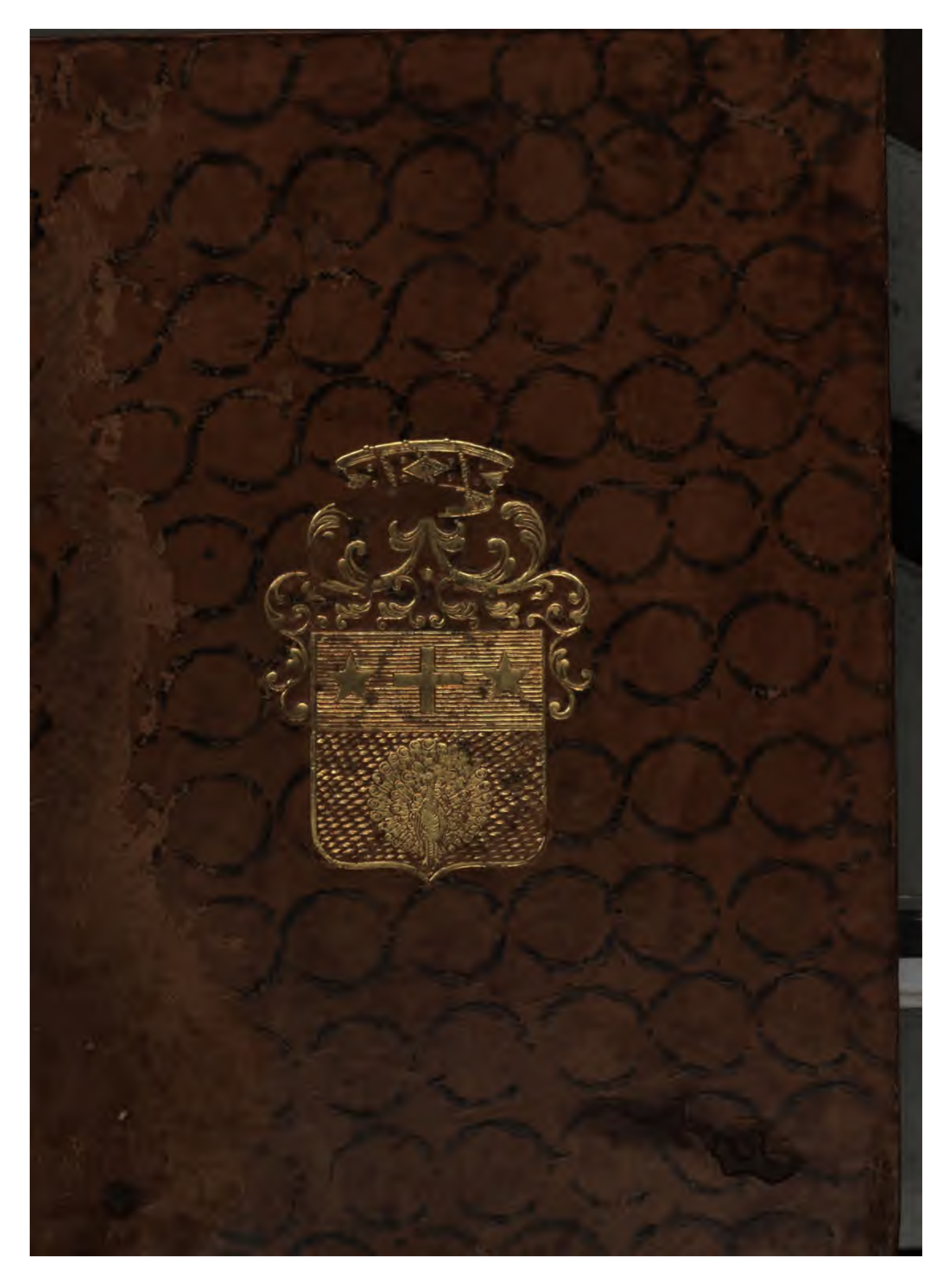
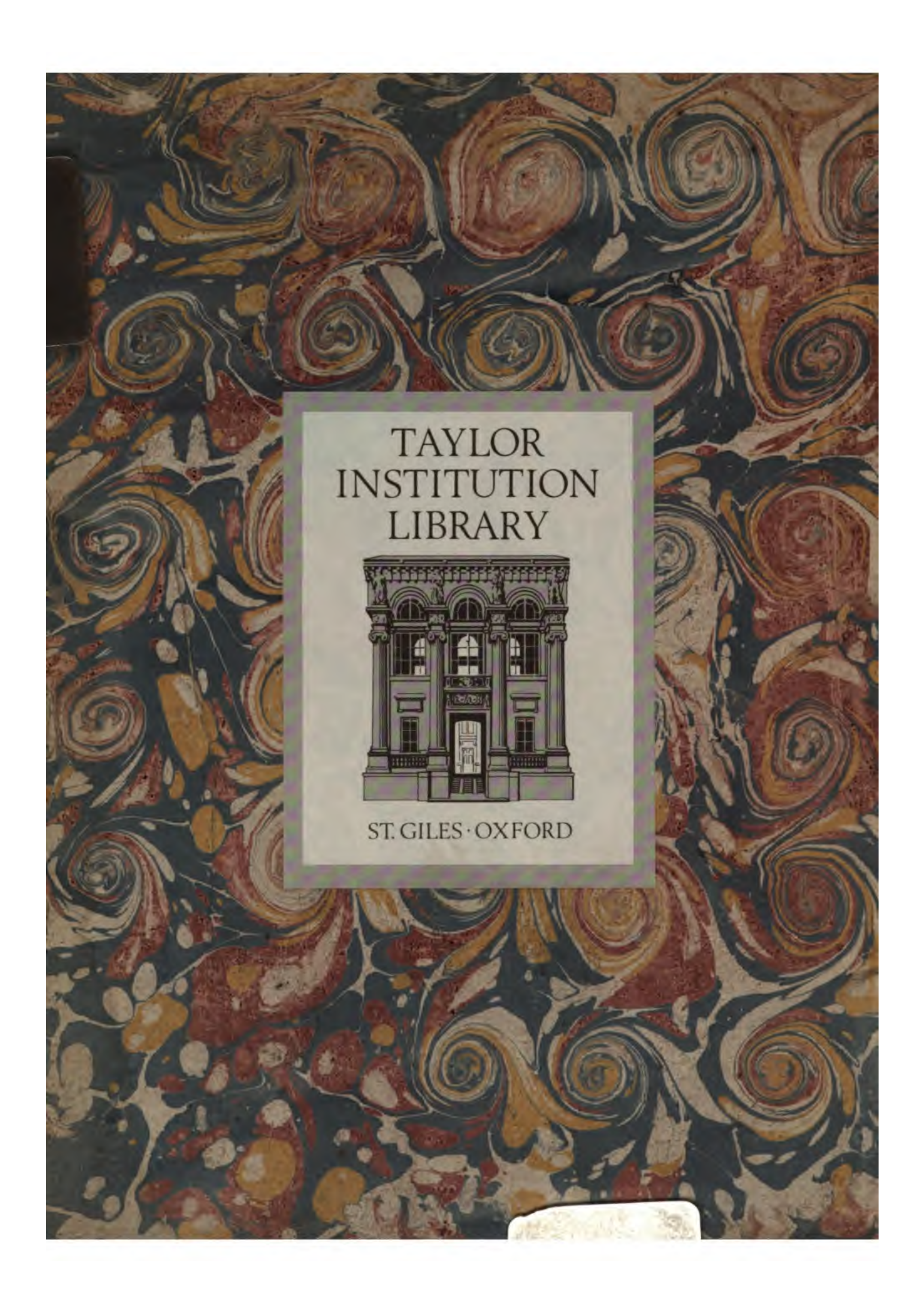



TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY
ST. GILES · OXFORD



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.

2°. Les loix de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Eloquence & à la Poësie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.

4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Economie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c. &c.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME SEPTIÈME.

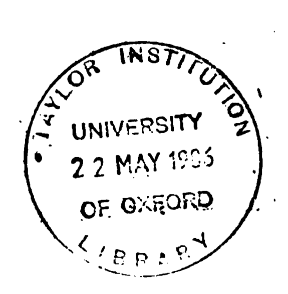


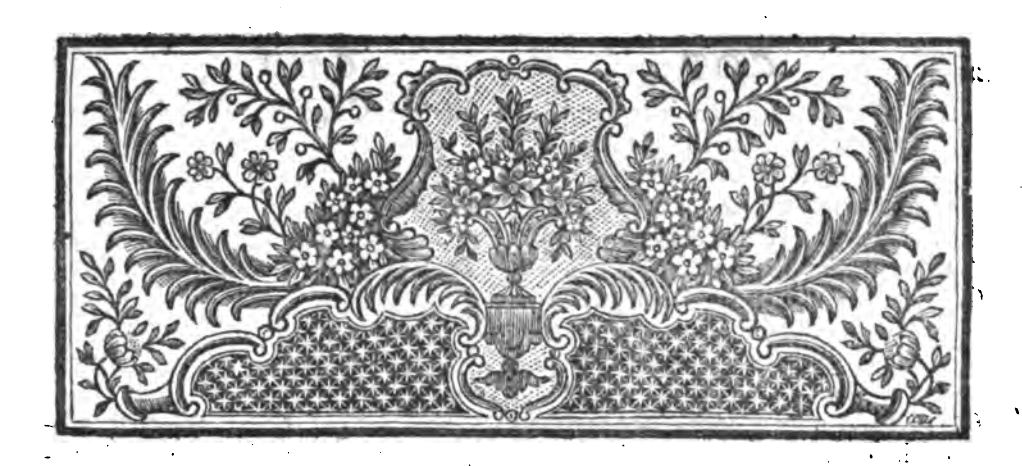
A PARIS,

Chez C. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.





LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.



COPIEUSEMENT; adverbe. *Copiosè*. Abondamment, beaucoup. *Nous bûmes & nous mangeâmes copieusement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne.

On prononce & l'on devroit écrire *kopieuzemant*. Voyez ORTHOGRAPHE.

COPIEUX, EUSE; adjectif. *Copiosus, a, um*. Abondant. *On y fit un repas copieux. L'évacuation fut copieuse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

COPISTE; substantif masculin. Celui qui copie un écrit, un tableau, une statue, les gestes ou les actions des autres, &c. *C'est un excellent copiste.*

On dit d'un Peintre qui ne fait rien de génie, & qui travaille toujours d'après les ouvrages des autres, qu'*il n'est qu'un copiste.*

COPIVISHOCCASSOU; substantif masculin. C'est le nom d'un arbre qui croît aux Indes occidentales, & qui ressemble, dit-on, au poirier par ses feuilles & par son fruit.

COPOIER; vieux verbe qui signifioit autrefois blâmer.

COPORIE; nom propre d'une ville de Russie, dans l'Ingrie, à l'embouchure d'une rivière de même nom, dans la mer du Nord, sous le 47e degré 25 minutes de longitude, & le 59e 36 minutes de latitude.

COPOU; substantif masculin. C'est le nom qu'on donne à une toile de la Chine, fort estimée, laquelle se fabrique avec une herbe appelée *co*, qui croît dans la province de Fo-kien.

COPPA; substantif masculin. Carac-

tère grec, qui exprimoit le nombre 90. C'étoit le Q des latins, qu'on figura dans la suite comme un G. On en marquoit les chevaux, & un cheval avec cette marque étoit appelé *coppatias equus*.

COPPAU; vieux mot par lequel on désignoit autrefois un mari qui souffroit & favorisoit les infidélités de sa femme.

COPRISA; nom propre d'une rivière de la Turquie d'Europe, qui a sa source sur les frontières de la Bulgarie, son cours dans la Romanie, & son embouchure dans la Mariza.

COPROPRIÉTAIRE; substantif des deux genres. *Qui cum alio proprietarius, a, est.* Celui ou celle qui possède avec un autre, la propriété d'une maison, d'une terre, d'un effet, *&c.* Il est libre à chacun des copropriétaires par indivis, de provoquer le partage, ou la licitation, si l'effet ne peut pas se partager commodément.

On appelle *copropriétaires à titre particulier*, ceux dont chacun a acquis séparément la part qu'il a dans la chose commune. Et *copropriétaires à titre commun*, ceux qui sont devenus propriétaires par le même titre: sur quoi il est important de remarquer, que quand les copropriétaires à titre commun par indivis, font une licitation, celui d'entre eux qui se rend adjudicataire, ne doit point de droits seigneuriaux; tandis que si les copropriétaires ne sont devenus tels qu'à titre particulier, l'adjudicataire doit des droits.

COPTE. *Voyez* Cophte.

COPTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Copter.

COPTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire battre, seulement d'un côté, le battant de la cloche. *Il faut copter la cloche pour avertir le Curé.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève, comme nous l'expliquons au mot Verbe, avec la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

COPULATIF, IVE; adjectif. *Copulativus, a, um.* Terme de Grammaire, par lequel on désigne les particules qui servent à lier les mots. *ET*, *NI*, sont des *conjonctions copulatives*.

COPULATION; substantif féminin. *Coïtus.* Conjonction de l'homme & de la femme pour la génération. On le joint presque toujours avec l'adjectif *charnelle*. Du reste, il n'est guères usité que dans les procédures de l'Officialité.

COPULE; substantif féminin, & terme de Logique. C'est, dans une proposition ou un jugement, le terme qui marque la comparaison ou liaison que l'esprit fait de l'attribut & du sujet. Dans cette proposition, l'*amour est dangereux*, le verbe *est* forme la copule.

COQ; substantif masculin. *Gallus.* Oiseau domestique fort connu, le mâle de la poule.

La couleur du plumage du coq est fort variée: on en trouve de tout noirs, de tout blancs, de rougeâtres, de gris cendrés, *&c.* & d'autres dont les plumes sont parsémées de toutes ces couleurs.

Le coq est le plus lubrique des oiseaux; aussi l'usage immodéré du plaisir l'épuise-t-il si promptement, qu'au bout de peu d'années il est hors d'état d'engendrer.

Un coq, pour être bon, doit être d'une taille plus grande que petite,

avoir le plumage ou noir ou rouge obscur; la patte grosse & bien garnie d'ongles & d'ergots; la cuisse longue, grosse & bien emplumée; la poitrine large; le cou élevé & bien fourni de plumes; le bec court & gros; les yeux noirs ou bleus; l'oreille blanche & grande; les barbes rouges & bien pendantes; les plumes de la tête & du cou dorées & étendues jusques sur les épaules; l'aîle forte; la queue grande & repliée en faucile, *&c.* Il faut qu'il soit fier, éveillé, ardent, courageux, amoureux, beau chanteur, attentif à défendre & à nourrir ses femmes, *&c.* un coq peut suffire à douze ou quinze poules. Quand on veut leur en donner un nouveau, il faut accoutumer les poules à l'accueillir, & les autres coqs à le souffrir, à quoi l'on réussira, en l'attachant par la patte pendant quelques jours, en rassemblant la basse cour autour de lui, & en le défendant contre ses rivaux.

Le coq est le symbole de la vigi lance; c'est pour cette raison qu'on le trouve souvent dans les antiques entre les attributs de Minerve & de Mercure. On l'immoloit aux Dieux Lares & à Priape. C'étoit encore la victime du sacrifice que l'on faisoit à Esculape, quand on guérissoit d'une maladie.

On appelle aussi *coq*, le mâle de la perdrix. Et *coq-faisan*, le mâle du faisan.

On dit d'une personne à qui, par quelque émotion subite, le sang monte au visage, qu'*elle est rouge comme un coq*.

Coq, se dit figurément & familièrement, de quelqu'un qui est le principal en quelque endroit, qui s'y distingue, qui y est plus remarquable que les autres par son crédit & par sa fortune. *C'est un coq de paroisse. Il étoit le coq du village.*

On dit proverbialement & familièrement, d'une personne qui est à son aise dans quelque endroit, qu'*elle est là comme un coq en pâte.*

La même chose se dit aussi de quelqu'un qui est enveloppé d'oreillers, de couvertures, *&c.* ensorte qu'il ne peut se remuer qu'avec peine.

Coq du vaisseau, se dit en termes de Marine, du Cuisinier qui est chargé de préparer à manger pour l'équipage.

Coq, se dit aussi de cette figure de coq qu'on met sur la pointe des clochers des Eglises, & qui sert de girouette. *Le coq de cette Eglise indique le vent de la pluie.*

Ordre du Coq, se dit d'un ancien Ordre de Chevalerie qui fut institué en 1214, par un Dauphin de Viennois, en mémoire de ce que Claude Polier, Gentilhomme Languedocien, le délivra d'un grand danger dans une bataille contre les Anglois, où Louis XI, Comte de Toulouse, commandoit. Le Dauphin donna le nom de *coq* à cet Ordre, parce que Polier, qu'il en fit le premier Chevalier, portoit cet oiseau dans ses armes.

Coq, se dit en termes d'Horlogerie, de la pièce d'une montre qui couvre & soutient le balancier.

On appelle *petit coq*, dans les montres françoises, une petite pièce de laiton ajustée sur le coq, au moyen d'une vis & de deux pieds: c'est dans le trou de ce petit coq que roule le pivot du balancier.

Coq, se dit dans les pendules, d'une forte pièce de laiton attachée sur la platine de derrière, & qui

fert à fufpendre le pendule.

Coq, fe dit en termes de Serrurerie, de la partie où le pêle, la gachette fe ferme dans une ferrure à pêle en bord.

COQ-A-L'ÂNE; fubftantif mafculin indéclinable, & terme du ftyle familier, par lequel on exprime un difcours fans liaifon, fans ordre & fans raifon. *Il vient de nous faire un coq-à-l'âne.*

Dites des *coq-à-l'âne*; & n'imitez pas le Dictionnaire de Trévoux, qui dit des *coqs-à-l'âne*.

COQ DE BOIS; fubftantif mafculin. Oifeau qui reffemble, dit M. d'Aubenton, au coq d'inde, pour la groffeur & la figure du corps. Le mâle a depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue, environ deux pieds cinq pouces & demi, & la femelle feulement deux pieds. L'envergure du mâle eft de trois pieds & demi, & celui de la femelle de trois pieds deux pouces. Le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe jufqu'au coin de la bouche. Les côtés font tranchans & forts; la langue eft pointue, & le palais en porte l'empreinte; les yeux ont l'iris de couleur de noifette. Il y a au-deffus de l'œil une peau dégarnie de plumes & de couleur rouge, comme dans tous les autres oifeaux de ce genre. Les jambes font revêtues de plumes jufqu'à la naiffance des doigts, & n'en ont point par derrière. Les doigts font unis enfemble par une membrane, feulement jufqu'à la première articulation, & font garnis de chaque côté d'appendices courtes & dentelées. Cet oifeau a la poitrine de couleur rouffe-pâle, avec des lignes noires tranfverfales. L'extrémité de chaque plume eft blanchâtre : le bas de la gorge eft d'un rouge plus foncé, & le ventre prefque cendré. Toute la face fupérieure eft mêlée de noir, de roux, de couleur cendrée : la pointe des plumes eft mouchetée, excepté fur la tête, où il y a du pourpre. Le mâle a le menton noir, la femelle l'a de couleur rouffe, fans aucun mélange de noir. La queue eft d'un roux plus ardent; a des bandes tranfverfales noires, & la pointe des plumes eft blanchâtre. Le mâle a les plumes de la queue noire, dont la pointe eft blanchâtre, & les bords marquetés de petites taches, de couleur rouffe-cendrée: les deux plumes du milieu, & même les deux fuivantes, ont des taches blanches; celles qui recouvrent la queue, ont la pointe blanchâtre: quelquefois elles font noires, parfemées de petites bandes de couleur cendrée roufsâtre. Il y a fur le dos des lignes noires & blanches percées alternativement. Les plumes du deffous de la queue font noires, & ont les extrémités & les bords extérieurs blanchâtres. La tête eft de même couleur que le dos. Les pointes des plumes de la poitrine font blanches. Il y a vingt-cinq grandes plumes dans chaque aîle. Toutes celles qui fuivent la dixième ont la pointe blanche. Les grandes plumes des épaules ont des taches irrégulières de couleur noire, & mêlées d'un peu de roux. Le mâle a les plumes du cou d'un bleu luifant. Les cuiffes, les côtés, le cou, le croupion & le ventre font marqués de lignes blanches & noires. La couleur des plumes de la tête eft d'un noir plus foncé, & celles qui entourent l'anus font cendrées. Cet oifeau, reconnoiffable par fa groffeur, varie par l'âge, le climat, &

d'autres accidens. Il est excellent à manger.

COQ DE BRUYÈRES; substantif masculin. Oiseau qui est à peu près de la taille d'un coq d'Inde : il paroît noir dans l'éloignement; mais en le regardant de près, on voit que ses plumes sont entre-mêlées de toutes sortes de couleurs. Au-dessus des yeux & autour des oreilles, on remarque de petites plumes rouges : les deux aîles, aussi-bien que la queue, sont traversées d'une bande blanche qui représente un beau cercle blanc quand l'oiseau étale sa queue, comme font le paon & le coq d'Inde.

Le coq de bruyères se plaît beaucoup dans les bois écartés, dont le terrein est marécageux & couvert de mousse. Il se nourrit de fruits & d'œufs de fourmis. Parmi les arbres, il s'attache principalement aux chênes & aux pins, dont les pommes lui servent de nourriture; cependant il fait choix entre les pins, & il dépouille quelquefois un arbre de toutes ses pommes, pendant qu'il ne touche pas à celles d'un autre. Le coq de bruyères n'est rien moins qu'un oiseau de proie : c'est l'animal le plus paisible; il n'offense pas le moindre insecte, & ne fait aucun dommage ni aux champs ni aux prés.

Les amours de cet oiseau présentent un spectacle assez curieux & assez singulier. Il commence à entrer en chaleur vers les premiers jours de Février : cette chaleur se manifeste dans toute sa force vers la fin de Mars, & elle continue jusqu'à ce que les feuilles poussent aux arbres.

Pendant toute cette saison, on voit ces oiseaux passionnés se promener sur un pin ou sur quelqu'autre arbre, dès la pointe du jour & à l'approche du soleil couchant, ayant la queue étalée en rond, le cou tendu, la tête enflée, & se mettant en toutes sortes de postures extraordinaires. Leur cri amoureux est un bruit fort, qui devient ensuite un son semblable à celui d'une faulx qu'on aiguise, & finit par un bruit semblable au premier. Ce cri cesse & recommence alternativement. Tous les sens de cet oiseau sont tellement émus dans ces instans de passion, qu'il ne prend garde à rien; il n'entend pas même le bruit du fusil quand on le tire & qu'on le manque : au lieu que dans tout autre temps, il a l'ouie si subtile, que la moindre chose l'effarouche; c'est pourquoi on choisit pour le tirer le temps où il crie. Lorsqu'il a fini ce singulier ramage, un chasseur instruit se garde bien de faire aucun bruit, parce qu'alors cet oiseau entend très-clair, & fait attention à tout.

Chaque coq de bruyères, pendant sa chaleur, se tient dans un certain canton, d'où il ne sort point; & souvent dans les forêts, ils se trouvent si près les uns des autres, que d'un même endroit on en entend plusieurs à la fois. Le coq est d'abord seul; mais aussitôt que les poules l'entendent, elles lui répondent, s'approchent & l'attendent sous l'arbre. Chaque coq a plusieurs poules comme le coq domestique : il descend de l'arbre, les coche, & féconde leurs œufs.

La poule de bruyères est plus petite que le coq, & ressemble par son plumage à la faisane. Elle pond jusqu'à huit ou neuf œufs blancs marquetés de jaune : elle les dépose au milieu de la mousse, dans un lieu sec. Lorsqu'elle est obligée

d'aller chercher sa nourriture, elle les couvre de mousse. Dès que les petits sont éclos, la mère les promène dans les bois, où ils se nourrissent d'œufs de fourmis, jusqu'à ce que, devenus forts, ils s'accoutument à manger des pommes de pin. Quoique ces poules soient très-fécondes, ces oiseaux ne sont pas fort nombreux, parce que les oiseaux de proie, les renards, & autres animaux en détruisent beaucoup.

On voit quantité de ces oiseaux dans le nord de l'Angleterre & de l'Ecosse. On prétend qu'ordinairement les mâles se tiennent ensemble & les femelles à part. Leur chair est estimée.

COQ DES JARDINS; substantif masculin. Plante dont les tiges sont cannelées, velues, rameuses, les feuilles oblongues, les fleurs jaunâtres & rassemblées dans un calice hémisphérique tuilé, dont les écailles sont aigues & serrées les unes contre les autres. Elles naissent au sommet des tiges, disposées en bouquet.

Cette plante est un peu amère, mais aromatique, agréable, ayant l'odeur de la menthe : elle est d'ailleurs stomachique, anti-émétique, carminative, céphalique, antinarcotique, vulnéraire, résolutive, & la semence vermifuge.

On emploie l'herbe, les sommités fleuries, & les semences : on en fait un extrait, une eau distillée & une huile par infusion, pour guérir les plaies & les contusions.

COQ D'INDE; substantif masculin. Gros oiseau, qui nous a été apporté des Indes occidentales, & qui est aujourd'hui très-commun en France.

La tête & le cou du coq d'Inde sont recouverts d'une peau, qui ordinairement est lâche & flasque, & peu colorée; mais qui se gonfle, s'étend, & devient d'un pourpre vif, lorsque l'oiseau est animé de quelque passion : le sommet de sa tête paroît alors de trois couleurs, qui sont le blanc, le bleu & le pourpre. On le voit aussi marcher avec la fierté du paon, & étaler pompeusement sa queue en roue.

Cet oiseau a un appendice charnu & rouge, qui lui tombe de dessus le bec & descend d'un pouce plus bas : lorsqu'il mange, cet appendice se raccourcit beaucoup. Le coq d'Inde n'a pas d'éperons aux jambes. Quand les mâles sont un peu âgés, on les distingue des femelles par un petit bouquet de crin qui se trouve sous la gorge. Les femelles, que l'on nomme *poules d'Inde*, ont dans le même endroit un petit morceau de chair sans crin

Les coqs d'Inde varient pour la couleur. Il y en a dont les plumes sont noires, avec un peu de blanc à l'extrémité; d'autres sont grisâtres, d'autres d'un gris un peu rougeâtre. On dit que ces oiseaux ont une antipathie singulière pour la couleur rouge, dont la vue les fait presque entrer en fureur.

Les poules d'Inde font deux pontes tous les ans, l'une en Février & l'autre au mois d'Août : chaque ponte est de quinze œufs; une poule en peut couver à la fois vingt à vingt-cinq. Ces œufs sont blancs, parsemés de petites marques rougeâtres mêlées de jaune. Quoique cet oiseau se soit très-bien habitué à notre climat, les petits sont délicats à élever dans leur première jeunesse; mais lorsque ce temps

critique est passé, ils deviennent fort vigoureux, supportent très-bien le froid; & même c'est dans le temps des gelées qu'ils engraissent le plus.

Il y a des provinces où l'on chaponne les coqs d'Inde, & où on les engraisse, en leur faisant avaler de la pâtée faite d'ortie, de son & d'œufs.

On voit à la Louisianne beaucoup de coqs d'Inde ou dindons sauvages: ils ont la forme des nôtres; mais leur plumage est gris, bordé d'un filet doré, ce qui les rend plus beaux. Lorsque les Naturels du pays veulent aller à la chasse de ces oiseaux, ils vont aux endroits où il y a le plus d'orties. Ils font chasser leurs chiens: les dindons s'échappent d'abord en courant fort vîte; mais lorsqu'ils sont près d'être atteints par les chiens, ils vont se percher sur des branches d'arbres: alors les Chasseurs peuvent tourner tout autour, & les tuer les uns après les autres, sans qu'aucun s'envole. Les Naturels du pays tressent les petites plumes de ces oiseaux pour se faire des mantes pour l'hiver. Ils se servent de la queue pour faire des éventails & des parasols.

COQUALLIN; substantif masculin. Joli animal quadrupède, très-remarquable par ses couleurs, plus grand que l'écureuil auquel il ressemble d'ailleurs beaucoup par la forme du corps. Il a le ventre d'un beau jaune, & la tête aussi bien que le corps, variés de blanc & de noir, de brun & d'orangé: il se couvre de sa queue comme l'écureuil, mais il n'a pas comme lui des pinceaux de poil à l'extrémité des oreilles; il ne monte pas sur les arbres; il habite comme l'écureuil de terre appelé le *Suisse*, dans des trous & sous les racines des arbres. Il y fait sa bauge, & y élève ses petits: il remplit aussi son domicile de graines & de fruits pour s'en nourrir pendant l'hiver; il est défiant & rusé, & même assez farouche pour ne jamais s'apprivoiser.

Il paroît que le coquallin ne se trouve que dans les parties méridionales de l'Amérique. Les écureuils blonds ou orangés des Indes orientales sont bien plus petits, & & leurs couleurs sont uniformes; ce sont de vrais écureuils qui grimpent sur les arbres & y font leurs petits; au lieu que le coquallin & le suisse de l'Amérique, se tiennent sous terre comme les lapins, & n'ont d'autre rapport avec l'écureuil, que de lui ressembler par la figure.

COQUARDEAU; vieux mot qui signifioit autrefois diseur de fleurettes.

COQUARDIE; vieux mot qui signifioit autrefois Aventure.

COQUART; vieux mot qui signifioit autrefois Sot.

COQUE; substantif féminin. Écale d'œuf ou de noix. *Ce n'est qu'une coque de noix. Des poulets qui sortent de la coque*

Coque, se dit aussi de l'enveloppe où se renferme le ver à soie quand il veut filer, de même que de l'enveloppe de plusieurs autres chenilles.

Les coques des chenilles varient par leur figure; la plupart sont ovales ou sphéroïdes; d'autres de figure conique, cylindrique, angulaire, *&c.*

L'usage principal pour lequel les insectes se construisent des coques, est pour y subir leur transformation: ils s'y changent en nymphes ou en chrysalides: elles servent

d'ailleurs à garantir l'animal des injures de l'air & de la poursuite de ses ennemis.

COQUE, se dit encore en termes de Botanique, de l'enveloppe de certains fruits ou de certaines semences.

COQUES DU LEVANT, se dit de certains petits fruits sphériques, gros comme des pois, d'un brun noirâtre, & qui nous viennent secs des Indes orientales. On s'en sert pour faire mourir les poux.

Ces fruits ont aussi la propriété d'enivrer le poisson, & de le faire prendre aisément; mais comme ils en corrompent la chair, il est défendu de faire usage de ce moyen pour pêcher.

COQUES ET VANONS, se dit en termes de pêche, d'une espèce de coquillage qui renferme un poisson.

COQUE, se dit en termes de Marine & de Corderie, d'une boucle ou faux pli qui se fait à une corde que l'on a trop tordue en la fabriquant.

On dit proverbialement, figurément, & par reproche, qu'*une jeune personne ne fait que sortir de la coque;* pour dire, que ce n'est encore qu'un enfant. *Elle ne fait que sortir de la coque, & elle se pare déja comme une grande fille.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

On prononce, & l'on devroit écrire *koke*. Voyez ORTHOGRAPHE.

COQUEBERS, COQUEBIN; vieux mots qui signifioient autrefois sot, impertinent.

COQUELICOT; substantif masculin. Sorte de pavot rouge qui croît dans les blés. Le double & le panaché se cultivent dans les jardins, & sont recherchés pour les parterres *Voyez* PAVOT.

COQUELOURDE; substantif féminin. *Pulsatilla.* Plante à fleurs en rose. Il sort du milieu un pistil environné d'étamines, & qui devient dans la suite un fruit où les semences sont rassemblées en un bouquet, & terminées par un petit filet: il y a de petites feuilles qui entourent la tige au-dessus de la fleur, comme dans l'anémone, dont la coquelourde diffère en ce que les semences sont nues & terminées par une queue.

Cette plante est déterſive, incisive & vulnéraire: on tire de l'herbe une eau distillée, très-propre pour déterger les vieux ulcères: les feuilles pillées & appliquées sur le mal, font le même effet.

Les Jardiniers appellent aussi *coquelourde*, une espèce de lychnis.

COQUELUCHE; substantif féminin. *Cucullaris morbus.* Sorte de rhume qui cause des toux violentes, & qui règne de temps en temps en Europe, où il fait quelquefois beaucoup de ravage.

Cette maladie est ordinairement accompagnée de fièvre, de mal de tête, de foiblesse, d'oppression, de douleur dans l'épine du dos, *&c.*

Pour la guérir, il faut travailler à corriger l'acrimonie de la lymphe; à rétablir la transpiration troublée par la congestion des sérosités qui se sont formées dans les parties intérieures, & à évacuer ces sérosités vicieuses.

On corrige l'acrimonie de la lymphe par les émulsions des substances huileuses, la crême d'amande, la graine de pavot blanc, l'eau de gruau, les décoctions de navets, d'orge, le bouillon de poulet, de chapon, *&c.* On hâte les excrétions par les infusions chaudes de racines de réglisse & de fleurs de sureau, la semence de fénouil, le pavot sauvage,

ſauvage, &c. On procure l'évacuation des matières vicieuſes qui ſéjournent dans les glandes de la gorge, par les pectoraux; & celles des inteſtins par des purgatifs, en preſcrivant ces remèdes dans la doſe convenable, ſelon la nature des ſymptômes, leur nombre, leur violence, l'âge, le ſexe & le tempérament du malade.

COQUELUCHE, eſt auſſi un vieux mot qui ſignifioit autrefois capuchon.

On dit encore aujourd'hui figurément, familièrement, & par alluſion à la coqueluche dont on ſe coiffoit autrefois, qu'*une perſonne eſt la coqueluche de la Cour, de la Ville, du quartier;* pour dire, qu'elle eſt fort en vogue. *Cette jeune Dame eſt la coqueluche de la Cour.*

La première ſyllabe & la troiſième ſont brèves, & les autres très-brèves.

COQUELUCHON; ſubſtantif maſculin. *Cucullus.* Eſpèce de capuchon. *Ce moine a perdu ſon coqueluchon.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & les autres brèves au ſingulier; mais la dernière eſt longue au pluriel.

COQUEMAR; ſubſtantif maſculin. *Cucuma.* Eſpèce de pot de terre verniſſé, ou de cuivre, ou de quelque autre métal, ayant une anſe, un large ventre, au-deſſus duquel il eſt rétréci, & un couvercle à charnière. Il ſert ordinairement à faire chauffer de l'eau. *Ce Barbier ſe ſert d'un coquemar d'argent.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très brève, & la troiſième longue.

COQUERELLES; ſubſtantif féminin. *Avellanæ.* Terme de l'Art héraldique, qui ſe dit d'une eſpèce de noiſettes vertes & en fourreau.

COQUERET; ſubſtantif maſculin. *Alkekengi.* Plante à fleur monopétale, découpée en rayons: le piſtil ſort d'un calice fait en forme de cloche; il eſt attaché à la partie moyenne, & il devient dans la ſuite un fruit mou, fait comme une ceriſe; ce fruit renferme des ſemences ordinairement plates, & enveloppées dans une veſſie membraneuſe, qui n'eſt autre choſe que le calice dilaté. Les tiges ſont velues, & les feuilles entières, pointues, & ſoutenues par de longs petioles.

Cette plante eſt très-commune dans les haies. On fait uſage de ſes fruits en Médecine: ils ſont diurétiques, rafraîchiſſans, & légèrement anodins: on en avale quatre, cinq, & même ſix, crus ou bouillis: le ſuc s'en donne exprimé & dépuré par l'ébullition, à la doſe d'une once pour les perſonnes; & à la doſe de quatre onces, le matin à jeun, lorſqu'il eſt récent & fermenté avec du moût: on fait prendre le ſuc ſimple aux animaux, à la doſe de deux onces, & à la doſe de ſix onces, lorſqu'il eſt fermenté avec du moût.

COQUERON; ſubſtantif maſculin, & terme de Marine, qui ſe dit d'une petite chambre pratiquée à l'avant des petits bâtimens, laquelle ſert de cuiſine.

COQUES; (Gonzales) nom propre d'un Peintre, né à Anvers en 1618. Il ſe forma ſur les ouvrages de Rubens & de Vandick. Il réuſſit dans quelques ſujets d'hiſtoire, mais le portrait fut le genre dans lequel il excella particulièrement. Étant devenu amoureux, quoique marié, d'une jeune Flamande, il alla avec elle habiter d'autres climats, ſans que depuis on ait ſu où il s'étoit retiré.

COQUESIGRUE; substantif féminin, & terme du style familier, par lequel on exprime des frivolités, des chimères, des puérilités. *Elle s'amuse de coquesigrues.*

COQUET; nom propre d'une petite île de la côte d'Angleterre, dans la Province de Northumberland, auprès de l'île de Farn.

COQUET, ETTE; adjectif. *Procus.* Qui fait le galant, qui cherche à paroître aimable, à inspirer de l'amour. *Jamais Abbé ne fut plus coquet que ce Magistrat. Cette Dame est bien coquette. Elle a le cœur coquet.*

Coquet, s'emploie aussi substantivement. *C'est un coquet, une coquette.*

Coquet, se dit en termes de Rivières, d'une sorte de petit bateau qui vient de Normandie, amener des marchandises à Paris.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier masculin, mais longue au pluriel, & moyenne au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

Ce mot employé comme adjectif, ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *une coquette femme*, mais *une femme coquette.*

COQUETÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Coqueter.

COQUETER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier, qui signifie chercher à plaire, à paroître aimable, à donner de l'amour. *Elle n'a jamais fait que coqueter. Elle coquette continuellement.*

Coqueter, se dit en termes de Rivière, de l'action de quelqu'un qui avec un aviron, mène & fait aller un bateau au vent.

COQUETIER; substantif masculin. Marchands d'œufs & de volailles en gros. Ce sont les Coquetiers de Normandie, du Maine, de la Brie & de la Picardie, qui conduisent à Paris des œufs & des volailles.

COQUETTERIE; substantif féminin. *Immoderatum placendi studium.* L'action de chercher à plaire, à paroître aimable, à donner de l'amour. *Elle mêle de la coquetterie dans tout ce qu'elle dit.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième longue.

COQUILLADE; substantif masculin. Petit poisson qui ressemble beaucoup au percepierre, dont il ne diffère guères qu'en ce qu'il a une crête transversale sur la tête.

COQUILLAGE; substantif masculin. *Conchylia.* Terme collectif, qui se dit de petits poissons recouverts d'une substance dure que l'on nomme *coquille.* Voyez Coquille. Nous parlons de chaque coquillage connu sous le nom qui lui est propre.

Coquillage, signifie quelquefois l'espèce de coquille. *Le coquillage de la porcelaine.*

Coquillage, se dit aussi d'un amas de coquilles, ou d'un arrangement symmétrique de diverses coquilles dont on fait des compartimens de lambris, de voûtes, des décorations de grottes, de portiques, de bassins de fontaines, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *kokiliaje.* Voyez Orthographe.

COQUILLART; substantif masculin, & terme de Cartiers, qui se dit

d'un lit de pierre de taille parsemé de coquilles, lequel est ordinairement le quatrième de ceux que ces ouvriers rencontrent dans les carrières.

COQUILLE ; substantif féminin. *Concha*. Partie dure qui recouvre des limaçons & les poissons que les Naturalistes appellent *Testacées*, comme les moules, les pourpres, les porcelaines, les petoncles, *&c.*

Les *Coquilles* sont univalves, bivalves ou multivalves : les univalves sont d'une seule pièce, les bivalves de deux pièces, & les multivalves, de trois, de cinq ou de douze pièces.

On divise aussi les coquilles en trois classes générales, qui sont, les coquilles de terre, les coquilles d'eau douce, & les coquilles de mer.

La première classe ne comprend que des coquilles univalves, qui sont des buccins & des limaçons.

Les *Coquilles* d'eau douce sont univalves ou bivalves : les premières sont, les buccins, les limaçons, les nérites & les patelles : les autres sont, les moules & les pétoncles.

Les *Coquilles* de mer sont univalves, bivalves, ou multivalves : les univalves sont, les patelles, les dentales, les tubes vermiculaires, les nautilles, les limas, les nérites, les oreilles de mer, les sabots, les porcelaines, les rhombes & les buccins. Les bivalves sont, les peignes, les huîtres, les spondyles, les meres-perles, les pétoncles, les moules, les pinnes marines, les tellines, les solenes, les chames-pholades. Les multivalves sont les pholades, les anatiféres, & les glands de mer.

On nomme *spires* les tours & circonvolutions que fait une coquille en se repliant sur elle même : on compte les spires, en partant de l'ouverture de la coquille, & en remontant vers le sommet. Les spires, dans le plus grand nombre des coquilles, vont de droite à gauche, en se supposant dans la coquille à la place de l'animal ; les coquilles, dans lesquelles les spires tournent de gauche à droite, sont rares, & se nomment *uniques*.

Le nombre des spires & leur figure varient dans la même espèce, par l'âge & par le sexe.

Le sommet est la partie qui fait ordinairement la pointe, & toujours le fond même de la coquille. Cette partie varie un peu dans quelques-unes, telles que le *lepas*, dans lequel il y a à la place un creux comme un ombilic, le bouton est la pointe du sommet.

La partie par où sort l'animal, est appelée ordinairement *bouche ;* mais M. Adanson l'a désignée par celui d'*ouverture*, afin de ne point confondre l'ouverture de la coquille avec la bouche de l'animal. La figure de l'ouverture varie dans diverses espèces de coquillages.

L'*opercule* est une petite pièce cartilagineuse ou pierreuse, de figure variable, qui est attachée au corps de l'animal. Dans quelques espèces, elle ferme exactement l'ouverture : l'animal l'ouvre lorsqu'il veut sortir de la coquille, & la referme au moindre danger ; mais il y a des coquilles, telles que les *rouleaux* & quelques espèces de *pourpres*, dont l'opercule, beaucoup plus petite que l'ouverture, ne paroît pas propre à garantir l'animal contre l'attaque des corps étrangers. L'opercule dans les espèces de limaçons operculés, est

toujours sillonnée de plusieurs lignes concentriques & parallèles à ses bords; elle est, ou d'une nature crétacée, dissoluble dans les acides, ou d'une substance cartilagineuse, inaltérable par les acides; mise sur le feu, elle répand ordinairement une odeur forte insupportable, mais quelquefois gracieuse. Ces opercules sont remarquables par leurs sillons concentriques, & diffèrent essentiellement des opercules des limaçons terrestres; car ces premières naissent avec l'animal, auquel elles sont adhérentes; au lieu que celles des limaçons terrestres n'adhèrent point à l'animal, mais sont fermées tous les ans, une ou plusieurs fois, par une bave visqueuse sortie du corps du limaçon. Cette bave se durcit, devient blanche, & le garantit de la grande sécheresse, occasionnée, soit par la grande chaleur, soit par le grand froid : on n'y observe point de rayons concentriques; elle est dissoluble dans les acides.

L'*ombilic*, est un trou dont est percé le noyau de la coquille à sa partie supérieure.

On nomme *battans* les deux pièces des coquillages bivalves, parce qu'elles sont ordinairement toutes deux d'une forme assez semblable, comme le sont les deux battans d'une porte. L'endroit où les muscles du corps de l'animal étoient attachés, se fait toujours reconnoître dans la surface interne de ces battans, où l'on voit une, deux ou plusieurs taches enfoncées.

La *charnière* se trouve placée proche des sommets, accompagnée de dents qui contiennent les battans, toujours dans la même place, ainsi qu'on l'observe dans la nérite.

Le *ligament* est un corps spongieux, ou une espèce de muscle placé à la charnière, dont l'usage est de fermer ou d'ouvrir la coquille; il est en-dedans dans les coquilles qui ne sont point dentées; mais il se trouve placé en-dehors dans celles qui le sont : les Naturalistes nomment ce ligament *ginglime*.

Les *Coquilles* sont enveloppées extérieurement d'une membrane plus ou moins fine, suivant les espèces de coquillages; on peut la nommer le *périoste :* elle en fait réellement l'office, puisqu'elle contribue à l'accroissement de la coquille & à sa conservation. M. Adanson ne distingue la *nacre*, comme partie de la coquille, que pour faire connoître par ce titre, quelles sont celles qui en portent; celles qui n'en portent pas, & enfin celles dont la substance tient le milieu entre la nacre & la nature ordinaire des coquilles.

Remarquez que *coquille* ne se dit, ni des huîtres, ni des tortues : on dit *écaille d'huître, écaille de tortue*.

Pour dire, qu'une personne est fort jeune, on dit familièrement, qu'*elle ne fait que sortir de la coquille*.

On dit proverbialement, que *quelqu'un vend bien ses coquilles, qu'il fait bien valoir ses coquilles*; pour dire, qu'il fait bien valoir ses denrées & son travail.

On dit aussi proverbialement, à une personne qui voulant en faire accroire à quelqu'un, s'adresse sans le savoir à plus fin qu'elle, *à qui vendez-vous vos coquilles? Portez vos coquilles à d'autres. Portez vos coquilles ailleurs. C'est vendre des coquilles à ceux qui viennent de S. Michel.*

On dit encore proverbialement & figurément, que *quelqu'un est rentré dans sa coquille;* pour dire,

qu'il s'est retiré d'une entreprise téméraire.

Coquille, se dit aussi des coques d'œufs & de noix, sur tout quand elles sont rompues, cassées.

Coquille, se dit en termes d'Architecture, d'un ornement de Sculpture imité des conques marines, & qui se met au cul de four d'une niche.

Coquille double, se dit de celle qui a deux ou trois lèvres, comme celle de Michel-Ange au Capitole.

Coquille, se dit aussi d'un petit ornement qu'on taille sur le contour d'un quart de rond.

Coquille d'escalier, se dit dans un escalier de pierre à vis, du dessous des marches qui tournent en limaçon, & portent leur délardement. On appelle de même dans un escalier de bois rond ou carré, le dessous des marches, délardées, lattées & ravalées de plâtre.

Les ouvriers donnent encore le nom de *coquilles*, à deux morceaux de métal, pareils, forgés & aboutis en relief pour être soudés ensemble, comme les deux moitiés d'une boule ou d'une fleur de lys, & d'autres ornemens à deux paremens & isolés.

Coquille, se dit en termes de Peintres Eventaillistes, de petites coquilles de moules de rivière, dans lesquelles on fixe par le moyen d'une gomme, de l'or, de l'argent ou quelque autre métal pulvérisé à l'usage de ces Artistes.

Coquille, se dit en termes de Jardinage, d'un ornement qui imite les conques marines, & dont on se sert dans les compartimens des parterres, pour en orner la naissance, le milieu, ou les côtés.

Coquilles a boulet, se dit en termes de l'Art militaire, des moules dont on se sert pour faire les boulets.

Coquille, se dit en termes de Diamantaires, d'un ustensile de cuivre dont ils se servent pour mettre les diamans en soudure.

Coquille, se dit en termes de Charrons, d'une planche sculptée en coquille, sur laquelle le cocher appuie ses pieds.

Coquille, se dit en termes de Rubaniers, de certains agrémens qui se font sur les lisières des galons, & qui imitent à peu près les coquilles.

Coquille, se dit en termes de Marchands de Modes, d'un demi cercle un peu plissé, formé d'une bande d'étoffe découpée, ou d'un reseau d'or ou d'argent.

Coquille, se dit en termes d'Imprimerie, d'une lettre déplacée de son cassetin, & mêlée parmi d'autres lettres de la même casse: ce mélange répété brouille le caractère, & charge une épreuve de nombre de lettres pour d'autres, que l'on appelles *des coquilles*.

Coquille, se dit en termes d'Anatomie, de quelques os situés dans les fosses nasales, à cause qu'ils ressemblent à des coquillages.

Coquille, se dit aussi d'une des cavités du labyrinthe, laquelle tire son nom de sa ressemblance avec une coquille de limaçon.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Les *ll* se prononcent mouillés.

COQUILLE; (Guy) nom propre d'un fameux Jurisconsulte né à Decise, dans le Nivernois, en 1523, & mort à Nevers en 1603. On a de lui plusieurs ouvrages, entr'autres, l'Histoire du Nivernois; des institutions au Droit françois, & divers traités des libertés de l'Eglise Gallicane.

COQUILLARD; vieux mot qui s'est dit autrefois d'un mari dont la femme étoit infidelle.

COQUILLIER; substantif masculin. Collection de coquilles, ou l'endroit d'un cabinet d'Histoire naturelle, dans lequel elles sont rassemblées.

Coquillier, se dit aussi en termes d'Eventaillistes, d'une boîte divisée par de petites barres de bois en plusieurs cellules, où ils placent les coquilles qui contiennent les couleurs dont ils font usage.

COQUILLON; substantif masculin, & terme de Monnoyage, qui se dit de l'argent fin que l'on retire en forme de coquille, au bout d'une espèce de brassoir, quand ce métal est à un certain degré de fusion.

COQUIMBO; nom propre d'une ville maritime de l'Amérique méridionale, au Chili, située dans une vallée fertile & riante, près d'une rivière de même nom, sous le 306ᵉ degré 24 minutes 15 secondes de longitude, & le 29ᵉ 54 minutes 10 secondes de latitude. Elle a été pillée deux fois, & brûlée par les Anglois. Elle est peu peuplée.

La rivière a sa source dans les montagnes des Andes, & son embouchure dans la mer du Sud, près de la ville dont on vient de parler.

COQUIN, INE; substantifs. *Improbus, a.* Fripon, maraut. *Il nous joua un tour de coquin.*

Coquin, se dit aussi dans la signification d'infâme & lâche. *C'est un coquin qui a sacrifié sa compagnie à un vil intérêt.*

Coquin, se dit encore par injure & par mépris. *C'est un maître coquin.*

On dit d'une femme qui se prostitue, que *c'est une coquine.*

Coquin, s'emploie aussi adjectivement, mais dans cette acception, il n'est guères usité qu'en ces phrases du style familier, *un métier coquin, une vie coquine;* pour dire, un emploi où l'on se plaît, parce qu'il n'y a presque rien à faire, & une sorte de vie douce, molle & fainéante, à laquelle on s'habitue.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel, & brève au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

COQUINERIE; substantif féminin du style familier, qui se dit d'une action de coquin. *On lui impute cette coquinerie.*

COR; substantif masculin. *Clavus.* Sorte de durillon qui vient aux pieds.

Les *cors* ont pour cause une trop grande compression de la peau, qui en conséquence, se durcit & forme un nœud. Ils sont ordinairement ronds.

On propose beaucoup de remèdes pour guérir les cors, mais il en est peu qui réussissent. En général tous les médicamens émolliens & relâchans, font du bien à ces sortes de maux, parce qu'après qu'ils sont amollis, on les coupe plus aisément, & ils sont moins sensibles. La feuille de souci, de galega, ou de quelque autre plante, la cire molle, l'emplâtre de mucilage ou de diapalme tenu dessus continuellement conviennent pour remplir cette indication.

Pour ce qui est de l'opération Chirurgicale que les cors exigent, il faut les couper adroitement avec un scalpel, à plusieurs reprises, sans aller jusqu'au vif; car quand le cor est situé sur la jointure d'un des doigts, on pourroit, en coupant trop avant, blesser le tendon des muscles extenseurs des doigts, & alors il surviendroit des accidens fâcheux. On ne doit d'ailleurs couper les cors qu'après l'application des topiques émolliens, conseillés

ci-dessus ; & après l'opération, il convient de remettre un emplâtre, une compresse, que l'on fixe par un bandage convenable, & qui se renouvelle tous les jours.

Rivière prétend que le suc de pourpier est un remède si efficace, qu'on détruit les cors & les verrues dans sept ou huit jours, en les frottant deux fois par jour, avec les feuilles écrasées de la plante, que l'on applique ensuite sur les excroissances en forme de cataplasme. Au reste, il ne faut se servir qu'avec beaucoup de circonspection des remèdes corrosifs que quelques Charlatans distribuent ; on en a souvent vu des effets tragiques.

COR ; substantif masculin. Trompe de Chasse ; ou instrument à vent à l'usage des Chasseurs. Il est contourné : il va en s'évasant, depuis son embouchure jusqu'à son pavillon.

Les Prêtres des Hébreux annonçoient autrefois le Jubilé au peuple avec des cors faits de cornes de belier.

À COR ET A CRI, se dit adverbialement en termes de Vénerie, pour signifier à grand bruit. *Ils chassoient à cor & à cri dans la forêt de Senlis.*

On dit figurément, *vouloir, demander, poursuivre une chose à cor & à cri ;* pour dire, vouloir, demander, poursuivre une chose à toute force. *Il demandoit cette charge à cor & à cri.*

Ce monosyllabe est long.

Le *r* final se fait toujours sentir.

CORACE ; nom propre d'une rivière d'Italie, au royaume de Naples : elle a sa source dans la Calabre, aux pieds de l'Apennin, & son embouchure dans le golfe de Squilace, près de Cantazaro.

CORACES ; (les) substantif masculin pluriel, & terme de Mythologie. Prêtres du dieu Mythras. Et l'on appeloit *coraciques*, les fêtes instituées en l'honneur du même Dieu.

CORACITE ; substantif féminin, par lequel les Lithologues désignent une pierre figurée, dont la couleur ressembloit à celle du plumage du corbeau.

CORACO-BRACHIAL ; adjectif & terme d'Anatomie, qui se dit d'un muscle du bras, situé à la partie supérieure & interne de l'humerus. Son extrémité supérieure se confond avec la tête interne du biceps.

CORACO-CLAVICULAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie, par lequel on désigne un ligament court, gros & très-fort, qui unit l'apophyse coracoïde de l'omoplate avec la clavicule.

CORACO-HYOÏDIEN ; adjectif, & terme d'Anatomie, qui se dit d'un muscle délié & très-long de l'os hyoïde ; il s'attache par son extrémité inférieure à la côte supérieure de l'omoplate, proche la racine de l'apophyse coracoïde, à laquelle il est aussi quelquefois attaché en partie. L'extrémité supérieure de ce muscle s'attache à la partie latérale & inférieure de la base de l'os hyoïde, près de sa corne, à côté du sterno-hyoïdien.

CORACOÏDE ; adjectif, & terme d'Anatomie, qui se dit de l'apophyse de l'omoplate, ainsi appelée, parce qu'elle ressemble à un bec de corbeau. Elle sert à fortifier l'articulation de l'épaule, & à donner insertion à plusieurs muscles du bras.

CORACO-RADIAL ; adjectif, & terme d'Anatomie. Winslow a donné ce nom au muscle biceps du bras, parce que d'une part, il s'attache à

l'apophyse coracoïde, & de l'autre au radius.

CORAIL; substantif masculin, dont le pluriel fait coraux. *Corallum.* Substance marine, la plus belle & la plus précieuse de celles qu'on appelle improprement *plantes marines.*

L'on a pris autrefois le corail pour un arbrisseau de mer; mais les découvertes de M. Peyssonnel, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, ont prouvé que le corail appartenoit au règne animal, & qu'il étoit une véritable production d'insectes, de même que les madrépores, les litophites, les éponges, *&c.*

Le corail n'a point de racines: on le trouve collé fortement sur la surface de différens corps. On en a vu sur des os de baleine, sur des crânes, sur des bouteilles, communément sous les avances des rochers, dans les antres de la mer, & toujours la tête en bas. Ces corps servent simplement de base au corail. Sa tige est pour l'ordinaire ornée de branches. Sa grosseur ne passe guères un pouce. La plus grande hauteur à laquelle il s'élève dans la mer Adriatique, & même très-rarement, est d'un pied, ou un peu plus. Quoique la tige & les ramifications soient ordinairement rondes, on en voit quelquefois de larges & plates. Le *corail rouge ou rose* est le plus commun: on le trouve dans la mer Adriatique. On en voit aussi du blanc dans cette mer & dans la Baltique. Il n'est pas rare de trouver des branches de corail dont la coupe transversale présente différentes couches concentriques couleur de rose-jaunâtre, blanches & violettes.

Lorsqu'on examine l'organisation du corail, on observe que la tige & les branches paroissent formées d'une suite de petits tubes, dont plusieurs croissent ensemble parallèlement les uns aux autres, & poussent des branches en différens sens; ce qui fait que le corail ressemble à quelques arbrisseaux de mer pétrifiés. On remarque que ces petits tubes, qui rampent ensemble, varient leurs directions suivant les obstacles qu'ils trouvent en chemin: si, par exemple, il s'attache un coquillage à la tige ou aux branches du corail, il ne manque pas d'être recouvert en tout ou en partie, par la substance même de ce corail. Ces tubes étant composés d'une matière crétacée & mêlée avec la substance visqueuse des animaux qui habitent le corail, ils se contractent & deviennent solides à mesure que leurs habitans les abandonnent; c'est-à-dire, que les différentes particules dont ils sont composés, s'attirent fortement les unes les autres, & acquièrent la dureté du marbre, avec la propriété d'en recevoir le poli. Les petits tubes qui forment l'enveloppe extérieure du corail, sont de couleur jaunâtre: ils ne sont point solides comme ceux qui sont en dedans. On les trouve pleins d'une matière laiteuse, qui est le corps tendre des *polypes.*

A l'instant où on retire le corail des mers, on le voit couvert d'une substance rouge & farineuse, qui semble en être l'écorce. Elle est toute parsemée de cavités en forme d'étoiles: ces cavités reçoivent cette figure des griffes des polypes. Si on enlève l'enveloppe farineuse, on apperçoit que les étoiles ont une communication avec les tubes qui sont au-dessous, & qui sont faits par les polypes. Il y a lieu de penser que

que les coraux se forment à la manière des coquilles ou des madrépores.

Lorsqu'on met un morceau de corail dans du vinaigre, ou plutôt dans de l'esprit de nitre fumant, affoibli peu à peu par six parties d'eau, sa partie calcaire se dissout d'abord : les cellules deviennent très-visibles, & la partie membraneuse reste dans son entier ; ce qui prouve bien que les coraux doivent leur formation à des animaux.

Les polypes qui habitent les coraux, paroissent ressembler beaucoup aux polypes d'eau douce.

Ces insectes sont blancs, mous, un peu transparens, & leurs bras présentent la forme d'une étoile à huit rayons ; ce sont ces bras qu'on avoit pris pour des pétales de fleurs. Tout ceci ne peut s'observer que dans le corail récemment pêché, & tenu dans l'eau de la mer ; car au moindre mouvement, les polypes se contractent par un jeu semblable à celui des cornes des limaçons, & se replient dans leurs cellules. Ces polypes se multiplient par des œufs extrêmement petits, qui se détachent de l'animal ; & par la molesse de leur consistance, ils s'attachent à un corps sur lesquels ils tombent. Tant que cette première cellule, ou cet œuf du polype est encore fermé, tout y est dans un état de mollesse ; mais lorsqu'il s'est ouvert, on commence à y remarquer quelques petites lames dures, qui prennent peu à peu la vraie consistance du corail. A mesure qu'il croît, les polypes se multiplient, & il se forme de nouvelles ramifications ; & à mesure que les polypes abandonnent leur première habitation, le corail acquiert de la grosseur, de la dureté & de la pesanteur.

Le corail peut être employé seul comme absorbant ou alkali terreux. Dissous par l'acide du vinaigre, il donne un sel neutre savoneux, qui peut être regardé comme diurétique & tonique. On en fait aussi une teinture & un sirop astringent. La préparation du corail proprement dite, celle dont le produit est connu dans les boutiques sous le nom de *corail préparé*, consiste à le réduire en poudre dans un mortier de fer, à le tamiser, à le porphyriser, & à le former ensuite en petits trochisques. Ce corail entre dans les confections d'hyacinthe & d'alkermès, & dans les poudres dentrifiques.

Quoique le corail soit très-dur, lorsque par le temps ou par quelque accident il a perdu son écorce, il est sujet à être rongé par de petits insectes, qui le rendent si foible & si fragile, qu'on ne peut plus l'employer à rien. Les marbres les plus durs qui se trouvent dans le fond des mers ne sont pas exempts des attaques de ces insectes.

La pêche du corail se fait depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Juillet. Les pêcheurs *coraillers*, soit de Corse, soit de Catalogne, attachent deux chevrons en croix, & les appesantissent avec un boulet, ou avec un gros morceau de plomb, qu'ils mettent au milieu pour les faire tomber à fond ; ils entortillent négligemment du chanvre de la grosseur d'un pouce, & ils en entourent les chevrons, qui ont aussi à chaque bout un filet en manière de bourse ; ils attachent ce bois à deux cordes, dont l'une tient à la proue, & l'autre à la poupe de la barque ; ensuite ils le laissent aller à tâtons au courant & au fond de l'eau, afin que la machine s'accroche sous les avances des ro-

chers; par ce moyen le chanvre s'entortille autour des branches de corail. On emploie cinq ou six personnes pour tirer les chevrons & pour arracher le corail, qui reste attaché à la filasse, ou qui tombe dans la bourse; s'il tombe dans la mer, les plongeurs vont le chercher.

On recherche beaucoup les grandes branches de corail, pour les vendre aux personnes qui font des collections de curiosités naturelles, ou pour les polir avec le fil de chanvre, le blanc d'œuf ou de l'émeril, ou pour les sculpter & en faire des ornemens qu'on envoie dans l'Inde, en Asie, & sur tout en Arabie. On en fait une infinité de petits ouvrages, comme des cuillers, des pommes de canne, des manches de couteaux, des poignées d'épées, des colliers, des brasselets & des grains de chapelet. Les Mahométans de l'Arabie Heureuse comptent le nombre de leurs prières sur un chapelet de corail, & l'on n'enterre presque personne parmi eux, sans lui mettre un de ces chapelets au cou.

Les Poëtes disent d'une belle bouche, que *c'est une bouche de corail.*

On dit de même, *des lèvres de corail.*

La Mythologie fait naître le corail, du sang de la tête de Meduse.

Corail de Jardin, est un nom que l'on a donné au piment ou poivre de Guinée, à cause des semences tirant sur le rouge, que produit cette plante.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

CORAILLE; vieux mot qui signifioit autrefois cœur.

CORAILLER; substantif masculin, qui s'emploie aussi adjectivement. Celui qui travaille à la pêche du corail. *Des pêcheurs coraillers.*

CORAÏSCHITE; substantif masculin. Administrateur & gardien du Temple de la Mecque. Cette prérogative a été particulière à une famille ou tribu de cette ville, appelée aussi *Coraïschite.* On a donné dans la suite ce nom à tous les anciens Arabes, compagnons de Mahomet, qui étoit lui-même Coraïschite.

CORAL; substantif masculin. Couleuvre de la rivière des Amazones, remarquable par la variété & la vivacité de ses couleurs. Elle est amphibie. On a vu de ces couleuvres, qui avoient vingt-cinq à trente pieds de longueur, sur un d'épaisseur. La morsure, selon M. de la Condamine, n'en est pas dangereuse.

CORALINE; substantif féminin. *Coralina.* Plante qui croît sur les rochers baignés par la mer. Elle est pierreuse comme le corail, branchue & découpée en parties très-fines, jointes les unes aux autres par des espèces d'articulations. Sa saveur est très-salée, & elle a une odeur de marée. On l'emploie contre les vers des enfans.

Le fameux Botaniste Tournefort, & ses contemporains, attribuoient toutes les coralines au règne végétal; mais depuis les observations de M. Peyssonel, on les a distribuées en deux classes; on suppose les unes vraies plantes, & les autres sont attribuées au règne animal, comme étant produites par des insectes de la même manière que le corail.

Les découvertes que l'on a faites, & que l'on fait tous les jours, prouvent que cette dernière classe

est la plus nombreuse : il est même encore incertain si elle n'est pas l'unique.

C'est sur les rochers, ou sur les bans d'huîtres qui ont été négligés pendant quelque temps, que l'on trouve, en petits buissons, les coralines les plus variées. Aussitôt que les pêcheurs ont pris les huîtres qui en sont chargées, il faut les mettre dans un grand vase de bois, & les couvrir d'eau de mer. Au bout d'une heure, on voit s'épanouir les polypes, qui s'étoient contractés à l'instant où on les avoit tirés de l'eau. Pour lors on verse doucement, sur les bords du vase, autant d'eau bouillante qu'il y a d'eau froide. Cela fait, on ôte promptement, avec des pinces, les coralines de dessus les coquilles : on met les espèces séparées dans de petits vases de cristal blanc, remplis d'un esprit-de-vin bien clair, mais affoibli par de l'eau, au point de n'être pas plus fort que de la bonne eau-de-vie : à l'instant les polypes perdent la vie, sans avoir le temps de se contracter. Il faut avoir soin que le diamètre des petits vases de cristal n'excède point la longueur du foyer de la loupe avec laquelle on se propose de faire les observations. On ne peut faire ces sortes de collections que pendant l'été, parce qu'en hiver les polypes sont contractés par le froid.

On remarque au Cabinet du Jardin du Roi, dans un petit bocal, un morceau de corail rouge, où l'on voit distinctement les polypes blancs qui se détachent sur ce fond rouge.

Coraline, se dit aussi en termes de Marine, d'une sorte de chaloupe légère, dont on fait usage au Levant pour la pêche du corail.

Coraline, se dit encore d'un coquillage bivalve, rouge, strié, cannelé, orné de bosses élevées & creuses, & de la famille des peignes. Ses oreilles sont irrégulières; mais le chantournement de ses bords est régulier.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

CORALLIN; substantif masculin. Serpent de Siam très-rare. Il est ceint de bandes autour du corps, qui sont rouges & blanches successivement, depuis la queue jusqu'à la tête, qu'il a très-belle.

CORALLIN, INE; adjectif dont les Poëtes faisoient usage autrefois dans ces phrases, *bouche coralline*, *lèvres corallines;* pour dire, une bouche, des lèvres rouges comme du corail; mais il ne se dit plus aujourd'hui.

CORALLOÏDE; substantif féminin. *Coralloïdes*. Plante dont la substance est sèche, sans suc, dure, fragile, ligneuse, & d'une forme assez semblable au corail, d'où lui est venu son nom. Il se forme à l'extrémité de ses branches, qui s'étendent comme celles des coraux & des madrépores, des tubercules fongueux, lesquels s'ouvrent en mûrissant, pour laisser échapper une graine petite & menue. On distingue neuf espèces de coralloïdes, & on leur attribue la propriété d'être astringentes & corroboratives.

CORAMBIS; nom propre d'une ancienne ville de l'Ethiopie, sous l'Egypte, près de laquelle Pline dit qu'il y avoit une source de bitume.

CORAS; (Jean de) nom propre d'un fameux Jurisconsulte, né dans l'Albigeois en 1513. Après avoir enseigné le droit avec distinction, il devint Conseiller au Parlement de Toulouse, & successivement Chancelier de Navarre. Ayant embrassé le Calvinisme, il fut chassé de Tou-

louſe en 1562, retabli enſuite par les ſoins du Chancelier de l'Hôpital, & enfin aſſaſſiné par les écoliers, & pendu avec deux autres Conſeillers à l'ormeau du Palais, dans le temps des maſſacres de la Saint Barthélemi. Ses différens ouvrages de Juriſprudence ont été imprimés à Lyon en 1558, en deux volumes *in-folio*. Ses mélanges de droit civil, en trois livres, ſont les plus eſtimés.

CORASMINS; (les) anciens peuples d'Aſie, que quelques-uns ont prétendu être deſcendus des anciens Parthes : ils ſe répandirent dans quelques Provinces de Perſe; mais s'étant rendus odieux par leurs brigandages, les autres peuples ſe liguèrent contr'eux & les firent diſparoître.

CORBACH; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans la Heſſe, à ſix milles, oueſt, de Caſſel. Elle eſt capitale de la Principauté de Waldeck.

CORBAN; ſubſtantif maſculin, qui ſe dit d'une cérémonie que les Muſulmans font tous les ans aux pieds du mont Arafat, en Arabie, près de la Mecque. Elle conſiſte à immoler un grand nombre de brebis, dont la chair ſe diſtribue aux pauvres.

CORBARAN; vieux mot qui ſignifioit autrefois tréſor.

CORBAW, ou CORBAVIE; nom propre d'un petit pays de Hongrie, dans la partie méridionale de la Croatie, vers la Dalmatie. Il appartient en partie aux Turcs, & en partie à la Maiſon d'Autriche.

CORBEAU; ſubſtantif maſculin. *Corvus*. Oiſeau du poids d'environ deux livres, de deux pieds de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & à-peu-près de quatre pieds d'envergure. Il a le bec robuſte, gros, pointu, un peu voûté & très-noir; les narines entourées de poil, la langue large & fendue; tout le corps noir, avec une certaine couleur bleue luiſante, qui ſe remarque ſur tout à la queue & aux aîles; le ventre tirant ſur le brun; le milieu du dos revêtu ſeulement de duvet; les aîles & la queue longues, les ongles crochus, grands, principalement ceux de derrière; le pied écailleux & noirâtre.

Cet oiſeau pouſſe un croaſſement déſagréable. Il a le goſier dilaté au-deſſous du bec; ce qui forme une poche, dans laquelle il porte ſa nourriture. Il vit très-long-temps, mange de tout, & particulièrement du grain, des inſectes, & des charognes de quadrupèdes, de poiſſons, d'oiſeaux : il prend même des oiſeaux vivans dans les baſſe-cours, à la manière des oiſeaux de proie. Le jeune corbeau ſe peut apprivoiſer & dreſſer pour la fauconnerie : on lui apprend à parler. Le corbeau ſe rencontre par tout pays : il eſt hardi & doué d'un odorat exquis; il ne craint ni le froid ni le chaud. Cet oiſeau eſt naturellement voleur. Il fait ſon nid dans les forêts épaiſſes, ſur les arbres les plus élevés, ou dans de vieilles tours, au commencement de Mars; les femelles pondent quatre, cinq, & juſqu'à ſix œufs, qui ſont d'un vert pâle, tirant ſur le bleu, tachetés de raies noirâtres : les petits s'appellent *corbillards*. Le mâle marque un grand amour pour la femelle : il prend ſoin de la nourrir & de l'engraiſſer dans le temps de l'incubation. Ils ſe careſſent mutuellement bec à bec, comme font les pigeons avant de s'accoupler.

En Angleterre il est défendu de faire aucune violence au corbeau, parce qu'il mange les charognes terrestres & des rivages, lesquelles pourroient infecter l'air. On le respecte aussi en Suède : il est très-estimé dans les Indes ; mais en revanche dans l'île de Féroë, où il est de tous les oiseaux de proie le plus redoutable aux brebis, on lui fait la chasse ; & il est d'usage qu'à certain jour de l'année, chaque habitant apporte à la Chambre de Justice un bec de *corbeau*. On fait un monceau de tous ces becs, on y met le feu, & il y a amende contre ceux qui ne fournissent pas leur contingent. Les corbeaux multiplient beaucoup dans les déserts, & sur les rochers de l'Islande : on y en voit quelquefois de tout blancs : ces oiseaux se jettent sur les petits agneaux ; & après leur avoir crevé les yeux, pour les empêcher de se sauver, souvent ils les ont mangés avant que les paysans soient arrivés au secours ; s'ils arrivent assez tôt pour chasser les *corbeaux*, l'agneau n'en est pas moins aveuglé ; & comme dans cet état il ne sauroit trouver sa nourriture, ils le tuent & l'écorchent sur le champ. C'est de-là que viennent ces fourrures ou petites peaux douces qu'on vend en Dannemark & dans le pays de Holstein, sous le nom de *sma-asken*. Le corbeau a pour ennemi le milan : son vol est pesant ; ses pennes servent à faire des touches pour frapper les cordes des épinettes, & aux Artilliers pour empenner les traits. Par tout où le corbeau est établi, la corneille ni les oiseaux de son espèce n'y peuvent prétendre aucune possession. Il n'y a que les pauvres qui mangent la chair de corbeau.

On compte plusieurs sortes de corbeaux, dont parlent les Naturalistes : savoir, le *corbeau à collier*, qu'on soupçonne être une espèce de *vautour* ; le *corbeau hupé* dont les griffes sont très-fortes, & le plumage varié de vert, de bleu doré ; le *corbeau des Indes*, dont le plumage ressemble à celui du coq-d'Inde, le *corbeau rhinoceros* ; le *corbeau rouge*, qu'il ne faut pas confondre avec le *choucas rouge* ; le *corbeau des bois* ; le *corbeau de nuit* ; & le *corbeau aquatique*, qui est le *cormoran*. On trouve en Suisse des corbeaux blancs.

On prétend que les petits corbeaux réduits en cendre, sont bons contre l'épilepsie & la goutte.

La Mythologie dit que le corbeau devint noir pour avoir trop parlé, & que ce fut une vengeance d'Apollon, qui, sur le rapport que lui fit le corbeau de l'infidélité de Coronis sa maîtresse, la tua, s'en repentit, & punit l'oiseau délateur, en le privant de sa blancheur.

Corbeaux, se dit dans le sens figuré, de ceux qui dans un temps de contagion, enlèvent les pestiférés, soit pour les porter à l'hôpital, soit pour les enterrer.

Corbeau, se dit en termes d'Architecture, d'une grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie pour soutenir une poutre.

Corbeau de fer, se dit aussi d'un certain morceau de fer qui est scellé dans la muraille, & qui sert à soutenir une pièce de bois sur laquelle portent les solives.

Corbeau, se dit en termes de l'Art Militaire, d'une machine de guerre, dont les Romains se servirent, selon Polybe, dans le combat naval de Myle, entre le Consul Duillius & Annibal.

Corbeau, se dit en termes d'Astronomie, d'une constellation de l'hémisphère méridional, dont les étoiles sont au nombre de sept dans le catalogue de Ptolémée, & au nombre de dix dans le catalogue Britannique.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CORBEIL; nom propre d'une ville de l'île de France, située sur la Seine, à trois lieues, nord-ouest, de Melun, & à sept lieues, sud-sud-est, de Paris. C'est le siége d'une Prévôté Royale, d'une Châtellenie, d'une Gruerie, d'une Capitainerie des Chasses, *&c.* Cette ville fut assiégée vainement en 1418, par le Duc de Bourgogne, & en 1562, par les Calvinistes.

CORBEILLE; substantif feminin. *Corbis.* Sorte de panier fait ordinairement d'osier, & dans lequel on met des fruits & autres choses. *Portez-lui cette corbeille de fruits. Il y avoit des corbeilles de fleurs.*

On appelle absolument *la corbeille*, les bijoux que l'époux futur envoie dans une corbeille à sa future épouse.

Corbeille, se dit en termes d'Architecture, d'un morceau de sculpture en forme de panier rempli de fleurs ou de fruits, qui sert à terminer quelques décorations, comme sont celles des piliers de pierre de clôture de l'orangerie de Versailles.

Corbeilles, se dit en termes de Fortifications, de petits paniers d'environ un pied & demi de hauteur, que l'on arrange les uns près des autres sur le parapet de la place, en laissant assez d'intervalle pour pouvoir faire feu sur l'ennemi sans être vu.

Corbeille, se dit aussi d'un beau coquillage bivalve de la famille des cœurs.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

Les *ll* se prononcent mouillés.

CORBEILLER; substantif masculin. Officier du Chapitre de l'Eglise d'Angers, qui n'a que rang de prébendier, mais qui parvient communément au canonicat. Il y a quatre corbeillers, dont le chef, qualifié de grand Corbeiller, est Curé du Chapitre, & le premier du bas chœur. Autrefois leur fonction étoit de distribuer le pain de chapitre: aujourd'hui ils officient aux fêtes doubles. Le bréviaire des Chanoines décédés leur appartient.

CORBIE; nom propre d'une ville de France, en Picardie, sur la Somme, à quatre lieues, nord-est, d'Amiens. Il y a un Grenier à Sel, & une Abbaye en commende, qui vaut au Titulaire plus de 6000 liv. de rente.

CORBIERS; nom propre d'une vallée de France, en Languedoc, au Diocèse de Narbonne, où les François taillèrent en pièces les Sarrasins dans le huitième siècle.

CORBIGNY; nom propre d'une petite ville de France, dans le Nivernois, près de la rivière d'Yonne, à cinq lieues, sud-est, de Clamecy. Il y a une Abbaye en commende, qui vaut plus de 7000 liv. de rente au Titulaire.

CORBILLARD; substantif masculin. Le petit du corbeau.

Corbillard, se dit aussi d'un grand bateau établi pour aller de Paris à Corbeil.

Corbillard, se dit encore de certains grands carrosses à huit personnes, lesquels servent chez les

Princes à voiturer les gens de leur suite.

CORBILLON ; substantif masculin. *Corbula*. Sorte de petite corbeille. *Apportez ce corbillon. Un corbillon rempli d'oublies.*

On dit qu'*on a gagné tout le corbillon d'un Pâtissier ;* pour dire, qu'on lui a gagné toutes les oublies qu'il avoit dans son corbillon.

On dit proverbialement & figurément, *changement de corbillon fait appétit de pain-bénit ;* pour dire, qu'il y a une sorte de ragoût dans le changement.

CORBILLON, se dit aussi d'une sorte de jeu où les joueurs sont obligés de rimer en *on*.

Les trois syllabes sont brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

On devroit écrire *korbillon*. Voyez ORTHOGRAPHE.

CORBIN ; vieux mot qui signifioit autrefois corbeau, & qui se dit encore en cette phrase, *bec de corbin*, pour exprimer une sorte d'arme que portoient les cent Gentilshommes de la Maison du Roi, qu'à cause de cela on appeloit *les Gentilshommes au bec de corbin.*

BEC DE CORBIN, se dit aussi de certaines pommes de cannes, dont une des extrémités ou toutes les deux sont recourbées.

BEC DE CORBIN, se dit encore dans les Sucreries, d'un vaisseau de cuivre ayant deux anses & un bec, par le moyen duquel on verse le sirop tout chaud dans les formes, sans craindre de le répandre.

CORBINAGE ; substantif masculin, & terme de Coutume, qui se dit d'un droit singulier, en vertu duquel les Curés d'un canton situé vers Mesle, en Poitou, prétendent avoir droit de prendre le lit des Gentilshommes décédés dans leur Paroisse.

CORCANG ; nom propre d'une ville d'Asie, sur la rive méridionale du Gihon, dans le Khouaresme.

CORCELLES ; nom propre d'une petite rivière de France, en Bourgogne, laquelle après un cours de cinq à six lieues, se jette dans l'Arroux, un peu au-dessus d'Autun.

CORCHORUS ; substantif masculin. Plante originaire d'Egypte, dont la tige unie, s'élève à la hauteur d'une coudée ; sa feuille a beaucoup de ressemblance avec celle de la mercuriale, & ses gousses qui tiennent à des pédicules fort courts, sont rayées de jaune, pointues & divisées en cinq portions longitudinales, & renferment une petite graine cendrée, visqueuse, anguleuse & abondante. Prosper Alpin dit que la fleur est jaune, & composée de cinq pétales larges, courts, & pointus.

Le *corchorus* est pour les Egyptiens un légume agréable. On lui attribue en Médecine les mêmes propriétés qu'à la guimauve.

CORCK ; nom propre d'une ville épiscopale d'Irlande, capitale d'un Comté de même nom, dans la Province de Munster, sur la rivière de Leo, à cent vingt-quatre milles, sud-ouest, de Dublin. Elle a deux Députés au Parlement.

CORCOBA ; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de la Taprobane.

CORCOVADA ; substantif masculin. Poisson des Indes, de la grandeur de la morue : il a des taches vertes & jaunes sur la peau, & vers la queue une ligne remarquable entre deux autres petites lignes. La chair en est estimée.

CORCYRE ; nom propre d'une île

de la mer Ionienne, dont le nom moderne est *Corfou*. Elle fut appelée *corcyre*, dit la Mythologie, du nom d'une *nymphe*, fille d'Asopus, que Neptune viola dans cette île *Voyez* Corfou.

CORCYRIENS; (les) Habitans de l'île de Corcyre. *Voyez* Corfou.

CORDA; substantif masculin. Grosse serge croisée, drapée & toute de laine, qui se fabrique à Romorentin.

CORDACE; substantif féminin. Danse des Grecs, gaie, vive & légère: ce fut, dit-on, un des suivans de Bacchus qui en fut l'inventeur.

CORDAGE; substantif masculin. *Funium copia.* Terme collectif, par lequel on exprime toutes les cordes qui servent à la manœuvre d'un vaisseau, d'une galère.

Le nombre des cordages nécessaires pour équiper un navire, est très-considérable: il en faut pour la garniture & rechange d'un vaisseau du premier rang, plus de deux cent dix-neuf milliers.

Cordage, se dit aussi des cordes qu'on emploie à des trains d'Artillerie, ou à faire des machines. *On enleva le cordage destiné pour l'Artillerie.*

Cordage, se dit quelquefois d'une seule corde. *Ce cordage est trop gros.*

Cordage, se dit aussi de la manière de mesurer avec une corde, le bois qu'on appelle *bois de corde*. Les Jurés-Mouleurs de bois sont chargés à Paris, de veiller à ce que les particuliers ne soient point lésés par les Marchands dans le cordage.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève.

CORDE; substantif féminin. *Funis.* Tortis fait ordinairement de chanvre, & quelquefois de coton, de laine, de soie, d'écorces d'arbres, de poil, de crin, de jonc, & d'autres matières pliantes & fléxibles.

On distingue les cordes par leur grosseur, leurs fabrications, les usages auxquels on les destine, & les matières dont elles sont composées.

Les *cordes* les plus communes sont celles de chanvre, & l'on en fabrique de quatre sortes avec cette matière: les unes qui sont composées de brins, & qu'on ne commet qu'une fois, comme le merlin & le bitord; les autres qui sont composées de torons, & que l'on ne commet qu'une fois, comme les aussières à deux, trois, quatre, cinq & six torons; celles qui sont composées d'aussières, commises deux fois, & qu'on appelle *grelins*; & enfin, celles que l'on commet trois fois, & que l'on appelle *archigrelins*.

Il y a encore une espèce de corde plus menue par un bout que par l'autre, & que par cette raison, on appelle *corde en queue de rat*.

Corde d'estrapade, se dit de la corde avec laquelle on guinde ceux qui sont condamnés à avoir l'estrapade. Et l'on dit dans cette acception, *donner trois coups de corde à un Soldat*; pour dire, le guinder trois fois en haut, & le laisser aller de toute sa pesanteur à un pied près de terre.

Corde, se dit aussi d'un gros cable tendu en l'air, & attaché par les deux extrémités, sur lequel certains bâteleurs dansent. Et l'on appelle ces bâteleurs, *danseurs de cordes*.

On dit figurément & familièrement, que *quelqu'un danse sur la corde*; pour dire, qu'il est dans une

une affaire hasardeuse, délicate, épineuse, dans une situation dangereuse, dans une fortune incertaine & chancelante, où il court risque à tout moment de succomber.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*on verra beau jeu si la corde ne rompt;* pour dire, qu'on verra des choses fort extraordinaires, dans quelque affaire, dans quelque entreprise, si les moyens dont on se sert pour y parvenir, ne manquent pas.

CORDE, se dit en termes du jeu de Billard, de deux clous attachés sur les bandes des côtés, en-deçà desquels le joueur qui commence à jouer, doit placer sa bille.

CORDE, se dit en termes du jeu de Paume, d'une grosse corde qui est tendue au milieu d'un jeu de Paume, & qui est garnie de filets jusqu'en bas pour arrêter les balles qu'on y jette. Les joueurs qui ne font pas passer la balle par-dessus la corde, perdent un quinze.

On dit dans cette acception, *mettre sous la corde, friser la corde, mettre argent sous corde.*

On dit aussi figurément & proverbialement, qu'*une personne a frisé la corde;* pour dire, qu'il s'en est peu fallu qu'elle n'ait manqué son affaire, qu'elle n'ait perdu son procès.

On dit encore figurément & familièrement, qu'*une affaire a passé à fleur de corde;* pour dire, qu'il s'en est peu fallu qu'elle n'ait manqué.

CORDE, se dit aussi des cordes de chanvre, ou autres dont on garnit les arcs & les arbalêtes. *La corde n'est pas assez tendue.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*une personne a plus d'une corde à son arc, plusieurs cordes à son arc;* pour dire, qu'elle a plusieurs moyens pour réussir dans son projet, pour parvenir à son but.

CORDE, se dit du supplice de la potence. *C'est une action qui mérite la corde.*

On dit figurément dans cette acception, qu'*une personne a frisé la corde;* pour dire, qu'il s'en est peu fallu qu'on ne l'eût condamnée à être pendue.

On appelle les filoux, les fripons & les mauvais garnemens, *gens de sac & de corde.*

On dit aussi figurément de quelqu'un qui fait des choses qui pourront le faire pendre, qu'*il file sa corde.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui est heureux au jeu, qu'*il a de la corde de pendu.*

On dit *la corde au cou*, en parlant de ceux qui font amende honorable. *Condamné à faire amende honorable, nu en chemise & la corde au cou.*

On dit figurément que *quelqu'un s'est rendu la corde au cou, qu'il est venu la corde au cou;* pour dire, qu'il s'est soumis sans aucune condition, à la merci du Vainqueur, du Prince, du Supérieur. *Les Rebelles se rendirent la corde au cou.*

On dit figurément & familièrement, *mettre la corde au cou à quelqu'un;* pour dire, le mettre en danger d'être pendu. *En l'engageant dans cette entreprise, vous lui mettiez la corde au cou.*

On dit aussi figurément & familièrement, *mettre la corde au cou à quelqu'un;* pour dire, être cause de sa perte, de sa ruine. *Cette fille a mis la corde au cou à ce jeune Seigneur.*

On dit en parlant d'une affaire dangereuse, que *le fouet & la corde*

en font dehors; pour dire, qu'il n'y a point de peine afflictive à craindre.

On dit aussi proverbialement, qu'*il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*; pour dire, que l'on ne doit pas parler des vices, ni des choses dont le reproche peut tomber sur ceux qui écoutent.

Corde de drap, se dit des fils dont le drap est tissu. *C'est un drap qui a la corde fine.*

On dit proverbialement & figurément, d'une finesse grossière & facile à découvrir, *cela montre la corde.*

Cordes de défense, se dit en termes de Marine, de paquets de grosses cordes, ou de bouts de vieux cables, qu'on fait pendre le long des côtés des chaloupes, & autres petits bâtimens, pour rompre le choc, & empêcher qu'ils ne se brisent contre de plus gros navires.

Corde de retenue, se dit aussi en termes de Marine, de celle qui sert à retenir, & à gouverner un fardeau.

Corde sans fin, se dit de la corde qui entoure la roue des Tourneurs, Couteliers, & par le moyen de laquelle on fait tourner l'ouvrage.

Corde encordée, se dit dans les Manufactures de soie, d'une grosse corde qui se roule double sur l'ensuple de derrière, dont les deux bouts sont bouclés, afin d'y passer un bois garni de crochets qui arrêtent & retiennent le composteur sur lequel sont enfilées les portées de la chaîne, pour fixer la soie aussi près du corps, que la tire peut le permettre.

Corde de semple, se dit d'une corde de fil à trois bouts, dont le semple est composé.

Corde de valet, se dit d'une grosse corde arrêtée par un bout, & d'un côté au pied de derrière du métier, autour duquel elle se roule trois ou quatre fois, ainsi que dans la moulure de l'ensuple, & dont l'autre extrémité est arrêtée au valet de l'ensuple, afin de tenir la chaîne tendue.

Corde de rame, se dit d'une corde de fils à trois bouts, plus grosse que celle de semple, à l'extrémité de laquelle l'arcade est attachée.

Corde de calqueron, se dit d'une corde qui sert à faire lever les lisses du fond, & à rabattre les autres.

Corde de jointe, se dit de celle dans laquelle sont enfilés les canons de la jointe.

Corde de gavassinière, se dit de celle dans laquelle sont enfilées les gavassinières.

Corde a puits, se dit en termes de Boutonniers, d'un enjolivement composé de deux brins de bouillon entortillés l'un autour de l'autre, & que l'ouvrier met sur différentes parties du bouton.

Corde du rouleau, se dit en termes d'Imprimerie, d'une corde à quatre brins d'environ un pouce de diamètre, laquelle sert à mouvoir le train.

Cordes, se dit en termes de Relieurs, de ficelles de différentes grosseurs, dont ces ouvriers se servent pour faire les nervures des livres.

Corde, se dit dans le Commerce, des chapelets de Verroteries enfilées, qu'on envoie au Sénégal, & autres côtes d'Afrique.

Corde, se dit d'une certaine quantité de bois à brûler, qu'on mesuroit autrefois avec une corde, & qu'on mesure aujourd'hui entre deux membrures de quatre peids de

hauteur, & éloignées l'une de l'autre, de huit pieds.

On appelle *Tabac en corde*, du Tabac qui a été cordé.

Corde de montre, s'est dit d'une corde de boyau qu'on mettoit autrefois aux montres.

Corde a feu, se dit en termes d'Artificiers, d'une mèche de corde qui sert à conserver long-temps une petite quantité de feu : on donne le même nom à une espèce d'étoupille qui porte le feu plus lentement que les autres.

Corde, se dit en termes de Manège, de la grande longe qu'on tient autour du pilier où le cheval est attaché pour le dégourdir, le dénouer, lui assouplir le corps, lui apprendre à fuir la chambrière, & le faire manier. Et l'on appelle *cordes des deux piliers*, les longes du caveçon, quand le cheval travaille entre deux piliers.

Corde a saigner, se dit en termes de Maréchallerie, d'une petite corde qui sert à serrer le cou du cheval quand on le saigne.

Corde de farcin, se dit en termes de Maréchallerie, de la tension que le farcin cause aux parties qui en sont attaquées.

Corde, se dit en termes de Chirurgie, de la tension d'un muscle, causée par ulcère, inflammation, *&c. &c.*

Corde d'Hyppocrate, est un des noms que les Anatomistes ont donné au tendon d'Achilles.

Corde du tambour, se dit aussi en termes d'Anatomie, du rameau de nerf qui part de la portion dure du nerf auditif ; ce petit nerf est couché sur la peau du tambour, & passant devant la longue apophyse de l'enclume, il sort enfin hors de la caisse du tambour par la félure articulaire de l'os des tempes, & va s'unir à la seconde branche du nerf maxillaire inférieur, autrement appelé *moyen lingual*.

Corde sonore, se dit en termes de Musique, de toute corde tendue, dont on peut tirer du son.

Si une corde tendue, dit un illustre Géomètre, est frappée en quelqu'un de ses points par une puissance quelconque, elle s'éloignera jusqu'à une certaine distance de la situation qu'elle avoit étant en repos, reviendra ensuite & fera des vibrations en vertu de l'élasticité que sa tension lui donne, comme en fait une pendule qu'on tire de son à plomb. Que si, de plus, la matière de cette *corde* est elle-même assez élastique, ou assez homogène pour que le même mouvement se communique à toutes ses parties, en frémissant elle rendra du son, & sa résonnance accompagnera toujours ses vibrations : les Géomètres ont trouvé les loix de ces vibrations; & les Musiciens celles des sons qui en résultent.

On savoit depuis long-temps, par l'expérience & par des raisonnemens assez vagues, que, toutes choses d'ailleurs égales, plus une *corde* étoit tendue, plus ses vibrations étoient promptes ; qu'à tension égale, les *cordes* faisoient leurs vibrations plus ou moins promptement en même raison qu'elles étoient moins ou plus longues ; c'est-à-dire, que la raison des longueurs étoit toujours inverse de celle du nombre des vibrations ; M. Taylor, célèbre Géomètre Anglois, est le premier qui ait démontré les loix des vibrations des *cordes* avec quelque exactitude, dans son savant Ouvrage intitulé : *Methodus incrementorum directa ex inversâ*, 1715 ; & ces mêmes loix ont

été démontrées encore depuis par M. Jean Bernouilli, dans le second tome des Mémoires de l'Académie Impériale de Petersbourg.

On a tiré des loix les trois Corollaires suivans qui servent de principes à la théorie de la Musique.

1°. Si deux cordes de même matière sont égales en longueur & en grosseur, les nombres de leurs vibrations en temps égaux, seront comme les racines des nombres qui expriment le rapport des tensions des *cordes*.

2°. Si les tensions & les longueurs sont égales, les nombres des vibrations en temps égaux seront en raison inverse de la grosseur ou du diamètre des *cordes*.

3°. Si les tensions & les grosseurs sont égales, les nombres des vibrations en temps égaux seront en raison inverse des longueurs.

Des loix des vibrations des *cordes*, se déduisent celles des sons qui résultent de ces mêmes vibrations dans la *corde sonore*. Plus une corde fait de vibrations dans un temps donné, plus le son qu'elle rend est aigu; moins elle fait de vibrations, plus le son est grave. Ensorte que les sons suivant entr'eux les rapports des vibrations, leurs intervalles s'expriment par les mêmes rapports; ce qui soumet toute la Musique au calcul.

On voit par les théorèmes précédens, qu'il y a trois moyens de changer le son d'une *corde*; savoir, en changeant le diamètre, c'est-à dire, la grosseur de la *corde*, ou sa longueur, ou sa tension. Ce que ces altérations produisent successivement sur une même *corde*, on peut le produire à la fois sur diverses *cordes*, en leur donnant différens degrés de grosseur, de longueur ou de tension. Cette méthode combinée, est celle qu'on met en usage dans la fabrique, l'accord & le jeu du clavecin, du violon, de la base, de la guitarre, & autres pareils instrumens, composés de *cordes* de différentes grosseurs & différemment tendues, lesquelles ont par conséquent des sons différens. De plus, dans les uns, comme le clavecin, ces *cordes* ont différentes longueurs fixes, par lesquelles les sons se varient encore; & dans les autres, comme le violon, les *cordes*, quoiqu'égales en longueur fixe, se raccourcissent ou s'allongent à volonté sous les doigts du joueur, & ces doigts avancés ou reculés sur le manche, font alors la fonction de chevalets mobiles qui donnent à la *corde* ébranlée par l'archet, autant de sons divers, que de diverses longueurs.

La *corde sonore*, outre le son principal qui résulte de toute sa longueur, rend d'autres sons accessoires moins sensibles, & ces sons semblent prouver que cette *corde* ne vibre pas seulement dans toute sa longueur, mais fait vibrer aussi ses aliquotes chacune en particulier, selon la loi de leurs dimensions; à quoi l'on doit ajouter que cette propriété, qui sert, ou qui doit servir de fondement à toute l'harmonie, & que plusieurs attribuent, non à la *corde sonore*, mais à l'air frappé du son, n'est pas particulière aux *cordes* seulement, mais se trouve dans tous les corps sonores.

Une autre propriété non moins surprenante de *la corde sonore*, & qui tient à la précédente, est que si le chevalet quila divise, n'appuie

que légèrement, & laisse un peu de communication aux vibrations d'une partie à l'autre, alors au lieu du son total de chaque partie ou de l'une des deux, on n'entendra que le son de la plus grande aliquote commune aux deux parties.

On dit *flatter la corde;* pour dire, la toucher délicatement.

Le mot de *corde*, se prend figurément en composition pour les sons fondamentaux du mode, & l'on appelle souvent *cordes d'harmonie* les notes de base qui, à la faveur de certaines dissonnances, prolongent la phrase, varient & entrelacent la modulation.

On dit figurément, *ne touchez pas cette corde;* pour dire, ne touchez pas ce point là.

On dit aussi proverbialement & figurément, *toucher la grosse corde;* pour dire, toucher le point le plus important d'une affaire. *On n'a pas encore touché la grosse corde.*

Corde, se dit en termes de Géométrie, d'une ligne droite qui joint les deux extrémités d'un arc, ou d'une ligne droite qui se termine par chacune de ses extrémités à la circonférence du cercle, sans passer par le centre, & qui divise le cercle en deux parties inégales qu'on appelle *segmens*.

Ligne des cordes, se dit d'une des lignes du compas de proportion.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CORDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Corder.

Cordé, se dit adjectivement en termes de Jardinage, des raves quand la saison commence à s'en passer, & qu'il s'y forme en dedans comme une espèce de cordes.

Cordé, se dit aussi en termes de l'Art héraldique, des luths, harpes, violons, & autres instrumens semblables, aussi-bien que des arcs à tirer quand leurs cordes sont de différent émail.

Arpajou, en Rouergue, d'azur à une harpe cordée d'or.

Cordé, se dit encore en termes de Médecine, d'une gonorrhée où il y a inflammation & contraction du *frenum*, & de la partie du penis qui est en dessous; ce qui rend l'érection plus ou moins douloureuse, à proportion que la gonorrhée est plus ou moins virulente.

CORDEAU; substantif masculin. Petite corde dont se servent les Jardiniers, les Maçons, les Charpentiers, les Architectes, les Ingénieurs. *On n'a pas aligné le mur au cordeau.*

Cordeaux, se dit dans les Manufactures en laine, de certaines lisières faites à quelques étoffes de la laine la plus basse.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

CORDELAT; substantif masculin. Etoffe de laine qui se fabrique en Auvergne, en Languedoc, à Montauban, dans le pays de Foix, *&c.*

CORDELÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cordeler.

CORDELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Torquere.* Tresser en forme de corde. *Elle fait cordeler ses cheveux.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue ou brève, comme nous l'expliquons au mot Verbe, avec la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

Remarquez que l'*e* qui précède un autre *e* muet, prend le son de l'*e* moyen, parce que le génie de la

langue ne souffre pas régulièrement deux *e* de suite absolument muets.

CORDELETTE ; substantif féminin. *Funiculus*. Diminutif. Petite corde. *Une cordelette suffit*.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

CORDELIERS ; (les) Religieux de Saint François, qu'on appelle autrement les *Frères mineurs*. Ils sont habillés d'un gros drap gris, avec un petit capuce & un manteau de la même étoffe.

Les Cordeliers s'établirent en France en 1216. Cet Ordre, qui est au nombre des Ordres mendians, a dans le Royaume environ 250 Couvens d'hommes, distribués en huit Provinces, dont trois grandes, qui ont seules droit au gouvernement de leur collége général de Paris.

Les Cordeliers sont les premiers qui aient renoncé à la propriété de toute possession temporelle. Ce renoncement fit agiter, dans le quatorzième siècle, avec une chaleur inconcevable, cette plaisante question ; savoir, si les Cordeliers avoient la propriété ou seulement l'usage des alimens qu'ils mangeoient? Et le Pape Nicolas IV, qui avoit été de cet Ordre, décida par une Bulle, qu'ils n'en avoient que l'usage.

Les Cordeliers peuvent étudier dans la Faculté de Théologie de Paris, & parvenir au Doctorat ; plusieurs d'entr'eux, revêtus de ce titre, se sont distingués en Sorbonne. Ces Religieux ont donné à l'Eglise des Evêques, des Cardinaux, & même des Papes. Ils ont eu aussi de grands hommes, à la tête desquels il faut placer le Frère Bacon, célébre tout-à-la fois par les persécutions qu'il essuya dans son Ordre, & par les découvertes qu'il fit dans un siècle de ténèbres.

Parmi les statuts des Cordeliers, il y en a un qui leur défend de recourir à l'autorité des Juges séculiers ; mais il a été déclaré abusif par différens Arrêts & Règlemens.

On dit proverbialement d'une personne qui ne fait scruple de rien, qu'*elle a la conscience large comme la manche d'un Cordelier*.

On dit aussi proverbialement, *aller sur la haquenée, sur la mule des Cordeliers* ; pour dire, aller à pied, un bâton à la main.

On dit encore proverbialement &. figurément, que *quelqu'un parle latin devant les Cordeliers* ; pour dire, qu'il parle d'une chose devant des personnes qui l'entendent beaucoup mieux que lui.

CORDELIÈRE ; substantif féminin. Religieuse du même Ordre que les Cordeliers, & portant comme eux la ceinture de corde nouée.

CORDELIÈRE, se dit aussi d'une certaine petite tresse à plusieurs nœuds, que les dames portent quelquefois au cou.

CORDELIÈRE, se dit en termes d'Architecture, d'un petit ornement taillé en forme de cordes sur les baguettes.

CORDELIÈRE, se dit en termes de l'Art Héraldique, d'un petit filet plein de nœuds dont les veuves & les filles entourent l'écu de leurs armes.

CORDELIÈRE, se dit en termes d'Imprimerie, d'un petit rang de vignettes de fonte dont on forme un cadre pour entourer une page.

CORDELIÈRE, se dit en termes de Boutonniers, d'une sorte de pilier fait de plusieurs rangs de bouillons

coupés de la même longueur, lequel soutient des amandes ou autres ornemens de boutons.

Cordelière, se dit dans le Commerce, d'une espèce de serge qui se fabrique en Champagne, sur tout à Reims.

Cordelière des Andes, ou simplement Cordelière, se dit d'une longue chaîne de montagnes de l'Amérique méridionale, où elles traversent le Pérou, le Chili & la terre Magellanique. Ce sont les plus hautes montagnes de la terre; elles ont au Pérou, jusqu'à trois mille toises de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Le sommet en est couvert de neiges, & il y fait un froid extrême.

La chaîne occidentale de la cordelière contient beaucoup d'or, de même que le pied de l'orientale.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CORDELINE; substantif féminin, par lequel on désigne dans les Manufactures en soie, les fils de soie ou de fleuret qui servent de lisière à l'étoffe.

Cordeline, se dit aussi dans les Verreries, d'une petite tringle de fer, que l'ouvrier prend d'une main, & qu'il trempe chaude dans le pot, pour en tirer de quoi faire la bordure qui entoure l'embouchure de la bouteille.

CORDELLE, substantif féminin, qui n'a d'usage au propre qu'en termes de Marine, pour désigner une corde de moyenne grosseur, dont on se sert pour haler un vaisseau d'un lieu à un autre.

On dit figurément & familièrement, *attirer quelqu'un à sa cordelle*; pour dire, l'attirer dans son parti.

CORDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Funem torquere.* Faire de la corde. *Il faut corder ce chanvre.*

Corder, signifie dans le Commerce, affermir l'enveloppe d'un ballot, les dessus d'une caisse, en les entourant d'une corde serrée au bâton.

Corder du tabac, signifie mettre du tabac en corde, en roulant & tordant ensemble les feuilles.

Corder du bois, signifie mesurer du bois à la corde ou à la membrure.

Corder, se dit en termes de Vergettiers, & signifie nouer & entrelacer les cordes à boyau d'une raquette les unes dans les autres, pour en faire une espèce de treillis.

Corder, est aussi verbe pronominal réfléchi, & se dit des raves, quand la saison commence à s'en passer, & qu'il s'y forme en dedans comme une espèce de corde. *Des raves qui se cordent.*

Corder, se dit aussi dans la même acception, des lamproies, parce que dans une certaine saison, il s'y forme pareillement comme une espèce de corde. *Des lamproies qui commencent à se corder.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève, comme nous l'expliquons au mot Verbe, avec la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

CORDERIE; substantif féminin. *Funium texendorum officina.* Lieu où l'on fait de la corde.

La Corderie Royale de Rochefort, à l'embouchure de la Charente, est une des plus considérables qu'il y ait en France.

La première syllabe est brève,

la seconde très-brève, & la troisième longue.

CORDES; nom propre d'une ville de France, en Languedoc, située sur un rocher que baigne le Ceron, à quatre lieues, nord-ouest, d'Alby.

CORDIA; substantif féminin. Plante ainsi appelée de Valère Cordus. La fleur en est monopétale, découpée, en forme d'entonnoir, & ses bords sont ordinairement recourbés. Il s'élève du calice un pistil qui est attaché comme un clou au bas de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit arrondi & charnu, renfermant un noyau divisé en deux loges, dans chacune desquelles il y a une amande oblongue.

CORDIAL, ALE; adjectif. *Cordi auxilians.* Propre à conforter le cœur. *Une eau cordiale. Des remèdes cordiaux.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Ce vin est un excellent cordial.*

CORDIAL, se dit dans le sens figuré, & signifie qui est rempli d'affection, qui procède du fond du cœur; & dans cette acception l'on dit, *amour cordial*, *affection cordiale.*

On dit aussi de quelqu'un, que *c'est un ami cordial*, *un homme franc & cordial*; pour dire, que c'est un homme qui a une véritable tendresse pour ses amis.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & brève au féminin, qui a une quatrième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas une *cordiale fleur*, mais une *fleur cordiale.*

CORDIALEMENT; adverbe. *Ex animo.* D'une manière cordiale, tendrement, affectueusement. *Il le reçut très-cordialement.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

CORDIALITÉ; substantif féminin. *Amor verus.* Affection, amitié tendre & sincère. *Il faut mettre plus de cordialité dans vos procédés.*

CORDIER; substantif masculin. *Restiarius.* Artisan qui fait & vend des cordes.

Les Cordiers de Paris composent une Communauté de cent treize Maîtres. L'apprentissage est de quatre années; mais les fils de Maîtres en sont exempts.

CORDIER; (Mathurin) nom propre d'un Auteur Normand, né en 1485, & mort à Genève en 1565. Il enseigna les Humanités à Paris avec distinction, & il composa des Colloques en latin & en quatre livres, dont il y a eu plusieurs éditions. Il étoit Calviniste.

CORDILLAT; substantif masculin. Sorte de gros drap qui se fabrique en Languedoc & en d'autres endroits.

CORDOANIER; vieux mot qui signifioit autrefois Cordonnier.

CORDON; substantif masculin. *Funiculus.* Une des petites cordes dont une plus grosse corde est composée. *Préparer des cordons pour faire une corde.*

CORDON, se dit aussi d'une corde faite de fil de coton ou de soie. *Ces cordons sont de soie.*

CORDON, se dit encore du ruban qui sert à lier, à attacher, ou à pendre quelque chose. *Il dénoue les cordons de sa bourse. Cette croix pendoit à un cordon.*

On dit figurément & familièrement,

ment, *tenir les cordons de la bourſe ;* pour dire, avoir l'adminiſtration de l'argent. *Cette dame tient les cordons de la bourſe.*

CORDON, ſe dit auſſi de ce qui ſert à tenir en état la forme d'un chapeau, ou à orner le chapeau. *Il porte un cordon d'or à ſon chapeau.*

CORDON A LA RATIÈRE, ſe dit de la ganſe, quand elle a été fabriquée à la navette ſur un métier.

CORDON, ſe dit en termes de Boutonniers, d'une treſſe ronde faite à la jatte.

CORDON BLEU, ſe dit d'un ruban large moiré & bleu, auquel eſt attachée la croix de l'Ordre du Saint-Eſprit. *Il vient d'obtenir le cordon bleu.*

CORDON BLEU, ſe dit auſſi d'un Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit. *Ce Lieutenant Général vient d'être fait Cordon Bleu. Nous y vîmes pluſieurs Cordons Bleus.*

CORDON ROUGE, ſe dit encore d'un ruban large moiré & couleur de feu, auquel eſt attachée une croix de l'Ordre de Saint-Louis. Et l'on appelle Commandeurs de Saint-Louis, ceux qui portent ce cordon. *On lui donna le Cordon Rouge.*

ORDRE DU CORDON JAUNE, s'eſt dit d'une Compagnie de Chevaliers, inſtituée par le Duc de Nevers ſous Henri IV, & que ce Monarque ſupprima en 1606.

CORDON, ſe dit auſſi d'une petite cordelette bénite, que portent ceux qui ſont de certaines Confréries.

CORDON DE SAINT FRANÇOIS, ſe dit d'une corde garnie de nœuds, que portent différens Ordres Religieux qui reconnoiſſent Saint François pour leur Inſtituteur. Pluſieurs de ces Ordres, comme les Cordeliers, les Capucins, les Récollets, le portent blanc : celui des Pénitens ou Picpus, eſt noir.

CORDON, ſe dit dans les Monnoies, du petit bord façonné qui eſt autour d'une pièce de monnoie.

CORDON, ſe dit en termes d'Anatomie, de pluſieurs parties qui ont quelque reſſemblance de figure avec un cordon : ainſi,

CORDON SPERMATIQUE, ſe dit de l'aſſemblage de tous les vaiſſeaux ſpermatiques.

CORDON OMBILICAL, ſe dit de l'aſſemblage de tous les vaiſſeaux ombilicaux.

CORDONS VASCULAIRES, ſe dit de deux ligamens de la matrice, qu'on appelle autrement *ligamens ronds.*

CORDON, ſe dit en termes de l'Art Héraldique, d'un ornement qui accompagne l'écuſſon. Dans les armes des Prélats, il deſcend du chapeau qu'ils ont pour cimier, & ſe diviſe en houpes : les Cardinaux l'ont rouge, & les Archevêques de Sinople, de même que les Evêques & les Protonotaires. Les premiers ont trente houpes, quinze de chaque côté ; les Archevêques en ont vingt ; les Evêques douze, & les Protonotaires ſix.

CORDON, ſe dit en termes d'Architecture, d'un rang de pierres en faillie, qui règne tout autour d'un mur ou d'un bâtiment.

CORDON, ſe dit en termes d'Hydraulique, d'un tuyau que l'on fait tourner autour d'une fontaine, pour fournir une ſuite de jets placés au milieu ou ſur les bords.

CORDON, ſe dit en termes de Jardinage, d'une bordure de gazon d'une largeur déterminée par le deſſein du parterre, dans les compartimens duquel on l'emploie.

CORDONS ET FRETTES, ſe dit en termes de Charrons, des cercles de

fer que ces artisans posent autour des moyeux des roues, pour empêcher qu'ils ne se fendent.

Cordon, se dit en termes de Pelletiers, d'un certain nombre de queues de martre-zibeline ou d'autres animaux, enfilées ensemble.

Cordon, se dit en termes de l'Art Militaire, d'une suite de postes garnis de troupes, qui sont à portée de se donner la main.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

CORDONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cordonner.

CORDONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Contexere.* Tortiller en manière de cordon. *Cordonner de la soie.*

On dit, *cordonner des cheveux;* pour dire, entourer d'un ruban des cheveux qui sont tortillés.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève, comme nous l'expliquons au mot Verbe, avec la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

CORDONNERIE; substantif féminin. *Sutrina.* La profession de Cordonnier. *Il entend la cordonnerie.*

Cordonnerie, se dit aussi du lieu où l'on vend des souliers, des bottes. *Vous trouverez des bottes à la cordonnerie.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième longue.

CORDONNET; substantif masculin. Petit cordon d'or, d'argent, de soie ou de fil, dont on se sert pour attacher ou pour enfiler quelque chose. *Une aune de cordonnet. Un paquet de cordonnet.*

Cordonnet, se dit aussi en termes d'Aiguilletiers, de ganses de fil ou de soie ferrées par un bout, à l'usage des femmes ou des Ecclésiastiques.

Cordonnet, se dit encore dans les Monnoies, d'une marque sur tranche des espèces de peu de volume, comme les louis, les demi-louis, les pièces de vingt-quatre sous, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CORDONNIER; substantif masculin. *Sutor.* Artisan dont le métier est de faire des souliers, pantoufles & autres pareilles chaussures.

La Communauté des Maîtres Cordonniers de Paris est très-nombreuse, & l'on y compte aujourd'hui plus de 1800 Maîtres.

Pour être admis à la maîtrise, il faut avoir été apprenti chez les Maîtres de la Ville.

Un Compagnon qui s'est engagé avec un Maître, ne peut le quitter trois semaines avant les fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte & la Toussaints; & dans le cours de l'année, il doit avertir le Dimanche, pour ne sortir que le Dimanche suivant.

Un Garçon qui quitte son Maître pour prendre boutique, ne peut s'établir dans le quartier du Maître qu'il a quitté.

On dit proverbialement, que *les Cordonniers sont les plus mal chaussés;* pour dire, que souvent ceux qui sont d'une profession, négligent d'en faire usage pour eux-mêmes.

CORDOUAN; adjectif pris substantivement, qui se dit d'un cuir de bouc ou de chèvre passé en tan.

On appelle *Tour de Cordouan*, un fameux phare de France, dans la Guienne, à l'embouchure de la Gironde. Elle est située sur un ro-

cher, seul reste d'une île que la mer a abîmée, à quinze lieues, sud-ouest, de la Rochelle. On allume des feux pendant la nuit dans le fanal de cette tour, afin d'empêcher les vaisseaux de se briser sur les bancs qui sont dans le voisinage.

CORDOUANIER; substantif masculin. Ouvrier qui prépare & façonne les cuirs appelés *cordouans*.

Les Cordouaniers formoient autrefois une Communauté particulière; mais ils sont aujourd'hui réunis aux Corroyeurs.

CORDOUE; nom propre d'une ville épiscopale & considérable d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le Guadalquivir, à soixante-dix lieues, sud-ouest, de Madrid, sous le 13e degré 48 minutes de longitude, & le 37e 42 minutes de latitude. Abderame, Général des Maures, la prit vers l'an 170 de l'hégire, & la fit capitale d'un Royaume qu'il fonda par ses conquêtes. Ce Royaume & Cordoue furent depuis reconquis en 1252, par le Roi Ferdinand III.

Le territoire de cette ville abonde en toutes sortes de fruits, & particulièrement en vignes, en orangers, en citronniers & en oliviers. C'est de-là qu'on tire les meilleurs chevaux d'Espagne.

CORDOUE, ou LA NOUVELLE CORDOUE, est encore le nom d'une ville épiscopale de l'Amérique méridionale, dans le Tucuman, à soixante-dix lieues de Saint-Jago de l'Estreo, sous le 316e degré 30 minutes de longitude, & le 32e 10 minutes de latitude.

Il y a aussi une ville du même nom dans l'Amérique septentrionale, à vingt-sept lieues & sur la route de la Vera-Cruza la puebla de los Angelos.

CORDURIER; vieux mot qui signifioit autrefois Tailleur.

CORDYLE; substantif masculin. *Cordylus*. Lézard d'Amérique, qui devient très-gros & très-grand. En général cet animal tient du crocodile & de la salamandre, par sa tête & sa gueule qui est très-fendue. Il a la figure de la tortue; ses yeux sont grands & brillans; le trou des narines petit & rond; la langue fourchue; ses pattes de devant & de derrière se terminent en cinq doigts, armés de griffes crochues & pointues; son cou est court & gros; son corps est large & plat, couvert d'écailles dures, minces & jaunes brunâtres, ou d'un vert surdoré; le dessus de sa grosse queue est hérissé jusqu'au bout d'une crête dentelée comme une scie: les autres écailles sont osseuses. Ce reptile est fort colère: quand on le touche ses yeux étincellent, & dans le même temps il enfle comme un sac la peau de sa gorge: ses dents sont tranchantes; & le moyen de lui faire lâcher prise, quand il mord, c'est de lui enfoncer quelque chose de pointu dans les narines; aussitôt qu'il est touché dans cet endroit, il répand quelques gouttes de sang & meurt.

La chair du cordyle passe pour être d'aussi bon goût que celle de la poule. Cet animal est amphibie & ovipare: il se sert de ses pieds & de sa queue pour marcher, grimper, nager, & frapper tout ce qu'il approche.

On voit sur les côtes d'Afrique un *cordyle* de couleur bleue, & à queue épineuse; il a, comme le précédent, proche de la gueule, une ouverture, sous laquelle sont les ouies: la gueule est couverte d'écailles, rangées en forme de tuiles.

CORDYLUS ; nom propre. C'est, selon Etienne le Géographe, une ancienne ville d'Asie, dans la Pamphylie.

CORDZILER ; substantif masculin. On donne ce nom aux Gardes du Roi de Perse. On les appelle aussi *Corizzi* & *Coridschi.*

CORE, Corus, ou Homer ; substantif masculin. Mesure des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cent quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine, demi-septier, & $\frac{110720}{704969}$ de pouce cube.

CORE ; nom propre de ce Lévite dont parle l'Ecriture, & que la terre engloutit avec Dathan & Abiron, pour les punir de leur révolte contre Moyse & Aaron.

CORÉE ; substantif masculin. Pied d'un vers grec ou latin. Il est composé d'une longue & d'une brève : Exemple, *ēnsĕ.*

CORÉE ; (la) nom propre d'une grande presqu'île d'Asie, entre la Chine & le Japon. Elle a cent cinquante lieues de longueur, & environ soixante-quinze de largeur. La Tartarie orientale la borne au nord ; les îles du Japon au levant ; la mer au midi, & la rivière d'Yalo la sépare du Royaume de Leaoton au couchant. Elle est divisée en huit Provinces, dont les peuples, qui sont idolâtres, obéissent à un Roi, tributaire de l'Empereur de la Chine. Les terres y sont assez fertiles, si ce n'est vers le nord, où les habitans ne recueillent, pour ainsi dire, que de l'orge.

CORÉES ; adjectif féminin pluriel, substantivement pris, & terme de Mythologie, par lequel on désigne des fêtes instituées en l'honneur de Proserpine, que les Siciliens adoroient sous le nom de *Cora*, ou de *Proserpine la jeune.*

CORELLI ; nom propre d'un Musicien Italien, fameux par ses symphonies, estimées tout à la fois en Italie & en France. Il mourut à Rome en 1733.

CORENT ; nom propre d'un bourg de France, en Auvergne, à deux lieues, nord-nord-est, de Saint-Flour.

CORÉSIE ; terme de Mythologie. C'est, selon Pausanias, un des noms de la Minerve des Arcadiens.

CORFF ; nom propre d'une petite ville d'Angleterre, dans la Province de Dorset, à 32 lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a des députés au Parlement.

CORFOU ; nom propre d'une île considérable, située à l'embouchure du golfe de Venise, & à laquelle on donne environ cent vingt milles de circuit. Elle appartient aux Vénitiens depuis l'an 1401, qu'ils l'achetèrent de Ladislas, Roi de Naple, pour une somme de trente mille ducats. Les Turcs ont tenté plusieurs fois de s'en emparer, & sur tout en 1571 ; mais leurs efforts ont été vains. Le territoire y abonde en vignes, en cédres, en oliviers & en limons. La ville capitale de l'île porte aussi le nom de *Corfou.* C'est la place la plus importante que la République de Venise ait sur la mer Adriatique : il y réside toujours un Provéditeur. C'est aussi le siége d'un Archevêque latin, & d'un Protopapa ou premier Prêtre Grec. On y compte plus de vingt mille ames.

Cette ville située sous le 37e degré 48 minutes de longitude, & le 39e 40 minutes de latitude, est très-bien fortifiée, & l'on entretient dans son port une flotte assez considérable pour repousser les entreprises de l'ennemi.

CORGIE ; vieux mot qui signifioit autrefois verge ou sangle de cuir.

CORI ; nom propre d'une petite ville d'Italie, dans la campagne de Rome, à six milles d'Agnagnie.

Les Turcs possèdent une ville de même nom dans la Dalmatie, à six milles de Madin.

CORI ; substantif masculin. *Voyez* Apéréa.

CORIA ; nom propre d'une ville épiscopale d'Espagne, au Royaume de Léon, dans la Province d'Estrémadure, sur la rivière d'Alagon, entre Ciudad Rodrigo & Alcantara, à 48 lieues, sud-ouest, de Madrid.

Il y a encore en Espagne un bourg de même nom, dans l'Andalousie, sur le Guadalquivir, à trois lieues de Séville.

CORIACE ; adjectif des deux genres. Qui est dur comme du cuir. Il se dit particulièrement des viandes dures, mal cuites, & difficiles à mâcher. *Cette viande est coriace.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un avare, dur, difficile, & dont on a de la peine à tirer quelque chose, que *c'est un homme coriace*, qu'*il est coriace*.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *du coriace veau*, mais *du veau coriace*.

CORIAL ; vieux mot qui signifioit autrefois chantre, enfant de chœur.

CORIAMBE ; substantif masculin. Pied d'un vers grec ou latin. Il est composé de deux brèves entre deux longues : exemple, *ĭncĭpĭēns*.

CORIANDRE ; substantif féminin. *Coriandrum*. Plante ombellifère, dont les fleurs rosacées sont composées de plusieurs pétales faits en forme de cœur, inégaux dans de certaines espèces, égaux dans d'autres, & soutenus sur le calice, qui devient un fruit composé de deux semences sphériques ou demi-sphériques, lesquelles sentent la punaise quand elles sont fraîches, & sont très-agréables au goût lorsqu'elles sont sèches.

Cette plante est carminative & stomachique. On n'emploie que la semence, dont on tire une eau distillée ; on en fait des décoctions & une farine, & l'on en prépare de petites dragées, qui passent pour très-propres à exciter l'appétit & à chasser les vents. On la donne en poudre aux animaux, à la dose d'une demi-once.

CORIARIA ; substantif masculin. Petit arbrisseau qui croît aux environs de Montpellier, & qui sert à tanner les cuirs.

CORIDALE. *Voyez* Fumeterre.

CORIDERES ; nom propre d'un bourg & d'une montagne d'Asie, dans la Natolie, à deux lieues, à l'est, d'Ephèse.

CORIE ; terme de Mythologie, & nom propre de la fille de Jupiter & de Coriphe, l'une des Océanides : c'étoit la Minerve des Arcadiens, & ces peuples la regardoient comme l'inventrice des Quadriges.

CORIGLIONE ou CONIGLIONE ; nom propre d'une ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Mazare, près de la source du Fratino.

CORINDIUR ; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de l'Inde, en deçà du Gange.

COR-INDUM. *Voyez* Poix de merveille.

CORINE ; substantif féminin. Animal quadrupède, que M. Adanson dit tenir un peu du chamois ; quoique beaucoup plus petit, n'ayant

que deux pieds & demi de longueur & moins de deux pieds de hauteur; il a les oreilles longues de quatre pouces & demi, la queue de trois pouces, les cornes de six pouces de longueur & de six lignes seulement d'épaisseur; elles sont distantes l'une de l'autre de deux pouces à leur naissance, & de cinq à six pouces à leur extrémité; elles portent au lieu d'anneaux des rides transversales, annulaires, fort serrées les unes contre les autres dans la partie inférieure, & beaucoup plus distantes dans la partie supérieure de la corne; ces rides qui tiennent lieu d'anneaux, sont au nombre de près de soixante. Au reste, la corine a le poil court, luisant & fourni, fauve sur le dos & les flancs, blanc sous le ventre & sous les cuisses, avec la queue noire; & il y a dans cette même espèce de la corine, des individus, dont le corps est tigré de taches blanchâtres semées sans ordre.

Cet animal est d'un naturel doux, vit en société, & s'accoutume aisément à la domesticité. Sa chair est très bonne à manger.

CORINNE; nom propre d'une Fille célèbre dans les fastes de la Poësie. Elle naquit à Thespi, ville de Béotie, & florissoit du temps de Pindare, à qui elle disputa & enleva cinq fois le prix dans les Jeux de la Grèce. Pausanias dit à la vérité, qu'elle dut plutôt ses succès à sa beauté qu'au mérite de ses vers. Quoiqu'il en soit, elle fut surnommée *la Muse lyrique*. Il ne nous est parvenu que quelques fragmens de ses Ouvrages.

CORINTHE; nom propre d'une ancienne ville de Grèce, dans le Péloponèse, sur l'Isthme qui porte son nom, entre les golfes de Lépante & d'Engia, à seize lieues, nord-ouest, d'Athènes.

Cette ville a sans doute été, dit M. le Chevalier de Jaucourt, une des plus importantes de l'ancienne Grèce, par sa situation, par sa citadelle, par ses ports, par ses richesses, par ses temples, par ses architectes, ses sculpteurs & ses peintres. Peu de villes dans le monde ont été aussi fameuses pour les arts, & peu ont éprouvé un plus grand nombre de vicissitudes.

Bâtie par Sysiphe, fils d'Éole, sous le nom d'Éphire, gouvernée d'abord par des Rois, changée en heureuse République, détruite dans cet état par Lucius Nummius, rétablie par Jules-César, redevenue florissante du temps de Saint Paul, ensuite le siége d'un Archevêque, ruinée pour la seconde fois par Alaric, Roi des Alains & des Goths, elle tomba depuis entre les mains des Despotes, & finalement des Vénitiens, auxquels Mahomet II l'enleva en 1458, & l'annexa à l'Empire Ottoman.

On la nomme aujourd'hui *Géramé*, & ce n'est plus qu'une espèce de village habité par de malheureux Esclaves.

L'Isthme de Corinthe est une langue de terre qui joint la Morée avec la Grèce; il n'a qu'environ deux lieues dans l'endroit le plus étroit On remarque encore la place où l'on avoit autrefois commencé à creuser cet Isthme pour faire une île de la Morée. Pausanias rapporte que ceux qui avoient entrepris cet ouvrage, en furent détournés par l'Oracle, & moururent avant que le travail fut avancé.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CORINTHIENS; (les) habitans de Corinthe.

On appelle *Epîtres de Saint Paul aux Corinthiens*, deux Lettres que cet Apôtre a adressées aux habitans de Corinthe, & qui sont au rang des Livres Canoniques.

La première a été écrite d'Éphèse l'an 57 de l'ère vulgaire, à l'occasion des divisions qu'avoient excitées parmi les Fidelles de Corinthe, l'attachement qu'ils avoient pour leur Maître, & l'inceste commis par un d'entre eux. L'Apôtre tempère tellement cette Epître, qu'il console les uns, & reprend les autres.

La seconde est écrite de Macédoine, la même année que la première. Instruit par Timothée du fruit que les Corinthiens avoient tiré de ses prédications, l'Apôtre les remercie de leur attachement à sa doctrine. Il se justifie en même temps, pour détruire les calomnies des faux Apôtres, qui s'efforçoient de diminuer son crédit & son autorité.

Ordre corinthien, se dit du quatrième ordre d'architecture, le plus riche de tous. Il fut inventé à Corinthe par Callimaque, Sculpteur Athénien. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles, & de huit volutes qui en soutiennent le tailloir; sa colonne a dix diamètres de hauteur, & sa corniche est ornée de modillons.

CORIOLAN; (Caius-Marcius) nom propre d'un Romain célèbre, qui, quoique Patricien, servit en qualité de Soldat au siége de Corioles, 493 ans avant l'ère chrétienne. Les Romains y ayant été repoussés dans une attaque, il rassembla quelques-uns de ses camarades, tomba sur les ennemis, entra pêle-mêle avec eux dans la ville, & s'en rendit maître. En vain le Général lui offrit la plus riche portion du butin, il n'accepta qu'un prisonnier, à qui il rendit la liberté sur le champ, & le surnom de *Coriolan*, que sa valeur lui avoit acquis. Deux ans après, ayant inutilement brigué le Consulat, il fut accusé d'avoir voulu emporter les suffrages d'autorité, ce qui le fit condamner à un bannissement perpétuel : mais bientôt il parut aux portes de Rome, à la tête d'une armée de Volsques, avec laquelle il assiégea cette ville : le Sénat lui envoya deux députations pour fléchir sa colère; la première composée de Consulaires, la seconde de Pontifes, revêtus de leurs habits sacrés. *Coriolan* les reçut en Roi & en Vainqueur, assis sur son Tribunal, & environné de la plus brillante Noblesse des Volsques, & fut inexorable. *Veturie*, mère de *Coriolan*, & *Volumnie*, son épouse, accompagnées de plusieurs Dames Romaines, eurent plus de pouvoir sur lui. Leurs larmes le touchèrent, il reprit le chemin d'Antium, sans commettre sur son passage aucune hostilité. Les Romains élevèrent un Temple à la *Fortune féminine*, à quatre milles de Rome, dans le lieu même où les Dames avoient triomphé de *Coriolan*.

Au moment que ce vainqueur ramenoit l'armée chez les Volsques, il fut massacré, comme coupable de trahison, 489 ans avant l'ère chrétienne. Les Dames Romaines, à la prière desquelles il avoit sauvé Rome, prirent à sa mort le deuil pour six mois.

CORION; vieux mot qui signifioit autrefois attache de cuir.

CORIPHE; terme de Mythologie,

& nom propre d'une Nymphe de l'Océan, qui fut aimée de Jupiter, dont elle eut Corie, la Minerve des Arcadiens.

CORIS; substantif féminin. Espèce de vesce, qui vient par-tout sans culture, qui se multiplie de semence & de plant, & qui trace beaucoup. Il y en a de bleue & de jaune. La bleue a la racine grosse, longue & rougeâtre. On l'emploie dans la teinture : la plante a aussi la même couleur. La jaune a la tige carrée, & assez semblable à celle du lin.

Coris, se dit aussi d'une coquille très-blanche, qui se pêche aux Philippines, & qui sert de monnoie dans la plus grande partie des Indes Orientales, dans les Etats du Grand Mogol, sur les côtes de Guinée, & dans presque tous les pays où l'on fait la traite des Nègres.

Les Hollandois fournissent des coris à la plupart des autres Nations, en échange d'autres marchandises, & ils en donnent une livre pesant, pour environ quarante sous de France.

CORISCO; nom propre d'une petite île d'Afrique, dans le golfe de Guinée, sur la côte du Royaume de Benin, à l'embouchure de la rivière d'Angre.

CORIZA. *Voyez* Rhume de cerveau.

CORLIEU; substantif masculin. Oiseau dont le mâle, un peu plus petit que la femelle, a environ deux pieds de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles, & à peu près trois pieds d'envergure. Les plumes de la tête & du dos ont le milieu noir & les bords cendrés, avec quelques teintes de roux; le tuyau des plumes de la gorge & de la poitrine est noir; les bords de ces plumes sont blancs sur la poitrine, & d'un blanc roussâtre sur la gorge; le menton n'est point tacheté; le croupion & le ventre sont blancs; les petites plumes des aîles, qui recouvrent immédiatement les grandes, sont blanches; les premières grandes plumes de l'aîle sont noires, & les autres ont des taches blanches.

La chair de cet oiseau est excellente à manger.

Il y a plusieurs autres espèces de corlieu, comme le corlieu blanc, le corlieu rouge, *&c.* mais qui ne différent du précédent que par la grandeur ou la couleur.

CORLIN; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur la rivière de Persant, au 33e degré 40 minutes de longitude, & au 54e 10 minutes de latitude.

CORME ou SORBE; substantif masculin. Fruit du cormier ou sorbier. *Voyez* Cormier.

CORMEILLES; nom propre d'un bourg de France, dans le Vexin françois, à deux lieues, nord-ouest, de Pontoise.

Il y a un autre bourg du même nom en Normandie, environ à trois lieues, nord-est, de Lizieux.

CORME L'ÉCLUSE; nom propre d'un bourg de France, en Saintonge, sur la rivière de Saudre, environ à quatre lieues, ouest-nord-ouest, de Saintes.

CORMENTIN; nom propre d'une forteresse d'Afrique, en Guinée, sur la Côte d'Or, au pays de Fantin.

CORME ROYAL; nom propre d'un bourg de France, en Saintonge, environ à deux lieues & demie, ouest-nord-ouest, de Saintes.

CORMERY;

CORMERY; nom propre d'une ville & châtellenie de France, en Touraine, sur la rivière d'Indre, à trois lieues, sud-est, de Tours. Il y a une Abbaye en commende qui rapporte au titulaire plus de quatre mille livres de rente.

CORMES; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à une lieue, est-sud-est, de la Ferté-Bernard.

CORMICHA; nom propre d'une ville de Perse, sur la route de Benarou à Bagdat.

CORMICY; nom propre d'une ville de France, en Champagne, à quatre lieues, nord-ouest, de Reims. Il y a un Grenier à Sel.

CORMIER, ou SORBIER; substantif masculin. *Sorbus*. Grand arbre qui croît dans les climats tempérés de l'Europe. Sa tige est longue, belle, droite, unie, & d'une grosseur bien proportionnée: ses branches qui se soutiennent & se rassemblent, forment une tête assez régulière: ses racines qui sont grosses & fortes, s'enfoncent plus qu'elles ne s'étendent: sa feuille, en façon d'aile, est composée de treize ou quinze folioles oblongues, dentelées, velues & blanchâtres en dessous: le fruit qui leur succède, ressemble ordinairement à une poire; cependant il varie dans la forme, la couleur & le goût, selon les différentes espèces de cet arbre.

Le bois du cormier est rougeâtre, très-compacte & fort dur. Il est recherché par les menuisiers, les ébénistes & les armuriers: il est sur tout excellent pour les parties de machines exposées à des frottemens considérables, comme des pièces de pressoir, des outils de menuiserie, des chevilles de moulins, *&c.* On s'en sert aussi pour teindre en noir.

Le fruit de cet arbre est astringent & bon dans tous les flux de sang & d'humeur: quand il est mûr, il est agréable au goût, & bienfaisant à l'estomac. Il aide la digestion, & quelques praticiens l'ont recommandé dans les fièvres accompagnées de diarrhées.

Voici les différentes espèces ou variétés du cormier, les plus connues jusqu'à présent.

Le cormier franc: c'est celui qu'on trouve le plus communément dans les enclos & dans les héritages.

Le cormier à fruit en façon de poire.

Le cormier à fruit en forme d'œuf. Les fruits de ces deux dernières espèces sont les plus âpres & les plus austères de tous.

Le cormier à fruit rouge. Ce fruit est plus gros & d'un meilleur goût que ceux des espèces précédentes.

Le cormier à fruit rougeâtre. Ce fruit est aussi gros que celui de l'arbre précédent, mais inférieur pour le goût.

Le cormier à petit fruit rouge. Ce fruit est moins moelleux & plus tardif que ceux des autres espèces, aussi n'est-il pas trop bon à manger.

Le cormier à fruit très-petit. Quoique le fruit de cet arbre soit le plus petit de tous, il est assez agréable au goût.

Le cormier du Levant à feuille de frêne.

Le cormier du Levant à gros fruit jaunâtre. Ces deux dernières espèces sont si rares, qu'on ne les connoît encore que sur le récit du fameux botaniste Tournefort, qui les a trouvées dans son voyage du Levant.

Le cormier ſauvage ou *des oiſeleurs*. Cette eſpèce eſt très-différente de celles qui précèdent, ſur tout des ſept premières, qui ne ſont que des variétés occaſionnées par la différence des climats ou des terreins. Ce cormier ne fait pas un ſi grand arbre que les autres; mais ſes feuilles ſont plus grandes, & ſes fleurs diſpoſées en ombelle, ſont plus blanches, plus hatives, & d'une odeur plus agréable : ſes fruits ſont des baies d'un rouge jaunâtre, & ſervent particulièrement à piper les oiſeaux qui les aiment beaucoup. Cet arbre, qui eſt le véritable ſorbier, réſiſte dans les climats froids, & juſques dans la Laponie.

CORMIÈRE; ſubſtantif féminin, & terme de Marine, qui ſe dit d'une pièce de bois de l'arrière, laquelle étant aſſemblée avec le bout ſupérieur de l'étambord, forme l'extrémité de la poupe.

CORMOLAIN; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Bayeux.

CORMORAN; ſubſtantif maſculin. *Corvus aquaticus*. Oiſeau aquatique de la groſſeur d'une oie, & dont toute la face ſupérieure eſt de couleur brune, mêlée d'un peu de vert obſcur & luiſant : le ventre & la poitrine ſont blancs, & il y a dans chaque aîle environ trente grandes plumes, dont la pointe eſt cendrée, de même que dans les plumes du ſecond rang qui recouvrent les grandes. Le bec eſt crochu à l'extrémité : la pièce ſupérieure eſt noire, & les bords ſont tranchans; ceux de l'inférieure ſont larges & applatis, & la baſe de cette pièce revêtue d'une membrane jaunâtre : la langue eſt fort petite : l'iris des yeux eſt de couleur cendrée : les cuiſſes ſont fortes, courtes, épaiſſes, larges & applaties : les ongles ſont noirs : les pattes ſont de la même couleur, & couvertes d'écailles diſpoſées en forme de mailles : il y a quatre doigts réunis enſemble par une membrane noire, & tous ſont dirigés en avant.

Le P. le Comte rapporte qu'à la Chine on dreſſe les Cormorans pour la pêche, comme on dreſſe en France des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe. Un pêcheur peut aiſément en gouverner juſqu'à cent : ils ſe perchent ſur les bords du bateau; & lorſqu'ils ſont arrivés au lieu de la pêche, au moindre ſignal ils partent tous, & ſe diſperſent ſur un étang; ils cherchent, ils plongent, ils reviennent cent fois ſur l'eau, juſqu'à ce qu'ils aient trouvé leur proie, alors ils la ſaiſiſſent avec leur bec, & la portent incontinent à leur maître. Quand le poiſſon eſt trop gros, ils s'entre-aident mutuellement; l'un le prend par la tête, l'autre par la queue, & ils l'amènent ainſi juſqu'au bateau, où on leur préſente de longues rames, ſur leſquelles ils ſe perchent avec leur poiſſon, qu'ils n'abandonnent que pour en aller chercher quelqu'autre : on a la précaution de leur mettre un anneau de fer au bas du cou, ou de leur lier le goſier avec une corde, de peur qu'ils n'avalent du poiſſon, & qu'ils n'aient plus envie de travailler.

Outre la grande eſpèce de *Cormoran*, dont on vient de parler, on en trouve une eſpèce plus petite en Pruſſe & en Hollande. Ces oiſeaux font leurs nids, non-ſeulement ſur les rochers du bord de la mer, mais auſſi ſur des arbres; ce qui, ſuivant quelques Auteurs, eſt parti-

culier *au grand & au petit Cormoran*, entre tous les oiseaux qui ont des membranes aux pieds. Ces oiseaux fréquentent indifféremment les eaux douces & les eaux salées.

CORNA; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de Cappadoce, dans le Lycaonie.

CORNAC; substantif masculin. On donne ce nom dans les Indes à un conducteur d'éléphans.

CORNACHINE; (poudre de) on désigne ainsi en termes de Pharmacie, une poudre purgative, inventée par Cornachinus, Professeur en Médecine à Pise, laquelle est composée d'antimoine diaphorétique, de diagrède & de crême de tartre, mêlés ensemble.

CORNADOS; substantif masculin. Petite monnoie d'Espagne: c'est la quatrième partie du maravedis.

CORNAGE; substantif masculin. Terme de Coutume, par lequel on désigne une redevance annuelle due à quelques Seigneurs, sur tout dans le Berry, par ceux qui sement du blé d'hiver, à raison du nombre de bœufs avec lesquels ils labourent dans chaque Seigneurie.

CORNALINE; substantif féminin. *Carneolus*. Pierre fine, demi-transparente, de même nature que l'agathe, mais de couleur plus vive, & de pâte plus fine. La belle Cornaline doit être d'un rouge vif, tirant un peu sur l'orangé, ou de couleur de chair fraîchement coupée; elle ne doit avoir, ni points, ni taches noires, ni parties laiteuses, défauts auxquels elle est très-sujète, & qui en diminuent beaucoup le prix. Les Cornalines d'une certaine grandeur, & sans nuages, sont très-recherchées, sur tout celles qui sont dures, parce qu'elles peuvent souffrir la peinture à l'émail. Les pierres nous viennent des Indes, de l'Arabie, de l'Egypte, de Babylone; celles qui sont tendres, se trouvent en Bohême, en Allemagne, *&c.*

Les Jouailliers nomment *Cornalines orientales* & de *vieille roche*, celles qui sont dures, également transparentes, & qui prennent un poli éclatant; & ils nomment *Cornalines occidentales* ou de *nouvelle roche*, celles qui sont tendres.

Les *Cornalines* servent particulièrement à faire des bagues, des cachets, & d'autres bijoux de ce genre.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la dernière très-brève.

CORNARD; substantif masculin. Terme populaire & d'injure, qui se dit d'un homme dont la femme lui est infidelle.

CORNARISTES; (les) Disciples de Théodore Cornhert, Enthousiaste, Hérétique & Secrétaire des Etats de Hollande. Il sembloit, dit M. Diderot, que sa crainte fût de n'être pas persécuté. Il n'étoit d'accord avec aucun Religionnaire. Il écrivoit, & disputoit en même temps, & contre les Catholiques, & contre les Luthériens, & contre les Calvinistes. Il prétendoit que toutes les Communions avoient besoin d'une réforme; mais il ajoutoit que sans une Mission soutenue par des miracles, personne n'étoit en droit de s'en mêler, les miracles étant les seules preuves à la portée de tout le monde, qu'un homme annonce la vérité. Son avis étoit donc qu'en attendant l'homme aux miracles, on se réunît tous sous une forme d'*interim*; qu'on lût aux peuples le Texte de la parole de Dieu, sans commentaire, & que chacun

en pensât comme il lui conviendroit. Il croyoit qu'on pouvoit être bon Chrétien sans être membre d'aucune Eglise visible; aussi ne communiquoit-il avec personne; ce qui étoit fort conséquent dans un homme mécontent de tout le monde. Il se déclara un peu plus ouvertement contre le Calvinisme, que contre aucune autre façon de penser. La protection du Prince d'Orange mettant sa personne à couvert des violences auxquelles les Sectaires qui l'environnoient, se seroient portés volontiers, ils furent obligés de s'en tenir aux injures; mais en revanche, ils lui en dirent beaucoup.

CORNE; substantif féminin. *Cornu.* Partie dure qui sort de la tête de quelques animaux, & qui leur sert de défense & d'ornement.

La *Corne* des animaux est de même nature que leur partie gélatineuse, elle est seulement chargée d'une moindre quantité d'eau, d'une plus grande quantité de terre, & assez rapprochée pour avoir une consistance ferme & solide: cela se prouve en la faisant digérer & cuire dans l'eau d'une manière convenable: *par exemple*, dans la machine de papin, on la réduit toute en gelée ou en colle.

La *Corne* est une matière parfaitement animalisée, & fournit dans la distillation les mêmes principes que toutes les autres matières animales, c'est-à-dire, d'abord, un pur phlegme, à un degré de chaleur qui n'excède point celui de l'eau bouillante; ensuite un esprit alkali volatil qui devient de plus en plus fort & pénétrant; une huile fétide, légère & tenue, du sel volatil concret qui se ramifie sur les parois du ballon, beaucoup d'air; & enfin elle laisse dans la cornue une assez grande quantité de *charbon* presque incombustible, & dont après son *incinération* complète, on ne retire point, ou presque point d'alkali fin.

L'huile animale, & sur tout la première qu'on retire dans la distillation de la corne, est susceptible de prendre une grande ténuité, par des distillations ultérieures: elle se transforme par ce moyen en *huile de dippel*.

La *Corne* de cerf, de daims, & les autres de même espèce, sont les plus propres de toutes à fournir l'huile animale capable d'être rectifiée en huile de dippel, parce qu'elles en donnent une plus grande quantité. Ces sortes de cornes diffèrent aussi des autres cornes d'animaux, en ce qu'elles contiennent une beaucoup plus grande quantité de terre, de même nature que celle qui est dans les os; ce qui les fait participer en même temps de la nature de l'os, & de celle de la corne, entre lesquels elles tiennent le milieu.

On fait un grand usage de la corne des animaux dans les Arts, & sur tout de celles de cerf & de bœuf: on en fait des manches de divers instrumens: on tire de l'extrémité de celle de bœuf, qui est solide, des cornets d'écritoire: on la dresse au feu, on l'amollit, on la lime, on la polit, & alors on y remarque des marbrures très-agréables. On appelle *Tabletiers-Cornetiers*, ceux qui emploient cette matière.

CORNE DE CERF PRÉPARÉE PHILOSOPHIQUEMENT, se dit de la corne de cerf, qui a été épuisée par l'eau, de presque toute sa matière gélatineuse, c'est-à-dire, au

point d'être fragile & cassante : on la dépouille pour cela de sa partie extérieure ; elle devient fort blanche par ce moyen, & on l'emploie en Médecine, dans les dyssenteries, & dans les tranchées qu'on présume être entretenues par des matières aigres & mal digérées.

Gelée de corne de cerf, se dit en termes de Pharmacie, de la préparation suivante :

Prenez une demie-livre de raclure de corne de cerf ; faites-la cuire à petit feu dans trois pintes d'eau commune, jusqu'à consistance de gelée ; coulez & passez la décoction ; mêlez-y une demi-livre de sucre choisi, puis vous la clarifierez avec le blanc d'œuf : ajoutez-y quatre onces de vin blanc, avec une once de jus de citron, & la gelée sera faite : cette gelée est nourrissante, cordiale & restaurante : on la donne à la dose d'une cuillerée, de quatre heures en quatre heures. Il faut observer qu'elle ne se garde guères plus long-temps que la gelée de viande.

On dit, *donner un coup de corne à un cheval ;* pour dire, saigner un cheval à la mâchoire supérieure du palais, avec le bout d'une corne de cerf ou de chevreuil. On donne un coup de corne à un cheval qui a la bouche échauffée.

Remarquez qu'on ne dit pas *corne de cerf*, en parlant du bois ou de la tête d'un cerf.

Corne de cerf, se dit d'une plante dont on distingue deux espèces : la première est cultivée dans les jardins potagers, pour en faire des salades : sa racine est petite : elle pousse beaucoup de feuilles, si étroites, tellement découpées & nerveuses, qu'elles représentent de petits bois de cerfs. Elles sont d'un goût astringent, mais agréable. Il s'élève d'entre ces feuilles des tiges velues, hautes d'un pied & demi, portant des fleurs semblables à celles du plantain, & disposées de même.

La *corne de cerf sauvage* a des feuilles plus découpées, très-velues, & qui ressemblent au pied d'une corneille. Ses tiges portent un épi également velu, où il naît des fleurs & des semences semblables aux précédentes. Sa racine est fibrée : cette plante croît principalement aux lieux sabloneux proche la mer : elle est vulnéraire, apéritive, & propre à arrêter les hémorrhagies.

Cornes, se dit aussi de certaines pointes que les limaçons, quelques serpens & quelques insectes portent sur la tête.

Les *cornes* différent des antennes, en ce qu'elles n'ont point d'articulations. Au reste, il règne des variétés infinies sur le nombre, la forme, la longueur, la position, la structure & les usages des cornes dans les diverses espèces d'animaux & d'insectes.

Corne, se dit encore des touffes de plumes qui s'élèvent sur la tête des chats-huans, & de quelques autres oiseaux.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme porte les cornes*, qu'*il a des cornes ;* pour dire, que sa femme lui est infidelle.

On dit aussi, *faire les cornes à quelqu'un ;* pour dire, faire par dérision avec deux doigts, un signe qui représente les cornes.

On dit encore figurément & familièrement, *montrer les cornes ;* pour dire, se mettre en état de se

défendre. *On fut obligé de lui montrer les cornes.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui est fort surpris de quelque chose d'inopiné, qu'*il est aussi étonné que si les cornes lui venoient à la tête.*

Corne, se dit aussi de la partie dure qui est au pied du cheval, du mulet, de l'âne, *&c.* C'est-là où l'on broche les clous quand on ferre ces animaux. Dans cette acception *corne* ne se dit qu'au singulier.

Quand la *corne* d'un cheval est usée, on dit qu'*il a le pied usé.*

Corne d'ammon, se dit d'une pierre orbiculaire, qui a des circonvolutions spirales, tournées sur elles-mêmes, qui finissent en diminuant au centre, & qui représentent en quelque sorte la figure d'un belier, ou plutôt un serpent entortillé sur lui-même. Ces pierres sont souvent globuleuses, quelquefois plattes ou comprimées : la surperficie en est striée, ou lisse, ou tuberculeuse, souvent marquée de figures de plante ou de feuillage dentelés.

On ne doute plus aujourd'hui, dit M Bertrand, des Académies de Berlin, de Stokolm, *&c.* que cette pierre figurée ne soit la pétrification d'une coquille de mer univalve, vraisemblablement de la famille des nautiles, de l'espèce appelée aussi *corne d'ammon.* C'est un coquillage orbiculaire, composé de même de plusieurs circonvolutions spirales, tournées sur elles-mêmes, & qui finissent en diminuant au centre. Les volutes en sont séparées en-dedans en plusieurs concamérations, ou cellules fermées & traversées dans leur intérieur d'un petit tuyau ou siphon, qui passe de l'une à l'autre comme dans les nautiles. Mais elle se distingue du nautile propre, parce qu'elle a plus de volutes extérieurement apparentes ; la bouche en est moins ouverte, & la figure plus arrondie ; du reste, elles se ressemblent souvent si bien, que leurs espèces sont très-difficiles à distinguer.

La classe des *cornes d'ammon* pétrifiées est extrêmement nombreuse dans tous les pays : cependant ce n'est que depuis peu qu'on a découvert son analogue marin ; & qu'on cesse de douter que ce soit réellement une pétrification d'un corps marin. L'Auteur cité, dit avoir souvent vu sur les cornes d'ammon fossiles, la substance même de la coquille fort bien conservée. Ordinairement les cornes d'Ammon fossiles, sont le noyau formé dans le coquillage qui est détruit.

Janus Plancus ou Bianchi, a découvert dans le sable de la mer, près de Rimini, une infinité de petites cornes d'Ammon, qui ne font que de sortir de l'œuf, & qui sont de différentes espèces ; elles sont en si grand nombre, qu'une once de ce sable en contient 11000, & si légères, que 130 n'égalent que le poids d'un grain de froment. Ce sable considéré par le microscope, présente toujours de plusieurs espèces de ces cornes d'Ammon. Ces petits coquillages laissent voir très-distinctement leurs cellules, & même leur siphoncule au travers de leur coquille transparente. Il est donc suffisamment prouvé que l'analogue marin de cette pétrification existe. Il paroît être rare dans la mer, parce qu'il est la demeure d'un animal fort petit : sa petitesse est telle qu'il ne remplit qu'une seule des cellules dont sa coquille est composée. Il ne peut donc pas nager aussi facilement que le nautile,

parce que l'ouverture ou la bouche de sa coquille n'est pas si spacieuse. Il est par-là même réduit à demeurer continuellement au fond de la mer, d'où aucune tempête ne peut l'arracher : ainsi bien loin que cette espèce de coquillage soit périe entièrement, comme l'ont supposé quelques Auteurs, on a au contraire l'obligation à quelque inondation de l'avoir transporté dans la terre, & à la terre celle de l'avoir conservé.

Il n'y a rien de plus curieux que la structure & l'anatomie de cette coquille fossile ; l'examen & la confrontation d'une infinité de ces pierres ont prouvé à l'Auteur cité, qu'elles sont toutes composées de cellules, de vertèbres, d'articulations & d'un siphon. Ces vertèbres, qu'on appelle *spondilolytes*, ont des découpures qui se joignent très-exactement : les angles saillans d'une pièce se joignent parfaitement aux angles rentrans de l'autre, & les lient fort solidement en formant sur la superficie des ramifications fort curieuses. On a mis en doute si les espèces qui n'ont point de cellules, sont construites de la même façon que celles où on les apperçoit. Il paroît assez évident que toutes les espèces doivent avoir leurs concamérations & leurs articulations. On a bien trouvé, il est vrai, des cornes d'Ammon pétrifiées, qui n'ont point de vestiges ni des unes ni des autres ; mais ce ne sont alors que des noyaux, dont le coquillage a été entièrement détruit. Une matière pierreuse & lapidifique a rempli le vide que la coquille consumée avoit laissé dans le banc de pierre ou de terre ; en sorte qu'on n'y peut voir ni cellules ni articulation, ni aucun autre vestige de la coquille.

Ces cellules sont la loge de l'animal : il demeure toujours dans la dernière à la bouche de la coquille, pour être à portée de chercher sa nourriture. Cet animal qui est fort petit, est une espèce de polype ; quand il sort de son œuf, il se fait une loge assortie à son corps ; en devenant plus grand, il se fait de nouvelles chambres ; & pour ne pas s'enfoncer dans la coquille, il fait toujours pour sa commodité un nouveau plancher au fond : en sorte que le nombre & le diamètre de ces cellules s'augmentent à proportion de l'âge & de la grandeur de l'animal. Ces cellules sont souvent en fort grand nombre ; ordinairement il y en a près de 30 ou 40, dont le diamètre diminue toujours vers le centre. Bouguet en a vu jusqu'au nombre de 150. Si ces cellules marquent l'âge de l'animal, comme les aubiers celui des arbres, voilà un polype d'une longue vie.

Au travers de toutes ces cellules, tout près du dos de la coquille, passe un tuyau ou siphon, mais sans avoir de communication avec les cellules même. Ce que M. Bertrand a très-distinctement observé dans plusieurs cornes d'Ammon pétrifiées : l'usage de ce tuyau est encore inconnu : on a soupçonné qu'il servoit à l'animal pour se remplir d'eau, afin de s'appesantir & de couler à fond, lorsqu'il rencontre quelque ennemi.

En considérant la petitesse de cet animal, comparée avec la grandeur & la pesanteur de la coquille, on comprend facilement qu'il doit avoir beaucoup de peine à se remuer, bien loin d'être en état de nager & de se transporter aussi facilement que les autres animaux à coquilles : puisqu'il est ainsi

réduit à demeurer continuellement au fond de la mer, on ne doit plus s'étonner d'en voir sortir si peu.

Vallisneri parle d'une corne d'Ammon qui a dix pieds de circonférence; Ehrhard d'une autre espèce de la grandeur d'une table médiocre, & Spada en a une qui pese 140 livres.

Quelques Auteurs prétendent que le *salagramen* des Indiens, qui se trouve dans la rivière de Gandica, au nord de Patua, est une sorte de corne d'Ammon vivante. Cette coquille est fort chère chez les Indiens. Les Bramines qui lui font un sacrifice tous les jours, en font un cas particulier, & la conservent dans des boîtes précieuses. On a nommé ce fossile *corne d'Ammon*, à cause de sa forme, & parce que cette coquille étoit autrefois consacrée dans le culte qu'on rendoit à Jupiter Ammon : car les anciens croyoient qu'elle avoit la vertu de faire expliquer les songes mystérieux.

PIERRE DE CORNE, se dit d'une pierre dont les particules sont si petites, qu'on ne sauroit les discerner à l'œil. Ces pierres dans la fracture n'offrent aucune figure déterminée : elles sont assez dures, point grasses au toucher. Elles résistent à l'action du feu, qui les rend seulement un peu friables; leur couleur est à peu près semblable à la forme du pied des chevaux & des quadrupèdes : souvent elles renferment des parties métalliques; elles sont du nombre des réfractaires.

Il ne faut pas confondre cette pierre avec une sorte de pierre de roche, opâque, brune, qui est une espèce de jaspide, pierre vitrifiable, & par là même différente de celle-ci.

Plusieurs Auteurs Allemands ont encore donné le nom de *pierre de corne* à la pierre à fusil.

CORNE D'ABONDANCE ou D'AMALTHÉE, se dit d'une corne qu'on représente remplie de toutes sortes de fruits & de fleurs, & que la mythologie suppose avoir été arrachée ou de la tête de la chèvre Amalthée qui avoit nourri Jupiter, ou de celle d'Achéloüs, lorsqu'étant transformé en taureau, il fut vaincu par Hercules.

On donne sur les médailles le symbole de la corne d'abondance à toutes les Divinités, aux Génies & aux Héros, pour marquer les richesses, la félicité & l'abondance des biens procurés par la bonté des uns, & par les soins ou la valeur des autres.

CORNE DE VERGUE, se dit en termes de Marine, d'une concavité en forme de croissant, qui est au bout de la vergue d'une chaloupe, & qui embrasse le mât quand on hisse la voile.

CORNE DE RANCHE, se dit en termes de Charrons, de quatre morceaux de bois qui s'enchâssent dans les mortoises des ranchers en dehors, & qui servent à appuyer les ridelles de la charrette.

CORNE A LISSER, se dit en termes de Bourreliers, d'un instrument dont ces artisans se servent pour polir & lisser les différens ouvrages de leur métier.

CORNE, se dit en terme de Potiers, des éminences qui surpassent les bords d'un réchaud, & sur lesquelles on appuie le plat ou autre chose semblable, afin de donner de l'air au feu.

CORNE, se dit de certaines petites crêtes qui s'élèvent sur un bonnet carré, tel que le portent les Ecclésiastiques,

ſiaſtiques, les Docteurs, les Magiſtrats, &c.

CORNE, ſe dit auſſi en parlant de certaines pâtiſſeries faites à angle. *Les cornes d'un pâté.*

On appelle encore les pointes du croiſſant, *les cornes du croiſſant.* Et le coin de l'autel, *la corne de l'autel.*

OUVRAGE A CORNE, ſe dit en termes de Fortifications, d'un ouvrage avancé hors du corps de la place, & qui conſiſte en une courtine & en deux dimi-baſtions.

CORNES D'ABAQUE, ſe dit en termes d'Architecture, des encoignures à pans coupés du tailloir d'un chapiteau de ſculpture, leſquelles ſe trouvent pointues au chapiteau corinthien du temple de Veſta, à Rome.

CORNE DE BÉLIER, ſe dit d'un ornement qui ſert de volute dans un chapiteau ionique compoſé, comme on en voit au portail de l'Egliſe des Invalides, du côté de la cour.

CORNE DE BŒUF OU DE VACHE, ſe dit encore en Architecture, d'un trait de maçonnerie, qui eſt un demi-biais paſſé.

CORNES, ſe dit en termes d'Anatomie, de différentes parties; ainſi,

CORNES D'AMMON OU DE BÉLIER, ſe dit des éminences médullaires placées dans les enfoncemens des ventricules tracés dans les hémiſphères du cerveau.

CORNES DE L'OS SACRUM, ſe dit de deux petites éminences ſituées à la partie poſtérieure & inférieure de l'os ſacrum : elles ſont attachées à deux ſemblables, placées à la partie poſtérieure & ſupérieure du coccix, leſquelles pour cette raiſon, ſont auſſi appelées *cornes du coccix.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

CORNÉ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, ſur l'Authion, environ à trois lieues, eſt, d'Angers. Il y a ſur ſon territoire des carrières d'ardoiſes qui paſſent pour les meilleures de la Province.

CORNÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* CORNER.

CORNÉ, ÉE; adjectif, & terme de Chimie, qui ſe dit de certaines ſubſtances métalliques, unies à l'acide du ſel marin. *Plomb corné. Lune cornée.*

PIERRE CORNÉE; *voyez* au mot CORNE, PIERRE DE CORNE.

CORNÉE; ſubſtantif féminin. *Cornea.* Terme d'Anatomie, qui ſe dit de la première, de la plus épaiſſe & de la plus forte des tuniques de l'œil. C'eſt elle qui renferme toutes les autres parties qui compoſent le globe de l'œil. On la diviſe en deux portions; la poſtérieure, qui a le plus d'étendue, ſe nomme la *cornée opaque* ou la *ſclérotique;* l'antérieure, eſt ronde, repréſente une portion de ſphère, & ſe nomme la *cornée tranſparente.*

La cornée opaque eſt d'un tiſſu compacte & très-dur. Son épaiſſeur augmente à meſure qu'elle approche de ſa partie poſtérieure, où elle eſt interrompue par le paſſage du nerf optique. On la regarde communément, comme une production de la dure-mère, qui, après avoir accompagné le nerf optique juſqu'à ſon entrée dans le globe de l'œil, s'en détache, & forme, par ſon épanouiſſement, la membrane dont il s'agit. Elle eſt percée très-obliquement, en quelques endroits, par de petits vaiſſeaux ſanguins, & par des filets nerveux, qui pénètrent à travers, d'une manière particulière, proche la cornée tranſparente.

La partie antérieure de la cornée porte le nom de *transparente*, parce qu'elle l'est en effet; elle est fine, lisse & très-polie. On l'appelle assez souvent simplement la *cornée*, donnant le nom de *sclérotique* à la partie postérieure ou cornée opaque. La cornée transparente est plus convexe que le reste du globe : cette convexité n'est cependant pas la même dans les différens sujets. La cornée est composée de plusieurs lames, collées fortement les unes sur les autres. Leur adhérence n'est cependant pas telle, qu'il ne s'y forme des abcès qui les séparent les unes des autres, & font saillie en dehors. On nomme cette maladie *hypopion*. Il suinte continuellement à travers ces membranes une humeur très-fine, qui s'évapore à mesure. Cela est démontré par l'expérience suivante. Si on prend un œil peu de temps après la mort, & qu'on le presse un peu après l'avoir bien essuyé, on voit suinter, à la surface de la cornée transparente, une petite rosée très-fine, qui s'amasse au point de former de petites gouttes. C'est l'amas de cette humeur, qui produit sur les yeux des moribonds une petite pellicule glaireuse, qui se fend peu après, suivant la remarque de Winslow.

CORNÉER; vieux verbe qui signifioit autrefois blâmer, timpaniser quelqu'un.

CORNEILLAN; nom propre d'un bourg de France, en Gascogne, sur l'Adour, à deux lieues, sud-est, d'Aire.

CORNEILLE; (Pierre) nom propre d'un célébre Poëte François, né à Rouen en 1606, reçu à l'Académie Françoise en 1647, & mort le premier Octobre 1684.

Corneille, remarque un Auteur moderne, eut à combattre son siècle, ses rivaux & le Cardinal de Richelieu. Celui-ci, jaloux de la gloire que le Cid avoit acquise à son Auteur, voulut que l'Académie Françoise fit la critique de cette pièce, & cette Compagnie eut sans doute trop de complaisance pour le Ministre, en condamnant l'amour de Chimène. Aimer le meurtrier de son père, & poursuivre la vengeance de ce meurtre, c'étoit une chose admirable. Vaincre son amour, eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art étoit inconnu alors à tout le monde, hors à l'Auteur.

Le *Cid* ne fut pas le seul ouvrage de *Corneille*, que le Cardinal de *Richelieu* voulut rabaisser. L'Abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce Ministre désapprouva *Polieucte*.

Le *Cid*, après tout, étoit une imitation très-embellie de *Guillain de Castro*, & en plusieurs endroits une traduction. *Cinna*, qui le suivit, étoit unique. On rapporte que le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de Cinna, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

> Je suis maître de moi comme de l'Univers ;
> Je le suis, je veux l'être. Ô siècles ! Ô mémoire !
> Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste couroux :
> De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
> Soyons amis, CINNA, c'est moi qui t'en convie.

C'étoient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* faisant pleurer le grand *Condé* d'admiration, est une époque bien célébre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la Nation de le regarder comme un grand homme; ainsi que les fautes considérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, & sur tout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Tout ce qui est bien pensé dans les chef d'œuvres de *Corneille*, est presque toujours bien exprimé, à quelques tours, & quelques termes près qui ont vieilli; il n'est obscur, guindé, alembiqué, incorrect, foible & froid, que quand il n'est pas soutenu par la force du sujet. Presque tout ce qui est mal exprimé chez lui, ne mérite pas d'être exprimé. Il écrivoit très-inégalement; mais avoit-il un génie inégal, comme on le dit? Car on le vit toujours, dans ses meilleures pièces & dans ses plus mauvaises, attaché à la solidité du raisonnement, à la force & à la profondeur des idées; presque toujours plus occupé de disserter que de toucher; plein de ressources, jusques dans les sujets les plus ingrats, mais de ressources souvent peu tragiques; choisissant mal tous ses sujets, depuis Œdipe; inventant des intrigues, mais petites, sans chaleur & sans vie; s'étant fait un mauvais style, pour avoir travaillé trop rapidement; & cherchant à se tromper lui-même sur ses dernières pièces. Son grand mérite est d'avoir trouvé la France agreste, grossière, ignorante, sans esprit, sans goût, vers le temps du *Cid*, & de l'avoir changée: car l'esprit qui règne au théâtre, est l'image fidelle de l'esprit d'une Nation. Non-seulement on doit à *Corneille* la Tragédie, la Comédie, mais on lui doit l'art de penser.

On a imprimé, dans plusieurs recueils, que Corneille avoit sa place marquée au spectacle, & que toutes les fois qu'il y alloit, on se levoit pour lui & l'on battoit des mains: malheureusement, dit M. de Voltaire, les hommes ne rendent pas tant de justice.

Thomas Corneille, frère du précédent, naquit à Rouen en 1625, & mourut à Andely en 1709. Il fut membre de l'Académie Françoise, & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres. Il auroit eu une grande réputation, dit M. de Voltaire, s'il n'avoit point eu de frère. On a de lui trente-quatre pièces dramatiques, dont on a conservé au théâtre *Ariane*, le *Comte d'Essex*, Tragédies; le *Geolier de soi-même*, le *Baron d'Albikrac*, la *Comtesse d'Orgueil*, le *Festin de Pierre* & l'*Inconnu*, Comédies.

Michel Corneille, est aussi le nom d'un Peintre & Graveur, né à Paris en 1642, & mort dans la même ville en 1708. Il alla à Rome, où il se forma un goût de dessein qui approchoit de celui des Carraches, dont il étudioit les ouvrages. A son retour en France, il fut nommé Professeur à l'Académie. Il y a de ses ouvrages à Versailles, à Trianon, à Meudon, à Fontainebleau, aux Capucins du marais, aux Feuillans, à Saint Roch, aux Innocens & à Lyon. Il entendoit très bien le clair obscur. Son dessein étoit correct; il a donné beaucoup de noblesse & d'agrément à ses airs de tête. Il touchoit bien le paysage; mais il exprimoit trop fortement les extrémités de ses figures, & il avoit contracté une manière de coloris qui tiroit souvent sur le vio-

let. Jean-Baptiste *Corneille*, né à Paris en 1646, mort en 1695, frère de Michel, s'est distingué, comme lui, dans la Peinture. Il y a de ses ouvrages à Notre-Dame, dans l'Eglise des Carmes Déchaussés, & aux Chartreux. Il a été, comme son frère, Professeur de l'Académie de Peinture.

CORNEILLE; substantif féminin. *Cornix*. Oiseau qui a cinq pieds six pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux pieds d'envergure. Ses yeux sont grands, sa langue fourchue, son bec droit, fort & long, & son plumage, ses pattes & ses ongles de couleur noire. Il fréquente les bois, les campagnes, les rivages, & vit de toutes sortes de substances animales & végétales. Il fait son nid sur les arbres, & pond cinq à six œufs d'un blanc bleuâtre: la femelle seule couve les œufs, & le mâle a soin de lui apporter de la nourriture pendant le temps de l'incubation. Ces oiseaux volent en troupes. Leur vol est rapide, & leur marche lente. Ils font un grand dégât dans les terres nouvellement ensemencées. Voici la meilleure manière de les détruire. On prend des fressures de bœuf, coupées par petits morceaux, que l'on mêle avec de la rapure de noix vomique; on laisse le tout s'incorporer pendant vingt-quatre heures à froid: on répand à la pointe du jour ces morceaux de viandes sur les terres ensemencées; dès que les corneilles en ont mangé, & que la viande est digérée, elles tombent mortes. On les prend aussi à la glue. Mais un des appâts que les corneilles aiment beaucoup, sont les fèves de marais. On les perce, quand elles sont vertes, avec une aiguille ou épingle sans tête, qu'on laisse dans la fève, & en hiver on les répand sur la terre: les corneilles ne les ont pas plutôt mangées & digérées, qu'elles languissent & meurent. Ces oiseaux se retirent l'hiver dans les greniers, d'où les hiboux les chassent. Leur nourriture ordinaire sont les charognes, les vers, les limaçons, les chenilles, les grenouilles, *&c.* Lorsqu'elles crient ou qu'elles croassent, elles font beaucoup de bruit.

Le nom de corneille est encore donné à d'autres espèces d'oiseaux du genre des corbeaux; tels que la corneille *cendrée* & *emmantelée*, qui a une partie du corps noir & le reste grisâtre; la *corneille noire ou sauvage;* la *corneille de la Jamaïque*, qui est très-noire & fort criarde; la *corneille des Indes*, dont le plumage est semblable à celui du pigeon bizet; la *corneille pourprée;* la *corneille choucas* de Cornouailles, & la *corneille des bois* des Cantons Suisses. On élève toutes ces espèces de corneilles en cages, & on les nourrit avec du blé de Turquie, *&c.* Au Cap il y a des corneilles de mer, dont la chair est délicieuse: leurs plumes sont noires & douces. On s'en sert dans le pays pour garnir des lits & des oreillers.

On dit figurément, parmi les gens de Lettres, d'un Auteur qui a fait un ouvrage composé de plusieurs morceaux pris dans d'autres ouvrages, que *c'est la corneille d'Esope*, *la corneille de la Fable.*

On dit proverbialement & populairement, de quelqu'un qui se porte à faire quelque chose avec chaleur & avec plus de force que d'adresse, qu'*il y va de cul & de tête*, *comme une corneille qui abat des noix.*

CORNEILLE, se dit aussi d'une plante

à fleur monopétale, découpée en rayons. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie moyenne de la fleur, & il devient dans la suite un fruit ou une coque presque ronde, qui s'ouvre par la pointe, & qui renferme des semences attachées à un placenta.

On fait usage en Médecine de la décoction de l'herbe, qui est astringente, vulnéraire & mucilagineuse.

Il y a plusieurs espèces de cette plante; & quelques-unes se cultivent dans les jardins, à cause de la beauté de leur fleur.

CORNELIE; nom propre d'une île d'Afrique, près du Cap de Bonne-Espérance, à cinq lieues au sud de l'île Elisabeth, & à une lieue de la baie de la Table.

CORNEMUSE; substantif féminin. Sorte d'instrument de musique à vent, composé de tuyaux, & d'une peau de mouton, qu'on enfle par le moyen du premier tuyau, appelé *porte-vent.*

La cornemuse est particulièrement usitée dans les pays du nord; il n'y a guères que les paysans qui en jouent parmi nous.

On dit proverbialement & populairement, *quand la cornemuse est pleine on en chante mieux;* pour dire, que quand on fait bonne chère, on en chante mieux & plus volontiers.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CORNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Cornu canere.* Sonner d'un cornet ou d'une corne. *Je viens d'entendre corner dans la rue.*

On dit par dérision de quelqu'un qui sonne mal du cor, qu'*il ne sait que corner.*

Corner, signifie aussi parler dans un cornet pour se faire entendre à un sourd. *Vous ne cornez pas assez fort pour qu'il puisse vous entendre.*

Corner, est encore verbe actif, & se dit de quelqu'un qui publie imprudemment & avec importunité, quelque nouvelle, quelqu'événement, quelque aventure *Il corne cette affaire chez tout le monde.*

On dit aussi familièrement & au neutre, *corner aux oreilles de quelqu'un;* pour dire, lui insinuer, lui suggérer avec importunité quelque chose. *Elle n'a cessé de lui corner aux oreilles pour l'engager à l'épouser.*

On dit encore figurément & familièrement au neutre, que *les oreilles cornent;* pour dire, qu'on a des bourdonnemens dans les oreilles.

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un qui entend de travers ce qu'on lui dit, que *les oreilles lui cornent.*

On dit encore proverbialement, figurément & familièrement à une personne, que *les oreilles doivent lui avoir bien corné;* pour lui donner à entendre qu'on a beaucoup parlé d'elle.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève, comme nous l'expliquons au mot Verbe, avec la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

CORNET; substantif masculin. Petit cor ou petite trompe. *Avez-vous oui le cornet du postillon?*

Cornet, se dit aussi d'un petit instrument en forme d'entonnoir, dont les sourds mettent le petit bout dans l'oreille, pour entendre plus facilement. Le son se conserve dans cet instrument, parce qu'en en tra-

versant les parois, il ne peut se répandre circulairement, & le son ainsi ramassé, frappe l'organe avec plus de force. On peut encore augmenter l'effet du son, en donnant à l'instrument une forme en partie parabolique, parce que le son est réfléchi & comme ramassé en un seul point, appelé *foyer*, où l'oreille est placée.

Cornet a bouquin, se dit d'une espèce de flûte courbée, qui est faite ordinairement de corne. *Il jouoit du cornet à bouquin.*

Grand cornet, se dit d'un jeu d'orgue, du nombre de ceux qu'on appelle *composés*, ou qui ont sur chaque touche plusieurs tuyaux qui parlent à la fois. Les sons de ces tuyaux forment l'accord parfait, dans lequel l'octave est redoublée.

Cornet d'écho, se dit aussi d'un jeu d'orgue, de la classe de ceux qu'on appelle *composés*. Il est placé dans le bas du fût de l'orgue, afin que ses sons soient étouffés en partie, & qu'il imite mieux l'écho.

Cornet de récit, se dit encore d'un jeu d'orgue, de la classe de ceux qu'on appelle *composés*. Il ne diffère du cornet d'écho, qu'en ce que ses tuyaux sont un jeu de plus grosse taille, quoiqu'ils soient à l'unisson, & qu'au lieu d'être renfermé dans le bas de l'orgue, il est au contraire placé au haut, derrière les tuyaux de la montre, en lieu où il puisse facilement se faire entendre.

Cornet, se dit de la partie d'une écritoire dans laquelle on met de l'encre.

Cornet, se dit aussi d'un petit vase ou gobelet rond, fait ordinairement de corne, & dans lequel les joueurs remuent les dez. *Tous les dez n'étoient pas dans le cornet.*

Cornet, se dit encore d'un morceau de papier qu'on a roulé sur lui-même, & dont on a formé une espèce de vaisseau pointu par un bout & évasé par l'autre, pour y renfermer des dragées, des épiceries, *&c.*

Cornet, se dit aussi d'une espèce d'oublie tortillée en forme de cornet. *On nous servit des cornets & du vin blanc.*

Cornet du mât, se dit en termes de Marine, d'une espèce d'emboîtement de planches vers l'arrière du mât de divers petits bâtimens, lequel est cependant ouvert du côté de l'arrière où s'emboîte le pied du mât.

Cornet, se dit en termes d'Orfévrerie, du produit d'un essai d'or tenant argent, ou de la dernière forme qu'on donne à la plaque préparée pour faire l'essai. Quand elle est suffisamment amincie, on la tourne sur un arbre de fer, en forme de cornet, avant de la mettre dans l'acide nitreux; & lorsqu'on parle du résultat de l'opération, on dit, *le cornet est beau, bien sain, détérioré*, &c.

Cornet, se dit en termes de Conchyliologie, d'une des classes des coquillages univalves. Les coquilles de cette espèce sont en forme de cône, & leur robe est toujours ornée des plus belles couleurs.

Cornet, se dit en termes d'Anatomie, de quelques parties qui ont de la ressemblance avec un cornet de papier: ainsi, les cornets de l'os ethmoïde, sont ces trois lames situées l'une sur l'autre, qu'on remarque à la partie latérale interne & postérieure de chaque portion de cet os. Les cornets inférieurs du nez, sont deux lames situées à la partie inférieure de la cavité des narines.

Cornet, se dit en termes de Chirurgie, d'un instrument dont on se

sert pour faire des ventouses.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CORNETIER, ou TABLETIER-CORNETIER; substantif masculin. Ouvrier du Corps des Tabletiers, & qui ne fait ordinairement que des ouvrages de corne.

CORNETO; nom propre d'une ville d'Italie, dans l'Etat de l'Eglise, sur la rivière de Marta, à quarante-six milles de Rome.

CORNETTE; substantif féminin. Sorte de coiffure dont les femmes font usage dans leur deshabillé. *Elle est encore en cornette de nuit.*

CORNETTE, se dit aussi d'une longue & large bande de taffetas, que les Conseillers au Parlement portoient autrefois au cou pour marque d'honneur, & que François Premier accorda aux Professeurs du Collége Royal de Paris.

CORNETTE, se dit encore d'une sorte de chaperon que les Magistrats de certaines villes portent sur l'épaule pour marque de leur dignité.

CORNETTE, se dit en termes de Fauconnerie, de la houpe ou tiroir de dessus le chaperon de l'oiseau.

CORNETTE, se dit en termes de l'Art Militaire, de l'Officier d'une Compagnie de Cavalerie ou de Dragons, qui est chargé de porter l'étendard. Son poste, dans une action, est à la tête de l'escadron; & dans les marches, entre le troisième & quatrième rang. Il commande la Compagnie après le Lieutenant.

CORNETTE, se dit aussi d'un Officier de certains Corps de la Maison du Roi, mais qui ne porte pas l'étendard. *Il est Cornette dans la première Compagnie des Mousquetaires.*

CORNETTE, se dit encore quelquefois de l'étendard d'une Compagnie de Cavalerie ou de Chevaux-Légers.

CORNETTE BLANCHE, se dit du premier Régiment de Cavalerie de France, qui est le Régiment du Colonel Général de la Cavalerie. *On lui a donné une Compagnie dans la Cornette Blanche.*

CORNETTE, se dit en termes de Marine, d'un pavillon blanc, carré, qu'un Chef d'Escadre porte au grand mât, quand il commande en chef, & au mât d'artimon, lorsqu'il est en corps d'armée.

Le Chef d'Escadre cependant ne peut porter la cornette, qu'il ne soit accompagné de cinq vaisseaux, ou qu'il n'en ait la permission particulière du Roi; & s'il y a plusieurs Chefs d'Escadre dans une division, le plus ancien doit seul arborer la cornette: les autres ne portent alors qu'une simple flamme.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

CORNEVILLE; nom propre d'une Abbaye de France, en Normandie, sur la Rille, à deux lieues, sud-est, de Ponteau de Mer. Elle est en commende, & produit au titulaire plus de cinq mille livres de rente.

CORNEUX; nom propre d'une Abbaye régulière de France, de l'Ordre de Prémontré, située en Franche-Comté, à une lieue, est-nord-est, de Gray. Elle jouit d'environ neuf mille livres de rente.

CORNICHE; substantif féminin. *Corona.* Ornement d'architecture en saillie, qui est au-dessus de la frise, & qui sert de couronnement à toutes sortes d'ouvrages d'architecture. Il y a la corniche Toscane, qui a peu de moulures & point d'ornement: la corniche Dorique, qui est

ornée de mutules ou de denticules : la corniche Ionique, dont les moulures sont taillées d'ornemens avec des denticules : la corniche Corinthienne, qui a plus de moulures que les autres, avec des modillons & quelquefois des denticules ; & la corniche Composite, qui a des denticules, des moulures taillées, & des canaux sous son plafond.

On appelle *corniche architravée*, une corniche qui est posée immédiatement sur la colonne ou sur l'architrave, ou qui est confondue avec l'architrave, & dont on supprime la frise.

Corniche, se dit aussi d'une espèce d'ornement en saillie, qui règne dans une chambre, immédiatement au-dessous du plafond, au haut d'une cheminée, d'une armoire, *&c.* Les corniches de cette espèce, reçoivent les épithètes de *droites*, *circulaires*, *surbaissées*, *inclinées*, *mutilées*, *interrompues*, *rampantes*, &c. selon la manière dont elles sont disposées.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CORNICHON ; substantif masculin. *Corniculum.* Petite corne. *Les cornichons d'un veau.*

Cornichon, se dit aussi des petits concombres qu'on ne laisse pas croître, que l'on confit dans du vinaigre, & qu'on mange ordinairement en salade. *Ces cornichons sont bien confits.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

CORNICULAIRE ; substantif masculin. *Cornicularius.* C'étoit, chez les Romains, un Officier militaire, qui soulageoit le Tribun dans l'exercice de sa charge en qualité de Lieutenant. Il remplissoit à-peu-près les mêmes fonctions qu'un Aide-Major dans nos troupes. Le nom de corniculaire leur venoit du petit cor dont ils faisoient usage pour donner des ordres aux soldats.

Corniculaire, s'est encore dit, selon les notices de l'Empire, d'un Huissier ou Greffier, dont les fonctions consistoient à accompagner par tout le Juge, & à rédiger par écrit les Sentences qu'il prononçoit.

CORNIER ; substantif masculin. *Voyez* Cornouiller.

Pied-cornier, se dit en termes de Menuiserie, de ce qui fait le coin de l'encoignure d'un buffet, d'une armoire, d'une commode.

Les Selliers-Carrossiers donnent le même nom aux quatre piliers de bois ou montans qui soutiennent l'impériale des carrosses.

Pieds-corniers, se dit aussi en termes de la Juridiction des Eaux & Forêts, des arbres que les Officiers choisissent & marquent pour servir de limites aux ventes & aux coupes qui se font dans les bois, taillis ou hautes futaies.

CORNIÈRE ; substantif féminin, & terme d'Architecture. Canal de tuiles ou de plomb qui est à la jointure de deux pentes de toit, & qui en reçoit les eaux.

Cornières, se dit en termes d'Imprimerie, de quatre pièces de fer plat, posées aux quatre coins du coffre, & par le moyen desquelles on arrête une forme sur la presse, en mettant un coin entre l'extrémité de chaque cornière & le châssis de la forme.

Cornière, se dit en termes de l'art Héraldique, d'une figure qui ressemble à une anse de pot.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CORNILLAS; substantif masculin. Le petit d'une corneille. *Voyez* CORNEILLE.

CORNON; nom propre d'une petite ville & Baronnie de France, en Auvergne, près de l'Allier, environ à trois lieues, sud-est, de Clermont.

CORNOUAILLE; nom propre d'une Province maritime d'Angleterre, dont la capitale est Launceston. Elle est bornée par la mer de toutes parts, excepté à l'orient, où elle est voisine du Devons-hire. Elle a 150 milles de circuit. Il y a du blé, des pâturages, du gibier : on y pêche entre les mois de Juillet & de Novembre une quantité prodigieuse de sardines qui se consomment en France, en Espagne & en Italie; c'est aussi des mines de cette Province que se tire le meilleur étain qui soit en Europe.

CORNOUAILLES; nom propre d'une contrée de France, en basse Bretagne, dont Quinpercorentin est la capitale. Elle s'avance en forme de presqu'île dans l'Océan.

CORNOUILLE; substantif féminin. *Cornum.* Le fruit du cornouiller. *Voyez* CORNOUILLER.

CORNOUILLER; substantif masculin. *Cornus.* Arbre d'une grandeur médiocre, assez commun dans les bois & dans les haies. Sa tige est tortue, courte, noueuse & chargée de beaucoup de rameaux. Son écorce d'un gris roussâtre, se détache lorsque l'âge la fait gerser. Les feuilles qui ne paroissent que dans l'intervalle des fleurs aux fruits, sont d'un vert foncé, ovales, opposées, relevées en dessous de nervures très-saillantes qui partent de la nervure du milieu, & vont circulairement se joindre à la pointe. Cet arbre fleurit dès le commencement du printemps. Il est si chargé de petites fleurs en rose, composées de quatre pétales jaunes, & de fines étamines jaunâtres, qu'il en paroît tout jaune. A ces fleurs succèdent des fruits approchans de l'olive, mais d'un beau rouge, mous, charnus, contenant un noyau divisé en deux loges qui renferment chacune une amande. Lorsqu'ils sont mûrs, on les appelle *cornouilles.* On peut alors les confire comme l'épine-vinette, car ils sont fort aigrelets. On les confit aussi au vinaigre comme les olives, quand ils sont verts.

L'accroissement du *cornouiller* est si lent, qu'il lui faut quinze années pour prendre environ dix pieds de hauteur : aussi son bois qui est très-dur, a-t-il les qualités de celui du cormier. Les intempéries des saisons ne sont point capables de le faire périr : il s'accommode de tous les terreins & de toutes les expositions. Cet arbre n'est pas sans quelque agrément : sa fleur très-hâtive, assez apparente & de longue durée; son feuillage d'une belle verdure, qui n'est jamais attaqué des insectes, & qui souffre l'ombre des autres arbres, & la figure régulière qu'on peut donner au *cornouiller* sans nuire à son fruit, doivent engager à l'employer dans quelque cas pour l'ornement. On peut multiplier le *cornouiller* de rejetons qui poussent au pied, & c'est la voie la plus courte. Quoique cet arbre n'exige point de culture, il n'est pas moins certain qu'il profite beaucoup mieux quand on le cultive; que son fruit en devient plus gros, plus coloré, moins astringent, & d'un meilleur goût.

CORNU, UE; adjectif. *Cornutus,*

a, um. Qui a des cornes. *Les chèvres ſont des animaux cornus.*

CORNU, ſe dit en termes de Maréchallerie, d'un cheval dont les os des hanches s'élèvent auſſi haut que le haut de la croupe.

CORNU, ſe dit figurément de certaines choſes qui ont pluſieurs angles, pluſieurs pointes. *Un pâté cornu.*

On dit proverbialement & figurément, *a mal enfourner on fait les pains cornus;* pour dire, que le mauvais ſuccès d'une affaire, d'une entrepriſe, vient ordinairement de ce qu'on s'y eſt mal pris d'abord.

On dit auſſi figurément & familièrement, *des raiſons cornues*, *des raiſonnemens cornus;* pour dire, des raiſons ridicules, des raiſonnemens qui ne concluent pas. Et l'on appelle *viſions cornues*, des idées folles & extravagantes.

CORNU, ſe dit auſſi ſubſtantivement d'une monnoie frappée ſous Philippe le Bel. Il y avoit deux ſortes de cornus; l'un valoit un denier tournois, & l'autre un denier pariſis.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin; mais la ſeconde eſt longue au pluriel & au féminin.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le ſubſtantif auquel il ſe rapporte. On ne dira pas *une cornue bête*, mais *une bête cornue.*

CORNUAU; ſubſtantif maſculin. Poiſſon de mer, qui reſſemble beaucoup à l'aloſe, mais qui lui eſt bien inférieur au goût. Il remonte la Loire avec l'aloſe.

CORNUE; ſubſtantif féminin. Vaiſſeau de Chimie, qu'on emploie pour une infinité de diſtillations, & le plus ſouvent pour celles qui exigent un degré de chaleur ſupérieur à celui de l'eau bouillante. Ce vaiſſeau n'eſt autre choſe qu'une eſpèce de bouteille à long cou recourbé de manière qu'il faſſe avec le ventre un angle d'environ ſoixante degrés; c'eſt apparemment à cauſe de cette forme qu'on donne à la cornue le nom de *retorte.*

La capacité ou la partie renflée de la cornue, ſe nomme le *ventre;* ſa partie ſupérieure s'appelle *voûte*, & la partie recourbée eſt le *cou.*

Il y a des cornues de différentes formes & de différentes matières: leur forme la plus ordinaire eſt d'avoir le ventre tout rond; il y en a dont le ventre eſt alongé & figuré comme une eſpèce de *cucurbite*: ces dernières portent le nom de *cornues à l'angloiſe:* on les préfère pour la diſtillation des matières qui ſont ſujètes à ſe raréfier, à ſe gonfler, & à paſſer dans le récipient, ſans avoir ſouffert de décompoſition.

Les *cornues tubacées* ſont celles qui ont à leur voûte une ouverture qui doit pouvoir ſe fermer très-exactement avec un bouchon d'une matière convenable. Ces deux cornues ſont employées dans les diſtillations où l'on a beſoin d'introduire quelque matière après que le récipient eſt ajuſté, comme dans la diſtillation de l'acide-marin fumant, & dans l'opération des *clyſſus.*

Il faut, pour que les cornues ſoient bien faites, que leur cou ait le degré d'inclinaiſon le plus favorable à la diſtillation, c'eſt-à-dire, celui dont on a parlé plus haut. Lorſque le cou eſt trop incliné, cela empêche qu'on y puiſſe lutter commodément le récipient, &

d'ailleurs cette diſpoſition le rapproche trop du fourneau. Si le cou eſt trop peu incliné, les vapeurs ou les liqueurs qui s'élèvent dans la diſtillation, ont de la peine à couler dans le récipient faute de pente, & ne font que circuler dans le ventre de la cornue. C'eſt un très-grand défaut auſſi pour les cornues, que d'être trop étroites & comme étranglées dans l'endroit de leur courbure : il eſt aiſé de ſentir que cette conformation ne peut que faire obſtacle à la diſtillation. Il faut donc que le paſſage du ventre au cou de la cornue, ſoit libre & large. Cet endroit, qu'on peut regarder comme la racine du cou, va en diminuant inſenſiblement juſqu'à ſon extrémité.

On a beſoin, pour les diverſes opérations de Chimie, d'avoir des cornues de différentes matières; c'eſt pourquoi on en fait de verre, de criſtal, de terre cuite, en grès & de fer. On ſe ſert avec avantage des cornues de verre ou de criſtal, pour toutes les opérations qui ne demandent qu'un degré de chaleur incapable de faire fondre ces matières. Celles de terre ſont abſolument néceſſaires pour les diſtillations qui ſe font au très-grand feu, comme par exemple, pour celles du phoſphore : celles de fer ſont de peu d'uſage, attendu qu'on ne peut y diſtiller que des ſubſtances qui n'ont point d'action ſur ce métal, & que ces ſubſtances ſont en fort petit nombre; ces cornues ne peuvent guères ſervir que pour la diſtillation du mercure & des matières animales.

CORNUS; nom propre d'une ville de France, en Rouergue, à quatre lieues de Cahors.

CORO; ſubſtantif maſculin. C'eſt le nom qu'on donne au droit de vingtième pour l'or, & de cinquième pour l'argent, que le Roi d'Eſpagne lève ſur le produit des mines du Chily & du Pérou.

COROCONDAMA; nom propre. C'eſt, ſelon Ptolémée, une ancienne ville à l'entrée du Boſphore Cimmérien, dans le Pont-Euxin.

COROGNE; (la) nom propre d'une ville maritime d'Eſpagne, en Galice, avec un bon port, entre le cap d'Ortegal & celui de Finiſterre, ſous le 9[e] degré 20 minutes de longitude, & le 43[e] 20 minutes de latitude.

COROLIA; nom propre. C'eſt, ſelon Pline, une ancienne ville de l'Arabie heureuſe, ſur le bord de la mer Rouge.

COROLITIQUE; adjectif des deux genres, & terme d'Architecture, qui ſe dit d'une colonne ornée de feuillages ou de fleurs tournées en ſpirale autour du fût. Les colonnes corolitiques ſervoient anciennement de baſe à des ſtatues qui étoient auſſi appelées *corolitiques*.

COROLLAIRE; ſubſtantif maſculin, & terme didactique, qui ſe dit de ce qu'on ajoute par ſurabondance, afin de fortifier encore les raiſons que l'on a employées pour prouver une propoſition.

Corollaire, ſe dit communément en Mathématique, de la conſéquence qu'on tire d'une ou de pluſieurs propoſitions déja démontrées.

COROMANDEL; (la côte de), nom propre d'un grand pays de l'Inde, en-deçà du Gange : il comprend la côte occidentale du golfe de Bengale, depuis la rivière de Narſepil juſqu'au pont d'Adam, où commence la côte de la Pêcherie,

On trouve le long de la côte de Coromandel, les Royaumes de Golconde, de Carnate, de Gingi, de Tanjaour & le Marava, de même que les ports de Masulipatan, de Madras, de Méliapour, de Pondicheri, de Tranquebar & de Négapatan.

CORÓMANE; nom propre. C'est, selon Étienne le Géographe, une ancienne ville de l'Arabie heureuse, sur le golfe Persique.

CORON; nom propre d'une ville maritime de Turquie, dans la Morée, & la province de Belvédère, sous le 39e degré 40 minutes de longitude, & le 36e 15 minutes de latitude.

CORONAIRE; adjectif, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne des parties qui ressemblent à une couronne, ou qui embrassent d'autres parties à la manière d'une couronne: ainsi,

Coronaire des lèvres, se dit d'une petite artère qui vient de la maxillaire de chaque commissure des lèvres, & se distribue au muscle orbiculaire supérieurement & inférieurement. Les rameaux d'un côté s'anastomosent avec ceux du côté opposé. Il peut arriver que cette artère soit ouverte dans l'opération du bec de lièvre; si elle fournissoit beaucoup de sang, il est facile de remédier à cet inconvénient, en appliquant une compresse sur le lieu où passe l'artère maxillaire, c'est-à-dire, environ à un pouce de l'angle de la mâchoire inférieure.

Ligament coronaire, se dit d'une membrane à peu près ovale, qui n'est qu'une continuation du ligament suspensoire du foie; lequel, quand il est arrivé à la partie convexe & supérieure de ce viscère, se contourne en manière de couronne pour tenir le foie attaché au diaphragme.

Coronaires du cœur ou cardiaques, se dit des artères qui portent & distribuent le sang dans la substance même du cœur. Elles sont communément au nombre de deux, quelquefois on en trouve trois. Le nom de *coronaires* leur a été donné, parce qu'elles rampent autour de la base du cœur comme une espèce de couronne. Elles prennent leur origine dans l'aorte, au-dessus des valvules semilunaires du côté de l'artère pulmonaire. Il part de ces deux artères un grand nombre de rameaux qui se portent depuis la base du cœur jusqu'à sa pointe, & communiquent ensemble par plusieurs anastomoses.

Les veines coronaires se distribuent à peu près de la même manière. On y remarque diverses anastomoses: elles s'ouvrent dans l'oreillette antérieure, où elles versent le sang qu'elles rapportent du cœur. On remarque à leur orifice une petite valvule semilunaire qui empêche que dans la contraction de l'oreillette, le sang ne reflue dans la substance du cœur.

Artère coronaire-stomachique, se dit d'un vaisseau qui naît du tronc de la cœliaque. Il est assez médiocre, & porte le nom de *coronaire*, parce qu'un de ses rameaux embrasse l'orifice supérieure du ventricule, à peu près comme une couronne. Ses autres branches portent le sang aux parties antérieures & postrieures de l'estomac, le long de sa petite courbure. Mais cette artère varie, & ne se termine pas toujours de même: ordinairement, après s'être glissée tout le

long de la petite courbure de l'estomac, y avoir fourni du sang, elle finit près du pilore par une anastomose avec l'artère pilorique; d'autre fois elle se porte au petit lobe du foie, le pénètre & s'y distribue.

La veine coronaire stomachique suit à peu près le trajet de l'artère; elle naît des deux gastriques, & va se décharger directement dans la veine porte. Elle entoure le ventricule comme l'artère gastrique.

CORONAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. *Coronarius, a, um.* Terme d'Anatomie, qui se dit de l'os du front, situé à la partie antérieure du crâne. Il forme cette partie de la face qu'on appelle *front*, d'où il est aussi nommé *frontal.*

Cet os ressemble un peu à une grande coquille de mer; il est articulé avec douze os, qui sont les deux pariétaux, l'os ethmoïde, les os unguis, l'os sphénoïde, les deux os zigomatiques, les os maxillaires supérieurs, & les os du nez.

On appelle *aponévrose coronale*, une portion de la calotte aponévrotique qui couvre le crâne, laquelle part des muscles frontaux, & se termine à l'aponévrose des occipitaux. Et *suture coronale*, la suture qui unit l'os coronal par son bord supérieur avec les deux pariétaux.

CORONER; substantif masculin. C'est le titre que porte en Angleterre un Officier dont les fonctions consistent à procéder, quand on a trouvé une personne morte, aux informations nécessaires pour connoître comment sa mort est arrivée, si c'est naturellement, d'une manière violente, ou par accident. Il y a deux Officiers de ce titre dans chaque Province. Ils doivent être tirés du corps des Chevaliers, & leur revenu doit être au moins de cent schelins en franc-fief. Le chef de Justice de la Cour du Banc du Roi, est le premier Coroner du Royaume.

CORONILLE; substantif féminin. *Coronilla.* Plante ou arbuste dont la fleur est légumineuse : le calice pousse un pistil qui devient dans la suite une gousse composée de plusieurs pièces articulées bout à bout, lesquelles renferment chacune une semence oblongue.

Cette plante croît dans les pays chauds, & ses fleurs sont bonnes pour résoudre & chasser les vents.

CORONIS; terme de Mythologie, & nom propre d'une Nymphe, fille de Phlégias, Roi des Lapithes. Amante d'Apollon, dont elle eut Esculape, elle lui devint infidelle, & se livra à de nouvelles amours; ce qui irrita tellement ce Dieu, que dans les premiers transports de sa colère, il tua cette Nymphe à coups de flèches; il se repentit cependant de s'être vengé si cruellement; & comme le corbeau avoit été le délateur des intrigues de Coronis, il le punit en changeant en couleur noire la blancheur de ses plumes, & en le reléguant parmi les oiseaux de mauvaise augure.

Il y a encore eu d'autres Coronis; savoir, une Hiade, celle que Burès enleva, & celle que Minerve métamorphosa en corneille pour la mettre à l'abri des poursuites de Neptune.

CORONOÏDE; adjectif, & terme d'Anatomie, qui se dit d'une éminence pointue des os.

On appelle *apophyse coronoïde*, l'éminence antérieure & supérieure

de l'os du menton, à laquelle le muſcle crotaphite eſt attaché.

COROPA; nom propre d'un pays de l'Amérique méridionale, entre le lac de Parima & la rivière des Amazones.

COROSSOL; ſubſtantif maſculin. Fruit très-commun aux Antilles, à peu près de la groſſeur du melon. *Voyez* CACHIMENT, c'eſt la même choſe.

COROSSOLIER; *Voyez* CACHIMENTIER.

COROT; vieux mot qui ſignifioit autrefois courroux.

COROZAÏM; nom propre d'une ancienne ville de la Paleſtine, dans la Galilée, à deux milles de Capharnaüm.

CORPORAL; ſubſtantif maſculin. *Corporale.* Linge bénit que le Prêtre étend ſur l'Autel pour mettre le Calice deſſus, & enſuite l'Hoſtie.

Les *Corporaux* doivent être de toile de lin très-blanche, ſans dentelle ni autre ornement, ſi ce n'eſt ſur les bords.

CORPORALIER; ſubſtantif maſculin. *Corporalium theca.* Boîte dans laquelle on ſerre les Corporaux.

CORPORÉITÉ; ſubſtantif féminin. Terme Dogmatique, par lequel on exprime ce qui conſtitue un corps, une ſubſtance corporelle. *Certains Hérétiques attribuoient à Dieu la Corporéité.*

CORPOREL, ELLE; adjectif. *Corporeus, a, um.* Qui a un corps. *Ces Hérétiques ſoutenoient que Dieu étoit corporel.*

CORPOREL, ſe dit auſſi de ce qui concerne le corps, qui a rapport au corps. *Il mérite une punition corporelle.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième moyenne au ſingulier maſculin; mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin, qui a une quatrième ſyllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le ſubſtantif auquel il ſe rapporte. On ne dira pas *une corporelle peine*, mais *une peine corporelle.*

CORPORELLEMENT; adverbe. *Coporum more.* D'une manière corporelle, qui a rapport au corps. *Ils furent punis corporellement.*

CORPORELLEMENT, ſe dit auſſi par oppoſition à ſpirituellement. *Recevoir le Corps de* JESUS-CHRIST *réellement & corporellement.*

CORPORIFIÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* CORPORIFIER.

CORPORIFIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *In corpus cogere.* Former, fixer en corps, les parties éparſes d'une ſubſtance. *Il faut corporifier les particules de ce ſel.*

CORPORIFIER, ſignifie auſſi ſuppoſer un corps à ce qui n'en a point. *Corporifier les eſprits.*

Les quatre premières ſyllabe ſont brèves, & la cinquième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois perſonnes du ſingulier du préſent de l'indicatif, & celles qui leur reſſemblent, s'unit à la pénultième ſyllabe, & la rend longue.

CORPS; ſubſtantif maſculin. *Corpus.* Subſtance étendue & impénétrable, indifférente d'elle-même au mouvement & au repos, & ſuſceptible de toutes ſortes de figures & de formes.

Les Philoſophes ont recherché avec beaucoup de ſoin, en quoi conſiſtoit préciſément la nature des corps: ſelon les Péripatéticiens, les corps

sont composés de matière, de forme & de privation : selon les Epicuriens & Corpusculaires, d'un assemblage d'atomes grossiers & crochus : selon les Cartésiens, d'une certaine portion d'étendue : selon les Newtoniens, d'un système ou assemblage de particules solides, dures, pesantes, impénétrables & mobiles, arrangées de telle ou telle manière ; d'où résultent des corps de telle ou telle forme, distingués par tel ou tel nom : mais la vérité est que la nature des corps nous est encore inconnue.

Corps élastiques, se dit en Physique, de ceux qui ayant changé de figure, parce qu'un autre corps les a frappés, ont la faculté de reprendre leur première figure ; ce que ne font pas les corps qui ne sont pas élastiques. De quelque manière qu'on ploie un morceau d'acier, il reprendra sa première figure. Mais un morceau de plomb reste dans l'état où on le met.

Corps mous, se dit de ceux qui changent de figure par le choc, & ne la reprennent point.

Corps durs, se dit de ceux que le choc ne sauroit faire changer de figure.

Corps fluide, se dit de celui dont les parties sont détachées les unes des autres, quoique contigues, & peuvent facilement se mouvoir entre elles.

Corps, se dit en termes de Géométrie, dans la même acception que solide : les corps géométriques différent, dit M. d'Alembert, des corps physiques, en ce que ceux-ci sont impénétrables, au lieu que les corps géométriques ne sont autre chose qu'une portion d'étendue figurée, c'est-à-dire, une portion de l'espace terminée en tout sens par des bornes intellectuelles. C'est proprement le phantôme de la matière.

Corps réguliers, se dit de ceux qui ont tous leurs côtés, leurs angles & leurs plans égaux & semblables. Tels sont, le tétraédre, l'octaédre, l'icosaédre, le dodécaédre & le cube.

Corps, se dit de la partie des animaux qui est composée d'os, de muscles, de canaux, de nerfs, de liqueurs, *&c.* C'est l'opposé de l'ame. *L'homme a un corps & une ame. Il ressent de la douleur dans tous les membres du corps.*

Corps, se dit relativement à la taille & à la conformation des personnes. *Elle a un beau corps. Son corps n'est pas bien proportionné.*

Corps, se dit relativement à la danse, aux exercices, aux combats. *Pour bien danser, il faut avoir le corps souple, agile. Nous les vîmes lutter, combattre corps à corps.*

Corps, se dit relativement à la santé. *Il a le corps bien constitué. Le corps humain est sujet à beaucoup de maladies.*

On dit que *quelqu'un fait corps neuf*, quand après une longue maladie, sa santé se rétablit, & que son corps semble être renouvellé.

On dit de même d'un cheval que l'on a mis aux herbes, qu'*il fait corps neuf.*

On dit en termes de Maréchallerie, qu'*un cheval a du corps ;* pour dire, qu'il a le flanc rempli & les côtes plates, & que son ventre va en diminuant vers les cuisses comme celui d'un levrier.

On dit familièrement, que *quelqu'un n'est pas traître à son corps ;* pour dire, qu'il a soin de ne s'épargner quoi que ce soit.

On dit d'une personne, qu'*elle a gagné une chose à la sueur de son*

corps; pour dire, qu'elle l'a gagnée en travaillant, & en prenant beaucoup de peine.

On dit familièrement de quelqu'un, qu'*il fait bon marché de son corps*; pour dire, qu'il expose facilement sa vie aux dangers.

On dit d'une fille qui s'abandonne, qu'*elle fait folie de son corps.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui s'est dévoué entièrement à un autre, qu'*il s'est donné à lui corps & ame.*

On dit aussi proverbialement, de quelqu'un qui travaille beaucoup, qu'*il se tue le corps & l'ame.* Et cela se dit pour l'ordinaire de ceux qui travaillent sans beaucoup de fruit. *sant corps.*

On dit de quelqu'un qui n'a ni esprit ni vigueur, que *c'est un pauvre corps.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme malicieux, d'un homme plaisant & facétieux, que *c'est undrole de corps, un plai-*

On dit figurément, qu'*une personne a fait une chose en son corps*, ou *à son corps défendant*; pour dire, qu'elle l'a faite afin d'empêcher un plus grand mal. *Il ne vous a refusé ce que vous lui demandiez qu'en son corps*, ou *à son corps défendant.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il a le diable au corps*; pour dire, qu'il est méchant, furieux. *Il faut qu'il ait le diable au corps pour intenter un pareil procès.*

La même chose se dit quelquefois par admiration, pour exprimer qu'une personne a beaucoup d'adresse, de courage, de génie. *Il faut qu'il ait le diable au corps pour avoir achevé ce tableau en si peu de temps.*

On dit figurément & familièrement d'une personne, qu'*on verra* qu'*il faut voir ce qu'elle a dans le corps*; pour dire, qu'on verra, qu'il faut voir ce qu'elle est capable de dire ou de faire. *Il faut voir ce que cette femme a dans le corps.*

On dit proverbialement & figurément d'une personne belle ou bien faite, mais qui n'a point d'esprit, que *c'est un corps sans ame.*

La même chose se dit aussi d'un Magistrat sans autorité, d'une armée sans Chef, *&c.*

On dit proverbialement, que l'*envie suit la vertu, comme l'ombre suit le corps.*

On dit proverbialement & figurément, *prendre l'ombre pour le corps*; pour dire, prendre l'apparence pour la réalité.

On dit en termes de Palais, *confiscation de corps & de biens*; pour dire, condamnation à mort naturelle ou civile. Et que *quelqu'un a perdu le corps & les biens*; pour signifier qu'on l'a condamné à mort naturelle ou civile.

On dit aussi de quelqu'un, qu'*on l'a saisi & appréhendé au corps*; pour dire qu'on l'a arrêté pour le constituer prisonnier.

A CORPS PERDU, se dit adverbialement, pour signifier sans crainte du danger. *Ils se jetèrent sur les Assiégeans à corps perdu.*

CORPS, se dit quelquefois de la partie du corps humain, qui est entre le cou & les hanches. *Elle a un beau corps, mais sa tête & ses pieds sont mal faits.*

CORPS, se dit aussi dans un sens plus étroit, de la capacité du corps. *Il a trois lavemens dans le corps. Il reçut un coup d'épée au travers du corps.*

CORPS GLORIEUX, se dit de l'état d'un corps qui est dans la gloire céleste.

On dit abusivement & familièrement,

rement, d'une personne qui est long-temps sans éprouver les besoins corporels, que *c'est un corps glorieux*.

Corps-Saint, se dit du corps d'un Saint.

On dit proverbialement de quelqu'un qu'on enlève de vive force, promptement, & sans qu'il puisse faire résistance, qu'*on l'enlève comme un Corps-Saint*.

On disoit originairement, *comme un Cahor-Sain*, parce qu'on avoit fait enlever dans une nuit les usuriers, dont la plupart étoient venus de Cahors à Paris, sous le Pontificat de Jean XXII.

Corps mort, se dit en parlant du corps humain seulement, d'un cadavre, d'un corps sans vie, sans ame.

Corps, se dit aussi pour cadavre, corps mort. *On ensevelit le corps. On vient d'enterrer le corps.*

Corps, se dit dans le sens figuré de la principale partie de certaines choses artificielles, sur laquelle toutes les autres posent & sont à son égard, ce que les membres sont à l'égard du corps : ainsi,

Corps de Navire, se dit d'un Navire sans ponts, mâts, voiles, cordages, ni ancres.

Corps d'une Place, ou Forteresse, se dit d'une place ou forteresse considérée sans ses dehors.

Corps de violon, se dit de la partie creuse d'un violon, sans comprendre le manche.

Corps de carrosse, se dit de la partie suspendue d'un carrosse.

Corps d'un livre, se dit d'un livre sans la préface, l'avertissement, les annotations ni la table.

Corps de la lettre, se dit du principal trait dont la lettre est formée.

Corps de pompe, se dit de la partie du tuyau où le piston agit.

Corps de seau, se dit en termes de Boissellerie, d'une planche de hêtre, fendue très-mince, dont on fait le milieu du seau.

Corps, se dit en termes de Fondeurs de caractères d'Imprimerie, de l'épaisseur du caractère qui forme la distance des lignes dans un livre.

Corps, se dit en termes de Fondeurs de cloches, de la troisième partie de la plus grande épaisseur du bord de la cloche.

Corps de rang, se dit en termes de Perruquiers, des tresses qui se cousent au-dessus des tournans, en allant depuis les temples jusqu'à la nuque.

Corps, se dit dans les Manufactures en Soie, de l'assemblage de toutes les mailles attachées aux arcades.

Corps du Soleil, de la Lune, de Mercure, *&c.* se dit du globe ou disque de ces planètes.

Corps sonore, se dit de tout corps qui rend ou peut rendre immédiatement du son, comme une corde de violon ; mais la caisse de l'instrument qui ne fait que répercuter & réfléchir le son, n'est point le corps sonore, & n'en fait pas partie.

Corps de voix, se dit en termes de Musique, du degré de force propre à la voix de la personne qui chante. Ainsi, de deux voix formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille, & se fait entendre de plus loin, est dite avoir plus de corps.

Corps, se dit en parlant de la solidité, & de l'épaisseur de certaines choses qui sont ordinairement un peu minces. *Ce papier, ce chapeau,*

ce taffetas ont beaucoup de corps. Cette étoffe n'a point de corps.

Corps, ſe dit auſſi de la force & de la vigueur de certains vins, de certaines liqueurs. *C'eſt un vin rouge qui a du corps.*

Corps, ſe dit encore de la conſiſtance des choſes liquides, qu'on fait cuire & épaiſſir par le feu ou autrement, comme les ſirops, les onguens, les emplâtres. *Il faut donner plus de corps à ce ſirop.*

Corps d'hôtel, ſe dit en termes de Palais, d'une maiſon entière. Pluſieurs Coutumes attribuent pour préciput à l'aîné des enfans, le droit de prendre un corps d'hôtel.

Corps du Fief, ſe dit de la principale portion du fief, relativement aux portions qui en ont été démembrées. On appelle auſſi *corps du fief*, le domaine du fief tant utile que direct.

Corps héréditaires, ſe dit des biens d'une ſucceſſion, tels qu'ils ſont en nature.

Gens de corps, Femmes de corps, ſe dit de gens, de femmes de condition ſervile.

Corps, ſe dit de cette partie de certains habillemens, qui eſt depuis le cou juſqu'à la ceinture. *Le corps d'un habit. Un corps de jupe trop étroit.*

On appelle *corps rembourré*, un corps deſtiné à cacher les défauts de la taille. Et *corps de fer*, *corps de baleine*, des corps dont on fait uſage, pour empêcher que la taille ne ſe gâte.

M. de Buffon remarque que les *corps*, cette eſpèce de cuiraſſes, ce vêtement incommode que l'on fait porter aux filles dans leur jeuneſſe, & qu'on a imaginés pour ſoutenir la taille & l'empêcher de ſe déformer, cauſe plus d'incommodités & de difformités qu'ils n'en préviennent.

Corps étranger, ſe dit en termes de Médecine & de Chirurgie, de toute ſubſtance, de quelque nature qu'elle ſoit, qui s'engage dans les parties de notre corps, ſoit qu'elle y prenne naiſſance, comme la pierre; ſoit qu'elle y ſoit introduite par quelque puiſſance, comme une balle qu'une arme à feu lance & y fait entrer.

Corps calleux, ſe dit en termes d'Anatomie, de cette eſpèce de voûte que l'on découvre, en écartant les deux hémiſphères du cerveau. Elle eſt ſituée vers le milieu du cerveau, & a un peu plus de ſolidité & de blancheur que le reſte de la ſubſtance médullaire.

Corps bordé, ſe dit d'une petite portion de la ſubſtance médullaire du cerveau, laquelle eſt une continuation des cornes du bélier.

Corps cannelés, ſe dit de deux éminences très-remarquables, ſur leſquelles on apperçoit, après avoir écarté les couches des nerfs optiques, une partie du plexus ou lacis choroïde. Il y en a une dans chacun des ventricules ſupérieurs du cerveau.

Corps olivaires, ſe dit d'éminences blanchâtres ſituées, avec les corps pyramidaux en long, les unes auprès des autres, à la face inférieure de la queue de la moelle alongée, immédiatement après la protubérance annulaire.

Corps pyramidaux, ſe dit d'éminences médullaires de la moelle alongée, qui ſont collatérales, & comme dépendantes des corps olivaires.

Corps d'Higmor, ſe dit d'un corps blanchâtre, découvert par le fameux Anatomiſte *Higmor*, & ſitué

à la partie supérieure du testicule, à la tunique duquel il est fortement attaché. Il a environ six lignes de longueur; reçoit l'humeur séminale, filtrée dans la substance du testicule, & donne naissance à sept ou huit tuyaux qui la portent ensuite à l'épididyme, dont ils forment le tissu.

Corps, se dit figurément de la société, de l'union de plusieurs personnes qui vivent sous les mêmes loix, les mêmes coutumes, les mêmes règles. *Toutes les conquêtes de ce Général furent unies au corps de la République.*

Corps, se dit plus étroitement de certaines compagnies particulières dans l'Etat ou dans l'Eglise. *Le Parlement y assista en corps. Le Clergé est le premier corps du Royaume.*

Pour former un corps ou communauté, il faut que ceux qui doivent le composer, aient obtenu pour cet effet des Lettres-Patentes dûment enregistrées; sans quoi, ils ne seroient toujours considérés que comme particuliers : cela est fondé sur deux motifs légitimes; l'un d'empêcher qu'il ne se forme des associations qui puissent nuire à l'Etat; l'autre, d'empêcher que les biens, qui sont dans le commerce des particuliers, ne cessent d'y être, comme il arrive quand ils appartiennent à des corps ou communautés.

Corps de Ville, se dit d'une compagnie composée d'Officiers municipaux, comme sont à Paris le Prévôt des Marchands & les Echevins; à Toulouse, les Capitouls; à Bordeaux, les Jurats; & dans d'autres villes, les Maires & Echevins, les Consuls, *&c.*

Corps de Cour, se dit d'une compagnie de Justice, soit qu'elle soit souveraine, soit qu'elle ne le soit pas.

Corps, se dit d'une armée entière ou d'un certain nombre de gens de guerre. *On distribua les troupes en trois corps d'armée. Il commandoit un corps d'Infanterie.*

Corps de bataille, se dit en termes de l'art Militaire, de la ligne d'une armée, qui est entre l'avant-garde & l'arrière-garde.

Corps de Bataille, se dit aussi en termes de Marine, de l'escadre qui est placée au milieu de la ligne. C'est ordinairement l'escadre ou la division du Commandant, qui fait le corps de bataille.

Corps de réserve, se dit des troupes que le Général d'armée réserve un jour de bataille, pour les faire combattre quand il jugera à propos.

Corps, se dit quelquefois d'un régiment. *Le Colonel n'admet que de beaux hommes dans son corps.*

On appelle *vieux corps*, les six régimens d'Infanterie Françoise, les plus anciens.

Corps, se dit dans le Commerce, de plusieurs Marchands ou Négocians réglés par les mêmes Chefs ou Officiers, & soumis aux mêmes statuts.

Il y a à Paris six corps de Marchands, dont le premier est celui de la Draperie; le second, celui de l'Epicerie; le troisième, celui de la Mercerie; le quatrième, celui de la Pelleterie; le cinquième, celui de la Bonneterie; & le sixième, celui de l'Orfévrerie.

Chacun de ces corps a ses Maîtres & Gardes en charge, & les assemblées particulières se font dans le bureau ou maison commune à chacun de ces corps, pour traiter de la police & des affaires qui lui

ſont propres : mais les aſſemblées générales ſe font au bureau des Drapiers, qui ſeuls ont droit de les convoquer ; & c'eſt toujours le premier grand Garde de la Draperie qui y préſide.

Ce ſont les Maîtres & Gardes des ſix corps des Marchands qui portent le dais ſur les Rois, les Reines, les Princes, les Princeſſes, *&c.* quand ils font leur entrée publique à Paris.

Corps de Jurande, ſe dit des communautés d'Artiſans, à qui nos Rois ont accordé, par Lettres-Patentes, des Jurés & des Statuts de police & diſcipline.

Corps-mort, ſe dit en termes de Marine, d'une groſſe pièce de bois qu'on enfonce dans la terre, & à laquelle tient une chaîne de fer qui ſert à amarrer les vaiſſeaux.

Corps-de-Logis, ſe dit ordinairement d'une étendue de bâtiment, compoſée de pluſieurs pièces, & conſidérée ſéparément des aîles, des pavillons, & autres accompagnemens qu'il pourroit avoir.

Corps-de-Garde, ſe dit du lieu où l'on poſe des ſoldats pour faire la garde.

Corps-de-Garde, ſe dit auſſi d'un détachement de ſoldats poſés en un lieu pour faire garde.

On appelle *mots, plaiſanteries, railleries de corps-de-garde*, des mots, des plaiſanteries, des railleries ſales, baſſes, groſſières.

Corps, ſe dit dans le ſens figuré, du recueil de pluſieurs pièces d'un ou de pluſieurs Auteurs, lequel fait un ou pluſieurs volumes. *On trouve dans ſa bibliothèque le corps des Poëtes Grecs & Latins.*

Corps de Droit, ſe dit de la collection des différentes parties du Droit. Il y a deux ſortes de corps de Droit ; le civil & le canonique.

Corps de Droit Civil, ſe dit de la collection des différens livres de Droit, compoſés par ordre de l'Empereur Juſtinien, & qui ſont le code, le digeſte, les inſtitutes, les novelles, *&c.*

Corps de Droit Canonique, ſe dit de la collection des différentes parties qui compoſent le Droit canonique Romain ; ſavoir, le décret de Gratien, les décrétales de Grégoire IX, le ſexte, les clémentines, les extravagantes communes, les extravagantes de Jean XXII.

Corps, ſe dit dans les deviſes, de la figure repréſentée. Et l'on appelle *ame*, les paroles qui accompagnent la figure.

Corps de délit, ſe dit de l'exiſtence d'un délit qui ſe manifeſte de manière qu'on eſt ſûr qu'il a été commis, comme quand on trouve le cadavre d'une perſonne aſſaſſinée.

Quand il y a un pareil corps de délit, les Gens du Roi ou des Seigneurs doivent en pourſuivre la vengeance, ſans qu'il ſoit beſoin de dénonciateur ou de partie civile, attendu qu'il importe pour le bien public, que les crimes ne demeurent pas impunis.

Corps de preuve, ſe dit de l'aſſemblage de pluſieurs ſortes de preuves, qui, toutes enſemble, forment une preuve complète.

Ce monoſyllable eſt long.

On prononce & l'on devroit écrire *kor.* Voyez Orthographe.

CORPULENCE ; ſubſtantif féminin. *Corpulentia.* La taille d'une perſonne, conſidérée relativement à ſa grandeur & à ſa groſſeur. *Il eſt d'une belle corpulence.*

Corpulence, ſe dit en termes de

Médecine, de l'état d'une personne trop grasse.

La corpulence est la cause de plusieurs maladies, particulièrement de l'apopléxie : elle est occasionnée par tout ce qui tempère & adoucit le sang, & le rend moins acide, moins salin : tels sont le défaut d'exercice & de mouvement, une vie indolente, trop de sommeil, des alimens fort nourrissans, *&c.* On la prévient & on la guérit par les causes contraires, & sur tout par l'usage de boissons & d'alimens salins & acides. Etmuller assure qu'il n'y a point de meilleur remède contre une corpulence excessive, que le vinaigre squillitique.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *korpulanse*. Voyez Orthographe.

CORPUSCULAIRE ; adjectif des deux genres. Terme Didactique, par lequel on exprime ce qui a rapport aux corpuscules, aux atomes.

On appelle *physique* ou *philosophie corpusculaire*, celle qui prétend rendre raison de tous les phénomènes, par la configuration, la disposition & le mouvement des atomes ou corpuscules : ainsi, selon la philosophie corpusculaire, les qualités sensibles de la lumière, des couleurs, du chaud, du froid, des saveurs, ne sont dans les corps que la disposition des particules dont ils se trouvent composés, & en nous, que des sensations de notre ame, causées par l'ébranlement des organes.

Leucippe & Démocrite furent les premiers qui enseignèrent dans la Grèce la philosophie corpusculaire ; & Epicure la perfectionna tellement après eux, qu'elle fut appelée *la philosophie d'Epicure*.

CORPUSCULE ; substantif masculin. *Corpusculum*. Terme de Physique, qui signifie petit corps, petite partie d'un corps. *Chaque corps est composé d'un grand nombre de corpuscules*.

CORRE ; nom propre d'une petite rivière de France, dans le pays de Lomagne, en Gascogne, laquelle après un cours de trois ou quatre lieues, se jette dans la Garonne, à quelque distance d'Aurillac.

CORRECIER ; vieux verbe qui signifioit autrefois fâcher.

CORRECT, ECTE ; adjectif. *Emendatus, a, um*. Il se dit de l'écriture & du langage où il n'y a point de fautes. *Cette copie n'est pas correcte. Ces phrases sont correctes*.

Correct, se dit aussi d'un Auteur exact dans les faits, dans les dates, dans son style, *&c. C'est un Auteur correct*.

Correct, se dit aussi en termes de Peinture, d'un dessein, d'un tableau où tous les objets, & particulièrement les figures, sont bien proportionnés, où les parties sont bien arrêtées, & leurs contours exactement semblables à ceux que présente la nature. *Les desseins de Raphaël sont corrects*.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier masculin, mais longue au pluriel, & moyenne au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un correct livre*, mais *un livre correct*.

Le *t* final se fait toujours sentir.

CORRECTEMENT ; adverbe. *Emendatè*. Sans faute, selon les

règles. *Cet Auteur n'écrit pas correctement.*

On prononce & l'on devroit écrire *koreckemant.* Voyez Orthographe.

CORRECTEUR; substantif masculin. *Corrector.* Celui qui corrige, qui reprend. *Il s'érige en correcteur.*

Correcteur des Comptes, se dit d'Officiers établis pour réformer les erreurs qui ont pu se glisser dans les comptes.

Il y a 38 Correcteurs à la Chambre des Comptes de Paris. Leur robe de cérémonie est de damas noir.

Correcteur d'Imprimerie, se dit de celui qui corrige les épreuves ou les fautes que le Compositeur a faites dans l'arrangement des caractères.

Correcteur, se dit chez les Minimes, du Supérieur d'une Maison.

Correcteur, se dit dans certains Collèges, de celui qui est employé pour donner le fouet aux écoliers.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue.

CORRECTIF; substantif masculin. *Temperamentum.* Ce qui a la propriété de tempérer, de corriger. *Le lait est le correctif de cette substance.*

Correctif, se dit figurément de certain adoucissement, dont on fait usage pour tempérer la force ou la hardiesse d'une expression, d'une proposition. *Cette phrase avoit besoin d'un correctif.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième encore au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

CORRECTION; substantif féminin. *Correctio.* Action par laquelle on corrige. *Cette faute ne méritoit pas une correction si grave.*

Correction, se dit des ouvrages d'esprit, où l'on change quelque chose pour les perfectionner. *Il a fait quelques corrections à son poëme. Son discours avoit besoin de corrections.*

Correction, se dit aussi dans la même acception, des ouvrages de la main. *Cette copie n'est pas exacte; il y faut faire des corrections.*

Correction, se dit en termes d'Imprimerie, des fautes corrigées sur une épreuve. *Il est chargé de la correction des épreuves.*

Corrections, se dit aussi de ce que l'on écrit à la marge ou entre lignes d'une épreuve ou d'un manuscrit pour les corriger. *Il y a beaucoup de corrections sur cette feuille.*

Correction du Dessein, se dit en termes de Peinture, de l'exacte observation des proportions & de la juste disposition des figures, qui rendent le dessein correct, indépendamment du coloris. *Le Poussin excelloit dans la correction du dessein.*

Correction, se dit des choses morales & politiques. *Ce Prince travailla à la correction des mœurs. On trouve dans cette Ordonnance la correction de cet usage.*

Correction, se dit du pouvoir & de l'autorité de reprendre & de châtier. *Un père a droit de correction sur ses enfans. Par l'ancien droit Romain, la femme étoit sous la correction du mari.*

Les Supérieurs des monastères ont droit de correction sur leurs Religieux, mais sans aucune juridiction; c'est pourquoi ils ne peuvent infliger que des peines légères,

comme le jeûne, le fouet, *&c.* S'ils traitent leurs Religieux avec inhumanité, ceux-ci peuvent s'en plaindre à leurs Supérieurs majeurs, ou au Juge séculier, qui peut, même d'office, prendre connoissance du cas, lorsqu'il est grave.

Correction, se dit pour réprimande & admonition. Et l'on appelle *correction fraternelle*, celle qui, envers des égaux, consiste en de simples avis, sans aller jusqu'à la contrainte; ou celle par laquelle le Supérieur emploie, outre les avis, la contrainte & le châtiment envers l'inférieur.

Correction, signifie aussi peine, châtiment. *On lui fit subir une correction un peu dure.*

Maison de correction, se dit d'un endroit destiné à enfermer, par autorité publique, ceux qui se comportent mal, & sur tout les jeunes gens déréglés & de mauvaises mœurs. *On y construit une maison de correction.*

Correction, se dit en termes de Pharmacie, de la préparation d'un médicament, par laquelle on détruit les qualités nuisibles des drogues qui y entrent, sans en diminuer les vertus ou qualités utiles.

Correction, se dit du bureau où les Correcteurs des comptes s'assemblent pour travailler.

Correction, se dit en termes de Rhétorique, d'une figure par laquelle l'Orateur se reprend pour ajouter à ce qu'il a dit, en présentant sa pensée avec plus de force. *Je crois, que dis-je! je suis sûr qu'il est innocent.*

Sauf correction, sous correction, se dit quand on craint que la chose que l'on dit ne déplaise aux personnes devant qui l'on parle, & auxquelles on veut témoigner du respect, de la déférence. *Je soutiens, Mesdames, sous votre correction, qu'il vous en a imposé.*

Cette manière de parler est particulièrement usitée en plaidant & en écrivant. *Il est évident, sauf la correction de la Cour, sous correction, que cet homme est l'auteur du délit.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième brève, & la quatrième encore au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

CORRECTIONNEL, ELLE; adjectif. *Correctionalis.* Qui appartient, qui a rapport à la correction. *Il exerce une juridiction correctionnelle.*

CORRECTOIRE; substantif masculin, usité chez les Minimes pour désigner le livre dans lequel S. François de Paule exprime les pénitences qui doivent être imposées aux religieux de son Ordre, quand ils transgressent la règle & les commandemens de Dieu & de l'Eglise.

CORRÈGE; (Antoine Allégri, dit le) nom propre d'un Peintre célébre, né en 1494 à Corrégio, dans le Modenois, & mort dans la même ville en 1534. Il fut un génie créateur, qui, sans guide, sans modèle, sans expérience & sans secours étranger, trouva dans son propre fond les connoissances nécessaires pour son art. La nature & les grâces se sont peintes dans ses ouvrages. Il est le premier qui ait représenté des figures en l'air, & il est celui qui a le mieux entendu l'art des racourcis & la magie des plafonds. Il avoit un grand goût de dessein, un coloris enchanteur, un pinceau tendre & moelleux. On ne peut guères lui reprocher qu'un peu d'incorrection dans ses contours, & quelquefois

un peu de bizarrerie dans ses airs de tête, ses attitudes & ses contrastes; mais les beautés sans nombre qu'on remarque d'ailleurs dans tous ses ouvrages, font fermer les yeux sur ces défauts.

On rapporte que cet Artiste ayant vu dans sa jeunesse un tableau de Raphaël, le considéra long-temps dans un profond silence, qu'il interrompit par ces seuls mots : *Anch'io son pittore;* & moi aussi je suis peintre.

Il y a dans le Cabinet du Roi & au Palais Royal, plusieurs tableaux du Corrège. Le prix modique qu'il mettoit à son travail, & la générosité avec laquelle il assistoit les malheureux, le firent vivre & mourir dans l'indigence.

CORRÉGIDOR; substantif masculin. C'est le titre que porte en Espagne un Officier de Justice qui est le premier Juge d'une Ville, d'une Province, d'une Juridiction.

CORRÉGIO; nom propre d'une ville d'Italie, capitale d'une Principauté de même nom, dans le Duché de Modène, à trois lieues & demie, nord-est, de Régio.

CORRELAIRE; vieux mot qui signifioit autrefois salaire.

CORRELATIF, IVE; adjectif. Terme Didactique, par lequel on désigne un rapport commun & réciproque entre deux objets. *Les termes de vieux & de jeune, de mère & de fille, sont des termes corrélatifs.*

CORRÉLATION; substantif féminin, & terme Didactique, qui se dit du rapport commun & réciproque qu'il y a entre deux objets. *Il y a corrélation entre les termes de supérieur & d'inférieur, de père & de fils.*

CORRÉSE; (la) nom propre d'une petite rivière d'Italie, dans l'Etat de l'Eglise. Elle se jette dans le Tibre, à douze milles au-dessus de Rome.

CORRESPONDANCE; substantif féminin. *Convenientia.* Conformité, accord entre deux personnes pour certaines choses. *Il n'y a aucune correspondance de caractère entre le frère & la sœur. Il y a entre eux une parfaite correspondance d'idées.*

CORRESPONDANCE, se dit aussi de la relation que des négocians ont les uns avec les autres pour leur commerce. *Son commerce l'oblige à entretenir correspondance dans toutes les Echelles du Levant.*

CORRESPONDANCE, se dit encore des personnes avec lesquelles on entretient commerce de lettres. *Cette nouvelle lui fut confirmée par ses correspondances d'Italie.*

CORRESPONDANCE, se dit aussi généralement des diverses relations ou liaisons que des personnes ont ensemble. *Il entretient correspondance avec plusieurs Ministres.*

La première syllabe est brève, les deux suivantes moyennes, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

CORRESPONDANT, ANTE; adjectif verbal, par lequel on désigne des choses qui se correspondent. *Les angles correspondans des montagnes.*

CORRESPONDANT, se dit aussi substantivement, d'un marchand ou négociant qui est en commerce réglé avec un autre marchand ou négociant, par le moyen duquel il exerce son négoce d'une place à l'autre. *Il a un correspondant dans chaque port de la Méditerranée.*

CORRESPONDANT, se dit encore de celui avec qui l'on est en société dans un commerce réglé de lettres pour nouvelles ou pour autre chose. *Il a dans cette ville un correspondant qui*

qui l'informe de tout ce qui s'y passe.

Ce mot employé comme adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *les correspondantes lignes*, mais *les lignes correspondantes*.

CORRESPONDRE; verbe neutre de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Respondere*. Répondre de sa part par ses sentimens, par ses actions. *Il devoit correspondre aux intentions de son père. Il n'a pas correspondu à l'amitié qu'on lui témoignoit.*

CORRESPONDRE, se dit aussi des choses qui se rapportent, qui symétrisent ensemble. *Ces portes, ces allées se correspondent.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Voyez au mot VERBE, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

CORRESPONDU; participe passif indéclinable. *Voy.* CORRESPONDRE.

CORRÈZE; nom propre d'un bourg de France, en Limousin, sur une rivière de même nom, à trois lieues, nord-nord-est, de Tulles. La rivière a sa source environ à deux lieues au-dessus, & son embouchure dans la Vezere, à une lieue au-dessous de Brives, après un cours d'environ dix lieues.

CORRHA; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de la grande Arménie.

CORRIDOR; substantif masculin. Espèce de gallerie étroite qui sert de passage pour aller à plusieurs appartemens. *Les corridors sont particulièrement en usage dans les Communautés religieuses.*

CORRIDOR, s'est dit, en termes de Fortifications, d'un chemin qui régnoit tout autour de la place, sur le bord du fossé en dehors : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *chemin couvert.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

On prononce & l'on devroit écrire *koridor*. Voyez ORTHOGRAPHE.

CORRIGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CORRIGER.

CORRIGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Corrigere.* Ôter ce qui est défectueux. Il se dit des personnes & des choses. *On est parvenu à le corriger de ce défaut. Il s'occupe à corriger son Poëme.*

CORRIGER UNE ÉPREUVE, se dit en termes d'Imprimerie, de l'action de marquer à la marge les fautes que le Compositeur a faites dans l'arrangement des caractèes. *Il s'est chargé de corriger les épreuves de cet ouvrage.*

CORRIGER, se dit aussi de ce que fait le Compositeur, quand après avoir levé la correction dans son composteur, & avoir desserré sa forme, il raccommode avec un petit instrument appelé *pointe*, les fautes que le Correcteur a marquées en marge de l'épreuve.

CORRIGER, signifie punir, châtier de paroles, ou de quelque autre manière. *C'est au supérieur à corriger l'inférieur.*

CORRIGER, signifie aussi tempérer, & dans cette acception, il se dit particulièrement des alimens, des humeurs, des drogues & des médicamens. *L'eau corrige la force du vin. Il faut corriger l'âcreté du sang. On se sert d'anis pour corriger le séné.*

CORRIGER, se dit encore dans le sens de réparer. *Vous auriez dû*

corriger l'amertume de ces reproches.

On dit proverbialement & figurément, *corriger son plaidoyer;* pour dire, changer de langage, rétracter ou expliquer ce que l'on a avancé de faux ou de téméraire. *Il fut obligé de corriger son plaidoyer.*

Voyez REPRENDRE, pour les différences relatives qui en distinguent CORRIGER, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième est longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* muet, ont leur pénultième syllabe longue.

CORRIGIBLE; adjectif des deux genres. *Qui corrigi potest.* Qui peut être corrigé. Il se dit particulièrement avec la négative, & relativement aux mœurs. *Ces jeunes gens ne sont pas corrigibles.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième est moyenne, & la quatrième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *corrigible homme,* mais *homme corrigible.*

CORRIVAL; vieux terme de Coutume, par lequel on désignoit celui qui avoit un ruisseau commun avec un autre.

Il s'est encore dit dans l'acception de rival.

CORROBORATIF, IVE; adjectif. *Corroborans.* Il se dit des alimens, ou des remèdes qui ont la propriété de fortifier, de corroborer. *Une potion corroborative.*

CORROBORATIF, s'emploie aussi substantivement. *Il fait usage de corroboratifs.*

CORROBORATION; substantif féminin. Terme de Médecine. Action de fortifier, de corroborer, & l'effet qui en résulte. *La corroboration des parties. Ce remède est bon pour la corroboration des nerfs.*

CORROBORÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CORROBORER.

CORROBORER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Corroborare.* Fortifier une partie foible ou malade, par le moyen de certains remèdes ou alimens. *Cette liqueur est bonne pour corroborer l'estomac.*

CORROBORER, s'emploie quelquefois absolument. *Le vin d'Espagne corrobore.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Observez cependant que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* muet, ont leur pénultième syllabe longue.

CORRODANT, ANTE; adjectif verbal. *Corrodens.* Qui ronge, qui perce, qui consume les corps sur lesquels on l'applique. *L'arsenic est une substance corrodante.*

CORRODÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CORRODER.

CORRODER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Corrodere.* Ronger, manger, brûler, consumer. Il se dit des humeurs malignes, & des substances qui par une certaine acrimonie, ou par une qualité caustique agissent sur la partie. *L'arsenic qu'il avala, lui corroda les entrailles.*

Les deux premières syllabes sont

brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CORROÌ; substantif masculin. La façon que le Corroyeur donne au cuir. *Un bon corroi.*

CORROI, se dit aussi d'un massif de terre glaise qui sert à retenir l'eau. *Il faut un corroi au fond de ce bassin.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CORROMPRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme ROMPRE. *Corrumpere.* Gâter, dépraver, altérer, changer en mal. *Cette maladie lui corrompra la masse du sang. Ces exhalaisons avoient corrompu l'air.*

CORROMPRE, signifie gâter, altérer la forme, la figure, l'état de certaines choses. *Les corps de baleine lui ont corrompu la taille. Vous corromprez la forme de ce chapeau.*

CORROMPRE, se dit figurément en parlant de choses morales, & signifie changer d'un bon état en un mauvais. *Il a fréquenté des libertins qui lui ont corrompu les mœurs.*

CORROMPRE, se dit aussi dans le sens figuré, en parlant d'un texte, d'un passage qu'on altère. *Il n'auroit pas dû corrompre cette phrase, ce passage.*

CORROMPRE, se dit encore dans la même acception, en parlant de style, de langage. *Il faut éviter de corrompre la langue.*

CORROMPRE UNE FILLE, UNE FEMME, signifie la séduire, la débaucher. *Il a corrompu cette jeune fille.*

On dit en termes de l'Ecriture-Sainte, que *toute chair avoit corrompu sa voie;* pour dire, que tous les hommes s'étoient abandonnés à toutes sortes de crimes.

CORROMPRE UN JUGE, signifie l'engager par argent ou par quelque autre moyen, à décider une affaire contre sa conscience. Et *corrompre des témoins*, c'est les induire à porter un faux témoignage.

On dit aussi, *corrompre des gardes;* pour dire, les gagner & les faire agir contre leur devoir. *Il ne put sortir de prison qu'en corrompant les gardes.*

CORROMPRE, est aussi verbe neutre pronominal réfléchi. *Son sang se corrompt. Cette langue se corrompit. Les mœurs commencèrent à se corrompre sous son règne. Sa taille se corrompt.*

CORROMPRE UN CUIR, se dit en termes de Corroyeurs; pour dire, le plier. Et *corrompre un cuir des quatre quartiers*, c'est le plier de patte en patte pour lui couper le grain.

CORROMPRE, signifie dans les Manufactures de Soie, mettre plus ou moins de fils dans la première maille de corps, ou dans la première dent du peigne, pour empêcher l'étoffe de rayer.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez ROMPRE pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

CORROMPU, UE; adjectif & participe passif. *Voyez* CORROMPRE.

CORROMPU, s'emploie quelquefois substantivement, & alors il signifie un homme débauché, dont les mœurs & les maximes sont cor-

rompues. *On dit dans la Ville, que c'est un corrompu.*

CORROR; vieux verbe qui signifioit autrefois tomber.

CORROSIF, IVE; adjectif. *Corrodens.* Qui ronge, qui entame, qui mange les substances sur lesquelles on l'applique. *On l'empoisonna avec du sublimé corrosif. C'est une humeur corrosive.*

CORROSIF, s'emploie aussi substantivement. *L'arsenic est un dangereux corrosif.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne au singulier masculin, mais longue au pluriel & au féminin, qui a une quatrième syllabe très-brève.

Ce mot employé comme adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *corrosif poison*, mais un *poison corrosif.*

CORROSION; substantif féminin. *Corrosio.* L'action & l'effet de ce qui est corrosif.

Le remède contre la corrosion, consiste à rendre aux humeurs leur qualité balsamique, par l'usage des adoucissans & des agglutinans.

CORROYÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CORROYER.

CORROYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Corium polire.* Parer, repasser, manier, adoucir un cuir, & lui donner le dernier apprêt pour le disposer aux usages du Sellier, du Bourrelier, *&c.* *Corroyer des peaux de vaches, de veau, de mouton.*

CORROYER, se dit aussi de l'action de battre & pétrir de la terre glaise, afin d'en faire une espèce de massif qui tienne l'eau.

On dit *corroyer un canal, un bassin de fontaine*, &c. pour dire, y mettre un massif de terre glaise corroyée pour retenir l'eau.

CORROYER DU SABLE, se dit en termes de Fondeurs, de l'action de le passer plusieurs fois sous le bâton & le couteau, pour le rendre plus maniable, en écraser toutes les mottes, & le disposer à prendre plus exactement les diverses empreintes des modèles qu'on veut jeter en cuivre.

CORROYER DU MORTIER, se dit de l'action de mêler ensemble la chaux & le sable.

CORROYER LE FER, se dit en termes de Serruriers, Taillandiers, *&c.* de l'action de préparer le fer à la forge pour différens ouvrages.

CORROYER, se dit aussi de l'action d'un Forgeron, qui, de plusieurs barres de fer qu'il soude ensemble, n'en fait qu'une.

CORROYER LE BOIS, se dit en termes de Menuiserie, de l'action d'en ôter la superficie grossière.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la dernière longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin, qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

CORROYEUR; substantif masculin. *Coriarius.* Artisan dont le métier est de corroyer des cuirs.

La Communauté des Corroyeurs de Paris est régie par huit Jurés, dont quatre sont appelés, *Jurés de la Conservation;* & les autres, *Jurés de la Visitation Royale.* On élit tous les ans deux Jurés de la Conservation, & il sort deux Jurés de la Visitation. Un Maître doit avant d'être Juré, avoir été receveur pendant un an.

La Visitation Royale se fait tous les mois par les Jurés Corroyeurs, chez les Corroyeurs ; mais il s'en fait un autre tous les deux mois par les Jurés Corroyeurs & Cordonniers, chez les Maîtres Cordonniers ; il y a encore deux Jurés pour la marque des cuirs, qu'on appelle les *Jurés du Marteau*.

La discipline de cette Communauté est à peu près la même que celles des autres Communautés ; elle est composée à présent de cent quarante-huit Maîtres.

CORRUMPABLE ; vieux mot qui signifioit autrefois corruptible.

CORRUDE ; substantif féminin. *Corruda*. Espèce d'asperge sauvage, qui croît parmi les haies & les broussailles. Elle a les mêmes propriétés que l'asperge cultivée.

CORRUGATEUR ; substantif masculin, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne un muscle qui sert au froncement des sourcils.

CORRUPTEUR ; substantif masculin. *Corruptor*. Celui qui corrompt l'esprit, le goût, qui porte dans les mœurs d'un autre la dépravation des siennes. *Ce sont de dangereux corrupteurs de la jeunesse*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

CORRUPTIBILITÉ ; substantif féminin. Qualité par laquelle une substance physique est sujète à être gâtée, dépravée, corrompue. *La corruptibilité est une qualité inhérente à la matière*.

CORRUPTIBLE ; adjectif des deux genres. *Corruptioni obnoxius, a, um*. Qui est sujet à être gâté, dépravé, corrompu. *Cette substance est moins corruptible que l'autre*.

Corruptible, se dit dans le sens figuré, de celui que l'on peut engager par argent ou autrement, à faire quelque-chose contre son devoir. *Ce Juge est trop intègre pour être corruptible*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

CORRUPTICOLES ; (les) Hérétiques qui parurent vers l'an 531 de l'ère chrétienne, & qui eurent pour chef Severe, faux Patriarche d'Alexandrie. Ils soutenoient que le Corps de Jesus-Christ étoit corruptible, que les Pères de l'Eglise l'avoient reconnu, & que le nier, c'étoit nier la vérité de la passion du Sauveur.

CORRUPTION ; substantif féminin. *Corruptio*. Altération, dépravation dans les qualités principales, dans la substance d'un corps. *On chercha la cause de cette maladie dans la corruption de l'air*.

Corruption, se dit aussi dans le sens de pourriture, putréfaction. *Plusieurs Auteurs ont cru que divers insectes s'engendroient par corruption*.

Corruption, se dit encore dans le didactique, de l'altération qui arrive dans une substance physique, & qui est la génération & la production d'une autre. *Les anciens croyoient que la corruption d'un corps étoit la génération d'un autre*.

Corruption, se dit figurément des changemens vicieux dans le texte, dans un passage d'un ouvrage. *Ce texte n'est pas exempt de corruption*.

Corruption, se dit aussi figurément de toute dépravation dans les mœurs, & particulièrement de celle qui concerne la justice, la fidélité, la pudicité. *Il voulut empêcher la corruption des mœurs. C'est un juge sujet à corruption. Il y a bien de la*

corruption parmi les jeunes gens de cette ville.

On dit qu'*un mot se dit par corruption;* pour dire, qu'il a été altéré. Dans cette phrase proverbiale, *à beau prêcher qui n'a cœur de bien faire;* cœur se dit par corruption pour cure.

Corruption du sang, se dit en Angleterre, de la tache imprimée sur tous les descendans d'un criminel de lèse-majesté, laquelle les rend incapables de charges & emplois publics, & les dégrade de noblesse, s'ils sont gentilshommes.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

CORRUPTRICE; substantif féminin. *Corruptrix.* Celle qui corrompt l'esprit, les mœurs, le goût. *Elle fut convaincue d'avoir été la corruptrice de plusieurs filles.*

CORS; substantif masculin pluriel, & terme de Vénerie & de l'art Héraldique, par lequel on désigne les cornes qui sortent des perches du cerf.

On appelle *cerf de dix cors* ou *cerf dix cors*, un cerf de moyen âge.

Ce monosyllabe est long.

CORSAGE; substantif masculin. *Corporatura.* La taille du corps humain, depuis les épaules jusqu'aux hanches. *Une fille d'un beau corsage.*

Corsage, se dit aussi des chevaux & des cerfs. *Un cheval d'un corsage délié.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CORSAIRE; substantif masculin. *Pirata.* Pirate, qui commande un navire armé en course, sans aucune commission, pour voler les vaisseaux marchands qu'il rencontre en mer. Les Corsaires de ce genre sont traités comme des voleurs publics; & lorsqu'on les prend, on peut les pendre, sans autre forme de procès. Il en est de même de ceux qui font la course avec plusieurs commissions de diverses puissances.

Corsaire, se dit aussi de celui qui commande un navire armé en course, & qui a une commission de quelque puissance : celui-ci se nomme autrement *Armateur*, & il ne fait la course que sur les ennemis de l'Etat.

Corsaire, se dit encore du vaisseau monté par un Corsaire. *Le vaisseau Corsaire*, ou simplement *le Corsaire fut coulé à fond.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il est un vrai corsaire;* pour dire, qu'il est dur, inique, impitoyable.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CORSE; nom propre d'une île considérable d'Italie, dans la Méditerranée. Sa plus grande longueur est d'environ cent dix milles d'Italie. Elle est située entre l'état, le golfe & la ville de Gênes, la mer de Toscane, le Siennois, le Patrimoine de Saint-Pierre, & l'île de Sardaigne, dont elle n'est séparée que par le détroit de Boniface.

L'air y est mal sain, le terroir pierreux, couvert de forêts, & peu propre à être cultivé. On y recueille cependant du froment, du vin, des figues, & d'autres fruits.

Les peuples de cette île sont remuans, vindicatifs & belliqueux. Ils furent d'abord soumis aux Tyrrhéniens, puis aux Carthaginois, & successivement aux Romains. Les

Sarrasins s'emparèrent de l'île dans la suite, & la saccagèrent : ceux-ci en furent chassés à leur tour par les Génois, & aujourd'hui les Corses combattent pour se soustraire à la domination de l'Etranger.

CORSÉ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, sur le Loir, à trois lieues, nord-est, d'Angers.

CORSELET; substantif masculin. Partie antérieure du corps des insectes, laquelle est entre le cou & le corps.

Corselet, se dit aussi d'un corps de cuirasse que portoient autrefois les piquiers qu'on plaçoit ordinairement sur le front & sur les flancs d'une armée, pour mieux résister à l'ennemi, & défendre les soldats qui étoient devant ou derrière eux. Le corselet se nommoit aussi *haubert*.

CORSES; (les) habitans de l'île de Corse.

CORSET; substantif masculin. Corps de jupe sans manches, que portent les villageoises. *Elle porte des corsets de damas*.

Corset, se dit aussi d'un petit corps, ordinairement de toile piquée & sans baleine, que les Dames attachent par-devant, avec des cordons plats ou des rubans, & qu'elles portent lorsqu'elles sont en déshabillé.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

CORSNED; substantif masculin. Ce mot désignoit chez les Anglosaxons, une sorte d'épreuve usitée pour rechercher l'auteur d'un crime : cette épreuve consistoit à faire manger à jeun à la personne accusée une once de pain ou de fromage consacré avec beaucoup de cérémonie; & le préjugé étoit, que si la personne étoit coupable, ce pain ou ce fromage s'arrêteroit dans son gosier, & l'étoufferoit : mais qu'au contraire, elle l'avaleroit aisément si elle étoit innocente.

CORSOÏDE; substantif féminin. Quelques-uns donnent ce nom au lin incombustible; d'autres au jaspe gris, & d'autres enfin à une pierre figurée, où l'on remarque une tête à chevelure humaine.

CORT; (Corneille) nom propre d'un célébre Graveur Hollandois, du seizième siècle : il fut le Maître d'Augustin Carache.

CORTE; nom propre d'une ville d'Italie, avec un château fort, dans l'île de Corse, à vingt-cinq milles de Caloi.

CORTÉGE; substantif masculin. *Honorificus comitatus*. Suite de personnes qui accompagnent un grand Seigneur, un Ambassadeur dans des fonctions publiques, & dans les cérémonies pour lui faire honneur. *Son Cortége étoit brillant*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CORTELIN; substantif masculin. *Cortelinus*. Titre d'un Officier des Empereurs Grecs, dont les fonctions consistoient à garder les portes du palais. Les Cortelins étoient inférieurs aux Cortinaires.

CORTEZ, (Fernand) nom propre du Gentilhomme Espagnol qui fit la conquête du Méxique pour Charles-Quint. *Voyez* Méxique.

CORTICAL, ALE; adjectif. *Corticalis*. Terme d'Anatomie, par lequel on désigne une substance qui entoure une partie, comme l'écorce entoure l'arbre. Il se dit particulièrement de la partie antérieure du cerveau & du cervelet, qui est immédiatement au-dessous de la pie-

mère, & qui entoure la partie médullaire. *La substance corticale du cerveau.*

CORTINAIRE ; substantif masculin. *Cortinarius.* Titre d'un Officier des Empereurs Grecs, dont les fonctions consistoient à se tenir près de la porte de la chambre du Souverain, pour y recevoir ses ordres.

CORTINE ; substantif féminin On appela ainsi chez les Romains, le *trépied d'airain* consacré à Apollon, & qui étoit à la garde des Quindecimvirs.

CORTONE ; (Pierre de) nom propre d'un Peintre célébre, né à Cortone dans la Toscane, en 1596, & mort à Rome en 1669. Il fit ses études d'après les plus belles figures antiques, & d'après les ouvrages de Raphael, de Michel-Ange, & de Polidore. Il montroit peu de disposition pour son art dans les commencemens, ensorte que ses Compagnons d'étude le tournoient en dérision ; mais un travail assidu développant tout à coup ses heureux talens, il étonna par la force de son génie. L'enlevement des Sabines, & une bataille d'Alexandre, qu'il peignit encore jeune, dans le palais de Sacchetti, lui acquirent une réputation que ce Peintre augmenta par les ouvrages qu'il fit depuis, & sur tout par les peintures du palais Barberin, qu'on regarde comme une des merveilles de Rome. Pierre de *Cortone* a été aussi occupé à Florence, pour le Grand Duc Ferdinand II. Ce Prince admirant un jour un enfant que *Cortone* avoit représenté pleurant, le Peintre donna un coup de pinceau, & ce même enfant parut rire ; puis avec une autre touche, il remit l'enfant comme il étoit auparavant : *Prince, vous voyez*, (lui dit le Peintre,) *avec quelle facilité les enfans pleurent & rient.*

Cortone a beaucoup peint à Fresque; son coloris est frais & brillant, cependant foible dans les carnations: il pensoit noblement, il y a beaucoup de grâce dans ses airs de têtes. Il a parfaitement entendu le clair-obscur, & l'arrangement des grouppes. Il a aussi très-bien traité le paysage ; mais ses tableaux manquent souvent p r la correction & par l'expression : ses figures sont lourdes, & ses draperies d'un mauvais goût Le Roi possède plusieurs tableaux de ce Maître : on en voit aussi au Palais Royal & à l'Hôtel de Toulouse.

CORTONE ; nom propre d'une ville épiscopale d'Italie, en Toscane, à treize lieues, sud-est, de Sienne.

CORTUSE; *voyez* Oreille d'Ours.

CORU ; substantif masculin. Arbre du Malabar, nain, & semblable au cognassier. Il a la fleur jaune, la feuille du pêcher, l'écorce déliée, légère, d'un vert d'eau, & remplie d'un suc laiteux, épais, gluant, insipide, amer, froid & dessicatif. On emploie ce suc contre la lienterie, la diarrhée, la dissenterie, & on le donne à la dose de quatre, cinq & sept onces.

CORVÉABLE ; adjectif qui ne s'emploie guères que substantivement, pour désigner ceux qui sont sujets à des corvées. *On y envoya tous les Corvéables de la Paroisse.*

On appelle en termes de Coutumes, *corvéables à merci*, ou *à volonté*, ceux qui doivent des corvées indéfiniment, sans que le temps ni le nombre en soit limité. La Jurisprudence des Arrêts réduit les corvées à merci à douze par an.

CORVÉE ; substantif féminin. *Opus*

tributarium. Certain travail & service que le paysan ou tenancier doit à son Seigneur, soit en journées de corps, soit en journées de chevaux, de bœufs & de harnois.

Les *corvées* ont été connues des Romains: c'étoit ordinairement des services que les Patrons exigeoient des esclaves qu'ils affranchissoient.

En France, la plupart des corvées ont été imposées par l'autorité des Seigneurs qui, vers la fin de la seconde race de nos Rois, & au commencement de la troisième, usurpèrent la puissance publique, & tous les droits qui en dépendoient. Ils traiterent leurs vassaux en esclaves; ou s'ils les affranchirent, ce ne fut qu'à des conditions très-dures, & avec des réserves de corvées.

Quoiqu'il en soit de l'origine de ces sortes de servitudes, on les distingue, en corvées réelles, & en corvées personnelles.

Les *corvées* personnelles, sont celles qui sont dûes, à cause de la résidence dans l'étendue d'une Justice.

Cette espèce de *corvée* est assez commune dans la coutume de Bourbonnois, & dans la plupart de celles où la main-morte a lieu; parce que les Seigneurs de ces contrées se la sont pour la plupart, réservée, en accordant la liberté à leurs Serfs, vers la fin du douzième siècle; mais on ne la connoît point dans la coutume de Paris, à moins qu'elle ne soit établie par des titres particuliers; & ceci est de droit commun.

Les *corvées* réelles, sont celles qui sont dûes, à cause de certains héritages, & qui sont à prendre *super manso*, *super prædiis*.

On remarque plusieurs différences entre ces deux espèces de corvées; les premières ne sont dûes que par les Habitans du lieu; les autres sont dûes, même par les Forains.

Les *corvées* personnelles ne sont dûes que par les Roturiers; mais à l'égard des corvées réelles, les Gentilshommes, & les Ecclésiastiques n'en sont pas exempts; & le Fermier de M. le Maréchal du Bourg (nonobstant l'intervention de ce Seigneur) a été condamné à en acquitter de cette dernière espèce envers le Prieur d'Ambierle en Forêt, par Arrêt rendu au Grand-Conseil, le 16 Décembre 1732.

Les *corvées* personnelles augmentent ou diminuent ordinairement, suivant le nombre des Habitans; les autres sont fixées, & ne varient point.

Les *corvées* personnelles, pour lesquelles le Seigneur a des titres, sont imprescriptibles, comme les droits de pure faculté; mais les corvées réelles sont sujètes à la prescription de 30 ans.

Le Détenteur se libère des corvées réelles, par le déguerpissement de l'héritage qui y est sujet; mais on ne se libère des corvées personnelles, qu'en cessant d'être Habitant.

Dans la coutume de Paris, quelque longue que soit la possession d'un Seigneur, il ne peut exiger aucune corvée de ses vassaux, *s'il n'en a titre valable, ou aveu & dénombrement ancien.*

Par cette disposition, la Coutume admet deux sortes de titres en faveur des Seigneurs, pour établir des corvées; sçavoir, le titre originaire, par lequel elles ont été consenties par les Habitans; c'est ce

qu'elle entend par ces termes, *titres valables* ; & à défaut de titre originaire, elle se contente des aveux ou dénombremens anciens, dans lesquels le vassal a rapporté au Souverain les droits de corvées qui lui sont dûs par les Censitaires.

Cependant les Habitans du Mesnil, près de Boissy en France, ont, par Arrêt rendu le 29 Juillet 1734, été déchargés du droit de quatre corvées sur chaque Habitant, demandées par le Seigneur, qui fondoit sa prétention sur deux aveux ; l'un de 1443, l'autre de 1526, & sur soixante-quatre Déclarations des Habitans. La Cour a seulement réservé au Seigneur, par l'Arrêt, la liberté de se pourvoir contre ceux qui lui avoient passé déclaration.

Un Seigneur ne peut exiger des corvées d'une autre espèce que celles qui sont réglées par les titres.

Les *corvées* personnelles ne tombent pas en arrérages, à moins que le Seigneur n'en ait juridiquement formé la demande : de sorte que si, pendant une année, le Seigneur n'a point exigé de ses vassaux les corvées qu'il pouvoit leur demander, il ne peut en exiger de doubles l'année suivante. Il y a cependant quelques Coutumes où les corvées réelles tombent en arrérages lorsqu'elles sont abonnées.

Les *corvées* ne doivent pas se convertir en argent, parce que, sous prétexte de cette conversion, il pourroit arriver que le Seigneur en exigeât de ceux par qui il n'en seroit pas dû. Il est possible, en effet, que ce qui est dû de corvée, surpasse les besoins du Seigneur.

Le Seigneur est obligé d'avertir ceux qui lui doivent des corvées, deux jours avant le commencement du travail qu'il a droit d'exiger d'eux ; mais il n'est pas obligé de leur fournir les instrumens nécessaires aux travaux des corvées.

Le Seigneur ne peut contraindre les Corvéables de faire les corvées dans un autre lieu que celui où ils les doivent, ni au profit de quelque autre personne.

Ceux qui font ces corvées, doivent avoir la liberté de retourner chez eux tous les soirs.

Les Corvéables sont obligés de se fournir des outils & instrumens nécessaires à la *corvée* qu'ils doivent ; ils sont aussi obligés de se nourrir à leurs dépens pendant le temps même de la *corvée* : tel est l'usage le plus général du Pays coutumier, à moins que le Titre ou la Coutume du lieu ne soit contraire, comme dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, & quelques autres voisines des pays de Droit écrit. Si le titre paroît charger le Seigneur, il doit être interprêté favorablement pour les Habitans, qui sont déja assez grevés de travailler gratuitement, pour qu'il soit juste de la part du Seigneur de les nourrir, pour peu que la Coutume ou le Titre y incline.

A l'égard des chevaux, bœufs & autres bêtes de labour ou de somme que le Corvéable fournit, c'est au Seigneur à les nourrir pendant la *corvée*.

Quelques Seigneurs d'Alsace avoient autrefois des droits de corvées illimitées ; mais ils ont été restreints par un Arrêt du Conseil rendu sur la Requête de la Noblesse de la basse-Alsace, le 24 Décembre 1683.

Outre les corvées seigneuriales dont on vient de parler, il y a les corvées publiques qui consistent à

construire ou réparer les ponts, les chaussées, les chemins, *&c.*

Corvées, se dit figurément du travail, soit du corps, soit de l'esprit qu'on fait sans profit & comme à regret. *Il fut obligé de faire plusieurs corvées pour le servir.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CORVETTE; substantif féminin, & terme de Marine. Petit bâtiment léger dont on se sert ordinairement en mer pour aller à la découverte. Tous les Navires qui ont moins de vingt canons, sont appelés *corvettes* dans nos Armées navales.

CORUSCATION; substantif féminin. *Coruscatio.* Terme de Physique, qui signifie éclat de lumière. *La coruscation des Meteores.*

CORWEY; nom propre d'une petite ville d'Allemage, en Westphalie, avec une Abbaye célèbre, dont l'Abbé est Prince de l'Empire, & jouit de tous les droits attachés à la Souveraineté, quoique son petit état ne lui rapporte que douze mille écus de revenu. Cette ville est sur le Weser, à quatorze lieues, nord, de Cassel.

CORYBANTE; substantif masculin, & terme de Mythologie. C'est le nom que portoient les Prêtres de Cybèle, ainsi appelés de Corybas, fils de Jason, lequel, accompagné de Dardanus, son oncle, porta dans la Phrygie le culte de la mère des Dieux.

Les corybantes célébroient les fêtes de cette Déesse avec un grand bruit de cymbales, de flûtes, de tambours, & d'autres instrumens: ils frappoient leurs boucliers avec des lances, s'agitoient comme des furieux, & poussoient des hurlemens affreux, pour exprimer la douleur qu'ils avoient de la mort d'Atys, qui avoit péri malheureusement, & dont Cybèle avoit été amoureuse.

CORYBANTIASME; substantif masculin. *Corybantiasmus.* Espèce de frénésie dont parlent les anciens Médecins, dans laquelle le malade se voyoit sans cesse obsédé de fantômes, avoit des tintemens d'oreille, & ne dormoit pas. On prétendoit que ces frénétiques avoient été frappés de terreur par les Corybantes, Prêtres de Cybèle.

CORYCÉE; substantif masculin. *Coryceum.* Lieu des gymnases des anciens, dans lequel on jouoit à la paume, au ballon, *&c.*

CORYCIDES ou CORYCIES; (les) terme de Mythologie. Nymphes qui habitoient près du mont Parnasse.

CORYCOMACHIE ou CORYCOBOLIE; substantif féminin. Sorte d'exercice qui fut autrefois usité chez les Grecs: il consistoit à suspendre au plancher d'une salle, par le moyen d'une corde, un sac rempli de sable, ou de farine, ou de graine de figuier, selon la force de celui qui vouloit s'exercer: il prenoit ce sac à deux mains, le poussoit en avant, & tâchoit ensuite d'en rompre l'effort & de l'arrêter quand il revenoit. Les Médecins recommandoient cet exercice, comme très-capable de fortifier ceux qui s'y adonnoient.

CORYDALIS. *Voyez* Fumeterre.

CORYMBE; substantif masculin. Terme de Botanique, par lequel on désigne les fleurs de certaines plantes, qui portent aux sommités de leurs tiges un assemblage de petites fleurs ramassées en forme de bouquets: telles sont les fleurs ou petits grains qui naissent en groupe sur le lierre, & qu'on re-

marque souvent dans les couronnes de Bacchus, lequel, pour cette raison, fut adoré dans la Grèce sous le nom de *porte corymbe*.

CORYMBIFÈRE; adjectif des deux genres, & terme de Botanique, par lequel on désigne une plante qui porte des corymbes.

CORYNA; nom propre. C'est, selon Pomponius Mela, une ancienne ville d'Ionie, dans la presqu'île, sur le bord de la Mer, au midi de Clazomenes.

CORYNE; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville du Péloponèse, dans l'Elide.

CORYPHÉE; substantif masculin. *Coryphæus*. C'étoit chez les Grecs, celui qui conduisoit le chœur dans leurs spectacles, & battoit la mesure dans leur musique.

CORYPHÉE, se dit quelquefois dans nos Opera, d'un Acteur principal qui chante des morceaux avec les chœurs.

CORYPHÉE, se dit dans le sens figuré, de celui qui se distingue le plus dans un art, dans une secte, dans une profession. *Il fut le coryphée des Ecrivains de son siècle.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *korifée*. Voyez ORTHOGRAPHE.

CORYSE. *Voyez* RHUME DE CERVEAU.

CORYTHALIENNE; terme de Mythologie, & surnom sous lequel Diane avoit un temple, un sacrifice, & des fêtes à Lacédémone: on lui immoloit, en dansant, de petits cochons, & on l'invoquoit sur la santé des petits garçons.

COS; (île de) nom propre d'une île considérable de la Mer Égée, qui a eu la gloire de voir naître Hypocrate & Appelles, si célébres dans l'histoire de la Médecine & de la Peinture. Elle fut aussi très-fameuse par ses excellens vins, par ses belles gazes, & par la pourpre que l'on pêchoit entre cette île & celle de Nisizus, aujourd'hui Nassari. Elle étoit sur la côte de la Doride, dans l'Asie mineure, à l'entrée du golfe Céramique. La ville capitale de l'île portoit le même nom.

On voyoit encore au commencement de l'ère chrétienne, un temple élevé en l'honneur d'Esculape dans le fauxbourg de Cos, lequel étoit également renommé & rempli de riches présens consacrés à ce Dieu. On y remarquoit entr'autres choses précieuses, le portrait d'Antigonus peint par Appelles, & celui de Vénus Anadyomène ou sortant de la mer, le chef-d'œuvre de ce grand Artiste. Ce dernier portrait fut dans la suite porté à Rome, & consacré à Jules-César par son successeur.

COSA; nom propre d'une petite rivière d'Italie, dans la campagne de Rome, qu'elle arrose, & se jette ensuite dans le Gariglan.

COSAMBA; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de l'Inde, en-deçà du Gange.

COSAQUES; (les) peuples qui habitent les frontières de la Pologne, de la Russie, de la Tartarie, & de la Turquie. On en distingue de plusieurs sortes: les *Kosaki Porovi*, qui habitent sur les rives du Boristhène; leur pays s'appelle l'*Ukraine*, & ils occupent aussi une partie de la Volhinie: les *Kosaki Donski*, qui habitent les bords du Don ou Tanaïs, & ceux du Niéper: & les *Kosaki Jaïki*, qui habitent le long du Jaïk. Tous professent la religion Grecque, comme

les Ruſſiens, ſous la protection de qui ils ſont pour la plupart : il y en a auſſi ſous la protection des Turcs. Ils ſont belliqueux, adroits, & fort ſujets à voler & à faire des incurſions chez leurs voiſins.

COSCINOMANCIE; ſubſtantif féminin. Sorte de divination qui ſe fait par le moyen d'un crible. On élève un crible ſur quelque choſe; & après avoir dit quelques paroles, on le prend avec deux doigts, on récite le nom des perſonnes ſuſpectes, & celle au nom de qui le crible tourne, tremble ou branle, eſt réputée coupable du délit dont on cherche l'auteur.

COSCONIA; ſubſtantif maſculin. Arbre du Monomotapa, dont le fruit reſſemble à la pomme d'amour: il eſt violet, agréable au goût, & purge fortement quand on en mange en trop grande quantité.

COSÉCANTE; ſubſtantif féminin, & terme de Géométrie, qui ſe dit de la ſécante du complément d'un angle à quatre-vingt-dix degrés. La coſécante d'un angle de trente degrés, eſt la ſécante de ſoixante degrés.

COSEIGNEUR; ſubſtantif maſculin. Terme relatif. Celui qui poſsède une terre, un fief avec un autre.

Le Seigneur qui a la portion la plus conſidérable de la ſeigneurie, a droit de garder les titres communs, à la charge d'en aider ſes coſeigneurs : s'ils étoient tous ſeigneurs par égale portion, il faudroit tirer au ſort lequel d'entre eux garderoit les titres.

Un coſeigneur peut, faute de foi & hommage, ſaiſir ſeul féodalement tout le fief mouvant de lui & de ſes coſeigneurs, ſans qu'il ſoit beſoin de leur conſentement; mais il ne peut recevoir la foi & hommage, & tenir le fief couvert pour la part de ſes coſeigneurs, ſans leur conſentement.

COSENZA; nom propre d'une ville Archiépiſcopale & conſidérable d'Italie, au Royaume de Naples, capitale de la Calabre citérieure, ſur la rivière de Grati, à trente milles, ſud-oueſt, de Roſſano, aux pieds de l'Apennin, ſous le 34[e] degré 10 minutes de longitude, & le 39[e] 23 minutes de latitude. Cette ville ſouffrit beaucoup du tremblement de terre de 1638.

COSIMO; (André & Pierre) nom propre de deux Peintres Italiens du ſeizième ſiècle. André réuſſiſſoit particulièrement dans le clair-obſcur : Pierre avoit beaucoup de réputation pour des bacchanales & d'autres ouvrages de ce genre. Celui-ci vécut juſqu'à l'âge de quatre-vingts ans.

COSINUS; ſubſtantif maſculin, & terme de Géométrie, par lequel on déſigne le ſinus du complément d'un angle à 90 degrés. Le *coſinus* de 30 degrés, eſt le ſinus de 60 degrés.

COSLIN; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, à une lieue de la mer Baltique, & à un mille de Zanau.

COSME; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, à quatre lieues, nord-oueſt, de Château-Gontier.

CÔME; (Saint) on déſigne à Paris ſous ce nom, la communauté des Chirurgiens, leur école, leur amphithéâtre & leur académie. *Il eſt reçu à Saint Côme. Il étudie à Saint Côme.*

ORDRE DE SAINT-CÔME ET DE SAINT-DAMIEN, ſe dit d'un ordre de Chevaliers, inſtitué, à ce que l'on prétend, en 1030. Ces Chevaliers

ſuivoient la règle de Saint Baſile : ils étoient hoſpitaliers ; recevoient à Jéruſalem & ailleurs, dans la Paleſtine, les chrétiens qui tomboient malades en ſuivant la croiſade, & ils les rachetoient quand ils étoient pris. Le Pape Jean XX leur donna pour marque de dignité, ſur un manteau blanc, une croix rouge, au milieu de laquelle un cercle renfermoit les images de Saint Côme & de Saint Damien.

COSMES ; ſubſtantif maſculin pluriel. On appela ainſi autrefois dix Magiſtrats ſouverains, établis dans l'île de Crète pour y maintenir le bon ordre. Ils étoient à vie, ne rendoient compte à perſonne de leur adminiſtration, & commandoient les armées en temps de guerre.

COSMÉTIQUE ; adjectif & ſubſtantif des deux genres. Terme de Pharmacie, par lequel on déſigne des drogues qui ſervent à l'embelliſſement de la peau. L'eau de fraiſes, l'eau de lavande, l'eau diſtillée de féves, *&c.* l'huile d'amandes, de citrouille, de graîne de melon, de pavots blancs, de noiſettes, *&c.* les pommades où entre le blanc de baleine, ſont de bons coſmétiques, mais cependant inférieurs au baume de la Mecque & à la teinture de Benjoin. Cette teinture, mêlée avec parties égales d'eau de fleurs de féves, ou autre ſemblable, donne ſur le champ ce qu'on appelle *le lait virginal*, liqueur blanche, laiteuſe, opaque, qui eſt excellente pour la peau.

COSMIQUE ; adjectif & terme d'Aſtronomie, qui ſe dit du lever & du coucher d'un aſtre, quand il ſe lève ou ſe couche lorſque le ſoleil ſe lève.

COSMIQUEMENT ; adverbe, & terme d'Aſtronomie. On dit qu'un aſtre ſe lève ou ſe couche *coſmiquement*, quand il ſe lève ou ſe couche au ſoleil levant.

COSMOGONIE ; ſubſtantif féminin. Science ou ſyſtème de la formation de l'Univers. *Cette coſmogonie n'a rien de contraire au récit de Moyſe.*

COSMOGRAPHE ; ſubſtantif maſculin. *Coſmographus.* Qui eſt verſé dans la Coſmographie. *C'eſt un habile Coſmographe.*

COSMOGRAPHIE ; ſubſtantif féminin. *Mundi deſcriptio.* Deſcription du monde entier, ou ſcience qui enſeigne la conſtruction, la figure, la diſpoſition & le rapport de toutes les parties dont l'Univers eſt composé. *Il entend la Coſmographie.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue.

COSMOGRAPHIQUE ; adjectif des deux genres. *Coſmographicus, a, um.* Qui concerne la Coſmographie, qui y a rapport. *Une carte coſmographique.*

COSMOLABE ; ſubſtantif maſculin. *Coſmolabium.* Ancien inſtrument de Mathématique. C'eſt preſque le même que l'Aſtrolabe.

COSMOLOGIE ; ſubſtantif féminin. Terme didactique, qui ſe dit de la ſcience des loix générales, par leſquelles le monde phyſique eſt gouverné. *Eſſai de Coſmologie.*

COSMOLOGIQUE ; adjectif des deux genres. Terme didactique. Qui concerne la Coſmologie, qui lui appartient. *Un écrit coſmologique.*

COSMOPOLITE ; ſubſtantif maſculin. *Coſmopolita.* Celui qui n'adopte point de patrie. *Je préfere*, diſoit un Philoſophe Coſmopolite, *ma famille à moi, ma patrie à ma*

famille, & le genre humain à ma patrie.

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la dernière très-brève.

COSMOS; substantif masculin. C'est le nom qu'on donne à un breuvage que les Tartares préparent avec du lait de jument.

COSMOS; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de la Judée, à l'orient du Jourdain.

COSNAC; nom propre d'un bourg de France, en Saintonge, à huit lieues, sud-sud-ouest, de Saintes.

COSNE; nom propre d'une ville de France, en Nivernois, sur la Loire, à sept lieues, sud-sud-est, de Gien. C'est le siége d'un Grenier à Sel.

COSSANO; nom propre d'une ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à huit lieues, nord-ouest, de Rossano.

COSSARTS-BRUNS; substantif masculin pluriel. On donne ce nom dans le commerce, à certaines toiles de coton qu'on fabrique aux Indes orientales, & qui ont dix aulnes de longueur, & trois quarts de largeur.

COSSAS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à une mousseline unie & fine des Indes orientales, dont la pièce contient seize aulnes de longueur, & trois quarts de largeur.

COSSAY; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, à sept lieues, sud-sud-ouest, d'Angers.

COSSE; substantif féminin. *Siliqua.* Enveloppe de certains fruits ou légumes; comme poix, féves, lentilles, &c. *Une cosse remplie, ferme. Des pois en cosse. Une cosse de genêt.*

On appelle *pois sans cosse*, des pois dont la cosse est si tendre, qu'on la mange: c'est ce qu'on appelle autrement *pois goulus.*

Les Parcheminiers appellent *parchemin en cosse*, la peau du mouton telle qu'elle sort de la Mégie, & lorsqu'on en a seulement fait tomber la laine.

Cosse, se dit dans les Ardoisières, de la première couche que l'on rencontre, & qui ne fournit qu'une mauvaise matière, que l'on ne peut travailler.

Cosse de Genêt, se dit d'un ancien ordre de Chevalerie, que S. Louis institua en 1234. Le collier étoit composé de cosses de genêt, entrelacées de fleurs de lys d'or, avec une croix fleurdelisée à l'extrémité. La devise étoit *exaltat humiles.*

Cosse, se dit d'une mesure de chemin, dont on a fait usage dans les Indes, & qui est de deux mille cinq cens pas géométriques.

Cosse, se dit d'un fruit de la figure d'un marron d'inde, qui croît sur les bords de la rivière de Serre-Lionne, & que les Portugais vendent aux Nègres, chez lesquels il ne se trouve pas.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

COSSÉ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, à quatre lieues, sud-ouest, de Laval.

Il y a un autre bourg de même nom dans le Maine, à sept lieues, nord-est, de la Flèche.

COSSER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Coniscare.* Il se dit des beliers qui heurtent de la tête les uns contre les autres.

Des beliers qui cossent en sortant de la bergerie.

La première syllabe est brève, & la seconde est longue ou brève. *Voyez* VERBE.

COSSIQUE; adjectif, & ancien terme d'Algèbre. On appeloit autrefois *nombres cossiques*, les nombres qui désignoient les racines des équations.

COSSON; substantif masculin. *Curculio.* Espèce de petite vermine qui gâte le blé. Le cosson est une espèce de charençon.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

COSSU, UE; adjectif. Qui a beaucoup de cosse. Il se dit particulièrement des pois & des fèves. *Ces fèves sont fort cossues.*

On dit populairement d'une personne qui dit des choses peu vraisemblables, fausses ou absurdes, qu'*elle en conte de bien cossues.*

On dit aussi figurément & proverbialement, de quelqu'un qui est riche, qu'*il est cossu, bien cossu.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

COSTAL, ALE; adjectif, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne ce qui appartient, ce qui a rapport aux côtes. *Les vertèbres costales. Les nerf costaux.*

COSTA-RICA; nom propre d'une Province de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Espagne, & l'Audience de Guatimala: elle est située entre la Province de Nicaragua, la mer du nord, la Province de Veragua & la mer Pacifique. Carthago en est la ville capitale.

COSTEMENT; vieux mot qui signifioit autrefois dépense.

COSTIÈRE; substantif féminin usité aux Antilles, pour désigner un penchant de montagnes où l'on plante le café, le cacao, & sur tout des légumes.

COSTOHYOÏDIEN; adjectif, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne un muscle qui s'attache par une de ses extrémités à la côte supérieure de l'omoplate, & par l'autre à l'os hyoïde. On l'appelle autrement *coracohyoïdien.*

COSTUME; substantif masculin. Terme de Peinture, emprunté de l'Italien, & qui signifie ce qui est selon les temps, le génie, les mœurs, les loix, le goût, les richesses, le caractère & les habitudes d'un pays où l'on place la scène d'un tableau. Il ne suffit pas que dans la représentation d'un sujet, il n'y ait rien de contraire au *costume*, il faut encore, autant qu'il se peut, qu'il y ait quelque signe particulier, pour faire connoître le lieu où l'action se passe, & quels sont les personnages qu'on a voulu représenter.

On entend aussi par le *costume*, tout ce qui regarde la chronologie, l'ordre des temps, & la vérité de certains faits connus de tout le monde; enfin, tout ce qui concerne la qualité, la nature & la propriété essentielle des objets qu'on représente.

COSTUME, se dit aussi en parlant des Poëmes, des Pièces dramatiques, des Histoires, des Romans, *&c. L'Auteur de cette Tragédie a négligé le costume.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

COSTUS; substantif masculin. Racine exotique coupée en morceaux oblongs, gros comme le pouce, légers, poreux, & cependant durs, mais friables, un peu résineux, d'un goût âcre de gingembre mêlé de quelque amertume, aromatique, d'une

d'une odeur légère de violette, d'un jaune gris ou brun. Elle est tirée d'un arbrisseau qui ressemble beaucoup au sureau, & qui croît abondamment dans l'Arabie Heureuse, au Malabar, au Brésil & à Surinam : il porte une fleur odorante, que Linnæus dit être composée de trois feuilles avec un *nectarium*. Geofroi pense que l'aunée est une racine fort approchante du *costus* ; car étant choisie, bien nourrie, séchée avec soin & gardée longtemps, elle perd cette forte odeur qu'on lui connoît, & acquiert celle du *costus*, dont on mange dans le pays les tiges fraîches contre les gonorrhées. On se sert des feuilles du costus appliquées extérieurement pour guérir les coliques, & sur les yeux pour les fortifier.

Le *costus* qu'on trouve dans les cabinets des curieux, est ou blanc tirant sur le rouge, léger, d'une odeur très-suave, d'un goût âcre, brûlant & mordant, & se nomme *costus arabique* ; ou il est léger, plein & noir, très-amer, d'une odeur forte d'œillet, & on l'appelle *costus Indien* ; ou enfin pesant, d'une couleur de buis, dont l'odeur porte à la tête, & on lui donne le nom de *costus Syriaque* ou *Romain*.

COTAMBA ; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de la Persique.

COTANGENTE ; substantif féminin, & terme de Géométrie, qui se dit de la tangente du complément d'un angle à 90 degrés. La cotangente de 30 degrés est la tangente de 60 degrés.

COTANTIN ; *voyez* COUTANTIN.

COLATI ; nom propre d'une ville de l'Inde, dans la presqu'île en deçà du Gange, au petit Royaume de Travanor, & à quatre lieues du Cap de Comorin.

COTATIS ; nom propre d'une ville d'Asie, en Géorgie, capitale du pays d'Imerette, sur le Phase, sous le 61e degré 20 minutes de longitude, & le 43e 10 minutes de latitude. Elle fut autrefois la résidence des Rois de Géorgie. Aujourd'hui elle appartient aux Turcs.

COTBUS ; nom propre d'une ville forte d'Allemagne, dans la basse Lusace, sur la Sprée, à vingt-deux lieues, sud-est, de Wirtemberg. Elle appartient au Roi de Prusse.

COTE ; substantif féminin, qui se dit en termes de Jurisprudence, de la marque numérale dont on fait usage pour mettre en ordre les pièces d'un procès, d'un inventaire, &c. *Cette pièce est sous la cote* A.

COTE, ou COTE-PART, se dit de la somme que chacun doit payer ou recevoir dans une somme totale. *Il a délivré cent écus pour sa cote-part.*

COTE MAL TAILLÉE, se dit d'une composition, d'une convention que l'on fait en gros, sur plusieurs sommes ou prétentions, au lieu d'entrer dans la discussion particulière de chaque objet. *Ils firent une cote mal taillée de leurs prétentions respectives.*

COTE DE SEL, se dit de la quantité de sel que chaque particulier est obligé de prendre à la gabelle, dans les pays voisins des salines où le sel se distribue par impôts.

COTE DE SEL, se dit aussi de l'article où un particulier est employé sur le rôle de la répartition du sel.

COTE MORTE, se dit de la succession ou de l'argent, des habits, & des autres effets qu'un Religieux laisse après sa mort. Les Religieux Profès qui vivent en communauté, ne

posſèdant rien en propre & en particulier, ce qui ſe trouve dans leurs cellules, au temps de leur décès, appartient au Monaſtère. Il faut dire la même choſe des Religieux qui poſsèdent des Bénéfices non Cures, leur cote morte ou pécule appartient au Monaſtère où ils demeurent; s'ils font réſidence à leur Bénéfice, la cote morte appartient au Monaſtère d'où dépend le Bénéfice. Mais lorſque le Bénéfice dont un Religieux eſt pourvu, eſt un Bénéfice-Cure, ſa cote morte appartient à la Fabrique & aux pauvres de ſa Paroiſſe: telle eſt la Juriſprudence du Parlement de Paris. Le Grand Conſeil a une Juriſprudence contraire: il adjuge la cote morte aux Couvens dont les Religieux décédés étoient Profès.

Suivant la dernière Juriſprudence de ce même Tribunal, les cotes mortes appartiennent aux Religieux à l'excluſion des Abbés Commendataires. Il y a entr'autres un Arrêt du 30 Avril 1760, rendu en faveur des Religieux de la Magdeleine de Château-Dieu, contre l'Abbé Commendataire de leur Abbaye; cet Abbé avoit la poſſeſſion immémoriale de recueillir les cotes-mortes; il en recueillit une en 1729, par les Religieux mêmes, comme fondés de ſa procuration, & ces Religieux n'avoient paru précédemment dans les collocations que comme créanciers des cotes-mortes.

Il n'y a point de cote-morte à l'égard d'un Religieux devenu Evêque: il a ſes parens pour héritiers.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

CÔTE; ſubſtantif féminin. *Coſta.* Os courbé & plat, qui s'étend depuis l'épine du dos juſqu'à la poitrine.

Il y a ordinairement douze côtes de chaque côté; quelquefois on en a vu treize, d'un côté ſeulement; d'autrefois des deux côtés. Il eſt auſſi arrivé qu'il n'y en avoit qu'onze; ce qui eſt rare. Lorſqu'il y a des côtes ſurnuméraires, elles ſont faites par le prolongement des apophyſes tranſverſes de la dernière vertèbre du cou, ou par celles de la première des lombes. On a cependant trouvé quelquefois une treizième côte, diſtinguée des apophyſes tranſverſes, & qui n'en tiroit pas ſon origine.

On a diviſé les côtes en *vraies & en fauſſes*. Les premières ſont au nombre de ſept de chaque côté: par leur extrémité antérieure, elles touchent au ſternum. Les autres, au contraire, ſont cinq en nombre, & ſont placées au-deſſous des autres. Le cartilage de leur extrémité antérieure ne s'attache pas au ſternum; celui de la première des fauſſes côtes ſe relève, & va gagner le cartilage des vraies; le cartilage de la ſeconde va s'attacher à celui de la première, & celui de la troiſième s'attache au cartilage de la ſeconde. Les deux dernières ne touchent aux cartilages des précédentes, que par des fibres ligamenteuſes très-lâches; ce qui les a fait nommer *flottantes*, parce qu'elles ſont moins aſſujetties que les autres.

La réunion des côtes forme la plus grande partie de la charpente oſſeuſe du thorax. Elles ſont poſées tranſverſalement les unes au-deſſus des autres.

Chaque côte préſente à conſidérer ſa partie moyenne, qui fait le corps de l'os, deux extrémités, deux faces & deux bords.

Le corps des côtes eſt applati, & plus ou moins courbé. La face externe eſt convexe, & l'interne eſt concave: l'une & l'autre aſſez unie.

Le bord supérieur n'a rien de remarquable ; il est un peu arrondi. On peut le diviser en lèvre interne & en lèvre externe. Tout le long du bord inférieur, on trouve à la partie interne une gouttière, dans laquelle posent les vaisseaux & les nerfs intercostaux. Elle commence à quelque distance de l'extrémité postérieure, & ne s'étend pas jusqu'à l'antérieure. Il faut bien prendre garde à la position de ces vaisseaux, en faisant l'opération de l'empyème : leur ouverture seroit d'une dangereuse conséquence. L'extrémité postérieure des côtes s'articule avec les vertèbres. Elles se terminent en une espèce de tête, qui a deux facettes articulaires, séparées l'une de l'autre par une petite éminence, recouverte d'un cartilage, ainsi que les facettes elles-mêmes. C'est par le moyen de ces facettes, que les côtes sont articulées avec les apophyses articulaires des vertèbres. Au-dessous de la tête, la côte est un peu rétrécie en forme de cou, & aussitôt après on trouve sur le bord inférieur de la face externe, une tubérosité sur laquelle est une facette cartilagineuse, pour son articulation avec l'apophyse transverse des vertèbres du dos. Autour de la tubérosité, sont des inégalités qui servent à l'attache des petits ligamens.

On trouve encore proche la tubérosité, sur la face externe, une ligne saillante, qui aide, avec celles que l'on remarque aux autres côtes, à faire une ligne, dont la direction est de haut en bas, & qui s'éloigne de la colonne épinière, à mesure qu'elle descend. On donne à cette ligne le nom d'*angle* de la côte.

Il s'en faut beaucoup que la longueur des côtes soit égale. Elles sont toutes courbées, & comme torses ; mais elles le sont beaucoup plus les unes que les autres. La courbure est telle, que les extrémités sont tournées à contre-sens. La postérieure est relevée en haut, & l'inférieure est inclinée en bas ; ce qui fait que l'articulation de la côte avec les vertèbres est plus élevée, que celle qui se fait de la même côte avec le sternum. Cette élévation devient plus sensible, à mesure que les côtes s'éloignent de la première, parce qu'elles laissent entre leurs extrémités antérieures, un espace qui augmente à proportion qu'elles descendent ; au lieu que l'intervalle qui est entre les extrémités postérieures, est toujours le même.

La courbure des côtes est plus considérable en arrière qu'en devant, & elle augmente à mesure que les côtes s'éloignent de la première, qui est très-peu recourbée. C'est aussi dans le même ordre, que la partie, qui est entre l'angle & l'extrémité antérieure, devient plus torse.

L'extrémité antérieure est augmentée en longueur par un cartilage ; on l'appelle *sternale*, parce qu'elle s'articule avec le sternum. Dans les vraies côtes, le cartilage devient plus long, à mesure que la côte à laquelle il appartient, est plus éloignée de la première. Une de ses extrémités est entièrement soudée à la côte, & l'autre porte deux petites facettes, par lesquelles elle s'articule avec le sternum.

L'extrémité postérieure prend le nom de *vertébrale*, de son articulation avec les vertèbres, qui se fait au moyen de sa tête, & de deux petites facettes, par lesquelles elle tient aux apophyses transverses.

Les côtes sont formées d'une

substance spongieuse, recouverte d'une lame de substance compacte, qui s'étend suivant sa longueur, sous la forme de fibres osseuses. De tous les os du corps, les côtes sont ceux qui se ramollissent le plus facilement dans la machine de Papin, & dont on peut tirer le plus de substance gélatineuse, & la meilleure.

Plusieurs des côtes ont entr'elles des marques particulières, qui les différencient. La première est la plus large, & la plus aplatie de toutes, & ne porte point de gouttière pour les vaisseaux. Elle n'est pas torse, & sa tête est aplatie & non angulaire, comme l'est celle des autres côtes.

Le bord supérieure de la seconde, de même que celui de la première, est presque tranchant, & l'inférieur arrondi. Cette seconde côte est fort courbée, & n'est pas torse.

Les sept côtes suivantes ne diffèrent entr'elles que par leur grosseur & leur longueur. Elles deviennent torses à mesure qu'elles descendent jusqu'à la troisième des fausses côtes.

Les deux dernières côtes, ou côtes flottantes, sont petites, peu recourbées. La gouttière de leur bord inférieur est très-superficielle: leur extrémité postérieure ne s'articule pas avec les apophyses transverses des vertèbres, & l'antérieure ne tient aux cartilages des vraies côtes, que par des fibres ligamenteuses.

Côte, se dit aussi en parlant des animaux. *Côte de bœuf*, *de cheval*, *de baleine*.

On dit d'une personne ou d'un cheval fort maigres, qu'*on leur compteroit les côtes*.

On dit populairement, proverbialement & figurément, qu'*on a mesuré les côtes à quelqu'un*; pour dire, qu'on l'a battu à coups de bâton, de plat d'épée, de nerf de bœuf, ou de quelqu'autre chose qui plie en frappant.

On dit aussi populairement, proverbialement & figurément, *rompre les côtes*; pour dire, battre jusqu'à l'excès. *S'il le rencontre il lui rompra les côtes*.

On dit encore proverbialement & figurément, *serrer les côtes à quelqu'un*; pour dire, le presser vivement, le poursuivre avec chaleur, pour le contraindre à faire quelque chose. *Il a fallu lui serrer les côtes pour lui faire tenir sa parole*.

Côte, se dit quelquefois dans le sens figuré, pour ligne & extraction. *Tous les hommes sont de la côte d'Adam*.

On dit proverbialement & figurement de quelqu'un qui se pique mal-à-propos d'une haute noblesse, qu'*il croit être de la côte de Charlemagne*.

Côte a côte, se dit adverbialement, pour signifier, à côté l'un de l'autre. *Nous marchions côte à côte*.

Côte, se dit de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec les côtes des animaux. *Côte de citrouille*, *de melon*, &c.

Côtes, se dit en termes d'Architecture, des listels qui séparent les cannelures d'une colonne.

Côtes de coupe, se dit des saillies qui séparent la douelle d'une voûte sphérique en parties égales. Elles se font de pierres, comme aux Invalides, ou de stuc, & elles sont ornées de moulures avec des ravalemens, & quelquefois enrichies de compartimens, le tout doré ou peint

de mosaïque, comme dans la coupe de Saint Pierre de Rome.

Côtes de dôme, se dit de saillies qui excèdent le nud de la convexité d'un dôme & le partagent également, en répondant à plomb aux jambages de la tour, & se terminant à la lanterne. Elles sont simples, en manière de plate-bandes, comme au Val-de-Grâce & à la Sorbonne à Paris, ou ornées de moulures, comme à la plupart des dômes de Rome.

Côte d'un vaisseau, se dit en termes de Marine, des pièces qui sont jointes à la quille & qui montent jusqu'au plat bord.

Côte, se dit en termes de Vanniers, des gros brins qui soutiennent les menus osiers. On donne aussi le même nom à l'espace arrondi & convexe contenu entre ces mêmes brins, & tissu d'osiers plus menus.

Côte, se dit en termes de Conchyliologie, des élévations plates & alongées qu'on remarque sur certaines coquilles comme les peignes.

Côte, se dit en termes de Charcutiers, du boyau du porc employé en boudin ou saucisse.

Côte de soie, se dit de ce qu'on appelle autrement *fleuret* ou *capiton*.

Côte rouge, & Côte blanche, se dit de deux espèces de fromage d'Hollande, qui ne diffèrent que par la consistance : le premier a la pâte dure & serrée ; l'autre l'a plus molle & plus douce.

Côte, se dit des rivages de la mer. *Nous découvrîmes les côtes d'Espagne.*

Côte saine, se dit en termes de Marine, de celle dont les vaisseaux peuvent approcher sans danger, parce qu'il n'y a ni rochers, ni bancs de sable.

Côte sale, se dit de celle qui est dangereuse par les roches & les bas fonds qui sont auprès.

Côte de fer, se dit d'une côte très-haute & très-escarpée, auprès de laquelle on ne trouve aucun abri, ni aucun moyen d'aborder ; de sorte qu'un navire qui seroit jeté contre un de ces endroits qu'on appelle *côte de fer*, s'y briseroit sans ressource.

Garde-côte, se dit d'un vaisseau de guerre destiné à garder les côtes.

On appelle aussi *Garde-côte*, une milice préposée pour garder le pays qui est sur le bord de la mer. *Un Officier garde-côte.*

Côte, se dit aussi du penchant d'une montagne & d'une colline. *Il étoit au bas de la côte. On y voit plusieurs côtes chargées de vignes.*

A mi-côte, se dit adverbialement, pour signifier, au milieu de la côte. *Nous nous reposâmes à mi-côte.*

Côte de Cuama, se dit en Géographie, d'un pays de l'Afrique, dans le Zanguebar, vers l'embouchure de la Cuama.

Côte des Dents, se dit d'un pays d'Afrique, en Guinée, dans le voisinage de la côte d'Or & des Quaquas. Bamba en est la seule ville. Il s'y fait un commerce considérable d'ivoire.

Côte d'Or, se dit d'une contrée d'Afrique, dans la Guinée, entre la côte des Dents & le Royaume de Juda. Son nom lui vient de la poudre d'or qu'on en tire. On y trouve quantité de petits Royaumes, qui ne sont guères plus étendus, à ce qu'on prétend, qu'une Paroisse de France.

Côte déserte, se dit d'un pays d'Afrique, qui s'étend depuis le Royaume de Magadoxo, jusqu'au Cap de

Guardafui. On n'y trouve guères que des troupeaux.

On appelle aussi *Côte déserte*, un pays de l'Amérique méridionale, situé entre l'embouchure de la rivière de la Plata & le Port Désiré.

Côte rôtie, se dit d'une colline de France, située sur la rive droite du Rhône, dans le voisinage de la ville de Vienne, en Dauphiné, & fameuse par l'excellent vin qu'on y recueille.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CÔTÉ; substantif masculin. *Latus.* La partie droite ou gauche de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche. *Il étoit couché sur le côté gauche. Elle ressent une douleur au côté.*

Côté, se dit dans une signification plus étendue, de toute la partie droite ou gauche d'un animal. *Il souffre dans tout le côté droit. Elle est toujours à vos côtés.*

On dit proverbialement & familièrement, *se tenir les côtés de rire;* pour dire, rire avec excès. *Quand il raconta cette aventure, chacun se tint les côtés de rire.*

On dit familièrement que *quelqu'un est sur le côté;* pour dire, qu'il est blessé ou si mal, qu'il ne peut se remuer qu'avec peine. *Il fit une chute qui le mit sur le côté.*

On dit, *jeter, mettre quelqu'un sur le côté;* pour dire, le coucher, le renverser par terre, mort ou bien blessé. *Le coup qu'elle lui porta, le jeta sur le côté.*

On dit dans le sens figuré, qu'*un banquier, un négociant est sur le côté;* pour dire, que ses affaires sont en mauvais état, qu'il est près d'être ruiné.

On dit aussi qu'*un courtisan est sur le côté;* pour dire, qu'il commence à perdre sa faveur, son crédit.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme a mis quelque argent du côté de l'épée;* pour dire, qu'il l'a mis à couvert, soit qu'il l'ait gagné légitimement ou par fraude. *Quand il vendit les biens de la succession, il mit dix mille francs du côté de l'épée.*

On dit figurément, qu'*on a mis une bouteille sur le côté;* pour dire, qu'on la vidée. Et qu'*elle est sur le côté;* pour dire, qu'elle est vide.

Côté, signifie endroit, partie d'une chose. *On fut obligé d'attaquer la citadelle par le côté le plus fort. Ce rôti est havi d'un côté. Le vent vient du côté du nord.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*il faut voir de quel côté vient le vent;* pour dire, qu'il faut examiner en quel état sont les choses, pour se déterminer & prendre un parti relatif aux remarques que l'on aura faites.

On appelle *les bas côtés d'une Eglise*, les ailes basses qui sont à côté de la nef.

Côté, se dit en parlant des étoffes. *Le côté de l'envers paroît mieux travaillé que le côté de l'endroit.*

Côté, se dit figurément des personnes & des choses. *Elle s'est présentée par le côté le plus intéressant. Vous ne considérez cette affaire que par le mauvais côté.*

Côté, se dit de la ligne de parenté; & dans cette acception on distingue deux côtés, le paternel & le maternel.

Par le Droit Romain observé en pays de Droit Ecrit, tous les biens dont jouissoit un défunt, tant du côté paternel que du côté maternel, appartiennent indifféremment au plus proche parent paternel ou ma-

ternel habile à ſuccéder : mais il n'en eſt pas de même en pays coutumier ; on y diſtingue dans les ſucceſſions les parens & les biens du côté paternel, d'avec ceux du côté maternel : l'eſprit des Coutumes eſt en général de conſerver les biens de chaque côté, aux parens qui en ſont, ſelon la règle, *paterna paternis*, *materna maternis*. Au ſurplus toutes les Coutumes ne ſont pas uniformes ſur la manière de diſtribuer ces biens.

On dit de quelqu'un, qu'*il eſt du côté gauche ;* pour dire, qu'il eſt bâtard.

Côté d'une figure, ſe dit en termes de Géométrie, d'une ligne droite qui fait partie de ſon périmètre.

Côté d'un angle, ſe dit d'une des lignes qui forment l'angle.

Côté du vent, ſe dit en termes de Marine, du côté d'où le vent ſouffle. Et l'on appelle *côté ſous le vent*, le côté oppoſé.

On dit d'un vaiſſeau, *qu'il prête le côté ;* pour dire, qu'il préſente le flanc à un autre pour le canonner.

On dit auſſi, *mettre côté en travers ;* pour dire, préſenter le flanc au vent, ou mettre le vent ſur les voiles de l'avant, & laiſſer porter le grand hunier ; en ſorte que le vaiſſeau préſente le côté au vent pour s'arrêter dans un parage où l'on doit jeter la ſonde, ou attendre quelqu'un.

On dit encore *que l'on a mis côté en travers*, quand le vaiſſeau préſente le flanc à une fortereſſe ou à un navire pour les canonner.

On dit auſſi qu'*un navire a un faux côté ;* pour dire, qu'il a un flanc foible & mal garni.

On dit encore qu'*un navire eſt ſur le côté ;* pour dire, qu'il eſt ſur le ſable, renverſé ſur le flanc, échoué.

On dit auſſi, *mettre un vaiſſeau ſur le côté ;* pour dire, le diſpoſer à recevoir le radoub, à être caréné, *&c.*

On dit en termes de Manège, *porter un cheval de côté ;* pour dire, le faire marcher ſur deux piſtes, dont l'une eſt marquée par les épaules, l'autre par les hanches.

Côté, ſignifie auſſi parti. *Il ſe mit du côté des plus forts. Il ſe rangea du côté de la Cour.*

A côté, ſe dit comme prépoſition & adverbe, & ſignifie au côté, à droite ou à gauche, & auprès. *Exemples :* comme prépoſition ; *il étoit à côté de cette dame. Il fut tué à côté de ſon frère.*

Comme adverbe : *cette porte eſt mal placée, il faut la retirer un peu à côté. Il a manqué la bête, ſa balle a paſſé à côté.*

On dit au propre & au figuré, *donner à côté ;* pour dire, manquer le but. *Exemples :* au propre : *c'eſt un mauvais chaſſeur qui donne preſque toujours à côté.*

Au figuré : *Il a cru réuſſir dans ce projet, mais il a donné à côté.*

De côté, ſe dit adverbialement, pour dire, obliquement, de biais, de travers. *Ne marchez pas de côté. Votre coeffure eſt de côté.*

On dit figurément, *mettre une choſe de côté ;* pour dire, la mettre en réſerve, & en dérober la connoiſſance aux autres. *Dès que cette dame fut morte, il mit de côté ſes diamans.*

On dit auſſi figurément, *regarder de côté ;* pour dire, regarder avec colère, avec mépris. *Il prétend que vous l'avez regardé de côté.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde brève au ſingulier ;

mais celle-ci eſt longue au pluriel.

CÔTEAU; ſubſtantif maſculin. Penchant d'une colline, depuis le haut juſqu'au bas. Quand ſon étendue eſt conſidérable, comme d'une lieue, d'une demi-lieue, *&c.*, on l'appelle *côte;* ainſi côteau eſt le diminutif de côte. *Ce côteau eſt bien cultivé.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde moyenne au ſingulier, mais longue au pluriel.

CÔTÉE; ſubſtantif féminin. *Colymbus.* Oiſeau du genre des canards. Il eſt plus petit que le morillon; il a le corps épais & court, les yeux jaunes & brillans, les jambes & les pieds noirs, le bec de la même couleur, & large comme celui des canards. Sa tête, ſon cou, ſa poitrine & ſon ventre ſont de couleur livide : on lui a donné le nom de *côtée*, parce qu'il a ſur les aîles une bande tranſverſale.

CÔTELETTE; ſubſtantif féminin. Côte de certains animaux, comme veau, mouton, cochon, *&c.* Il ne ſe dit que lorſque les côtes ſont ſéparées les unes des autres. *On nous ſervit des côtelettes de veau en ragoût.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, la troiſième moyenne, & la quatrième très-brève.

COTÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* COTER.

COTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Inſcribere.* Marquer ſuivant l'ordre des lettres & des nombres. *Le Greffier a coté & paraphé toutes les pièces du procès.*

On dit auſſi, *coter un chapitre, un article, &c.* pour dire, marquer quel quantième eſt ce chapitre, cet article, *&c.*

On dit en termes de Palais, *coter Procureur;* pour dire, déclarer dans un exploit, qu'un tel Procureur occupera pour celui à la requête de qui l'exploit eſt donné.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

COTEREAUX; (les) on a ainſi appelé des ſcélérats ou perturbateurs du repos public, qui parurent, dans le douzième ſiècle, en Gaſcogne & en Languedoc, où ils commirent toutes ſortes de déſordres. Philippe Auguſte envoya contre eux des troupes qui les exterminèrent.

COTERIE; ſubſtantif féminin. *Societas.* Sorte de ſociété, de compagnie, où l'on vit familièrement, où l'on a des jours réglés d'aſſemblées, de parties de plaiſir, &c. *Ils ſont de la même coterie. Elles ſont coterie enſemble.*

COTERIE, ſe dit en quelques Coutumes, comme celle d'Artois, d'un héritage de roture. Les héritiers en degré égal, ſuccèdent aux coteries par égale portion.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

COTHROBATH; nom propre. C'eſt, ſelon d'Herbelot, une île de la mer d'Ethiopie, au midi de l'île des Singes, & environ à ſoixante milles de la côte.

COTHURNE; ſubſtantif maſculin. *Cothurnus.* Sorte de chauſſure, dont on prétend que le Poëte Eſchyle fut l'inventeur, & avec laquelle les acteurs jouoient anciennement des Tragédies.

Le cothurne étoit une eſpèce de ſoulier fort élevé, qui faiſoit paroître les acteurs plus grands & mieux reſſemblans aux héros qu'ils repréſentoient, leſquels paſſoient,

la plupart, pour avoir été des géans.

On dit aujourd'hui dans le sens figuré, *chausser le cothurne;* pour dire, composer, jouer des Tragédies.

On dit aussi de quelqu'un, qu'*il chausse le cothurne;* pour dire, qu'il prend un style, un ton élevé & pathétique, dans un ouvrage où il ne le faudroit pas.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

COTICE; substantif féminin. Terme de l'art Héraldique, par lequel on désigne une espèce de bande étroite qui n'a que les deux tiers de la bande ordinaire, & qui n'occupe que la quatrième ou la cinquième partie de l'écu.

COTICÉ; adjectif, & terme de l'art Héraldique, qui se dit de l'écu quand il est rempli de dix bandes de couleurs alternées.

Escaieul, coticé d'argent & d'azur.

CÔTIER; adjectif, & terme de Marine, par lequel on désigne un pilote qui a la pratique particulière d'une côte, & qui en connoît les ports, les mouillages & les dangers. *Un pilote côtier.*

Côtier, se dit aussi substantivement. *Un bon côtier.*

On appelle en certains pays coutumiers, *héritage côtier*, un héritage de roture.

CÔTIÈRE; substantif féminin. Suite de côtes de mer. *L'escadre est répandue le long de cette côtière.*

Côtière, se dit aussi d'une planche de jardinage qui va un peu en talus, & qui est ordinairement adossée à une muraille. *Les légumes semées sur les côtières y croissent ordinairement mieux qu'ailleurs.*

Côtières, se dit en termes de Brasseurs, des rebords des planches qui soutiennent le grain, & qui environnent la touraille.

Les deux premières syllabes sont longues, & la troisième très-brève.

COTIGNAC; nom propre d'un bourg de France, en Provence, situé dans une contrée fertile en excellens fruits, à trois lieues, nord-ouest, de Lorgues.

COTIGNAC; substantif masculin. *Cydoniatum.* Sorte de confiture qui se fait avec des coins de la manière suivante:

Prenez une douzaine de coins; coupez-les par petits morceaux, faites-les bouillir dans cinq ou six pintes d'eau, jusqu'à réduction à deux pintes; passez la décoction dans un linge blanc, ajoutez-y quatre livres de sucre, & faites bouillir le tout jusqu'à ce qu'il soit en consistance de gelée: alors vous verserez chaud dans des pots ou boîtes. Si votre cotignac n'étoit pas assez rouge, vous pourriez y mêler pendant qu'il cuit, un peu de cochenille préparée.

Les trois syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

Le *c* ne se fait pas sentir.

COTILLON; substantif masculin. *Tunicula.* Cotte de dessous. *Un cotillon d'été. Un cotillon d'hiver.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*un homme aime le cotillon;* pour dire, qu'il est adonné aux femmes.

Cotillon, se dit aussi d'une sorte de danse légère, qui est une espèce de branle à quatre ou huit personnes.

Les trois syllabes sont brèves au

singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

On devroit écrire *kotilion*. Voy. Orthographe.

COTI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cotir.

COTIN; (Charles) nom propre d'un Poëte françois, reçu à l'Académie françoise en 1655, & mort à Paris en 1682. Despréaux l'a fait connoître dans ses Satyres, & Molière dans sa Comédie des Femmes savantes, où il lui fait jouer le rôle de Trissotin.

COTIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Contendere*. Terme populaire, qui signifie meurtrir, & qui ne se dit qu'en parlant des fruits. *La grêle a coti ces poires*.

COTISATION; substantif féminin. Action de cotiser, ou imposition faite par cote. *La Cour a ordonné qu'il seroit procédé à une nouvelle cotisation*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

COTISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cotiser.

COTISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Comprendre quelqu'un dans un rôle, le taxer, lui imposer la part qu'il doit payer dans une charge commune. *On ne l'a pas cotisé selon ses facultés*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

On prononce & l'on devroit écrire *kotizer*. Voyez Orthographe.

COTISSURE; substantif féminin qui signifie meurtrissure, & qui ne se dit que des fruits. *La cotissure sera cause que ces poires ne seront pas de garde*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

COTOMANA; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville d'Asie, dans la grande Arménie.

COTON; substantif masculin. *Gossypium*. Espèce de laine, que produit un arbuste appelé *cotonnier*. Voyez Cotonnier.

Coton, se dit aussi d'une certaine bourre qui enveloppe le bourgeon de la vigne & de quelques autres arbres.

Coton, se dit encore d'une sorte de duvet qui vient sur de certains fruits, comme la pêche, *&c.*

On dit, qu'*une étoffe jette son coton, du coton*; pour dire, qu'elle jette une espèce de bourre, de duvet qui ressemble à du coton.

Coton, se dit figurément & poëtiquement, du poil follet qui vient aux joues & au menton des jeunes gens.

On dit proverbialement & figurément, de quelqu'un dont la réputation ou les affaires sont ruinées, qu'*il jette un vilain coton*.

Cotons, se dit en termes de Marine, des pièces de bois qui servent à fortifier un mât.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

COTONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cotonner.

On appelle *cheveux cotonnés*, des

cheveux courts & frisés, comme ceux des Nègres.

COTONNÉE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce, à de petites étoffes de fil & de coton, qui se fabriquent en Hollande.

COTONNER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il se dit des choses qui commencent à se couvrir d'un certain petit duvet ou coton. *Son menton se cotonne.*

Se cotonner, se dit particulièrement de la bourre qui s'élève sur les étoffes. *Ce drap se cotonne.*

On dit aussi, *que les raves, les artichauts, les pommes*, &c. *se cotonnent;* pour dire, que leur substance devient mollasse & spongieuse comme du coton.

Cotonner, est aussi verbe actif, & se dit chez les Ouvriers, de l'action de garnir de coton cardé, comme on le pratique aux vêtemens qu'on veut rendre chauds.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

On prononce & l'on devroit écrire *kotoner*. Voyez Orthographe.

COTONNEUX, EUSE; adjectif. Qui est devenu mollasse & spongieux comme du coton. Il se dit particulièrement des raves, des artichauts, des pommes, des poires, &c. *Des raves cotonneuses.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte: on ne dira pas *une cotonneuse pêche*, mais *une pêche cotonneuse.*

COTONNIER; substantif masculin. *Xylon.* Arbuste qui s'élève à la hauteur de huit à dix pieds. Son tronc est gros comme la jambe, branchu & fort rameux. Ses feuilles sont divisées en trois, & posées alternativement. Il porte une fleur jaune monopétale en forme de cloche, & fendue jusqu'à la base en cinq ou six quartiers, de la grandeur de celle de la mauve, appelée *rose d'outremer:* à ces fleurs succède un fruit de la grosseur d'une noix, divisé en plusieurs cellules, qui contiennent un duvet en floccons, ou une filasse d'une grande blancheur, qu'on nomme *coton*, & à laquelle sont attachées plusieurs graines noires de la grosseur d'un pois. Ce fruit s'ouvre de lui-même lorsqu'il est mûr; & si l'on n'en faisoit la récolte à propos, le coton se disperseroit & se perdroit.

On peut distinguer trois espèces de ces cotonniers, qui diffèrent par la beauté & la finesse du coton qu'ils produisent, & par l'arrangement des graines dans leurs gousses. Il en croît à la Martinique une espèce, dont les graines, au lieu d'être éparses dans la gousse, sont serrées & amoncelées dans le milieu en un flocon très-dur, ce qui l'a fait nommer *coton de pierre*. C'est le plus beau coton. Des deux autres espèces; l'une donne le coton le plus commun, dont on fait des matelas & des toiles ordinaires, & l'autre un coton blanc & fin, dont on peut faire des ouvrages très-déliés.

On cultive aussi aux Antilles une quatrième espèce de cotonnier, qui ne diffère presque des précédentes, qu'en ce qu'elle donne un coton d'une belle couleur de chamois & très-fin, que l'on nomme *coton de Siam*. On en fait des bas d'une extrême

finesse, qui sont recherchés à cause de leur belle couleur naturelle : peut-être cet arbre est-il originaire de Siam. Il y a encore dans les îles Françoises une autre espèce de cotonnier, qui donne un coton blanc, & que l'on nomme *coton de Siam à graine verte*.

M. de Préfontaine observe que le coton est de toutes les denrées de l'Amérique la plus facile à cultiver, & celle qui exige le moins de Nègres dans une habitation. Le cotonnier vient de graine : tout terrein convient à ce végétal, lorsqu'une fois il est sorti de terre. Quand l'arbre est parvenu à la hauteur de huit pieds, on lui casse le sommet, & il s'arrondit; on coupe aussi la branche qui a porté son fruit à maturité, afin qu'il renaisse des principaux troncs de nouveaux rejetons, sans quoi l'arbrisseau périt en peu de temps : c'est pour la même raison qu'on coupe le tronc tous les trois ans près de terre, afin que les nouveaux jets portent un coton plus beau & plus abondant. L'arbre donne du coton au bout de six mois. Il y a deux récoltes, une d'été & une d'hiver. La première est la plus abondante & la plus belle, elle se fait en Septembre & en Octobre. L'autre, qui se fait communément en Mars, est encore moins avantageuse par rapport aux pluies qui salissent le coton, & aux vents qui fatiguent l'arbre. Pour cueillir le coton, un Nègre n'a besoin que d'un pannier, dans lequel il met le coton, qu'on expose aussitôt au soleil pendant deux ou trois jours; après quoi on le met en magasin, prenant garde que les rats ne l'endommagent, car ils en sont fort friands. On se sert ensuite de moulins à une, deux & quatre passes pour l'éplucher, & pour en séparer la graine; puis on le met en balle dans un sac de toile forte, bien cousu & mouillé, afin que le coton s'y attache, & qu'on puisse le fouler également. Les balles de coton pèsent depuis deux cênt soixante-dix livres jusqu'à trois cent vingt livres.

Quelques Auteurs parlent d'une espèce de cotonnier qui rampe comme la vigne. Ils disent aussi qu'il croît au Brésil un autre cotonnier de la hauteur des plus grands chênes; & que dans l'île de Sainte-Catherine, il y en a une espèce dont la feuille est large & divisée en cinq segmens, & le fruit de la grosseur d'un petit œuf de poule. Ce sont les îles Françoises de l'Amérique qui fournissent les meilleurs cotons que l'on emploie dans les fabriques de Rouen & de Troye. Les Etrangers mêmes tirent les leurs de la Guadeloupe, de Saint-Domingue & des contrées adjacentes. On cultive aussi des cotonniers dans la Sicile, dans la Pouille, en Syrie, en Chypre & à Malte. On prétend qu'en Amérique, les cotonniers sont vivaces, & que ceux des Indes & de Malte sont annuels. Dans plusieurs endroits du levant, on cultive le cotonnier commun ou herbacé. Sa tige velue & ligneuse, ne s'élève qu'à trois ou quatre pieds : ses feuilles sont semblables à celles du petit érable; & son fruit est de la grosseur d'une petite noix.

COTONNINE; substantif féminin. Sorte de grosse toile à chaîne de coton & trame de chanvre, de laquelle on fait des voiles pour les galères. *Des voiles de cotonnine.*

Les trois premières syllabes sont

brèves, & la quatrième très-brève.

COTONNIS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à certains taffetas ou satins qui viennent des Indes orientales.

COTOUAL; substantif masculin. C'est le titre que porte en quelques contrées des Indes, le Juge des affaires criminelles.

CÔTOYÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cotoyer.

CÔTOYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Marcher côte à côte d'une personne. *Il l'a côtoyé sans cesse au bal.*

Côtoyer, signifie aussi aller le long de quelque chemin, de quelque forêt, de quelque rivière, &c. *Nous côtoyâmes le rivage de la mer. Nos troupes côtoyoient le camp des ennemis.*

La première syllabe est longue, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

COTRET; substantif masculin. *Ligni fasciculus.* Petit faisceau court, composé de morceaux de bois de médiocre grosseur, & lié par les deux bouts. *Il faut mettre un cotret sur le feu. Il vient d'acheter une voiture de cotrets.*

On dit, *châtrer des cotrets;* pour dire, en ôter quelques bâtons.

On dit aussi proverbialement & familièrement, que *quelqu'un est sec comme un cotret;* pour dire, qu'il est extrêmement maigre.

On appelle figurément & populairement des coups de bâton, *de l'huile de cotret.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

COTTA; substantif masculin. C'est le nom d'une mesure de contenance, dont on se sert aux Maldives pour mesurer les cauris.

COTTA; nom propre d'un ancien Royaume d'Asie, dans l'île de Ceylan. Les Hollandois en possèdent la meilleure partie.

COTTAN; nom propre d'une ville & province d'Asie, dans la Tartarie. On y a beaucoup de soie, & les terres y produisent tout ce qui est nécessaire à la vie.

COTTE; substantif féminin. *Tunica.* La partie du vêtement des femmes qui s'attache à la ceinture, & descend jusques sur le cou de pied. Ce mot n'est usité qu'en parlant des femmes de basse condition: les autres ont des jupes & des cotillons. *Une cotte de drap.*

On dit proverbialement & figurément, *donner la cotte verte;* pour dire, jeter une fille sur l'herbe en folâtrant avec elle.

Cotte de mailles, se dit d'une chemise faite de mailles ou petits anneaux de fer. On l'appelle aussi *jaque de maille.*

Cotte d'armes, se dit d'une casaque que les Chevaliers, les Hommes d'armes mettoient autrefois pardessus leurs cuirasses. C'est encore aujourd'hui l'habit de cérémonie des Hérauts.

Cotte morte. *Voyez* Cote morte.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

COTTERON; substantif masculin. Petite cotte courte & étroite. *Elle n'avoit qu'un cotteron sur sa chemise.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième brève au singulier, mais longue au pluriel.

COTTIARA; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de l'Inde, en-deçà du Gange.

COTTIENNES. (les Alpes) *Voyez* Alpes.

COTTIMO; substantif masculin. Terme de commerce, usité dans les Echelles du levant, pour exprimer une imposition établie par les Consuls sur les vaisseaux, proportionnellement aux marchandises dont ils sont chargés, pour subvenir à quelque besoin public de la nation.

COTTIS; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de l'Inde, en-deçà du Gange.

COTULA; substantif féminin. Plante à fleur radiée dans quelques espèces, & non radiée dans d'autres : le disque est un amas de fleurons; & quand il y a une couronne, elle est formée par des demi fleurons portés sur un embryon, & soutenus ordinairement par un calice écailleux. Les embryons deviennent dans la suite des semences aplaties faites en forme de cœur.

Cette plante passe pour vulnéraire & astringente.

CO-TUTEUR; substantif masculin. Celui qui est chargé d'une tutelle conjointement avec un autre. Les *co-tuteurs* répondent solidairement de l'administration de la tutelle dont ils sont chargés.

COTYLE; substantif féminin. *Cotyla*. Sorte de mesure Romaine pour les liqueurs. Elle contenoit douze onces, selon Savot; & neuf onces, selon d'autres.

COTYLE; substantif masculin, & terme d'Anatomie. C'est la cavité d'un os, dans laquelle un autre os s'articule. Telle est la cavité des os des îles, où s'articule la tête du fémur.

COTYLÉDON; substantif masculin, & terme d'Anatomie, qui se dit des petites glandes répandues sur la membrane externe du fœtus, appelée *chorion*. Elles servent, selon quelques-uns, à séparer le suc qui sert de nourriture au fœtus. Il n'y a que les vaches, les chèvres, les brebis, & quelques autres animaux, qui aient des cotylédons.

Cotylédon, est aussi le nom d'une plante, qu'on appelle autrement *nombril de Vénus*. Voyez *ce mot*.

COTYLOÏDE; adjectif, & terme d'Anatomie, qui se dit de la grande cavité des os des îles, où s'articule la tête du fémur.

COTYTTÉES; adjectif féminin pluriel, & terme de Mythologie, qui se dit des fêtes ou mystères de Cotytto, déesse de la Débauche. Son culte passa de la Thrace dans Athènes : Alcibiade s'y fit initier; & il en coûta la vie à Eupolis, pour avoir plaisanté sur cette initiation. Les fêtes impures de Cotytto se célébroient de nuit avec un secret impénétrable.

COTYTTO; terme de Mythologie, & nom propre de la déesse de la Débauche. *Voyez* Cotyttées.

COU; substantif masculin. *Collum*. La partie du corps qui joint la tête aux épaules. Le *cou* est ordinairement composé de sept os, que l'on appelle *vertèbres cervicales*, & qui sont placés l'un sur l'autre. La moelle de l'épine passe dans le canal que ces os font à leur intérieur. A l'extérieur, ils sont recouverts en arrière par les muscles *splenius*, *complexus* & *trapeze*; sur le côté, par les scalènes & les sterno-mastoï-

diens, les peauciers, *&c.* En devant, par le bouquet de Riolan, par les carotides, la trachée-artère, la pomme d'Adam, l'ésophage, & plusieurs petits muscles, *&c.* Cette partie antérieure se nomme *gorge.* La postérieure s'appelle *nuque du cou.*

On dit, *sauter au cou, se jeter au cou d'une personne*; pour dire, l'embrasser avec beaucoup d'amour, de tendresse, d'amitié. *Elle alla se jeter au cou de sa mère.*

On dit d'une personne qui a le cou long & grêle, qu'*elle a le cou d'une grue.*

On dit, *couper le cou à quelqu'un*; pour dire, lui trancher la tête. *Il eut le cou coupé pour avoir trempé dans la conspiration.*

On dit populairement, qu'*une personne sera pendue par son cou*; pour dire simplement, qu'elle sera pendue.

On dit aussi populairement, *prendre ses jambes à son cou*; pour dire, partir promptement, s'enfuir. *Quand il vit paroître son père, il prit ses jambes a son cou, & s'en alla.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui porte un fardeau pesant, qu'*il en a son cou chargé.*

On dit figurément, qu'*on a rompu ou cassé le cou à une personne*; pour dire, qu'on lui a rendu de mauvais offices, qui ruinent sa fortune.

On dit aussi figurément, qu'*une personne s'est cassé le cou*; pour dire, qu'elle a ruiné ses affaires, sa fortune.

On dit encore figurément, qu'*on a rompu le cou à une entreprise, à un projet*; pour dire, qu'on les a fait échouer, qu'on a empêché qu'ils ne réussissent.

En poësie on dit *col*, au lieu de *cou*, pour éviter la rencontre des voyelles.

Cou, se dit aussi de cette partie longue & étroite, par où l'on emplit & l'on vide une bouteille, un matras. *Le cou de la bouteille lui resta à la main.*

Cou, se dit encore en termes d'Anatomie, des apophyses ou épiphyses des os, quand elles sont étroites dans le milieu, & évasées vers les extrémités. *Voyez* Col.

Cou de Chameau, se dit d'une espèce de narcisse. *Voyez* Narcisse.

Ce monosyllabe est bref au singulier, & long au pluriel.

COUANON; nom propre d'une petite rivière de France, en Anjou, laquelle, après un cours de cinq ou six lieues, se jette dans l'Authion, au-dessous de Beaufort.

COUARD; vieux mot qui signifioit autrefois lâche, poltron.

COUARDISE; vieux mot qui signifioit autrefois lâcheté, poltronnerie.

COUBAIS; substantif masculin. Sorte de bâtiment, usité au Japon pour naviguer sur les rivières. On y place environ quarante rameurs, qui le font mouvoir avec beaucoup de vîtesse.

COUCHAHAR; nom propre d'une petite ville d'Asie, sur la route de Smyrne à Tocat, à deux lieues du lac de Dousbag.

COUCHANT; adjectif masculin. Qui se couche. Il n'est usité qu'en ces deux phrases: *Chien couchant*, & *soleil couchant.*

Chien couchant, se dit d'une sorte de chien de chasse, qui se couche quelquefois sur le ventre pour arrêter les perdrix, les cailles, *&c.* *Il élève un chien couchant.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un fait le chien couchant*, que *c'est un bon chien couchant;* pour dire, qu'il sait montrer de l'humilité & de la soumission pour arriver à son but.

Soleil couchant, se dit du soleil quand il est sur le point de descendre sous l'horizon. *Cette chasse se fait au soleil couchant.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*on adore plutôt le soleil levant, que le soleil couchant;* pour dire, que l'on considère plutôt le pouvoir naissant, la faveur naissante, que le pouvoir & la faveur qui sont sur le déclin.

Couchant, se dit aussi substantivement, & signifie la partie occidentale de la terre.

Couchant, se dit aussi de l'endroit où le soleil se couche. Quoique le vrai point du *couchant* change tous les jours selon la situation du soleil, cependant on a pris pour point fixe du *couchant*, celui où le soleil se couche aux équinoxes, & qui partage précisément en deux parties égales le demi-cercle qui est entre le midi & le nord. Lorsqu'on est tourné vers le midi, on a le *couchant* à sa droite. Le *couchant* d'hiver se trouve entre le midi & le vrai *couchant;* & est d'autant plus éloigné du vrai *couchant*, que la déclinaison du soleil & l'élévation du pôle sont plus grandes. Le *couchant* d'été est entre le nord & le vrai *couchant;* & d'autant plus éloigné aussi du vrai *couchant*, que la déclinaison du soleil & l'élévation du pôle sont plus grandes.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

COUCHART; substantif masculin, & terme usité dans les Papeteries, pour désigner l'ouvrier qui reçoit les formes chargées de pâte des mains de l'ouvrier fabriquant, & qui couche le papier sur les feutres, en renversant la forme & appuyant dessus.

COUCHE; substantif féminin. *Lectum.* Lit. Il n'est guères usité en ce sens, dans le discours ordinaire; mais on l'emploie en poësie, & dans quelques manières de parler consacrées, comme *la couche Royale*, *la couche nuptiale.*

On dit figurément, *souiller la couche de quelqu'un;* pour dire, jouir de la femme de quelqu'un. *Il souilla la couche nuptiale.*

Couche, se dit quelquefois du seul bois dont un lit est composé. *Une couche de bois de hêtre.*

Couche, se dit du temps pendant lequel une femme demeure au lit après l'enfantement. *Cette Princesse est en couche. Elle doit bientôt relever de couche.*

Couche, se dit aussi de l'enfantement. *Sa couche fut dangereuse.* Voyez Accouchement.

Fausse-couche, se dit d'une couche avant terme. *Elle y fit une fausse-couche.*

Couches de la Vierge, se dit d'une dévotion à la Vierge, qui consiste en des saluts que l'on chante neuf jours avant Noël.

Couche, se dit des linges dont on enveloppe les petits enfans. *Cette femme est si pauvre, qu'elle n'a point de couches pour ses enfans.*

Couche, se dit de certaines choses qu'on met par lits, particulièrement des fruits, des viandes, &c. dont on veut faire quelque composition. *Une couche de framboises, & une couche de sucre. Une couche de lard, & une couche d'herbes.*

Couche, se dit en termes de Brasseurs, de la disposition du grain dans

dans le germoir, en un tas carré, & d'une épaisseur convenable pour le faire germer.

COUCHE DES NERFS OPTIQUES, se dit en termes d'Anatomie, de deux éminences ovales, situées dans la partie moyenne & postérieure des ventricules latéraux du cerveau.

COUCHE DE CIMENT, se dit en termes d'Architecture, d'une espèce d'enduit de chaux & de ciment d'environ un demi-pouce d'épaisseur, qu'on raye & qu'on picote à sec avec le tranchant de la truelle, & sur lequel on repasse successivement jusqu'à cinq ou six autres enduits de la même matière, pour faire le corroi d'un canal, d'un aqueduc, *&c.*

COUCHE, se dit en termes de Peinture, d'un enduit de couleur qu'on met sur la toile, sur les bois, sur les murs, *&c.* avant de peindre dessus. *Il y a deux couches de blanc sur cette toile.*

COUCHE, se dit en termes de Doreurs, de la feuille d'or, d'argent ou de bronze, qu'on applique sur l'objet que l'on veut dorer, argenter ou bronzer.

Les Doreurs sur cuir appellent *couche*, le mêlange de blanc d'œuf & d'eau gommée, qu'ils appliquent sur le cuir avant d'y poser la feuille d'or ou d'argent.

COUCHE, se dit en termes de certains Jeux, comme au lansquenet, au pharaon, de ce qu'on met sur une carte. *Sa couche étoit de dix écus.*

COUCHE, se dit en termes de Charpentiers, des pièces de bois que l'on met par terre, & sur lesquelles portent les étais des solives d'un plancher qui a besoin d'être étayé.

COUCHE, se dit en termes de Boulangers, des toiles ou autres choses étendues sur une table, pour y mettre le pain, afin de le faire lever.

COUCHE, se dit en termes de Tanneurs, Chamoiseurs & Mégissiers, d'une certaine quantité de peaux que ces Artisans mettent à la fois sur le chevalet, pour les quiosser.

COUCHE, se dit en termes de Jardinage, des planches relevées, & faites ordinairement de fumier mêlé avec de la terre, pour semer certaines fleurs, des melons, des concombres, & autres plantes délicates.

On distingue trois sortes de *couches*; la chaude, la tiède & la sourde.

La *couche* chaude est celle qui vient d'être construite, & qui conserve toute sa chaleur, dont on laisse évaporer une partie en laissant passer huit jours sans y rien semer.

La *couche* tiède est celle qui, ayant perdu un peu trop de chaleur, demande à être réchauffée; ce qui se fait en répandant dans les sentiers du pourtour, du grand fumier de cheval ou de mulet.

La *couche* sourde est enterrée jusqu'à fleur de terre, & n'a jamais tant de chaleur que les autres: elle sert à élever des champignons, & à réchauffer des arbres plantés en caisse.

COUCHE, se dit en termes d'Arquebusiers, de la partie menue de la crosse d'un bois de fusil, à l'extrémité de laquelle est la crosse d'un côté, & de l'autre, l'entaille qui reçoit la queue de la culasse.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

COUCHÉ; nom propre d'une ville de France, en Poitou, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Vivonne.

COUCHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Coucher.

On dit, *à soleil couché;* pour dire, un peu après que le soleil est couché.

On dit aussi, *avant soleil couché, après soleil couché.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*on est plus couché que debout;* pour dire, que le temps que dure la vie, est peu considérable en comparaison de celui qui la suit.

Couché, se dit en termes de l'art Héraldique, du cerf, du chien, du lion, & d'autres animaux.

Caminga, au pays de Frise, d'or au cerf couché de gueules, accompagné de trois peignes.

On dit en termes d'Ouvriers en soie, que *la soie est bien couchée;* pour dire, qu'elle n'est point tortillée, lâche, ou inégalement placée entre les fils de chaîne; mais qu'elle est arrangée convenablement.

Couché, se dit substantivement en termes de Brodeurs, d'un point de broderie qui se fait en cousant avec de la soie, l'or ou l'argent que l'on devide de dessus la broche, à mesure qu'on les emploie.

COUCHE-BŒUF; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, nord-nord-est, du Mans.

COUCHÉE; substantif féminin. L'endroit où on loge la nuit, en faisant voyage. *Nous arrivâmes fort tard à la couchée.*

Couchée, se dit aussi du souper & du logement des Voyageurs dans l'endroit où ils ont passé la nuit. *Combien vous a-t-on demandé pour la couchée?*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COUCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *In lecto collocare.* Mettre quelqu'un au lit, l'aider à se mettre au lit. *Il faut coucher cet enfant. C'est à vous à coucher la mariée.*

Coucher, signifie aussi étendre de son long sur la terre, sur des planches, &c. *On le coucha sur la cendre.*

Coucher, est aussi verbe neutre, & signifie être étendu pour dormir, se reposer. *Il couche dans un bon lit.*

Coucher, est encore verbe pronominal réfléchi, & signifie se mettre au lit, ou s'étendre tout de son long sur quelque chose. *Elle ne se coucha qu'au point du jour. Il s'est couché sur des planches.*

Coucher par terre, sur le carreau, signifie renverser, tuer. *Le coup fut si violent, qu'il le coucha par terre sur le carreau.*

Coucher, se dit des choses inanimées dans l'acception de renverser. *Les dernières pluies ont couché la plupart des épis.*

Coucher, signifie quelquefois loger la nuit en quelqu'endroit. *Il fut obligé de coucher dans un mauvais cabaret.*

Coucher, signifie passer la nuit en quelqu'endroit, en y dormant ou s'y reposant. *Il coucha sur un banc.*

On dit dans la même acception, *coucher dans une diligence, dans un carrosse,* &c.

On dit aussi figurément, *coucher à la belle étoile;* & populairement, *coucher à l'enseigne de la lune;* pour dire, coucher dehors. *Il coucha hier à la belle étoile.*

On dit proverbialement & familièrement, que *pour boire de l'eau & coucher dehors, il ne faut demander congé à personne.*

On dit, *coucher avec une femme*; pour dire, avoir commerce avec elle. *On prétend qu'il couche avec la femme de son voisin.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un a couché dans son fourreau, comme l'épée du Roi*; ou simplement, qu'*il a couché dans son fourreau*; pour dire, qu'il a couché tout habillé.

On dit proverbialement & figurément, *comme on fait son lit on se couche*; pour dire, que selon qu'on dispose ses affaires, on s'en trouve bien ou mal.

On dit proverbialement & populairement à quelqu'un qui refuse une offre qu'on croit juste & suffisante; *si vous n'en voulez point, couchez-vous auprès.*

On dit du soleil & des autres astres, qu'*ils se couchent*, *qu'ils sont couchés*; pour dire, qu'ils descendent, qu'ils sont descendus sous l'horizon. *La lune va se coucher.*

On dit figurément & familièrement, qu'*une porte*, *qu'une maison*, *qu'une fenêtre a couché ouverte*; pour dire, qu'elle n'a point été fermée de toute la nuit.

COUCHER, se dit en termes de Peinture, de l'action d'étendre les couleurs avec la brosse ou le pinceau, comme pour faire un enduit. L'art de coucher les couleurs est la préparation au *maniement*. Il ne faut pas tourmenter les couleurs, c'est-à-dire, les trop frotter avec la brosse, parce qu'elles se terniroient & perdroient leur éclat. Il vaut mieux placer les teintes les unes auprès des autres, & en adoucir les passages en les réunissant. On doit aussi *coucher* les couleurs largement, en empâtant beaucoup & à grands coups. On dit *coucher* légèrement, *coucher* du vernis.

COUCHER, se dit en termes d'Eventaillistes, de l'action d'étendre la première couleur sur le papier, pour le rendre susceptible de toutes les autres couleurs dont on voudra le peindre.

COUCHER D'ASSIETTE, se dit en termes de Doreurs sur bois, de l'action d'étendre une couleur rougeâtre, sur une pièce déjà reparée, pour la disposer à recevoir l'or.

On dit d'un mouchoir de cou, d'une cravate, d'un collet de manteau, qu'*ils se couchent bien*; pour dire, qu'ils prennent un bon pli, & s'ajustent comme il faut sur la personne.

COUCHER, se dit dans les Manufactures en laine, de l'action de ranger le poil, soit avec la tuile, soit avec la brosse, soit avec le cardinal, sur un drap tondu à fin.

COUCHER, se dit des galons, dentelles, & autres choses semblables, qu'on étend de plat sur quelque étoffe. *L'ouvrier a mal couché le galon de votre habit.*

COUCHER, se dit en termes de Jardinage, d'une branche qu'on étend par terre pour faire des marcottes.

COUCHER, signifie aussi mettre au jeu. *Il a couché dix louis sur un as.* Et l'on dit, *coucher gros*; pour dire, hasarder beaucoup.

COUCHER GROS, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie de même hasarder beaucoup, mais hors du jeu. *Il couchoit gros en achetant tous ces vins.*

COUCHER GROS, se dit encore familièrement & figurément, pour dire, promettre ou avancer des choses

extraordinaires, & au-dessus de ses forces. *Vous couchez gros, en promettant dix mille écus à chacun de vos enfans.*

On dit aussi figurément & familièrement, *vous couchez gros*, ou *vous ne couchez pas gros*; pour dire, vous vous engagez trop, ou vous ne vous engagez pas assez.

COUCHER LA PÂTE, se dit en termes de Boulangers, de l'action de la mettre dans des toiles ou dans des bannes, pour la faire gonfler & revenir.

COUCHER PAR ÉCRIT, signifie mettre par écrit. *Avez-vous couché par écrit l'argent qu'il vous a délivré?*

COUCHER DANS UN ACTE, DANS UN CONTRAT, &c. signifie insérer dans un acte, dans un contrat, &c. *Il falloit coucher cette clause dans la transaction.*

COUCHER EN RECETTE, EN DÉPENSE, signifie employer un article sur l'état de la recette, de la dépense. *Vous n'avez pas couché en recette les mille écus qu'il vous a envoyés.*

On dit, *qu'on a couché une personne sur l'état des pensions, sur l'état de la Maison du Roi*; pour dire, qu'on l'a employée sur l'état des pensions de la Maison du Roi. *Il est couché sur l'état des pensions pour six cens francs par an.*

On dit figurément & familièrement, *coucher une bouteille sur le côté*; pour dire, la vider. Et qu'*une bouteille est couchée sur le côté*; pour dire, qu'elle est vide.

COUCHER, se dit dans le sens d'incliner. *Il faut coucher ce pupitre.*

COUCHER EN JOUE, signifie mirer avec une arme à feu. *Il vous couchoit en joue, lorsqu'il reçut un coup de sabre qui le renversa.*

COUCHER EN JOUE, se dit aussi figurément & familièrement, pour dire, avoir des vues, former quelque dessein sur une personne, sur une chose. *Il couchoit en joue cette Demoiselle pour son Fils. Elle couche en joue la succession de son Oncle.*

On dit en termes de Manège, qu'*un cheval se couche sur les voltes*; pour dire, qu'il porte la tête & la croupe hors de la volte; comme lorsqu'en maniant à droite, il a le corps plié & courbé de la même manière que s'il alloit à gauche.

La première syllabe est brève, & la seconde est longue ou brève. *Voyez* VERBE.

COUCHER; substantif masculin. Action de se coucher. *Nous lui parlâmes à son coucher.*

On appelle *le petit coucher du Roi*, ou simplement *le petit coucher*, l'intervalle qui s'écoule depuis que le Roi a pris sa chemise & donné le bon soir, jusqu'à ce qu'il se mette au lit. *Il étoit au petit coucher du Roi. Il le vit au petit coucher.*

COUCHER, se dit aussi du moment auquel le soleil ou une étoile disparoissent ou descendent sous l'horizon.

Les Astronomes & les Poëtes distinguent trois sortes de couchers des étoiles; le cosmique, l'achronyque & l'héliaque: le coucher cosmique est quand l'étoile se couche en même temps que le soleil: le coucher achronyque est quand l'étoile se couche au moment où le soleil se lève: & le coucher héliaque est quand l'étoile se perd dans les rayons du soleil.

COUCHER, se dit encore de l'usage du lit, de la manière dont on est couché. *On lui fit payer un écu pour son coucher. Il est difficile sur le coucher.*

COUCHER, se dit aussi de la garniture

d'un lit; comme matelats, oreillers, &c. *Il y a de mauvais couchers dans ce Château.*

COUCHES; nom propre d'un bourg de France, en Bourgogne, environ à cinq lieues, est-sud-est, d'Autun. Il y a un Bailliage & une Châtellenie.

COUCHETTE; substantif féminin. *Lectulus.* Petit lit qui n'a ni ciel ni rideaux. *Il n'a pour tout bien que son habit & sa couchette.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

COUCHEUR, EUSE; substantif. *Lecti comes.* Qui couche avec un autre. *Un coucheur incommode. Une bonne coucheuse.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième du féminin très-brève.

Le *r* final se fait toujours sentir.

COUCHIS; substantif masculin. Terme d'Architecture. Poutre, sable & terre qui sont sous le pavé d'un pont.

Couchis, se dit aussi de toute couche sur laquelle on doit asseoir ou établir une aire ou parement de plâtre, ou d'autre matière.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

COUCHOIR; substantif masculin. Terme de Relieurs-Doreurs, qui se dit de l'instrument, par le moyen duquel ils appliquent l'or en feuilles sur les livres.

COUCHURE; substantif féminin, & terme de Brodeurs au métier, qui se dit du point d'un fil cordonné ou simple, en soie, en or ou en argent, couché le long du dessein, & attaché d'un fil qui l'embrasse de distance en distance.

Couchure en pointe de compte, se dit aussi en termes de Brodeurs au métier, d'un ornement en or, en argent, ou en soie, couché en rond, en ovale, &c. dont les points lians sont fichés exactement vis-à-vis l'un de l'autre, & vont du centre, à la circonférence en manière de rayons.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COUCO; nom propre d'un pays d'Afrique, en Barbarie, entre Alger & Bugie. Il est gouverné par un Chef particulier, lequel se maintient dans l'indépendance par les montagnes & les déserts qui rendent ses Etats inaccessibles aux Armées des Turcs. Les montagnes de Couco abondent en grains, en fruits & en pâturages.

COUCOU; substantif masculin. *Cuculus.* Oiseau dont on distingue plusieurs espèces qui diffèrent, les unes par la grosseur, & les autres par la couleur. Le Coucou vulgaire est de la grandeur de l'épervier; il n'a point le bec si crochu ni si fort; il a des plumes jusque sur les pieds, qui sont faits de telle façon, qu'il a deux doigts derrière, & deux doigts devant. Cet oiseau est carnacier & vorace; il se nourrit de chair de cadavres, de petits oiseaux, de chenilles, de mouches, de fruits & d'œufs d'oiseaux: on n'apperçoit dans ce climat le Coucou, que depuis le commencement de Mai, jusqu'à la fin de Juillet; dans tout le reste de l'année, il disparoît entièrement, soit qu'il se retire dans les pays éloignés & chauds, ce que sa pesanteur ne permet guères de croire, soit qu'il se cache dans des endroits où il n'est pas possible de le trouver, soit qu'il reste engourdi dans des arbres creux,

dans des trous de roche, dans la terre.

La femelle de cet oiseau a une singularité qui la distingue de toutes les autres; c'est de ne point faire de nid, & d'aller pondre son œuf (car on dit qu'elle n'en pond qu'un seul) dans celui de quelque petit oiseau, comme *fauvette brune*, *linotte*, *mésange*, *roitelet*, & de laisser ainsi à cette nouvelle mère le soin de le couver. Le Coucou s'empare aussi du nid de l'allouette, du pinçon, de la bergeronette, *&c.* & en écarte quelquefois les œufs s'il y en trouve, pour mettre le sien à la place; après quoi il l'abandonne: alors l'oiseau auquel appartient le nid, couve l'œuf du Coucou, soigne le petit lorsqu'il est éclos, & le nourrit jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour prendre l'essor.

Le *Coucou* étoit consacré à Jupiter, parce qu'un jour d'hiver que ce Dieu étoit transi de froid, il prit la figure de cet oiseau pour aller se réchauffer sur le sein de Junon: & comme cette Déesse étoit alors sur le Mont Thornax, il fut depuis appelé *le Mont du Coucou.*

Coucou, se dit aussi en termes de Jardinage, d'un fraisier qui donne beaucoup de fleurs, & qui ne produit point de fruits.

Coucou, se dit encore d'une sorte de jeu des cartes, auquel on peut jouer depuis cinq jusqu'à vingt personnes.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

COUCY; nom propre d'une ville de France, située à trois lieues, nord-nord-ouest, de Soissons. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, d'un Grenier à Sel, *&c.*

COUDE; substantif masculin. *Cubitus.* La partie extérieure du bras à l'endroit où il se plie. *S'appuyer sur le coude. Il lui donna un coup de coude.*

Coude, se dit aussi de l'endroit de la manche qui couvre le coude. *Cet habit pourroit encore servir si les coudes n'étoient pas usés.*

On dit figurément & populairement, *hausser le coude;* pour dire, boire beaucoup, trop boire. *On dit qu'elle hausse le coude.*

Coude, se dit en termes d'Architecture, de l'angle extérieur d'un mur. Le coude est un défaut dans les rues & voies publiques; c'est pourquoi l'Ordonnance veut qu'on l'y supprime autant qu'il est possible.

Coude, se dit aussi de l'angle que fait une rivière. *La rivière fait un coude en cet endroit.*

Coude, se dit encore d'une allée, d'un terrein où les alignemens ne sont pas droits. *Cette allée fait le coude.*

Coude de conduite, se dit en termes d'Architecture hydraulique, d'un bout de tuyau de plomb coudé, employé dans le tournant d'une conduite de fer, pour raccorder des tuyaux à bride, à manche, *&c.*

Coude, se dit en termes de Chaudronnerie, de l'extrémité d'une trompette.

La première syllabe est moyenne, & la seconde très-brève.

COUDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Couder.

COUDÉE; substantif féminin. *Cubitus.* C'est toute l'étendue du bras, depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu. Il n'a d'usage dans cette acception, qu'en cette phrase, *avoir les coudées franches;* ce

qui signifie au propre, avoir la liberté du mouvement des bras; & au figuré, n'être contraint ni géné en ce qu'on veut faire. *Exemples.* Au propre. *Il faut qu'on ait à table ses coudées franches.*

Au figuré. *Il peut maintenant faire un bâtiment plus considérable. Il a ses coudées franches.*

Coudée, se dit aussi d'une certaine mesure de longueur, prise sur l'étendue qu'il y a depuis le coude, jusqu'au bout du doigt du milieu, & qui est d'un pied & demi. *Un Colosse de soixante coudées de hauteur.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COUDELATTE; substantif féminin, & terme de Marine, par lequel on désigne des pièces de bois plus fortes aux extrémités qu'au milieu, & qui entrent dans la construction d'une galère, où elles reçoivent la tapière.

COUDE-PIED; substantif masculin. C'est la partie supérieure du pied qui se joint à la jambe. *Il fut blessé au coude-pied droit.*

COUDER, verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Plier en forme de coude. *Il faut couder cette branche.*

La première syllabe est brève, la seconde est longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez cependant que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe moyenne.

COUDOYÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Coudoyer.

COUDOYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Pulsare aliquem cubito.* Heurter quelqu'un du coude. *Il n'auroit pas fallu le coudoyer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième est longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin, qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

COUDRAIS; (les) nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à une lieue, sud-ouest, de la Ferté-Bernard.

COUDRAN; substantif masculin, & terme de rivière, qui se dit d'une espèce de goudron, dont les Bateliers enduisent leurs cordes pour empêcher qu'elles ne se pourrissent.

COUDRANNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Coudranner.

COUDRANNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de rivière, qui se dit de l'action de tremper une corde dans le coudran.

COUDRANNEUR; substantif masculin. Terme de rivière, par lequel on désigne l'ouvrier qui trempe les cordes dans le coudran.

COUDRAY; nom propre de deux bourgs de France, en Anjou, dont un à une lieue, sud-est, de Château-Gontier, & l'autre à une lieue, & demie, sud-ouest, de Saumur.

COUDRAYE; substantif féminin. *Coryletum.* Lieu planté de coudriers. *Il prit plusieurs oiseaux dans cette coudraye.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

COUDRE; substantif masculin. Ar-

bre qui produit des noisettes. *Voyez* COUDRIER, c'est la même chose.

COUDRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Suere*. Attacher & joindre deux ou plusieurs choses ensemble, avec du fil, de la soie, de la laine, *&c.* qu'on passe dans une aiguille, ou autre chose semblable. *Elle coud des chemises.*

On dit figurément, *coudre la peau du renard à celle du lyon;* pour dire, joindre la ruse à la force.

On dit aussi figurément, *coudre des phrases, des passages;* pour dire, joindre des phrases, des passages les uns aux autres.

On dit encore figurément & familièrement d'un mal arrivé, ou sur le point d'arriver, qu'*on ne sait qu'elle pièce y coudre;* pour dire, qu'on ne sait qu'elle remède y apporter.

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

Conjugaison du verbe irrégulier COUDRE.

INDICATIF. *Présent, Singulier.* Je couds, tu couds, il coud.

Pluriel. Nous cousons, vous cousez, ils cousent.

Le monosyllabe qui forme les deux premières personnes du singulier, est long, celui de la troisième personne est bref.

Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue: la troisième personne a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

IMPARFAIT. *Singulier.* Je cousois, tu cousois, il cousoit.

Pluriel. Nous cousions, vous cousiez, ils cousoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier, dont la seconde syllabe est moyenne.

Remarquez les terminaisons *ions* & *iez*, tant de ce temps, que de ceux qui suivront, sont diphtongues en poësie comme en prose.

On prononce & l'on devroit écrire *je kouzais*, &c. *Voyez* ORTHOGRAPHE.

PRÉTÉRIT DÉFINI. *Singulier.* Je cousis, tu cousis, il cousit.

Pluriel. Nous cousîmes, vous cousîtes, ils cousirent.

Les deux premières personnes du singulier, ont la première syllabe brève, & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes brèves.

Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

FUTUR SIMPLE. *Singulier.* Je coudrai, tu coudras, il coudra.

Pluriel. Nous coudrons, vous coudrez, ils coudront.

La première & la troisième personne du singulier, ont leurs deux syllabes breves. La seconde personne & les trois du pluriel, ont la première syllabe brève, & la seconde longue.

On prononce, & l'on devroit écrire *je koudré.* Voyez ORTHOGRAPHE.

CONDITIONNEL PRÉSENT. *Singulier.* Je coudrois, tu coudrois, il coudroit.

Pluriel. Nous coudrions, vous coudriez, ils coudroient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

On prononce & l'on devroit écrire *je koudrais.* Voyez ORTHOGRAPHE.

IMPÉRATIF.

Impératif. *Singulier.* Couds ; qu'il coufe.

Pluriel. Coufons, coufez, qu'ils coufent.

Le préfent de l'indicatif donne la quantité profodique de ce mode.

Subjonctif. *Préfent. Singulier.* Que je coufe, que tu coufes, qu'il coufe.

Pluriel. Que nous coufions, que vous coufiez, qu'ils coufent.

Imparfait. *Singulier.* Que je couffe, que tu couffes, qu'il cousît.

Pluriel. Que nous couffions, que vous couffiez, qu'ils couffent.

Les deux premières perfonnes du fingulier & la troifième du pluriel, ont la première fyllabe brève, la feconde longue, & la troifième très-brève. La troifième perfonne du fingulier, a la première fyllabe brève, & la feconde longue.

Les deux premières perfonnes du pluriel ont les deux premières fyllabes brèves, & la troifième longue.

Participe actif & gérondif. Coufant.

La première fyllabe eft brève, & la feconde longue.

Participe passif. Coufu, ue.

Les deux fyllabes font brèves au fingulier mafculin; mais la feconde eft longue au pluriel & au féminin.

Les temps compofés fe conjuguent avec l'auxiliaire Avoir. *Il auroit coufu*, &c.

On dit d'un habit bien fait & bien jufte fur quelqu'un, qu'*il femble qu'il foit coufu fur lui.*

On dit en termes de Manége, qu'*un homme eft coufu dans la felle ;* pour dire, qu'il eft fi ferme à cheval, qu'il femble y être attaché.

On dit figurément d'un homme extenué, qu'*il a les joues coufues.* Et d'un cheval maigre & efflanqué, qu'*il a les flancs coufus.*

On dit auffi d'une perfonne qui a le vifage fort marqué de petite vérole, qu'*elle en a le vifage tout coufu.*

On dit encore figurément & familièrement de quelqu'un couvert de bleffures, qu'*il eft tout coufu de coups.*

On dit auffi figurément & familièrement, qu'*un homme eft tout coufu d'écus, de louis ;* pour dire, qu'il a beaucoup d'argent comptant.

On dit encore figurément & familièrement, *bouche coufue ;* pour dire, ne parlez pas, gardez le fecret, ne dites mot.

On dit auffi figurément & familièrement, *des fineffes coufues de fil blanc ;* pour dire, des fineffes groffières qu'on peut remarquer aifément.

Cousu, fe dit en termes de l'Art héraldique, du chef quand il eft de métal fur métal, ou de couleur fur couleur.

Bonne de Lesdiguières, en Dauphiné, de gueules au lion d'or, au chef coufu d'azur, chargé de trois rofes d'argent.

COUDRE ; (la) nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, nord-nord-oueft, de Beaumont.

Il y a un autre bourg de même nom dans le Perche, à deux lieues, fud-fud-eft, de Bellefme.

COUDRÉ, ÉE ; adjectif & participe paffif. *Voyez* Coudrer.

COUDREMENT ; fubftantif mafculin. Terme de Tanneurs, qui fe dit de l'action d'étendre les cuirs dans la cuve où il y a de l'eau

chaude & du tan, pour leur donner le grain.

COUDRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Tanneurs, qui signifie mettre les cuirs en coudrement.

COUDRETTE ; vieux mot qui signifioit autrefois coudraye.

COUDRIER ; substantif masculin. *Corylus*. Petit arbre dont la racine longue, grosse, robuste, enfoncée profondément dans la terre, & étendue au large, pousse de grosses tiges qui se partagent en plusieurs branches fortes, & en des verges pliantes, d'un bois tendre, fléxible & sans nœuds. Ses feuilles sont larges, un peu ridées & dentelées, d'une couleur verte & pâle en dessous. Il a pour fleurs, des châtons oblongs & des houpes de filets rouges : les châtons sont d'abord verdâtres, ensuite jaunâtres, écailleux, & ne laissent après eux aucun fruit. Les fruits naissent sur le même arbre, mais en des endroits séparés : ce sont les *noisettes* que tout le monde connoît : elles sont enveloppées chacune dans une coiffe membraneuse & frangée par les bords. Ce fruit rond ou ovale, dont l'écorce est ligneuse, est une amande qui donne un suc laiteux, & qui est très-bonne à manger.

Le *coudrier* ou *noisetier* croît par la culture dans les jardins, les vignes & les vergers : ceux qui sont sauvages viennent par tout, dans les forêts, & le long des chemins; mais leur accroissement est fort lent. M. d'Aubenton dit en avoir vu de fort vieux à la vérité, qui avoient quarante pieds de haut, & plus de deux pieds de tour, & qui ne dépérissoient point encore. Parmi ceux que l'on cultive, & dont on se sert pour faire des haies dans les jardins, les uns portent des fruits longs, cachés dans des calices de même figure, fermés, verts & frangés à leur bord; d'autres en portent de ronds, & dont le calice est court & plus ouvert : ceux-ci sont les *avelines*, les meilleures de toutes les noisettes. On nous les apporte du Lyonnois & d'Espagne. Les fruits des noisetiers sauvages sont petits & moins agréables à manger.

En général les noisettes nourrissent plus que les noix : on les couvre de sucre chez les Confiseurs, & l'on en tire par expression une huile douce, très-utile pour la toux invétérée.

COUDURES ; nom propre d'un bourg de France, en Gascogne, environ à cinq lieues, ouest, d'Aire.

CO-VENDEUR ; substantif masculin. Celui qui vend avec un autre.

COUENNE ; substantif féminin. Peau de cochon. *Une couenne de lard.*

COUENNE, se dit aussi de la peau des marsouins.

COUENNEUX, EUSE ; adjectif. Qui est de la nature de la couenne. Il se dit particulièrement en Médecine, d'un sang, à la surface duquel il se forme une épaisseur dure, compacte, blanchâtre & difficile à diviser. *Un sang couenneux.*

COVENTRY ; nom propre d'une ville considérable d'Angleterre, au Comté de Warwich, sur le Sherburn, à vingt-cinq lieues, nord-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

COUERON ; nom propre d'un bourg de France, en Bretagne, sur la Loire, à deux lieues & demie, ouest, de Nantes.

COVERSE ; (Sinus) quelques Géomètres appellent *Sinus coverse*, la

partie du diamètre d'un cercle, laquelle reste après que l'on en a ôté le Sinus verse.

COUESMES; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, environ à quatre lieues, nord-ouest, de Mayenne.

COUESNON; nom propre d'une rivière de France, qui a sa source en Bretagne, & son embouchure dans l'Océan, au-dessous de Pontorson, après un cours d'environ douze lieues.

COUETS; substantif masculin pluriel, & terme de Marine, par lequel on désigne quatre grosses cordes qui répondent aux écoutes, & qui sont amarrées de même, mais seulement à deux voiles; savoir, deux au bas de la grande voile, & deux au bas de la voile de misaine, & toutes les quatre vers l'avant du vaisseau.

COUETTE; vieux mot qui signifioit autrefois lit de plume.

COUETTEUX; vieux mot qui signifioit autrefois qui convoite.

COUFLE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce, aux balles de séné qui vient du Levant.

COUGUAR; substantif masculin. Animal féroce de l'Amérique, qui a, dit M. de Buffon, la taille aussi longue, mais moins étoffée que le Jaguar; il est plus levreté, plus effilé & plus haut sur ses jambes; il a la tête petite, la queue longue, le poil court, & de couleur presqu'uniforme, d'un roux vif, mêlé de quelques teintes noirâtres, sur tout au-dessus du dos; il n'est marqué ni de bandes longues comme le tigre, ni de taches rondes & pleines comme le léopard, ni de taches en anneaux ou en roses comme l'once & la panthère; il a le menton blanchâtre, ainsi que la gorge & toutes les parties inférieures du corps. Quoique plus foible, il est aussi féroce, & peut être plus cruel que le jaguar; il paroît être encore plus acharné sur sa proie, il la dévore sans la dépécer : dès qu'il l'a saisie, il l'entame, la suce, la mange de suite, & ne la quitte pas qu'il ne soit pleinement rassasié.

Cet animal est assez commun à la Guiane : autrefois on l'a vu arriver à la nage & en nombre dans l'île de Cayenne, pour attaquer & dévaster les troupeaux : c'étoit dans les commencemens un fléau pour la Colonie; mais peu à peu on l'a chassé, détruit & relégué loin des habitations : on le trouve au Brésil, au Paraguay, au pays des Amazones, & il y a grande apparence que l'animal indiqué dans quelques relations, sous le nom d'*Ocorome*, dans le pays des Moxes au Pérou, est le même que le Couguar, aussi-bien que celui du pays des Iroquois, qu'on a regardé comme un tigre, quoiqu'il ne soit pas moucheté comme la panthère, ni marqué de bandes longues comme le tigre.

Le *Couguar* par la légèreté de son corps & la plus grande longueur de ses jambes, doit mieux courir que le jaguar, & grimper aussi plus aisément sur les arbres; ils sont tous deux également paresseux & poltrons dès qu'ils sont rassasiés; ils n'attaquent presque jamais les hommes, à moins qu'ils ne les trouvent endormis. Lorsqu'on veut passer la nuit ou s'arrêter dans les bois, il suffit d'allumer du feu pour les empêcher d'approcher. Ils se plaisent à l'ombre dans les grandes forêts; ils se cachent dans un fort, ou même sur un arbre touffu, d'où ils s'élancent sur les animaux qui pas-

ſent. Quoiqu'ils ne vivent que de proie, & qu'ils s'abreuvent plus ſouvent de ſang que d'eau, on prétend que leur chair eſt très-bonne à manger : Piſon dit expreſſément qu'elle eſt auſſi bonne que celle du veau ; d'autres la comparent à celle du mouton : des Marchais n'eſt pas du même avis : il dit que ce qu'il y a de mieux dans cet animal, c'eſt la peau dont on fait des houſſes de cheval ; & que la chair en eſt ordinairement maigre & d'un fumet peu agréable.

COUHAGE ; ſubſtantif féminin. Eſpèce de féve qui vient des Indes Orientales, & dont on fait uſage dans l'hydropiſie. On en fait infuſer douze gouſſes dans deux pintes de bierre, dont on fait prendre tous les matins une demi-chopine au malade. Ce remède a, dit-on, été éprouvé avec ſuccès ſur des Négres.

COUHÉ ; nom propre d'une ville de France, en Poitou, ſur la rivière de Dive, environ à quatre lieues, nord-eſt, de Civray.

COUILLARD ; ſubſtantif maſculin, & terme de Charpente, par lequel on déſigne deux pièces qui, dans la conſtruction d'un moulin, entretiennent les traites par leſquelles la cage de la chaiſe eſt ſupportée.

Couillard ; s'eſt dit autrefois de certaines machines de guerre, dont les Anciens ſe ſervoient pour lancer des pierres.

COVIN ; ſubſtantif maſculin. On donnoit autrefois ce nom aux chars armés de faulx, dont les Gaulois & les Anglois faiſoient uſage dans les combats.

COUIS ; ſubſtantif maſculin. Sorte de vaiſſeau fait avec le fruit du calebaſſier, & dont on ſe ſert dans les îles Françoiſes de l'Amérique.

COUIT ; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom, dans le Commerce, à une ſorte d'aune dont on fait uſage à Moka, pour meſurer les toiles & les étoffes de ſoie.

COULADOUX ; ſubſtantif maſculin pluriel, & terme de Marine, par lequel on déſigne des cordages qui, ſur les galères, tiennent lieu de rides de haubans.

COULAGE ; ſubſtantif maſculin. *Fluxus*. Perte, diminution des liqueurs qui s'écoulent des tonneaux.

L'Ordonnance de 1689, oblige le munitionnaire à embarquer dans les vaiſſeaux du Roi, dix pour cent de biſcuit, & douze pour cent de vin d'augmentation, pour les déchets & coulages qui pourront arriver pendant la campagne.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

COULAINES ; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, ſur la Sarthe, près du Mans.

COULAMER ; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, environ à cinq lieues, oueſt-nord-oueſt, de Beaumont.

COULAMMENT ; adverbe. D'une manière coulante, aiſée, qui n'a rien de rude ni de choquant. Il ſe dit des paroles, des diſcours & des ouvrages de littérature. *Il parle, il écrit, il récite coulamment.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième moyenne.

On prononce & l'on devroit écrire *koulamant*. Voyez Orthographe.

COULAN ; nom propre d'un petit Royaume d'Aſie, dans les Indes, ſur la côte de Malabar. La ville capitale ſe nomme auſſi *Coulan*, &

elle est située à vingt-quatre lieues de Cochin, vers le midi. Le Roi & la plupart de ses sujets sont idolâtres.

COULANGES-LES-VINEUSES; nom propre d'une petite ville de France, en Bourgogne, à trois lieues, sud, d'Auxerre. On y recueille d'excellens vins.

COULANS; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, ouest-nord-ouest, du Mans.

COULANT, ANTE; adjectif verbal. *Fluens*. Qui est fluide, qui coule aisément. *Une eau coulante.*

Coulant, se dit figurément en termes de Peinture, de ce qui n'est point prononcé rudement, ni marqué par des creux ou des élévations trop sensibles. Les contours des jeunes gens doivent être plus coulans que ceux de l'âge parfait; parce que dans celui-ci les attaches sont formées & très-ressenties.

Coulant, se dit aussi dans le sens figuré, & signifie qui n'a rien de rude, de choquant, ni qui blesse l'oreille. *Des vers coulans. Une phrase coulante.*

On appelle *nœud coulant*, un nœud qui se serre & se desserre aisément.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *coulant discours*, mais un *discours coulant.*

COULANT; substantif masculin. Diamant ou autre pierre précieuse que les femmes portent pour ornement à leur cou, & qui est enfilé à un cordon de soie, de manière qu'on peut le hausser & baisser. *Elle a perdu son coulant.*

Coulant, se dit aussi en termes d'Orfévrerie, d'un anneau de fer qui sert à faire joindre les mâchoires de la tenaille dont les Orfévres & Horlogers se servent particulièrement, quand il s'agit de faire entrer les goupilles dans les charnières.

Coulant, se dit encore en termes de Boutonniers, d'un morceau de bois un peu arrondi par ses extrémités, & percé en travers, lequel étant couvert, sert de nœud aux cordons de canne, de montre, *&c.*

COULE; substantif féminin. Robe monacale à l'usage des Bernardins & des Bénédictins. Ces derniers la nomment communément *chape*; les autres ont retenu le nom de *coule*. Cette robe descend jusqu'aux pieds; elle a des manches & un capuchon, & sert dans les cérémonies. Les Bernardins ont deux sortes de coules; une blanche, dont ils font usage quand ils assistent à l'office divin, & une noire qu'ils portent dans les visites du dehors.

COULÉ; substantif masculin. Terme de Musique, qui se dit lorsque la voix ou les instrumens passent d'une note à une autre, en faisant une espèce de liaison entre ces notes Il y a des instrumens tels que le clavecin, le tympanon, *&c.* sur lesquels le coulé paroît presqu'impossible à pratiquer; & cependant on vient à bout de l'y faire sentir par un toucher doux & lié, très-difficile à décrire. Le coulé se marque par une liaison qui couvre toutes les notes qu'il doit embrasser.

Coulé, se dit aussi en termes de Danse, d'un certain pas fort léger.

Coulé, se dit dans les Salines, des issues par lesquelles s'enfuit l'eau qui tombe dans les poeles.

Coulé, se dit en termes d'Orfévres,

de Fondeurs, *&c.* de tout ouvrage jeté en moule.

Coulé, se dit en termes de Peinture, des premières teintes que l'on met sur les ébauches. Ce coulé se fortifie ensuite par de nouvelles teintes couchées largement & bien empâtées.

Coulé, se dit en termes de Brodeurs, d'un assemblage de deux points faits séparément sur une même ligne, en observant de piquer l'aiguille au second point, à l'endroit où elle est sortie dans le premier.

COULÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Couler.

Taille-coulée, se dit en termes de Gravure, d'une taille qui suit naturellement la direction qu'elle doit avoir, pour exprimer un contour ou autre effet qu'on en attend. Une taille coulée est opposée à celle qui forme des tournoyemens bizarres & capricieux.

COULÉE; substantif féminin. Terme usité dans les grosses forges, pour désigner un espace de sept à huit pouces, par lequel s'écoule toute la fonte contenue dans le creuset.

Coulée, se dit en termes d'Ecriture, d'un caractère panché, lié de pied en tête.

Coulée, se dit en termes de Marine, de l'évidure qu'il y a depuis le gros du vaisseau jusqu'à l'étambord, ou bien l'adoucissement qui se fait au bas du vaisseau entre le genou & la quille, afin que le plat de la varangue ne soit pas si sensible.

COULEMENT; substantif masculin, & terme d'Escrime, par lequel on désigne une attaque qui se fait en glissant d'un bout à l'autre, la lame de son épée, contre celle de son adversaire.

COULER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Fluere.* Fluer, comme font les choses liquides qui suivent leur pente. *Le ruisseau qui coule dans le verger. Son sang couloit abondamment.*

On dit d'un tonneau, d'un vase, *qu'il coule;* pour dire, qu'il est percé, ou qu'il n'est pas assez bien joint pour retenir la liqueur qui est dedans. *Cette écuelle, ce baril coulent.*

On dit en parlant d'un ouvrage de fonte qu'on a jeté en moule, que *la statue*, que *la cloche a coulé;* pour dire, que le métal s'est échappé par quelque fente faite au moule.

Couler, signifie aussi en termes de Fondeurs, laisser entrer dans le moule le métal fondu.

Couler, se dit en termes de Chandeliers, d'une chandelle dont le suif fondant trop vîte, se répand sur sa surface.

On dit des bonnes liqueurs, des excellens vins, qu'*ils coulent agréablement;* pour dire, qu'on les boit avec plaisir.

Couler, se dit activement dans l'acception de passer quelque chose de liquide au travers d'un linge, d'un tamis, *&c. Coulez cette liqueur au travers d'un drap. Il faut couler ce bouillon.*

Couler une glace, signifie en faire couler la matière fondue sur une table préparée exprès. *Il n'y a pas long-temps qu'on coule des glaces en France.*

Couler en plomb, signifie en termes d'Architecture, remplir de plomb les joints des dales de pierre, & les marches des perrons exposés à l'air, ou sceller avec du plomb les crampons de fer ou de bronze.

On dit qu'*un navire coule à fond*,

coule bas; pour dire, qu'il s'enfonce dans l'eau.

On dit aussi activement, *couler bas*, *couler à fond un vaisseau*; pour dire, le faire enfoncer dans l'eau, le faire submerger.

On dit encore figurément, qu'*on a coulé quelqu'un à fond*; pour dire, qu'on a ruiné son pouvoir, sa fortune, sa réputation, *&c.*

On dit aussi figurément, qu'*on a coulé quelqu'un à fond dans une contestation*; pour dire, qu'on l'a réduit à ne savoir que répondre.

Couler, se dit de la vigne, quand le raisin qui commençoit à se nouer, tombe ou se dessèche. *Les pluies firent couler la vigne.*

Couler, se dit aussi de quelques fruits, comme les figues, les groseilles, *&c. Les figues, les melons ont coulé.*

Couler, se dit pour exprimer cette opération de chimie, qui consiste à verser de l'eau sur de certaines substances comme des cendres, pour en extraire le sel qu'elles contiennent, & dont elles sont dépouillées par l'eau qui le dissout & l'entraîne. C'est ainsi qu'on obtient le salpêtre.

Couler, signifie quelquefois en parlant des corps solides, glisser, s'échapper. *Le vent fit couler plusieurs tuiles dans la rue.*

On dit qu'*un rasoir coule bien*; pour dire, qu'il rase doucement, légèrement, qu'il n'est point rude.

Couler, signifie en termes de Danse, glisser doucement, raser la terre de la pointe du pied, d'un mouvement presque uniforme & sans marquer de cadence. *Il faut couler après le premier pas.*

On dit aussi *couler un pas*; pour dire, le marquer légèrement.

Couler, se dit des personnes qui passent sans faire de bruit, de peur d'être apperçues. *On le vit couler le long du parc.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi dans l'acception précédente. *Elle se coula dans l'assemblée. On la vit couler le long du jardin.*

Couler, se dit en termes de Musique, de l'action de passer légèrement une ou plusieurs notes.

On dit figurément, d'une phrase, d'une période, d'un vers, qu'*ils coulent bien*; pour dire, qu'il ne s'y trouve rien de rude, de choquant, ni qui blesse l'oreille.

On dit aussi figurément, de tout ce qui est dit ou écrit naturellement, d'une manière aisée, que *cela coule de source.*

La même chose se dit encore de ce qu'une personne fait ou dit conformément à son génie, naturellement, de l'abondance du cœur, par un fond de capacité, de sincérité. *Elle s'énonce avec beaucoup de candeur; cela coule de source.*

On dit d'une personne qui dans son discours n'a parlé d'une chose que légèrement & en passant, qu'*elle n'a fait que couler sur cette chose.*

Couler, se dit figurément des années, des jours, du temps qui passe. *Le temps de la jeunesse coule bien promptement.*

Couler, signifie aussi dans le sens figuré, faire glisser adroitement, mettre doucement en quelque endroit ou parmi quelque chose. *Il coula une bourse de vingt louis dans la poche de son frère. On a coulé cette clause dans le contrat. On l'accuse d'avoir coulé plusieurs écus faux dans les payemens qu'il a faits.*

Couler, signifie en termes de Graveurs, conduire des coups de burin en ligne assez droite pour former les tailles. On peut couler quelques secondes tailles du côté des ombres,

quand on veut repréſenter du poil, des cheveux ou de la barbe, afin de mêler & donner plus d'union avec la chair; mais il faut que ces tailles ſoient bien déliées.

Couler, ſe dit en termes de Boutonniers, de l'action d'entortiller un brin de ſoie ou d'or, ſur pluſieurs autres enfilés dans la même aiguille, en faiſant tourner le bouton comme une pirouette, au moyen d'un fil un peu gros attaché au pied du bouton; ce qui ſe fait en roſtant un bouton façonné.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

COULERESSE; ſubſtantif féminin. Terme de Raffineries de ſucre, par lequel on déſigne deux grands baſſins demi-circulaires, percés de trous d'un demi-pouce de diamètre, & garnis de deux mains de fer qui les ſoutiennent ſur un brancard exprès, l'un deſquels ſert à paſſer le ſucre, & l'autre la terre.

COULETAGE; ſubſtantif maſculin, & terme de Coutume, qui a la même ſignification que courtage.

COULETIER; ſubſtantif maſculin, & terme de Coutume, qui a la même ſignification que *courtier*.

COULETTE; ſubſtantif féminin, & terme de Rubanniers, par lequel on déſigne une petite broche de fer menue, déliée & emmanchée, que l'on met dans un rochet de fil ou de ſoie, pour le faire tourner quand on veut le vider ſur un autre.

COULEUR; ſubſtantif féminin. *Color.* Impreſſion que fait ſur l'œil la lumière réfléchie par la ſurface des corps.

Nous diſtinguons, remarque un Phyſicien moderne, les objets viſibles, non ſeulement par leurs grandeurs, leurs figures, leurs ſituations, leurs diſtances, leurs degrés de clarté; mais encore par une ſorte d'illumination, qui fait que chacun d'eux brille à nos yeux d'une façon particulière, & qui ne dépend pas de la quantité de lumière qui l'éclaire : c'eſt ce dernier moyen de viſibilité, que la nature varie avec une magnificence ſans égale, & dont elle embellit toutes ſes productions : c'eſt cette apparence particulière des ſurfaces, que nous nommons *couleur* en général, & dont nous exprimons les eſpèces par les noms de *blanc*, de *rouge*, de *jaune*, de *bleu*, &c.

Avant Newton, perſonne n'avoit imaginé que la lumière pût ſe décompoſer, ni que ſes parties ſéparées les unes des autres, ſe diſtinguaſſent par des propriétés conſtantes & des effets ſenſibles. Deſcartes & ceux qui avoient raiſonné d'après lui ſur la nature de cette matière, l'avoient conſidérée comme un fluide homogène, mais ſuſceptible de certaines modifications, à l'aide deſquelles ils croyoient pouvoir expliquer tout ce qui concerne les couleurs. On ſuppoſoit que les globules alignés, qui forment les rayons, outre l'impulſion qu'ils reçoivent du corps lumineux, & qu'ils ſe transmettent en droite ligne, tournoient encore ſur leur propre centre; & que de ces deux mouvemens, combinés & variés à l'infini par le plus ou le moins de vîteſſe & de maſſe, naiſſoient au fond de l'œil toutes ces différentes impreſſions, auxquelles nous avons donné le nom de *rouge*, de *jaune*, de *bleu*, *&c.* avec toutes les nuances qui leur appartiennent : mais cette hypothèſe, toute ingénieuſe qu'elle ait paru, a cédé aux découvertes du Philoſophe Anglois : c'eſt à lui

que

que nous devons la vraie théorie des couleurs, celle qui est fondée sur des expériences sûres, & qui donne l'explication de tous les phénomènes.

Ce grand Homme fit entrer un rayon de soleil, gros à peu près comme une plume à écrire, dans une chambre obscure exposée au midi. Il fit tomber ce rayon sur un des angles d'un prisme triangulaire de verre. Il le reçut réfracté sur un carton, & il eut une image composée de sept couleurs rangées en cet ordre : le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* & le *violet*. Il s'apperçut que le rouge étoit toujours plus près, & le violet plus loin que les autres de l'endroit où le rayon solaire avoit coutume de se rendre, lorsqu'il ne le faisoit passer par aucun prisme. Il s'apperçut encore que les autres couleurs étoient d'autant plus éloignées de ce même endroit, qu'elles étoient plus près du violet. Il conclut de-là que tout rayon solaire est composé de sept rayons différemment réfrangibles, parmi lesquels le rayon rouge a le moins, le rayon violet le plus de réfrangibilité, & les autres plus ou moins, suivant qu'ils sont plus ou moins près du rayon violet. Cette différente réfrangibilité n'est plus un problème en Physique; elle a été déterminée par le Physicien Anglois avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Newton fit ensuite passer un des sept rayons, *par exemple*, le rayon rouge par une petite fente taillée exprès dans le carton, & il le fit tomber sur différens prismes; mais ce rayon, après avoir souffert toutes les réfractions imaginables, conserva toujours sa couleur rouge. La même chose arriva à tous les autres rayons; chacun d'eux conserva sa couleur primitive, après avoir passé par un second, un troisième, un quatrième prisme, *&c.* Ce fut-là ce qui l'engagea à avancer que les couleurs homogènes étoient inaltérables, & que les rayons primitifs étoient colorés essentiellement & par eux-mêmes. Il fut confirmé dans cette pensée d'une manière inébranlable, lorsqu'après avoir fait tomber un rayon simple, *par exemple*, un rayon rouge sur des draps de différentes couleurs, tels que sont des morceaux de drap rouge, vert, jaune, blanc, noir, *&c.* il s'apperçut que ce rayon teignoit en rouge tous les corps sur lesquels il tomboit; avec cette seule différence, que le premier drap paroissoit d'un rouge beaucoup plus brillant que les autres. Ces deux expériences prouvent en effet d'une façon incontestable, que la lumière ne doit pas ses différentes couleurs aux différentes manières dont elle est réfléchie; & que, si elle étoit homogène, tous les objets feroient à peu près de la même couleur.

Newton prit enfin un prisme isocèle rectangulaire. Il fit tomber à peu près perpendiculairement sur un des côtés de ce prisme, le rayon introduit dans la chambre obscure. Il s'apperçut qu'il sortoit de dessous la base, & qu'il alloit former une image colorée, où le rouge occupoit la partie inférieure, le violet la partie supérieure, & les autres couleurs étoient rangées dans l'ordre ordinaire. Il tourna très-lentement le prisme sur son axe, pour empêcher que le rayon ne sortît comme auparavant, & pour faire ensorte que, réfléchi par les parties solides de la base, il vînt sortir par le côté opposé à celui par lequel il

étoit entré. Il remarqua que le rayon violet se réfléchissoit le plutôt, le rayon rouge le plus tard, & les autres plutôt ou plus tard, suivant qu'ils étoient plus ou moins près du rayon violet. A mesure qu'il faisoit réfléchir les rayons de lumière, il les obligeoit à passer par un second prisme, dont les deux plus grandes faces formoient un angle d'environ 55 degrés, & il eut toujours une image colorée, terminée, suivant la coutume, par le rouge & le violet. Il connut par-là que la lumière du soleil étoit composée de rayons différemment réflexibles, & que la plus grande réflexibilité étoit toujours jointe à la plus grande réfrangibilité. Voilà les principales expériences de l'optique de Newton, & voici les conséquences qu'il en tire; elles contiennent tout son système des couleurs.

1°. La lumière n'est pas un corps simple & homogène, c'est-à-dire, un corps composé de parties semblables entr'elles; mais un corps mixte & hétérogène, c'est-à-dire, un corps composé de parties différentes les unes des autres.

2°. C'est la lumière que l'on doit regarder comme l'unique cause physique des couleurs : ses rayons ont d'eux-mêmes les sept couleurs que l'on nomme *primitives*, c'est-à-dire, le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* & le *violet*.

3°. Le rayon violet est celui qui, de tous les rayons, est le plus réfrangible, & le rayon rouge celui qui, de tous les rayons, l'est le moins. Les cinq autres sont plus ou moins réfrangibles, suivant qu'ils sont plus ou moins près du rayon violet.

4°. La différente réfrangibilité des rayons de lumière, ne vient que de leur différente masse : le rayon rouge est le moins réfrangible de tous, parce qu'il a plus de masse qu'eux; & le violet l'est le plus, parce que sa masse est moins considérable. Newton l'assure en termes exprès dans la question 29e de son 3e livre d'Optique. Son assertion est fondée sur le raisonnement suivant : le rayon rouge a plus de force qu'aucun des six autres rayons primitifs, puisque c'est celui qui fait plus d'impression sur la rétine. S'il a plus de force, il doit avoir plus de masse. En effet, le rayon rouge a autant de vîtesse que les six autres rayons, puisqu'il emploie comme eux 7 à 8 minutes à parcourir l'espace qui se trouve entre le soleil & nous; donc s'il a plus de force, il doit avoir plus de masse; car la force n'est que le produit de la masse par la vîtesse : mais si, à vîtesse égale, le rayon rouge a plus de masse qu'aucun des six autres rayons, la cause de la réfraction, quelle qu'elle soit, doit avoir plus de peine à faire quitter à ce rayon la ligne qu'il parcourt, qu'elle n'en a à faire changer de direction aux autres : donc si le rayon rouge a un excès de masse sur les autres, il doit avoir moins de réfrangibilité qu'eux; donc si le rayon violet a moins de masse que les autres, il doit être par-là même le plus réfrangible de tous : telle est la cause physique de la différente réfrangibilité des rayons de lumière. Ils ont encore une différente réflexibilité.

5°. Le rayon violet est celui qui, de tous les rayons, est le plus réflexible, & le rayon rouge celui qui, de tous les rayons, est le moins réflexible : les autres le sont plus ou moins, suivant qu'ils sont plus ou moins

près du rayon violet. Cette différente réflexibilité leur vient sans doute de leur différente figure. Les corps les plus réflexibles que l'on connoisse, étant ceux qui ont le plus de sphéricité & un poli plus parfait, n'a-t-on pas droit de conclure que les particules qui composent le rayon violet, sont plus rondes & plus polies que celles qui composent les six autres rayons ?

6°. Le mélange de toutes les couleurs primitives forme le *blanc*. En effet, ayez une bonne lentille de 3 à 4 pouces de diamètre, & de 7 à 8 pouces de foyer; placez-là à 3 ou 4 pieds du prisme qui a décomposé le rayon solaire en 7 rayons différemment colorés, & faites ensorte que cette espèce de spectre tombe perpendiculairement sur son centre; vous appercevrez au foyer de la lentille, une couleur blanche & un cercle très-brillant : donc le mélange de toutes les couleurs primitives forme le *blanc*. Ainsi un corps paroît blanc, lorsqu'il réfléchit tous les rayons de lumière, sans les décomposer.

7°. L'absence de toutes les couleurs primitives forme le *noir*. Ainsi un corps paroît noir, lorsqu'il ne réfléchit aucun rayon de lumière.

8°. La réflexion d'un seul rayon primitif, est la cause des couleurs primitives. Ainsi un corps paroîtroit parfaitement rouge, s'il ne réfléchissoit que les rayons rouges. Comme cependant cela n'arrive jamais dans la pratique, Newton assure dans la *prop. 10 de la seconde partie du livre premier de son Optique*, que les corps ne sont de telle & telle couleur, que parce qu'ils réfléchissent telle ou telle espèce de rayons, plus copieusement que telle ou telle autre. Le vermillon, *par exemple*, ne paroît rouge que parce qu'il réfléchit, avec abondance, le rayon le moins réfrangible. La violette ne doit sa couleur qu'à la propriété qu'elle a de réfléchir copieusement celui des rayons qui a le plus de réfrangibilité. En un mot, on dit qu'un corps a une couleur primitive, *par exemple*, qu'il est vert, lorsqu'il réfléchit principalement les rayons verts. Les corps n'ont donc telle & telle couleur, que parce que les parties solides réfléchissent telle ou telle espèce de rayons, & que leurs pores absorbent ou laissent passer telle ou telle autre. On conçoit sans peine que des globules, différens en masse & en figure, sont absorbés par tels pores, & ne sont pas absorbés par tels autres.

9°. Les couleurs que l'on nomme *secondaires*, sont formées par la réunion de différens rayons primitifs. Un corps réfléchit-il les rayons rouges & les rayons orangés, il aura une couleur secondaire, qui tiendra comme le milieu entre le *rouge* & l'*orangé*; ou, pour mieux dire, qui participera du rouge & de l'orangé. Voilà le systême de Newton sur les couleurs.

On dit au masculin, *le couleur de rose*, *le couleur de feu*, *le couleur de chair*, &c. pour dire, ce qui a le couleur de la rose, du feu, de la chair, *&c.* Et après un substantif il s'emploie adjectivement comme dans ces phrases : *un taffetas couleur de rose. Un damas d'un beau couleur de feu.*

COULEURS, se dit en termes de Peinture, des matières détrempées & broyées, dont les Peintres font usage pour représenter les objets visibles. Il y a beaucoup d'art dans la distribution des couleurs : car il faut non-seulement qu'elles soient

propres à l'objet particulier qu'on veut représenter, mais il faut encore qu'elles s'accordent & fassent harmonie avec le tout ensemble; c'est pourquoi l'on doit les associer de telle sorte, qu'elles se tiennent sous l'éclat d'une principale, qui participe de la lumière qui règne sur tout le tableau, les rangeant comme une espèce de groupe, où il y ait un nœud, une chaîne & des nuances qui fassent entre elles une union agréable. On en relève l'éclat par un contraste qui les interrompt à propos pour y mettre des effets piquans. On doit les dégrader suivant ce que la perspective enseigne; il est aussi d'usage de mettre sur le devant du tableau celles qui sont les plus vives, afin de repousser & de faire fuir en arrière celles qui doivent s'éloigner: c'est encore au premier rang que l'on doit appliquer les couleurs glacées, comme étant les plus éclatantes.

Couleurs locales, se dit de couleurs qui imitent fidellement, chacune en particulier, la couleur des objets naturels que le Peintre veut représenter, comme une carnation, un linge, une étoffe, &c. On nomme une couleur *locale*, parce que le lieu qu'elle occupe l'exige telle, & qu'elle sert à caractériser & à distinguer chaque objet de ceux qui l'environnent.

Couleurs rompues, se dit de couleurs dont on a diminué la force, & qui sont mises en harmonie avec d'autres par leur mélange. Les couleurs rompues servent merveilleusement dans les tournans des corps, dans leurs ombres & dans leur masse, pour unir & accorder toutes les parties.

Belle couleur, se dit de tous les objets bien coloriés, & surtout en parlant d'objets considérés séparément comme un arbre, un ciel, une draperie, &c. On dira donc qu'*un arbre est de belle couleur;* mais s'il s'agit de carnations, il faudra dire qu'elles sont bien coloriées.

Bonnes couleurs, se dit de celles où l'on remarque un bon choix dans la distribution qui en a été faite par le peintre.

Couleurs amies, se dit de celles qui ne se font pas paroître réciproquement dures. Et l'on appelle *couleurs ennemies*, celles qui étant placées l'une auprès de l'autre, présentent un coup d'œil désagréable ou trop tranchant.

Couleurs fraîches, fleuries, vives, brillantes, se dit de celles qui ont tout le frais, le vif & l'éclat des couleurs des objets naturels représentés sur la toile. Pour conserver aux couleurs rompues ce frais & cet éclat séduisant, il ne faut les tourmenter ni sur la palette avec le couteau, ni sur la toile avec la brosse. On doit coucher les teintes largement les unes auprès des autres, en empâtant beaucoup, & se contenter de les réunir & de les fondre en adoucissant légérement.

Couleurs transparentes, se dit de celles qui par leur légéreté sont propres à faire les glaces, au travers desquelles les couleurs de dessous semblent percer.

Couleur fière, se dit de celle qui dans un clair obscur bien entendu, imite la couleur naturelle des objets les plus colorés dans leur espèce, & qui par cette raison rend les objets peints plus frappans.

On dit que *les couleurs d'un tableau sont fondues;* pour dire, que la touche est moelleuse, soignée, & que les teintes sont tellement

d'accord, qu'elles paroissent n'en faire qu'une.

On dit en termes de Dessinateurs, qu'*un dessein a de la couleur, & qu'il est chaud*; pour dire, qu'il est touché avec feu & fermeté; que les caractères y sont bien exprimés, & les contours bien prononcés. Tels sont ceux du Baroche, de Guillaume Baur, du Benedette, du Guerchin, de Rubens, *&c.*

Couleur, se dit aussi des drogues dont se servent les teinturiers, les vernisseurs, *&c.*

On dit proverbialement d'une personne qui se mêle de juger d'une chose dont elle n'a aucune connoissance, qu'*elle en juge ou qu'elle en parle comme un aveugle des couleurs.*

Couleur, se dit en termes de Bijoutiers, d'un mélange de différens acides qui, appliqués sur l'or & mis au feu avec lui, détruisent l'effet des vapeurs noires que l'alliage y excite lors de la cuisson, & lui restitue la couleur jaune ou mate qui lui est naturelle.

On dit en termes de Doreurs, *mettre en couleur*; pour dire, peindre d'une couleur apprêtée, les endroits d'une pièce où la sanguine n'a pu entrer, ou bien d'autres endroits réservés pour cela.

La même phrase signifie encore faire sortir le jaune de l'or à la surface; ce qui se fait par le moyen d'une composition que l'on applique sur la pièce d'or, que l'on fait chauffer ensuite sur le feu, jusqu'à ce que les matières appliquées soient fondues & calcinées.

Couleur, se dit quelquefois en parlant d'étoffes & d'habits, pour toute autre couleur que le noir, le gris, le blanc, &c. *Il ne porte plus d'habits de couleur. Elle étoit en noir, & sa sœur en robe de couleur.*

On dit d'une personne, qu'*elle a renoncé à la couleur*; pour dire, qu'elle ne porte plus que le noir ou d'autres couleurs modestes.

Couleurs, s'est dit autrefois au pluriel, de la livrée dont on habille les pages, les laquais, les cochers. On disoit par exemple : *ce seigneur a des couleurs magnifiques*; comme on dit aujourd'hui, *il a une livrée magnifique.*

Couleurs, se dit en termes de Rubrique, des cinq couleurs que l'Eglise latine affecte à ses divers offices. Ces couleurs sont le blanc, le rouge, le vert, le violet & le noir.

Le blanc est pour les mystères de Jesus-Christ, excepté le Vendredi Saint; pour les fêtes de la Vierge, des Anges, *&c.*

Le rouge sert à Paris pour les fêtes du Saint Esprit, les solennités du St. Sacrement, les offices de la Passion, pour les Apôtres, excepté St. Jean, & pour les Martyrs; mais dans les Eglises où l'on dit le bréviaire romain, on se sert du blanc aux solennités du S. Sacrement.

Le vert sert à Paris pour les fêtes de Pontifes, Docteurs, Abbés, Moines, *&c.* A Rome c'est du blanc, de même que pour les veuves.

Le violet sert en Avent & en Carême, aux Vigiles, aux Rogations, aux Quatre Temps, & dans tous les temps de pénitence.

Le noir ne sert que dans les offices des morts, les services pour le repos de leurs ames, & dans toutes les cérémonies lugubres. Il est encore d'usage à la distribution des cendres.

Les étoffes d'or & d'argent, & les broderies d'or & d'argent quand

elles couvrent entièrement le fond, s'emploient indifféremment pour toutes les couleurs & dans toutes les solennités.

Il y a des Eglises qui ont des usages particuliers dans l'affectation des couleurs à certains offices ; on est obligé de s'y conformer.

COULEUR, se dit en termes de l'Art héraldique, des cinq couleurs, azur, gueules, sinople, sable & pourpre. On ne doit point mettre régulièrement couleur sur couleur, ni métal sur métal.

COULEUR, se dit aux jeux des cartes, du pique, du trefle, du cœur & du carreau. *S'il eût tourné de cette couleur. Il a dans son jeu des quatre couleurs.*

On dit au jeu du lansquenet, *prendre couleur ;* pour dire, entrer au jeu & couper. *Il vient de prendre couleur.*

On dit aussi figurément, *prendre couleur ;* pour dire, se décider, se déclarer. *On l'a enfin déterminé à prendre couleur.*

COULEUR FAVORITE, se dit au médiateur & à quelques autres jeux, d'une couleur qu'on tire au hasard dans le jeu entier, pour lui attacher certains priviléges, comme la préférence à jouer de cette couleur, &c.

COULEUR, se dit en parlant des viandes qu'on rôtit, & du pain ou des pâtisseries qu'on met au four, pour marquer la couleur que ces choses doivent avoir quand elles sont cuites comme il faut. *Ce pâté n'a pas assez de couleur.*

COULEUR, se prend particulièrement pour le teint. *Sa maladie lui a fait perdre ses couleurs. Il a une bonne couleur.*

COULEUR, se dit aussi de la rougeur qui survient au visage par quelque cause naturelle ou accidentelle. *La couleur lui monte au visage.*

On regarde en médecine les changemens dans la couleur de la peau, comme un signe diagnostic de certaines maladies. La rougeur du visage indique ordinairement la pulmonie, si d'ailleurs le sujet est maigre, attaqué de toux, & d'oppression ou difficulté de respirer.

La couleur jaune plus ou moins foncée est un signe d'obstructions dans le foie, de vapeurs mélancholiques & histériques, & un symptôme presque caractéristique de l'affection hypocondriaque.

La couleur pâle est le signe de la suppression des règles & de la cacochymie, même dans les deux sexes. *Voyez* PÂLES COULEURS.

La couleur rouge jointe à la chaleur, à la sécheresse & à la rigidité de la peau, sont un signe de délire, de transport dans les maladies ardentes, &c.

On dit figurément & familièrement d'une personne qui après une longue retraite reparoît dans le monde, retourne à la Cour, qu'*elle a repris couleur.*

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*une personne a repris couleur ;* pour dire, qu'elle est rentrée en faveur, qu'elle a rétabli sa fortune.

COULEUR, se dit figurément dans l'acception de prétexte, apparence : *Il la séduira sous couleur de vouloir l'épouser.*

COULEUR, se dit quelquefois plus étroitement d'une raison apparente dont on fait usage pour couvrir & pallier quelque mensonge ou quelque mauvaise action, afin de persuader ce qu'on désire. *Il a donné une couleur spécieuse à son projet.*

Voyez COLORIS, pour les diffe-

rences relatives qui en distinguent Couleur.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

COULEVRINE; substantif féminin. Pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires. *La coulevrine de Nancy.*

On dit d'une terre, d'une maison, qu'*elles sont sous la coulevrine d'une place*; pour dire, qu'elles en sont si près, qu'elles peuvent en être défendues ou incommodées.

On dit aussi figurément & familièrement, que *quelqu'un est sous la coulevrine d'un autre*, quand il a son bien dans le voisinage d'un plus puissant que lui; ou pour dire, qu'il est en quelque manière dans sa dépendance par ses emplois, *&c.*

La première & la troisième syllabes sont brèves, & les autres très-brèves.

COULEUVRE; nom propre d'un bourg de France, en Bourbonnois, à deux lieues, nord-ouest, de Bourbon l'Archambault.

COULEUVRE; substantif féminin. *Coluber.* Sorte de reptile ou de serpent, dont la tête est plate & la queue pointue: il y en a de plusieurs espèces.

La couleuvre ordinaire est un reptile que l'on regarde comme la plus grande espèce de nos serpens; il est long ordinairement comme le bras, rond & gros de deux pouces: sa tête est plate, sa bouche garnie de dents aiguës, sa langue est noire, & fourchue à l'extrémité; & quand l'animal est en colère, il la lance dehors. La morsure de nos grosses couleuvres peut occasionner, lorsqu'elles sont irritées, des inflammations, mais qui n'ont point le danger de celles de la vipère. Cet animal habite les bois, les lieux déserts & pierreux: il change de peau tous les ans dans l'été. Sa chair, son cœur & son foie passent pour être sudorifiques; sa graisse est émolliente.

La *Couleuvre* des antilles se nomme *Couresse*: elle est longue de trois à quatre pieds, menue, mouchetée, vive, & ne fait point de mal. Les Nègres prétendent qu'elle détruit les rats & les insectes, aussi la laissent-ils venir dans leurs cases.

La *Couleuvre* cendrée de Suède; celle qui est noire dans l'Angleterre, sont des vipères; celle qui est de deux couleurs dans le Malabar, n'est point vénimeuse: les Indiens, chez qui elle est commune & familière, la voient avec plaisir: ils la mettent dans leur sein pour se rafraîchir dans les grandes chaleurs de l'été. Les Couleuvres de Surinam, dont la couleur est bleue ou aurore, sont des serpens assez dangereux. La Couleuvre esculape a des dents, dont la morsure n'est pas plus à craindre que celle du serpent esculape. La Couleuvre cornue des Arabes & des Egyptiens, quoique privée de dents, passe pour être très-vénimeuse: celles des îles françoises ne font aucun mal; les habitans du pays marchent dessus impunément pieds nus, & les prennent à la main sans aucun danger: on y en voit dont le regard est si affreux, que, quoique non vénimeuses, elles font quelquefois rebrousser chemin aux plus hardis; la peau de celle-ci sert dans le pays à faire des baudriers.

Parmi les différentes espèces de Couleuvres, il s'en trouve qui, bien loin de fuir, poursuivent opiniâtrement ceux qui osent les frapper.

On en voit dans l'île de Saint-Domingue une espèce, grosse comme le bras, ayant douze pieds de longueur, & qui, sans mordre ni piquer les poules, les entortille & les serre comme *le serpent étouffeur* avec tant de force, qu'elle les fait mourir. La Couleuvre des Moluques a jusqu'à trente-deux pieds de longueur : elle en veut particulièrement aux hommes ; mais au défaut de chair humaine, elle a, dit-on, recours à un autre moyen : elle va mâcher des herbes sur le bord de la Mer ; après quoi, elle monte sur les arbres qui avancent dans l'eau, & elle y dégorge ce qu'elle a mangé. Aussi-tôt divers poissons viennent pour avaler cet appas ; & à l'instant la Couleuvre qui se tient suspendue au moyen de sa queue, se jette sur sa proie. Si elle la manque, elle la retrouve bientôt ; car le poisson qui a avalé de l'herbe dégorgée, tombe dans une sorte d'ivresse qui le rend comme immobile sur la surface de l'eau.

Toutes les *Couleuvres*, dont la peau, diversement colorée, représente un tissu travaillé au métier, & qui ont la tête comme cizelée, & ornée de perles, sont des serpens très-lascifs, qui se meuvent moins en rampant, que par sauts avec une vîtesse assez considérable. Toutes ces sortes de reptiles exhalent une odeur désagréable : ils se nourrissent de grenouilles, de petits lézards, de petits oiseaux, de rats & de souris. Les Couleuvres de notre pays, aiment passionnément le lait : on en a vu entortillées aux jambes des vaches, leur sucer le pis aux heures où on devoit traire ces animaux. Les remèdes contre la morsure des Couleuvres vénimeuses, son les mêmes que contre la vipère ; l'eau de luce & tous les alkalis volatils.

La *Couleuvre* étoit consacrée à Esculape, parce que ce Dieu s'étoit souvent caché sous la figure de ce reptile. Ce fut sous la même figure, que les Anciens l'adorèrent à Rome & dans Epidaure.

On dit proverbialement & figurément, d'une personne qui a eu bien des dégoûts, des chagrins, sans oser s'en plaindre, qu'*elle a bien avalé*, qu'*on lui a bien fait avaler des couleuvres*.

Bois de Couleuvre, se dit d'une racine ligneuse, dure, compacte, pesante, de la grosseur du bras, d'un goût âcre & amer, sans aucune odeur. Elle est couverte d'une écorce de couleur de fer, parsemée de taches cendrées. Elle nous vient des Indes Orientales. On ne doit en faire aucun usage en Pharmacie, parce qu'elle est vénimeuse.

Couleuvre, se dit aussi d'une machine dont les Caraïbes font usage pour exprimer & séparer le suc du manioque, quand ils veulent préparer cette espèce de farine que l'on appelle *cassave*.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COULEUVRÉE, ou Brioine ; substantif féminin. *Bruyonia*. Plante à fleur monopétale, faite en forme de cloche ouverte & découpée ; le calice l'enveloppe ordinairement, de manière qu'on ne peut pas l'en séparer. Il y a des fleurs stériles qui n'ont point d'embryon, & des fleurs fécondes portées par un embryon qui devient dans la suite une baie ronde ou ovoïde, dans laquelle il y a des semences arrondies, couvertes d'un mucilage.

Le suc de la racine est âcre, désagréable

ſagréable, un peu amer, d'une odeur fétide. Le ſuc de la baie eſt nauſéeux. Cette plante eſt purgative, hydragogue, vermifuge, emménagogue, inciſive, diurétique.

On ſe ſert principalement de la racine fraîche; elle a plus de vertu que ſéche. On la donne en poudre aux perſonnes, depuis un ſcrupule juſqu'à un gros; & le ſuc, depuis un gros juſqu'à une demi-once dans du bouillon. L'extrait ſe preſcrit depuis un demi-gros juſqu'à un gros. La racine appliquée extérieurement, eſt un puiſſant réſolutif fondant dans les tumeurs froides. On donne aux animaux la poudre à la doſe de deux gros; le ſuc à celle d'une demi-once, & l'extrait à celle de deux gros.

COULIÈRES; ſubſtantif féminin pluriel, & terme de rivière, qui ſe dit de pièces de bois placées ſur un train, leſquelles ſervent à en tenir la branche en état.

COULILAWAN; ſubſtantif maſculin. C'eſt l'écorce d'un arbre aromatique qui croît naturellement aux îles Moluques: ſon odeur revient à celle du girofle & de la cannelle. C'eſt une nouvelle eſpèce d'épicerie, dont on ſe ſert actuellement en Hollande: cette écorce eſt épaiſſe & compacte, brune en-dehors, & d'une couleur claire en-dedans, facile à réduire en poudre; & alors elle exhale une odeur agréable & forte. L'arbre qui porte cette écorce, eſt grand, & ſouvent ſi gros par en bas, qu'un homme ne peut l'embraſſer. Sa cime eſt ſerrée & peu épaiſſe. Ses feuilles ſont larges vers les pédicules, & pointues à l'extrémité oppoſée; elles ont trois côtes ou nervures qui parcourent la longueur de la feuille, ainſi que dans les feuilles du *malabathrum* & de la *cannelle*; mais il ne ſemble pas être du genre de ces arbres, par la différence de ſes fleurs & de ſes fruits.

On prétend que l'écorce dont il s'agit, priſe intérieurement, échauffe le ſang, augmente ſon mouvement, diſſout la pituite dans l'eſtomac & dans les inteſtins, favoriſe la digeſtion, arrête les vomiſſemens, chaſſe les vents, diſſipe les douleurs qui dérivent de la pituite, guérit les dévoïemens, déſopile le méſentère & les autres viſcères, amène les évacuations périodiques des femmes, & augmente les ſécrétions de la ſalive, & de toutes les autres humeurs.

COULIMER; nom propre d'un bourg de France, dans le Perche, à une lieue & demie, ſud-oueſt, de Mortagne.

COULIS; ſubſtantif maſculin. *Succus colatus.* Suc d'une choſe conſommée à force de cuire, paſſé par un linge, *&c. Un coulis de perdrix, d'écreviſſes.*

Coulis, ſe dit auſſi en termes de Bâtimens, d'un plâtre gâché clair, pour remplir les joints des pierres, & pour les ficher.

Coulis, s'emploie auſſi adjectivement, mais dans cette phraſe ſeulement, *vent coulis*; pour dire, un vent qui ſe gliſſe au travers des fentes & des trous. *Un vent coulis qui lui donna ſur le cou.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

COULISSE; ſubſtantif féminin. Longue rainure, par laquelle on fait couler, aller & revenir un châſſis, une fenêtre, *&c. Il faut raccommoder la couliſſe.*

Coulisse, ſe dit auſſi du volet qui va & vient dans ces rainures, & dont

on fait usage pour fermer. *Il faut ouvrir la coulisse.*

Coulisse, se dit encore des pièces de décoration qu'on fait avancer & reculer dans les changemens de théâtre. *Les coulisses étoient mal disposées.*

Coulisse, se dit aussi d'un lieu où ces coulisses sont placées au côté du théâtre. *Ils s'amusoient avec les Acteurs dans les coulisses.*

Coulisse, se dit en termes d'Hydraulique, des rainures faites dans les dormans, par le moyen desquelles on lève les châssis des corps de pompe, pour en visiter les brides & les cuirs.

Coulisse, se dit en termes de Formiers, d'une rainure qui règne intérieurement tout le long de la forme brisée pour recevoir la clef qui doit écarter ces deux parties.

Coulisse, se dit en termes d'Orfévres & de Bijoutiers, d'une place disposée pour recevoir les chaînons qui composent la charnière.

Coulisse, se dit en termes d'Horlogers, d'une pièce de montre, qui est une portion de zone d'environ 180 degrés, fixée sur la platine de dessus par le moyen de deux vis. Elle sert à contenir le rateau dans la position requise pour qu'il puisse se mouvoir circulairement, & avoir un engrenage constant avec la roue de rosette.

Coulisse, se dit en termes de Raffinerie de sucre, d'une trace ou sentier que l'eau fait sur les bords du pain.

Coulisse de galée, se dit en termes d'Imprimerie, d'une planche de bois plat, sur laquelle se posent & se lient les pages.

Mouvement de coulisse, se dit en termes d'Anatomie, du mouvement qui se fait quand un os glisse sur un autre. Tel est le mouvement réciproque des os du rayon & du coude, dont les têtes glissent circulairement l'une sur l'autre.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

COULISSÉ; adjectif & terme de l'Art héraldique, par lequel on désigne un Château & une Tour qui ont la herse ou la coulisse à la porte.

Vieux Châtel, de gueules au Château à trois Tours d'argent, coulissé de sable.

COULISSOIRE; substantif féminin, & terme de Lutherie, qui se dit d'une petite écouenne, dont les Facteurs de Musettes se servent pour creuser les coulisses des bourdons.

COULLANGÉ; nom propre d'un bourg de France, en Touraine, environ à trois lieues, est-nord-est, de Loches.

COULLONCES; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à une lieue, nord-nord-ouest, de Vire.

COULLONGÉ; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à quatre lieues, est-nord-est, de la Flèche.

COULLONS; nom propre d'un bourg de France, en Berry, sur le Beuvron, à trois lieues, sud-ouest, de Gien.

COULLOUVRAY; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à cinq lieues, est-nord-est, d'Avranches.

COULMIERS; nom propre d'un bourg de France, dans le Perche, environ à deux lieues, sud-ouest, de Mortagne.

COULOIR; substantif masculin. *Colum.* Ecuelle ordinairement faite

de bois, qui au lieu de fond, a une pièce de linge par où on coule le lait récemment tiré. *Il faut laver le couloir.*

COULOIR, se dit aussi d'un vaisseau de fer blanc ou de cuivre étamé, percé d'un grand nombre de trous, dans lequel on écrase des légumes, ou autres substances dont on reçoit le suc dans un autre vaisseau pour en faire un coulis, une sauce, *&c.*

COULOIR, se dit encore d'un grand panier d'osier qu'on met dans la cuve, & qu'on foule contre la grappe, afin que le moût le remplisse, & qu'on puisse séparer cette partie liquide du reste.

COULOIR, se dit en termes d'Épingliers, d'une espèce de filière, dans laquelle on tire le laiton sortant de la première main, pour le réduire à la grosseur dont on veut que les épingles soient.

COULOIR, se dit aussi d'un passage de dégagement d'un appartement à un autre. *On les surprit ensemble dans le couloir.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

COULOMB, COULON; vieux mots qui signifioient autrefois pigeon.

COULOMBES; substantif féminin pluriel, & terme de Charpenterie, qui se dit de deux gros poteaux, dans les cloisons ou pans de bois, où portent les poutres.

COULOMBIERS; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à sept lieues, nord-nord-ouest, du Mans.

COULOM-CHA; substantif masculin. C'est le titre que l'on donne en Perse, à des espèces de Pages ou Gentilshommes, que le Sophi envoie aux Vicerois, aux Gouverneurs des Provinces, *&c.* pour leur signifier ses ordres. Celui vers lequel un Coulom-Cha est envoyé, doit lui donner un riche habit à son arrivée, & un présent convenable à sa qualité, quand il s'en retourne.

COULOUMIERS; *voyez* COLOMIERS.

COULONCHE; (la) nom propre d'un bourg de France, en Normandie, environ à trois lieues, nord-est, de Domfront.

COULONGES; nom propre d'une ville de France, en Poitou, à quatre lieues, nord-est, de Fontenay.

Il y a aussi deux bourgs de même nom, dont un en Poitou, à deux lieues, ouest-sud-ouest, de Thouars; & l'autre en Saintonges, à quatre lieues, sud-est, de Saintes.

COULOUTRE; nom propre d'un bourg de France, en Nivernois, à deux lieues, nord-est, de Donzy.

COULPE; substantif féminin. *Culpa.* Faute, péché. Il n'est usité qu'en matière de Religion, où il signifie la tache, la souillure du péché qui prive le pécheur de la grâce de Dieu. *Le Sacrement de Pénitence remet la coulpe.*

COULPE, se dit encore dans certains Monastères, de l'aveu qu'on fait de ses fautes, en présence des Frères assemblés.

On dit proverbialement quand on a regret d'avoir fait quelque chose, qu'*on en dit sa coulpe.*

COULURE; substantif féminin. *Fluxus.* Il se dit en parlant des grains de la grappe qui tombent ou se desséchent quand le raisin commence à se nouer. *Sans la coulûre il y auroit eu beaucoup de vin.*

COULURE, se dit en termes de Fondeurs, d'une portion de métal qui

s'eſt échappée hors du moule quand on a jeté la pièce.

Coulures, ſe dit en termes de Pêche, des cordes de crin qui accompagnent une ſeine aux endroits où l'on attache les ſiéges, & où l'on met les cailloux.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

COUODO; ſubſtantif maſculin. Meſure de longueur dont les Portugais ſe ſervent dans les Indes, pour meſurer les étoffes, les toiles, *&c.* Elle contient deux aunes & un quart de Hollande.

COUP; ſubſtantif maſculin. *Ictus.* Impreſſion que fait un corps ſur un autre, en le frappant, le perçant, le diviſant, *&c. Il reçut un coup violent. On lui donna des coups de bâton.*

Coup, ſe dit auſſi de la marque des coups qu'on a reçus.

Les *coups* légers qui affoibliſſent peu le reſſort des vaiſſeaux, ou qui les diviſent foiblement, n'ont point de ſuites fâcheuſes, la nature ſeule en opère la guériſon: mais les autres coups peuvent produire toutes ſortes de maux; des tumeurs, des ſolutions de continuité dans les parties molles ou dures, leur déplacement, un dérangement dans le cerveau, ſi la tête a ſouffert; en un mot, tous les effets qui peuvent naître des apoſtèmes, des bleſſures, des contuſions, des fractures, des luxations.

Coup-orbe, ſe dit en termes de Chirurgie, d'un coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une grande contuſion, une grande meurtriſſure.

Coup-de-feu, ſe dit d'une bleſſure faite par une arme à feu. *Il reçut un coup-de-feu en montant à l'aſſaut.*

On dit de même, *un coup de ſabre, un coup d'épée*, &c.

On dit, *ſans coup-férir;* pour dire, ſans ſe battre, ſans tirer aucun coup. *La Citadelle fut emportée ſans coup-férir.*

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un qui a été battu, qu'*il a été le plus fort, qu'il a porté les coups.*

Coup de grâce, ſe dit du dernier coup que l'Exécuteur donne à un patient, afin qu'il ne languiſſe pas davantage.

Coup de grâce, ſe dit auſſi figurément du dernier coup qu'on porte à quelqu'un pour achever de le perdre.

Coup-fourré, ſe dit en termes d'Eſcrime, quand chacun des deux hommes qui ſe battent, donne un coup & en reçoit un autre en même temps.

On dit auſſi figurément & familièrement, qu'*une perſonne a porté un coup-fourré à quelqu'un;* pour dire, qu'elle lui a rendu en ſecret un mauvais office.

On dit, *un coup de plume, un coup de lancette, un coup d'archet, un coup de gouvernail*, &c. pour exprimer une action, une opération faites par le moyen de ces inſtrumens.

Coup de-main, ſe dit en termes de l'Art Militaire, d'une action ſubite, imprévue & qui réuſſit.

On dit auſſi, qu'*une place a été emportée d'un coup-de-main;* pour dire, qu'elle a été emportée ſans Artillerie.

On dit figurément, qu'*une perſonne a fait ſon coup*, ou qu'*elle a manqué ſon coup;* pour dire, qu'elle a réuſſi ou qu'elle n'a pas réuſſi dans ſon projet.

On dit auſſi dans le ſens figuré, *détourner, rompre le coup;* pour dire, empêcher qu'une choſe pré-

judiciable ne se fasse. *On avoit résolu de le perdre, mais il parvint à détourner, à rompre le coup.*

On dit encore figurément, *rabattre les coups;* pour dire, adoucir une affaire, calmer les esprits, empêcher qu'ils ne s'aigrissent.

COUP DE-SANG, se dit de l'épanchement qui se fait dans le cerveau par la rupture subite de quelques vaisseaux sanguins.

COUP-DE-SOLEIL, se dit de l'impression subite & momentanée des rayons du Soleil, réunis par des causes naturelles sur quelques corps, dont ils peuvent détruire la texture, séparer ou disperser les principes.

Chacun sait qu'on détourne à l'aide d'un miroir ardent les rayons du Soleil de leur parallélisme, & qu'on les réunit dans un foyer où ils vitrifient les corps qu'on y présente. Or, toutes les causes naturelles qui rassemblent le mouvement de la lumière vers un même endroit, sont capables de faire naître beaucoup de chaleur dans le lieu où elles dirigent la lumière; ainsi les nuées qui la réunissent quelquefois à peu près comme les verres & les miroirs, peuvent produire des traits de chaleur très-vifs, & c'est ce que l'on appelle *Coup-de-Soleil.* Les plantes sur lesquelles tombent ces traits de chaleur, en sont séchées, brûlées, grillées. Les hommes n'en souffrent guères impunément l'atteinte sur quelque partie du corps, particulièrement sur la tête; & l'expérience apprend que les Caravanes, les Moissonneurs, les Faucheurs, les Laboureurs en sont souvent la victime: ils éprouvent encore les effets de ces traits de chaleur, lorsque le Soleil, après avoir été quelque temps obscurci par des nuages, vient, en se découvrant tout-à-coup, à darder sur eux ses rayons sans aucun obstacle qui les brise.

Cette chaleur vive & subite produit sur le corps humain la raréfaction des humeurs, la distension des vaisseaux, leur atonie, la compression du cerveau, l'extravasation des fluides, l'apoplexie, la mort. Le Soleil donnant à plomb sur le crâne, échauffe cette partie, met en contraction les fibres tendineuses de la dure-mère, & cause de violentes douleurs de tête, & des étourdissemens qui sont d'ordinaire les avant-coureurs de la mort.

La méthode curative consiste à désemplir & détendre les vaisseaux par la saignée, les lavemens, les bains tièdes, le repos des muscles & de l'esprit, l'air frais & renouvellé, les fomentations, les vapeurs d'eau, les humectans, les boissons acides, & les sucs gélatineux.

COUP DE TONNERRE, se dit du bruit qui accompagne ou suit un éclair. Et l'on dit qu'*une personne a été tuée d'un coup de Tonnerre;* pour dire, qu'elle a été tuée du Tonnérre.

On dit familièrement & par ironie, d'une personne qui divulgue tout ce qu'elle fait, qu'*elle est secrète comme un coup de Tonnerre, comme un coup de Canon.*

COUP, se dit en termes de Peinture, de l'action de coucher les couleurs avec la brosse ou le pinceau. De-là vient qu'on dit *coucher à grands-coups.*

Lorsqu'on dit qu'*un Tableau est fait au premier coup*, c'est comme si l'on disoit que chaque coup y forme son trait, & que les couleurs y sont couchées avec tant d'habileté, qu'elles n'ont pas besoin d'être retouchées, ni frottées, ni

lèchées, pour faire l'effet qu'on doit en attendre. Les morceaux que l'on peint de cette manière, ont une vivacité merveilleuse ; les couleurs en sont toujours fraîches & fleuries, & se conservent beaucoup plus long-temps : c'est où l'on reconnoît la main de Maître, parce qu'il faut pour cela être assuré de l'effet que produira le trait que l'on va former.

Coup de jour, se dit aussi en termes de Peinture, d'un trait vif de lumière ou de clair placé à propos, pour donner de la vie à l'œil d'une figure, ou pour donner de la saillie & faire avancer la partie d'un objet qu'on suppose la plus exposée au point précis de l'incidence des rayons de la lumière naturelle, ou enfin pour former ce qu'on appelle *réveillon*. Voyez ce mot.

On dit, qu'*il n'y a plus qu'un coup de ciseau à donner à une statue ;* pour dire, qu'il reste peu de chose à faire pour la finir.

Coup de vent, se dit en termes de Marine, d'un mouvement impétueux, quand le vent se renforce assez pour obliger de serrer les voiles, & qu'il forme un gros temps ou un orage qui tourmente le vaisseau.

Coup de mer, se dit aussi du mouvement impétueux de la vague, qui, quand la Mer est grosse, vient frapper avec violence contre le corps du vaisseau.

Coup, se dit de la décharge & du bruit que font les armes à feu quand on les tire. *On entendit un coup de pistolet.*

Coup, se dit aussi de la charge d'une arme à feu. *Il a six coups à tirer.*

Coups de Canon a l'eau, se dit en termes de Marine, des coups de canon qu'un Navire reçoit dans la partie qui est enfoncée dans l'eau, c'est-à-dire, au-dessous de sa ligne de flottaison. Et l'on appelle *coups de canon en bois*, ceux que le Navire reçoit dans la partie qui est hors de l'eau.

Coup d'assurance, se dit d'un coup de canon que l'on tire en signe de paix quand on arrive.

Coup de partence, se dit du coup de canon qu'on tire quand une Flotte ou un Vaisseau part. *On vient de tirer le coup de partence.*

On dit, *tirer à coup perdu ;* pour dire, tirer sans viser à aucun but certain.

Coup de filet, se dit du jet du filet dans l'eau pour prendre du poisson. *Il prit six truites d'un coup de filet.*

On dit figurément, quand on a enveloppé & pris plusieurs voleurs ou plusieurs ennemis tout à la fois, qu'*on les a pris d'un coup de filet.*

Coup de niveau, se dit en termes d'Hydraulique, d'un alignement entier pris entre deux stations d'un nivellement.

Coup de crochet, se dit en termes de Bâtimens, d'une petite cavité que les Maçons font avec le crochet, pour dégager les moulures du plâtre, laquelle est appelée *grain d'orge*, dans les profils des corniches de pierre ou moulures de menuiserie.

Coup de cloche, de marteau, se dit figurément, pour dire, son de la cloche, de l'horloge. *Un coup de marteau, un coup de cloche vous oblige-t-il à quitter la compagnie ?*

Coup, se dit aussi des actions humaines. *Il fit un beau coup en achetant cette terre. C'est un coup de désespoir. Il faut prendre garde qu'il ne fasse un mauvais coup. C'est un coup bien adroit.*

Coup dans l'eau, coup d'épée dans l'eau, se dit d'une action,

d'un effort inutile. *Les reproches qu'il lui a faits, n'ont été qu'un coup dans l'eau, un coup d'épée dans l'eau.*

Coup d'ami, se dit d'un service qu'on rend à son ami dans une occasion importante.

Coup d'État, se dit d'une action utile au bien de l'Etat.

Coup d'état, se dit aussi figurément d'une action qui décide du succès d'une affaire importante.

Coup de tête, se dit dans deux acceptions tout opposées : quelquefois il signifie une action d'un grand jugement, & quelquefois une action étourdie.

Coup d'essai, se dit de la première action, du premier ouvrage par lequel on montre ce qu'on est capable de faire. *Son coup d'essai fut un coup de maître.*

Coup de maître, se dit d'une action d'habile homme.

Coup de maître, se dit aussi en termes de Chirurgie, du tour de main par lequel un Chirurgien lithotomiste introduit dans la vessie urinaire, le catheter, en le faisant passer sous l'arcade des os pubis.

Coup de Jarnac, se dit d'un mauvais tour que l'on a fait à une personne qui ne s'y attendoit pas, & par lequel elle a été ruinée ou a souffert quelque préjudice considérable.

Cette expression est une allusion au duel où Jarnac tua la Chataigneraie par un coup imprévu.

Coup de foudre, de massue, se dit figurément de quelque événement imprévu, fâcheux, surprenant, &c. *La nouvelle de ce mariage fut un coup de foudre pour elle.*

Coup du Ciel, d'en haut, de la Providence, se dit de quelque événement merveilleux que l'on ne devoit pas attendre naturellement.

Coup de théâtre, se dit d'un événement extraordinaire & imprévu qui frappe singulièrement dans la représentation d'une pièce dramatique. *Cela fait un beau coup de théâtre.*

Coup de théâtre, se dit aussi figurément & familièrement d'un événement singulier & surprenant. *La présence de ces masques fit un beau coup de théâtre.*

On dit, qu'*on a donné un coup-d'œil sur quelque chose ;* pour dire, qu'on y a jeté les yeux.

On dit d'un édifice ou d'une autre chose, qu'*elle plaît au premier coup-d'œil ;* pour dire, que son premier aspect fait plaisir.

On dit aussi, que *le coup-d'œil d'une terrasse est charmant ;* pour dire, qu'on découvre de-là une vue agréable.

On dit d'un Général d'armée, qu'*il a le coup-d'œil excellent ;* pour dire, qu'il connoît d'abord tout l'avantage qu'il peut tirer de la situation des lieux, & de la disposition ou des mouvemens de l'ennemi.

On dit, qu'*il n'y a qu'un coup de pied jusqu'à un certain endroit ;* pour dire, qu'on y peut aller en peu de temps.

Coup de bec, de dent, de langue, se dit figurément & familièrement, d'un trait satyrique, d'une médisance, d'une raillerie piquante, &c. *On accuse cette femme de donner souvent des coups de bec, de dent, de langue.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*on a fait d'une pierre deux coups ;* pour dire, qu'on a rempli deux objets par un seul moyen.

On dit, qu'*une chose porte coup ;* pour dire, qu'elle tire à conséquence.

On dit figurément & familièrement, qu'*une personne a un coup de hache ;* pour dire, qu'elle a un grain de folie.

On dit dans le style familier, *donner un coup de chapeau ;* pour dire, saluer.

On dit, *donner un coup de peigne à une perruque ;* pour dire, la peigner légèrement.

On dit, *boire à petits coups ;* pour dire, boire en petite quantité à chaque fois. Et *boire un grand coup ;* pour dire, boire beaucoup en une seule fois.

Coup, se dit de certaines manières de jouer, & de certaines rencontres qui se font dans le jeu : ainsi l'on dit à la paume, *coup d'arrière-main*, *coup d'ais*, *coup de dedans*, &c. Et dans tous les jeux, *coup sûr*, *coup de partie*, *coup de bonheur*, *coup de malheur*, *coup de fortune*, *coup de hasard.*

Coup de partie, se dit aussi figurément, d'un événement important qui décide du succès d'une grande affaire. *En attaquant cette place, on fit un coup de partie.*

Coup de fortune, de bonheur, de malheur, de hasard, se dit aussi figurément d'un événement extraordinaire & imprévu.

On dit proverbialement & figurément d'une chose qu'on a faite, qui vaut bien la peine qu'on y a prise, que *le coup vaut la balle, que le coup vaut l'argent.*

Coups de dez, se dit des différentes combinaisons que les deux peuvent faire. *Les deux premiers coups de dez ont été pour lui.*

On dit dans plusieurs jeux, *rompre le coup ;* pour dire, rendre le coup nul. *Il a rompu le coup.*

Coup et dez, se dit au Jeu de trictrac, pour signifier, que la primauté appartiendra à celui qui aménera le dez le plus fort dans le trictrac.

Coup du Roi, se dit en termes du Jeu de Billard, quand on pousse la bille de son adversaire dans la blouse du milieu, après avoir touché la bande.

Coup de trois, se dit quand on pousse sa bille dans la blouse, sans avoir touché celle de son adversaire.

Coup sec, se dit encore en termes du Jeu de Billard, de l'action de frapper sa bille avec la masse du billard, & la faire partir sans la suivre ni la conduire.

Coup d'ajustement, se dit en termes du Jeu de Mail, du dernier des coups que l'on doit jouer avec le mail, pour s'ajuster & envoyer la boule à portée d'être jetée à la passe avec la lève.

Coup de hanche, se dit au Manége, de la mauvaise conformation du cou d'un cheval : c'est un creux à la jonction du cou & du garrot.

Coup de lance, se dit aussi au Manége, d'un enfoncement comme une espèce de gouttière, qui va le long d'une partie du cou sur le côté. Quelques chevaux barbes & d'Espagne naissent avec cette marque, qui passe pour bonne.

On dit, *donner un coup de corne à un cheval ;* pour dire, saigner un cheval à la mâchoire supérieure du palais, avec le bout d'une corne de cerf ou de chevreuil.

Prendre coup, se dit en termes de Fauconnerie, de l'action de l'oiseau quand il heurte trop fortement contre la proie.

Un coup, deux coups, *&c.*, signifie

fie une fois, deux fois, *&c. Il gagna trois coups de suite. Nous bûmes chacun six coups.*

Tout-a-coup, se dit adverbialement, pour signifier, subitement, en un instant. *Il partit tout-à-coup sans dire adieu.*

Tout d'un coup, se dit aussi adverbialement, pour signifier, en une seule fois. *Ces deux successions lui vinrent tout d'un coup.*

Coup sur coup, se dit encore adverbialement, pour signifier, immédiatement l'un après l'autre. *Ces deux aventures arrivèrent coup sur coup.*

Encore un coup, se dit aussi adverbialement, pour signifier, encore une fois. *Encore un coup on vous attend à l'assemblée.*

Pour le coup, a ce coup, signifie encore adverbialement, pour cette fois-ci. *Pour le coup, à ce coup-ci, il gagnera la partie.*

Après-coup, se dit aussi adverbialement, pour signifier, trop tarder après qu'une chose est arrivée. *Il ne fut averti qu'après-coup.*

A coup sur, se dit aussi adverbialement, pour signifier, certainement. *Si vous l'écoutez, vous réussirez à coup sur.*

A tous coups, se dit aussi adverbialement, pour signifier, fréquemment, à tous propos. *Il fait à tous coups l'énumération de ses richesses,*

Ce monosyllabe est bref.

Le *p* final se fait sentir devant une voyelle, dans le discours soutenu. *Un coup étonnant.*

COUPABLE; adjectif des deux genres. *Sons.* Celui qui a commis quelque faute, quelque crime. *Il n'étoit pas coupable de cet assassinat.*

Coupable, s'emploie aussi substantivement. *Le coupable s'échappa des mains de la Maréchaussée.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

COUPANT; substantif masculin. C'est le nom d'une monnoie d'or & d'argent qui a cours au Japon, & qui sert en même temps de poids pour peser les diamans. Le *coupant* d'or pèse une once, six gros, un denier; & le *coupant* d'argent, deux onces.

COUPAYA; substantif masculin. Grand arbre du pays de Cayenne: c'est un faux Simarouba que l'on distingue par ses racines filandreuses, & d'un brun sombre; celles du vrai Simarouba étant jaunes & compactes.

COUPE; substantif féminin. *Cæsio.* L'endroit où l'on sépare un corps solide en deux parties. *Voilà la coupe.*

Coupe, se dit aussi d'un bois sur pied que l'on coupe, ou qui est destiné à être coupé. *La coupe de ces bois n'a lieu que de vingt en vingt ans.*

Coupe, se dit encore de certains fruits que l'on coupe, pour reconnoître s'ils sont bons. *Il n'achète les melons qu'à la coupe.*

Coupe, se dit aussi des monnoies que l'on coupe, pour reconnoître si elles sont bonnes. *On a vu à la coupe de cet écu qu'il étoit faux.*

Coupe, se dit encore de l'endroit par où une toile, un drap, une étoffe sont coupés. *Il faut examiner la coupe de ce drap.*

Coupe, se dit aussi de la manière dont on taille le drap, l'étoffe, le cuir, &c. *Ce Tailleur, ce Cordonnier ont la coupe bonne.*

On dit, qu'*une étoffe est dure à la coupe*; pour dire, qu'elle résiste au ciseau, & qu'en la coupant on s'apperçoit qu'elle est dure.

Coupe de cheveux, se dit en termes

de Perruquiers, de la dépouille d'une tête. On dit, *une belle coupe de cheveux ;* pour dire, une dépouille de cheveux bien abondante, ou d'une belle couleur.

COUPE DES CHEVEUX, se dit aussi en termes de Perruquiers, de la manière de tailler & étager les cheveux. *Ce Perruquier est habile pour la coupe des cheveux.*

COUPE, se dit au Jeu des cartes, pour la séparation qu'un des Joueurs fait d'un jeu de cartes en deux parties, après que celui qui donne, a mêlé. *J'étois sous sa coupe.*

On dit figurément & familièrement, *être sous la coupe de quelqu'un ;* pour dire, avoir affaire à quelqu'un, être sous sa dépendance, ou exposé aux effets de son ressentiment. *Prenez garde de tomber sous sa coupe.*

COUPE, se dit en termes de Dessein, de la section perpendiculaire d'un édifice, pour en découvrir l'intérieur, & en marquer les hauteurs, largeurs & épaisseurs.

COUPE, se dit en termes de Poësie lyrique, de l'arrangement des diverses parties qui composent un opéra ou un poëme lyrique.

COUPE, se dit en termes d'Architecture, de l'inclinaison des joints des voussoirs d'un arc & des claveaux d'une platte-bande.

COUPE, se dit aussi de la partie concave d'une voûte sphérique qu'on orne de compartimens, & quelquefois d'un grand sujet de peinture à fresque.

COUPE DES PIERRES, se dit de cette partie de l'Architecture qui enseigne à faire des voûtes, ensorte qu'elles soient le plus durables qu'il est possible.

Cette science est entièrement fondée sur la Géométrie, la Statique, la Dynamique, *&c.* ou plutôt elle est un composé de toutes ces connoissances diverses, judicieusement ramenées à son objet.

COUPE, se dit en termes de Décoration, d'un morceau de Sculpture, en façon de vase moins haut que large, avec un pied : on s'en sert souvent pour couronner quelque décoration.

COUPE DE FONTAINE, se dit d'une sorte de petit bassin fait d'une pièce de marbre ou de pierre, lequel, étant posé sur un pied ou une tige dans le milieu d'un grand bassin, reçoit le jet & la gerbe d'eau, qui retombe dans une nappe d'eau.

COUPE, se dit aussi d'une tasse ou d'un vase, ordinairement plus large que profond. *Il boit dans une coupe d'or, d'argent, de cristal.*

COUPE, signifie dans le Dogmatique, la communion sous l'espèce du vin. *Les Laïques n'ont plus aujourd'hui l'usage de la coupe, mais ils l'avoient autrefois.*

COUPE DE BÉNÉDICTION, s'est dit de celle que les Juifs bénissoient dans leurs repas de cérémonie, & dans laquelle chacun buvoit à la ronde.

COUPE DE SALUT, s'est dit de celle que l'on buvoit en rendant grâces à Dieu de ses miséricordes. Les Juifs d'Égypte offrirent des coupes de salut dans les festins qu'ils firent au sujet de leur délivrance.

COUPE, se dit en termes d'Astronomie, d'une constellation de l'hémisphère méridional.

Le Poëtes en rapportent l'origine à ce qu'Apollon, voulant faire un sacrifice à Jupiter, envoya le corbeau avec une coupe, pour apporter de l'eau ; celui-ci s'arrêta sur un figuier, & accusa ensuite le serpent de son retardement : mais Apollon pour punir le corbeau, le plaça

vis-à-vis de la coupe, & chargea le serpent de l'empêcher de boire.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

COUPÉ; substantif masculin. Pas de danse, qui est composé de deux autres; savoir, d'un demi-coupé & d'un pas glissé : ce dernier doit être plié à propos, élevé en cadence, & soutenu gracieusement.

COUPÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* COUPER.

PAYS COUPÉ, se dit d'un pays qui est traversé de fossés, de canaux & de rivières.

LAIT COUPÉ, se dit du lait qu'on mêle avec de l'eau.

CONTOUR COUPÉ, se dit en termes de Peinture, de celui qui n'est pas bien tournant, & qui est tranché trop net : ce défaut, qui rend l'ouvrage dur & sec, est souvent un effet de l'ignorance du clair-obscur : il est aussi causé quelquefois par des couleurs trop brillantes, qui ne sont pas assez rompues.

COUPÉ, se dit en termes de l'Art Héraldique, ou de l'écu partagé par le milieu horizontalement en deux parties égales, ou des membres des animaux, comme la tête, les cuisses coupées net.

LOMELLINI, à Gênes, coupé de gueules & d'or.

SCHOMBERG, d'argent au lion coupé de gueules & de sinople.

COUPÉE, se dit adjectivement en termes de Musique, d'une note, quand au lieu de la faire durer toute sa valeur, on se contente de la frapper par un son bref & sec, au moment qu'elle commence, passant en silence le reste de sa durée.

STYLE COUPÉ, se dit d'un style dont les périodes sont courtes & peu liées.

On dit d'une stance, qu'*elle est bien ou mal coupée*; pour dire, que les repos y sont bien ou mal observés.

COUPÉE, se dit substantivement en termes de Géométrie, dans la même acception qu'*abscisse*.

COUPÉE, se dit aussi en termes d'Ecriture, d'une sorte de lettres dont les pleins sont interrompus au tiers & à la moitié de leurs jambages; ce qui les compose de trois parties, qu'on réunit par le moyen d'une rose qu'on exécute à chaque vide.

COUPEAU; substantif masculin. *Montis cacumen.* Le sommet, la cime d'une montagne.

Quelques Poëtes ont appelé le Parnasse *la montagne au double coupeau.* Il n'est plus en usage.

COUPE-CERCLE; substantif masculin. Instrument de Mathématique, qui est une des pointes du compas : elle est tranchante, & divise circulairement le papier ou le carton sur lequel on l'appuie.

COUPE-CERCLE, se dit aussi en termes de Menuisiers, d'un vilebrequin armé à son extrémité d'une couronne tranchante, au centre de laquelle il y a une pointe qui fixe le vilebrequin, & qui perce un trou, tandis que la couronne emporte une pièce circulaire.

COUPE-CU; substantif masculin. Terme du Jeu de lansquenet, qu'on appelle autrement *coupe-gorge*. Ce dernier mot est aujourd'hui le seul en usage.

On dit, *jouer à coupe-cu*; pour dire, ne jouer qu'un coup, qu'une partie, sans donner revanche.

COUPE-GORGE; substantif masculin. *Cædibus infamis locus.* Lieu où il est dangereux de passer, à cause des voleurs. *Il fut attaqué dans ce coupe-gorge.*

Coupe-gorge, se dit figurément de toutes sortes d'endroits où il se commet des injustices, des friponneries. *Cette auberge est un vrai coupe-gorge.*

Coupe-gorge, se dit aussi figurément d'une Académie de jeu où l'on trompe. *N'allez pas jouer dans ce coupe gorge.*

Coupe-gorge, se dit encore au jeu du lansquenet, quand celui qui donne ne fait pas une seule carte, & amène la sienne la première; ce qui lui fait perdre tout ce qu'il peut perdre de cette main-là.

COUPE-JARRET; substantif masculin. *Sicarius.* Assassin, brigand, qui ne porte l'épée que dans la vue de battre, de maltraiter ou d'offenser ceux qu'il rencontre. *Il y a ordre d'arrêter ce coupe-jarret.*

COUPELLATION; substantif féminin. Terme de Chimie & de Docimastique, qui se dit de l'opération dans laquelle on affine ou l'on essaie l'or & l'argent, par la scorification avec le plomb sur la coupelle.

COUPELLE; substantif féminin. Vaisseau de terre évasé, en forme de coupe plate; figure d'où lui est venu son nom de *coupelle.*

L'usage de la *coupelle* est de contenir l'or & l'argent, mêlés de plomb, dans les opérations de l'affinage & de l'essai, & d'absorber la litharge avec les autres matières scorifiées, à mesure qu'elles se forment dans ces opérations.

On a soin, par cette raison, de faire les *coupelles* avec des terres sèches, poreuses, qui soient capables de soutenir l'action d'un feu assez fort, & celle des matières vitrifiées fondantes.

Les cendres de bois & d'os d'animaux, sont les terres les plus propres qu'on ait trouvées jusqu'à présent pour les *coupelles:* ces cendres doivent être brûlées & calcinées parfaitement, c'est-à-dire, en blancheur; ensorte qu'il n'y reste plus de principe inflammable, attendu qu'il seroit capable de ressusciter les métaux scorifiés, & qu'il occasionneroit un bouillonnement pendant l'opération. Elles doivent être aussi bien lessivées & dépouillées de toute matière solide, pour éviter qu'elles ne soient fusibles.

Pour former les *coupelles* on mêle les cendres, ainsi préparées, avec de l'eau, pour les réduire en une espèce de pâte, à laquelle on donne ensuite la forme convenable par le moyen d'un moule. Quelques-uns les réduisent en pâte avec un peu de bierre; on y ajoute une petite quantité d'argille, pour pouvoir les monter plus commodément. Les Fournalistes, & même plusieurs Artistes, donnent aussi le nom de *coupelle* à des *tests à rôtir*, composés d'argille, parce qu'ils ont effectivement la même forme que les *coupelles* d'essai ou d'affinage.

On appelle *or de coupelle*, l'or très-fin, celui qui approche le plus de 24 carats.

On dit figurément, *mettre à la coupelle*, *passer à la coupelle;* pour dire, mettre à une rigoureuse épreuve, passer par un examen sévère. *Avant de l'admettre dans cette Compagnie, on le passa à la coupelle.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

COUPELLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Coupeller.

COUPELLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se con-

jugue comme Chanter. Terme de Chimie & de Docimastique, qui se dit de l'action de passer de l'or, de l'argent, &c. à la coupelle.

COUPE-PAILLE; substantif masculin. Instrument qui sert à couper la paille par petites parties, afin que le cheval puisse la manger en guise d'avoine, après cependant qu'on l'a mêlée avec la moitié de ce grain.

COUPE-PÂTE; substantif masculin, & terme de Boulangers, qui se dit d'un instrument de fer, large & presque carré, dont ils se servent pour couper la pâte.

COUPE-QUEUE; substantif masculin, & terme de Mégissiers, qui se dit d'un instrument dont ces Artisans se servent pour couper les queues des peaux qu'ils veulent passer en mégie.

COUPER; nom propre d'une ville d'Ecosse, dans la province de Fife, sur la rivière d'Eden, à trois lieues de la ville de Saint-André.

COUPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Secare.* Séparer, trancher, diviser un corps continu avec un instrument tranchant. *On lui coupa trois doigts. Il est temps de couper cette haie.*

Couper, est aussi verbe neutre. *Ces ciseaux coupent bien.*

Couper, signifie quelquefois tailler suivant les règles de l'art. *Ce Tailleur coupe bien un habit.*

Couper l'or, se dit en termes de Batteurs d'or, de l'action de partager une feuille en quatre parties, pour être battues & amenées chacune à la première grandeur qu'elles avoient avant d'avoir été séparées.

Couper les lames en flans, se dit dans les Monnoies, de l'action de couper en morceaux ronds, à peu près du poids des espèces à fabriquer, les lames d'or, d'argent & de billon, quand elles ont suffisamment passé par les laminoirs.

Couper les aiguilles, les épingles, se dit en termes d'Epingliers-Aiguilletiers, de l'action de donner aux aiguilles & aux épingles les longueurs proportionnées à leur grosseur, par le moyen d'une boîte ou mesure.

Couper, signifie en termes de Faiseurs de cardes, réduire, par le moyen des ciseaux, le fil de fer à la longueur nécessaire pour être employé.

Couper, signifie en termes de Ciriers, retrancher d'une bougie trop longue ce qui est superflu. Et *couper la tête*, signifie ôter ce qui est de trop à l'extrémité où l'on a fait la tête.

Couper un carrosse, signifie en termes de Carrossiers, lui retrancher un de ses fonds.

Couper une pierre, se dit en termes de l'Art de bâtir, & signifie ôter trop de son lit ou de son parement; ensorte qu'elle est devenue trop petite pour servir où elle étoit destinée.

On dit aussi, *couper le plâtre*; pour dire, faire des moulures de plâtre à la main ou à l'outil. Et *couper le bois*; pour dire, pratiquer des ornemens de sculpture en plein bois, sur des panneaux de menuiserie.

Couper, se dit en termes d'Orfévrerie & de Gravure, de l'action d'exécuter avec le burin, l'échope, &c. en creux ou en relief, les divers ornemens des ouvrages. Et l'on dit, qu'*un Graveur coupe bien le cuivre*; pour dire, qu'il grave nettement,

avec propreté & élégance ; que ses tailles ne sont point égratignées, & que les estampes qui en viennent, ne sont point boueuses.

COUPER DANS LE VIF, se dit en termes de Chirurgie, de l'action du Chirurgien qui, en opérant, coupe jusques dans la chair vive. *Il auroit dû couper dans le vif.*

COUPER DANS LE VIF, se dit aussi figurément, pour dire, toucher à ce qui est le plus sensible. *Vous coupiez dans le vif.*

On dit du vent de bise ou d'un grand froid, qu'*il coupe le visage, les lèvres.*

COUPER LA GORGE, signifie tuer, massacrer. *On leur coupa la gorge dans ce cabaret.*

COUPER LE SIFLET, se dit aussi, mais familièrement, dans la même acception. *Peu s'en fallut qu'on ne lui coupât le siflet.*

On dit que *des personnes se coupent la gorge l'une à l'autre ;* pour dire, qu'elles s'entretuent. *Ils sont furieux, & ils ne manqueront pas de se couper la gorge.*

On dit aussi, *se couper la gorge avec quelqu'un ;* pour dire, se battre en duel avec lui. *Il veut se couper la gorge avec cet Officier.*

On dit figurément, *couper la gorge à une personne ;* pour dire, faire une chose qui la perd, qui la ruine. *Cette entreprise lui a coupé la gorge.*

On dit aussi figurément & familièrement d'une raison, d'un moyen, d'un acte qui détruit les prétentions d'une personne, qu'*il lui coupe la gorge. Ce contrat vous coupera la gorge.*

On dit en menaçant quelqu'un, qu'*on lui coupera bras & jambes, le nez, les oreilles, le visage*, &c.

On dit aussi figurément, qu'*on a coupé bras & jambes à une personne ;* pour dire, qu'on lui a fait un tort considérable, une injustice criante.

COUPER LA BOURSE A QUELQU'UN, signifie voler adroitement l'argent de quelqu'un, ou les effets qu'il avoit sur lui. *Un filou lui coupa la bourse à l'Opéra.*

On dit aussi figurément & familièrement, *couper la bourse à une personne ;* pour dire, tirer de l'argent d'une personne qui n'a aucune envie d'en donner. *Il fut obligé de se laisser couper la bourse, pour réussir dans son projet.*

COUPER DU VIN, signifie mêler deux ou plusieurs vins ensemble. Et *couper du lait*, signifie mêler du lait avec de l'eau.

COUPER, signifie en termes de Boulangers, trier les farines, & les mettre chacune avec celles de leur espèce.

COUPER LE GRAIN, se dit en termes de Corroyeurs, de l'action de former sur la surface du cuir, de petites traces qui s'entrecoupent en tous sens à angles inégaux, comme on le remarque aux peaux de veaux retournées.

COUPER, signifie en parlant de grains, de sel, de légumes, passer la racloire sur la mesure quand elle est comble.

COUPER, signifie quelquefois traverser, diviser. *Il y a un grand nombre de canaux qui coupent la Hollande.*

COUPER L'EAU, signifie fendre l'eau en nageant.

COUPER LA LAME, se dit en termes de Marine, quand la pointe du vaisseau fend le milieu des flots ou de la vague, & passe au travers.

COUPER LE CABLE, LES MÂTS, se dit

auſſi en termes de Marine, de l'action de couper ou rompre le cable de l'ancre, ou les mâts d'un navire, comme il arrive dans quelque occaſion preſſante, ou quand on eſt tourmenté par une tempête violente.

COUPER QUELQU'UN, ſignifie le traverſer, le paſſer, le devancer. *Les gens du Prince coupèrent l'Ambaſſadeur.* Et l'on dit, *couper chemin à quelqu'un ;* pour dire, ſe mettre au-devant de lui ſur ſon chemin, pour l'empêcher de paſſer. *Il faut leur couper chemin.*

On dit auſſi dans le ſens figuré, *couper chemin à un mal ;* pour dire, en arrêter le cours, empêcher qu'il ne continue. *On coupa chemin à la conſpiration.*

On dit encore dans la même acception, *couper pied à un arbre ; à un mal.*

COUPER LES ENNEMIS, ſignifie en termes de l'Art Militaire, ſe placer entre une partie de leur armée, & une autre partie, ou entre leur armée & la place qu'ils couvroient. Et l'on dit, *couper la communication d'une ville, d'un quartier ;* pour dire, diſpoſer ſes troupes de manière qu'elles empêchent le ſecours d'y pénétrer.

On dit, *couper les eaux à une place aſſiégée ;* pour dire, couper, détourner les canaux, les conduits des fontaines qui portent de l'eau à la ville. Et *couper les vivres à une armée, à une ville aſſiégée ;* pour dire, fermer les paſſages pour empêcher qu'on ne leur porte des vivres.

On dit, que *deux lignes, deux chemins ſe coupent ;* pour dire, qu'ils ſe croiſent & qu'ils ſe traverſent.

COUPER, ſe dit en termes de Vénerie, des chiens qui abandonnent la voie pour devancer la bête ; ce qui eſt un défaut.

On dit, *couper par le plus court, par le plus court chemin ;* pour dire, aller par le plus court chemin. Et *couper par le ſentier ;* pour dire, aller par le ſentier.

COUPER, ſe dit au jeu des cartes, & ſignifie ſéparer un jeu de cartes en deux parties, après que celui qui donne, a mêlé. *Vous n'avez coupé qu'une carte.*

COUPER CU, ſe dit auſſi en termes de Jeu, pour ſignifier, manquer à tenir jeu quand on gagne. *Il lui coupa cu auſſitôt qu'il eut gagné le coup.*

COUPER, ſe dit au Jeu de Lanſquenet, & ſignifie prendre carte & ſe mettre au nombre des joueurs. *Il voulut couper, & il perdit tout ſon argent.*

COUPER UN COUP, ſe dit en termes du Jeu de Paume, de l'action de pouſſer la balle de manière qu'elle ne faſſe point de bond.

On dit, *couper un cheval ;* pour dire, le châtrer. Et qu'*un cheval ſe coupe ;* pour dire, qu'il s'entreheurte les jambes, ou ſe donne des atteintes en marchant.

Les chevaux ſe coupent plus fréquemment les pieds de derrière que ceux de devant. Ce défaut vient de laſſitude, de foibleſſe aux reins, de ce que les chevaux ne ſavent comment aller, ou de ce qu'ils ſont mal ferrés.

COUPER UNE NOTE, ſe dit en termes de Muſique, lorſqu'au lieu de la ſoutenir durant toute ſa valeur, on ſe contente de la frapper au moment qu'elle commence, paſſant en ſilence le reſte de ſa durée.

On dit en termes de Poëſie lyrique, *couper un opéra ;* pour dire, arranger les diverſes parties qui le compoſent.

Couper, se dit en termes de Peinture, dans la même acception que trancher, pour exprimer l'effet d'une couleur forte & vive, qui n'est pas assez rompue ni adoucie dans son union avec la voisine.

Couper, se dit en termes de Danse, de l'action de faire cette sorte de pas qu'on appelle *un coupé*.

Couper la mesure, se dit en termes d'Escrime, & signifie dégager la mesure.

Couper sous le poignet, signifie aussi en termes d'Escrime, dégager par dessous le poignet de l'ennemi, au lieu de dégager par dessous le talon de sa lame. Et *couper sur pointe*, signifie porter une estocade à l'ennemi en dégageant par dessus la pointe de son épée, au lieu de dégager par dessous le talon.

Couper le rond, la volte, se dit en termes de Manége, quand un cheval divisant la volte en deux, il change de main & part sur une ligne droite, pour commencer une autre volte.

Couper court, se dit figurément & familièrement, & signifie abréger un discours, répondre en peu de mots. Et l'on dit, *couper la parole à une personne*; pour dire, l'interrompre en prenant la parole, ou lui imposer silence. *Elle prétend que vous lui coupâtes la parole.*

On dit figurément, que *les sanglots, les soupirs coupent la voix*; pour dire, qu'ils font perdre la parole.

On dit d'une personne, qu'*elle se coupe*; pour dire, qu'elle se contredit & se dément elle-même dans ses discours. *L'accusé se coupa dans ses réponses.*

On dit proverbialement & figurément, *couper l'herbe sous le pied à une personne*; pour dire, la supplanter adroitement. *Il comptoit cette demoiselle l'épouseroit ; cet Officier lui a coupé l'herbe le pied.*

La première syllabe est brè & la seconde longue ou br *Voyez* Verbe.

COUPERET; substantif masc *Culter grandior.* Sorte de cou fort large, dont on se sert dan boucheries & les cuisines pour per de la viande. *Ce Taillandier de bons couperets.*

Couperet, se dit en termes d'En leurs, d'un outil d'acier dont Ouvriers font usage pour coupe canons ou filets d'émail, à peu comme le diamant sert aux Vit & aux Miroitiers pour le verr pour les glaces.

La première syllabe est brè la seconde très-brève, & la tro me moyenne au singulier, longue au pluriel.

COUPEROSE; substantif fémi C'est la même chose que vi martial. *Voyez* Vitriol.

COUPEROSÉ, ÉE; adjectif pa quel on désigne un visage gâté bourgeons & de rougeurs. *Avo visage couperosé.*

Couperosé, se dit aussi des per nes. *Cette femme est couperosée.*

La première syllabe est brè la seconde très-brève, la trois brève, & la quatrième encore singulier masculin; mais celle-c longue au pluriel & au fémin qui a une cinquième syllabe brève.

Cet adjectif ne doit pas régu rement précéder le substantif au il se rapporte. On ne dira pas *couperosé homme*, mais un *ho couperosé.*

COUPE TÊTE; substantif mascu Sorte de jeu que jouent les enfa

en ſautant de diſtance en diſtance les uns par deſſus les autres. *Jouer à coupe-tête.*

COUPEUR, EUSE; ſubſtantif. *Sector, ſectrix.* Qui coupe. Il ſe dit de ceux qui coupent les grappes en vendange. *Il y avoit trois coupeurs & trois coupeuſes.*

Coupeur de poil, ſe dit en termes de Chapeliers, d'un Ouvrier qui coupe le poil de deſſus la peau des caſtors, des lapins, *&c.* afin de pouvoir l'arçonner & l'employer à faire des capades.

Coupeur, ſe dit en termes de Fondeurs de dragées au moule, de l'Ouvrier qui ſépare les dragées de la branche commune à laquelle elles tiennent au ſortir du moule; ce qui ſe pratique avec les tenailles tranchantes.

Coupeur de bourse, ſe dit d'un filou qui dérobe ſubtilement l'argent & les effets qu'on peut avoir ſur ſoi. *On arrêta deux coupeurs de bourſe à l'Opéra.*

Coupeur, ſe dit au Lanſquenet de ceux qui tiennent les cartes à ce jeu. *Ces deux coupeurs ont perdu beaucoup d'argent.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième du féminin très-brève.

COUPIS; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans le commerce, à certaines toiles de coton à carreaux, qu'on tire particulièrement de Bengale.

COUPLAGE; ſubſtantif maſculin, & terme de Rivière, par lequel on déſigne chacune des ſeize parties qui compoſent un train.

COUPLE; ſubſtantif féminin, qui ſe dit de deux choſes de même eſpèce qu'on met enſemble. *Il but une couple de coups. On lui ſervit une couple de grives.*

Remarquez que s'il s'agit de choſes qui aillent néceſſairement enſemble, comme des bas, des gants, des ſouliers, des bottes, *&c.* on fait uſage du mot paire: on dira donc *une paire de gants, une paire de bottes*, &c.

Couples, ſe dit en termes de Marine, des côtes d'un navire, leſquelles croiſent & recroiſent deux à deux la côte principale à meſure qu'elles s'en éloignent.

Couples, ou fermures, ſe dit auſſi en termes de Marine, de deux planches du franc bordage, entre chaque préceinte.

Couple, ſe dit du lien dont on attache deux chiens de chaſſe enſemble. *Apportez la couple de ces chiens.*

Couple, eſt auſſi ſubſtantif maſculin, & ſe dit de deux perſonnes unies enſemble par amour ou par mariage. *Un couple fortuné. Un beau couple d'amans.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

COUPLÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Coupler.

Couplé, ſe dit en termes de l'Art Héraldique, des chiens de chaſſe & de certains fruits liés enſemble.

De Billy, à Paris, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois glands & de trois olives de Sinople, un gland & une olive couplés & liés de gueules.

COUPLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Copula conſtringere.* Attacher des chiens de chaſſe avec une couple pour les mener. *Couplez les chiens courans.*

Coupler, ſignifie auſſi loger deux perſonnes enſemble dans les occaſions où les logemens ſont marqués par des Maréchaux des Logis. *On fut obligé de coupler les Officiers.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

COUPLET; substantif masculin. *Stropha*. Certain nombre de vers, espèce de stance qui fait le tout ou partie d'une chanson. *Le premier couplet de cette chanson vaut mieux que le second.*

COUPLET, se dit aussi des doubles & variations qu'on fait sur un même air, en le reprenant plusieurs fois avec de nouveaux changemens, mais toujours sans défigurer le fond de l'air, comme dans les folies d'Espagne & dans les anciennes chaconnes.

COUPLET, se dit en termes de Serrurerie, de deux pattes de fer à queue d'aronde, unies par deux charnières.

COUPLET, se dit en termes d'Arquebusiers, d'un fusil dont le canon est brisé, c'est-à-dire, fait de deux pièces qui se rassemblent par le moyen d'une vis.

COUPLETS DE PRESSE, se dit en termes d'Imprimerie, des deux grosses charnières de fer qui attachent le grand châssis ou tympan au coffre de la presse.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

COUPLETÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* COUPLETER.

COUPLETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier, qui signifie faire une chanson, des couplets contre quelqu'un. *On coupleta ce Conseiller.*

COUPLIÈRES; substantif féminin pluriel, & terme de Rivière, qui se dit d'un assemblage de huit rouettes bouclées par un bout, où elles forment une espèce de nœud coulant. On s'en sert dans la construction des trains pour retenir la branche d'un train sur l'attelier.

COUPOIR; substantif masculin. Instrument dont on se sert dans la fabrique des monnoies, & en différens arts & métiers, pour couper & rogner.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

COUPOLE; substantif féminin. Terme d'Architecture. L'intérieur, la partie concave d'un dôme qu'on orne de compartimens ou de peintures, comme la coupole du dôme de Parme, peinte par le Corrège.

COUPON; substantif masculin. Petit reste d'une pièce de drap, de toile, d'étoffe. *Un coupon de damas.*

COUPON, se dit aussi des papiers portant intérêts, & dont on coupe une partie à chaque échéance. *Chaque répartition d'action est divisée en deux coupons.*

COUPON, se dit encore en termes de Rivière, de la dix-huitième partie d'un train de bois flotté. Chaque coupon doit avoir douze pieds de longueur.

COUPON, se dit dans le Commerce, d'une espèce de toile qui se fabrique à la Chine avec une plante appelée *co*, que l'on ne trouve guères que dans la Province de Fokien.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

COUPURE; substantif féminin. *Cæsio*. Blessure, séparation, division faite dans un corps continu avec un instrument tranchant, tel qu'un rasoir, un couteau, &c. *Une coupure légère.*

COUPURE, se dit en termes de l'Art Militaire, des retranchemens, fossés, palissades, &c. que l'on pratique derrière une brèche pour s'y dé-

fendre. *On fit une coupure qui empêcha cette troupe de pénétrer plus avant.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COUR; substantif féminin. *Area.* Espace à découvert, environné de murs ou de bâtimens, & qui est ordinairement à l'entrée de la maison dont il fait partie. *On pave la cour. Cette cour est trop petite.*

On appelle *basse-cour*, la cour d'un château ou d'une grande maison, & qui est destinée, soit au logement des bas-Officiers, soit à y mettre les équipages; on y nourrit à la campagne de la volaille & des bestiaux. *C'est une servante de basse-cour.*

On dit figurément & familièrement, *c'est une nouvelle de basse-cour;* pour dire, une nouvelle débitée par des gens qui ne sont pas à portée de l'avoir bien apprise.

Cour, se dit du lieu qu'habite un Souverain. *Je l'ai rencontré à la Cour.*

Cour, se dit aussi des Princes, des Princesses, des Ministres, des Grands, & des principaux Officiers qui accompagnent un Souverain. *La Cour vient de partir pour la chasse.*

On dit, *un homme de la Cour, des gens de la Cour;* pour dire, un homme, des gens qui suivent la Cour & qui vivent à la manière de la Cour; mais quand on supprime l'article, & qu'on dit *homme de Cour*, il se prend quelquefois en mauvaise part.

On dit proverbialement de quelqu'un fort impudent, qu'*il est effronté comme un Page de Cour.*

Cour, se dit de l'air & de la manière de vivre à la Cour. *On voit bien qu'il est de la vieille Cour. Il a l'air, l'esprit de la Cour.*

Cour, se dit quelquefois de la suite d'un grand Seigneur, d'un Prince, quoiqu'il ne soit pas Prince Souverain. *Ce Ministre avoit une Cour aussi brillante que celle du Souverain.*

On dit, *avoir bouche à Cour, chez le Roi, chez un Prince;* pour dire, avoir droit de manger aux tables entretenues par le Roi, par un Prince. *Il a six mille francs d'appointemens & bouche à Cour.*

Cour, se prend particulièrement pour le Souverain & son Conseil. *Cela s'est fait par ordre de la Cour.*

Cour plénière, se dit d'une assemblée solennelle où nos Roi avoient accoutumé d'inviter les Grands du Royaume, même les Seigneurs étrangers, auxquels ils donnoient audience publique, avec toutes sortes de fêtes & de réjouissances.

La Cour plénière duroit une semaine; elle se tenoit tantôt dans le palais du Roi, tantôt dans une ville célèbre, quelquefois en pleine campagne, & toujours dans un endroit vaste, & capable de loger toute la Noblesse du Royaume. Le Monarque, durant tout le temps de la fête, ne mangeoit qu'en public. Les Évêques, les Ducs les plus distingués étoient assis à sa table. Il y en avoit une autre pour les Abbés, les Comtes & autres Seigneurs. La profusion régnoit sur ces tables. Le règne des Carlovingiens fut celui des *Cours plénières.* Elles furent magnifiques sous *Charlemagne.* On y voyoit arriver, de toute part, des Ducs, des Comtes, qui, eux-mêmes, étoient suivis d'une Cour brillante, & faisoient une dépense égale à celle de nos Rois; on y prenoit, l'après-dîner, les divertisse-

mens de la pêche, du jeu, de la chasse; il y avoit des Danseurs de corde, des Farceurs, des Jongleurs, des Pantomimes. Ces derniers excelloient dans leur art; ils avoient des chiens, des ours, des singes formés à imiter toutes sortes de gestes, d'actions, de postures, & ils leur faisoient jouer une partie de leurs pièces. Les spectacles étoient très-dispendieux pour le Prince; mais sans cela, la fête eût été trouvée peu agréable. Tel étoit le goût du temps. Cette magnificence alla toujours en diminuant, depuis Charles le Simple. Louis d'Outremer, son fils, & Lothaire, son petits-fils, avoient si peu de revenus, qu'ils ne se trouvèrent pas en état de donner de ces sortes de fêtes. Hugues Capet les rétablit; Robert les continua; Saint Louis les célébra avec beaucoup de somptuosité; & Charles VII les abolit. Les guerres contre les Anglois en furent le prétexte. La Noblesse s'y ruinoit au jeu; & le Monarque y épuisoit ses trésors.

On dit figurément & familièrement à une personne chez qui l'on trouve une compagnie plus nombreuse qu'à l'ordinaire, *vous tenez aujourd'hui Cour plénière.*

On dit proverbialement d'un endroit, d'une maison, où chacun veut être maître & où l'on ne voit que désordre & confusion, que *c'est la Cour du Roi Pétaut.*

Amis de Cour, se dit des amis sur qui l'on ne doit guères compter. *Il vit bien dans sa disgrâce, qu'il n'avoit eu que des amis de Cour.*

On appelle proverbialement, *eau bénite de Cour*, les vaines promesses, les caresses trompeuses & les complimens tels qu'en font les gens de Cour. *Tout cela n'est qu'eau bénite de Cour. Ce Seigneur lui donne de l'eau bénite de Cour.*

Cour céleste, se dit poëtiquement, pour signifier, le Paradis.

Cour, se dit des respects, des devoirs qu'on rend à quelque personne, & des déférences assidues qu'on a pour elle. Il fait sa cour à la Princesse. *Elle a raison de faire la cour à son oncle.*

On dit, *faire la cour de quelqu'un*; pour dire, lui rendre de bons offices auprès de quelqu'un. *Il a fait votre cour au Ministre.*

Cour, se dit d'une Juridiction, soit ecclésiastique, soit laïque, dans laquelle on plaide: ainsi,

Cour d'Église, ou Ecclésiastique, se dit de la Juridiction temporelle que des Ecclésiastiques ont en certaines matières, par la concession du Prince, tant sur les Ecclésiastiques que sur les Laïques qui leur sont soumis.

Le terme de *Cour d'Eglise*, est opposé à celui de Cour Laïque ou Séculière, & comprend toutes les Juridictions Ecclésiastiques, telles que les Officialités ordinaires, les Officialités primatiales, la Juridiction que les Archiprêtres, les Archidiacres, Grands Chantres & autres Dignitaires ont en certaines Eglises; les Bureaux ou Chambres Ecclésiastiques, *&c.*

Cour Séculière ou Laïque, se dit par opposition à Cour d'Eglise, de tout Tribunal Laïque ou Séculier, soit supérieur, soit inférieur; mais remarquez qu'il n'y a que les Compagnies supérieures séculières qui puissent se qualifier de *Cour.*

Cour de Chrétienté, s'est dit autrefois dans la même acception que Cour d'Eglise.

Cour Supérieure, se dit d'un Tribunal du premier ordre, qui connoît souverainement & sans appel des matières dont la connoissance

lui est attribuée par le Roi, & dont les Jugemens ne peuvent être réformés que par le Roi ou son Conseil : tels sont les Parlemens, le Grand Conseil, les Conseils Supérieurs établis dans certaines Provinces, la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, les Chambres des Comptes, les Cours des Aides, & les Cours des Monnoies.

L'autorité des Cours Supérieures ou Souveraines, ne s'étend pas au-delà de leur ressort, ni des matières dont la connoissance leur est attribuée : elles sont indépendantes les unes des autres, & ont chacune un pouvoir égal en ce qui est de leur Juridiction.

S'il arrive un conflit entre deux Cours Souveraines, elles tâchent de se concilier par la médiation de quelques-uns de leurs Officiers ; s'ils ne s'accordent pas, il faut se pourvoir au Conseil du Roi en règlement de Juges, pour savoir où l'on procédera.

Cour des Aides, se dit d'une Compagnie Souveraine instituée à l'instar des Parlemens, pour juger & décider en dernier ressort & souverainement tout procès, tant civil que criminel, au sujet des Aides, Gabelles, Tailles & autres matières du même genre.

Dans l'origine, la Cour des Aides de Paris étoit unique, & son ressort s'étendoit par tout le Royaume : il y en a maintenant quatre autres, qui ont leurs siéges à Montpellier, à Bordeaux, à Clermont & à Montauban.

Outre ces cinq Cours des Aides, il y en a neuf autres ; mais qui sont unies à des Parlemens ou Chambres des Comptes : celles de Grenoble, Dijon, Rennes, Pau & Metz, sont unies aux Parlemens des mêmes villes ; & celles de Rouen, Aix, Dôle & Nanci, aux Chambres des Comptes de ces mêmes villes. *Voyez* Aides.

Cour des Monnoies, se dit d'une Cour Supérieure établie pour juger souverainement tout ce qui concerne les monnoies. *Voyez* Monnoie.

On dit en termes de Palais, *mettre hors de cour*, ou *hors de cour & de procès* ; pour dire, renvoyer les parties, ou une des parties, comme n'y ayant pas sujet de plaider. Et l'on appelle le jugement qui met les parties hors de cour, *un hors de cour.*

Cour de Comté, se dit en Angleterre, d'une Cour de Justice qui se tient tous les mois dans chaque Comté, par le Shérif ou son Lieutenant.

Cour amoureuse, s'est dit d'une Compagnie entièrement consacrée à l'amour, & qui fut formée sous Charles VII. Les Princes du Sang étoient à la tête de cette Compagnie, & les principaux Seigneurs de l'Etat briguoient l'honneur d'y être admis : mais ce qui étonne un peu, c'est qu'on trouve dans la liste de cette association voluptueuse, des Magistrats, des Docteurs en Théologie, des Grands Vicaires, des Curés, des Chanoines, *&c.*

Ce monosyllabe est long.

COURADOUX ; substantif masculin, & terme de Marine. C'est, dans un vaisseau, l'espace qui est entre deux ponts ; &, dans une galère, le lieu où couchent les soldats.

COURAGE ; substantif masculin. *Animus.* Disposition par laquelle l'ame se porte à entreprendre quelque chose de hardi ; de grand, ou à souffrir, repousser quelque chose

de fâcheux, de difficile; c'est une résolution ferme, inébranlable dans les divers accidens de la vie. *On doit estimer & honorer le courage. Les Officiers signalèrent leur courage. Il a le courage élevé. Un courage héroïque, indomptable.*

On dit aussi, en mauvaise part, *un courage mou*, *foible*, *brutal*, &c.

Le courage d'esprit, dit un Académicien, consiste à voir les dangers, les périls, les maux, & les malheurs, précisément tels qu'ils sont, & par conséquent les ressources; les voir moindres qu'ils ne sont, c'est manquer de lumières; les voir plus grands, c'est manquer de cœur. La timidité les exagère, & par là les fait croître: le courage aveugle les déguise, & ne les affoiblit pas toujours; l'un & l'autre mettent hors d'état d'en triompher. Le *courage d'esprit* suppose & exige souvent celui du cœur; le *courage du cœur* n'a guères d'usage que dans les maux matériels, les dangers physiques, ou ceux qui y sont relatifs. *Le courage d'esprit* a son application dans les circonstances les plus délicates de la vie. On trouve aisément des hommes qui affrontent les périls les plus évidens. On en trouve rarement qui sans se laisser abattre par un malheur, sachent en tirer le parti qui conviendroit.

Un des traits les plus frappans de courage que l'histoire ait consacré, est sans doute celui d'Arria, femme de Cecina Pœtus, fait prisonnier par les troupes de l'Empereur Claude, après la déroute de Scribonianus dont il avoit embrassé le parti.

Cette femme courageuse, ayant inutilement tenté, par les instances les plus vives, les plus fé
santes, & les plus ingénieu
d'être reçue dans le Navire qui
duisoit son mari prisonnier, l
sans s'abandonner au désespoir
bateau de pêcheur, & suivit P
toute seule dans ce petit esq
depuis l'Esclavonie jusqu'à R
Quand elle y fut arrivée, & qu
ne vit plus d'espérance de sauve
jours de son mari, elle s'appe
qu'il n'avoit pas le cœur assez
me pour se donner la mort
laquelle la cruauté de l'Empe
le contraignoit. Dans cette e
mité, elle commença, pour tâ
d'y disposer Pœtus, d'empl
ses conseils & ses exhortation
plus pressantes: alors le vo
ébranlé, elle prit dans sa mai
poignard qu'il portoit: fais
mon cher Pœtus; & à l'in
s'étant donné un coup morte
ce même poignard, elle l'
cha de la plaie, le lui pré
tranquillement, & en expirant
dit ces mots: *Tiens*, *Pœtus*,
m'a point fait de mal.

COURAGE, se dit quelquefois
lument par manière de part
exhortative, comme dans
phrase: *courage*, *compagnons*

On dit, qu'*un grand coura*
daigne de se venger; pour
qu'un cœur noble, qu'une ame
vée dédaigne de se venger.

On dit aussi que *les grands*
rages ne se laissent point abatt
les adversités; pour dire, q
ames nobles & élevées ne
combent point à la mauvaise
tune.

On dit proverbialement,
on approche de la fin de qu
ouvrage, *il n'y a plus que cou*

COURAGE, se dit aussi en parl
certains animaux hardis; et

font les lions, les aigles, les chiens, &c. *Ce jeune cheval a du courage. Ce chien attaqua le loup avec beaucoup de courage.*

Courage, se dit quelquefois pour ardeur, zèle, affection. *Il travailla pour vous de grand courage dans cette affaire.*

Courage, se dit aussi dans l'acception de sentiment, passion, mouvement. *On n'a jamais pu vaincre son courage. S'il eût suivi son courage, tout étoit perdu.*

Courage, se dit encore dans l'acception de dureté de cœur. *Elle eut le courage de voir souffrir sa fille sans lui donner le moindre secours. Aurez-vous le courage de lui refuser l'argent dont il a besoin?*

On dit familièrement, *tenir son courage;* pour dire, persister dans sa colère, sa haine, son dépit, son ressentiment. *Elle ne veut plus lui parler, & il paroît qu'elle tiendra son courage.*

Voyez Valeur, pour les différences relatives qui en distinguent Courage.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COURAGEUSEMENT; adverbe. *Fortiter.* Avec courage, avec hardiesse. *Il se défendit courageusement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne.

COURAGEUX, EUSE; adjectif. *Fortis.* Qui a du courage, de la hardiesse. *Une troupe de soldats courageux. Des animaux courageux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un courageux homme*, mais *un homme courageux.*

COURALEMENT; vieux mot qui signifioit autrefois cordialement.

COURALIN; substantif masculin. terme de Pêche, qui se dit dans l'Amirauté de Bourdeaux, d'une sorte de petite chaloupe dont se servent les pêcheurs.

COURAMMENT; adverbe. *Expeditè.* Avec rapidité, facilement. *Ecrire, lire couramment.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne.

On prononce & l'on devroit écrire *kouramant.* Voyez Orthographe.

COURANT, ANTE; adjectif. *Currens.* Qui court. *Un ruisseau courant.*

On appelle *eau courante*, de l'eau vive qui coule toujours.

On dit figurément, *l'intérêt courant, l'année courante, le prix courant, le mois courant.*

On dit aussi quelquefois dans le commerce, *le deux, le trois,* &c. *du courant;* pour dire, le deux, le trois du mois courant.

On dit, *toise courante, aune courante, &c.* pour exprimer la mesure de quelque chose que ce soit par toises ou par aunes en longueur, sans avoir égard à la hauteur. *Il a payé vingt écus de l'aune courante de cette tapisserie.*

Courant, se dit en termes de l'Art héraldique, de tout animal qui court.

Jaquemet, d'azur à une bande d'or, accostée de deux cerfs courans de même.

Courant, s'emploie aussi substantivement, & l'on dit, *le courant de l'eau;* pour dire, le fil de l'eau.

Courant d'eau, se dit d'un canal ou

d'un ruisseau qui court. *Ce courant d'eau traverse son verger.*

COURANS, se dit en termes de Marine, de certains endroits de la mer où l'eau coule rapidement d'un certain côté.

C'est particulièrement aux inégalités du fond de la mer, que M. Buffon attribue les courans. Quelques-uns, selon cet illustre Naturaliste, sont produits par les vents; les autres ont pour cause le flux & le reflux modifié par les inégalités dont on vient de parler. Les courans varient à l'infini dans leurs vîtesses & dans leurs directions, dans leur force, leur largeur, leur étendue.

L'observation & la connoissance des courans, est un des points principaux de l'art de naviguer : leur direction & leur force doit être soigneusement remarquée. Les principaux courans de l'Océan sont ceux qu'on a observés dans la mer Atlantique, près de la Guinée; ils s'étendent depuis le Cap Vert jusqu'à la Baie de Fernandopo; leur mouvement est d'occident en orient, & il est contraire au mouvement général de la mer qui se fait d'orient en occident : ces courans sont fort violens; ensorte que les vaisseaux peuvent venir en deux jours de Moura à Rio de Benin, c'est-à-dire, faire une route de plus de 150 lieues, & il leur faut six ou sept semaines pour y retourner; ils ne peuvent même sortir de ces parages qu'en profitant des vents orageux qui s'élèvent tout-à-coup dans ces climats : mais il y a des saisons entières pendant lesquelles ils sont obligés de rester, la mer étant continuellement calme, à l'exception du mouvement des courans qui est toujours dirigé vers les côtes dans cet endroit; ces courans ne s'étendent guères qu'à vingt lieues de distance des côtes. Auprès de Sumatra il y a des courans rapides qui coulent du midi vers le nord, lesquels ont probablement formé le golfe qui est entre Malaye & l'Inde : on trouve des courans semblables entre l'île de Java & la terre de Magellan; il y a aussi de très-grands courans entre le cap de Bonne-Espérance & l'île de Madagascar, & surtout sur la côte d'Afrique, entre la terre de Natal & le Cap; dans la mer Pacifique, sur les côtes du Pérou & du reste de l'Amérique, la mer se meut du midi au nord, & il y règne constamment un vent du midi qui semble être la cause de ces courans; on observe le même mouvement du midi au nord sur les côtes du Brésil, depuis le cap Saint-Augustin jusqu'aux îles Antilles, à l'embouchure du détroit des Manilles, aux Philippines & au Japon dans le port de Kibuxia.

Il y a des courans très-violens dans la mer voisine des îles Maldives, & entre ces îles ces courans roulent constamment pendant six mois d'orient en occident, & rétrogradent pendant les six autres mois d'occident en orient; ils suivent la direction des vents moussons, & il est probable qu'ils sont produits par ces vents qui, comme l'on sait, soufflent dans cette mer six mois de l'est à l'ouest, & six mois en sens contraire.

On dit figurément, *le courant du marché*; pour dire, le prix actuel que se vendent les denrées. *Vous en payerez le courant du marché.*

On dit aussi, *le courant du monde*; pour dire, la manière ordinaire du monde. *Il faut se conduire selon le courant du monde.*

On

On dit encore, *le courant des affaires*; pour dire, les affaires ordinaires, par opposition aux affaires extraordinaires qui surviennent.

Le courant, se dit aussi en matière de rentes, du terme qui court. *Il m'a payé les arrérages, & il ne doit que le courant.*

Tout courant, se dit adverbialement, pour dire, sans hésiter, sans peine, facilement. *Cela s'est fait tout courant. Ces tabatières se vendent dix écus l'une tout courant.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

COURANTE; substantif féminin. Terme de Musique, qui se dit d'un air propre à une espèce de danse du même nom : il est ordinairement d'une mesure à trois temps graves. *Jouer, chanter une courante.*

Courante, se dit aussi d'une espèce de danse grave, composée d'un temps, d'un pas, d'un balancement & d'un coupé; on la danse à deux. *Ils vont danser une courante.*

COURANTIN; substantif masculin. terme d'Artificiers, par lequel on désigne une fusée qui sert à porter le feu d'un lieu à un autre, & à former même en l'air une espèce de combat entre des figures qui représentent des hommes ou des animaux.

COURAP; substantif masculin. Les Indiens donnent ce nom à une espèce de gale fort commune à Java, & dans quelques autres contrées des Indes orientales : elle se manifeste aux aisselles, à la poitrine, aux aines & au visage, avec une demangeaison très-vive; les parties déchirées par les ongles, rendent une humeur âcre qui les irrite. Elle est si contagieuse, qu'il y a peu de personnes qui n'en soient ou qui n'en aient été attaquées. Le médecin Bontius qui en a été attaqué lui-même, enseigne la manière d'en guérir.

COURATIER; vieux mot qui signifioit autrefois courtier.

COURBARIL; substantif masculin. Grand arbre d'Amérique, dont le bois est rouge, dur, pesant, & propre aux ouvrages de charpente : on en construit des arbres & des rôles pour les Moulins à Sucre; il sert aussi à faire de grandes roulettes d'une seule pièce, tant pour les charriots, que pour les affuts de canon.

La fleur de cet arbre est papilionacée; & il s'élève du fond du calice, un pistil qui devient dans la suite un fruit ou une silique dure, composée d'une seule capsule, dans laquelle sont renfermées des semences dures, arrondies, & environnées de farine & de fibres.

Quand le *Courbaril* est vieux, il sort de son tronc une belle résine, solide, transparente, d'un jaune clair, de bonne odeur, & qui ressemble beaucoup à la gomme copal.

COURBATON; substantif masculin, & terme de Marine. Il se dit de pièces de bois courbées, presque à angles droits, qui servent à joindre les côtés du haut des vaisseaux à ceux de dedans, & à lier aussi les alonges aux barrots.

Courbaton, se dit dans la construction d'une galère, de fortes pièces de bois, attachées sur la fourrure de ce bâtiment pour servir de contre-forts.

Courbatons, ou **Taquets de hune**, se dit de pièces de bois, longues & menues, qui sont placées, en forme de rayons, autour des hunes, & qui servent à lier en-

semble le fond, les cercles & les garites qui composent la hune.

Courbaton de Beaupré, se dit d'une pièce qui fait un angle aigu avec la tête du mât. On place aussi un *Courbaton* sur le perroquet de beaupré. Celui-ci est carré sous le chouquet, & a dans cet endroit la même épaisseur que le perroquet.

Courbatons de bittes, se dit de pièces de bois, qui servent de contreforts pour assurer les bittes.

COURBATU, UE; adjectif. Il se dit d'un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre, pour avoir été réfroidi après un travail excessif. *Un cheval courbatu.*

Courbatu, se dit aussi quelquefois des personnes. *Quand il revint de ce voyage, il étoit tout courbatu.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier; mais la troisième est longue au pluriel & au féminin.

COURBATURE; substantif féminin. Maladie du cheval courbatu.

Le remède le plus sûr & le plus facile contre la courbature, est le vert: si le cheval est jeune, il se remettra sûrement en prenant les premières herbes.

La *Courbature* est un vice redhibitoire qui annulle la vente d'un cheval, pourvu que cette maladie se manifeste avant qu'il se soit écoulé neuf jours depuis la vente.

Courbature, se dit quelquefois en parlant des personnes, pour exprimer une lassitude douloureuse. *Il ressentit d'abord une courbature.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

COURBE; adjectif des deux genres. *Curvus, a, um.* Qui n'est pas droit & qui approche de la forme d'un arc. *Cette ligne n'est pas droite, elle est courbe.*

Courbe, se dit aussi substantivem en Géométrie, pour signifier ligne courbe. *La théorie des c bes.*

L'usage principal des cou dans la Géométrie, est de dor par leurs points d'intersection solution des problèmes.

On appelle *point multiple d courbe*, celui qui est commun à sieurs branches qui se coupen ce point, & par opposition *p simple*, celui qui n'appartient une branche.

Courbe caustique, se dit d courbe formée par des rayon lumière réfléchis ou réfractés tombant sur une autre courbe.

Courbe a double courbure, se d'une courbe dont tous les p ne sauroient être supposés dan même plan, & qui par conséq est doublement courbe, & par même, & par la surface sur laq on peut la supposer appliquée.

Courbe polygone, se dit courbe considérée, non comm goureusement courbe, mais me un polygone d'une infinit côtés. C'est ainsi que dans la métrie de l'infini, on considèr courbes; ce qui ne signifie chose, rigoureusement parlant non qu'une courbe est la limite polygones, tant inscrits que conscrits.

Rectification d'une courbe dit d'une opération qui consi trouver une ligne droite égal longueur à cette courbe.

Quadrature d'une courbe, d'une opération qui consiste à ver l'aire ou l'espace renferm cette courbe, c'est-à-dire, à gner un carré dont la surface égale à un espace curviligne.

Familles de courbes, se dit

assemblage de plusieurs courbes de différens genres, représentées toutes par la même équation d'un degré indéterminé, mais différent, selon la diversité du genre des courbes.

Courbes, se dit généralement en termes de Marine, des pièces de bois courbées, qui servent à lier les membres des côtés du vaisseau aux baux.

Courbes d'arcasse, se dit des pièces de liaison, assemblées dans chacun des angles de la poupe par un bout, contre la lisse de hourdi, & par l'autre, contre les membres du vaisseau.

Courbe de contre-arcasse ou de contre-lisse, se dit de pièces de bois, posées à fond de cale, attachées du bout d'en bas sur les membres du vaisseau, & arc-boutées par en haut contre l'arcasse.

Courbes d'écubier, se dit de deux pièces de bois, larges & épaisses, qui joignent l'étrave, l'une à droite, l'autre à gauche.

Courbes d'équerre, ou a fausse équerre, se dit des courbes qui ont la situation & la figure exprimées par les mots auxquels elles sont jointes. Telles sont les *courbes* du Gaillard & du premier Pont.

Courbes étendues, se dit de certaines *courbes* du second pont, ainsi nommées, parce que leur angle est fort obtus; tels sont les jottereaux.

Courbe d'étambord, se dit d'une pièce de bois courbe qui pousse sur la quille du vaisseau d'un côté, & de l'autre, contre l'étambord.

Courbe, se dit en termes de Charpenterie & de Menuiserie, de toute pièce de bois cintrée.

Courbe d'escalier, se dit de celle qui forme le quartier tournant qu'on appelle autrement *noyau recreusé*.

Courbes ralongées, se dit de celles dont les parties cintrées ont différens points de centre.

Courbe, se dit en termes d'Ecriture, des rondeurs supérieures & inférieures des lettres *o*, *d*, &c.

Courbe, se dit en termes de Maréchallerie, d'une tumeur dure & calleuse qui vient en longueur au jarrêt du cheval.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

COURBÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Courber.

Courbé, se dit en termes de l'Art héraldique, de la situation naturelle des dauphins, & des fasces un peu voûtées.

Beget, en Forez, d'azur au Dauphin courbé d'argent, accompagné de trois étoiles de même.

COURBER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Curvare.* Rendre courbe une chose qui étoit droite. *Il faut courber cette barre de fer. C'est l'âge qui l'a courbé.*

Courber, est quelquefois verbe neutre. *On les voyoit courber sous cet énorme poids.*

Courber, est aussi verbe pronominal réfléchi. *Il faut qu'il se courbe pour entrer.*

La première syllabe est brève, la seconde longue ou brève. *Voyez* Orthographe.

COURBERIE; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, environ à trois lieues, nord-nord-est, de Mayenne.

COURBET; substantif masculin. Terme de Bourreliers, qui se dit d'une partie du bât d'un mulet, disposée en forme d'arcade.

COURBETTE; substantif féminin,

& terme de Manége, qui se dit d'un mouvement que le cheval fait en levant également les deux pieds de devant, & se rabattant aussitôt. Les chevaux qui ont trop de feu, & ceux qui n'en ont pas assez, ne valent rien pour les courbettes, ce saut étant le plus difficile, & demandant beaucoup de jugement dans le cavalier, & de patience dans le cheval.

On appelle, *demi-courbette*, une petite courbette dans laquelle le cheval ne s'élève pas tant qu'à la courbette.

On dit familièrement & figurément, qu'*une personne fait des courbettes;* pour dire, qu'elle rampe bassement devant quelqu'un.

COURBETTER; verbe neutre de la première conjugaison. lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Manége, qui signifie faire des courbettes. *Un cheval qui ne fait que courbetter.*

COURBEVILLE; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à deux lieues & demie, sud-ouest, de Laval.

COURBILLAC; nom propre d'un bourg de France, en Angoumois, sur la Selloire, à trois lieues, nord-est, de Cognac.

COURBURE; substantif féminin. *Curvatura.* Inflexion, pli, état d'une chose courbée. *La courbure d'un arc. La courbure de cette barre indique qu'elle rompra bientôt.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COURCAILLET; substantif masculin. Il se dit d'un sifflet qui imite le cri des cailles, & que l'on appelle *appeau de cailles. Il perdit son Courcaillet.*

COURCE; substantif masculin, & terme de Vigneron, qui se dit du bois qu'on laisse à la taille de la vigne.

COURCEBŒUF; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, nord-nord-est, du Mans.

COURCELLES; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à deux lieues & demie, nord-nord-est, de la Flèche.

COURCEMONT; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à cinq lieues, nord-nord-est, du Mans.

COURCER; (se) vieux verbe qui signifioit autrefois se fâcher.

COURCETIERS; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à cinq lieues, est-sud-est, de Mayenne.

COURCHIVERNY; nom propre d'un bourg de France, dans le Blaisois, à trois lieues, sud-est, de Blois.

COURCITÉ; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à cinq lieues, est, de Mayenne.

COURCIVART; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à six lieues, nord-est, du Mans.

COURCIVE; substantif féminin, & terme de Marine, par lequel on désigne un demi-pont que l'on fait de l'avant à l'arrière des deux côtés de certains Bâtimens qui ne sont pas pontés.

COURCIVES, se dit aussi des serres-gouttières, ou pièces de bois qui font le tour du vaisseau en-dedans, & qui lui servent de liaison.

COURÇON; substantif masculin. Terme de Fondeurs, par lequel on désigne une pièce de fer longue qui se couche le long des moules des pièces d'Artillerie, & qui sert à les bander & serrer.

Courçon, se dit aussi en termes de Rivière, d'un pieu qui reste dans une rivière, de quelque ouvrage qu'on y a fait, & qui blesse quelquefois les bateaux.

COURCOURY; nom propre d'un bourg de France, en Saintonge, environ à une lieue, sud-sud-est, de Saintes.

COURCY; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, environ à une lieue, est, de Coutances.

COUR-DIEU; (la) nom propre d'une Abbaye de France, située dans la forêt d'Orléans, environ à cinq lieues, nord-est, de la ville d'Orléans. Elle est en commende, & vaut plus de 4000 liv. de rente au Titulaire.

COUREAU; substantif masculin, & terme de Rivière, qui se dit d'un petit bateau dont on se sert sur la Garonne pour charger les grands bateaux.

COURÉE; substantif féminin, & terme de Marine, qui se dit d'une composition de suif, d'huile de baleine, de soufre, de résine, & de verre brisé ou pilé dont on frotte les vaisseaux pour les voyages de long cours.

COURESSE; substantif féminin. On donne ce nom dans les îles Antilles, à une couleuvre longue d'environ quatre pieds, menue, mouchetée, vive, & qui ne fait point de mal. Les Nègres l'attirent dans leurs cases, parce qu'ils prétendent qu'elle y détruit les rats & les insectes.

COURET; *voyez* Courée, c'est la même chose.

COUREUR; substantif masculin. *Cursor.* Qui est léger à la course, qui se pique de bien courir. *C'est un bon coureur.*

Coureur, se dit aussi de celui qui va & vient, qui est souvent par la ville ou en voyage. *Jamais on ne vit pareil coureur, on ne peut pas le trouver chez lui.*

On dit d'un homme, que *c'est un coureur de nuit;* pour dire, qu'il se retire trop tard, & qu'il fait de la nuit le jour.

Coureurs, se dit en termes de l'Art Militaire, des Cavaliers que l'on détache pour battre l'estrade & reconnoître l'ennemi.

On donne le même nom aux Soldats qui s'échappent du camp, ou qui s'écartent dans les marches pour aller en maraude.

Coureur, se dit d'un Domestique qui court à pied, & qui fait des messages avec beaucoup de célérité. *La Princesse lui envoya son Coureur.*

Coureur de vin, se dit d'un Officier de la Maison du Roi, qui a soin de porter du vin partout où le Roi va.

Coureur de bague, de tête, se dit de celui qui court la bague, les têtes. *C'est un habile coureur de bague.* Il se dit aussi d'un cheval propre au même exercice.

Coureur d'Inventaires, se dit familièrement de quelqu'un qui est dans l'habitude d'aller à tous les Inventaires.

On dit dans la même acception, *coureur de Sermons, coureur de Bals,* &c.

Coureurs de bois, se dit dans le Canada, de ceux qui vont acheter des pelleteries chez les Sauvages, en suivant les lacs dans des canots.

Coureur, se dit en termes de Manége, d'un cheval de selle qui a la taille légère, & déchargée, la queue & les crins coupés, & qui est propre pour la course.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

COUREUSE; substantif féminin. Fille ou Femme qui se prostitue. *On le trouva avec deux coureuses.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COURGAINS; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, nord-est, de Beaumont.

COURGE; substantif féminin. *Cucurbita.* Plante annuelle, dont on distingue trois espèces; la *courge longue*, la *grosse courge*, & la *calebasse*: elles portent des fleurs en cloche de deux sortes; les unes sont stériles, & les autres produisent un fruit qui, dans la première espèce, a quelquefois quatre pieds de longueur: l'écorce, en séchant, jaunit & durcit comme du bois. La chair de cette espèce est fongueuse & rafraîchissante. On en fait aujourd'hui une confiture assez estimée. La seconde espèce a la figure d'un flacon rond. La troisième espèce est nommée *calebasse* ou *flacon*, à cause de la figure de son fruit, qui est fait en bouteille. C'est la calebasse d'herbe des Amériquains. Lorsque ce fruit est bien sec, on le vide, & il forme d'excellentes bouteilles à Pélerin. Les graines de ces fruits sont mises au nombre des quatre semences froides majeures. On dit que les feuilles vertes de courge, appliquées sur les mammelles, font perdre le lait. La chair ou pulpe de la courge-calebasse est très-aqueuse, un peu nourrissante, fort rafraîchissante, & par conséquent propre dans les ardeurs d'entrailles & dans les constipations qui dépendent de cette cause: elle relâche les premières voies, & est bientôt évacuée par les selles. On ne la mange point crue, à cause de son goût fade & insipide; mais on l'emploie dans les potages, surtout dans les pays chauds, où on l'apprête comme plusieurs autres légumes. Les Médecins de Montpellier ordonnent la décoction ou eau de courge dans les mêmes cas où l'on emploie à Paris l'eau de poulet, l'eau de veau & le petit lait.

Courge, se dit en termes de Bâtimens, d'une espèce de corbeau de pierre ou de fer, qui porte le faux manteau d'une cheminée.

COURGEAC; nom propre d'un bourg de France, en Angoumois, environ à six lieues, sud-ouest, d'Angoulême.

COURGENARD; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, sud-est, de la Ferté-Bernard.

COURGIE; vieux mot qui signifioit autrefois fouet.

COURGIS; nom propre d'un bourg de France, en Champagne, environ à trois lieues, est-sud-est, d'Auxerre.

COURIER; substantif masculin. *Cursor.* Celui qui court la poste pour porter des dépêches. *On vient d'envoyer un Courier à l'Ambassadeur.*

Courier du Cabinet, se dit de celui qui porte les ordres du Roi ou de son Conseil. *Nous rencontrâmes un Courier du Cabinet.*

Courier, se dit aussi de tout homme qui court la poste, quoiqu'il ne porte aucune dépêche. *Il passe beaucoup de Couriers dans cette saison.*

Courier, s'est dit autrefois du Procureur ou Intendant d'un Evêque, Abbé, Prieur ou Communauté Ecclésiastique. Le Courier des Evê-

ques ou autres Ecclésiastiques, faisoit quelquefois les fonctions de Juge ou de Procureur Fiscal.

Courier, se dit encore chez les Chartreux, de celui qui fait les fonctions de Procureur dans la maison.

Couriers Apostoliques, se dit d'Officiers du Pape, dont les fonctions consistent à avertir les Cardinaux, les Ambassadeurs, les Princes du trône, de se trouver aux consistoires, aux cavalcades & aux chapelles que tient le Pape. Ils convoquent le sacré Collége & les Ordres mendians, aux obsèques d'un Cardinal. Ils affichent les décrets du Pape aux portes de Saint Jean de Latran, de Saint Pierre de Rome, du Palais de l'Inquisition, de la Chancellerie Apostolique, & du Champ de Flore. Deux de ces Couriers sont obligés d'aller tous les jours au Palais, prendre les ordres du souverain Pontife. Chaque Cardinal doit leur donner audience sur le champ. Ces Officiers mettent un genou en terre, s'acquittent de leur message avec les formules accoutumées; mais ils ne s'agenouillent pas devant les Ambassadeurs, ni devant les Princes du trône. Leur habit de cérémonie est violet; ils portent à la main une baguette ou verge d'épine. Lorsqu'ils assistent aux cavalcades où le Pape se trouve, ils ont en main une masse d'argent. Ces Officiers sont au nombre de dixneuf, parmi lesquels il y en a un qui exerce l'office de *Maître des Couriers* pendant trois mois. C'est à lui seul que sont adressées les commissions signées par le Pape ou le Cardinal-Préfet de la signature de justice.

COURIÈRE; substantif féminin. Il n'a guères d'usage qu'en poësie, en parlant de l'aurore qui annonce le jour, & de la lune que l'on appelle *l'inégale courière* des mois, des nuits.

De ce mois malheureux l'inégale courière,
Sembloit cacher d'effroi sa tremblante lumière.

Henriade.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COURILLE; vieux mot qui signifioit autrefois cœur.

COURIR; vèrbe neutre irrégulier de la seconde conjugaison. *Currere.* Aller de vîtesse & impétueusement. *Il court à toutes jambes. Ces deux chevaux courent très-bien.*

Courir, signifie aussi quelquefois aller plus vîte que le pas. *Ce n'est pas se promener, c'est courir.*

Courir, signifie encore aller de côté & d'autre, sans s'arrêter long-temps dans un même endroit. *Elle a couru toute la matinée chez ses Juges. Je n'ai fait que courir dans la ville depuis huit jours.*

On dit populairement dans la même acception, *courir la prétentaine.*

Courir, est aussi verbe actif, & alors il signifie poursuivre à la course dans le dessein d'attraper. *Nous courûmes le cerf sur les plaisirs. Ils s'amusèrent à courir un lièvre.*

Courir le pays, le monde, signifie voyager. *Il couroit le pays, le monde. Il a couru toute l'Europe.*

On dit aussi absolument, qu'*une personne a bien couru;* pour dire, qu'elle a beaucoup voyagé.

On dit en Géographie, qu'*une suite de montagnes court est-ouest;* pour dire, qu'elle est dirigée de l'est à l'ouest.

Courir, se dit en termes de Marine,

& signifie faire route. On dit, *courir au nord, au sud;* pour dire, faire route, aller au nord, au sud.

Courir des bordées, signifie aller alternativement à droite & à gauche, quand le vent est presque de bout.

Courir a l'autre bord, signifie faire une route opposée à celle d'un autre vaisseau.

Courir même bord, signifie faire la même route qu'un autre vaisseau.

Courir en latitude, signifie aller du sud au nord, ou du nord au sud.

Courir en longitude, signifie aller de l'est à l'ouest, ou de l'ouest à l'est.

Courir au plus près, signifie aller à la bouline le plus contre le vent qu'il est possible; comme lorsqu'on va à l'ouest-nord-ouest, lorsque le vent est au nord.

Courir sur la terre, signifie faire route pour s'approcher de la terre. Et *courir terre à terre*, signifie naviguer le long de la côte, ranger la côte.

Courir sur son ancre, signifie aller, par le vent ou par un courant, du côté où l'ancre est mouillée.

Courir sur un vaisseau, signifie poursuivre un vaisseau.

Courir la mer, signifie quelquefois aller en haute mer. Il signifie aussi pirater. *Des Corsaires qui courent la mer.*

Courir le bon bord, se dit parmi les Corsaires, de l'action de pirater, d'attaquer des vaisseaux marchands.

On dit aussi figurément & familièrement, *courir le bon bord;* pour dire, fréquenter des lieux de débauche.

Courir, signifie quelquefois ravager, piller. *Les troupes légères des ennemis coururent presque toute la province.*

Courir le bal, signifie aller d'un bal à un autre, aller en diverses assemblées où l'on danse. *Il a couru le bal toute la nuit.*

On dit de quelqu'un, qu'*il court les ruelles;* pour dire, qu'il va de visite en visite chez les Dames. *Il ne fait que courir les ruelles.*

On dit proverbialement quand une personne va en quelque endroit avec ardeur, qu'*elle n'y va pas, qu'elle y court; qu'elle y court comme à la noce.*

Courir aux armes, signifie prendre les armes avec précipitation pour quelque circonstance pressante. *L'ennemi paroît, courons vîte aux armes.*

Courir sus, se dit en termes d'Ordonnances & de Déclarations, pour dire, se jeter sur quelqu'un pour l'arrêter, le maltraiter, le tuer. *Les paysans coururent sus aux voleurs qui étoient dans la forêt.*

Courir le guilledou, se dit populairement, pour dire, aller en débauche. *Nous courûmes le guilledou.*

Courir, se dit aussi en parlant de combats, de tournois, de joûtes, ou d'autres exercices du même genre. *Dès qu'il l'apperçut, il courut contre lui l'épée à la main. Les Athlètes se distinguoient en courant dans les jeux de l'ancienne Grèce. Ils couroient ensemble dans la carrière.*

On dit figurément de gens qui jouissent d'une dignité égale, qui sont dans les mêmes emplois, qu'*ils courent la même carrière;* pour dire,

dire, qu'ils ont les mêmes prétentions. *Corneille & Racine coururent la même carrière.*

Courir, se dit figurément de toute action précipitée, de tout ce qu'on fait trop vîte : ainsi on dit d'une personne qui lit, qui parle, qui écrit trop vîte, qu'*elle court. Il ne faut pas courir en lisant, en écrivant.*

On dit proverbialement & figurément, *ce n'est pas le tout de courir, il faut partir de bonne heure*; pour dire, que ce n'est pas assez d'agir promptement, mais qu'il faut encore prendre ses mesures de loin pour réussir dans une entreprise.

Courir après les honneurs, la fortune, &c. signifie rechercher les honneurs, la fortune avec ardeur. *Il court après les honneurs.*

On dit d'un Joueur, qu'*il court après son argent*; pour dire, qu'il continue à jouer, afin de regagner ce qu'il a perdu. *Il fit bien de se retirer, & de ne pas courir après son argent.*

On dit, *courir à sa perte, à sa ruine, à son malheur*; pour dire, se conduire d'une manière à se perdre, à se ruiner promptement. *Elle court à sa ruine.*

On dit aussi proverbialement, figurément & familièrement d'une personne qui se ruine, qu'*elle court à l'hôpital.*

On dit proverbialement d'une personne, qu'*elle court après son éteuf*; pour dire, qu'elle se donne beaucoup de mouvement pour recouvrer un bien, un avantage qu'elle a laissé échapper.

Courir un Bénéfice, signifie envoyer un Courier à celui qui a la nomination d'un bénéfice, pour être le premier à le demander. *Voyez* Course ambitieuse.

On dit aussi, *courir un bénéfice, une charge*; pour dire, les poursuivre ardemment.

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il court à l'Evêché, au chapeau de Cardinal, au bâton de Maréchal*, &c. pour dire, qu'il sera bientôt Evêque, Cardinal, *&c.*

On dit figurément, *courir fortune, risque, hasard de quelque chose*; pour dire, être en péril de quelque chose. *Elle court fortune de se ruiner. Il courut risque de sa vie.*

On dit aussi, *courir même fortune*; pour dire, être dans les mêmes intérêts, dans la même situation d'affaires. *Nous courûmes même fortune pendant dix ans.*

On dit encore, qu'*une personne court une belle fortune*; pour dire, qu'elle est en passe de parvenir à quelque chose de grand. *Ce jeune Officier couroit une belle fortune, quand il partit pour l'armée.*

Courir, signifie aussi être en vogue. *C'est un bon mot qui court par la ville.*

On dit, qu'*il court beaucoup de fièvres, de maladies*, &c. pour dire, que les fièvres, les maladies, *&c.* sont très-communes.

On dit de quelqu'un recherché par les Dames, que *les Dames le courent.*

On dit, *faire courir des bruits*; pour dire, répandre des bruits. Et qu'*il court un mauvais bruit*; pour dire, qu'un mauvais bruit s'est répandu.

On dit aussi, *faire courir un livre, un manifeste*; pour dire, les répandre dans le public.

On dit encore, *faire courir un billet*; pour dire, envoyer un billet,

afin d'avertir ou d'assembler ceux qui ont intérêt à quelque affaire.

On dit aussi, *faire courir le billet chez les Orfévres, chez les Banquiers;* pour dire, donner avis du vol de quelques effets, de quelques lettres de change perdues.

On dit encore de quelqu'un, que *son billet court chez les Notaires;* pour dire, qu'il cherche à emprunter de l'argent. Et que *les billets de quelqu'un courent sur la place;* pour dire, qu'on cherche à s'en défaire.

On dit figurément & familièrement, qu'*une nouvelle, une aventure court les rues;* pour dire, que tout le monde en est informé.

On dit aussi de quelqu'un qui a l'esprit troublé & qui extravague, qu'*il est fou à courir les rues.*

On dit, l'*avis qui court;* pour dire, l'avis qui a le plus de voix dans une délibération commencée.

On dit aussi, *faire courir la voix;* pour dire, demander les avis à ceux qui composent une assemblée.

On dit, *au temps qui court;* pour dire, au temps prescrit.

Courir, se dit en parlant des ruisseaux, des rivières, du sang, des liqueurs, &c. & signifie couler. *L'eau de ce fleuve court rapidement. Le vin couroit sur la table.*

Courir, se dit aussi du temps qui s'écoule. *Le temps qui court. Elle court sa dix-huitième année.*

Courir, se dit en parlant d'un certain terme, au bout duquel on doit payer ou faire quelque chose. *Ses appointemens ne commenceront à courir que dans un mois.*

Courir, se dit particulièrement, dans l'acception précédente, en parlant des intérêts de l'argent constitué. *Les intérêts de cette somme courent depuis six mois.*

Courir, se dit en termes d'Ourdissage, d'un fil de soie, de laine, &c. quand il fournit beaucoup d'étoffe ou d'ouvrage. *Plus le fil est fin, plus il court.*

Courir franc, se dit en termes de Banque, quand les Agens de Banque ne prennent aucun salaire des lettres de change, qu'ils font fournir pour de l'argent comptant.

On dit, *courir sur le marché d'autrui;* pour dire, tâcher d'avoir une chose qu'un autre marchande, en enchérissant sur lui, ou en offrant de meilleures conditions.

On dit aussi figurément, *courir sur le marché, sur les brisées d'autrui;* pour dire, tâcher d'emporter sur quelqu'un une chose à laquelle il a prétendu le premier. *Il se seroit marié avec cette Demoiselle, si son Cousin n'eût pas couru sur ses brisées.*

Voyez Accourir, pour la conjugaison & la quantité prosodique du verbe Courir.

Différences relatives entre courre & courir.

Courre, est un verbe actif. C'est poursuivre quelque chose pour l'attraper. *Courir* est un verbe neutre; c'est aller fort vîte pour avancer chemin.

On dit, *courre le cerf, courir à toutes brides:* & ce ne feroit pas mal de dire, ajoute l'Abbé Girard, que pour *courre les bénéfices & les emplois, il faut courir aux ruelles & aux audiences.*

COURLÉ; nom propre d'un bourg de France, en Poitou, environ à six lieues, sud-ouest, de Thouars.

COURLÉON; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, en-

viron à cinq lieues, nord-eſt, de Saumur.

COURLIS, Courlieu; *voyez* Corlieu : c'eſt la même choſe.

COURMERVILLE ; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, environ à cinq lieues, eſt-nord-eſt, de Beaumont.

COURMONTERAL ; nom propre d'une ville de France, en Languedoc, à deux lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Montpellier.

COURON; ſubſtantif maſculin. Monnoie de compte uſitée dans l'Empire du Mogol, pour exprimer dix millions de roupies.

COURONNE ; ſubſtantif féminin. *Corona*. Ornement qui entoure la tête, & qui eſt fait d'or, de branches de fleurs ou autres choſes ſemblables, pour marque de dignité, d'honneur, ou en ſigne de joie.

Dans la haute antiquité, les couronnes n'étoient que pour les Dieux. Bacchus, au rapport de Pline, s'en para le premier, après la conquête des Indes : d'autres attribuent l'origine de cet ornement à Saturne ; d'autres à Jupiter ; d'autres à Janus, & d'autres enfin à Iſis.

Les premières couronnes ne furent que des bandelettes, appelées *diadèmes ;* enſuite on prit des fleurs & des rameaux de différens arbres.

La couronne de Jupiter étoit de fleurs ou de laurier ; celle de Junon, de vigne ; celle de Saturne, de figues nouvelles ; celle de Bacchus, de pampres, de raiſins, & de branches de lierre chargées de fleurs & de fruits ; celle d'Apollon, de roſeaux ou de laurier ; celle de Lucine, de dictame ; celles de Minerve & des Grâces, de branches d'olivier ; celle de Vénus, de roſes ; celles de Cérès & d'Iſis, d'épis ; celles de Caſtor, de Pollux & des fleuves, de roſeaux ; celle d'Hercule, de peuplier ; celle de Pan, de pin ou d'hyeble ; celles des Heures, de fruits propres à chaque ſaiſon ; & celles des Dieux Lares, de noyer ou de romarin.

Les couronnes, qui n'avoient d'abord ſervi qu'à décorer les images & les ſtatues des Dieux, furent employées dans la ſuite, non-ſeulement pour marquer l'autorité dans les Prêtres & les Souverains, mais encore pour orner les autels, les temples, les portes des maiſons, les vaſes ſacrés, les victimes, *&c.* On couronnoit auſſi les Poëtes, ceux qui remportoient la victoire dans les jeux ſolennels, les gens de guerre qui ſe diſtinguoient, &c.

On trouve ſur les médailles quatre ſortes de couronnes propres aux Empereurs Romains ; ſavoir, une couronne de laurier ; une couronne rayonnée ; une couronne ornée de perles, & quelquefois de pierreries ; & enfin une eſpèce de bonnet à peu près ſemblable à celui que les Princes de l'Empire mettent ſur leur écu.

La couronne papale eſt compoſée d'une tiare & d'une triple couronne qui l'environne ; elle a deux pendans comme la mître des Evêques.

La couronne impériale eſt un bonnet ou tiare, avec un demi-cercle d'or, qui porte la figure du monde cintré & ſommé d'une croix.

La couronne des Rois de France eſt un cercle de huit fleurs-de-lys, cintré de ſix diadèmes qui le ferment, & qui portent au-deſſus une double fleur-de-lys.

La couronne du Roi d'Eſpagne eſt rehauſſée de quatre trefles refendus, & couverte de diadèmes abou-

tiſſans à un globe ſurmonté d'une croix.

La couronne du Roi d'Angleterre eſt rehauſſée de quatre croix, de la façon de celle de Malte, entre leſquelles il y a quatre fleurs-de-lys; elle eſt couverte de quatre diadèmes, qui aboutiſſent à un petit globe ſurmonté d'une croix.

Les couronnes des Rois de Portugal, de Dannemarck & de Suède, ont des fleurons ſur le cercle, & ſont fermées de cintres, avec un globe croiſé ſur le haut.

Couronne fermée, ſe dit d'une couronne telle que la portent l'Empereur, les Rois de France, d'Eſpagne, &c. Et par oppoſition l'on appelle *couronne ouverte*, celle que portent les autres Souverains qui n'ont pas le titre de Rois.

Couronnes de casques ou d'écussons, ſe dit des couronnes que la Nobleſſe porte ſur ſes armoiries: elles ſont de différentes formes, ſelon les divers degrés de nobleſſe ou d'illuſtration. On en diſtingue de cinq ſortes principales; ſavoir, la couronne Ducale, qui eſt toute de fleurons à fleurs d'ache ou de perſil; la couronne de Marquis, qui eſt de fleurons & de perles, mêlés alternativement; la couronne de Comte, qui eſt compoſée de perles ſur un cercle d'or; la couronne de Vicomte, qui eſt auſſi un cercle avec neuf perles entaſſées de trois en trois; & la couronne de Baron, qui eſt une eſpèce de bonnet avec un collier de perles en bande.

Les Romains avoient diverſes couronnes pour exciter l'émulation des citoyens, & récompenſer les actions honorables & glorieuſes: ainſi ils appeloient,

Couronne ovale, une couronne faite de myrthe, qu'ils donnoient aux Généraux qui avoient vaincu des eſclaves ou d'autres ennemis peu dignes d'exercer la valeur romaine, & auxquels on décernoit les honneurs du petit triomphe, appelé *ovation*.

Couronne navale, ou rostrale, ſe diſoit d'un cercle d'or relevé de proues & de poupes de navire, qu'on donnoit au Capitaine ou Soldat qui le premier avoit ſauté dans un vaiſſeau ennemi. Velleius Paterculus prétend avoir eu chez les Romains la première couronne navale; mais Pline l'attribue à Terentius Varron, qui la reçut, dit cet Auteur, de la main même de Pompée, pour s'être diſtingué dans la guerre contre les pirates.

Couronne vallaire, ſe diſoit d'un cercle d'or relevé de pieux, que le Général donnoit au guerrier qui avoit franchi le premier le camp ennemi, & forcé la paliſſade.

Couronne murale, ſe diſoit d'un cercle d'or ſurmonté de créneaux; on la donnoit au guerrier qui, dans un aſſaut, montoit le premier ſur les remparts d'une ville aſſiégée: c'eſt auſſi, ſur les médailles, l'ornement des Génies & des Divinités qui protégeoient les villes, & en particulier de Cybèle.

Couronne civique, ſe diſoit d'une couronne de chêne-verd que l'on donnoit au citoyen qui avoit ſauvé la vie à un autre dans un combat.

Couronne triomphale, ſe diſoit d'une couronne faite d'abord de branches de laurier, & dans la ſuite d'or maſſif, avec laquelle on récompenſoit les exploits du Général qui avoit remporté quelque victoire, ou conquis quelque province.

Couronne obsidionale, ſe diſoit de la couronne d'herbes que l'on

décernoit au Général qui avoit délivré un camp ou une ville assiégée.

Les Romains donnoient encore une couronne de laurier aux citoyens qui avoient ménagé ou confirmé la paix avec les ennemis ; celle-ci étoit la moins estimée : époque très-impertinente, sans doute, dans l'histoire de l'esprit humain.

COURONNE, se dit dans le sens figuré pour souveraineté. *il abdiqua la Couronne.*

COURONNE, se dit aussi d'un Etat gouverné par un Roi. *Plusieurs Puissances se liguèrent contre cette Couronne.*

On dit, *traiter de Couronne à Couronne ;* pour dire, de Souverain à Souverain.

La même chose se dit aussi familièrement & par manière de raillerie ; en parlant des particuliers, quand un inférieur veut traiter avec son supérieur, comme s'il étoit son égal.

COURONNE, se dit encore de la tonsure cléricale que l'on fait sur le haut de la tête des gens d'Eglise. *Une couronne d'Evêque, de Prêtre*, &c.

COURONNE, se dit d'une sorte de chapelet qui n'a qu'une dixaine.

COURONNE D'ÉTOILES, se dit de la couronne que les Peintres mettent au-dessus de la tête de la Vierge. Et *couronne de rayons*, de celle qu'ils mettent sur la tête des Saints.

COURONNE D'ÉPINES, se dit par excellence, de celle qu'on mit sur la tête de JESUS-CHRIST dans sa passion. Elle se gardoit à Constantinople du temps des Empereurs François, qui regnèrent après la prise de la ville en 1204. L'Empereur Baudouin II l'ayant offert à Saint Louis, ce Prince la retira des mains des Vénitiens, auxquels elle étoit engagée pour une somme considérable. Cette couronne fut apportée en France en 1239. Le Roi alla au-devant de la relique jusqu'auprès de Sens, où elle fut portée d'abord le 11 Août, & huit jours après à Paris. On dressa près de l'Abbaye de Saint Antoine un grand échafaut, sur lequel étoient plusieurs Prélats revêtus pontificalement. On montra la châsse au peuple ; puis le Roi, & Robert, Comte d'Artois, l'aîné de ses frères, s'étant mis nus pieds & en chemise, la portèrent sur leurs épaules à l'Eglise de Notre-Dame, & de-là à la Chapelle Royale du Palais, que l'on appelle aujourd'hui la *Sainte-Chapelle*. Cette couronne n'est pas entière dans son cercle, & n'a plus aucune épine, parce qu'elles ont été distribuées en différens endroits de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, *&c.*

COURONNE DU MARTYRE, se dit figurément de la gloire que les martyrs acquièrent en mourant pour la foi. *Il reçut la couronne du martyre.*

COURONNE DE GLOIRE, se dit de la béatitude que Dieu accorde à ses Saints.

ORDRE DE LA COURONNE ROYALE, se dit d'un Ordre dont quelques-uns contestent la réalité, & que d'autres prétendent avoir été institué en 802. Selon ceux-ci, les Chevaliers portoient une couronne en broderie d'or sur un habit blanc.

Il y a eu un autre Ordre de la Couronne institué par Enguerrand VII, Sire de Couci & Comte de Soissons ; mais on en ignore les statuts.

COURONNE, se dit en termes d'Architecture, du plus fort membre carré d'une corniche, auquel on a donné ce nom, parce qu'il couronne non-seulement la corniche, mais

encore l'entablement & l'ordre entier.

COURONNE DE PIEU, se dit d'un cercle de fer qui entoure la tête d'un pieu, pour l'empêcher de s'écarter quand on l'enfonce avec le mouton ou autrement.

COURONNE, se dit en termes de Géométrie, d'un plan terminé ou enfermé par deux circonférences parallèles de cercles inégaux ayant un même centre, & que pour cette raison on appelle *cercles concentriques*.

COURONNE, se dit en termes de Musique, d'une espèce de G renversé avec un point dans le milieu. Quand il est à la fois dans toutes les parties sur la note correspondante, c'est le signe d'un repos général. On doit y suspendre la mesure, & souvent même on peut finir par cette note. Ordinairement la partie principale y fait, à sa volonté, quelque passage, que les Italiens appellent *cadensia*, pendant que toutes les autres prolongent & soutiennent le son qui leur est marqué, ou même s'arrêtent tout à fait. Mais si la *couronne* est sur la note finale d'une seule partie, alors on l'appelle en françois *point d'orgue*, & elle marque qu'il faut continuer le son de cette note, jusqu'à ce que les autres parties arrivent à leur conclusion naturelle. On s'en sert aussi dans les canons, pour marquer l'endroit où toutes les parties peuvent s'arrêter quand on veut finir.

COURONNE, se dit en termes de Physique, d'une sorte de météore qui paroît en forme de cercle lumineux autour du soleil ou de la lune.

COURONNE BORÉALE, se dit en termes d'Astronomie, d'une constellation de l'hémisphère septentrional, qui est composée de vingt-une étoiles, suivant le catalogue britannique. Les Poëtes supposent que c'est la couronne que Bacchus plaça dans le ciel, & que Vénus avoit donnée à Ariadne, cette fille de Minos & de Pasiphaé, qui aida Théfée à se retirer du labyrinthe de Crète, qui fut ensuite abandonnée dans l'île de Naxos par ce héros, & avec laquelle le Dieu du vin ne dédaigna pas de se marier. D'autres ont prétendu que cette couronne étoit la même que Théfée reçut d'Amphitrite, quand il se jeta dans la mer pour y chercher la perle de Minos.

COURONNE AUSTRALE, se dit d'une constellation de l'hémisphère méridional, composée de treize étoiles, & qui paroît à peine sur notre horizon, au commencement de Juillet, vers le milieu de la nuit.

Les Poëtes disent que Bacchus plaça cette couronne dans le ciel à l'honneur de sa mère Sémélé : d'autres prétendent que cette couronne est la même qui fut décernée à Corinne de Thèbes, pour avoir remporté cinq fois le prix sur Pindare.

COURONNE, se dit en termes de Maréchallerie, de la partie la plus basse du pâturon du cheval.

COURONNE, se dit en termes de Fauconnerie, du duvet qui est autour du bec de l'oiseau, à l'endroit où il se joint à la tête.

COURONNE CILIAIRE, se dit en termes d'Anatomie, de petits filets en forme de rayons, qui sont arrangés comme une couronne, autour du cristallin & de l'humeur vitrée.

COURONNE DU GLAND, se dit d'un repli en forme de bourrelet arrondi, qui fait tout le tour de la base du gland du membre viril.

COURONNE, se dit aussi de cette par-

tie des dents molaires qui paroît hors de la gencive.

Couronne, se dit d'une monnoie d'argent, qui a cours en Angleterre, & qui vaut cinq livres quinze sous onze deniers de France.

Il y a en Dannemarck une autre monnoie d'argent qui revient à trois sous trois deniers & $\frac{3}{5}$ de France.

Ouvrage a couronne, se dit en termes de Fortifications, d'un ouvrage composé d'un bastion entre deux courtines, & de deux demi-bastions qui terminent ces courtines.

Couronne Impériale, se dit d'une plante dont la tige & les feuilles ressemblent à celles du lys sauvage. Ses fleurs, qui ornent les jardins au printemps, sont disposées comme en couronne, surmontées d'un bouquet de feuilles : chacune de ces fleurs a ses feuilles disposées en cloche, de couleur purpurine, tirant sur le jaune; à ces fleurs succède un fruit oblong, cannelé, divisé intérieurement en trois loges remplies de semences plates : cette plante est émolliente, & sa racine digestive ; mais on ne la cultive que pour son agrément; car on prétend qu'elle est venimeuse dans toutes ses parties, surtout sa racine, qui étant prise intérieurement, produit, selon Wepfer, les mêmes effets que la ciguë.

Courorne Impériale, se dit aussi d'un coquillage univalve, du genre des volutes.

Couronne d'Éthiopie, se dit encore d'un coquillage univalve, du genre des tonnes.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *kourone*. Voyez Orthographe.

COURONNE; (la) nom propre d'un bourg de France, en Angoumois, à une lieue, sud-ouest, d'Angoulême. Il y a une Abbaye d'hommes, qui est en commende, & qui vaut plus de cinq mille livres de rente au Titulaire.

COURONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Couronner.

Têtes Couronnées, se dit des Empereurs, des Rois.

Couronné, se dit en termes de l'art Héraldique, des lions, des aigles, des casques & des autres choses qui ont une couronne.

Bournonville, en Flandre, de sable au lion d'argent, couronné d'or, armé & lampassé de même, la queue fourchue & passée en sautoir.

Arbre couronné, se dit de celui dont le haut pousse des rejets qui forment une espèce de couronne.

Cheval couronné, se dit d'un cheval qui s'est souvent blessé aux genoux en tombant, & qui, pour cette raison, n'a plus de poil sur cette partie.

Ouvrage couronné, se dit dans la même acception qu'*ouvrage à couronne*. Voyez l'article Couronne.

COURONNEMENT; substantif masculin. *Coronæ impositio*. Cérémonie qui consiste à mettre la couronne sur la tête d'un Souverain. *Il assista au couronnement de l'Empereur.*

Couronnement, se dit en termes d'Architecture, de tout ce qui termine une décoration, comme une corniche, un fronton.

Couronnement de voûte, se dit du plus haut de l'extrados d'une voûte, pris au vif de sa clef.

Couronnement de fer, se dit d'un grand morceau de serrurerie à jour, qui sert d'ornement au-dessus d'une

porte de cour, de jardin, *&c.*

Couronnement de serrure, se dit d'un ornement qu'on met au-dessus de l'ouverture & sur l'écusson d'une serrure.

Couronnement d'un vaisseau, se dit en termes de Marine, du haut de la poupe, lequel est composé de divers ornemens de sculpture & de menuiserie, qui représentent des tritons, des satyres, des sirènes, *&c.*

Couronnement du chemin couvert, se dit en termes de Fortifications, du logement qu'on fait sur le haut des glacis, lequel enferme ou couronne toutes les branches du chemin couvert du front de l'attaque.

Couronnement, se dit figurément de l'accomplissement, de la perfection de quelque chose. *Ceci sera le couronnement de l'entreprise.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

COURONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Coronare.* Mettre une couronne sur la tête. *Nous vîmes couronner le Pape.*

Couronner, signifie en termes d'Architecture, terminer un corps avec quelque amortissement. *Il faut une corniche pour couronner ce placard.*

Couronner, se dit aussi des choses sur lesquelles on peint ou l'on grave des couronnes pour ornement ou pour marque de dignité. *Une statue que le Sculpteur a couronnée de fleurs.*

On dit que *des arbres se couronnent;* pour dire, qu'ils vieillissent & qu'ils se desséchent par la tête.

Couronner, signifie dans le sens figuré, faire honneur, récompenser. *L'Académie couronna ce discours.*

Couronner, signifie aussi figurément, apporter la dernière perfection, mettre le dernier ornement à quelque chose. *Une mort glorieuse couronna ses exploits.*

On dit proverbialement dans cette acception, *la fin couronne l'œuvre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

COURPALAIS; nom propre d'un bourg de France, dans la Brie Françoise, à cinq lieues, nord-est, de Meaux.

COURPIÈRE; nom propre d'une ville de France, en Auvergne, sur la rivière de Dore, à neuf lieues, sud-est, de Clermont.

COURRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel a la signification de Courir, & n'est usité qu'à l'infinitif en quelques phrases. On dit, par exemple, *courre la poste;* pour dire, courir la poste.

On dit en termes de Chasse & activement, *courre le cerf, le daim,* &c. pour dire, poursuivre un cerf, un daim, *&c.* à la course.

On dit aussi, *laisser courre;* pour dire, découpler les chiens après la bête.

Laisser courre, s'emploie encore substantivement pour exprimer l'endroit où l'on découple les chiens. *Nous les trouvâmes au laisser courre.*

On dit d'un beau pays de chasse, que *c'est un beau courre.*

Courre un cheval, signifie faire courir à toute bride un cheval sur lequel on est monté. *Il ne voulut pas courre son cheval.*

Courre sus, signifie en termes d'Ordonnances, se jeter sur quelqu'un pour l'arrêter, le maltraiter, le tuer,

tuer. *Il leur fut enjoint de courre sus aux déserteurs.*

On dit familièrement, *donner à courre à quelqu'un ;* pour dire, le mettre dans la nécessité de faire bien des pas, de se donner bien des mouvemens. *On lui donna bien à courre.*

On dit de quelqu'un qui extravague, & qui a l'esprit troublé, qu'*il est fou à courre les champs.*

COURRE LE GUILLEDOU, se dit populairement pour dire, aller en débauche.

Voyez COURIR, pour les différences relatives qui en distinguent COURRE.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

COURREAU ; vieux mot qui signifioit autrefois coulisse.

CORREIL ; vieux mot qui signifioit autrefois verrou.

CORRESEUSEMENT ; vieux mot qui signifioit autrefois avec colère.

COURRIER ; *Voyez* COURIER.

COURRIÈRE ; *Voyez* COURIÈRE.

COURROIE ; substantif féminin. *Corrigia.* Pièce de cuir étroite, coupée en long, & avec laquelle on lie, on attache quelque chose. *Il faut attacher cette malle avec des courroies.*

On dit proverbialement & figurément, *faire du cuir d'autrui large courroie ;* pour dire, être libéral du bien d'autrui.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*une personne étend la courroie ;* pour dire, qu'elle donne à ses droits bien plus d'étendue que la Justice ne le permet. *Il fallut étendre la courroie pour réussir à son objet.*

On dit en termes de l'Ecriture Sainte, qu'*une personne n'est pas digne de dénouer la courroie des souliers de quelqu'un ;* pour dire, qu'elle est beaucoup au-dessous de lui.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

COURROUÇA ; substantif masculin. Arbre élevé, gros & droit qui croît dans les Îles françoises de l'Amérique : il a l'écorce noire, l'aubier rouge, & le cœur d'un violet si brun, qu'il approche du noir de l'ébène : il produit des gousses rondes qui renferment un fruit sphérique, moitié rouge & moitié noire, de la grosseur d'une petite prune. Les perroquets le recherchent quand il est vert.

COURROUCÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* COURROUCER.

COURROUCER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ad iracundiam provocare.* Irriter, mettre en colère. *Ils ont courroucé les Dieux.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Le Ciel s'est courroucé contre l'auteur de tant de crimes.*

COURROUCER, se dit figurément d'une mer agitée par la tempête. *La mer, les flots étoient courroucés.*

Ce verbe est particulièrement usité dans la poësie & dans le style soutenu.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On devroit écrire *kourouser.* Voyez ORTHOGRAPHE.

COURROUX ; substantif masculin. *Iracundia.* Colère. *Le courroux des Dieux. Appaiser le courroux d'un père irrité.*

COURROUX, se dit aussi de la colère de quelques animaux nobles & féroces. *Un lyon, un éléphant en courroux.*

COURROUX, se dit de la mer, des

vagues, des flots agités. *Une mer, les vagues, les flots en courroux.*

On dit poëtiquement dans la même acception, *le courroux de Neptune.*

Différences relatives entre *Colère*, *Courroux*, *Emportement.*

Une agitation impatiente contre quelqu'un qui nous obstine, qui nous offense ou qui nous manque dans l'occasion, fait le caractère commun que ces trois mots expriment. Mais la *colère* dit une passion plus intérieure & de plus de durée, qui dissimule quelquefois, & dont il faut alors se défier. Le *courroux* enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité, & qui respire hautement la vengeance ou la punition; il est aussi d'un style plus ampoulé. *L'emportement* n'exprime proprement qu'un mouvement extérieur qui éclate & fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement.

Le cœur est véritablement piqué dans la *colère*, & il a peine à pardonner si l'on ne s'adresse pas directement à lui; mais il revient dès qu'on sait le prendre. Souvent le *courroux* n'a d'autre mobile que la vanité qui exige simplement une satisfaction; & parce qu'il agit alors plus par jugement que par sentiment, il en est plus difficile à apaiser. Il arrive assez ordinairement que la chaleur du sang & la pétulance de l'imagination, occasionnent *l'emportement*, sans que le cœur ni l'esprit y ayent part; il est alors tout mécanique; c'est pourquoi la raison n'est point de mise à son égard; il n'y a donc qu'à céder jusqu'à ce qu'il ait eu son cours.

La *colère* marque beaucoup d'humeur & de sensibilité, celle de la femme est la plus dangereuse. Le *courroux* marque beaucoup de hauteur & de fierté; celui du Prince est le plus à craindre. *L'emportement* marque beaucoup d'aigreur & d'impatience; celui de nos amis est le plus désagréable & le plus dur à soutenir.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

COURS; substantif masculin. *Fluxus.* Flux, mouvement d'une substance liquide, & surtout de l'eau des fleuves, des rivières, des ruisseaux. *On arrêta le cours de la rivière. Le cours impétueux du fleuve.*

Cours, se dit aussi en parlant des humeurs nuisibles qui circulent dans le corps des animaux. *Quand l'humeur aura pris son cours, vous serez soulagé.*

Cours de ventre, se dit du dévoiement ou flux de ventre. *Cet enfant a le cours de ventre.*

Cours, se dit du mouvement réel ou apparent du soleil & des astres. *Le cours de la lune, du soleil.*

Voyages de long cours, se dit en termes de Marine, de longs voyages sur mer, & en pays fort éloignés. *Les voyages que nos vaisseaux font aux Indes, sont des voyages de long cours.*

Cours, se dit figurément du temps, des années, des jours, de la vie. *Durant le cours de ses premiers ans. La mort termina le cours de sa vie.*

Cours, se dit aussi d'un temps que l'on emploie à étudier & à apprendre les principes d'une science. *Il va faire un cours de Médecine à Montpellier.*

Cours, se dit encore des élémens & des principes d'une science, rédigés par écrit. *Cet auteur a composé un cours de Chimie.*

Cours, se dit figurément en parlant des Procès, des affaires, des en-

treprises, & signifie progrès. *Il faut arrêter le cours de ce procès, de cette affaire, de cette entreprise. Un boulet de canon termina le cours de ses victoires.*

COURS, se dit des choses qui sont en vogue. *Cet ouvrage n'a plus de cours.*

On dit que *les billets d'un banquier, d'un négociant ont cours*; pour dire, qu'on les trouve bons, & qu'ils *n'ont plus de cours*; pour dire, qu'ils sont en discrédit.

On dit aussi dans le commerce, qu'*une étoffe, une marchandise a du cours*, ou qu'*elle n'a plus de cours*; pour dire, qu'elle se vend bien, ou qu'elle ne se vend plus.

COURS se dit aussi en parlant de la monnoie. *Cette monnoie n'a plus de cours. Les écus de France ont cours dans ce pays.*

COURS DU MARCHÉ, se dit du prix auquel se vendent les denrées dans le marché. *Il a vendu son seigle selon le cours du marché.*

COURS DU MARCHÉ, se dit aussi figurément de l'état & de la disposition d'une affaire, & des personnes qui la traitent. *Il ne voulut pas commencer cette entreprise, sans connoître le cours du marché.*

COURS DU CHANGE OU DE LA PLACE, se dit en termes de banque, de ce que les banquiers prennent pour droit de change, à raison de tant pour cent, pour faire tenir de l'argent d'un lieu dans un autre.

COURS DES INTÉRÊTS, se dit du temps pendant lequel les intérêts s'accumulent.

COURS DE LA PÉREMPTION, se dit en termes de Jurisprudence, du temps qui est compté pour acquérir la péremption. Et *cours de la prescription*, se dit du temps qui sert pour la prescription.

On dit figurément qu'*un mot, une mode, une chose n'ont cours que parmi le peuple, que dans la Province*; pour dire, qu'ils n'ont d'usage que parmi le peuple, dans la Province.

COURS, se dit d'un lieu agréable, destiné ou choisi ordinairement auprès des grandes villes, pour s'y promener, soit en carrosse, soit autrement. *Je le rencontrai au Cours.*

COURS D'ASSISE, se dit en termes d'Architecture, d'un rang continu de pierres de même hauteur, dans toute la longueur d'une façade, sans être interrompu par aucune ouverture.

COURS DE PLINTHE, se dit de la continuité d'une plinthe de pierre ou de Plâtre dans les murs de face, pour marquer la séparation des étages.

COURS DE PANNES, se dit en termes de Charpente, de toutes les pannes qui sont au bout l'une de l'autre, pour faire la longeur du comble.

COURS, se dit de l'étendue, sans avoir égard à la hauteur. *Il faut pour cette chambre trois pans de tapisserie, qui ayent chacun dix aunes de cours.*

Ce monosyllabe est long.

COURSAY; nom propre d'un bourg de France, en Touraine, sur l'Indre, à trois lieues, nord-ouest, de Loches.

COURSE; substantif féminin. *Cursus.* Action de celui qui court, qui va de vîtesse. *Ce chien prend les lièvres à la course.*

COURSE, s'est dit chez les anciens, d'un des principaux exercices des jeux du Stade chez les Grecs, & de ceux du Cirque chez les Romains. Il y avoit trois sortes de courses; la course à pied, la course à cheval, & la course des chars.

La course à pied se faisoit de trois manières: la première consistoit à parcourir une fois l'étendue de la carrière, à l'extrémité de laquelle étoit le prix destiné à celui qui y arrivoit le premier. La seconde, qu'on nommoit *Diaule*, consistoit à parcourir deux fois la longueur de la carrière; & la troisième, appelée *Dolique*, à parcourir la même carrière un plus grand nombre de fois.

La course des chevaux, & des chars, se commençoit dans le Cirque, à la ligne blanche: les concurrens s'avançoient vers les bornes avec beaucoup de vîtesse; ils en faisoient le tour sept fois de suite, & celui qui le premier achevoit le septième tour, remportoit la victoire & le prix proposé.

Course ambitieuse, se dit en matière bénéficiale, de l'envoi fait à Rome, du vivant d'un Titulaire d'un bénéfice, pour retenir les dates, à l'effet d'impétrer le bénéfice, & de prévenir les collateurs ou patrons. Celui qui retient ainsi prématurément des dates, est indigne du bénéfice, suivant la règle, *de non impetrando beneficia viventium*. La retention des dates, & la course ambitieuse, peuvent être justifiées, en compulsant le registre du Banquier. Au reste, il ne faut pas confondre la course diligente avec la course ambitieuse. La course peut être bonne & utile, si le courier n'est parti pour retenir les dates, qu'après le décès du titulaire d'un bénéfice, quand même le courier auroit fait une diligence extraordinaire. Mais si l'on a envoyé à Rome du vivant du titulaire, la course est toujours réputée *ambitieuse*, quand même le courier ne seroit arrivé, & que la date n'auroit été retenue que depuis la mort du titulaire.

On estime qu'il faut au moins six jours en été, & sept en hiver, au courier le plus diligent, pour aller de Paris à Rome. Lorsque cette vraisemblance se trouve, & que l'envoi est parti par le courier ordinaire, le registre du Banquier en est cru. Si au contraire l'envoi est fait par un courier extraordinaire, pour faire une diligence, l'usage le plus général est de constater le départ du courier, par un marché devant Notaires, & par le registre du banquier, & de ne regarder comme bonnes les courses faites avec une diligence extraordinaire, que quand il y a de semblables marchés: mais la Jurisprudence n'est pas uniforme à cet égard.

On dit poëtiquement, *la course du Soleil, la course de la Lune*; pour exprimer le mouvement réel ou apparent des ces astres.

Course, se dit aussi des actes d'hostilité que l'on fait en courant les mers, ou en entrant dans le pays ennemis. *Les Troupes légères firent plusieurs courses dans la Province.*

On dit en termes de Marine, *faire la course, armer en course*; pour dire, se mettre en mer avec un ou plusieurs vaisseaux armés en guerre, pour attaquer les ennemis, enlever leurs vaisseaux marchands.

On dit de même qu'*un vaisseau, qu'une galère, qu'un Capitaine est allé en course.*

Course, se dit quelquefois du temps qu'un vaisseau emploie pour faire un voyage, surtout un voyage de long cours. *Ce navire a été dix-huit mois à faire sa course.*

Course, se dit aussi des voyages que l'on fait pour quelqu'un. *Il fit*

bien des courses pour terminer l'affaire de son frère.

Course, se dit de ce que l'on donne à un courier pour les frais de son voyage, & pour lui payer sa peine. *Il eut cinquante louis pour sa course.*

Course, se dit figurément du cours de quelque emploi ou de quelque travail. *Il fallut bien travailler avant de finir sa course.*

Course, se dit aussi figurément de la durée de la vie. *Il étoit encore jeune, quand la mort termina sa course.*

Course, se dit en termes de serrurerie, de la quantité dont un pêle peut avancer ou reculer. Il se dit aussi du mouvement même de cette partie de la serrure.

Course de rames, se dit en termes de Rubanniers, dans un ouvrage supposé de six retours, de cinquante-quatre rames passées dans les hautes lisses, suivant l'ordre indiqué par le patron.

On dit en termes d'Emailleurs, *tirer l'émail à la course;* quand le fil en est si long que le compagnon est obligé de le soutenir d'un bout, tandis que le maître le présente de l'autre, au feu de la lampe.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

COURSIER; substantif masculin. *Equus bellator.* Grand cheval de belle taille, propre pour les combats & les tournois. *Un superbe coursier.* Ce mot n'est guères usité que dans le style soutenu & en poësie, où il est fort noble.

[Cou]rsier, se dit en termes de Ma[ri]ne, du passage de la proue à la [p]oupe, dans une galère, entre les [ba]ncs des forçats. *Il est sur le coursier.*

[Cou]rsier, se dit aussi du canon, [qu]i est sous le coursier, & dont la [bou]che sort par la proue.

[Cours]ier, se dit encore en termes d'Hydraulique, d'un chemin pratiqué entre deux rangs de pilotis, pour conduire l'eau sur les aubes d'une roue de moulin.

COURSIÈRE; substantif féminin, & terme de Marine, qui se dit d'un pont mobile dont on fait usage dans un combat naval, pour la prompte communication d'une partie du vaisseau à une autre.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COURSON; substantif masculin, & terme d'Agriculture, qui se dit d'une branche de vigne, taillée & racourcie à trois ou quatre yeux.

Courson, se dit aussi d'une branche d'arbre de cinq ou six pouces, que le Jardinier conserve, quand il est obligé de couper les autres.

COURSON; nom propre d'un bourg de France, au pays d'Aunis, à cinq lieues, est nord-est, de la Rochelle.

COURT, OURTE; adjectif. *Brevis.* Qui a peu de longueur. *Cette robe est fort courte. Il a les bras courts.*

Court, se dit en termes d'Anatomie, d'un grand nombre de muscles, par opposition à ceux qui sont nommés longs: tels sont, le court extenseur de l'avant bras, le court radial externe, le court palmaire, le court supinateur, le court péronier, *&c.*

Court, se dit de quelqu'un qui a la taille petite & entassée. *Cette dame est grosse & courte.*

On dit proverbialement, *à vaillant homme courte épée;* pour dire, qu'un vaillant homme peut se passer d'une longue épée, plutôt qu'un autre, & que la valeur y supplée.

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un qui n'a pas assez de crédit ou assez de force

pour réussir dans quelque projet, que *son épée est trop courte*.

Court jointé, se dit d'un cheval dont le pâturon est court.

Court jointé, se dit aussi en termes de Fauconnerie, d'un oiseau qui a les jambes de médiocre longueur.

On dit proverbialement en termes de chasse, *longue levrette & court levrier*.

On dit d'une personne, qu'*elle a la vue courte*; pour dire, qu'elle ne voit pas de loin.

On dit, *le chemin le plus court*, *le plus court chemin*; pour dire, le chemin le moins long: *nous passâmes par le plus court chemin*.

On dit aussi figurément, *le chemin le plus court*, ou simplement, *le plus court*; pour dire, le moyen de finir, de terminer plus promptement un procès, une affaire, une entreprise. *Le chemin le plus court est de porter l'affaire au Conseil. Le plus court est de lui vendre cette maison.*

On dit dans le sens figuré, qu'*une chose est trop courte*; pour dire, qu'elle ne peut arriver jusqu'où l'on voudroit qu'elle arrivât. *Son crédit est trop court pour obtenir cette grâce.*

Court, se dit aussi relativement au temps, pour signifier bref, qui est de peu de durée. *Cet ouvrage est trop court. Les journées deviennent courtes. Un poëme bien court. La vie est courte.*

On dit proverbialement que *les plus courtes folies sont les meilleures*.

On dit aussi proverbialement, *courte prière pénètre les cieux*.

On dit encore proverbialement, qu'*une personne est revenue avec sa courte honte*; pour dire, qu'elle a essuyé un refus, un affront.

Court, se dit dans la signification de succint, qui ne parle pas longtemps. *Ce prédicateur a été court dans son sermon. Son Avocat fut trop court dans son plaidoyer. Cet historien n'est pas court dans ses réflexions.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il est court de mémoire*, qu'*il a courte mémoire*; pour dire, qu'il a peu de mémoire.

On dit aussi figurément d'une personne qui a l'esprit borné, qu'*elle a l'esprit court*, *l'intelligence courte*.

On dit encore figurément que *les vues de quelqu'un sont courtes*; pour dire, qu'il manque de jugement & de prévoyance.

On dit aussi figurément, que *quelqu'un est court d'argent*, *court de finance*; pour dire, qu'il n'a guères d'argent. *Il ne put acheter cet équipage, parce qu'il étoit court d'argent.*

On dit encore proverbialement & figurément, *tirer au court bâton avec quelqu'un*; pour dire, disputer avec chaleur sur quelque chose contre quelqu'un.

On dit encore proverbialement & figurément, que *quelqu'un sait le court & le long d'une affaire*; pour dire, qu'il en connoît toutes les particularités.

Court, se dit adverbialement. *On lui a coupé sa robe trop court. Ce discours finit bien court. Si le cocher n'eût pas tourné court, la voiture auroit été brisée.*

On dit populairement quand on veut abréger, *pour vous le faire court; pour le faire court*.

On dit de quelqu'un, qu'*il s'en est retourné tout court*; pour dire, aussitôt, dans le même temps.

On dit, *couper court*; pour dire, abréger le discours.

On dit aussi, *couper court à quelqu'un*; pour dire, le quitter brusquement, & lui faire une réponse

décisive qui l'empêche de continuer son discours.

On dit qu'*une personne est demeurée court, tout court dans son discours*; pour dire, qu'elle a perdu ce qu'elle vouloit dire, & qu'elle ne savoit plus où elle en étoit. *Cet Avocat est resté court. Cette actrice demeura tout court dans la première scène.*

La même chose se dit d'une personne convaincue, ou tellement pressée par des objections, qu'elle ne sait que répondre.

On dit proverbialement d'un homme qui a été pendu, qu'*il a été pendu haut & court.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il se trouve court*; pour dire, qu'il ne peut réussir à son objet. *Si vous entreprenez cette affaire, vous vous trouverez court.*

On dit aussi figurément, *tenir une personne de court*; pour dire, lui donner peu de liberté. *C'est un père sévère qui tient ses enfans de court.*

On dit encore figurément, *prendre une personne de court*; pour dire, le presser sans lui donner un temps suffisant pour satisfaire. *Il ne falloit pas le prendre de court, il auroit payé dans trois mois.*

Cet adjectif peut précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte, selon que l'oreille & le goût en auront décidé : on dira donc, *une courte harangue*, ou *une harangue courte.*

Voyez Succinct, pour les différences relatives qui en distinguent Court, &c.

COURTAGE; substantif masculin. Métier de celui qui s'entremet de faire vendre, acheter, échanger des marchandises, surtout du vin, des chevaux, & de faire prêter de l'argent.

Courtage, se dit aussi du droit ou salaire qu'on paye à celui qui exerce le courtage.

Courtage, se dit encore d'un droit qui se lève à Bourdeaux, & du Bureau où on le perçoit.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COURTALLAIN; nom propre d'un bourg de France, dans le Dunois, à deux lieues, nord-nord-ouest, de Châteaudun.

COURTANVAUX; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, sur la Braye, à cinq lieues, ouest, de Vendôme.

COURTAUD, AUDE; substantifs. Celui & celle qui est de taille courte, grosse & entassée. Il ne se dit dans cette acception que des personnes. *C'est un gros courtaud, une grosse courtaude.*

Courtauds ou Courtauds de boutique, se dit par mépris des garçons de boutique chez les marchands. *Il ne fréquente que des courtauds de boutique. Il buvoit avec des courtauds.*

Courtaud, se dit aussi d'un cheval auquel on a coupé la queue & les oreilles. *Nous montions chacun un courtaud.*

Chien courtaud, se dit encore d'un chien auquel on a coupé la queue & les oreilles. *Il a un chien courtaud qui ne craint pas les loups.*

On dit proverbialement, qu'*on a étrillé, frotté quelqu'un en chien courtaud*; pour dire, qu'on l'a bien battu.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

COURTAUDÉ, ÉE; adjectif & par-

ticipe passif. *Voyez* Courtauder.

COURTAUDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Couper la queue. Il ne se dit que des chevaux. *Courtauder un cheval.*

COURT BOUILLON ; substantif masculin. Manière particulière d'apprêter le poisson ; on le sert sec, après l'avoir fait cuire dans de l'eau, du vinaigre & du beurre, & on le mange avec de l'huile, du vinaigre & du sel.

COURTE BOTTE ; substantif masculin. Terme badin & populaire, qui signifie petit homme.

COURTE HALEINE ; substantif féminin. Maladie qu'on nomme autrement *asthme*. Voyez Asthme.

COURTENAY ; nom propre d'une petite ville de France, dans le Gâtinois François, sur la petite rivière de Clairy, à cinq lieues, est-nord-est, de Montargis.

COURTE-POINTE ; substantif féminin. Couverture de parade qui règne depuis le chevet d'un lit jusqu'aux pieds, & qui descend jusque sous les soubassemens. *Une Courte-pointe très-riche.*

COURTESON ; nom propre d'une ville de la Principauté d'Orange, située près de la rivière d'Aseille, à trois lieues, nord-nord-est, d'Avignon.

COURTIBAULT ; vieux mot qui s'est dit autrefois d'une Dalmatique.

COURTIER ; substantif masculin. *Proxeneta.* Qui s'entremet des ventes, achats & échanges de certaines marchandises, surtout du vin & des chevaux, ou de faire prêter de l'argent.

Les Fabriquans de Saint-Quentin ne vendent leurs toiles que par le ministère des Courtiers.

A Reims, les Courtiers de vin qui conduisent les Marchands Forains ou autres Acheteurs, sont personnellement tenus de payer le prix dû au Vendeur, pourvu que le marché ait été conclu, & le prix convenu par leur entremise ; & la Coutume autorise le Marchand-Vendeur à les poursuivre pour son payement, à moins qu'il ne soit autrement convenu entre le Vendeur & l'Acheteur.

La Coutume de Nevers contient des dispositions à peu près semblables.

Courtiers de Mariage, se dit par raillerie de ceux qui se mêlent de faire des Mariages.

COURTIÈRE ; substantif féminin, qui a dans ce genre, la même signification que *Courtier* au masculin.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COURTILIÈRE ; substantif féminin. Sorte d'insecte de la longueur & de la grosseur du petit doigt, & qui ressemble en quelque façon à une sauterelle. Il fait beaucoup de dégât dans les jardins, en coupant la racine des plantes.

COURTILLE ; vieux mot qui signifioit autrefois enclos, jardin.

COURTILLIERS ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, à trois lieues, nord-ouest, de la Flèche.

COURTINE ; substantif féminin, & terme d'Architecture Militaire, qui se dit du mur qui est entre deux bastions, & qui en joint les flancs. *On attacha le Mineur à la courtine.*

Courtine, se dit aussi en termes d'Architecture civile, d'une façade de bâtiment, comprise entre deux pavillons.

Courtine, est encore un vieux mot

qui

qui signifioit autrefois rideau de lit.

COURTISAN; substantif masculin. *Aulicus*. Qui est attaché à la Cour, qui fréquente le Cour.

La plupart des Courtisans, remarque un Philosophe célébre, sont une espèce de gens que le malheur des Rois & des Peuples, a placés entre les Rois & la vérité, pour l'empêcher de parvenir jusqu'à eux.

Les trois syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *Kourtizan*. Voyez ORTHOGRAPHE.

COURTISANE; substantif féminin. *Meretrix*. Femme de mauvaise vie, mais un peu considérable, & au-dessus des coureuses.

Les *Courtisanes* paroissent avoir été plus en honneur, ou peut être moins méprisées chez les Anciens, que parmi nous. L'histoire en célébre plusieurs, remarquables par leurs talens, leurs faits, ou leurs conquêtes: c'est une Aspasie qui donnoit à Socrate même des leçons de politique & d'éloquence; c'est une Phryné qui fit rebâtir à ses dépens la ville de Thébes, détruite par Alexandre; c'est une Laïs qui tourna la tête à une foule de Philosophes, à Diogène qu'elle rendit heureux, à Aristippe, qui disoit d'elle, *je possède Laïs, & Laïs* ne me possède pas; c'est une Léontium qui écrivit sur la Philosophie, & qui fut aimée d'Epicure, de ses Disciples, *&c.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la dernière très-brève.

COURTISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* COURTISER.

COURTISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire la cour à quelque personne, dans l'espérance d'en obtenir quelque chose. *Il courtise son oncle.*

Remarquez que ce verbe ne se dit pas du sujet à l'égard du Souverain.

COURTISER, se dit aussi familièrement & figurément, & signifie être assidu auprès de quelque femme, chercher à lui plaire. *Il courtise cette Dame depuis six mois.*

COURTISER LES MUSES, se dit dans le sens figuré, & signifie se plaire, s'adonner aux Belles-Lettres, & surtout à la Poësie. *Cette Dame courtise les Muses.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez cependant que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

COURTISOU; nom propre d'un bourg de France, en Champagne, à deux lieues, nord-est, de Châlons.

COURT-MANCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Bouchers, qui se dit de l'action de tenir avec une brochette de bois, le manche d'une épaule de mouton rapproché du gros, pour la parer.

COURTOIS, OISE; vieil adjectif qui signifioit autrefois civil, gracieux. Et l'on appeloit *armes courtoises*, les armes dont on faisoit usage dans les Tournois, parce que la pointe & le tranchant en étoient émoussés, & qu'elles n'étoient point meurtrières.

COURTOISEMENT; vieux mot qui signifioit autrefois d'une manière civile, gracieuse.

COURTOISIE ; substantif féminin du style familier. Il signifie civilité, accueil honnête & gracieux, bon office qu'on rend à quelque personne. *Il reçoit son monde avec beaucoup de courtoisie. Vous devez le remercier de sa courtoisie.*

On dit en termes de Fauconnerie, *faire la courtoisie aux autours* ; pour dire, leur laisser plumer le gibier.

COURTON ; substantif masculin, & terme de Filassiers, qui se dit de la plus mauvaise espèce de chanvre après l'étoupe.

COURTON ; nom propre d'un bourg de France, dans le pays d'Aunis, à cinq lieues, est-nord-est, de la Rochelle.

COURTRAY ; nom propre d'une ville de la Flandre Autrichienne, située sur la Lys, à cinq lieues de Tournay.

COURU, UE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Courir.

On dit *un cerf, un lièvre*, &c. *couru* ; pour dire, un cerf, un lièvre poursuivi à la course.

On dit aussi, *un pays couru par les ennemis* ; pour dire, un pays où les ennemis font des courses, du ravage.

Couru, se dit figurément, pour signifier, recherché, suivi. *Cette Tragédie est courue. Cet Ouvrage a été couru. Ces étoffes sont fort courues.*

COURVILLE ; nom propre d'un bourg de France, dans le pays Chartrain, sur la rivière d'Eure, environ à trois lieues & demie, ouest, de Chartres.

COURZIEUX ; nom propre d'un bourg de France, dans le Lyonnois, sur la rivière de Brenne, à quatre lieues, ouest-sud-ouest, de Lyon.

COUSIN ; substantif masculin. *Culex.* Sorte de moucheron fort connu par sa piqûre, & par son bourdonnement.

Le meilleur remède contre la piqûre du cousin, est d'humecter la plaie avec de la salive, & de ne pas la gratter.

COUSIN, INE ; substantifs. *Consobrinus, a.* Terme relatif, par lequel on désigne ceux qui sont issus, soit de deux frères, soit de deux sœurs, soit d'un frère & d'une sœur. *C'est ma cousine, sa mère est la sœur de mon père.* Les cousins de ce degré sont aussi appelés *cousins-germains.*

Cousins paternels, se dit de ceux qui descendent d'un frère ou d'une sœur du père de celui dont il s'agit. Et l'on appelle *cousins maternels*, ceux qui descendent des frères ou sœurs de la mère.

Les enfans des cousins-germains, ou les cousins du second degré, sont appelés *cousins issus de germains.* Et l'on appelle *cousins arrière issus de germains*, les cousins du troisième degré, ou les enfans des cousins issus de germains.

Quant aux autres cousins plus éloignés, on les appelle *cousins* au quatrième ou au cinquième degré, *&c.*

En France, le Roi, dans ses Lettres, traite de *cousin*, non-seulement les Princes de son sang, mais encore plusieurs Princes étrangers, les Cardinaux, les Pairs, les Ducs, les Maréchaux de France, les Grands d'Espagne, & quelques Seigneurs du Royaume.

Cousin, se dit quelquefois figurément & familièrement de ceux qui sont bons amis & en bonne intelligence. *On assure qu'ils ne sont plus cousins depuis cette aventure.*

On dit proverbialement & fami-

lièrement, *si ce bonheur, cette chose m'arrivoit, le Roi ne seroit pas mon cousin;* pour dire, je me croirois plus heureux que le Roi.

On dit aussi proverbialement & familièrement, *tous Gentilshommes sont cousins, & tous vilains sont compères.*

On dit encore par raillerie, & dans le style burlesque, que *quelqu'un est mangé de cousins, ou qu'il a toujours des cousins chez lui;* pour dire, que divers Gentilshommes de campagne, vont, sous prétexte de parenté ou d'amitié, l'importuner & manger chez lui.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel, & brève au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

COUSINAGE; substantif masculin. La parenté qui est entre cousins. *Expliquez-moi ce cousinage.*

Cousinage, se dit aussi familièrement de toute l'Assemblée des parens. *Il y rencontra tout le cousinage.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *kouzinaje.* Voyez Orthographe.

COUSINÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cousiner.

COUSINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Appeler quelqu'un cousin. *Pourquoi vous cousine-t-il?*

Cousiner, est aussi verbe neutre, & se dit familièrement de petits Gentilshommes de campagne qui vont visiter les autres plus riches, pour vivre quelque temps chez eux. *Il n'est pas riche, mais il cousine chez ses voisins.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

COUSINIÈRE; substantif masculin. Sorte de gase dont on entoure un lit pour se garentir de cette espèce de moucherons importuns qu'on appelle *cousins.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

COUSOIR; substantif masculin, & terme de Relieurs, qui se dit d'une machine dressée sur une table, sur le devant de laquelle il y a une mortoise pour y passer les ficelles auxquelles on doit coudre les livres.

COUSSECAYE, ou Coussecaille; substantif féminin. Ragoût des Dames Créoles des Antilles, lequel est composé de farine de manioque, délayée dans du sirop: on y mêle du jus de citron, après quoi l'on sert cette espèce de brouet chaud, dans des tases, à peu près comme le chocolat.

COUSSECOUCHE; substantif féminin. Racine potagère des îles Antilles. Elle a ordinairement la figure d'un gros navet: l'écorce en est d'un brun grisâtre, rude au toucher, & garnie de plusieurs filets déliés. La chair de cette racine a la consistance à peu près de celle d'une châtaigne boullie; la couleur en est blanche, & quelquefois d'un violet foncé: on la cuit dans de l'eau avec un peu de sel pour la manger avec des viandes salées ou de poisson.

COUSSAY; nom propre d'un bourg de France, dans le Poitou, à quatre lieues, sud-sud-est, de Loudun.

Il y a encore un autre bourg de même nom, en Touraine, à qua-

tre lieues, est-sud-est, de Châtellerault.

COUSSE ; nom propre d'une rivière d'Auvergne, qui sort du lac de Pavain, & se jette dans l'Allier, à une lieue au-dessus d'Issoire, après un cours d'environ six lieues.

COUSSIN ; substantif masculin. *Pulvinar*. Sorte de sac cousu de tous les côtés, & rempli de plumes, de crin, ou de quelque autre substance molle, compressible & élastique, pour s'appuyer ou pour s'asseoir dessus. *Un coussin de velours*.

COUSSIN, se dit aussi d'une espèce de petit matelas, qu'on met derrière la selle d'un cheval pour porter quelqu'un en croupe, ou pour y mettre une valise.

COUSSIN, se dit en termes d'Argenteurs, d'un sac de cuir rempli de sable, sur lequel on lie les pièces qu'on veut ciseler.

COUSSIN, se dit en termes de Batteurs d'or, d'une planche fourrée de bourre, & recouverte de peau pour couper l'or.

COUSSIN, se dit en termes de l'Art Militaire, d'un bloc de bois placé au derrière de l'affût, & sur lequel la culasse du canon est soutenue.

COUSSIN, se dit en termes de Marine, d'un tissu de menue corde, qu'on met sur les cercles des hunes, autour du grand mât, sur le mât de beaupré & ailleurs, pour empêcher qu'un frottement trop considérable n'use & ne coupe les voiles qui portent sur ces endroits.

COUSSINS D'AMURES, se dit d'un tissu de bitord que l'on met sur le plat-bord du Navire, à l'endroit où porte la ralingue de la voile, pour empêcher qu'elle ne se coupe.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

COUSSINET ; substantif masculin. *Pulvillus*. Petit coussin. *Il y a dans ce coussinet, des plantes qui répandent une odeur agréable*.

COUSSINET, se dit en termes d'Argenteurs, d'une sorte d'oreiller couvert de bazanne, sur lequel on met l'argent pour le couper plus aisément.

COUSSINET, se dit en termes de Bottiers, d'un petit sac piqué & rempli de crin dont on garnit les genouillières des bottes.

COUSSINET, se dit en termes de Bourreliers, de cette partie du harnois des chevaux de carrosses qui sert à assujettir le surdos, & à contenir tout le harnois.

COUSSINET A MOUSQUETAIRE, s'est dit autrefois d'une espèce de petit coussin que le Soldat portoit sous sa bandouillière, à l'endroit où se posoit le mousquet.

COUSSINET, se dit en termes de Couvreurs, d'un rouleau de paille nattée, que ces ouvriers attachent sous les pieds de leurs échelles pour les empêcher de glisser.

COUSSINET, se dit en termes d'Architecture, dans le chapiteau ionique, de la face de côté des volutes, & qu'on appelle autrement *balustre* ou *oreiller*.

COUSSINET, se dit aussi de la pierre qui couronne un pié-droit, & dont le lit de dessous est de niveau, & celui de dessus incliné pour recevoir le premier voussoir, ou la retombée de l'arc d'une voûte.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier ; mais celle-ci est longue au pluriel.

COUSSON ; nom propre d'une rivière de France, dans l'Orléanois.

Elle a sa source à deux lieues, ouest-sud-ouest, de Sully, & son embouchure dans la Loire, à deux lieues au-dessus de Blois, après un cours d'environ vingt lieues.

COUSTANGE; vieux mot qui signifioit autrefois coût.

COUSTIÈRES; substantif féminin pluriel, & terme de Marine, par lequel on désigne de gros cordages qui soutiennent les mâts d'une galère, & qui lui servent de haubans.

COUSTOU; (Nicolas) nom propre d'un Sculpteur célébre, né à Lyon, en 1658, & mort à Paris en 1733. On remarque dans ses ouvrages un génie élevé, un goût sage & délicat, un dessein pur, des attitudes vraies & pleines de noblesse, des draperies élégantes & moelleuses. Ses principaux ouvrages sont, la belle statue de l'Empereur Commode représenté en Hercule, laquelle orne les jardins de Versailles; la statue pedestre de Jules César, le beau groupe de fleuves représentant la Seine & la Marne qu'on voit aux Tuileries, & le magnifique groupe qu'on appelle communément *le Vœu de Louis XIII*, placé derrière le maître Autel de l'Eglise de Notre-Dame à Paris.

Guillaume Coustou, frère de cet habile Artiste, s'est aussi rendu recommandable par ses talens pour la Sculpture.

COUSTURE, nom propre d'un bourg de France, dans le Vendômois, sur la Loire, environ à six lieues, ouest-sud-ouest, de Vendôme.

Il y a encore un autre bourg de même nom, en Anjou, environ à cinq lieues, nord ouest, de Saumur.

COUSU, UE; *voyez* Coudre.

COÛT; substantif masculin. *Impensa*. Ce qu'une chose coûte. Il n'est plus guères usité qu'au Palais dans ces phrases; *les frais & loyaux-coûts : le coût d'une Sentence : le coût d'un Arrêt.*

On dit proverbialement & familièrement, *le coût fait perdre le goût*; pour dire, que le trop d'argent qu'il faudroit donner pour jouir de quelque chose, en fait passer l'envie.

Ce monosyllabe est long.

COÛTAGE; vieux mot qui signifioit autrefois coût.

COUTANCES; nom propre d'une ville épiscopale & considérable de France, en Normandie, capitale du Coutantin, près de la rivière de Scioule, à six lieues, ouest-sud-ouest, de Saint-Lo, & à soixante lieues, ouest, de Paris, sous le 16ᵉ degré 12 minutes 35 secondes de longitude, & le 49ᵉ 2 minutes 50 secondes de latitude.

C'est le siége d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Amirauté, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, *&c.*

COÛTANT; adjectif masculin, qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *prix coûtant*; pour dire, le prix qu'une chose a coûté. *Je lui vendis cette Terre au prix coûtant.*

Les deux syllabes sont longues.

COÛTANTIN; nom propre d'un Pays de France, en Normandie, dont Coutances est la capitale. Il est situé entre le 15ᵉ degré 53 minutes, & le 16ᵉ degré 44 minutes de longitude, & entre le 48ᵉ degré 44 minutes, & le 49ᵉ degré 44 minutes de latitude. Il a environ vingt lieues de longueur, & neuf de largeur. Les rivières qui l'arrosent sont, la Sie, la Scioule, la Sienne, l'Airon, la Saire, le Tar, le Day, l'Ouve & la Vire. Les terres

y sont fertiles en grains, & les pâturages y abondent. On y élève beaucoup de chevaux qui sont très-estimés. O y fabrique aussi de bonnes toiles.

COÛTÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Coûter.

COUTEAU; substantif masculin. *Culter.* Instrument tranchant, composé d'une lame & d'un manche, & qui sert à couper surtout à table. *Un couteau bien fait. Il reçut un coup de couteau.*

Couteau, se dit aussi d'une courte épée qu'on porte au côté. *Il vouloit se battre avec un couteau contre une épée de longueur.*

Proverbialement on appelle *couteau pendant*, quelqu'un qui accompagne toujours un autre, & qui est disposé à le servir en toute occasion. *Il ne le quitte pas, c'est son couteau pendant.*

On dit figurément, *mettre couteau sur table;* pour dire, donner à manger. *Il mettoit couteaux sur table.*

On dit aussi figurément & familièrement, *aiguiser les couteaux;* pour dire, se disposer à combattre ou à disputer.

On dit encore figurément & familièrement, *jouer des couteaux;* pour dire, se battre.

On dit aussi figurément & familièrement, que *des gens sont aux épées & aux couteaux*, ou *aux couteaux tirés;* pour dire, qu'il y a entr'eux beaucoup d'inimitié & d'animosité.

Couteau de Tripière, se dit d'un couteau qui tranche des deux côtés.

On dit proverbialement, figurément & familièrement de quelqu'un qui dit du bien & du mal de la même personne, que *c'est un couteau de Tripière, un couteau à deux tranchans.*

Couteau courbe, se dit en termes de Chirurgie, d'un couteau d'acier bien trempé, dont la figure représente un demi-croissant, & qui sert à couper les chairs autour de l'os, quand on veut faire une amputation.

Couteau lenticulaire, se dit d'un instrument, dont le Chirurgien se sert pour couper, sans craindre de blesser la dure-mère, les inégalités que la couronne du trépan a laissées à la face interne du crâne.

Couteau a crochet, se dit d'un instrument de Chirurgie, par le moyen duquel on sépare l'enfant mort de la matrice, & on l'en tire par morceaux quand il ne peut pas sortir entier, soit à cause d'une hydrocéphale ou d'une hydropisie de bas-ventre, ou de la grosseur monstrueuse de son corps.

Couteau de chasse, se dit d'une courte épée, qui d'ordinaire ne tranche que d'un côté, & dont la garde n'a qu'une coquille & qu'une poignée sans pommeau.

Couteau a tailler, se dit en termes de Fourbisseurs, d'un petit outil d'acier très-tranchant, dont ces Artisans se servent pour faire les hachures, sur lesquelles ils placent le fil d'or ou d'argent, quand ils veulent damasquiner un ouvrage.

Couteau a refendre, se dit aussi en termes de Fourbisseurs, d'une sorte de ciselet, qui sert à refendre les feuilles qu'on a gravées en relief sur l'or, l'argent ou l'acier.

Couteau a tracer, se dit encore en termes de Fourbisseurs, d'un outil avec lequel ils tracent & enfonçent un peu les endroits où ils

veulent frapper quelqu'un de leurs ciselets gravés.

Couteau a doler, se dit en termes de Gantiers, d'un outil fort mince & bien tranchant, dont ces Artisans se servent pour parer & amincir, par les bords, les morceaux de cuir taillés pour faire les gants.

Couteaux, se dit en termes de Fondeurs d'Artillerie, de barreaux d'acier, dont les arêtes sont fort vives, que l'on monte sur une boîte de cuivre ajustée sur la tige de l'alezoir, & qui servent à unir l'ame des pièces de canon.

Couteau, se dit dans les grosses Forges, de la partie qui, dans la machine à fondre le fer, divise les barres en plusieurs parties.

Couteaux, se dit en termes de Papetiers, des barres d'acier dont les cylindres du moulin à papier sont revêtus.

Couteau, se dit en termes de Batteurs d'or, d'un instrument composé d'une lame d'acier mince & peu tranchante, montée sur un manche de bois, & dont on se sert pour couper l'or en carré, & pour garnir les livrets.

Couteau, se dit en termes de Raffinerie de sucre, d'un morceau de bois taillé en lame d'épée à deux tranchans, & qui sert à monder le sucre dans la forme.

Couteau a hacher, se dit en termes d'Argenteurs, d'un instrument tranchant dont on taille les pièces, afin que l'argent y prenne plus aisément.

Couteau a ébiseler, se dit en termes de Gainiers, d'un instrument dont ces Artisans se servent pour couper en biseau les couvercles des étuis qu'ils fabriquent, afin de les faire entrer plus aisémenr sur les pièces qu'ils doivent couvrir.

Couteau a pied, se dit d'un instrument dont les Cordonniers, les Selliers & les Bourreliers se servent pour tailler leurs cuirs.

Couteau a effleurer, ou Couteau de rivière, se dit en termes de Chamoiseurs & de Mégissiers, d'un instrument d'acier long & tranchant, qui a une poignée de bois à chaque bout, & dont ces Artisans se servent pour effleurer les peaux de chamois, de chèvres, de moutons, *&c.* sur le chevalet.

Couteau a revers, se dit en termes de Corroyeurs, d'un instrument d'acier, dont le tranchant est fort émoussé & un peu renversé, & dont ces Artisans se servent pour travailler leurs cuirs.

Couteau a mèche, se dit en termes de Chandeliers, d'un instrument monté sur un petit banc, & dont ces Artisans se servent pour couper les mèches des chandelles.

Couteau a tête, se dit en termes de Ciriers, d'un instrument de buis qui a un tranchant fait en biseau, pour former la tête de la bougie de table.

Couteau de chaleur, se dit en termes de Maréchallerie, d'un morceau de vieille faux, avec lequel on abat la sueur des chevaux, en le faisant couler doucement sur leur poil.

Couteau de feu, se dit aussi en termes de Maréchallerie, d'un instrument de cuivre ou de fer, dont les Maréchaux se servent pour donner le feu aux parties qui en ont besoin.

On appelle à Constantinople, *premiers couteaux*, les peaux de bœuf ou de vache, qu'on lève de dessus ces animaux, depuis le mois

de Juin, jusqu'au mois de Novembre.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

COUTELAS; substantif masculin. Sorte d'épée courte & large, qui ne tranche que d'un côté. *Il lui coupa trois doigts d'un coup de coutelas.*

COUTELAS, se dit en termes de Marine, de petites voiles qu'on appelle autrement *bonnettes en étui. Voyez* ce mot.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

COUTELIER; substantif masculin. *Cultrorum faber.* Celui dont le métier est de faire, de vendre des couteaux, ciseaux, rasoirs, lancettes, & autres instrumens tranchans.

La communauté des Couteliers de Paris est composée de cent vingt Maîtres.

COUTELIER, se dit aussi d'un coquillage bivalve, ainsi appelé parce que sa coquille ressemble, en quelque façon, à un manche de couteau. On en trouve beaucoup sur le bord de la plupart des mers, où il vit dans le sable.

COUTELIÈRE; substantif féminin. Celle qui vend des couteaux, ciseaux, rasoirs, & autres instrumens tranchans.

COUTELIÈRE, se dit aussi d'un étui dans lequel on met plusieurs couteaux; mais ce mot n'est plus guères usité dans cette dernière acception.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

COUTELINE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une toile de coton, blanche ou bleue, que l'on tire des Indes orientales, & surtout de Surate.

COUTELLERIE; substantif féminin. *Cultrorum officina.* L'art de faire des couteaux, ciseaux, rasoirs, & autres instrumens tranchans. *Il apprend la Coutellerie.*

COUTELLERIE, se dit aussi en général, des ouvrages que font ou débitent les Couteliers. *Il y a chez ce Marchand un magasin considérable de coutellerie.*

COÛTER; verbe neutre (& non actif, comme l'enseigne le Dictionnaire de Trévoux) de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Constare.* Être acheté un certain prix. *Ce cheval coûte douze louis. Cette terre lui coûta cher. Combien coûte ce tableau?*

COÛTER, signifie aussi être cause de dépense. *Il en coûte beaucoup à ceux qui fréquentent les spectacles assidûment. Les présens qu'il fait à ses gens, lui coûtent plus de cent écus par an.*

COÛTER, se dit dans le sens figuré, & signifie être cause de soins, de peines, de douleur. *Ce poëme lui coûta bien du travail. Il lui en coûta une jambe.*

COÛTER, s'emploie quelquefois absolument. *Le jeu coûte. Les plaisirs coûtent.*

On dit, que *rien ne coûte à une personne*; pour dire, qu'elle n'épargne rien, ou qu'elle ne trouve rien de ridicule. Et l'on dit, au contraire, que *tout lui coûte*; pour dire, qu'elle a de la peine à faire tout ce qu'elle fait.

On dit figurément, qu'*une chose ne coûte guères à une personne*; pour dire,

dire, qu'elle la prodigue, qu'elle ne la ménage pas.

Les temps composés de ce verbe se conjuguent avec l'auxiliaire Avoir. *Il a coûté, il auroit coûté*, &c.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

COUTERNE ; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, sur la rivière de Mayenne, environ à trois lieues & demie, sud-est, de Domfront.

COÛTEUX, EUSE ; adjectif. Qui coûte beaucoup, qui engage à de la dépense. *Un bâtiment coûteux. Ce procès fut très-coûteux.*

Les deux premières syllabes sont longues, & la troisième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un coûteux voyage*, mais *un voyage coûteux.*

COUTIER ; substantif masculin. Ouvrier qui travaille le coutil.

COUTIL ; substantif masculin. Espèce de toile faite de fil, de chanvre ou de laine, qui est lissée, fort serrée, & propre à faire des lits, des traversins, des oreillers, des tentes. Les pièces contiennent depuis 120 jusqu'à 130 aunes de longueur, & depuis deux tiers jusqu'à trois quarts de largeur. Les coutils de Bruxelles sont estimés & recherchés.

COUTILLE ; substantif féminin. Sorte d'épée à trois faces, plus longue que les épées ordinaires, & dont on se servoit sous le règne de Charles VII. On nommoit *Coutilliers* les gens de guerre armés de ces sortes d'épées.

COUTILLIER ; substantif masculin. On donnoit ce nom, sous Charles VII, aux gens de guerre armés d'une sorte d'épée, que l'on appeloit *coutille.*

COUTOIR ; substantif masculin. Sorte de coquillage, dont on fait la pêche avec une bèche semblable à celle dont on se sert pour travailler la vigne & le millet. On consomme beaucoup de coutoirs à Bordeaux pendant le carême.

COUTON ; substantif masculin. Arbre du Canada, assez semblable à notre noyer. Il en découle, par les incisions que l'on y fait, un suc vineux assez agréable à boire.

COUTRAS ; nom propre d'une ville de France, en Guyenne, au confluent des rivières d'Ille & de Droume, & à quatre lieues, nord-nord-est, de Libourne. C'est-là où le Roi de Navarre, depuis Henri IV, battit en 1587 les troupes de son prédécesseur Henri III, Roi de France, que commandoit le Duc de Joyeuse, qui fut tué dans l'action.

COUTRE ; substantif masculin. *Aratri culter.* Fer tranchant, qui fait partie de la charrue, & qui sert à fendre la terre quand on laboure.

Coutre, se dit en termes d'Histoire Ecclésiastique, de certains Officiers des Eglises cathédrales, dont les fonctions consistoient particulièrement dans la garde des choses appartenantes à l'Eglise. Il y a encore des Coutres dans l'Eglise de Reims, lesquels ont une manse distincte de celle du Chapitre, & sont subordonnés aux Chanoines.

COUTRERIE ; substantif féminin, & terme d'Histoire Ecclésiastique, qui se dit de la charge & des fonctions de l'Officier appelé *Coutre.*

COUTUME ; substantif féminin. *Consuetudo.* Habitude contractée dans les mœurs, dans les manières, dans les actions. *Il a la coutume de se baigner. Il faut vous défaire de la coutume de médire. Elle s'est fait une coutume de vivre sobrement.*

On dit, *avoir coutume ;* pour dire, avoir accoutumé. *Elle a coutume d'aller à l'Opéra.*

On dit absolument, *en user, agir comme de coutume ;* pour dire, comme à l'ordinaire. *Elle chante comme de coutume.*

COUTUME, se dit quelquefois de ce qui a passé en quelque sorte d'obligation ou d'engagement, parce qu'on l'a souvent pratiqué. *Il ne prétend pas que vous tourneriez en coutume les services qu'il vous a rendus, en vous prêtant de l'argent.*

On dit proverbialement, *une fois n'est pas coutume. Il ne faut pas perdre les bonnes coutumes.*

COUTUME, se dit de ce qu'on pratique ordinairement en de certains pays & en de certaines choses. *C'est la coutume dans cette ville de tirer un feu d'artifice le jour de la Saint-Jean.*

COUTUME, se dit plus particulièrement d'un certain droit municipal, qui, s'étant autorisé par l'usage & par la commune pratique d'une ville, d'une province, ou d'un canton, y a force de loi.

L'origine des Coutumes, en général, est fort ancienne ; tous les peuples, avant d'avoir des loix écrites, ont eu des usages & coutumes qui leur tenoient lieu de loix.

Les Coutumes de France, qui sont opposées aux Loix proprement dites, c'est-à-dire, au droit Romain, & aux Ordonnances, Edits & Déclarations de nos Rois, étoient dans leur origine des usages non écrits, lesquels, par succession temps, ont été rédigés par écri

Lorsque les nations Germa conquirent l'Empire Romain, l'illustre Auteur de l'Esprit Loix, elles y trouvèrent l'usag l'écriture ; & à l'imitation des mains, elles rédigèrent leurs us par écrit, & en firent des co Les règnes malheureux qui su rent celui de *Charlemagne ;* les vasions des Normands, les gue intestines, replongèrent les Nat victorieuses dans les ténèbres elles étoient sorties : on ne sut lire ni écrire. Cela fit oublie France & en Allemagne les barbares écrites, le droit Rom & les Capitulaires. L'usage de criture se conserva mieux en It où régnoient les Papes & les pereurs Grecs, & où il y avoi villes florissantes, & presqu seul commerce qui se fit pour Ce voisinage d'Italie fit que le Romain se conserva mieux les contrées de la Gaule, autr soumises aux Goths & aux B guignons ; d'autant plus qu droit y étoit une loi territoria une espèce de privilége. Il y a parence que c'est l'ignorance d criture qui fit tomber en Esp les loix Wisigothes ; & par la c de tant de loix, il se forma par des coutumes.

Du temps du Roi *Pepin* coutumes qui s'étoient form avoient moins de force que les mais bientôt les coutumes dé firent les loix. Et comme les veaux règlemens sont toujour remèdes qui indiquent un ma sent, on peut croire que du t de *Pepin*, on commençoit d préférer les coutumes aux loi

Dans le commencement c

troisième race, les Rois donnèrent des chartres particulières, & en donnèrent même de générales : tels sont les établissemens de *Philippe Auguste*, & ceux que fit *Saint Louis*. De même, les grands Vassaux, de concert avec les Seigneurs qui tenoient d'eux, donnèrent dans les assises de leurs duchés ou comtés, de certaines chartres ou établissemens, selon les circonstances. Telles furent l'assise de Geoffroi, Comte de Bretagne, sur le partage des Nobles; les coutumes de Normandie, accordées par le Duc *Raoul*; les coutumes de Champagne, données par le Roi *Thibault*; les loix de *Simon*, Comte de *Montfort*, & autres. Cela produisit quelques loix écrites, & même plus générales que celles que l'on avoit.

Dans les commencemens de la troisième race, presque tout le bas Peuple étoit Serf; plusieurs raisons obligèrent les Rois & les Seigneurs de les affranchir.

Les Seigneurs, en affranchissant leurs Serfs, leur donnèrent des biens; il fallut leur donner des loix civiles, pour régler la disposition de ces biens. Les Seigneurs, en affranchissant leurs Serfs, se privèrent de leurs biens; il fallut donc régler les droits que les Seigneurs se réservoient pour l'équivalent de leur bien. L'une & l'autre de ces choses furent réglées par les chartres d'affranchissement; ces chartres formèrent une partie de nos coutumes, & cette partie se trouva rédigée par écrit.

Sous le règne de *Saint Louis*, & les suivans, des Praticiens habiles, tels que Desfontaines, Beaumanoir & autres, réglèrent par écrit les coutumes de leurs Bailliages. Leur objet étoit plutôt de donner une pratique judiciaire, que les usages de leur temps sur la disposition des biens. Mais tout s'y trouve; & quoique ces Auteurs particuliers n'eussent d'autorité que par la vérité & la publicité des choses qu'ils disoient, on ne peut douter qu'elles n'aient beaucoup servi à la renaissance de notre droit François. Tel étoit, dans ces temps là, notre droit coutumier écrit.

Voici la grande époque : *Charles VII* & ses Successeurs firent rédiger par écrit dans tout le Royaume, les diverses coutumes locales, & prescrivirent des formalités qui devoient être observées à leur rédaction. Or, comme cette rédaction se fit par Provinces, & que, de chaque Seigneurie, on venoit déposer dans l'assemblée générale de la Province, les usages écrits & non écrits de chaque lieu; on chercha à rendre les coutumes plus générales, autant que cela put se faire, sans blesser les intérêts des Particuliers, qui furent réservés. Ainsi nos coutumes prirent trois caractères : elles furent écrites, elles furent plus générales, elles reçurent le sceau de l'autorité Royale.

Plusieurs de ces coutumes ayant été de nouveau rédigées, on y fit plusieurs changemens, soit en ôtant tout ce qui ne pouvoit compatir avec la jurisprudence actuelle, soit en ajoutant plusieurs choses tirées de cette jurisprudence.

Quoique le droit coutumier soit regardé parmi nous comme contenant une espèce d'opposition avec le droit Romain, de sorte que ces deux droits divisent les territoires; il est pourtant vrai que plusieurs dispositions du droit Romain sont entrées dans nos coutumes, surtout lorsqu'on en fit de nouvelles rédac-

tions, dans des temps qui ne ſont pas fort éloignés des nôtres, où ce droit étoit l'objet des connoiſſances de tous ceux qui ſe deſtinoient aux emplois civils.

On compte environ ſoixante coutumes générales dans le Royaume, c'eſt-à-dire, qui ſont obſervées dans une Province entière, & environ trois cens coutumes locales, qui ne ſont obſervées que dans une ſeule ville, bourg ou village.

Il n'y a point de Province où il y ait tant de bigarrure à cet égard que dans la province d'Auvergne: chaque ville, bourg ou village, y a, pour ainſi dire, ſa coutume particulière.

Au reſte, il ne ſuffit pas aujourd'hui parmi nous, pour la validité d'une coutume, qu'elle ſoit rédigée par écrit; il faut qu'elle l'ait été par l'autorité du Prince, & qu'elle ſoit regiſtrée au Parlement; car la loi ne prend ſon exécution que du jour de la publicité, qu'elle acquiert par l'enregiſtrement. Mais quand une coutume eſt ainſi revêtue de l'autorité publique, elle tient lieu de loi pour tous ceux qui lui ſont ſoumis, ſoit par rapport à leurs perſonnes, ſoit par rapport aux biens qu'ils poſsèdent ſous l'empire de cette coutume.

Les Particuliers peuvent par leurs conventions & autres diſpoſitions, déroger pour ce qui les concerne, aux diſpoſitions des coutumes, pourvu que ces diſpoſitions ne ſoient que poſitives ou négatives, & non pas prohibitives.

On appelle *diſpoſition poſitive* ou *négative d'une coutume*, celle qui règle les choſes d'une certaine manière, ſans défendre de les régler autrement. Et l'on appelle *diſpoſition prohibitive*, celle qui défend de régler les choſes autrement que la coutume ne les a réglées.

On tient communément que les coutumes ſont de droit étroit, c'eſt-à-dire, qu'elles ne reçoivent point d'extenſion d'un cas à un autre, quoique quelques Auteurs ſe ſoient efforcés de ſoutenir le contraire.

Lorſqu'il ſe trouve un cas non prévu par les *coutumes*, la difficulté eſt de ſçavoir à quelles loix on doit avoir recours, ſi c'eſt au droit Romain, ou aux coutumes voiſines, ou à celles de Paris.

Quelques-uns veulent que l'on défére cet honneur à la *coutume* de Paris, comme étant la principale *coutume* du Royaume; mais quoique ce ſoit une des mieux rédigées, elle n'a pas non plus tout prévu, & elle n'a pas plus d'autorité que les autres, hors de ſon territoire.

Il faut diſtinguer les matières dont il peut être queſtion : ſi ce ſont des matières inconnues dans les *coutumes*, & qui ne ſoient prévues que dans les loix Romaines, on doit y avoir recours, comme à une raiſon écrite.

S'il s'agit d'une matière de *coutumes*, il faut ſuppléer de même ce qui manque dans l'une par la diſpoſition d'une autre, ſoit la *coutume* de Paris ou quelqu'autre plus voiſine, en s'attachant particulièrement à celles qui ont le plus de rapport enſemble, & qui paroiſſent avoir le même eſprit; ou s'il ne s'y en trouve point qui ait un rapport plus particulier qu'une autre, en ce cas il faut voir quel eſt l'eſprit général du droit coutumier ſur la queſtion qui ſe préſente.

Les *coutumes* ſont, en général, réelles; c'eſt à-dire, que leurs diſ-

positions ne s'étendent point hors de leur territoire ; ce qui est exactement vrai, par rapport aux biens fonds qui y sont situés. A l'égard des personnes, les *coutumes* n'ont aussi d'autorité que sur celles qui leur sont soumises ; mais elles ont leur effet sur ces personnes, en quelque lieu qu'elles se transportent.

Lorsque plusieurs *coutumes* paroissent être en concurrence, & qu'il s'agit de savoir laquelle on doit suivre, il faut distinguer si l'objet est réel ou personnel.

S'il s'agit de régler l'état de la personne, comme de savoir, si un homme est légitime ou bâtard, noble ou roturier, majeur ou mineur, s'il est fils de famille, ou jouissant de ses droits, & s'il peut s'obliger personnellement ; dans tous ces cas & autres semblables, où la personne est l'objet principal du statut, & les biens ne sont que l'objet subordonné, c'est la coutume du domicile qu'il faut suivre.

Cette même coutume règle aussi le sort des meubles, & de tous les droits mobiliers & immobiliers qui suivent la personne.

Pour ce qui est des immeubles réels, tels que les maisons, terres, prés, bois, *&c.* les dispositions que l'on en peut faire, soit par donations entre-vifs ou par testament; comme aussi les partages, ventes, échanges & autres aliénations ou hypothèques, se règlent par la *coutume* du lieu de la situation de ces biens.

Les formalités extérieures des actes, se règlent par la loi du lieu où ils sont passés.

On appelle absolument, *la coutume d'un Pays*, le Recueil du droit coutumier de ce Pays. *La coutume d'Artois. La coutume de Lorraine.*

COUTUMES D'ÉGALITÉ, se dit de celles qui défendent d'avantager un héritier plus que son cohéritier.

COUTUMES DE CÔTÉ OU DE SIMPLE CÔTÉ, se dit de celles où l'on suit la règle *paterna paternis, materna maternis;* & où, pour succéder aux biens immeubles d'un défunt, il suffit d'être parent du côté d'où ils lui sont provenus.

COUTUMES DE CÔTÉ ET LIGNE, se dit de celles où, pour succéder à un propre, il ne suffit pas d'être parent du défunt du côté d'où il lui est venu, mais où il est encore nécessaire d'être le plus proche parent du défunt du côté & ligne du premier acquéreur de ce propre, c'est-à-dire, du premier qui l'a mis dans la famille. La coutume de Paris est une *coutume de côté & ligne.*

COUTUMES DE FRANC-ALEU, se dit de celles où le franc-aleu est naturel & de droit, c'est-à-dire, où tout héritage est réputé franc, si le Seigneur, dans la justice duquel il est situé, ne prouve le contraire.

COUTUMES SOUCHÈRES, se dit de celles où, pour succéder à un propre, il faut être descendu du premier acquéreur qui a mis le propre dans la famille. S'il ne se trouve personne descendu en ligne directe du premier acquéreur, le plus proche parent du défunt succède au propre, comme si c'étoit à un acquêt.

SAGE COUTUME, se dit quelquefois de la coutume de Normandie, non pas pour exprimer qu'elle est plus sage dans ses dispositions que les autres coutumes; mais pour dire que c'est une coutume savante où

ſont prévus la plupart des cas importans.

Coutumes domestiques, ou privées, ou familières, ſe dit d'uſages & arrangemens particuliers introduits par convention dans certaines familles. Ces ſortes de coutumes ne ſont d'aucune conſidération, quand elles ſont contraires à la coutume générale écrite.

Coutume de ferrête, ſe dit d'une eſpèce de communauté de biens uſitée en Alſace entre conjoints, par laquelle tout ce qu'ils apportent en mariage, & tout ce qu'ils acquièrent par ſucceſſion ou autrement, compoſe une maſſe, dont le mari ou ſes héritiers prennent les deux tiers, & la femme ou ſes héritiers l'autre tiers, avec environ ſoixante livres pour gain nuptial. Cette coutume n'eſt point écrite, & elle n'eſt fondée que ſur un uſage, mais qui a force de loi.

Coutumes de saisine, ſe dit de celles où, pour aſſurer l'acquiſition que l'on fait du droit de propriété ou d'hypothèque ſur un héritage, il faut en prendre poſſeſſion, en notifiant le contrat au Seigneur dont l'héritage relève. Les coutumes de Picardie & d'Artois ſont des coutumes de ſaiſine.

Coutumes de subrogation, ſe dit de celles qui, pour aſſurer quelque choſe aux héritiers, ſubrogent les meubles & acquêts au lieu des propres, & ne permettent point à un teſtateur, de diſpoſer de la totalité de ſes meubles & acquêts, quand il n'a point de propres.

Coutume louable ou louable coutume, ſe dit de certains droits ou rétributions que les Eccléſiaſtiques exigeoient des Laïques, & qui n'étoient fondés ſur d'autres titres qu'une longue poſſeſſion.

Coutumes, ſe dit des droits qui ſe payent ſur les côtes de Guinée, & particulièrement vers les rivières de Gambie & de Sénégal, pour obtenir des Rois Nègres la permiſſion de commercer ſur leurs terres.

Coutumes, ſe dit auſſi quelquefois de certains droits & impôts qui ſe payent en quelques paſſages & autres lieux. *Cette marchandiſe doit la coutume.*

Grande coutume, ſe dit d'un droit que perçoit le Seigneur ſur les denrées vendues dans ſa Seigneurie. Et l'on appelle *petite coutume*, un droit moindre que le précédent.

Grande et petite coutume, ſe dit auſſi des droits qui compoſent la recette de comptablie de Bourdeaux.

Coutume annuelle, ſe dit d'une redevance en vin, grains ou autres denrées, que perçoit annuellement un Seigneur, pour raiſon de quelque héritage donné à cette condition, ou pour les denrées & marchandiſes vendues dans les foires & marchés.

Coutume du pied rond, ſe dit de l'impoſition que l'on a coutume de payer au Roi, pour chaque animal qui entre dans la ville de Paris, ou qui eſt vendu ſur le marché aux Chevaux.

Coutume de Bayonne, ſe dit d'un droit local qui ſe perçoit dans le pays de Labour & une partie du Bazadois. Charles VII accorda la moitié de ce droit à la maiſon de Grammont, en échange du château de Humblières, qu'elle poſſédoit à Bourdeaux : l'autre moitié ſe perçoit au profit du Roi. Les Bourgeois de Bayonne en ſont exempts perſonnellement.

Coutume de blé, vin, volailles,

&c. se dit des prestations de blé, vin, volailles, &c. qui se font à quelques Seigneurs, pour différentes causes.

Coutume des fillettes, se dit d'un droit singulier usité dans le Comté de Dunois, qui est, que quand une fille ou veuve se trouve enceinte, & même une femme mariée, s'il est notoire que ce soit du fait d'un autre que de son mari, elle est tenue de le déclarer à la justice du lieu, afin qu'il en soit fait registre, sur peine d'un écu d'amende.

Coutume, se dit dans le sens figuré, en parlant de ce qui arrive souvent aux choses inanimées. *La plupart des cheminées du château ont coutume de fumer. Cet arbre a coutume de porter beaucoup de fruits.*

Voyez Usage, pour les différences relatives qui en distinguent Coutume.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

COUTUMERIE; substantif féminin, & terme de Jurisprudence coutumière, qui se dit de l'étendue de la Seigneurie dans laquelle le Seigneur perçoit un droit de coutume ou de péage.

COUTUMIER, IÈRE; adjectif. *Consuetus, a, um.* Il est du style familier, & signifie qui a coutume de faire, de dire, &c. *Il est coutumier de tromper.*

On dit que *quelqu'un est coutumier du fait;* pour dire, qu'il est dans l'habitude de faire certaine chose.

Coutumier, signifie aussi qui a rapport, qui appartient à la Coutume. Ainsi l'on appelle *droit coutumier*, par opposition à *droit écrit*, un droit municipal réglé par la Coutume. Et *pays coutumier*, celui qui se gouverne par le droit coutumier.

Amende coutumière, se dit de celle qui est réglée par la coutume. On appelle cette amende *prise coutumière*, dans la coutume de la Ferté Imbaut.

Homme coutumier, se dit en Anjou & au Maine, de celui qui est roturier. Et l'on appelle *femme* ou *fille coutumière*, celle qui est roturière.

Serf coutumier, se dit dans la coutume de la Marche, de celui qui doit les tailles ordinaires à son Seigneur.

Sujets étagers coutumiers, se dit dans les coutumes d'Anjou, du Maine & de Lodunois, des sujets roturiers d'un Seigneur qui ont maison & étage en son fief.

Acquêts de bourse coutumière, se dit dans les coutumes de Tours, d'Anjou, du Maine & de Lodunois, de tous les biens nobles ou autres qu'acquièrent les roturiers.

Villain coutumier, se dit d'un roturier qui tient quelque héritage chargé de rente ou de champart envers le Seigneur.

Coutumier, se dit aussi substantivement d'un livre qui contient le droit municipal d'une Province, d'un canton, d'une ville. *Le Coutumier général. Le Coutumier de Champagne.*

COUTURE; substantif féminin. *Sutura.* Jonction, assemblage de deux choses que l'on a cousues avec de la soie, du fil, &c. par le moyen d'une aiguille, d'une alène, &c. *La couture est trop grosse. Les coutures paroissent trop. Une couture simple.*

On dit proverbialement en frappant par manière de plaisanterie, celui qui a un habit neuf, ou celle

qui a une robe neuve, qu'*il faut lui rabattre les coutures.*

Couture, se dit aussi de l'action & de l'art de coudre en linge, en drap, &c. *Elle apprend la couture.*

Couture, se dit en termes de Bottiers, d'un ornement qu'on fait sur une botte en forme de couture, quoique le morceau soit d'une pièce, & qu'il ne faille aucun assemblage.

Couture de vieille voile, se dit en termes de Marine, d'une couture plate qui doit être bien faite.

Couture, se dit aussi de la distance qui se trouve entre deux bordages que l'on joint, & que l'on remplit d'étoupes ou d'autres matières, pour empêcher l'eau de pénétrer dans le navire. Et l'on dit que *la couture est ouverte*, quand l'étoupe mise entre deux bordages en est sortie.

Couture, se dit en termes de Plombiers, de l'action d'attacher avec des clous ou autrement, les tables de plomb sur la couverture d'une maison, en les faisant déborder les unes par-dessus les autres sans les souder.

Couture, se dit de la cicatrice qui reste d'une plaie, ou même des grandes marques que laisse la petite vérole sur le visage. *Il ne lui reste que la couture de sa plaie. Il a le visage rempli de coutures.*

On dit figurément, qu'*une armée a été battue à plate couture*; pour dire, qu'elle a été entièrement défaite.

On dit aussi qu'*une personne a été battue à plate couture*, *qu'on lui en a donné à plate couture*; pour dire, qu'elle a été battue excessivement.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COUTURIER; substantif masculin. *Sartor.* Qui fait m
Un couturier de village.

Couturier, se dit en termes d'Anatomie, d'un muscle qui est placé obliquement tout le long du côté interne de la cuisse. Son extrémité supérieure s'attache par un tendon très-court en bas de l'épine antérieure & supérieure de l'os des îles; ce muscle se porte ensuite obliquement sur la cuisse, gagne le côté interne du genou, & se termine à la face interne du *tibia*, auprès de sa tubérosité. Ce muscle, dans toute sa route, est enveloppé par une gaîne que lui fournit l'aponévrose *fascia lata*. Son extrémité inférieure est bridée par une espèce d'aponévrose. Ce muscle aide à faire la rotation de la cuisse : il peut aussi fléchir la jambe en devant & en arrière, & la porter sous le bassin.

COUTURIÈRE; substantif féminin. *Sarcinatrix.* Qui travaille en couture, soit de linge, soit d'habits.

La Communauté des Couturières de Paris est dirigée par six Jurées, dont trois sortent & entrent tous les ans. On y distingue quatre sortes d'Ouvrières, qui sont les Couturières en habit, les Couturières en corps d'enfans, les Couturières en linge, & les Couturières en garnitures. Toutes ces Couturières sont au nombre de dix sept cens Maîtresses.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

COWALAM; substantif masculin. Grand arbre de l'île de Ceylan & du Malabar, dont le fruit ressemble à une orange couverte d'une écorce épaisse & verdâtre, sous laquelle il s'en trouve une autre dure, ligneuse

gneuse, qui enveloppe une pulpe visqueuse, humide, jaunâtre, acide, douceâtre, & parsemée de graines plates, oblongues, blanches, & remplies d'un suc transparent & gommeux.

On dit que la décoction de ses feuilles est bonne contre l'asthme; que l'on tire de ses fleurs, par la distillation, une eau cordiale & aléxitaire; & que son fruit est propre contre la diarrhée & la dyssenterie.

COUVÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* COUVER.

COUVÉE; substantif féminin. *Incubationis ova.* Tous les œufs qu'une poule ou un autre oiseau couve en même temps. *Une couvée composée de vingt œufs.*

COUVÉE, se dit aussi des petits poulets ou autres oiseaux qui sont éclos des œufs couvés. *Il prit la mère & sa couvée. Voulez-vous acheter la poule & sa couvée?*

COUVÉE, se dit encore figurément, familièrement & ordinairement en mauvaise part, pour signifier engeance. *On arrêta le père, la mère, les enfans, en un mot toute la couvée.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COUVENT; substantif masculin. *Monasterium.* Monastère, Maison habitée par des Religieux ou des Religieuses.

Un Couvent ne peut être fondé sans une permission de l'Evêque Diocésain, autorisée par Lettres-Patentes du Roi, dûment enregistrées au Parlement.

Des Religieuses ne peuvent être contraintes par le Juge Séculier, à recevoir dans leur couvent une fille ou une veuve, sans la permission de l'ordinaire.

Il n'est pas libre à une femme en puissance de mari, de se retirer dans un Couvent, sans le consentement de son mari, ou sans y être autorisée par justice.

On appelle *petit Couvent*, ou *biens du petit Couvent*, ceux des Abbayes & autres Bénéfices qui ont été acquis par les Religieux, ou qui leur ont été donnés depuis la fondation du Monastère.

Les biens du petit Couvent n'entrent point dans la masse de ceux dont le partage se fait entre les Moines & l'Abbé, ou le Prieur Commendataire.

COUVENT, se dit aussi de tous les Religieux & de toutes les Religieuses qui vivent dans un même Monastère. *On vient d'assembler le Couvent.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

COUVER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ova incubare.* Ce que font les poules & les autres oiseaux, qui se tiennent sur leurs œufs pour les faire éclore. *Cette poule couve des œufs de perdrix.*

COUVER, s'emploie aussi absolument. *Les oiseaux commencent à couver. Cette poule couvera bientôt.*

On dit figurément & familièrement, qu'*on couve une personne des yeux;* pour dire, qu'on la regarde continuellement avec tendresse & affection.

COUVER, est aussi verbe neutre, & se dit figurément des choses qui sont cachées, & qui peuvent se découvrir quelque temps après,

comme du feu, des vapeurs, des humeurs. *Un feu qui couve sous la cendre. Un air infect, qui couvoit dans les couchers de son lit. Une humeur qui couve dans son corps.*

On dit aussi activement, *couver une maladie, une humeur dangereuse.*

COUVER, se dit encore figurément des choses morales; comme un projet, une conjuration, une guerre, une passion. *Ce projet couvoit depuis plusieurs années. Cette passion a longtemps couvé dans son cœur. C'est un procès qui couve.*

COUVER, est aussi verbe pronominal réfléchi. *Cette querelle se couva pendant plusieurs mois avant d'éclater.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

COUVERCLE; substantif masculin. *Operculum.* Ce qui est fait pour couvrir un pot, un coffre, une boîte, un vase. *Le couvercle d'une marmite.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très brève.

COUVERÉES; substantif féminin pluriel, & terme de pêche, qui se dit d'une sorte de filet avec lequel on pêche les fausses aloses à l'embouchure de la Loire.

COUVERSEAU; substantif masculin, & terme de Charpenterie, qui se dit d'une planche d'environ un pouce d'épaisseur, qu'on place au-dessous des archures d'un moulin.

COUVERT; substantif masculin. *Mensæ apparatus.* La nappe, les assiettes, les serviettes, les cuilliers, les fourchettes, *&c.* dont on couvre la table & le buffet. *Il est temps de mettre le couvert.*

COUVERT, se dit aussi de l'assiette, de la serviette, du couteau, *&c.* qu'on sert pour chaque convive. *Une table de vingt couverts.*

COUVERT, se dit encore d'un étui garni d'une cuillier, d'une fourchette & d'un couteau. *Il a son couvert dans sa poche.*

COUVERT, se dit aussi d'un lieu, d'une retraite, d'un logement. *On lui donna le couvert dans cette maison.*

COUVERT, se dit encore d'un lieu planté d'arbres qui répandent de l'ombre. *On ne trouve point de couvert dans ces campagnes.*

COUVERT, se dit aussi dans le même sens qu'enveloppe de lettre. *Il reçut cette lettre sous le couvert du Ministre.*

A COUVERT, se dit adverbialement, d'un endroit où l'on peut être à l'abri des injures de l'air. *Nous nous mîmes à couvert de la pluie.*

A COUVERT, se dit aussi à la guerre, d'un endroit où l'on peut se garantir du feu, des attaques de l'ennemi. *Le régiment étoit à couvert du canon.*

A COUVERT, se dit encore de ce qui sert d'abri. *Nous étions à couvert d'une masure, d'un bois, d'un retranchement, d'un marais,* &c.

A COUVERT, se dit aussi figurément, pour signifier en sûreté. *Il se mit à couvert des poursuites de la justice.*

On dit dans le sens figuré, *mettre son bien, ses effets à couvert;* pour dire, les cacher. *On dit qu'il a mis ses meubles à couvert.*

COUVERT, ERTE, est aussi adjectif

& participe passif. *Voyez* Couvrir.

Couvert, se dit en termes de l'Art Militaire, des lieux cachés à l'ennemi, par une élévation de terre ou par quelque disposition particulière. *Un chemin couvert. Un flanc couvert.*

Pays couvert, se dit d'un pays rempli de bois.

Vin couvert, se dit d'un vin fort rouge, qui est d'une couleur fort chargée. *Ce vin est fort couvert.*

Couvert, se dit en termes de Teinturiers, de toute couleur sombre ou foncée. *Un jaune couvert. Un bleu couvert.*

Couvert, se dit en termes de l'Art Héraldique, d'un château ou d'une tour qui a un comble.

Leydet Fombeston, de gueules à la tour couverte d'or.

Couvert, se dit dans les Manufactures de Laine, de tout ce qui n'a pas été tondu d'assez près. *Un drap couvert.*

On dit en termes de pratique, qu'*on est obligé de tenir son locataire clos & couvert;* pour dire, que la maison doit être bien entretenue de clôture & de couverture.

On dit aussi figurément, que *quelqu'un se tient clos & couvert;* pour dire, qu'il ne se hasarde guères, & qu'il se communique à peu de personnes.

Couvert, signifie vêtu, paré. *Une Actrice couverte de diamans. Il est couvert d'or & d'argent.*

Couvert de plaies, se dit de quelqu'un qui est blessé en beaucoup d'endroits.

On dit figurément, que *quelqu'un est couvert de gloire;* pour dire, qu'il a acquis beaucoup de gloire en quelque occasion. *Le Vicomte de Turenne mourut couvert de gloire.*

On dit aussi figurément, *couvert de honte, couvert de crimes.*

Couvert, signifie encore dans le sens figuré, dissimulé, caché. C'est un homme couvert. *Il conserve une animosité couverte.*

On appelle *mots couverts, paroles couvertes,* des mots ambigus, dont le sens est différent de celui qui se présente d'abord. *Je l'avois avertie en mots couverts.*

On dit proverbialement & figurément, *servir quelqu'un à plats couverts;* pour dire, lui rendre en secret de mauvais offices. *Je ne l'ai point servi à plats couverts.*

COUVERTE; substantif féminin. Émail, ou substance blanche, vitreuse, qu'on applique sur une terre cuite, & particulièrement sur la porcelaine. *Une bonne couverte ne doit point contenir de parties métalliques.*

On appelle en termes de Fauconnerie, *vol à la couverte*, celui qui se fait quand on approche le gibier à la faveur de quelque haie.

COUVERTEMENT; adverbe. *Occultè.* En secret, en cachette. *Cela se fit couvertement.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne.

COUVERTOIRADE; (la) nom propre d'une ville de France, en Rouergue, à cinq lieues, sud-est, de Milhaud.

COUVERTURE; substantif féminin. *Tegmen.* Il se dit d'une chose qu'on met sur une autre pour la conserver, la cacher, l'orner, &c. *La couverture d'une maison. Une couverture d'ardoise.*

Couverture a la mi-voie, se dit

en termes de Couvreurs, de celle où l'on a tenu les tuiles moins serrées que dans la couverture ordinaire.

Couverture, se dit absolument, d'une couverture de lit. *Une couverture blanche.*

On dit *faire la couverture;* pour dire, quand le lit est fait, replier le drap & la couverture pour se coucher.

Couverture, se dit en termes de Maréchallerie, d'un morceau de toile de coutil, de drap, qu'on met sur le corps du cheval dans l'écurie.

Couverture de fourgon, de charriot, se dit d'une pièce de drap, de toile, de coutil, &c. qu'on met sur un fourgon, un charriot, pour préserver ce qui est dedans, de l'action des corps extérieurs.

Couverture, se dit en termes de Relieurs, des peaux ou étoffes dont ils couvrent les livres, après qu'ils ont reçu les façons nécessaires.

Couverture, se dit en termes de Couteliers, Taillandiers, &c. d'un morceau de gros acier, dans lequel on place un morceau d'acier fin: celui-ci forme le tranchant de l'ouvrage, & celui là les parties qu'il est indifférent de faire d'une matière fine ou grossière.

Couverture, se dit dans le sens figuré, & signifie prétexte. *Cela servit de couverture à ses vues. Il falloit une couverture à son ambition.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

COUVERTURIER; substantif masculin. *Stragulorum opifex.* Artisan ou Marchand qui ourdit, qui vend des couvertures.

Les Règlemens des Manufactures ordonnent aux Couverturiers, d'employer de bonnes laines & de bons poils pour la fabrique des couvertures.

COUVEUSE; substantif féminin. *Gallina incubans.* Poule qui couve. *Cette poule est une bonne couveuse.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

COUVI; adjectif masculin, qui se dit d'un œuf à demi-couvé ou corrompu, pour avoir été gardé trop long-temps. *Des œufs couvis qui puent très-fort.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

COWIE; nom propre d'une ville maritime d'Ecosse, sur la Mer du Nord, dans la province de Mernis, au sud-ouest d'Aberden.

COUVIVER; vieux verbe qui signifioit autrefois flatter.

COUVRE-CHEF; substantif masculin. *Rica.* Sorte de coiffure de toile que portent les Paysanes en Normandie, en Picardie, &c. *On lui déchira son couvre-chef.*

Couvre-chef, se dit aussi en termes de Chirurgie, d'un bandage qui, dans les plaies de la tête, sert à envelopper cette partie.

COUVRE-FEU; substantif masculin. Ustensile de cuivre ou de fer, qui sert à couvrir le feu & à le conserver.

Couvre-feu, se dit aussi d'une loi, par laquelle Guillaume le Conquérant ordonna en 1068, après son avénement à la Couronne d'Angleterre, qu'à sept heures du soir, quand la cloche sonneroit, chacun se tînt renfermé dans sa maison, qu'on éteignît la lumière, & qu'on couvrît le feu, à peine d'une grosse

amende contre les contrevenans, laquelle s'exigea avec rigueur : mais l'Anglois, impatient du joug, ne souffrit pas long-temps ce genre d'oppression; & Henri II fut obligé d'abolir cette loi en 1100, trente-deux ans après son établissement.

Couvre-feu, s'est aussi dit, & se dit encore du coup de cloche qui, dans certains lieux, avertit les Particuliers de se retirer chacun chez lui.

COUVRE-PIED; substantif masculin. Sorte de petite couverture d'indienne, de taffetas ou d'autre étoffe, piquée, doublée, *&c.* qui ne s'étend que sur une partie du lit, & qui sert à couvrir les pieds. *Un couvre-pied chaud & leger.*

COUVREUR; substantif masculin. *Qui domos operit.* Celui dont le métier est de couvrir des maisons.

La communauté des Couvreurs de Paris est composée de 167 Maîtres. Chaque Maître ne peut avoir en même temps qu'un Apprenti, dont l'apprentissage doit être de six années.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

COUVRIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Offrir. *Operire.* Mettre une chose sur une autre, pour la cacher, la conserver, l'orner, *&c. Il faudroit couvrir ces fruits. On n'a pas couvert ce vase, & la liqueur s'est évaporée. Il a fait couvrir ses fauteuils de damas.*

Couvrir le feu, signifie mettre de la cendre dessus pour le conserver. *Il n'a pas couvert son feu.*

Couvrir, signifie quelquefois mettre une chose en grande quantité sur une autre. *Il a fait couvrir son habit de galons. On l'a couvert de boue.*

Couvrir, signifie aussi revêtir. *Ces enfans sont nus, il faut les couvrir. Ils l'ont couvert de haillons.*

Couvrir un malade, signifie augmenter le nombre des couvertures, pour l'empêcher d'avoir froid, ou pour le faire suer. *Il ne veut pas qu'on le couvre.*

Couvrir, est aussi verbe pronominal réfléchi. *Les arbres se couvrent de fleurs. Les campagnes commencent à se couvrir de toutes sortes de plantes.*

On dit que *le temps, le ciel se couvre;* pour dire, qu'il se brouille, qu'il s'obscurcit par des nuages.

Se couvrir, signifie mettre son chapeau sur sa tête. *Les Grands d'Espagne se couvrent devant le Roi.*

On dit en termes de l'Art Militaire, *se couvrir d'un bois, d'un vallon, d'un marais, d'une rivière, &c.* pour dire, se poster près d'un bois, d'un vallon, d'un marais, d'une rivière, *&c.* ensorte qu'on ne puisse être attaqué que difficilement de ce côté-là. *L'avant-garde se couvrit d'une colline.*

Couvrir, signifie en termes de Ciriers, mettre la dernière couche aux bougies, en les attachant par la tête au cerceau.

Couvrir une aiguille, signifie en termes de ceux qui font des filets de pêche & de chasse, mettre du fil dessus leur aiguille, qui est ordinairement de bois.

Couvrir, signifie en termes de Raffineurs de sucre, mettre sur la pâte du pain, une couche de terre délayée en bouillie, pour entraîner le sirop avec l'eau qui sort de cette terre, & filtre à travers le pain.

Couvrir la table, signifie mettre sur la table, la nappe, les serviettes,

les couteaux, les cuilliers, *&c.* qui doivent servir à un repas.

Couvrir, signifie en termes du Jeu de trictrac, placer une dame sur une autre qui étoit seule ou découverte.

Couvrir un momon, signifie aussi en termes de Jeu, recevoir, accepter le défi d'un momon.

On dit encore, *couvrir une carte;* pour dire, mettre une carte sur une autre, ou autrement mettre de l'argent sur sa carte.

On dit populairement, qu'*on a couvert la joue à quelqu'un;* pour dire, qu'on lui a donné un soufflet. *Vous deviez lui couvrir la joue.*

Couvrir, se dit des animaux qui s'accouplent avec leurs femelles *C'est un cheval Anglois qui a couvert cette jument. Il a fait couvrir sa chienne par un levrier.*

Couvrir, signifie dans le sens figuré, déguiser, dissimuler. *Il voulut couvrir ses vues. Elle devoit couvrir son amour.*

On dit en termes de l'Art Militaire, *couvrir sa marche;* pour dire, déguiser, cacher sa marche. *Ce Général couvrit habilement sa marche.*

On dit aussi figurément, qu'*une personne fait couvrir sa marche;* pour dire, qu'elle fait dissimuler ses vues, ses projets.

Couvrir de honte, de deshonneur, d'opprobre, *&c.* signifie dans le sens figuré, causer beaucoup de honte, deshonorer. *On le couvrit d'infamie. Elle voulut le couvrir de confusion.*

On dit aussi figurément, *se couvrir de gloire;* pour dire, acquérir beaucoup de gloire. *Il se couvroit de gloire dans ce combat.*

On dit figurément, *se couvrir d'un prétexte, couvrir sa faute;* pour dire, s'excuser. *Il voulut en vain se couvrir de ce prétexte. Il couvrit sa faute par un mensonge.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un s'est couvert d'un sac mouillé;* pour dire, qu'il a employé une excuse vaine, & qui aggrave sa faute plutôt que de la diminuer.

Couvrir une enchère, signifie en termes de Palais, enchérir au-dessus de quelqu'un.

Couvrir un fief ou arrière-fief, signifie prévenir & empêcher la saisie féodale d'un fief, en faisant la foi & hommage, ou en offrant de la faire, & de payer les droits s'il en est dû.

Couvrir la prescription, signifie interrompre la prescription qui commençoit à courir, soit par un acte de possession, soit par quelque procédure.

Couvrir la péremption, signifie la prévenir de manière qu'elle ne puisse plus avoir lieu.

Couvrir une fin de non-recevoir, signifie la parer & l'écarter, de façon qu'on ne peut plus l'opposer.

Couvrir une nullité, signifie l'écarter par une sorte de fin de non-recevoir, comme quand celui qui pouvoit débattre de nullité un exploit ou quelqu'autre acte, a approuvé cet acte, en procédant volontairement en conséquence.

La première syllabe est brève, & la seconde, dont le *r* final se fait sentir, est longue.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* muet, ont leur pénultième syllabe longue.

Voyez au mot Verbe, les règles

pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

COUX ; vieux mot qui signifioit autrefois cocu.

COUY ; substantif masculin. On donne ce nom dans les îles , aux coupes de calebasses qui servent de vaisselle aux Nègres.

COUZE ; nom propre d'un bourg de France, en Périgord, sur la Dordogne, à trois lieues, est-nord-est, de Bergerac.

Il y a dans la même contrée une rivière de ce nom, qui a sa source près de Belvès, & son embouchure dans la Dordogne, entre Limeil & Bergerac, après un cours d'environ six lieues.

COUZIN ; nom propre d'une petite rivière de France, en Bourgogne. Elle a sa source près de Saulieu, & son embouchure dans la rivière de Cure, après un cours d'environ neuf lieues.

COUZON ; nom propre d'un bourg de France, en Bourbonnois, environ à quatre lieues, ouest-nord-ouest, de Moulins.

COYAU ; substantif masculin, & terme de Charpenterie, qui se dit d'une petite pièce de bois entaillée sur la roue d'un moulin à eau pour soutenir l'aube.

COYAUX, se dit aussi de bouts de chevrons placés sous la couverture d'un toit, & qui la portent jusqu'au bout de l'entablement pour faciliter l'écoulement des eaux.

COYEMBOUC ; substantif masculin, par lequel on désigne en Amérique, un ustensile de ménage qui n'est autre chose qu'une calebasse vidée, dont l'ouverture se referme par le moyen d'une autre calebasse. C'est là dedans que les Nègres & les Sauvages serrent leurs viandes cuites, & ce qu'ils veulent conserver proprement.

COYER ; substantif masculin, & terme de Charpenterie, par lequel on désigne une pièce de bois qui étant posée diagonalement dans l'enrayure d'un comble, s'assemble au pied du poinçon, & répond sous l'arêtier.

COYPEL ; nom propre de quatre Peintres François, qui ont acquis de la célébrité. Le premier, Noël Coypel, naquit à Paris en 1629, & mourut dans la même Ville, en 1707. Ses principaux ouvrages sont dans l'Eglise de Notre-Dame, aux Invalides, dans l'Eglise des Chartreux, au Palais Royal, *&c.* On y remarque une composition heureuse, un bon goût de dessein, & un coloris agréable.

Le second, Antoine Coypel, fils du précédent, naquit à Paris, en 1661, & mourut dans la même Ville en 1722. Il se forma à Rome sur les ouvrages de Raphaël, de Michel-Ange, d'Annibal Carrache, du Titien, du Corrège, de Paul Véronèse. Ses principaux ouvrages sont dans l'Eglise de Notre-Dame, dans le Chœur des Chartreux, aux Religieuses de l'Assomption, au Palais Royal, à Versailles, *&c.* On remarque de la Noblesse dans ses compositions ; son coloris est gracieux, & il exprimoit avec beaucoup d'Art les passions de l'ame.

Le troisième, Noël-Nicolas Coypel, frère du précédent, naquit à Paris, en 1692, & mourut dans la même Ville en 1737. Il se distingua par la correction, l'élégance, l'agrément du dessein, & par une imitation heureuse de ce que la nature a de plus gracieux. Ses principaux ouvrages sont à S. Sauveur,

dans l'Eglise de la Sorbonne, dans les Salles de l'Académie, *&c.*

Le quatrième, Charles Coypel, autre fils de Noël Coypel, naquit à Paris, en 1694, & mourut dans la même Ville en 1752. Ses principaux ouvrages sont à S. Germain-l'Auxerrois, à S. Merry, *&c.* On y remarque une belle composition, une touche facile, un coloris brillant.

COYSEVOX; (Antoine) nom propre d'un Sculpteur célébre, né à Lyon en 1640, & mort en 1720. Les Jardins, la grande Galerie de Versailles sont ornés de ses ouvrages: il a fait aussi plusieurs beaux Mausolées en diverses Eglises de Paris, & ces magnifiques groupes placés près du Pont-Tournant aux Tuileries, représentant, l'un la Renommée sur un cheval aîlé, & l'autre Mercure sur Pégase.

COZES; nom propre d'un bourg de France, en Saintonge, à cinq lieues, sud-ouest, de Saintes.

COZUMEL; nom propre d'une île d'Amérique, sur la côte orientale d'Yucatan, environ à quatre lieues du Continent, au nord de l'entrée du golfe de Honduras. Elle abonde en fruits, en légumes, en bétail, *&c.*

CRABE; substantif masculin. *Cancer.* Poisson de mer, du genre des Crustacées, d'une forme oblongue, & dont il y a plusieurs espèces: il a la figure d'une araignée: ses jambes, y compris les bras, sont au nombre de dix, cinq de chaque côté: il fait usage des serres noires qui sont au bout de ses bras, avec la même dextérité qu'un quadrupède se sert des pieds de devant.

Le *Crabe* n'habite guères que les bords des rochers: si le flot s'en retourne, & qu'il le laisse à sec, il retire ses jambes à lui, & demei mobile. On trouve toujours l bes par bandes. Ils marchen tôt en avant ou à reculons, de travers ou de côté. Ils so phibies: quelques personn tendent en avoir conservé p deux mois dans une cave sa Les combats de ces animau cruels, surtout dans le ter l'amour: ils s'entre-batte heurtent de front à diverses ses à la manière des bélie lorsqu'il s'agit de l'accoupl le mâle renverse sur le dos melle; ils s'emboîtent, se li semble ventre à ventre, & contre queue, ensuite le mâ la femelle à se remetre sur l tes. Les Crabes, ainsi que t Crustacées & les Serpens, propriété singulière de se dép au printemps de leur vieille dans cet état on les appelle *boursiers.* Ils se tiennent cach le sable jusqu'à ce qu'ils ai nouvel habit qui, en les pré des injures de l'air, leur pe de reprendre des forces, caractère courageux. Ils se dent très-bien contre les *Sech* *Calmars* & les *Polypes*: ils les vers, les mouches, les sa & les grenouilles. On en voi grandeur démesurée dans l' Cancres en Amérique: ce fi cet endroit, & par ces mêm maux, qu'en 1605, le fame vigateur François Drack, pé sérablement: quoiqu'armé, lut succomber & devenir la des Crabes: souvent les pê de nos côtes en font cruel pincés. La chair du Crabe peu difficile à digérer.

CRABIER; substantif mascul pèce de Héron des Antilles,

moins gros qu'une poule, & que l'on a appelé *Crabier*, parce qu'il se nourrit de Crabes. *Voyez* HÉRON.

CRAC; terme indéclinable du style familier, par lequel on exprime le bruit que font certains corps durs, secs & solides, soit en éclatant, soit par quelque frottement considérable. *Il ouit les planches qui faisoient crac. Ce panneau de hêtre vient de faire crac.*

CRAC, se dit aussi en manière d'interjection familière, de tout ce qui se fait subitement. *Crac, le voilà tombé.*

CRAC, est encore substantif féminin, & se dit d'une maladie particulière aux oiseaux de proie, & dont la cure consiste à les purger.

CRACHAT; substantif masculin. *Sputus.* Le flegme, la salive, la pituite que l'on jette dehors par la bouche. *Des crachats visqueux, jaunes, sanguinolens.*

On dit proverbialement d'une personne malheureuse, qu'*elle se noyeroit dans son crachat.*

On dit aussi proverbialement & figurément, d'une maison peu solide, à cause des méchans matériaux qu'on a employés en la bâtissant, qu'*elle est bâtie de boue & de crachats.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

CRACHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CRACHER.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui ressemble beaucoup à son père, que *c'est son père tout craché.*

CRACHEMENT; substantif masculin. *Excreatio.* Action par laquelle on crache. *Il a un crachement de sang.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

On écrit *crachemens* au pluriel.

CRACHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Spuere.* Pousser, évacuer par la bouche, la pituite, la salive, le flegme & les autres matières qui incommodent dans la bouche, dans la gorge, ou dans le poumon. *Elle commence à cracher ses poumons. Il crachoit le sang. Crachez ce qui est dans votre bouche.*

CRACHER, s'emploie aussi absolument. *Il crache continuellement.*

CRACHER, se dit en termes de Fondeurs, du moule qui rejette une partie du métal en fusion, comme il arrive quand le moule renferme quelque humidité. *Le moule étoit humide, & il a craché.*

On dit figurément & familièrement, *cracher des injures;* pour dire, injurier excessivement. *Elle lui cracha toutes sortes d'injures.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un crache contre le Ciel;* pour dire, qu'il parle contre Dieu, ou contre des gens qui ont un tel pouvoir, que l'injure qu'il pense leur faire, retombe entièrement sur lui.

On dit aussi proverbialement, figurément & par raillerie, que *quelqu'un crache du Grec, du Latin;* pour dire, qu'il parle Grec ou Latin mal à propos. *Il n'a fait que cracher du Grec pendant tout le souper.*

On dit encore proverbialement, figurément & populairement, *cracher au bassin;* pour dire, donner de l'argent pour contribuer à quelque chose. *On le fit cracher au bassin pour payer les dettes de son fils.*

La première syllabe est brève, la seconde longue ou brève: *Voyez* Verbe.

CRACHEUR, EUSE; substantifs. *Sputator.* Celui, celle qui crache fréquemment. *C'est un grand cracheur, une grande cracheuse.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième du féminin très-brève.

CRACHOIR; substantif masculin. *Vascula sputis excipiendis.* Petit vase de terre, de fayance, de porcelaine ou d'autre matière, dans lequel on crache. *Un crachoir de porcelaine. Les crachoirs sont fort en usage en Hollande.*

Crachoir, se dit aussi d'une espèce d'auge remplie de sable ou de chaux vive, qu'on place dans les Bureaux, les Maisons Religieuses, &c. pour y cracher. *Les crachoirs servent à entretenir la propreté.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

CRACHOTEMENT; substantif masculin. Action de celui qui crache souvent & peu à la fois. *Sa fluxion lui a procuré un crachotement incommode.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CRACHOTER; verbe fréquentatif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Sputare.* Cracher fréquemment, & peu à la fois. *Il crachote continuellement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CRACK; substantif masculin, & terme de Marine, qui se dit de certains Bâtimens à trois mâts, dont les Danois & les Suédois se servent pour naviguer sur la mer tique.

CRACKOW; nom propre d'un tite ville d'Allemagne, dans la Saxe, au Duché de Meckelbo & à deux milles de Schwerin.

CRACOVIE; nom propre grande Ville épiscopale, ca de la Pologne, située dans u latinat de même nom, sur la tule, à 45 lieues, sud-ouest Varsovie, & à trois cens lie Paris, sous le 38e degré de l tude, & le 50e 8 minutes de tude. Il y a une Université dit Fille de celle de Paris, fut fondée en 1400, par le Ro dislas Jagellon.

On trouve dans le voisina cette Ville, des mines de sel abondantes.

Le Palatinat de Cracovie tué entre celui de Sendomir, radie, la Silésie & les frontiè Hongrie. On y trouve des mi différentes espèces, & partic ment d'argent & de sel. Ces d res y sont très-abondantes.

CRAIE; substantif féminin. Terre calcaire, friable, farir privée de saveur & d'odeur, f effervescence avec les acides rant beaucoup d'humidité d mosphère, & s'attachant à l gue.

On croit communément M. de Buffon, que la craie qu'un détriment de coquilles ce que l'on ne trouve des couc craie que dans les endroits o avoit anciennement sous le de la mer une grande abonda coquilles.

On distingue plusieurs e de craie, mais qui ne différe tre elles que par le plus ou le de liaison de leurs parties,

couleur, & par d'autres qualités purement accidentelles.

La *Craie* eſt incapable de recevoir le poli comme le marbre & les autres pierres calcaires plus dures; mais quoiqu'elle n'ait pas beaucoup de ſolidité, on ne laiſſe pas de s'en ſervir avec ſuccès pour bâtir, ſur tout en Champagne.

On dit en termes de Plumaſſiers, *mettre en craie;* pour dire, plonger les plumes dans de l'eau chaude, où l'on a trempé du blanc d'Eſpagne.

Ce monoſyllabe eſt long.

CRAINBOURG; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la Carniole, ſur la Save, à huit lieues de Laubach.

CRAINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, qui ſe trouve conjugué au mot VERBE, & ſur lequel ſe conjuguent tous les autres verbes réguliers de la même terminaiſon. *Timere.* Avoir peur, redouter, appréhender. *Il ne craint pas le danger. Elle craignoit d'être battue.*

CRAINDRE, ſe dit quelquefois abſolument. *Il ne faut pas craindre. Ce cheval ne craint pas.*

CRAINDRE, ſignifie auſſi par extenſion, reſpecter, révérer. *Un enfant doit craindre ſon père. Il ne craint pas ſes parens.*

On dit proverbialement & familièrement, d'un homme méchant ou déterminé, qu'*il ne craint ni Dieu ni Diable.*

On dit figurément, que *des arbres, des plantes ne craignent pas le froid;* pour dire, que le froid ne leur eſt pas nuiſible.

On dit auſſi figurément, qu'*un bon Vaiſſeau ne craint que la terre & le feu;* pour dire, qu'il n'y a à craindre pour ce Vaiſſeau, que ce qu'il vienne à échouer, ou à être brûlé.

Quand ce verbe précède un infinitif avec lequel il forme un ſens, il s'y lie par le moyen de la particule *de. Il craint de mourir.*

Voyez APPRÉHENDER, pour les différences relatives qui en diſtinguent CRAINDRE, *&c.*

CRAINTE; ſubſtantif féminin. *Timor.* Appréhenſion, mouvement inquiet excité dans l'ame par l'image d'un mal à venir.

La *crainte*, dit un Philoſophe moderne, eſt une émotion déſagréable, triſte, amère, qui nous porte à croire que nous n'obtiendrons pas un bien que nous déſirons, & qui nous fait redouter un mal qui nous menace, & même un mal qui ne nous menace pas; car la crainte eſt ſouvent accompagnée du délire.

Cette dernière *crainte* a ſon origine dans le caractère, dans la vivacité inquiète, la défiance, la mélancolie, la prudence puſillanime, le manque de nerf dans l'eſprit, l'éducation, *&c.* Il faut s'attacher à rectifier de bonne heure ces malheureuſes ſources par de ſolides réfléxions ſur la nature des biens & des maux; ſur l'incertitude des évènemens qui font naître quelquefois notre ſalut des cauſes dont nous attendions notre ruine; ſur l'inutilité de cette paſſion; ſur les peines d'eſprit qui l'accompagnent, & ſur les inconvéniens de s'y livrer: combien de maux la frayeur n'a t elle pas réaliſés? combien de gens qui ſont devenus miſérables de peur de tomber dans la miſère, ou malades de peur de l'être? on conçoit donc qu'il y a beaucoup à gagner pour ceux qui ſagement n'appréhendent, ni le tonnerre, ni la mort,

ni tout ce qui est contingent & possible.

C'est la *crainte*, cette passion vile, qui, selon M. de Montesquieu, est le principe du Gouvernement despotique : la vertu, dit notre illustre Auteur, n'est point nécessaire dans cet odieux Gouvernement, & l'honneur y seroit dangereux.

Le pouvoir immense du Prince y passe tout entier à ceux à qui il le confie. Des gens capables de s'estimer beaucoup eux-mêmes, seroient en état d'y faire des révolutions : il faut donc que la crainte y abatte tous les courages, & y éteigne jusqu'au moindre sentiment d'ambition.

Un Gouvernement modéré peut, tant qu'il veut, & sans péril, relâcher ses ressorts : il se maintient par ses loix, & par sa force même. Mais lorsque dans le Gouvernement despotique, le Prince cesse un moment de lever le bras ; quand il ne peut pas anéantir à l'instant ceux qui ont les premières places, tout est perdu : car le ressort du Gouvernement, qui est la crainte, n'y étant plus, le peuple n'a plus de protecteur.

Les Jurisconsultes distinguent deux sortes de craintes ; la crainte grave & la crainte légère.

La *crainte grave* est celle qui ne vient point de pusillanimité, mais qui est capable d'ébranler l'homme courageux, comme la crainte de la mort, de la captivité, *&c.* Elle suffit, à la différence de l'autre, pour la rescision d'un acte, fût-ce même une transaction.

La *crainte légère* est celle qui se rencontre dans l'esprit de quelque personne timide, pour un sujet qui n'ébranleroit point un homme courageux : telle la crainte révérentielle, telle la déférence qu'une femme peut avoir pour son mari, le respect qu'un enfant a pour ses père & mère & autres ascendans ; celui que l'on doit avoir pour ses supérieurs, & particulièrement pour les personnes constituées en dignité ; la soumission des domestiques envers leurs Maîtres, & autres semblables considérations qui ne sont pas réputées capables d'ôter la liberté d'esprit nécessaire, pour donner un consentement valable.

Charondas cependant, rapporte un Arrêt rendu le 7 Septembre 1563, qui a jugé que la menace faite par un mari à sa femme, de ne plus coucher avec elle, & de ne point consentir au mariage de sa fille d'un premier lit, si elle ne vendoit certains héritages, étoit une crainte suffisante pour faire casser le contrat de vente qu'elle en avoit fait.

Les Théologiens distinguent aussi deux sortes de craintes ; la crainte servile & la crainte filiale.

Ils appellent *crainte servile*, celle qui naît de la seule appréhension du châtiment : Et ils appellent *crainte filiale*, celle qui naît d'amour & de respect.

Crainte, se dit en termes de Mythologie, d'une Divinité fille de la nuit, à laquelle on sacrifioit le Chien & la Brebis. Elle avoit un temple à Sparte, l'endroit du monde cependant, où les hommes étoient le plus courageux. Elle en avoit aussi un à Rome avec la pâleur ; mais le culte qu'on lui rendoit, n'avoit pour objet que d'écarter de l'esprit l'idée d'une passion vile & infamante.

De crainte de, de crainte que, se dit par manière de conjonction,

pour signifier, de peur de, de peur que. *Il partit de crainte d'être arrêté, de crainte qu'on ne l'arrêtât.*

On dit aussi simplement, *crainte d'accident*, *crainte de malheur*, &c.

Le première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CRAINTIF, IVE; adjectif. *Timidus, a, um.* Peureux, timide, qui appréhende. *C'est un esprit craintif. Sa fille est craintive.*

Les deux syllabes sont moyennes au singulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel & au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *craintive ame*, mais une *ame craintive.*

CRAINTIVEMENT; adverbe peu usité, qui signifie avec timidité, avec crainte. *Timidè. Il se conduisit craintivement.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne.

CRAMANI; substantif masculin. On donne ce nom dans les Indes, au premier Juge d'une Ville.

CRAMBUSA; nom propre d'une ancienne ville d'Asie, que Strabon place entre le Promontoire sacré & Albia.

CRAMOISI; substantif masculin. L'une des sept couleurs rouges de la teinture. *Un beau Cramoisi.*

CRAMOISI, se dit aussi d'une sorte de teinture qui rend les couleurs où on l'emploie, plus vives & plus durables. *Un Damas teint en Cramoisi.*

CRAMOISI, IE, se dit encore adjectivement, de ce qui est teint en Cramoisi. *Une Etoffe cramoisie. Un Drap cramoisi.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un est sot, laid en cramoisi*; pour dire, qu'il est très-sot, très-laid.

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la dernière est longue au pluriel & au féminin.

Ce mot employé comme adjectif, ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *cramoisi Velours*, mais un *Velours cramoisi.*

CRAMPE; substantif féminin. Contraction convulsive & douloureuse qui se fait sentir particulièrement à la jambe, à la cuisse & au pied.

La cause générale de cet accident, est l'irritation des nerfs, occasionnée par la contraction des muscles, par l'âcreté du sang & des humeurs.

Quand cet état n'est point habituel, il suffit de faire des frottemens sur la partie, pour dissiper cet accident.

Quand la crampe est un mal familier & périodique, il exige les mêmes traitemens que le spasme.

CRAMPE, se dit aussi adjectivement en cette phrase, *goutte-crampe*, qui signifie une goutte subite & de peu de durée.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CRAMPON; substantif masculin. Morceau de fer ou de bronze, à crochet ou à queue d'aronde, qui sert dans les ouvrages de charpenterie, de menuiserie ou de maçonnerie, à attacher fortement quelque chose. *Il faut un crampon pour tenir cette pièce.*

CRAMPON, se dit aussi d'un bout de

fer recourbé, qu'on fait exprès aux fers d'un cheval, quand on veut le ferrer à glace.

Crampon, se dit en termes de Selliers, d'un petit morceau de cuir qui est en forme d'anneau sur le devant de la selle, pour attacher les fourreaux des pistolets.

Crampon, se dit en termes d'Orfévres, d'un morceau de fil de fer, plié & élargi vers ses extrémités, dont on se sert pour retenir ensemble deux pièces qu'on veut souder.

Crampon, se dit en termes de l'Art Héraldique, de morceaux de fer, dont on armoit les extrémités des échelles destinées à l'escalade des villes, & dont quelques Allemans ont orné l'écu de leurs armes, sous la figure d'un Z pointu par les deux bouts.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier; mais longue au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *Kranpon*. Voyez Orthographe.

CRAMPONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cramponner.

Cramponné, se dit en termes de l'Art Héraldique, des croix & autres pièces, qui ont à leurs extrémités une demi-potence.

On dit proverbialement & figurément, qu'*une personne a l'ame cramponnée dans le corps;* pour dire, qu'elle a la vie dure.

CRAMPONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Attacher avec un crampon. *On a cramponné toutes ces pierres.*

Cramponner un cheval, signifie en termes de Maréchallerie, recourber les fers d'un cheval par le bout, afin qu'il se tienne plus ferme sur la glace.

On dit aussi, *cramponner des fers à cheval;* pour dire, y pratiquer des crampons.

Se cramponner, se dit aussi comme verbe pronominal réfléchi, & signifie, par extension, s'attacher fortement à quelque corps, pour n'en être point arraché. *Il se cramponna à la grille.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CRAMPONNET; substantif masculin, & terme de Serrurerie. C'est, dans une serrure, la partie qui tient la queue du pêle, qui l'embrasse, & dans laquelle il se meut.

CRAN; substantif masculin. *Incisio.* Entaillure en bois, en fer, en bronze, ou autre corps dur, pour accrocher ou arrêter quelque chose. *Faites un cran dans cet endroit. Elle a avancé sa montre d'un cran.*

Cran, se dit en termes de Fondeurs de caractères d'Imprimerie, d'un petit enfoncement fait au corps des caractères, & qui sert au Compositeur pour connoître le sens de la lettre.

Cran, se dit en termes de Manège, des inégalités ou replis de la chair, qui forment comme des sillons posés de travers dans le palais de la bouche du cheval.

Cran, se dit en termes de Tailleurs, d'un morceau d'étoffe presque carré, qui s'ajuste au derrière d'un habit, depuis la première boutonnière jusqu'à la seconde, pour former le pli de chaque derrière d'habit.

On dit figurément & familièrement, que *l'esprit, la fortune, le crédit, l'autorité, la réputation d'une personne ont baissé d'un cran;* pour

dire, que son esprit, sa fortune, &c. diminuent, baissent, commencent à diminuer.

Ce monosyllabe est bref au singulier, & long au pluriel.

CRANCELIN; substantif masculin, & terme de l'Art Héraldique, qui se dit d'une portion de couronne posée en bande au travers de l'écu.

CRAND; substantif masculin, qui, dans les ordonnances de Metz & la coutume de Hainaut, signifie *sureté*.

CRÂNE; substantif masculin. *Calvaria*. Boîte osseuse qui forme cette partie de la tête, où sont contenus le cerveau, le cervelet, & la moelle alongée. Elle est composée de huit os, dont l'assemblage met à couvert des injures extérieures, les parties qui y sont renfermées. Ces os sont le *coronal*, les deux *pariétaux*, les deux *temporaux*, l'*occipital*, le *sphénoïde* & l'*ethmoïde*. L'occipital & les pariétaux sont propres au crâne; les cinq autres lui sont communs avec la face.

Le crâne est d'une figure qui approche de l'ovale; il est aplati sur les côtés, & plus étroit en devant qu'en arrière. Cette forme est beaucoup moins sensible dans quelques Sujets que dans d'autres. On en voit qui ont la tête arrondie, d'autres carrée.

Le crâne est uni à sa surface extérieure, & recouvert d'une membrane particulière, qui porte le nom de *péricrâne*. La dure-mère tapisse sa face interne qui est inégale, & y adhère fortement.

Les os du crâne sont unis entr'eux par cette espèce d'articulation qu'on nomme *suture*. Les sutures se divisent en propres & en communes: les sutures propres sont celles qui joignent les seuls os du crâne entre eux: les communes unissent les os du crâne avec ceux de la face. Les sutures propres se divisent encore en vraies & en fausses: les vraies sont formées par l'engrainure de deux os, en manière de dents de scie, engagées les unes dans les autres. On en compte principalement trois de cette espèce: savoir, la coronale, la sagittale & la lambdoïde. Les sutures fausses sont au nombre de deux, une de chaque côté, par le moyen de laquelle le bord supérieur du temporal & de la grande aîle du sphénoïde est uni au bout inférieur du pariétal. On les nomme aussi *sutures squammeuses* ou *écailleuses*.

Les sutures communes du crâne sont la transversale, la zygomatique, l'ethmoïdale & la sphénoïdale.

Les sutures servent à donner passage aux vaisseaux sanguins, à établir une communication du péricrâne avec la dure-mère, & enfin à empêcher que la fracture d'un os ne se communique à un autre.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CRANENBOURG; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, en Westphalie, au Duché de Clèves, entre le Wahal & la Meuse.

CRANEQUIN; substantif masculin. Sorte de bandage de fer qui se portoit à la ceinture, & dont on se servoit autrefois pour tendre l'arc.

CRANEQUINIER; substantif masculin. Sorte d'Arbalêtrier armé d'une arbalête légère, qui se tendoit avec l'instrument appelé *cranequin*. Il y avoit des Cranequiniers

à pied & à cheval. Charles VII en ajouta 25 à sa garde.

CRANGANOR; nom propre d'un petit Royaume d'Asie, dans la presqu'île de l'Inde, en-deçà du Gange, sur la côte de Malabar, dont le Roi est Vassal du Samorin. La ville capitale se nomme aussi *Cranganor*.

CRANNÉ; nom propre d'un bourg de France, dans le Laonnois, à quatre lieues, sud-est, de Laon.

CRANNES; nom propre de deux bourgs de France, dans le Maine, dont un est à quatre lieues, sud-ouest, du Mans; & l'autre, à cinq lieues, est-nord-est, de Mayenne.

CRANSAC; nom propre d'un lieu de France, dans le bas Rouergue, à six lieues, nord-est, de Villefranche. Il est connu par ses deux Fontaines d'eaux minérales, qui y attirent beaucoup de monde en Mai & en Septembre. Il y a au-dessus de ces Fontaines, des grottes ou étuves salutaires contre les maladies du genre nerveux, la paralysie légère & la sciatique. Les eaux de Cransac sont apéritives & purgatives, & n'ont aucune odeur sensible; mais leur saveur est un peu âcre & vitriolique.

CRAON; nom propre d'une ville de France, en Anjou, sur la rivière d'Oudon, environ à quatre lieues, nord-ouest, de Château-Gontier.

CRAPAUD; substantif masculin. *Bufo.* Sorte d'animal amphibie à quatre pattes, qui a la figure d'une grenouille, mais il est plus gros: il a les yeux saillans & pleins de feu; la gueule grande; les gencives fortes, non dentées, mais raboteuses, & qui ne lâchent pas prise aisément; les pieds de devant courts, terminés chacun par une main fendue en quatre doigts à peu près égaux, & les pieds de derrière garnis de six doigts liés ensemble par une membrane; le dos large & plat; le ventre enflé & tacheté; la gorge pâle, jaunâtre, & plus ou moins changeante; la peau épaisse, difficile à percer, grise-brunâtre, hérissée de vérues ou de taches noirâtres & livides, qui semblent autant de pustules. Le crapaud s'accouple comme les grenouilles, c'est-à-dire, que le mâle, monté sur le dos de la femelle, l'embrasse avec ses pattes de devant.

Il entre en colère pour peu qu'on le touche: il gonfle sa peau comme un ballon, & résiste longtemps aux coups qu'on lui porte. Il ne lâche point ce qu'il a une fois saisi entre ses mâchoires, à moins qu'on ne l'expose aux rayons du soleil, qu'il ne peut souffrir. Cet animal marche lentement, parce qu'il a le ventre gros, le corps lourd & les pattes courtes. Quand il se sent pressé, il lance par derrière, au visage de celui qui le poursuit, une liqueur limpide qui passe pour vénimeuse, & qu'on prend improprement pour son urine. Cette liqueur virulente & fluide est contenue dans une bourse particulière: sa bave est également vénimeuse. Il est arrivé souvent que des champignons, des salades & des fruits ont causé des indigestions, qui n'avoient point d'autre cause que la virulence de ces animaux: ces exemples doivent engager à laver les herbes & les fruits qu'on cueille à terre, avant de les manger. Les crapauds des pays chauds sont les plus dangereux: on en trouve en Italie, près d'Aquapendente, qui sont gros comme la tête d'un homme. Le crapaud habite,

bite, pour l'ordinaire, dans des fossés, des cavernes, des fumiers, des décombres ; dans les haies, sous des tas de pierres, aux lieux ombrageux, humides, solitaires & puans. On a trouvé de ces animaux renfermés dans des troncs d'arbres, & même dans des blocs de pierre, où ils devoient avoir passé grand nombre d'années, sans autre aliment que l'eau qui pouvoit suinter à travers le bois ou la pierre. Cet animal se cache pendant le jour, à moins que la pluie ne l'invite à sortir. Il est vorace, & se nourrit, comme les grenouilles, d'insectes, de mouches, de vers, de scarabées, de petits limaçons, de sauge, de ciguë & de camomille puante.

Le crapaud est du nombre des animaux qui n'ont qu'un ventricule au cœur.

Les symptômes que cause le venin de cet animal, sont la couleur jaune de la peau, l'enflure, la difficulté de respirer, l'engourdissement, le vertige, les convulsions, la défaillance, les sueurs froides, & la mort. Les émétiques, les lavemens & la thériaque, en sont les antidotes.

On dit proverbialement de quelqu'un qui fait le dispos, & qui ne l'est guères, qu'*il saute comme un crapaud*.

On dit aussi proverbialement & populairement de quelqu'un qui n'est guères pécunieux, qu'*il est chargé d'argent comme un crapaud de plumes*.

On dit encore figurément & familièrement de quelqu'un qui est fort laid, que *c'est un vilain crapaud*.

[Cr]apaud, est aussi le nom d'un arbre qui croît dans les îles Antilles, [p]rincipalement à la Grenade. Son [b]ois est rouge, dur, très-pesant, & d'un fil mêlé, difficile à travailler.

Crapaud, se dit encore en termes de Maréchallerie, d'une tumeur molle, qui vient sous le talon du cheval.

CRAPAUDAILLE ; substantif féminin, qui se dit par corruption du mot *crépodaille*, pour désigner une sorte de crèpe fort délié, fort clair, & qui diffère peu de la gaze.

CRAPAUDIÈRE ; substantif féminin. Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds.

Crapaudière, se dit aussi figurément d'un lieu bas, humide, sale, *&c.* *Cette chambre n'est qu'une crapaudière.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CRAPAUDINE ; substantif féminin. *Bufonites.* Sorte de pierre, qu'on croyoit autrefois se trouver dans la tête d'un crapaud, & qui est une dent ou un palais de poisson pétrifié.

Les crapaudines sont lisses au dehors, & leur forme varie de même que leurs couleurs : il y en a de rondes, de longues, de grises, de brunes, de rousses, de noires, de blanches, de verdâtres, *&c.*

Crapaudine, se dit aussi d'une plante à fleur monopétale labiée ; la lèvre supérieure est relevée, & l'inférieure découpée en trois parties : le pistil sort du calice ; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il est entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues renfermées dans une capsule, qui a servi de calice à la fleur : les feuilles sont ovales, alongées, légèrement dentées, surtout à leur

sommet, entières à leur base, & un peu rudes au toucher.

Cette plante croît dans les lieux arides & pierreux : ses feuilles sont vulnéraires, astringentes & détersives : on les emploie en cataplasmes & en décoctions.

Crapaudine, se dit encore d'un morceau de fer ou de bronze, creusé pour recevoir le pivot d'une porte ou de l'arbre de quelque machine, & les faire tourner verticalement.

Crapaudine, se dit aussi en termes d'Hydraulique, des plaques de tole, de plomb, *&c.* que l'on place au-devant des tuyaux de bassin, de réservoir, *&c.* pour empêcher que les crapauds ou les ordures n'y entrent. On les perce de trous pour donner passage à l'eau.

Crapaudine, se dit en termes de Diamantaires, d'une masse de fer, au milieu de laquelle est un trou, dans lequel tourne un pivot.

Crapaudine, se dit en termes de Maréchallerie, d'une crevasse que le cheval se fait aux pieds par les atteintes qu'il se donne sur la couronne, en croisant avec les éponges de ses fers.

On appelle en termes de Cuisine, *pigeons à la crapaudine*, des pigeons préparés de la manière suivante.

On les ouvre, on les aplatit, on les saupoudre de sel & de poivre, on les rôtit sur le gril; & pour les servir, on met dessous une sauce piquante, faite avec du verjus, du vinaigre, des échalotes, des capres, *&c.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

CRAPOUSSIN, INE; substantif du style familier, qui se dit de quelqu'un très-petit & contrefait. *C'est un crapoussin, une crapoussine.*

CRAPULE; substantif féminin. *Crapula.* Débauche excessive & habituelle de boire & de manger. *Il vit dans la crapule.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CRAPULÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Crapuler.

CRAPULER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Vivre dans la crapule. *Il crapule depuis six mois.*

Les temps composés de ce verbe, se forment avec l'auxiliaire Avoir. *Il auroit crapulé*, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CRAPULEUX, EUSE; adjectif. Qui est adonné à la crapule. *Des hommes crapuleux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CRAQUELIN; substantif masculin. *Libum.* Sorte de pâtisserie qui craque sous les dents, quand on la mange. *Un craquelin tout chaud.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CRAQUEMENT; substantif masculin. *Crepitus.* Le son que font les corps secs ou durs en éclatant, ou quand ils sont frottés violemment. *La porte fit un craquement.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième moyenne an singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *krakemant.* Voyez Orthographe.

CRAQUÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* CRAQUER.

CRAQUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Crepare.* Il se dit pour exprimer le bruit que font les corps durs ou secs, en éclatant ou en se frottant violemment. *Le plancher vient de craquer. Ce fruit craque sous la dent.*

CRAQUER, se dit en termes de Fauconnerie, du cri de la grue, & du bruit qu'elle fait en fermant son bec.

CRAQUER, se dit aussi figurément & populairement, pour dire, mentir, se vanter faussement. *Cette femme ne fait que craquer.*

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire AVOIR. *Il a craqué*, &c.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

CRAQUETÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* CRAQUETER.

CRAQUETER; verbe neutre & fréquentatif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Crépitare.* Craquer souvent & à petit bruit. *On entend craqueter cette machine.*

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire AVOIR. *Il a craqueté*, &c.

CRAQUETTE; substantif féminin, & terme de Tailleurs, qui se dit d'un petit billot de fer garni des deux côtés de son plat de plusieurs rainures assez enfoncées, dans lesquelles on fait entrer les boutonnières du morceau qu'on peut passer au carreau, afin de ne point les aplatir.

CRAQUEUR, EUSE; substantifs. Il se dit populairement de celui & de celle qui ment habituellement, & qui se vante faussement & mal-à-propos. *C'est un craqueur, une craqueuse.*

CRASANNES; nom propre d'un Bourg de France, en Saintonge, sur la Charente, à deux lieues, nord-nord-ouest, de Saintes.

CRASE; substantif féminin. *Crasis.* Terme de Grammaire, par lequel on désigne une de ces figures de diction, qui regardent les changemens qui arrivent aux lettres ou aux syllabes d'un mot, relativement à l'état ordinaire du mot où il est sans figure: par exemple, c'est par crase que l'on dit *pan* au lieu de dire *pa-on*; & le mois *d'Août*, au lieu de dire le mois *d'A-oût*.

CRASSANE; substantif féminin. Sorte de poire qui a la chair tendre, délicate & de bon goût.

CRASSE; substantif féminin. *Squalor.* Ordure qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'animal, *&c.*

La crasse est capable de produire plusieurs maladies; comme des clous, des dartres, la gale, *&c.* C'est pourquoi il faut avoir soin d'en nettoyer le corps par les bains, *&c.*

CRASSE DES MÉTAUX, se dit d'une certaine ordure qui se sépare des métaux quand on les fond.

CRASSES, se dit aussi au pluriel, des écailles qui se détachent des métaux, quand on les frappe à coups de marteau.

CRASSE, se dit figurément d'une avarice sordide. *Chacun lui reproche sa crasse.*

On dit aussi figurément, qu'*une personne est née dans la crasse*; pour dire, qu'elle est d'une naissance vile & abjecte. *On voit bien qu'il est né dans la crasse.*

On dit encore figurément, *la crasse du collége, de l'école*; pour

dire, la rusticité, le défaut de politesse de quelqu'un, qui n'a encore fréquenté que le collége. *Il est encore couvert de la crasse du collége, de l'école.*

Crasse, se dit adjectivement au féminin, pour dire, épaisse, grossière. *Une humeur crasse & visqueuse.*

Crasse, se dit aussi figurément dans cette phrase, *ignorance crasse;* pour dire, une ignorance grossière & inexcusable.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CRASSEUX, EUSE; adjectif. *Squalidus, a, um.* Qui est couvert d'ordure, de crasse. *Il a les pieds crasseux, les jambes crasseuses, un chapeau crasseux.*

Crasseux, se dit aussi substantivement, & signifie sale, malpropre. *C'est un crasseux. Une vraie crasseuse.*

Crasseux, se dit aussi figurément de celui qui est d'une avarice sordide. *C'est un grand crasseux.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

CRATE; (le) nom propre d'une rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. Elle a sa source dans l'Apennin, & son embouchure dans le golfe de Tarente, à trois lieues de Rossano.

CRATÉE; terme de Mythologie, & nom propre de la Déesse des Enchanteurs & des Sorciers.

CRATÈRE; substantif masculin. Espèce de tasse à boire, dont les Romains faisoient usage.

CRATICULÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Craticuler.

CRATICULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Peinture & de Gravure, qui signifie réduire, par le moyen de plusieurs carreaux, un tableau ou un dessein, pour les copier.

CRAU; nom propre d'une vaste campagne de Provence, qui contient environ trente-six lieues carrées, & qui est couverte de cailloux. Elle est située entre le Rhône, l'étang de Berre, & les territoires de Moriès, d'Aureilles, de Salon & de Foz. On recueille de bonne huile & d'excellens vins dans les parties que l'on a défrichées; le reste nourrit & engraisse des moutons.

CRAVAN; substantif masculin. Oiseau aquatique, dont le plumage est noir, & qui est aussi gros que le canard, auquel il ressemble beaucoup pour la figure. Il se nourrit de mouches qui volent sur l'eau.

Cravan, se dit aussi d'un coquillage qu'on trouve attaché aux vaisseaux qui restent long-temps à la mer.

CRAVANS; nom propre d'un bourg de France, en Saintonge, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Saintes.

CRAVANT; nom propre d'une ville de France, en Bourgogne, près du confluent des rivières de Cure & d'Yonne, & à quatre lieues, sud-sud-est, d'Auxerre.

CRAVATE; substantif masculin. Espèce de cheval qui vient de Croatie, & qui va ordinairement fort vîte. Les cravates battent à la main, portent au vent, ont l'encolure haute, tendent le nez en branlant la tête, & sont sujets à être bégus.

Cravates, se dit aussi d'un corps de Cavalerie étrangère, commandé par un Colonel: il fait à l'armée le même service que les Pandoures, les Hussards, *&c.*

CRAVATE; substantif féminin. Ancien ajustement de toile fine ou de mousseline, qui se mettoit autour du cou, qui se nouoit pardevant, & dont les deux bouts pendoient sur la poitrine.

Cravate, se dit aussi en termes de Boutonniers, d'une bouffette composée de plusieurs brins de milanoise, pliés au moule, serrés & liés à la bobine par le milieu, & représentant un nœud de bourse à cheveux.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève

CRAULER; vieux mot qui signifioit autrefois tomber.

CRAUZON; nom propre d'un bourg de France, en Bretagne, sur la baie de Douarnenez, environ à quatre lieues, sud, de Brest.

CRAYER; (Gaspard) nom propre d'un Peintre Flamand, né à Anvers en 1585, & mort à Gand en 1669. Il réussit également dans l'histoire & dans le portrait : le fameux Rubens l'estimoit & le regardoit comme son Emule. Ses principaux ouvrages sont à Ostende, à Gand, à Dendermonde & à Bruxelles.

CRAYERS; substantif masculin pluriel, & terme de Verrerie, par lequel on désigne la cendre du charbon, que la violence de la chaleur convertit en une sorte de matière vitrifiée, qui couvre la grille, & qui étoufferoit le feu, si l'on n'avoit soin de l'ôter.

CRAYON; substantif masculin. Terme générique, par lequel on désigne plusieurs substances terreuses, pierreuses, minérales & colorées, dont on se sert pour tracer des lignes, dessiner, peindre au pastel.

Les meilleurs crayons sont ceux qui nous viennent d'Angleterre. On les fait avec une espèce de blende ou de mine de plomb très-pure, qui se taille aisément, & ressemble, quand elle est taillée, à du plomb fraîchement coupé. La mine qui fournit cette espèce de crayon, est dans la province de Cumberland, à peu de distance de Carlisle : elle est unique dans son espèce, & le Gouvernement en a défendu l'exportation, sous des peines très-rigoureuses, avant qu'elle soit employée en crayons.

Crayon, se dit aussi par extension, de la première idée ou du premier dessein d'un tableau, qu'on trace avec du crayon. *Il a fait un crayon du tableau qu'il vous a promis.*

Crayon, se dit encore du portrait de quelqu'un fait avec du crayon. *Voilà votre crayon.*

Crayon, se dit aussi figurément de la description qu'on fait de quelque personne. *Il a voulu dépeindre cette Dame, mais il en a fait un faux crayon.*

Crayon, se dit encore figurément des ouvrages d'esprit. *Son discours n'est encore qu'un crayon.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

CRAYONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Crayonner.

CRAYONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Dessiner, tracer, marquer, faire un portrait avec du crayon. *Il crayonna un œillet.*

Crayonner, signifie aussi dessiner grossièrement, ébaucher un ouvrage, en mettre seulement les premiers traits. *Ce portrait n'est encore que crayonné.*

Les deux premières syllabes sont

brèves ; & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CRAZI ; substantif masculin. Petite monnoie d'Italie, qui vaut un peu plus de quatre sous de France.

CRÉANCE ; substantif féminin. *Fiducia.* Ce qu'un Prince Souverain confie à son Ministre, pour en traiter avec une autre Puissance. *Il partit après avoir reçu sa créance.*

On appelle *lettre de créance*, ou *lettre en créance*, une lettre qui exprime seulement que l'on peut ajouter foi à celui qui la rend. *Le Ministre présenta ses lettres de créance au Roi.*

On appelle en termes de Fauconnerie, *oiseau de peu de créance*, un oiseau peu sûr, & sujet à se perdre. Et en termes de Vénerie, on appelle *chien de bonne créance*, un chien sûr, adroit & obéissant.

Créance, signifie en termes de Jurisprudence, une dette active. Il y a plusieurs sortes de créances.

Créance chirographaire, se dit de celle qui n'est fondée que sur un titre sous signature privée, qui n'emporte point d'hypothèque.

Créance hypothécaire, se dit de celle qui est fondée sur un acte authentique, comme un jugement, un acte passé devant Notaire, & qui emporte hypothèque sur les biens de l'obligé.

Créance privilégiée, se dit de celle à laquelle les Loix accordent une faveur particulière, & une préférence sur les créances ordinaires : tels sont les frais funéraires, ce qui est dû à l'Ouvrier, dont l'ouvrage est saisi, *&c.*

Créance caduque, se dit de celle dont il n'y a rien à espérer.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CRÉANCER ; vieux mot qui signifioit autrefois assurer, promettre.

CRÉANCES ; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, près de l'Océan, & à trois lieues, nord-ouest, de Coutances.

CRÉANCIER, IÈRE ; substantifs. *Creditor, creditrix.* Celui, celle à qui il est dû de l'argent par un autre, ou quelque chose qui peut s'estimer à prix d'argent, comme du grain, du vin, *&c.*

Tout créancier est chirographaire ou hypothécaire, & ordinaire ou privilégié.

Un créancier peut avoir plusieurs actions pour la même créance ; savoir, une action personnelle contre l'obligé & ses héritiers, une action réelle, s'il s'agit d'une charge foncière ; une action hypothécaire contre les tiers-détenteurs d'héritages hypothéqués à la dette.

Il est permis au *créancier*, pour se procurer son payement, de cumuler toutes les contraintes qu'il a droit d'exercer, comme de faire des saisies & arrêts, & en même temps de saisir & exécuter les meubles de son débiteur, même de saisir réellement les immeubles, s'il s'agit d'une somme au moins de 200 liv. & d'user aussi de la contrainte par corps, si le titre de la créance y autorise.

Mais il n'est pas permis au *créancier* de se mettre, de son autorité, en possession des biens de son débiteur ; il faut qu'il les fasse saisir & vendre par autorité de Justice.

Les *créanciers* sont en droit, pour la conservation de leur dû, d'exercer les droits de leur débiteur, comme de saisir & arrêter ce qui lui est dû, de former opposition sous ordre sur lui, de prendre de son chef des lettres de rescis

contre un engagement qu'il a contracté à son préjudice, & de faire révoquer tout ce qu'il a fait en fraude des créanciers; enfin, d'accepter en son nom une succession malgré lui, en donnant caution de l'acquitter des charges.

On ne peut pas contraindre un *créancier* de morceler sa dette, c'est-à-dire, de recevoir une partie de ce qui lui est dû, ni de recevoir en payement une chose pour une autre, ni d'accepter une délégation, & de recevoir son payement dans un autre lieu que celui où il doit être fait.

Lorsque plusieurs prêtent conjointement quelque chose, chacun d'eux n'est censé *créancier* que de sa part personnelle, à moins qu'on n'ait expressément stipulé qu'ils seront tous *créanciers* solidaires, & que chacun d'eux pourra seul, pour tous les autres, exiger la totalité de la dette.

La qualité de *créancier* est un moyen de reproche contre la déposition d'un témoin; ce seroit aussi un moyen de récusation contre un Arbitre & contre un Juge.

CRÉANGE; nom propre d'une petite ville avec titre de Comté, qui forme une Souveraineté particulière du Corps Germanique, & qui est enclavée dans la Lorraine, à trois lieues, sud-sud-est, de Boulay.

CRÉANS; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, sur le Loir, à une demi-lieue, est-nord-est, de la Flèche.

CRÉANT; vieux terme de Jurisprudence féodale, qui signifioit autrefois promesse de rendre service.

CRÉAT; substantif masculin, & terme de Manége, par lequel on désigne celui qui sert de Sous-Ecuyer dans une Académie à monter à cheval. *Le Créat de l'Académie monte bien à cheval.*

CRÉATEUR; substantif masculin. *Creator.* Qui tire un être du néant. Il ne se dit proprement que de Dieu dans cette acception. *Dieu est le Créateur du ciel & de la terre.*

On dit, *recevoir son Créateur;* pour dire, recevoir le sacrement d'Eucharistie.

CRÉATEUR, se dit par extension, de celui qui a inventé dans quelque genre que ce soit. *Corneille doit être regardé comme le Créateur de notre théâtre.*

CRÉATEUR, se dit aussi adjectivement. *Ce fut un génie créateur.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

CRÉATION; substantif féminin. *Creatio.* Acte de la toute-puissance de Dieu, par lequel il tire les êtres du néant. *La création de l'Univers.*

CRÉATION, se dit aussi figurément d'un nouvel établissement de charges, d'offices, de rentes, de pensions, &c. *Depuis la création des Bailliages. Une création de rentes viagères. Ce Cardinal est de la création de Benoît XIV.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

CRÉATURE; substantif féminin. *Creatura.* Un être créé. *La puissance infinie de Dieu se manifeste dans les créatures. Les créatures animées, & les créatures inanimées. Les Anges sont des créatures spirituelles.*

CRÉATURE, se dit particulièrement d'une personne, & surtout d'une femme ou d'un enfant. *Il y avoit au bal deux belles créatures. C'est une aimable petite créature. Son oncle est une bonne créature.*

Créature, se dit quelquefois par mépris, & surtout des filles ou femmes de mauvaise vie. *Cette créature étoit entretenue par un Officier. Il vit avec des créatures qui le ruinent.*

Créature, se dit figurément de quelqu'un qui tient sa fortune & son élévation d'un autre. *C'est la créature de ce Prince. Ce Ministre a beaucoup de créatures.*

Créature, se dit particulièrement des Cardinaux, pour dire, qu'ils ont été créés par un tel Pape. *C'est une créature de Clément XIII. Ces Cardinaux sont des créatures de Benoît XIV.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CRÉBÈBE; *Voyez* Cubèbe.

CRÉBILLON; (Prosper Jolyot de) nom propre d'un de nos célébres Poëtes tragiques, né à Dijon en 1674, reçu à l'Académie Françoise en 1731, & mort en 1762. Atrée, Electre & Rhadamiste, sont des monumens durables de la gloire de cet Auteur. On est surtout frappé du terrible & du pathétique qui règne dans Atrée.

CRECELLE; substantif féminin. *Crepitaculum.* Petit instrument ou moulinet de bois, qui fait un bruit aigre, & dont on se sert au lieu de cloche le Jeudi & le Vendredi de la Semaine-Sainte.

Prenez du Jeudi-Saint la bruyante crecelle.
Boil.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

CRECERELLE; substantif féminin. *Tinnunculus.* Oiseau de proie qui pèse environ neuf onces: il a treize pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux pieds quatre pouces d'envergure: son bec est court, crochu, pointu; la partie supérieure en est blanche, & la pointe noirâtre: son plumage est noir & roux; ses pattes sont d'un beau jaune, & les ongles en sont noirs.

Cet oiseau fait son nid dans les vieilles tours & les vieilles murailles: on l'apprivoise aisément, & on le dresse pour la chasse, comme les autres oiseaux de proie.

CRÈCHE; substantif féminin. *Presepium.* La mangeoire des bœufs, des vaches, des moutons, & autres animaux semblables. *Portez cette herbe dans la crèche.*

On appelle *la Sainte Crèche*, la crèche où Jesus-Christ fut mis au moment de sa naissance, dans l'étable de Bethléem. On croit qu'il y avoit un bœuf & un âne auprès de cette crèche.

Crèche, se dit aussi en termes d'Architecture hydraulique, d'une espèce d'éperon bordé d'une file de pieux, & rempli de maçonnerie devant & derrière les avant-becs de la pile d'un pont de pierre.

La première syllabe est moyenne, & la seconde très-brève.

CRECY; nom propre d'une ville de France, dans la Brie Champenoise, sur la rivière de Morin, à trois lieues, sud-sud-est, de Meaux. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Prévôté, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, *&c.*

Crecy, est encore le nom d'un bourg de France, en Picardie, sur la rivière de Maye, à trois lieues, nord-nord-est, d'Abbeville. Il y a aussi un Bailliage & une Prévôté. Ce bourg est remarquable par la victoire qu'Edouard, Roi d'Angleterre, y remporta le 26 Août 1346, sur Philippe VI, Roi de France,

qui y perdit ſon frère Charles d'Alençon, & ſon neveu le Comte de Blois.

CRÉDENCE; ſubſtantif féminin. *Credentia.* Sorte de petite table qui eſt au côté de l'autel, & ſur laquelle on place les burettes, le baſſin & les autres choſes, dont on ſe ſert pour la meſſe ou les autres cérémonies.

Crédence, ſe dit auſſi dans un bâtiment, du lieu où l'on renferme ce qui dépend de la table & du buffet.

Crédence, ſe dit encore du buffet même où la vaiſſelle eſt expoſée.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

CRÉDIBILITÉ; ſubſtantif féminin. *Credibilitas.* Terme dogmatique qui n'eſt guères uſité qu'en cette phraſe, *motifs de crédibilité;* pour dire, les raiſons que l'on a pour croire la vérité de la religion chrétienne, & les myſtères que Dieu a révélés.

CRÉDIT; ſubſtantif maſculin. Réputation où l'on eſt d'être ſolvable & de bien payer, ce qui fait trouver aiſément à emprunter. *Il a crédit chez tous les banquiers de la ville. Il eſt ſans crédit depuis qu'il a vendu ſon bien.*

Droit de crédit, s'eſt dit d'un droit que la plupart des ſeigneurs exerçoient autrefois dans leurs terres, & qui conſiſtoit en ce qu'ils pouvoient prendre chez eux des vivres & autres denrées ſans être tenus de les payer ſur le champ, mais ſeulement après un certain temps marqué: *par exemple*, le Roi avoit crédit pendant quinze jours à Boiscommun & à pluſieurs autres endroits, pour les vivres qu'il achetoit des habitans. Les ſeigneurs de Nevers avoient droit de prendre dans leur ville des vivres à crédit, ſans être obligés de les payer avant quarante jours.

Lettre de crédit, ſe dit d'une lettre qu'un banquier ou négociant adreſſe à un de ſes correſpondans, pour fournir au porteur de cette lettre une certaine ſomme d'argent, ou indéfiniment tout ce dont il aura beſoin.

Ceux qui ont reçu de l'argent en vertu de ces ſortes de lettres, ſont contraignables au payement comme ſi c'étoit pour lettre de change.

On dit, *faire crédit;* pour dire, donner des marchandiſes, des denrées, ſans en exiger le payement ſur le champ.

On dit dans la même acception, *prendre, vendre, acheter à crédit.*

On dit, *prêter ſon crédit;* pour dire, prêter ſon nom, & fournir ſon obligation pour emprunter des deniers qui doivent tourner au profit d'une autre perſonne.

On dit auſſi, *donner crédit ſur ſoi;* pour dire, ſe reconnoître débiteur envers quelqu'un. Quand le Roi crée des rentes ſur ſes revenus, il donne crédit aux Prévôt des Marchands & Echevins de Paris ſur lui, pour aliéner de ces rentes au profit des acquéreurs, juſqu'à concurrence d'une certaine ſomme.

On dit proverbialement, *faire crédit depuis la main juſqu'à la bourſe;* pour dire, ne faire aucun crédit.

On dit auſſi proverbialement & familièrement, que *crédit eſt mort;* pour dire, qu'on ne veut plus prêter.

Crédit, ſignifie dans le ſens figuré, pouvoir, autorité, conſidération. *Il a beaucoup de crédit à la Cour. Son crédit baiſſe depuis quelque temps. Il ne devoit pas abuſer de ſon crédit.*

On dit auſſi, qu'*une perſonne a*

du crédit sur l'esprit d'une autre; pour dire, qu'elle a du pouvoir sur son esprit.

À crédit, se dit quelquefois figurément, pour dire en vain, sans profit, inutilement. *Il travailla longtemps à crédit.*

À crédit, signifie aussi figurément, sans preuve, sans fondement. *On l'accusoit à crédit de vous avoir trompé.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

CRÉDITÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Créditer.

CRÉDITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Commerce, qui signifie écrire sur le livre de compte la somme que l'on a reçue de quelqu'un. *Je vous ai crédité pour la remise de mille écus que l'on m'a faite de votre part.*

CRÉDITEUR; substantif masculin, & terme de Commerce, qui se dit dans la même acception que créancier.

CREDO; mot latin dont on se sert d'ordinaire substantivement en françois, pour désigner le symbole des Apôtres qui commence en latin par ce mot. *Cet enfant étudie le* credo.

CRÉDULE; adjectif des deux genres. *Credulus, a, um.* Qui croit trop légèrement, trop facilement. *Il ne faut pas être si crédule. Ce sont des gens crédules.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un crédule Prince*, mais *un Prince crédule.*

CRÉDULITÉ; substantif féminin. *Credulitas.* Facilité à croire sur un fondement bien léger. *La crédulité est une foiblesse d'esprit.*

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

CRÉÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Créer.

CRÉER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Creare.* Tirer du néant, faire une chose de rien, donner l'être. *Dieu seul a pu créer l'Univers.*

On dit par extension, *créer des Offices, des Charges, des Tribunaux*, &c. pour dire, créer de nouveaux Offices, de nouvelles Charges, d'autres Tribunaux, *&c. Le Roi a créé trois nouveaux Bailliages dans cette Province.*

On dit aussi *créer des Cardinaux;* pour exprimer ce que fait le Pape quand il élève quelqu'un à la dignité de Cardinal.

On dit, *créer une rente, une pension;* pour dire, constituer sur soi une rente, une pension. Et *créer une pension sur un bénéfice*, se dit proprement de ce que fait le Pape en octroyant une pension sur un bénéfice.

On dit encore, *créer des dettes;* pour dire, faire, contracter des dettes.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

CREIL; nom propre d'une petite ville de France, dans le Valois, sur l'Oise, à deux lieues, nord-ouest, de Senlis.

CRÉMAILLÈRE; substantif fémi-

nin. *Cremathra*. Instrument de cuisine, ordinairement de fer, qu'on attache à la cheminée, & qui sert à y pendre les pots, les marmites, les chaudrons, *&c. Il faut baisser la crémaillère d'un cran.*

On dit proverbialement & figurément, quand une personne va tenir ménage, ou qu'elle change de logis, qu'*on ira pendre la crémaillère chez elle ;* pour dire, qu'on ira manger, se réjouir chez elle, pour célébrer son établissement dans sa maison.

Crémaillère, se dit aussi des fers qui se mettent à certaines chaises & lits de repos pour abaisser ou relever le dossier. *Il se repose sur une chaise à crémaillère.*

Crémaillère, se dit en termes d'Horlogers, de la pièce d'une montre ou pendule à répétition, que l'on pousse avec le poussoir, ou que l'on tire avec le cordon quand on veut qu'elle répète.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On devroit écrire *krémalière*. Voyez Orthographe.

CRÉMAILLON ; substantif masculin. Petite crémaillère qui s'attache à une plus grande. *Où est le crémaillon pour alonger la crémaillère ?*

Les trois syllabes sont brèves au singulier ; mais la derniere est longue au pluriel.

CRÉMASQUE ; nom propre d'un petit pays d'Italie, dans l'Etat de Venise, ainsi appelé de la ville de Crême, qui en est la capitale.

CRÉMASTER ; substantif masculin, & terme d'Anatomie. C'est un plan charnu, très-mince, qui environne le cordon des vaisseaux spermatiques, & se termine à la tunique vaginale des testicules, sur la partie supérieure de laquelle il s'épanouit. Son usage est de suspendre & de relever les testicules.

CRÊME ; nom propre d'une ville épiscopale d'Italie, dans l'Etat de Venise, sur le Serio, à neuf milles de Lodi. Elle est capitale du Crémasque.

CRÈME ; substantif féminin. *Cremor lactis*. La partie la plus huileuse & la plus grasse du lait. Cette substance, qui n'est naturellement que mêlée, & non dissoute dans le lait, étant spécifiquement plus légère que les autres parties du lait, s'en sépare d'elle-même par le repos, & vient se rassembler à sa surface, d'où on l'enlève pour achever de la débarrasser des parties caséeuses & séreuses qu'elle contient encore, & pour la transformer en beurre.

Outre que la *crème* de lait est un aliment d'une saveur très-agréable, quand elle est récente, on s'en sert aussi en Médecine, comme d'un adoucissant qu'on applique sur des dartres & des érésipelles accompagnées de douleur, & qui sont occasionnées par une humeur fort âcre.

Crème fouettée, se dit d'une crème qu'on fait élever en mousse en la fouettant avec de petits osiers.

Crème fouettée, se dit aussi figurément & familièrement d'un Discours & d'un Ouvrage où il n'y a que de belles paroles & point de substance, ni rien de solide.

On dit aussi figurément & familièrement d'une personne qui a quelque chose d'agréable dans l'esprit, mais nulle solidité, que *ce n'est que crème fouettée.*

Crème de chaux, se dit de la partie de la chaux pierreuse la plus atténuée, la plus voisine de l'état salin,

qui se dissout dans l'eau lorsqu'on y éteint de la chaux vive, ou même lorsqu'on y fait bouillir de la chaux éteinte : cette matière se sépare de l'eau de chaux par une sorte de cristallisation à mesure que cette eau s'évapore ; & comme l'évaporation ne se fait jamais qu'à la surface, c'est aussi à la surface de l'eau de chaux que se forme cette espèce de cristallisation terreuse. Elle forme une pellicule demi-transparente & terne, qui s'épaissit peu à peu, & qui, quand elle est parvenue à une certaine épaisseur, se sépare en plusieurs pièces, & tombe au fond de l'eau par son propre poids, & sous la forme d'écailles : la crème de chaux, au reste, a exactement toutes les propriétés de la chaux éteinte.

Crème de tartre, se dit de cette portion de l'acide concret tartareux, qui se cristallise la première, & en forme de pellicule à la surface de l'eau, dans laquelle on a fait bouillir le tartre pour le purifier, & pour en séparer la partie la plus saline. Ainsi cette substance, qu'on nomme *crème*, à cause de la manière dont elle se forme, ne diffère point essentiellement des cristaux de tartre qui se forment dans la liqueur. Aussi présentement on donne le nom de *crème de tartre* aux cristaux de ce sel, de même qu'à sa pellicule saline ; & ces deux matières sont confondues par l'usage sous la même dénomination.

Crème, se dit figurément & familièrement, de ce qu'il y a de meilleur en quelque chose, comme dans un Discours, un Poëme, un Ouvrage d'esprit, ou dans quelque affaire d'intérêt. *C'est la crème de son Discours. Il a eu la crème du marché, de l'entreprise.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CRÈMÉ ; participe passif indéclinable. *Voyez* Crèmer.

CRÉMEAUX ; nom propre d'un bourg de France, en Forest, à quatre lieues, sud-ouest, de Roanne.

CRÉMENT ; substantif masculin, & terme de Grammaire. C'est une augmentation d'une ou de plusieurs syllabes qui surviennent à un mot dans la formation des temps d'un verbe, ou des cas des noms dans les langues qui ont des noms. Ainsi il y a crément dans le futur *aimerai*, relativement à l'infinitif *aimer ;* & dans le génitif *rerum*, relativement au nominatif *res*.

CRÈMER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il se dit du lait quand il fait de la crême. *Le lait de cette vache crème bien.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Observez cependant que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CRÈMIÈRE ; substantif féminin. Celle qui vend de la crème. *Faites venir la Crèmière.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CRÉMIEU ; nom propre d'une ville de France, en Dauphiné, à six lieues, est, de Lyon.

CRÉMIR ; vieux mot qui signifioit autrefois craindre.

CREMNA ; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville d'Asie, dans la Pisidie.

CREMNITZ ; nom propre d'une ville de la haute Hongrie, au Comté de Zoll. Elle est remarqua-

ble par ses mines d'or, & par les ducats qu'on y frappe, lesquels passent pour être la monnoie d'or la plus pure, & la moins mélangée que l'on connoisse en Europe.

CRÉMONE; nom propre d'une ville épiscopale & considérable d'Italie, capitale du Crémonois, située sur le Pô, à six lieues, nord-est, de Plaisance, sous le 27e degré 30 minutes de longitude, & le 45e 8 minutes de latitude.

On y voit une Tour assez élevée, que l'Empereur Fréderic Barberousse y fit bâtir, en rétablissant cette ville que les Lombards avoient ruinée long temps auparavant. On rapporte que l'Empereur Sigismond & le Pape Jean XXIII, s'étant un jour trouvés au haut de cette Tour, avec Gabrino Fondubio, Tyran de Crémone; celui-ci eut dessein de les précipiter dans la rue, & se répentit, pour la rareté du fait de n'avoir point exécuté son projet.

CRÉMONOIS; nom propre d'un pays d'Italie, au Duché de Milan, borné par le Duché de Mantoue, le Bressan, le Lodesan, le Crémasque & le Parmesan: On y recueille beaucoup de vins & de fruits. Crémone en est la capitale.

CREMPEN; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans le Duché de Holstein, à sept milles de Hambourg.

CRÉNEAU; substantif masculin. Terme de fortifications qui se dit des pièces de maçonnerie qu'on pratiquoit autrefois au haut des murs de Villes ou de Châteaux, pour y passer le fusil, & tirer sur l'ennemi.

CRÉNÉES; (les) terme de Mythologie, par lequel on désignoit quelquefois les Nymphes des Fontaines.

CRÉNELAGE; substantif masculin, & terme de Monnoie, qui se dit de l'action par laquelle on donne à un flan avec la machine à marquer sur la tranche, le cordonnet ou la légende sur tranche.

CRÉNELÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Créneler.

Crénelé, se dit en termes de l'Art héraldique, des Tours, Châteaux, Fasces, & autres pièces à créneaux.

La Lande, en Bretagne, d'argent à la fasce crénelée de gueules.

CRÉNELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire des créneaux, façonner en forme de créneaux. *Créneler une roue de montre.*

CRÉNELURE; substantif féminin. Dentelure faite en créneaux. *Une feuille en crenelure.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CRÉOISON; vieux mot qui signifioit autrefois créature.

CRÉOLE; substantif des deux genres. Nom qu'on donne à un Européen d'origine, qui est né en Amérique. *C'est un Créole, une Créole.*

CRÉON; nom propre d'un bourg de France, dans la Guienne, à cinq lieues, est-sud-est, de Bourdeaux.

CRÊPAGE; substantif masculin, qui se dit de la façon que l'on donne aux crêpes.

CRÊPE; substantif masculin. Sorte d'étoffe, claire, légère & non croisée, qui est faite de laine ou de soie crue & gommée. Il y a des crêpes crêpés, & des crêpes lissés, des crêpes simples & des crêpes doubles; c'est le plus ou le moins de soie, surtout à la chaîne, qui

fait le crêpage, & le plus ou moins de crêpage.

On fait des crêpes de toutes sortes de couleurs; mais cependant ils sont ordinairement noirs.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CRÊPÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Crêper.

CRÊPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Crispare.* Friser en manière de crêpe. *Crêper une étoffe; crêper des cheveux.*

Crêper, est aussi verbe pronominal réfléchi. *Ses cheveux se crêpent.*

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CRÉPI; substantif masculin. *Arenatum.* L'enduit qui se fait sur une muraille avec du mortier fait de chaux & de gros sable. *On a donné un bon crépi à cette muraille.*

Leux deux syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

CRÉPI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* Crépir.

CRÉPIDES; substantif féminin pluriel, qui s'est dit chez les Anciens, d'une sorte de chaussure: c'étoit chez les Grecs celle des Philosophes, & chez les Romains celle du petit peuple.

CRÉPIN; substantif masculin, qui n'a d'usage que dans quelques manières de parler populaires, comme quand on dit, que *quelqu'un a perdu son saint crépin, qu'il porte tout son saint crépin;* pour dire, qu'il a perdu, qu'il porte tout ce qu'il a.

Cette façon de s'exprimer tire son étymologie de ce que les cordonniers qui courent le pays, portent leurs outils dans un sac, qu'ils appellent *un saint crépin.*

CRÉPINE; substantif féminin. Sorte de frange d'or, d'argent, de soie, de fil, *&c.* qui est tissue & ouvragée par le haut, & qui sert à enrichir les ornemens d'Eglise, les meubles, les carrosses, &c. *Une crépine d'or.*

Crépine, se dit en termes de Boucheries, de la toile de graisse qui couvre la panse de l'agneau, & qu'on étend sur les rognons quand il est habillé.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CRÉPIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Parietem trulissare.* Enduire un mur de mortier fait de chaux & de gros sable. *Crépir une muraille.*

Crépir le crin, signifie en termes de Cordiers, faire bouillir le crin dans l'eau après l'avoir cordé, pour le friser & le rendre propre aux selliers, tapissiers & autres artisans.

A Paris, il n'est permis qu'aux cordiers de faire le crin, le crépir & le bouillir.

Crépir les cuirs, signifie en termes de Corroyeurs, donner aux cuirs de vaches, avant de les passer en suif, la façon qui fait sortir le grain du côté de la fleur.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CRÉPISSURE; substantif féminin. *Trulissatio.* L'enduit qui se fait sur un mur avec du mortier. *La crépissure de cette muraille lui coûte cinquante écus.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CREPITATION; substantif féminin. Bruit redoublé d'une flamme vive qui petille.

CRÉPITATION, se dit aussi d'un bruit que forment les os fracturés, quand les extrémités de la fracture viennent à frotter l'une contre l'autre.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

CRÉPODAILLE; *Voyez* CRAPAUDAILLE.

CREPON; substantif masculin. Sorte d'étoffe de laine ou de soie, non croisée, un peu frisée, qui ressemble au crêpe, mais qui est beaucoup plus épaisse. *Une aune de crépon.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

CRÉPU, UE; adjectif qui n'a guères d'usage qu'en parlant des cheveux crêpés & fort frisés. *Il a les cheveux crépus.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

CRÉPUSCULAIRE; adjectif, & terme d'Astronomie. Qui appartient au crépuscule. *Lumière crépusculaire.*

On appelle *cercle crépusculaire*, un cercle parallèle à l'horizon, & abaissé au-dessous de l'horizon de 18 degrés: c'est le cercle terminateur des crépuscules.

CRÉPUSCULE; substantif masculin. *Crépusculum.* Lumière qui paroît depuis la fin de la nuit jusqu'au lever du soleil, & qui reste après le soleil couché, jusqu'à ce que la nuit soit entièrement fermée.

On suppose ordinairement que le crépuscule commence & finit quand le soleil est à dix-huit degrés au-dessous de l'horizon. Il dure plus long-temps dans les solstices que dans les équinoxes & dans la sphère oblique que dans la sphère droite.

Le crépuscule ou cette lumière douce & tranquille qu'on voit s'augmenter le matin avant le lever du soleil, & diminuer le soir, dès que le soleil est couché, a sa cause dans la réfraction que souffrent les rayons du soleil en passant par l'atmosphère qui réfléchit ensuite ces rayons jusqu'à nos yeux. Le crépuscule dure presque toute la nuit au mois de Juin à Paris, & dans des climats plus septentrionaux il n'y a point de nuit du tout, quoique le soleil soit sous l'horizon; mais c'est qu'alors il n'y descend pas jusqu'à dix-huit degrés.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

CREPY; nom propre d'une ville de France, dans le Valois, à quatre lieues, est-nord-est, de Senlis. C'est le siége d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Election, *&c.*

Il y a une autre ville de même nom dans le Laonnois, à deux lieues, ouest-nord-ouest, de Laon. C'est le siége d'une Prévôté Royale.

CRÉQUIER; substantif masculin. Prunier sauvage.

Ce terme n'est usité que dans l'art héraldique.

La maison de Créqui porte dans ses armes un créquier représenté avec sept branches disposées en forme de chandelier.

CRÈS; substantif féminin, qui se dit dans le commerce, d'une toile que l'on fabrique à Morlaix & aux environs.

CRESCENTINO; nom propre d'une petite ville d'Italie, dans le Piémont, sur le Pô, à huit lieues, nord-est, de Turin.

CRESSEIL; nom propre d'une petite ville de France, en Rouergue, dans l'Election de Milhaud.

CRESSON ; substantif masculin. *Nasturtium*. Plante dont les feuilles sont presque rondes, d'un vert obscur, odoriférantes, & d'un goût piquant & agréable : ses fleurs sont petites, blanches, composées chacune de quatre feuilles disposées en croix, avec plusieurs étamines à sommets jaunes : il leur succède des siliques un peu courbées, qui se divisent en deux loges remplies de petites semences arrondies & âcres au goût.

Cette plante croît dans les eaux vives, & fleurit en Juillet & en Août. Elle a un goût piquant, & elle est diurétique, antiscorbutique, intérieurement apéritive & détersive.

L'herbe est souvent employée & très-utilement ; on en tire le suc, & une eau distillée ; on en fait des décoctions, un vin, un esprit vineux & urineux ; celui-ci se donne pour l'homme depuis une cuillerée jusqu'à deux dans une livre de petit lait, contre les affections scorbutiques : l'extrait se prescrit à la dose de deux grains, l'eau distillée depuis quatre onces jusqu'à huit dans les potions & juleps antiscorbutiques ; les feuilles légèrement bouillies dans du lait font un très-bon effet contre certaines affections de poitrine, comme l'asthme.

On donne aux animaux le suc de cresson à la dose de six onces, & les infusions ou macérations dans du vinaigre à la dose d'une poignée sur une livre & demie de cette liqueur.

Il y a aussi le *cresson alenois* ou *des jardins*, qu'on cultive pour mettre au défaut de l'autre dans les salades : mais il est de peu d'usage en médecine. On prétend néanmoins que ses semences & ses feuilles mêlées avec du saindoux, & appliquées extérieurement, sont utiles contre les ulcères sordides, la teigne & la gale.

Cette plante passe d'ailleurs pour détersive, diurétique, emménagogue, incisive, antiscorbutique & sternutatoire.

On en donne le suc aux animaux à la dose de quatre onces, & l'infusion a une poignée dans une livre d'eau.

Il y a encore le *cresson des prés*, dont on croit les fleurs antiépileptiques. On lui attribue du reste les mêmes propriétés qu'au cresson alenois ou des jardins.

CRESSONNE ; (la) nom propre d'une rivière de France, dans le Nivernois. Elle a sa source dans l'étang de la Loge, à trois lieues, nord-nord est, de Bourbon Lancy, & son embouchure dans la Loire, après un cours d'environ six lieues.

CRESSONNIÈRE ; substantif féminin. Lieu où croît le cresson. *Il y a une cressonière dans cette prairie.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CREST ; nom propre d'une ville de France, en Dauphiné, à six lieues, sud-est, de Valence.

CRÊTE ; nom propre d'une île fameuse dans l'antiquité, & que l'on nomme aujourd'hui *Candie*. C'est-là où regna Astérius, qui épousa Europe que Jupiter avoit enlevée, & de laquelle naquirent Minos, Rhadamante & Sarpedon : on compte aussi entre ses Rois, Minos, mari de Pasiphaé, & père d'Androgée & d'Ariadne. *Voyez* CANDIE.

CRÊTE ; substantif féminin. *Crista*. Certain morceau de chair rouge, & ordinairement dentelé, qui croît sur la tête des coqs, des poules & de

de quelques autres oiseaux. *Un coq qui a une belle crête. Ces canards ont des crêtes.*

CRÊTE, se dit quelquefois de la hupe que quelques oiseaux, comme l'alouette, ont sur la tête.

CRÊTE, se dit aussi de cette partie relevée qui se trouve sur la tête de quelques serpens.

CRÊTE, se dit encore de cette rangée d'arêtes que quelques poissons ont vers la tête. *Une crête de morue.*

On dit figurément & familièrement, que *quelqu'un lève la crête;* pour dire, qu'il s'enorgueillit, qu'il s'en fait accroire. Et qu'*il baisse la crête;* pour dire, qu'il perd de son orgueil, de ses forces, de sa vigueur.

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*on a rabaissé la crête de quelqu'un*, *qu'on lui a donné sur la crête;* pour dire, qu'on a mortifié quelqu'un, qu'on lui a rabattu son orgueil.

CRÊTE, se dit encore d'une pièce de fer élevée en forme de crête sur un habillement de tête. *La crête d'un casque.*

CRÊTES, se dit en termes de Chirurgie, d'excroissances charnues qui viennent au fondement, & ressemblent à des crêtes de poule. C'est ordinairement un symptôme de vérole, & on les guérit par les antivénériens.

CRÊTE, se dit en termes de Bâtiment, des cueillies de plâtre dont on scelle les tuiles faîtières.

CRÊTE, se dit aussi du haut de la terre qui est réservée sur le bord des fossés dans les champs.

CRÊTE DU CHEMIN COUVERT OU DU GLACIS, se dit en termes de Fortifications, de la partie la plus élevée du glacis. *L'ennemi se logea sur la crête du glacis.*

CRÊTE DE COQ, se dit en termes d'Anatomie, d'une éminence de l'os ethmoïde qui avance dans la cavité du crâne, & à laquelle s'attache la partie de la dure-mère qui sépare le cerveau en deux, & que l'on nomme *la faulx.*

CRÊTE DE COQ, se dit aussi de deux coquillages bivalves du genre des huîtres.

CRÊTE DE COQ, se dit encore d'une plante qui est une espèce de pédiculaire fort commune dans les prés. Ses feuilles ressemblent à celles de la filipendule : elle est vulnéraire, & on la dit bonne pour guérir les fistules, & pour arrêter les hémorrhagies. On la donne en decoction.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brèv

CRÊTE, ÉE; adjectif. *Cristatus, a, um.* Qui a une crête. *Un coq bien crêté.*

CRÊTENETS; (les) Communauté d'Ecclésiastiques, fondée par M. Crétenet, vers le milieu du dernier siècle.

CRÉTENISTES; (les) Sœurs de la Congrégation de St. Joseph, ainsi appelées d'un chirurgien nommé *Cretenet*, qui les institua dans plusieurs endroits.

CRETINS; (les) Sorte d'hommes qui naissent dans le Valais en assez grande quantité. Ils sont sourds, muets, imbécilles, incapables d'idées, presque insensibles aux coups, & s'abandonnent aux plaisirs des sens de toute espèce, sans y voir aucun crime. La simplicité des Peuples du Valais, dit un Philosophe, leur fait regarder les Cretins comme les Anges tutélaires des familles; & ceux qui n'en ont pas, se croyent assez mal avec le Ciel.

CRETOIS; (les) Habitans de l'île de Crête.

CRETONNE ; substantif féminin. On donne ce nom à une sorte de toile blanche, ainsi appelée de celui qui en a fabriqué le premier. *Six chemises de cretonne.*

CREVACORE ; nom propre d'un bourg d'Italie, avec titre de Marquisat, dans la Principauté de Masserano, sur la rivière de Cessera, à sept lieues de Bielle.

CREVAILLE ; substantif féminin, & terme populaire, qui se dit d'un repas où l'on se pique de manger avec excès, & comme pour se crever.

CREVANT ; nom propre d'un bourg de France, en Berry, à deux lieues, sud-sud-ouest, de la Châtre.

CREVASSE ; substantif féminin. *Rima.* Fente qui se fait à une chose qui s'entr'ouvre ou se crève. *Il y a plusieurs crevasses à ce mur. Elle a des crevasses aux mains.*

Les crevasses à la lèvre sont un symptôme concomitant des écrouelles, des fièvres, de la chaleur augmentée, de la galle, des dartres, de l'enchifrenement, de la fièvre maligne, & des maladies pestilentielles.

CREVASSES, se dit en termes de Maréchallerie, des fentes qui viennent aux pâturons & aux boulets des chevaux, & qui rendent une eau rousse & puante.

CREVASSES, se dit en termes de Gravure, des endroits où les tailles sont confondues dans l'ouvrage, soit par le défaut de l'eau-forte, soit par la concurrence & l'intersection des tailles qui se croisent.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CREVASSÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* CREVASSER.

CREVASSER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Hiare.* Faire des fentes ou crevasses. *Cette muraille crevasse.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *La terre commence à se crevasser. Ses pieds se crevassent.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

CREVECHÉ ; vieux mot qui signifioit autrefois couvre-chef.

CREVÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* CREVER.

On dit par mépris & substantivement d'un gros homme, d'une grosse femme, que *c'est un gros crevé, une grosse crevée.*

CRÈVE-CŒUR ; nom propre d'un bourg de France, dans le Cambresis, sur l'Escaut, à deux lieues, sud-sud-est, de Cambrai. On y fabrique des serges.

CRÈVE-CŒUR ; substantif masculin du style familier, qui se dit d'une grande douleur mêlée de dépit, d'un déplaisir extrême. *Cet événement fut pour elle un véritable crève-cœur.*

CREVER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Rumpere.* Faire éclater, rompre, ouvrir d'une manière violente. *On creva ce tableau en le laissant tomber sur une pierre. Ces souliers sont trop petits, vous les creverez. Il lui creva les yeux. Il faut crever l'abscès. La chaleur creva la bouteille.*

CREVER UN CHEVAL, signifie par extension, l'outrer & le fatiguer extraordinairement par de trop longues courses.

On dit familièrement & figurément, qu'*une chose crève les yeux* ; pour dire, qu'elle est en vue, & que cependant on ne la voit pas. *Il*

cherche son chapeau qui lui crève les yeux.

On dit figurément, qu'*une chose crève le cœur*; pour dire, qu'elle excite une grande compassion, mêlée quelquefois d'horreur. *La vue de ses plaies nous creva le cœur.*

On dit proverbialement & figurément dans la même acception, *crever le cœur à quelqu'un. Le récit de cette aventure va lui crever le cœur.*

Crever, se dit aussi figurément & familièrement dans l'acception de souler. *Il nous creva de poisson.*

Se crever, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie boire & manger excessivement. *Quand on dîne chez lui, il faut se crever. Ils se crevèrent de liqueurs.*

On dit encore figurément, *se crever de travail, de fatigue*; pour dire, travailler excessivement, s'outrer de fatigue. *Il se crève de travail.*

Crever, est aussi verbe neutre, & signifie s'ouvrir avec effort, se rompre d'une manière violente. *La bombe va crever. Son fusil creva entre ses mains. Si vous chauffez cette bouteille, elle crevera.*

Crever, se dit en termes de Fleuristes, des œillets qui se fendent, & dont les feuilles sortent de côté, comme il arrive à la plupart de ceux qui ont l'étui gros & court. *Cet œillet est sujet à crever, à se crever.*

On dit par exagération & familièrement, qu'*une personne crève de graisse*; pour dire, qu'elle est extrêmement grasse.

On dit figurément & familièrement, *crever de chaud*; pour dire, ressentir une grande chaleur. *On crève de chaud dans cet appartement.*

On dit encore figurément & familièrement, *crever de rire*; pour dire, rire excessivement. *Ce discours les fit crever de rire.*

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*une personne crève de biens*; pour dire, qu'elle regorge de biens.

On dit encore figurément & familièrement, *crever d'a[illegible]nt, de rage, d'envie, &c.* pour dire, être rempli d'orgueil, de rage, d'envie, &c. *Cela la fit crever de dépit.*

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*il est temps que l'apostume crève*; pour dire, qu'il est temps qu'une chose éclate.

Crever, se dit encore quelquefois populairement dans l'acception de mourir. *Les liqueurs le feront crever.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CREVET; substantif masculin, & terme d'Aiguilletiers, par lequel on désigne un lacet qui ne peut être que de tresse, ferré par un bout en forme de croix, & par l'autre, à l'ordinaire, & dont les femmes se servent pour se lacer en échelle.

CREVETTE; substantif féminin. Petite écrevisse de mer, qu'on nomme aussi *Salicoque.* Sa chair est douce & tendre.

CREVILLY; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, sur la rivière de Seuille, à deux lieues, est-nord-est, de Bayeux.

CREUSAGE; substantif masculin, & terme de Graveurs en bois, qui se dit dans la nouvelle manière de préparer le bois, pour graver les lointains, *&c.* de l'action de le creuser aux places nécessaires, avec la gou-

ge, & de le polir avec le grattoir à creuser.

CREUSE; (la) nom propre d'une rivière de France, qui a sa source à trois lieues & demie au-dessus de Felletin, dans la Marche, & son embouchure dans la Vienne, à deux lieues au-dessous de la Haie, en Touraine, après un cours d'environ quarante lieues.

CREUSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Creuser.

CREUSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Cavare.* Caver, pratiquer une profondeur, une cavité. *Il travaille à creuser un puits. Vous ne viendrez pas à bout de creuser cette pierre avec cet outil.*

Creuser, signifie, dans la nouvelle manière de graver en bois, pratiquée, pour la première fois, par M. Papillon en 1725, ajuster le bois pour y graver ensuite les lointains & portées éclairées; ce qui se fait, 1°. en creusant avec la gouge ces endroits peu à peu, & suffisamment, pour que les balles, en touchant la planche, n'y mettent pas trop d'encre, & que le papier posé dessus en imprimant, n'y atteignant que légèrement, ces parties ne viennent point trop dures & trop noires à l'impression, & ne soient pas d'une teinte si forte que celles qui forment les grandes ombres: 2°. en se servant de quelque grattoir à creuser, pour polir & unir ces fonds, afin de pouvoir dessiner dessus, & les graver.

On dit figurément, qu'*une personne creuse son tombeau;* pour dire, qu'elle se rend elle-même la cause de sa mort.

Creuser, signifie dans le sens figuré, approfondir une science, un art, une affaire, y pénétrer bien avant. *Il cherche à creuser cette partie de la Physique. Il n'a pas encore creusé cette affaire.*

On dit de même, *creuser dans une Science, dans une Affaire, dans un Art.*

On dit figurément d'une personne, qu'*elle s'est creusé le cerveau;* pour dire, qu'elle s'est donné beaucoup de peine, de fatigue à approfondir quelque chose.

Creuser, s'emploie aussi absolument & sans régime. *Il faudra creuser bien avant pour trouver le roc. Vous y trouverez de l'eau en creusant.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CREUSET; substantif masculin. *Catinus.* Vaisseau de terre, dont la forme la plus ordinaire est celle d'un gobelet, & qui sert à faire fondre les métaux, & à exécuter plusieurs autres opérations Chimiques, qui demandent un feu violent.

La matière la plus propre à former des creusets, est une bonne terre glaise, purifiée de toute terre calcaire, & mêlée d'un peu de sable.

On dit figurément en termes de Spiritualité, que *la vertu d'une personne a été mise au creuset;* pour dire, qu'elle a passé par toutes sortes d'épreuves.

CREUSON; substantif masculin. C'est le nom de l'écu ou piastre de Milan: il vaut environ cinq livres dix-sept soldis du Pays.

CREUSURE; substantif féminin, & terme dont les Horlogers & d'autres Ouvriers se servent pour dési-

gner des cavités, & surtout celles qui sont un peu grandes, & dont le fond est plat; telle est, dans une montre simple, la platine des pilliers du côté du cadran.

CREUTZ; nom propre d'une ville de l'Esclavonie, sur la rivière de Hun. Elle est capitale d'un Comté de même nom, situé entre la Drave & la Save.

CREUTZBERG; nom propre d'une ville d'Allemagne, en Silésie, dans la Principauté de Brieg, vers les frontières de la Pologne.

CREUTZNACH; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans le Cercle du Haut-Rhin, sur la Nave, à huit lieues, sud-ouest, de Mayence.

CREUX, EUSE; adjectif. *Profondus, a, um.* Qui a une profondeur, une cavité intérieure. *Ce puits est fort creux. Ce morceau de bois est creux. Une pierre creuse.*

On dit d'une personne, qu'*elle a les yeux creux;* pour dire, qu'elle a les yeux fort enfoncés dans la tête.

On dit aussi familièrement d'une personne, *qu'elle a le ventre creux;* pour dire, qu'elle a faim, qu'elle a besoin de manger.

On dit encore familièrement d'un repas où il n'y a pas suffisamment à manger pour quelque personne, qu'*il n'y en a pas pour sa dent creuse.*

La même chose se dit figurément d'un gain qui ne suffit pas à l'avidité de quelqu'un.

On dit en termes de Vénerie, qu'*on a trouvé buisson creux;* pour dire, qu'on n'a plus trouvé dans l'enceinte, le gibier qu'on avoit détourné.

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*on a trouvé buisson creux;* pour dire, qu'on n'a pas trouvé la personne, la chose que l'on cherchoit.

Creux, signifie encore dans le sens figuré, visionnaire, chimérique. *Il a l'imagination creuse, l'esprit creux, des pensées creuses.*

Viande creuse, se dit figurément par opposition à nourriture solide. *Un massepain n'est qu'une viande creuse.*

Viande creuse, se dit aussi figurément & familièrement, des choses qui ne sont pas de la nature des alimens. *La lecture qu'on nous a faite, est une viande creuse.*

On dit encore figurément & familièrement d'une personne qui se remplit l'esprit d'imaginations chimériques & d'espérances vaines, qu'*elle se repait de viande creuse.*

Creux, s'emploie quelquefois adverbialement: on dit, par exemple, qu'*une personne songe creux;* pour dire, qu'elle rêve profondément à des choses chimériques.

Creux, se dit aussi substantivement, & signifie cavité. *Il se coucha dans un creux.*

Creux, se dit en termes de Marine, de la profondeur du vaisseau.

Creux d'une voile, se dit aussi en termes de Marine, de l'enfoncement que le vent fait dans la voile quand il l'enfle.

Creux, se dit en termes d'Architecture, de l'espace vide d'une colonne.

Creux, se dit en termes de Fondeurs, du moule dont on se sert pour mouler, ou pour imprimer quelque figure de relief. *Un creux de plâtre.*

Creux de l'estomac, se dit de cette cavité extérieure qui est entre l'estomac & la poitrine.

Creux de la main, se dit de la cavité qui se fait dans la paume de la main en la pliant un peu.

On dit de quelqu'un qui chante

la basse, & qui descend à un ton fort bas, qu'*il a un bon creux, un beau creux*.

La première syllabe est longue, & la seconde du féminin très-brève.

Ce mot employé comme adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *une creuse rivière*, mais *une rivière creuse*.

CRI; substantif masculin. *Clamor.* Voix haute & poussée avec effort. *Nous entendîmes le cri qu'elle fit. Elle jette les hauts cris. Ses cris étoient horribles.*

Cri, se dit aussi en parlant des animaux. *Les cris de son chien l'éveillèrent.*

Cri, se dit encore de la voix ordinaire de certains oiseaux. *Le cri de la corneille est désagréable.*

Cri, se dit aussi du ton dont on crie dans les rues plusieurs sortes de choses pour la commodité du Public. *Il connoît tous les cris de Paris.*

Cri public, ou simplement Cri, se dit encore de la proclamation, ban, publication qui se fait après avoir amassé le peuple à son de trompe ou de tambour dans les places publiques & carrefours d'une ville, à l'effet de rendre une chose publique.

En matière criminelle, en cas d'absence de l'accusé, après qu'il a été assigné à la quinzaine, par affiche à la porte de l'auditoire, il est assigné à la huitaine par un seul cri public.

Cri de la fête, se dit d'un droit seigneurial qui se paye en quelques endroits pour la permission d'annoncer la fête du lieu.

Cri d'armes ou Cri de guerre, s'est dit autrefois de certaines paroles que les premiers François & les autres peuples de l'Europe avoient accoutumé de crier & de mettre dans leurs drapeaux & sur leurs cottes d'armes, pour animer les soldats aux combats, ou pour se faire connoître dans les batailles & dans les tournois.

Le cri de guerre étoit une suite de la bannière, c'est-à-dire, que nul n'étoit reconnu pour gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever bannière. Dans les batailles, les Bannerets faisoient le cri; de sorte que dans une armée il y avoit autant de cris qu'il y avoit de bannières ou enseignes. Mais outre ces cris particuliers, il y en avoit un général pour toute l'armée; celui des François, par exemple, étoit *Montjoie Saint-Denis*. Dans les tournois, c'étoient les Hérauts d'armes qui faisoient le cri, quand les Chevaliers étoient sur le point d'entrer en lice.

Charles VII ayant établi des Compagnies d'ordonnances vers l'an 1450, & dispensé les Bannerets d'aller à la guerre avec leurs vassaux, il ne fut plus question du cri d'armes, qui ne se conserva que dans les armoiries.

On dit, *chasser à cor & à cri*; pour dire, chasser à grand bruit avec le cor & les chiens. *Il chassoit dans les plaisirs à cor & à cri.*

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*on a cherché quelqu'un à cor & à cri*; pour dire, qu'on l'a cherché en demandant partout de ses nouvelles.

On dit familièrement, qu'*on n'a qu'un cri après une personne*; pour dire, qu'on est impatient de la voir.

On dit aussi, qu'*il n'y a qu'un cri sur une personne, sur une chose*;

pour dire, que chacun en parle de la même manière.

Cri, se dit encore figurément, des plaintes & des gémissemens des gens qui sont dans l'oppression. *Il écoute les cris des malheureux.*

Ce monosyllabe est bref au singulier, & long au pluriel.

CRIAGE; vieux mot qui signifioit autrefois crieur public.

CRIAILLÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Criailler.

CRIAILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Clamitare.* Terme du style familier, qui signifie crier souvent à diverses reprises & avec bruit. *Elle criaille sans discontinuer.*

CRIAILLERIE; substantif féminin du style familier. *Clamatio.* Ce que fait la personne qui crie souvent & avec bruit. *Ses criailleries sont insupportables.*

CRIAILLEUR, EUSE; substantif du style familier. *Clamator.* Celui, celle qui crie souvent & avec bruit. *Un vrai criailleur. Une criailleuse perpétuelle.*

CRIANT, ANTE; adjectif verbal. Qui excite à se plaindre hautement. *C'est une offense criante.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte: on ne dira pas *une criante injustice*, mais *une injustice criante.*

CRIARD, ARDE; adjectif. *Clamosus, a, um.* Qui crie, qui gronde, qui se plaint souvent pour peu de chose. *C'est un criard insupportable. Ce n'est qu'une criarde.*

Oiseaux criards, se dit d'oiseaux qui crient souvent. *Le geai est un oiseau criard.*

Dettes criardes, se dit de dettes contractées pour fournitures, *&c.* & dont les créanciers sollicitent d'ordinaire le payement avec importunité. *Il a beaucoup de dettes criardes.*

Criardes, se dit substantivement de grosses toiles fort gommées, & qui pour cette raison, ne se frottent pas sans faire de bruit.

La première syllabe est brève, & la seconde longue au masculin, mais moyenne au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

CRIBLE; substantif masculin. *Cribrum.* Instrument percé d'un grand nombre de trous, par le moyen duquel on sépare le bon grain d'avec le mauvais, & d'avec les ordures. *Il faut un crible pour passer ce blé.*

On dit proverbialement d'une chose qui est percée en quantité d'endroits, ou même de quelqu'un qui a plusieurs blessures dans le corps, qu'*il est percé comme un crible.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CRIBLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cribler.

On dit figurément de quelqu'un, qui est blessé en plusieurs endroits, qu'*il est criblé de coups.*

On appelle en termes de Marine, *vaisseau criblé*, celui qui est percé par des vers ou par le canon. Et *voile criblée*, celle où il a passé plusieurs boulets de canon qui l'ont percée & déchirée.

CRIBLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Cribrare.* Nettoyer le blé ou quelqu'autre substance avec le crible. *Il faut cribler l'orge, l'avoine, le seigle, le blé*

que vous voulez conduire au marché.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CRIBLEUR; substantif masculin. Celui qui crible. *Il est cribleur juré.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

CRIBLEUX; adjectif & terme d'Anatomie. On appelle *os cribleux*, un petit os qui est au haut du nez, & qui est percé comme un crible, pour laisser passer plusieurs petites fibres, lesquelles viennent des productions mammillaires, & vont se répandre dans les membranes qui tapissent les cavités des narines.

CRIBLURE; substantif féminin. *Excretum.* Les ordures & le mauvais grain que l'on a séparés du bon grain, par le moyen du crible. *Il veut vendre le grain & les criblures.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CRIBRATION; substantif féminin. *Cribraria excussio.* Terme de Chimie & de Pharmacie. Opération par laquelle on sépare les parties les plus déliées des médicamens, tant secs, qu'humides, ou oléagineux, d'avec celles qui sont les plus grossières. Les tamis sont les instrumens qui servent pour la cribration.

CRIC; substantif masculin. Machine à roue de fer, avec une manivelle propre à lever de terre des fardeaux très-pesans, & dont on se sert ordinairement pour lever le train d'un carrosse. Le principe de la force du cric, est le même que celui des roues dentées.

Ce monosyllabe est bref au singulier, mais long au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *kri.* Voyez ORTHOGRAPHE.

CRIC-CRAC; terme dont on se sert pour exprimer le bruit que fait une chose qu'on déchire, qu'on casse. *Avez-vous ouï ce taffetas faire cric-crac?*

Tous les *c* se font sentir.

CRICO-ARYTHENOÏDIEN; adjectif, & terme d'Anatomie substantivement pris, qui se dit de certains muscles communs aux cartilages cricoïde & arythenoïde. Il y a les Crico-arythenoïdiens latéraux, les Crico-arythenoïdiens postérieurs, & les Crico-arythenoïdiens supérieurs.

Les *Crico-arythenoïdiens latéraux*, sont deux petits muscles, qui s'attachent par une de leurs extrémités, au bord latéral & inférieur du cartilage cricoïde, & par l'autre, au bord latéral & supérieur du cartilage arythenoïde; ces muscles dilatent la glotte dans leur contraction.

Les *Crico-arythenoïdiens postérieurs*, sont deux muscles qui s'attachent par une de leurs extrémités à la partie postérieure & inférieure du cartilage cricoïde, & par l'autre, à la partie supérieure & postérieure de l'arythenoïde: leur usage est aussi de dilater la glotte.

Les *Crico-arythenoïdiens supérieurs*, sont deux muscles qui vont du cartilage cricoïde d'un côté, au cartilage arythenoïde du côté opposé.

CRICOÏDE; adjectif substantivement pris, & terme d'Anatomie. Cartilage fait en forme d'anneau qui sert de base aux autres cartilages du larynx: comme eux il devient osseux dans les vieillards. Il est mince & étroit à sa partie antérieure,

rieure, mais sa partie postérieure qui forme le derrière du larynx est large, épaisse, & porte quatre facettes articulaires, dont les deux supérieures répondent aux deux cartilages arythenoïdes, & les inférieures aux cornes inférieures du cartilage thyroïde. Le cartilage cricoïde est placé horizontalement dans l'homme considéré debout. Sa face inférieure porte sur le premier segment cartilagineux de la trachée artère, & on peut le regarder comme la première pièce de ce canal.

CRICO-PHARYNGIEN; adjectif substantivement pris, & terme d'Anatomie. Il se dit d'une paire de petits muscles qui s'attachent par une de leurs extrémités, à la face externe du cartilage cricoïde, & par l'autre à la partie postérieure du pharynx.

CRICO-THYRO-HYOÏDIEN; adjectif substantivement pris, & terme d'Anatomie. Il se dit de deux muscles qui prennent leur origine des cartilages cricoïde & thyroïde, & montent vers l'os hyoïde à la base duquel ils s'attachent. Leur usage est de rapprocher l'os hyoïde, & les cartilages du larynx les uns des autres.

CRICO-THYROÏDIEN; adjectif substantivement pris, & terme d'Anatomie. Il se dit de deux petits muscles qui s'attachent à leur extrémité inférieure l'un auprès de l'autre, à la partie antérieure du cartilage cricoïde, d'où ils montent en s'écartant l'un de l'autre au bord inférieur du cartilage thyroïde, auquel ils s'attachent par leur extrémité supérieure qui est fort large, & peut facilement être séparée en deux dans quelques sujets.

CRIE; vieux mot qui signifioit autrefois cri, publication.

On appeloit *pierre de la crie*, celle où l'on faisoit les publications, & sur laquelle on vendoit à l'encan les meubles saisis: il y a encore aujourd'hui des *pierres de la crie*, à Bourges & en d'autres endroits.

CRIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Crier.

CRIÉE; substantif féminin. *Promulgatio.* Proclamation publique qui se fait après une saisie réelle, par un Huissier ou Sergent, pour avertir les Intéressés que les immeubles saisis réellement, seront vendus & adjugés par décret.

L'Edit des criées donné par Henri II en 1551, ne détermine aucun délai à observer entre la saisie réelle & la première criée; c'est pourquoi on peut commencer la première criée aussitôt après la saisie réelle, pourvû que ce soit un Dimanche, & qu'il y ait un Commissaire établi au régime & gouvernement des choses criées.

Le nombre des criées n'est point fixé par l'Edit, ainsi l'on s'en tient à cet égard à l'usage du lieu; mais elles doivent être faites à l'issue de la Messe Paroissiale, & non à l'issue de Vêpres, à peine de nullité.

Il y a quelques endroits, comme en Franche-Comté, où les criées se font un jour de Marché.

A Paris & dans la plupart des Coutumes on fait quatre criées, de quinzaine en quinzaine. Dans le Ressort du Parlement de Bretagne, & de celui de Toulouse, on ne fait que trois criées, de huitaine en huitaine: on n'en fait que trois non plus en Auvergne; mais c'est de quatorzaine en quatorzaine.

Si les biens saisis réellement sont

situés dans plusieurs Paroisses, il faut des criées dans chaque Paroisse.

Le Procès-verbal que l'Huissier fait pour chaque criée, doit contenir en substance, qu'il s'est transporté à la principale entrée de l'Eglise Paroissiale, à l'issue de la Grand'Messe, & qu'en présence des Paroissiens, lorsqu'ils sortoient en grand nombre, il a fait lecture de l'Affiche, & averti ceux qui peuvent prétendre quelque droit sur les immeubles saisis réellement, qu'ils aient à le déclarer, & à s'opposer pendant le cours des criées, sinon que le décret étant scellé & délivré, aucun n'y sera plus reçu.

On appelle *poursuivant criées*, celui qui poursuit une vente d'immeubles par décret.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CRIEL; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, près de l'Océan, & environ à deux lieues, sud-ouest, d'Eu.

CRIER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Clamare*. Jeter un ou plusieurs cris. *On les entendoit crier de toute leur force. Empêchez-la de crier.*

On dit familièrement, que *quelqu'un crie à pleine tête, qu'il crie comme un fou, comme un perdu, comme un enragé, comme un aveugle qui a perdu son bâton*; pour dire, qu'il crie très-fort.

On dit encore dans la même acception, que *quelqu'un crie à tue tête; qu'il crie les hauts cris; qu'il crie comme si on l'écorchoit.*

On dit en termes de chasse, que *les chiens crient*; pour dire, qu'ils aboient en suivant la bête.

On dit familièrement, que *les boyaux crient à quelqu'un*; pour dire, que l'on entend un certain bruit qui se fait dans ses intestins.

CRIER, signifie aussi parler d'un ton de voix élevé. *Ne crions pas, & parlons tranquillement. Il est inutile de crier si fort.*

CRIER, signifie encore blâmer hautement & publiquement. *Toute sa famille crioit contre lui. Il est permis aux Prédicateurs de crier contre le vice.*

CRIER, signifie quelquefois se plaindre hautement, & avec aigreur. *Les Médecins crioient contre les Chirurgiens. La Province commence à crier.*

On dit figurément, que *le sang du Juste crie vengeance*; pour dire, qu'il demande vengeance.

On dit dans la même acception, qu'*une injustice, une chose crie vengeance.*

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui a peur sans sujet, & qui se plaint d'un mal qu'il n'a pas encore reçu, qu'*il ressemble les anguilles de Melun, qu'il crie avant qu'on l'écorche.* Voyez au mot ANGUILLE, l'origine de ce proverbe.

On dit figurément & familièrement, que *quelqu'un plume la poule sans crier, sans la faire crier*; pour dire, qu'il exige d'une manière adroite & sans éclat, des choses qui ne sont pas dûes.

CRIER, signifie faire un certain cri, pour témoigner sa joie dans quelque circonstance. *Ils etoient à table, & ils crioient le Roi boit. On crie partout vive le Roi.*

Autrefois on crioit Noël dans les réjouissances publiques; & l'on dit encore proverbialement & figurément, *on a tant crié Noël, qu'il est*

venu ; pour dire, qu'on a tant demandé & désiré une chose, qu'elle est arrivée.

Crier, signifioit autrefois faire un certain cri pour rallier les troupes, ou pour les animer au combat. *Voyez* Cri d'armes.

On dit, *crier aux armes, au feu, au voleur ;* pour dire, qu'il faut prendre les armes, courir au feu, poursuivre le voleur.

On dit aussi, *crier au meurtre ;* pour dire, demander du secours contre des assassins. Et *crier miséricorde, crier merci ;* pour dire, demander grâce.

Crier, signifie quelquefois gronder, réprimander quelqu'un d'un ton de voix élevé. *Il crie après sa sœur. Elle crie sans cesse après ses enfans.*

Crier, se dit figurément du son aigre que rend un corps dur en se frottant violemment contre un autre. *On entendit crier la porte.*

Crier, signifie proclamer par autorité de Justice. *On vient de crier de par le Roi, que, &c.*

On dit, *crier à son de trompe, crier à ban, crier à trois briefs jours ;* pour dire, citer des criminels, & leur ordonner de comparoître devant les Juges dans le temps marqué.

Crier, s'emploie aussi activement, & signifie proclamer en public, soit pour vendre, soit pour retrouver quelque chose. *On crie du cidre à dix sous la pinte. On vient de crier une montre perdue.*

On dit en Normandie, *crier haro sur quelqu'un,* ou *sur quelque chose ;* pour dire, arrêter quelqu'un, ou saisir quelque chose en disant le mot *haro.*

On dit aussi figurément & familièrement, *crier haro sur quelqu'un ;* pour dire, le poursuivre avec injure, faire rumeur contre lui.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

CRIERIE ; substantif féminin du style familier. *Clamor.* Le bruit qu'on fait en criant, soit qu'on dispute, soit qu'on réprimande, soit qu'on se plaigne d'un ton de voix élevé. *Elle est insupportable avec ses crieries.*

Les deux syllabes sont longues.

CRIEUR, EUSE ; substantifs. *Clamator.* Celui, celle qui crie, qui fait du bruit. *Qui est ce crieur, cette crieuse ?*

Jurés-Crieurs, se dit de certains Officiers qui furent créés au mois de Février 1415, par une Ordonnance de Charles V, *pour crier les corps des morts, aller querir & rapporter les robes, manteaux & chaperons pour les obsèques & les funérailles, crier les denrées à vendre, & les choses perdues.*

Les *Jurés-Crieurs* de Paris sont reçus au Bureau de la Ville. Ils ont été maintenus par une Déclaration du mois de Juin 1633, & un Edit du mois de Septembre 1641, dans la possession & jouissance de fournir les draps, serges, velours, tentures, & autres choses dont on a coutume d'user aux obsèques & funérailles. Le Tarif de leurs droits, salaires & vacations, a été arrêté & enregistré au Bureau de la Ville, le 11 Janvier 1671.

Il s'est élevé bien des contestations entre ces Officiers & les Curés & Fabriques de Paris. L'objet

de ces contestations étoit de déterminer ce que chacun d'eux, c'est-à-dire, les Fabriques & les Crieurs pouvoient fournir aux pompes funèbres. Ces difficultés ont été réglées par un Arrêt contradictoire du Conseil du 9 Août 1701, qui fixe les droits de chacun; cet Arrêt se trouve dans le Code des Curés.

Les *Jurés-Crieurs* prenoient autrefois un habillement fort bizarre, pour assister aux cérémonies funèbres; mais aujourd'hui ils y portent une robe noire, entièrement semblable à celles des Avocats. Ils sont obligés d'avoir les armes du défunt, peintes en carton sur leur poitrine.

JURÉS-CRIEURS, se dit aussi de certains Officiers qui publient des Edits, Ordonnances, Réglemens, &c. au son des trompettes.

CRIEURS DE VIEILLE FÉRAILLES ET DE VIEUX CHAPEAUX, se dit d'hommes qui rodent dans les rues de Paris, pour acheter les vieux morceaux de fer, & le rebut d'une infinité d'ustensiles de ménage, qu'ils revendent. Ils forment une Communauté composée de vingt-quatre personnes, & il est défendu à tous autres de s'ingérer de leur commerce.

CRIEUSES DE VIEUX CHAPEAUX, se dit de femmes qui se promènent dans les rues de Paris, qui vont aux Inventaires, & qui achetent & revendent. Elles forment un corps très-nombreux, des membres duquel on doit se défier: elles n'enchérissent point les unes sur les autres dans les Inventaires, parce que toutes celles qui sont présentes à un achat, y ont part; & elles dégoûtent facilement les particuliers d'acheter, parce qu'une perte qui seroit considérable pour une seule personne, se répartit entre elles sur un si grand nombre, qu'elle se réduit presque à rien: elles s'indiquent aussi les maisons où elles ont été appelées, afin qu'aucune n'aille au dessus du prix qu'une première aura offert.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

CRILLON; (Louis Balbe de Berton de) nom propre d'un Guerrier, non moins célèbre par sa bravoure que par ses exploits. Il fut un des grands Capitaines du seizième siècle. C'est à lui que Henri IV écrivit, après avoir battu les Ligueurs à Arques: *pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu & vaincu sans toi.*

Mademoiselle de Lussan a écrit l'histoire de ce Héros, qui mourut en 1616, âgé de 75 ans.

CRIM; nom propre d'une ville d'Asie, dans la petite Tartarie, sur la rivière de Gérukésu. Elle a donné son nom à la Crimée. Elle fut autrefois très-considérable; mais depuis que les Tartares sont maîtres du pays, elle est bien déchue de son ancien lustre.

CRIME; substantif masculin. *Crimen.* Action méchante qui blesse directement l'intérêt public, ou les droits du Citoyen.

Il y a quatre sortes de crimes, remarque l'illustre Auteur de l'Esprit des Loix: ceux de la première espèce choquent la religion; ceux de la seconde, les mœurs; ceux de la troisième, la tranquillité; ceux de la quatrième, la santé des Citoyens. Les peines que l'on inflige, doivent dériver de la nature de chacune de ces espèces.

On ne doit mettre dans la classe des crimes qui intéressent la religion, que ceux qui l'attaquent di-

rectement, comme sont tous les sacrilèges simples. Car les crimes qui en troublent l'exercice, sont de la nature de ceux qui choquent la tranquillité des Citoyens ou leur sûreté, & doivent être renvoyés à ces classes.

Pour que la peine des sacrilèges simples soit tirée de la nature de la chose, elle doit consister dans la privation de tous les avantages que donne la religion; l'expulsion hors des temples; la privation de la société des fidelles, pour un temps ou pour toujours; la fuite de leur présence, les exécrations, les détestations, les conjurations.

Dans les choses qui troublent la tranquillité ou la sûreté de l'Etat, les actions cachées sont du ressort de la Justice humaine: mais, dans celles qui blessent la divinité, là où il n'y a point d'action publique, il n'y a point de matière criminelle: tout s'y passe entre l'homme & Dieu, qui sait la mesure & le temps de ses vengeances. Que si, confondant les choses, le Magistrat recherche aussi le sacrilège caché, il porte une inquisition sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire: il détruit la liberté des Citoyens, en armant contr'eux le zèle des consciences timides, & celui des consciences hardies.

Le mal est venu de cette idée, qu'il faut venger la divinité. Mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais. En effet, si l'on se conduisoit par cette dernière idée, quelle seroit la fin des supplices? Si les Loix des hommes ont à venger un être infini, elles se régleront sur son infinité, & non pas sur les foiblesses, sur les ignorances, sur les caprices de la nature humaine.

Un Historien de Provence rapporte un fait, qui peint très-bien ce que peut produire sur des esprits foibles, cette idée de venger la Divinité. Un Juif, accusé d'avoir blasphémé contre la Vierge, fut condamné à être écorché. Des Chevaliers masqués, le couteau à la main, montèrent sur l'échaffaud, & en chassèrent l'exécuteur, pour venger eux-mêmes l'honneur de la Vierge.

La seconde classe, est des crimes qui sont contre les mœurs. Telle est la violation de la continence publique ou particulière, c'est-à-dire, de la police sur la manière dont on doit jouir des plaisirs attachés à l'usage des sens & à l'union des corps. Les peines de ces crimes doivent encore être tirées de la nature des choses. La privation des avantages que la société a attachés à la pureté des mœurs, les amendes, la honte, la contrainte de se cacher, l'infâmie publique, l'expulsion hors de la Ville & de la Société, enfin toutes les peines qui sont de la Juridiction correctionnelle, suffisent pour réprimer la témérité des deux sexes. En effet, ces choses sont moins fondées sur la méchanceté, que sur l'oubli ou le mépris de soi-même.

Il n'est ici question que des crimes qui intéressent uniquement les mœurs, non de ceux qui choquent aussi la sûreté publique, tels que l'enlèvement & le viol, qui sont de la quatrième espèce.

Les crimes de la troisième classe, sont ceux qui choquent la tranquillité des Citoyens, & les peines en doivent être tirées de la nature de la chose, & se rapporter à cette tranquillité; comme la privation, l'exil, les corrections, & autres

peines qui ramènent les esprits inquiets, & les font rentrer dans l'ordre établi.

Il faut restreindre les crimes contre la tranquillité, aux choses qui contiennent une simple lésion de police : car celles qui, troublant la tranquillité, attaquent en même-temps la sûreté, doivent être mises dans la quatrième classe.

Les peines de ces derniers crimes, sont ce qu'on appelle des *supplices*. C'est une espèce de talion, qui fait que la société refuse la sûreté à un Citoyen qui en a privé, ou qui a voulu en priver un autre. Cette peine est tirée de la nature de la chose, puisée dans la raison & dans les sources du bien & du mal. Un Citoyen mérite la mort, lorsqu'il a violé la sûreté au point qu'il a ôté la vie, ou qu'il a entrepris de l'ôter. Cette peine de mort est comme le remède de la société malade.

Nous parlons de chaque crime en particulier, sous le nom qui lui est propre.

Remarquez sur les crimes en général, que les poursuites doivent s'en faire parmi nous aux frais du Roi dans les Justices royales, & aux frais des Seigneurs dans les Justices seigneuriales; que la confession d'un accusé ne suffit pas pour le condamner, & qu'il faut des preuves très-claires, surtout s'il s'agit d'un crime capital; & que le crime, excepté le duel & quelques autres, s'éteint par la mort de l'accusé pour ce qui est de la peine corporelle & de la peine pécuniaire applicable au fisc; mais les héritiers de l'accusé sont tenus des réparations pécuniaires qui peuvent être dûes à la partie civile.

Crime capital, se dit d'un crime qui emporte peine de mort naturelle ou civile.

Crime d'État, se dit de celui qui est commis contre l'Etat, comme la trahison, &c.

On dit *faire un crime à quelqu'un de quelque chose;* pour dire, imputer à crime. *On lui fait un crime d'avoir épousé cette femme.*

Crime, se dit pour exagération dans le discours ordinaire, d'une faute légère. *C'est un crime d'avoir arraché ces plantes.*

Crime, signifie aussi péché mortel. *Un pécheur qui vit dans le crime.*

Voyez Forfait, pour les différences relatives qui en distinguent Crime, &c.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CRIMÉE; nom propre d'une contrée ou presqu'île de la Tartarie, qui est bornée à l'ouest, au sud, & à l'est par la mer noire; au nord, par les palus méotides; & au nord-ouest, par la Tartarie précopite, à laquelle elle tient par un isthme qui n'est pas fort étendu en largeur.

Les peuples de cette presqu'île sont Mahométans, & obéissent à un Kan, vassal de la Porte Ottomane, qui le dépose, dit M. de Voltaire, si ses Sujets s'en plaignent, & encore plutôt s'il en est trop aimé. La chair de cheval & le lait de jument sont pour eux des mets très-recherchés : du reste leur pays produit abondamment ce qui est nécessaire à la vie.

CRIMINALISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Criminaliser.

CRIMINALISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Palais qui signifie rendre criminel. Il n'a d'usage qu'en parlant d'un procès

civil que l'on convertit en procès criminel. *On criminalisa l'affaire.*

CRIMINALISTE ; substantif masculin. Auteur qui a écrit sur les matières criminelles.

CRIMINALISTE, se dit aussi de quelqu'un qui est fort versé dans les matières criminelles.

CRIMINEL, ELLE ; adjectif. *Criminalis.* Qui est coupable, convaincu de quelque crime, qui a commis nn crime. *C'est un homme criminel, une femme criminelle.*

CRIMINEL, signifie quelquefois condamnable, contraire aux Loix divines & humaines. *Une entreprise criminelle, une passion criminelle, des regards criminels.*

CRIMINEL, se dit aussi de tout ce qui concerne la procédure qu'on instruit contre ceux qui sont accusés de crime. *Un Juge Criminel. Il a acheté une charge de Lieutenant Criminel. Il entend les matières criminelles.*

CRIMINEL, s'emploie encore substantivement. *On refusoit autrefois la confession aux criminels. C'est un criminel qu'on va pendre. Il ne falloit pas prendre cette affaire au criminel.*

On appelle *Criminel d'Etat*, celui qui a commis quelque crime contre l'Etat ; comme le crime de trahison, *&c.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*une personne prend une chose au Criminel ;* pour dire, qu'elle s'en tient offensée. Et qu'*elle va d'abord au Criminel ;* pour dire, qu'elle est disposée à juger malignement de quelque chose sur la moindre apparence.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier masculin, mais longue au pluriel, & moyenne au féminin qui a une quatrième syllabe très-brève.

Ce mot employé comme adjectif, ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas une *criminelle procédure*, mais une *procédure criminelle.*

CRIMINELLEMENT ; adverbe. *Criminosè.* D'une manière criminelle. *Elle ne l'aimoit pas criminellement.*

On dit, *poursuivre une personne criminellement ;* pour dire, la poursuivre en Justice par procédure criminelle.

On dit aussi, *expliquer une chose criminellement, en juger criminellement ;* pour dire, l'expliquer, l'interpréter en mauvaise part.

CRIMNON ; substantif masculin. Sorte de farine grossière tirée du froment & du zea, dont on faisoit autrefois des bouillies.

Hippocrate recommande comme une boisson rafraîchissante l'eau où l'on aura fait macérer ou bouillir du crimnon.

CRIN ; substantif masculin. *Juba.* Poil long & rude qui vient au cou & à la queue des chevaux & de quelques autres animaux.

On distingue deux sortes de crins ; l'un qui est droit & tel qu'il sort de dessus l'animal ; & l'autre, appellé *crin crépi*, qu'on a cordé & fait bouillir pour le friser.

Le crin droit est employé par les Perruquiers qui en font entrer dans les perruques : les Luthiers s'en servent pour garnir les archets des instrumens de musique : les Boutonniers en font des boutons ; & les Cordiers des longes pour les chevaux, *&c.*

Le crin crépi sert aux Selliers pour garnir les carrosses, selles & coussinets ; aux Bourreliers, pour

rembourrer les bâts des chevaux & des mulets, *&c.*

On dit, *faire le crin;* pour dire, recouper le crin du cou du cheval, qui est devenu trop long.

On dit aussi d'un Cavalier, qui se sent peu ferme à cheval, qu'*il se tient aux crins;* pour dire, qu'il prend les crins du cou avec la main, de peur que le cheval ne le jette par terre.

On dit encore proverbialement & figurément, qu'*on a vendu un cheval crins & queue;* pour dire, qu'on l'a vendu très-cher.

On dit aussi familièrement, *prendre quelqu'un aux crins;* pour dire, le prendre aux cheveux. Et que *deux hommes se sont pris aux crins;* pour dire, qu'il se sont pris aux cheveux.

Crin, se dit en termes de minéralogie, d'une interruption de la mine ou du filon, causée par l'approche d'un banc de pierre.

Ce monosyllabe est moyen au singulier, & long au pluriel.

CRINAL; substantif masculin, & terme de Chirurgie, par lequel on désigne un instrument qui sert pour la compression de la fistule lacrymale.

CRINIER; substantif masculin. Artisan qui prépare le crin pour l'usage des différens Ouvriers qui l'emploient.

CRINIÈRE; substantif féminin. Tout le poil qui est sur le cou d'un lion. *Un lion dont la crinière est longue & épaisse.*

Crinière, se dit aussi en termes de Maréchallerie, de la racine du crin qui est sur le haut de l'encolure du cheval.

Crinière, se dit encore d'une couverture de toile qu'on met sur les crins du cheval, depuis le la tête jusqu'au surfaix.

Crinière, se dit aussi par m figurément, d'une vilaine lure, d'une vilaine perruc *lui arracha la crinière.*

La première syllabe est la seconde longue, & la tr très-brève.

CRINON; substantif mascul vers, fin comme un chev s'engendre sous la peau de des jambes, & surtout du enfans à la mammelle. Il ca démangeaison continuelle, insomnies qui font maigri guir les enfans, quoiqu'ils sent d'ailleurs se bien & qu'ils mangent avec Les crinons étant vus au cope, paroissent avoir une queue & le corps gros. On rit l'enfant en le mettant d bain, & en le frottant de m vers sortent avec la sueur les racle avec une croute tranchante dès qu'ils mont tête. On peut aussi faire usag pommade mercurielle, où cure cependant ne sera pa grande quantité que dans cell emploie contre la galle.

CRIOBOLE; substantif masc terme de mythologie. *Crio* Sacrifice d'un bélier que les faisoient à Cybèle.

CRIONERO; nom propre d' vière d'Asie, dans la Natoli a sa source dans le Mont T & son embouchure dans la terranée.

CRIOPHORE; adjectif & ter mythologie. Epithète qu'on noit à Mercure pour avoir d de la peste les Thébains qui qu'ils en furent attaqués, pou en l'honneur de ce Dieu,

lier autour de leurs murailles, & célébrèrent dans la suite en mémoire de leur conservation, une fête, dans laquelle le jeune Thébain le mieux fait, se promenoit autour de la Ville avec un agneau ou un bélier sur ses épaules.

CRIOULT; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à trois lieues, est-nord-est de Vire.

CRIQUE; substantif masculin & terme de marine, qui se dit d'un petit enfoncement que la mer fait dans la côte, où de petits bâtimens peuvent entrer & s'y mettre à l'abri de la tempête.

Criques, se dit aussi en termes de guerre, de certains fossés que l'on fait quelquefois dans les environs des places, pour en couper le terrein de différens sens, de manière que l'ennemi ne puisse pas y conduire de tranchée.

CRIQUET; substantif masculin. Petit cheval foible & de peu de valeur. *Il arriva sur un petit criquet.*

CRIQUETOT; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, environ à trois lieues, nord-nord-est, de Montivilliers.

CRISE; substantif féminin. *Crisis.* Effort que fait la nature dans une maladie, qui est ordinairement marqué par une sueur ou par quelqu'autre symptôme, & par lequel on juge de l'événement d'une maladie. *Une bonne, une mauvaise crise. Le Médecin attendoit la crise.*

On dit figurément, qu'*une affaire est dans sa crise*; pour dire, qu'elle est sur le point d'être décidée d'une manière ou d'une autre.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CRISPATION; substantif féminin. Resserrement qui arrive aux parties extérieures des choses qui se replient sur elles-mêmes par l'approche du feu.

Crispation, se dit aussi en termes de Médecine, d'un effet à peu-près semblable qui arrive dans les nerfs.

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième brève, & la quatrième encore au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

CRISSÉ; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à six lieues, nord-ouest, du Mans.

CRISTAL; substantif masculin. *Crystallum.* Pierre transparente & dont les parties sont d'une figure régulière & déterminée, telle que la pyramide exagonale.

Le cristal de roche sert à faire des lustres, des vases, des bijoux. On le trouve dans toutes les parties du monde. En Europe, c'est le mont Saint-Gothard qui en fournit la plus grande quantité. En 1719, on découvrit dans le Grimselberg, en Suisse, des pierres de cristal de roche qui pesoient 500 livres, & d'autres 800 livres, que l'on estima à plus de trois mille écus; on en a même tiré dans l'île de Madagascar des morceaux de six pieds de long & de quatre de large, sur autant d'épaisseur. La mine de Fisbach, au Wallais, fournit aujourd'hui les masses les plus grosses & les plus parfaites de cristal de roche.



Scheuchzer observe que le cristal est plus ou moins parfait, selon que le lieu d'où on le tire, est plus ou moins élevé. M. Bertrand dit que ceux qui cherchent des cristaux, ont de certains indices, auxquels ils prennent garde avant de travailler à percer les rochers pour entrer dans les cavernes. 1°. Jamais ils ne s'attachent à la pierre calcaire, mais à des rochers blancs très-durs; ils

cherchent quelques fissures qui conduisent à une grotte, & ils ouvrent le rocher. 2°. Ils s'attachent surtout aux lieux où les lits du rocher sont relevés, & offrent une apparence de convexité. 3°. Les Ouvriers frappent çà & là avec des instrumens de fer & lorsqu'ils entendent un son comme celui d'une caverne prochaine, ils travaillent; s'ils entendent le son d'une masse de rocher solide & sans cavités, ils vont ailleurs. 4°. Ils regardent comme indices d'une mine de cristal qui n'est pas éloignée, une eau limpide qui sort de quelque fissure de rocher; une terre fine & jannâtre, qui a percé quelque part; des cristallisations imparfaites, adhérentes aux environs dans quelque cavité. 5°. Quand on est arrivé & descendu dans la mine, alors un Ouvrier suspendu à une corde, sonde & choisit, à la forme & à l'œil, les morceaux les plus durs & les plus purs, qu'il détache aisément. Les degrés de perfection dans les cristaux de roche consistent en ce qu'ils soient d'une blancheur parfaite, clairs, transparens comme de l'eau, nets, sans taches, très-durs & susceptibles du poli le plus vif; en un mot qu'ils imitent le diamant.

On trouve quelquefois en pleine campagne, & dans des rivières, des morceaux de cristal qui ont été transportés & arrondis par le roulement des eaux; tels paroissent être les *cailloux* de Medoc, du Rhin, de Bristol & de Brouage. Ceux d'Alençon sont des cristaux à pans & d'une couleur enfumée. Les diamans de Cornouailles ne sont que des cristaux de roche très-durs & sans couleur.

On soupçonne, avec assez de vraisemblance, que le *cristal de roche* est la base des pierres [...]cieuses; car réellement il n'en [...]fére que par la dureté. Aussi [...] qu'il est coloré, on l'appelle du [...] de la pierre précieuse à laquel[...] ressemble par la couleur, en y a[...]tant l'épithète de *faux*. C'est [...] qu'on nomme *faux rubis*, le cr[...] de roche rouge; *faux saphir*, c[...] qui est bleu; *fausse émeraude*, c[...] qui est vert; *fausse topaze*, c[...] qui est jaune, *&c.* L'art fait u[...] du cristal de roche pour imite[...] pierres précieuses. On le fait fo[...] à l'aide d'un alkali fixe & du plo[...] & l'on y mêle les matières colo[...]tes propres à chaque pierre [...]cieuse que l'on veut imiter. [...] sortes de pierreries artificiciell[...] nomment *cristallins*, ou *én[...]clairs* : on colore aussi les cri[...] à froid ou à chaud par les sucs [...] végétaux étendus dans des liqu[...] étherées.

CRISTAL FACTICE, se dit d'un [...] qui, par sa transparence & sa [...]cheur, imite le cristal de ro[...] mais ce cristal artificiel ne peu[...] être comparé à l'autre pour la [...]reté.

CRISTAL, se dit aussi en terme [...] Chimie, de certaines matières [...]gelées en forme de cristal; ains[...] appelle *cristal d'alun*, de l'alu[...]rifié & réduit en cristaux.

CRISTAL, se dit encore en te[...] d'Histoire naturelle, de toute[...] substances minérales qui pren[...] d'elles-mêmes & sans le secou[...] l'art une figure constante & d[...]minée : il y a donc autant de d[...]rentes espèces de cristaux, qu[...] a de substances qui affectent [...] figure régulière, comme son[...] grand nombre de pierres calca[...] gypseuses, vitrifiables; les s[...]tes, le soufre, *&c.*

On appelle, en termes d'Astronomie, *cieux de cristal*, deux orbes que les anciens Astronomes avoient imaginés entre le premier mobile & le firmament, dans le système de Ptolémée, où les cieux étoient supposés solides, & n'être susceptibles que d'un mouvement simple. Ces Astronomes se servoient des cieux de cristal pour expliquer divers mouvemens apparens de la sphère céleste, lesquels s'expliquent aujourd'hui bien plus aisément & plus naturellement dans l'hypothèse du mouvement de la terre, selon le système de Copernic.

On dit poëtiquement, *le cristal des eaux, le cristal des fontaines*.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Le pluriel fait *cristaux*.

CRISTALLIN, INE; adjectif. *Cristallinus, a, um.* Qui est clair & transparent comme du cristal. *Des eaux cristallines.*

Cristallin, se dit aussi des cieux de cristal que les anciens Astronomes avoient imaginés pour expliquer divers mouvemens apparens de la sphère céleste. *Le premier cristallin*. Voyez Cristal.

Cristallin, se dit encore substantivement, d'une partie dont on compare la transparence à celle du cristal, & qui entre dans la composition de l'œil. Le cristallin a la forme d'une lentille, & à peu près la même grosseur. Il est enchâssé dans une cavité que l'on remarque à la partie antérieure de l'humeur vitrée, & que l'on appelle, à cause de son usage, *chaton du cristallin*. Il est retenu en place par une membrane très-fixe, que l'on appelle *cristalloïde*. Les Anatomistes ont été en dispute, pour déterminer si cette membrane est propre au cristallin, ou si on doit la considérer comme la lame extérieure de celle qui recouvre l'humeur vitrée, laquelle s'écarte en cet endroit de la lame interne. Il paroît que ceux qui suivent la dernière opinion, sont en plus grand nombre, & que le cristallin est en effet logé entre les deux lames extérieures de l'humeur vitrée. Sa couleur varie suivant l'âge; jusqu'à trente ans, il est transparent, & devient ensuite jaunâtre.

La substance du cristallin est d'une consistance assez ferme. Tous les Anatomistes modernes se réunissent pour dire que l'on a eu tort de le mettre au rang des humeurs. Sa substance externe est pulpeuse, & plus molle que celle qui est à l'intérieur, & que l'on regarde comme son noyau.

Le cristallin est composé de petites lames arrangées les unes sur les autres, comme les pellicules qui recouvrent un oignon.

CRISTALLISATION; substantif féminin. Opération par laquelle les parties d'un sel ou d'une pierre, qui étoient dissoutes dans un liquide, se rapprochent pour former un corps solide, d'une figure régulière & déterminée.

Les Physiciens sont partagés sur les causes de ce phénomène: les Cartésiens l'expliquent par l'impulsion de la matière subtile: les Newtoniens ont recours aux loix de l'attraction, & disent que la cristallisation des sels se fait parce que les molécules salines s'attirent en raison de leurs masses: Stahl veut que ces molécules s'attirent & s'unissent en raison de la nature de leurs faces.

Quoiqu'il en soit, la cristallisation d'une substance sera plus ou

moins régulière, selon que le liquide dissolvant aura été plus ou moins considérable, & l'évaporation plus ou moins lente; quand l'évaporation s'est faite trop rapidement, les cristaux qu'elle fournit, sont confus, & il est très-difficile d'en observer la figure; au lieu que quand elle a été lente, & que l'on a employé beaucoup de dissolvant, les cristaux qu'on obtient, sont gros, parfaits & réguliers.

Plusieurs autres causes peuvent encore opérer des variétés dans la cristallisation, comme le réfroidissement plus ou moins prompt, l'état de l'air & de la liqueur par rapport au mouvement, la forme même & la matière du vase dans lequel se fait l'opération, *&c.*

Cristallisation, se dit aussi quelquefois des substances cristallisées. *Une cristallisation pierreuse. Une cristallisation pyriteuse.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

CRISTALLISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cristalliser.

CRISTALLISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Congeler en manière de cristal. *Cristalliser un suc.*

Cristalliser, est aussi verbe neutre, comme dans cette phrase; *faire cristalliser des sels.*

Cristalliser, est aussi verbe pronominal réfléchi. *Cette substance se cristallise aisément.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CRISTALLOÏDE; substantif féminin, & terme d'Anatomie, qui se dit d'une membrane transparente, que l'on appelle autrement *arachnoïde*. Voyez ce mot.

CRISTALLOMANCIE; substantif féminin. *Cristallomantia.* L'art prétendu de deviner ou prédire les événemens futurs par le moyen d'une glace ou d'un miroir, dans lesquels on voit représentées les choses qu'on demande.

CRISTE-MARINE; substantif féminin. *Crithmum maritimum.* Plante à fleurs rosacées, disposées en ombelle, & composées chacune de cinq pétales courbés, ovales & presque égaux. Il leur succède des semences elliptiques, comprimées, planes d'un côté & striées de l'autre: ses feuilles sont étroites, charnues, succulentes, blanchâtres, & sa tige cannelée, rameuse & peu élevée.

Cette plante croît au bord de la mer, sur les rochers & dans les jardins. Elle est apéritive, diurétique, emménagogue & lithontriptique. On confit les feuilles dans le vinaigre pour les manger.

CRISTEUIL; nom propre d'un bourg de France, en Angoumois, à trois lieues, sud-sud-est, de Cognac.

CRITE, substantif féminin, & terme de Chirurgie, par lequel on désigne une petite tumeur de la figure d'un grain d'orge, qui vient aux bords des paupières, dans les cils.

Pour guérir cette tumeur, on la fait venir à suppuration, en y appliquant des cataplasmes de pommes cuites, après quoi l'on en fait l'ouverture.

CRITHOMANCE; substantif féminin. *Crithomancia.* Sorte de divina-

tion, qui consistoit à considérer la pâte, ou la matière des gâteaux offerts en sacrifice, & la farine répandue sur les victimes qu'on devoit égorger.

CRITIQUABLE; adjectif des deux genres. Qui peut être critiqué. *On remarque dans ce Poëme plusieurs vers critiquables.*

CRITIQUE; adjectif des deux genres. *Criticus, a, um.* Il se dit en termes de Médecine, du jour où il arrive ordinairement quelque crise. *Ce sera demain un jour critique. Le cinquième & le septième sont des jours critiques.*

Critique, se dit aussi d'un discours, d'une dissertation, d'un écrit, où l'on examine un Ouvrage de littérature pour en porter un jugement. *Il nous lut une dissertation critique, qui ne favorisoit pas l'Auteur de cet Ouvrage.*

Critique, se dit encore d'une disposition à censurer, à trouver à redire trop légèrement. *C'est un esprit critique.*

Critique, se dit aussi substantivement au masculin, de celui qui examine des Ouvrages de littérature pour en porter un jugement, les expliquer, les éclaircir, indiquer le succès qu'ils ont eu, & le fruit qu'on doit en tirer. *C'est un habile critique. Les Scaliger, Saumaise, Bayle, sont des critiques savans & judicieux.*

Critique, se dit encore de quelqu'un qui trouve à redire à tout. *C'est un critique incommode.*

Critique, se dit aussi substantivement au féminin, de l'art, de la faculté de juger d'un Ouvrage de littérature. *Il est instruit dans la critique. Il passe pour avoir la critique sûre.*

Critique, se dit encore d'un discours, d'un écrit, d'une dissertation faite pour examiner un Ouvrage d'esprit & en porter un jugement. *On vient d'imprimer la critique de cette Histoire.*

Critique, se dit aussi en mauvaise part, d'une censure maligne de la conduite d'autrui, de quelque chose ou de quelque Ouvrage de littérature.

Ce dernier genre de critique, qui seroit inconnu si l'on n'avoit en vue que d'éclairer le lecteur, est pour ainsi dire aujourd'hui le seul en vogue: nous allons répéter à ce sujet quelques unes des leçons que M. de Monresquieu a pris la peine de faire dans la défense de l'Esprit des Loix, à l'Auteur obscur d'une feuille périodique. Cet Ecrivain avoit accusé M. de Montesquieu de déisme & de spinosisme, & son immortel Ouvrage, d'être une production de la Constitution *Unigenitus.*

Quand on critique un Ouvrage, & un grand Ouvrage, il faut tâcher de se procurer une connoissance particulière de la science qui y est traitée, & bien lire les Auteurs approuvés qui ont déja écrit sur cette science, afin de voir si l'Auteur s'est écarté de la manière reçue & ordinaire de la traiter.

Lorsqu'un Auteur s'explique par ses paroles, ou par ses écrits, qui en sont l'image, il est contre la raison de quitter les signes extérieurs de ses pensées, pour chercher ses pensées, parce qu'il n'y a que lui qui sache ses pensées. C'est bien pis, lorsque ses pensées sont bonnes, & qu'on lui en attribue de mauvaises.

Quand on écrit contre un Auteur, & qu'on s'irrite contre lui, il faut prouver les qualifications par

les choses, & non pas les choses par les qualifications.

Quand on voit dans un Auteur une bonne intention générale, on se trompera plus rarement, si, sur certains endroits qu'on croit équivoques, on juge suivant l'intention générale, que si on lui prête une mauvaise intention particulière.

Dans les livres faits pour l'amusement, trois ou quatre pages donnent l'idée du style & des agrémens de l'Ouvrage : dans les livres de raisonnemens, on ne tient rien si on ne tient toute la chaîne.

Comme il est très-difficile de faire un bon Ouvrage, & très-aisé de critiquer, parce que l'Auteur a eu tous les défilés à garder, & que le Critique n'en a qu'un à forcer, il ne faut point que celui-ci ait tort; & s'il arrivoit qu'il eût continuellement tort, il seroit inexcusable.

D'ailleurs, la critique pouvant être considérée comme une ostentation de sa supériorité sur les autres, & son effet ordinaire étant de donner des momens délicieux pour l'orgueil humain, ceux qui s'y livrent, méritent bien toujours de l'équité, mais rarement de l'indulgence.

Et comme, de tous les genres d'écrire, elle est celui dans lequel il est plus difficile de montrer un bon naturel, il faut avoir attention à ne point augmenter, par l'aigreur des paroles, la tristesse de la chose.

Quand on écrit sur les grandes matières, il ne suffit pas de consulter son zèle, il faut encore consulter ses lumières; & si le ciel ne nous a pas accordé de grands talens, on peut y suppléer par la défiance de soi-même, l'exactitude, le travail & les réflexions.

Cet art de trouver dans une chose, qui naturellement a un bon sens, tous les mauvais sens qu'un esprit qui ne raisonne pas juste, peut leur donner, n'est point utile aux hommes; ceux qui le pratiquent, ressemblent aux corbeaux qui fuient les corps vivans, & volent de tous côtés pour chercher des cadavres.

Une pareille manière de critiquer, produit deux grands inconvéniens; le premier, c'est qu'elle gâte l'esprit des lecteurs, par un mélange du vrai & du faux, du bien & du mal : ils s'accoutument à chercher un mauvais sens dans les choses qui naturellement en ont un très-bon; d'où il leur est aisé de passer à cette disposition, de chercher un bon sens dans les choses qui naturellement en ont un mauvais : on leur fait perdre la faculté de raisonner juste, pour les jetter dans les subtilités d'une mauvaise dialectique. Le second mal est, qu'en rendant, par cette façon de raisonner, les bons livres suspects, on n'a point d'autres armes pour attaquer les mauvais Ouvrages : de sorte que le public n'a plus de règle pour les distinguer. Si l'on traite de spinosistes & de déistes ceux qui ne le sont pas, que dira-t-on à ceux qui le sont?

Il y a bien des gens à qui l'on pourroit appliquer ce que M. de Montesquieu a dit à l'Auteur de la Gazette Ecclésiastique.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Ce mot employé comme adjectif, ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *critique discours*, mais un *discours critique*.

CRITIQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CRITIQUER.

CRITIQUER; verbe actif de la pre-

mière conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Reprehendere.* Censurer quelque chose, y trouver à redire. *Vous ne devez pas critiquer sa conduite.*

CRITIQUER, signifie aussi composer un discours, une dissertation, dans lequel on examine un Ouvrage de littérature pour en porter un jugement. *Cet Auteur s'est chargé de critiquer le nouvel Opéra.*

CRITIQUER, s'emploie aussi comme verbe neutre. *Elle crititique sur tout.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

CROASSEMENT; substantif masculin. *Crocitus.* Le cri des corbeaux. *Le croassement des corbeaux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CROASSÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* CROASSER.

CROASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Crocire.* Il se dit de la manière dont crient les corbeaux. *Des corbeaux qui croassaient.*

CROASSER, se dit aussi figurément & par mépris, d'un méchant Auteur. *Un Ecrivain qui croasse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

CROATES; (les) habitans de la Croatie.

CROATIE; nom propre d'un pays de Hongrie, borné par l'Esclavonie, la Bosnie, la Dalmatie, le golfe de Venise & la Carniole. Les Turcs ont autrefois possédé la partie la plus considérable de la Croatie; mais depuis la paix de Carlowitz, elle appartient presque toute à la Maison d'Autriche.

CROC; terme du style familier, qui sert à exprimer le bruit que les choses sèches & dures font sous la dent quand on les mange. *Ce fruit fait croc sous la dent.*

Le *c* final se fait toujours sentir.

CROC; substantif masculin. *Hama.* Instrument de fer ou de quelque autre matière, à une ou plusieurs pointes courbées, dont on se sert pour y pendre ou pour y attacher de la viande, de la volaille ou quelque autre chose. *Pendre un chapon au croc.*

CROC, se dit en termes de Rivière, d'une perche de neuf à dix pieds de longueur, à l'extrémité de laquelle il y a une pointe de fer avec un crochet. Elle sert aux bateliers à pousser & à arrêter leurs bateaux. Les Maîtres bateliers, ou passeurs d'eau de Paris, sont obligés, par les Ordonnances de la Ville, de tenir leurs bateaux garnis d'avirons & de *crocs*, pour servir aux passages qui leur sont marqués par le Prévôt des Marchands & les Echevins.

CROCS DE LA VILLE, se dit à Paris, & en d'autres endroits, de grands crocs dont on se sert pour arrêter le cours du feu, en abattant les endroits où il a pris.

CROC DE CANDELATTE, se dit en termes de Marine, d'un grand croc de fer, avec lequel on prend l'ancre lorsqu'elle paroît hors de l'eau, pour la remettre à sa place.

CROC DE POMPE, se dit d'un crochet de fer, ajusté au bout d'une longue vergue, & qui sert à retirer l'appareil de la pompe, quand il faut la raccommoder.

CROCS DE PALANS, se dit de deux *crocs* de fer, attachés au bout d'une corde fort courte, que l'on met à

l'extrémité d'un palan, quand on a quelque chose à embarquer.

Crocs de palans de canons, se dit de deux *crocs de palans*, qui servent à arrêter les canons, par le moyen des autres *crocs* placés à la herse de l'affut, ou aux côtés des sabords, auxquels on les accroche.

Crocs de palanquin, se dit de petits *crocs* de fer, qui servent à la manœuvre dont ils portent le nom.

On appelle *arquebuse à croc*, une arme pesante à gros canon, qu'on trouve encore dans la plupart des vieux châteaux, & avec laquelle on défendoit les places, en la tirant de derrière les murailles.

On dit figurément, qu'*un procès, qu'une affaire est au croc, qu'on l'a pendue au croc;* pour dire, qu'on ne la poursuit plus, qu'on a suspendu les procédures.

On dit aussi figurément & proverbialement, *mettre les armes au croc, pendre son épée au croc;* pour dire, quitter le métier de la guerre. *Il commanderoit le Régiment, s'il n'eût pas pendu son épée au croc.*

Croc, se dit en termes de Maréchallerie, de quatre dents rondes & pointues qui croissent entre les dents de devant du cheval & les dents mâchelières, les plus proches des dents de devant.

Crocs, se dit aussi de certaines dents de quelques autres animaux. *Les crocs d'un mâtin.*

Crocs, se dit encore de grandes moustaches recourbées en forme de crochets. *Ce Grenadier a de beaux crocs.*

Croc, se dit aussi figurément & dans le sens libre, des suppôts de mauvais lieux & de jeux défendus. *Il buvoit avec des crocs.*

Ce monosyllabe est bref au singulier, & long au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *kro. Voyez* Orthographe.

CROCÉ, vieux mot qui signifioit autrefois couleur de safran.

CROC-EN-JAMBE; substantif masculin. Tour de lutte pour faire manquer le pied à celui avec qui l'on est aux prises, & pour le faire tomber. *Il lui donna le croc-en-jambe.*

Croc-en-jambe, se dit aussi figurément & familièrement, de l'adresse avec laquelle on supplante une personne, on lui enlève sa place, ou on la fait décheoir de quelque prétention. *Il deviendra puissant si on ne lui donne pas quelque croc-en-jambe.*

CROCHE; adjectif des deux genres. Qui est courbé & tortu. *Elle a les jambes croches.*

Croche, se dit aussi substantivement en termes de Musique, d'une note crochue par un bout, & qui ne vaut que le quart d'une blanche ou la moitié d'une noire. Il faut huit croches pour une ronde, ou pour une mesure à quatre temps.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Ce mot employé comme adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *croche main*, mais une *main croche*.

CROCHET; substantif masculin. *Hamulus*. Sorte de croc, petit croc. *Il faudroit un crochet pour y pendre ce gibier.*

Crochet, se dit en termes de Chirurgie, de deux sortes d'instrumens, dont l'un est destiné pour extraire les pierres de la vessie dans l'opération de la taille, & l'autre sert pour tirer la tête du fœtus restée dans la matrice.

Crochets, se dit en termes de Fourbisseur, d'une petite attache qui est montée

montée sur le fourreau, à une petite distance de son extrémité supérieure, & qui arrête l'épée avec le ceinturon.

Crochet, se dit en termes d'Horlogers, d'une espèce de burin ou d'outil tranchant, trempé fort dur, dont les Horlogers se servent pour creuser différentes pièces sur le tour.

Crochets, se dit en termes de Fondeurs de caractères d'Imprimerie, de deux fils d'archal crochus par un bout, qui servent, quand on a fondu la lettre, à la séparer du moule.

Crochet, se dit dans le Commerce, d'un instrument à peser, qu'on appelle autrement un *peson*, une *romaine*.

Crochet, se dit en termes de Mégissiers, d'un instrument de fer crochu, emmanché d'un long bâton, dont ces Artisans se servent pour tirer avec des seaux, l'eau & la chaux des plains qu'ils veulent vider.

Crochets, se dit au pluriel, de ce que les portefaix s'attachent sur le dos avec des bretelles, pour porter plus aisément leurs fardeaux.

Crochet, se dit en termes de Serruriers, d'un instrument dont ces Artisans se servent pour ouvrir une porte, quand on n'en a pas la clef.

Crochets, se dit en termes de Blanchisseurs de toiles, d'instrumens qui servent à mesurer les toiles, afin que l'aunage y soit bien observé.

Crochet, se dit en termes de Raffinerie de sucre, d'une branche de fer plate, pliée à peu près comme une pincette, dont on se sert pour arrêter le blanchet sur les bords du panier.

Crochet, se dit en termes de Tondeurs de drap, d'un instrument de fer courbé par les deux bouts, dont ces Ouvriers se servent pour attacher les étoffes sur les tables à tondre.

Crochet, se dit dans les Verreries, d'une tringle de fer courbée & pointue par le bout, avec laquelle on arrange les bouteilles, les pots dans le four à recuire.

Crochet, se dit en termes de Potiers d'étain, d'un instrument de fer plus ou moins long, qui sert à tourner l'étain.

Crochet, se dit en termes de Passementiers-Boutonniers, d'un petit instrument de fer qui sert à faire les cordons de chapeau, à appliquer les fleurs sur le haut des crépines, & surtout à doubler & tordre ensemble les différens fils de poil de chèvre & de soie, dont on doit faire des boutons poil & soie.

Crochets de retraite, se dit en termes de Marine, de fers crochus placés à l'affût d'un canon, pour le faire avancer ou reculer.

Crochets d'armes, se dit d'une espèce de ratelier qui sert à soutenir les armes dans les chambres d'un vaisseau, d'un corps de garde, *&c.*

Crochet d'établi, se dit en termes de Menuisiers, d'un morceau de bois qui s'attache contre le devant de l'établi, & qui sert à arrêter les planches qu'on veut dresser.

Crochets, se dit de certaines dents de quelques animaux, particulièrement des chevaux & des chiens. *Voyez* Crocs.

Crochets, se dit en termes de Fauconnerie, des ongles des aigles. C'est ce qu'on appelle *serres* dans les autres oiseaux de proie.

Crochets, se dit dans la coiffure des femmes, de petites boucles de cheveux naturels ou postiches, qu'elles

mettent fur le front auprès des tempes.

Crochets, fe dit en termes d'Imprimerie, de certaines figures courbes, qui fervent à marquer une efpèce de parenthèfe.

Crochets, fe dit auffi d'autres figures qui fervent à lier enfemble deux ou plufieurs articles.

Crochet, fe dit en termes de Mufique, d'un figne d'abréviation dans la note. C'eft un petit trait en travers, fur la queue d'une blanche ou d'une noire, pour marquer fa divifion en croches, gagner de la place, & prévenir la confufion. Il ne faut pas confondre le crochet avec la croche : le premier n'eft qu'une abréviation ; l'autre marque une valeur réelle.

On dit proverbialement & figurément, qu'*on eft fur fes crochets*, qu'*on eft fur les crochets de quelqu'un ;* pour dire, qu'on vit à fes dépens, qu'on vit aux dépens de quelqu'un.

On dit auffi proverbialement & figurément, qu'*une perfonne va aux mûres fans crochets ;* pour dire, qu'elle entreprend une chofe fans avoir tout ce qu'il faut pour l'exécuter.

La première fyllabe eft brève, la feconde moyenne au fingulier, mais longue au pluriel.

CROCHETÉ, ÉE; adjectif & participe paffif *Voyez* Crocheter.

CROCHETER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme Chanter. Ouvrir une porte, un coffre, une armoire, *&c* avec un crochet, dans l'intention de voler, ou pour exécuter quelque autre mauvais projet. *Il eft accufé d'avoir crocheté le coffre fort de fon maître.*

La première fyllabe eft brève, la feconde très-brève, & la troifième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que le pénultième *e* des temps ou perfonnes qui fe terminent par un *e* muet, prend le fon de l'*e* moyen, parce que le genre de la langue ne fouffre pas régulièrement deux *e* de fuite abfolument muets.

CROCHETEUR; fubftantif mafculin. *Bajulus.* Porte-Faix, qui fe fert de crochets. *Il faut charger ce Crocheteur.*

On dit dans le ftyle familier, *une fanté de Crocheteur;* pour dire, une fanté forte & robufte.

Crocheteur, fe dit auffi de celui qui crochète une porte, une ferrure, un coffre, *&c.* mais dans cette acception, il n'a d'ufage qu'avec une addition, comme, *crocheteur de porte, crocheteur d'armoire*, &c.

La première fyllabe eft brève, la feconde très-brève, & la troifième longue.

CROCHU, UE; adjectif. *Uncus, a, um.* Qui eft courbé & tortu. *Des mains crochues.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un a les mains, les doigts crochus ;* pour dire, qu'il eft fort fujet à voler. *Un Procureur qui a les doigts crochus.*

Crochu, fe dit en termes d'Anatomie, du quatrième & dernier os du fecond rang du carpe. Il eft ainfi appelé, à caufe d'une apophyfe mince un peu crochue, à laquelle s'attache le ligament qui retient les mufcles fléchiffeurs des doigts.

Crochu, fe dit en termes de Maréchallerie, d'un cheval qui a les jarrets trop près l'un de l'autre.

Les deux fyllabes font brèves au fingulier mafculin; mais la feconde eft longue au pluriel & au féminin.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *crochue main*, mais une *main crochue*.

CROCHUAUX; substantif masculin pluriel, & terme de Rivière, par lequel on désigne des pièces de bois cintrées qui s'entaillent dans le chef d'un bateau foncet.

CROCHUER; vieux mot qui signifioit autrefois rendre crochu.

CROCODILE; substantif masculin. *Crocodilus*. Animal ovipare, vorace & amphibie, le plus fort & le plus grand d'entre les lézards : sa longueur est ordinairement de plus de vingt pieds : il est couvert d'une peau fort dure, écailleuse, couleur de bronze ou d'un brun jaunâtre, marquetée de blanc & de vert : sa tête est large ; il a un museau de cochon : sa gueule s'ouvre jusqu'aux oreilles ; son gosier est fort ample ; ses mâchoires sont garnies de plusieurs dents canines, longues & rondes, blanches & pointues, qui passent les unes entre les autres exactement : les racines de ces dents sont creuses, & plus longues que les dents mêmes. Cet animal n'a que la mâchoire supérieure de mobile ; elle s'articule à la nuque du cou : il a deux petits trous en forme de croissant, qui sont les narines ; les ouvertures des oreilles sont au-dessus des yeux : ses yeux sont semblables à ceux du cochon, quelquefois étincelans & immobiles : ses cuisses se plient de côté ; ses pieds de devant sont armés de cinq griffes fort crochues & aiguës ; ceux de derrière de quatre : sa queue est ronde, & aussi longue que le reste du corps.

Les écailles du Crocodile sont de trois sortes ; celles qui couvrent les flancs, les bras, les jambes & une partie du cou sont à peu près rondes ; celles du dos, du milieu du cou, & de dessus la queue, sont par bandes, gravées, & non tuilées comme celles du ventre : sur le dos, au milieu de chaque écaille, il y a une crête dont l'élevation diminue insensiblement vers les flancs : la queue qui commence au-delà des pieds de derrière, a aussi deux rangs de crêtes fort élevées, qui s'unissent pour ne former qu'un seul rang à un pied du bout de la queue : cette disposition de queue aide beaucoup à l'animal pour nager ; les écailles qui garnissent le ventre, le dessous de la queue, du cou & de la mâchoire, même des pattes, & le dedans des jambes sont minces, fléxibles, sans crêtes, presque carrées, & moins dures que celles du dos : sous le ventre, un peu au-delà des pieds de derrière, est une ouverture large, qui probablement est l'anus.

On trouve des *Crocodiles* dans le Gange, le Nil & le Niger, en Asie, en Afrique, & dans plusieurs grands Fleuves en Amérique ; la plupart de ceux que l'on voit en France, viennent du Nil en Egypte, où il y en a grande quantité : ils habitent dans les rivières & dans la vase des rivages chauds ; ils y sont comme immobiles. Ils mangent beaucoup de poisson, des limaçons, & recherchent la chair humaine : ceux du Nil dévorent même le bétail ; ils commencent par l'assommer à coup de queue ; ils mangent aussi des enfans ; ceux de l'Amérique dévorent les personnes qu'ils peuvent saisir. Ils pondent depuis vingt jusqu'à soixante œufs, comme les tortues, dans le sable, sur les rivages, & la chaleur du soleil fait

éclore les petits sans incubation. Ces œufs sont gros comme ceux des oies : leur goût n'est point désagréable ; le peuple en Amérique & les Nègres en mangent, ainsi que des Crocodiles. Dans l'île de Boutan, on apprivoise quelques-uns de ces animaux ; on les engraisse & on les tue pour s'en nourrir.

On ne peut prendre les *Crocodiles* qu'avec des hameçons de fer ; car leur peau, excepté le ventre, est une cuirasse si dure, qu'elle est impénétrable aux traits, aux flèches, & même aux coups de fusil.

On prétend que cet animal craint la vue & l'odeur du safran ; & que ses entrailles ont une odeur musquée : la plus grande force du Crocodile consiste dans sa gueule, son dos, ses griffes & sa queue : il est plus dangereux dans l'eau que sur terre, parce qu'il se meut facilement dans ce fluide ; sur terre, il se retourne difficilement ; mais quoiqu'il soit très-pesant, il ne laisse pas de marcher fort vîte sur un terrein uni.

Le *Crocodile* est plus gros & plus grand dans certaines contrées que dans d'autres ; celui qu'aux Antilles l'on appelle *Cayman*, est, dit-on, le plus grand. Cependant on voit des Crocodiles dans la Guinée, dans le Sénegal, & la Gambra, même dans le Fleuve des Amazones, qui ont jusqu'à trente & trente-trois pieds de longueur : M. de la Condamine en a vu un grand nombre sur la rivière de Guayaquil ; ils restent pendant des journées entières sur la vase étendus au soleil.

Le *Crocodile* a été autrefois adoré, apprivoisé & nourri par crainte dans la Ville d'Arsinoé, autrement la Ville des *Crocodiles*, voisine du lac Meris, où il y en avoit une grande quantité. On en attachoit un par les pattes de devant ; on lui mettoit aux oreilles des pierres précieuses, & on lui donnoit des viandes consacrées, à manger, jusqu'à ce qu'il mourût. Alors on l'embaumoit, on renfermoit sa cendre dans des urnes, & on la portoit dans la sépulture des Rois.

On appelle *larmes de Crocodile*, les larmes par lesquelles on veut émouvoir quelqu'un pour le tromper. *Les larmes de cette créature n'étoient que des larmes de Crocodile.*

Crocodile, se dit en termes de Rhétorique, d'une sorte d'argumentation captieuse & sophistique, dont on se sert pour mettre en défaut un adversaire peu précautionné, & le faire tomber dans un piège. Ce mot tire son étimologie de la fable suivante : un Crocodile avoit enlevé un enfant sur le bord du Nil ; la mère désolée supplioit l'animal de lui rendre son fils ; le Crocodile consentit à le lui rendre sain & sauf, pourvu qu'elle répondît juste à la question qu'il lui proposeroit : *veux-je te rendre ton fils ou non*, demanda l'animal? La femme soupçonnant que l'animal vouloit la tromper, répondit avec douleur : *tu ne veux pas me le rendre ;* & demanda que son fils lui fût rendu, comme ayant pénétré la véritable intention du Crocodile. Point du tout, répliqua le monstre, car si je te le rendois, tu n'aurois point dit vrai ; ainsi je ne puis te le donner, sans que ta première réponse ne soit fausse, ce qui est contre notre convention.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

CROCOTAIRE ; substantif masculin. C'étoit chez les Anciens, un

Artisan dont la profession étoit de teindre cette espèce d'habillement que l'on appeloit *Crocote.*

CROCOTE ; substantif féminin. Habillement léger de soie & couleur de safran, dont se servoient chez les Anciens, les Comédiennes, les Prêtres de Cybèle, & les femmes Galantes.

CROCQ ; nom propre d'une petite ville de France, en Auvergne, sur la rivière de Tarde, environ à cinq lieues, sud-sud-ouest, d'Auzance.

CROCUS ; *voyez* SAFRAN.

CRODON ; nom propre d'une des principales Idoles des anciens Germains. C'étoit un vieillard à longue barbe, tenant une roue de la main gauche, & de la droite un panier rempli de fruits & de fleurs, placé debout sur un poisson hérissé de piquans & d'écailles. Charlemagne en fit abattre la statue.

CRŒSUS ; nom propre d'un Roi de Lydie, également fameux par ses richesses, par ses conquêtes & par ses revers. Après avoir été l'Idole de la fortune, & avoir conquis la Phrygie, la Mysie, la Paphlagonie, *&c.* il en devint le jouet, & il fut lui-même vaincu & fait prisonnier par Cyrus, qui le réduisit à la condition d'un simple particulier pour le reste de ses jours. Crœsus commença à régner 557 ans avant l'ère chrétienne, & il fut le cinquième & dernier Roi de Lydie.

On dit proverbialement & familièrement de quelqu'un fort riche, que *c'est un Crœsus,* qu'*il est riche comme un Crœsus.*

CROIA ; nom propre d'une ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, sur le Hismo, près du golfe de Venise, à sept lieues, nord-est, de Durazzo.

CROIN ; nom propre d'un bourg de France, en Angoumois, sur la Charente, dans l'Élection de Cognac.

CROIRE ; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Credere.* Être persuadé qu'une chose est vraie. *Je ne crois pas la nouvelle qui vient de se répandre.*

CROIRE, signifie aussi penser, présumer, avoir opinion. *Je crois que ce remède le guérira.*

CROIRE, signifie encore ajouter foi à quelqu'un, à quelque chose. *Il ne faut pas croire cette femme, elle ne dit jamais vrai. Il croit aux Astrologues. On doit croire au témoignage d'un honnête homme.*

CROIRE, signifie aussi suivre l'avis, le conseil de quelqu'un. *Il n'a pas voulu croire son Médecin.*

CROIRE, est encore verbe neutre, & signifie en termes de Théologie, avoir la foi, & recevoir avec soumission d'esprit tout ce que l'Eglise enseigne. *Le Chrétien croit, & l'Athée ne croit pas.*

CROIRE, est aussi actif dans la même acception. *Il faut croire l'Evangile, les Mystères,* &c.

On dit aussi, *croire en Dieu, croire au Saint-Esprit.*

On dit proverbialement, *croire conseil ;* pour dire, suivre conseil. *Il ne voulut pas croire conseil.*

On dit aussi proverbialement & figurément, d'une personne qui en aime extrêmement une autre, qu'*elle ne la croit pas où elle la voit.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Conjugaison des temps irréguliers du verbe CROIRE.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je crois, tu crois, il croit.

Pluriel. Nous croyons, vous croyez, ils croient.

Le monosyllabe qui forme les deux premières personnes du singulier, est long, celui de la troisième est moyenne.

Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue; le monosyllabe de la troisième personne est long.

Imparfait. *Singulier.* Je croyois, tu croyois, il croyoit.

Pluriel. Nous croyions, vous croyiez, ils croyoient.

La troisième personne du singulier a ses deux syllabes moyennes; toutes les autres de ce temps ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue.

On prononce & l'on devroit écrire *je kroyais*, &c. *Voyez* Orthographe.

Prétérit défini. *Singulier.* Je crus, tu crus, il crut.

Pluriel. Nous crûmes, vous crûtes, ils crûrent.

Le monosyllabe qui forme les deux premières personnes du singulier est long; celui de la troisième est bref.

Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Le futur simple & le conditionnel présent, suivent les règles données pour les temps pareils du verbe Fendre.

Impératif. *Présent. Singulier.* Crois ou croi, qu'il croie.

Pluriel. Que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient.

Subjonctif. *Présent. Singulier.* Que je croie, que tu croies, qu'il croie.

Pluriel. Que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient.

Imparfait. *Singulier.* Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût.

Pluriel. Que nous crussions, que vous crussiez, qu'ils crussent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe longue, & la seconde très-brève; le monosyllabe de la troisième personne est long.

Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue; la troisième personne a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Participe actif, et gérondif. Croyant.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue.

Participe passif. Cru, crue.

Ce monosyllabe est bref au singulier masculin, mais long au pluriel & au féminin. *Voyez* Verbe.

CROISADE; substantif féminin. Guerre, entreprise contre les Infidelles & les Hérétiques, ainsi appelée, parce que ceux qui s'y engageoient, portoient une croix sur leur habit.

La première *Croisade* fut suscitée par un pelerin d'Amiens, que l'on connoît sous le nom de *l'Hermite Pierre.* Ce Picard outré des avanies qu'on lui fit à Jérusalem, en parla à son retour à Rome, d'une manière si vive, & fit des tableaux si touchans, que le Pape *Urbain II*, crut cet homme propre à seconder le grand Dessein que les Papes avoient depuis long-temps d'armer la Chrétienté contre le Mahométisme. Il envoya *Pierre*, de Province en Province, communiquer par son imagination forte, l'ardeur de ses sentimens, & semer l'enthousiasme.

Urbain II tint ensuite vers Plaisance un Concile en rase-campagne, où se trouvèrent plus de trente

mille Séculiers, outre les Ecclésiastiques. On y proposa la manière de venger les Chrétiens. Mais quoique le projet de porter la guerre en Palestine, fût vanté par tous les Assistans au Concile, il ne fut alors embrassé par personne. On fut donc obligé de tenir un autre Concile à Clermont en Auvergne. Le Pape y harangua dans la grande place. On avoit pleuré en Italie sur les malheurs des Chrétiens de l'Asie. On s'arma en France. Ce Pays étoit peuplé d'une foule de nouveaux Seigneurs inquiets, indépendans, aimant la dissipation & la guerre, plongés pour la plupart dans les crimes que la débauche entraîne, & dans une ignorance qui égaloit leurs débauches. Le Pape leur proposoit la rémission de tous leurs péchés, & leur ouvroit le Ciel, en leur imposant pour pénitence de suivre la plus grande de leurs passions, de courir au pillage. On prit donc la Croix à l'envi. Les Eglises & les Cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des Seigneurs, qui crurent n'avoir besoin que d'un peu d'argent, & de leurs armes pour aller conquérir des Royaumes en Asie. *Godefroy de Bouillon*, par exemple, Duc de Brabant, vendit sa Terre de Bouillon au Chapitre de Liège, & Stenay à l'Evêque de Verdun. *Baudouin*, frère de *Godefroy*, vendit au même Evêque le peu qu'il avoit en ce Pays-là. Les moindres Seigneurs-Châtelains partirent à leurs frais; les pauvres Gentilshommes servirent d'Ecuyers aux autres Le butin devoit se partager selon les grades, & selon les dépenses des Croisés. C'étoit une grande source de division, mais c'étoit aussi un grand motif. La Religion, l'avarice & l'inquiétude encourageoient également ces émigrations. On enrôla une Infanterie innombrable, & beaucoup de simples cavaliers sous mille drapeaux différens. Cette foule de Croisés se donna rendez-vous à Constantinople. Moines, femmes, Marchands, Vivandiers, Ouvriers, tout partit, comptant ne trouver sur la route que des Chrétiens qui gagneroient des Indulgences en les nourrissant. Plus de quatre-vingt mille de ces vagabonds se rangèrent sous le drapeau de *l'Hermite Pierre*. Il marchoit en sandales, & ceint d'une corde, à la tête de l'Armée.

La première expédition de ce Général, fut d'assiéger une ville Chrétienne en Hongrie, nommée *Mala-Villa*, parce que l'on avoit refusé des vivres à ses Soldats, qui, malgré leur sainte entreprise, se conduisoient en voleurs de grand chemin. La Ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, les Habitans égorgés. L'Hermite ne fut plus alors le maître de ses Croisés, excités par la soif du brigandage. Un des Lieutenans de Pierre, nommé *Gautier sans argent*, qui commandoit la moitié des Troupes, agit de même en Bulgarie. On se réunit bientôt contre ces brigands, qui furent presque tous exterminés, & l'Hermite arriva enfin devant Constantinople avec vingt mille personnes mourant de faim.

Un Prédicateur Allemand, nommé *Godescald*, qui voulut jouer le même rôle, fut encore plus maltraité dès qu'il fut arrivé avec ses disciples dans cette même Hongrie, où ses prédécesseurs avoient fait tant de désordres : la seule vue de la croix rouge qu'ils portoient, fut un signal auquel ils furent tous massacrés.

Une autre horde de ces aventuriers, composée de plus de deux cent mille personnes, tant Femmes, que Prêtres, Paysans, Écoliers, croyant qu'elle alloit défendre Jesus-Christ, s'imagina qu'il falloit exterminer tous les Juifs qu'on rencontreroit. Il y en avoit beaucoup sur les frontières de France : tout le commerce étoit entre leurs mains. Les Chrétiens, croyant venger Dieu, firent main-basse sur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais depuis *Adrien* un si grand massacre de cette Nation. Ils furent égorgés à Verdun, à Spire, à Worms, à Cologne, à Mayence : & plusieurs se tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains des Barbares. La Hongrie fut encore le tombeau de cette troisième armée de Croisés.

Cependant *l'Hermite Pierre* trouva devant Constantinople d'autres vagabonds Italiens & Allemands, qui se joignirent à lui, & ravagèrent les environs de la Ville. L'Empereur *Alexis Comnène*, qui régnoit, étoit assurément sage & modéré. Il se contenta de se défaire au plutôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les transporter au-delà du Bosphore. Le Général *Pierre* se vit enfin à la tête d'une Armée Chrétienne contre les Musulmans. *Soliman*, Soudan de Nicée, tomba avec ses Turcs aguerris sur cette multitude dispersée. *Gautier sans argent* y périt avec beaucoup de pauvre Noblesse, & l'Hermite retourna à Constantinople.

Il n'en fut pas de même des Chefs des Croisés, plus politiques, moins enthousiastes, plus accoutumés au commandement, & conduisant des Troupes un peu plus réglées. *Godefroy de Bouillon* menoit soixante-dix mille hommes de pieds, & dix mille cavaliers couverts d'une armure complète, sous plusieurs bannières de Seigneurs tous rangés sous la sienne.

Cependant *Hugues*, frère du Roi de France Philippe I, marchoit par l'Italie avec d'autres Seigneurs qui s'étoient joints à lui. Il alloit tenter la fortune. Presque tout son établissement consistoit dans le titre de frère d'un Roi très-peu puissant par lui-même. Ce qui est étrange, c'est qu'un *Robert*, Duc de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie, où il étoit à peine affermi. Chassé d'Angleterre par son cadet *Guillaume le Roux*, il lui engagea encore la Normandie pour subvenir aux frais de son armement. C'étoit, dit-on, un Prince voluptueux & superstitieux. Ces deux qualités, qui ont leur source dans la foiblesse, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux *Raimond*, Comte de Toulouse, Maître du Languedoc, & d'une partie de la Province, qui avoit déja combattu contre les Musulmans en Espagne, ne trouva ni dans son âge, ni dans les intérêts de sa Patrie, aucune raison contre l'ardeur d'aller en Palestine. Il fut un des premiers qui s'arma, & passa les Alpes, suivi, dit-on, de près de cent mille hommes.

Enfin, quand tous les Croisés furent arrivés dans l'Asie-Mineure, on fit la revue près de Nicée, & il se trouva cent mille cavaliers, & six cent mille hommes de pieds, en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers Croisés qui périrent sous l'*Hermite Pierre*, & sous

ſous d'autres, fait environ onze cent mille.

Les Hiſtoriens diſent rarement comment on nourriſſoit ces multitudes. C'étoit une entrepriſe qui demandoit autant de ſoins que la guerre même.

Le vieux Turc *Soliman*, Soudan de Syrie, qui étoit ſous les Califes de Bagdat, ce que les Maires avoient été ſous la race de *Clovis*, ne put avec le ſecours de ſon fils, réſiſter au premier torrent de tous ces Princes Croiſés. Leurs Troupes étoient mieux choiſies que celles de *Pierre l'Hermite*, & diſciplinées autant que le permettoit la licence & l'enthouſiaſme.

On prit Nicée, on battit deux fois les Armées commandées par le fils de *Soliman*. Les Turcs & les Arabes ne ſoutinrent point dans ces commencemens le choc de ces multitudes couvertes de fer, & de leurs grands chevaux de bataille, & des forêts de lances auxquelles ils n'étoient point accoutumés.

Bohémond eut l'adreſſe de ſe faire céder par les Croiſés le fertile pays d'Antioche. *Baudouin* alla juſqu'en Méſopotamie s'emparer de la ville d'Edeſſe, & s'y forma un petit Etat. Enfin, on mit le ſiége devant Jéruſalem, dont le Calife d'Egypte s'étoit ſaiſi par ſes Lieutenans, & au bout de cinq ſemaines, la Ville fut emportée d'aſſaut, & tout ce qui n'étoit pas Chrétien fut maſſacré. *L'Hermite Pierre*, de Général devenu Chapelain, ſe trouva à la priſe & au maſſacre. Quelques Chrétiens que les Muſulmans avoient laiſſé vivre dans la Ville, conduiſirent les Vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères ſe cachoient avec leurs enfans; & rien ne fut épargné. Tous les Hiſtoriens conviennent qu'après cette boucherie, les Chrétiens, tous dégoûtans de ſang, allèrent en proceſſion à l'endroit qu'on dit être le Sépulchre de Jesus-Christ, & y fondirent en larmes. Il eſt très-vraiſemblable qu'ils y donnèrent des marques de Religion; mais cette tendreſſe qui ſe manifeſta par des pleurs, n'eſt guères compatible avec cet eſprit de vertige, de fureur, de débauches & d'emportemens. Le même homme peut être furieux & tendre, mais non dans le même temps.

Jéruſalem fut priſe par les Croiſés, le 5 Juillet 1099, tandis qu'*Alexis Comnène* étoit Empereur d'Orient, Henri IV d'Occident, & qu'*Urbain II*, Chef de l'Egliſe Romaine, vivoit encore. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la Croiſade, dont il étoit l'Auteur.

Les Seigneurs, maîtres de Jéruſalem, s'aſſembloient déja pour donner un Roi à la Judée. Les Eccléſiaſtiques ſuivans l'Armée, ſe rendirent dans l'Aſſemblée, & osèrent déclarer nulle l'élection qu'on alloit faire, parce qu'il falloit, diſoient-ils, faire un Patriarche avant de faire un Souverain.

Cependant *Godefroy de Bouillon* fut élu, non pas Roi, mais Duc de Jéruſalem. Quelques mois après arriva un Légat nommé d'*Amberto*, qui ſe fit nommer Patriarche par le Clergé; & la première choſe que fit ce Patriarche, ce fut de prétendre le petit royaume de Jéruſalem pour lui-même. Il fallut que *Godefroy de Bouillon*, qui avoit conquis la Ville au prix de ſon ſang, la cédât à cet Evêque. Il ſe réſerva le port de Joppé, & quelques droits

dans Jérusalem. Sa patrie qu'il avoit abandonnée, valoit bien au-delà de ce qu'il avoit acquis en Palestine.

Au bruit des succès des Croisés, grossi par la renommée, de nouveaux Essains partirent encore de l'Occident. Hugues, frère de Philippe I, ramena une nouvelle multitude, grossie par des Italiens & des Allemands. On en compta trois cent mille; mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encore deux cent mille hommes qu'il en coûta à la Chrétienté. Ceux-là furent traités vers Constantinople à peu près, comme les suivans de *Pierre l'Hermite*. Ceux qui abordèrent en Asie, furent détruits par *Soliman*; & le Prince *Hugues* mourut presqu'abandonné dans l'Asie-Mineure.

Les conquêtes des Chrétiens s'affoiblissoient tous les jours. Les premiers Conquérans n'étoient plus; leurs Successeurs étoient amollis. Déja l'Etat d'Edesse étoit repris par les Turcs en 1140, & Jérusalem menacée. Les Empereurs ne voyant dans les Princes d'Antioche, leurs voisins, que de nouveaux usurpateurs, leur faisoient la guerre, non sans justice. Les Chrétiens d'Asie, près d'être accablés de tous côtés, sollicitèrent en Europe une nouvelle Croisade.

La France avoit commencé la première inondation: ce fut à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Le Pape Eugène III, n'a guères disciple de *S. Bernard*, Fondateur de Clervaux, choisit avec raison son premier Maître, pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais Religieux n'avoit mieux concilié le tumulte des affaires avec l'austérité de son état. Aucun n'étoit arrivé comme lui à cette considération purement personnelle, qui est au-dessus de l'autorité même. Son Contemporain l'Abbé *Suger*, étoit premier Ministre de France; son disciple étoit Pape; mais *Bernard*, simple Abbé de Clervaux, étoit l'Oracle de la France & de l'Europe.

A Vézélai, en Bourgogne, fut dressé un échaffaut dans la place publique, où *Bernard* parut à côté de *Louis le Jeune*, Roi de France. Il parla d'abord, & le Roi parla ensuite. Tout ce qui étoit présent, prit la Croix. *Louis* la prit le premier des mains de *S. Bernard*. Le Ministre *Suger* ne fut point d'avis que le Roi abandonnât le bien certain qu'il pouvoit faire à ses Etats, pour tenter en Hongrie des conquêtes incertaines: mais l'éloquence de *Bernard*, & l'esprit du temps, sans lequel cette éloquence n'étoit rien, l'emportèrent sur les conseils du Ministre.

On nous peint *Louis le Jeune* comme un Prince plus rempli de scrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le Gouvernement féodal rendoit inévitables en France, les troupes du Roi avoient brûlé l'Eglise de Vitry, & le peuple réfugié dans cette Eglise, avoit péri dans les flammes. On persuada aisément au Roi qu'il ne pourroit expier qu'en Palestine ce crime, qu'il eut mieux réparé en France par une administration sage. Sa jeune femme, *Eléonore de Guyenne*, se croisa avec lui, soit qu'elle l'aimât alors, soit qu'il fût de la bienséance de ces temps d'accompagner son mari dans de telles guerres.

Bernard s'étoit acquis un crédit si singulier, que dans une nouvelle Assemblée à Chartres, on le choisit lui-même pour le Chef de la Croi-

sade : mais *S. Bernard* avoit trop d'esprit pour s'exposer comme *l'Hermite Pierre ;* & il refusa l'emploi de Général.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre Moine qui prêchoit la Croisade. Il fit taire ce rival, qui n'avoit pas la mission du Pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'Empereur Conrad III.

L'espérance d'une victoire certaine, entraîna à la suite de l'Empereur & du Roi de France, la plupart des Chevaliers de leurs Etats. On compta, dit-on, dans chacune des deux Armées, soixante & dix mille gens d'armes, avec une Cavalerie légère prodigieuse. On ne compte point les Fantassins. On ne peut guères réduire cette seconde émigration à moins de trois cent mille personnes, qui, jointes aux treize cent mille dont on a parlé jusqu'à cette époque, font seize cent mille Habitans transplantés. Les Allemands partirent les premiers, les François ensuite. Il est naturel que de ces multitudes qui passent sous un autre climat, les maladies en emportent une grande partie. L'intempérance, surtout, causa la mortalité dans l'Armée de *Conrad*, vers les plaines de Constantinople. De-là ces bruits répandus dans l'Occident, que les Grecs avoient empoisonné les puits & les fontaines.

Conrad, après avoir passé le Bosphore, se conduisit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La Principauté d'Antioche subsistoit. On pouvoit se joindre à ces Chrétiens de Syrie, & attendre le Roi de France. Alors le grand nombre devoit vaincre. Mais l'Empereur Allemand, jaloux du Prince d'Antioche & du Roi de France, s'enfonça au milieu de l'Asie-Mineure. Un Sultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette pesante cavalerie Allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrein. Les Turcs n'eurent que la peine de tuer. L'Empereur blessé, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, se sauva vers Antioche, & de-là fit le voyage de Jérusalem en pélerin, au lieu d'y paroître en Général d'Armée.

L'entreprise de *Louis le Jeune* eut le même succès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnoient, n'eurent pas plus de prudence que les Allemands, & eurent beaucoup moins de justice ; à peine fut on arrivé dans la Thrace, qu'un Evêque de Langres, proposa de se rendre maître de Constantinople. Mais la honte d'une telle action étoit trop sûre, & le succès trop incertain : l'Armée Françoise passa l'Hellespont, sur les traces de l'Empereur *Conrad*.

Le Roi surpris comme l'Empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui : mais il essuya dans Antioche des malheurs domestiques, plus sensibles que les calamités publiques. *Raimond*, Prince d'Antioche, chez lequel il se refugia avec la Reine *Eleonore* sa femme, fut soupçonné d'aimer cette Princesse. On dit même qu'elle oublioit toutes les fatigues d'un si cruel voyage avec un jeune Turc d'une rare beauté, nommé *Saladin*. La conclusion de toute cette entreprise, fut que l'Empereur *Conrad* retourna presque seul en Allemagne ; & le Roi ne ramena en France, que sa femme & quelques courtisans.

Après ces malheureuses expéditions, les Chrétiens de l'Asie furent plus divisés que jamais entre eux. La même fureur régnoit chez les Musulmans. Le prétexte de la Religion n'avoit plus de part aux affaires politiques. Il arriva même vers l'an 1166, qu'*Amauri*, Roi de Jérusalem, se ligua avec le Soudan d'Egypte, contre les Turcs. Mais à peine le Roi de Jérusalem avoit-il signé ce Traité, qu'il le viola.

Au milieu de tous ces troubles s'élevoit le Grand *Saladin :* c'étoit un Persan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière, & toujours libre. Il fut au rang de ces Capitaines qui s'emparoient des terres des Califes, & aucun ne fut aussi puissant que lui. Il conquit en peu de temps l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse & la Mésopotamie. *Saladin*, maître de tant de pays, songea bientôt à conquérir le royaume de Jérusalem. De violentes factions déchiroient ce petit Etat, & hâtoient sa ruine. *Guy de Lusignan*, couronné Roi, rassembla dans la Galilée tous ces Chrétiens divisés, que le peril réunissoit, il marcha contre *Saladin;* mais tous furent tués ou pris. Le Roi captif, qui ne s'attendoit qu'à la mort, fut cependant traité par *Saladin*, comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les Généraux les plus humains.

On prêchoit encore vers ces temps-là une Croisade contre les Payens du Nord, qu'on appeloit *Sclaves* ou *Slaves*, & qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, & qu'on appelle *Sclavonie*. Les Chrétiens s'armèrent contre eux depuis Brème jusqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille Croisés portèrent la destruction chez ces Idolâtres. On tua beaucoup d monde : on ne convertit personne. On peut encore ajouter la perte de ces cent mille hommes aux seize cent mille que le Fanatisme de ces temps-là coûtoit à l'Europe.

L'ardeur des Croisades ne s'amortissoit pas : & les guerres de *Philippe-Auguste* contre l'Angleterre & contre l'Allemagne, n'empêchèrent pas qu'un grand nombre de Seigneurs François ne se croisât encore. Le principal moteur de cette émigration fut un Prince Flamand, ainsi que *Godefroy de Bouillon*, chef de la première. C'étoit *Baudouin*, Comte de Flandre. Quatre mille Chevaliers, neuf mille Ecuyers, & vingt mille hommes de pied, composèrent cette Croisade nouvelle, qu'on peut appeler la *cinquième*.

Venise devenoit de jour en jour une République redoutable, qui appuyoit son commerce par la guerre. Il fallut s'adresser à elle préférablement à tous les Rois de l'Europe. Elle s'étoit mise en état d'équiper des flottes, que les Rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France ne pouvoient alors fournir. Ces Républicains industrieux gagnèrent à cette Croisade de l'argent & des terres. Premièrement, ils se firent payer quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent pour transporter seulement l'Armée dans le trajet. Secondement, ils se servirent de cette Armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

Le Pape Innocent III les excommunia, soit pour la forme, soit qu'il craignit déja leur grandeur. Ces Croisés excommuniés, n'en prirent pas moins Zara & son territoire, qui accrut les forces de Venise.

Cette Croisade fut différente de toutes les autres, en ce qu'elle trouva Constantinople divisé, & que les précédentes avoient eu en tête des Empereurs affermis. Les Vénitiens, le Comte de Flandre, le Marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs, toujours politiques quand la multitude est effrénée, virent que le temps étoit venu d'exécuter l'ancien projet contre l'Empire des Grecs.

Isaac Lange avoit été privé de la liberté, & de l'usage de la vue par son frère *Alexis*. Le fils d'Isaac avoit un parti, & les Croisés lui offrirent leur dangereux secours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campoient hors de la Ville, toujours pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, détesté des Grecs, pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ses parens, surnommé *Mirziflòs*, l'étrangla de ses mains.

Les Croisés, qui avoient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des séditions qui désoloient la Ville, pour la ravager : ils y entrèrent presque sans résistance; & ayant tué tout ce qui se présenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. *Nicetas* assure que le seul butin des Seigneurs de France, fut évalué à quatre cent mille marcs d'argent. Les Eglises furent pillées ; & ce qui marque assez le caractère de la Nation qui n'a jamais changé, les François dansèrent avec des femmes dans le Sanctuaire de l'Eglise de Sainte Sophie.

Ce fut pour la première fois, que la ville de Constantinople fut prise & saccagée ; & elle le fut par des Chrétiens qui avoient fait vœu de ne combattre que les Infidelles.

Le plus puissant des Croisés, *Baudouin*, Comte de Flandre, se fit élire Empereur. Ce nouvel usurpateur condamna l'autre usurpateur *Mirziflos* à être précipité du haut d'une colonne. Les autres Croisés partagèrent l'Empire. Les Vénitiens se donnèrent le Péloponnèse, l'île de Candie, & plusieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avoient point subi le joug des Turcs. Le Marquis de Montferrat prit la Thessalie. Ainsi *Baudouin* n'eut guères pour lui que la Thrace & la Mœsie. A l'égard du Pape, il y gagna du moins pour un temps, toute l'Eglise d'Orient. Cette conquête eût pû avec le temps, valoir un Royaume : Constantinople étoit autre chose que Jérusalem.

Ces Croisés, qui ruinoient des Chrétiens leurs frères, auroient pu bien plus aisément que tous leurs prédécesseurs, chasser les Turcs de l'Asie. Les Etats de *Saladin* étoient déchirés. Mais de tant de Chevaliers qui avoient fait vœu d'aller sécourir Jérusalem, il ne passa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut *Simon de Montfort*, qui ayant envain cherché un état en Grèce & en Syrie, se mit ensuite à la tête d'une Croisade contre les Albigeois, pour usurper avec la croix quelque chose sur les Chrétiens.

Il restoit beaucoup de Princes de la Famille Impériale des *Comnènes*, qui ne perdirent point courage dans la destruction de leur Empire. Un d'eux, qui portoit aussi le nom d'*Alexis*, si réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide ; & là, entre la Mer & le Mont Caucase,

forma un petit Etat, qu'on appela l'*Empire de Trebizonde :* tant on abusoit de ce mot d'*Empire*.

Théodore Lascaris reprit Nicée, & s'établit dans la Bithinie, en se servant à propos des Arabes contre les Turcs. Il se donna aussi le titre d'Empereur, & fit élire un Patriarche de sa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs mêmes, appelèrent à leur secours leurs anciens ennemis les *Bulgares*, contre le nouvel Empereur *Baudouin de Flandres*, qui jouit à peine de sa conquête. Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras & les jambes, & il expira en proie aux bêtes féroces.

On s'étonne que les sources de ces émigrations ne tarissent pas. On pourroit s'étonner du contraire. Les esprits des hommes étoient en mouvemens. Les Confesseurs ordonnoient aux pénitens d'aller à la Terre-Sainte. Les fausses nouvelles qui en venoient tous les jours, donnoient de fausses espérances.

Un Moine Breton, nommé *Esloin*, conduisit en Syrie vers l'an 1204, une multitude de Bretons. La veuve d'un Roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvoit gagner le Ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique passa jusqu'aux enfans ; & il y en eut des milliers, qui, conduits par des Maîtres d'école & des Moines, quittèrent les maisons de leurs parens, sur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré la gloire des enfans*. Leurs conducteurs en vendirent une partie aux Musulmans ; le reste périt de misère.

L'Etat d'Antioche étoit ce que les Chrétiens avoient conservé de plus considérable en Syrie. Le royaume de Jérusalem n'existoit plus que dans Ptolémaïs. Cependant il étoit établi dans l'Occident qu'il falloit un Roi de Jérusalem. Un *Emery de Lusignan*, Roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'Evêque de Ptolémaïs proposa d'aller demander en France un Roi de Judée. *Philippe-Auguste* nomma un cadet de la maison de *Brienne* en Champagne, qui avoit à peine un patrimoine. On voit par le choix du Roi, quel étoit le Royaume.

Ce Roi titulaire, ses Chevaliers, les Bretons qui avoient passé la Mer, plusieurs Princes Allemands, un Duc d'Antioche, un Roi de Hongrie, nommé *André*, suivi d'assez belles troupes, les Templiers, les Hospitaliers, les Evêques de Munster & d'Utrecht ; tout cela pouvoit encore faire une Armée de conquérans, si elle avoit eu un chef, mais c'est ce qui manqua toujours.

Le Roi de Hongrie s'étant retiré, un Comte de Hollande entreprit ce que tant de Rois & de Princes n'avoient pu faire. Les Chrétiens sembloient toucher au temps de se relever; leurs espérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de Chevaliers qu'un Légat du Pape leur amena. Un Archevêque de Bourdeaux, les Evêques de Paris & d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le Légat avec des troupes considérables. Quatre mille Anglois, autant d'Italiens vinrent sous diverses bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui étoit arrivé à Ptolémaïs presque seul, se trouva à la tête de près de cent mille combattans.

Saphadin, frère du fameux *Saladin*, qui avoit joint depuis peu l'Egypte à ses autres Etats, venoit

de démolir les restes des murailles de Jérusalem, qui n'étoit plus qu'un bourg ruiné : mais comme Saphadin paroissoit mal affermi dans l'Egypte, les Croisés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet est court aux embouchures du Nil. Les vaisseaux qui avoient apporté tant de Chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Peluse.

Près des ruines de Peluse est élevée Damiette, sur une chaussée qui la défend des inondations du Nil. Les Croisés commencèrent le siége pendant la dernière maladie de Saphadin, & le continuèrent après sa mort. Mélédin, l'aîné de ses fils, regnoit alors en Egypte, & passoit pour aimer les loix, les sciences & le repos plus que la guerre. Corradin, Sultan de Damas, à qui la Syrie étoit tombée en partage, vint le secourir contre les Chrétiens. Le siége qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Asie & en Afrique.

Cette ville cependant fut prise, & sembloit ouvrir le chemin à la conquête de l'Egypte; mais *Pélage Albano*, Bénédictin Espagnol, Légat du Pape, & Cardinal, fut cause de sa perte. Le Légat prétendoit que le Pape étant chef de toutes les Croisades, celui qui le représentoit, en étoit incontestablement le Général; que le Roi de Jérusalem n'étant Roi que par la permission du Pape, devoit obéir en tout au Légat. Ces divisions consumèrent du temps. Il fallut écrire à Rome. Le Pape ordonna au Roi de retourner au camp, & le Roi y retourna pour servir sous le Bénédictin. Ce Général engagea l'armée entre deux bras du Nil, précisément au temps que ce fleuve qui nourrit & qui défend l'Egypte, commençoit à se déborder. Le Sultan par des écluses inonda le camp des Chrétiens. D'un côté il brûla leurs vaisseaux, de l'autre côté le Nil croissoit, & menaçoit d'engloutir l'armée du Légat. Elle se trouvoit dans l'état où l'on peint les Egyptiens de Pharaon, quand ils virent la mer prête à retomber sur eux.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le Sultan. Il se fit rendre Damiette, il renvoya l'armée en Phénicie, après avoir fait jurer que de huit ans on ne lui feroit la guerre, & il garda le Roi Jean de Brienne en otage.

Les Chrétiens n'avoient plus d'espérance que dans l'Empereur Frédéric II. Jean de Brienne sorti d'otage, lui donna sa fille, & les droits au Royaume de Jérusalem pour dot.

L'Empereur Frédéric II concevoit très bien l'inutilité des croisades; mais il falloit ménager les esprits des peuples, & éluder les coups des Papes. Il paroît que la conduite qu'il tint, est un modèle de la plus parfaite politique.. Il négocioit à la fois avec le Pape & avec le Sultan Mélédin. Son traité étant signé entre le Sultan & lui, il part pour la Palestine avec un cortége plutôt qu'avec une armée. A peine est-il arrivé, qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jérusalem, Nazareth & quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe que sans verser une goutte de sang, il a repris les saints lieux. On lui reprochoit d'avoir laissé par le traité une mosquée dans Jérusalem. Le Patriarche de cette ville le traitoit d'Athée; mais il falloit le regarder comme un Prince qui savoit régner.

En 1210, le territoire de Jéru-

salem cessa d'appartenir aux Chrétiens & aux Musulmans de ces contrées : une révolution qui n'avoit point d'exemple, donnoit une nouvelle face à la plus belle partie de l'Asie. *Gingis-kan* & ses Tartares avoient franchi le Caucase, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyoient devant eux comme des bêtes féroces chassées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondoient à leur tour sur les terres abandonnées.

Les habitans du Chorassan, qu'on nomma *Corasmins*, poussés par les Tartares, se précipitèrent sur la Syrie, ainsi que les Goths au quatrième siècle, chassés par des Sythes, étoient tombés sur l'Empire Romain. Ces Corasmins idolâtres, égorgèrent ce qui restoit à Jérusalem de Turcs, de Chrétiens de Juifs. Les Chrétiens qui restèrent dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon, & sur ces côtes de la Syrie, suspendirent quelques temps leurs querelles particulières, pour résister à ces nouveaux brigands. Ces Chrétiens étoient alors ligués avec le Soudan de Damas. Les Templiers, les Chrétiens de St. Jean, les Chevaliers Teutoniques étoient des défenseurs toujours armés. L'Europe fournissoit sans cesse quelques volontaires ; enfin ce qu'on put ramasser combattit les Corasmins. La défaite des Croisés fut entière. De nouveaux Turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corasmins, & exterminèrent presque tout ce qui restoit de Chevaliers : mais ces torrens passagers laissèrent toujours aux Chrétiens les villes de la côte.

Les Latins renfermés dans leurs villes maritimes, se virent alors sans secours, & leurs querelles augmentoient leurs malheurs. Les Princes d'Antioche n'étoient occupés qu'à faire la guerre à quelques Chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois & des Pisans se disputoient la ville de Ptolémaïs. Les Templiers & les Chevaliers de St. Jean se disputoient tout. L'Europe refroidie n'envoyoit presque plus de ces Pélerins armés. Les espérances des Chrétiens d'Orient s'éteignoient, quand St. Louis entreprit la dernière Croisade.

Ce Prince qui étoit digne de régner, attaqué d'une maladie violente en 1244, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnoit de prendre la croix contre les infidelles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de se croiser. La Reine sa mère, la Reine sa femme, son Conseil, tout ce qui l'approchoit, sentit le danger de ce vœu funeste. L'Evêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences ; mais Louis regardoit ce vœu comme un lien sacré, qu'il n'étoit pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition. Enfin laissant à sa mère le gouvernement du Royaume, il part avec sa femme, & ses trois frères que suivent aussi leurs épouses ; presque toute la cavalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille Chevaliers Bannerets. Une partie de la flotte immense qui portoit tant de Princes & de soldats part de Marseille, l'autre d'Aiguemortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

On voit par les comptes de St. Louis, combien ces croisades appauvrissoient la France. Il donnoit au Seigneur de Vallery huit mille livres pour trente Chevaliers. Le

Connétable avoit pour quinze Chevaliers trois mille livres. L'Archevêque de Reims & l'Evêque de Langres recevoient chacun quatre mille livres pour quinze Chevaliers, que chacun d'eux conduisoit. Cent soixante & deux Chevaliers mangeoient aux tables du Roi. Ces dépenses & les préparatifs étoient immenses.

Louis mouilla avec son armée dans l'île de Chypre : le Roi de cette île se joint à lui. On aborde en Egypte où regnoit Melecsala, qui demanda la paix ; mais on la lui refusa. Louis étoit renforcé par de nouveaux secours arrivés de France ; suivi de soixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déja vaincus, un Soudan qui touchoit à sa fin ; qui n'eût cru que l'Egypte & bientôt la Syrie seroient domptées ? Cependant la moitié de cette armée florissante périt de maladie ; l'autre moitié est vaincue près de la Massoure. St. Louis voit tuer son frère *Robert d'Artois*. Il est pris avec ses deux autres frères, le Comte d'Anjou & le Comte de Poitiers. Ce n'étoit plus alors Melecsala qui régnoit en Egypte, c'étoit son fils Almoadan. Ce nouveau Soudan avoit certainement de la grandeur d'ame : car le Roi Louis lui ayant offert pour sa rençon & pour celle des prisonniers, un million de besans d'or ; Almoadan lui en remit la cinquième partie.

Saint Louis délivré de captivité, se retire en Palestine : il y demeure près de quatre ans avec les débris de son armée, & revint enfin dans ses Etats, mais pour y former encore une croisade.

Cette entreprise nouvelle ne fut pas plus heureuse que la précédente: Louis part une seconde fois, & fait cingler sa flotte vers Tunis. On fait une descente à main armée dans ce pays, & l'on s'établit vers les ruines de Carthage ; mais bientôt Louis fut assiégé dans son camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ses sujets transplantés, & le changement de climat avoient attirées dans son camp en Egypte, désolèrent son camp de Carthage. Un de ses fils né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette espèce de contagion devant Tunis. Enfin le Roi en fut attaqué ; il se fit étendre sur la cendre, & expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux & le courage d'un grand homme.

A peine est-il mort, que son frère le Roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des Chrétiens sont ramenés en Europe.

On ne peut guères compter moins de cent mille personnes sacrifiées dans les deux expéditions de St. Louis. Joignez les cent cinquante mille qui suivirent Frédéric Barberousse, les trois cent mille de la croisade de Philippe-Auguste & de Richard, deux cent mille au moins au temps de Jean de Brienne ; comptez les cent soixante mille croisés qui avoient déja passé en Asie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople, & dans les guerres qui suivirent cette révolution ; sans parler de la croisade du Nord, & de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européens.

Plusieurs pays en furent dépeuplés & apauvris. Le Sire de Joinville dit expressément qu'il ne vou-

lut pas accompagner Louis à sa seconde croisade, parce qu'il ne le pouvoit, & que la première avoit ruiné toute sa seigneurie.

La rançon de St. Louis avoit coûté huit cent mille besans, c'étoit environ neuf millions de la monnoie qui court actuellement; si des deux millions d'hommes qui moururent dans le Levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est encore deux cent millions de livres qu'il en coûta. Les Gênois, les Pisans, & surtout les Vénitiens s'y enrichirent : mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent, ce fut la liberté que plusieurs Bourgades achetèrent de leurs Seigneurs. Le Gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des possesseurs des fiefs. Peu à peu ces Communautés pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'esclavage éteignoit.

Cet article est tiré de M. de Voltaire. *Voyez* l'essai sur l'Histoire Générale, *&c.*

Croisade, se dit aussi en termes d'Astronomie, d'une constellation de l'hémisphère méridional, composée de quatre étoiles en forme de croix.

CROISAT; substantif masculin. Monnoie d'argent qui se fabrique à Gènes, & qui revient environ à cinq livres seize sous de France.

CROISÉS; substantif masculin. On a ainsi appelé ceux qui prirent autrefois la croix pour faire la guerre aux Infidelles & aux Hérétiques. *L'Hermite Pierre fut le Général des premiers Croisés.*

CROISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Croiser.

On appelle *étoffe croisée*, une étoffe dont les fils sont bien entrelacés ensemble & bien serrés.

Croisé, se dit en termes de l'Art Héraldique, du globe impérial, & des bannières où il y a une croix.

Gabriel, en Italie, d'azur à trois besans d'argent, croisés de gueules, un croissant d'argent en abîme, & une bordure endentée d'argent & de gueules.

On dit figurément & familièrement, qu'*une personne a*, *reste*, *se tient les bras croisés*; pour dire, qu'elle ne se remue pas, qu'elle demeure oisive. *Tandis que la compagnie étoit occupée, pourquoi demeuriez-vous les bras croisés?*

CROISEAU; *Voyez* Biset, c'est la même chose.

CROISÉE; substantif feminin. *Fenestra.* Fenêtre, ouverture qu'on pratique au mur d'un bâtiment, pour donner du jour dans l'intérieur.

On appelle aussi *croisée*, le châssis de menuiserie garni de verre, qui sert à fermer cette ouverture.

Les croisées sont une partie très-intéressante de la décoration d'un bâtiment. De fameux Architectes veulent que les croisées soient en nombre impair, surtout celles qui sont dans l'avant-corps d'une façade, & qu'on les proportionne relativement au caractère de l'édifice; mais cette proportion est une affaire de goût & de génie que les Artistes paroissent avoir regardée jusqu'à présent comme arbitraire, d'où est née l'inégalité de leurs productions : plusieurs Architectes cependant ont prescrit sur cet objet des règles particulières, entr'autres Philibert de Lorme : ce dernier plus suivi en France que les autres, prétend que les pièces qui ont vingt

pieds de largeur doivent avoir des croisées larges de cinq pieds entre leurs tableaux; que les croisées des pièces de vingt-quatre à vingt-cinq pieds doivent être de cinq pieds & demi, & que l'on doit donner six pieds aux croisées qui éclairent des pièces de vingt-huit à trente pieds. A l'égard de la hauteur des croisées, le même Architecte veut qu'elles soient le plus élevées, qu'il est possible du côté du tableau. Du reste quoique ces proportions soient généralement bonnes, on doit y apporter les modifications convenables aux circonstances.

La décoration la plus noble & la plus belle des croisées, est celle d'un seul chambranle composé de moulures relatives au caractère de l'ordre de la façade, avec des ornemens sur le claveau. Les corniches, les frontons dont on couronne quelquefois les croisées, sont de mauvais goût.

Croisée a balcon, se dit de celle qui descend jusqu'au niveau du plancher.

Croisées a banquette, se dit de celles qui ont un appui de pierre & le reste en fer.

On appelle *devant de croisée*, *soubassement de croisée*, la partie du lambris qui remplit depuis la croisée, jusques sur le parquet.

Croisée d'ogives, se dit des arcs ou nervûres qui prennent naissance des branches d'ogives, & qui se croisent diagonalement dans les voûtes gothiques.

Croisée d'une ancre, se dit en termes de Marine, de la partie d'une ancre qui s'enfonce dans la mer.

Croisée, se dit en termes d'Horlogers, des rayons qui maintiennent le centre d'une roue.

Croisée, se dit en termes d'Orfévrerie, des trois branches d'une croix assemblée, aux extrémités desquelles on met des fleurons ou autres ornemens, pour les terminer avec grâce.

Croisée, se dit en termes d'Epingliers, d'une croix de fer dans chaque bras de laquelle passe un fil de laiton qu'on recroise sur les plaques pour les scier ensemble dans le blanchissage.

Croisée, se dit en termes de Couverturiers, d'une espèce de petite croix de bois qui porte les chardons propres à lainer les couvertures.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CROISEMENT; substantif masculin & terme usité dans le travail de la soie, pour exprimer l'action d'unir & tordre les uns sur les autres, les brins qui forment le fil de soie.

CROISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Disposer une chose en forme de croix. *Ils croisèrent leurs épées.*

Croiser, signifie aussi traverser. *Le voleur vient de croiser ce chemin.*

On dit que *deux chemins, deux rues, deux lignes se croisent;* pour dire, que deux chemins, deux rues, deux lignes se coupent, se traversent.

Croiser, signifie dans le travail de la soie, tordre les uns sur les autres, par le moyen du moulin, les brins qui forment le fil de soie.

Croiser, signifie en termes de Manufactures, travailler une étoffe à quatre marches, pour en serrer les fils, & former ce qu'on appelle la *croisure.*

Croiser, signifie quelquefois rayer en passant la plume sur quelque

écriture. *Vous ne deviez pas croiser cet article dans son mémoire.*

Croiser, signifie au Palais, en matière de taxe de dépens, marquer d'une croix les articles dont on se plaint & dont on est appellant.

Si l'appel est sous deux croix ou chefs d'appel seulement, il faut se pourvoir à l'Audience; mais s'il y a plus de deux croix, il faut prendre au Greffe l'appointement de conclusion, pour instruire l'appel comme procès par écrit.

Croiser, signifie aussi mettre une croix à un Arrêt du Conseil pour en suspendre la délivrance. *On a croisé cet Arrêt, & on ne vous le délivrera pas.*

Croiser quelqu'un, se dit dans le sens figuré, & signifie traverser quelqu'un dans ses vûes, dans ses desseins, dans ses prétentions. *Il auroit réussi, si cet homme ne l'eût pas croisé dans son entreprise.*

Croiser, est aussi verbe neutre, & se dit des habits, des robes, *&c.* dont les côtés passent l'un sur l'autre. *Cet habit croise trop pardevant.*

Croiser, signifie en termes de Marine, faire différentes courses, aller & venir sur la mer ou près des côtes, pour observer ce qui s'y passe, & donner la chasse aux vaisseaux ennemis. *Il croisoit sur les côtes d'Angleterre. Cette Escadre croise sur la Méditerranée.*

Se croiser, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie porter une croix sur ses habits pour marquer qu'on s'est engagé dans une Croisade. *La plupart des Seigneurs furent ruinés pour s'être croisés.* Voyez Croisade.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* feminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CROISERIE; substantif féminin & terme de Vanniers, qui se dit d'un ouvrage fait de brins d'osier, croisés les uns sur les autres.

CROISETTE; substantif féminin. *Cruciata.* Plante qui croît dans les haies, dans les buissons, aux bords des fossés & des ruisseaux. Sa racine est noueuse, fibreuse, jaunâtre & rampante; ses tiges sont hautes d'environ un pied, grèles, cannelées, velues, & fort noueuses: il sort de chaque nœud quatre feuilles, disposées en croix, velues, & sans queues. Ses fleurs sont verticillées, de couleur jaune; leur calice se change en un fruit sec, composé de deux graines arrondies.

Cette plante est regardée comme vulnéraire, résolutive & astringente; cependant on s'en sert peu en Médecine. On peut néanmoins l'employer extérieurement en fomentation contre les squirres du foie, & l'appliquer pilée, en cataplasmes, sur les plaies & les blessures.

Croisette, se dit aussi en termes de l'Art héraldique, pour dire, petite croix. *Un écu semé de croisettes.*

Croisette, se dit encore quelquefois en termes de Marine, de la clef ou des chevilles qui joignent ou entretiennent le bâton du pavillon avec le mât.

CROISIC; (le) nom propre d'une Ville maritime de France, en Bretagne, entre l'embouchure de la Loire & celle de la Villaine.

CROISIÈRE; substantif féminin, & terme de Marine. *Statio.* Certain parage, certaine étendue de mer où les vaisseaux vont croiser. *Il éta-*

blit sa croisière vers Livourne. Ces vaisseaux sont en croisière.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CROISIERS; (les) Chanoines réguliers, institués pour honorer le mystère de la Croix. Il y a trois Ordres qui ont porté ou qui portent encore ce nom; l'un en Italie, l'autre dans les Pays-bas, & le troisième en Bohême. Les Croisiers de France & des Pays-bas, furent fondés en 1211, par Théodore de Celles. Ils sont plus connus sous le nom de *Chanoines Réguliers de Sainte-Croix.*

CROISILLE; substantif féminin & terme de Cordiers, par lequel on désigne une pièce de bois taillée en portion de cercle, qui est sur le rouet des fileurs, & qui porte les molettes.

CROISILLON; substantif masculin. La traverse d'une croix, d'une croisée. *Les croisillons de cette croisée sont trop foibles.*

CROISILLON, se dit aussi en termes de Metteurs-en-Œuvre, de petits chatons ou fleurons que ces Ouvriers placent entre les grands, dans une croix.

La première syllabe est moyenne, & les deux autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel..

Il faudroit écrire *kroizilion.* Voyez ORTHOGRAPHE.

CROISOIRE; substantif masculin. Espèce de peigne de fer ou de buis, par le moyen duquel les Boulangers tracent des façons à la surface du biscuit.

CROISSANCE; substantif féminin. *Accretio.* Augmentation en grandeur. *Cette jeune fille n'a pas encore pris sa croissance. Cet arbre prend bien de la croissance.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CROISSANT; substantif masculin. *Lunæ crescentis cornua.* La figure de la nouvelle Lune jusqu'à son premier quartier.

On appelle aussi *Croissant* la même figure de la Lune en décours; mais alors ses pointes ou cornes sont tournées du côté de l'occident, au lieu que dans l'autre cas elles sont du côté de l'orient.

CROISSANT, se dit aussi en termes de l'Art héraldique, d'une figure semblable à celle de la nouvelle Lune. Le Sultan de Turquie porte de sinople au croissant montant d'argent. C'est de-là qu'on dit figurément & poëtiquement, *l'empire du Croissant;* pour dire, l'empire du Turc.

ORDRE DU CROISSANT, s'est dit d'un Ordre Militaire institué en 1448, par René d'Anjou, Roi de Sicile. Les Chevaliers portoient sur le bras droit un croissant d'or émaillé, duquel pendoient autant de petits bâtons travaillés en forme de colonne, que les Chevaliers s'étoient trouvés de fois en bataille ou autre occasion périlleuse. Ils portoient aussi le manteau de velours cramoisi, le mantelet de velours blanc, avec la doublure & la soutane de même.

CROISSANT, se dit en termes de Jardiniers, d'un instrument de fer, qui est fait en forme de croissant, & dont ces ouvriers se servent pour tondre les palissades.

CROISSANT, se dit en termes de Boutonniers, d'un outil plat, aigu, creusé en forme de croissant, & qui sert à faire des coulans.

CROISSANT, se dit encore des bran-

ches recourbées de fer ou de cuivre, dont on fait usage pour arrêter les portières & les rideaux de fenêtre.

Croissant, se dit en termes de Facteurs d'orgues, de planches entaillées en demi-cercles concaves, dont l'usage, après qu'elles ont été affermies contre les montans des tourelles du Fût d'orgue, est de soutenir les grands tuyaux de montre par derrière, & les tenir écartés les uns des autres à une distance convenable.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue.

Le pluriel fait *croissans*.

CROISSANTÉ, ÉE; adjectif, & terme de l'art Héraldique. On dit d'une croix, qu'*elle est croissantée*, quand elle a un croissant attaché à chacune de ses extrémités.

CROISSIR; vieux verbe qui signifioit autrefois rompre.

CROISURE; substantif féminin. Tissure d'une étoffe croisée ou fabriquée à quatre marches.

CROÎT; substantif masculin. *Accrementum*. Terme de Jurisprudence, qui signifie accroissement, multiplication. Les veaux & les agneaux sont le croît du bétail.

Croît de cens, se dit quelquefois d'une sorte de surcens ou rente foncière, mais qui diffère du cens ordinaire.

CROÎTRE; verbe neutre de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Connoître. *Crescere*. Augmenter en grandeur. *Ces arbres croissent à vue d'œil. Ses enfans ne croissent pas. Il faut laisser croître vos cheveux.*

On dit proverbialement & par plaisanterie, des enfans qui croissent beaucoup, *mauvaise herbe croît toujours*.

On dit aussi proverbialement d'une jeune personne qui devient tous les jours plus belle, qu'*elle ne fait que croître & embellir*.

On dit encore figurément & proverbialement, de plusieurs choses qui vont en augmentant, qu'*elles ne font que croître & embellir*.

Cette manière de parler s'applique aussi quelquefois par plaisanterie, à quelque chose de mauvais. *Il battit hier son frère, & il vient de battre sa sœur; cela ne fait que croître & embellir.*

Croître, signifie aussi devenir plus gros, plus étendu, plus considérable en quelque manière que ce soit. *La rivière croît depuis le matin. Cette source croît tous les jours. Il faut empêcher le mal de croître. Les jours commencent à croître. Sa fortune a cru singulièrement en peu de temps.*

Croître, signifie encore multiplier. *Sa famille croît tous les ans. Ses soldats croissoient tous les jours.*

Croître, se dit aussi du blé, des végétaux, des fruits, *&c.* & alors il signifie venir & être produit. *Le blé croît bien dans cette contrée. Cette espèce d'arbre ne croît qu'en Amérique. La cannelle croissoit en plusieurs contrées des Indes; mais il n'y en a plus que dans l'île de Ceylan. Il y croît d'excellens fruits.*

Voyez Augmenter, pour les différences relatives qui en distinguent Croître.

Les temps composés se forment avec l'un & l'autre des auxiliaires Être ou Avoir. *Il seroit cru*, &c. *Il auroit cru*, &c.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Voyez au mot Verbe les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

On prononce & l'on devroit

écrire *kraître*. Voyez ORTHOGRAPHE.

CROIX ; substantif féminin. *Crux*. Instrument composé de deux pièces de bois qui se coupent & se traversent ordinairement à angles droits, lequel servoit autrefois de gibet pour y attacher les malfaiteurs & les esclaves qu'on vouloit faire mourir. Ce fut, dit-on, Constantin qui, après avoir embrassé le Christianisme, abolit le premier chez les Romains, le supplice de la croix.

On dit, *le mystère de la croix*, *le sacrifice de la croix ;* pour dire, le mystère de la Rédemption des hommes par la mort que JESUS-CHRIST souffrit sur la croix.

On appelle *la vraie croix*, *la sainte croix*, ou absolument *la croix*, le bois de la croix où JESUS-CHRIST fut attaché.

INVENTION DE LA SAINTE CROIX, se dit d'une fête très-ancienne dans l'Eglise, & qui se célèbre le trois de Mai, en mémoire de ce que sainte Hélène, mère du grand Constantin, trouva la croix de JESUS-CHRIST enfoncée en terre sous le mont Calvaire. En 327, cette Princesse, quoiqu'âgée de plus de quatre-vingts ans, alla visiter les lieux saints. Etant arrivée à Jérusalem, elle fit abattre le temple & l'idole de Vénus : on enleva les terres, & l'on creusa si avant, que l'on découvrit le saint sépulchre, où furent trouvées trois croix enterrées. On ne savoit laquelle étoit celle de JESUS-CHRIST, parce que l'inscription qui y étoit mise, & les cloux qui avoient percé son corps, étoient séparés des croix. Saint Macaire, Evêque de Jérusalem, qui étoit présent, conseilla à l'Impératrice de faire porter les trois croix chez une dame de la ville, qui étoit malade. On lui appliqua chacune des croix, en adressant à Dieu des prières ; & quand on lui eut fait toucher la dernière, elle fut entièrement guérie. La légende du Bréviaire de Paris porte que ce fut un mort dont on se servit pour cette épreuve, & qu'il ressuscita aussitôt qu'on lui eut fait toucher la troisième croix. Hélène envoya à l'Empereur Constantin une partie considérable de la croix avec les cloux, l'autre partie fut laissée à Jérusalem, & donnée en garde à l'Evêque. Dans le siècle suivant, on l'exposoit une fois chaque année à l'adoration des fidelles ; c'étoit le jour du Vendredi-Saint, d'où cette cérémonie s'est étendue dans les autres Eglises.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX, se dit d'une autre fête que l'Eglise Romaine célèbre en mémoire du recouvrement que l'Empereur Héraclius fit sur les Perses de cette partie de la vraie Croix de JESUS-CHRIST, qui se conservoit à Jérusalem depuis que Ste. Hélène, mère du grand Constantin, l'avoit divisée, pour envoyer l'autre partie à Constantinople.

En 627, les victoires d'Héraclius ayant forcé Siroès, fils & successeur de Cosroès, à demander la paix, une des principales conditions du traité fut la restitution de la sainte Croix, qui avoit été prise par les Perses l'an 614, lorsqu'ils brûlèrent la ville de Jérusalem. La cérémonie de l'exaltation ou du rétablissement de la Croix à la place qu'elle avoit occupée avant son enlèvement, se fit l'an 649. L'Empereur la conduisit lui-même à Jérusalem ; & y étant arrivé, il la chargea sur ses épaules pour la porter avec plus de pompe sur le Calvaire. Le Patriarche la reçut,

ouvrit l'étui dans lequel elle étoit renfermée, & la fit adorer de tout le peuple : origine de la fête de l'Exaltation que l'Eglise latine célèbre le 14 Septembre.

Les Grecs font ce même jour leur fête, qu'ils nomment aussi *l'Exaltation de la Croix ;* mais ils n'y font mémoire que de l'apparition de la Croix miraculeuse de Constantin. Cette fête se célébroit au même jour long-temps avant Héraclius.

CROIX, se dit aussi des figures de bois, de métal, *&c.* faites pour représenter la croix de JESUS-CHRIST. *Il y a une croix d'argent sur le grand autel.*

On dit figurément, *mettre ses injures, son ressentiment aux pieds de la croix ;* pour dire, les oublier pour l'amour de JESUS-CHRIST crucifié.

SIGNE DE LA CROIX, se dit d'un signe que les Chrétiens font avec la main droite, en se la portant au front, puis à l'estomac, à l'épaule gauche, ensuite à la droite, & en disant *au nom du Père & du Fils & du Saint Esprit.* Les Prêtres font souvent le signe de la croix dans la célébration de la Messe & l'administration des Sacremens.

On dit familièrement que *quand on a vu une certaine personne, on a fait un grand signe de croix ;* pour dire, qu'on a été fort surpris en voyant cette personne, & qu'on en a eu peur. *Quand cette femme parut, il fit un grand signe de croix.*

On dit aussi populairement, quand on voit arriver quelque chose à quoi on ne s'attendoit pas, qu'*il faut faire une croix à la cheminée.*

CROIX PECTORALE, se dit d'une croix d'or, d'argent, ou de quelqu'autre matière précieuse, que le Pape, les Archevêques, Evêques & autres Prélats, portent pendue au cou. Cette croix descend sur la poitrine; origine du nom de *pectorale* qu'on lui a donné. Innocent III dit que par cette croix les Papes ont voulu imiter la lame d'or que le grand Prêtre des Juifs portoit sur le front. Les Evêques ont depuis imité les Papes.

CROIX A LA DÉVOTE, se dit en termes de Metteurs en œuvre, d'un ornement de femmes qui leur tombe du cou sur le sein.

CROIX DE ST. LOUIS, DE ST. LAZARE, DE ST. ÉTIENNE, DE MALTE, DU ST. ESPRIT, se dit de petites croix d'or à huit pointes, que portent les Chevaliers de ces Ordres.

PORTE CROIX, se dit d'un Clerc ou Chapelain d'Evêque, Archevêque ou Primat, qui porte une croix devant le Prélat dans les occasions solennelles. Le Pape a une croix qu'il fait porter partout devant lui, excepté à Rome. Les Primats & Métropolitains, & les Prélats qui ont droit de *pallium*, la font porter devant eux dans tous les lieux de leur Juridiction, si ce n'est en présence des Cardinaux. La croix des Evêques est simple, celle des Archevêque a deux branches en travers, & celle du Pape en a trois.

FILLES DE LA CROIX, se dit de filles vivant en communauté, dont l'occupation est de tenir des écoles chrétiennes, & d'instruire les jeunes personnes de leur sexe. Cet institut a commencé en 1625, à Roye, en Picardie, & s'est répandu de-là à Paris, & dans d'autres villes. Il y a deux Congrégations de Filles de la Croix ; les unes font les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté & d'obéissance ; les autres conservent toute leur liberté. Chacune des deux Congrégations a un Supérieur pour gouverner

gouverner les maisons qui en dépendent.

Ordre de la Croix, se dit d'un Ordre de Chevalerie, composé seulement de dames, & institué en 1668 par l'Impératrice Eléonore de Gonzague, femme de l'Empereur Léopold, en reconnoissance de ce qu'elle avoit recouvré une petite croix d'or, dans laquelle étoient renfermés deux morceaux de bois de la vraie croix.

Prendre la Croix, s'est dit autrefois de ceux qui s'engageoient par vœu à faire la guerre aux hérétiques & aux infidèles, & qui pour marque de ce vœu portoient une croix sur leur habit. *Voyez* Croisade.

Croix, se dit en termes de l'art Héraldique, d'une pièce de l'écu qui a la figure d'une croix.

Il y a différentes sortes de croix dans le blason, & distinguées les unes des autres par des épithètes qui sont expliquées en leur ordre.

Croix de Lorraine, se dit d'une croix qui a des traverses.

Croix de Saint André, ou de Bourgogne, se dit d'une croix faite en forme de la lettre X.

Croix de Saint André, se dit aussi de deux pièces de bois jointes en forme de sautoir, sur lesquelles on roue les criminels.

Croix de Saint André, se dit en termes de Charpenterie, de deux pièces de bois croisées diagonalement, qui servent à remplir & à entretenir les combles & pans de bois où on les emploie

Croix de Saint Antoine, se dit d'une croix faite en forme de T.

On dit, *avoir les jambes en croix*; pour dire, avoir les jambes l'une sur l'autre.

Croix, se dit au Palais, de la marque que le Procureur de celui qui est condamné aux dépens, met sur les articles de la déclaration dont il est appelant.

Croix, se dit d'un des côtés d'une pièce de monnoie où l'on imprimoit autrefois, & où l'on imprime encore aujourd'hui dans plusieurs Etats de l'Europe, la figure d'une croix.

On dit *jouer à croix ou pile*, quand on fait tourner une pièce de monnoie en l'air, & qu'on retient un des deux côtés.

On dit familièrement, en parlant d'une chose dont on ne se soucie guères, qu'*on la jetteroit volontiers à croix ou pile*.

On dit aussi proverbialement, qu'*on n'a ni croix ni pile*; pour dire, qu'on n'a point d'argent.

Croix, signifie dans le sens figuré, une affliction que Dieu nous envoie. *La mort de sa fille est une grande croix pour lui. Elle a bien des croix.*

Croix de Jérusalem, ou de Malte, se dit d'une espèce de lychnis qu'on ne cultive dans les jardins que pour l'agrément, & dont la fleur a de la ressemblance avec la figure de la croix de l'Ordre de Malte. Sa racine pousse plusieurs tiges, hautes de trois pieds, velues, menues & vides. Ses feuilles sont oblongues, vertes, velues, & embrassent leur tige par la base. Ses fleurs sont disposées en ombelles, d'un bel aspect, quelquefois blanches, variées d'incarnat, & d'une odeur agréable : chacune de ces fleurs est composée ordinairement de cinq feuilles, rangées en œillet, fendues en deux parties égales, & garnies le plus souvent au-delà de leur moitié de deux ou trois pointes qui, jointes à celles des autres feuilles, forment une couronne. On en voit dont la fleur est double, &

dans lesquelles la petite croix de Malte est environ de la moitié plus basse. Il succède à cette fleur un petit fruit velu, de figure conique, qui renferme un tas de semences rousses hémisphériques.

Croix de par Dieu, se dit substantivement de ce qu'on appelle autrement A, B, C, ou *alphabet* pour apprendre à lire. *Il étudie sa croix de par Dieu.*

Croix de par Dieu, se dit aussi figurément du commencement de quelque chose. *Il n'est encore qu'à la croix de par Dieu dans son ouvrage.*

Ce monosyllabe est long.

CROIX-CHAPEAUX ; nom propre d'un bourg de France, dans le pays d'Aunis, à deux lieues, sud-est, de la Rochelle.

CROIX ; (la) nom propre d'un bourg de France, en Touraine, sur le Cher, à deux lieues, sud-sud-ouest, d'Amboise.

Il y a en Anjou, un autre bourg de même nom, qui n'est séparé de la ville de Saumur que par la rivière de Loire.

CROIX-SAINT-LEUFROI ; (la) nom propre d'un bourg de France, en Normandie, sur la rivière d'Eure, à deux lieues, nord-est, d'Evreux. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle est en commende, & produit au Titulaire plus de vingt mille livres de rente.

CROLIS ; vieux mot qui signifioit autrefois foudrière.

CROMARTY ; nom propre d'une petite ville de l'Ecosse septentrionale, dans la province de Roff, à huit milles de Dornock.

CROMAU ; nom propre d'une ville de Bohème, située entre Budweiff & Rosenberg. Il y a des mines d'argent dans le voisinage.

CROMORNE ; substantif masculin. Tuyau des jeux de l'orgue, à l'unisson de la trompette, dont il ne différe que parce qu'il est d'un bout à l'autre du même diamètre.

CROMWEL ; (Olivier) nom propre de cet Anglois singulier, né en 1603, & qui étoit à peine connu en 1642, quand la Chambre des Communes, dont il étoit Membre, lui donna, dit M. de Voltaire, une commission de Major de Cavalerie. C'est de là qu'il parvint à gouverner la Chambre & l'Armée ; & que vainqueur de Charles I, qu'il fit exécuter par la main du Bourreau, il monta en effet sur le trône, & régna sous le simple titre de *Protecteur*, avec plus de pouvoir & plus de bonheur qu'aucun Roi. Il choisit d'abord parmi les seuls Officiers, compagnons de ses victoires, quatorze Conseillers, à chacun desquels il assigna mille livres sterlings de pension. Les troupes étoient toujours payées un mois d'avance, les magasins fournis de tout ; le trésor public, dont il disposoit, étoit rempli de trois cent mille livres sterlings : il en avoit cent cinquante mille en Irlande. Les Hollandois lui demandèrent la paix, & il en dicta les conditions, qui furent qu'on lui payeroit trois cent mille livres sterlings ; que les vaisseaux des Provinces-Unies baisseroient pavillon devant les vaisseaux Anglois, & que le jeune Prince d'Orange ne seroit jamais rétabli dans les charges de ses ancêtres. C'est ce même Prince qui détrôna depuis Jacques II, dont Cromwel avoit détrôné le Père.

Toutes les Nations courtisèrent à l'envi le Protecteur. La France rechercha son alliance contre l'Espagne, & lui livra la ville de Dun

kerque. Ses flottes prirent sur les Espagnols la Jamaïque, qui est restée à l'Angleterre. L'Irlande fut entièrement soumise, & traitée comme un pays de conquête. On donna aux vainqueurs les terres des vaincus; & ceux qui étoient le plus attachés à leur Patrie, périrent par la main des Bourreaux.

Cromwel, gouvernant en Roi, assembloit des Parlemens; mais il s'en rendoit le maître, & les cassoit à sa volonté. Il découvrit toutes les conspirations qui se tramèrent contre lui, & prévint tous les soulèvemens. Il n'y eut aucun Pair du Royaume dans ces Parlemens qu'il convoquoit; tous vivoient obscurément dans leurs terres. Il eut l'adresse d'engager un de ces Parlemens à lui offrir le titre de *Roi*, afin de le refuser & de mieux conserver la puissance réelle. Il menoit dans le palais des Rois, une vie sombre & retirée, sans aucun faste, sans aucun excès. Le Général *Ludlow*, son Lieutenant en Irlande, rapporte, que quand le Protecteur y envoya son Fils *Henri Cromwel*, il l'envoya avec un seul Domestique. Ses mœurs furent toujours austères; il étoit sobre, tempérant, économe sans être avide du bien d'autrui, laborieux & exact dans toutes les affaires. Sa dextérité ménageoit toutes les Sectes, ne persécutant ni les Catholiques, ni les Anglicans, qui alors à peine osoient paroître, & il avoit des Chapelains de tous les partis. Enthousiaste avec les Fanatiques, maintenant les *Presbytériens*, qu'il avoit trompés & accablés, & qu'il ne craignoit plus; se moquant d'eux avec les *Déistes*, & ne donnant sa confiance qu'aux *Indépendans*, qui ne pouvoient subsister que par lui: c'est avec cette conduite, qu'il conserva, jusqu'à sa mort, son autorité cimentée de sang, & maintenue par la force & par l'artifice.

La nature, malgré sa sobriété, avoit fixé la fin de sa vie à 58 ans. Il mourut d'une fièvre ordinaire, causée probablement par l'inquiétude attachée à la tyrannie; car dans les derniers temps il craignoit toujours d'être assassiné; il ne couchoit jamais deux nuits de suite dans la même chambre. Il mourut après avoir nommé *Richard Cromwel* son successeur. A peine eut-il expiré, qu'un de ses Chapelains Presbytérien, nommé *Herry*, dit aux Assistans: *Ne vous allarmez pas; s'il a protégé le Peuple de Dieu tant qu'il a été parmi nous, il le protégera bien davantage à présent qu'il est monté au Ciel, où il sera assis à la droite de Jésus-Christ*. Le fanatisme étoit si puissant, & Cromwel si respecté, que personne ne rit d'un pareil discours.

Quelques intérêts divers qui partageassent tous les esprits, *Richard Cromwel* fut proclamé paisiblement Protecteur dans Londres. Le Conseil ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun Roi d'Angleterre. On choisit pour modèle les solennités pratiquées à la mort du Roi d'Espagne *Philippe II*. Il est à remarquer qu'on avoit représenté *Philippe II* en purgatoire pendant deux mois, dans un appartement tendu de noir, éclairé de peu de flambeaux; & qu'ensuite on l'avoit représenté dans le Ciel, le corps étant sur un lit brillant d'or, dans une salle tendue de même, éclairée de cinq cens flambeaux, dont la lumière, renvoyée par des plaques d'argent, égaloit l'éclat du soleil. Tout cela fut pratiqué pour *Olivier Cromwel*: on le vit sur un lit de

parade, la couronne en tête, & un ſceptre d'or à la main. Le Peuple ne fit nulle attention, ni à cette imitation d'une pompe catholique, ni à la profuſion. Le cadavre embaumé, que *Charles II* fit exhumer depuis, & porter au gibet, fut enterré dans le tombeau des Rois.

Le ſecond Protecteur *Richard Cromwel*, n'ayant pas les qualités du premier, ne pouvoit en avoir la fortune. Son ſceptre n'étoit point ſoutenu par l'épée; & n'ayant ni l'intrépidité, ni l'hypocriſie d'*Olivier*, il ne ſut ni ſe faire craindre de l'armée, ni en impoſer aux partis & aux ſectes qui diviſoient l'Angleterre. Le Conſeil guerrier d'*Olivier Cromwel* brava d'abord *Richard*. Ce nouveau Protecteur prétendit s'affermir en convoquant un Parlement, dont une chambre, compoſée d'Officiers, repréſentoit les Pairs d'Angleterre; & dont l'autre, formée de députés Anglois, Ecoſſois & Irlandois, repréſentoit les trois Royaumes: mais les Chefs de l'armée le forcèrent de diſſoudre ce Parlement. Ils rétablirent eux-mêmes l'ancien Parlement qui avoit fait couper la tête à *Charles I*, & qu'enſuite *Olivier Cromwel* avoit diſſous avec tant de hauteur. Ce Parlement étoit tout Républicain, auſſi bien que l'Armée. On ne vouloit point de Roi; mais on ne vouloit point non plus de Protecteur. Les Officiers demandèrent à la fois au Parlement établi par eux, que tous les Partiſans de la Maiſon Royale fuſſent à jamais privés de leurs emplois, & que *Richard Cromwel* fut privé du Protectorat. Ils le traitoient honorablement, demandant pour lui vingt mille livres ſterlings de rente, & huit mille pour ſa mère: mais le Parlement ne donna à *Richard Cromwel* que deux mille livres une fois payées, & lui ordonna de ſortir, dans ſix jours, de la Maiſon des Rois; il obéit ſans murmure, & vécut en particulier paiſible.

CRON; ſubſtantif maſculin. Les Naturaliſtes ont donné ce nom à un ſable ou amas de petites coquilles qui ſe trouvent dans le ſein de la terre. Le *cron* eſt très-propre à fertiliſer les terres, & l'on s'en ſert dans pluſieurs endroits, avec autant de ſuccès que de la marne.

CRONACH; nom propre d'une ville forte d'Allemagne, au Cercle de Franconie, dans l'Evêché de Bamberg, à cinq lieues, eſt, de Cobourg, ſur une rivière de même nom, qui ſe jette dans le Mein.

CRONE; ſubſtantif maſculin, & terme de Marine, par lequel on déſigne une machine qui ſert, dans les ports de mer, à charger & à décharger les navires, par le moyen d'une roue à tambour, & des cordages dont elle eſt compoſée.

Crone, ſe dit auſſi en termes de Pêche, de certains endroits couverts ſous l'eau, de racines d'arbres, d'herbages, qui ſervent de retraite au poiſſon.

CRONENBOURG; nom propre d'une ville forte de Dannemarck, dans l'île de Séeland, vis-à-vis de Helſingborg. Elle fut bâtie par Frédéric II en 1577; & elle fut priſe en 1568 par Charles Guſtave, Roi de Suède, qui la rendit aux Danois par la paix de 1660.

CRONIES; ſubſtantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit chez les Grecs, en l'honneur de Saturne. On immoloit à Rhodes un malfaiteur dans cette ſolennité.

CRONSLOT; nom propre d'une

ville forte de Russie, dans l'Ingrie, à huit lieues, ouest, de Pétersbourg.

CRONSTADT; nom propre d'une ville considérable de Hongrie, dans la Transylvanie, sur les frontières de la Moldavie & de la Walachie.

CROON; substantif masculin. Ancienne monnoie d'argent, qui se fabriquoit autrefois en Hollande, où elle revient environ à quatre livres trois sous de France.

CROPTE; (la) nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, sur la rivière de Vaize, à cinq lieues, sud-est, de Laval.

CROQUANT; substantif masculin du style familier, qui se dit d'un gueux, d'un misérable, d'un homme de néant. *C'est un croquant.*

Croquans, se dit aussi de certains Paysans qui se révoltèrent dans quelques provinces méridionales de France, sous Henri IV & sous Louis XIII.

CROQUANT, ANTE; adjectif verbal. Il se dit des choses dures & sèches, qui font du bruit sous la dent quand on les mange. *Un gateau croquant. De la pâtisserie croquante.*

Croquante, se dit aussi substantivement d'une sorte de tourte séchée au four, & composée d'amandes. *Nous mangeâmes une croquante.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *krokante*. Voyez Orthographe.

CROQUE; substantif féminin. On dit, *manger une chose à la croque au sel;* pour dire, la manger sans autre assaisonnement que le sel. *Cela se mange à la croque au sel.*

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il en mangeroit un autre à la croque au sel;* pour dire, qu'il est beaucoup plus fort que lui.

CROQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Croquer.

CROQUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Crepitare sub dentibus.* Il se dit des choses dures & sèches, qui font du bruit sous la dent lorsqu'on les mange. *La tourte d'amande doit croquer sous la dent.*

Croquer, est aussi verbe actif, & signifie manger des choses qui font du bruit sous la dent. *Il croque du pain d'épice.*

Croquer, se dit encore familièrement & par extension, de tout ce que l'on mange avec avidité. *Ils croquèrent un chapon avant de partir.*

Croquer, se dit en termes de Marine, & signifie accrocher.

Croquer, se dit en termes de Peinture, & signifie tracer sur le papier, sur la toile, les premières pensées, les principaux traits d'un dessein que l'on veut finir, ou duquel on veut conserver l'idée. *Il vient de croquer le dessein de cet ouvrage.*

Croquer, se dit aussi figurément des ouvrages d'esprit, où l'on n'a pas encore mis la dernière main. *Il vient de croquer le discours qu'il doit prononcer.*

On dit proverbialement & figurément, *croquer le marmot;* pour dire, attendre long-temps. *Il croqua le marmot pendant deux heures dans l'antichambre.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CROQUET; substantif masculin. Sorte de pain d'épice mince & sec. *Ils mangèrent des croquets.*

CROQUIGNOLE ; substantif féminin. *Talitrum.* Espèce de chiquenaude. *Il reçut des croquignoles.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

Il faudroit écrire *krokiniole.*

CROQUIS ; substantif masculin. Terme de Peinture. Esquisse, première pensée d'un Peintre. *Ce croquis annonce du génie.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

CROSNE ; nom propre d'une petite ville de Pologne, dans le Palatinat de Russie, sur la rivière de Wislak, près de Romanow.

CROSSE ; substantif féminin. Bâton pastoral que portent les Archevêques, Evêques & Abbés réguliers, ou que l'on porte devant eux.

La *crosse* paroît n'avoir été, dans son origine, qu'un bâton pour s'appuyer : elle est devenue depuis une marque de distinction, & un symbole du pouvoir & de l'autorité épiscopale. La *crosse* est donnée à l'Evêque dans l'ordination, pour marquer, selon Isidore de Séville, qu'il a droit de corriger, & qu'il doit soutenir les foibles.

Il fut arrêté dans une assemblée du Clergé en 1605, que les Evêques seroient exhortés de faire inhibitions & défenses, sous les peines de droit, à tout Abbé commendataire, de porter camail, crosse & mître, & de donner aucune bénédiction solennelle ; mais de se contenter du rochet & du mantelet, ou manteau.

Il a été jugé par Arrêt du Conseil Privé, du 14 Mars 1671, que les Chapitres, même exempts, n'ont pas le droit de faire apposer une crosse à leurs armes.

Crosse, se dit aussi de cette partie courbe du fût d'une arquebuse, d'un fusil, d'un mousquet, qu'on appuie contre l'épaule en tirant. *Il lui brisa la crosse de son fusil sur le corps.*

Crosse, se dit encore de certain bâton courbé par le bout, avec quoi les enfans s'amusent ordinairement à pousser une balle, une pierre, ou quelqu'autre chose de semblable.

Crosse, se dit en termes de Rivière, d'une pièce de bois qui sert au gouvernail d'un bateau foncet.

Crosse, se dit en termes d'Epingliers, de la traverse qui passe dans les deux anneaux de la chausse, & sous laquelle on met les tronçons pour les contenir, & les couper plus facilement.

Crosse de l'aorte, se dit en termes d'Anatomie, d'une grande courbure que l'aorte forme peu après sa sortie du cœur, en se repliant obliquement de droite à gauche, pour aller porter le sang dans les parties inférieures.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CROSSÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Crosser.

Crossé, se dit aussi adjectivement de celui qui a droit de porter la crosse. *Un Abbé crossé. Une Abbesse crossée.*

CROSSER ; nom propre d'une jolie ville d'Allemagne, en Silésie, capitale d'une Principauté de même nom, au confluent du Bober & de l'Oder, à douze lieues, sud est, de Francfort sur l'Oder. Elle fut prise & reprise plusieurs fois durant les guerres civiles d'Allemagne.

La Principauté de *Crosser* est bornée, au nord, par la Marche de Brandebourg ; à l'orient, par la Principauté de Glagaw ; au midi, par celle de Sagan ; & à l'occident, par la basse Lusace.

CROSSER ; verbe neutre de la première conjugaïson, lequel se conjugue comme CHANTER. Pousser avec une crosse, une balle, une pierre, *&c. Des jeunes gens qui s'amusent à crosser.*

CROSSER, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie traiter avec beaucoup de mépris. *Il faut le crosser.* Dans cette acception, ce verbe est actif.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

CROSSETTE ; substantif féminin, & terme d'Agriculture, qui se dit d'une branche de vigne, de saule, d'olivier, de maronnier, *&c.* où on laisse un peu de bois de l'année précédente. Les crossettes servent à faire des boutures.

CROSSETTES, se dit en termes d'Architecture, des ressauts que l'on fait faire aux chambranles des portes ou croisées, & qui ne comprennent ordinairement que les moulures extérieures du chambranle.

CROSSEUR ; substantif masculin. Qui pousse une balle, une pierre, *&c.* avec une crosse. *Des crosseurs qui s'amusent.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

CROSSILLON ; substantif masculin, & terme d'Orfévrerie, par lequel on désigne l'extrémité recourbée d'une crosse, & la fin des tours qu'elle fait en dedans.

CROTALAIRE ; substantif féminin. *Crotalaria.* Plante dont la tige s'élève à la hauteur de deux pieds, & jette beaucoup de rameaux, disposés en rond ; ses feuilles sont obtuses, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, & parsemées de verrues. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis, & de couleur bleue : il leur succède des gousses enflées, noirâtres, où l'on trouve de petites semences âcres au goût, & que l'on dit purgatives.

CROTALE ; substantif masculin. *Crotalium.* Sorte d'instrument de musique qu'on voit sur les médailles, dans les mains des Corybanthes ou Prêtres de Cybèle. Il consistoit en deux petites lames ou bâtons d'airain que l'on remuoit, & qui, en se choquant, faisoient du bruit.

CROTAPHITE ; adjectif substantivement pris, & terme d'Anatomie. Il se dit d'un muscle très-fort, qui relève la mâchoire inférieure. Son extrémité supérieure est faite en demi-cercle : elle s'attache aux parties latérales inférieures de l'os coronal, aux parties moyennes & inférieures du pariétal, & à toute la portion écailleuse de l'os temporal : ce muscle remplit toute la fosse des tempes, & c'est ce qui l'a fait nommer aussi *muscle temporal :* toutes ses fibres se ramassent ensuite, & forment un tendon très-fort & très-épais, qui passe sous l'arcade zygomatique, & va embrasser l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure, où il se termine. La direction des fibres postérieures de ce muscle est presque transversale, & celle des moyennes est oblique de derrière en devant ; ainsi, dans leur action, elles ferment la bouche, en serrant la mâchoire inférieure contre la supérieure, & en la portant en arrière.

CROTONE ; nom propre d'une ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, sur le golfe de Tarente, & sous le 35e degré 8 minutes de longitude, & le 39e 10 minutes de latitude. C'est là où naquit le fameux Athlète-Milon, qui remporta six fois le prix aux jeux olimpiques.

CROTONIATES ; (les) habitans de Crotone.

CROTOY ; nom propre d'une petite ville de France, en Picardie, ſur la Somme, environ à quatre lieues, nord-oueſt, d'Abbeville.

CROTTÉ, ÉE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* CROTTER.

On dit de quelqu'un, qu'*il eſt crotté comme un barbet ;* pour dire, qu'il eſt fort crotté.

On dit auſſi, qu'*il fait bien crotté dans les rues ;* pour dire, que les rues ſont fort ſales.

On dit figurément d'un méchant Poëte, que *c'eſt un Poëte crotté.*

CROTTE ; ſubſtantif féminin. *Lutum.* Boue, fange, mélange qui ſe fait ordinairement de la pouſſière & de l'eau de la pluie dans les rues & ſur les chemins. *Les chemins ſont pleins de crottes. On voyoit de la crotte ſur ſa robe.*

On dit, qu'*il fait bien de la crotte dans les rues ;* pour dire, que les rues ſont bien ſales.

On dit auſſi proverbialement, figurément & familièrement, quand la gelée a ſéché les rues, que *les chiens ont mangé les crottes.*

CROTTE, ſe dit auſſi de la fiente de certains animaux, comme brebis, chèvres, lièvres, lapins, ſouris, &c. *Des crottes de lièvre.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *krote.* Voyez ORTHOGRAPHE.

CROTTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Luta aſpergere.* Faire jaillir de la boue ſur quelque choſe, ſalir avec de la boue, éclabouſſer. *Ces chevaux nous ont crotté. On ſe crotte dans les rues.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

CROTTIN ; ſubſtantif maſculin. C'eſt le nom qu'on donne aux excrémens des chevaux, des chèvres, des moutons, & de quelques autres animaux.

Le crottin de mouton eſt le meilleur fumier qu'il y ait pour engraiſſer les terres, pourvu qu'on le laiſſe longtemps repoſer, & perdre à l'air ſon trop de chaleur.

CROUCHANT ; ſubſtantif maſculin, & terme de Charpenterie, par lequel on déſigne les pièces de bois qui ſervent à faire la rondeur & la diminution du devant d'un bateau.

CROULANT, ANTE ; adjectif verbal. Qui eſt ſur le point de tomber en s'affaiſſant. *Une maiſon croulante.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le ſubſtantif auquel il ſe rapporte. On ne dira pas un *croulant château*, mais *un château croulant.*

CROULÉ, ÉE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* CROULER.

CROULEMENT ; ſubſtantif maſculin. Chute d'une choſe qui s'éboule. *Le croulement du mur.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième moyenne au ſingulier ; mais celle-ci eſt longue au pluriel.

CROULER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il ſe dit des choſes qui s'éboulent, qui tombent en s'affaiſant. *Ce château croulera bientôt.*

CROULER, ſe dit auſſi activement en termes de Marine, & ſignifie rouler. *On va crouler ce navire ;* c'eſt-à-dire,

dire ; le rouler pour le lancer à l'eau.

Crouler la queue, se dit en termes de Vénerie, du mouvement que le cerf fait de cette partie quand la peur le fait fuir.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CROULIER, IÈRE ; adjectif. Il se dit des terres dont le fonds est mouvant. *Des champs crouliers. Une prairie croulière.*

CROUPADE ; substantif féminin. Terme de Manége, qui se dit d'un saut plus relevé que la courbette.

On appelle *hautes croupades*, celles qui sont plus relevées que les croupades ordinaires. Et l'on dit *manier à croupades* ; pour dire, mettre un cheval à l'air des croupades.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CROUPE ; substantif féminin. *Tergum.* La partie de derrière qui comprend les hanches & le haut des fesses de certains animaux, comme les chevaux, les mulets. *Ce cheval a une belle croupe.*

On demande que la croupe d'un cheval soit large & ronde. Les chevaux qui ont la croupe de mulet, c'est-à-dire, aigue & pointue, sont ordinairement forts. Une croupe étroite indique que le cheval est foible.

On dit d'un cheval, qu'*il tortille la croupe* ; pour dire, qu'en marchant il fait aller sa croupe de côté & d'autre, ce qui dénote qu'il n'a point de force.

On dit figurément, *gagner la croupe du cheval de quelqu'un* ; pour dire, l'approcher par derrière.

On dit aussi figurément & familièrement, d'une personne trop susceptible, qui se fâche aisément & sans sujet, qu'*elle est chatouilleuse sur la croupe.*

Croupe, se dit encore du sommet d'une montagne. *Nous étions sur la croupe de cette montagne.*

Croupe, se dit aussi en termes de Charpenterie, de la charpente d'un pavillon carré.

Croupe, se dit encore de la partie arrondie du chevet d'une Eglise, considérée par le dehors.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CROUPÉ ; vieux mot qui signifioit autrefois épais.

CROUPIARDER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine, qui signifie mouiller en croupière.

CROUPIAT ; substantif masculin, & terme de Marine, qui se dit d'un nœud qu'on fait sur le cable.

CROUPIER ; substantif masculin. *Ludi socius.* Celui qui est associé au jeu avec un autre qui tient les cartes ou les dés. *Il a fallu partager son gain avec ses croupiers.*

Croupier, se dit aussi au Jeu de la Bassette, de celui qui assiste le Banquier & qui l'avertit des cartes qu'il passe. *Il avoit un bon croupier.*

Croupier, se dit encore de celui qui prête de l'argent à un homme d'affaires, & qui participe au profit ou à la perte. *Ce Financier a plusieurs croupiers.*

CROUPIÈRE ; substantif féminin. *Postilena.* C'est une partie du harnois des chevaux, des mulets & autres bêtes de monture ou de som-

me, lequel consiste en un morceau de cuir rembourré, que l'on passe sous la queue de l'animal, & qui étant attaché au bât, à la selle ou au harnois, les empêche de venir trop en devant. *On n'a pas assez serré la croupière.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*on taille des croupières à une personne;* pour dire, qu'on la poursuit vivement, qu'on lui suscite des embarras. *Il travaille à vous tailler des croupières.*

Croupière, se dit en terme de Marine, d'un cable qui arrête un navire par son arrière. Et l'on dit, *mouiller en croupière;* pour dire, mouiller à poupe, afin de maintenir les ancres de l'avant, & faire ensorte que le vaisseau présente toujours le même côté.

Croupière, se dit en termes de Rivière, des pièces de rouettes qui servent à tenir le devant ou le derrière d'un train en état.

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève.

CROUPION; substantif masculin. *Uropygium.* L'extrémité du bas de l'échine de l'homme ou de la colonne épinière, dont l'os sacrum forme la base. *Il s'est démis le croupion.*

Croupion, se dit plus particulièrement de cette partie où tient la plume de la queue d'un oiseau. *Un croupion de poularde.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

CROUPI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* Croupir.

CROUPIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Stagnare.* Il se dit des choses liquides qui se corrompent pour être restées trop long-temps dans la même place sans y avoir été remuées. *Il devint malade pour avoir bu d'une eau qui croupissoit.*

Croupir, se dit aussi des personnes malades, & des enfans au maillot, qu'on laisse trop long-temps avec les mêmes linges. *Il ne faut pas laisser croupir cet enfant dans l'ordure.*

On dit figurément, *croupir dans le vice, dans le péché, dans l'oisiveté;* pour dire, être long-temps adonné au vice, au péché, demeurer long-temps oisif. *Depuis dix ans il croupit dans le vice.*

La première syllabe est brève, & la seconde, dont le *r* final se fait sentir, est longue.

Voyez au mot Verbe, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

CROUPISSANT, ANTE; adjectif verbal. *Stagnans.* Qui croupit. *Une eau croupissante.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

CROUPISSEMENT; substantif masculin. Terme usité en Médecine, pour exprimer l'état de différentes matières qui croupissent dans le corps humain. *Le croupissement des alimens dans les intestins. Le croupissement de la bile dans la vésicule du fiel.*

CROUPON; substantif masculin, & terme de Tanneurs, qui se dit de gros cuirs tannés de bœuf, de vache, dont on a ôté la tête & le ventre. *Un croupon de bœuf.*

CROUSTILLE; substantif féminin. *Crustula.* Petit croute de pain. *Il but un coup & mangea une croustille.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très brève.

Les *ll* se prononcent mouillés.

CROUSTILLÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Croustiller.

CROUSTILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier, qui signifie manger de petites croûtes en buvant après le repas. *Il ne fait que croustiller.*

CROUSTILLEUSEMENT; adverbe. *Facetè.* Terme populaire, qui n'a d'usage qu'au figuré, où il signifie d'une manière bouffonne & plaisante. *Il conta cette aventure croustilleusement.*

CROUSTILLEUX, EUSE; adjectif. *Facetus, a, um.* Terme populaire, qui n'a d'usage qu'au figuré, pour dire, plaisant, drôle. *Cette histoire est croustilleuse.*

CROUTAC; substantif masculin. Monnoie d'argent fabriquée à Dantzik, & qui a cours en différentes villes du Nord.

CROÛTE; substantif féminin. *Crusta.* La partie extérieure du pain endurcie par la cuisson. *La croûte de ce pain est fort épaisse. Une croûte brûlée. Du pain sans croûte.*

On dit proverbialement, qu'*une personne ne mange que des croûtes;* pour dire, qu'elle fait mauvaise chère.

Croûtes, se dit aussi de gros morceaux de pain, où il y a plus de croûtes que de mie; & que l'on a fait mitonner avec du bouillon. *Ces croûtes sont excellentes.*

Croûte, se dit encore de la pâte cuite qui contient la viande d'une tourte, d'un pâté, *&c. La croûte de cette tourte est bien faite.*

On dit proverbialement, *croûte de pâté vaut bien pain.*

Croûte, se dit aussi de tout ce qui s'attache & s'endurcit sur quelque chose. *Il s'est fait une croûte sur sa plaie.*

On dit d'une personne couverte de galle, que *son corps n'est qu'une croûte.*

Croûte de lait, se dit en termes de Médecine, d'une petite éruption écailleuse qui couvre quelque partie du corps.

Les croûtes de lait sont ordinaires aux enfans en qui le lait est trop gras, la transpiration diminuée, les humeurs visqueuses & venteuses, les fibres lâches & trop flexibles.

Les croûtes négligées ou repercutées font périr beaucoup d'enfans. On les guérit en donnant aux nourrices les sudorifiques, les évacuans purgatifs, les altérans; on purge les enfans des humeurs vicieuses par des purgatifs doux, & proportionnés à la cause, à l'âge & au tempérament. Il faut oindre ensuite plusieurs fois par jour la partie affectée, avec quelque topique doux, comme un liniment fait de crème de lait, de céruse, & d'huile d'œuf, combiné avec les cérats ordinaires; & l'on doit rejeter, comme nuisibles, les onguens repercussifs ou trop actifs.

Croûte, se dit en termes de Peinture, de certains tableaux anciens, presque toujours noirs & écailleux, quelquefois estimés des curieux, mais méprisés par les connoisseurs.

On donne aussi le nom de *croûte* à tout autre mauvais ouvrage de peinture.

On appelle en termes de Tannerie, *cuirs en croûte*, des cuirs de vache, de cheval, de veau, qu'on a fait sécher en sortant de la fosse au tan.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CROÛTELETTE ; substantif féminin. *Crustula*. Diminutif. Petite croûte de pain. *Mangez une croutelette*.

CROÛTON ; substantif masculin. Morceau de croûte de pain. *Donnez-moi ce croûton*.

La première syllabe est longue, & la seconde brève au singulier, mais longue au pluriel.

CROWLAND ; nom propre d'une petite ville d'Angleterre, dans la Province de Lincoln, à deux lieues de Péterboroug.

CROUY ; nom propre d'une ville de France, dans la Brie Champenoise, à quatre lieues, nord-est, de Meaux.

Il y a un bourg de même nom dans le Soissonnois, à une lieue, nord-nord-est, de Soissons.

CROUZILLE ; (la) nom propre d'un bourg de France, en Limousin, à huit lieues, sud-est, de Limoges.

CROYABLE ; adjectif des deux genres. *Credibilis*. Qui peut ou qui doit être tenu pour véritable. *Cette aventure n'est pas croyable. Ce qu'il vous dit est croyable*.

Les deux premières syllabes sont moyennes, & la troisième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *croyable nouvelle*, mais une *nouvelle croyable*.

CROYANCE ; substantif féminin. *Opinio*. Sentiment, opinion, ce qu'on estime être véritable. *Cet événement passe sa croyance. Il commença cette entreprise contre ma croyance*.

Croyance, se dit aussi de ce qu'on tient pour vrai dans une Religion. *La croyance des Catholiques. La croyance des Musulmans*.

La première syllabe est brève ; la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *kréanse*. Voyez Orthographe.

CROYANT, ANTE ; substantifs. *Qui fidem habet*. Celui, celle qui croit ce que la Religion enseigne. *Abraham est appelé le Père des Croyans. Les Turcs se qualifient de vrais Croyans*. Ce mot n'a guères d'usage au féminin.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

CROYDON ; nom propre d'une ville d'Angleterre, dans la Province de Surrey, sur la Wandle, à neuf milles de Londres.

CROZE ; nom propre d'un bourg de France, dans la Marche, à quatre lieues, sud, d'Aubusson.

CROZET ; nom propre d'une petite ville de France, dans le Foretz, à deux lieues de Roanne.

CRU ; substantif masculin. *Fundus*. Terroir où quelque chose croît. *Du vin, du blé de mon cru, de son cru. Cette denrée est d'un bon cru. Du foin de votre cru*. Il n'a guères d'usage au propre que dans ces sortes de phrases.

On dit figurément & familièrement, *cette nouvelle, cette histoire*, &c. *est de votre cru ;* pour dire, cette nouvelle, cette histoire est de vous, vous l'avez inventée.

CRU, UE ; adjectif & participe passif des verbes Croire & Croître.

CRU, UE ; adjectif. *Crudus, a, um*. Qui n'est pas cuit. *Cette viande est crue. Il ne mange point de fruits crus*.

On dit d'une chose, qu'*elle est demi-crue ;* pour dire, qu'elle n'est cuite qu'à demi.

Cru, se dit en termes de Peinture,

des contours dont les tournans ne sont pas bien maniés, & qui sont terminés trop séchement, comme quand les passages des clairs aux ombres sont trop sensibles. *Des contours crus.*

On dit aussi, que *des couleurs sont crues*; pour dire, qu'elles sont trop entières, trop fortes, mal couchées. Et qu'*une lumière est crue*; pour dire, qu'elle est trop vive.

Soie crue, se dit de la soie qui n'est ni teinte ni lavée. On dit aussi, *de la soie écrue.*

Cuir cru, se dit d'un cuir qui n'est pas préparé.

Cru, se dit aussi des choses qui sont difficiles à digérer. *Le melon est cru sur l'estomac.*

On dit en termes de Médecine, que *les humeurs, les urines sont crues*; pour dire, qu'elles ne sont pas suffisamment cuites par la chaleur naturelle.

Cru, se dit dans le sens figuré, d'un discours que l'on tient à quelqu'un où il y a quelque chose de fâcheux & de désagréable que l'on ne se donne pas le peine d'adoucir. *Il vous a fait une réponse bien crue. C'est un propos bien cru.*

Cru, se dit aussi figurément & familièrement, d'un ouvrage d'esprit qui est encore informe. *Sa pièce est encore toute crue.*

A cru, se dit adverbialement, pour signifier sur la peau nue. *Monter un cheval à cru. Botté à cru. Armé à cru.*

Ce monosyllable est bref au singulier masculin, mais long au pluriel & au féminin.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *crue pomme*, mais une *pomme crue.*

CRUAUTÉ; substantif féminin. *Crudelitas.* Inhumanité, barbarie, passion féroce, par laquelle on trouve du plaisir à répandre ou à voir répandre le sang, à faire souffrir les autres. *Il n'y a que le lâche qui soit capable d'user de cruauté envers un ennemi vaincu.*

Cruauté, se dit aussi d'une action cruelle. *Il exerça toutes sortes de cruautés dans cette province.*

On dit *la cruauté du sort, d'une maîtresse, du destin, de la fortune.*

Cruauté, se dit encore d'une chose simplement fâcheuse & insupportable. *Il eut la cruauté de lui refuser l'argent dont il avoit besoin.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième brève au singulier, mais longe au pluriel.

CRUCHE; substantif féminin. *Hydria.* Vaisseau de terre ou de grais, à anse, ordinairement large par le bas, retréci par le haut, & qui sert à mettre & puiser de l'eau ou d'autres liqueurs. *Une cruche d'eau. Il but une cruche de vin.*

On appelle *cruche à l'huile*, une cruche destinée à mettre de l'huile.

On dit proverbialement & figurément, *tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise*; pour dire, qu'à force de s'exposer au danger, à la fin on y périt.

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il est cruche, qu'il devient cruche*; pour dire, qu'il est, qu'il devient sot, stupide.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CRUCHÉE; substantif féminin. Ce que peut contenir une cruche. *Apportez une cruchée d'eau.*

La première syllabe est brève, la

seconde longue, & la troisième très-brève.

CRUCHON; substantif masculin. Diminutif. Petite cruche. *Un cruchon de vin.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

CRUCIAL, ALE; adjectif. Fait en croix. Il ne se dit guères qu'en cette phrase, *incision cruciale*, qui signifie en termes de Chirurgie & d'Anatomie, une incision en forme de croix, faite pour mieux découvrir les parties offensées sous les tégumens, ou pour ouvrir les grandes cavités d'un cadavre que l'on dissèque.

CRUCIFÈRE; adjectif des deux genres, & terme de Botanique, qui se dit des plantes dont les fleurs sont disposées en forme de croix, comme dans le chou, le cresson, *&c. Une plante crucifère.*

CRUCIFIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Crucifier.

CRUCIFIEMENT; substantif masculin. *Crucis supplicium.* Le supplice que l'on faisoit autrefois souffrir aux criminels, & qui consistoit à les attacher à une croix pour les faire mourir. *Le crucifiement est encore usité dans quelques contrées de l'Asie.*

Crucifiement, se dit aussi des tableaux où Jesus-Christ crucifié est représenté. *On admire à Anvers le crucifiement de Rubens.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CRUCIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Crucifigere.* Attacher à une croix, faire souffrir le supplice de la croix. *Les Juifs crucifièrent Jesus-Christ. Les Romains crucifioient les esclaves.*

On dit figurément, en termes de piété, *être crucifié avec Jesus-Christ;* pour dire, être entièrement mort au monde.

On dit aussi par hyperbole, qu'*on se feroit crucifier pour une chose;* pour dire, qu'on souffriroit tout pour cette chose.

On dit encore dans le même sens, qu'*une personne se feroit crucifier pour une autre;* pour dire, qu'elle feroit tout ce qui seroit en son pouvoir pour l'obliger & la servir. *Il se feroit crucifier pour sa maîtresse, pour ses amis.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin, qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

CRUCIFIX; substantif masculin. Figure ou représentation de Jesus-Christ attaché à la croix. *Un crucifix d'or.*

On dit figurément & en termes de piété, *Mettre aux pieds du crucifix les injures qu'on a reçues;* pour dire, oublier pour l'amour de Jesus-Christ crucifié, les injures qu'on a reçues.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Le *x* final ne se prononce pas, & l'on devroit écrire *krusifi. Voyez* Orthographe.

CRUCIFORME; adjectif, & terme de Géométrie, qui se dit d'une hyperbole du troisième ordre, ainsi appelée par Newton, parce qu'elle est formée de deux branches qui se coupent en forme de croix.

CRUDÉLITÉ; vieux mot qui signifioit autrefois cruauté.

CRUDITÉ; substantif féminin. *Cru-*

ditas. Qualité de ce qui est cru. *La crudité du melon. La crudité de l'eau. Il ne doit point manger de crudités.*

Crudité, se dit aussi pour indigestion, pour des humeurs crues engendrées dans l'estomac. *Ces sortes d'alimens engendrent beaucoup de crudités.*

On dit encore, *la crudité des humeurs;* pour dire, la mauvaise qualité des humeurs qui ne sont pas digérées.

Crudité, se dit aussi en termes de Peinture, des lumières trop vives, & des couleurs trop entières & trop fortes, comme quand les jours & les ombres se précipitent trop subitement sans demi-teintes.

Les trois syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

CRUE; substantif féminin. *Accretio.* Augmentation. *La crue de la rivière est considerable.*

Crue, se dit aussi de l'augmentation des tailles, des impôts. *La crue de l'impôt fait murmurer.*

Crue, signifie encore croissance, augmentation en grandeur, & il se dit des personnes, des végétaux. *Quand cette jeune personne aura toute sa crue. Ces chênes n'ont pas encore toute leur crue.*

Crue, se dit aussi en terme de Palais, d'une certaine augmentation ou supplément de prix, qui, dans quelques pays & en certains cas, est dû, outre le montant de la prisée des meubles, par ceux qui doivent en rendre la valeur.

La crue a été introduite pour suppléer à ce qu'on présume manquer à la juste valeur des effets mobiliers, compris dans un inventaire, relativement à la prisée qui en est faite.

Lorsque les tuteurs ne font pas vendre les effets qui appartiennent à leurs pupilles, & qui ont été prisés lors d'un inventaire, ils sont obligés, par le compte qu'ils leur rendent, de leur faire recette de la crue, outre le prix porté par les inventaires; & cela a même lieu contre ceux qui, sans être tuteurs, ont conservé des meubles inventoriés & prisés, appartenans à des majeurs, envers lesquels ils en sont comptables, tels que les exécuteurs testamentaires, les sequestres.

L'usage de l'augmentation de la crue des meubles, dans les cas dont on vient de parler, n'est ni universel dans le Royaume, ni uniforme dans les diverses contrées où il est admis. On ne le connoît point dans les ressorts des Parlemens de droit écrit, dans le Roussillon, en Alsace, & dans le ressort des Coutumes de Blois, Normandie, Saint-Quentin, Artois & Lorraine.

La crue est dûe à Paris du quart en sus de la prisée. Elle est de même dans les Coutumes de Péronne, Montdidier & Roye, Mantes & Meulan, Chartres, Chaumont en Bassigny, Dourdan, Orléans, Montargis, Nivernois, Poitou, Ponthieu, Beauvais, Bourbonnois, Bourgogne, Châlons, Reims, Senlis, Sens, Vitry, Vermandois, Berry & quelques autres. Celle de Berry est presque cependant la seule qui en parle.

L'usage de l'augmentation de la crue est aussi admis dans les Provinces de Lyonnois, Foretz, Beaujollois & Mâconnois, qui suivent le droit écrit; & elle y est également du quart en sus.

Dans le ressort de la Coutume de Meaux, la crue est seulement admise à raison de trois sous pour livre.

Au Bailliage de Melun, dans

celui d'Etampes & à Troyes, elle n'a lieu que pour le denier parisis, c'est-à-dire, à raison de deux sous pour livre.

L'usage du lieu où l'inventaire a été fait, doit régler si la crue est dûe, & sur quel pied; & lorsque l'inventaire est fait dans un pays où l'augmentation de la crue a lieu, sans qu'on y ait exprimé si les meubles & effets ont été prisés à juste valeur & sans crue, la crue s'ajoute de manière que celui qui est débiteur, ou comptable de meubles & marchandises, prisés 400 livres, en doit (à Paris) 500 livres à cause de l'augmentation de la crue.

Les deniers comptans & la vaisselle d'argent, les billets, les obligations & les créances mobiliaires, ne sont pas sujets à crue; mais les bijoux y sont assujettis, à moins qu'ils ne soient prisés à juste valeur & sans crue, par l'inventaire.

L'article 7 du titre 2 de l'Ordonnance du mois d'Août 1747, concernant les substitutions, porte que l'inventaire contiendra la prisée des meubles, livres, tableaux, pierreries, vaisselle, équipages & autres choses semblables; ce qui doit être observé dans les pays mêmes où il n'est pas d'usage de faire cette prisée; & à l'égard des pays où la prisée se fait avec crue dans les inventaires, la même Ordonnance veut que la crue soit toujours censée faire partie de la prisée, en ce qui concerne la liquidation des droits & charges de ceux qui seront grevés de substitution.

Le survivant des deux conjoints a souvent la faculté de choisir des meubles, jusqu'à concurrence d'une certaine valeur, sans être obligé de payer la crue; cela dépend de la clause du contrat de mariage; mais cette clause ne peut jamais préjudicier aux créanciers.

Le donataire mutuel, qui jouit des meubles, en doit rendre le prix avec la crue, quand l'effet du don mutuel cesse.

La crue n'a lieu dans les pays où elle est n'admise, que pour les choses qui y sont sujètes, & qui sont prisées par des inventaires. Les évaluations de meubles & effets, faites par contrats de mariage, actes de société & autres actes, n'y donnent pas ouverture.

Si la prisée faite par un inventaire étoit frauduleuse, celui qui auroit profité des meubles, ne seroit pas quitte, en y ajoutant la crue. On pourroit, en ce cas, être admis à faire preuve de la véritable valeur des meubles.

Ce monosyllabe est long.

CRUEL, ELLE; adjectif. *Crudelis.* Inhumain, barbare, impitoyable, qui met son plaisir à répandre ou à voir répandre le sang, à faire souffrir les autres. *Néron étoit un Prince cruel. Ces peuples ont l'humeur cruelle.*

CRUEL, se dit aussi de quelques animaux. *Les tigres sont des animaux cruels.*

On dit encore, *sort cruel, destin cruel, fortune cruelle.*

CRUEL, signifie aussi fâcheux, douloureux, dur, insupportable. *Il fut attaqué d'une maladie cruelle. La saison est cruelle.*

CRUEL, se dit encore familièrement & en style de galanterie, d'une femme qui n'accorde aucune faveur à ses amans. *C'est une beauté cruelle.* Et l'on dit d'une femme qui se laisse gagner aisément, qu'*elle n'est point cruelle.*

CRUEL, se dit aussi de quelqu'un qui fait

fait le dédaigneux à l'égard des femmes. *Il voudroit faire le cruel.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel, & moyenne au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

Cet adjectif peu précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte. On dira un *cruel tyran*, ou un *tyran cruel.*

CRUELLEMENT; adverbe. *Crudeliter.* D'une manière inhumaine, barbare impitoyable, avec cruauté. *On le fit cruellement souffrir.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne.

CRULAY; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, environ à quatre lieues, ouest-nord-ouest, de Verneuil.

CRUMAU; nom propre d'une petite ville de Moravie, à trois milles de Znoïm.

CRÛMENT; adverbe, qui n'a d'usage qu'au figuré, où il signifie d'une manière dure, & sans adoucir ce qu'il y a de fâcheux dans le discours. *Vous lui parlâtes trop crûment.*

La première syllabe est longue, & la seconde moyenne.

CRUNI; nom propre. C'est, selon Strabon, une ancienne ville du Péloponnèse, qui étoit située entre Pyle & Chalcis.

CRUPELLAIRE; substantif masculin. *Crupellarius.* C'étoit chez les anciens Gaulois, un Soldat armé de pied-en-cap.

CRURAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie, qui se dit du muscle extenseur de la jambe, ainsi que d'un nerf, d'une artère & d'une veine de la cuisse.

Le muscle *crural* vient de la partie antérieure du femur, entre le grand & le petit trochanter. Il s'étend jusqu'à sa partie inférieure, & se termine à la rotule, en unissant son tendon avec ceux du vaste interne & du vaste externe.

Le nerf *crural* est formé par l'union de la première, de la seconde, de la troisième portion, de la quatrième & de la cinquième paire lombaire, passe par dessus le ligament de Fallope, & se divise en sortant du bas-ventre en plusieurs branches, dont les unes se distribuent à toute la partie antérieure de la cuisse: il accompagne l'artère crurale; en l'abandonnant il suit le muscle couturier; & lorsqu'il est arrivé vers le Tibia, il accompagne la saphène, il la quitte vers la malléole interne, & se distribue aux tégumens voisins.

L'artère *crurale* est une continuation de l'artère iliaque; elle sort du bas-ventre dans l'aine; elle jette dans cet endroit plusieurs petites artérioles aux parties externes de la génération, & aux environs. Elle continue ensuite son chemin; & se portant en-dedans de la cuisse, & à deux ou trois pouces de distance, elle produit une grosse branche postérieure qui se distribue aux parties internes, moyennes & externes de la cuisse. Elle descend, en devenant de plus en plus interne, & jette dans son trajet différens petits rameaux: après quoi, à trois pouces environ au-dessus du genou, elle gagne la partie postérieure, se porte dans le jarret, où elle jette plusieurs rameaux.

La veine *crurale* suit assez le trajet de l'artère de même nom, & produit des branches qui ont à peu près la même direction.

CRUSCA; (Académie de la) c'est

une Société de Savans qui s'occupent à Florence, de la perfection de la langue Toscane.

Il y a le Dictionnaire de la Crusca, qui est un Dictionnaire Italien, composé par cette Académie.

CRUSTACÉE; adjectif des deux genres. *Crustaceus, a, um.* Terme d'Histoire Naturelle. Il se dit des poissons qui sont couverts d'écailles divisées par des jointures différentes. Ces animaux ont une tête, un estomac, un ventre & des intestins; mais on ne leur distingue ni sang ni os.

Les principaux des poissons *crustacées*, sont les crabes, les poupars, les homars, les squilles, le soldat & les écrevisses.

CRUSTACÉE, se dit aussi substantivement. *Les écrevisses sont de la classe des crustacées.*

CRUSY; nom propre d'une ville de France, en Languedoc, à quatre lieues, sud-sud-est, de Saint-Pons.

CRUYS-DAELDER; substantif masculin. Monnoie d'argent qui se fabrique dans les Etats du Roi de Prusse, & qui revient à sept livres un sou dix deniers de France.

CRUZADE; substantif féminin. Monnoie d'argent de Portugal, qu'Alphonse V fit frapper pour la première fois en 1457, quand le Pape Caliste III envoya dans ce Royaume une Bulle pour la Croisade contre les Infidelles.

Il y a deux sortes de *cruzades;* les vieilles & les neuves: les premières valent environ deux livres seize sous de France, & les autres deux livres quatre sous.

CRYPTE; substantif féminin. *Crypta.* Lieu, souterrain où l'on enterre les morts dans quelques Eglises.

CRYPTES, se dit aussi en termes d'Anatomie, de certaines parties qui présentent un orifice en forme de petite fosse. Ruisch a particulièrement donné ce nom aux glandes situées sur le dos de la langue, & aux glandes simples des intestins.

CRYPTOGRAPHIE; substant. fémin. *Cryptographia.* L'art d'écrire d'une manière secrète & inconnue à tous autres que celui à qui l'on écrit.

CRYPTOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres. Selon la Cryptographie, qui a rapport à la Cryptographie. *Des Lettres Cryptographiques.*

CRYPTONYME; substantif masculin. Quelques Savans ont employé ce terme dans la même acception qu'anonyme.

CRYPTOPORTIQUE; substantif masculin. Terme d'Architecture, qui se dit, & d'un lieu souterrain voûté, & de la décoration de l'entrée d'une grotte.

C-SOL-UT; terme de Musique, par lequel on désigne la note UT. *Un air en c-sol-ut. Le ton de c-sol-ut.*

CTÉSIPHON; nom propre d'un célèbre Architecte de l'antiquité, sur les desseins duquel fut construit le fameux Temple d'Ephèse.

CTÉSIPHON, est aussi le nom d'une ancienne ville d'Asie, sur le Tigre, vis-à-vis de Séleucie.

CUADAC; nom propre d'une ville maritime d'Asie, dans le Tonquin, près de l'embouchure d'une rivière de même nom.

CUAMA; nom propre d'une rivière considérable de l'Afrique méridionale, dont on ne connoît pas la source. Elle se jette dans la Mer par quatre embouchures, après avoir arrosé les Etats du Monomotapa, qu'elle sépare des royaumes de Chicova, de Sacombe, des Musimbas, &c.

CUASAY ; nom propre d'une ville maritime d'Asie, dans le Tonquin, près de la Cochinchine.

CUBA ; nom propre d'une île considérable de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, à l'entrée du golfe du Méxique. On lui donne deux cent cinquante lieues de longueur, & une largeur inégale, qui est en quelques endroits de trente-cinq lieues, & en d'autres de quinze. Elle est sous la domination de l'Espagne, qui y a des mines d'or & de cuivre. La Havane en est la ville capitale.

Cuba, est aussi le nom d'une Divinité que les Romains invoquoient pour faire dormir les enfans.

CUBAGUA ; nom propre d'une petite île de l'Amérique méridionale, entre la Marguerite & la Terre-Ferme. Elle appartient aux Espagnols. On y pêchoit autrefois beaucoup de perles.

CUBATURE ; substantif féminin, & terme de Géométrie, qui se dit de l'art ou de l'action de mesurer l'espace que comprend un solide, comme un cone, une sphère, un cylindre.

CUBE ; substantif masculin. *Cubus.* Corps solide qui a six faces carrées égales.

Pour déterminer la surface & la solidité d'un cube, il faut d'abord prendre le produit d'un des côtés du cube par lui-même, ce qui donnera l'aire d'une de ses faces carrées ; & l'on multipliera cette aire par six, pour avoir la surface entière du cube ; ensuite on multipliera l'aire d'une des faces par le côté, pour avoir la solidité.

Ainsi le côté d'un cube étant cinq pouces, sa surface sera cent cinquante pouces carrés, & sa solidité cent vingt-cinq pouces cubes ; si le côté est dix, la surface sera six cens, & la solidité mille ; si le côté est quinze, la surface sera mille trois cent cinquante, & la solidité trois mille trois cent soixante-quinze.

Le *cube* arithméque, est le produit du carré par sa racine. Pour avoir le cube de quatre, il faut multiplier le carré de quatre, c'est-à-dire, seize par quatre, & le produit fera soixante-quatre, ce qui sera le cube arithmétique.

Cube du cube ; quelques Auteurs ont ainsi appelé la neuvième puissance d'un nombre, ou le produit d'un nombre multiplié neuf fois de suite par lui-même.

Cube, se dit aussi adjectivement. *Un pied cube.*

CUBÉ ; ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Cuber.

CUBÈBE ; substantif féminin. On donne ce nom en Pharmacie, à de petits fruits secs, sphériques, grisâtres, ridés, à peu près de la grosseur du poivre, garnis d'une petite queue, & d'une odeur aromatique.

Les *cubèbes* nous viennent de Java, où elles croissent sur un arbrisseau rampant qui s'attache aux arbres voisins comme le lière. Elles servent à corriger la puantenr de la bouche, & à fortifier l'estomac. On prétend qu'étant mâchées avec du mastic en larmes, elles excitent à l'acte vénérien.

Ces fruits entrent aussi dans l'eau antinéphrétique, dans l'eau générale, dans l'élixir de vitriol, & dans l'esprit de lavande composé.

CUBER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Géométrie, qui signifie réduire en cube. *Cuber un solide.*

CUBILLAC; nom propre d'un bourg de France, en Saintonge, sur la Seugre, à deux lieues, sud, de Pons.

CUBIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient, qui a rapport au cube. *Figure cubique*, *racine cubique*.

CUBISTIQUE; adjectif féminin, substantivement pris, qui se dit d'un des trois genres, dans lesquels la danse ancienne étoit divisée. Les deux autres étoient la sphéristique & l'orchestique. La cubistique étoit accompagnée de mouvemens violens & de contorsions.

CUBIT; substantif masculin. C'est une des mesures applicatives, dont les Anglois font usage pour mesurer les longueurs. Au-dessus du cubit, sont le pied, la poignée, le doigt & le grain d'orge qui est la plus petite des mesures Angloises; & au-dessus du cubit, sont l'yard, l'aune, le pas, la brasse, la perche & le furlong.

CUBITAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui appartient au coude. Il y a le muscle cubital externe, le muscle cubital interne, le nerf cubital, l'artère cubitale & la veine cubitale.

Le muscle *cubital* externe est un muscle situé tout le long de la partie externe du cubitus. Il s'attache par une de ses extrémités, au condyle externe de l'os du bras, entre le muscle extenseur commun des doigts, & le petit anconé: il continue de s'attacher à la partie supérieure & externe de l'os du coude; son tendon se continuant vers la partie postérieure & inférieure de ce même os, passe par un ligament annulaire particulier, placé vers l'os cunéiforme du corps, & va se terminer à la partie supérieure de l'os du métacarpe, qui soutient le petit doigt. L'usage de ce muscle est d'étendre le poignet.

Le *cubital* interne est un muscle situé tout le long de la partie interne du cubitus. Il s'attache par une de ses extrémités, au condyle interne de l'humerus, & à l'olécrâne, continue de s'attacher à la partie supérieure du cubitus, & va se terminer par son autre extrémité, à l'os pisiforme ou hors de rang. Ce muscle sert à la flexion du poignet.

Le nerf *cubital* vient des brachiaux, & parvenu au condyle interne de l'humerus, il se glisse sous le muscle cubital interne auquel il fournit, ainsi qu'aux parties voisines, & continue sa route jusqu'à l'extrémité du cubitus, dans lequel endroit il se divise en deux branches, dont la plus considérable glisse dans l'intérieure de la main, en passant sous le ligament annulaire interne commun, & va se distribuer aux parties latérales internes des deux derniers doigts, pendant que le plus petit se portant sur le dehors du poignet, va fournir à son tour aux parties latérales & externes des mêmes doigts.

L'artère *cubitale* s'enfonce dans le pli du bras où elle touche à l'os du coude. Elle se porte le long de la partie interne de cet os, entre le muscle sublime, & le muscle cubital interne jusqu'au poignet. Elle gagne le dedans de la main, & s'anastomose avec la radiale, qui forme un arc duquel il part différens rameaux qui se distribuent aux doigts.

La veine *cubitale* est une veine cutanée de l'avant-bras, remarqua-

ble par sa grosseur, & qui répond au cubitus.

CUBITUS; substantif masculin, & terme d'Anatomie, emprunté du Latin. Os long, dur & creux dans son milieu, situé à la partie interne de l'avant-bras.

Il est gros à son extrémité supérieure, & devient plus mince à son extrémité inférieure.

Il a supérieurement deux apophyses & deux cavités. Des deux apophyses, l'une est postérieure & la plus considérable; elle est nommée *Olécrâne*. Elle est reçue dans la fosse postérieure de l'humerus. L'apophyse antérieure se nomme *Coronoïde* : elle entre dans la fossette antérieure de l'os du bras dans le temps de la flexion. Comme cette apophyse est plus petite que l'autre, elle permet à l'avant-bras de se plier en dedans, au lieu que la grande apophyse rencontre d'abord le fond de la fosse extérieure dans l'extension, & empêche par cette raison de plier le bras en arrière. Les ligamens s'opposent aussi à ce mouvement. Il y a encore entre ces deux apophyses dont on vient de parler, une grande cavité qu'on nomme *Sygmoïde* : cette cavité est partagée en deux facettes par une petite éminence qui va d'une apophyse à l'autre, au moyen desquelles le cubitus s'ajuste exactement avec l'humerus en façon de charnière.

A la racine de l'apophyse coronoïde intérieurement, il y a une petite cavité sygmoïde pour l'articulation du cubitus avec le radius.

Le corps du cubitus est de figure triangulaire : son extrémité inférieure est terminée par une petite tête & une petite apophyse. Cette apophyse qui est à la partie extérieure, se nomme *stiloïde*. La petite tête s'articule par sa face intérieure avec le radius.

Le cubitus s'articule avec l'os du bras par en haut, avec le radius, tant en haut qu'en bas, & avec le carpe ou poignet par son extrémité inférieure. Toutes ces articulations sont assujetties par des ligamens.

CUBLANC; nom propre d'un bourg de France, en Limousin, sur la rivière de Vezère, environ à quatre lieues, sud-ouest, de Brives.

CUBLISE; nom propre d'un bourg de France, dans le Beaujolois, sur la rivière de Reims, à six lieues, ouest, de Villefranche.

CUBO-CUBE; substantif masculin, & terme de Géométrie, dont quelques Auteurs se sont servis pour désigner la sixième puissance.

CUBOÏDE; substantif masculin, & terme d'Anatomie. Os du tarse qui a six faces fort irrégulières : la supérieure est aplatie & raboteuse : l'inférieure est séparée en deux par une petite éminence. La face antérieure est assez large, & divisée en deux, pour son articulation avec les deux os du métatarse, auxquels elle répond. La postérieure est large, un peu concave, & reçoit l'extrémité antérieure du calcanéum avec laquelle elle s'articule. La face interne est la plus large de toutes, & a deux facettes cartilagineuses, qui répondent au scaphoïde & au dernier des cunéiformes. La face externe est fort petite, & a une échancrure peu considérable.

CUBOSAMA; substantif masculin. C'est le titre que portoit autrefois celui qui étoit revêtu de la première dignité dans l'Empire du Japon. Il étoit Capitaine général des armées.

CUCCING IMBROORBASSI; c'est

le titre du premier Ecuyer du Grand Seigneur.

CUCI; substantif masculin. Fruit des Indes orientales & occidentales, de l'Egypte, de la Nubie & de l'Ethiopie. Il est rond, oblong, de la grosseur d'un œuf d'oie, & couvert d'une peau jaunâtre semblable à celle du coin. Il renferme un noyau de la grosseur d'une noix, très-dur, quadrangulaire, & revêtu d'une coque de couleur rousse. Ce fruit est agréable à manger, & passe pour cordial. Il croît sur un arbre qui est une espèce de palmier.

CUCUBALE; substantif masculin. *Cucubalus.* Plante à fleur en œillet, composée de plusieurs pétales disposés en rond, qui sortent d'un calice membraneux. Le pistil sort du même calice, & devient une baie noire & molle qui renferme des semences faites ordinairement en forme de rein.

Cette plante est humectante, rafraîchissante, & bonne contre les pertes de sang.

CUCULLE; substantif féminin. C'est, chez les Chartreux, la partie de l'habillement que les autres Religieux appellent *scapulaire.*

Cuculle, s'est aussi dit autrefois d'une espèce de cappe dont se servoient les voyageurs.

CUCUPHE; substantif féminin. *Cucupha.* Terme de Pharmacie, qui se dit d'un bonnet piqué, garni de poudres céphaliques, qu'on applique quelquefois sur la tête des malades qui ont la migraine.

CUCURBITACÉE; adjectif des deux genres. *Cucurbitaceus, a, um.* Terme de Botanique, qui se dit des plantes dont les fruits approchent de ceux de la courge, du melon, de la calebasse, &c. *Une plante cucurbitacée. Les végétaux cucurbitacées.*

CUCURBITAINS; substantif masculin pluriel. Vers plats qui s'engendrent dans les intestins, & qui ressemblent à des pépins de courge. Ce sont des portions du tenia ou ver solitaire.

CUCURBITE; substantif féminin. *Cucurbita.* Vaisseau de cuivre, d'étain, de verre ou de grès, dans lequel on met les substances qu'on veut distiller, & au dessus duquel on adapte un chapiteau. La cucurbite, garnie de son chapiteau, constitue l'instrument que l'on nomme *alambic.*

CUCURON; nom propre d'un bourg de France, en Provence, à deux lieues, nord nord-ouest, de Pestuis.

CUCURUCU; substantif masculin. Serpent du Brésil, plus gros que le serpent à sonnettes, quelquefois long de douze pieds, couvert d'écailles jaunâtres, tachetées de noir. Le venin de ce serpent ronge les veines, & cause une inflammation si violente, que le sang sort par les narines, par les oreilles, *&c.*

CUEILLAGE; substantif masculin. Terme de Verreries. C'est la portion de matière vitrifiée, que le cueilleur d'une verrerie de verre à vitre, a tirée successivement à quatre reprises, & qui est nécessaire pour faire un plat.

CUEILLE; substantif féminin. Terme de Marine, par lequel on désigne un des lez de toile qui composent une voile. *Cette voile a douze cueilles.*

CUEILLERET; substantif masculin. Terme de Pratique, qui se dit d'un état des cens & rentes dûes & reconnues par les tenanciers d'une Seigneurie. C'est ce qu'on appelle en quelques endroits *lièves*, ou *papiers de recette.*

CUEILLETTE ; ſubſtantif féminin. *Collecta.* Sorte de quête ou amas de deniers que l'on fait pour les pauvres ou pour quelque autre œuvre pieuſe & publique. *On fit une bonne cueillette pour les pauvres.*

Cueillette, ſe dit auſſi ſur l'Océan, en termes de Commerce maritime, d'un amas de diverſes ſortes de marchandiſes, qu'un maître de vaiſſeau fait, & qui lui ſont remiſes par pluſieurs particuliers pour former ſa cargaiſon.

Cueillette, eſt encore un vieux mot, qui s'eſt dit autrefois des fruits que l'on retiroit tous les ans d'une terre.

CUEILLEUR, EUSE ; ſubſtantif. Qui cueille des fruits, des fleurs, des herbes, &c. Il n'eſt guères uſité dans cette acception, qu'en ces phraſes proverbiales, *fait comme un cueilleur de pommes, comme une cueilleuſe d'herbes ;* pour dire, mal vêtu, mal vêtue.

Cueilleur, ſe dit dans les Verreries de verre à vitre, d'un apprenti qui commence à travailler à la fabrication des ouvrages de verre. C'eſt lui qui met la felle ou canne de fer dans le pot pour en tirer la matière vitrifiée.

CUEILLIE ; ſubſtantif féminin, & terme de Bâtimens. Il ſe dit du plâtre dreſſé le long d'une règle qui ſert de repère pour lambriſſer, enduire de niveau & faire à plomb les pieds droits des portes, des croiſées & des cheminées.

CUEILLIE, IE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Cueillir.

CUEILLIR ; verbe actif irrégulier de la ſeconde conjugaiſon. *Colligere.* Détacher des fruits, des fleurs, des légumes de leurs branches ou de leurs fleurs. *Il eſt temps de cueillir ces poires. Elle cueille des fleurs.*

On dit figurément, *cueillir des palmes, cueillir des lauriers ;* pour dire, acquérir de la gloire, remporter des victoires. *Ce jeune héros va cueillir des lauriers.*

Cueillir, ſe dit dans les Verreries, de l'action de prendre la matière vitrifiée dans le pot avec une felle ou eſpèce de canne de fer creuſée dans toute ſa longueur.

Voyez Accueillir, vous y trouverez la conjugaiſon & la quantité proſodique de Cueillir.

CUEILLOIR ; ſubſtantif maſculin. Panier dont on ſe ſert pour y mettre les fleurs que l'on cueille. *Un cueilloir d'oſier.*

CUENÇA ; nom propre d'une ville épiſcopale d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur la rivière de Xucar, à trente-une lieues, ſud-eſt, de Madrid. Elle eſt capitale du pays de la Sierra.

Il y a aux pieds des Cordillères au Pérou, une autre ville de même nom, dans l'Audience de Quito, à la ſource de la rivière de Curaray.

CUENS ; vieux mot qui ſignifioit autrefois Comte.

CUERS ; nom propre d'un bourg de France, en Provence, à trois lieues, nord-eſt, de Toulon.

CUFA ; nom propre d'une ville de la Turquie d'Aſie, ſur les frontières de l'Arabie déſerte, à ſoixante mille pas de Bagdat.

CUGUACU - APARA ; ſubſtantif maſculin. C'eſt une eſpèce de chevreuil du Bréſil.

CUHIUNG ; nom propre d'une ville conſidérable de la Chine, dans la Province de Sunnan, dont elle eſt la quatrième Métropole. Il y a ſept villes dans ſon département.

CUJAS ; (Jacques) nom propre d'un célébre Juriſconſulte, qui naquit à Toulouſe en 1520, & mourut à

Bourges en 1590. Ses œuvres ont été imprimées en dix volumes *in-folio.*

CUJAVA; substantif masculin. C'est, aux Indes, une sorte de chaise que porte un chameau, & dans laquelle on enferme une femme pour la transporter d'un lieu dans un autre sans qu'on l'apperçoive. Il y a ordinairement deux chaises de cette espèce sur un chameau.

CUJAVIE; nom propre d'une Province de Pologne, voisine de la Prusse, & qu'arrose la Vistule. Elle contient deux Palatinats.

CUIDER; vieux verbe qui signifioit autrefois croire, penser.

CUILLÉ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, à sept lieues, ouest-nord-ouest, de Château-Gontier.

CUILLER; substantif féminin. *Cochlear.* Ustensile de table, qui sert ordinairement à manger le potage. *Il n'a point de cuiller pour manger son potage. De belles cuillers.*

Cuiller, se dit aussi d'un ustensile de cuisine qui sert à dresser le potage, & à plusieurs autres usages. *Où est la cuiller à pot? Apportez une cuiller à ragout.*

Cuiller couverte, se dit d'une sorte de grande cuiller, par le moyen de laquelle on fait prendre des bouillons ou des médecines aux enfans & aux malades.

Cuiller, se dit en termes de Plombiers, de deux ustensiles de fer, dont l'un sert à fondre le plomb, & l'autre à l'écumer.

Cuiller, se dit dans les Monnoies, d'un instrument de fer, dont on fait usage pour tirer le métal en fusion du fourneau & le jeter en moule.

Cuiller, se dit en termes de Chirurgie, d'un instrument fait ordinairement d'argent, & dont on se sert pour couvrir l'œil dans l'opération de la fistule lacrymale.

Cuiller, se dit en termes de Bâtiment, d'une pierre plate creusée en rond ou en ovale, de peu de profondeur, avec une goulette pour recevoir l'eau dans un tuyau de descente, & la conduire dans un ruisseau de pavé.

Cuiller de pompe, se dit d'un instrument tranchant, avec lequel on creuse les pompes.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *r* final se fait toujours sentir fortement, & l'on devroit écrire *kuilière.*

CUILLERÉE; substantif féminin. Ce que contient une cuiller. *Donnez-lui une cuillerée de sirop.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CUILLERON; substantif masculin. *Cochlearis pars cava.* La partie creuse d'une cuiller. *Le cuilleron va se dessouder.*

Cuilleron, se dit aussi en termes de Botanique, de la partie d'une plante qui a la forme d'une cuiller.

CUILLIER; substantif masculin. Oiseau ainsi appelé, parce que son bec est large à l'extrémité, & qu'il a la forme d'un cuilleron. Il a beaucoup de rapport avec le héron.

CUINE; substantif féminin, & terme de Chimie, qui se dit d'un vaisseau de grès servant à distiller de l'eau forte.

CUIR; substantif masculin. *Corium.* Peau des animaux, & il se dit particulièrement quand elle est séparée de la chair. *C'est un cuir de bœuf bien épais. Il faut accommoder ces cuirs.*

Cui

Cuir vert ou cru, se dit d'une peau qui n'a point encore été préparée.

Cuir salé, se dit d'un cuir cru qu'on a salé avec du sel marin & de l'alun, pour l'empêcher de se corrompre.

Cuir coudré ou passé en coudrement, se dit d'une peau de vache, de cheval ou de veau que l'on a étendue dans une cuve, où l'on a jeté de l'eau chaude & du tan par dessus, pour lui donner le grain.

Cuir tanné, se dit d'un cuir cru dont on a fait tomber le poil par le moyen de la chaux détrempée avec de l'eau, & qu'on a mis ensuite dans la fosse au tan.

Cuir plaqué, se dit d'un gros cuir qui après avoir été tanné, a été séché à l'air, & nettoyé dans son tan.

Cuir corroyé, se dit d'un cuir qui après avoir été pelé, coudré & tanné, a reçu du corroyeur la dernière préparation avant d'être employé.

Cuir de Hongrie, se dit d'une espèce de cuir ainsi appelé, parce qu'il n'y avoit autrefois que les Hongrois qui eussent le secret de le préparer.

Cuir doré, se dit d'une sorte de tapisserie composée de plusieurs peaux de mouton passées en basanne, où sont représentées diverses figures relevées d'or, d'argent, *&c.*

Cuir de poule, se dit en termes de Gantiers, d'une peau très-mince dont ces artisans font des gants de femmes.

Cuir a rasoir, se dit d'une bande de cuir préparée, appliquée sur un morceau de bois pour y frotter le rasoir, & en adoucir le tranchant.

Cuir de balles, se dit en termes d'Imprimeurs, de peaux de mouton crues, dont la laine a été enlevée, & que l'on a préparées pour l'usage des Imprimeurs.

Cuir bouilli, se dit d'un cuir cuit & préparé pour en faire quelque ustensile.

On dit figurément & populairement, *un visage de cuir bouilli;* pour dire, un visage désagréable, dont la peau est rude & grossière.

On dit aussi proverbialement & figurément, *entre cuir & chair;* pour dire, secrétement, sans oser éclater. *Il rioit entre cuir & chair.*

On dit encore proverbialement & figurément, *du cuir d'autrui faire large courroie;* pour dire, être libéral du bien d'autrui.

Cuir fossile, se dit d'une espèce d'amiante à filets très-flexibles, & entrelacés de manière qu'ils forment des espèces de feuillets.

Ce monosyllabe est long.

Le *r* final se fait toujours sentir.

CUIRASSE; substantif féminin. *Lorica.* Principale partie de l'armure qui est ordinairement de fer, & qui couvre le corps pardevant & parderrière depuis les épaules jusqu'à la ceinture. *Sa cuirasse est à l'epreuve du mousquet. Il avoit heureusement sa cuirasse sur le corps.*

On dit figurément, *le défaut de la cuirasse;* pour dire, l'endroit foible d'une personne, d'un écrit. *Il apperçut le défaut de la cuirasse.*

On dit aussi figurément, *endosser la cuirasse;* pour dire, prendre le parti des armes. *Il quitta la Théologie pour endosser la cuirasse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CUIRASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Cuirasser.

Cuirassé, se dit aussi adjectivement de celui qui porte la cuirasse. *Des cavaliers cuirassés.*

Cuirassé, se dit aussi figurément d'une personne bien préparée à tout. *Elle étoit cuirassée. Il faut être cuirassé pour lui résister.*

CUIRASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Loricâ induere*. Armer quelqu'un d'une cuirasse, le revêtir d'une cuirasse. *On cuirassa les Dragons*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

CUIRASSIER; substantif masculin. *Loricatus eques*. Cavalier armé de cuirasse. *On attaqua les Cuirassiers*.

CUIRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Séduire. *Coquere*. Donner aux alimens une préparation, par le moyen du feu, pour les rendre propres à manger. *Il faut cuire ce poisson*.

Cuire, se dit quelquefois absolument, & signifie cuire du pain. *On n'a pas cuit ce matin chez votre Boulanger*.

Cuire, se dit aussi de l'action du soleil sur les fruits qu'il mûrit. *Le soleil cuit le raisin*.

Cuire, se dit de l'action de la chaleur naturelle sur les viandes ou sur les humeurs. *Ce malade n'a pas un assez bon estomac pour cuire des alimens si indigestes. Il faut travailler à cuire le rhume*.

On appelle populairement *boute tout cuire*, celui qui mange tout, qui dissipe tout.

Cuire des cheveux, signifie en termes de Perruquiers, mettre des cheveux au four, après les avoir roulés autour des moules ou bilboquets, & enfermés dans une espèce de pâte de son.

Cuire le verre, signifie en termes de Peinture sur verre, mettre les pièces peintes dans la poêle du fourneau, & les y laisser jusqu'à ce que les couleurs soient bien cuites & bien incorporées.

Cuire, est aussi verbe neutre. *Le rôti cuit-il?*

On dit de certains légumes, comme des poix, des féves, des lentilles, qu'*ils cuisent bien*, ou qu'*ils ne cuisent pas bien*; pour dire, qu'ils sont faciles ou difficiles à cuire.

On dit aussi des viandes, des herbes bouillies, qu'*elles sont pourries de cuire au four*; pour dire, qu'elles sont extrêmement cuites.

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un n'a pas besoin d'aller cuire au four d'une telle personne*; pour dire, qu'elle est mécontente de lui, & qu'il ne doit point s'adresser à elle dans l'occasion.

Cuire, signifie en termes de Doreurs, mettre une pièce rougir sur le feu, pour la rendre plus maniable & plus douce.

Cuire, signifie en termes de Raffineurs de sucre, pétrifier le sucre en clairée, en le faisant bouillir un temps suffisant.

Cuire, signifie aussi causer une douleur âpre, aiguë, comme quand on s'est brûlé ou écorché. *Les pieds lui cuisent pour avoir trop marché. On lui a égratigné le visage, & il lui cuit très-fort*.

On dit proverbialement, *trop gratter cuit, trop parler nuit*; pour dire, qu'on ne doit ni trop se gratter, ni trop parler.

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*il pourra bien en cuire à quelqu'un*, qu'*il lui en cuira*; pour dire, qu'il pourroit bien s'en repentir, qu'il s'en repentira.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Voyez au mot Verbe, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

CUIRÉ, ÉE; adjectif, & terme de Coffretiers-Malletiers, qui se dit d'une malle dont les joints ont été radoubés, tant en dedans qu'en dehors, avec une toile épaisse enduite de colle-forte, avant de la couvrir de cuir.

CUIRET; substantif masculin, & terme de Chapeliers, qui se dit d'un petit morceau de cuir que ces Artisans mettent entre la chantrelle & la corde de l'arçon, pour faire voguer l'étoffe.

CUIRIE; vieux mot qui signifioit autrefois un collier de cuir.

CUISANT, ANTE; adjectif verbal. *Acerbus, a, um.* Il n'a d'usage qu'au figuré. Âpre, aigu, piquant. *Un froid cuisant. Un mal vif & cuisant.*

Cuisant, se dit aussi des peines d'esprit. *Un chagrin cuisant.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

CUISERY; nom propre d'une ville de France, en Bourgogne, sur la Seille, à six lieues, sud-sud-est, de Châlons.

CUISINE; substantif féminin. *Culina.* L'endroit de la maison où l'on prépare & l'on fait cuire les alimens. *Une cuisine doit être spacieuse & bien éclairée. Une cuisine voûtée. Il faut qu'il achète de la batterie de cuisine.*

On appelle *servante de cuisine, garçon de cuisine, aide de cuisine,* celle ou celui qui sert dans une cuisine sous le cuisinier.

Cuisine, se dit quelquefois des Officiers qui servent dans une cuisine. *Ce Prince a sa cuisine avec lui.*

Cuisine, se dit aussi de l'art d'apprêter les viandes, & de faire la cuisine. *Il entend la cuisine.*

On dit figurément, *faire aller, faire rouler la cuisine;* pour dire, être chargé de la dépense de la table, faire ensorte que la table soit bien servie.

On dit aussi figurément, *fonder la cuisine, bâtir la cuisine;* pour dire, faire ensorte que la nourriture, les subsistances ne manquent pas.

On dit, *bonne cuisine, maigre cuisine;* pour dire, bonne chère, mauvaise chère.

On dit aussi en parlant d'une maison, que *la cuisine y est froide;* pour dire, qu'on y fait mauvaise chère.

On dit populairement, *ruer en cuisine;* pour dire, manger beaucoup & avidement.

Cuisine, se dit encore d'une petite boîte à différens compartimens, où l'on met divers ingrédiens propres pour les ragoûts. *Il a sa cuisine dans sa poche.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*une personne est chargée de cuisine;* pour dire, qu'elle est fort grasse.

On appelle familièrement *latin de cuisine,* un très-mauvais latin.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *kuizine.* Voyez Orthographe.

CUISINÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Cuisiner.

CUISINER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il est du style familier, & signifie apprêter à manger, faire la cuisine. *Cette fille ne cuisine pas mal.*

Les temps composés de ce verbe se conjuguent avec l'auxiliaire Avoir. *Elle a cuisiné.*

CUISINERIE; vieux mot qui signifioit autrefois l'art de faire la cuisine.

CUISINIER, ÈRE; ſubſtantifs. *Coquus, coqua.* Celui, celle qui apprête les viandes, les alimens, qui fait la cuiſine. *Un mauvais cuiſinier. Une bonne cuiſinière.*

CUISSART; ſubſtantif maſculin. Partie de l'armure qui ſervoit autrefois à couvrir & à défendre la cuiſſe.

CUISSE; ſubſtantif féminin. *Femur.* Partie du corps d'un animal, depuis la hanche juſqu'au jarrêt.

L'os de la cuiſſe eſt le plus gros & le plus fort de tous ceux qui compoſent le corps humain, dont il porte tout le poids.

Cuisse, ſe dit en termes de Verreries, de la matière vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four.

Cuisse de triglyphe, ſe dit en termes d'Architecture, de la côte qui eſt entre deux canaux dans le triglyphe.

Cuisse-madame, ſe dit en termes de Jardinage, d'une ſorte de poire, qui eſt une eſpèce de rouſſelet.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

CUISSETTE; ſubſtantif féminin, & terme de Manufacture en laine, qui ſe dit de la moitié d'une portée.

CUISSON; ſubſtantif féminin. *Coctura.* Action de préparer certaines choſes par le moyen du feu ou de la chaleur. *La cuiſſon de ſon pain ne lui a rien coûté.*

Cuisson au caramel, ſe dit en termes de Confiſeurs, du ſucre cuit au degré néceſſaire, pour ſe caſſer net ſous la dent, ſans s'y attacher.

On appelle *pain de cuiſſon*, le pain de ménage que l'on fait chez ſoi.

Cuisson, ſe dit auſſi de la douleur âpre & aiguë que l'on ſent d'un mal tel qu'une brûlure ou une écorchure. *Il ſentoit une cuiſſon conſidérable dans ſa plaie.*

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier; mais la ſeconde eſt longue au pluriel.

CUISSOT; ſubſtantif maſculin. *Femur.* Cuiſſe de ſanglier, de chevreuil, &c. ou de quelqu'autre gibier. Il ne ſe dit pas des animaux domeſtiques. *Un cuiſſot de chevreuil.*

CUISSY; nom propre d'une Abbaye régulière d'hommes, de l'ordre de Prémontré, ſur la rivière d'Aiſne, à quatre lieues, ſud-ſud-eſt, de Laon. Elle jouit de plus de 10 mille livres de rente.

CUISTRE; ſubſtantif maſculin. Terme de mépris, par lequel on déſigne ordinairement un valet de collége, ou un homme pédant & groſſier. *C'eſt un cuiſtre; c'eſt un vrai cuiſtre.*

CUIT, ITE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Cuire.

On dit proverbialement d'une perſonne, qu'*elle a du pain cuit;* pour dire, qu'elle a du bien, qu'elle eſt à ſon aiſe, ou qu'elle a une proviſion de ce qui lui eſt néceſſaire.

On dit auſſi proverbialement, *ſanté, liberté & pain cuit;* pour dire, que l'on jouit de tous les biens phyſiques, quand on a la ſanté, la liberté, & tout ce qui eſt néceſſaire à la vie.

CUITE; ſubſtantif féminin. *Coctura.* Action de cuire ou de faire cuire des tuiles, des briques, de la chaux, & d'autres choſes ſemblables. *Une cuite de briques. Une cuite de fayence.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

CUIVRE; ſubſtantif maſculin. *Æs.* Métal imparfait d'une couleur rougeâtre éclatante. Il eſt plus dur, dit un habile Chimiſte, plus élaſtique, plus ſonore, mais un peu

moins ductile que l'argent. Il a cependant beaucoup de ductilité : on le tire en fils aussi fins que des cheveux, & on le bat en feuilles, presqu'aussi minces que celles d'argent.

La tenacité des parties de ce métal est très-considérable, puisqu'un fil de cuivre, d'un dixième de pouce de diamètre, soutient un poids de deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres & un quart avant de se rompre.

Le *cuivre* pesé à la balance hydrostatique, perd dans l'eau entre un huitième & un neuvième de son poids. Il a une odeur & une saveur très-marquées & désagréables ; il est difficile à mettre en fusion, & demande pour être bien fondu, un degré de chaleur violent, & capable de le faire rougir à blanc.

Le *cuivre*, en qualité de métal imparfait, est susceptible de se brûler, de se détruire & de se calciner par l'action combinée du feu & de l'air ; c'est pourquoi il souffre toujours un déchet quand on le fond sans être parfaitement recouvert.

Lorsqu'il est exposé au grand feu à l'air libre, il fume, diminue de poids, & communique à la flamme de belles couleurs vertes & bleues.

Le *cuivre* est aussi très-susceptible de recevoir de l'altération de la part de l'action combinée de l'air & de l'eau ; de-là vient que sa surface est très-sujète à se ternir, & même à se couvrir d'une rouille verte, qu'on nomme *vert de gris*.

Tous les acides dissolvent facilement le cuivre, & toutes les dissolutions de ce métal sont vertes ou bleues.

L'acide vitriolique, quoique le plus fort de tous, dissout le cuivre plus difficilement qu'aucun autre : il faut qu'il soit concentré & aidé d'un certain degré de chaleur pour faire cette dissolution, qui d'ailleurs, est fort longue ; il en résulte un sel neutre, qui forme des cristaux d'un très-beau bleu, qu'on nomme *vitriol bleu* ou *vitriol de cuivre*.

L'acide nitreux dissout le cuivre très-promptement avec violence & grande effervescence : il enlève dans cette dissolution une portion du phlogistique de ce métal ; l'espèce de nitre qu'il forme avec lui, est un sel très-déliquescent. Il en est de même, à cet égard, de l'acide marin, & de l'eau régale.

Les acides végétaux, & singulièrement celui de vin & de vinaigre, s'unissent facilement au cuivre. Le premier forme avec lui le vert de gris employé dans la peinture, & le second, combiné jusqu'à saturation, fait un sel auquel on donne le nom de *Cristaux de Venus*.

Tous les acides unis au cuivre, peuvent en être séparés sans intermède, & par la seule action du feu.

Les terres calcaires & les alkalis, tant fixes que volatiles, séparent aussi le cuivre d'avec les acides quelconques, & le précipitent sous la forme d'une poudre d'un très-beau vert : la couleur de ces précipités de cuivre, est dûe à une portion des sels qui leur reste unie. Comme ce métal, ainsi dissous & précipité, a perdu une partie de son phlogistique, particulièrement celui qui a été dissous par les acides vitriolique & nitreux, ces précipités de cuivre ne peuvent se refondre en cuivre malléable sans l'addition d'une matière inflammable. Si, au contraire, on les fait fondre avec des

verres ou des matières bien vitrescibles, & que le feu soit ménagé, comme il convient, ils communiquent leurs couleurs à ces verres; de-là vient qu'ils peuvent servir utilement pour imiter les pierres précieuses vertes, ou tirant sur le vert, comme l'émeraude, l'aiguemarine & le péridot, & pour plusieurs nuances de la peinture sur la fayance, & sur la porcelaine.

Quelques matières métalliques qui ont plus d'affinité que le cuivre avec les acides, sont, par cette raison, en état de précipiter ce métal de ses différentes solutions. Le fer a singulièrement cette propriété; c'est pourquoi, si l'on met du fer dans une dissolution de cuivre par un acide; cet acide, quoique saturé de cuivre, attaque le fer, le dissout, & le sépare du cuivre qui est forcé de se précipiter; & par-là, la dissolution du cuivre se trouve changée en une dissolution de fer. Mais il se présente ici un phénomène bien digne de remarque; c'est que ce cuivre, ainsi précipité, est sous sa forme & sous son brillant métallique. Cet effet, qui paroît général, & avoir lieu toutes les fois qu'une matière métallique est séparée d'avec un acide par l'intermède d'une autre matière métallique, ne peut arriver que parce que d'une part, les métaux précipitans séparent entièrement & exactement tout l'acide d'avec le métal précipité, ce qu'apparemment ne peuvent faire les terres ni les alkalis; & que d'une autre part, le métal précipitant fournit assez de phlogistique à l'acide pour l'empêcher de retenir celui du métal qui se précipite, ce que ne peuvent faire non plus les terres & les alkalis.

Quoiqu'il en soit, cette précipitation du cuivre sous son brillant métallique par l'intermède du fer, est capable d'en imposer, & en a imposé effectivement à des gens qui n'étoient pas suffisamment initiés dans la Chimie, & qui, voyant qu'un morceau de fer devenoit tout cuivreux, en le plongeant dans une liqueur, dans laquelle ils ne soupçonnoient point de cuivre, se sont imaginé que cette liqueur avoit la propriété de transmuer le fer en cuivre.

On tire parti néanmoins de cette propriété qu'a le fer, de séparer le cuivre d'avec les acides; il y a en Angleterre une mine de cuivre, dans laquelle il se trouve beaucoup d'eau chargée d'une grande quantité de vitriol bleu, & dont on retire beaucoup de cuivre, par le moyen de la ferraille qu'on y fait tremper. On a en Allemagne des mines de cuivre si pyriteuses, qu'on ne pourroit les exploiter avec profit, en les traitant par les fontes à l'ordinaire: on réduit ces mines en vitriol, & par le moyen du fer qu'on met dans leur lessive, laquelle se nomme *eau de cément;* on en tire une bonne quantité de cuivre qui seroit perdue sans cet expédient. *Voyez* CÉMENTATOIRE.

Le *cuivre* produit, par rapport à l'argent & au mercure dissous dans les acides, le même effet qu'il éprouve lui-même de la part du fer, c'est-à-dire, qu'il sépare ces métaux si exactement d'avec les acides auxquels ils sont unis, qu'ils reparoissent avec tout leur éclat métallique.

On se sert de cette propriété du cuivre, pour retirer l'argent qui se trouve dissous en grande quantité par l'esprit de nitre dans l'opéra-

tion du départ : cet argent est ordinairement très-pur.

A l'égard du mercure, si l'on trempe une lame de cuivre bien netté dans une dissolution de cette substance, surtout si cette dissolution est avec excès d'acide, on voit aussitôt cette lame de cuivre se couvrir du mercure qui y adhère, & qui après qu'on l'a lavée & essuyée, y fait une argenture très-blanche & très-brillante. C'est encore là une de ces expériences qui présentent une apparence de transmutation capable d'étonner beaucoup ceux qui ne savent point de Chimie.

Il n'y a point de métal qui soit plus dissoluble que le cuivre, il se prête facilement à l'action de presque toutes les substances salines & métalliques ; & c'est apparemment par cette raison que les anciens Chimistes l'ont nommé *Vénus*, & le regardoient comme une prostituée.

Les alkalis fixes & volatiles dissolvent facilement le cuivre, ou directement, ou encore mieux lorsqu'il a d'abord été dissous par un acide.

La plupart des sels neutres corrodent sa surface, & la réduisent en vert de gris ; les huiles & toutes les matières grasses produisent le même effet, à cause de l'acide caché qu'elles contiennent.

Le soufre a beaucoup d'action sur le cuivre ; c'est même, à l'exception du fer, celui des métaux avec lequel il a la plus grande affinité : de là vient qu'on peut le séparer de presque tous les métaux par l'intermède du soufre, qui, d'ailleurs le fait fondre beaucoup plus facilement ; le cuivre allié de soufre, devient dans un état minéral & pyriteux ; & si l'on expose cet alliage à l'action du feu, de manière que le soufre se brûle, son acide se porte sur le cuivre, & le réduit en vitriol bleu.

Le *cuivre* s'unit facilement avec tous les métaux, & demi-métaux, & forme avec eux différens alliages.

Comme ce métal est combustible, on peut le séparer d'avec les métaux parfaits par la calcination, qu'on accélère par le moyen du plomb, comme dans l'affinage, ou par le nitre qui, en général accélère beaucoup la calcination de tous les corps combustibles, ensorte qu'en projetant du nitre à diverses reprises sur de l'or & de l'argent alliés de cuivre, lorsqu'ils sont fondus, ce nitre brûle le phlogistique du cuivre, & réduit ce métal en une scorie qui vient nager à la surface ; mais il faut avoir attention de ne mettre le nitre que par degrés, & peu à peu, surtout lorsqu'il y a beaucoup de cuivre dans l'alliage, parce que la détonnation qu'il occasionne, est capable d'emporter une partie des métaux parfaits.

Cuivre blanc, se dit d'un alliage de cuivre rouge avec du zinc & de l'arsenic dans des proportions telles qu'il devient blanc comme de l'argent. Il est difficile de déterminer bien au juste ces proportions, & même de bien faire cet alliage, à cause de la grande volatilité des deux démi-métaux qui y entrent. Il y a cependant des gens qui font du cuivre blanc très-beau, & qui a bien le coup-d'œil de l'argent : mais ils ont grand soin de tenir leurs manipulations fort secrètes.

Comme cet alliage est peu usité, & avec raison, à cause de sa qualité très-malfaisante, les Chimistes

ne s'en sont point occupés : il y a lieu de croire que si quelqu'un qui connoît les métaux, & qui sait les manier, avoit envie de le trouver, il y parviendroit après un certain nombre de tentatives.

Cuivre de rosette, se dit d'un cuivre rouge très-pur, parce que dans les Fonderies on lui donne la forme de plaques rondes & raboteuses qui ressemblent à des rosettes, par la manipulation qu'on emploie pour le figer promptement aussitôt qu'il est rafiné.

Cuivre jaune ou laiton, se dit d'un alliage de cuivre rouge très-pur, avec environ un quart de son poids de zinc aussi très-pur, qui change sa couleur, & la rend d'un beau jaune approchant de celui de l'or. C'est, sans contredit le plus utile & le plus essentiel de tous les alliages du cuivre, principalement à cause de la grande ductilité qu'il conserve.

Quoique le zinc ne soit qu'un demi-métal, & par conséquent point ductile, quoiqu'en général les alliages des métaux les plus ductiles le soient toujours moins que les métaux purs, le zinc semble faire une exception à cette règle dans son alliage avec le cuivre; car il a la propriété de pouvoir s'unir avec ce métal en grande proportion, comme d'un quart, & même d'un tiers, sans diminuer sensiblement sa ductilité. Mais comme cette propriété est absolument particulière au zinc, on sent bien que le point essentiel pour faire de bon cuivre jaune, est que le cuivre & le zinc soient l'un & l'autre de la plus grande pureté.

Si l'on faisoit fondre le zinc retiré dans les travaux des mines avec le cuivre jaune, comme dans les alliages ordinaires, on obtiendroit à la vérité un cuivre jaune qui pourroit avoir une très-belle couleur, mais il seroit aigre & sans ductilité : ce ne seroit qu'un tombac ou similor, parce que ce zinc n'est jamais bien pur.

On évite cet inconvénient, en faisant le cuivre jaune par une espèce de cémentation avec la mine du zinc, qui est *la pierre calaminaire*. On procède de la manière suivante.

On fait un *cément* composé d'une partie ordinaire de bonne pierre calaminaire, & autant de poudre de charbon pulvérisés ensemble : on humecte ce mélange avec un peu d'eau : on le met dans un pot de terre ou creuset : on y introduit une partie de cuivre très-pur, réduit en lames : on recouvre le tout de poudre de charbon : on ferme le creuset, & on le chauffe seulement assez pour le faire bien rougir par dégrés. Lorsque la flamme des charbons a acquis des couleurs cuivreuses, on introduit dans le creuset une verge de fer, pour voir si le cuivre est fondu sous la poudre du cément. Si cela est, on modère l'action du feu : on le laisse pendant quelques minutes, après quoi on le retire.

Lorsqu'il est refroidi, on y trouve le cuivre devenu jaune, augmenté d'un quart, & quelquefois d'un tiers de son poids, & néanmoins très-malléable.

Ce procédé est, comme on voit, une sorte de cémentation, dans laquelle le zinc sort de sa mine en vapeurs pour se combiner avec le cuivre. Cette manœuvre est avantageuse, principalement en ce que les autres matières métalliques, & surtout le fer dont la pierre calaminaire

naire eſt rarement exempte, ne ſe réduiſant point en vapeurs comme le zinc, ne peuvent ſe combiner avec le cuivre.

On peut auſſi, pour parvenir plus ſûrement au même but, compoſer avec la poudre du cément dont on vient de parler, & de l'argille, une *braſque*, qu'on met au fond du creuſet : alors on met par deſſus les lames de cuivre, on les recouvre de poudre de charbon : on procède comme ci-deſſus. Le cuivre, pénétré des vapeurs du zinc qui traverſent la braſque, ſe fond deſſus, & ne ſe mêle point avec les autres métaux qui en altèrent toujours la couleur & la ductilité. Ces procédés ſont de M. Cramer.

Les avantages qu'on trouve à convertir le cuivre rouge en cuivre jaune, ſont, qu'on l'augmente d'abord par-là, au moins d'un quart : qu'on lui donne une couleur plus agréable, puiſqu'elle reſſemble beaucoup plus à celle de l'or, qu'il eſt plus fuſible ; enfin, qu'il eſt moins ſujet au vert de gris, parce que le zinc eſt moins ſuſceptible que le cuivre, d'être altéré par l'action de l'air & de l'eau.

Quoique le zinc ſoit fixé juſqu'à un certain point dans le cuivre jaune, par l'adhérence qu'il contracte avec le cuivre rouge, cependant, lorſqu'on fond le cuivre jaune, & qu'on le tient expoſé au grand feu pendant un certain temps, le zinc ſe diſſipe en vapeurs, & même s'enflamme ſi la chaleur eſt aſſez grande ; & ſi cela dure auſſi long-temps, tout le zinc s'évapore & ſe détruit, enſorte que ce qui reſte ſe trouve redevenu cuivre rouge.

Le *cuivre* jaune ou rouge, & ſous quelque forme qu'il ſoit, mais particulièrement lorſqu'il eſt pénétré par quelques ſels, & réduit en vert de gris, produit conſtamment les accidens les plus fâcheux, & devient un poiſon lorſqu'il eſt pris intérieurement. C'eſt par cette raiſon que les vaiſſeaux & uſtenſiles de cuivre qui ſervent aux alimens, ſont d'un uſage dangereux, & qu'on commence à les proſcrire dans bien des endroits ; c'eſt auſſi par la même raiſon, que les Médecins prudens, n'adoptent point comme médicamens, aucune des préparations de ce métal : il paroît entrer néanmoins dans la compoſition d'un remède fort uſité, qui eſt le *lilium de Paracelſe*, ou *teinture des métaux* ; mais dans le fait, il eſt certain que l'eſprit-de vin ne tire rien de la chaux de cuivre, ni de celles des autres matières métalliques ſur leſquelles on fait digérer l'eſprit-de-vin pour compoſer ce médicament. M. Beaumé s'en eſt aſſuré par l'examen le plus exact qu'il a fait du lilium.

Lorſque quelqu'un a été empoiſonné par le vert de gris, les meilleurs remèdes qu'on puiſſe lui adminiſtrer, ſont les lavages adouciſſans, aqueux, mucilagineux & huileux, donnés promptement, & en très-grandes doſes, auxquels on doit faire ſuccéder promptemeut les évacuans,pour emporter le poiſon le plus qu'il eſt poſſible.

L'uſage du *cuivre* eſt donc réſervé en Médecine pour l'extérieur ; il eſt ſtimulant, tonique & déterſif. Le vert de gris entre dans l'onguent Egyptiac, dans pluſieurs emplâtres, dans le collyre de Lanfranc, & dans le baume vert de Metz. On fait auſſi avec le cuivre & le ſel ammoniac, une eau bleue pour les yeux ; on la nomme *eau céleſte*.

CUIVRE DE CORINTHE ; *voyez* AIRAIN DE CORINTHE.

Le première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CUIVRÉ, ÉE ; adjectif & terme de Doreurs, qui se dit d'un ouvrage doré avec du cuivre en feuilles, employé de la même manière que l'or fin.

CUIVREUX, EUSE ; adjectif & terme de Teinturiers, qui se dit de l'écume qu'on voit paroître à la surface du bain de la cuve.

CUIVROT ; substantif masculin, & terme d'Horlogerie. Il se dit d'une petite poulie de laiton qui a un trou pour entrer sur les tiges des différentes pièces que l'on veut tourner.

CUIZEAUX ; nom propre d'une ville de France, en Bourgogne, à dix lieues, sud-est, de Châlons.

CUL ; substantif masculin. *Anus.* Le derrière, cette partie du corps humain qui comprend les fesses & le fondement. *Il montre son cul. On lui donna du pied au cul. Il avoit le cul nu.*

On dit que *quelqu'un a le cul sur la selle ;* pour dire, qu'il est à cheval.

On dit proverbialement, que *quelqu'un montre le cul, qu'on lui voit le cul ;* pour dire, que ses habits sont tout usés, qu'ils ne valent rien.

On dit aussi proverbialement & figurément de quelqu'un qui a paru foible & lâche dans une occasion où il devoit paroître ferme & courageux, qu'*il a montré le cul.*

On dit proverbialement, populairement & figurément, qu'*une personne tire le cul en arrière ;* pour dire, qu'elle a de la peine à se résoudre à faire la chose dont il est question.

On dit familièrement & figurément, *arrêter quelqu'un sur cul ;* pour dire, l'arrêter tout court. *Quand l'ennemi voulut traverser le ruisseau, on l'arrêta sur cul.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*on a donné du pied au cul à un valet ;* pour dire, qu'on l'a chassé, qu'on n'a plus voulu de son service.

On dit proverbialement, *être à cul ;* pour dire, ne savoir plus que devenir, n'avoir plus aucune ressource.

On dit figurément & familièrement, *faire une chose à écorche cul;* pour dire, la faire à regret & en rechignant.

On dit proverbialement & figurément d'une personne qui se tourmente beaucoup pour réussir à quelque chose, qu'*elle y va de cul & de tête, comme une corneille qui abat des noix.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement d'une personne qui ayant fondé son espérance sur deux choses différenres, ne réussit dans aucune, qn'*elle se trouve entre deux selles le cul à terre.*

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un qui joue & qui perd tout ce qu'il a ; qu'*il perdroit son cul s'il ne tenoit.*

On dit aussi, *jouer à coupe cul ;* pour dire, jouer sans revanche. Et *jouer à cul levé ;* pour dire, jouer les uns après les autres ; en sorte que celui des joueurs qui ne joue pas, prenne la place de celui qui perd.

On dit encore, *jouer à cu-bas,* qui est une espèce de jeu des cartes, que l'on joue ordinairement entre cinq ou six personnes.

Dans ces expressions *cu-levé, cu-bas,* le mot *cu* s'écrit sans *l.*

On dit proverbialement & populairement d'une perſonne qui a grand'peur, qu'*on lui boucheroit le cul d'un grain de millet.*

On dit proverbialement, *tenir quelqu'un au cul & aux chauſſes*; pour dire, le tenir de manière qu'il ne puiſſe échapper.

On dit auſſi figurément, qu'*on tient quelqu'un au cul & aux chauſſes*; pour dire, qu'on examine, qu'on agite quelque choſe qui concerne ſon humeur, ſa vie, ſes biens.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il ne faut pas vouloir peter plus haut que le cul*; pour dire, qu'on ne doit pas entreprendre de faire plus que l'on ne peut.

On dit figurément & populairement de quelqu'un qui a fait une perte conſidérable, qu'*il en a dans le cul.*

On dit proverbialement & figurément, *baiſer le cul à quelqu'un*; pour dire, lui marquer une ſoumiſſion baſſe, lui faire une cour ſervile & lâche.

Cul de plomb, ſe dit figurément & familièrement d'un homme ſédentaire qui travaille ſans relâche dans ſon cabinet.

Cul de jatte, ſe dit de quelqu'un qui étant mutilé des jambes & des cuiſſes, marche en effet dans une jatte.

Cul de jatte, ſe dit auſſi par extenſion, de quelqu'un qui a perdu l'uſage de ſes jambes, & qui ne peut marcher.

Cul, ſe dit auſſi du derrière d'un grand nombre d'animaux. *Le cul d'une grive, le cul d'un chapon.*

On dit, *faire le cul de poule*; pour dire, faire la moue, en avançant les lèvres, & en les preſſant.

Cul, ſe dit du derrière d'une charrette. *Cela eſt au cul de la charrette.*

Et l'on dit, *mettre une charrette à cul*; pour dire, la mettre les limons en haut.

On dit auſſi, *mettre un muid, un tonneau ſur cul*; pour dire, le lever ſur ſon fond, ou le vider.

Cul, ſe dit encore de pluſieurs autres choſes, comme *le cul d'un pot, le cul d'une bouteille, le cul d'un chaudron*, &c.

Cul de port, ſe dit en termes de Marine, de certains nœuds qu'on fait à des bouts de corde.

Cul de vaisseau, ſe dit de l'arrière d'un vaiſſeau.

Cul de chalans, ſe dit en termes de Rivière, de certains bateaux qui ſe fabriquent aux ports de Saint-Dizier, Mœſlin & Eſtrepi.

Cul d'artichaut, ſe dit de la partie la plus moelleuſe de l'artichaut, & qui en fait le fond.

Cul de verre, ſe dit en termes de Maréchallerie, d'une eſpèce de brouillard verdâtre qui paroît au fond de l'œil de quelques chevaux, & qui dénote qu'ils ont la vue mauvaiſe.

Cul de sac, ſe dit d'une rue qui n'a point d'iſſue.

Cul de basse fosse, ſe dit d'un cachot creuſé dans la baſſe foſſe même. *On mit ce criminel dans un cul de baſſe foſſe.*

Cul de lampe, ſe dit en termes d'Architecture, d'un certain ornement qui pend du plancher ou de la voûte, & qui ſe termine en pointe.

Cul de lampe, ſe dit auſſi d'un ornement de ſculpture qui ſoutient une figure, un trophée, un vaſe.

Culs de lampes, ſe dit encore de certains fleurons ou ornemens que les Imprimeurs mettent à la fin d'un livre, d'un chapitre, quand il y a du blanc qui feroit un trop grand vide, & feroit déſagréable à voir nu.

Ce monosyllabe est bref au singulier, & long au pluriel.

Le *l* final ne se prononce jamais, & l'on devroit écrire *ku*. Voyez ORTHOGRAPHE.

CULAGE; substantif masculin, & terme de Jurisprudence coutumière, par lequel on exprime un droit que certains Seigneurs exigeoient autrefois de leurs vassaux qui se marioient. La tyrannie fut telle en quelques endroits, que la coutume attribuoit à ces Seigneurs la première nuit des nouvelles mariées. Ces droits odieux ont dans la suite été convertis partout en des prestations modiques.

CUBANT; nom propre d'une ville de France, en Berry, à quatre lieues, sud-ouest, de Saint-Amand.

CULASSE; substantif féminin. La partie de derrière d'un canon, qui comprend la lumière, la dernière platte-bande, & le bouton.

CULASSE, se dit aussi en parlant des fusils, des pistolets, de la partie composée d'une vis de fèr ronde, qui ferme l'issue du canon vers la crosse.

On dit proverbialement & populairement d'une personne fort grosse, & qui a les hanches & le derrière fort larges, qu'*elle est renforcée sur la culasse*.

CULASSE, se dit encore en termes de Diamantaires, de la partie inférieure d'un brillant, directement opposée à sa table.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CUL-BLANC; substantif masculin. *Vitiflora*. Petit oiseau, grand comme le moineau, & gros comme la mésange: son bec noir ressemble à celui du pluvier: ses jambes & l'extrémité de sa queue sont noires: son vol n'est pas long; il fait un petit cri en partant, & vole à fleur d'eau: il n'a aucun chant suivi. Cet oiseau ne vit ni en cage, ni en volière: sa chair est peu délicate: il fait son nid dans des trous de vieilles mazures: il pond cinq ou six œufs. On le voit suivre les laboureurs, pour manger les vers & tous les insectes que la charrue découvre.

CULBUTE; substantif féminin. Certain saut, dans lequel on met la tête en bas & les jambes en haut, pour retomber de l'autre côté. *Un sauteur qui fait la culbute.*

CULBUTE, signifie aussi chute. *Il fit une culbute dangereuse.*

On dit figurément d'une personne qui, d'une fortune brillante, est tombée dans la pauvreté, dans la disgrace, qu'*elle a fait une grande culbute.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

CULBUTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CULBUTER.

CULBUTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Renverser quelqu'un, ensorte qu'il ait les pieds en haut & la tête en bas. *On le culbuta du haut d'un toît.*

CULBUTER, est aussi verbe neutre, & signifie tomber la tête en bas & les pieds en haut. *Elle s'est blessée en culbutant.*

CULBUTER, se dit encore dans le sens figuré, comme verbe actif & comme verbe neutre. Comme verbe actif, il signifie ruiner quelqu'un, détruire son crédit, sa fortune, &c. *On vient de culbuter cet homme, qui paroissoit si puissant.*

Comme verbe neutre, il signifie être ruiné, perdre sa fortune, son crédit, sa faveur. *Ce Ministre culbuta, lorsqu'on s'y attendoit le moins.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

CULÉE; substantif féminin, & terme d'Architecture. Il se dit d'une grosse masse de pierre qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont, & toute leur poussée.

CULÉE, se dit aussi du rang de pieux qui retiennent les terres derrière la masse de pierre.

CULÉE D'ARC-BOUTANT, se dit encore d'un pilier qui reçoit les retombées d'un arc-boutant d'église.

CULÉE, se dit en termes de Marine, du choc de la quille du vaisseau contre le fond, lorsqu'il touche la terre ou le sable.

CULÉE, se dit en termes de commerce des Cuirs, de la partie de la peau la plus proche de l'endroit où étoit la queue de l'animal.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CULEMBACH; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans le Cercle de Franconie, capitale d'un Margraviat de même nom, sur le Mein, à dix lieues, nord-est, de Bamberg. Elle appartient au Roi de Prusse. Les Hussites la saccagèrent en 1430, & les Habitans de Nuremberg en 1573.

CULEMBOURG; nom propre d'une petite ville des Pays-bas, dans le duché de Gueldres, à cinq lieues, sud-est, d'Utrecht.

CULERON; substantif masculin, & terme de Bourreliers, qui se dit de la partie de la croupière faite en rond, & sur laquelle pose la queue du cheval.

CULEYAT ELMUHAYDIN; nom propre d'une ville forte d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la province de Héa, sur une montagne de difficile accès, à six lieues d'Eidevet.

CULHAT; nom propre d'un bourg de France, en Auvergne, sur l'Allier, à quatre lieues, est-sud-est, de Riom.

CULIACAN; nom propre d'une ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une province de même nom, qui est bornée au nord, par la province de Cinaloa; à l'orient, par la nouvelle Biscaye & par les Zacatecas; au midi, par le Chiametlan; & à l'occident, par le golfe de Californie.

CULIER; adjectif masculin, qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *boyau culier*, pour désigner le gros boyau qui se termine à l'anus.

CULLÉ; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, sur l'Orne, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Caen.

CULLEN; nom propre d'un bourg d'Ecosse, situé sur la Côte, entre les embouchures du Spey & de la Doverne.

CULLERA; nom propre d'un bourg d'Espagne, au Royaume de Valence, à l'embouchure du Xucar.

CULM; nom propre d'une ville épiscopale de Pologne, capitale d'un Palatinat de même nom, situé entre la Wistule, la grande Pologne, & le Royaume de Prusse. La ville de Culm est à 30 lieues, sud, de Dantzick.

CULMINATION; substantif féminin, & terme d'Astronomie, qui se dit du moment du passage d'un astre par le méridien, c'est-à-dire, par le point où il est à sa plus grande hauteur.

CULMINÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* CULMINER.

CULMINER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se con-

jugue comme CHANTER. *Culminare.* Il se dit d'un astre lorsqu'il passe par le méridien.

Pour trouver le temps où un astre doit culminer, son ascension droite & le lieu du soleil dans l'écliptique étant donnés, il faudra d'abord trouver l'ascension droite du soleil par son lieu dans l'écliptique : de l'ascension droite du soleil, on ôtera l'ascension droite de l'astre ; la différence, étant convertie en temps, donnera celui qui doit s'écouler entre l'heure de midi & le moment où l'astre doit culminer.

CULMSÉE ; nom propre d'une petite ville de Pologne, au Palatinat de Culm, à deux milles de Thorn.

CULOT ; substantif masculin. Terme de Chimie. Il se dit de la partie métallique qui se trouve rassemblée en masse au fond d'un creuset, après la fusion. *Un culot d'argent. Un culot de cuivre.*

CULOT, se dit aussi d'un petit plateau cylindrique de terre cuite, sur lequel on pose le creuset dans le fourneau.

CULOT, se dit en termes d'Orfévrerie, de la partie inférieure du bassinet d'un chandelier.

CULOT, se dit en termes de Miroitiers, d'une sorte d'escabelle sans fond, sur laquelle on pose la sébille, où l'on conserve le vif argent pour mettre les glaces au tain.

CULOT, se dit en termes d'Artificiers, de la base mobile d'une fusée, où l'on appuie le cartouche par le moyen d'un bouton qui entre dans la gorge, du milieu duquel sort souvent une petite broche de fer.

CULOT, se dit en termes d'Architecture, d'un ornement de sculpture, employé dans le chapiteau corinthien, qui est supporté par les tigettes, & d'où sortent les volutes & les hélisses, qui en soutiennent le tailloir.

CULOT, se dit aussi de tout ornement d'où sortent des rinceaux qui se taillent en bas-reliefs, dans les frises & autres membres d'architecture..

CULOTS, se dit en termes de Jardinage, de ces ornemens usités dans la broderie des parterres, en forme de tigette, d'où sortent des rinceaux, des palmettes, & autres ornemens en forme de cul-de-lampe.

CULOT, se dit aussi de l'oiseau le dernier éclos d'une couvée, & du dernier né des autres animaux.

CULOT, se dit encore familièrement, en parlant des personnes, du dernier né d'une famille.

CULOT, se dit aussi figurément & familièrement, du dernier reçu d'une compagnie.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

CULOTTE ; substantif masculin. *Braccæ.* La partie du vêtement, qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. *Une culotte bien faite.*

On appelle *culottes de pigeon*, les cuisses & le croupion du pigeon.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *kulote.* Voy ORTHOGRAPHE.

CULTE ; substantif masculin. *Cultus.* L'hommage qu'on rend à Dieu par des actes de religion.

On distingue en Théologie trois sortes de culte : le *culte de Latrie*, le *culte de Dulie*, & le *culte d'Hyperdulie.*

Le *culte de Latrie*, est l'hommage rendu à un être, à cause de son excellence infinie & divine. Il n'est dû qu'à Dieu. L'humanité de JÉSUS-CHRIST, en vertu de son union hy-

postatique avec le Verbe Divin, a également droit à ce culte.

Le *culte de Dulie*, est celui qu'on rend à un être, à cause de son excellence créée, mais commune à plusieurs. Il appartient aux Saints, à leurs reliques, à leurs images.

Le *culte d'Hyperdulie*, est celui qui convient à une créature, à cause de son excellence créée, mais admirable & propre à elle seule; tel est le culte que l'on rend à la Vierge Marie.

Culte indu, se dit d'une superstition, par laquelle on rend à Dieu un honneur apparent & faux, comme feroit celui qui prêcheroit des miracles faux, ou feroit honorer de fausses reliques.

Culte superflu, se dit de celui qui consiste à se servir dans les cérémonies de la religion, de certaines choses vaines & inutiles, & que l'Eglise n'admet point.

On dit en parlant de l'Idolâtrie, *le culte des Idoles*, *le culte des faux Dieux*.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CULTELLATION; substantif féminin, & terme dont quelques Géomètres se sont servis, pour signifier la mesure des hauteurs & des distances, avec des instrumens qui ne donnent ces hauteurs & ces distances, que par parties, & non par une seule opération.

CULTIVATEUR; substantif masculin. *Cultor*. Qui donne les façons nécessaires à la terre, aux plantes & aux arbres, pour les faire mieux produire. *Le nombre des Cultivateurs augmente depuis quelque temps*.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la dernière longue.

CULTIVÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cultiver.

CULTIVER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Colere*. Donner les façons nécessaires à la terre, aux plantes & aux arbres, pour en augmenter le rapport. *Il cultive très-bien cette vigne*.

Cultiver, se dit dans le sens figuré en parlant des Sciences & des Arts, & signifie s'y adonner, s'y exercer. *Il cultive la Chimie, l'Architecture*.

Cultiver, se dit aussi figurément en parlant de l'esprit, de la mémoire, & signifie les exercer, travailler à les perfectionner. *Un Orateur doit cultiver sa mémoire*.

On dit encore figurément, *cultiver l'amitié, la bienveillance*, &c. *d'une personne*; pour dire, travailler à entretenir, à conserver l'amitié, la bienveillance, &c. d'une personne. *Vous devez cultiver son amitié, sa connoissance*.

On dit aussi *cultiver une personne*; pour dire, la ménager, prendre les soins nécessaires pour s'en concilier l'amitié, l'affection. *Il a raison de cultiver ce Seigneur*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième est longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminint, ont leur pénultième syllabe longue.

CULTURE; substantif féminin. *Cultura*. Les façons qu'on donne à la terre, aux arbres & aux plantes, pour en augmenter le produit. *On a abandonné la culture des vignes dans cette contrée*. Voyez Agriculture.

Culture, se dit aussi figurément du soin qu'on prend des arts & de l'esprit. *On ne doit pas négliger la culture des arts. Il s'occupe de la culture de cet esprit*.

La première syllabe est brève,

la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

CUMANA; (la) nom propre d'une ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre ferme, capitale de la nouvelle Andalouſie, ſous le 314e degré de longitude, & le 9e 46 minutes de latitude.

CUMBERLAND; nom propre d'une province maritime d'Angleterre, qui a l'Ecoſſe au nord, la mer d'Irlande au couchant, les provinces de Northumberland, de Durham, & de Weſtmorland à l'orient, & cette dernière encore avec celle de Lancaſtre au midi. Elle a 168 milles de circuit. Elle abonde en pâturages & en mines de cuivre, de plomb & de charbon de terre. Carliſle en eſt la capitale.

CUMES; nom propre d'une ancienne ville d'Italie, dont on voit les ruines à une lieue de Pouzzole. On montre près de ces ruines une grotte, où l'on prétend que la Sibille de Cumes habitoit.

Il y a eu une autre ville de ce nom en Aſie, dans l'Éolie, où quelques-uns ont prétendu qu'Homère étoit né.

CUMI; nom propre. C'eſt, ſelon Pline, une ancienne ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, au bord du Nil.

CUMIN; ſubſtantif maſculin. *Cuminum.* Plante ombellifére, annuelle, haute d'un pied, & diviſée en pluſieurs branches: ſa racine eſt petite, blanche & fibrée; elle périt quand la ſemence eſt mûre: ſes feuilles ſont peu nombreuſes & capillaires: ſes fleurs naiſſent aux ſommets des rameaux, & ſont diſpoſées en paraſol arrondi; il leur ſuccède des graines oblongues, d'un gris brun, jointes deux à deux, cannelées comme celles du fenouil, pointues par les deux bouts, convexes d'un côté, aplaties de l'autre, d'une ſaveur un peu amère, aromatique, âcre, déſagréable, & d'une odeur forte, que les pigeons aiment beaucoup.

Ses graines ſont d'uſage chez les Hollandois, qui en mettent dans leur fromage, & chez les Allemands, qui en mêlent avec du gros ſel dans la pâte du pain, pour s'exciter à boire. Quoique moins carminative que la graine de carvi, elle convient fort dans la colique venteuſe; c'eſt une des quatre grandes ſemences chaudes. Il y a des Provinces où, pour attirer beaucoup de pigeons dans les colombiers, on y met une pâte faite avec de la terre imbibée d'huile d'aſpic, & lardée de graines de cumin.

CUMIN CORNU; ſubſtantif maſculin. *Hypecoon.* Plante qui croît dans les provinces méridionales de France. Ses feuilles reſſemblent à celles de la rue ſauvage; ſes fleurs ſont jaunâtres, petites, compoſées chacune de quatre feuilles diſpoſées en croix; il leur ſuccède une gouſſe plate, formée en faulx, & compoſée de pluſieurs pièces jointes enſemble bout à bout, où ſont des graines noirâtres.

Dodoens dit que cette plante eſt rafraîchiſſante, & qu'elle poſsède les mêmes vertus que le ſuc de pavot; mais l'uſage en eſt abandonné.

CUMUL; ſubſtantif maſculin, & terme de Coutume, qui ſe dit d'un droit ſingulier, uſité en quelques endroits, lequel conſiſte dans la faculté que les héritiers des propres ont en ligne directe, lorſque les meubles & acquêts excèdent des trois quarts la valeur des propres, de demander que l'on accumule le

tout

tout, & qu'on leur en donne le tiers.

CUMULATIF, IVE; adjectif, & terme de Jurisprudence. *Cumulatus, a, um.* Qui se fait par accumulation. *Un droit cumulatif.*

CUMULATIVEMENT; adverbe, & terme de Jurisprudence. *Cumulatim.* Par accumulation. *Exercer un droit cumulativement.*

CUMULÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CUMULER.

CUMULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Cumulare.* Terme de Jurisprudence, qui signifie réunir, joindre ensemble plusieurs objets. *L'Ordonnance défend de cumuler le possessoire avec le pétitoire.*

CUNAULT; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, sur la Loire, à deux lieues, nord-ouest, de Saumur.

CUNCK; substantif masculin. C'est un excellent poisson testacée, qui est fort commun dans l'île de Tabago.

CUNEIFORME; adjectif des deux genres, & terme d'Anatomie. Qui a la forme d'un coin. Il se dit du troisième os de la première rangée du carpe, parce qu'il est enchâssé comme un coin entre les os de cette partie.

Il se dit encore de trois os du tarse, qui sont placés entre l'os scaphoïde, & les trois premiers os du métatarse, avec lesquels chacun d'eux s'articule.

CUNETTE ou CUVETTE; substantif féminin, & terme de Fortifications, qui se dit d'un fossé de dix-huit à vingt pieds de largeur, pratiqué dans le milieu d'un fossé sec, pour en faire écouler l'eau, ou pour en disputer plus avantageusement le passage à l'ennemi.

CUNGCHANG; nom propre d'une ville considérable de la Chine, dans la province de Xensi ou Chensi, sur le fleuve Guei. Elle est peuplée, commerçante, & l'on compte seize villes dans son département. On y remarque le tombeau de l'Empereur Fohi.

CUNINE; terme de Mythologie, & nom propre d'une Déesse, que les Romains supposoient veiller à la conservation des petits enfans.

CUNINGHAM; nom propre d'une province de l'Écosse méridionale, bornée par celles de Kye, de Cheydesdale, de Lenox, & par la mer. C'est une des plus fertiles de l'Écosse. Irwin en est la capitale.

CUNTUR; *Voyez* CONDOR, c'est la même chose.

CUPIDITÉ; substantif féminin. *Cupiditas.* Désir immodéré, convoitise. *Il regardoit ces meubles d'un œil de cupidité.*

CUPIDITÉ, se dit aussi pour concupiscence, affection déréglée aux plaisirs des sens. *On lui reproche sa cupidité.*

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

CUPIDON; terme de Mythologie, & nom propre d'un Dieu, fils de Vénus, qui présidoit à l'amour. On le représentoit ordinairement comme un jeune enfant aveugle, ou avec un bandeau sur les yeux, tenant un arc dans sa main, & sur son epaule un carquois garni de flèches. On lui rendoit un culte pareil à celui dont on honoroit Vénus. Il avoit, comme elle, des temples, des autels, les mêmes sacrifices, & on lui adressoit les mêmes vœux.

CURABLE; adjectif des deux gen-

res. *Sanabilis.* Qui est susceptible de guérison. *Un mal, une maladie curable.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

CURAÇAO; nom propre d'une île de l'Amérique, à seize lieues de la terre ferme, sur la côte de Venezuela. Sa longueur est d'environ dix lieues, & sa largeur de cinq. Elle appartient aux Hollandois, qui y ont construit une jolie ville, avec une citadelle, & qui y font un commerce considérable avec les Espagnols.

CURAGE; substantif masculin. Action de curer, de nettoyer, ou l'effet de cette action. *Combien coûtera le curage de ce fossé?*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CURAGE; *voyez* Poivre d'eau.

CURATELLE; substantif féminin. Pouvoir & charge de celui qui a commission d'administrer les biens d'un autre.

La curatelle est une charge civile & publique, de même que la tutelle; & l'on peut être contraint de l'accepter, soit qu'il y ait administration de biens, ou que ce ne soit que pour assister la personne en jugement, ou dans quelqu'autre acte.

CURATEUR; substantif masculin. *Curator.* Celui qui est établi par Justice pour administrer les biens, ou veiller aux intérêts de quelqu'un qui ne peut y veiller soi-même.

On donne des curateurs, en pays de droit écrit, aux mineurs qui sont hors de tutelle, pour administrer leurs biens jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de vingt-cinq ans.

En pays coutumier, la tutelle dure jusqu'à vingt-cinq ans; mais si le mineur est émancipé plutôt, on lui donne un curateur pour l'assister dans les procès qu'il a à soutenir, ou pour la validité des actes judiciaires dans lesquels il doit être partie.

Ceux qui doivent aux mineurs, ne peuvent pas leur payer valablement les sommes capitales des obligations ou contrats de constitution sans le consentement d'un curateur, quoiqu'ils soient hors de tutelle & émancipés; & s'ils l'avoient fait, & que le mineur eût dissipé les deniers, ils en seroient responsables. Si le mineur n'a point de curateur, il faut que le débiteur lui en fasse créer un, si mieux il n'aime veiller à l'emploi des deniers qu'il paye; & si le mineur ou ses parens ne vouloient pas donner les mains à la création du curateur, le débiteur qui voudroit se libérer, seroit bien fondé à demander qu'il lui fût permis de consigner, afin de faire cesser le cours des intérêts ou des arrérages.

On donne aussi des curateurs aux mineurs qui sont en tutelle, lorsqu'ils ont des actions à diriger contre leur tuteur, & qu'ils n'ont point de subrogé tuteur.

On en donne aux majeurs qui sont en démence, & à ceux qui sont interdits, soit pour cause de dissipation, soit pour leur imbécillité. L'interdiction est toujours ordonnée avec connoissance de cause, sur l'avis des parens, à la requête de l'un d'eux; le Juge, après une enquête sommaire, interroge quelquefois celui qu'on veut faire interdire, & prononce ensuite l'interdiction.

On n'ôte pas toujours l'entière administration du bien à ceux qui sont interdits pour cause de dissipation, ou pour une simple foiblesse

d'esprit, lorsqu'il leur reste quelque peu de bon sens; on ne leur donne pas même toujours un curateur, mais seulement un conseil que le Juge nomme d'office, sans lequel ils ne peuvent ni aliéner, ni hypothéquer leurs immeubles : tout cela dépend de la prudence du Juge, & de la manière dont l'interdiction est prononcée.

On donne encore des curateurs aux biens vacans, lorsqu'un homme décède sans héritiers apparens, ou qui veuillent accepter sa succession : on en donne aux biens d'un homme qui a fait cession, & à la chose abandonnée, c'est-à-dire, à la chose délaissée par le propriétaire pour se libérer des rentes ou hypothèques dont elle est chargée ; ces curateurs représentent le défunt, celui qui a fait cession, & celui à qui la chose délaissée a appartenu ; c'est contr'eux que l'on doit diriger toutes les actions que l'on avoit à diriger contre les véritables propriétaires ; c'est sur eux que les créanciers font vendre ; c'est sur eux que les Seigneurs haut-Justiciers se font adjuger les successions vacantes.

On donne aussi un curateur aux cadavres, lorsqu'il s'agit de faire le procès à un homme qui s'est tué lui-même, qui a été tué en duel, ou qui est décédé coupable d'un crime de lèse-majesté ; car en tous ces cas le crime n'est pas éteint par la mort du coupable ; & comme ces sortes de curateurs n'ont ordinairement aucune administration, & qu'on se sert seulement de leur nom pour satisfaire aux formalités de la Justice, on choisit presque toujours un homme de néant, qui est nommé sans aucune connoissance de cause.

Enfin on peut donner un curateur à l'enfant qui est encore dans le ventre de sa mère ; ce qui est nécessaire en certains cas pour exercer les droits qui peuvent lui appartenir.

Curateur en titre, se dit dans la Province de Lorraine, d'un Officier public établi pour veiller en Justice aux intérêts des absens, des étrangers & autres qui ne peuvent se défendre par eux mêmes.

CURATIF, IVE ; adjectif. *Curativus, a, um.* Il se dit des remèdes que la Médecine emploie pour traiter & guérir les maladies. *On distingue les remèdes curatifs des remèdes préservatifs ou palliatifs.*

CURATION ; substantif féminin. *Curatio.* Terme de Médecine, qui se dit du traitement d'une plaie, d'une maladie. *Cette plante peut servir dans la curation de ces sortes d'ulcères.*

CURATRICE ; substantif féminin. Celle qui a la curatelle. En général une femme ne peut être tutrice ni curatrice ; il faut cependant excepter la mère & l'ayeule, qui peuvent avoir la tutelle & la curatelle de leurs enfans & petits-enfans : la Coutume de Bretagne permet même de donner la femme pour curatrice au mari prodigue.

CURCUMA ; substantif masculin. Plante dont la racine est jaune, & ressemble assez au gingembre par sa figure & son volume ; ses feuilles sont comme celles de l'ellébore blanc ; ses fleurs viennent en forme d'épis, & son fruit est raboteux comme celui d'une jeune châtaigne.

La racine du curcuma nous est apportée des Indes orientales, & de l'île de Madagascar. Il faut la choisir grosse, nouvelle, résineuse, pesante & difficile à rompre.

Les Gantiers en font usage pour teindre leurs gants en jaune, & les Fondeurs pour donner au cuivre une couleur d'or. Nos Teinturiers

ne trouvent pas qu'elle donne un jaune durable ; mais ils en font grand cas pour rehausser la couleur rouge des étoffes teintes avec la cochenille ou le vermillon.

La même racine passe pour un excellent apéritif, & un bon emménagogue : on s'en sert surtout contre la jaunisse & l'hydropisie.

Le curcuma se nomme aussi *souchet* ou *safran d'Inde*, & *terra merita*.

CURDES ; (les) habitans du Curdistan.

CURDISTAN ; nom propre d'un pays d'Asie, au nord-est du Diarbeck & de l'Iraque. Les peuples qui l'habitent, vivent dans l'indépendance, & ne font que camper avec leurs troupeaux, qu'ils conduisent de pâturages en pâturages. Ils s'occupent d'ailleurs à piller & à voler les passans.

CURE ; substantif féminin. *Curatio*. Traitement, pansement de quelque plaie ou maladie. *Il a entrepris la cure de cet abcès. Ce Médecin ne réussit pas dans la cure de ces sortes de maladies.*

Voyez Guérison pour les différences relatives qui en distinguent Cure.

Cure, se dit aussi en termes de Fauconnerie, d'un remède que l'on donne à l'oiseau de proie pour le purger.

Cure, est encore un vieux mot qui signifioit autrefois, soin, souci, & dont on ne sert plus que dans quelques phrases proverbiales, comme, *on a beau prêcher qui n'a cure de bien faire.*

Cure, se dit aussi d'un Bénéfice ecclésiastique qui demande résidence, & dont le Titulaire a soin, quant au spirituel, d'un certain nombre de personnes renfermées dans une étendue de pays qu'on appelle *Paroisse*. Il y a néanmoins des Cures qui ont charge d'ame de certaines personnes, sans avoir un territoire circonscrit & limité, lequel est nécessaire pour constituer une Paroisse : les Chapitres, par exemple, ont charge d'ames, & font les fonctions curiales pour leurs Chanoines & Chapelains ; ils leur administrent les Sacremens & la sépulture, quoiqu'ils demeurent hors du cloître.

On distingue plusieurs sortes de Cures ; ainsi,

Cure-Bénéfice, ou Bénéfice-Cure, se dit de tout Bénéfice qui a charge d'ames.

Cure exempte, se dit de celle qui dépend d'un Ordre exempt de la Juridiction ordinaire. Les Eglises paroissiales de ces Cures, quoique desservies par des Réguliers, sont cependant sujètes à la visite des Evêques. Si les Curés Réguliers commettent quelque faute dans leurs fonctions curiales, ou dans l'administration des Sacremens, ils sont soumis à cet égard à la Juridiction de l'Evêque diocésain, & non au Supérieur de leur Monastère.

Cure personnelle, se dit d'une Eglise à laquelle sont attachées les fonctions curiales pour certaines personnes, sans avoir de territoire limité.

Cure a portion congrue, se dit de celle où le Titulaire ne perçoit point les grosses dixmes, & au lieu desquelles les gros Décimateurs lui payent annuellement une somme à titre de portion congrue.

Cure-Prieuré, se dit d'un Prieuré régulier, mais non conventuel, dont le Titulaire a des fonctions curiales à remplir sur un certain territoire appellé *Paroisse*.

Cure primitive, se dit d'un droit qui appartenoit anciennement à une Eglise de faire les fonctions curiales dans une Paroisse dont le soin a depuis été confié à des Vicaires perpétuels.

Cure régulière, se dit d'un Prieuré-Cure dépendant d'un Ordre régulier. Il y a dans l'Ordre de Saint Augustin & de Prémontré beaucoup de Cures régulières, qui sont remplies par des Chanoines Réguliers de ces Ordres.

Cure séculière, se dit de celle que peut posséder un Prêtre Séculier, à la différence des Prieurés-Cures, qui sont affectés aux Réguliers de même Ordre.

Cures des villes murées, se dit de celles qui ne peuvent être possédées que par des Gradués, ni par conséquent, être permutées par des Gradués avec d'autres Ecclésiastiques qui ne le seroient pas.

C'est à l'Evêque qu'il appartient d'ériger des Cures, suivant l'article 24 de l'Edit du mois d'Avril 1695. Ces érections sont du ressort de la juridiction gracieuse que l'Evêque exerce lui-même; mais s'il y survient des oppositions, elles sont du ressort de la juridiction contentieuse, & doivent être jugées par l'Official, ainsi qu'il a été décidé par un Arrêt du Grand Conseil du 13 Mai 1740. Les Evêques qui érigent des Cures, doivent, 1°. considérer s'il y a un peuple assez nombreux pour rendre l'érection nécessaire. 2°. Faire appeler & entendre ceux qui peuvent y avoir intérêt, tels, par exemple, que le Curé, les Marguilliers, les Paroissiens, & même les Collateurs de la Cure qui doit être démembrée. 3°. Informer de la commodité de l'érection. 4°. Pourvoir à la dotation de la nouvelle Eglise, & conserver à l'Eglise matrice l'honneur & les prérogatives qui lui sont dûs. 5°. Conserver les droits du Patron.

Les Cures ne sont point sujètes à la régale, à moins qu'elles ne soient unies à des Dignités, Personnats ou Canonicats; mais si c'est la Dignité ou le Canonicat qui soit uni à la Cure, l'un & l'autre sont exempts de la régale.

Comme les Cures demandent résidence, & qu'elles exigent des fonctions habituelles, elles sont incompatibles avec tous autres Bénéfices qui assujettissent aux mêmes devoirs. On ne peut par conséquent posséder en même temps deux Cures, quand elles seroient dans le même lieu. Les Cures sont aussi incompatibles avec les Offices d'Official & de Promoteur.

La première syllabe est longue, la seconde très-brève.

CURE; (la) nom propre d'une rivière de Nivernois & de Bourgogne, qui a sa source à quatre lieues, nord-ouest, d'Autun, & son embouchure dans l'Yonne, proche de Cravant, après un cours d'environ quinze lieues.

CURÉ; substantif masculin. *Parochiæ Pastor.* Prêtre qui est pourvu d'une Cure.

Les Curés représentent les Disciples de Jesus-Christ, auxquels ils ont succédé, de même que les Evêques aux Apôtres. Leur puissance de juridiction est également de droit divin dans sa première institution; mais toujours avec subordination à l'autorité des Evêques. Les premiers devoirs d'un Curé sont de résider dans sa Paroisse, d'y faire des instructions, d'y célébrer l'Office Divin, d'administrer les Sacremens, de visiter & consoler les ma-

lades, de soulager les pauvres, de se montrer partout le père commun, le fidelle Pasteur des brebis confiées à ses soins.

Suivant la Déclaration du Roi, du 13 Janvier 1742, registrée au Parlement de Paris le 26 du même mois, nul Ecclésiastique ne peut être pourvu dorénavant d'une Cure ou autre Bénéfice à charge d'ames, soit sur la présentation des Patrons, soit en vertu de ses degrés, soit à quelqu'autre titre, & par quelque Collateur que ce soit, s'il n'est actuellement constitué dans l'Ordre de Prêtrise, & s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, faute de quoi, dit la Déclaration, sans avoir égard aux provisions obtenues, qui seront regardées comme nulles & de nul effet, soit en jugement ou autrement, la Cure ou le Bénéfice sera censé vacant & impétrable.

Les étrangers ne peuvent posséder aucune Cure dans le Royaume, à moins qu'ils n'aient obtenu des lettres de naturalités, ou qu'ils ne soient originaires de France.

Un Curé est fondé, de droit commun, à percevoir la dixme de toutes sortes de fruits, selon l'usage du pays; il n'a besoin, pour cela, d'autre titre que son clocher, c'est-à-dire, sa qualité de Curé. Les novales, menues & vertes dixmes lui appartiennent, à l'exclusion des autres gros Décimateurs, sauf quelques exceptions.

Il y a une espèce de légitime ou pension dûe aux Curés qui ne perçoivent point les dixmes. Cette pension est à la charge des gros Décimateurs.

Les Curés qui ont les grosses dixmes, ou quelque portion de ces dixmes, ne peuvent demander de portion congrue aux autres gros Décimateurs, à moins qu'ils ne leur abandonnent tout ce qu'ils possèdent dans les grosses dixmes; tant qu'ils en possèdent quelque partie, ils doivent contribuer à proportion avec les autres gros Décimateurs, aux charges des grosses dixmes, telles que sont les réparations du chœur & du cancel.

Les Paroissiens doivent un logement à leur Curé. Ils sont obligés de lui faire construire un presbytère s'il n'y en a point, de le réparer s'il est dégradé par vétusté, ou par quelque force majeure. Lorsqu'il n'y a point de lieu commode pour lui bâtir un presbytère, ils sont tenus de payer son logement en argent.

Les Curés sont exempts de tailles, tant pour leurs biens patrimoniaux que d'acquêts; ils peuvent même être fermiers des dixmes de leur Paroisse, sans devenir taillables. Leurs domestiques qui lèvent ces dixmes, ne sont pas taillables non plus.

Les Curés doivent dire la Messe de Paroisse aux heures marquées par le rituel, & les plus commodes pour la majeure partie des Paroissiens. Il n'est point en leur pouvoir de changer cet ordre.

Ils ont le droit & sont obligés d'administrer ou faire administrer les Sacremens de l'Eglise à leurs Paroissiens, excepté ceux de l'Ordre & de la Confirmation, dont la dispensation est réservée à l'Evêque.

Il ne leur est rien dû pour l'administration des Sacremens, si ce n'est pour les mariages, suivant les statuts du Diocèse, autorisés par lettres-patentes dûment enregistrées. Les Ordonnances leur défendent de conjoindre par mariage d'autres personnes que celles qui

ſont leurs vrais & ordinaires Paroiſſiens.

Il n'appartient qu'au Curé de donner le droit de ſépulture dans le chœur : les pauvres doivent être enterrés gratuitement.

Aucune fondation ne peut être acceptée par les Marguilliers, ſans y appeller le Curé & avoir ſon avis.

Les Maîtres & Maîtreſſes d'écoles doivent être approuvés par lui.

Il ne peut empêcher que l'on ne quête pour les pauvres dans ſon Egliſe, quand il y a permiſſion de l'Evêque diocéſain.

Le Curé doit faire tous les Dimanches l'eau bénite, conformément au rituel ; & après avoir aſpergé l'Autel & le Clergé, il doit en donner au Seigneur, & à la Dame du lieu, & à leurs enfans par préſentation, & au ſurplus des fidelles par aſperſion.

L'adminiſtration des revenus de l'Egliſe n'appartient point au Curé : ce ſont les Marguilliers qui ont le ſoin de l'œuvre & fabrique, & qui ſont chargés de l'entretien des ornemens, de même que de l'acquit du ſervice divin, & des fondations dont ils doivent rendre compte. Les Curés, comme Marguilliers nés, peuvent aſſiſter à la reddition de ces comptes.

Les Curés & les Marguilliers ont conjointement la garde des clefs de l'Egliſe & du Chœur, pour y entrer lorſqu'il eſt néceſſaire : mais les clefs du lieu où eſt l'Euchariſtie reſtent entre les mains du Curé ſeulement.

Les cloches ne peuvent être ſonnées après le décès des Paroiſſiens, & autres qui ſont inhumés dans la Paroiſſe, que le Curé n'en ait été averti, & qu'il n'y ait conſenti. L'émolument de la ſonnerie appartient à la Fabrique.

Les Curés ſont aſtreints, par les Ordonnances, à tenir exactement des regiſtres de baptêmes, mariages & ſépultures. Ils doivent en faire deux, un pour garder par devers eux, l'autre pour l'envoyer au Greffe de la Juſtice Royale du lieu.

L'article 35 de l'Ordonnance de 1738, concernant les teſtamens, porte que les Curés Séculiers & Réguliers pourront recevoir des teſtamens ou autres diſpoſitions à cauſe de mort, dans l'étendue de leurs Paroiſſes, & ce ſeulement dans les lieux où les coutumes & ſtatuts les y autoriſent expreſſément. Les Curés ſont aſſujettis, par l'article ſuivant, à dépoſer les teſtamens chez le Notaire ou Tabellion du lieu. Quand il y a des legs pieux dans le teſtament, ils doivent en donner avis au Procureur Général du reſſort, & lui remettre un extrait en bonne forme du teſtament.

Les Curés qui réſignent leur Cure en faveur d'un autre, ne peuvent point ſe réſerver de penſion qu'ils n'ayent deſſervi leur Cure pendant quinze années, à moins que la réſignation ne ſoit faite pour cauſe de maladie ou d'infirmités connues de l'Ordinaire, qui les mettent hors d'état de remplir leurs fonctions. Dans ce cas même, les penſions ne peuvent excéder le tiers du revenu.

CURÉ PRIMITIF, ſe dit d'un Chapitre ou Bénéficier auquel une Cure appartenoit primitivement. Lorſque des Egliſes paroiſſiales ont été unies, ou autrement annexées à des Chapitres ſéculiers ou réguliers ou à d'autres Bénéfices, ces Chapitres, & les Titulaires de ces Bénéfices, prennent la qualité de Curés

primitifs. Ils jouissent de tous les revenus de la Cure, qu'ils font desservir par un Vicaire, auquel ils donnent une certaine portion de fruits, ou une pension pour sa subsistance. Un Curé primitif doit avoir un Vicaire perpétuel & non amovible.

Il y a une Déclaration du 15 Janvier 1731, qui fixe les droits & les prérogatives des Curés primitifs & des Vicaires perpétuels. Suivant cette Déclaration, les Vicaires perpétuels pourront prendre en tous actes & toutes occasions, le titre & qualité de Curés-Vicaires perpétuels de leurs Paroisses, en laquelle qualité ils seront reconnus, tant dans leur Paroisse, que partout ailleurs. Cette même Déclaration porte, que le titre de Curé primitif ne pourra être pris que par ceux dont les droits seront établis par des titres canoniques, actes ou transactions valablement autorisés, Arrêts contradictoires, ou sur des actes de possession centenaire.

Les Curés primitifs ne peuvent, sous quelque prétexte que ce puisse être, présider ou assister aux conférences ou assemblées que les Curés-Vicaires perpétuels tiennent avec les Prêtres qui desservent leur Paroisse, par rapport aux fonctions ou devoirs auxquels ils sont obligés, ou autres matières semblables. Il leur est défendu pareillement de se trouver aux assemblées des Curés-Vicaires perpétuels & Marguilliers, lorsqu'elles regardent la Fabrique ou l'administration des biens de l'Eglise paroissiale, ni de s'attribuer la garde des archives, des titres de la Cure ou Fabrique, ou le droit d'en conserver les clefs entre leurs mains, & ce, nonobstant tous actes, Sentences & Arrêts, ou usages à ce contraires.

Les Abbayes, Prieurés ou Communautés ayant droit de Curés primitifs, ne peuvent être déchargés du payement des portions congrues des Curés-Vicaires perpétuels, & de leurs Vicaires, sous prétexte de l'abandon qu'ils pourroient faire des dixmes à eux appartenantes, à moins qu'ils n'abandonnent aussi tous les biens & revenus qui sont de l'ancien patrimoine des Curés, ensemble le titre, & les droits de Curés primitifs.

On dit proverbialement d'un ignorant qui veut instruire quelqu'un qui en sait plus que lui, que *c'est gros Jean qui remontre à son Curé.*

On dit aussi proverbialement & figurément, *avoir affaire au Curé & aux Paroissiens;* pour dire, être surchargé d'occupations & d'embarras.

Leux deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

CURÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* CURER.

CUREAU; substantif masculin. Terme usité dans les Manufactures de Draps, pour désigner un instrument de bois qui ressemble à la tête d'un petit marteau, & avec lequel les Tondeurs font agir le côté de leurs forces, qu'ils appellent *le mâle.*

CURE-DENT; substantif masculin. *Dentiscalpium.* Petit instrument d'or, d'argent, de plume, &c. dont on fait usage pour se nettoyer les dents. *Donnez-moi un cure-dent. Un cure-dent d'ivoire.*

CURÉE; substantif féminin, & terme de Vénerie, qui se dit de la pâture qu'on donne aux chiens de chasse, en leur faisant manger la bête

bête qu'ils ont prise. *Il faut sonner la curée.*

On dit, *défendre la curée;* pour dire, empêcher à coups de gaule, que les chiens n'approchent trop tôt de la curée.

On dit que *les chiens ont fait curée;* pour dire, que sans attendre le Veneur, ils ont mangé la bête qu'ils ont prise.

On dit aussi, *mettre les chiens en curée;* pour dire, leur donner plus d'ardeur à la chasse par la curée qu'on leur fait.

Mettre en curée, faire curée, se dit encore figurément des hommes, quand le butin & le profit qu'ils ont fait, les anime davantage à quelque entreprise. *Il mit les Dragons en curée. Le Général fit curée aux troupes légères, des équipages enlevés aux ennemis.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très brève.

CURE-FEU; substantif masculin, & terme de Forgerons, qui se dit d'un morceau de fer long, aplati par un bout, un peu arrondi, & dont on se sert pour ôter le mâchefer de la forge.

CURE-OREILLE; substantif masculin. *Auriscalpium.* Petit instrument d'or, d'argent, d'ivoire, *&c.* dont on fait usage pour se curer l'oreille. *Acheter un cure-oreille.*

CUREOTIS; substantif masculin, & terme de Mythologie. C'étoit le troisième jour des apaturies. *Voyez* ce mot.

CURE-PIED; substantif masculin, & terme de Maréchallerie, qui se dit d'un instrument de fer dont on se sert pour nettoyer le dedans du pied des chevaux quand ils ont travaillé, & qu'il y est resté de la terre, de la boue, *&c.*

CURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Purgare.* Nettoyer quelque chose de creux, comme un puits, un égoût, un fossé, un étang, un canal, & en ôter la terre, les ordures. *Il est temps de curer ce canal.*

Curer, se dit aussi des dents & des oreilles, & signifie les nettoyer. *Il ne s'est pas curé les dents.*

Curer, se dit encore des oiseaux de proie, & signifie les purger par la cure qu'on leur fait prendre.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez cependant que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CURES; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, environ à quatre lieues, nord-ouest, du Mans.

CURET; substantif masculin, & terme de Fourbisseurs, par lequel on désigne une peau de buffle, ou d'autre animal, sur laquelle on frotte les pierres sanguines avec de la potée d'étain lorsqu'on dore quelque pièce.

CURÈTES; *voyez* Corybantes, c'est la même chose.

CURETTE; substantif féminin, & terme de Chirurgie, qui se dit d'un instrument en forme de petite cuiller alongée. On en fait usage pour tirer & ramasser les fragmens de pierres, sables, *&c.* engagés dans quelque partie du corps humain.

Curette, se dit aussi en termes de Couverturiers, d'une sorte de crochet emmanché de bois, qui sert à ces Artisans pour nettoyer leurs

chardons quand ils lainent leurs ouvages.

Curette, se dit encore en termes de Marine, d'un instrument qui sert à nettoyer la pompe.

CUREUR; substantif masculin. Qui cure, qui nettoie. Il se dit particulièrement de ceux qui nettoient les puits. *Un cureur de puits.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

CURIAL, ALE; adjectif des deux genres. *Curialis.* Il se dit de tout ce qui est relatif à une Cure, à un Curé. *Une maison curiale. Les fonctions curiales.*

On appelle *Droits curiaux*, les honoraires dûs aux Curés pour les mariages & convois funèbres, suivant les statuts du Diocèse, homologués au Parlement.

Curial, s'est aussi dit autrefois de ce qui avoit rapport à une Cour de Justice.

La Coutume de Normandie appelle *dépens curiaux*, les frais de Justice.

Curiaux, se dit encore substantivement en Bresse, de certains Officiers qui servent de Greffiers aux Châtelains & autres Juges.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel, & brève au féminin, qui a une quatrième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *curial droit*, mais un *droit curial.*

CURIA-MARIA; nom propre d'une île de l'Océan, sur la côte de l'Arabie Heureuse, vis-à-vis de l'embouchure de la rivière de Prim.

CURIE; substantif féminin. *Curia.* Subdivision de la Tribu chez les Anciens.

Romulus divisa le peuple Romain en trois Tribus, dont chacune forma dix curies. Le Roi, de concert avec le Sénat, convoquoit ces Curies dans une place de Rome, pour y gerer toutes les affaires de la République. Elles y créoient les Rois, les Prêtres, les Magistrats; y administroient la Justice, & y rédigeoient les Loix.

Les *Curies* conservèrent leurs prérogatives jusques sous le règne de Servius-Tullius, qui créa des Centuries. *Voyez* Centuries.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

CURIEUSEMENT; adverbe. *Studiosè.* Avec soin, avec exactitude, d'une manière curieuse. *Il conserva curieusement cette esquisse. Elle s'informa curieusement de cette aventure.*

CURIEUX, EUSE; adjectif. *Curiosus, a, um.* Qui désire beaucoup de connoître, de voir, de posséder des choses nouvelles, rares, *&c. Il est curieux d'apprendre cette nouvelle. Elle est curieuse de bijoux.*

Curieux, se dit en termes de Peinture, de quelqu'un qui recueille & amasse avec choix tout ce qu'il y a de plus rare & de plus parfait en Desseins, en Estampes, en Tableaux, *&c.* & dans cette acception il s'emploie d'ordinaire substantivement. *Ce curieux a de beaux morceaux dans son cabinet. C'est une curieuse qui a de belles Estampes.*

Curieux, se dit aussi des choses, & signifie nouveau, rare, extraordinaire, excellent dans son genre. *Il a un diamant curieux. Cette médaille est curieuse.*

On dit, qu'*un Livre est curieux,*

qu'un. *Cabinet est curieux ;* pour dire, qu'un Livre, qu'un Cabinet contient des choses rares & curieuses.

Curieux, se dit quelquefois en mauvaise part, de quelqu'un qui veut pénétrer indiscrètement les secrets d'autrui. *Défiez-vous de ce curieux, de cette curieuse.*

Curieux, s'est dit autrefois d'un Officier de l'Empire Romain, établi sous les Empereurs du moyen âge, pour empêcher les fraudes & les malversations, surtout en ce qui concernoit les postes & les voitures publiques, & pour donner avis à la Cour de tout ce qui se passoit dans les Provinces. Les curieux furent en partie supprimés sous Honorius.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Ce mot employé comme adjectif, ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *curieux bronse*, mais un *bronse curieux.*

CURIGA ; nom propre. Ville & Royaume d'Asie, dans la presqu'île de l'Inde, en-deçà du Gange, sur la côte de Malabar, & sous la domination du Roi de Calicut.

CURIGUACURU ; nom propre d'une rivière de l'Amérique méridionale, qui a sa source dans les montagnes de la Guiane, & son embouchure dans la rivière des Amazones.

CURION ; substantif masculin. *Curio.* Prêtre institué par Romulus, pour avoir soin des fêtes & des sacrifices particuliers à chaque curie. Ces fêtes & sacrifices s'appeloient *Curionies.* Chaque Curie choisissoit son Curion particulier, & toutes les Curies assemblées choisissoient un Curion général, que l'on nommoit *grand Curion,* & qui étoit supérieur des Curions particuliers.

CURIOSITÉ ; substantif féminin. *Curiositas.* Passion, désir empressé de connoître, d'apprendre, de posséder des choses rares, nouvelles, extraordinaires, excellentes, *&c. Il a la curiosité d'aller à Rome. J'eus la curiosité de voir cette danseuse.*

Curiosité, se dit aussi d'un désir trop empressé, d'une trop grande envie de pénétrer les secrets des affaires des autres personnes. *Il ouvrit ce paquet par curiosité. Sa curiosité le porta à écouter ce qu'ils disoient en particulier.*

Curiosité, signifie aussi chose rare & curieuse, & dans cette acception on l'emploie ordinairement au pluriel. *Il y a de belles curisiotés dans ce Château.*

On dit d'une personne, qu'*elle donne dans la curiosité ;* pour dire, qu'elle donne dans la recherche des curiosités.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

CURLANDE, ou COURLANDE; nom propre d'une Province, avec titre de Duché, dans la Livonie, sous la protection de la Pologne. Elle est bornée par le golfe de Riga, la Lithuanie, la Samogitie & la mer Baltique. Mittau en est la capitale, & la résidence des Ducs. Les terres y sont fertiles, & les peuples y pratiquent la Religion Lutherienne.

CURMI ; substantif masculin. Sorte de boisson ancienne, qui se faisoit avec de l'orge, & qui avoit beaucoup de rapport avec la bière. Elle est encore en usage dans quelques pays du Nord.

CUROIR ; substantif masculin, & terme d'Agriculture, qui se dit

dans quelques endroits d'un instrument, dont le Laboureur se sert pour ôter la terre qui s'attache à l'oreille de la charrue.

CURSAY; nom propre d'un bourg de France, en Poitou, sur la rivière de Dive, à deux lieues, ouest, de Loudun.

CURSEUR; substantif masculin, & terme de Géométrie. Il se dit d'un petit corps qui glisse dans une fente ou coulisse pratiquée au milieu d'une lame ou d'une règle.

CURSEURS APOSTOLIQUES; *voyez* COURIERS APOSTOLIQUES.

CURSITEUR; substantif masculin. C'est, en Angleterre, un Commis de la Chancellerie, chargé de dresser les Originaux des Actes qui doivent y être expédiés.

CURSOLAIRES; (les) nom propre de cinq petites îles de Grèce, situées dans le golfe de Patras, entre celle de Val-Dicompare, & Céphalonie. Elles sont peu habitées.

CURTATION; substantif féminin. *Curtatio.* Terme d'Astronomie, plus usité en Latin qu'en François, & qui signifie la différence qu'il y a entre la distance d'une planète au soleil, & sa distance réduite au plan de l'écliptique.

CURTICONE; substantif masculin, & terme de Géométrie, qui se dit d'un cône dont le sommet a été retranché par un plan parallèle à sa base: c'est ce qu'on appelle autrement *Cône tronqué.*

CURUCUCU; *voyez* CUCURUCU.

CURVILIGNE; adjectif des deux genres, & terme de Géométrie, qui se dit des figures terminées par des lignes courbes: telles sont l'ellipse, le cercle, *&c.*

CURVITÉ; substantif féminin. *Voyez* COURBURE qui est plus en usage, & qui a la même signification.

CURULE; adjectif des deux genres, qui se dit particulièrement d'une chaire d'ivoire à l'usage de certains Magistrats de l'ancienne Rome, comme les Ediles, les Prêteurs, les Censeurs, les Consuls.

CURUPA, substantif féminin. C'est le nom que les Omaguas, Sauvages de l'Amérique, donnent à une plante dont parle M. de la Condamine, par le moyen de laquelle ils se procurent une ivresse de 24 heures, & des visions singulières; ils prennent aussi cette plante réduite en poudre, comme nous prenons le tabac, mais avec plus d'appareil. Ils se servent pour cela d'un tuyau de roseau terminé en fourche; ils font entrer chaque branche dans une narine: cette opération, suivie d'une aspiration violente, leur fait faire une grimace fort ridicule aux yeux d'un Européen, mais qui passe pour agrément dans leur pays.

CURURES; substantif féminin pluriel. *Purgamenta.* Ce qu'on trouve au fond d'un puits, d'un égoût, d'une mare qu'on dessèche, d'une cour qu'on nettoie. *Les curures sont un bon engrais.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CURZAY; nom propre d'un bourg de France, en Poitou, sur la rivière de Vanne, à cinq lieues, sud-ouest, de Poitiers.

CURZOLA; nom propre d'une île, avec une ville épiscopale de même nom, sur la côte de Dalmatie, à douze milles de l'île de Lessina. Elle appartient aux Vénitiens.

CUS; nom propre d'une rivière d'Afrique, au Royaume de Fez, dans

la Province de Habat. Elle a sa source au mont Atlas, & son embouchure dans l'Océan, à sept lieues de Ceuta.

Cus, est aussi le nom d'un bourg de France, dans le Soissonnois, à une lieue & demie, sud-est, de Noyon.

CUSCO; nom propre d'une ville considérable de l'Amérique méridionale, autrefois capitale du Pérou, & séjour des Incas, près de la rivière d'Yucay, à 150 lieues de Lima, sous le 304e degré de longitude, & le 13e de latitude méridionale. Il y a de riches mines dans le voisinage.

CUSCUTE; substantif féminin. *Cuscuta.* Genre de plante parasite, à fleur monopétale, faite à peu près en forme de cloche, & découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit membraneux, arrondi, anguleux, & rempli de semences très-petites. Ce fruit est percé dans le fond, & il s'applique sur une petite capsule qui est au fond du calice.

Cette plante se trouve partout, & elle est plus curieuse qu'utile, attendu qu'elle ne possède qu'à un degré très-foible, les propriétés des plantes sur lesquelles elle croît.

CUSSAC; nom propre d'un bourg de France, en Angoumois, à deux lieues, sud-sud-est, de Rochechouart.

CUSSAY; nom propre d'un bourg de France, en Touraine, à trois lieues, sud ouest, de Loches.

CUSSET; nom propre d'une ville de France, en Auvergne, à cinq lieues, est-nord-est, de Gannat. C'est le siége d'un Bailliage & d'une Prévôté. Il y a aussi un Chapitre & une Abbaye de Filles.

CUSTODE; substantif féminin. Terme d'Eglise, qui se dit du pavillon qu'on met sur le ciboire dans lequel sont les hosties consacrées.

Custode, est aussi un vieux mot qui signifioit autrefois rideau. Il est encore d'usage dans cette phrase figurée & proverbiale, *donner le fouet sous la custode;* pour dire, châtier en secret.

Custodes, se dit encore des rideaux ou courtines qu'on met dans de certaines Eglises, à côté du maître autel.

Custode, se dit aussi en termes de Bourreliers, du chaperon ou cuir qui couvre les fourreaux de pistolets, pour empêcher qu'ils ne se mouillent.

Custode, se dit encore de la partie garnie de crin, qui est à chaque côté du fond d'un carrosse, & sur laquelle on appuie la tête & le corps.

Custode, se dit aussi en quelques endroits, d'un Officier Ecclésiastique, dont les fonctions consistent à garder le trésor, les ornemens, les vases sacrés, les livres, *&c.*

Il y a dans le Chapitre de Lyon un Chanoine qui porte le titre de *grand Custode.*

Custode, se dit encore pour Curé dans quelques Eglises, comme celle de Sainte Croix de Lyon, qui est desservie par deux Curés, qualifiés de *Custodes de Sainte Croix.*

Custode, se dit aussi de certains Supérieurs de quelques Ordres religieux, comme les Capucins, les Récollets.

CUSTODIE; substantif féminin. C'est dans quelques Ordres religieux, un département de plusieurs Couvens soumis à un Supérieur, appelé *Custode.*

CUSTODINOS; substantif masculin emprunté du latin, & du style fa-

milier, qui signifie Confidentiaire. *Il a des Custodinos pour tenir ses bénéfices.* Voyez CONFIDENTIAIRE.

CUSTRIN; nom propre d'une ville forte & considérable d'Allemagne, au Cercle de la haute-Saxe, dans la nouvelle Marche de Brandebourg, sur l'Oder, à sept lieues, nord-est, de Francfort.

CUTANÉE; adjectif des deux genres. *Cutaneus, a, um.* Qui appartient à la peau.

NERFS CUTANÉES, se dit en termes d'Anatomie, du premier & du second cordon des nerfs brachiaux. Le premier, qui porte le nom de *nerf cutanée externe*, ou de *musculo-cutanée*, vient des paires cervicales, gagner le muscle coraco-brachial, au travers duquel il passe. Il se glisse ensuite entre le muscle biceps & le brachial interne; fournit à ces muscles, & descend le long du bras. Parvenu au pli du coude, il passe au côté extérieur du tendon du biceps, sous la veine médiane. Il se termine à la peau, qui couvre le rayon, & va jusqu'au pouce.

Le *cutanée interne*, qui est le second cordon des nerfs brachiaux, passe sur les autres nerfs de ce nom, cotoie la partie interne du bras, entre les tégumens & les muscles; s'avance jusqu'à l'avant-bras, & se continue jusqu'à la main. Dans tout ce trajet, il se distribue principalement à la peau qui recouvre le cubitus.

MUSCLE CUTANÉE, se dit d'un muscle fort large & très-mince, qui recouvre toute la partie antérieure du cou, soit parce qu'il ressemble à la peau, à cause de son épaisseur, ou parce qu'il y est très-adhérent.

GLANDES CUTANÉES, se dit de plusieurs petits grains, dont la surface interne de la peau est toute parsemée, & dont les conduits excréteurs percent tantôt à côté des mammelons, tantôt dans les mammelons mêmes.

Les Anatomistes distinguent ordinairement ces glandes en deux classes. Sténon & Malpighi ont appelé les unes *miliaires*; Morgagni & Valsalva ont nommé les autres *sébacées*.

On appelle *maladies cutanées*, toutes les maladies de la peau, comme la galle, la gratelle, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

CUTICULE; *Voyez* ÉPIDERME.

CUVE; substantif féminin. *Cupa.* Grand vaisseau qui n'a qu'un fond, & dont on se sert ordinairement à fouler la vendange.

Les Brasseurs de bierre ont aussi des cuves, où ils mettent fermenter leurs grains avant de les cuire dans des chaudières. Ils appellent *cuve-matière*, celle où ils mettent la farine ou le grain avec l'eau, pour être brassé; *cuve-mouloire*, celle où ils font tremper le grain pour le faire germer; & *cuve-guilloire*, celle où ils jettent les métiers, pour les mettre en levain.

La cuve est encore un vaisseau qui sert aux Teinturiers, pour teindre les étoffes. Ces Ouvriers ont des cuves de différentes sortes, qui reçoivent des dénominations relatives aux ingrédiens qu'elles contiennent, & aux usages auxquels on les emploie; ainsi,

CUVE D'INDE, se dit d'une cuve composée d'indigo sans pastel, dans laquelle on teint à froid.

CUVE GARNIE, se dit de celle qui a tous les ingrédiens; mais qui n'est pas assez formée, ou qui n'a pas assez fermenté pour travailler.

Cuve en œuvre, se dit de celle qui n'a ni trop, ni trop peu de chaux, & à laquelle il ne manque que d'être chaude pour travailler.

Cuve rebutée, se dit de celle qui ne jette du bleu, que quand elle est froide.

Cuve qui souffre, se dit de celle qui n'a pas assez de chaux.

Cuve usée, se dit de celle qui avoit trop de chaux, & dont on n'a pu se servir que la chaux n'en fût usée.

Cuve sourde, se dit de celle qui commence à faire du bruit, & à faire connoître, par des pétillemens, qu'elle se forme.

Asseoir ou poser une cuve, signifie y mettre les ingrédiens dont elle doit être composée.

Pallier la cuve, signifie remuer ou brouiller la pâtée ou le marc de la cuve, & le mêler avec le fluide.

Heurter la cuve, signifie pousser brusquement & avec force la surface du bain jusqu'au fond de la cuve, & y donner de l'air par cette manœuvre.

Dégarnir la cuve, signifie y mettre du son & de la garence à discrétion, pour qu'elle soit moins chargée.

Réchauffer la cuve, signifie remettre le bain sur le feu, quand la cuve commence à se refroidir.

Ouvrir la cuve, signifie y jeter la première mise de la laine ou de l'étoffe, quand elle est neuve.

Retrancher la cuve, signifie la pallier, sans lui donner de chaux.

On appelle les fossés d'un château, d'une ville, *fossés à fond de cuve*, quand ils sont revêtus des deux côtés à pied droit.

On dit proverbialement & populairement, *déjeûner*, *dîner à fond de cuve*; pour dire, déjeûner, dîner amplement.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

CUVÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cuver.

CUVÉE; substantif féminin. La quantité de vin qui se fait à la fois dans une cuve. *Il aura six cuvées de vin. Du vin de la première cuvée.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *en voici d'une autre cuvée*; pour dire, qu'on ajoute une nouvelle badinerie ou un nouveau conte, à quelqu'autre conte ou badinerie qui a précédé.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très brève.

CUVELAGE; substantif masculin. L'action de cuveler le puits d'une mine, & l'effet qui résulte de cette action.

CUVELÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Cuveler.

CUVELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Revêtir de planches ou de solives les puits qui descendent dans les mines, pour empêcher l'éboulement des terres & des rochers. *Il faut cuveler le puits de cette mine.*

CUVER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Demeurer dans la cuve. Il ne se dit, dans cette acception, que du vin qu'on laisse dans la cuve avec la grappe, durant quelque temps, pour lui faire acquérir la qualité convenable. *Ce vin cuvé suffisamment.*

On dit figurément, que *quelqu'un cuve son vin*; pour dire, qu'il dort, qu'il repose après avoir bu avec excès; & dans cette acception ce verbe est actif.

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un qui est fort en colère, qu'*il faut lui laisser cuver son vin;* pour dire, qu'il faut lui laisser passer sa colère.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

CUVERVILLE; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, sur la rivière d'Yère, à deux lieues, sud, d'Eu.

CUVES; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à quatre lieues, est-nord-est, d'Avranches.

CUVETTE; substantif féminin. *Labellum.* Petit vaisseau en forme de cuve, qui sert ordinairement dans une salle à manger, pour y jeter l'eau dont on s'est lavé les mains, ou dont on a rincé des verres. *Une cuvette de porcelaine. Une cuvette d'argent.*

CUVETTE, se dit dans les Verreries, d'un vaisseau ovale & plus petit que les pots, d'où l'on tire la matière rafinée, quand il s'agit de couler les glaces.

CUVETTE, se dit en termes de Bâtimens, d'un vaisseau de plomb destiné à recevoir les eaux d'un chêneau, & à les conduire dans le tuyau de descente.

CUVETTE, se dit en termes de Jardiniers & de Fonteniers, d'un vaisseau de plomb ou de cuivre, qui reçoit l'eau d'une source, pour la distribuer ensuite à différens endroits.

CUVETTE, est aussi un terme de Fortifications; mais *voyez* CUNETTE.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

CUVIER; substantif masculin. *Lixivia vas.* Sorte de cuve destinée à faire la lessive. *Ce cuvier est trop petit.*

CYANÉ; terme de Mythologie, & nom propre d'une Nymphe, qui fut changée en fontaine à force de répandre des larmes, pour n'avoir pu empêcher que Pluton ne ravît Proserpine.

CYATHE; substantif masculin. *Ciathus.* Mesure Romaine qui contenoit autant de vin qu'on pouvoit en boire d'un seul trait. Du temps de Martial, quand on vouloit boire à sa maîtresse, on demandoit autant de cyathes qu'il y avoit de lettres à son nom.

CYBÈLE; terme de Mythologie, & nom propre d'une Déesse, fille du Ciel & de la Terre, & femme de Saturne. Les Poëtes lui ont donné différens noms, la plupart tirés des lieux où elle étoit adorée. On l'a confondue avec Vesta, qui étoit le nom de la femme d'Uranus. On l'appeloit aussi *la Mère des Dieux*, *la bonne Déesse*, *la Grande Mère*; quelquefois on la désigne sous le nom de *Rhea.*

On la représentoit tantôt assise, pour exprimer la pesanteur & l'immobilité de la Terre, dont elle étoit la figure. On lui donnoit un tambour, dont la forme ronde imitoit celle du globe terrestre. On lui couronnoit la tête de tours, ce qui désignoit les villes. Enfin, on mettoit à ses pieds un lion qui paroissoit privé, pour marquer qu'il n'y a point de terre si stérile, qu'on ne puisse fertiliser en la cultivant. On l'a aussi représentée dans un char traîné par des lions. Elle étoit honorée principalement dans la Phrygie,

, & ce fut de ce pays-là que son
e se répandit dans la Grèce &
; l'Italie. Les Prêtres de Cybèle
peloient *Corybantes*, & ils célé-
ent ses fêtes avec un grand
t de tambours & d'instrumens
rain : ils frappoient leurs bou-
rs avec des lances, s'agitoient
me des furieux, & poussoient
hurlemens affreux, pour expri-
leur douleur pour la mort d'A-
dont Cybèle avoit été amou-
e ; mais qui en avoit été mé-
ée au point, que ce jeune hom-
ima mieux se priver de ce dont
roit eu besoin pour profiter de
onne fortune, que de céder aux
suites de la Déesse. Il mourut
l'opération, sous un pin
, pour cette raison, lui fut con-
é.

'n célébroit à Rome les fêtes de
èle avec beaucoup de cérémo-
On lui sacrifioit annuellement
truie, au nom des Prêteurs,
a main d'un de ses Prêtres, &
e Prêtresse de Vénus.

RNÉSIES ; substantif féminin
iel, & terme de Mythologie.
s instituées par Thésée, en
neur des Pilotes qui le ser-
nt dans son expédition de Crète.

TE ; substantif mascul. Athlète
s'exerçoit à la Cybistique chez
nciens.

TIQUE ; substantif féminin.
e de danse ou d'exercice des
iens, qui consistoit en des sauts
leux.

ON ; substantif masculin. Les
s donnèrent autrefois ce nom
e sorte de potion, qui tenoit
en même temps de nourriture
le boisson ; c'étoit simplement
a farine délayée dans de l'eau,
lu vin avec du miel, de la fa-
, & quelquefois du fromage.

Cela ne paroîtroit pas aujourd'hui fort agréable.

CYCINNIS ; substantif fémin. Danse des Grecs, ainsi appelée de son Inventeur, qui étoit un des Satyres de la suite de Bacchus. Elle étoit moitié grave & moitié gaie, à peu près comme nos chaconnes.

CYCLADES ; (les) nom propre de plusieurs îles de la mer Egée, ainsi appelées par les Anciens, à cause de la figure circulaire qu'elles forment autour de l'île de Delos.

CYCLAMOR ; substantif masculin & terme de l'art Héraldique, qui se dit d'une espèce de bordure qu'on appelle aussi orle rond.

Barbaro, à Venise, d'argent à un cercle ou cyclamor de gueules.

CYCLE ; substantif masculin. *Cyclus*. Terme de Chronologie. Certaine période ou suite de nombres, qui procèdent par ordre jusqu'à un certain terme, & qui reviennent ensuite les mêmes sans interruption. On a appellé *Cycle solaire* une période de vingt-huit ans, qui commence par un, & finit par vingt-huit. Cette période étant écoulée, les lettres dominicales & celles qui désignent les autres jours de la semaine, reviennent en leur première place, & procèdent dans le même ordre qu'auparavant. Ce cycle est nommé *Cycle solaire*, non à cause du Soleil, avec lequel il n'a aucun rapport, mais parce que le Dimanche étoit autrefois appellé *Jour du Soleil*, & que les lettres dominicales qui servent à marquer le Dimanche, sont principalement celles pour lesquelles cette période a été inventée : ces lettres qui sont les premières de l'alphabet, ont succédé aux anciennes lettres nundinales des Romains.

Cycle lunaire, se dit d'une pério-

de de dix-neuf années solaires, équivalente à dix-neuf années lunaires, & sept mois intermédiaires: au bout de ces dix-neuf ans, les pleines & les nouvelles Lunes retombent au même jour de l'année Julienne.

Ce cycle est aussi appellé *Période Métonienne*, du nom de Méton, qui donna la première connoissance exacte que l'on ait eue dans la Gréce, du mouvement de la Lune ou de la durée de sa révolution. Cette découverte parut si belle à Athènes & dans plusieurs Villes de la Gréce, qu'on en afficha le calcul dans les places publiques pour l'usage des Citoyens, & qu'on appella *nombre d'or* cet espace de 19 ans, qui ramenoit exactement la Lune en conjonction avec le Soleil au même point du Ciel, ou au même jour de l'année solaire.

Cycle des indictions, se dit d'une période de quinze ans qui revient constamment la même, comme les autres cycles, & qui commence à la troisième année avant l'Ere Chrétienne.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

CYCLIQUE; adjectif des deux genres. Il se dit des Poëtes qui composent de petits Ouvrages, comme les Chansons, les Vaudevilles. Il se dit aussi des Poësies mêmes. *Un Poëte cyclique. Un Poëme cyclique.*

CYCLOÏDAL, ALE; adjectif & terme de Géométrie. Qui appartient à la cycloïde. *L'espace cycloïdal est l'espace renfermé par la cycloïde & par sa base.*

CYCLOÏDE; substantif féminin & terme de Géométrie. Ligne courbe que décrit un point de la circonférence d'un cercle qui avance en roulant sur un plan. Quand une roue de carrosse tourne; un des clous de la circonférence décrit dans l'air une cycloïde.

Il n'y a point de courbe qui ait de si belles & tant de propriétés que la cycloïde.

1°. La longueur d'un arc quelconque de cette courbe est égale à quatre fois le sinus verse de la moitié de l'arc d'un cercle générateur pris entre le point qui la décrit, & la base de la cycloïde.

2°. La longueur de la cycloïde entière est égale, a quatre fois le diamètre du cercle générateur.

3°. L'espace cycloïdal renfermé entre la courbe de la cycloïde & la base, est triple de celui du cercle générateur.

4°. La tangente d'une cycloïde dans un point quelconque, est parallèle à la corde de son cercle générateur.

5°. Le temps de la chute d'un corps par un arc quelconque d'une cycloïde renversée, est au temps de la chute perpendiculaire par l'arc de la cycloïde, comme la demi-circonférence du cercle est à son diamètre.

6°. Un corps qui tombe par son propre poids dans une cycloïde renversée, parcourt tous ses arcs en temps égaux. Cette propriété est une des plus belles de la cycloïde.

7°. La cycloïde est la courbe de plus vîte descente.

8°. Elle satisfait au problème des isopérimètres, c'est-à-dire, elle est la courbe qui entre une infinité d'autres de même longueur, forme le plus grand espace.

9°. La cycloïde décrite par un cercle, dont la circonférence est égale au double de la distance entre l'origine & une verticale donnée, a cette propriété que sa portion comprise entre l'origine & une ver-

tiacle donnée, est parcourue dans le moindre temps possible, ou autrement, est la courbe par laquelle un corps descend le plutôt d'un point à une droite. *Voyez* les Œuvres de Bernoulli.

CYCLOMÉTRIE; substantif féminin & terme de Géométrie, qui se dit de l'Art de mesurer des cercles & des cycles.

CYCLOPÉE; substantif féminin. Danse pantomime des anciens, dont le sujet étoit un Cyclope ou plutôt un Polyphême aveugle & enivré. Le Cyclope étoit le jouet d'autres Danseurs, d'où les Grecs firent le proverbe *danser la cyclopée;* pour dire, être balotté.

CYCLOPES; (les) terme de Mythologie. Peuples qui habitèrent les premiers la Sicile avec les Lestrigons. Selon les uns, ils étoient enfans du Ciel & de la Terre, & selon d'autres, de Neptune & d'Amphitrite.

Ils étoient brutaux, féroces & ennemis de toute société. On les nommoit Cyclopes, à cause d'un œil rond qu'ils avoient au milieu du front. On les a dit Ouvriers de Vulcain, parce qu'ils habitoient près du Mont Etna, où ce Dieu avoit ses principales forges; & le bruit que les feux souterrains font dans l'intérieur de cette montagne, s'attribuoit aux coups redoublés que les cyclopes donnoient sur leurs enclumes. Ils furent employés à forger les foudres dont Jupiter se servit pour combattre les Géants. Ils avoient aussi fabriqué le trident de Neptune, la fourche & le casque de Pluton, & une infinité d'autres Ouvrages. Les Grecs les mirent au nombre des Dieux, & il est fait mention d'un temple qu'ils avoient à Corinthe, & d'un autel sur lequel on leur offroit des sacrifices. Le plus célèbre d'entr'eux s'appelloit *Polyphême;* il avoit sur les autres cyclopes un empire absolu, & les anciens Poëtes l'ont représenté comme un Géant d'une taille énorme, mais plus monstrueux encore par ses mœurs & par sa cruauté que par sa taille. Cependant il s'étoit laissé séduire aux charmes d'une Nymphe de la mer appellée *Galatée*, qu'il s'efforça envain de fléchir, en jouant d'un flageolet, composé de sept tuyaux d'inégale longueur. Il avoit *Acis.* Dans un jeune Prince nommé pour rival un transport de jalousie, il l'accabla sous un rocher qu'il avoit déraciné, & les Dieux transformèrent ce malheureux, en un fleuve de son nom, & qui eut sa source dans le Mont Etna.

CYDNUS; nom propre d'une rivière de Cilicie dans l'Asie mineure. Elle est fameuse dans l'Histoire ancienne par le péril que courut Aléxandre le Grand pour s'être baigné dans ses eaux qui sont très-froides, & par la mort de l'empereur Frédéric I, qui y périt en 1189, lors des Croisades.

CYGNE; substantif masculin. *Cygnus.* Oiseau aquatique, qui pèse jusqu'à vingt livres quand il est un peu avancé en âge. Il a quatre pieds trois pouces depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & plus de sept pieds d'envergure. Tout le corps est couvert de plumes très-fines & douces au toucher, lesquelles sont blanches comme de la neige quand le Cygne est vieux, & de couleur cendrée quand il est jeune. Le bec est de couleur livide & terminé par un appendice en forme d'ongle: la langue est comme hérissée de petites dents: les pattes sont aussi de couleur livide & dé-

garnies de plumes jusqu'au-dessus du genou.

On prétend que le Cygne vit très-long-temps : il se nourrit de plantes aquatiques & d'insectes; il pond cinq ou six œufs, qu'il couve pendant près de deux mois.

La chair du Cygne est difficile à digérer : les jeunes Cygnes, tendres & délicats, sont cependant assez bons à manger. La graisse de cet oiseau, mêlée avec du vin, dissipe, dit-on, les taches de rousseur. La peau du Cygne, étant recouverte d'une grande quantité de duvet, est bonne contre les rhumatismes, parce qu'elle occasionne une douce transpiration, & pour dissiper les humeurs arrêtées dans les parties sur lesquelles on l'applique. Son duvet sert à remplir des coussins & des oreillers. On fait usage des plumes de Cygne pour écrire, & l'on a observé que les tuyaux des grandes plumes des aîles sont plus gros dans le Cygne privé que dans le sauvage.

On dit qu'il y a en Amérique une espèce de Cygne, dont le pied droit est comme les serres d'un oiseau de proie, & le pied gauche comme celui des autres Cygnes : il se sert du premier pour saisir sa proie en plongeant, & il emploie l'autre pour nager.

Le cygne étoit consacré chez les Anciens à Apollon & à Vénus. Le char de cette Déesse est quelquefois attelé de cygnes. Jupiter en emprunta la figure pour séduire Léda. On croyoit le ramage de cet oiseau très-mélodieux, mais seulement quand il étoit sur le point de mourir. C'est de-là qu'on a donné le nom de *cygne* aux grands Poëtes; qu'on a, par exemple, appelé Virgile *le cygne Mantouan*, & Pindare, *le cygne Thébain*.

C'est encore de-là qu'on appelle figurément *chant du cygne*, les derniers vers qu'un homme a faits peu de temps avant sa mort.

On dit d'un quelqu'un qui a la barbe & les cheveux tout blancs, qu'*il est blanc comme un cygne*.

Cygne, se dit aussi en termes d'Astronomie, d'une constellation fort remarquable, & qui a la forme d'une grande croix; la ligne menée des gemeaux à l'étoile polaire, va rencontrer le cygne de l'autre côté, & à pareille distance de l'étoile polaire. Les Poëtes disent que c'est Orphée qui fut changé en cygne, quand les Bacchantes l'eurent déchiré, & qu'il fut placé à côté de la lyre.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Le *g* se prononce mouillé.

CYLINDRE; substantif masculin. *Cylindrus*. Terme de Géométrie, qui se dit d'un corps solide, composé de plusieurs plans circulaires & parallèles entre eux. Un bâton parfaitement égal dans tous ses points, & parfaitement rond, est un vrai cylindre. L'on trouve la surface d'un cylindre en multipliant sa hauteur par la circonférence du cercle qui lui sert de base; & si l'on multiplie cette même hauteur par l'aire de ce même cercle, l'on aura sa solidité.

Cylindre, se dit aussi d'un gros rouleau de pierre ou de bois, dont on se sert pour écraser les mottes d'une terre labourée, & pour applanir les allées des jardins ou les aires des granges.

Cylindre ou rouleau, se dit encore en termes de Conchyliologie, d'une classe de coquillages univalves, ar-

rondis, & dont la bouche est toujours alongée & operculée. *Le drap d'or, la moire, l'écorchée, &c.* sont de la classe des cylindres.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

CYLINDRIQUE, adjectif des deux genres, & terme de Géométrie. Qui a la forme d'un cylindre. *Un cadran cylindrique. Un miroir cylindrique.*

CYLINDROÏDE; substantif masculin. Il se dit quelquefois en Géométrie, d'un corps solide qui approche de la figure d'un cylindre, mais qui en différe à quelques égards, par exemple, en ce que ses bases opposées & parallèles sont elliptiques, *&c.*

CYLLENE; nom propre d'une ancienne ville maritime du Péloponèse, près de la ville d'Elée.

Cyllene, est aussi le nom d'une haute montagne du Péloponèse, remarquable pour avoir vu naître, à ce que quelques-uns ont prétendu, le Dieu Mercure qui y avoit un temple, pourquoi il a été surnommé *Cyllénien.*

CYMAISE; substantif féminin, & Terme d'Architecture. La partie qui est à l'extrémité de la corniche, & qui la termine. La cymaise doit avoir la saillie égale à sa hauteur.

CYMBALAIRE; substantif féminin. *Cymbalaria.* Plante qui croît contre les murailles humides dans les pays chauds. Ses tiges sont fort déliées & pendantes: ses feuilles sont anguleuses comme celles du lière, d'un vert brun en dessus, purpurines en dessous, succulentes & d'un goût amer. Du pied de ces feuilles s'élèvent des pédicules qui portent chacun une fleur purpurine, ressemblante à celle du muffle de veau, mais terminée en bas par un éperon. Aux fleurs succèdent des coques partagées en deux loges remplies de petites semences plates & ailées. La cymbalaire convient pour arrêter les pertes de sang.

CYMBALE; substantif féminin. *Cymbalum.* C'étoit chez les Anciens un instrument de musique, fait d'airain, dont on a attribué l'invention aux Curètes & aux habitans du mont Ida, dans l'île de Crète.

Les Juifs avoient aussi des cymbales dont ils faisoient un grand usage, comme il paroît par l'Ecriture Sainte.

Cymbale, se dit aujourd'hui d'un instrument fait d'une verge pliée en triangle, avec des anneaux de fer qui y sont passés. Il n'y a guères que les gueux qui jouent de cet instrument, en accompagnant le son de la vielle.

CYNAROCÉPHALE; adjectif des deux genres, & terme de Botanique, par lequel on désigne les plantes qui imitent l'artichaut.

CYNIQUE; adjectif & substantif. Epithète d'une secte de Philosophes, qui reconnoissoient Anthistène pour leur fondateur, & qui ne se firent pas moins remarquer par la singularité de leurs mœurs, que par la hardiesse de leurs discours & de leurs actions. Un de leurs principaux dogmes consistoit à transporter au milieu de la société les mœurs de l'état de nature. Sans pudeur, & bravant les préjugés, *ce n'est pas un mal de dîner*, disoient-ils; *donc ce n'est pas un mal de dîner dans la rue*: Et ils étendoient ce raisonnement à toutes les autres nécessités naturelles.

Les Cyniques avoient pris en aversion la culture des beaux arts.

Ils comptoient tous les momens qu'on y employoit comme un temps dérobé à la pratique de la vertu, & à l'étude de la morale. Ils rejetoient en conséquence des mêmes principes, la connoissance des mathématiques, celle de la physique, & l'histoire de la nature; ils affectoient surtout un mépris souverain pour cette élégance particulière aux Athéniens, qui se faisoit remarquer & sentir dans leurs mœurs, leurs écrits, leurs discours, leurs ajustemens, la décoration de leurs maisons; en un mot, dans tout ce qui appartient à la vie civile. Du reste, l'ignorance des beaux arts & le mépris des décences, furent, comme le remarque un Philosophe moderne, l'origine du discrédit où cette secte tomba dans la suite. Tous ceux contre qui ses membres avoient déclamé, élevèrent leurs cris à la fois, & le nom de *cynique* devint universellement odieux.

Cynique, signifie aussi impudent, effronté. *Des vers cyniques. Un discours cynique.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très brève.

CYNISME, substantif masculin. La philosophie, les mœurs des Cyniques.

CYNOCÉPHALE; substantif masculin. Sorte de singe semblable au pithèque; mais qui est plus grand, plus fort, plus féroce, & qui a le museau avancé à peu près comme celui d'un chien.

Cynocéphale, s'est aussi dit d'un animal fabuleux, à tête de chien, révéré par les Egyptiens qui le prenoient pour Mercure ou Anubis.

CYNOGLOSSE; *voyez* Langue de chien.

CYNOMORION; substantif masculin. Plante parasite, qui croît sur les racines d'autres plantes: elle est d'abord couverte d'écailles, d'entre lesquelles sortent de petites feuilles, & des fleurs monopétales irrégulières, ressemblantes au soc d'une charrue, ou à un coin, concaves d'un côté & convexes de l'autre. Ces fleurs sont stériles & sans calice: l'embryon qui y tient de près, devient dans la suite une semence arrondie.

CYNOPHONTIS; terme de Mythologie, & nom propre d'une fête singulière que les Grecs célébroient dans Argos aux jours caniculaires, & pendant laquelle ils tuoient tous les chiens qu'ils rencontroient.

CYNOSARGE; adjectif masculin, & terme de Mythologie. Surnom d'Hercule, ainsi appelé d'un autel que Dydimius, Athénien, lui éleva par ordre d'un oracle, dans l'endroit où s'arrêta un chien blanc qui emportoit une victime que ce citoyen d'Athènes alloit immoler au demi-Dieu.

CYNOSURE; substantif féminin, & terme d'Astronomie, par lequel les Grecs désignoient la petite ourse. *Voyez* Ourse.

CYPARISSE; terme de Mythologie, & nom propre d'un jeune homme de l'île de Cos, favori d'Apollon, & qui étoit doué d'un rare talent pour la poésie. Il y avoit un cerf consacré aux Nymphes de la campagne, que Cyparisse aimoit particulièrement; il le conduisoit dans les meilleurs pâturages, le faisoit boire dans les fontaines les plus pures, & ornoit son bois de guirlandes de fleurs. Un jour que ce cerf s'étoit couché sur l'herbe pour se reposer à l'ombre, Cyparisse qui ne le reconnut point, le perça d'un coup de flèche. Cette méprise lui causa un si grand désespoir, qu'il

résolut de se laisser mourir ; & il fut sourd à tout ce qu'Apollon put lui dire pour le consoler. Les larmes qu'il versoit continuellement, eurent bientôt desséché son sang. Son corps prit une couleur verdâtre, ses beaux cheveux se hérissèrent & s'élevèrent vers le ciel en forme de pyramide ; ce qui forma l'arbre appelé *Cyprés*. Apollon affligé de cette métamorphose, ordonna que le cyprès seroit le symbole du deuil ; qu'il accompagneroit les funérailles, & qu'on ne planteroit point d'autres arbres auprès des tombeaux.

CYPHI ; substantif masculin emprunté de l'arabe, pour désigner une sorte de parfum alexitère & fortifiant, dont les Prêtres d'Egypte parfumoient anciennement leurs Dieux pour en obtenir ce qu'ils leur demandoient.

Ce parfum étoit une espèce de trochisques composés de raisins secs, de térébenthine, de myrrhe, &c.

Ces trochisques ne sont aujourd'hui en usage que dans la préparation du mithridate, où l'on devroit encore les supprimer, parce qu'ils n'y sont d'aucune utilité.

CYPHONISME ; substantif masculin. *Cyphonismus*. Sorte de supplice qui fut en usage chez les anciens ; & qui consistoit à frotter de miel le patient, & à l'exposer au soleil à la piqûre des mouches & des guêpes.

Suidas parle d'une loi qui condamnoit au cyphonisme, pendant vingt jours, ceux qui traitoient les loix avec mépris, & a être ensuite précipités du haut d'un rocher en habits de femme.

CYPRE ; *voyez* CHIPRE.

CYPRÈS ; substantif masculin. *Cupressus*. Grand arbre toujours vert, qui croît naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe, & particulièrement dans les îles de l'Archipel. Il porte deux sortes de fleurs, que l'on distingue en mâles & femelles. Les fleurs mâles sont de petits chatons ovales, d'où sortent des étamines qui répandent, en certains jours de printemps, une si grande quantité de poussière, que l'on croiroit voir de la fumée s'élever des gros cyprès. Cette poussière féconde les fleurs femelles qui sortent d'un petit cône écailleux.

Les feuilles du cyprès toujours vertes, d'une odeur pénétrante & assez agréable lorsqu'on les écrase, sont comme articulées les unes dans les autres, & disposées en rameaux qui semblent tout couverts d'écailles très-fines. Aux fleurs femelles succèdent des fruits ronds, raboteux, d'une saveur acerbe, que l'on nomme *noix de cyprès*. Ces fruits se dessèchent, se crevassent, & laissent échapper des graines aplaties & anguleuses. Lorsqu'on veut faire germer ces graines avec succès, il faut cueillir, aux mois de Mars & d'Avril, les fruits qui commencent à se fendre, les mettre au grenier dans une boîte exposée au soleil, & ne semer que la graine qui tombe au fond de la boîte. Cette graine ne demande qu'à être légèrement recouverte de terre.

Le bois du cyprès est extrêmement dur, assez compact, d'une grande solidité & d'une très longue durée. Il est d'une couleur jaunâtre, & n'a point d'aubier. Tous les anciens s'accordent à lui donner la qualité d'être aussi odoriférant que le bois de cèdre, & de conserver cette qualité tant qu'il subsiste ; de n'être sujet ni à la vermoulure, ni à la pourriture, ni à se gercer ; de

recevoir un poli parfait, & d'être propre à faire des échalas.

Le cyprès est le symbole de la tristesse. Les anciens le plantoient autour des tombeaux, & il étoit consacré à Pluton.

On dit poëtiquement, *les funestes cyprès;* pour dire, la mort.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

CYPRINE, ou Cypris; terme de Mythologie, & surnom de Vénus, ainsi appelée de l'île de Chypre ou Cypre qui lui étoit consacrée, & aux environs de laquelle on prétendoit que cette Déesse avoit été formée de l'écume de la mer.

CYPRIOTES; (les) peuples de l'île de Chypre.

CYRBES & AXONES; on a donné ce nom aux loix que Solon établit dans Athènes, parce qu'elles étoient écrites sur des tables de bois faites en triangle. On en gardoit l'original dans la citadelle de la ville.

CYRÉNAÏQUE; nom propre d'une ancienne contrée d'Afrique, dont Cyrène étoit la ville capitale. On n'est pas d'accord sur ses limites.

Cyrénaïque, se dit aussi adjectivement, d'une secte de Philosophes, ainsi appelée de la ville de Cyrène, patrie d'Aristippe, qui en fut le fondateur. Ce Philosophe ne fut ennemi ni des richesses, ni de la volupté, ni de la réputation, ni des dignités. Il invitoit ses élèves à jouir des agrémens de la société & des plaisirs de la vie, & lui-même ne s'y refusoit pas. La commodité d'une semblable morale dut lui procurer des disciples.

CYRÈNE; nom propre d'une ancienne ville d'Afrique, capitale de la Cyrénaïque, & qui, selon Strabon, étoit située à quatre-vingts stades d'Apollonie.

Cyrène, est aussi le nom d'une Nymphe qui fut aimée du Dieu Mars, dont elle eut Diomède, Roi de Thrace.

CYRÉNÉENS; (les) habitans de Cyrène.

CYRON; nom propre d'une petite rivière de Gascogne, qui vient du Bazadois, & qui, après un cours d'environ cinq lieues, se jette dans la Garonne, à une lieue au-dessus de Cadillac.

CYROPOLIS; nom propre d'une ancienne ville de la Sogdiane, que Cyrus avoit bâtie sur le Jaxarte, & qu'Alexandre détruisit dans la suite, après l'avoir conquise l'épée à la main.

CYRUS; nom propre d'un fameux conquérant, Roi de Perse, fils de Cambyse & de Mandane, né 599 ans avant l'ère chrétienne, & mort âgé de 70 ans. Il fut doué éminemment des vertus qui font les héros: aussi renversa-t-il deux grands Etats; celui de Crœsus, Roi de Lydie, qu'il prit prisonnier, & celui de la superbe Babylone, qu'il détruisit de fond en comble; ce qui lui donna l'Empire de l'Asie.

CYSTHÉPATIQUE; adjectif, & terme d'Anatomie. Il se dit du conduit qui porte la bile du foie dans la vésicule du fiel.

CYSTIQUE; adjectif, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne les parties qui concernent la vésicule du fiel.

Bile cystique, se dit de la bile que renferme la vésicule du fiel, d'où elle ne sort que dans le temps de la digestion.

Canal cystique, se dit du conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel dans le cholédoque. Il est presque toujours unique. Fallope dit l'avoir trouvé double deux ou trois fois,

fois, depuis son origine jusqu'à son insertion dans l'intestin duodenum même; & Vesale rapporte avoir vu une fois une branche de ce canal aller jusqu'au ventricule. Il est garni de valvules conniventes, disposées quelquefois en spirale, plus ou moins régulièrement. Il va presque parallèlement avec le conduit hépatique, se décharger dans le duodenum, par le moyen du conduit cholédoque, qui résulte de l'union de ces deux canaux.

Artères cystiques, se dit de deux artères qui vont de l'artère hépatique à la vésicule du fiel.

Veines cystiques, se dit de deux veines qui naissent de la vésicule, depuis son cou jusqu'à son bord, & vont se décharger dans le lit de la veine porte, à son entrée dans le foie.

Glandes cystiques, se dit de corps glanduleux de diverses grosseurs, qui se trouvent vers le cou de la vésicule du fiel. On en ignore l'usage.

CYTHÈRE; nom propre d'une île autrefois célèbre par le culte de Vénus, à qui elle étoit consacrée. Elle se nomme aujourd'hui *Cerigo*. *Voyez* ce mot.

CYTHÉRÉE; adjectif, & terme de Mythologie. Surnom de Vénus, ainsi appelée de l'île de Cythère, sur les bords de laquelle on croyoit que cette Déesse avoit été portée par les zéphirs au milieu des Amours, des Tritons & des Néréïdes, couchée mollement sur une conque marine, quand l'écume de la mer l'eut formée.

CYTHÉRIADES; adjectif féminin substantivement pris, & terme de Mythologie. Surnom des Grâces, ainsi appelées de l'île de Cythère, où elles reçurent Vénus sur le rivage au moment de sa naissance. Elles ne quittèrent plus cette Déesse dans la suite, que dans les occasions où elle aima mieux se faire accompagner des plaisirs.

CYTHÉRON; nom propre d'un mont fameux dans les écrits des Poëtes. Il sépare la Béotie de l'Attique, & il fut particulièrement consacré aux Muses & à Bacchus.

CYZICÈNE; substantif masculin. Les Grecs donnoient ce nom à une grande salle à manger, exposée au nord, & qui avoit ordinairement vue sur un jardin. Ces sortes de salles étoient appelées *cénacles* chez les Romains.

CYZIQUE; nom propre d'une ancienne ville de Mysie, qui étoit située au pied du mont Dindyme. Elle fut célèbre par la magnificence de ses bâtimens, & par le siége qu'elle soutint contre Mithridate. Il n'en reste que des ruines.

CZAKENTHURN; nom propre d'une ville forte d'Allemagne, dans la haute Stirie, sur la Drave, à quarante lieues, sud, de Vienne.

CZAR; substantif masculin. Titre qu'on donne à l'Empereur de Russie.

Le premier qui a pris le titre de Czar, a été Basile, fils de Jean Basilide, qui secoua le joug des Tartares vers l'an 1470, & jeta les premiers fondemens de la puissance où ses successeurs sont parvenus.

CZARINE; substantif féminin. Titre que porte l'Impératrice de Russie.

CZARITZIN; nom propre d'une ville de Russie, au Royaume d'Astracan, sur le Wolga.

CZARNEGRODKA; nom propre d'une petite ville de Pologne, au Palatinat de Kiovie.

CZARNOGOR; nom propre de deux bourgs de Russie, au Royaume d'Astracan, sur le Wolga.

CZARNOVA; nom propre d'une

ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sendomir.

CZASLAU; nom propre d'une ville de Bohème, capitale d'un cercle de même nom, sur la Crudemka, à dix-sept lieues, sud-est, de Prague. On y voit le tombeau de Jean Zisca, chef des Hussites. Elle est d'ailleurs remarquable par la victoire que le Roi de Prusse y remporta sur les Autrichiens en 1742.

CZEHRIN, nom propre d'une petite ville de Pologne, au Palatinat de Kiovie, à l'orient du Boristhène.

CZENSTOCHOW; nom propre d'une petite ville de Pologne, au Palatinat de Cracovie, sur la Warthe, à trente lieues, sud-est, de Breslau.

CZÉRÉMISSES; (les) peuples tributaires de la Russie, qui habitent près du Wolga, sur les frontières des Royaumes de Casan & d'Astracan. Ils sont barbares, & presque tous idolâtres.

CZERNIKOW; nom propre d'une ville considérable de Pologne, capitale d'un Duché & Palatinat de même nom, sur la Desna, à trente lieues, nord-est, de Kiovie.

Le Duché ou Palatinat de Czernikow, a le Palatinat de Smolenskow à l'orient; le Duché de Severie, au nord; le Palatinat de Kiovie, au midi; & la Russie Polonoise, à l'occident.

CZERNOBEL; nom propre d'une ville de Pologne, au Palatinat de Kiovie, sur la rivière d'Usza qui a son embouchure dans le Boristhène.

CZERSKO; nom propre d'une ville de Pologne, dans la Mazovie, sur la Wistule, à dix milles au dessus de Warsovie.

CZIGIT-HAI; *voyez* ONAGRE.

CZIICK; nom propre d'une petite ville de Transylvanie, près de la source de l'Alaut.

CZONGRAD; nom propre d'une ville de la haute Hongrie, au confluent de la Theisse & du Kérès.

CZYRCASSI; nom propre d'une petite ville de Pologne, dans l'Ukraine, au Palatinat de Kiovie, sur le Boristhène.

D

D D



D; substantif masculin. Consonne, & quatrième lettre de l'Alphabet, qu'il faut appeler *de*, selon la méthode nouvelle & non *dé*, selon l'ancienne. *Un grand* D; *un petit* d. *Un* d *italique*. Voyez le mot ORTHOGRAPHE, où nous expliquons comment cette lettre doit se prononcer, soit à la fin, soit dans le corps du mot.

Le *D* est une lettre numérale qui signifie cinq cens en chiffre romain; & s'il y a une barre audessus, il signifie cinq mille.

Le *D* est aussi une lettre dont on fait usage par abréviation en plusieurs circonstances: par exemple,

en parlant de Seigneurs Espagnols, & de certains Religieux, comme les Bénédictins, le *D* signifie *Don* ou *Dom*.

Dans les Inscriptions & les Médailles antiques, il signifie *Divus :* s'il est joint à la lettre *M*, dans les Epitaphes Romaines, il signifie *Diis manibus ;* & ailleurs il signifie *Deo magno*, ou *Diis magnis :* s'il est joint à la lettre *N*, dans les monumens de l'ancienne Rome, il signifie *Dominus noster*, qualification que les Romains attribuèrent à la plupart de leurs Empereurs.

Il est souvent avec les lettres V & C, à la tête des Inscriptions & des Epîtres Dédicatoires, en cette forme *D. V. C.* & alors ces trois lettres signifient *dicat*, *vovet*, *consecrat*.

Le *D*, dans l'Alphabet Chimique, désigne le vitriol.

Le *D* est un caractère par lequel on distingue les monnoies qui se fabriquent à Lyon.

Le *D* est aussi un caractère de Musique qui indique la note que l'on appelle *ré*.

DA ; particule du style familier, & qui ne s'emploie qu'à la suite d'une affirmative, ou d'une négative. *Oui-da. Nenni da.*

DAALDER ; substantif masculin. Monnoie d'argent qui se fabrique en Hollande, & qui vaut un florin & demi.

On fabrique aussi des Daalders à Hambourg, qui ont à peu près la même valeur que ceux de Hollande.

DAARAIN, AINE ; vieux termes de Coutume, qui signifient dernier, dernière.

DABACH ; substantif masculin. Sorte d'animal d'Afrique, qui a la grandeur, & à peu près la figure du loup : Dapper rapporte qu'il déterre les cadavres pour s'en nourrir.

DABERETH ; nom propre d'une ville de la Tribu d'Issachar, sur les frontières de celle de Zabulon. Elle fut cédée aux Lévites pour y faire leur résidence.

DABIR ; nom propre d'une ancienne ville de la Tribu de Juda, dont les premiers Habitans furent des Géans de la race d'Enoc. Josué s'empara de cette ville, & en fit mourir le Roi.

Il y a eu une autre Ville de même nom au-delà du Jourdain, dans la Tribu de Gad.

DABO ; nom propre d'un Bourg & Château de France, en Alsace, à deux lieues, sud-ouest, de Saverne. On l'appelle aussi *Dachsbourg*.

DABORD ; *Voyez* Abord.

DABOUIS ; substantif masculin. On donne ce nom dans le Commerce, à une toile blanche de coton, qui se fabrique aux Indes Orientales.

DABRONE ; nom propre d'une rivière d'Irlande, dans la Mommonie. Elle arrose le Comté de Corck.

DABUH ; *voyez* Dabach.

DABUL ; nom propre d'une ville considérable d'Asie, sur la côte de Malabar, au royaume de Visapour, sous le 91ᵉ degré de longitude, & le 18ᵉ de latitude. Elle faisoit autrefois un commerce assez florissant, par le moyen de la rivière de Kalewacko, sur laquelle elle est située ; mais il a été ruiné par les guerres, & il ne consiste plus guères aujourd'hui qu'en poivre & en sel, qu'on y apporte d'Oranubammara.

DABUSIYAH ; nom propre d'une petite ville de la Tartarie, située entre Bochara & Samarcande, vers

le 88e degré de longitude, & le 39e 50 minutes de latitude.

DAC; (Jean) nom propre d'un Peintre, né à Cologne en 1556. Il fut protégé de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince lui fit faire beaucoup d'ouvrages, que l'on estime pour le bon goût de dessein digne des Grands-Maîtres d'Italie, que cet Artiste avoit imités. Il eut un grand crédit à la Cour Impériale, & l'on ne doit pas omettre de dire qu'il n'en fit jamais usage que pour obliger les personnes de mérite.

DACA; nom propre d'une grande ville des Indes, au royaume de Bengale, sur le Gange, sous le 106e degré de longitude, & le 45e 24 minutes de latitude. Il s'y fait un commerce considérable.

DA-CAPO; expression Italienne, qui est souvent employée dans la Musique, pour exprimer qu'il faut reprendre le commencement d'un air ou d'un morceau de Musique.

DACES; (les) peuples qui habitoient la Dacie. Ils furent subjugués par l'Empereur Trajan, qui défit Décébale leur dernier Roi, & réduisit leur pays en province Romaine. On prétend que ce fut pour immortaliser cette expédition, que la Colonne Trajane fut élevée.

DACHAU; nom propre d'un gros bourg d'Allemagne, en Bavière, à deux milles de Munich.

DACHSBOURG; *voyez* Dabo.

DACHSTEIN; nom propre d'une petite ville de France, dans la basse Alsace, à une lieue de Molzheim, sur la rivière de Brusch. Il y a un Bailliage, & elle appartient à l'Evêque de Strasbourg.

DACIE; ancien nom d'une partie de la Hongrie, des deux côtés du Danube, au-dessous de son confluent avec la Teisse.

DACIER; (André) nom propre d'un Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise, né à Castres en 1651, & mort au Louvre à Paris en 1722. Il fut, dit M. de Voltaire, homme plus savant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ses traductions & par ses notes.

Il épousa Anne le Fevre, fille de Tannegui le Fevre, dont les talens & l'érudition eurent beaucoup de réputation. Elle a laissé plusieurs Ouvrages, dont les plus estimés sont ses traductions de Plaute, d'Aristophane, d'Homère & d'Anacréon. Elle mourut en 1720, âgée de 69 ans.

DACIQUE; adjectif masculin, & surnom qui fut donné à l'Empereur Trajan, après qu'il eut vaincu les Daces.

DACRUE; nom propre d'une ville d'Afrique, dans la Nubie, vers Machiada. Il y a des mines de plomb & d'antimoine, si l'on en croit Vincent le Blanc, voyageur qui ne mérite aucun crédit.

DACTYLE; substantif masculin. *Dactylus*. C'est dans la Poësie Grecque & Latine un pied de vers composé de trois syllabes, dont la première est longue, & les deux autres brèves, comme dans ce mot *fûlmíné*.

On a attribué l'invention de ce pied à Bacchus, qui, avant Apollon, rendoit des oracles à Delphes, en vers de cette mesure.

Dactyle, s'est aussi dit chez les Grecs, d'une sorte de danse, à laquelle s'exerçoient les Athlètes.

Dactyles, s'est encore dit, en termes de Mythologie, des Prêtres de Cybèle, les mêmes qui furent aussi appelés *Curètes* & *Corybantes*. Voyez Corybantes.

Les deux premières syllabes sont

brèves, & la troisième très-brève.

DACTYLIOMANCIE ; substantif féminin. *Dactyliomantia.* Sorte de divination qui consistoit à consacrer mystérieusement un anneau, qu'on tenoit ensuite suspendu par un fil délié, au-dessus d'une table ronde, sur le bord de laquelle on posoit différentes marques qui représentoient toutes les lettres de l'Alphabet : on faisoit sauter l'anneau, qui s'arrêtoit sur quelqu'une des lettres, & ces lettres assemblées étoient l'oracle qu'on sollicitoit. On peut voir dans Ammien Marcellin, toutes les cérémonies qui appartenoient à cette superstition.

On rapporte à la Dactyliomancie, le fameux Anneau, par le moyen duquel Gigès se rendoit invisible.

DACTYLIQUE ; adjectif par lequel on désigne ce qui a rapport aux dactyles, qui est composé de dactyles : par exemple, on peut appeler *vers dactyliques*, ceux d'entre les *vers hexamètre s* qui finissent par un dactyle, au lieu d'un spondée.

DACTYLONOMIE ; substantif féminin. *Dactylonomia.* L'art de compter par les doigts.

On donne 1 au pouce de la main gauche, 2 à l'index, & ainsi de suite, jusqu'au pouce de la main droite qui est le dixième, & qui a par conséquent le zero.

DADA ; substantif masculin. Terme dont se servent les enfans, & ceux qui leur parlent pour désigner un cheval. *Courez après le dada. Il veut aller à dada.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

DADACARDIN ; nom propre d'un gros bourg d'Asie, sur la route d'Alep à Ispahan, à quatre journées d'Ourfa, & à trois de Merdin.

DADAIS ; substantif masculin du style familier, par lequel on désigne un niais, un nigaud, un homme décontenancé. *Je la rencontrai qui se promenoit avec un grand dadais.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

DADES ; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Grecs célébroient annuellement durant trois jours avec des torches allumées. Le premier jour étoit destiné à rappeler la mémoire des douleurs que Latone ressentit quand elle accoucha d'Apollon & de Diane : dans le second, on célébroit la naissance de Glycon & des Dieux ; & dans la troisième, le mariage d'Olimpie, mère d'Alexandre.

DADIVAN ; nom propre d'une plaine d'Asie, dans la Perse, entre les villes de Schiras & de Lar. Elle est singulièrement fertile & couverte d'orangers, de citronniers & de grenadiers, dont les fruits suffisent pour la consommation d'Ispahan. Elle est arrosée par une rivière qui abonde en carpes, en brochets, en écrevisses, *&c.* C'est un lieu de délices pour les Anglois & les Hollandois qui font le commerce à Ormus : ils y vont passer une partie de l'été. Elle a environ cinq lieues de circonférence.

DADIX ; substantif masculin. Mesure des Liquides, usitée en Egypte, & qui contient environ douze pintes.

DADOU ; nom propre d'une petite rivière de France, en Languedoc. Elle a sa source sur les frontières du Rouergue, dans la montagne de la Cosne, & son embouchure dans l'Agout, à une lieue au-dessous de

Lavaur, après un cours d'environ douze lieues.

DADOU; nom propre d'une ville de l'Afrique intérieure, voisine de la plaine de Sephalat-Al-Tebr, remarquable par l'or qu'on y trouve en poudre.

DADUQUE; substantif masculin, & terme de Mythologie, par lequel les Athéniens désignoient le Grand-Prêtre d'Hercules.

Cérès eut aussi des Prêtres appelés *Daduques*, qui faisoient usage de flambeaux dans leurs cérémonies, en mémoire des recherches que cette Déesse avoit faites pour retrouver sa fille Proserpine que le Dieu des enfers lui avoit ravie.

DAËJAZIE; substantif féminin. Monnoie d'argent qui a cours en Perse, où elle vaut cinq mamoudis.

DAFAR; nom propre d'une ville d'Asie, dans l'Arabie Heureuse, au-delà du Détroit de Babel-Mandel, sous le 71e degré de longitude, & le 16e 30 minutes de latitude.

DAGHESTAN; nom propre d'une Province d'Asie, bornée à l'Orient par la mer Caspienne, à l'Occident par le Caucase, au Septentrion par la Circassie, & au midi par le Schirvan. Les peuples qui l'habitent sont laids, voleurs & barbares. Chaque ville a son Seigneur particulier; il y en a un parmi eux qui est supérieur aux autres, & que l'on appelle *Schemkal*: il est élu par la voie du sort: un Prêtre jette une pomme d'or au milieu des Seigneurs assemblés & rangés en cercle, & celui que la pomme touche est déclaré *Schemkal*. Tarki est la capitale du Daghestan.

DAGHO; nom propre d'une île de la mer Baltique, sur la côte de Livonie, entre Riga & le golfe de Finlande, sous le 40e degré de longitude, & le 59e de latitude. Elle appartient aux Suédois.

DAGIE; nom propre d'une ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la Province de Trémecen, à quarante lieues de la ville de Fez. Les terres y sont stériles & couvertes de bois, où l'on trouve beaucoup de bêtes féroces, & surtout des lions.

DAGLAND; nom propre d'un bourg de France, en Périgord, près de la rivière de Seu, à trois lieues, sud, de Sarlat.

DAGNO; nom propre d'une petite ville d'Albanie, sur le Drin, environ à trois lieues de l'embouchure de ce fleuve, dans le golfe de Venise, sous le 37e degré 23 minutes de longitude, & le 42e de latitude.

DAGOBERT Ier; nom propre d'un Roi de France, fils de Clotaire II, auquel il succéda en 628, avec son frère Charibert qui fut Roi d'une partie de l'Aquitaine: mais celui-ci étant mort à Blaye en 631, & son fils Childeric, encore enfant, ayant été reconnu Roi, Dagobert le fit empoisonner, & devint, par ce crime, maître de tout l'Empire des François.

Ce Prince entreprit trois guerres dans le cours de son règne. La première fut contre le marchand Samon, devenu Roi des Esclavons: elle ne finit que par le couronnement de Sigebert, que Dagobert son père fit Roi d'Austrasie; ce qui engagea les Austrasiens à combattre avec plus d'ardeur contre ces Barbares.

Dans la seconde, il eut pour objet d'aider Sisenand à se faire Roi des Gots en Espagne, au préjudice du fils du Roi légitime.

La troisième fut contre les Gascons, & elle ne dura pas.

Dagobert eut pour le sexe une passion excessive : il répudia sa première femme, & en eut jusqu'à trois dans le même temps, sans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors, est à peine croyable. Saint Eloi qui, né en Limousin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ses ouvrages d'orfévrerie, portoit déjà des ceintures couvertes de pierreries, lorsqu'il vint à la Cour de Clotaire : il fit pour lui un siége d'or massif, & un trône entier de même métal pour Dagobert : ces richesses venoient du commerce du levant, que les négociations avec les Empereurs de Constantinople avoient ouvert : elles venoient aussi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chassés. Saint Eloi fut depuis Trésorier de Dagobert, Evêque de Noyon, & bâtit l'Eglise de Saint Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.

Ce fut ce même Saint Eloi qui engagea Judicaël, Prince des Bretons, à faire au Roi satisfaction des courses qu'ils avoient faites sur les frontières, & à le reconnoître pour son Seigneur.

Dagobert mourut à Epinai en 644, & fut enterré à l'Abbaye de Saint Denis, qu'il avoit fondée, & à laquelle il avoit légué, par son testament, huit mille livres de plomb pour en couvrir l'Eglise qui depuis est devenue la sépulture de nos Rois.

L'Auteur des gestes de Dagobert rapporte que ce Prince, étant mort, fut condamné au jugement de Dieu, & qu'un Saint Hermite, nommé *Jean*, qui demeuroit sur les côtes de la mer d'Italie, vit son ame enchaînée dans une barque, & des diables qui la rouoient de coups, en la conduisant vers la Sicile, où ils devoient la précipiter dans les gouffres du mont Etna; que Saint Denis avoit tout-à-coup paru dans un globe lumineux, précédé des éclairs & de la foudre; & qu'ayant mis en fuite ces malins esprits, & arraché cette pauvre ame des griffes du plus acharné, il l'avoit portée au Ciel en triomphe. Cette dernière aventure du Roi Dagobert fut peinte derrière son tombeau, dans la magnifique Eglise qu'il avoit fait bâtir à son bienheureux protecteur.

On sait que dans ces temps reculés, le fanatisme sauvoit ou damnoit un Prince, selon le bien ou le mal qu'il avoit fait aux Moines. Ils avoient établi pour maxime, qu'on pouvoit racheter les injustices les plus criantes & les crimes les plus énormes, par des donations en leur faveur.

Les femmes de Dagobert Ier, furent Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlfegonde & Berthilde.

DAGOBERT II, petit-fils du précédent, fut conduit en Irlande par l'ordre de Grimoald, qui lui fit couper les cheveux, publia qu'il étoit mort, & fit proclamer son fils Roi : mais Dagobert revint d'Irlande, & régna dans l'Austrasie vers l'an 670. Ce Prince mourut assassiné; & l'Austrasie, craignant de tomber sous la puissance d'Ebroin, Maire du Palais, ne voulut plus reconnoître de Rois.

Il y a encore eu le Roi Dagobert III, fils de Childebert III, mais qui ne fit que prêter son nom à l'autorité d'un Maire du Palais.

DAGON ; substantif masculin. Idole des Philistins, représentée sous la figure d'une femme, selon les uns, & d'un homme, selon d'autres, dont la partie inférieure formoit une queue de poisson, recourbée en arrière. Les Philistins s'étant emparés de l'arche d'alliance, & l'ayant placée dans le temple de Dagon à Azot, cette Idole fut trouvée brisée le lendemain, comme l'Ecriture nous l'apprend.

DAGON, est aussi le nom d'une ancienne forteresse de la Palestine, dans la plaine de Jéricho, où Ptolémée, fils d'Abobi, tua en traître Simon Macabée son beau-père, avec Matathias & Judas ses deux fils.

DAGORNE ; substantif féminin. Vache qui n'a plus qu'une corne.

DAGORNE, se dit aussi populairement & par dérision, d'une vieille femme. *Elle alla au bal avec une vieille dagorne.*

DAGOUTHAH ; nom propre d'une ville d'Afrique, située dans la plaine de Séphalat Al-Tebr, vers l'embouchure du Sénégal, à quatre-vingt-dix milles de Giastah.

DAGUE ; substantif féminin. *Sica.* Espèce de poignard, dont on faisoit usage autrefois dans les combats singuliers. *Il reçut trois coups de dague.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement de quelqu'un qui a l'esprit grossier, & qui veut faire le fin, qu'*il est fin comme une dague de plomb.*

DAGUE DE PRÉVÔT, se dit en termes de Marine, d'un bout de corde, dont le Prévôt frappe les Matelots qui ont mérité ce châtiment.

DAGUE, se dit en termes de Relieurs, d'un demi-espadon emmanché par les deux bouts d'une poignée de bois : il sert à racler les veaux, pour enlever l'ordure que le Tanneur y a laissée.

DAGUES, se dit au pluriel, en termes de Venérie, du premier bois que porte le cerf lors de sa seconde année.

La première syllabe est moyenne, & la seconde très-brève.

DAGUER ; vieux verbe actif, qui signifioit autrefois frapper de coups de dague.

DAGUER, est aussi verbe neutre, & se dit en termes de Fauconnerie, de l'oiseau qui vole de toute sa force. *Un faucon qui dague.*

DAGUESSEAU ; (Henri François) nom propre d'un Chancelier de France, né à Limoges en 1668, mort en 1751, & dont la mémoire sera toujours chère à la Nation. Reçu Avocat-Général du Parlement de Paris en 1691, il y parut avec tant d'éclat, que le célèbre Denys *Talon*, alors Président à Mortier, dit qu'il voudroit finir comme ce jeune homme commençoit. Après avoir exercé dix ans cette charge, avec autant de zèle que de lumières, il fut nommé Procureur-Général en 1700, à 32 ans. C'est alors que sa capacité se fit plus particulièrement remarquer. Il régla les Juridictions qui étoient du ressort du Parlement, entretint la discipline dans les Tribunaux, traita l'instruction criminelle d'une manière supérieure, fit plusieurs règlemens autorisés par des arrêts, & fut chargé de la rédaction de plusieurs loix, par le Chancelier de *Pontchartrain*, qui lui prédit qu'il le remplaceroit un jour. L'administration des hôpitaux fut l'objet le plus cher de ses soins. On lui conseilloit un jour de prendre du repos : *Puis-je me reposer*, répondit-il, *tandis que je sais*

sais qu'il y a des hommes qui souffrent ?

La France n'oubliera jamais le fameux hiver de 1709; *Daguesseau* fut un de ceux qui contribuèrent à la sauver des horreurs de la famine. Il avoit prévu le premier cette calamité, sur des observations qu'il fit à sa campagne; il en avoit indiqué le remède, en conseillant de faire venir des blés, avant que le mal eût produit une alarme générale. Il parut à la Cour pour solliciter des secours. Il fit renouveller des loix utiles, réveilla le zèle de tous les Magistrats; il étendit ses soins dans toutes les provinces. Sa vigilance & ses recherches découvrirent tous les amas de blé qu'avoit faits l'avarice, pour s'enrichir du malheur public. Consolateur des Peuples, il savoit résister au Souverain, dans ce qu'il pensoit être contraire aux droits de la Nation, & aux libertés de l'Eglise Gallicane. Il poussa les conséquences de ces libertés jusqu'à refuser constamment à *Louis XIV*, & au Chancelier *Voisin*, de donner ses conclusions pour une déclaration en faveur de la bulle *Unigenitus*. Après la mort de *Louis XIV*, le Chancelier *Voisin* n'ayant survécu à ce Prince que de deux ans, le Régent jeta les yeux sur *Daguesseau*. Il le mande au Palais Royal; & en le voyant il lui donne le nom de *Chancelier*. Daguesseau s'en défend, fait des représentations au Prince, allégue son incapacité pour une si grande place. Le Duc d'Orléans, pour la première fois, refusa de le croire, & Daguesseau se vit enfin obligé de consentir à son élévation. On félicita la France, on bénit le Prince. Semblable au Chancelier de l'*Hôpital* par ses talens & par ses travaux, il se vit, comme lui, exposé à des orages. Au commencement de la Régence, lorsqu'il n'étoit encore que Procureur Général, il fut appelé à un Conseil, où le systême de Law fut proposé. Il fut d'avis qu'on le rejetât; & ce projet, dont il montra les dangers & les avantages, fut en effet rejeté pour lors. Depuis, les choses changèrent. L'intérêt, soutenu par l'intrigue, l'emporta sur la prudence. On vint à bout de séduire le Prince; mais on désespéra de fléchir la résistance de Daguesseau, qui étoit alors Chancelier. Le Régent lui demanda les sceaux en 1718, & lui ordonna de se retirer à sa terre de Fresnes. En 1720 il reçut un ordre d'en revenir, sans l'avoir demandé, & les sceaux lui furent rendus. *Law* alla lui-même le chercher. Le Gouvernement avoit alors perdu toute confiance. On chercha à la rétablir, en rappelant un Ministre qui étoit l'idole de Paris & des Provinces. Les sceaux lui furent ôtés pour la seconde fois en 1722, & il retourna à Fresnes. Il en fut rappelé au mois d'Août 1727, par les soins du Cardinal de Fleury; mais les sceaux ne lui furent remis qu'en 1737. On les avoit donnés à Chauvelin. Le Parlement lui fit une députation avant d'enregistrer les lettres du nouveau Garde des sceaux. *Daguesseau* répondit qu'il vouloit donner l'exemple de la soumission. Ces sentimens étoient dignes d'un homme qui n'avoit jamais demandé, ni désiré aucune charge. Les honneurs étoient venus le chercher. Au commencement de la Régence, il refusa de faire des démarches pour son élévation, quoiqu'il fût presqu'assuré du succès. *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que j'occupe jamais la place d'un homme vivant !* Lorsqu'il

eut été élevé aux premières charges, il n'aspira qu'à être utile, sans jamais penser à s'enrichir; il ne laissa d'autres fruits de ses épargnes, que sa bibliothèque, encore n'y mettoit-il qu'une certaine somme par an. Pendant ses deux séjours à Fresnes, temps qu'il appeloit *les beaux jours de sa vie*, il se partagea entre les livres sacrés, le plan de législation qu'il avoit conçu, & l'instruction de ses enfans. Les Mathématiques, les Belles-Lettres & l'Agriculture, formoient ses délassemens. Le Chancelier de France se plaisoit quelquefois à bêcher la terre. Ce fut dans ce temps qu'il fit sur la législation des réflexions utiles, qui produisirent un grand nombre de loix, depuis 1729 jusqu'en 1749. Son dessein étoit d'établir une entière conformité dans l'exécution des anciennes loix, sans en changer le fond, & d'y ajouter ce qui pouvoit manquer à leur perfection. Il travailla successivement à celles qui avoient rapport aux trois objets principaux de la Jurisprudence, les questions de droit, la forme de l'instruction judiciaire, & l'ordre des Tribunaux. Il avoit remonté aux principes du droit naturel, du droit des gens, du droit public. Il s'étoit instruit des loix de toutes les Nations & de tous les temps. Il n'étoit étranger dans aucun pays, ni dans aucun siècle. Il savoit la Langue Françoise par principes, le Latin, le Grec, l'Hébreu, l'Arabe, les Langues orientales, l'Italien, l'Espagnol, l'Anglois & le Portugais. L'étude de tant de Langues n'étoit pour *Daguesseau* qu'un amusement, comme il le disoit lui-même. Son principe étoit que le changement d'occupation est seul un délassement. Ainsi tous les travaux de l'homme de Lettres ne faisoient aucun tort au travail du Ministre : il entroit par compassion dans la discussion la plus détaillée des affaires de quelques particuliers malheureux, à qui il faisoit fournir des secours, dont ils ignoroient l'auteur. Les Magistrats le regardoient comme leur lumière & leur modèle. Il n'étoit pas moins honoré des Savans, même étrangers. L'Angleterre le consulta sur la réformation de son calendrier. La réponse du Chancelier de France, pleine de réflexions utiles, détermina cette Nation à un changement qu'elle auroit dû faire plutôt. *Daguesseau* reçut des marques non moins distinguées de la confiance du Roi, lorsque Sa Majesté alla se mettre à la tête de son armée. Elle le chargea d'assembler chez lui, toutes les semaines, les Membres des Conseils des Finances & des Dépêches. Il rendoit compte des objets discutés, par une lettre, sur laquelle le Roi écrivoit sa décision. La sobriété & l'égalité d'ame, lui conservèrent jusqu'à l'âge de 81 ans, une santé vigoureuse; mais dans le cours de l'année 1750, des infirmités douloureuses l'avertirent de quitter sa place : il s'en démit, se retira avec les honneurs de la dignité de *Chancelier*, & mourut peu de temps après.

Au reste, c'est dans le discours de M. Thomas, couronné par l'Académie Françoise en 1760, qu'il faut lire l'éloge de cet illustre Magistrat.

DAGUET; substantif masculin. Jeune cerf qui est à sa première tête. *Les chiens chassèrent un daguet.* Voyez Cerf.

La première syllabe est brève, la

seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DAHN ; nom propre d'un bourg & bailliage de France, dans la basse Alsace, à trois lieues, nord-ouest, de Weissembourg.

DAIGNÉ ; participe passif indéclinable. *Voyez* Daigner.

DAIGNER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Dignari.* Avoir pour agréable, s'abaisser jusqu'à vouloir bien. *Elle ne daigna pas l'écouter. Daignez entrer chez lui.*

Remarquez que ce verbe est toujours suivi d'un infinitif.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire Avoir. *Il auroit daigné*, &c.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *g* se prononce mouillé.

DAIL ; substantif masculin. Coquillage du genre des pholades. Il y en a deux espèces fort communes sur les côtes de Poitou & du pays d'Aunis. Leur coquille est composée de trois pièces, dont deux sont semblables, égales & fort grandes, par rapport à la troisième. Celle-ci est posée auprès du sommet des deux autres ; elle remplit un petit espace, qui resteroit vide entr'elles. La banche, qui est une pierre assez molle, est le terrein qu'habitent ordinairement les dails sur les côtes de Poitou & du pays d'Aunis : on en trouve aussi dans la terre glaise ; ils sont logés dans des trous, au moins une fois plus profonds que leur coquille n'est longue : la figure de ces trous approche d'un cône tronqué, à cela près, qu'ils sont terminés par une surface concave & arrondie. M. de Réaumur dit qu'il n'y a guères dans la nature de mouvement progressif plus lent que celui du dail ; muré comme il est dans son trou, il n'avance qu'en s'approchant du centre de la terre. Le progrès de ce mouvement est proportionné à celui de l'accroissement de l'animal ; à mesure qu'il augmente en étendue, il creuse son trou, & descend plus bas. La partie dont il se sert pour creuser ce trou, est une partie charnue, située près du bout inférieur de la coquille ; elle est faite en losange, & assez grosse par rapport au reste du corps.

Les dails ont la propriété de répandre dans les ténèbres, une lumière qui est d'autant plus brillante, que le coquillage renferme plus de liqueur : cette lumière paroît jusques dans la bouche de ceux qui mangent de ces coquillages pendant la nuit.

DAILLON ; *Voyez* Dalot, c'est la même chose.

DAILLOTS ; *Voyez* Andaillots, c'est la même chose.

DAIM ; substantif masculin. *Dama.* Animal quadrupède qui ressemble beaucoup au cerf. Mais quoiqu'aucune espèce ne soit plus voisine d'une autre, que l'espèce du daim l'est de celle du cerf, ces animaux, dit M. de Buffon, ne vont point ensemble, se fuient, ne se mêlent jamais, & ne forment par-conséquent aucune race intermédiaire : il est même rare de trouver des daims dans les pays qui sont peuplés de beaucoup de cerfs, à moins qu'on ne les y ait apportés ; ils paroissent être d'une nature moins robuste & moins agreste que celle du cerf ; ils sont aussi beaucoup moins communs dans les forêts : on les éléve dans des parcs, où ils sont, pour ainsi dire, à demi-domestiques.

L'Angleterre est le pays de l'Europe où il y en a le plus, & l'on y fait grand cas de cette venaison : les chiens la préfèrent aussi à la chair de tous les autres animaux ; & lorsqu'ils ont une fois mangé du daim, ils ont beaucoup de peine à garder le change sur le cerf ou sur le chevreuil. Il y a des daims aux environs de Paris, & dans quelques provinces de France ; il y en a en Espagne & en Allemagne ; il y en a aussi en Amérique, qui peut-être y ont été transportés d'Europe : il semble que ce soit un animal des climats tempérés ; car il n'y en a point en Russie, & l'on n'en trouve que très-rarement dans les forêts de Suède & des autres pays du nord.

La tête des daims mue comme celle des cerfs, mais elle tombe plus tard ; ils sont à peu près le même temps à la refaire ; aussi leur rut arrive quinze jours ou trois semaines après celui du cerf ; les daims raient alors fréquemment, mais d'une voix basse & comme entrecoupée ; ils ne s'excèdent pas autant que le cerf, ni ne s'épuisent par le rut ; ils ne s'écartent pas de leur pays pour aller chercher les femelles ; cependant ils se les disputent, & se battent à outrance : ils sont portés à demeurer ensemble ; ils se mettent en hordes, & restent presque toujours les uns avec les autres. Dans les parcs, lorsqu'ils se trouvent en grand nombre, ils forment ordinairement deux troupes, qui sont bien distinctes, bien séparées, & qui bientôt deviennent ennemies, parce qu'ils veulent également occuper le même endroit du parc : chacune de ces troupes a son chef qui marche le premier ; & c'est le plus fort & le plus âgé ; les autres suivent, & tous se disposent à combattre pour chasser l'autre troupe du bon pays : ces combats sont singuliers, par la disposition qui paroît y régner : ils s'attaquent avec ordre, se battent avec courage, se soutiennent les uns les autres, & ne se croient pas vaincus par un seul échec ; car le combat se renouvelle tous les jours, jusqu'à ce que les plus forts chassent les plus foibles, & les relèguent dans le mauvais pays. Ils aiment les terreins élevés & entrecoupés de petites collines : ils ne s'éloignent pas comme le cerf lorsqu'on les chasse ; ils ne font que tourner, & cherchent seulement à se dérober aux chiens par la ruse & par le change ; cependant, lorsqu'ils sont pressés, échauffés & épuisés, ils se jettent à l'eau comme le cerf, mais ils ne se hasardent pas à la traverser dans une aussi grande étendue : ainsi la chasse du daim & celle du cerf, n'ont entr'elles aucune différence essentielle. Les connoissances du daim sont, en plus petit, les mêmes que celles du cerf : les mêmes ruses leur sont communes, seulement elles sont plus répétées par le daim : comme il est moins entreprenant, & qu'il ne forlonge pas tant, il a plus souvent besoin de s'accompagner, de revenir sur ses voies, *&c.* ce qui rend en général la chasse du daim plus sujette aux inconvéniens que celle du cerf ; d'ailleurs, comme il est plus petit & plus léger, ses voies laissent sur la terre & aux portées, une impression moins forte & moins durable ; ce qui fait que les chiens gardent moins le change, & qu'il est plus difficile de rapprocher, lorsqu'on a un défaut à relever.

Le daim s'apprivoise très-aisément ; il mange de beaucoup de

choses que le cerf refuse; aussi conserve-t-il mieux sa venaison; car il ne paroît pas que le rut, suivi des hivers les plus rudes & les plus longs, le maigrisse & l'altère; il est presque dans le même état pendant toute l'année: il broute de plus près que le cerf, & c'est ce qui fait que le bois coupé par la dent du daim, repousse plus difficilement que celui qui ne l'a été que par le cerf: les jeunes mangent plus vîte & plus avidement que les vieux: ils ruminent, ils cherchent les femelles dès la seconde année de leur vie; ils ne s'attachent pas à la même comme le chevreuil, mais ils en changent comme le cerf: la daine porte huit mois & quelques jours, comme la biche; elle produit de même ordinairement un fan, quelquefois deux, & très-rarement trois: ils sont en état d'engendrer & de produire depuis l'âge de deux ans jusqu'à quinze ou seize; enfin, ils ressemblent aux cerfs par presque toutes les habitudes naturelles; & la plus grande différence qu'il y ait entre ces animaux, c'est dans la durée de la vie. Elle est de trente ou quarante ans pour les cerfs, & d'environ vingt ans seulement pour les daims.

La peau de daim est recherchée: on en fait des gants, des culottes, *&c.*

DAINE; substantif féminin. La femelle du daim. *Voyez* DAIM.

DAINTIERS; substantif masculin pluriel, & terme de Vénerie, qui se dit des testicules du cerf.

DAIRE; terme de Mythologie, & nom propre d'une Nymphe, fille de l'Océan, qui eut de Mercure un fils appelé *Eleusis.*

DAIRI ou DAIRO; (le) c'est le titre que porte le Souverain Pontife du Japon. Il jouissoit autrefois de la puissance temporelle comme de la spirituelle; il avoit usurpé la temporelle par les intrigues des Bonses, qui trouvèrent le moyen de persuader aux peuples que le Dairi étoit fils du Soleil, & que c'étoit résister à Dieu même, que de s'opposer à ses commandemens. Mais par une autre révolution arrivée vers l'an 1600, l'héritier légitime du Trône, rentra dans les droits de ses ancêtres, & la puissance temporelle est aujourd'hui entre les mains d'un Empereur que l'on qualifie de Kubo, & qui réside à Yedo, où il exerce un pouvoir absolu sur ses Sujets.

Quand le Dairi régnoit, il ne devoit pas toucher la terre en marchant; & il ne devoit point être exposé aux rayons du Soleil ni d'aucun autre corps lumineux. Les mets de chaque repas qu'il prenoit, se préparoient dans un service de cuisine qui ne s'employoit qu'une seule fois. Il épousoit solennellement douze femmes qui l'accompagnoient d'ordinaire dans leurs équipages: elles avoient chacune, dans son Château, une maison particulière, où s'apprêtoit tous les jours un souper splendide. Il y avoit d'ailleurs un serrail pour les concubines du Pontife. Quand il sortoit, il étoit porté par quatorze Seigneurs de sa Cour, dans un superbe Palanquin, dont les colonnes d'or massif, étoient entourées d'une espèce de jalousie afin qu'il pût voir tout le monde, sans être apperçu de personne: enfin le culte superstitieux que les Japonois lui rendoient, ne différoit guères de celui de leurs idoles. Les Bonses, dont le nombre est immense dans cet Empire, gouvernoient despotiquement sous ce chef;

mais les vices auxquels ils s'adonnèrent dans la suite, & les cruautés qu'ils exercèrent, ouvrirent enfin les yeux aux Peuples & aux Grands; & l'unique Prince qui restoit du Sang Royal profitant des circonstances, remonta, comme nous l'avons dit, sur le Trône de ses pères: ses successeurs ont laissé au Dairo ses revenus, avec l'autorité Pontificale & Religieuse. Il réside à Méaco, où il occupe un espace immense avec ses femmes, ses concubines & sa Cour qui est très-nombreuse.

Le Dictionnaire de Trévoux, s'est avisé, à l'article Dairo, de critiquer le Dictionnaire de Moreri, dans la seule chose peut-être, où il n'étoit pas critiquable: il n'y a qu'à voir Koempfer, les Recueils des Voyages de la Compagnie des Indes Orientales, *&c.* & lire ensuite ce que dit le Trévoux, si l'on en a la patience.

DAIS; substantif masculin. *Umbella.* Sorte de poêle, fait en forme de ciel de lit, avec un dossier pendant, que l'on tend dans une Eglise, dans l'appartement des Princes, des Grands, *&c.* & qui sert à couvrir & couronner un Autel, un Trône, un Tribunal, une Chaire de Prédicateur, &c. *On vient de tendre le Dais dans l'Hôtel de cet Ambassadeur.*

Dais, se dit aussi de certain poêle soutenu de deux ou de quatre petites colonnes, sous lequel on porte le Saint Sacrement dans les processions ou autres cérémonies, & que l'on présente aux Souverains à leur entrée solennelle dans les Villes.

Haut Dais, se dit du lieu élevé sur lequel le Roi ou la Reine se mettent dans les cérémonies publiques, soit qu'il y ait un dais dessus, soit qu'il n'y en ait point.

Ce monosyllabe est long.

DAKI; substantif masculin. M. Adanson donne ce nom à un coquillage univalve operculé, du genre de la Toupie.

DAKON; substantif masculin, qui se dit d'une pierre bleue semblable à du corail, que les femmes de Guinée portent dans leurs cheveux pour les orner.

DALACA ou Dalhaca; nom propre d'une île de la Mer rouge, située vis-à-vis de la côte d'Abex, entre le 58e degré 30 minutes, & le 59e degré une minute de longitude, & entre le 14e degré 28 minutes, & le 15e 15 minutes de latitude. Elle est très-fertile, bien peuplée, & la mer y abonde en poissons & en perles. On y recueille aussi de la laque très-belle & très-fine. Les Habitans en sont courageux, grands Corsaires, & ennemis jurés des Mahométans. Ils obéissent à un Prince particulier.

DALAT; substantif masculin. Sorte de coquillage operculé des îles Canaries, & que M. Adanson place dans le genre du sabot.

DALEBORG; nom propre d'une petite Ville de Suède, dans la Dalie, sur le lac de Wener.

DALECARLE; nom propre d'une rivière considérable de Suède, qui a ses sources dans le Karsfiell, & les montagnes de Doffrefiel, & son embouchure dans le Golfe de Bothnie.

DALÉCARLIE; nom propre d'une Province du royaume de Suède, ainsi appelée de la rivière de Dalecarle qui la traverse. Elle est située entre la Gestricie, l'Helsingland, le Wermeland & la Norwege. Sa longueur est d'environ soixante-dix

lieues, & sa largeur de quarante. Elle abonde en mines de fer & de cuivre. C'est-là où Gustave Wasa se retira quand il se fut évadé des prisons de Dannemarck; les Dalécarliens excités par ce Prince furent les premiers à prendre les armes pour secouer la domination Danoise, & bientôt ils furent imités par les autres provinces de Suède.

DALEM; nom propre d'une petite Ville des Provinces unies, chef-lieu d'un Comté de même nom, & située sur la rivière de Bervine, à deux lieues, nord-est, de Liege.

DALEPON; substantif masculin. Les Fleuristes donnent ce nom à une tulipe de couleur de brique sur un fond noir.

DALIE; nom propre d'une Province du royaume de Suède, située dans la partie occidentale de la Gothie, entre le gouvernement de Bahus, le Wermeland & le lac Wener. Elle a 25 à 30 lieues de longueur & environ 13 de largeur. La terre y est couverte de montagnes, de lacs & de rivières.

DALKEITH; nom propre d'une petite Ville d'Ecosse, dans la Lothiane, sur l'Ehsk, à deux lieues, nord-ouest, d'Edimbourg.

DALLE; substantif féminin. Tablette de pierre dure dont on couvre les terrasses, les balcons, & dont on fait du carreau.

DALLE DE POMPE, se dit en termes de Marine, d'un petit canal qu'on met sur le pont d'un vaisseau pour recevoir l'eau.

DALLE, se dit aussi d'une petite auge de bois qui s'emploie dans un brulot, & qui sert à conduire la poudre jusqu'aux matières combustibles.

DALLE, se dit en termes de raffineurs de sucre, d'un tuyau de cuivre rouge, qui conduit la matière que l'on a clarifiée, du bassin à clairée sur le blanchet, à travers lequel elle passe & tombe dans la chaudière.

DALLE DE POISSON; *Voyez* DARNE.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

DALLER; substantif masculin. Monnoie d'argent qui a cours en Allemagne, & qui revient à cinq livres neuf sous cinq deniers de France.

DALLER, se dit aussi d'une monnoie d'argent de Hollande, qui revient à trois livres quatre sous deux deniers de France.

Il se fabrique encore en Hollande une autre monnoie appelée *Daller oriental*, que la République envoie dans les Echelles du Levant pour le commerce. Comme elle est ordinairement de très-bas aloi, les Négocians la refusent très-souvent.

DALMATES; (les) Peuples originaires de l'Illyrie, ainsi appelés de Dalmium, Capitale du Pays qu'ils conquirent après s'être révoltés contre le Roi Gentius. Ils s'étendirent ensuite jusqu'à la mer Adriatique; les Romains les ayant depuis soumis à leur domination, ils en secouèrent le joug, & enlevèrent à l'empire l'Illyrie; ils s'emparèrent encore du pays des Liburniens, & donnèrent à leurs conquêtes le nom de Dalmatie: mais cette Dalmatie ancienne fut bien plus considérable que ne l'est la nouvelle dont il sera question ci-après.

DALMATIE; nom propre d'une province d'Europe, bornée au nord par la Bosnie, au midi par le Golfe de Venise, à l'orient par la Servie, & à l'occident par la Morlaquie. Elle a 112 lieues de longueur & 23 de largeur. Elle se divise en Vénitienne, Ragusienne & Turque. Spalatro

est la capitale de la partie Vénitienne, Raguse de la partie Ragusienne, & Herzegorma de la partie Turque.

DALMATIQUE; substantif féminin. *Dalmatica*. C'est une espèce de tunique ou de vêtement que portent les Diacres & les Sous-diacres pardessus l'aube, lorsqu'ils servent le Prêtre à la Messe. *On peint Saint Etienne revêtu d'une dalmatique.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

DALON; nom propre d'une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, située environ à sept lieues, ouest-nord-ouest, de Brives Elle est en commende, & vaut au moins quatre mille livres de rente au titulaire.

DALON, est aussi un terme de Marine qui a la même signification que *Dalot*. Voyez *ce mot*.

DALOT; substantif masculin & terme de Marine. Il se dit d'une pièce de bois placée aux côtés du vaisseau, & destinée à faire écouler les eaux de pluie ou des vagues qui tombent sur le pont.

DAM; substantif masculin. *Damnum*. Dommage, perte, préjudice. Il n'est plus guères usité qu'en ces phrases adverbiales, *à son dam*, *à votre dam*, *à leur dam*.

PEINE DU DAM, se dit en Théologie, par opposition à la peine du sens, en parlant de la peine des damnés, en tant qu'ils sont privés de la vue de Dieu. *Les Théologiens distinguent la peine du dam & la peine du sens.*

DAM, est aussi un vieux mot, qui signifioit autrefois Seigneur. On disoit *dam Dieu; dam Chevalier;* pour dire, Seigneur Dieu, Seigneur Chevalier.

DAM, est encore le nom propre de trois Villes. La première est une Ville forte de la Flandre Autrichienne, située à une lieue de Bruges : la seconde, est une Ville des Provinces unies, dans la seigneurie de Groningue, sur le Damster, à six lieues, sud-ouest, d'Embden; & la troisième est une Ville d'Allemagne, située dans la Poméranie, sur l'Oder, à une lieue de Stetin. Elle appartient aux Suédois.

DAMAGE; vieux mot qui signifioit autrefois perte, dommage.

DAMAGENT; vieux mot qui signifioit autrefois dommageable.

DAMALA; nom propre d'une petite Ville maritime de la Grèce, dans la Morée, à l'entrée méridionale du Golfe d'Engia.

DAMAN; nom propre d'une Ville maritime des Indes orientales, à l'entrée méridionale du Golfe de Cambaye, à vingt lieues de Surate, & à 80 lieues de Goa, sous le 90[e] degré 10 minutes de longitude, & le 21[e] 5 minutes de latitude. Elle est divisée par une rivière de même nom en deux parties, dont une très-belle & bien fortifiée. Les Portugais la conquirent en 1535, & l'ont conservée depuis ce temps, malgré les diverses tentatives qu'ont faites les empereurs du Mogol pour la leur enlever.

DAMAN; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède, que M. de Buffon croit être du genre des Gerboises, parce que comme elles, il a les jambes de devant très-courtes en comparaison de celles de derrière. C'est, dit le Docteur Shaw, un animal du Mont Liban, mais également commun dans la Syrie & dans la Phénicie; c'est une bête innocente qui ne fait point de mal, & qui ressemble pour la taille & pour la figure, au lapin ordinaire, ses dents de devant étant aussi disposées de la même manière; seulement

ment il est plus brun, & a les yeux plus petits, & la tête plus pointue; ses pieds de devant sont courts, & ceux de derrière longs, dans la même proportion que ceux du Jerboa. Quoiqu'il se cache quelquefois dans la terre, sa retraite ordinaire est dans les trous & fentes de rochers.

DAMANORE; nom propre d'une Ville d'Egypte, sur le Nil, près de la Masoure, où Saint Louis fut fait prisonnier.

DAMAR; nom propre d'une Ville considérable de l'Arabie heureuse, située entre Idanie & Morab, sous le 67e degré de longitude, & le 16e de latitude.

DAMARAS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à un taffetas des Indes, qui est une espèce d'armoisin.

DAMAS; substantif masculin. Sorte d'étoffe de soie à fleurs, ainsi appelée, parce que la Manufacture en est venue de Damas, Ville de Syrie.

On distingue les damas, en damas ordinaires pour robes, en damas pour meubles, en damas liséré, & en damas broché.

Tous les damas en général, sont montés sur cinq lisses de satin, & cinq de rabat, auxquelles il faut en ajouter cinq de liage, quand ils sont lisérés ou brochés.

Les damas ordinaires pour meubles, lisérés & brochés, sont fixés en France par les Règlemens, à 90 portées: à Turin, ceux pour meubles, à 96; à Gênes, à 100, & ils sont plus étroits que les nôtres.

Cette espèce d'étoffe n'a point d'envers, si ce n'est le côté qui représente le dessein: ce qui fait damas d'un côté, fait satin de l'autre, & réciproquement.

Damas caffart, se dit d'une sorte de damas, dont les trames sont de fil ou de fleuret, & les chaînes de soie.

Damas, se dit aussi d'une espèce de prune ainsi appelée, parce que le plant en est venu de la Ville de Damas, & non comme assure ridiculement le Dictionnaire de Trévoux, parce qu'elle a la peau fleurie comme une étoffe de damas.

Damas, se dit d'un sabre d'un acier très fin, très-bien trempé, & fort tranchant. Les premiers sabres de cette qualité, ont été faits à Damas, d'où est venu leur nom. *Ce sabre est un vrai damas.*

Acier de Damas, se dit d'un acier d'une trempe excellente, & dont il se fait un commerce considérable à Damas. *Leurs sabres sont d'acier de Damas.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

DAMAS; nom propre d'une Ville célèbre d'Asie, dans la Syrie, sur la rivière de Baradi, à 45 lieues, nord, de Jérusalem, sous le 54e degré, 53 minutes de longitude, & le 33e de latitude.

Damas fut long temps soumise aux empereurs de Rome & d'Orient: elle fut conquise sur ceux-ci par Omar Calife, successeur de Mahomet: dans la suite, les Ottomans, vainqueurs des Sarrasins, s'en étant emparés, ils la conservèrent jusqu'à ce qu'ils en furent chassés par Timurbeg, qui en fit passer tous les Habitans au fil de l'épée, après la défaite de Bajazeth II. Les Mammelucs s'en rendirent maîtres à leur tour, & lui donnèrent des Loix jusqu'en 1516, que le Sultan Selim la leur ayant enlevée, l'annéxa avec toute la Syrie, à l'empire Ottoman qui la possède encore aujourd'hui, & dont elle est

une des plus riches & des plus belles Villes. Elle est très-renommée par les vins exquis qu'on y recueille, par les manufactures d'étoffes qui portent son nom, & par ses sabres, ses couteaux, & l'excellent acier qui s'y vend. Les Juifs y font presque tout le commerce.

Le Grand Seigneur entretient dans cette Ville un Bacha, dont le poste occasionne beaucoup de brigues dans le serrail.

DAMASCÈNE; nom propre de cette partie de l'ancienne Célésyrie, où est située la ville de Damas.

DAMASCÈNE, s'emploie aussi adjectivement, pour désigner un habitant de Damas. *S. Jean Damascène.*

DAMASINE; substantif féminin. Les Fleuristes donnent ce nom à une belle Anémone, incarnate & blanche, panachée distinctement.

DAMASONIUM; substantif masculin. Plante dont la feuille ressemble à celle du plantain aquatique, mais elle est plus petite: elle a sa fleur rosacée, & composée ordinairement de trois pétales disposés en rond. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit fait en forme d'étoile, qui est composé de plusieurs capsules, & qui renferme des semences ordinairement oblongues.

Cette plante est détersive, astringente & rafraîchissante; mais elle ne s'emploie qu'à l'extérieur.

DAMASQUETTE; substantif féminin. Sorte d'étoffe à fleurs d'or, d'argent, ou de soie, & qui se débite particulièrement à Constantinople, & dans les échelles du Levant.

DAMASQUIN; substantif masculin. Sorte de poids usité particulièrement à Seyde, & dans les échelles du Levant. Il pese six cens drachmes. Dix Damasquins font trente-huit livres poids de marc.

DAMASQUINÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Une épée damasquinée.* Voyez DAMASQUINER.

DAMASQUINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Enchâsser de petits filets d'or ou d'argent, dans du fer ou de l'acier entaillé & préparé pour cela. Ce travail a pris son nom de la ville de Damas, où il s'est fait quantité de beaux ouvrages de ce genre. *Il fit damasquiner ses pistolets. Il damasquinera d'or cette épée.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DAMASQUINERIE; substantif féminin. L'art de damasquiner. *Il s'adonne à la damasquinerie.*

DAMASQUINEUR; substantif masculin. Celui qui fait damasquiner. *C'est un habile damasquineur.*

DAMASQUINURE; substantif féminin. Le travail de ce qui est damasquiné. *Cette damasquinure a dû coûter cher.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *damaskinure.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DAMASSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DAMASSER.

DAMASSÉ, s'emploie d'ordinaire adjectivement & substantivement, en parlant du linge de table qui est à fleurs ou à personnages. *Il a beaucoup de serviettes damassées. Il vient d'acheter un service de damassé.*

DAMASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Fabriquer

une étoffe ou du linge en façon de damas.

DAMASSER, signifie aussi en termes de Vanniers, pratiquer à une pièce des ornemens en losanges, en croix, ou autres figures semblables à celles qu'on remarque sur le linge damassé.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DAMASSIN; substantif masculin, qui se dit dans les Manufactures de Soie, d'un petit damas, moins garni de chaîne & trame que les damas ordinaires.

DAMASSURE; substantif masculin. *Operis damasceni artificium.* L'ouvrage de l'étoffe, du linge damassé. *Une damassure bien faite.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DAMAVEND; nom propre d'une ville d'Asie, dans l'Iraque Persienne.

DAMAZAN; nom propre d'un bourg de France, dans la Guienne, à six lieues, ouest-nord-ouest, d'Agen.

DAMBÉE; nom propre d'un royaume ou province d'Afrique, dans l'Abyssinie, près d'un lac de même nom, & au nord-ouest de la Nubie. On lui donne environ quatre-vingt-dix milles de longueur, & trente de largeur. Les terres y sont fertiles, & arrosées par plusieurs rivières.

DAME; substantif féminin. *Domina.* Celle qui possède une Seigneurie, qui a droit, autorité & commandement sur des Vassaux. *C'est le Château de la Dame du Village.*

DAME, est aussi un titre d'honneur, qui appartient aux femmes de qualité. *Cette Dame épousa le Gouverneur de la Province. Ce sont des Dames de la première qualité.*

DAME DU PALAIS, se dit d'une Dame revêtue d'un Office, avec pension chez la Reine de France. On appelle aussi chez la Reine, *Dame d'Atour*, *Dame du Lit*, *Dame d'Honneur*, des Dames revêtues de Charges qui leur donnent ces sortes de titres.

DAME, se dit encore dans une acception plus étendue, de toutes les femmes & de toutes les filles d'une condition un peu honnête. *Il cherche à plaire aux Dames. Il aime à voir des Dames. Être bien venu des Dames.*

Quand on joue à la Paume, on appelle *les Dames*, le premier coup que l'on sert sur le toit, & qui n'est compté pour rien. *Vous avez eu vos Dames. Ce coup est pour les Dames.*

Aux courses de bague, on appelle aussi *course pour les Dames*, la première course, & elle ne fait pas partie du nombre de celles que l'on doit courir pour gagner le prix. *C'est la course pour les Dames.*

DAME, est aussi un titre attribué aux Chanoinesses, & aux Religieuses des Abbayes, & de quelques autres Communautés. *Les Dames d'Epinal, de Fontevrault.*

DAMES DU CHŒUR, se dit encore chez les mêmes Religieuses, de celles qui ont séance dans les hauts stalles du Chœur, à la différence des Novices qui sont dans les bas, & des Sœurs converses que l'on n'a admises dans la Communauté, que pour le service de la Maison.

DAME, se dit aussi des femmes de basse extraction; mais alors ce titre se joint toujours à leur nom, soit qu'on leur parle, soit qu'on parle d'elles. *Bon jour Dame Marguerite. Allez appeler Dame Therese.*

Dame, se dit en termes d'Architecture, des digues du terrain qu'on laisse d'espace en espace, pour avoir de l'eau à discrétion dans un canal qu'on creuse, & empêcher qu'elle ne gagne les Travailleurs.

Dames, se dit aussi de petites langues de terre couvertes de leur gazon, qu'on pratique de distance en distance, pour servir de témoins de la hauteur des terres qu'on a fouillées, afin d'en toiser les cubes.

Dame, se dit en termes de Paveurs, d'un gros bloc de bois, armé endessous de clous de fer, & dont ces ouvriers se servent pour affermir les pavés des rues lorsqu'ils sont placés.

Dame, se dit en termes de Fortifications, d'un instrument de bois, à peu près de la forme du précédent, par le moyen duquel on bat & refoule la terre ou le gazon qui se mettent dans le mortier.

Dame, se dit encore d'une partie de terre qui reste comme isolée entre les fourneaux des mines qu'on a fait jouer.

Dame, se dit dans les grosses forges, d'une pièce haute d'environ un pied, laquelle ferme la porte du creuset qui donne dans la chambre, à la réserve d'un espace d'environ sept à huit pouces qu'on appelle *la coulée*, & par lequel passe toute la fonte que contient le creuset.

On appelle *Jeu des Dames*, une sorte de Jeu auquel on joue avec de petites pièces d'ivoire, de bois, *&c.* plates & rondes, que l'on appelle aussi *Dames*, & qui sont distribuées sur un échiquier, au nombre de vingt-quatre, les unes blanches, & les autres noires. *Nous fîmes une partie de Dames.*

On dit *aller à dame*; pour dire, pousser une pièce jusqu'aux dernières cases du côté de celui contre qui l'on joue. *Il n'ira pas à dame.*

Dame damée, se dit d'une pièce qu'on a fait aller à dame, & sur laquelle on en a mis une autre.

Dame, se dit aussi de chacune des pièces avec lesquelles on joue au Trictrac; & elles sont de même figure que les précédentes.

Dames rabattues, se dit d'une espèce de Jeu qu'on joue sur le Trictrac avec les pièces dont on vient de parler. *Ils jouent aux dames rabattues.*

Dame découverte, se dit de celle qui est seule sur une flèche. Et l'on appelle *dame couverte*, celle qui en a une autre avec elle.

Dame, se dit au Jeu des échecs, de la seconde pièce du Jeu. *Il donna échès à la dame.*

On dit aussi au Jeu d'échecs, *aller à dame*; pour dire, pousser un pion jusqu'aux dernières cases du côté opposé, & alors ce pion devient *dame*, ou telle autre pièce que l'on juge à propos.

Dame, se dit encore de quatre cartes d'un jeu, sur lesquelles on a représenté la figure d'une dame, & l'on appelle ces quatre figures, *dame de pique*, *dame de cœur*, *dame de trèfle* & *dame de carreau. Il a compté trois dames. Il avoit une quinte majeure avec quatorze de dames.*

Dame, se dit adverbialement & familièrement, pour affirmer & pour exprimer de la surprise. *Dame, vous vous en repentirez. Mais dame, pourquoi l'a-t-il attaqué?*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

DAMÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Damer.

DAMEGAN; nom propre d'une ville d'Asie, chef-lieu d'un petit pays

situé entre le Ghilan & le Chorassan.

DAME-JEANNE; substantif féminin du style familier, par lequel on désigne une grosse bouteille qui sert à garder & à transporter du vin, & d'autres liqueurs. On fait usage sur les vaisseaux marchands, de ces sortes de bouteilles, pour mesurer la boisson de l'équipage : chaque Dame-Jeanne contient d'ordinaire, dix-sept à dix-huit pintes.

DAME-LOPRE; substantif féminin, & terme de Marine, qui se dit d'un bâtiment dont on se sert en Hollande, pour naviguer sur les canaux & sur les rivières. Il a ordinairement cinquante-six pieds de longueur, de l'étrave à l'étambord, douze pieds de largeur, & quatre pieds de creux.

DAMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Scrupos geminare.* Terme du Jeu des Dames, qui signifie mettre une dame par-dessus une autre que l'on a poussée jusqu'aux dernières cases du côté opposé. *Il faut damer cette pièce. Cette dame doit être damée.*

On dit figurément & proverbialement, *damer le pion à quelqu'un;* pour dire, renchérir sur lui en quelque chose. *Prenez-garde qu'il ne vous dame le pion.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DAMERET; substantif masculin. On donne ce nom à quelqu'un qui affecte de paroître beau, & qui s'occupe des moyens de plaire aux Dames. *Connoissez-vous ce jeune dameret?*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

DAMERY; nom propre d'une ville de France, en Champagne, sur la Marne, à une lieue & demie, ouest-nord-ouest, d'Epernay. Elle est renommée par l'excellent vin qu'on y recueille.

DAMGARTEN; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la Poméranie, sur la rivière de Recknitz, à sept lieues, ouest, de Stralsund. Elle appartient aux Suédois.

DAMIANISTES; (les) sorte d'Hérétiques qui étoient une branche des Acéphales Severites; ils recevoient le quatrième Concile avec les Catholiques; mais ils rejetoient toute différence de personnes en Dieu, & n'admettoient qu'une seule nature incapable d'aucune distinction.

Leur nom leur vint de l'Evêque Damian, qu'ils eurent pour Chef.

DAMIE; terme de Mythologie. C'est un des noms que les Anciens donnèrent à la bonne Déesse.

DAMIER; substantif masculin. *Tabula lusoria.* Échiquier, surface plane divisée en soixante-quatre carrés, alternativement blancs & noirs, & que l'on appelle *cases.* On s'en sert pour jouer aux dames françoises.

Le *Damier* avec lequel on joue aux dames polonoises, ne diffère du précédent, qu'en ce qu'il a cent dix cases, au lieu de soixante-quatre.

DAMIETTE; nom propre d'une ville riche & considérable d'Afrique, en Egypte, située sur l'une des bouches orientales du Nil, à cinquante lieues, nord-est, d'Alexandrie, sous le 50e degré de longitude, & le 31e de latitude : il s'y fabrique une grande quantité de très-belles toiles de toutes sortes.

de couleurs, qui se vendent à l'étranger.

DAMITE ; substantif féminin. On donne ce nom dans le Commerce, à une sorte de toile de coton qui se fabrique dans l'île de Chypre.

DAMITON ; *voyez* DAMITE, c'est la même chose.

DAMMANA ; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville d'Asie, dans l'Arachosie.

DAMMARIE ; nom propre d'un bourg de France, à deux lieues & demie, sud, de Chartres.

DAMMARTIN ; nom propre d'une ville de France, avec titre de Comté, située sur une hauteur, dans une contrée fertile, environ à sept lieues, nord-est, de Paris.

DAMNA ; c'est, selon Don Calmet, le nom de quatre anciennes villes de la Terre-Sainte : la première étoit située dans les montagnes de Juda ; la seconde dans la Tribu de ce nom ; la troisième dans la Tribu de Nephtali, & la quatrième dans la Tribu de Zabulon : mais les Critiques prétendent que les deux premières villes n'en font qu'une, & les deux dernières, une autre.

DAMNABLE ; adjectif des deux genres. *Damnandus, a, um.* Qui peut attirer la damnation éternelle, ou faire mériter les peines de l'enfer. *C'étoit une action damnable.*

DAMNABLE, signifie aussi par extension, détestable, pernicieux, méchant, abominable. *Ils formèrent un projet damnable. C'étoit un avis damnable.*

La première syllabe est longue, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

Cet adjectif peut précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte, comme l'oreille & le goût en auront décidé : ainsi l'on dira une *damnable entreprise*, ou une *entreprise damnable.*

On prononce & l'on devroit écrire *danable*. Voyez ORTHOGRAPHE.

DAMNABLEMENT ; adverbe. *Damnandum in morem.* D'une manière damnable. *Il s'est conduit damnablement dans cette affaire.*

La première syllabe est longue, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne.

On prononce & l'on devroit écrire *danablémant*. Voyez ORTHOGRAPHE.

DAMNATION ; substantif féminin. *Sempiterna apud inferos supplicia.* La peine éternelle dont les damnés sont punis. Le dogme de la damnation est clairement révélé dans les Livres saints : *Allez, maudits*, dit l'Ecriture, *au feu éternel :* mais l'Eglise n'a point décidé que cette peine fût un feu matériel ; au reste, de quelque nature qu'il soit, il sera toujours une punition terrible, proportionnée à la grandeur de l'offense, & à la dignité de l'offensé.

Les deux premières syllabes sont longues, & les deux autres brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

On devroit écrire *danasion*. Voyez ORTHOGRAPHE.

DAMNÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DAMNER.

On dit figurément & familièrement d'une personne entièrement dévouée aux volontés de quelqu'un qui a du crédit, de l'autorité, qu'*elle est son ame damnée.*

DAMNÉ, s'emploie substantivement. *Ce mal le fit souffrir comme un damné. Le supplice des damnés ne finira pas.*

DAMNER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Detrudere*

aliquem ad inferos. Punir quelqu'un des peines éternelles de l'enfer. *Dieu damne les scélérats.*

On dit en parlant d'une action répréhensible qui peut faire damner une personne, que *cette action la damnera.*

DAMNER, est aussi verbe pronominal réfléchi, & alors il signifie s'exposer à être puni des peines éternelles de l'enfer. *Vous vous damnerez si vous fréquentez ces sortes de compagnies. Il se damne avec cette femme.*

DAMNER, se dit encore par exagération, & signifie importuner extrêmement. *Vos raisons me font damner.*

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce & l'on devroit écrire *daner.* Voy. ORTHOGRAPHE.

DAMOAN, nom propre d'une montagne d'Asie, dans l'Arménie, dont le sommet couvert de soufre, élevé en forme de pyramide, surpasse en hauteur tout le reste du mont Taurus. Il y a des bains d'eaux thermales qui sont fréquentés par les peuples du voisinage.

DAMOISEAU, DAMOISEL; substantifs masculins. Titre que l'on donnoit autrefois aux enfans des Princes, des grands Seigneurs, avant qu'ils fussent reçus Chevaliers.

DAMOISEAU, étoit aussi autrefois un titre de seigneurie; ainsi l'on trouve dans Philippe de Monkes, que le Roi St. Louis y est appelé *Damoiseau de Flandre*, parce qu'il en étoit Seigneur souverain. Ce titre fut aussi particulier aux Seigneurs de Commerci, parce que la Seigneurie de Commerci, sur la Meuse, entre Toul & Bar-le-Duc, est un franc-aleu qui imite en quelque sorte, la souveraineté. *Le Damoiseau de Commerci.*

DAMOISELLE; substantif féminin. Titre que l'on donne aux filles nobles dans les actes publics. *Et ladite damoiselle a déclaré renoncer*, &c.

Ce titre n'est plus usité ailleurs, & on lui a substitué celui de demoiselle. *Voyez* ce mot.

DAMOT, DAMOUT ou DAMUT; nom propre d'un Royaume d'Afrique, qui appartenoit à l'Empire des Abyssins. Il est borné, au nord-est, par les Gafates & le Royaume de Ganz; au midi, par les Royaumes de Gutache & de Cotn; & au nord-ouest, par ceux d'Enarée & de Bizamo.

DAMPIER; (Guillaume) nom propre d'un fameux voyageur Anglois, qui publia le recueil de ses voyages autour du monde, depuis 1673, jusqu'en 1691. Ils renferment un grand nombre d'observations importantes, relatives à la navigation & à la géographie.

DAMPNISIER; vieux verbe qui signifioit autrefois causer du dommage.

DAMPVILLIERS; nom propre d'une ville de France, dans le Verdunois, à cinq lieues, nord-nord-ouest, de Verdun.

DAMVILLE; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, sur la rivière d'Iton, à quatre lieues, sud-sud-ouest, d'Evreux.

DAN; nom propre d'une des douze tribus des Israëlites, ainsi appelée de Dan, cinquième fils de Jacob, & le premier de Bala, servante de Rachel. Cette tribu avoit, à l'orient, la tribu de Juda; à l'occident, les Philistins; au midi, la tribu de Siméon; & à l'occident, celle d'Ephraïm.

DAN, est aussi le nom d'une ancienne

ville de la Terre Sainte, qui étoit située aux pieds du mont Liban.

DANABA; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de Syrie, dans le voisinage de Palmyre.

DANAÉ; terme de Mythologie, & nom propre de la fille d'Acrise, Roi d'Argos, qui ayant été aimée de Jupiter, eut de ses intrigues avec ce Dieu, le célèbre Persée. *Voyez* Acrise.

DANAÏDES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie, qui se dit des cinquante filles de Danaüs, Roi d'Argos, lesquelles ayant épousé les cinquante fils d'Egiptus leur oncle, les égorgèrent tous la première nuit de leurs noces, pour accomplir la parole qu'elles en avoient donnée à leur père, qui craignoit que la couronne ne lui fût ravie par un de ses gendres, comme un oracle le lui avoit prédit. Hypermnestre seule sauva son mari Lyncée, en le faisant évader.

Les Poëtes ont feint, qu'en punition de ce crime, ces malheureuses Princesses furent condamnées à verser continuellement de l'eau dans un tonneau sans fond.

DANAQUE; substantif féminin. Les Grecs donnoient ce nom à la pièce de monnoie qu'on mettoit dans la bouche des morts, afin qu'ils pussent payer à Caron leur passage aux enfers.

DANCALE ou DANCALI; nom propre d'un Royaume d'Afrique, situé à l'occident du détroit de Babel-mandel, dans l'Abyssinie. Il y a des mines de sel très-abondantes, & qui y sont un objet considérable de commerce.

DANCHÉ, ÉE; adjectif & terme de l'art Héraldique, qui se dit des pièces telles que le pal, le chef, la fasce, lorsqu'elles sont terminées par des pointes en forme de dents.

Cossé, en Anjou, de sable, à trois fasces danchées par le bas d'or.

DANCHET; (Antoine) nom propre d'un Poëte françois, né à Riom en 1671, reçu à l'Académie françoise en 1712, & mort à Paris en 1748. Il se fit estimer par ses mœurs & par quelques opéra, qui sont préférables à ses tragédies. Ses œuvres ont été publiées en 1741, en quatre volumes *in*-12.

DANCOURT; (Florent Carton) nom propre d'un Comédien & Poëte François, né à Fontainebleau en 1661, & mort en 1726. Il étudia d'abord en Droit, & se fit recevoir Avocat à l'âge de 17 ans; mais il préféra dans la suite le Théâtre au Barreau, & s'y distingua comme Acteur, par un jeu noble & sérieux, & par le talent de la parole, dont il étoit doué éminemment. Il mérita aussi une réputation comme Auteur; & ce que Regnard, dit M. de Voltaire, étoit à l'égard de Molière dans la haute Comédie, le Comédien Dancourt l'étoit dans la farce. Beaucoup de ses pièces attirent encore un assez grand concours; elles sont gaies; le dialogue en est naïf. La quantité de pièces qu'on a faites dans ce genre facile, est immense; elles sont plus du goût du peuple que des esprits délicats; mais l'amusement est un des besoins de l'homme, & cette espèce de Comédie, aisée à représenter, plaît, dans Paris & dans les Provinces, au grand nombre qui n'est pas susceptible de plaisirs plus relevés.

DANDA; nom propre d'une ville des Indes orientales, au Royaume de Décan, sur la rivière de Deri, à neuf lieues de Goa.

Danda, eſt auſſi le nom d'une rivière d'Afrique, au Royaume de Congo, dans laquelle on trouve beaucoup de crocodiles & d'hippopotames.

DANDACA; nom propre d'une ancienne ville de la Cherſonèſe Taurique, que Ptolémée place à l'entrée du golfe de Carcine.

DANDAGULA; nom propre d'une ancienne ville de l'Inde, en deçà du Gange. Selon la poſition que Pline lui donne, elle étoit ſituée à la pointe orientale du Royaume de Maduré.

DANDAMAH; nom propre d'une ville d'Afrique, ſur la côte de Sofala.

DANDIN; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. *Homo ineptus & inſulſus.* Niais, décontenancé. *C'eſt un vrai dandin.*

DANDINÉ, ÉE; & participe paſſif. *Voyez* Dandiner.

DANDINEMENT; ſubſtantif maſculin. Mouvement de celui qui dandine.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde brève, la troiſième très-brève, & la quatrième moyenne au ſingulier, mais longue au pluriel.

DANDINER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Jactare ineptè.* Terme du ſtyle familier, qui ſignifie branler le corps, comme font ordinairement les perſonnes décontenancées. *Ne finirez-vous pas de dandiner? N'allez pas dandinant comme vous faites.*

Ce verbe eſt auſſi pronominal réfléchi. *Il ne faut pas ſe dandiner comme vous faites.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DANEBROG; (Ordre de) c'eſt en Danemarck, un Ordre de Chevalerie, inſtitué par le Roi Waldemar II, le 10 Août 1219, à l'occaſion d'un drapeau qui tomba, dit-on, miraculeuſement du ciel, dans une bataille où ce Prince étoit engagé contre les Livoniens, & qui ranima le courage de ſes troupes. Ce drapeau, ſur lequel on voyoit une croix blanche, fut nommé, en langue du pays, *Danebrog*, c'eſt-à-dire, la force des Danois. On le portoit à la tête des troupes, comme autrefois l'oriflamme en France; mais ce drapeau ayant été perdu vers l'an 1500, & l'Ordre de Chevalerie, inſtitué par Waldemar, s'étant éteint inſenſiblement, le Roi Chriſtan V, le renouvella en 1671, pour célébrer la naiſſance de ſon premier fils. Les Chevaliers portent, dans les ſolennités, outre l'habit de l'Ordre, une chaîne compoſée des lettres W & C, entrelacées l'une dans l'autre, pour déſigner les noms de l'Inſtituteur & du Reſtaurateur. La marque ordinaire des Chevaliers, eſt une croix blanche, émaillée & bordée de rouge, & garnie d'onze diamans: ils la portent à un ruban blanc, bordé de rouge, paſſé en baudrier de la droite à la gauche; & ſur le côté droit du juſte-au-corps, ils portent une étoile à huit rayons, brodée en argent, ſurmontée d'une croix de même, bordée de rouge, avec ces paroles, C. V. *Reſtitutor.* On honore de cet Ordre ceux qui ont rendu des ſervices importans à l'État.

DANEGELT; cette expreſſion, qui ſignifie *argent des Danois*, ou *pour les Danois*, exprime une taxe foncière, qu'Ethelred II, Roi d'Angleterre, impoſa par timidité ſur ſes ſujets, pour acheter la paix des Danois qui ravageoient ſon Royau-

me. Ce fut la première taxe de ce genre que l'on eût connue dans ces contrées, où elle parut très-onéreuse ; c'est pourquoi Edouard le Confesseur l'abolit. Guillaume Premier l'ayant depuis renouvelée en 1067, se fit regarder par les Anglois comme un conquérant odieux.

DANEMARCK, nom propre d'un Royaume de l'Europe, borné à l'orient par la mer Baltique ; au sud, par l'Allemagne ; à l'occident & au nord, par l'Océan. Il s'étend depuis le 25e degré 25 minutes de longitude, jusqu'au 30e 30 minutes, & depuis le 54e degré de latitude, jusqu'au 57e 30 minutes.

Ce Royaume, dont Copenhague est la capitale, est le plus ancien des trois Royaumes du nord ; c'est pourquoi le Roi de Danemarck a la préséance sur celui de Suède.

On croit que ce pays est celui des anciens Cimbres, dont une nombreuse Colonie jointe aux Teutons, se rendit si redoutable aux Romains, & fut défaite par Marius cent ans avant l'ère chrétienne. Ceux qui restèrent dans le pays, furent dans la suite appelés *Jutes*, d'où est venu le nom de *Jutland*. Après avoir été long-temps gouvernés par des Rois que la Nation élisoit, les Etats furent obligés, en 1660, de rendre ce Royaume héréditaire. La Noblesse perdit beaucoup de ses priviléges par cet établissement. Christian VII, qui est sur le Trône depuis 1766, descend des Comtes d'Oldembourg, ancienne Maison d'Allemagne : il est le treizième Roi de cette Maison depuis Christiern, élu Roi de Danemarck en 1448, & de Norvège en 1450. Une partie considérable des revenus du Roi consiste dans le tribut que les marchandises payent au détroit du Sund, qui est l'entrée de la mer Baltique. Les Danois seuls & les Russes en sont exempts.

Les Danois sont fort soumis à leur Prince ; d'ailleurs ils ont assez de ressemblance avec les Allemands pour le caractère.

Le Danemarck est divisé en Etat de terre ferme & en Etat de mer. L'air y est très froid : les terres y sont cependant assez fertiles ; mais il n'y croît point de vin, non plus que dans le reste du Nord. On y nourrit un grand nombre de bœufs & de chevaux, dont une partie s'envoient en Allemagne & en Hollande. Ce Royaume devient d'ailleurs tous les jours plus florissant par ses manufactures & son commerce aux Indes.

La Religion Luthérienne est celle de l'Etat ; la Calvîniste y est permise, & la Catholique entièrement défendue.

Il y a en Danemarck quatre Tribunaux subordonnés les uns aux autres, dans lesquels la justice s'administre : le premier est celui du Juge ordinaire, & les appels s'en relèvent à celui du Juge du Royaume, pour aller de-là au Chancelier, & enfin au Conseil du Roi. Ce Prince tient de temps à autres les grands jours, pour examiner la conduite des Juges subalternes, & punir ceux qui ont abusé de leur autorité.

Toutes les affaires qui concernent le Gouvernement, se traitent dans six Conseils, qui furent institués au mois de Novembre 1660. Le premier est le Conseil d'Etat, auquel le Roi préside. Le second est le Conseil de Justice, qui a pour Chef le Grand Justicier. Le Grand Trésorier est le Président du troi-

sième, qu'on appelle *Conseil des Finances*. La Chancellerie, qui est sous la direction du Chancelier de la Cour, forme le quatrième. Le cinquième est le Conseil de Guerre, où assistent les Officiers Généraux des Armées, & le sixième est le Conseil de la Marine, où préside l'Amiral. Les Chefs de tous ces Conseils entrent, par le droit de leurs Charges, dans celui d'Etat, où se trouvent encore le Chancelier du Holstein, & le Maire de Copenhague.

Par le Traité de Commerce, Navigation & Marine, conclu à Copenhague entre la Cour de France & celle de Danemarck, le 23 Août 1742, les sujets respectifs des deux Puissances, sont déclarés exempts du droit d'aubaine, ou autre semblable, quelque nom qu'il puisse avoir.

DANET; (Pierre) nom propre d'un Auteur François, connu par ses Dictionnaires de la langue latine & des antiquités, qui furent faits pour l'éducation du Dauphin Monseigneur. Il mourut en 1709.

DANGALA; nom propre d'une ville peuplée & commerçante d'Afrique, capitale de la Nubie, sur le Nil, à soixante lieues, nord, de Sennar, sous le 52e degré 10 minutes de longitude, & le 15e 6 minutes de latitude.

DANGEAU; nom propre d'un bourg de France, dans le Perche Gouet, avec titre de Marquisat, sur la petite rivière d'Ouzaine, à trois lieues, nord nord-ouest, de Châteaudun.

DANGEAU; (Louis Abbé de) nom propre d'un excellent Académicien, né à Paris en 1643, & mort dans la même ville en 1723. On lui doit divers écrits utiles aux lettres & à la langue françoise. Il a aussi fait imprimer quatre dialogues sur l'immortalité de l'ame; deux sur l'existence de Dieu; trois sur la Providence, & quatre sur la Religion.

DANGER; substantif masculin. *Periculum*. Péril, risque, ce qui est, pour l'ordinaire, suivi d'un malheur, ou qui expose à une perte, à un dommage. *Je la crois en danger de perdre la vue. Il ne falloit pas affronter le danger. C'étoit s'exposer à un danger éminent.*

DANGER, se dit aussi dans la signification d'inconvénient. *Il n'y avoit point de danger d'accepter sa proposition.*

DANGER, se dit en matière d'Eaux & Forêts, pour exprimer le dixième, ou droit de dixième que l'on paye au Seigneur pour la permission de vendre un fief ou un bois qui relève de lui.

On conjoint souvent les termes de *tiers & danger*, parce qu'il y a des bois qui sont sujets au droit de tiers & à celui de danger; mais il y en a qui ne sont sujets qu'au droit de tiers sans danger, & d'autres au droit de danger sans tiers.

Ce droit de danger est fort ancien; car il en est parlé dans la Chartre Normande de Louis Hutin, de l'an 1315; dans une Ordonnance de la Chambre des Comptes de l'an 1314, & dans une autre Ordonnance de Charles V, de l'an 1376.

L'Ordonnance de 1669 a pourvu dans le titre 23, à ce qui concerne le droit de danger, appartenant au Roi.

Il est dit que dans tous les bois sujets aux droits de grurie, grairie, tiers & *danger*, la justice & tous les profits qui en procèdent, appartiennent au Roi, ensemble la chasse, paisson & glandée privativement à

tous autres, à moins que pour la paisson & glandée, il n'y eût titre au contraire.

Le tiers & *danger* doit être levé & payé selon la coutume ancienne, qui est de distraire au profit du Roi sur le total de la vente, soit en espèces ou en deniers, au choix du Roi, le tiers & le dixième; ensorte que l'adjudication est de trente arpens pour une somme de 300 livres. Le Roi en doit avoir dix arpens pour le tiers de trente, & trois pour le dixième de la même quantité: ou si le Roi le prend en argent, 100 livres pour le tiers de 300 livres, & 30 livres pour le dixième de la même somme de 300 livres.

S'il se trouve quelques bois en Normandie pour lesquels les particuliers aient titre & possession de ne payer qu'une partie de ce droit, savoir, le tiers simplement, ou seulement le *danger*, qui est le dixième, l'Ordonnance veut qu'il ne soit rien innové à cet égard.

Les possesseurs de bois sujets à tiers & *danger*, peuvent prendre par leurs mains, pour leur usage, des bois des neuf espèces contenues en l'article 9 de la Chartre Normande de Louis X, de l'an 1315, qui sont saulx, marsaux, épines, puisnes, senis, aulnes, genets, genièvres & ronces, & le bois mort en cime & racine, ou gisant.

L'article 6 déclare le droit de tiers & *danger* dans les bois de la Province de Normandie, imprescriptible & inaliénable, comme faisant partie de l'ancien Domaine de la Couronne.

Tous bois situés en Normandie, hors ceux plantés à la main, & les morts-bois exceptés par la Chartre Normande, sont sujets à ce droit, si les possesseurs ne sont fondés en titres authentiques & usages contraires. Enfin l'Ordonnance veut que les droits de propriété par indivis avec d'autres Seigneurs, & ceux de grurie, grairie, tiers & *danger*, ne puissent être donnés, vendus ni aliénés en tout ou partie, ni même donnés à ferme, pour quelque cause ou prétexte que ce soit; renouvelant, en tant que besoin seroit, la prohibition contenue à cet effet au dixième article de l'Ordonnance de Moulins, sans même qu'à l'avenir tels droits puissent être engagés ou affermés; mais leur produit ordinaire doit être donné en recouvrement aux Receveurs des Bois ou du Domaine, lesquels en doivent compter, ainsi que des deniers provenans des ventes des forêts du Roi.

Différences relatives entre DANGER, PÉRIL, RISQUE.

Danger, regarde le mal qui peut arriver. *Péril & risque*, regardent le bien qu'on peut perdre, avec cette différence, que *péril* dit quelque chose de plus prochain, & que *risque* indique d'une façon plus éloignée la possibilité de l'événement.

De-là ces expressions, en *danger* de mort, au *péril* de la vie, sauf à en courre les *risques*.

Le soldat qui a l'honneur en recommandation, ne craint point le *danger*, s'expose au *péril*, & court tranquillement tous les *risques* du métier.

DANGEREUSEMENT; adverbe. *Periculosè*. Avec danger, d'une manière dangereuse. *On le dit dangereusement malade.*

La première syllabe est moyenne, la seconde très-brève, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne.

On prononce & l'on devroit

écrire *Danjereuzemant*. Voyez ORTHOGRAPHE.

DANGEREUX, EUSE; adjectif. *Periculosus, a, um*. Périlleux, qui expose au danger, qui met en risque de souffrir quelque perte ou dommage. *C'est une entreprise dangereuse. Il reçut une blessure dangereuse.*

On dit de quelqu'un, qu'*il est dangereux*; pour dire, qu'il y a du danger de lui donner sa confiance, d'avoir commerce avec lui.

On appelle aussi *homme dangereux*, quelqu'un que l'on croit propre à plaire aux dames & à les séduire.

SERGENS DANGEREUX, se dit en termes de Jurisprudence, de certains Sergens particuliers établis pour avoir inspection sur les bois où le Roi a droit de danger.

La première syllabe est moyenne, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif peut précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte, comme l'oreille & le goût l'auront décidé. On pourra donc dire, une *conséquence dangereuse*, ou une *dangereuse conséquence*.

DANIEL; nom propre d'un des quatre grands Prophètes de l'Ancien Testament. Il étoit, à ce que l'on croit, du sang royal; il fut transféré fort jeune à Babylone, la quatrième année du règne de Joachim, à laquelle commencent les soixante-dix ans de captivité. Ce Prophète a écrit l'histoire depuis le règne de Nabuchodonosor, jusqu'au renversement du Royaume de Babylone par les Mèdes & les Perses; ensuite il raconte différentes visions divines, qui désignent certains temps & certains Rois; mais il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas rapporter au sens historique, parce qu'étant exprimées dans une langue prophétique, elles ont un sens mystérieux & entièrement caché. On trouve, dans le livre de Daniel, des témoignages très-clairs touchant JESUS-CHRIST. Il n'écrit pas seulement que le Messie viendra, dit Saint Jérôme, mais il marque le temps où il viendra. Il met les Rois dans leur ordre, compte les années, & annonce les signes les plus manifestes de sa venue.

DANIEL; (Gabriel) nom propre d'un Jésuite, Historiographe de France, né à Rouen en 1649, & mort à Paris en 1728. Il a laissé plusieurs Ouvrages, dont le principal est une Histoire de France, publiée par le Père Griffet dans l'année 1756, en dix-sept volumes *in*-4°. Par la comparaison que l'on a faite de cette Histoire avec celle de Mézerai, on a trouvé que celle du Jésuite, quoique remplie de défauts, étoit la moins mauvaise, du moins jusqu'au règne de Louis XI. Il a rectifié, grâces à *Cordemoi*, à *Valois* & à *Lecointe*, les fautes de Mézerai sur la première & la seconde race. On avoue qu'il narre avec beacoup de netteté & de justesse, & qu'il arrange assez bien les faits; mais il est sans force & sans élégance. On lui a reproché, dit un Historien célèbre, que sa diction n'est pas toujours assez pure; que son style est trop foible; qu'il n'intéresse pas; qu'il n'est pas peintre; qu'il n'a pas assez fait connoître les usages, les mœurs, les loix; que son Histoire est un long détail d'opérations de guerre, dans lesquelles un Historien se trompe presque toujours. En lisant son Histoire de *Henri IV*, dit le même Auteur,

on est tout étonné de ne pas le trouver un grand homme. Des manœuvres de guerre séchement racontées, de longs discours au Parlement en faveur des Jésuites, & enfin la vie du Père Cotton, forment, dans *Daniel*, le règne de ce grand Prince. Il eût été à désirer qu'il fût entré plutôt dans les détails de l'administration de Henri IV, & du Duc de Sulli, que dans cent petitesses, qui montrent plus de partialité que d'équité, & qui décèlent un Auteur plus Jésuite que citoyen. Ce qu'on a dit de son Histoire de *Henri IV*, on peut le dire de celle des autres Princes, du moins de ceux qui approchent le plus de ces derniers temps; car pour les Rois anciens, il est assez exact dans les jugemens qu'il en porte. Il n'est pas pourtant exempt de flatterie, lorsqu'il parle de leurs défaites. Le célébre Comte de Boulainvilliers, le même qui disoit qu'il étoit presqu'impossible qu'un Jésuite écrivît bien une Histoire de France, trouvoit dans celle de Daniel près de dix mille erreurs.

DANISMEND; substantif masculin. On donne ce titre en Turquie, aux Ministres de la Religion qui servent sous l'Iman dans les Mosquées.

DANIWARTACH; substantif masculin. Arbrisseau des Indes, qui a ses feuilles comme celles du camphrier: il produit un fruit semblable à une grappe de raisin, dont la graine, de couleur blanche, ressemble à du poivre blanc. Les Indiens font usage de cette plante pour battre leurs bestiaux malades, persuadés que ce remède opère leur guérison.

DANK; substantif masculin. Petite monnoie d'argent fabriquée en Perse, & qui vaut à peu près dix deniers de France.

Dank, est aussi le nom d'un poids de huit grains, avec lequel les Arabes pesent les pierres précieuses & les drogues qui doivent entrer dans la composition des remèdes dont ils font usage.

DANKON; nom propre d'une ville de Perse, située sous le 78e degré 15 minutes de longitude, & le 37 20 minutes de latitude.

DANNEBERG; nom propre d'une ville d'Allemagne, capitale d'un Comté de même nom, dans le cercle de la basse Saxe, & située sur la rivière de Letze, à seize lieues, sud est, de Lunebourg, sous le 29e degré 20 minutes de longitude, & le 53e 18 minutes de latitude.

Le Comté s'étend le long de l'Elbe, dans un pays & fertile & riche, entre le Duché de Mekelbourg, la Marche de Brandebourg & le Duché de Lunebourg. Il appartient à l'Electeur d'Hannovre.

DANOIS, OISE; substantif & adjectif. *Danus, a, um*. Qui habite le Danemarck, qui a rapport, qui appartient au Danemarck. *Les Danois descendent des anciens Cimbres. Des chevaux Danois.*

DANS; préposition de lieu. *In*. En. *Il est dans son cabinet. Il ressent des douleurs violentes dans le corps.*

Dans, est aussi une préposition, qui sert à marquer le temps. *Il reviendra dans un mois.*

Dans, est encore usité pour marquer l'état, la disposition du corps, de l'esprit, des mœurs, de la fortune. *Elle est dans des convulsions horribles. Il ne falloit pas demeurer si longtemps dans cette situation. Il étoit dans le délire. Il travaille dans l'espérance de réussir.*

Dans, signifie quelquefois avec. *J'allai chez lui dans le dessein d'arranger cette affaire.*

Dans, se dit aussi pour selon. *Cette proposition est vraie dans les principes de Newton.*

Différences relatives entre dans & en.

Ces mots différent d'abord en ce que le second ne se met jamais avec un nom propre de ville, & qu'il n'est jamais suivi des articles *le* & *la*, à moins que le mot qu'il précède, ne commence par une voyelle ou un *h* muet, comme dans ces phrases, *en l'absence*, *en l'honneur*; & que le premier ne se met jamais devant un mot d'où l'article est retranché : on dira donc, *il est en* procès, & il vit *dans* le luxe : c'est un homme *en* place *dans* Paris.

Lorsqu'il s'agit du lieu, *dans* a un sens précis & défini, qui fait entendre qu'une chose contient ou renferme l'autre, & marque un rapport du dedans au dehors; on est *dans* la chambre, *dans* la maison, *dans* la ville, *dans* le royaume, quand on n'en est pas sorti, ou qu'on y est rentré. *En*, a un sens vague & indéfini, qui indique seulement en général où l'on est, & marque un raport du lieu où l'on se trouve, à un autre où l'on pourroit être : on est *en* ville, lorsqu'on n'est pas à sa maison; *en* campagne ou *en* province, quand on a quitté Paris. On met *en* prison, & l'on met *dans* les cachots.

Lorsqu'il est question du temps, *dans* marque plus particulièrement celui où l'on exécute les choses, & *en* marque plus proprement celui qu'on emploie à les exécuter. La mort arrive *dans* le moment qu'on y pense le moins, & l'on passe *en* un instant de ce monde à l'autre.

Lorsque ces mots sont employés pour indiquer l'état ou la qualification, *dans* est ordinairement d'usage pour le sens particularisé, & *en* pour le sens général. Ainsi l'on dit, vivre *dans* une entière liberté, être *dans* une fureur extrême, tomber *dans* une profonde léthargie : mais on dit, vivre *en* liberté, être *en* fureur, tomber *en* léthargie.

Ce monosyllabe est long.

DANSE; substantif féminin. *Saltatio.* Mouvement du corps qui se fait en cadence, à pas mesurés, & ordinairement au son des instrumens ou de la voix. *Cette jeune Dame aime beaucoup la danse. Cette danse est noble.*

On dit d'une personne, qu'*elle a l'air à la danse;* pour dire, qu'elle a beaucoup de disposition à bien danser. *Cette Actrice a l'air à la danse.*

On dit aussi figurément & familièrement, que *quelqu'un a l'air à la danse;* pour dire, qu'il est très-propre à la chose dont on parle; & cette expression est bien moins usitée au propre qu'au figuré : on dira donc de quelqu'un qui paroît bon Ecuyer, qui monte bien un cheval, qu'*il a l'air à la danse.*

On dit, *entrer en danse;* pour dire, se mettre du nombre de ceux qui dansent, ou en rond, ou des danses figurées. *Elle vient d'entrer en danse.*

On dit aussi proverbialement & figurément, *entrer en danse;* pour dire, s'engager dans une affaire, dans une intrigue, dans une guerre, dont on n'avoit d'abord été que spectateur, sans y prendre part. *Cette République vient enfin d'entrer en danse.*

Danse sacrée, se dit de celle que les Juifs pratiquoient dans les fêtes solennelles établies par la loi, ou

dans des occasions de réjouissance publique.

Lorsque les Israélites célébroient quelque événement heureux, où la puissance de Dieu s'étoit manifestée en leur faveur, le Sacerdoce composoit des danses, que les Lévites exécutoient.

Après le passage de la Mer-Rouge, Moyse & sa Sœur rassemblèrent deux grands chœurs de musique, l'un composé d'hommes, l'autre de femmes, qui chantèrent & dansèrent un ballet solennel d'actions de grâces.

Danse sacrée, se dit aussi de toutes les danses que les Egyptiens, les Grecs & les Romains avoient instituées en l'honneur de leurs Dieux, & qu'on exécutoit, ou dans les temples, comme les danses des sacrifices, des mystères d'Isis, de Cérès; ou dans les places publiques, comme les bacchanales; ou dans les bois, comme les danses rustiques, *&c.*

Les Gaulois, les Espagnols, les Allemands, les Anglois ont aussi eu leurs danses sacrées. Dans toutes les religions anciennes, les Prêtres furent danseurs par état, parce que la danse a été regardée par tous les Peuples de la terre, comme une des parties essentielles du culte qu'on devoit rendre à la Divinité.

Danses Bacchiques, se dit de celles que Bacchus inventa, & qu'exécutoient les Satyres & les Bacchantes de sa suite. Elles furent de trois espèces : la grave, qui répondoit à nos danses de terre à terre; la gaie, qui avoit beaucoup de rapport à nos gavotes légères, à nos passe-pieds, à nos tambourins; enfin, la grave & la gaie, mêlée l'une à l'autre, telles que sont nos chaconnes & nos autres airs de deux ou trois caractères.

Danse armée, se dit de la plus ancienne de toutes les danses profanes : elle s'exécutoit avec l'épée, le javelot & le bouclier. C'est la même que les Grecs appeloient *ménaphitique*, & que Minerve, dit-on, inventa pour célébrer le victoire des Dieux, & la défaite des Titans.

Danses Champêtres, se dit de celles que le Dieu Pan inventa, pour être pratiquées dans la belle saison, au milieu des bois. Le caractère en étoit vif & gai. Les jeunes filles & les jeunes garçons les exécutoient avec une couronne de chêne sur la tête, & des guirlandes de fleurs qui leur descendoient sur l'épaule gauche, & étoient rattachées sur le côté droit.

Danses des Festins, se dit de celles que Bacchus institua à son retour en Egypte; c'étoit, après le repas, des espèces de bals, où éclatoient la joie, la magnificence & l'adresse.

Danses des Funérailles, se dit de celles qui s'exécutoient dans les pompes funèbres. S'il s'agissoit d'un Roi d'Athènes, une troupe d'élite, vêtue de longues robes blanches, commençoit la marche; deux rangs de jeunes garçons précédoient le cercueil, qui étoit entouré par deux rangs de jeunes Vierges. Ils portoient tous des couronnes & des branches de cyprès, & formoient des danses graves & majestueuses sur des symphonies lugubres.

Les Prêtres des différentes Divinités adorées dans l'Attique, revêtus des marques distinctives de leur caractère, venoient ensuite : ils marchoient lentement & en mesure,

sure, en chantant des vers à la louange du Roi mort.

Les danses des funérailles des particuliers, formées sur ce modèle, étoient proportionnées à la dignité des morts.

Danse de l'Archimime, s'est dit dans les funérailles des Romains, de celle qu'exécutoit un homme instruit dans l'art d'imiter l'air, la démarche, les manières des autres hommes : il précédoit le cercueil, prenoit les habits du défunt, & se couvroit le visage d'un masque, qui en retraçoit tous les traits : sur les symphonies lugubres qu'on exécutoit pendant la marche, il peignoit dans sa danse, & sans partialité, les actions les plus marquées du personnage qu'il représentoit.

Danse Astronomique, se dit d'une danse inventée par les Egyptiens qui par des mouvemens variés, des pas assortis, & des figures bien dessinées, représentoient, sur des airs de caractère, l'ordre, le cours des astres, & l'harmonie de leur mouvement.

Danse des Curètes et des Corybantes, se dit de celle que les Curètes & les Corybantes, Ministres de la Religion sous les premiers Titans, inventèrent, & qu'ils exécutoient au son des tambours, des fifres, des chalumeaux, & au bruit tumultueux des sonnettes, du cliquetis des lances, des épées & des boucliers. Ce fut, dit la Mythologie, par le secours de cette danse, que ces Prêtres sauvèrent de la barbarie du vieux Saturne, le jeune Jupiter, dont l'éducation leur avoit été confiée.

Danse des Saliens, se dit de celle que Numa Pompilius institua en l'honneur de Mars, & qu'il fit exécuter par douze Prêtres appelés *Saliens*, & choisis parmi la plus illustre noblesse : ils dansoient dans le temple pendant le sacrifice, & dans les marches solennelles qu'ils faisoient dans les rues de Rome, en chantant des hymnes à la gloire du Dieu.

Danse de l'innocence, s'est dit à Lacédémone, d'une danse ancienne que les jeunes filles exécutoient nues devant l'autel de Diane, avec des attitudes douces & modestes, & des pas lents & graves. Hélène s'exerçoit à cette danse, quand Thésée la vit, en devint amoureux & l'enleva.

Danse des Lapithes, se dit d'une danse qu'inventa, dit-on, Pirithoüs, & qui s'exécutoit au son de la flûte à la fin des festins, pour célébrer quelque victoire importante : ce fut une imitation du combat des Centaures & des Lapithes ; ce qui la rendit difficile & pénible.

Danses de l'Hymen, se dit de celles qu'exécutoient, dans les mariages des Anciens, de jeunes garçons & de jeunes filles couronnés de fleurs, en exprimant, par leur figure, leurs pas & leurs gestes, la joie vive d'une noce. Au reste, cette danse n'avoit rien que de modeste.

Danse Nuptiale, se dit d'une autre danse qui s'exécutoit chez les Romains, mais qui étoit une peinture dissolue des actions les plus secrètes du mariage.

Danse du premier jour de Mai, se dit d'une danse qui prit naissance à Rome. Plusieurs jeunes gens des deux sexes sortoient de la ville au point du jour, alloient, en dansant au son des instrumens, cueillir dans les campagnes des rameaux verts, pour en orner les portes de leurs parens & de leurs amis : ceux-ci les attendoient dans les rues, où l'on

avoit eu soin de tenir des tables servies de toutes sortes de mets : pendant ce jour on ne songeoit qu'au plaisir ; chacun étoit paré de rameaux naissans ; & ç'eût été se mettre dans le cas d'être blâmé, que de paroître sans cette marque distinctive de la fête : c'est de-là qu'est venu le proverbe encore usité, *on ne me prend pas sans vert*.

Ces danses innocentes dans les commencemens, dégénérèrent dans la suite en danses galantes & licencieuses : la débauche devint telle, que Tibère lui-même en rougit, & la fête fut abolie ; mais bientôt elle se renouvela, & se répandit dans presque toute l'Europe. Telle est l'origine de ces grands arbres ornés de fleurs, qu'on plante en tant d'endroits dès l'aurore du premier jour de Mai.

DANSE DE SAINT-WIT, se dit en termes de Médecine, d'une sorte de maladie convulsive, à laquelle les enfans sont quelquefois sujets : c'est une maladie assez rare.

Elle attaque les enfans des deux sexes, depuis l'âge de dix ans jusqu'à la puberté ; elle se fait connoître par les symptômes suivans : le malade commence à boiter, & à ressentir une foiblesse dans une de ses jambes ; ce qui augmente au point qu'il ne peut plus se soutenir dessus, & qu'il la traîne après soi : il ne peut tenir sa main dans la même situation. Les contorsions convulsives de cette partie, l'obligent à la changer sans cesse de place, quelqu'effort qu'il fasse pour la fixer. Lorsqu'il veut boire, il fait mille gestes avant de pouvoir fixer le verre avec les lèvres ; pour lors il avale d'un trait précipité, la boisson qui y est contenue.

Tous les Auteurs qui ont traité de cette maladie, prétendent qu'elle est produite par des convulsions ; cependant, quand on considère les mouvemens que font ceux qui en sont attaqués, il semble qu'ils approchent plus du tremblement ; ce qui peut faire penser que cet état est à demi-convulsif & à demi paralytique.

La cause immédiate de cette maladie est infailliblement la mauvaise constitution des nerfs ou du fluide nerveux ; mais la cause éloignée vient des premières voies, c'est-à-dire, de l'estomac chargé de mauvais levains qui passent dans le sang, & de-là dans les nerfs, & qui causent les agacemens qu'on observe dans cette maladie : les enfans qui en sont attaqués, sont ordinairement sujets aux vers.

Le traitement doit tendre à évacuer les mauvais sucs de l'estomac, à corriger l'épaississement des humeurs, & à raffermir les parties, si c'est la disposition paralytique qui domine ; & à les relâcher, si c'est l'état convulsif qui l'emporte.

DANSE, signifie aussi la manière de danser. *Cette Actrice a la danse brillante.*

DANSE, se dit encore d'un air à danser. *La courante est une danse noble.*

On dit proverbialement & populairement, *après la panse vient la danse* ; pour dire, qu'après avoir fait bonne chère, on songe à d'autres plaisirs.

On dit aussi proverbialement & figurément, *commencer la danse*, *mener la danse* ; pour dire, être le premier à faire ou à souffrir quelque chose, en quoi on est suivi par les autres. *Ils monteront la garde les uns après les autres ; les Grenadiers commenceront la danse.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

DANSÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Danser.

DANSER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Saltare.* Mouvoir le corps en cadence, à pas mesurés, & au son de la voix ou des instrumens. *On danse ce soir chez cette Dame. Elle danse très-bien.*

Danser, est aussi verbe actif. *Elle va danser un menuet.*

On dit proverbialement d'un vin très-vert, qu'*il feroit danser les chèvres.*

On dit aussi proverbialement, *toujours va qui danse ;* pour dire, qu'il n'importe pas de bien danser, pourvu qu'on danse.

La même chose se dit figurément, en parlant d'une personne qui fait de son mieux ce qu'elle va faire, mais tant bien que mal.

On dit encore proverbialement & figurément, qu'*on a fait danser une personne ;* pour dire, qu'on lui a donné bien de l'exercice, bien de l'embarras, pour la réduire à ce qu'on vouloit. *Il est capable de vous faire danser plus que vous ne voudriez.*

On dit aussi dans la même acception, que *quelqu'un la dansera*, qu'*il la dansera tout le premier.*

On dit encore figurément & proverbialement, que *quelqu'un danse sur la corde ;* pour dire, qu'il est dans une situation délicate, difficile & périlleuse.

On dit aussi figurément & proverbialement, qu'*une personne ne sait sur quel pied danser ;* pour dire, qu'elle se trouve dans une circonstance à ne savoir plus que faire.

Danser la pâte, se dit en termes de Boulangers, de l'action de travailler la pâte à biscuit sur une table, au sortir du pétrain, jusqu'à ce qu'elle soit bien ferme & bien ressuyée.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Observez, que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DANSEUR, EUSE ; substantif. *Saltator, saltatrix.* Celui, celle qui danse. *Cette contredanse fut dansée par de bons danseurs & de bonnes danseuses.*

Danseur, se dit plus ordinairement de celui qui a coutume de danser, ou qui fait profession de danser. *C'est le premier Danseur de l'Opéra.*

Danseur, ou Maître de Danse, se dit encore de celui qui montre à danser, en qualité de Maître de la Communauté de cet Art.

Cette Communauté, dont les statuts sont de 1658, est gouvernée par les Maîtres de la Confrérie, qui ont à leur tête un Chef qualifié de Roi de tous les violons, Maîtres à danser & Joueurs d'instrumens, tant hauts que bas du Royaume.

Les Maîtres sont élus tous les ans à la pluralité des voix ; mais le Roi des violons & de la danse doit obtenir des provisions du Roi ; comme étant un des Officiers de sa Maison.

Le Roi des violons & de la danse peut nommer des Lieutenans dans chaque ville du Royaume ; pour faire observer les statuts de la Communauté, recevoir les Maîtres sur sa présentation, & leur donner toutes lettres de provisions nécessaires ; pour quoi les Lieutenans peuvent percevoir la moitié des droits dûs

au Roi pour les réceptions d'Apprentis & de Maîtres.

DANSEUR DE CORDE, se dit de celui dont la profession est de marcher, danser, voltiger sur une corde tendue en l'air.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

DANTE; *Voyez* ZÉBU.

DANTE; (le) nom propre d'un Poëte Italien, né à Florence en 1260. Les Italiens l'appellent le *Divin*; mais, dit un Auteur moderne, c'est une Divinité cachée, dont peu de gens entendent les oracles. On a donné le titre de *Poëme épique* à l'ouvrage qu'il a intitulé: *l'Enfer, le Purgatoire & le Paradis*.

Le Dante trouve d'abord à l'entrée de l'Enfer, un lion & une louve. Tout d'un coup *Virgile* lui dit qu'il est né Lombard; c'est précisément comme si *Homère* disoit qu'il est né Turc. *Virgile* offre de faire au *Dante* les honneurs de l'Enfer & du Purgatoire, & de le mener jusqu'à la porte de Saint Pierre; mais il avoue qu'il ne pourra pas entrer avec lui.

Cependant Caron les passe tous deux dans sa barque. *Virgile* lui raconte que peu de temps après son arrivée en Enfer, il y vit un Être puissant, qui vint chercher les ames d'*Abel*, de *Noé*, d'*Abraham*, de *Moïse*, de *David*. En avançant chemin, ils découvrent dans l'Enfer, des demeures très-agréables: dans l'une sont *Homère*, *Horace*, *Ovide* & *Lucain*; dans une autre, on voit *Electre*, *Hector*, *Enée*, *Lucrèce*, *Brutus*, & le Turc *Saladin*; dans une troisième, *Socrate*, *Platon*, *Hippocrate*, & l'Arabe *Averroës*. Enfin, paroît le véritable Enfer, où *Pluton* juge les condamnés. Le Voyageur y reconnoît quelques Cardinaux, quelques Papes, & beaucoup de Florentins. Tout cela est-il dans le style comique? Non. Tout est-il dans le genre héroïque? Non. Dans quel goût est donc ce Poëme? Dans un goût bizarre.

Mais il y a des vers si heureux & si naïfs, qu'ils n'ont point vieilli depuis quatre cens ans; & qu'ils ne vieilliront jamais.

DANTZICK; nom propre d'une grande, riche & forte ville d'Europe, capitale de la Prusse Royale & de la Pomerelle, avec un port à l'embouchure de la Vistule, dans la mer Baltique: la ville est sur les rivières de Rodaune & de Motlaw, à 74 lieues, nord-ouest, de Varsovie, & à 300 lieues, nord-est, de Paris, sous le 36e degré 40 minutes de longitude, & le 52e 22 minutes de latitude. Elle est libre & anséatique, & elle se gouverne par ses propres loix, sous la protection de la Pologne. Il n'y a que les Luthériens qui aient part au gouvernement. Le Roi de Pologne y a un Burgrave, qu'il doit choisir parmi les Sénateurs. Ceux-ci sont au nombre de quatorze, & règlent les principales affaires avec les quatre Consuls. Le Conseil appelé *le Magistrat des Echevins*, connoît des matières contentieuses, civiles & criminelles, & les appellations de ce tribunal se relèvent à la grande assemblée qui est composée de cent personnes.

Le commerce de Dantzick est très-étendu: celui de blé y est surtout si considérable, qu'on prétend qu'il s'y en vend tous les ans plus de sept cent mille tonneaux.

Le fameux géographe Cluvier naquit en cette ville en 1580, & mourut à Leyde en 1623.

On appelle *golfe de Dantzick*, un golfe de la mer Baltique, situé vers la ville de Dantzick, entre les côtes de la Pomerelle & de la Prusse, & les embouchures de la Wistule.

DANTZIKOIS; (les) Ceux qui habitent la ville de Dantzick.

DANUBE; nom propre du fleuve le plus célèbre & le plus considérable de l'Europe après le Wolga. Il a sa source au-dessous de Tonefchingen, village de la Principauté de Furstemberg, traverse la Souabe, la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, *&c.* & enfin se décharge dans la mer noire par deux embouchures, après un cours d'environ sept cens lieues. Il commence d'être navigable à Ulme, dans la Souabe.

DANZEL; vieux mot qui s'est dit autrefois dans le sens de damoiseau, pour qualifier de jeunes gens de qualité.

DAOLO; nom propre d'un Dieu que révèrent les peuples du Tonquin, & qu'ils invoquent quand ils se mettent en voyage.

DAONS; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, sur la rivière de Mayenne, à dix lieues, sud-sud-est, de Château Gontier.

DAPALIS; terme de Mythologie, & surnom que les Romains donnèrent à Jupiter, comme conservateur des mets, & intendant des festins.

DAPHNÉ; terme de Mythologie, & nom propre d'une Nymphe, fille du fleuve Pénée, qui étant un jour poursuivie vivement par Apollon, qu'elle ne vouloit point écouter, invoqua le secours du fleuve son père pour la dérober aux transports amoureux du Dieu des vers, & aussitôt elle fut métamorphosée en laurier. *Voyez* APOLLON.

DAPHNÉPHORE; substantif masculin, & terme de Mythologie. Les Grecs donnoient ce titre à un jeune homme choisi parmi les mieux faits, & les plus illustres par leur naissance, lequel pendant les fêtes appelées *Daphnéphories*, qu'on célébroit en Grèce tous les neuf ans en l'honneur d'Apollon, portoit une branche de laurier ornée de globes & de couronnes de fleurs: le plus remarquable des globes désignoit le soleil, les autres la lune & les étoiles; les couronnes marquoient les jours de l'année.

DAPHNÉPHORIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Grecs célébroient tous les neuf ans en l'honneur d'Apollon. *Voyez* DAPHNÉPHORE.

DAPHNIS; terme de Mythologie, & nom propre d'un jeune berger de Sicile, fils de Mercure. Il devint aveugle, pour avoir violé la promesse qu'il avoit faite à une Nymphe de n'aimer qu'elle.

DAPHNITE; substantif féminin. Les Naturalistes ont donné ce nom à une pierre figurée en forme de feuilles de laurier.

DAPHNOMANCIE; substantif féminin. Sorte de divination ainsi appelée de la métamorphose de la Nymphe Daphné en laurier, & qui se pratiquoit en jetant dans le feu une branche de cet arbre: si en brûlant elle petilloit, c'étoit un heureux présage; mais l'augure étoit sinistre, si elle brûloit sans faire aucun bruit.

DAPIFER; substantif masculin. Ce mot qui est latin, est un titre de dignité & d'office dans la Maison Impériale: l'Electeur Palatin a été décoré de ce titre jusqu'en 1623, que l'Electeur de Bavière a pris le titre d'*Archi-Dapifer* de l'Empire. Son office est de porter à cheval les

premiers plats à la table de l'Empereur lors de son couronnement.

L'office de *Dapifer* fut autrefois institué en France par Charlemagne : cet Officier avoit l'Intendance de tous les offices domestiques de la Maison Royale. Il subsiste aujourd'hui sous le titre de *Grand Maître de la Maison du Roi*.

DAPIFÉRAT ; substantif masculin. Office, dignité du Dapifer.

DARAAN; nom propre d'une ville de la grande Tartarie, sous le 86e degré 25 minutes de longitude, & le 40e 30 minutes de latitude.

DARABA; nom propre d'une ancienne Ville de l'Ethiopie, sous l'Egypte.

DARABGUIERD; nom propre d'une Ville de Perse, située sous le 80e degré 15 minutes de longitude, & le 39e 15 minutes de latitude. On trouve dans le voisinage du sel de toutes sortes de couleurs.

DARANISSA; nom propre. C'est, selon Ptolémée, une ancienne Ville de l'Arménie majeure, qui étoit située près de la source la plus méridionale de l'Euphrate.

DARBY, ou DERBY; nom propre d'une Ville riche & peuplée d'Angleterre, sur le Dervant, à trente-quatre lieues, nord-ouest, de Londres. Elle est Capitale d'une province de même nom, qui a celle d'York au nord, celle de Nottingham à l'orient, celle de Leicester au sud-est, & celles de Staford & de Chester, au sud-ouest, & à l'ouest. Elle abonde en blés, en bois & en pâturages. Il y a aussi des carrières de marbre, & des mines de charbon, de fer & de plomb.

DARCINE; substantif féminin & terme de Marine, par lequel on désigne la partie d'un port de mer où les bâtimens sont le plus à l'abri & le plus en sûreté.

DARD; substantif masculin. *Jaculum*. Sorte d'arme qui se lance avec la main. *Il lui lança son dard.*

DARDS, se dit en termes d'Architecture, de bouts de flèches, que les anciens ont introduits comme symboles de l'amour, parmi les oves qui ont la forme du cœur.

DARDS A FEU, se dit en termes de Marine, d'une sorte d'artifice qu'on jette dans les vaisseaux ennemis.

DARD, se dit en termes de Jardinage, du montant ou petit brin droit & rond, qui s'élance du milieu du calice de certaines fleurs, telles que l'œillet.

Ce monosyllabe est long.

DARDA; nom propre d'un fort de la basse Hongrie, sur la Drave, près du pont d'Esseck, à trois lieues, sud, de Baranywar.

DARDANAIRE; substantif masculin. Ancien nom par lequel on désignoit autrefois un monopoleur.

Ce mot vient de *Dardanus*, qui passoit pour détruire les fruits de la terre par une espèce de magie.

DARDANELLE; (CANAL ou DÉTROIT DES) nom propre du fameux Détroit qui sépare l'Europe de l'Asie, & joint l'Archipel à la Propontide. On le nomme aussi *l'Hellespont*, le *Détroit de Gallipoli*, les *Bouches de Constantinople*. Il est bordé à droite & à gauche par de belles collines assez bien cultivées. Son embouchure a près de quatre milles & demi de longueur; & lorsque le vent du Nord souffle, les vaisseaux ne peuvent pas pénétrer à cause de la rapidité des eaux de la Propontide; mais le courant se fait à peine remarquer, quand il règne un vent de Sud.

Ce *Canal* est défendu par deux

forts appelés *les Châteaux des Dardanelles*, dont l'un est situé dans la Romanie, & l'autre dans la Natolie. C'est Mahomet II qui les a fait bâtir.

Mahomet IV fit élever en 1659, deux autres Châteaux des Dardanelles, à l'embouchure du Détroit, pour s'opposer aux insultes des Vénitiens. On croit cependant qu'ils feroient peu d'effet contre une flotte qui voudroit forcer le passage, avec un bon vent, parce qu'ils sont éloignés l'un de l'autre de plus de quatre milles, & que d'ailleurs la construction en est vicieuse.

DARDANIE; nom propre d'une ancienne petite Province située au nord de la Troade, dans l'Asie-Mineure, ou entre l'Hellespont & les Sources du Granique. Elle avoit pour capitale une ville de même nom, située près des sources du Simoïs, & que Dardanus avoit bâtie.

DARDANUS; nom propre d'un fils de Jupiter & d'Electre, fille d'Atlas, lequel ayant épousé la fille du Roi Teucer, hérita de sa Couronne. Il bâtit aux pieds du Mont-Ida, la fameuse ville de Troye. Son règne fut long & heureux, & ses Sujets, par reconnoissance, le mirent après sa mort au rang des Dieux.

DARDE; vieux mot qui signifioit autrefois flèche.

DARDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Darder.

DARDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Jaculari.* Lancer un javelot, une arme ou quelque autre chose, comme on lanceroit un dard. *Il darda son poignard.*

Darder, signifie aussi frapper, blesser avec un dard, *Il s'occupe à darder des brochets dans ce lac.*

Darder, se dit encore figurément dans la signification de lancer. *Le Soleil dardoit ses rayons.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DAR-EL HAMARA; nom propre d'une ancienne ville d'Afrique, au royaume de Fez, sous le 9e degré de longitude, & le 34e 20 minutes de latitude.

DARGAN, nom propre d'une ville d'Asie, au royaume de Perse, sous le 86e degré 26 minutes de longitude, & le 40e 30 minutes de latitude.

DARHA; nom propre d'une Province d'Afrique, dans la Numidie, ainsi appelée de la rivière de *Darha*, qui la traverse. Elle est bornée au Nord, par le grand Atlas; à l'Occident, par les provinces de Gesule & de Sus; à l'Orient, par celle de Segelmesse, & au Midi, par la Lybie. On lui donne environ cent lieues de longueur. On y recueille beaucoup de dattes & d'indigo.

Cette Province appartient au Roi de Maroc.

La rivière de *Darha* a sa source dans le Mont-Atlas, sur les frontières de la province de Hascora; & après avoir coulé vers le midi, & arrosé la Province & le Désert de son nom, elle se jette dans un lac, d'où ses eaux vont encore dans deux autres lacs, & enfin à la mer.

DARIABANIS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à des toiles blanches de coton, qu'on tire de Surate.

DARIDAS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à une sorte de taffetas des Indes,

qui se fabrique avec les filamens d'une plante.

DARIEN ; (Isthme de) qu'on appelle aussi *Isthme de Panama*. Il joint l'Amérique Septentrionale, avec la Méridionale. Il y a près de cet Isthme une rivière, un golfe & une ville de même nom. La ville est située entre des montagnes où l'on ressent de très-vives chaleurs ; ce qui en rend le séjour aussi mal-sain qu'incommode.

DARINS ; substantif masculin pluriel. On donne ce nom dans le commerce à des toiles de chanvre qui se fabriquent en Champagne.

DARIOLE ; substantif féminin. Petite pièce de Pâtisserie, dans laquelle on met du lait, du beurre, *&c. Cet enfant aime les darioles.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

DARIOLETTE ; substantif féminin. C'est le titre dont on faisoit usage autrefois, pour désigner la confidente d'une héroïne de Roman.

DARIQUE ; substantif féminin. Ancienne monnoie des Perses, en or & en argent, frappée vers l'an 538, avant l'ère chrétienne, sous Darius-Medus, que l'Ecriture appelle *Cyaxare II*, Roi des Mèdes.

Le titre & la beauté de ces monnoies les fit préférer pendant plusieurs siècles, à toutes les autres monnoies de l'Asie.

DARIQUE, s'est dit dans la suite par extension, de l'or qui se trouvoit au titre de ces monnoies.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DARIUS ; nom propre de plusieurs Rois de Perse, dont le dernier appelé *Darius Codoman*, fut vaincu par Alexandre, & perdit l'Empire & la vie vers l'an 330 avant l'ère chrétienne. Cet empire fondé par Cyrus, avoit duré 238 ans, depuis la prise de Babylone.

DARLINGTON ; nom propre d'une ville d'Angleterre, dans le Comté de Durham, près de la Tées.

DARMOUTH, ou DERMOUTH ; nom propre d'une ville maritime d'Angleterre, en Devonshire, à 55 lieues, sud-ouest, de Londres. Elle envoie des Députés au Parlement. C'est-là où le Prince d'Orange fit sa descente en 1688.

DARMSTADT ; nom propre d'une ville d'Allemagne, située sur une rivière de même nom, au cercle du haut Rhin, à sept lieues, sud-est, de Mayence. Elle est capitale du Landgraviat de Hesse-Darmstadt, & la résidence de ses Souverains.

DARNAMAS ; substantif masculin. On donne ce nom dans le Commerce à la meilleure espèce de coton que l'on tire de Surate.

DARNE ; substantif féminin. Tranche d'un poisson, tel que saumon ou alose. *Une Darne d'alose.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

DARNETAL ; nom propre d'un bourg considérable de France, en Normandie, à un quart de lieues, est, de Rouen. On y compte plus de trois mille ouvriers occupés au travail des draps qui s'y fabriquent.

DARNEY ; nom propre d'une ville de France, en Lorraine, sur la Saone, à cinq lieues de Mirecourt, & à treize de Lunéville. C'est le siége d'un Bailliage Royal.

DAROCA ; nom propre d'une ville d'Espagne, dans l'Arragon, sur la rivière de Xiloca, à douze lieues de Saragosse.

DAROGA ; substantif masculin. C'est

le titre que porte en Perse, le Juge criminel de chaque ville.

On appelle encore de même un *Tribunal Souverain*, où l'on juge les Officiers employés au recouvrement des deniers publics, quand ils sont accusés de malversations.

DARRENIER, DARRIER; vieux mots qui signifioient autrefois dernier.

DARRO; nom propre d'une rivière d'Espagne, qui a sa source dans une montagne, à dix-sept milles au-dessus de Grenade, & son embouchure dans le Xénil, auprès de cette ville.

DARSE; substantif féminin. La partie intérieure d'un port, où l'on retire ordinairement les galères, les petits bâtimens, & que l'on ferme avec une chaîne.

DARTOS; substantif masculin, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne un muscle fait en forme de membrane, placé sous la peau du scrotum, dont il est séparé par un simple tissu cellulaire. Il forme deux sacs adossés l'un contre l'autre, & c'est à cet adossement qu'on donne le nom de *médiastin du scrotum*. Chacun de ces sacs est recouvert intérieurement de tissu cellulaire, & renferme un des testicules. Le médiastin du scrotum est placé sous le raphé, auquel il répond. On ne peut déterminer la direction des fibres de ce muscle, si c'en est un: M. Lieutaud nie qu'il y ait des fibres charnues, & soutient que ce n'est qu'un tissu cellulaire, semblable à celui qu'on trouve sous la peau de la verge. La multitude des vaisseaux sanguins dont il est parsemé, en altérant sa couleur, l'ont fait prendre pour un muscle: ce qui a peut-être encore confirmé dans cette erreur, c'est le relâchement & la contraction dont ils sont capables, & qui font rider le scrotum. On a coutume de juger de la vigueur d'un homme par la contraction du dartos, & le peu de longueur des bourses. Quoique le tissu cellulaire, qui est entre le dartos & le scrotum, soit assez lâche, on n'y trouve pas de graisse; mais il devient facilement emphysémateux, & il est assez souvent le siége d'une hydrocèle particulière qui se fait par infiltration.

DARTRE; substantif féminin. *Serpigo*. Maladie qui vient sur la peau en forme de gratelle.

Il y a plusieurs espèces de dartres; quand elles sont séparées les unes des autres, comme il arrive à celles qui ont leur siége sur le visage, on les appelle *discrètes*: on les reconnoît, parce qu'elles s'élèvent en pointe, qu'elles ont une base enflammée, dont la rougeur & la douleur disparoissent, après qu'elles ont jeté la petite quantité d'humeurs qu'elles contenoient; après quoi, elles se sèchent d'elles-mêmes.

Si les pustules sont réunies plusieurs ensemble, en forme ordinairement circulaire ou ovale, elles constituent les dartres confluentes, qui sont communément malignes, corrosives, accompagnées de grandes démangeaisons, qui se changent quelquefois en douleurs très-vives.

Quand les boutons sont petits, ramassés, accompagnés d'inflammation tout alentour, que leurs pointes se remplissent d'une matière blanchâtre, & se couvrent ensuite d'une croûte ronde, la dartre prend le nom de *miliaire*.

Il arrive quelquefois que l'humeur dartreuse est si âcre & si cor-

rosive, qu'elle pénètre dans la substance de la peau, & la détruit; on l'appelle pour lors *dartre rongeante*.

Toutes ces espèces de dartres ont leur cause dans l'âcreté de la lymphe, qui s'arrête dans les vaisseaux capillaires, ou dans les glandes qui règnent sur la peau, & qui se présente sous différentes faces, selon les différentes parties où elle séjourne. Il y a bien des choses qui peuvent occasionner cette âcreté particulière de la lymphe, comme le virus vérolique, scorbutique, cancéreux, *&c.* Le vice particulier de la lymphe, qui est héréditaire ou accidentel, le défaut de transpiration qui rend le sang grossier, & la lymphe chargée de parties excrémentielles, âcres & mordantes; les évacuations périodiques supprimées, comme les règles, les fleurs blanches, les sueurs, l'écoulement par les hémorhoïdes, *&c.*

Les *dartres* qui viennent sur le visage, & que l'on appelle *discrètes*, se guérissent souvent d'elles-mêmes; elles suppurent & se desséchent presqu'aussitôt; on doit seulement avoir l'attention, dans ce cas, de laver son visage plusieurs fois par jour, avec de l'eau de guimauve tiède, & de le frotter ensuite avec un linge propre.

La seconde espèce de dartre nommée *confluente*, ne vient jamais à maturité; il en sort seulement une humeur claire, quand on se grate: elle est très-opiniâtre; & quand on s'en croit délivré, elle renaît de nouveau.

Le traitement des dartres en général demande des préparatifs longs & suivis, pour pouvoir en obtenir la guérison; c'est au Praticien à employer à propos les remèdes convenables à chaque espèce de dartre. On doit surtout travailler avec soin à corriger le vice dominant des humeurs, à en tempérer l'acrimonie, & à empêcher qu'il ne fasse de dépôt sur des parties importantes; c'est pourquoi l'on ne peut être trop en garde contre l'administration imprudente des topiques & des répercussifs.

Dartre, se dit en termes de Maréchallerie, d'un ulcère large à peu près comme la main, qui vient ordinairement à la croupe, quelquefois à la tête, & quelquefois à l'encolure des chevaux, & qui leur cause une démangeaison si violente, qu'on ne peut les empêcher de se gratter & d'augmenter par conséquent ces sortes d'ulcères.

DARWE, ou DERWANT; nom propre d'une rivière d'Angleterre, qui a sa source dans les montagnes de la province de Darby ou Derbi, & son embouchure dans la rivière de Trente, après avoir traversé cette Province.

DARWENT; nom propre d'une rivière d'Angleterre, qui a sa source près de Withby, & son embouchure dans l'Youre, après avoir arrosé la partie orientale de la province d'York.

DASAN; substantif masculin. Coquillage univalve, qui est une sorte de *lepas* à coquille percée en dessus, & qui est très-commun au Sénégal, dit M. Adanson, surtout vers la partie méridionale de l'île de Gorée.

DASSEN-EYLANDE, ou Île des Daims; nom propre d'une des trois petites îles qui sont situées au nord du Cap de Bonne-Espérance. On y trouve un grand nombre de daims & de brebis.

DASSERI; substantif masculin. Mi-

nistre de la Religion dans les Indes, & disciple du Gourom, qui en est le Chef.

DATAIRE; substantif masculin. C'est le titre d'un Officier de la Cour de Rome, qui préside à la Daterie. Il n'est établi que par commission; il représente la personne du Pape, pour la distribution de toutes les grâces bénéficiales, & de ce qui les concerne, non que ce soit le Dataire qui accorde les grâces, mais c'est par lui qu'elles passent. Son pouvoir est très-étendu. Quand cette commission est donnée à un Cardinal, on l'appelle *Prodataire*, c'est-à-dire, qui est au lieu du Dataire.

Sous-Dataire, se dit d'un Officier établi par commission, pour aider le Dataire, sans cependant en dépendre, puisque c'est un Prélat de la Cour de Rome.

Dataire, ou **Réviseur** *per obitum*, se dit d'un Officier dépendant du Dataire, qui a la partie des vacances par mort en pays d'obédience. Comme, en Bretagne, on ne prend point de dates à cause de l'alternative, on porte les Suppliques de cette Province au *Réviseur per obitum*, quand c'est sur vacance par mort.

Dataire, ou **Réviseur** *de matrimoniales*, se dit d'un Officier dépendant encore du Dataire, chargé de revoir les Suppliques des dispenses matrimoniales, avant & après qu'elles ont été signées, d'en examiner les clauses, & d'y ajouter les augmentations & restrictions qu'il juge à propos.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DATE; substantif féminin. Indication du temps & du lieu où une lettre a été écrite, où un acte a été passé, *&c.* Les divers temps auxquels les Anciens ont commencé l'année, & le peu d'uniformité des Auteurs là-dessus, feront toujours une source de difficultés pour connoître les Dates des anciennes chartres & chroniques. On peut néanmoins consulter sur cet objet une très-bonne dissertation qui se trouve à la tête de *l'Art de vérifier les Dates*, par les Religieux Bénédictins de la Congrégation de St. Maur.

La Date est nécessaire dans certains actes pour leur validité; tels sont tous les actes judiciaires & extrajudiciaires, les actes passés devant Notaires, & autres Officiers publics.

Dans les actes sous seing-privé, la Date est utile pour connoître dans quelles circonstances l'acte a été fait; mais le défaut de Date n'est pas une nullité.

Les actes authentiques ont une date certaine du jour qu'ils sont passés, à la différence des actes sous signature privée, qui n'acquièrent de date certaine que du jour qu'ils sont reconnus en Justice.

On dit *retenir une date chez un Notaire*; pour dire, retenir le jour auquel on veut qu'un contrat soit passé.

On dit aussi figurément, *prendre date, retenir date*; pour dire, prendre un certain temps pour faire ou pour exiger quelque chose. *Je ne vous ai point vu hier; mais je retiens date pour la première fois que je sortirai.*

On dit d'une amitié contractée de longue main, qu'*elle est d'ancienne date.*

On dit la même chose d'un événement arrivé depuis long-temps.

DATE, se dit en matière bénéficiale, d'une inscription qui se fait à Rome sur un Registre, lors de l'arrivée d'un courier qui porte une procuration de résignation, ou une autre demande de bénéfice. C'est sur cette inscription que s'expédient les provisions du bénéfice.

Il est dit, par l'art. 47, des Libertés de l'Eglise Gallicane, que » quand un François demande au » Pape un bénéfice assis en France, » vacant par quelque sorte de vacation que ce soit, le Pape est » tenu de lui en faire expédier la » signature du jour que la réquisition & supplication lui en est » faite; &, en cas de refus, peut » celui qui y prend intérêt, présenter sa Requête à la Cour, laquelle ordonne que l'Evêque » diocésain, ou un autre, en donnera sa provision, pour être de » même effet qu'eût été la date » prise en Cour de Rome, si elle » n'eût été alors réservée. Un bénéfice, par conséquent, qui est demandé à Rome par un François, est censé lui être conféré par le Pape au moment même de la rétention de la date. Le droit est formé dans l'instant, en faveur de celui pour lequel la date est retenue.

Ainsi, lorsqu'un Collateur donne des provisions le lendemain du jour de la rétention de la date, elles sont sans effet par la prévention que cette seule rétention a opérée. Il faut aussi en conclure que, si un Ecclésiastique qui a retenu une date, meurt le lendemain, le bénéfice vaque par sa mort; & qu'en matière de dates retenues sur des résignations, le temps de la règle des vingt jours, & celle *de publicandis*, court du jour de cette même date.

Les François ont en Cour de Rome, le privilége que toutes les provisions qui leur sont destinées, s'expédient sur dates en abrégé ou petites dates. On les appelle *petites dates*, pour les distinguer de celles qui s'apposent au bas des Bulles & des Signatures. La raison pour laquelle on a de ces petites dates, est que les Correspondans des Banquiers de France, ne pouvant dresser leurs Suppliques, les faire signer & revoir par les Officiers de la Daterie, à l'instant de l'arrivée du courier, ils retiennent seulement de petites dates, c'est-à-dire, des dates en abrégé, afin d'assurer le droit de l'Impétrant.

Il y a un Officier pour les petites dates, qu'on appelle *le Préfet des dates*. Il n'est pas en titre, mais choisi par le Dataire. C'est chez lui que les Banquiers de Rome, dès que le courier est arrivé, portent les Mémoires des bénéfices, sur lesquels ils ont ordre de prendre date. Ces Mémoires contiennent les noms & qualités de l'Impétrant, les bénéfices dont il est déjà pourvu, s'il en a, le nom & la qualité du bénéfice impétré, le genre de la vacance de ce bénéfice, & les dispenses dont on demande que les provisions soient accompagnées. Ces provisions sont datées du jour que les Mémoires ont été portés, pourvu qu'on les remette avant minuit; car, si on les porte après minuit, la date n'est que du lendemain, & non du jour précédent que le courier est arrivé.

Lorsque deux ou un plus grand nombre d'Ecclésiastiques ont retenu à Rome la même date pour obtenir des provisions d'un bénéfice, elles sont toutes absolument nulles, & ne donnent aux Impétrans aucun

droit au bénéfice. Pour prévenir cet inconvénient, très-fréquent dans les bénéfices qui se demandent en Cour de Rome, ceux qui y envoient, chargent ordinairement le Banquier-expéditionnaire, de retenir plusieurs dates à différens jours. On a vu des Ecclésiastiques en retenir jusqu'à quinze cens, pour tâcher de rencontrer un jour où ils fussent seuls requérant le bénéfice.

Le concours de dates fait que les envois à Rome n'opèrent point de prévention, & ne lient point les mains au Collateur. Ce concours est même si favorablement admis parmi nous, que l'on ne cosidère point l'avantage que l'un des Impétrans peut avoir sur l'autre. Ainsi, que l'impétration de l'un soit nulle, & que l'autre soit régulière, elles ne sont pas moins détruites mutuellement par l'incertitude de la volonté du Pape, qui est censé avoir conféré en même temps le même bénéfice à plusieurs.

C'est par la seule entremise des Banquiers expeditionnaires, que les dates peuvent se retenir. Ces Banquiers ne peuvent se charger d'en retenir par le même courier au nom de différentes personnes pour le même bénéfice, quand même l'envoi seroit fait pour l'obtenir sur différens genres de vacance. Il est encore de règle, que ceux qui impétrent des bénéfices à Rome, en retenant une ou plusieurs dates, les retiennent par l'entremise d'un seul Banquier.

Ces dates ne durent qu'un an, passé lequel temps on ne peut plus les faire expédier. Elles sont toujours secrètes jusqu'à ce qu'elles aient été expédiées; c'est pourquoi jusques-là on n'en donne point de certificat.

On ne retient point de dates pour les bénéfices consistoriaux.

Il ne se retient point de dates pendant la vacance du saint Siége : en ce cas, les provisions de la Cour de Rome sont présumées datées du jour de l'élection du Pape, & non du jour de son couronnement.

Pousser une date, signifie faire expédier des provisions. Le Banquier expéditionnaire mande à cet effet à son correspondant qui a retenu la date, de dresser la supplique qui est la minute de la provision. En conséquence on présente cette supplique à la daterie; on la confronte avec le mémorial; on y met la grande date, & dans cet état elle est présentée suivant la nature du rescrit, ou au Pape qui écrit de sa main, *fiat ut petitur*, ou au dataire qui y met, *concessum ut petitur*.

Lorsqu'il ne s'agit que d'un bénéfice mineur, la supplique tient lieu de provision : on la remet au correspondant qui l'envoie telle qu'elle est; mais si c'est un bénéfice majeur, on porte la supplique à la Chancellerie, où l'on fait expédier des Bulles en parchemin, lesquelles sont scellées en plomb, & renvoyées par le correspondant au Banquier, qui les certifie & les délivre à l'impétrant.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

DATÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dater.

DATER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *In actis diem apponere*. Mettre la date. *Vous n'avez pas daté cette lettre.*

On dit figurément, qu'*une personne date de loin ;* pour dire, qu'elle parle d'une chose arrivée depuis long-temps; & cela ne se dit ordi-

nairement que quand elle a pu voir cette chose & qu'avec quelque reproche de vieillesse.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DATERIE; substantif féminin. Le lieu & le Tribunal de Rome où s'assemblent le Dataire, le Sous-Dataire & les autres Officiers de la Daterie, pour faire, au nom du Pape, la distribution des grâces bénéficiales, & de tout ce qui y a rapport, comme les dispenses des qualités & capacités néçessaires, & autres actes semblables. On y accorde aussi les dispenses de mariage.

C'est à la Daterie, que l'on donne les petites dates à l'arrivée du Courier, & que l'on donne ensuite date aux provisions & autres actes, quand les Suppliques ont été signées.

Les François jouissent de plusieurs priviléges à la Daterie; tels sont ceux des petites dates, & d'avoir l'expédition des Bénéfices non consistoriaux par simple signatures, & non par Bulles scellées en plomb.

DATERIE, se dit aussi de l'Office de Dataire. *Ce Prélat briguoit la Daterie.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

DATIER; substantif masculin, usité dans l'Ordre de Fontevrault, où il signifie l'annonce du jour de la lune du martyrologe.

DATIF; substantif masculin, & terme de Grammaire. *Dativus.* C'est le troisième cas des noms dans les langues qui ont des déclinaisons, comme la langue grecque & la langue latine.

Ce cas a été appelé *datif*, de son usage le plus fréquent, qui est d'exprimer un rapport d'attribu[illegible]n: nous disons de son usage le plus fréquent; car ce cas exprime bien d'autres rapports, comme on peut s'en convaincre par la lecture des Auteurs Grecs & Latins.

DATIN; substantif masculin. Sorte de coquillage operculé du Sénégal, de ceux que M. d'Argenville nomme *vermisseaux de mer.*

DATION; substantif féminin, & terme de Jurisprudence, qui se dit de l'acte par lequel on donne quelque chose. La dation diffère de la donation, en ce que celle-ci est gratuite, & que l'autre ne l'est pas.

DATISME; substantif masculin. *Datismus.* Manière de parler, dans laquelle on emploie plusieurs synonymes pour rendre la même idée. Cette expression prit, dit-on, naissance chez les Grecs, & fut tirée du nom de *datis*, Satrape de Darius, fils d'Histaspes, & Gouverneur d'Ionie, qui affectoit la méthode ridicule dont nous venons de parler, pour rendre, selon lui, son discours plus énergique.

DATIVE; adjectif féminin, & terme de Jurisprudence, qui n'a d'usage qu'en ces phrases, *tutelle dative*, *curatelle dative*; pour dire, une tutelle, une curatelle qu'un Juge ordonne d'autorité de Justice, en donnant un tuteur ou un curateur à des enfans auxquels on n'en a point donné par testament.

DATTE; substantif féminin. *Dactylus.* Fruit que produit le palmier dattier. Il est de la longueur du doigt, gros comme le pouce, de la figure d'un gland, revêtu d'une pellicule mince, ordinairement roussâtre, & dont la chair est ferme, grasse, d'un goût vineux & bonne à manger. Elle renferme un gros noyau cylindrique, dur & creusé d'un sillon dans sa longueur. Ces fruits viennent dans

lès pays chauds. Il en croît aussi en Provence ; mais qui sont bien inférieurs en qualité à ceux d'Egypte, de Syrie, de Barbarie, *&c.*

Lorsques les dattes sont mûres, on en distingue trois sortes, selon les trois degrés de maturité ; la première est de celles qui ne sont mûres qu'à l'extrémité ; la deuxième, de celles qui sont mûres environ jusqu'à moitié ; & la troisième, de celles qui sont entièrement mûres. On les récolte souvent en même temps, parce que trois jours d'intervalle donnent le degré de maturité à celles qui ne l'ont pas ; & comme elles tombent d'elles-mêmes, lorsqu'elles sont mûres, on est obligé, de peur qu'elles ne se meurtrissent en tombant, de les cueillir à la main sur les grands palmiers, ou de secouer les grappes des petits palmiers dans un filet. Cette récolte de dattes se fait en automne, en deux ou trois fois, jusqu'à ce qu'on les ait toutes recueillies dans l'espace de trois mois.

Pour achever de mûrir & sécher ces trois classes de fruits, on les expose au soleil sur des nattes. Elles deviennent d'abord molles, & se changent en pulpe; enfin elles s'épaississent & se bonifient au point de n'être que peu ou point sujètes à se pourrir. Les dattes étant desséchées, on les met au pressoir, pour en tirer le suc mielleux, & on les renferme dans des peaux de chèvres, de veaux, de moutons, ou dans de longs paniers faits de feuilles de palmier sauvage, en forme de sacs ; ces sortes de dattes sont la nourriture la plus ordinaire du peuple du pays : ou bien après en avoir tiré le suc, on les arrose de nouveau avec le même suc avant de les renfermer : ou enfin on ne les exprime point, & on les renferme dans des cruches avec une grande quantité de sirop ; celles-ci ne sont destinées que pour les riches.

Le suc qu'on retire de ces fruits, étant gras & doux, tient lieu de beurre pour assaisonner les alimens.

La principale vertu médicinale des dattes, consiste dans leur légère astriction : l'expérience a appris que c'est par cette qualité, qu'elles fortifient l'estomac, & arrêtent le flux de ventre, qui vient du relâchement des fibres : c'est par leur douceur, mêlée d'astriction, qu'elles secourent assez efficacement dans la toux : c'est aussi à cette qualité qu'on doit rapporter les bons effets qu'elles produisent, étant appliquées extérieurement ; & enfin c'est par la même propriété, qu'elles sont quelfois salutaires dans les maladies des reins & de la vessie.



Datte de mer, se dit en termes de Conchyliologie, d'un coquillage bivalve, cylindrique & du genre des moules. On le trouve à Toulon, renfermé dans une pierre dure & difficile à casser. La chair en est exquise.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

DATTÉE ; nom propre d'une petite rivière de France, en Normandie, dans le Coûtantin. Sa source est dans la forêt de Saint-Sever, & son embouchure dans la Vire, au-dessous de la ville de ce nom, après un cours d'environ quatre lieues.

DATTIER ; substantif masculin. Espèce de palmier qui produit les dattes. *Voyez* Palmier.

DATTILLE ; substantif féminin. La Quintinie donne ce nom à une sorte de pierre rouge un peu longue.

DATURE ; substantif féminin. *Da-*

tura. Plante qui eſt une eſpèce de ſtramonium, & qu'on cultive dans quelques jardins à cauſe de la beauté de ſa fleur. *Voyez* STRAMONIUM.

DAVANTAGE; adverbe. *Ampliùs*. Plus. *Il en veut davantage. Je ne lui parlerai pas davantage.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

DAUBE; ſubſtantif féminin. Sorte d'aſſaiſonnement que l'on fait à de certaines viandes, comme une volaille, un gigot de mouton, *&c.*

On fait cuire la viande à moitié dans du bouillon, de fines herbes & des épices; on la retire enſuite pour la paſſer dans du ſaindoux, puis on achève de la faire cuire dans ſon premier bouillon. *Nous mangeâmes une poularde à la daube.*

DAUBE, ſe dit auſſi de la viande aſſaiſonnée comme on vient de l'expliquer. *Cette daube eſt excellente.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève.

DAUBÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* DAUBER.

DAUBER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme populaire, qui ſignifie battre à coups de poing. *Ne l'attaquez pas, car il vous dauberoit.*

Il eſt auſſi pronominal réciproque. *Ces garçons ſe daubèrent pendant deux heures.*

DAUBER, ſe dit encore figurément & familièrement, pour ſignifier railler, parler mal de quelqu'un. *Il vous a daubé dans cette aſſemblée.*

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou perſonnes, qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

DAUBEUR; ſubſtantif maſculin, du ſtyle familier. Qui raille, qui médit. *C'eſt un daubeur.*

DAUCUS; *voyez* CAROTTE.

DAVID; nom propre d'un Roi des Juifs, fils d'Iſaïe ou de Jeſſé de la tribu de Juda, & de la petite ville de Béthléem, né l'an 944 avant l'ère chrétienne, & mort âgé de ſoixante-dix ans, après en avoir régné quarante. L'Egliſe l'honore comme un Patriarche & un Prophète. Ses pſeaumes ſont un recueil des maximes les plus pures. Du reſte il n'eſt pas décidé s'il eſt auteur de tous ceux qu'on lui attribue : Saint Hilaire, Saint Jérôme & Saint Athanaſe prétendent que Moyſe, Salomon & Aſaph ſont auteurs de quelques-uns de ces pſeaumes; & Saint Chryſoſtôme combat cette opinion, ainſi que Saint Auguſtin.

DAVID DE DINANT; nom propre d'un ſectaire, diſciple d'Amauri, qui, au commencement du troiſième ſiècle, écrivit pour juſtifier les principes de ſon maître. Quelques reſtes de Manichéens, venus d'Italie en France, & qui attaquoient les Miniſtres de l'Egliſe, les cérémonies & les Sacremens, la réſurrection & la diſtinction du vice & de la vertu, *&c.* croyant trouver dans le ſyſtème d'Amauri des preuves de leurs opinions, l'adoptèrent. Ils prétendirent que Dieu le Père s'étoit incarné dans Abraham, Dieu le Fils dans JESUS-CHRIST; que le Royaume de JESUS-CHRIST étoit paſſé; que par conſéquent les Sacremens étoient ſans vertu, & les Miniſtres ſans juridiction, puiſque le règne du Saint-Eſprit étoit arrivé, & que la religion devoit être toute intérieure : d'où ils concluoient

cluoient que toutes les actions corporelles étoient indifférentes. Ces Sectaires ayant à leur tête un Orfévre, nommé Guillaume, qui se disoit envoyé de Dieu, & qui donnoit ses extravagances pour des prédictions, formèrent une troupe de fanatiques, ou plutôt de débauchés, qui ne se refusoient aucun plaisir deshonnête, & ne reconnoissoient aucune règle de mœurs. Un Concile, tenu à Paris en 1210, condamna les erreurs d'Amauri, les ouvrages de Dinant, & dix de ces Sectaires, au feu. La Secte s'éteignit bientôt après.

DAVIDIQUES; (les) sorte d'hérétiques, ainsi appelés de David-George, Vitrier, ou, selon d'autres, Peintre, de Gand, leur chef. Il commença à prêcher sa doctrine en 1525. Il publioit qu'il étoit le vrai Messie, envoyé pour remplir le ciel qui demeuroit vide, faute de gens qui méritâssent d'y entrer. Il rejetoit le mariage, comme les Adamites; nioit la résurrection avec les Saducéens; soutenoit, comme Manès, que l'ame n'étoit point souillée par le péché, *&c.* Ayant été obligé de se sauver de Gand, il se réfugia à Bâle, où il mourut en 1556. Trois ans après, le Magistrat de cette ville, informé des erreurs de cet hérésiarque, le fit exhumer & brûler avec ses écrits, par la main du bourreau.

DAVIER; substantif masculin. *Denticeps.* Sorte d'instrument fait en forme de tenaille courbée, & dont les Dentistes font usage pour arracher les dents.

DAVIER, se dit aussi en termes d'Imprimerie, d'une petite patte de fer ou de bois, laquelle étant placée entre les deux couplets, sert, au moyen d'une vis qui traverse le grand tympan, à maintenir par en bas, le petit tympan dans l'enchâssure du grand.

DAVILER; (Augustin-Charles) nom propre d'un Architecte célébre, né à Paris en 1653, & mort à Montpellier en 1700. On a de lui un cours d'architecture fort estimé.

DAVIS; (détroit de) bras de mer entre l'île de Jacques & la côte occidentale du Groenland, ainsi appelé de Jean Davis, Anglois, qui le découvrit en 1585. On rapporte que les sauvages des environs sont robustes, & vivent ordinairement un siècle; & que leurs femmes se font des coupures au visage, qu'elles remplissent d'une couleur noire pour s'embellir. La chasse & la pêche leur fournissent les alimens dont ils font usage.

DAULIES; adjectif féminin substantivement pris, & terme de Mythologie. Fêtes que l'on célébroit dans Argos, en mémoire de ce que Jupiter s'étoit métamorphosé en pluie d'or pour séduire Danaé.

DAUMA; nom propre d'une ville & d'un Royaume d'Afrique, dans la Nigritie. Il a le Royaume de Zanfara au nord; ceux de Medra, de Benin & de Cabou, à l'orient & au midi, & celui de Thémian à l'occident.

DAUMA, est ecore le nom d'une ville forte des Indes, dans la grande Java. Elle est située sur un golfe, à huit lieues de Jappara. Elle obéit au Roi de Matavan.

DAUMERAI; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, entre les rivières de Loir & de Sarthe, à quatre lieues, ouest, de la Flèche.

DAUN; nom propre d'une ville de l'Electorat de Trèves, sur le Lezer, à cinq lieues de Montroyal.

DAVOS; nom propre d'une Communauté des Grisons, la première de

la troisième Ligue. Quoique le pays soit assez étendu & fort peuplé, il n'y a qu'une seule Paroisse, appelée *Saint Jean de Davos*. On y tient les assemblées de la Ligue. Le Grand Conseil est composé de 82 personnes, parmi lesquelles on en choisit 15 pour former le Petit Conseil.

On trouve dans ce pays, des mines d'argent, de cuivre & de plomb.

DAUPHIN; substantif masculin. *Delphinus*. Sorte de gros poisson du genre des cétacées. Il a de la ressemblance avec le marsouin; mais il en diffère par son museau, qui est beaucoup plus pointu. Sa longueur est de cinq ou six pieds: ses deux mâchoires sont armées de petites dents pointues, dont les deux rangées s'enchâssent l'une dans l'autre. Il a deux ouvertures sur la tête par où il respire & rejette l'eau: sa queue est horizontale comme celle de la baleine. Il a la peau lisse & dure, le dos noir & le ventre blanc. Il poursuit sa proie avec une vîtesse extrême. Le mâle & la femelle ont les parties de la génération semblables à celles des animaux quadrupèdes; ils s'accouplent en s'approchant l'un de l'autre par le ventre, & en s'embrassant avec leurs nageoires.

La chair de ce poisson est noirâtre, de mauvaise odeur & difficile à digérer. On en retire de la graisse, de l'huile & du lard.

Dauphin, se dit en termes d'Astronomie, d'une constellation de l'hémisphère septentrional, composée de dix étoiles, selon Ptolémée & Tychobrahé, & de dix-huit, selon le catalogue britannique.

Les Poëtes ont feint que Triton, espèce de monstre marin, & fils de Neptune, ayant servi les Dieux dans la guerre des Géans, par le moyen d'une trompette terrible qu'il avoit imaginée, fut changé en dauphin, & ensuite placé dans le ciel.

Dauphin vif, se dit en termes de l'Art Héraldique, de celui qui a la gueule close, avec un œil, des dents, des barbes & des oreilles d'un autre émail que le corps. Et l'on appelle *dauphin pâmé*, celui qui a la gueule béante & qui est d'un seul émail. Et l'on dit que *les dauphins sont couchés*, quand ils ont la queue & la tête tournées vers la pointe de l'écu.

Dauphin, se dit aussi d'une sorte de machine de guerre, dont les anciens faisoient usage pour percer & couler à fond les galères.

Dauphin, est le titre que portèrent autrefois les Princes qui possédoient la Province Viennoise. Le dernier de ces Dauphins fut Humbert II, de la Maison de la Tour-du-Pin, qui, par amour pour ses sujets, & afin qu'ils fussent protégés par une Puissance respectable, fit cession de ses Etats, en 1349, à Philippe de Valois, & entra ensuite dans l'Ordre de Saint Dominique, où il mourut, en 1355, âgé de 43 ans. Depuis ce temps, ce sont les fils aînés de nos Rois qui ont eu le titre de Dauphins. Mais il n'est pas vrai, comme le dit le Dictionnaire de Trévoux, que ce soit en exécution d'une des conditions du traité de cession dont nous venons de parler.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DAUPHINE; substantif féminin. *Delphina*. Titre que porte la femme du Dauphin. *Madame la Dauphine*.

Dauphine, se dit aussi d'une sorte de droguet de laine non-croisé, légèrement jaspé de diverses cou-

leurs, & fabriqué au métier à deux marches.

Il s'est aussi fabriqué autrefois des Dauphines en soie; mais il ne s'en fabrique plus.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DAUPHINÉ; nom propre d'une province considérable de France, située entre le 22e degré 19 minutes, & le 24e 49 minutes de longitude, & entre le 44e degré 11 minutes, & le 45e 53 minutes de latitude. Elle est bornée, au nord, par le Rhône qui la sépare de la Bresse & du Bugey; au sud, par la Provence; à l'est, par le Piémont; à l'ouest, par le Rhône, qui la sépare du Lyonnois & du Vivarais; au nord-est, par la Savoie; & au sud-est, par le Comté Venaissin. Sa longueur est de 42 lieues, & sa largeur de 34. Les principales rivières qui l'arrosent, sont le Rhône, l'Isère, la Drome, la Durance, le Drac, la Romanche, la Bourbe, le Guyer, *&c.*

Le Dauphiné se divise en haut & bas: le haut comprend la Matesine, le Champsaur, l'Oysans, le Diois, le Gapençois, l'Embrunois & le Briançonnois: le bas est composé du Grésivaudan, du Viennois, du haut & bas Valentinois, du Royanès, & du pays des Baronies. L'air y est vif, pur & sain, & les terres y sont très-fertiles en quelques cantons, mais beaucoup moins en d'autres: on y recueille du blé, du vin, des olives, du chanvre, du pastel, *&c.* On y élève des vers à soie, & les montagnes y abondent en pâturages & en gibier. On y a aussi des eaux minérales estimées, & des mines de fer, de cuivre, de plomb, de charbon de terre, de vitriol, de couperose, & même d'or & d'argent; mais ces dernières sont négligées.

Le commerce de la Province consiste particulièrement dans les soies, l'acier, les draps & les papiers qu'elle envoie à Lyon; dans les chanvres, les toiles, le fil, le fer, le bois & les blés qu'en tire la Provence, & dans les draps & l'huile d'olive qu'elle fait passer en Savoie & dans le Piémont.

Le Dauphiné fut autrefois un pays d'Etats; mais ils furent supprimés en 1628. On y suit le Droit Ecrit. Grenoble en est la ville capitale.

DAURADE; *voyez* Dorade.

D'AUTANT; *voyez* Autant.

DAUX; nom propre d'un bourg de France, en Gascogne, à quatre lieuës, nord-nord-ouest, de Toulouse.

DAX; nom propre d'une ville épiscopale & considérable de France, en Gascogne, capitale du pays des Landes, & située sur l'Adour, à dix lieues, nord-est, de Bayonne, & à 160 lieues, sud-sud-ouest, de Paris, sous le 16e degré 36 secondes 5 minutes de longitude, & le 43e 42 minutes 23 secondes de latitude. Le commerce y consiste particulièrement en bray, en résine, en planches, en blé, en vin, en eaux-de-vie, *&c.*

Il y a dans les fossés du rempart de cette ville, des bains d'eaux minérales, salutaires pour la guérison des rhumatismes.

DAFAR; nom propre d'une ville de l'Arabie Heureuse, au Royaume d'Yemen, sous le 70e degré de longitude, & le 15e de latitude.

DE; préposition qui sert à marquer différens rapports.

De, sert à marquer l'extraction, c'est-à-dire, d'où une chose est tirée, d'où

elle vient, d'où elle a pris son nom. *Une commode de bois des îles. Une Femme de qualité. Les Auteurs de l'antiquité.*

De, exprime un rapport de propriété. *Le château de la Dame du village.*

De, sert à marquer la relation. *Le fils aîné de ce Seigneur.*

De, s'emploie fréquemment pour mettre en rapport le mot qui qualifie, avec celui qui est qualifié. *Une entreprise de Roi.*

Quand il n'y a que la simple préposition *de* sans l'article, cette préposition & son complément sont pris adjectivement : ainsi, *un courage de héros*, équivaut à *un courage héroïque.*

De, s'emploie dans la signification de pendant. *Il n'arrivera pas de jour.*

De, signifie aussi touchant, sur, au regard de. *On lui envoya des Ambassadeurs pour parler de paix.*

De, signifie encore à cause de, pour. *Il ne se console pas de la mort de sa Maîtresse.*

De, s'emploie devant quelques adverbes. *Cette étoffe n'est éclatante que de près. Nous le découvrîmes de loin.*

De, sert aussi à former des façons de parler adverbiales. *Je vous le dis de nouveau. Il le fit de propos délibéré. Nous travaillerons de concert.*

De, s'emploie souvent devant l'infinitif d'un verbe, pour le lier soit avec un autre verbe, soit avec un nom qui le précède, & avec lequel il forme un sens. *Nous tâcherons de lui parler. Il est aisé de le connoître.*

De, est aussi une préposition de lieu. *Il reviendra bientôt de Paris.*

De, s'emploie encore pour depuis. *Il y a dix lieues de Paris à Meaux.*

De, sert aussi à former plusieurs mots composés, qui seront expliqués ci-après.

De par, est une espèce de formule, dont on fait usage pour dire, au nom de, par l'autorité de. *De par le Roi.*

DÉ ; substantif masculin. *Tessera.* Petit morceau d'os ou d'ivoire, de figure cubique ou à six faces, dont chacune est marquée d'un différent nombre de points, depuis un jusqu'à six, & qui sert à jouer. *Ils s'amusent à jouer aux dés. Il ne faut que deux dés pour jouer au trictrac.*

On dit, qu'*un Joueur a le dé ;* pour dire, que c'est à lui à jouer le premier.

On dit aussi, *rompre le dé ;* pour dire, arrêter les dés lorsqu'ils sortent du cornet, afin d'en rendre le coup nul. Et *flatter le dé ;* pour dire, pousser le dé doucement, dans l'espérance d'amener moins de points.

On dit encore figurément & familièrement, *flatter le dé ;* pour dire, déguiser, adoucir quelque chose de fâcheux, par des termes qui en cachent une partie, ou qui font le mal moins considérable. *En lui faisant ces reproches, il auroit fallu flatter le dé.*

On dit figurément & familièrement, que *quelqu'un tient le dé dans une compagnie ;* pour dire, qu'il se rend maître de la conversation. *Ce n'est point à vous à tenir le dé.*

On dit aussi figurément & familièrement, *à vous le dé ;* pour dire, c'est à vous à parler, à agir.

On dit encore figurément & familièrement, qu'*on a fait quitter le dé à quelqu'un ;* pour dire, qu'on l'a forcé de céder, de renoncer à quelque entreprise.

On dit aussi figurément & familièrement, *je jeterois, je jouerois*

cela à trois dés ; pour exprimer l'indifférence où l'on est du choix qu'on peut faire entre deux ou plusieurs choses.

On dit proverbialement & figurément, *le dé* ou *le sort en est jeté*; pour dire, qu'on a pris son parti, & que l'on est déterminé à suivre un certain plan.

DÉ, se dit en termes d'Architecture, du tronc du piédestal, ou de la partie qui est entre sa base & sa corniche.

DÉ, se dit aussi de petits cubes de pierre dure, que l'on met dessous des poteaux de bois qui portent un angard.

DÉ, se dit encore d'un petit cube de pierre, avec une moulure sur l'arrête de dessus, & qui sert à porter un vase dans un jardin.

DÉ, se dit aussi d'un petit instrument d'or, d'argent, de cuivre, ou d'autre métal, dont on se garnit le doigt pour empêcher que l'aiguille ne le blesse quand on coud.

DÉ A EMBOUTIR, se dit en termes de Metteurs en Œuvre, d'un cube de cuivre à six faces, sur chacune desquelles sont pratiqués des trous de forme & de grandeurs différentes, dans lesquels s'aboutissent les fonds des chatons, en frappant dessus avec des morceaux de fer, appelés *bouteroles*.

Ce monosyllabe est bref au singulier, & long au pluriel.

DÉABLAGE ; vieux mot qui signifioit autrefois redevance en blé.

DÉALDER ; substantif mascul. Monnoie d'argent qui se fabrique en Hollande, & qui revient à trois livres trois sous quatre deniers de France.

DEAN ; nom propre d'un bourg d'Angleterre, situé dans une forêt de même nom, à l'occident de la Saverne, dans la forêt de Glocester.

DÉARTICULATION ; *voyez* DIARTHROSE.

DÉARTUER ; vieux mot qui signifioit autrefois diviser les membres du corps.

DÉAUTÉ ; vieux mot qui signifioit autrefois remède, récompense.

DÉAUX ; vieux mot dont on s'est servi autrefois pour dire Dieu.

DÉBÂCLE ; substantif féminin. La rupture des glaces qui arrive tout à coup, après que les eaux d'une rivière ont été gelées pendant quelque temps. *La débâcle a endommagé les moulins qui étoient sur la rivière.*

DÉBÂCLE, se dit aussi du bois qui reste d'un train dans la rivière, après que le bois à brûler en a été tiré.

DÉBÂCLE, se dit encore du débarrassement d'un port, quand on en retire les vaisseaux vides, pour approcher du rivage ceux qui sont chargés. *On travaille à la débâcle du port.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DÉBÂCLÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBÂCLER.

DÉBÂCLEMENT ; substantif masculin. Le moment où les glaces se rompent, après qu'une rivière a été prise. *Il passoit pendant le débâclement.*

DÉBÂCLEMENT, se dit aussi de l'action de débarrasser des navires. *Le débâclement sera difficile dans ce port.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉBÂCLER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit

d'une rivière dont les glaces partent tout à coup. *La rivière a débâclé la nuit dernière.*

DÉBÂCLER, est aussi verbe actif, mais du style familier, & signifie ouvrir, débarrasser. *Débâcler une porte, une fenêtre.*

On dit aussi, *débâcler la rivière*; pour dire, la débarrasser des bois qui y forment un arrêt.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBÂCLEUR; substantif masculin. Officier de Ville qui commande sur le port, quand il faut faire retirer les vaisseaux vides, pour faire approcher ceux qui sont chargés.

DÉBAGOULÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBAGOULER.

DÉBAGOULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme populaire, qui signifie dire indiscrètement tout ce qui vient à la bouche. *Il vient de dégabouler toutes sortes d'impertinences.*

DÉBAIL; substantif masculin, & terme de Jurisprudence coutumière, qui exprime, en quelques endroits, l'état d'une femme devenue libre par la mort de son mari. Il y a bail quand la femme est sous la puissance de son mari, & débail quand elle en sort.

DÉBALLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBALLER.

DÉBALLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ouvrir, défaire une balle, en tirer des effets. *Il s'occupe à déballer les marchandises qui lui sont arrivées.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBANDADE; substantif féminin, qui n'est usité qu'en cette façon de parler adverbiale, *à la débandade*; pour dire, sans ordre, en confusion. *Ils entrèrent dans la ville à la débandade. Tous les Soldats du régiment partirent à la débandade.*

On dit aussi figurément, *mettre, laisser tout à la débandade*; pour dire, abandonner le soin de son bien ou de quelque affaire, comme une chose désespérée.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & la quatrième très brève.

DÉBANDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBANDER.

DÉBANDEMENT; substantif masculin. Action de se débander. Il se dit particulièrement des gens de guerre, qui se dispersent sans ordre & en confusion. *Le débandement de la Cavalerie ennemie sauva la province.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉBANDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Remittere.* Détendre, relâcher ce qui étoit tendu. *Il faut débander votre fusil.*

On dit dans le sens figuré, *se débander l'esprit*; pour dire, donner un peu de relâche à son esprit, après une longue application. *Il ne faut pas tant s'appliquer; on doit quelquefois se débander l'esprit.*

On dit aussi figurément, après un froid vif, que *le temps se débande*, qu'*il commence à se débander*; pour dire, qu'il commence à se relâcher, à devenir moins rude, à s'adoucir.

DÉBANDER, signifie aussi ôter une bande. *Il est temps de débander sa plaie.*

On dit encore, *debander une personne ;* pour dire, lui ôter le bandeau qu'elle avoit sur les yeux.

Débander, est aussi verbe pronominal réfléchi, & se dit en parlant des armes, dont le ressort se détend de lui-même. *Ces pistolets se débandent souvent.*

Se débander, se dit encore d'un certain nombre de Cavaliers ou de Soldats, qui se sépare du corps d'un escadron ou d'un bataillon, sans ordre & confusément. *La moitié du bataillon se débanda pour aller chercher des vivres.*

Se débander, se dit aussi d'un corps de troupes, qui se disperse pour s'enfuir ou se retirer sans ordre & en confusion. *Les troupes auxiliaires se débandèrent immédiatement après leur arrivée.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉBANQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Debanquer

DÉBANQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. C'est, en termes de Jeu, gagner tout l'argent qu'un Banquier a devant lui. *Il voulut tailler au Pharaon, & on le débanqua.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉBAPTISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débaptiser.

DEBAPTISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il est du style familier, & n'a guères d'usage qu'en cette manière de parler, *se faire debaptiser, plutôt que de faire une telle chose ;* pour dire, renoncer plutôt à son baptême. *Elle se feroit debaptiser plutot que de retourner avec son mari.*

On prononce & l'on devroit écrire *débatizer*. Voyez Orthographe.

DEBARBOUILLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débarbouiller.

DÉBARBOUILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Maculas abstergere.* Nettoyer, ôter la crasse, ce qui rend sale. Il se dit particulièrement du visage. *Il faut débarbouiller le visage de cet enfant.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les deux *ll* se prononcent mouillés.

DÉBARCADOUR; substantif masculin. *Locus exscensioni commodus.* Lieu désigné pour débarquer commodément les marchandises d'un Navire.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la dernière longue.

DÉBARDAGE; substantif masculin. *Lignorum in terram expositio.* Action de mettre sur le rivage le bois qu'on tire de la rivière ou de dessus les bateaux. *Le débardage s'en fera demain.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉBARDÉ, ÉE; adjectif & participe-

cipe passif. *Voyez* DÉBARDER.

DÉBARDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ligna in terram exponere.* Tirer du bois de la rivière, ou de dessus les bateaux, & le porter sur le rivage. *Débarder du bois à brûler.*

On dit aussi, *débarder le bois ;* pour dire, le sortir du taillis, afin d'empêcher les voitures d'y entrer, & d'endommager le jeune bois.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBARDEUR ; substantif masculin. *Bajulus.* Celui qui débarde. Il y a sur les ports de la Ville de Paris, des débardeurs soumis à la Juridiction du Prévôt des Marchands & des Echevins de cette Ville, lesquels ont seuls le droit de débarder les bois & autres marchandises qui arrivent par eau.

DÉBARETER ; vieux mot qui signifioit autrefois décoiffer.

DÉBARQUÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBARQUER.

On dit substantivement, *nouveau débarqué ;* pour dire, un homme arrivé de la Province depuis peu.

DÉBARQUEMENT ; substantif masculin. *Exscensio.* Action par laquelle on sort d'un vaisseau. *Le débarquement d'un corps d'Infanterie.*

On appelle *Troupes de débarquement*, des Troupes destinées à faire une descente en pays ennemi.

DÉBARQUEMENT, se dit aussi de l'action de sortir des marchandises hors du Navire.

Après le débarquement des marchandises, ceux à qui elles appartiennent, doivent les faire enlever dans trois jours, sous les peines portées par l'Ordonnance de la Marine, de 1685.

On prononce & l'on devroit écrire *débarkemant.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉBARQUER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Exscensionem facere.* Sortir d'un Navire. *Ils débarquèrent à Toulon.*

On dit *au débarquer ;* pour dire, dans l'instant même du débarquement. *Nous l'attendîmes au débarquer.*

DÉBARQUER, est aussi verbe actif, & signifie tirer, faire sortir d'un Navire les personnes ou les marchandises qu'il renferme lorsqu'il est arrivé au lieu de sa destination. *On débarqua l'artillerie, les marchandises. On débarqua les prisonniers.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DEBARRASSÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBARRASSER.

DEBARRASSER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ôter l'embarras, tirer d'un embarras. *Il faut débarrasser cette chambre. On le débarrassa des gens qui l'avoient attaqué.*

DÉBARRASSER, s'emploie aussi dans le sens figuré. *Il faut débarrasser votre esprit de cette affaire.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Il n'a pas pu se débarrasser des gardes qui l'ont arrêté.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DEBARRÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBARRER.

DEBARRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue

jugue comme Chanter. *Repagula revellere.* Ôter la barre. *Il faut débarrer ces portes.*

DÉBAT; substantif masculin. *Controversia.* Différent, contestation, dispute. *Cette proposition termina le débat.*

On dit proverbialement, en parlant de deux personnes qui ont quelque dispute ensemble, *à elles le débat, entre elles le débat;* pour dire, qu'on ne veut pas s'occuper ni s'inquiéter de leur contestation.

Débats de Compte, se dit en termes de Palais, des contestations que l'oyant forme contre les articles du compte, tant en recette, que dépense ou reprise.

Débats de Compte, se dit aussi des écritures qui renferment les contestations dont on vient de parler.

Débat de tenure, se dit en termes de Jurisprudence féodale, de la contestation qui se meut entre deux Seigneurs pour la mouvance d'un héritage, soit en fief, soit en censive.

Débat de tenure, se dit aussi quelquefois d'un Mandement donné au Vassal ou Censitaire, par le Juge Royal, à l'effet d'assigner les deux Seigneurs qui contestent sur la mouvance pour s'accorder entre eux.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉBÂTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débâter.

DÉBÂTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se con jugue comme Chanter. *Clitellas demere.* Ôter le bât. *Il faut débâter ce mulet, cet âne.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBATTRE, verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Contendere.* Disputer, contester. *On a débattu pendant deux heures cette proposition. Il se propose de débattre tout le Chapitre de dépense.*

Se débattre, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie s'agiter, se tourmenter. *Elle se débattoit des pieds & des mains. Ce débiteur s'est bien débattu quand on l'a arrêté. Un âne qui se débat.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un se débat de la chappe à l'Evêque;* pour dire, qu'il dispute sur une chose qui ne le concerne pas, sur laquelle il n'a aucun droit.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Les temps irréguliers de ce verbe se conjuguent comme les mêmes temps du verbe Battre, dont ils ont aussi la quantité prosodique. *Voyez* Battre.

DÉBATTU, UE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débattre.

On dit, *un compte bien débattu, une affaire bien débattue;* pour dire, un compte bien examiné, une affaire bien discutée.

DÉBAUCHE; substantif féminin. Déréglement, excès dans l'usage du vin & des alimens. *On lui reproche ses débauches. Ils allèrent faire la débauche.*

Débauche, se dit aussi de l'excès & de l'abus des plaisirs des sens. *Il s'est plongé dans la débauche.*

Débauche, se prend quelquefois en bonne part, & se dit d'une réjouissance honnête dans un repas. *C'étoit une honnête, une agréable débauche.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DÉBAUCHÉ, ÉE; adjectif & par-

ticipe passif. *Voyez* Débaucher.

Débauché, s'emploie aussi substantivement, & se dit de quelqu'un qui est plongé dans la débauche. *Il ne fréquente que des débauchés.*

On dit en bonne part, de quelqu'un qui est agréable & gai dans un repas, que *c'est un agréable débauché.*

DÉBAUCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Corrumpere.* Jeter dans le vice, dans le libertinage, dans le déréglement. *Il débauche les jeunes gens. On l'accuse d'avoir débauché cette femme.*

Débaucher, signifie aussi corrompre la fidélité de quelqu'un. *On débaucha plusieurs Soldats de la garnison.*

Débaucher, signifie encore détourner quelqu'un de son devoir. *Il ne falloit pas débaucher cet Artisan.*

Débaucher, signifie aussi simplement, faire quitter à quelqu'un un ouvrage sérieux pour une réjouissance honnête. *Cette Dame veut vous débaucher pour aller au Spectacle.*

On dit, *débaucher un domestique;* pour dire, l'engager à quitter son Maître pour en servir un autre.

Débaucher, est aussi verbe pronominal réfléchi & réciproque, & alors il s'emploie en bonne & en mauvaise part. *Il se débauchera volontiers pour aller à la campagne avec vous. Les jeunes gens se sont débauchés les uns les autres.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième est longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉBELLATOIRE; vieux mot qui signifioit autrefois victorieux.

DÉBELLER; vieux mot qui signifioit autrefois combattre, vaincre, subjuguer.

DEBENTUR; mot Latin qui étoit autrefois usité à la Chambre des Comptes, pour exprimer le certificat que chaque Officier des Cours Souveraines donnoit au Payeur des Gages de la Compagnie, pour toucher ceux qui lui étoient dûs. Ce certificat étoit ainsi appelé, parce qu'il commençoit par ces mots *debentur mihi*, &c.

DEBET; substantif masculin, emprunté du latin. C'est en termes de Finances, ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte. *Le debet est de dix mille francs.*

On dit de quelqu'un, qu'*il a payé sa charge en debets;* pour dire, qu'il l'a payée en se chargeant d'acquitter les dettes de celui qui la lui a vendue.

Débet de clair, se dit en style de la Chambre des Comptes, du debet d'une somme liquide.

Débet de quittance, se dit aussi en style de la Chambre des Comptes, de l'obligation où est un comptable de rapporter une quittance.

Débet, se dit encore en style de Payeurs des Rentes sur la ville, & autres Payeurs publics, des anciens arrérages de rentes qui sont dus, outre le payement courant.

DÉBIFFÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débiffer.

On dit familièrement de quelqu'un, qu'*il a le visage débiffé;* pour dire, qu'il paroît affoibli par quelques excès, qu'il a le visage abattu. Et qu'*il a l'estomac débiffé;* pour dire, que son estomac ne fait pas bien ses fonctions.

DÉBIFFER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Vitiare.*

Affoiblir, gâter, déranger. *Il est bien débiffé.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième est longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBILE; adjectif des deux genres. *Debilis.* Foible, sans force, languissant. *Il est encore débile. Elle a toujours l'estomac débile.*

On dit figurément, qu'*une personne a le cerveau débile;* pour dire, qu'elle a l'esprit foible. Et qu'*elle a la mémoire débile;* pour dire, qu'elle a peu de mémoire.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un débile bras*, mais *un bras débile.*

DÉBILEMENT; adverbe. *Debiliter.* Foiblement, d'une manière débile. *Ses jambes vont encore bien débilement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève & la quatrième moyenne.

DÉBILITATION; substantif féminin. *Debilitatio.* Affoiblissement. *La débilitation de son corps est un effet de l'âge.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉBILITÉ; substantif féminin. *Debilitas.* Foiblesse. *Une débilité de vue, de cerveau, d'estomac.*

DÉBILITÉ, ÉE, adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBILITER.

DÉBILITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Debilitare.* Affoiblir, rendre débile. *Ce remède lui a débilité l'estomac. Les veilles lui ont débilité la vue.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième est longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBILLARDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBILLARDER.

DÉBILLARDER, verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Rescindere.* C'est dans la coupe des bois, enlever une partie en forme de prisme triangulaire ou approchant, qui empêche que l'une des faces de la pièce de bois ne soit perpendiculaire à celle qui lui est contiguë.

DÉBILLÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉBILLER.

DÉBILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Rivière, qui signifie détacher les chevaux par le moyen desquels on tire les bateaux sur les rivières. La rencontre d'un pont oblige à débiller.

DEBIT; substantif masc. *Venditio.* Vente. *Ses marchandises sont de débit.*

DÉBIT, se dit en termes de Teneurs de livres, de la page à main gauche du livre de raison, laquelle est intitulée *doit*, & où sont écrits tous les articles que l'on a fournis ou payés pour un compte.

On dit figurément & familièrement, qu'*une personne a un beau débit*, qu'*elle a le débit agréable, aisé;* pour dire, qu'elle parle avec grâce & facilité.

DÉBIT, se dit à l'opéra, de la manière de rendre un rôle de chant. Le débit devroit être caractérisé par la rapidité, la justesse, l'expression, la grâce & la variété.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉBITANT, ANTE, substantifs. Celui & celle qui débite quelque

marchandise. Il se dit particulièrement dans l'exploitation de la ferme du tabac.

On ne peut être débitant de tabac sans permission des fermiers généraux.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

DÉBITÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débiter.

DÉBITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Vendere.* Vendre. *Ce marchand débite beaucoup d'étoffes.*

Débiter, se dit dans une forêt, de l'exploitation des bois en planches, en cerceaux, en échalas, en poutres, *&c.*

Débiter du bois, se dit aussi en termes de Menuiserie, de l'action de le couper à la scie, selon la mesure convenable aux ouvrages que l'on veut faire.

Débiter, se dit encore du marbre, des pierres, *&c.* que l'on scie & que l'on prépare pour différens ouvrages.

Débiter, se dit à la Monnoie, de l'action de couper les flans avec l'instrument appelé *coupoir.*

Débiter une partie, un article, signifie en termes de Commerce, les porter à la page du livre de raison qu'on appelle *le côté du débit.*

Débiter le cable, signifie en termes de Marine, détacher un tour que le cable fait sur la bitte.

On dit figurément & familièrement, qu'*une personne débite bien sa marchandise;* pour dire, qu'elle parle bien, qu'elle fait bien un récit, qu'elle donne un tour agréable à ce qu'elle dit.

On dit aussi figurément, que *quelqu'un a débité une nouvelle;* pour dire, qu'il a répandu une nouvelle.

Débiter, signifie en termes d'Opéra, chanter un rôle avec rapidité.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBITEUR, DÉBITEUSE; substantifs. Celui & celle qui débitent. Il n'a d'usage que dans le sens figuré, & en mauvaise part. *C'est un débiteur de mauvaises nouvelles, une débiteuse de sornettes.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

DÉBITEUR; substantif masculin *Debitor.* Celui qui doit. Les différentes loix des nations envers les débiteurs, ont été plus ou moins dures, selon les temps & le caractère plus ou moins humain des peuples & des législateurs.

Chez les Juifs, le créancier pouvoit, faute de payement, faire emprisonner son débiteur, & même le faire vendre, lui, sa femme & ses enfans.

La loi des douze tables étoit barbare, car elle permettoit de déchirer en pièces le débiteur, & d'en distribuer les membres aux créanciers par forme de contribution au sou la livre. Les créanciers avoient aussi par cette loi, le choix d'envoyer vendre leurs débiteurs, comme esclaves hors du pays, & d'en partager le prix.

Ces loix cruelles contre les débiteurs, mirent bien des fois en danger la République Romaine. Un homme couvert de plaies s'échappa de la maison de son créancier, & parut dans la place. Le peuple s'émut à ce spectacle. D'autres citoyens que leurs créanciers n'osoient plus retenir, sortirent de leurs cachots. On leur fit des promesses, on y manqua : le peu-

ple se retira sur le Mont sacré. Il n'obtint pas l'abrogation de ces loix, mais un Magistrat pour le défendre. Manlius, pour se rendre populaire, alloit retirer des mains des créanciers les citoyens qu'ils avoient réduits en esclavage. On prévint les desseins de Manlius, mais le mal restoit toujours. Des loix particulières donnèrent aux débiteurs des facilités de payer; & l'an de Rome 428, les Consuls portèrent une loi qui ôta aux créanciers le droit de tenir les débiteurs en servitude dans leurs maisons. Enfin, Jules César, touché de commisération pour les débiteurs malheureux, leur accorda le bénéfice de cession, afin qu'ils pussent se tirer de la prison publique où les créanciers avoient encore le pouvoir de les retenir jusqu'à ce qu'ils eussent payé. La peine de mort & la servitude ayant ainsi été abolies, il ne resta plus contre le débiteur que la contrainte par corps, dans les cas où l'on pouvoit en user.

La contrainte par corps avoit lieu chez les Romains contre le débiteur, lorsqu'il s'y étoit soumis. En France, le débiteur ne peut pas s'obliger par corps, & on ne peut prononcer contre lui cette sorte de contrainte, que dans le cas où cela est autorisé par les Ordonnances. Du reste, le créancier peut procéder contre le débiteur par saisie-arrêt, saisie-exécution & saisie-réelle, pourvu qu'il s'agisse au moins de deux cens livres.

Le principal débiteur doit être discuté avant ses cautions, à moins qu'ils ne soient tous solidaires.

Il n'est pas permis au débiteur de renoncer en fraude de ses créanciers, aux droits qui lui sont acquis; du moins les créanciers peuvent exercer ces droits à leurs risques.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

DÉBITRICE; substantif féminin. Celle qui doit. *C'est une débitrice insolvable.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-breve.

DEBITIS; substantif masculin pluriel, & terme de Jurisprudence. On donne ce nom à des lettres qui contiennent un mandement au premier Huissier de contraindre le débiteur de l'impétrant au payement des sommes dûes, suivant des actes qui, quoiqu'authentiques, n'ont pas une exécution parée.

Ces sortes de lettres sont encore en usage en Franche-Comté, comme il paroît par l'Arrêt de règlement du Parlement de Besançon, rendu le 19 Novembre 1700. Cet Arrêt fait défenses à tous créanciers de se pourvoir pour obtenir permission de faire contraindre leurs débiteurs en vertu de contrats obligatoires, & leur enjoint de lever au Greffe du Bailliage Royal un mandement de *debitis*, à peine de nullité.

DÉBLAËR, ou DÉBLAVER; verbe neutre, & terme de Jurisprudence coutumière, qui signifie faire la récolte des blés.

DÉBLAI; substantif masculin. C'est, en termes de bâtimens, le transport des terres provenant des fouilles qu'on a faites pour la construction d'un bâtiment.

Déblai, se dit aussi des terres qu'on a enlevées pour mettre un terrain de niveau, ou quelqu'autre ouvrage que ce soit. En ce sens il est opposé à *remblai.*

On dit figurément & familière-

ment, *voilà un beau déblai ;* pour marquer la satisfaction qu'on a d'être défait de quelqu'un ou de quelque chose qui incommode.

DÉBLAYÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBLAYER.

DÉBLAYER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Débarrasser, enlever les choses qui embarrassent. *Il faut déblayer cette cour, ces appartemens.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉBLÉE, DÉBLEURE ; substantif féminin, & terme de Coutume, qui signifie, dans quelques endroits les blés pendans par racines, & quelquefois la récolte des blés.

DÉBLOQUÉ, ÉE ; adjectif & partipe passif. *Voyez* DÉBLOQUER.

DÉBLOQUER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme d'Imprimerie, qui signifie remettre dans une forme les lettres qui, ayant manqué dans la case, ont été bloquées. *Voyez* BLOQUER.

DÉBOIRE ; substantif masculin. *Ingratus sapor.* Le goût désagréable qui reste de quelque liqueur après qu'on l'a bue. *On nous servit du vin dont le déboire étoit insupportable.*

DÉBOIRE, se dit figurément du chagrin & du dégoût qui est souvent à la suite des plaisirs. *Ces plaisirs auront leur déboire.*

DÉBOIRE, se dit aussi des mortifications qu'un supérieur fait essuyer à un inférieur. *Ce Ministre lui donna bien des déboires.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DÉBOÎTEMENT ; substantif masculin. *Ossis de sede suâ depulsio.* Il se dit en parlant des os déplacés ou disloqués. *C'est le déboîtement de l'os qui le fait souffrir.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉBOÎTÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBOÎTER.

DÉBOÎTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Os sede suâ movere.* Disloquer. Il se dit d'un os que quelque accident, quelque effort a fait sortir de sa place. *Cette chute lui déboîta un os.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Il est dangereux que l'os ne se soit deboîté.*

DÉBOÎTER, se dit encore en parlant des ouvrages de menuiserie & d'assemblage qui viennent à se déjoindre. *Vous déboîterez ce châssis.*

Il est aussi pronominal réfléchi dans cette acception. *Une porte qui se déboîtera.*

DÉBOÎTER, se dit encore en termes d'Hydraulique, & signifie séparer des tuyaux de bois ou de grès endommagés, pour en remettre de neufs.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBONDÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBONDER.

DÉBONDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se con-

jugue comme CHANTER. Ôter la bonde. *On va débonder l'étang.*

DÉBONDER, est aussi verbe neutre, & signifie sortir impétueusement, abondamment. *L'eau du réservoir vient de débonder.*

DÉBONDER, est encore verbe pronominal réfléchi. *Le vin de ce muid se débonda.*

DÉBONDER, s'emploie aussi figurément & familièrement, en parlant de choses morales. *Il faut que sa colère débonde, se débonde. Ses pleurs vont débonder.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉBONDONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBONDONNER.

DÉBONDONNER, verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Suum dolia operculum detrahere.* Ôter le bondon d'un tonneau, d'un muid. *Il faut débondonner ce tonneau.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième brève, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBONNAIRE; adjectif des deux genres. *Lenis.* Doux, gracieux, bienfaisant. Il ne se dit guères que des Princes, dans le style sérieux. *Un Monarque débonnaire.*

DÉBONNAIRE, se dit aussi familièrement & en plaisantant, des autres particuliers, & surtout d'un mari qui souffre patiemment les infidélités de sa femme. *Cet homme est un mari débonnaire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *débonnaire Prince*, mais un *Prince débonnaire.*

DÉBONNAIREMENT; vieux mot qui signifioit autrefois avec humanité, douceur, bonté.

DÉBONNAIRETÉ; vieux mot qui signifioit autrefois bonté, douceur.

DÉBORD; substantif masculin, & terme de Médecine, qui signifie débordement. *Un débord d'humeurs.*

DÉBORD, se dit dans les Monnoies, de cette espèce d'élévation qui borde une pièce de monnoie; & qui est placée entre la tranche & le greneti.

DÉBORDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBORDER.

DÉBORDÉ, se dit figurément dans le sens de débauché, dissolu. *On l'accuse de mener une vie débordée.*

DÉBORDEMENT; substantif masculin. *Exundatio.* Ce que fait une rivière qui sort de son lit. *Le débordement du fleuve déracina les arbres du voisinage.*

DÉBORDEMENT, se dit aussi des humeurs. *Un débordement de bile, d'humeurs.*

DÉBORDEMENT DE CERVEAU, se dit d'une chute extraordinaire de pituite qui coule du cerveau & des conduits salivaires, par le nez & par la bouche. *Voyez* RHUME DE CERVEAU.

DÉBORDEMENT, se dit figurément, de l'irruption d'une nation barbare dans des contrées où elle cherche un établissement. *Le débordement des peuples du Nord dans les Gaules.*

DÉBORDEMENT, signifie aussi figurément débauche, dissolution. *Il vivoit dans le débordement. Il fit re-*

marquer le débordement de ses mœurs.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉBORDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Limbum tollere*. Ôter le bord. *Il faut déborder ce chapeau*.

Déborder les tables, signifie en termes de Plombiers, rogner les bords des tables de plomb avec un débordoir rond, pour les unir des deux côtés.

Les statuts des Plombiers leur défendent de vendre aucune table de plomb sans l'avoir bien débordée auparavant.

Déborder, se dit en termes de l'Art Militaire, d'une ligne ou d'un corps de troupes, qui a plus de front & plus d'étendue que la ligne ou le corps qui lui est opposé. *Notre armée débordoit celle des alliés*.

Déborder, est aussi verbe neutre, & se dit des fleuves & des rivières qui sortent de leur lit. *La Seine déborda la semaine passée*.

Déborder, est aussi verbe pronominal réfléchi dans l'acception précédente. *Les fleuves se débordèrent*.

Se déborder, se dit encore de la bile, des humeurs du corps humain. *Quand les humeurs se débordent*.

On dit encore figurément, *se déborder en injures;* pour dire, exhaler sa colère en injures, vomir des injures. *Quand il parut, elle se déborda en injures*.

Déborder, se dit aussi des étoffes, des habits, quand le bord de l'un passe celui de l'autre. *Il ne faudroit pas que la doublure débordât*.

Déborder, signifie en termes de Ganterie, tirer la peau par le bord, avec le doigt ou un couteau, afin que les extrémités soient aussi unies & aussi égales que le reste du gant.

Déborder, se dit aussi en termes de Marine, & signifie se dégager d'un vaisseau qu'on avoit abordé. *L'Invincible parvint à déborder*.

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi dans l'acception précédente. *Ce navire ne put pas se déborder*.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBORDOIR; substantif masculin, & terme de Plombiers, par lequel on désigne un instrument de fer tranchant qui a une poignée de bois à chaque bout, & qui sert à déborder les tables de plomb.

DÉBOSSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débosser.

DÉBOSSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine, par lequel on exprime l'action de démarrer la bosse qui retient le cable d'un navire. *Il faut débosser le cable*.

DÉBOTTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débotter.

DÉBOTTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Ocreas detrahere*. Tirer les bottes à quelqu'un. *Il faut le débotter*.

Il est aussi verbe pronominal réfléchi. *Il se débotte*.

Débotter, s'emploie encore substantivement. *Il étoit au débotter du Roi*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBOUCHÉ; substantif masculin, qui n'a d'usage qu'au figuré, où il se dit d'un expédient, d'un moyen de

de se défaire utilement de quelques effets qu'il est difficile de placer. *On lui a fourni un débouché pour ses planches. Il n'a point de débouché pour ses actions.*

DÉBOUCHÉ, est aussi adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBOUCHER.

DÉBOUCHEMENT; substantif masculin. Action par laquelle on ôte ce qui bouche. *Le débouchement de ce canal sera difficile.*

DÉBOUCHEMENT, se dit aussi figurément, dans le même sens que débouché. *On lui a trouvé un débouchement pour ses toiles.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

Le pluriel fait *débouchemens.*

DÉBOUCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Aperire.* Ôter ce qui bouche. *Débouchez cette liqueur.*

DÉBOUCHER, signifie aussi débarrasser, ôter les obstacles. *Ils travaillent à déboucher le passage.*

DÉBOUCHER, s'emploie encore absolument, & se dit d'une armée, d'un corps de troupes, *&c.* qui sortent d'un bois, d'un défilé, d'une montagne. *L'armée débouchoit quand on l'attaqua.*

Ce verbe s'emploie aussi substantivement à l'infinitif, dans l'acception précédente. *Les Grenadiers battirent l'avant-garde des ennemis au déboucher du bois;* c'est-à-dire, à la sortie du bois.

DÉBOUCHER, se dit encore en termes de Médecine, & signifie évacuer, ôter les obstructions. *On lui donna quelques grains d'émétique qui le déboucherent.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBOUCHOIR; substantif masculin, & terme de Lapidaires, qui se dit d'un morceau de fer sur lequel est creusée la forme de la coquille & de sa queue, qu'on repousse avec un poinçon hors de cette coquille lorsqu'elle est cassée.

DÉBOUCLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBOUCLER.

DÉBOUCLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ôter la boucle, les boucles de ce qui est bouclé. *Il faut déboucler ces souliers.*

DÉBOUCLER UNE JUMENT, signifie ôter les boucles qu'on avoit mises à la nature d'une jument pour l'empêcher d'être saillie.

On dit aussi *déboucler des cheveux, une perruque;* pour dire, les défriser. *La pluie lui a débouclé sa perruque.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBOUILLI; substantif masculin, & terme de Teinturiers, qui se dit d'une opération par laquelle on éprouve la qualité du teint qu'on a donné aux étoffes, aux soies, aux laines, *&c.*

DÉBOUILLI, est aussi adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBOUILLIR.

DÉBOUILLIR; verbe actif irrégulier de la seconde conjugaison, qui se conjugue comme BOUILLIR; & terme de Teinturiers, par lequel on exprime l'action de faire bouillir des échantillons d'étoffe dans de l'eau avec de l'alun ou d'autres ingrédiens, pour s'assurer de la qualité de la teinture, & éprouver si elle est bonne.

DÉBOUQUÉ ; participe passif indéclinable. *Voyez* Débouquer.

DÉBOUQUEMENT ; substantif masculin. *Egressus*. Terme de Marine. Action de débouquer.

DÉBOUQUER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine, qui signifie sortir des bouches, canaux ou détroits par lesquels des îles sont séparées l'une de l'autre. *Des vaisseaux qui débouquent.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

On prononce & l'on devroit écrire *débouker*. Voyez Orthographe.

DÉBOURBÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Débourber.

DÉBOURBER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *È cœno extrahere*. Tirer de la bourbe. *Il faut débourber cette roue.*

Débourber, signifie aussi ôter la bourbe. *On va débourber le canal.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBOURRÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Débourrer.

DÉBOURRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. C'est, au propre, ôter la bourre ; mais il n'est guères usité dans cette acception.

Débourrer, signifie, dans le sens figuré, former quelqu'un, le façonner, lui faire perdre le mauvais ton, les mauvaises manières, l'air embarrassé qu'il avoit. *Il faut envoyer ce jeune homme à Paris pour le débourrer.*

Débourrer un cheval, signifie en termes de Manège, rendre les mouvemens d'un jeune cheval, souples & lians, par l'exercice du trot.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBOURSÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Débourser.

Déboursé, s'emploie aussi substantivement, & signifie les deniers qu'on a tirés de sa bourse. *Voilà le mémoire de mes déboursés.*

DÉBOURSEMENT ; substantif masculin. *Pecuniæ dinumeratio*. Payement que l'on fait avec les deniers qu'on a tirés de sa bourse. *Il n'en sera pas le déboursement sans se plaindre.*

DÉBOURSER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Pecuniam è marsupio promere*. Tirer de l'argent de sa bourse pour faire quelque payement. *Je lui déboursai dix mille francs ces jours passés.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DEBOUT ; adverbe. *Stans*. Sur pied, sur ses pieds. *Il ne falloit pas vous tenir debout.*

On dit d'une personne, qu'*elle est debout ;* pour dire, qu'elle n'est plus au lit, qu'elle est levée. *Cette Dame est tous les jours debout dès les cinq heures du matin.*

Debout, se dit absolument pour faire lever des gens qui sont assis ou couchés.

Debout, se dit en termes de l'Art Héraldique, des animaux qu'on représente tout droits, & posés sur les pieds de derrière.

Debout, se dit du bois que l'on a mis de sa hauteur. *Il auroit fallu que cette pièce de bois fût debout.*

On dit dans la même acception,

qu'*on a mis un tonneau debout ;* pour dire, qu'on l'a mis sur un de ses fonds.

On dit d'un ancien bâtiment, qu'*il est encore debout ;* pour dire, qu'il subsiste encore.

On appelle *contes à dormir debout*, des fables ridicules, comme celles dont les vieilles gens ont coutume d'entretenir les enfans.

On dit, que *des marchandises passent debout par une ville ;* pour dire, qu'elles y passent sans qu'on les y décharge.

On dit figurément & familièrement d'une personne, qu'*elle ne sauroit tomber que debout ;* pour dire, qu'elle est si bien protégée, qu'elle a tant de ressources différentes, que si l'une vient à lui manquer, l'autre ne lui manquera pas.

Debout, se dit en termes de Marine, d'un vent absolument contraire. *Nous eûmes le vent debout en sortant du port.*

On dit, qu'*un vaisseau donne debout à terre ;* pour dire, qu'il court droit à terre.

On dit aussi, qu'*un vaisseau navigue debout à la lame ;* pour dire, que la lame prend le vaisseau par l'avant, & qu'il la coupe en croix pour avancer.

On dit encore, *aborder un vaisseau debout au corps ;* pour dire, mettre l'éperon d'un vaisseau dans le flanc de celui qu'on veut aborder.

Voyez Droit, pour les différences relatives qui en distinguent Debout.

La première syllabe est très-brève, & la seconde brève.

DÉBOUTÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Débouter.

Débouté de défenses, s'est dit d'un Jugement qui se rendoit autrefois contre le Défendeur, lorsqu'ayant comparu sur l'assignation, il n'avoit point fourni de défenses dans le délai fixé par l'Ordonnance.

Débouté fatal, se dit d'un Jugement par défaut, qui déboute quelqu'un d'une demande, & qui n'est pas susceptible d'opposition.

Débouté d'opposition, se dit d'un Jugement qui déclare quelqu'un déchu de l'opposition par lui formée à un précédent Jugement, ou à quelqu'autre acte judiciaire ou extrajudiciaire.

On appelle aussi *premier débouté*, le Jugement qui déboute de la première opposition. Et *second débouté*, celui qui déboute de la seconde.

DÉBOUTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Actorem actione suâ submovere.* Terme de Palais ; qui signifie déclarer par Sentence ou par Arrêt, que quelqu'un est déchu de la demande qu'il avoit formée en Justice. Les Arrêts portent, *la Cour a débouté & déboute ;* & lorsque les Jugemens se rendoient en latin, on disoit en langage barbare, *debotavit & debotat ;* ce qui donna lieu à la plaisanterie d'un Gentilhomme qui étant interrogé par François I, du succès d'un procès pour lequel il étoit venu en poste à Paris, répondit qu'immédiatement après son arrivée, la Cour l'avoit *débotté*, faisant allusion au *debotat* & *debotavit* de l'Arrêt : le Roi, surpris d'une manière de s'exprimer si étrange, voulut que, dans la suite, les contracts, les testamens & les actes judiciaires se rédigeassent en langue Françoise.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBOUTONNÉ, ÉE ; adjectif &

participe passif. *Voyez* Déboutonner.

On dit proverbialement & figurément, *rire, manger à ventre déboutonné*; pour dire, rire, manger excessivement.

DÉBOUTONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *E fissuris globulos eximere.* Ôter, faire sortir les boutons d'une ganse, d'une boutonnière. *Déboutonnez votre habit.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi dans la même acception. *Il se déboutonna.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il se déboutonne avec ses amis*; pour dire, qu'il leur dit tout ce qu'il pense, qu'il parle avec eux sans contrainte & librement.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBRAILLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débrailler.

DÉBRAILLER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Pectus nudare.* Se découvrir la gorge, l'estomac, avec une sorte d'indécence. *Elle se débrailla devant les personnes qui étoient chez elle.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les *ll* se prononcent mouillés.

DÉBREDOUILLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débredouiller.

DÉBREDOUILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du jeu de Trictrac, qui signifie rendre nulle la bredouille qu'avoit l'adversaire, & empêcher qu'il ne puisse gagner partie double. *Il va vous débredouiller.*

Debredouiller, est aussi verbe neutre dans la même acception. *Vous devez débredouiller.*

Il est encore pronominal réfléchi. *Il sera obligé de se débredouiller.*

Les *ll* se prononcent mouillés.

DEBREZEN; nom propre d'une ville de la haute Hongrie, à 18 lieues, sud-est, de Tokay.

DÉBRIDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débrider.

DÉBRIDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Equo frenos detrahere.* Ôter la bride à un cheval. *Il faut débrider ces chevaux.*

Débrider, s'emploie aussi absolument. *Nous fîmes ce voyage sans débrider.*

On dit figurément & familièrement, *sans débrider*; pour dire, tout de suite & sans interruption. *Ils tinrent table pendant cinq heures sans débrider.*

Débrider, se dit encore figurément & familièrement, en parlant de choses que l'on fait précipitamment. *Il débrida bien vîte sa harangue.*

Débrider, se dit en termes de Carriers, de l'action de détacher le cable de dessus la pierre, quand elle est arrivée au haut de la carrière.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBRIS; substantif masculin. *Reliquiæ.* Les restes d'un navire qui a fait naufrage. *On sauva peu d'effets des débris de cette flotte.*

Débris, se dit dans le sens figuré, de ce qui reste à quelqu'un, après un grand revers de fortune. *Il lui*

restoit dix mille livres de rente du débris de sa fortune.

Débris, se dit aussi figurément des troupes qui restent après la défaite d'une armée, d'un détachement, &c. *Il sauva les débris de l'armée.*

Débris, se dit encore du dégat que de grands trains, de grands équipages font dans une hôtellerie. *Le débris coûta cher.*

Différences relatives entre *débris, décombres, ruines.*

Ces trois mots, dit M. d'Alembert, signifient en général les restes dispersés d'une chose détruite; avec cette différence, que les deux derniers ne s'appliquent qu'aux édifices, & que le troisième suppose même que l'édifice ou les édifices détruits soient considérables. On dit, *les débris d'un vaisseau, les décombres d'un bâtiment, les ruines d'un palais ou d'une ville.* Décombres ne se dit jamais qu'au propre. Débris & Ruine se disent souvent au figuré; mais Ruine, en ce cas, s'emploie plus souvent au singulier qu'au pluriel: ainsi l'on dit, *les débris d'une fortune brillante, la ruine d'un Particulier, de l'Etat, de la Religion, du Commerce.* On dit aussi quelquefois, en parlant de la vieillesse d'une femme qui a été belle, *que son visage offre encore de belles ruines.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

DÉBROUILLEMENT; substantif masculin. Action par laquelle on démêle, on débrouille ce qui est embrouillé. *C'est un procès dont le débrouillement est difficile.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

Les *ll* se prononcent mouillés.

DÉBROUILLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débrouiller.

DÉBROUILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Extricare.* Démêler, mettre l'ordre dans les choses qui étoient en confusion. *Il travaille à débrouiller ses livres.*

Débrouiller, se dit aussi dans le sens figuré, en parlant de procès, de questions, d'intrigues, *&c.* & signifie les éclaircir. *Ce procès sera difficile à débrouiller. Il vint à bout de débrouiller cette intrigue.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉBRUTI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* Débrutir.

DÉBRUTIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. Dégrossir, enlever ce qu'il y a de plus rude & de plus brut. Il se dit particulièrement en parlant des glaces de miroir, des marbres, &c. *Il faut débrutir ce marbre, cette glace.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉBRUTISSEMENT; substantif masculin. C'est l'art d'adoucir ou de polir la surface d'un corps solide, en ôtant ce qu'il y a de plus rude & de plus brut. Il se dit particulièrement des glaces.

DEBTEUR; vieux mot qui signifioit autrefois débiteur.

DÉBUCHÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Débucher.

DÉBUCHER; verbe neutre de la pre-

mière conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Migrare a sylvâ.* Terme de Vénerie, qui signifie sortir du bois. Il se dit particulièrement des cerfs & autres bêtes fauves. *Le cerf a débuché.*

DÉBUCHER, s'emploie aussi substantivement. *Nous étions au débucher.*

Les temps composés de ce verbe se conjuguent avec l'auxiliaire AVOIR.

DÉBUSQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBUSQUER.

DÉBUSQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Depellere.* Chasser quelqu'un d'un poste favorable. *Il fallut débusquer l'ennemi qui s'étoit établi sur la hauteur.*

DÉBUSQUER, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie ôter à quelqu'un l'état dont il jouissoit. *Il avoit un emploi considérable, mais son concurrent est parvenu à l'en débusquer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉBUT; substantif masculin. *Ludendi initium.* Le premier coup d'une partie de billard, de mail, & de quelqu'autre jeu que ce soit. *Son début fut heureux.*

On dit d'une boule, qu'*elle est en beau début*; pour dire, qu'il est aisé de l'éloigner du but.

On dit aussi, qu'*un oiseau est en beau début*; pour dire, qu'il est dans un endroit où l'on peut aisément le tirer.

DÉBUT, se dit figurément du commencement d'une entreprise, d'un procès, d'un ouvrage, des premières actions qu'on fait dans un art, une profession. *Le début de cette Actrice fut brillant.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

DÉBUTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉBUTER.

DÉBUTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Globulum de metâ depellere.* Eloigner une boule d'auprès du but. *Il débuta sa boule.*

DÉBUTER, est aussi verbe neutre, & signifie jouer le premier coup au billard, au mail, & à quelqu'autre jeu que ce soit.

DÉBUTER, se dit aussi figurément, & signifie faire les premières démarches dans une entreprise, dans un art, une profession. *Cette Actrice doit débuter demain à l'Opera.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DEÇA; *voyez* ÇA.

DÉCACHETÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCACHETER.

DÉCACHETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Resignare.* Rompre le cachet d'une lettre, d'un paquet, les ouvrir. *Il ne falloit pas décacheter cette lettre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que le pénultième *e* des temps ou personnes qui se terminent par un *e* muet, prend le son de l'*e* moyen.

DÉCADE; substantif féminin. *Decas.* Dixaine. Il n'a guères d'usage qu'en parlant d'une Histoire dont les Livres sont divisés en dixaines. *L'ouvrage de Tite-Live contenoit quatorze Décades; mais il ne nous en est parvenu que trois & demie.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DÉCADENCE; substantif féminin. *Lapsus*. Disposition à la chute, état de ce qui tend à sa ruine. *Cette Eglise va en décadence*.

DÉCADENCE, se dit aussi figurément, de tout ce qui va vers le déclin, de tout ce qui devient moins favorable, moins avantageux, moins agréable. *On s'apperçut bientôt de la décadence du commerce. Sa santé alloit en décadence*.

Différences rélatives entre DÉCADENCE & RUINE.

Ces deux mots, dit M. d'Alembert, différent en ce que le premier prépare le second qui en est ordinairement l'effet. Par exemple: la décadence de l'Empire Romain, depuis Théodose, annonçoit sa ruine totale. On dit aussi des Arts, qu'ils tombent en décadence, & d'une Maison, qu'elle tombe en ruine.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉCAGONE; substantif masculin, & terme de Géométrie, par lequel on désigne une figure qui a dix angles & dix côtés.

Les *Décagones* réguliers ont les propriétés suivantes: 1°. Dans tous les *Décagones*, les côtés sont égaux ou semblables, de même que les angles. 2°. On peut les diviser du centre en dix parties égales. 3°. On peut les inscrire, ou circonscrire à un cercle. 4°. Le côté d'un *Décagone* régulier inscrit dans un cercle, est la plus grande partie de son rayon divisé en moyenne & extrême raison. Il suit de cette dernière propriété une construction bien belle & bien simple, pour inscrire un *Décagone* dans un cercle. *Divisez le rayon du cercle donné en moyenne & extrême raison; & prenez-en la plus grande partie*, elle sera le côté du Décagone. Ainsi portant cette ligne sur la circonférence du cercle, elle la divisera en dix parties égales.

DÉCAGONE, s'emploie aussi adjectivement. *Une figure décagone*.

DÉCAISSÉE, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCAISSER.

DÉCAISSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *De capsulâ extrahere*. C'est, dans le Commerce, tirer des marchandises d'une caisse. *Il faut décaisser ces liqueurs*.

DÉCAISSER, se dit aussi en termes de Jardinage, & signifie ôter de sa caisse un oranger, un figuier, une fleur, *&c.* pour les mettre dans une autre caisse, ou en pleine terre.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCALITRON; substantif masculin. Ancienne monnoie d'Egine, de Corinthe & de Syracuse, qui revenoit à seize oboles, & deux tiers d'obole d'Athènes.

DECALOGUE; substantif masculin. *Decalogus*. C'est le nom qu'on donne aux dix Commandemens de Dieu, gravés sur deux tables de pierre, & donnés à Moyse sur le Mont-Sinaï, quinze cens ans avant l'ère chrétienne. Trois de ces Commandemens ont rapport à Dieu, & les sept autres au prochain. Le *Décalogue* est la première règle de tous les actes humains, que les hommes

font obligés d'obferver. On dit la *première règle*, parce qu'elle contient en fubftance tous les préceptes de la loi naturelle, & que toutes les autres loix fe rapportent à elle. C'eft la règle *de tous les actes humains;* parce qu'elle commande toutes les vertus, & défend tous les vices, felon tous les états, & les conditions différentes où fe trouvent les hommes. Enfin tous font obligés de l'obferver; & la raifon en eft, que les Commandemens du Décalogue font imprimés dans le cœur de tous les hommes, par la loi naturelle, & que JESUS-CHRIST les a luimême expliqués & confirmés dans fon Evangile.

Les deux premières fyllabes font brèves, la troifième moyenne, & la quatrième très-brève.

DÉCAMÉRIDE; fubftantif féminin. C'eft le nom de l'un des élémens du fyftème de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1701.

Pour former un fyftème général qui fourniffe le meilleur tempérament, & qu'on puiffe ajufter à tous les fyftèmes; cet Auteur, après avoir divifé l'octave en quarante-trois parties, qu'il appelle *mérides*, & fubdivifé encore chaque méride en fept parties, qu'il appelle *eptamérides*, divife encore chaque eptaméride en dix autres parties, auxquelles il donne le nom de *décamérides*. L'octave fe trouve ainfi divifée en 3010 parties égales, par lefquelles on peut exprimer, fans erreur fenfible, les rapports de tous les intervalles de la Mufique.

DÉCAMÉRON; fubftantif mafculin. Il fe dit d'un Ouvrage dans lequel on raconte les événemens ou les entretiens de dix jours. Le Décaméron de Bocace eft compofé de cent Nouvelles qu'on fuppofe racontées en dix journées.

Toutes les fyllabes font brèves au fingulier; mais la dernière eft longue au pluriel.

DÉCAMPÉ; participe paffif indéclinable. *Voyez* DÉCAMPER.

DÉCAMPEMENT, fubftantif mafculin. L'action de lever le Camp. *Le décampement de l'Armée fe fit en plein jour.*

La première fyllabe eft brève, la feconde moyenne, la troifième très-brève, & la quatrième moyenne au fingulier, mais longue au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *dékampemant*. Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉCAMPER; verbe neutre de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. *Caftra movere*. Quitter un Camp. *L'Armée décampa pendant la nuit.*

DÉCAMPER, fe dit auffi figurément & familièrement, pour fignifier, s'enfuir, fe retirer de quelque endroit avec précipitation. *Il décampa dès qu'il fut que fon père le faifoit chercher.*

La première fyllabe eft brève, la feconde moyenne, & la troifième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou perfonnes qui fe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième fyllabe longue.

DÉCAMYRON; fubftantif mafculin, & terme de Pharmacie, qui fe dit d'un Cataplafme dont il eft parlé dans Oribafe, & qu'on a ainfi appelé, parce qu'il eft compofé de

dix sortes de drogues odoriférantes.

DÉCAN; nom propre d'un Royaume des Indes, dans la presqu'île en-deçà du Gange, au midi du Mogol, dont il est une Province considérable qui produit annuellement au Souverain plus de quinze millions de nos livres. Le principal commerce de ce Royaume, consiste en poivre, & en étoffes de coton, & de soie. Hamenadager en est la ville capitale.

DÉCANAT; substantif masculin. La dignité de Doyen. *Ce Cardinal obtint le Décanat du Sacré Collége. Il briguoit le Décanat de la Faculté de Médecine.*

DÉCANAT, se dit aussi du temps pendant lequel on jouit de cette dignité. *Son Décanat dura long-temps.*

DÉCANAT, se dit chez les Barthélemites, d'une maison gouvernée par un Supérieur.

Les trois syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉCANISÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉCANISER.

DÉCANISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Palais, qui signifie remplir la place de Doyen, en faire les fonctions.

DÉCANTATION; substantif féminin. *Infusio.* Terme de Chimie, & de Pharmacie, qui exprime l'action de tirer de dessus un dépôt ou un marc, une liqueur clarifiée, en la versant doucement, & par inclination.

DÉCANTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCANTER.

DÉCANTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Infundere.* Terme de Chimie & de Pharmacie. Tirer de dessus un dépôt ou un marc, une liqueur clarifiée en la versant doucement, & par inclination.

DÉCAPÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCAPER.

DÉCAPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Chimie, qui signifie enlever le vert de gris du cuivre avec de l'eau forte. *Il faut décaper ce cuivre.*

DÉCAPITÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCAPITER.

DÉCAPITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Alicujus caput à cervicibus abscindere.* Décoller, trancher la tête à quelqu'un, qui a été condamné par Arrêt ou Jugement en dernier ressort, à subir cette peine. En France on décapite les Nobles que l'on condamne à mort, quand ils ne sont pas coupable d'un crime assez atroce pour les dégrader de Noblesse. Ce supplice ne déroge pas.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCAPOLIS; nom propre d'une petite province de la Célésyrie, ainsi appelée, des dix Villes principales dont elle étoit composée. La première de ces Villes étoit Scythopolis; & les autres étoient, selon Pline, Philadelphie, Raphanæ, Gadara, Hippos, Dium, Pella, Gerasa, Canatha & Damas. M. d'Anville n'y met point Raphanæ ni Damas, mais Abila & Capitolias. Du reste, les Savans ne sont pas d'accord sur ces Villes; quelques-uns prétendent que le pays de Décapolis étoit situé à l'Orient du

Jourdain, & s'étendoit du Nord au Midi, depuis l'Antiliban, jusqu'à la mer de Galilée.

DÉCAPROTE; substantif masculin. *Decaprotus*. C'étoit, chez les Romains, le titre d'un Officier chargé de lever les Impôts.

Les *Décaprotes* étoient obligés de payer pour les morts, ou de répondre à l'Empereur, sur leurs propres biens, de la quote-part de ceux qui étoient décédés.

DÉCARGYRE; substantif masculin. *Decargyrum*. Monnoie d'argent qui fut autrefois en usage à Constantinople, sous les Empereurs Grecs. Elle valoit dix *argentei*, ce qu'on évalue environ à onze livres cinq sous de notre monnoie actuelle.

DÉCARRELÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCARRELER.

DÉCARRELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Laterculos avellere*. Ôter les carreaux d'une chambre, d'un appartement. *Il fait décarreler son cabinet.*

DÉCASTILE; substantif masculin, & terme d'Architecture, par lequel on désigne un édifice qui a dix colonnes de face. Le Temple de Jupiter Olimpien, bâti à Athènes par Cossutius, étoit un Décastile.

DÉCASYLLABE; adjectif des deux genres, qui se dit des vers François de dix syllabes. *Cette Epître est en vers Décasyllabes.*

DÉCÉDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCÉDER.

DÉCÉDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Obire.* Mourir de mort naturelle. Il n'est d'usage qu'en parlant des personnes. *Elle déceda le premier jour du mois.*

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire ÊTRE. *Elle est décédée, il seroit décédé*, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCEINDRE; vieux mot qui signifioit autrefois ôter une ceinture.

DÉCÉLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCELER.

DÉCELEMENT; substantif masculin. *Proditio*. Action de faire connoître ce qui est caché. *On lui reprocha le décelement du secret de l'Etat.*

DÉCELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Patefacere*. Découvrir, faire connoître ce qui est caché. Il se dit des personnes & des choses. *Elle est arrivée, mais il ne faut pas la déceler. Il décela lui-même son crime.*

Voyez DÉCLARER, pour les différences relatives qui en distinguent DÉCELER, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que le pénultième *e* des temps ou personnes qui se terminent per un *e* muet, prend le son de l'*e* moyen.

DÉCEMBRE; substantif masculin. *December*. C'étoit le dixième mois de l'année Romaine, & c'est le douzième de la nôtre, depuis que nous commençons l'année en Janvier, c'est-à-dire, depuis l'Edit de 1564, donné par Charles IX.

A la fin de ce mois, le Soleil entre au signe du Capricorne, ou plutôt, remarque M. d'Alembert, la terre entre réellement au signe du Cancer opposé au Capricorne; ou, pour parler encore plus juste, la terre entre dans la constellation des Gémeaux, & le Soleil dans celle du Sagittaire, qui, à causede la précef-

sion des Equinoxes, occupent aujourd'hui les places que paroissoient occuper autrefois le Cancer & le Capricorne.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *Désanbre.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉCEMMENT; advèrbe. *Decenter.* Avec décence, d'une manière décente. *Il est logé décemment.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

On prononce & l'on devroit écrire *désamant.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉCEMPÈDE; substantif masculin. *Decempeda.* Instrument de dix pieds de longueur, dont les Anciens se servoient pour mesurer les terres, comme on se sert aujourd'hui de la toise, de la verge, *&c.*

DÉCEMVIR; substantif masculin. *Decemvir.* Magistrat des Romains, qui fut créé avec autorité Souveraine, pour faire des Loix dans l'Etat.

Dans le feu des disputes entre les Patriciens & les Plébéiens, ceux-ci demandèrent que l'on établît des Loix fixes & écrites, afin que les Jugemens ne fussent plus l'effet d'une volonté capricieuse, ou d'un pouvoir arbitraire: le Sénat ayant été obligé d'acquiescer à cette demande, on nomma pour composer ces Loix, des Décemvirs qui entrèrent en exercice l'an 302 de Rome. On leur attribua l'autorité de tous les autres Magistrats, dont les fonctions furent suspendues, & ils furent élus seuls Administrateurs de la République.

Ils furent d'abord modérés dans leurs fonctions: ils rendoient la Justice avec exactitude, & chacun sortoit satisfait de leur Tribunal: mais ils abusèrent étrangement dans la suite de leur autorité; & ils convinrent bientôt d'employer tous les moyens possibles, pour conserver pendant toute leur vie une puissance qui ne devoit être que momentanée. Ce fut pour réussir dans ces vues, qu'ils prononcèrent, par la Loi des douze Tables, une peine capitale contre les Auteurs des Libelles, & les Poëtes. Cela n'est guères, remarque M. de Montesquieu, du génie de la République, où le peuple aime à voir les grands humiliés: mais des gens qui vouloient renverser la Liberté, craignoient des Ecrits qui pouvoient rappeler l'esprit de la Liberté.

Cependant Appius, le Chef des Décemvirs, ayant voulu, par des moyens infâmes ravir l'honneur de Virginie, l'an 304 de Rome, & le père de cette fille l'ayant immolée à la pudeur & à la liberté, le spectacle de cette mort fit évanouir la puissance des Décemvirs. Chacun se trouva libre, parce que chacun fut offensé: tout le monde devint Citoyen, parce que tout le monde se trouva père. Le Sénat & le peuple rentrèrent dans une liberté qui avoit été confiée à des Tyrans ridicules, dont les uns se donnèrent la mort, & les autres prirent la fuite pour se dérober à l'infamie d'un supplice public. Leurs biens furent confisqués & vendus au profit de la République.

DÉCEMVIRAL, ALE; adjectif. Qui a rapport aux Décemvirs. *Le Collége Décemviral. La Puissance Décemvirale. Les Loix Décemvirales.*

DÉCEMVIRAT; substantif masculin. La Dignité de Décemvir; & le

temps que duroit cette Dignité.

DÉCENCE; substantif féminin. *Decentia.* Bienséance, honnêteté extérieure. *On lui reproche de manquer de décence.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DÉCENNAL, ALE; adjectif. Qui dure ou qui revient tous les dix ans. *Une Puissance Décennale. Des Magistrats Décennaux.*

Fêtes Décennales, s'est dit chez les Romains, de celles que les Empereurs Romains célébroient la dixième année de leur règne, & pendant lesquelles ils offroient des sacrifices, donnoient des jeux, faisoient au peuple des largesses, &c. Et de son côté le peuple faisoit des vœux pour l'Empereur, & pour la prospérité de l'Etat.

Les *Décennales* furent instituées par l'Empereur Auguste.

DÉCENT, ENTE; adjectif. *Decens.* Qui est conforme aux règles de la bienséance & de l'honnêteté extérieure. *Cet Abbé n'étoit pas en habit décent. Cela ne seroit pas décent.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *décente robe*, mais une *robe décente.*

DÉCEPTE; vieux mot qui signifioit autrefois tromperie.

DÉCEPTIF; vieux mot qui signifioit autrefois trompeur.

DÉCEPTION; substantif féminin, qui n'a guères d'usage qu'au Palais, où il signifie surprise, tromperie, séduction.

DÉCERNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décerner.

DÉCERNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Decernere.* Prononcer, ordonner juridiquement, par autorité publique. *Le Juge a décerné contre lui un décret de prise de corps. On vient de décerner une contrainte contre ceux qui n'ont pas payé. On leur décerna les honneurs du triomphe.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCÈS; substantif masculin. *Obitus.* Mort naturelle d'une personne. *Le procès fut terminé par son décès.*

Le décès se prouve par les régistres mortuaires des Paroisses, des Hôpitaux, des Monastères & autres lieux où la personne dont il s'agit est décédée.

Différences relatives entre Trépas, Mort & Décès.

Trépas est poëtique, dit M. l'Abbé Girard, & emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, & signifie précisément la cessation de vivre. *Décès* est d'un style plus recherché, tenant un peu de l'usage du Palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels.

Le second de ces mots se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux; & les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme. Un *trépas* glorieux est préférable à une mort honteuse. La *mort* est le terme commun de tout ce qui est animé sur la terre. Toute succession n'est ouverte qu'au moment du *décès.*

Le *trépas* ne présente rien de laid à l'imagination; il peut même faire envisager quelque chose de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine, causée

par la séparation des choses auxquelles on s'étoit attaché; mais la *mort* présente quelque chose de laid & d'affreux.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

DÉCEVABLE; vieux mot qui signifioit autrefois facile à être trompé.

DÉCEVANCE; vieux mot qui signifioit autrefois tromperie.

DÉCEVANT, ANTE; adjectif. *Fallax.* Qui trompe, qui est propre à tromper. *Des promesses décevantes.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *décevant discours*, mais un *discours décevant.*

DÉCEVOIR; verbe actif de la troisième conjugaison, lequel se conjugue comme CONCEVOIR. *Decipere.* Tromper, séduire par quelque chose de spécieux & d'engageant. *Il voulut la décevoir par ses promesses.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

Voyez au mot VERBE, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉCHAÎNEMENT; substantif masculin. *Effrenata maledicendi licentia.* Ce mot, qui n'a point d'usage au propre, signifie dans le sens figuré, emportement extrême contre quelqu'un, en paroles injurieuses. *Elle continue ses déchaînemens contre lui.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCHAÎNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCHAÎNER.

On dit de quelqu'un qui se permet tout, & qui ne respecte aucune règle, que *c'est un diable déchaîné.*

DÉCHAÎNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Aliquem ex catenâ solvere.* Ôter la chaîne à quelqu'un, l'en détacher. *Il fit déchaîner les prisonniers.*

DÉCHAÎNER, signifie dans le sens figuré, exciter, animer, fâcher, irriter contre quelqu'un. *Il vouloit déchaîner le peuple contre les Magistrats.*

DÉCHAÎNER, se dit aussi figurément, en parlant d'une tempête, d'un temps orageux. *Les vents, les élémens paroissoient déchaînés pour exciter cet orage.*

DÉCHAÎNER, est encore verbe pronominal réfléchi, dans le sens figuré, & signifie s'emporter ouvertement & violemment contre quelqu'un. *Elle se déchaîna fortement contre lui.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCHALANDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCHALANDER.

DÉCHALANDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Emptores avertere.* Faire perdre les chalands à un Marchand. *Il cherche à déchalander ce Marchand.*

DÉCHALASSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCHALASSER.

DÉCHALASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme d'économie rustique; qui si-

gnifie ôter les échalats des vignes après la vendange.

DÉCHANT; substantif masculin. Ancien terme de Musique, qui désignoit autrefois ce qu'on a depuis appelé *contre-point*.

DÉCHANTÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉCHANTER.

DÉCHANTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il est du style familier, & signifie rabattre de ses prétentions, de ses espérances, de sa vanité. *Il faudra bien qu'elle déchante. On le fit déchanter.*

DÉCHAPERONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCHAPERONNER.

DÉCHAPERONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Exuere accipitrem capitio.* Terme de Fauconnerie, qui signifie ôter le chaperon à l'oiseau quand on veut le lâcher. *Il faut déchaperonner l'oiseau.*

DÉCHARGE; substantif féminin. Action par laquelle on décharge des meubles, des ballots, des marchandises. *Il lui en coûta dix écus pour la décharge de ses marchandises.*

DÉCHARGE, se dit aussi en parlant des charrettes, des bêtes de somme, des bateaux, &c. sur quoi des marchandises, des ballots étoient chargés. *Ils étoient présens à la décharge du bateau.*

DÉCHARGE, se dit dans une maison, d'une pièce servant à serrer près d'une cuisine, ou d'un office, les ustensiles qui ne sont pas d'un usage ordinaire.

DÉCHARGE, se dit aussi d'un petit lieu obscur, placé près des antichambres, pour y mettre des balais, des brosses, le bois destiné à chauffer l'appartement, &c.

DÉCHARGE, se dit encore d'un arc de voûte placé au-dessus d'une plate-bande de porte ou de croisée, pour empêcher que la muraille qui est au-dessus de la croisée ne s'affaisse.

DÉCHARGE, se dit en termes de Charpenterie, d'une pièce de bois qu'on met dans les cloisons qui portent sur les poutres ou sablières en diagonale. Elle soulage la poutre, & empêche qu'elle ne reçoive tout le fardeau des cloisons ou pans de bois.

DÉCHARGE, se dit en termes de Serrurerie, de toute pièce posée horizontalement ou obliquement, comme une traverse, dans un ouvrage en fer, & destinée à supporter les efforts des autres, & à les contenir dans leur situation.

DÉCHARGE, se dit du tuyau, du trou, de la grille, de l'endroit par où l'eau d'une fontaine, d'un bassin, d'un étang, d'un canal se décharge.

DÉCHARGE DES HUMEURS, se dit aussi en termes de Médecine, de l'écoulement des humeurs du corps humain.

DÉCHARGE, signifie aussi soulagement. *La mort de cet enfant est une décharge pour ses parens.*

On dit, *la décharge de la conscience*; pour dire, l'acquit de la conscience.

DÉCHARGE, se dit au Palais, de l'acte par lequel on décharge quelqu'un d'une obligation, d'une redevance, d'une chose dont il étoit chargé.

On dit qu'*une personne a obtenu sa décharge*; pour dire, qu'elle a obtenu un Jugement par lequel elle est libérée de quelque charge ou obligation réelle ou personnelle.

DÉCHARGE DE LA CONTRAINTE PAR CORPS, se dit quand le débiteur, sans être quitte de la dette, est affranchi de la contrainte par corps.

Décharge d'un accusé, se dit d'un Jugement qui le déclare pleinement absous du crime qu'on lui imputoit. Un hors de Cour sur l'accusation, n'emporte pas la décharge de l'accusé, & ne le justifie pas pleinement.

Décharge, se dit aussi de ce que les témoins disent en faveur d'un accusé pour le faire décharger de l'accusation intentée contre lui. *Le premier témoin parla à sa décharge.*

Décharge, se dit en termes d'Orfévres, d'un poinçon qui s'applique sur les ouvrages d'orfévrerie, lorsqu'ils sont finis, pour justifier du payement des droits imposés par le Roi sur ces ouvrages.

Décharge, se dit de l'action de tirer un coup d'arme à feu. *La sentinelle fit sa décharge.*

Décharge, se dit aussi de plusieurs coups de mousquet ou d'artillerie, quand on les tire tout à la fois. *La Cavalerie fit sa décharge. Les Grenadiers essuyèrent toute la décharge de l'artillerie des remparts.*

On appelle *une décharge de coups de bâton*, des bastonnades. *Il essuya dans ce café, une décharge de coups de bâton.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

DÉCHARGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décharger.

On dit qu'*un cheval est déchargé*, qu'*il est déchargé d'encolure;* pour dire, qu'il a la taille, l'encolure fine.

DÉCHARGEMENT; substantif masculin. L'action par laquelle on décharge. *Il étoit présent au déchargement.*

DÉCHARGEOIR; substantif masculin, & terme de Tisserands, qui se dit d'un cylindre de bois autour duquel l'Ouvrier roule la toile qu'il a faite, & qu'on ôte de dessus la poitrinière.

DÉCHARGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Exonerare.* Ôter un fardeau de l'endroit où il étoit. *Il est temps de décharger ces liqueurs.*

Décharger, se dit aussi en parlant des personnes & des bêtes de sommes, & signifie les soulager du fardeau qu'elles portent. *Il faut décharger ce crocheteur, ce cheval, ce mulet.*

Décharger, se dit encore des choses dans l'acception précédente. *Ils vont décharger cette poutre, ce plancher.*

Décharger, se dit en parlant d'arbres, & signifie en couper des branches quand elles sont trop épaisses. *Il faut décharger ce poirier.*

Décharger les voiles, signifie en termes de Marine, disposer les voiles de manière qu'elles reçoivent moins de vent.

Décharger la pompe, signifie aussi en termes de Marine, vider l'eau de la pompe.

Décharger, se dit en parlant d'une arme à feu, de l'action de la tirer, ou d'en ôter la charge avec un tire-bourre. *Il déchargea son fusil sur un lièvre. Voilà un tire-bourre pour décharger vos pistolets.*

On dit aussi *décharger un coup de fusil, de pistolet;* pour dire, tirer un coup de fusil, un coup de pistolet.

On dit encore, *décharger un coup de poing, un coup de sabre, un coup de bâton;* pour dire, donner de toute sa force un coup de poing, un coup de sabre, un coup de bâton. *Il lui déchargea cent coups de bâton sur les épaules.*

On dit proverbialement, *déchar-*

ger l'estomac, *le ventre*; pour dire, soulager l'estomac, le ventre par quelque évacuation. *Cette médecine lui déchargea l'estomac.*

On dit aussi d'un remède, qu'*il est bon pour décharger le cerveau*; pour dire, qu'il est bon pour dégager le cerveau des humeurs qui l'incommodent.

On dit d'un fleuve d'une rivière, qu'*ils se déchargent dans un autre fleuve*, *une autre rivière*, *dans la mer*; pour dire, qu'ils entrent dans un autre fleuve, une autre rivière, dans la mer. *Le Danube se décharge dans la mer Noire.*

On dit en termes de Peinture, qu'*une couleur se décharge*; pour dire, qu'elle devient plus claire, que la teinte s'en affoiblit. *Cette couleur est trop vive*, *mais elle se déchargera.*

On dit que *le temps se décharge*, quand il pleut après que le ciel est demeuré long-temps couvert.

On dit proverbialement, figurément & familièrement, qu'*une personne a déchargé le plancher*; pour dire, qu'elle est sortie, qu'elle s'est retirée. *Elle lui fit décharger le plancher.*

Décharger, signifie en général donner un écrit à quelqu'un qui le déclare quitte d'une obligation, d'une dette, d'un impôt, d'une redevance, ou de quelqu'autre engagement semblable. *On doit le décharger de cette dette. Il voudroit qu'on le déchargeât de la tutelle de ce mineur.*

On dit, *décharger la feuille d'un messager*; pour dire, la quittancer, y mettre son récépissé des marchandises, hardes, ou autres effets qu'on a reçus du Facteur ou Commis de la Messagerie.

On dit aussi parmi les Marchands, Négocians & Banquiers, *décharger son livre*; pour dire, rayer de dessus le livre journal les articles des marchandises vendues à crédit, à mesure qu'on en reçoit le payement.

On dit de même, *décharger un registre*, *un contrat*, *une minute*; pour dire, y mettre la quittance de ce qu'on a reçu.

On dit, *décharger un accusé*; pour dire, déposer en sa faveur, dire des choses qui tendent à le justifier. *Les deux principaux témoins le déchargèrent.*

Décharger son cœur, se dit dans le sens figuré, & signifie découvrir, déclarer avec franchise les sujets de plainte ou de chagrin que l'on peut avoir. *Elle fut soulagée quand elle eut déchargé son cœur.*

Déchager sa conscience, se dit aussi figurément, & signifie remplir quelque devoir auquel la conscience oblige. *Il alla se rétracter pour décharger sa conscience.*

Décharger sa mémoire, se dit encore figurément, & signifie écrire les choses qui ne doivent point être oubliées, afin de pouvoir, sans inconvénient, se dispenser de les avoir toujours dans la mémoire. *Faites une note de ce payement pour décharger votre mémoire.*

Décharger sa colère sur quelqu'un, se dit aussi figurément, & signifie faire sentir à quelqu'un les effets de sa colère. *Elle déchargea sa colère sur sa fille.*

On dit dans le sens figuré, qu'*on a déchargé une personne d'un soin*, *d'une commission*, &c. pour dire, qu'on l'a délivrée de ce soin, de cette commission, &c. *Il sera charmé de vous décharger de cet embarras.*

On dit aussi, qu'*on s'est déchargé du soin d'une affaire sur quelqu'un*; pour dire, qu'on lui en a remis le soin.

foin. *Il n'a qu'à fe décharger du foin de ce procès fur fon Avocat.*

La première fyllabe eft brève, la feconde moyenne, & la troifième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCHARGEUR; fubftantif mafculin. Celui qui décharge les marchandifes. *Il faut appeler un déchargeur.*

DÉCHARGEURS DE VIN, eft une qualité attribuée aux maîtres Tonneliers de Paris, à qui feuls appartient aujourd'hui le droit de décharger & labourer les vins, cidres & autres breuvages qui arrivent en cette ville, foit par terre, foit par eau.

DÉCHARGEUR, fe dit en termes d'Artillerie, d'un Officier qui a foin de décharger les poudres & les autres munitions.

La première fyllabe eft brève, la feconde moyenne, & la troifième longue.

DÉCHARNÉ, ÉE; adjectif & participe paffif. *Voyez* DÉCHARNER.

On dit figurément, un *ftyle décharné;* pour dire, un ftyle trop fec & fans agrémens.

DÉCHARNER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. *Carne nudare.* Enlever la chair de deffus les os. *Décharner un bras, une jambe, un cadavre.*

DÉCHARNER, fignifie auffi amaigrir, priver d'embonpoint. *Les veilles l'ont décharné.*

La première fyllabe eft brève, la feconde moyenne, & la troifième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCHAUMÉ, ÉE; adjectif & participe paffif. *Voyez* DÉCHAUMER.

DÉCHAUMER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. Terme d'Économie ruftique, qui fignifie ouvrir, foit avec la bèche, foit avec la charrue, une terre que l'on n'a point encore cultivée.

DÉCHAUSSÉ, ÉE; adjectif & participe paffif. *Voyez* DÉCHAUSSER.

On appelle *Carmes déchauffés, Auguftins déchauffés*, les Carmes, les Auguftins qui ne portent point de bas, & qui n'ont que des fandales.

On dit en termes d'Architecture, qu'*un bâtiment eft déchauffé*, quand les premières affifes du fol & le fommet des fondations font dégradés.

Chez les Romains on donnoit l'épithète de *déchauffées*, aux pièces jouées par leurs Mimes, parce que les Acteurs y jouoient fans chauffure, c'eft-à-dire, fans le brodequin.

DÉCHAUSSEMENT; fubftantif mafculin. *Ablaqueatio.* C'eft la façon qu'on donne aux arbres & aux vignes, lorfqu'on les laboure au pied, & qu'on tire un peu de terre de deffus les racines.

DÉCHAUSSER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. *Excalceare.* Ôter, tirer les bas ou les fouliers à une perfonne. *Il faut le déchauffer promptement.*

Il eft auffi pronominal réfléchi. *Elle fe déchauffe.*

On dit encore, *déchauffer des fouliers, des bas;* pour dire, tirer des fouliers, des bas.

DÉCHAUSSER UN ARBRE, fe dit en termes de Jardinage, & fignifie ôter la terre qui eft autour du pied. *Il eft temps de déchauffer ces arbres.*

DÉCHAUSSER UN MUR, fignifie en termes d'Architecture, en dégrader les fondations. *L'eau déchauffera ce mur.*

DÉCHAUSSER UNE DENT, fignifie la découvrir & la détacher de la gen-

cive. *Cela vous déchaussera les dents.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, qu'*une personne n'est pas digne d'en déchausser une autre*; pour dire, qu'elle lui est très-inférieure en mérite.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCHAUSSOIR; substantif masculin. *Dentiscalpium.* Petit instrument de Chirurgie, qui sert à séparer les gencives d'autour des dents qu'on veut arracher.

DÉCHÉANCE; substantif féminin. *Decessio.* Perte d'un droit. Le Juge prononce la déchéance d'une demande, d'une opposition, d'un appel, quand il déboute de son action, le demandeur, l'opposant, l'appelant.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉCHET; substantif masculin. *Diminutio.* Diminution de substance ou de valeur d'une chose. *Il y a du déchet sur les métaux, quand on les fond. Il a eu bien du déchet sur son vin. Le déchet sur le prix de ces monnoies, est considérable.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCHEVELÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCHEVELER.

DÉCHEVELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Muliebres capillos disjicere.* Décoiffer une femme de manière que ses cheveux soient épars & en désordre. *Ils la déchevelèrent. On les vit se décheveler.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCHIFFRABLE; adjectif des deux genres. Qui peut être lu, expliqué, déchiffré. *Son écriture n'est pas déchiffrable.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *une déchiffrable lettre*, mais *une lettre déchiffrable.*

DÉCHIFFRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCHIFFRER.

DÉCHIFFREMENT; substantif masculin. *Explicatio litterarum occultis notis exaratarum.* Explication de ce qui est écrit en chiffre. Il se dit de l'action d'expliquer, & de la chose expliquée. *Il travaille au déchiffrement de cet écrit. Le déchiffrement de cette lettre fut difficile.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *déchifremant.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉCHIFFRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Litteras occultis notis exaratas explicare.* Expliquer ce qui est écrit en chiffre, deviner le sens d'un discours écrit en caractères différens des caractères ordinaires. *Il eut l'adresse de déchiffrer cet écrit.*

DÉCHIFFRER, signifie par extension, lire ce qui est mal écrit, & difficile

à lire. *C'est une écriture gothique qui n'est pas aisée à déchiffrer.*

Déchiffrer, se dit figurément dans la conversation, & signifie pénétrer dans une chose obscure, embrouillée, secrète, difficile, embarrassée. *Il croit qu'il parviendra à déchiffrer cette intrigue.*

Déchiffrer, se dit aussi figurément des personnes, & le plus souvent en mauvaise part; pour dire, faire connoître une personne en découvrant son goût, ses inclinations, & tout ce qui la concerne de plus secret. *Il déchiffre cette femme dans toute la ville.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCHIFFREUR; substantif masculin. *Explicator.* Celui qui a la clef d'un chiffre. *Il peut être le déchiffreur de cette lettre.*

Déchiffreur, se dit aussi de quelqu'un qui a le talent d'expliquer ce qui est écrit en chiffres, sans en avoir le chiffre. *Il passe pour un habile déchiffreur.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

DÉCHIQUETÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déchiqueter.

DÉCHIQUETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Incidere.* Découper en faisant plusieurs taillades. *Les chirurgiens furent obligés de lui déchiqueter le bras.*

Déchiqueter, se dit aussi des étoffes auxquelles on fait plusieurs petites taillades. *Il ne falloit pas déchiqueter cette étoffe.*

Déchiqueter, se dit encore en termes de Potiers de terre, & signifie faire plusieurs trous à une pièce avec la pointe de la palette, à l'endroit où l'on veut appliquer une oreille, un manche, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième longue ou brève. *Voy.* Verbe.

DÉCHIQUETURE; substantif féminin. *Incisio.* Il se dit des taillades qu'on fait à un habit, à une étoffe. *Cette déchiqueture est mal faite.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

DÉCHIRAGE; (bois de) on désigne ainsi à Paris dans le commerce, le bois qui provient de vieux bateaux que l'on dépèce.

DÉCHIRÉ: ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déchirer.

Déchiré, se dit adjectivement en termes d'Anatomie, de quelques trous de la base du crâne ainsi appelés, parce que leurs bords sont en partie dentelés. Telle est la fente sphénoïdale.

On dit de quelqu'un, qu'*il est tout déchiré;* pour dire, que ses habits sont tout déchirés.

On dit proverbialement & figurément, qu'*un chien hargneux a toujours les oreilles déchirées;* pour dire, qu'un querelleur a toujours des affaires désagréables.

On dit aussi proverbialement, figurément & familièrement d'une fille, d'une femme, qu'*elle n'est pas trop déchirée, pas tant déchirée;* pour dire, qu'elle n'est pas laide, qu'elle est assez jolie, assez agréable.

DÉCHIREMENT; substantif masculin. *Laceratio.* Rupture, action de mettre en pièces sans faire usage d'instrumens tranchans. *Son emportement éclata dans le déchirement de ses habits.*

DÉCHIREMENT, se dit en termes de Chirurgie, d'une solution de continuité dans quelque partie membraneuse du corps humain.

Les déchiremens se traitent comme les autres plaies.

DÉCHIREMENT DE COEUR, se dit figurément d'une douleur vive & amère.

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCHIRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Lacerare.* Rompre, mettre en pièces de la toile, une étoffe, du papier, des chairs, *&c.* sans faire usage d'instrumens tranchans. *Il ne faut pas déchirer ce parchemin, ce billet, cette étoffe. On lui déchira la peau à coups de fouets.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui a fait une chose qu'on désiroit de lui sans se faire trop prier, qu'*il ne s'est pas fait déchirer son manteau.*

On dit en termes d'Hydraulique, qu'*une nappe d'eau se déchire*, quand l'eau se sépare avant de tomber dans le bassin d'en bas.

DÉCHIRER, se dit figurément de l'action de certaines douleurs vives & aiguës. *Elle a une colique qui lui déchire les entrailles.*

On dit aussi figurément, qu'*une chose déchire le cœur, les entrailles;* pour dire, qu'elle excite la passion, qu'elle touche extrêmement. *La nouvelle de cette mort lui déchira le cœur.*

On dit encore figurément, que l'*Eglise est déchirée par un schisme, qu'un Etat est déchiré par plusieurs factions;* pour dire, que l'Eglise, un Etat sont divisés, désolés par un schisme, par plusieurs factions.

On dit aussi figurément, que *les passions opposées déchirent l'ame, le cœur;* pour dire, qu'elles tourmentent, qu'elles font souffrir.

DÉCHIRER, signifie encore dans le sens figuré, offenser, outrager par des médisances, des calomnies. *On ne doit pas déchirer son prochain. Il a coutume de déchirer la réputation des femmes.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCHIREUR; substantif masculin, & terme de Rivière, par lequel on désigne celui qui achète des bateaux hors d'état de servir, qui les déchire & en vend le bois.

DÉCHIRURE; substantif féminin. *Scissura.* Rupture, effet que produit l'action de déchirer. *Il faut raccommoder la déchirure de votre robe.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉCHOIR; verbe neutre irrégulier de la troisième conjugaison. *Decidere.* Tomber dans un état moins bon que celui où l'on étoit. *On le dit bien déchu de son crédit. On le déclara déchu de ses prétentions. Il ne faut pas qu'il se laisse déchoir de son droit.*

DÉCHOIR, se dit quelquefois des choses, & signifie diminuer. *Sa réputation ne tardera pas à déchoir.*

On dit d'une personne avancée en âge, qu'*elle commence à déchoir;* pour dire, qu'elle commence à devenir infirme, que son esprit n'a plus la même vigueur ni la même justesse.

DÉCHOIR, se dit en termes de Marine, & signifie dériver, sortir de la route.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Conjugaison & quantité prosodique des temps irréguliers du verbe DÉCHOIR.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je déchois, tu déchois, il déchoit.

Pluriel. Nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel, ont la première syllabe brève & la seconde longue. La troisième personne du singulier, a sa seconde syllabe moyenne. Les deux premières personnes du pluriel, ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

On prononce & l'on devroit écrire *déchéons*, *dechéez*, *déchéent*.

PRÉTÉRIT DÉFINI. *Singulier.* Je déchus, tu déchus, il déchut.

Puriel. Nous déchûmes, vous déchûtes, ils déchûrent.

Les deux premières personnes du singlier ont la première syllabe brève, & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes brèves.

Les trois personnes du pluriel, ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

FUTUR. *Singulier.* Je décherrai, tu décherras, il décherra.

Pluriel. Nous décherrons, vous décherrez, ils décherront.

La première & la troisième personne du singulier, ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième brève. La seconde personne du singulier, & les trois personnes du pluriel, ont la première syllabe brève & les deux autres longues.

Il faudroit écrire d'après la prononciation, je *déchèré*, *tu déchèras*, &c.

CONDITIONNEL PRÉSENT. *Singulier.* Je décherrois, tu décherrois, il décherroit.

Pluriel. Nous décherrions, vous décherriez, ils décherroient.

La quantité prosodique des deux nombres est la même que celle du pluriel du futur; mais la troisième personne du singulier a sa dernière syllabe moyenne.

SUBJONCTIF. *Présent. Singulier.* Que je déchoie, que tu déchoies, qu'il déchoie.

Pluriel. Que nous déchoyons, que vous déchoyez, qu'ils déchoient.

On trouvera la quantité prosodique des deux nombres dans celle du pluriel du présent de l'indicatif.

IMPARFAIT. *Singulier.* Que je déchusse, que tu déchusses, qu'il déchût.

Pluriel. Que nous déchussions, que vous déchussiez, qu'ils déchussent.

Les deux premières personnes du singulier, & la troisième du pluriel, ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe brève, & la seconde longue; & les deux premières personnes du pluriel, ont la première syllabe brève & les deux autres longues.

PARTICIPE PASSIF. Déchue, ue.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire ÊTRE. *Il fut déchu*, *elle seroit déchue*, &c.

Les autres temps manquent.

DÉCHOUÉ, ÉE; adjectif & parti-

cipe passif. *Voyez* Déchouer.

DÉCHOUER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Navim relevare.* Terme de Marine, qui signifie relever, mettre à flot un navire échoué.

DÉCHU, UE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Déchoir.

On appelle au Palais, *congé déchu de l'appel*, un Jugement par défaut qui donne congé à l'intimé, & pour le profit déclare le défaillant déchu de son appel.

DÉCIDÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Décider.

On dit d'une personne, qu'*elle est décidée* ; pour dire, qu'elle est d'un caractère ferme, & qu'elle ne s'écarte pas des principes qu'elle a adoptés.

DÉCIDÉMENT ; adverbe. D'une manière résolue, déterminée. *Il promit décidément qu'il travailleroit à cette affaire.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième moyenne.

DÉCIDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Quæstionem persolvere.* Déterminer, résoudre, prononcer sur une chose douteuse ou contestée. *On le pria de décider la question. Le Parlement vient de s'assembler pour décider cette affaire.*

Décider, signifie aussi terminer une querelle, un différent, une contestation. *On décida cette querelle par les armes.*

Décider, est aussi verbe neutre, & signifie ordonner, disposer. *Il n'a point encore décidé de son sort. Pourquoi décider d'une manière si bizarre ?*

Décider, s'emploie encore comme verbe neutre, & signifie porter son jugement avec trop de confiance & de présomption. *Il décide trop librement. Il ne vous convenoit pas de décider si impérieusement.*

Décider, s'emploie aussi comme verbe pronominal réfléchi, & signifie prendre son parti. *Il ne se décidera pas sitôt.*

Différences relatives entre Décider & Juger.

Ces mots, dit M. d'Alembert, désignent en général l'action de prendre son parti sur une opinion douteuse, ou réputée telle.

Voici les nuances qui les distinguent. On *décide* une contestation & une question ; on *juge* une personne & un ouvrage. Les particuliers & les arbitres *décident* ; les Corps & les Magistrats *jugent*. On *décide* quelqu'un à prendre un parti ; on *juge* qu'il en prendra un. *Décider* diffère aussi de *juger*, en ce que ce dernier désigne simplement l'action de l'esprit, qui prend son parti sur une chose après l'avoir examinée, & qui prend ce parti pour lui seul, souvent même sans le communiquer aux autres ; au lieu que *décider* suppose un avis prononcé, souvent même sans examen.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCIL, ou DEXTIL ; ancien terme d'Astronomie, ou plutôt d'Astrologie, qui signifioit l'aspect ou la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la dixième partie du zodiaque, ou de 36 degrés.

DÉCIMABLE ; adjectif des deux genres. *Decimis obnoxius, a, um.* Qui est sujet aux décimes. *Un héritage décimable.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

DÉCIMAL, ALE; adjectif, & terme d'Arithmétique. On appelle *calcul décimal*, *arithmétique décimal*, l'art de calculer par les fractions dcéimales.

Fraction décimale, se dit d'une fraction dont les parties sont des dixièmes, des centièmes, des millièmes, *&c.* d'unités.

Pour évaluer en décimales les parties plus petites que l'unité, on conçoit, dit M. Bezout dans son excellent *Cours de Mathématique*, que cette unité, quelle qu'elle soit, livre, toise, *&c.* est composée de dix parties, comme on imagine la dixaine composée de dix unités simples. Ces nouvelles unités, par oppositions aux dixaines, sont nommées *dixièmes*; & comme dix fois plus petites que l'unité, on les place à la droite du chiffre qui représente les unités.

Mais pour prévenir l'équivoque, & ne point donner lieu de prendre les unités pour des dixaines, on est convenu en même temps de fixer, une fois pour toutes, la place des unités, par une marque particulière : celle qui est le plus en usage, est une virgule que l'on met à la droite du chiffre qui représente les unités, ou, ce qui est la même chose, entre les unités & les dixièmes; ainsi pour marquer vingt-quatre unités & trois dixièmes, on écrira 24, 3.

On peut de même regarder actuellement les dixièmes comme des unités qui ont été formées de dix autres, chacune dix fois plus petites que les dixièmes; & par la même raison d'analogie, les placer à la droite des *dixièmes*. Ces nouvelles unités dix fois plus petites que les dixièmes, seront cent fois plus petites que les unités principales, & pour cette raison seront nommées *centièmes*. Ainsi pour marquer vingt-quatre unités, trois dixièmes & cinq centièmes, on écrira 24, 35.

Concevons pareillement les centièmes comme formés de dix parties; ces parties seront mille fois plus petites que l'unité principale, & pour cette raison seront nommées *millièmes*; & comme dix fois plus petites que les *centièmes*, on les placera à la droite de celles-ci. En continuant de diviser ainsi de dix en dix, on formera de nouvelles unités, qu'on nommera successivement des *dix millièmes*, *cent millièmes*, *dix millionièmes*, *cent millionièmes*, *billionièmes*, &c. & qu'on placera dans des rangs de plus en plus reculés sur la droite de la virgule.

Les parties de l'unité dont on vient de parler, sont ce que l'on appelle les *décimales*.

Quant à la manière de les énoncer, elle est la même que pour les autres nombres. Après avoir énoncé les chiffres qui sont à la gauche de la virgule, on énonce les décimales de la même manière; mais on ajoute à la fin, le nom des unités décimales de la dernière espèce; ainsi pour énoncer ce nombre 34, 572, on diroit trente-quatre unités, & cinq cent soixante & douze millièmes; si c'étoient des toises, par exemple, on diroit trente-quatre toises, & cinq cent soixante-douze millièmes de toises.

La raison en est facile à appercevoir, si l'on fait attention que dans le nombre 14, 572, le chiffre 5 peut indifféremment être rendu ou par cinq dixièmes ou par cinq cent millièmes, puisque le dixième ayant été composé de dix centiè-

mes, & le centième de dix millièmes, le dixiéme contiendra cent millièmes. Il en eſt de même du chiffre 7 qu'on peut indifféremment énoncer ſept centièmes ou ſoixante-dix millièmes, puiſque le centième a été compoſé de dix millièmes.

A l'égard de l'eſpèce des unités du dernier chiffre, on la trouvera toujours facilement en comptant de gauche à droite ſur chaque chiffre depuis la virgule, les noms ſuivans....

Dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes, &c.

Si l'on n'avoit point d'unités entières, mais ſeulement des parties de l'unité, on mettroit un zéro pour tenir la place des unités; ainſi pour maquer 125 millièmes, on écriroit 0, 125. Si l'on vouloit marquer 25 millièmes, on écriroit 0, 025, en mettant un zéro, tant pour marquer qu'il n'y a point de dixièmes, que pour donner aux parties ſuivantes leur véritable valeur. Par la même raiſon, pour marquer 6 dixièmes, on écriroit 0, 0006.

Il faut voir maintenant les changemens qu'on peut faire naître dans un nombre par le déplacement de la virgule.

Puiſque la virgule détermine la place des unités, & que tous les autres chiffres ont des valeurs dépendantes de leurs diſtances à cette même virgule; ſi l'on avance la virgule d'une, deux ou trois places, *&c.* ſur la gauche, on rend le nombre 10, 100, 1000, *&c.* fois plus petit; & au contraire on le rend 10, 100, 1000, *&c.* fois plus grand, ſi on recule la virgule d'une, deux, trois, *&c.* places ſur la droite.

En effet, ſi on a le nombre 4327, 5264, & qu'en avançant la virgule d'une place ſur la gauche, on écrive 432, 75264, il eſt viſible que les milles du premier nombre ſont des centaines dans le nouveau; les centaines ſont des dixaines; les dixaines, des unités; les unités, des dixièmes; les dixièmes, des centièmes, & ainſi de ſuite. Donc chaque partie du premier nombre eſt devenue dix fois plus petite par ce déplacement. Si au contraire en reculant la virgule d'une place ſur la droite, on eût écrit 43275, 264, les milles du premier nombre ſe trouveroient changés en dixaines de mille, les centaines en mille, les dixaines en centaines, les unités en dixaines, les dixaines en unités, & ainſi de ſuite. Donc le nouveau nombre eſt dix fois plus grand que le premier.

Un raiſonnement ſemblable fait voir qu'en avançant ſur la gauche de deux ou trois places, on rendroit le nombre 100 ou 1000 fois plus petit; & au contraire, 100 ou 1000 fois plus grand, en reculant la virgule de deux ou de trois places ſur la droite.

Il faut encore obſerver ſur les décimales, qu'on n'en change point la valeur en mettant à la ſuite du dernier chiffre décimal tel nombre de zéros qu'on voudra. Ainſi 25 eſt la même choſe que 43, 43, 2500, ou que 43, 25000, *&c.* Car chaque *centième* valant 10 *millièmes* ou 100 *dix millièmes*, *&c.* les 25 *centièmes* vaudront 250 *millièmes* ou 2500 *dix-millièmes*, *&c.* en un mot, c'eſt la même choſe que lorſqu'au lieu de dire 3 ſous, on dit 36 deniers.

Voyez au ſurplus les mots ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION & DIVISION.

ARITHMÉTIQUE DÉCIMALE, ſe dit encore de l'arithmétique telle que nous

nous la pratiquons, & dans laquelle on se sert de dix chiffres : sur quoi M. d'Alembert remarque judicieusement qu'il seroit à souhaiter que toutes les divisions, par exemple, de la livre, du sou, de la toise, du jour, de l'heure, *&c.* fussent de 10 en 10, parce que le calcul en seroit beaucoup plus commode, & bien préférable à la division arbitraire de la livre en 20 sous, du sou en 12 deniers, du jour en 24 heures, de l'heure en 60 minutes, *&c.*

DÉCIMAL, se dit aussi en termes de Jurisprudence, de ce qui a rapport à la dixme. Ainsi le droit d'un décimateur est son *droit décimal*; & l'on appelle *matières décimales*, celles qui ont rapport aux dixmes.

DÉCIMATEUR; substantif masculin. *Qui decimandi jus habet.* Celui qui a droit de percevoir une dixme, soit ecclésiastique, soit inféodée.

GROS DÉCIMATEUR, se dit de celui qui perçoit les grosses dixmes : les Curés n'ont dans ce cas que les menues & vertes dixmes, & les novales. Les gros Décimateurs sont tenus à cause des dixmes dont ils jouissent, de fournir la portion congrue au Curé & à son Vicaire, de faire les réparations du Chœur, de donner les Livres & les Ornemens nécessaires. Lorsqu'il y a plusieurs gros Décimateurs, ils contribuent aux charges, chacun proportionnellement à sa part dans les dixmes, si mieux ils n'aiment abandonner tout ce qu'ils possèdent de ces dixmes.

DÉCIMATEUR ECCLÉSIASTIQUE, se dit d'un Ecclésiastique qui, à cause de son bénéfice, a droit de dixme.

DÉCIMATEUR LAÏQUE, se dit d'un Seigneur direct, qui tient en fief d'un autre Seigneur, des dixmes inféodées.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

DÉCIMATION; substantif féminin. Action de décimer.

Les Romains appelèrent *Décimation*, la peine qu'ils infligeoient aux Soldats, qui de concert avoient abandonné leurs postes, ou qui s'étoient rendus coupables de quelqu'autre délit : on assembloit les Troupes : on amenoit les coupables auprès du Général qui leur faisoit de vifs reproches en présence de l'Armée; il mettroit ensuite leurs noms dans une urne ou un casque; & selon la nature du délit, il tiroit de l'urne, cinq, dix, quinze ou vingt noms d'entre les coupables, & ceux que le sort avoit ainsi désignés, étoient condamnés à mort; les autres étoient sauvés.

DÉCIME; substantif féminin. *Decima.* La dixième partie des revenus ecclésiastiques, levée pour quelque affaire importante à la Religion ou à l'Etat.

La première levée faite par nos Rois, qui ait été qualifiée de décime, & dont les autres levées semblables ont emprunté le même nom, est celle qui fut faite sous Philippe-Auguste, pour subvenir aux frais de la Croisade résolue contre Saladin, Soudan d'Egypte, qui avoit pris Jérusalem le 26 Septembre 1187, & chassé les Chrétiens de presque toute la Palestine.

Aujourd'hui on appelle *décime ordinaire*, *ancienne décime*, ou *décime du contrat*, celle qui se renouvelle de dix ans en dix ans. Les autres subventions sont appelées *décimes extraordinaires*, & il y en a de deux sortes; les unes qui sont aussi

des impoſitions annuelles, de même que les décimes ordinaires, mais qui ont une origine différente; les autres ſont des dons gratuits que le Clergé paye au Roi tous les cinq ans, & d'autres ſubventions extraordinaires qu'il paye de temps en temps, ſelon les beſoins de l'État.

On peut diſtinguer ſur cette matière, 1°. Les perſonnes ou les bénéfices qui y ſont ſujets. 2°. La forme du recouvrement. 3°. Enfin les Juges commis pour régler les différents qui s'élèvent ſur cet objet.

Régulièrement les décimes, tant ordinaires qu'extraordinaires, ne ſe lèvent avec la permiſſion du Roi, que ſur les membres du Clergé, & ſur ceux ſeulement qui ont des bénéfices ou des biens eccléſiaſtiques; la règle à cet égard, eſt générale, tant à l'égard des Séculiers, que des Réguliers. Les Offices clauſtraux, & les Monaſtèrés, ſelon leurs arrangemens avec leurs Abbés Commendataires, n'ont jamais prétendu être exempts des décimes. Les Colléges dont les biens ſont devenus eccléſiaſtiques, doivent auſſi des décimes. D'Héricourt, en ſes Loix eccléſiaſtiques, dit que les Hôpitaux, les Maladreries, les Fabriques, les Communautés des Mandians, & quelques Communautés établies en France, depuis peu de temps, ne ſont point compris dans les Rôles des décimes. Cette règle ſouffre quelquefois exception dans les cas de ſubvention extraordinaire. La taxe des Curés à portion congrue, a été portée à 60 liv. par des Lettres-patentes du 9 Juillet 1715, leſquelles permettent même aux Evêques & Députés aux Bureaux Diocéſains, de taxer à quelque choſe de plus les Curés qui jouiſſent de caſuels conſidérables, & de quelqu'autre bien eccléſiaſtique. Les penſionnaires de bénéfices ſont auſſi ſoumis aux charges du Clergé, avec quelque exception cependant, comme les Curés qui, pour cauſe d'infirmités, ou qui après avoir deſſervi leurs cures pendant quinze ans, ſe ſont réſervé une penſion pour vivre. Les biens de l'Ordre de Malte, conſidérés comme eccléſiaſtiques, ſont ſujets aux décimes, & aux autres impoſitions du Clergé. On a gardé dans le Clergé trois formes différentes d'impoſer les Prieurs & les Commandeurs de cet Ordre.

Les Cardinaux ne ſont pas non plus exempts de cette ſubvention pour les biens eccléſiaſtiques qu'ils poſsèdent en France.

Il y a certaines cauſes générales d'exemptions qui ont l'équité pour principe; comme quand un Bénéficier, un Corps, une Communauté quelconque a été mis hors d'état de payer ſes impoſitions pour raiſon de ſpoliation; par le campement, par exemple, des Armées du Roi, par les incurſions des Troupes ennemies, les grêles, incendies, inondations, & autres cas ſemblables.

Les *Décimes* ont lieu dans toutes les Provinces du Royaume, même dans celles qui ont été réunies à la Couronne depuis le département de 1516, excepté dans les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & leurs dépendances; l'Artois, la Flandre Françoiſe, la Franche-Comté, l'Alſace & le Rouſſillon. Entre ces Pays qui ne ſont pas ſujets aux décimes, il y en a quelques-uns qui ſe prétendent exempts de toutes impoſitions; il y en a d'autres qui payent quelques droits.

Le Rôle des décimes eſt exécutoire par proviſion, comme celui

des tailles ; & s'il naît des contestations qui y soient relatives, soit parce que les particuliers se prétendent surtaxés, soit pour les contraintes qu'on peut exercer contre ceux qui refusent ou qui négligent de payer ; elles se portent au Bureau diocésain devant les Ecclésiastiques dont il est composé, & qui sont Juges sur cette matière, par attribution en première instance. Les Lettres patentes du 24 Mai 1760, les autorisent même à juger en dernier ressort les demandes concernant les taxes annuelles qui n'excèdent pas la somme de 30 liv.

Il n'y a point de solidité en matière de décimes. Un Diocèse ne peut pas être contraint de payer pour l'autre. Cela est ordinairement stipulé dans les Contrats passés entre le Roi & le Clergé.

L'action pour le recouvrement des décimes dure trente ans, comme les autres actions personnelles ; mais quand le Receveur a donné des quittances consécutives de trois années, sans réserve des précédentes, celles-ci sont présumées payées, & il y a fin de non-recevoir.

Quand il y a eu quelques diligences faites contre d'anciens Titulaires de bénéfices, les successeurs par mort peuvent être contraints de payer deux années ; & les pourvus par résignation, trois années seulement, sauf le recours des successeurs contre les anciens Titulaires ou leurs héritiers.

Décime centième, s'est dit d'une subvention levée sur les Ecclésiastiques du temps de Philippe-le-Bel, & qui fut ainsi appelée, parce qu'elle montoit au centième des fonds.

Décime cinquantième, s'est dit d'une autre subvention levée aussi du temps de Philippe-le-Bel, & qui étoit le double de la précédente.

Décimes papales, s'est dit des levées de deniers qui se faisoient sur le Clergé au profit du Pape. Il y en a eu plusieurs en France, avant le Concile de Constance, & surtout lorsque les Papes siégeoient à Avignon. Elles n'avoient lieu qu'avec la permission du Roi.

Décime des Clameurs, s'est dit du dixième des sommes dûes au créancier par son débiteur, & que l'on percevoit au profit du Roi, pour l'expédition des Clameurs, ou contraintes expédiées sous le scel rigoureux de Montpellier.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DÉCIMÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Décimer.

DÉCIMER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Decimare.* Punir un Soldat indiqué par le sort, entre dix qui se sont rendus coupables selon les Loix militaires. *On décima le Régiment.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCINTRÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Décintrer.

DÉCINTRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Ôter les cintres d'une voûte. *Il n'est pas encore temps de décintrer cette voûte.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCINTROIR ; substantif masculin.

& terme de Maçonnerie, qui se dit d'un marteau à deux taillans, dont les Maçons se servent pour écarter les joints des pierres dans les démolitions, & pour d'autres usages.

DÉCISIF, IVE; adjectif. *Decretorius, a, um*. Qui résout, qui détermine, qui décide. *C'est la pièce décisive du procès. Tel est le point décisif de la question.*

DÉCISIF, se dit aussi des personnes, & se prend d'ordinaire en mauvaise part. *Vous êtes trop décisif.*

On dit encore en mauvaise part, qu'*une personne a l'esprit décisif, le ton décisif.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin, qui a une quatrième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *décisif combat*, mais un *combat décisif.*

DÉCISION; substantif féminin. *Decisio*. Jugement, résolution prise sur quelque objet. Il se dit également des personnes qui décident, & des matières qui sont décidées. *Telle fut la décision du Pape, des Arbitres. Il parla beaucoup de la décision de ce différent.*

DÉCISION DU CONSEIL, se dit des résolutions prises au Conseil des Finances, sur les Requêtes, Mémoires & Placets qui y sont présentés. Ces décisions sont des Arrêtés sommaires qui se mettent au bas du Mémoire ou Placet, sans rendre de Jugement en forme.

DÉCISIONS DE JUSTINIEN, se dit des cinquante Ordonnances que cet Empereur fit après la publication de son premier Code, par lesquelles il décida les grandes questions qui partageoient les Jurisconsultes.

DÉCISIONS DE LA ROTE, se dit des Jugemens rendus par le Tribunal de la Rote à Rome.

DÉCISIONS DE LA CHAPELLE DE TOULOUSE, se dit d'un Recueil des Jugemens rendus dans la Chapelle archiépiscopale de Toulouse, dont l'Auteur est l'Official Jean Corserius. Ce Recueil contient 501 décisions qui concernent particulièrement les matières ecclésiastiques, & la forme de procéder dans les Cours d'Eglise.

On a aussi plusieurs Recueils ou Précis d'Arrêts, sous les titres de *décisions notables, décisions sommaires, décisions du Palais, décisions forenses.*

Voyez RÉSOLUTION pour les différences relatives qui en distinguent DÉCISION.

Les quatre syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉCISIVEMENT; adverbe. D'une manière décisive. *Il s'expliqua décisivement sur cette affaire.*

Les deux premières syllabes sont brève, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne.

DÉCISOIRE; adjectif masculin, & terme de Palais. Il n'a d'usage qu'en parlant du serment d'une partie litigante, par lequel se décide la contestation dont il s'agit. *Il prêta le serment décisoire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉCIZE; nom propre d'une ville de France, dans le Nivernois, sur la Loire, à six lieues, nord-nord-est, de Moulins. C'est le siége d'une Châtellenie, d'un Grenier à Sel, *&c.* C'est aussi là que naquit, en

1523, le fameux Jurisconsulte Gui Coquille.

DÉCKENDORF; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la basse Bavière, près du Danube, entre Straubing & Vilshoffen.

DÉCLAMATEUR; substantif masculin. On donnoit ce titre aux anciens Rhéteurs qui faisoient des exercices d'éloquence dans leurs Ecoles.

DÉCLAMATEUR, se dit aujourd'hui de quelqu'un qui récite en public, mais en considérant seulement son ton & ses gestes. *Il est assez bon déclamateur.*

DÉCLAMATEUR, se dit aussi en mauvaise part, d'un Orateur boursouflé, emphatique, foible de pensée & bruyant d'expression. *Cet homme n'est qu'un déclamateur.*

STYLE DE DÉCLAMATEUR, se dit d'un style plus figuré, & plus ampoulé qu'il ne convient au sujet.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

DÉCLAMATION; substantif féminin. *Declamatio.* La prononciation & l'action de celui qui déclame; l'art de rendre un Poëme dramatique, un Discours. *Cet Orateur, cet Acteur ont la déclamation noble.*

La *déclamation* des Anciens étoit une espèce de chant: elle étoit notée comme la Musique, excepté qu'ils n'avoient, ni passages, ni porte-voix cadencés, ni tremblemens soutenus, ni les autres caractères du chant musical.

Notre *déclamation* théâtrale, tragique, à la considérer telle qu'elle est aujourd'hui, est bien supérieure à la leur, depuis que Baron, l'élève de Molière, a ramené l'art à imiter la nature. Il n'y a, dit judicieusement un Auteur moderne, qu'une réponse à faire aux Partisans de la Déclamation chantée. *Baron parloit en déclamant*, ou plutôt *en récitant*, pour parler le langage de Baron lui-même; car il étoit blessé du seul mot de déclamation: il imaginoit avec chaleur, il concevoit avec finesse, il se pénétroit de tout. L'enthousiasme de son Art montoit les ressorts de son ame au ton des sentimens qu'il avoit à exprimer; il paroissoit, on oublioit l'Auteur & le Poëte: la beauté majestueuse de ses traits répandoit l'illusion & l'intérêt. Il parloit, c'étoit Mithridate ou César; ni ton, ni geste, ni mouvement qui ne fût celui de la nature. Quelquefois familier, mais toujours vrai, il pensoit qu'un Roi dans son cabinet, ne devoit point être ce qu'on appeloit *un héros de théâtre.*

La *déclamation* de Baron causa une surprise mêlée de ravissement; on reconnut la perfection de l'Art, la simplicité & la noblesse réunies; un jeu tranquille, sans froideur; un jeu véhément, impétueux avec décence; des nuances infinies, sans que l'esprit s'y laissât appercevoir. Dans la mort de Pompée, cet Auteur jouant le rôle de César, entroit chez Ptolémée, comme dans la salle d'audience, entouré d'une foule de Courtisans qu'il accueilloit d'un mot, d'un coup-d'œil, d'un signe de tête. Il fit oublier tout ce qui l'avoit précédé, & fut le digne modèle de tout ce qui devoit le suivre.

Quant à la déclamation comique, elle doit être la peinture fidelle du ton & de l'extérieur des personnages dont la Comédie imite les mœurs. Tout le talent consiste dans le naturel, & tout l'exercice dans l'usage du monde: or, le na-

turel ne peut s'enseigner, & les mœurs de la Société ne s'étudient guères dans les Livres.

Déclamation, se dit en termes de Musique, de l'art de rendre, par les infléxions & le nombre de la mélodie, l'accent grammatical, & l'accent oratoire, dans ce qu'on appelle à l'Opéra, *récitatif*.

Quelques-uns reprochent à nos Opéra modernes, qu'il n'y a pas assez de vers de déclamation; d'autres prétendent qu'il y a trop de ces vers dans les Opéra anciens : ceux que le préjugé n'entraîne pas, veulent que l'on conserve avec soin la belle déclamation dans nos Opéra, & qu'elle y soit unie à des divertissemens ingénieux, à des tableaux de Musique, à des chants légérs, *&c.* & enfin ils pensent que la déclamation doit être la base, & comme les gros murs de l'édifice, & que toutes les autres parties doivent concourir pour en former les embellissemens.

Le succès des scènes de déclamation, dépend presque toujours du Poëte : on ne connoît point de scène bien faite dans ce genre, qui ait été manquée par un Musicien, quelque médiocre qu'il ait été d'ailleurs.

Déclamation, se dit aussi d'une pièce d'éloquence composée pour être déclamée. *Une déclamation contre Pyrrhus. Les déclamations de Quintilien.*

Ce fut par ces sortes de compositions, que Ciceron se forma à l'éloquence dans sa jeunesse. Comme elles étoient une image de ce qui se passoit dans les Conseils & au Barreau, tous ceux qui aspiroient à l'éloquence, ou qui vouloient s'y perfectionner, s'appliquoient à ces exercices, qui étoient, tantôt dans le genre délibératif, tantôt dans le judiciaire, & quelquefois, mais plus rarement, dans le démonstratif.

Déclamation, se dit encore de l'affectation des termes pompeux & figurés dans un Ouvrage, & dans un Sujet qui ne le comporte pas. *Il y a trop de déclamation dans cet Ouvrage.*

Déclamation, se dit aussi dans le sens d'invective. *Son Mémoire n'est qu'une déclamation contre ce Seigneur.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉCLAMATOIRE; adjectif des deux genres. *Declamatorius, a, um.* Qui appartient, qui a rapport à la déclamation. *Un style déclamatoire.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *déclamatoire phrase*, mais une *phrase déclamatoire.*

DÉCLAMÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déclamer.

DÉCLAMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Declamare.* Prononcer, réciter à haute voix, avec le ton & les gestes de l'Orateur. *Elle vient de déclamer un chant de la Henriade.*

Déclamer, est aussi verbe neutre, & signifie invectiver, parler avec chaleur, avec action contre quelqu'un, contre quelque chose. *Il déclamoit*

contre ses Juges. On déclame inutilement contre cet abus.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCLARATIF, IVE ; adjectif. *Declarans.* Terme de Palais, qui se dit d'un acte par lequel on déclare quelque chose. *Un acte déclaratif de ses prétentions.*

DÉCLARATION ; substantif féminin. *Declaratio.* Action de déclarer, discours, acte par lequel on manifeste, on fait connoître. *Il en fit une déclaration authentique. C'étoit une déclaration d'amour.*

DÉCLARATION DU ROI, se dit d'une loi par laquelle le Roi explique, réforme, ou révoque un Edit, une Ordonnance.

Les *déclarations* du Roi sont des Lettres patentes de la grande Chancellerie, scellées du grand Sceau de cire jaune, sur une double queue de parchemin, & qui commencent par ces mots : *A tous ceux qui ces présentes lettres verront :* elles sont datées du jour, du mois & de l'année ; en quoi elles différent des Edits & Ordonnances, qui ne sont datés que du mois & de l'année, & commencent par ces mots, *à tous présens & à venir.*

Les *déclarations* doivent être enregistrées dans les Cours, & publiées par leur autorité pour avoir force de loi.

DÉCLARATION AU PAPIER-TERRIER, se dit en termes de Palais, de l'acte par lequel un Censitaire fournit au Seigneur une énumération détaillée des héritages qu'il possède dans sa Censive, & des redevances auxquelles ces biens sont sujets.

Cette *déclaration* se nomme aussi *déclaration censuelle*, & *déclaration d'héritages.*

DÉCLARATION D'HYPOTHÈQUE, se dit de ce qui tend à déclarer un héritage affecté & hypothéqué à quelque créance. On forme une demande en déclaration d'hypothèque, quand on a un droit acquis & exigible sur l'héritage; au lieu que quand on n'a qu'un droit éventuel, on forme seulement une demande en interruption de prescription. La demande en déclaration d'hypothèque doit être formée avant que la prescription de l'hypothèque soit acquise.

DÉCLARATION AU PROFIT D'UN TIERS, se dit d'un acte par lequel un Particulier déclare que le bien acquis en son nom, ou que la constitution faite à son profit, ou que l'obligation qu'il a acceptée, ne lui appartiennent pas, mais à un autre auquel il a seulement prêté son nom.

DÉCLARATION DE DÉPENS, se dit d'un état des dépens dûs par celui qui y a été condamné. Le Procureur de celui qui a obtenu une condamnation de dépens, signifie au Procureur adverse sa déclaration de dépens, & après que ces dépens ont été réglés, on en délivre un exécutoire.

La Cour, par son arrêté du 17 Janvier 1691 : » a ordonné & ordonne que dans la suite les déclarations de dépens & frais se feront par ordre de date, eu égard » aux incidens qui y seront employés; qu'à cette fin, les expéditions, requêtes & procédures » sujètes à la taxe, y seront datées, » sans qu'on puisse passer en taxe » celles qui ne seront point rapportées, si ce n'est qu'elles aient » été adirées, & qu'il en soit fait » mention dans le vu des Juge-

» mens, Sentences & Arrêts.

» Ordonne en outre que, lorsqu'il y aura plusieurs condamnés » aux dépens, qui occuperont par » différens Procureurs, & que les » articles les concerneront conjointement, la copie de la déclaration ne sera donnée qu'à l'ancien » Procureur, en le déclarant néanmoins aux autres Procureurs par » un simple acte; & en cas que » l'intérêt des condamnés soit distinct & séparé, il ne leur sera » donné à chacun copie, que des » articles qui les regardent, sans » que les Procureurs puissent prendre leurs assistances qu'à proportion des articles qui concernent » les Parties.

» Que conformément à la déclation du 6 Décembre 1689, tous » les Procureurs, autres que ceux » qui seront commis pour faire la » fonction de tiers, ne pourront » voir, taxer ni calculer les dépens, dans laquelle prohibition » ne seront comprises les appellations de taxes & contestations » qui peuvent survenir en conséquence, lesquelles seront réglées » par les Procureurs auxquels la » Cour en fera le renvoi.

» Seront au surplus toutes écritures & procédures abrogées par » l'Ordonnance, rejetées de la taxe des dépens, ensemble les écritures inutiles & superflues faites » par les Procureurs; & seront tenus lesdits Procureurs-tiers, de » représenter au Procureur Général » du Roi, les écritures de la même » qualité, qui seront faites par les » Avocats, & de les remettre en » ses mains, pour, sur ses Conclusions y être par la Cour pourvû, conformément à l'article 11 » du titre 3 de l'Ordonnance du » mois d'Avril 1667.

Déclaration de dommages et intérêts, se dit de l'état qu'une Partie fait signifier à l'autre des dommages & intérêts qui lui ont été adjugés, lorsque le Jugement ne les a point fixés à une somme certaine, mais a seulement condamné une partie aux dommages & intérêts, de l'autre à donner par déclaration.

Déclaration, se dit en termes de Douane & de Commerce, d'un état ou facture circonstanciée de ce qui est contenu dans les balles & ballots, ou caisses que les voituriers conduisent dans les Bureaux d'entrée ou de sortie.

Quoique les dispositions de l'Ordonnance de 1687, parussent prévenir toutes les contestations entre les Marchands & les Commis des Bureaux, l'expérience ayant appris qu'elles n'étoient encore que trop fréquentes, le Roi fit dresser au Conseil, en 1723, un Règlement composé de neuf articles, qui expliquent, modifient ou confirment l'Ordonnance de 1687, & dont il est d'autant plus à propos de donner ici la substance, que la matière des déclarations des marchandises est une des plus importantes du Commerce.

I. Les déclarations contiendront la quantité, le poids, le nombre & la mesure des marchandises; le nom du Marchand ou du Facteur qui les envoie, de celui à qui elles sont adressées, le lieu du chargement, & celui de la destination; & les marques & numeros des ballots seront mis en marges des déclarations.

II. Les déclarations seront faites relativement au Tarif, c'est-à-dire, que

que le Capitaine du Vaiſſeau, le Marchand & le Voiturier, ſeront tenus de déclarer au poids, les marchandiſes dont les droits doivent être payés au poids; à la meſure, celles qui doivent ſe payer à la meſure; & au nombre, celles qui doivent ſe payer au nombre.

III. Les déclarations ſeront réputées entières par rapport aux marchandiſes dont les droits ſe payent au poids, lorſque le poids de ces marchandiſes n'excèdera que du dixième celui qui aura été déclaré, en payant les droits de cet excédant, qui ne pourra être ſujet, ni à ſaiſie, ni à confiſcation; mais lorſque l'excédant ſera au-deſſus du dixième, tout ce qui ſera au-deſſus du poids déclaré, ſera acquis & confiſqué au profit du Fermier, avec amende de 300 liv. pour chaque contravention.

IV. Dans la diſpoſition du précédent article, ne ſeront point compris les fers, les cuivres, les plombs, & les étains, dont l'excédant ne pourra être au-deſſus du vingtième du poids qui aura été déclaré, en payant les droits dudit excédant, lequel ne pourra être ſaiſi ni confiſqué qu'en cas qu'il ſe trouvât au-deſſus dudit vingtième, ainſi qu'il eſt dit à l'article précédent, & ſous la même peine.

V. Les déclarations de toutes les marchandiſes dont les droits ſe payent au nombre, ſeront auſſi réputées entières, lorſqu'elles ne ſe trouveront excéder que du dixième le nombre déclaré, en payant les droits de l'excédant, qui ne pourra être ſaiſi ni confiſqué, qu'en cas qu'il ſe trouve au-deſſus dudit dixième, & ce, ſous les peines portées par l'article III.

VI. A l'égard des ſucres bruts, des ſirops, huiles & beurres, qui ſont marchandiſes ſujètes à déchet & à coulage, les droits n'en ſeront payés que ſur le pied du poids effectif, ſans que les Marchands ſoient ſujets à en déclarer le poids; mais ſeulement à rapporter les déclarations du poids faites au lieu du chargement, & de repréſenter les mêmes quantités de pipes, bariques, fréquins, & autres futailles & vaiſſeaux en bon état.

VII. Les Voituriers & Conducteurs des marchandiſes, ſoit par eau ou par terre, qui n'auront pas en main leurs factures ou déclarations à leur arrivée, ſeront tenus de faire leurs déclarations ſur le Regiſtre, du nombre de leurs ballots, & des marques & numeros qui y ſeront; à la charge de faire ou de rapporter dans quinzaine, ſi c'eſt par terre, & dans ſix ſemaines, ſi c'eſt par eau, une déclaration des marchandiſes en détail; & cependant ils laiſſeront leurs ballots dans le Bureau: & ce temps paſſé, ſans avoir fait ou rapporté une déclaration en détail, les marchandiſes ſeront confiſquées, & les Voituriers conducteurs condamnés à 300 liv. d'amende.

VIII. Lorſque les marchandiſes auront été mouillées pendant le voyage, & que le poids en ſera augmenté au-delà de cinq pour cent, il ſera fait réfaction du poids dont elles auront augmenté au-delà de celui qu'elles auroient dû naturellement péſer, ſi elles n'avoient pas été mouillées; & pour vérifier le poids juſte, & faire ladite réfaction, le Marchand ſera tenu de repréſenter ſa facture; & ſi l'augmentation du poids ne va qu'à cinq pour cent, & au-deſſous, le Fermier

ne sera point tenu d'en faire réfaction.

IX. Seront au surplus les autres articles du titre II, de l'Ordonnance de 1687, exécutés selon leur forme & teneur, en ce qui n'est point dérogé par le présent Règlement.

Lettres de déclaration, se dit de Lettres patentes accordées à ceux qui, après avoir été long-temps absens hors du Royaume, & avoir en quelque sorte abdiqué leur patrie, reviennent en France; comme ils ne sont pas étrangers, ils n'ont pas besoin de Lettres de naturalité, mais de Lettres de déclaration pour purger le vice dela longue absence.

Déclaration de guerre, s'est dit chez les Anciens, d'un acte public fait par les Hérauts ou Féciaux qui signifioient aux ennemis les griefs qu'on avoit contre eux, & qu'on les exhortoit d'abord à réparer, sans quoi on leur déclaroit la guerre. Si au bout de trente-trois jours, l'Offenseur ne donnoit pas satisfaction à l'Offensé, le Héraut retournoit déclarer qu'on alloit délibérer à Rome sur les moyens de se faire rendre la satisfaction refusée; & dès que la guerre avoit été résolue dans le Sénat, le Héraut retournoit pour la troisième fois sur les frontières du peuple ennemi, & là en présence au moins de trois personnes, il prononçoit la formule de déclaration de guerre, après quoi il lançoit sur les terres de ce peuple, une Javeline, ce qui étoit regardé comme le premier acte d'hostilité.

Aujourd'hui une déclaration de guerre consiste dans un Manifeste, par lequel un Prince déclare la guerre à un autre Prince.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉCLARATOIRE; adjectif des deux genres. *Declarans.* Terme de Palais, qui se dit d'un acte par lequel on manifeste, on fait connoître juridiquement quelque chose. *Un acte déclaratoire de la volonté du défunt.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *déclaratoire Jugement*, mais un *Jugement déclaratoire.*

DÉCLARÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déclarer.

DÉCLARER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Declarare.* Manifester, faire connoître. *Déclarez-lui vos vues. On déclara hier à la Cour le mariage de ce Prince.*

Déclarer, signifie aussi manifester par acte public, par autorité publique. *La cabale parvint à le faire déclarer coupable.*

Déclarer la guerre, signifie publier un manifeste, par lequel on annonce qu'on va prendre les armes, & commettre des hostilités contre une ou plusieurs Puissances. *Ce Prince déclara la guerre à l'Empire.*

On dit d'un Prince, d'un Souverain, qu'*il a déclaré un Général, des Ambassadeurs;* pour dire, qu'il a nommé publiquement des Sujets pour commander ses troupes, & pour être Ambassadeurs. Et l'on dit aussi, qu'*il a déclaré le jour de son départ*, qu'*il a déclaré un dessein;* pour dire, qu'il a annoncé qu'il partiroit un tel jour, qu'il avoit un tel dessein.

Se déclarer, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie s'expliquer. *Il ne s'est point encore déclaré sur le parti qu'il prendra.*

Se déclarer, signifie encore se manifester, se faire connoître. *Si la fièvre vient à se déclarer, il sera difficile de le tirer d'affaire.*

Se déclarer, signifie aussi publier hautement qu'on épouse les intérêts d'une personne contre une autre. *Il se déclara pour cette femme, contre ceux qui l'avoient offensée.*

Se déclarer, signifie encore prendre parti dans une guerre commencée. *On força cette République à se déclarer contre nous.*

Différences relatives entre déclarer, découvrir, manifester, révéler, déceler.

Faire connoître ce qui étoit ignoré, est la signification commune de tous ces mots : mais *déclarer*, c'est dire les choses exprès & de dessein, pour en instruire ceux à qui l'on ne veut pas qu'elles demeurent inconnues. *Découvrir*, c'est montrer, soit de dessein, soit par inadvertance, ce qui avoit été caché jusqu'alors. *Manifester*, c'est produire au-dehors les sentimens intérieurs. *Révéler*, c'est rendre public ce qui a été confié sous le secret. *Déceler*, c'est nommer celui qui a fait la chose, mais qui ne veut pas en être cru l'auteur.

Les criminels *déclarent* presque toujours leurs complices. Les confidentes *découvrent* ordinairement les intrigues. Les courtisans ne se *manifestent* pas aisément. Les confesseurs *révèlent* quelquefois, par leur imprudence, la confession des pénitens. Quand on ne veut pas être *décelé*, il ne faut avoir aucun témoin de son action.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCLIC ; substantif masculin. *Fistucatio*. Espèce de bélier propre à enfoncer des pieux.

DÉCLIN ; substantif masculin. L'état de ce qui penche vers sa fin. *Nous partîmes au déclin du jour. Cette République est sur son déclin. Sa fièvre n'est pas encore sur son déclin.*

Déclin, se dit aussi du ressort d'une arme à feu, par lequel le chien d'un fusil, d'un pistolet s'abat sur le bassinet. *Si le déclin s'étoit lâché, il auroit été tué.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCLINABLE ; adjectif des deux genres, & terme de Grammaire. *Quod declinari potest*. Qui peut être décliné.

Les noms ne sont proprement déclinables, que dans les langues où l'usage a établi que l'on pourroit varier la terminaison des substantifs & des adjectifs, selon les divers rapports sous lesquels on veut les faire considérer. Telles sont les langues Grecque & Latine.

Comme les noms François ne reçoivent de changement dans leurs terminaisons, que du singulier au pluriel, on connoît leurs rapports respectifs, dit M. du Marsais,

1°. Par l'arrangement dans lequel on les place.

2°. Par les prépositions qui mettent les mots en rapport, comme *par*, *pour*, *sur*, *en*, *a*, *de*, &c.

3°. Les prénoms ou prépositifs, ainsi nommés parce qu'on les place

au-devant des ſubſtantifs, ſervent auſſi à faire connoître ſi l'on doit prendre la propoſition dans un ſens univerſel, ou dans un ſens particulier, ou dans un ſens ſingulier, ou dans un ſens indéfini, ou dans un ſens individuel. Ces prénoms ſont *tout*, *chaque*, *quelque*, *un*, *le*, *la*; ainſi on dit, *tout* homme, *un* homme, *l'*homme, *&c.*

4°. Enfin, après que toute la phraſe eſt liée ou énoncée, l'eſprit accoutumé à ſa langue, ſe prête à conſidérer les mots dans l'arrangement convenable au ſens total, & même à ſuppléer par analogie, des mots qui ſont quelquefois ſous-entendus.

DÉCLINAISON; ſubſtantif féminin. *Declinatio.* Terme de Grammaire, par lequel on déſigne l'art, la méthode, ou la manière de faire paſſer les noms par tous les cas, dans les langues qui ont des cas, comme la Grecque & la Latine. *Voyez* DÉCLINABLE.

DÉCLINAISON, ſe dit en termes d'Aſtronomie, de la diſtance d'un aſtre à l'équateur, ſoit vers le nord, ſoit vers le ſud.

Si l'on obſerve une étoile paſſant dans le méridien à 51 degrés de hauteur, & que l'on connoiſſe la hauteur de l'équateur de 41 degrés, on en conclura naturellement que l'étoile eſt plus haute de 10 degrés que l'équateur, ou qu'elle a 10 degrés de déclinaiſon. Quand l'étoile eſt au-deſſus de l'équateur ou du côté du nord, on dit que ſa déclinaiſon eſt boréale ou ſeptentrionale; mais ſi elle étoit au-deſſous, plus baſſe que l'équateur ou du côté du midi, on diroit que ſa déclinaiſon eſt auſtrale ou méridionale.

Par la même raiſon, on appelle *cercles de déclinaiſon*, tous les cercles qui, paſſant par les deux pôles du monde, ſont perpendiculaires à l'équateur. Ces cercles ſont des *méridiens*, quand on les conſidère ſur la ſurface de la terre; ce ſont des cercles horaires, quand on n'examine que leur diſtance au méridien, parce qu'ils indiquent l'heure qu'il eſt. Ces noms de *cercles de déclinaiſon*, de *méridiens* ou de *cercles horaires*, ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre; mais le ſens propre de ces trois dénominations, eſt relatif à trois uſages différens: la première ſe rapporte à l'équateur; la ſeconde, aux longitudes géographiques & terreſtres; la troiſième, à la diſtance des aſtres, par rapport au méridien d'un obſervateur.

La *déclinaiſon* eſt réelle ou apparente, ſelon que le lieu, où l'on conſidère une étoile, eſt ſon lieu vrai ou ſon lieu apparent.

PARALLAXE DE DÉCLINAISON, ſe dit de l'arc du cercle de déclinaiſon, qui meſure la quantité dont la déclinaiſon d'un aſtre eſt augmentée ou diminuée par la parallaxe de ſa hauteur.

RÉFRACTION DE LA DÉCLINAISON, ſe dit d'un arc du cercle de déclinaiſon, qui meſure la quantité dont la réfraction augmente ou diminue la déclinaiſon d'une étoile.

DÉCLINAISON DE L'AIGUILLE, ſe dit de la quantité dont l'aiguille aimantée s'éloigne du nord, du pôle. Il eſt important de connoître cette déclinaiſon, pour bien diriger la route du vaiſſeau.

DÉCLINAISON D'UN PLAN VERTICAL, ſe dit en termes de Gnomonique, d'un arc de l'horizon compris, ou entre le plan du cadran & le premier cercle vertical, ou entre le méridien & le plan du cadran.

M. d'Alembert donne la métho-

de suivante, comme le moyen le plus sûr & le plus simple, de déterminer la *déclinaison* d'un plan vertical: on tracera sur ce plan, une ligne horizontale, & on appliquera sur cette ligne un plan horizontal, sur lequel on tracera une méridienne: par le point où cette méridienne rencontre la ligne horizontale, on élevera dans le plan vertical, une ligne qui sera la commune section du méridien & du plan vertical, d'où il sera aisé de voir que l'angle de la méridienne horizontale avec la ligne horizontale, tirée dans le plan vertical, sera la *déclinaison* du plan, c'est-à-dire, son angle avec le méridien: le complément de cet angle à 90 degrés, est l'angle du plan avec le premier vertical, qu'on appelle aussi sa *déclinaison*. Un de ces angles fait toujours trouver l'autre, dont il est le complément.

Lorsque le plan n'est pas vertical, on peut se servir de la même méthode; car ayant tracé la méridienne du plan horizontal, on élévera sur cette méridienne, un plan vertical, dont on mesurera l'angle avec le plan donné, & cet angle sera la *déclinaison* du plan.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième brève au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

DÉCLINANT; adjectif qui se dit particulièrement en termes de Gnomonique, dans cette phrase, *cadran déclinant;* pour dire, un cadran qui ne regarde pas directement quelqu'un des points cardinaux.

Les cadrans déclinans sont très-communs, parce que les murs verticaux, sur lesquels on trace des cadrans, déclinent presque toujours des points cardinaux.

En général on peut appeler *déclinant* tout plan vertical ou non, qui fait angle avec le premier vertical, ou avec le méridien. Il n'y a proprement que ces deux plans qui ne soient pas déclinans.

DÉCLINATEUR; substantif masculin, & terme de Gnomonique, qui se dit d'un instrument, par le moyen duquel on détermine la déclinaison & l'inclinaison du plan d'un cadran.

DÉCLINATOIRE; adjectif des deux genres, & terme de Palais, qui se dit d'une exception, par laquelle le défendeur refuse de procéder en la Juridiction où il est assigné, & demande son renvoi devant un autre Juge.

On appelle *fins déclinatoires*, les moyens qu'on allègue pour décliner une Juridiction.

DÉCLINATOIRE, s'emploie aussi substantivement au masculin. *Proposer un déclinatoire.*

Les déclinatoires doivent être proposés avant que les défenses sur le fond soient fournies; car proposer des défenses devant un Juge, c'est le reconnoître compétent pour juger de leur mérite; & il n'est plus permis de décliner sa Juridiction, après une pareille reconnoissance. Le déclinatoire doit se juger avant toutes choses, & on ne peut même rien décider de ce qui a rapport au fond, en statuant sur le déclinatoire; ce n'est qu'après que la compétence est fixée par un jugement, qu'on peut poursuivre sur le fond. L'ordonnance de 1667 le décide ainsi, par l'article 3 du titre 6.

Mais cela ne s'exécute point dans la Juridiction Consulaire. Un arrêt du Conseil du 22 Janvier 1718, revêtu de lettres patentes du 7 Mars de la même année, registré au Par-

lement de Toulouse le 2 Avril suivant, a maintenu & gardé les Prieur & Consuls de la Bourse de Montpellier, dans le droit de prononcer, par un seul & même jugement, sur le déclinatoire & sur le fond, conformément à l'article 13 du titre 12 de l'ordonnance de 1673, sans préjudice de l'exécution de l'ordonnance de 1667, dans les Cours & Juridictions autres que les Juridictions Consulaires.

Toutes les fois qu'il s'agit d'une action personnelle ou mixte, la demande doit être portée devant le Juge du domicile de la personne assignée; autrement, & si elle est portée dans une autre Juridiction, le défendeur est bien fondé à demander son renvoi devant le Juge de son domicile.

Cette règle générale n'a pas lieu, lorsque le demandeur a un privilége, en conséquence duquel il peut porter ses causes dans un Tribunal particulier; comme lorsqu'il a droit de *committimus*, ou de garde-gardienne, *&c*. Elle n'a pas lieu non plus dans les matières dont la connoissance est attribuée à certains Tribunaux, comme les Cours des Aides, les Cours des Monnoies, les Juridictions Consulaires, *&c*.

Quand l'action est purement réelle, c'est-à-dire, lorsque la demande n'a pour objet que la propriété d'un héritage, ou de faire déclarer cet héritage affecté & hypothéqué à une créance, alors elle doit être portée devant le Juge du lieu où l'héritage est situé, suivant la disposition de l'ordonnance de 1669; mais pour peu qu'il y ait de personnel dans l'action, elle doit être intentée devant le Juge du domicile de la personne.

Le *déclinatoire* a lieu en matière criminelle comme en matière civile; mais en matière criminelle, quand les accusés sont déboutés de leur déclinatoire, ils ne peuvent se pourvoir en règlement de Juges, si ce n'est qu'il ait été informé, pour le même fait, par une autre Cour ou Juridiction d'un autre ressort.

Les *déclinatoires* doivent être jugés sommairement à l'audience.

L'ordonnance de 1667, titre 6, article premier, défend à tous Juges de retenir aucune cause, instance ou procès, dont la connoissance ne leur appartient pas; & leur enjoint de renvoyer les Parties pardevant les Juges qui en doivent connoître, ou d'ordonner qu'elles se pourvoiront, à peine de nullité des jugemens.

La Cour, par un arrêt rendu le 29 Avril 1713, a jugé que les Officiers des Bailliages & Siéges Présidiaux, ne peuvent connoître, en première instance, des causes & différens d'entre les justiciables des Prévôtés Royales, par concurrence, prévention ou autrement, & leur a enjoint de renvoyer les causes, sans qu'il soit besoin de les revendiquer.

Les appels des jugemens qui ont prononcé sur des déclinatoires, doivent se relever directement dans les Cours supérieures, en ce qui est du ressort de chacune.

Déclinatoire, se dit aussi dans la même acception que *déclinateur*. Voyez ce mot.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

DÉCLINÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décliner.

DÉCLINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Declinare*.

Terme de Grammaire, par lequel on exprime l'art, la méthode, la manière de faire passer un nom par tous ses cas dans les langues, telles que la Grecque & la Latine, où la terminaison des noms varie. *Cet enfant décline déja les noms.*

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui est très-ignorant, qu'*il ne sait pas décliner son nom.*

DÉCLINER SON NOM, signifie aussi familièrement dire son nom dans un endroit où l'on n'est pas connu. *Il déclina son nom.*

DÉCLINER UNE JURIDICTION, signifie en termes de Palais, refuser de procéder devant cette Juridiction, & demander son renvoi devant une autre. *Voyez* DÉCLINATOIRE.

DÉCLINER, est aussi verbe neutre, & signifie déchoir, pencher vers sa fin. *Ses forces déclinent. Le mal commence à décliner. Son crédit décline depuis quelque temps.*

On dit en parlant de la boussole, que *l'aiguille décline de tant de degrés*; pour dire, qu'elle s'éloigne de tant de degrés du nord.

On dit aussi d'une planète, d'un astre, qu'*ils déclinent*; pour dire, qu'ils s'éloignent de l'équateur. *Voyez* DÉCLINAISON.

On dit en termes de Gnomonique, qu'*un mur décline*, quand il s'écarte un peu du point cardinal qu'il regarde le plus. *Un mur qui décline d'un degré du midi au couchant.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCLIQUER; vieux verbe qui signifioit autrefois caqueter.

DÉCLIQUETÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉCLIQUETER.

DÉCLIQUETER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme d'Horlogerie, qui signifie dégager le cliquet des dents de son rochet.

DÉCLIVITÉ; substantif féminin. *Declivitas.* La situation de ce qui est en pente. *La déclivité du sol.*

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

DÉCLORRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme CLORRE. *Recludere.* Ôter la clôture. *Déclorre un héritage.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très brève.

Voyez CLORRE, pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉCLOS, OSE; adjectif & participe passif du verbe déclorre. Qui n'est plus clos, ou dont une partie de la clôture est tombée. *Un jardin déclos.*

DÉCLOUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCLOUER.

DÉCLOUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Refigere.* Détacher quelque chose en arrachant les clous qui l'attachent. *Il faut déclouer cette penture.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉCOCHEMENT; substantif masculin. *Emissio.* Action par laquelle on décoche un trait, une flèche.

Les deux premières syllabes sont

brèves, la troisième très-brève. & là quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCOCHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOCHER.

DÉCOCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Emittere.* Tirer un trait, une flèche avec une arbalète ou quelque autre instrument du même genre. *Il décocha sa flèche.*

DECOCHER, se dit figurément & poëtiquement des traits que lancent la colère, la vengeance. *Il décocha contre elle les traits de sa colère.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCOCTION; substantif féminin. *Decoctura.* Breuvage médicinal fait de végétaux ou d'autres substances.

DÉCOCTION, se dit aussi de l'eau dans laquelle on fait bouillir ces substances.

L'objet de la décoction, dit l'Auteur des élémens de pharmacie, est le même que celui de l'infusion, c'est-à dire, qu'on se propose dans cette opération de dissoudre & extraire les substances actives des corps dans un véhicule approprié à l'intention qu'on veut remplir.

La décoction proprement dite, différe de l'infusion, en ce qu'elle est plus chargée de principes extractifs, & de peu ou point du tout des principes volatils des substances; les décoctions différent encore des infusions en ce qu'elles se font à l'air libre, c'est-à-dire, dans un vaisseau non clos, & qu'on les fait bouillir.

Les matières qui sont du ressort de la décoction, sont les végétaux, les animaux, & souvent quelques matières minérales, comme l'antimoine & le mercure.

Les liqueurs qui servent d'excipiens pour les décoctions, sont les mêmes que pour l'infusion, à l'exception des liqueurs spiritueuses rectifiées qui n'y sont jamais employées à cause de leur volatilité.

La quantité de véhicule qu'on emploie dans les décoctions, ne peut se déterminer avec exactitude; il faut la proportionner au volume qui doit rester, à la durée de l'ébullition, & l'ébullition elle-même doit être d'autant plus longue, que les substances qu'on y met, sont plus dures & plus compactes.

On doit éviter avec grand soin de faire bouillir les substances aromatiques, & celles qui contiennent des principes volatils; tels que sont le cerfeuil, les plantes antiscorbutiques, *&c.* parce que c'est dans les principes volatils que réside la plus grande vertu de ces substances. Lorsqu'on en fait entrer dans les décoctions, il faut les mettre à part dans un vaisseau clos: verser dessus la décoction des autres, tandis qu'elle est chaude, & ne passer la liqueur que lorsqu'elle est refroidie. On nomme alors ces médicamens *infusions-décoctions*.

Voici les règles générales que l'on doit observer en faisant une décoction composée de substances de différente nature.

On commence par faire bouillir les substances qui sont dures & sèches, telles que l'orge, les raclures d'ivoire ou de corne de cerf, les bois, les racines sèches qui sont ligneuses; on y met ensuite les racines récentes, comme celles de chicorée, de patience sauvage, *&c.* mondées de leur cœur ligneux si elles en ont, & coupées par morceaux;

ceaux; on les fait bouillir seulement huit ou dix minutes. Alors on met les fruits coupés & mondés de leurs noyaux, graines ou écorces, suivant ce qu'ils sont; on met ensuite les herbes non aromatiques hachées grossièrement, & d'abord celles qui sont sèches, ensuite celles qui sont vertes; on continue par les semences non odoriférantes concassées; puis on verse cette décoction bouillante dans un vaisseau qui se bouche bien, & dans lequel on a mis les plantes aromatiques, antiscorbutiques, & toutes les espèces de capillaires coupées grossièrement, les semences odoriférantes qu'on a concassées, la cannelle, le santal citrin, le sassafras, la réglisse, *&c.* on couvre le vaisseau; & lorsque la décoction est entièrement refroidie, on la passe avec expression; on la laisse déposer afin de séparer les fèces qui ont passé avec la liqueur au travers du linge.

On conçoit qu'une décoction telle que celle qui vient d'être décrite, seroit beaucoup trop chargée de drogues; aussi n'est-elle présentée que comme un modèle, pour faire remarquer l'ordre qu'on doit observer dans les décoctions beaucoup moins composées, & dans lesquelles cependant se trouvent des substances de différente nature.

Lorsqu'on fait entrer dans les décoctions, des substances animales qui ne contiennent rien de volatil, comme du veau, un poulet, des vipères, *&c.* on doit les mettre au commencement de la décoction, afin qu'elles aient le temps de cuire. Lorsque ce sont des écrevisses, ou toute autre matière animale facile à cuire, & qui fournit en cuisant quelques matières volatiles, on les met après les avoir concassées avec les substances de l'infusion.

En général, on ne doit pas faire bouillir trop long-temps les substances qu'on soumet à la décoction, parce que les principes que fournissent les végétaux pendant leur infusion, ou par une légère décoction, sont différens de ceux qu'on obtient par une forte ébullition. Dans le premier cas l'eau est chargée des matières extractives & salines de ces mêmes végétaux. Dans le deuxième cas, les végétaux fournissent des mucilages considérables ou des substances âcres; le parenchyme des végétaux se divise de plus en plus, il se dissout en quelque manière dans l'eau. Ces derniers principes se combinent par le mouvement de l'ébullition & par la chaleur d'une manière singulière, avec les substances qui s'étoient d'abord délayées dans l'eau, & ils embarrassent ou détruisent leurs vertus considérablement; c'est ce que Silvius a très-bien remarqué. Il recommande par cette raison de faire bouillir long-temps les choses âcres & piquantes, afin de leur faire perdre une partie de leur vertu trop active; & dans un autre endroit, il dit que la décoction qu'on a fait bouillir long-temps sur la coloquinte, est beaucoup moins purgative que son infusion.

La décoction des mirobolans est laxative, lorsque ces fruits n'ont bouilli qu'un instant, & elle est astringente lorsqu'on les a fait bouillir long-temps, à cause de la substance terrestre qui se dissout en quelque manière dans la décoction. Il en est de même de la rhubarbe.

M. Baumé a remarqué la même chose à l'égard du séné & de ses follicules; tous deux fournissent par infusion ou par une légère ébulli-

tion, tous leurs principes extractifs & purgatifs ; & par une forte ébullition, ces substances rendent un mucilage fort épais, très-dégoûtant pour le malade ; ce mucilage embarrasse & détruit tellement la vertu purgative, que ces sortes de décoctions ne purgent presque point.

Lorsqu'on fait entrer des racines bulbeuses dans les décoctions, on doit les mettre un peu avant les fleurs, il suffit qu'elles prennent quelques bouillons.

Toutes les espèces de capillaires, quoique plantes ligneuses, ne doivent bouillir que peu ou point, parce qu'elles fournissent facilement leurs substances dans les infusions, & qu'elles donnent une odeur agréable qui se dissiperoit pendant l'ébullition.

Il n'y a pas une fleur qui doive bouillir : les unes à cause de la délicatesse de leur tissu, les autres pour la même raison, & de plus, à cause de leur odeur qu'elles perdroient en bouillant. C'est par rapport à cela qu'on prépare par infusion les huiles des fleurs qui ont de l'odeur.

La reglisse a une saveur sucrée très-agréable ; elle donne par infusion à froid ou à chaud une boisson douce & qui n'a point d'amertume ; mais lorsqu'on la fait bouillir, elle fournit une décoction âcre & amère, surtout lorsqu'elle n'est pas recueillie récemment.

Lorsque dans les décoctions on fait entrer des sucs sucrés, comme le miel, la manne, le sucre, *&c.* ou des substances qui en contiennent, comme la casse, *&c.* on ne doit les mettre que sur la fin, & lorsque les décoctions sont passées ; on passe la décoction de nouveau s'il est nécessaire : il en est de même pour les gommes, résines, telle que la scammonée ; ces substances doivent être réduites en poudre, & il faut les délayer dans les décoctions lorsqu'elles sont presque entièrement refroidies, sans quoi la partie résineuse se ramolliroit, se grumeleroit, & ne se trouveroit plus distribuée également dans le médicament.

On clarifie les décoctions avec quelques blancs d'œufs, lorsqu'on veut qu'elles soient moins dégoûtantes ; cela doit se faire avant de les verser sur les aromates.

Tout est bref au singulier ; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

DÉCOIFFÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Décoiffer.

DÉCOIFFER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Mulieri capitis tegmen eximere.* Ôter, défaire la coiffure d'une femme. *On va décoiffer Madame.*

Décoiffer, signifie aussi déranger les cheveux, les mettre en désordre. *Il fait un vent qui vous décoiffera.*

Ce verbe est aussi pronominal réciproque, & se dit de deux femmes qui se prennent aux cheveux en se querellant. *Vous les verrez se prendre aux cheveux & se décoiffer l'une l'autre.*

On dit, *décoiffer une bouteille ;* pour dire, ôter l'enveloppe de filasse qui entoure le bouchon.

Décoiffer, se dit en termes d'Artificiers, de l'action d'ôter le couvercle qu'on avoit mis sur l'amorce d'un artifice, pour empêcher que le feu ne s'y introduisît trop tôt.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCOGNOIR ; substantif masculin, & terme d'Imprimerie, qui se dit d'un morceau de bois ou de buis

taillé en forme de coin, & dont on se sert pour serrer & pour desserrer les formes.

DÉCOLLATION; substantif féminin. Action de couper le cou. Ce mot n'est usité que pour signifier le martyre de Saint Jean-Baptiste, à qui Hérode fit couper la tête, ou pour exprimer la fête que l'Eglise célèbre en mémoire de ce martyre, ou enfin pour désigner un tableau de Saint Jean dans lequel la tête paroît séparée du tronc. *La décollation de Saint Jean-Baptiste.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième brève, & la cinquième encore au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

DÉCOLLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOLLER.

DÉCOLLEMENT; substantif masculin, & terme de Charpenterie, par lequel on désigne une entaille que l'on pratique du côté de l'épaulement pour dérober la mortoise.

DÉCOLLEMENT, se dit aussi de l'effet que produit une chose qui se détache étant collée.

DÉCOLLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Caput amputare.* Couper le cou à quelqu'un. *Le bourreau le décolla du premier coup.*

DÉCOLLER, se dit en termes de Jardinage, de la tige d'un arbre, qui, par une altération de la sève, se détache du pied à l'endroit de la greffe. *Vous décollerez cette greffe, elle se décollera.*

DÉCOLLER, signifie aussi séparer, détacher une chose qui étoit collée. *Il faut décoller ce châssis.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Ce papier se décollera.*

DÉCOLLER, se dit en termes de Jeu de Billard, d'une bille qu'on éloigne de la bande. *Il va décoller cette bille.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce & l'on devroit écrire *dékoler.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉCOLLETÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOLLETER.

DÉCOLLETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Découvrir la gorge. *Il ne faut pas décolleter cet enfant.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Cette femme est dans l'habitude de se décolleter.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième longue ou brève. *Voy.* VERBE.

DÉCOLORÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Un vin décoloré. Des fruits décolorés.* Voyez DÉCOLORER.

DÉCOLORER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Effacer la couleur, faire perdre la couleur. *Cette maladie lui décolora le teint.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCOMBRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOMBRER.

DÉCOMBRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Rudera asportare.* Ôter, enlever les pierres, les immondices, les dé-

bris, les platras qui causent de l'embarras dans quelque endroit. *Il faut décombrer ces appartemens.*

On dit *décombrer une carrière ;* pour dire, en faire l'ouverture & la fouiller.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisiéme longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCOMBRES; substantif masculin pluriel. *Rudera.* Pierres, menus platras, gravois, recoupes, *&c.* qui proviennent de la démolition d'un bâtiment, & qui ne sont d'aucune valeur. *Il faut faire enlever ces décombres.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

DÉCOMPOSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOMPOSER.

DÉCOMPOSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER, *Resolvere.* Terme de Chimie, qui exprime l'action d'analyser un corps, de séparer les parties dont il est composé, ou de le réduire à ses principes. *Voyez* DÉCOMPOSITION.

On dit en termes de Mécanique, *décomposer le mouvement d'un corps ;* pour dire, changer ce mouvement en deux ou plusieurs autres dont on peut supposer qu'il est formé.

DÉCOMPOSER, se dit encore en termes de Mathématiques, de l'action de diviser un tout en plusieurs parties : par exemple, on décompose un polygone quelconque en triangles, pour en trouver la surface; on décompose une équation en plusieurs membres ou en plusieurs équations partielles, afin de la résoudre; on décompose un produit dans ses facteurs, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième brève, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DECOMPOSITION; substantif féminin. *Analysis.* Terme de Chimie, par lequel on exprime la dissolution, la résolution d'un corps mixte dans ses principes.

On parvient très-promptement, remarque un savant Chimiste, à réduire les corps en parties que l'on ne peut plus diviser, parce que leur petitesse les dérobe à nos sens & à nos instrumens.

Une chose très-remarquable dans cette division, qu'on nomme *mécanique*, parce qu'elle ne se fait qu'à l'aide des instrumens tranchans ou contondans; c'est que quelques petites que soient les parties dans lesquelles elle réduit les corps, ces parties sont toujours absolument de même nature que le corps dont elles ont été séparées : ce sont ses parties intégrantes. Ainsi, par exemple, si c'est du fer, du sel, de la résine, les plus petits atômes résultant de la division mécanique de ces substances, auront, au volume près, toutes les mêmes propriétés que la masse dont ils auront été séparés.

De-là, on doit conclure que cette division mécanique ne peut séparer les corps qu'en parties homogènes, ou de même nature; & que si l'on n'avoit que ce secours, les composés resteroient toujours tels que la nature nous les offre,

ſans qu'on pût leur cauſer d'autre changement que la diminution de leur maſſe.

Il en ſeroit de même, ſi tous les corps naturels étoient également ſimples ou également compoſés; mais la choſe n'eſt point ainſi. Toutes les expériences de la Chimie démontrent qu'il y a à cet égard entre les corps de la nature, une diverſité très-grande & très-étendue.

Quelques uns ont une telle ſimplicité, qu'il eſt impoſſible à tous les efforts de l'art de leur cauſer aucune altération; ce ſont ceux que les Chimiſtes nomment *élémens*, ou *principes primitifs*. Mais ces corps ſimples, dont il eſt évident que les parties ſont infiniment plus petites & plus fines que celles des corps moins ſimples, deviennent entre les mains des Chimiſtes, des inſtrumens capables de pouſſer la diviſion de ces derniers, bien au-delà de tout ce que peuvent faire les inſtrumens de la mécanique: ces corps ſimples peuvent partager des molécules qui ſeroient encore inacceſſibles à nos ſens, quand même elles ſeroient infiniment plus groſſes qu'elles ne le ſont, lorſqu'elles éprouvent cette diviſion inviſible.

Pour rendre ceci ſenſible par un exemple, qu'on ſuppoſe une maſſe métallique compoſée de mercure & d'or, & dans des proportions convenables pour qu'on n'en puiſſe plus ſéparer le mercure par l'expreſſion, laquelle eſt un moyen mécanique: alors la diviſion mécanique qu'on pourroit faire de ce compoſé, ſe réduiroit à le ſéparer en molécules de plus en plus petites, mais qui ſeroient toujours de même nature que la maſſe primitive, c'eſt-à-dire, compoſées d'une égale proportion de mercure & d'or.

Il eſt bien vrai que ſi nous avions des ſens & des inſtrumens mécaniques aſſez déliés, on parviendroit enfin à des molécules qui ne ſeroient compoſées chacune, que d'un atôme d'or & de mercure, & qu'avec un ſeul degré de diviſion de plus, on ſépareroit enfin l'un de l'autre en deux atômes; qu'on obtiendroit alors ſéparément l'or & le mercure, & qu'on feroit par conſéquent une vraie décompoſition du mixte qui auroit été ſoumis à cette diviſion mécanique; mais il eſt bien démontré que cela eſt impoſſible.

Or, ce que les inſtrumens mécaniques ne peuvent faire, le feu, qui eſt un de ces corps ſimples dont on vient de parler, eſt en état de le faire. Les parties primitives de cet élément, infiniment plus tenues que celles de l'or & du mercure, deviennent entre les mains des Chimiſtes autant d'inſtrumens d'une fineſſe inconcevable, qui opèrent la ſéparation du mercure d'avec l'or, qui réduiſent par conſéquent à ſes élémens ou principes, le compoſé qui a été ſoumis à leur action, & qui en font ce que l'on appelle *une décompoſition chimique*.

DÉCOMPOSITION D'UN MOUVEMENT, ſe dit en termes de Mécanique, du changement qu'on fait de ce mouvement en deux ou pluſieurs autres dont on peut ſuppoſer qu'il eſt compoſé.

DÉCOMPOSITION, ſe dit encore en termes de Mathématiques, de la diviſion d'un tout en pluſieurs parties. *Voyez* DÉCOMPOSER.

DÉCOMPOSITION, ſe dit en termes de Médecine, en parlant des humeurs compoſées de globules ou molécu-

les, dont les parties intégrantes se séparent les unes des autres, se résolvent en un fluide plus atténué, soit par l'action naturelle des organes, qui constitue la vie, soit par l'action contre nature des solides sur les fluides, qui dissout ceux-ci en parties plus susceptibles d'être portées hors du corps, & de s'échapper par la voie des humeurs excrémentielles.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉCOMPTE; substantif masculin. *Subductio*. Ce qu'on a à prendre, à rabattre, à déduire sur une somme que l'on paye. *Il y a dix écus de décompte.*

DÉCOMPTE, se dit aussi au Palais, du bordereau des sommes qui ont été dépensées par le comptable pour l'oyant.

On dit, *faire le décompte*; pour dire, rabattre sur la somme dont il est question.

FAIRE LE DÉCOMPTE, signifie aussi faire la supputation de ce qu'il y a à déduire.

On dit, *payer le décompte aux troupes*; pour dire, payer aux troupes ce qui leur est dû, en retenant les avances qu'on leur a faites. *Il vient de payer le decompte de sa Compagnie.*

On dit figurément, qu'*il y aura bien du décompte dans une affaire*; pour dire, qu'elle ne sera pas si avantageuse qu'on l'avoit pensé.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *dékonte*. Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉCOMPTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOMPTER.

DÉCOMPTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subducere*. Déduire, rabattre d'une somme. *Vous ne décomptez pas l'argent que vous lui avez envoyé.*

DÉCOMPTER, s'emploie aussi dans le sens figuré, & signifie rabattre de l'opinion qu'on avoit d'une chose, d'une personne. *Il croyoit que son crédit l'emporteroit sur celui de son concurrent, mais il a fallu décompter. Il croyoit cette femme aimable; mais quand il a été marié, il a bien trouvé à décompter.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCONCERTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCONCERTER.

DÉCONCERTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Interrumpere*. Interrompre, troubler un concert de voix ou d'instrumens. *Sa voix aigre déconcerta tout l'orchestre.*

DÉCONCERTER, se dit dans le sens figuré, & signifie rompre les vues, les projets, les mesures de quelqu'un. *Ce naufrage déconcerta les projets de la Compagnie.*

DÉCONCERTER, signifie encore figurément, mettre quelqu'un en désordre, lui faire perdre contenance. *La plaisanterie que vous lui fîtes, le déconcerta.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Elle se déconcerta dès qu'il parut.*

La première syllabe est brève,

les deux ſuivantes moyennes, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCONFÈS, vieux mot par lequel on déſignoit autrefois quelqu'un qui mouroit ſans confeſſion, ou ſans avoir fait de donation à l'Egliſe.

DÉCONFIRE; vieux verbe actif qui ſignifioit autrefois tailler en pièces, défaire entièrement dans une bataille.

DÉCONFIRE, ſe dit encore figurément & par plaiſanterie, d'une perſonne que l'on réduit à ne ſavoir plus que dire, ni quelle contenance tenir. *Il ne faut que lui rappeler cette hiſtoire pour la déconfire.*

DÉCONFITURE; ſubſtantif féminin. Défaite entière des ennemis. Il eſt vieux dans cette acception.

DÉCONFITURE, s'emploie quelquefois dans le burleſque. *Ils firent une déconfiture de tous les mets que l'on avoit préparés pour la fête.*

DÉCONFITURE, ſe dit figurément en termes de Palais, de la ruine entière d'un négociant, d'un homme d'affaire, d'un débiteur dont les biens ſont inſuffiſans pour payer tous ſes créanciers.

La coutume de Paris veut qu'en cas de déconfiture, chaque créancier vienne à contribution au ſou la livre ſur les biens meubles du débiteur, ſans qu'il puiſſe y avoir aucune préférence ou prérogative.

Cette diſpoſition de la coutume de Paris forme le droit commun du Royaume; mais en Normandie on n'a point d'égard à la déconfiture, & le prix des biens tant meubles qu'immeubles, ſe diſtribue toujours par ordre d'hypothèque, quand il y a des créanciers hypothécaires.

DÉCONFORT; vieux mot qui ſignifioit autrefois affliction, déſolation, découragement de quelqu'un laiſſé ſans ſecours.

DÉCONFORTÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* DÉCONFORTER.

DÉCONFORTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Affligere.* Affliger, abattre, décourager. *Cette calomnie le déconforta entièrement.*

Ce verbe eſt auſſi pronominal réfléchi, & ſignifie s'affliger, ſe déſoler, perdre courage. *Elle ſe déconforte au grand regret de ſes parens.*

La première ſyllabe eſt brève, les deux ſuivantes moyennes, & la quatrième longue ou brève. *Voy.* VERBE.

DÉCONSEILLÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* DÉCONSEILLER.

DÉCONSEILLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Diſſuadere.* Diſſuader, détourner quelqu'un de faire une choſe, lui conſeiller de ne pas la faire. *Je ne vous ai pas déconſeillé ce voyage.*

La première ſyllabe eſt brève, les deux ſuivantes moyennes, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCONTENANCÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. Qui n'a point de maintien, qui a perdu contenance. *Une femme décontenancée.* Voyez DÉCONTENANCER.

DÉCONTENANCER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Perturbare.* Faire perdre contenance à quelqu'un. *Cette nouvelle le décontenança.*

Ce verbe eſt auſſi pronominal réfléchi, & ſignifie perdre contenance.

Il ne falloit pas se décontenancer pour une plaisanterie.

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, le quatrième moyenne, & la cinquième longue, ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCONVENUE; substantif féminin qui n'a d'usage que dans le style familier, où il signifie infortune, malheur, mauvais succès. *Il nous conta sa déconvenue.*

DÉCORATEUR; substantif masculin. *Apparator.* Celui qui étant expérimenté dans le dessein, la peinture, la sculpture, l'architecture & la perspective, invente ou exécute, & dispose des ornemens, des embellissemens pour des fêtes, pour des théâtres. *Il y a d'habiles décorateurs en Italie.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

DÉCORATION; substantif féminin. *Exornatio.* On appelle ainsi les embellissemens, les ornemens de peinture, de sculpture & d'architecture qui décorent le dehors & l'intérieur d'un bâtiment. Quant à la décoration extérieure, Daviler prescrit les règles suivantes :

1°. Le corps principal du bâtiment doit avoir toujours un air de supériorité sur les aîles. C'est sur ce corps que les ornemens doivent dominer. On suppose ici que l'étendue du terrain permet de donner trois avant-corps à un édifice; lorsque cela n'est pas, & qu'on est contraint de se borner à deux avant-corps, il faut qu'ils soient plus décorés que le milieu.

2°. Quelle que soit la forme d'un bâtiment; on doit observer une symétrie parfaite dans les façades, & y répandre une correspondance uniforme, soit qu'elle soit traitée avec la dernière magnificence, ou qu'on y ait affecté la plus grande simplicité.

3°. On ne doit pas affecter trop de simplicité à côté d'un morceau d'architecture traité avec quelque magnificence.

4°. Les ornemens qui caractérisent un bâtiment, comme une Eglise, une Maison Religieuse, un Palais, un Arsenal, *&c.* conviennent fort bien dans une décoration extérieure; mais lorsqu'on n'en veut affecter aucun qui donne un caractère apparent à une façade, il faut faire choix d'ornemens qui ne désignent aucune allégorie particulière.

5°. Quand on donne par quelque raison particulière une apparence de solidité à un avant-corps de bâtiment, ou même à un pavillon, les parties qui le composent, doivent se ressentir de l'ordonnance générale, afin d'accorder ensemble les masses avec le détail des membres d'architecture.

6°. En général, on ne doit jamais placer un trumeau dans le milieu d'un avant-corps supérieur.

7°. Dans un bâtiment de peu de dépense, on doit supprimer entièrement les ordres d'architecture, pour y substituer toute autre décoration, comme corps de refend, ressaut, pilastre *&c.*

8°. C'est une chose absolument à éviter, que de mettre en parallèle des pilastres ou des colonnes avec des corps de refend, ressauts, *&c.*

9°. Dans les façades de peu de conséquence, couronnées d'un fronton,

ton, on doit avoir attention que les égoûts des combles imitent la forme d'un fronton.

10°. Lorsqu'un bâtiment est isolé, on doit tenir les entablemens de même profil &, de même proportion.

11°. Dans un bâtiment considérable qui n'a qu'un étage, le comble ne doit pas paroître ; mais il doit être couronné d'une balustrade qui suppose une terrasse sur laquelle on puisse se promener.

12°. Dans la décoration d'un édifice considérable où plusieurs étages sont élevés les uns sur les autres, il faut annoncer aux étrangers par quelque marque de distinction, le bel étage où le maître fait sa résidence.

13°. Enfin il convient d'élever toujours le rez de chaussée de quelques marches ; cet étage en est plus sain, & la décoration extérieure plus majestueuse.

A l'égard de la décoration intérieure, voici quelques principes généraux.

1°. Les grandes pièces doivent être décorées par de grandes parties.

2°. On ne doit point confondre sans de bonnes raisons, des matières différentes dans une pièce, lorsqu'une même espèce de construction peut y suffire.

3°. On doit tenir les ornemens & les profils de menuiserie plus ou moins forts, selon qu'ils sont dorés ou peints d'une couleur uniforme.

4°. Lorsqu'on est obligé d'assortir des ornemens de menuiserie avec ceux de maçonnerie, on doit aussi accorder leur force & leur élégance.

5°. La symétrie doit être généralement observée.

6°. Les ordres de colonnes conviennent mieux dans les vestibules, les salons construits de pierre ou de marbre, les porches, péristiles, *&c.* que dans les pièces revêtues de menuiserie.

7°. Lorsqu'on emploie les ordres dans une pièce, on doit élever les colonnes au-dessus d'un piédestal, afin qu'on en découvre aisément la hauteur. La même règle doit être observée pour les figures & statues qu'on introduit dans les pièces.

8°. On doit garder une correspondance de proportion entre les trumeaux & la largeur des croisées.

9°. Les meubles dans la décoration d'une pièce, doivent paroître faits pour concourir à son embellissement, & doivent être proportionnés à l'élévation & au plan de la pièce.

10°. On doit, autant qu'il est possible, distribuer la pièce que l'on veut décorer de manière qu'elle contienne les meubles nécessaires à sa destination ; parce que ceux qu'on est obligé d'y apporter, défigurent l'ordonnance générale.

11°. Il est beau que les lieux qu'on habite l'hiver, soient décorés avec une exacte symmétrie, par rapport aux glaces ; la réflexion des bougies allumées faisant une agréable répétition.

12°. Une pièce d'été qui demande de la fraîcheur, doit être revêtue de marbre ou de pierre de liais.

13°. On doit décorer les pièces qui précèdent celles que le maître habite, afin de ne pas passer tout d'un coup du simple au riche.

14°. Dans les bâtimens d'une médiocre étendue, les grands salons tiennent lieu de galerie ; alors

on introduit dans l'ordonnance de leur décoration, ce qu'il y a de plus précieux.

45°. En général, il doit régner dans les ornemens de la décoration intérieure, une certaine harmonie qui en fasse un bel assemblage.

Décoration théâtrale, se dit des ornemens de théâtre qui servent à représenter le lieu où l'on suppose que se passe l'action dramatique.

Toute action, remarque un Académicien, se passe en un lieu, & ce lieu doit être convenable à la qualité des acteurs. Si ce sont des bergers, la scène est en païsage : celle des Rois est un palais, ainsi du reste.

Pourvu que l'on conserve le caractère du lieu, il est permis de l'embellir de toutes les richesses de l'art; les couleurs & la perspective en font toute la dépense. Cependant, comme les mœurs des Acteurs doivent être peintes dans la scène même, il faut qu'il y ait une juste proportion entre la demeure & le maître qui l'habite; qu'on y remarque les usages des temps, des pays, des nations. Un Américain ne doit être ni vêtu ni logé comme un François, ni un François comme un ancien Romain, ni même comme un Espagnol moderne. Si l'on n'a point de modèle, il faut s'en figurer un, conformément à l'idée que peuvent en avoir les spectateurs.

Décoration de jardin, se dit de l'ordonnance de toutes les pièces, comme parterres, berceaux, boulingrins, pièces d'eau qui composent un jardin, & le rendent agréable. Voici en quoi consiste cette décoration en général.

1°. Rien n'est mieux à l'entrée d'un jardin, qu'un parterre de la largeur du bâtiment, & de l'extrémité des allées qui l'accompagnent; on doit en distinguer toutes les parties.

2°. Il faut éviter la confusion dans les broderies qui composent un parterre, lesquelles se détachent mieux du fond du parterre lorsqu'il est labouré & couvert de terre noire.

3°. Les bassins placés à la tête d'un parterre, & les fontaines ou pièces d'eau au fond d'un berceau, dans des bosquets, &c. décorent bien un jardin; mais on doit observer de ménager si bien le coup d'œil des fontaines jaillissantes, qu'avec une très-petite quantité d'eau, elles paroissent tellement variées, que ceux qui se promenent, puissent les appercevoir comme autant de nouveautés.

4°. Les parties ou pièces d'un jardin doivent être toujours opposées l'une à l'autre.

5°. La variété dans les parties séparées d'une pièce, contribue beaucoup à la décoration d'un jardin; par exemple, si un bassin est circulaire, l'allée du tour doit être octogone, & ainsi des autres pièces, comme boulingrin, pièce de gazon, &c.

6°. On ne doit répéter les mêmes pièces des deux côtés, que dans les lieux découverts où l'œil, en les comparant ensemble, peut juger de leur conformité, comme dans les parterres, les boulingrins, les bosquets à compartiment, & dans les quinconces.

7°. La règle contraire doit être observée dans les bosquets formés de palissades & d'arbres de haute-futaie; ceci demande de la variété dans les desseins & les parties détachées qui, quoique différentes,

doivent cependant avoir un rapport & une convenance entre elles; de sorte qu'elles s'enfilent l'une l'autre, pour faire des percés & des enfilades agréables.

8°. Les amphithéâtres, les vertugadins, les estrades, les gradins, les théâtres, décorent très bien les bosquets, parce qu'ils en soutiennent le plain-pied, qui doit être dressé de niveau, & se raccorder avec la pente des allées principales.

9°. Les palissades & les grillages décorent les murs.

10°. Lorsque plusieurs allées forment dans un jardin un carrefour en étoile, un tapis de gazon dans le milieu convient mieux qu'un bassin.

11°. C'est encore une riche décoration que les ouvrages de sculpture, les figures, les grouppes, les vases, les colonnes, les obélisques, *&c.* ces ornemens doivent être isolés. On les place au bout des rampes, aux coins des perrons, aux bassins, aux encoignures des parterres de broderie, & au milieu de ceux de gazon.

12°. Enfin on embellit encore les jardins avec de petits bâtimens auxquels on donne le nom de *grottes*.

La décoration de jardin regarde encore les changemens de scène occasionnés par les fleurs des saisons; il y en a trois:

Celle du printemps dure pendant les mois de Mars, Avril & Mai, & présente en *oignons*, *pattes & greffes*, les tulipes, les anemones, les renoncules de Tripoli, les jonquilles, bassinets, jacinthes, iris, narcisses, couronne impériale, crocus.

En plantes & racines; les oreilles d'ours hépatiques, pensées, giroflées, primeverts, violettes, marguerites, muguet.

La décoration de l'été règne dans les mois de Juin, Juillet & Août, & est moins abondante en oignons; mais elle est très-riche en plantes & racines.

En oignons & pattes, les tulipes tardives, les lys, martagons, frittilaires, pivoines, hémerocales, tubéreuses.

En plantes & racines, les œillets, la véronique, les campanules, les croix de Jérusalem, mignardise, sain-foin d'Espagne, coquelourde, jassée, giroflée, persicaire, fraxinelle, scabieuse, marjolaine, genêt d'Espagne, thlaspi, pavots, piés d'alouette, balsamines, tournesols, julienne, aconit, matricaire, valérienne, coquelicot, camomille, muscipula, muffle de lion, immortelle, basilic, œil de bœuf, statisse.

L'automne qui comprend les mois de Septembre, d'Octobre & de Novembre, offre dans sa décoration en oignons; La tubéreuse, le crocus & le ciclamen automnal.

En plantes & racines, les amarantes, les passe velours, tricolor, *oculus christi*, souci, belle de nuit, *palma christi*, roses d'Inde, valérienne, roses trénières, reine marguerite, œillets de la Chine, *volubilis*.

DÉCORATION, se dit aussi par rapport aux personnes, & signifie marque d'honneur, de dignité. *Le cordon bleu étoit la décoration qu'il ambitionnoit.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉCORDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DECORDER.

DÉCORDER; verbe actif de la pre-

mière conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Funem retexere.* Détortiller une corde, séparer les cordons dont elle est composée. *Il faut décorder ce cable.*

Décorder les moules, se dit en termes de Perruquiers, & signifie détacher & ôter les ficelles que l'on avoit mises sur les moules, pour assujettir les cheveux qu'on y avoit roulés, & les empêcher de se défriser.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCORE; vieux mot qui signifioit autrefois honneur, illustration.

DÉCORÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décorer.

DÉCORER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Exornare.* Parer, orner. Il ne se dit proprement que des théâtres & des autres endroits publics. *Il s'est chargé de décorer cette place. On décora superbement le théâtre.*

Décorer, signifie aussi conférer un titre, une dignité à quelqu'un pour l'honorer. *On lui donna le Cordon Bleu pour le décorer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personne qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉCORIR; vieux mot qui signifioit autrefois couler.

DÉCORTICATION; substantif féminin. *Decorticatio.* Terme de Pharmacie. Action d'écorcer ou de peler des branches, des racines, des graines, des fruits, *&c.*

DÉCORUM; substantif masculin emprunté du Latin. Il est du style familier, & ne se dit guères qu'en cette phrase, *garder le decorum;* pour dire, garder la bienséance, les apparences. *Elle ne garde point de décorum.*

DÉCOUCHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Découcher.

DÉCOUCHER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Domesticum cubile relinquere.* Coucher hors de chez soi, hors de la maison où l'on a accoutumé de coucher. *Il est dans l'habitude de découcher.*

On dit qu'*un mari ne découche point d'avec sa femme;* pour dire, qu'il couche toujours dans le même lit que sa femme.

Découcher, est aussi verbe actif, & signifie être cause que quelqu'un quitte le lit où il couche. *Il découcha le Maître de la maison.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCOUDRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Coudre. *Desuere.* Défaire une couture. *Il faut découdre la doublure de cette robe.*

Découdre, se dit en termes de Marine, & signifie déclouer quelques pièces du bordage ou du serrage; ce qui se fait quand on veut voir s'il n'y a pas quelque chose de défectueux sous ces pièces.

Découdre, est aussi verbe pronominal réfléchi, & se dit des choses dont la couture commence à se défaire. *Cette doublure commence à se découdre.*

Découdre, est encore verbe neutre, mais on ne s'en sert dans cette acception, qu'avec la particule *en*, & en parlant figurément & proverbialement de quelqu'un qui se dé-

termine, & se dispose à quelque contestation, à quelque jeu, à quelque exercice, à quelque combat. *Ces deux Régimens marchent l'un contre l'autre, & ils ne manqueront pas d'en découdre. Puisqu'il ne veut pas terminer cette affaire, il faudra bien en découdre.*

DÉCOUDRE, se dit figurément en termes de Vénerie, d'une plaie en long comme celle que fait un sanglier en déchirant le ventre d'un chien. *Le sanglier, d'un coup de défense, a décousu le ventre à ce limier.*

On dit figurément & familièrement, que *des affaires se décousent, qu'elles commencent à se découdre;* pour dire, qu'elles commencent à aller mal.

On dit aussi figurément & familièrement, en parlant de deux amis qui se réfroidissent l'un pour l'autre, que *leur amitié commence à se découdre.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez COUDRE, pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉCOULANT, ANTE; adjectif. Qui découle. Il n'a d'usage qu'au féminin, & dans cette phrase de l'Ecriture-Sainte, *la terre de promission, étoit une terre découlante de lait & de miel.*

DÉCOULÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉCOULER.

DÉCOULEMENT; substantif masculin. *Fluxus.* Flux, mouvement de ce qui découle peu à peu, goutte à goutte. *Le découlement des eaux de pluie a pourri cette poûtre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCOULER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Fluere.* Il se dit des substances liquides qui coulent lentement goutte à goutte. *Une humeur qui découle du cerveau sur la poitrine.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire AVOIR. *De l'eau qui a découlé.*

DÉCOUPÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOUPER.

DÉCOUPÉ, se dit en termes de l'Art Héraldique, d'un morceau qui a été scié à un arbre, ou d'une tige qui a été coupée & séparée de la racine.

RONQUEROLES, de gueules découpé d'argent.

DÉCOUPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Concidere.* Couper, diviser en petites parties. *Il ne falloit pas découper ce satin.*

DÉCOUPER, se dit aussi des étoffes que l'on coupe avec art à petites taillades, soit qu'on enlève la pièce, soit qu'on ne l'enlève pas. *Vous découperez ce taffetas.*

DÉCOUPER, se dit encore en parlant de la viande rôtie, dont on fait plusieurs petits morceaux. *Faites-lui découper cette perdrix.*

DÉCOUPER, se dit en termes de Blondiers, de l'action de diviser à la main les centaines qui composent une écale, en tournant la matière autour de deux tournettes.

DÉCOUPER, se dit en termes de Boutonniers, de l'action de retrancher d'un cerceau tout ce qui est superflu

au dessein qu'on veut lui faire prendre.

On dit, *découper une image*, *une estampe*; pour dire, séparer les figures du fond, pour les appliquer sur un autre fond.

On dit aussi, *découper des cartes à jouer*, *du papier*, *du parchemin*; pour dire, couper des cartes, du papier, du parchemin, de manière que ce qui en reste représente quelque figure.

On dit encore en termes de Jardinages, d'un parterre où l'on veut élever des fleurs, qu'*il faut le découper en différentes pièces*; pour dire, qu'il faut y former différens desseins.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCOUPEUR, EUSE; substantifs. Celui & celle qui font des desseins sur des étoffes, par le moyen des fers gravés qu'ils y appliquent à chaud.

DÉCOUPEURS, se dit en termes de pêche de la Baleine, des Matelots qui débitent en petits morceaux les grandes pièces de lard qu'on enlève de dessus la Baleine.

DÉCOUPEUSE, se dit en termes de Gaziers, d'une ouvrière occupée à couper les fils de la trame, qui, quand la gaze figurée est faite, remplissent les intervales des fleurs entre elles.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

DÉCOUPLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOUPLER.

On dit familièrement d'un jeune homme de belle taille, qu'*il est bien découplé*.

DÉCOUPLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Canibus copulam eximere.* Détacher les chiens couplés, ou attachés deux à deux. *Il est temps de découpler les chiens.*

DÉCOUPLER, se dit aussi absolument dans la même acception. *On découpla trop tôt.*

On dit encore substantivement, *le découpler*; pour dire, l'action de détacher les chiens qu'on mène deux à deux. *Il n'étoit pas au découpler.*

DÉCOUPLER, se dit en termes de Rivière, de l'action de délier les bateaux qui sont en trait quand on passe des ponts ou pertuis.

On dit figurément & familièrement, *découpler des gens après une personne*; pour dire, engager des gens à lui faire de la peine. *On découpla des Huissiers contre lui.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉCOUPOIR; substantif masculin, & terme de Gaziers, qui se dit du ciseau avec lequel les Ouvrières découpent la gaze.

DÉCOUPURE; substantif féminin. *Incisio.* Petite taillade faite à de l'étoffe, à de la toile, à des parchemins, &c. *Il s'amuse à travailler en découpure. Cette découpure est très-jolie.*

DÉCOUPURE, se dit aussi de l'ouvrage découpé. *Il vient d'acheter cette découpure.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉCOURAGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOURAGER.

DÉCOURAGEMENT; substantif masculin. *Animi abjectio.* Abattement de cœur, de courage. *Le dé-*

couragement des Assiégés l'obligea de capituler.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, la quatrième très brève, & la cinquième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCOURAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Animum frangere.* Abattre le cœur, le courage. *Cette sortie découragea les Assiégeans.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Les Troupes se découragèrent quand elles se virent privées d'un Général si expérimenté.*

DÉCOURAGER, signifie aussi faire perdre l'envie, le courage de faire quelque chose. *La critique qui parut contre sa pièce, le découragea.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez cependant que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe moyenne.

DÉCOURBÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOURBER.

DÉCOURBER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Rivière, qui se dit de l'action de dételer les chevaux attachés aux cordages.

DÉCOURS; substantif masculin. *Decrescentia.* Décroissement de la Lune, qui arrive quand elle passe de l'opposition à la conjonction, c'est à dire, dans la moitié de son mois qui s'écoule entre la pleine Lune & la nouvelle Lune suivante. *La Lune est dans son décours.*

DÉCOURS, se dit aussi du déclin des maladies. *Les Médecins pensent que cette fièvre est dans son décours.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

DÉCOUSU, UE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOUDRE.

On dit d'un style qui n'a point de liaison, que *c'est un style décousu.*

DÉCOUSURE; substantif féminin. *Disjunctio.* L'endroit décousu d'une étoffe, d'un linge. *Il y a une décousure à sa robe.*

DÉCOUSURES, se dit en termes de Vénerie, des blessures que le sanglier fait aux chiens avec ses défenses.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉCOUVERT, ERTE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCOUVRIR.

PAYS DÉCOUVERT, se dit d'un pays où l'on voit peu d'arbres. Et en termes de Jardinage, on appelle *allée découverte*, une allée dont les arbres ne se joignent pas par en haut.

On dit en termes de Palais, qu'*on a offert une somme d'argent à deniers découverts, deniers à découvert*; pour dire, en argent comptant. *Il vient de lui offrir le prix de son acquisition, à deniers découverts.*

A DÉCOUVERT, se dit adverbialement, & signifie sans être couvert. *Son appartement est à découvert.*

A DÉCOUVERT, se dit aussi en termes de l'Art Militaire, pour signifier, être exposé au feu des ennemis. *Les Grenadiers furent près de deux heures à découvert dans ce poste.*

A DÉCOUVERT, se dit encore figurément, & signifie d'une manière claire, manifeste, sans ambiguité. *Ses prétentions étoient à découvert.*

A VISAGE DÉCOUVERT, se dit aussi adverbialement, pour signifier, ou-

vertement, sans détour, sans déguisement. *Il lui reprocha sa conduite à visage découvert.*

DÉCOUVERTE; substantif féminin. *Inventio.* Action de découvrir. *Il fit la découverte de ce secret.*

DÉCOUVERTE, se dit aussi de la chose même qu'on a trouvée. *Cette découverte fut très-importante.*

Un Philosophe célébre remarque qu'on ne devroit appliquer dans les Arts & dans les Sciences, le terme de *découverte* qu'à ce qui est tout à la fois nouveau, curieux, utile & difficile à trouver.

Les *Découvertes* qui sont le fruit du génie, se font de trois manières; ou en trouvant une ou plusieurs idées entièrement nouvelles; ou en joignant une idée nouvelle à une idée connue; ou en réunissant deux idées connues.

La *Découverte* de l'Arithmétique semble avoir été de la première espèce; car l'idée de représenter tous les nombres par neuf chiffres, & surtout d'y ajouter le zéro, ce qui détermine la valeur, & donne le moyen de faire d'une manière abrégée les opérations du calcul; cette idée, continue M. d'Alembert, paroit avoir été absolument neuve & originale, & n'a pu être occasionnée par aucun autre; c'est un coup de génie qui a produit, pour ainsi dire, subitement toute une science à la fois. La *découverte* de l'Algèbre semble être de la seconde espèce; en effet, c'étoit une idée absolument nouvelle, que de représenter toutes les quantités possibles par des caractères généraux, & d'imaginer le moyen de calculer ces quantités, ou plutôt de les présenter sous l'expression la plus simple, que leur état de généralité puisse comporter. Mais pour remplir absolument cette idée, il falloit y joindre le calcul déjà connu des Nombres ou de l'Arithmétique; car le calcul est presque toujours nécessaire dans les opérations algébriques, pour réduire les quantités à leur expression la plus simple. Enfin, la *découverte* de l'application de l'Algèbre à la Géométrie, est de la troisième espèce; car cette application a pour fondement principal la méthode de représenter les courbes par des équations à deux variables. Or, quel raisonnement a-t-il fallu faire pour trouver cette manière de représenter les courbes. Le voici: une courbe, a-t-on dit, suivant l'idée qu'on en a toujours eue, est le lieu d'une infinité de points qui satisfont à un même problème. Or, un problème qui a une infinité de solutions, est un problème indéterminé; & l'on sait qu'un problème indéterminé en Algèbre, est représenté par une équation à deux variables. Donc on peut se servir d'une équation à deux variables pour représenter une courbe: voilà un raisonnement dont les deux prémisses, comme l'on voit, étoient connues; il semble que la conséquence étoit aisée à tirer: cependant Descartes est le premier qui ait tiré cette conséquence: c'est qu'en matière de *découvertes*, le dernier pas, quoique facile à faire en apparence, est souvent celui qu'on fait le plus tard.

On dit en termes de l'Art Militaire, *aller* ou *envoyer à la découverte du pays*, *à la découverte des ennemis*.

On dit aussi en termes de Marine, qu'*un Matelot est à la découverte;* pour dire, qu'il est au haut du mât pour découvrir de loin en mer.

Les deux premières syllabes sont brèves,

brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

DÉCOUVRIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme OFFRIR. *Detegere.* Ôter ce qui couvroit une personne, ou une chose. *Il ne faut pas découvrir la tête de cet enfant. On a découvert cet Edifice.*

DÉCOUVRIR, se dit en termes de Metteurs-en-Œuvres, de l'action d'enlever avec le poinçon propre à cet effet, les parties superflues de la sertissure, qui couvrent la pierre au-dessus de son feuilleti, & qui lui ôteroient de son étendue.

DÉCOUVRIR, se dit en termes de Raffineries de Sucre, de l'action de lever les parties de dessus les formes, pour les retourner & les rafraîchir ou les changer.

DÉCOUVRIR, signifie quelquefois laisser voir ou laisser trop voir, & dans cette acception il se dit particulièrement en parlant des femmes & des filles. *Cette Dame ne craint pas de découvrir sa gorge.*

DÉCOUVRIR, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie ôter son chapeau, son bonnet. *On doit se découvrir au Spectacle.*

On dit en termes d'Escrime, qu'*un homme se découvre*, qu'*il se découvre trop*; pour dire, qu'il donne trop de prise à son adversaire, qu'il est mal en garde.

On dit aussi de quelqu'un qui est dans une tranchée, ou dans quelqu'autre endroit exposé au feu de l'ennemi, qu'*il se découvre trop*; pour dire, qu'il s'expose trop aux coups, aux dangers.

DÉCOUVRIR SON JEU, signifie montrer ses cartes, les laisser voir. *Vous découvrez tout votre jeu.*

On dit aussi figurément, qu'*une personne découvre son jeu*; pour dire, qu'elle joue de façon à faire comprendre ce qu'elle a dans son jeu.

DÉCOUVRIR SON JEU, se dit encore figurément, en parlant d'affaires, & signifie faire connoître ses vues, les développer. *Cette prétention nouvelle a decouvert son jeu.*

DÉCOUVRIR UNE PIÈCE, se dit en termes du jeu des échecs, & signifie la dégarnir des piéces qui devroient la couvrir.

La même chose se dit aussi quelquefois, pour signifier, dégager une pièce de ce qui l'empêchoit d'agir.

DÉCOUVRIR UNE DAME, se dit en termes du jeu de trictrac, & signifie laisser une dame seule dans une case, & l'exposer à être battue. Et l'on dit aussi dans la même acception, *découvrir son jeu*, *se découvrir.*

DÉCOUVRIR, se dit en termes de Chaudronniers, de l'action de donner le lustre aux pièces de Chaudronnerie; ce qui s'exécute à l'égard de celles de cuivre jaune, en les faisant bouillir dans de l'eau, de la gravelle & de l'alun, & les y remuant à plusieurs reprises.

DÉCOUVRIR LA FRONTIÈRE, se dit en termes de l'Art Militaire, & signifie dégarnir la Frontière des Troupes nécessaires pour la défendre. *Ce Général a trop découvert la Frontière.*

On dit aussi que *dans un combat on a trop découvert l'Infanterie*; pour dire, qu'on a trop éloigné la Cavalerie qui la couvroit.

On dit encore, qu'*une Ville*, *qu'une Place est découverte*; pour dire, que les Villes ou Places qui étoient les plus avancées, & qui la couvroient, ont été prises par l'en-

nemi, ou qu'on en a démoli les fortifications.

Découvrir, signifie commencer à appercevoir. *Quand nous serons au haut de la montagne, nous découvrirons la Ville.*

Découvrir, se dit aussi en parlant des mines, des carrières & des pays qui n'avoient pas encore été connus. *On y découvrit une carrière de marbre. Christophe Colomb a découvert l'Amérique.*

Découvrir, signifie dans le sens figuré, parvenir à connoître ce qui étoit tenu caché. *Il découvrit cette intrigue.*

Découvrir, signifie aussi dans le sens figuré, déclarer ce qu'on tenoit caché, ce qu'on tenoit secret. *Il nous a découvert ses sentimens.*

On dit encore figurément, qu'*une personne se découvre trop*; pour dire, qu'elle donne trop à connoître ce qu'elle pense, qu'elle développe trop ses affaires.

Découvrir, se dit aussi figurément en parlant des nouvelles connoissances qui s'acquièrent. *Harvey passe pour avoir découvert la circulation du sang. Ce Géomètre découvrit des vérités utiles.*

On dit figurément & proverbialement, *découvrir le pot aux roses*; pour dire, découvrir ce qu'il y a de secret dans quelque intrigue. *N'allez pas découvrir le pot aux roses?*

Différences relatives entre Découvrir & Trouver.

Ces mots, dit M. d'Alembert, signifient en général, *acquérir* par soi-même la connoissance d'une chose qui est cachée aux autres. Voici les nuances qui les distinguent: en cherchant à *découvrir*, en matière de Sciences, ce qu'on cherche, on *trouve* souvent, ce qu'on ne cherchoit pas; nous *découvrons* ce qui est hors de nous; nous *trouvons* ce qui n'est proprement que dans notre entendement, & qui dépend uniquement de lui; ainsi on *découvre* un phénomène de Physique; on *trouve* la solution d'une difficulté. *Trouver*, se dit aussi des choses que plusieurs personnes cherchent, & *découvrir*, de celles qui ne sont cherchées que par un seul. C'est pour cela qu'on dit, *trouver* la pierre philosophale, les longitudes, le mouvement perpétuel, *&c.* & non pas les *découvrir*: on peut dire en ce sens que Newton a *trouvé* le système du monde, & qu'il a *découvert* la gravitation universelle, parce que le système du monde a été cherché par tous les Philosophes, & que la gravitation est le moyen particulier dont Newton s'est servi pour y parvenir. *Découvrir*, se dit aussi quand ce que l'on cherche a beaucoup d'importance; & *trouver*, lorsque l'importance est moindre. Ainsi en Mathématique, & dans les autres Sciences, on doit se servir du mot *découvrir*, lorsqu'il est question de propositions & de méthodes générales; & du mot *trouver*, lorsqu'il est question de propositions ou de méthodes particulières, dont l'usage est moins étendu.

Voyez d'ailleurs Déclarer, pour les différences relatives qui en distinguent Découvrir, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCRASSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décrasser.

DÉCRASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Sordes detergere.* Ôter la crasse. *Il faut*

décrasser le visage de cet enfant.

Décrasser, s'emploie aussi absolument. *Cette pâte est bonne pour décrasser.*

Décrasser du linge, se dit de l'action d'en ôter, avec une première eau, ce qu'il y a de plus crasseux.

Décrasser un cuir, se dit en termes de Corroyeurs, de la façon que ces Artisans donnent aux cuirs, quand ils ôtent ce qu'il peut y avoir de trop de suif, d'huile ou d'autres ingrédiens, qui ont servi à les préparer.

Décrasser, se dit en termes d'Orfévrerie, de l'action d'épurer les matières quand elles sont en fusion, & d'enlever de dessus le bain, toutes les parties terreuses qui pourroient faire corps, & rendre les lingots poreux.

Il se dit aussi de l'action de bien nettoyer les ouvrages destinés à être soudés, aux endroits que doit couvrir la soudure, & où la crasse pourroit empêcher la fusion, ou du moins la rendre imparfaite.

Décrasser, se dit figurément & familièrement en plusieurs acceptions : ainsi l'on dit d'une personne qui a eu une mauvaise éducation, ou qui n'a point encore vu le monde, qu'*il faut lui faire voir la bonne compagnie, afin que le commerce des honnêtes gens la décrasse*; pour dire, afin que le commerce des honnêtes gens la polisse. Et l'on dit de quelqu'un de basse extraction, qui a acheté une charge considérable, qu'*il l'a achetée pour se décrasser*; pour dire, qu'il a acheté sa charge, afin de se procurer quelque distinction.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCRÉDITEMENT; substantif masculin. Action de décréditer. *Le décréditement de cet homme a ruiné vos espérances.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCRÉDITÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décréditer.

Un Négociant *décrédité*, est un homme qui ne trouve plus d'argent à emprunter. Une boutique *décréditée*, est une boutique où l'on ne voit plus d'acheteurs. Une étoffe *décréditée*, est celle dont on ne fait plus d'usage.

On dit d'un remède qui, après avoir été employé avec succès, vient à n'en plus avoir, que *c'est un remède décrédité.*

DÉCRÉDITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Existimationem minuere.* Ôter le crédit, faire perdre le crédit. *Cette banqueroute décrédita plusieurs Négocians.*

Décréditer, s'emploie aussi dans le sens figuré, & signifie faire perdre à quelqu'un, l'estime, la considération, l'autorité dont il jouissoit. *Cette lâcheté le décrédita dans l'esprit de tous les honnêtes gens.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi au propre & au figuré. Au propre, on dit qu'*un Négociant se décrédite*, quand il dérange ses affaires par sa mauvaise conduite ou autrement.

Au figuré, on dit de quelqu'un, qu'*il se décrédite par ses actions, ses procédés, &c.* quand il se rend méprisable par sa manière de se comporter.

On dit aussi figurément d'une opinion qui commence à n'avoir plus de cours, après en avoir eu

beaucoup, qu'*elle commence à se décréditer*.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCRÉPIT, ITE; adjectif. *Decrepitus, a, um*. Extrêmement vieux, fort âgé. *C'est une femme décrépite*.

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la troisième est longue au pluriel, & brève au féminin, qui a une quatrième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas *un décrépit âge*, mais *un âge décrépit*.

DÉCRÉPITATION; substantif féminin. *Crepitus*. Terme de Chimie, qui se dit du pétillement ou du bruit que font quelques sels dans le feu. Cet effet est produit le plus souvent par l'eau enfermée entre les parties du corps qui décrépite, lorsque ces parties ont entre elles un certain degré d'adhérence. Cette eau, réduite promptement en vapeurs par la chaleur subite qui lui est appliquée, écarte & fait sauter avec effort & avec bruit, les parties qui la compriment.

Les corps les plus sujets à la décrépitation, sont certains sels, tels que le *sel commun*, le *tartre vitriolé*, le *nitre de Saturne*, qui décrépitent à cause de l'eau de leur crystallisation; les *argilles* qui ne sont pas parfaitement sèches, & les *silex* ou pierres à fusil.

Décrépitation, se dit aussi de la calcination d'un sel, jusqu'à ce qu'il ne pétille plus.

DÉCRÉPITÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décrépiter.

DÉCRÉPITER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Chimie. Faire pétiller du sel dans le feu, ou le calciner jusqu'à ce qu'il ne pétille plus. *Voyez* Décrépitation.

DÉCREPITUDE; substantif féminin. *Ætas decrepita*. Vieillesse extrême & infirme. *Il est dans une grande décrépitude*.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième moyenne & la cinquième très-brève.

DÉCRET; substantif masculin. *Decretum*. Ce mot signifie, en général, ordre, ordonnance, jugement.

Il y a plusieurs collections d'anciens canons, auxquelles on a donné le nom de *décret*. Il y a le recueil ou le *décret* de Bouchard de Wormes, celui d'Yves de Chartres, & celui de Gratien. La collection de Bouchard est très-défectueuse, parce que l'Auteur n'a pas consulté les originaux des pièces dont il l'a composée, & qu'il s'est fié aux compilations antérieures. Il lui est même quelquefois arrivé de n'avoir point compris le sens des pièces qu'il a consultées. Yves de Chartres n'est pas un guide plus sûr, puisqu'il a emprunté beaucoup de choses de Bouchard de Wormes, & qu'il se contente souvent de le copier mot à mot. Le décret de Gratien mérite la préférence sur les autres compilations précédentes, par l'étendue des matières, & par l'ordre qui y règne. Gratien, Moine Bénédictin, fit son recueil l'an 1151, sous le Pontificat d'Eugene III; il l'intitula : *Concordia discordantium Canonum*, parce que l'Auteur s'applique en effet à concilier les canons qui semblent se contredire. Quoique cette collection soit la meilleure, elle est cependant remplie de beau-

coup de fautes. On en fit, au quinzième siècle, une correction qui a été achevée en 1580, mais où il y a encore bien des choses à désirer. Quelques Canonistes prétendent que ce *décret* a été approuvé & confirmé par Eugene III ; mais les plus célèbres Interprètes sont d'un avis contraire. Toutes les décisions qu'il contient, n'ont qu'une autorité doctrinale, & ne font pas loi. Les canons dont il est composé, tirent leur force de leur source, & non de la collection. Il est composé de trois parties. La première renferme deux objets principaux : les principes du droit, & les personnes. La seconde partie traite des jugemens. La troisième, qui est intitulé, *de Consecratione*, traite des choses sacrées. Les meilleurs Auteurs que l'on puisse consulter sur le décret de Gratien, sont, Antoine Augustin, *de emendatione Gratiani*, avec les notes de Baluze ; Vanespen, nouvelle édition de Louvain, 1753, qui non-seulement a fait sur le décret de Gratien, un commentaire abrégé très-estimé ; mais encore des remarques utiles sur les canons des anciens conciles. Enfin, Dactis qui a commenté, assez au long, tout le décret.

Décrets des Conciles, se dit des décisions des conciles, soit généraux, nationaux ou provinciaux. Ces décisions sont ainsi appelées, parce que le concile prononce ordinairement en ces termes : *Decrevit sancta Synodus*. Toutes les décisions, tant celles qui regardent le dogme & la foi, que celles concernant la discipline ecclésiastique, sont comprises sous le nom de *décrets*. On donne cependant plus ordinairement le nom de *canon* à ce qui concerne le dogme & la foi, & le nom de *décrets* aux règlemens qui ne touchent que la discipline.

Décrets des Facultés, se dit des délibérations & décisions formées dans l'assemblée d'une Faculté, pour régler quelque point de discipline.

Décret de Sorbonne, se dit d'une décision de la Faculté de Théologie de Paris, dont les assemblées se font en la maison de Sorbonne.

Décret irritant, se dit de la disposition d'une loi ou d'un jugement, qui déclare nul de plein droit tout ce qui pourroit être fait au contraire de ce qu'elle ordonne par une disposition précédente : on l'appelle aussi *clause irritante*. En matière de bulle & en matière de commende, on regarde comme décret irritant, le décret qui ordonne le retour en règle.

Décret, se dit en matière criminelle, d'un jugement rendu contre un accusé, pour l'obliger à prêter son interrogatoire sur l'accusation intentée contre lui, & quelquefois pour s'assurer de sa personne.

On distingue trois sortes de décrets : le décret d'assigné pour être oui ; le décret d'ajournement personnel, & le décret de prise de corps.

Le décret d'assigné pour être oui, qui est le plus doux des trois, porte que l'accusé sera assigné pour être oui par sa bouche sur les faits résultans des charges & informations, & pour répondre aux conclusions que le Ministère Public voudra prendre contre lui.

Ce décret se décerne quand les charges sont légères, ou que l'accusé est une personne de considération, ou un Officier public, afin de ne lui point faire perdre son état par un décret de prise de corps, ou

d'ajournement personnel, qui emporteroit interdiction.

Si l'accusé ne se présente pas, le décret d'assigné pour être oui, doit être converti en décret d'ajournement personnel.

Celui contre lequel il n'y a qu'un décret d'assigné pour être oui, ne peut être arrêté prisonnier, s'il ne survient de nouvelles charges, ou qu'il n'y ait, pour cet effet, délibération secrète d'une Cour Souveraine; ce qui est interdit à tout autre Juge.

Décret d'ajournement personnel, se dit d'un jugement rendu contre un accusé, quand les charges ne sont pas assez graves pour prononcer un décret de prise de corps, & qu'elles sont trop fortes pour ne prononcer qu'un décret d'assigné pour être oui. *Voyez* Ajournement personnel.

Décret de prise de corps, se dit d'un jugement rendu en matière criminelle, qui ordonne qu'un accusé sera pris & appréhendé au corps, si faire se peut, & constitué prisonnier, pour être oui & interrogé sur les faits résultans des charges & informations, & autres, sur lesquels le Procureur du Roi voudra le faire ouir, sinon qu'après la perquisition de sa personne, il sera assigné à comparoir à quinzaine, & par un seul cri public, à la huitaine ensuivant. Le *décret* porte aussi que les biens de l'accusé seront saisis & annotés; au lieu que les jugemens rendus en matière civile, qui condamnent un débiteur, & par corps, à payer ou à rendre quelque chose, ordonnent seulement que, faute d'y satisfaire, il sera constitué prisonnier, & détenu dans les prisons, jusqu'à ce qu'il ait satisfait.

On ordonne le *décret de prise de corps* dans plusieurs cas : savoir ;

1°. Lorsque l'accusé n'a pas comparu sur l'ajournement personnel à lui donné.

2°. Sur la seule notoriété publique, pour un crime de duel.

3°. Contre les vagabonds & gens sans aveu, sur la plainte du Procureur d'office, ou sur celle des Maîtres contre leurs Domestiques.

4°. Lorsque l'accusé est pris en flagrant délit, ou arrêté à la clameur publique; auquel cas, après qu'il a été conduit dans les prisons, le Juge ordonne qu'il sera arrêté & écroué, & l'écrou lui est signifié parlant à sa personne.

5°. Hors les cas dont on vient de parler, on n'ordonne le *décret de prise de corps* que sur le vu des charges & informations : on en peut ordonner contre toutes sortes de personnes, lorsqu'elles paroissent coupables de quelque crime grave, & qui mérite peine afflictive, ou au moins infamante.

Le Juge peut, si le cas le requiert, décréter de prise de corps des quidams non-connus, sous la désignation de leur habit & autres marques, & même sur l'indication qui en sera faite par certaines personnes.

Quand l'accusé est domicilié, on ne décerne pas facilement le *décret de prise de corps*, surtout si c'est contre un Officier public, afin de ne pas compromettre trop légèrement l'état d'un homme qui peut se trouver innocent; il faut que le titre d'accusation soit grave, ou qu'il y ait soupçon de fuite.

Les *décrets*, même *de prise de corps*, s'exécutent nonobstant toutes appellations, même comme de Juge incompétent ou récusé, & toutes autres, sans demander permission ni *pareatis*.

Les Lieutenans-Généraux des provinces & villes, les Baillis & Sénéchaux, les Maires & Echevins, les Prévôts de Maréchaux, Vice-Baillis, Vice-Sénéchaux, leurs Lieutenans & Archers, sont tenus de prêter main-forte à l'exécution des *décrets* & autres ordonnances de Justice.

Les accusés qui sont arrêtés, doivent être incessamment conduits dans les prisons publiques, soit royales ou seigneuriales, sans pouvoir être détenus dans des maisons particulières, si ce n'est pendant leur conduite & en cas de péril, d'enlèvement, dont il doit être fait mention dans le procès-verbal de capture & de conduite.

Les Procureurs du Roi des Justices royales, doivent envoyer aux Procureurs-Généraux, chacun dans leur ressort, au mois de Janvier & de Juillet de chaque année, un état signé par les Lieutenans-Criminels, & par eux, des écrous & recommandations faites pendant les six mois précédens dans les prisons de leurs siéges, & qui n'ont point été suivies de jugement définitif, contenant la date des *décrets*, écrous & recommandations; le nom, surnom, qualité & demeure des accusés, & sommairement le titre d'accusation & l'état de la procédure. Les Procureurs Fiscaux des Justices seigneuriales, sont obligés de faire la même chose à l'égard des Procureurs du Roi des Siéges royaux, où ces Justices ressortissent.

Aucun prisonnier, pour crime, ne peut être élargi que par ordonnance du Juge, & après avoir vu les informations, l'interrogatoire, les conclusions du Ministère public, & les réponses de la Partie civile, s'il y en a ou les sommations qui lui ont été faites de fournir ses réponses.

Les accusés ne peuvent pas non plus être élargis après le jugement, s'il porte condamnation de peine afflictive, ou que le Ministère public en appelle, quand les Parties civiles y consentiroient, & que les amendes, aumônes, & réparations auroient été consignées.

Décret d'adjudication, se dit d'un jugement qui autorise la vente que l'on fait en Justice, au plus offrant & dernier enchérisseur, d'un héritage saisi réellement.

Les décrets d'adjudication ne peuvent pas se faire dans toutes sortes de Juridictions.

Le règlement général du Parlement, séant aux grands jours tenus à Clermont, porte qu'on ne peut faire des décrets que dans les Siéges royaux, ou dans les Duchés-Pairies ressortissans nuement à la Cour; ce qui a été renouvelé par un arrêt du 31 Mars 1683.

La forme de ces décrets est établie par l'édit de Henri II, de l'année 1551, que l'on appelle l'*édit des criées*. Cependant les formalités sont différentes dans presque tous les Tribunaux du royaume.

D'ailleurs, il y a des provinces où les décrets ne sont point en usage, comme dans la Bresse & le Bugey, où l'on use de *subhastations*. En d'autres, comme dans le ressort du Parlement de Toulouse, les décrets peuvent être rabattus pendant dix ans, quand l'adjudication a été faite par arrêt; & pendant trente ans, quand c'est en vertu d'une sentence.

On n'est point recevable à interjeter appel d'un décret, après vingt ans qu'il est intervenu.

Un décret purge toutes les rentes

foncières, même celles qui sont dues à l'Eglise.

Une tierce personne, dont le bien a été compris dans une saisie réelle, est recevable, quand elle n'a point été dépossédée à se pourvoir contre l'arrêt de décret par la voie de l'opposition, sans qu'il soit besoin de l'attaquer par requête civile.

On peut poursuivre, par les mêmes criées, la vente de plusieurs maisons, situées dans une même paroisse ou dans une même ville; mais l'adjudication en doit être faite séparément, & par différens prix.

Les décrets doivent être faits devant les Juges, sous la juridiction desquels les héritages sont situés, pourvu que les Juges soient royaux ou hauts-justiciers; car les décrets ne peuvent être faits dans les basses ou moyennes Justices.

On ne peut se pourvoir contre un décret revêtu de toutes ses formalités, sous prétexte de lésion d'outre moitié du juste prix.

La déclaration des limites est essentielle dans les décrets.

Les lods & ventes sont dus en cas de décret.

Les criées faites sur les héritages possédés, par indivis, par des majeurs & par des mineurs, sans discussion de meubles pour le regard des mineurs, sont bonnes, aussi bien que le décret qui s'en est ensuivi, quant aux majeurs seulement; mais tout est nul quant aux mineurs, dont le privilége est personnel.

Il n'y a que les immeubles qui peuvent être vendus par décret, & non les meubles, de quelque valeur qu'ils soient.

Quoique le décret soit cassé, la saisie ne laisse pas de subsister.

Quand un décret est fait sur les biens du mari, & que l'on y comprend les biens de la femme non-obligée, elle peut s'y opposer, & demander distraction des héritages qui lui appartiennent.

Après l'expédition des décrets, ceux qui ne s'y sont pas opposés auparavant, ne peuvent, pour quelque cause que ce soit, être reçus à le faire.

Le Seigneur n'est point tenu de s'opposer au décret pour son droit de directe seigneurie, & de cens annuel; mais seulement pour les arrérages du cens, & pour tous autres droits extraordinaires.

Le droit de patronage ecclésiastique ou laïque, est réputé saisi & vendu, sous les termes de *circonstances & dépendances, & autres droits appartenans au fief*.

Quand un décret est trop avancé, un créancier, quoique privilégié ou plus ancien en hypothèque, n'est pas recevable à demander les biens saisis pour la prisée.

L'adjudicataire ne peut se servir de son décret, qu'il ne soit quittancé au dos.

On distingue deux sortes de décrets d'adjudication : le décret forcé, & le décret volontaire.

Décret forcé, se dit de la saisie réelle & adjudication d'un immeuble, que poursuit en Justice un créancier qui n'agit point de concert avec la partie saisie, à la différence du décret volontaire, où le poursuivant ne fait que prêter son nom à la partie saisie.

Quant aux formalités à observer dans les *décrets forcés*, voyez Saisie réelle, Criées, &c.

Décret volontaire, se dit d'une poursuite de saisie réelle & adjudication par *décret*, qu'un acquéreur, par contrat volontaire, fait faire sur

ſur lui ou ſur ſon vendeur, pour purger les hypothèques, droits réels ou ſervitudes, que quelqu'un pourroit prétendre ſur le bien acquis.

Lorſque l'acquéreur craint de n'avoir pas ſes ſûretés, il ſtipule ordinairement qu'il pourra faire un *décret volontaire*, & qu'il ne ſera tenu de payer le prix de ſon acquiſition, qu'après que le *décret* aura été ſcellé ſans aucune oppoſition ſubſiſtante.

Pour parvenir à ce *décret volontaire*, on paſſe une obligation en brevet, d'une ſomme exigible au profit d'un tiers, qui en donne à l'inſtant une contre-lettre; & en vertu de cette obligation, celui qui en paroît créancier, fait ſaiſir réellement le bien dont il s'agit, & en pourſuit la vente par *décret*.

Les formalités de ce *décret* ſont les mêmes que celles du décret forcé, ſi ce n'eſt que quand le *décret volontaire* ſe pourſuit ſur l'acquéreur, on doit marquer dans la procédure quel eſt le vendeur, afin que ſes créanciers ſoient avertis de former leur oppoſition.

L'adjudication par *décret volontaire* ne fait, par rapport au vendeur & à l'acquéreur, qu'un même titre, qui ne leur donne pas plus de droits qu'ils n'en avoient en vertu du contrat. Ainſi, quand l'adjudication eſt faite à un prix plus haut que celui du contrat, le vendeur ne peut pas, pour cela, exiger plus que le prix porté par le contrat; mais les créanciers oppoſans peuvent obliger l'adjudicataire de payer le prix ſuivant l'adjudication, parce que le contrat ne fait point leur loi.

Si l'acquéreur a payé quelques créanciers délégués ou non par le contrat, & qu'ils ne ſoient pas privilégiés ou les plus anciens, il eſt obligé de payer une ſeconde fois les mêmes ſommes aux créanciers oppoſans, s'il y en a; & ſi le *décret volontaire* devient forcé, ce qui arrive lorſqu'il y a des oppoſitions ſubſiſtantes au *décret*, qui ne ſont point converties en ſaiſies & arrêts ſur le prix, en ce cas l'acquéreur doit lui-même former oppoſition au *décret*, afin d'être colloqué en ſon rang pour les ſommes qu'il a payées.

Quand toutes les oppoſitions à fin de conſerver, ſont converties en ſaiſies & arrêts ſur le prix, l'adjudicataire n'eſt point obligé de conſigner, & il n'eſt dû aucun droit au Receveur des conſignations.

L'adjudication par *décret volontaire* ne produit point non plus de nouveaux droits au profit du Seigneur; mais ſi le prix de l'adjudication eſt plus fort que le prix porté par le contrat, il eſt au choix du Seigneur de prendre ſes droits ſur le pied du contrat ou de l'adjudication.

Le vendeur qui eſt léſé d'outre moitié, peut revenir dans les dix ans du contrat, nonobſtant qu'il y ait eu un *décret volontaire*.

Un Juge qui fait une acquiſition dans ſon reſſort, peut auſſi ſe rendre adjudicataire par *décret volontaire* dans ſon ſiége; ce qu'il ne pourroit pas faire, ſi le *décret* étoit forcé.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde moyenne au ſingulier; mais celle-ci eſt longue au pluriel.

DÉCRÉTALE; ſubſtantif féminin, qui s'emploie particulièrement au pluriel, pour exprimer les épîtres & lettres écrites par d'anciens Papes pour faire quelque règlement.

Ces réponſes décident des points

de doctrine ; c'est pourquoi on leur a donné le nom de *décrétales*. Depuis Gratien jusqu'à Grégoire IX, c'est-à-dire, pendant soixante-dix ans, il avoit déjà paru huit compilations différentes de décrétales. Grégoire IX, pour former un code Pontifical à l'instar du code de Justinien, fit de cinq de ces compilations, une seule, qui porte aujourd'hui son nom. Cette compilation est appelée *extrà*, parce qu'elle est séparée du décret de Gratien, qui seul composoit auparavant le corps des canons : elle est divisée en cinq livres ; chaque livre est divisé en titres, & chaque titre en capitules.

Le droit canonique Romain des décrétales, n'a point en France force de loi. Quelques Cours Ecclésiastiques du Royaume ayant voulu introduire la procédure des décrétales, pour règle des formes judiciaires dans les Officialités, on regarda leur dessein comme une entreprise sur l'autorité du Roi, & leurs sentences furent déclarées abusives.

On a appelé *fausses décrétales*, celles qui se trouvent rassemblées dans la collection qui porte le nom d'*Isidore Mercator*.

On ignore cependant l'époque précise de cette collection, & quel en est le véritable Auteur. Le Cardinal d'Aguirre croit que les fausses décrétales ont été composées par Isidore, Evêque de Séville, qu'on a depuis canonisé, & qui tient un rang distingué parmi les Docteurs de l'Église : mais cette opinion paroît d'autant moins fondée, que la collection, dont il s'agit, renferme plusieurs monumens qui n'ont vu le jour qu'après la mort d'Isidore, arrivée en 636 : tels sont les canons du sixième concile général tenu en 680 ; ceux des conciles de Tolède, depuis le sixième, qui est de 638, jusqu'au dix-septième, *&c.*

DÉCRÉTÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Décréter.

DÉCRÉTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Decretum facere.* Terme de Palais, qui signifie décerner un décret. *On vient de les décréter de prise de corps, d'ajournement personnel, d'assigné pour être ouis.*

Décréter les informations, signifie décerner un décret sur le vu des charges & informations.

Décréter une coûtume, signifie l'autoriser, la revêtir de lettres patentes, pour lui donner force de loi.

Décréter une terre, une maison, signifie en poursuivre la vente par décret, pour payer des créanciers, & pour la sûreté des acquéreurs.

DÉCRÉTISTE ; substantif masculin, & terme de Jurisprudence canonique, qui se dit d'un Canoniste chargé d'expliquer, dans une école de droit, le décret de Gratien.

Décrétiste, se dit aussi en quelques endroits, & surtout en Languedoc, de celui qui poursuit le décret d'un immeuble saisi réellement.

DÉCRI ; substantif masculin. *Interdictio.* Cri public, par lequel on défend d'exposer en public & de faire usage dans le commerce, de certaines monnoies d'or, d'argent, *&c.*

Décri, se dit aussi dans la même acception, en parlant des étoffes, dorures, ou autres marchandises, dont on interdit l'usage.

Décri, se dit dans le sens figuré, & signifie perte de crédit, de réputation, d'autorité. *Cette action le mit dans un grand décri.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

DÉCRIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décrier.

On dit d'une personne, qu'*elle est décriée*; pour dire, qu'elle est perdue de réputation.

On appelle aussi *conduite décriée*, une mauvaise conduite que chacun blâme.

DÉCRIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Interdicere*. Défendre le cours de certaines monnoies d'or, d'argent, &c. *On décria les monnoies de ce Prince.*

Décrier, se dit aussi des marchandises dont on interdit l'usage. *On vient de décrier les étoffes de cette manufacture.*

Décrier, se dit dans le sens figuré, & signifie faire perdre la réputation, le crédit, l'estime. *Il fait tout ce qu'il peut pour décrier ce Négociant.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin, qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉCRIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Écrire. *Describere*. Représenter, dépeindre par le discours. *Cet Auteur est habile dans l'art de décrire les combats.*

Décrire, se dit en termes de Géométrie, de l'action de tracer une figure.

On dit, qu'*un point décrit une ligne droite ou courbe par son mouvement*, quand on suppose que ce point se meut & trace, en se mouvant, la ligne droite ou courbe dont il est question.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez Ecrire, pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉCRIT, ITE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décrire.

DÉCROCHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décrocher.

DÉCROCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Uncino aliquid expedire.* Détacher une chose qui étoit accrochée. *Décrochez son habit. Il décroche la tapisserie de ce cabinet.*

Décrocher, se dit en termes de Fondeurs de caractères d'Imprimerie, de l'action de séparer la lettre du moule, dans lequel elle a été fondue.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉCROIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, & du style familier, qui signifie ne croire pas. Il n'a d'usage qu'en l'opposant au verbe Croire, d'où il dérive, & dans cette phrase, *je ne crois ni ne décrois.*

DÉCROISSEMENT; substantif masculin. *Diminutio.* Diminution. *On s'apperçoit du décroissement des eaux.* Voyez Accroissement.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCROÎTRE; verbe neutre de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Connoître. *De-*

crescere. Diminuer. *Les eaux commencent à décroître.*

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire Être. *La rivière est décrue.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez au mot Verbe, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉCROTTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décrotter.

DÉCROTTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Lutum decutere.* Ôter la crotte. *Faites décrotter vos souliers.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

On prononce & l'on devroit écrire *dékroter.* Voyez Orthographe.

DÉCROTTEUR; substantif masculin. Celui qui décrotte. *Il y a des Décrotteurs dans toutes les rues de Paris.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

DÉCROTTOIRE; substantif féminin. Sorte de brosse, dont on fait usage pour décrotter. *Où sont les décrottoires?*

On dit familièrement d'une personne qui a la peau rude, qu'*elle a la peau comme des décrottoires.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉCROUTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décrouter.

DÉCROUTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Venerie, qui se dit des cerfs quand ils nettoyent leurs têtes après la chute de leurs bois. *Un cerf qui décroute sa tête.*

DÉCRU, UE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décroître.

DÉCRUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décruer.

DÉCRUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Lessiver du fil pour le préparer à recevoir la teinture. *Il faut décruer ce fil.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin, qui termine les trois personnes du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉCRÛMENT; substantif masculin. Action de décruer. *Le décrûment du fil.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCRUSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Décruser.

DÉCRUSEMENT; substantif masculin. Action de décruser. *Le décrusement de la soie.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉCRUSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Mettre les cocons dans l'eau bouillante, pour en devider la soie avec facilité. *Décruser de la soie.*

Décruser, se dit aussi en termes de Teinturiers, d'une préparation qui précède la teinture, & qui consiste à cuire les soies avec de bon savon,

à les laver & dégorger dans de l'eau claire, & à les laisser tremper dans un bain d'alun froid.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉÇU, UE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCEVOIR.

DÉCUIRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme SÉDUIRE. Faire qu'une chose soit moins cuite. Il se dit particulièrement des sirops & confitures dans lesquels on met de l'eau pour les rendre plus liquides quand ils sont trop cuits. *Il ne faut pas décuire ce sirop.*

DÉCUIRE DU SUCRE, se dit en termes de Confiseurs, de l'action de remettre le sucre dans son état naturel, & tel qu'il étoit avant d'avoir été cuit.

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi, & l'on dit que *des confitures se décuisent*; pour dire, qu'elles deviennent trop liquides, parce qu'elles n'ont pas été assez cuites.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez au mot VERBE, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉCUIT, ITE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉCUIRE.

DÉCUPLE; substantif masculin. Dix fois autant. *Il a vendu ces marchandises le décuple de ce qu'elles lui coûtoient.*

DÉCUPLE, se dit aussi adjectivement. *Un nombre décuple d'un autre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DÉCURIE; substantif féminin. *Decuria.* C'étoit chez les Romains, une troupe de dix soldats, ou de dix autres hommes que commandoit un Officier appelé *Décurion*.

Romulus divisa le peuple Romain en trois tribus; chaque tribu en dix centuries, & chaque centurie en dix décuries.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

DÉCURION; substantif masculin. *Decurio.* C'étoit chez les Romains, un Officier qui commandoit une Troupe de dix hommes, appelée *Décurie.*

DÉCURION, s'est aussi dit des Prêtres destinés chez les Romains à quelques cérémonies religieuses, & qui, comme on le conjecture, furent ainsi appelés, parce qu'ils étoient choisis par Décuries.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

DÉCUSSATION; substantif féminin. Terme de Géométrie & d'Optique, qui se dit de la rencontre, du concours de deux ou plusieurs lignes ou rayons. Il y a une Décussation des rayons au-delà du crystallin, sur la rétine, quand la vision est distincte.

DÉDAIGNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉDAIGNER.

DÉDAIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Dedignari.* Mépriser d'une manière présomptueuse. *Il ne falloit pas le dédaigner quand il étoit dans l'adversité.*

DÉDAIGNER, s'emploie aussi absolument. *Il dédaigne d'aller chez lui.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le *g* se prononce mouillé.

DÉDAIGNEUR; adjectif masculin substantivement pris, & terme d'Anatomie, qui se dit du muscle abducteur de l'œil.

DÉDAIGNEUSEMENT; adverbe. *Fastidiosè.* Avec mépris. *Il leur parla dédaigneusement.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne.

On devroit écrire *Dédainieuze mant.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉDAIGNEUX, EUSE; adjectif. *Fastidiosus, a, um.* Qui marque un mépris présomptueux. *C'est une femme bien dédaigneuse. Il a l'air bien dédaigneux.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Vous ne devriez pas faire le dédaigneux.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *dédaigneux ton*, mais un *ton dédaigneux.*

DÉDAIN; substantif masculin. *Fastidium.* Mépris présomptueux. *Il lui parla avec dédain.*

Voyez FIERTÉ, pour les différences relatives qui en distinguent DEDAIN.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

DÉDALE; nom propre d'un Sculpteur & Architecte célèbre, descendant d'Erechtée, Roi d'Athènes. Il se refugia dans l'île de Crête, pour se dérober au supplice auquel l'Aréopage l'avoit condamné pour avoir fait mourir un de ses neveux, & il y bâtit pour Minos qui régnoit dans cette île, un palais dont les appartemens étoient en si grand nombre, & tellement distribués, qu'on entroit de l'un dans l'autre, sans pouvoir en trouver la sortie. C'étoit dans ce labyrinthe qu'on tenoit enfermés les enfans de Tribut, que les Athéniens envoyoient à Minos, pour y servir de pâture au Monstre, moitié homme & moitié taureau, qui fut dans la suite défait par Thésée. Dédale cependant, ayant favorisé les amours de Pasiphaé, fille du Soleil, & femme de Minos, avec le Général Taurus, & par-là indisposé le Roi contre lui, il résolut de s'enfuir avec son fils Icare de l'île de Crête; & comme cette île étoit entourée d'eau, & qu'il y étoit gardé à vue, il imagina un Art inconnu jusqu'alors, pour remplir son projet. Cet Artiste ingénieux, prit des plumes & les distribua de manière qu'il leur donna la même forme & la même courbure qu'aux ailes des oiseaux. Quand l'ouvrage fut achevé, Dédale voulut en faire l'essai, & se balançant sur ces ailes, il se tint quelque temps suspendu en l'air. De-là il instruit son fils de ce qu'il doit faire: » Tiens, lui dit-il, la » route du milieu, car si tu voles » trop bas, l'humidité appésantira » tes ailes; si tu t'élèves trop, le » feu les brûlera: évite l'une & » l'autre extrémité; surtout garde-» toi d'approcher, ou du bouvier » & de la grande ourse, ou de l'é-» pée d'Orion; sois attentif à » m'observer. » En disant ces mots, il ajuste d'une main tremblante les ailes sur les épaules du jeune Icare, & lui en enseigne l'usage, non sans verser quelques larmes, que la crainte & la tendresse

lui attachent. Dédale part le premier, & ne perd point de vue son fils. Ils avoient déjà fait un assez long trajet, entre les îles Cyclades, lorsque le jeune homme voulut prendre un vol plus hardi vers le Ciel, & cessa de suivre son guide; il s'approche du Soleil, & la chaleur fond peu à peu la cire qui attachoit les plumes de ses ailes; il remue envain ses bras, le vent ne les soutient plus; & dans le moment qu'il appelle son père à son secours, il tombe dans la mer, qui depuis a été appelée *la mer Icarienne*.

Dédale, se dit aussi substantivement d'un labyrinthe, d'un lieu où l'on s'égare, où l'on se perd, à cause de l'embarras des détours. On conçoit que ce mot doit son étymologie au fameux labyrinthe duquel Dédale, dont nous venons de parler, fut l'inventeur.

Dédale, se dit encore figurément. *Un Dédale de loix, de procédure.*

Dédale, se dit aussi en termes de Mythologie, des fêtes que les Platéens, peuples de l'Epire, aujourd'hui l'Albanie, célébrèrent autrefois, de soixante années à autres, pour remercier les Dieux de ce qu'ils étoient rentrés dans leur patrie, après en avoir été chassés par les Thébains, & avoir demeuré soixante ans chez les Athéniens, qui leur avoient généreusement donné asyle dans leurs Villes.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DÉDAMÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Dédamer.

DÉDAMER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se con jugue comme Chanter. Terme du Jeu des Dames, qui se dit quand un Joueur déplace une des Dames qui occupent le rang le plus proche de lui. *Il est obligé de dédamer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DEDANS; adverbe de lieu. *Intùs.* Il se dit de l'endroit qu'une chose ou une personne occupe. *Cette Dame est la dedans. Le Trésor est en dedans.*

On dit en termes de Marine, *mettre les voiles dedans;* pour dire, plier ou serrer les voiles.

On dit aussi en termes de Fauconnerie, *mettre un oiseau dedans;* pour dire, l'appliquer actuellement à la chasse.

On dit encore en termes de Manège, *mettre un cheval dedans;* pour dire, le dresser, le mettre bien dans la main & dans les talons. Et l'on dit, qu'*un cheval s'est bien mis dedans;* pour dire, qu'il s'est bien dressé.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui est encore incertain du bon ou du mauvais succès d'une affaire, qu'*il n'est encore ni dedans ni dehors.*

Dedans, est quelquefois préposition, comme dans cette phrase, *il passa par dedans la Ville.*

Dedans, est aussi substantif masculin, & signifie la partie intérieure de quelque chose. *Le dedans d'un Edifice.*

On dit dans les courses de bague, *avoir un, deux, trois dedans;* pour dire, avoir emporté une, deux, trois fois la bague.

Dedans, se dit dans quelques jeux de Paume, d'une petite galerie ouverte, qui est à l'une des deux extrémités. *Le dedans d'un jeu de Paume.*

Différences relatives entre Dedans & Intérieur.

L'*intérieur* est caché; par l'extérieur. Le *dedans* est renfermé par les dehors.

Il faut savoir pénétrer dans l'*intérieur* des hommes, pour n'être pas la dupe de leur *extérieur*. Un bâtiment doit être commode en dedans, & régulier en dehors.

Les Politiques ne montrent jamais l'*intérieur* de leur ame; ils retiennent au-dedans d'eux-mêmes tous les mouvemens de leurs passions.

La première syllabe est très-brève, & la seconde longue.

DÉDICACE; substantif féminin. *Dedicatio*. Consécration d'une Eglise, d'un Temple, d'un Autel, d'une Statue, *&c.* en l'honneur de quelque Divinité.

L'usage des *Dédicaces* est très-ancien, tant chez les Adorateurs du vrai Dieu, que chez les Idolâtres. Les Juifs célébroient tous les ans durant huit jours, la Dédicace du Temple: cet usage fut établi par Judas Machabée, & toute la Synagogue, 164 ans avant l'ère chrétienne, en mémoire de ce qu'on y renouvela l'exercice de la Religion interdite par Antiochus, qui avoit profané le Temple, & encore pour célébrer la victoire que les Machabées remportèrent sur les Grecs. Nabuchodonosor fit faire une Dédicace solennelle de sa Statue; Pilate dédia à Jérusalem des boucliers d'or en l'honneur de Tibère; & l'on fit la Dédicace du Capitole, après que Vespasien l'eut fait rebâtir.

Les principales cérémonies que les Romains observoient dans la Dédicace de leurs Temples, consistoient d'abord à entourer le nouveau Temple de guirlandes & de festons de fleurs; les Vestales y entroient, portant à la main des branches d'oliviers, & arrosoient d'eau Lustrale, les dehors du Temple: celui qui dédioit le Temple, s'approchoit, accompagné du Pontife, & répétoit d'après celui-ci, les paroles relatives à la cérémonie: ensuite il offroit une victime dans le Parvis; & en entrant dans le Temple, il oignoit d'huile la Statue du Dieu auquel le Temple étoit dédié, & la mettoit sur un oreiller aussi frotté d'huile.

On attribue au Pape Silvestre, le rit des Dédicaces parmi les Chrétiens. Il en fit le premier la cérémonie sur l'Eglise bâtie par Constantin, dans son palais de Latran, & dédiée à S. Pierre & à S. Paul.

C'est à l'Evêque seul qu'appartient cette consécration; & le premier Canon du Concile de Sarragosse en Espagne, défend de faire les Dédicaces des Eglises, un autre jour que le Dimanche.

DÉDICACE, se dit aussi de la Fête annuelle qui se fait en mémoire de la consécration d'une Eglise. Il y a beaucoup d'Eglises, surtout dans les campagnes, qui ne sont pas dédiées, mais seulement bénites; comme elles n'ont pas de Dédicaces propres, elles prennent celles de la Cathédrale ou de la Métropole du Diocèse d'où elles sont.

DÉDIÇACE, se dit encore de l'adresse d'un livre qu'on fait à quelqu'un par une épître, ou par une inscription à la tête de l'ouvrage. *La Dédicace d'un livre.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-breve.

DÉDICATOIRE; adjectif qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *Epître Dédicatoire*; pour dire, l'épître qu'on met à la tête d'un livre, d'un ouvrage qu'on dédie.

Les

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

DÉDIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dédier.

DÉDIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Dedicare.* Consacrer au culte divin. *L'Evêque doit dédier cette Eglise.*

Dédier, signifie aussi destiner à une profession sainte, à quelque chose de saint. *Elle a dédié ses filles à la vie Religieuse.*

Ce verbe est encore pronominal réfléchi dans l'acception précédente. *Il se dédia au culte des Autels.*

Dédier, se dit aussi d'un livre, d'un ouvrage qu'on adresse à quelqu'un par une épître dédicatoire, ou par une inscription à la tête de l'ouvrage. *Il lui dédia son Poëme.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉDIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. Désavouer quelqu'un de ce qu'il s'est avancé de dire ou de faire pour nous. *Il ne dédira pas son frère.*

Se dédire, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie se rétracter, désavouer ce qu'on a dit, dire le contraire. *Vous n'auriez pas dû vous dédire. Il ne se dédira pas.*

Se dédire, signifie encore ne point tenir la promesse que l'on a faite, la parole que l'on a donnée. *Il vous a promis de l'argent, mais il se dédira.*

On dit figurément d'une personne trop engagée dans une affaire pour pouvoir s'en désister, qu'*elle ne peut s'en dédire. Si vous passez dans cet endroit, vous serez obligé d'entrer chez lui sans pouvoir vous en dédire.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Ce verbe se conjugue comme le verbe Dire, dont il dérive, avec cette différence que la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, fait *vous dédisez.* Voyez Dire.

DÉDIT, ITE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dédire.

Dédit, se dit aussi substantivement & familièrement de la révocation d'une parole donnée. *Cette femme a son dit & son dédit.*

Dédit, se dit encore de la peine stipulée dans une convention contre celui qui ne veut pas la tenir. *Ils ont stipulé un dédit de cent écus.*

DÉDOCTOIRE; substantif masculin, & terme de Vénerie, qui s'est dit autrefois d'un bâton de deux pieds, dont on faisoit usage pour détourner les gaulis. On se sert à présent du manche du fouet.

DEDOMMAGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dédommager.

DÉDOMMAGEMENT; substantif masculin. *Damni reparatio.* Réparation d'un dommage. *Il demande mille écus pour son dédommagement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉDOMMAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Dam-*

num resarcire. Réparer le dommage, indemniser. *Il faut dédommager ce Fermier.*

Dédommager, s'emploie aussi dans le sens figuré. *On le dédommagera du chagrin que cette nouvelle lui a causé.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Cette jeune Dame se dédommage avec son amant, de l'absence de son mari.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉDORÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dédorer.

DÉDORER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Aurum detergere.* Ôter la dorure, la diminuer. *Le frottement a dédoré ces cadres.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi, & signifie perdre de la dorure peu à peu. *Cette tabatière commence à se dédorer en dedans.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉDOUBLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dédoubler.

DÉDOUBLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Ôter la doublure. *Il faut dédoubler cette tapisserie.*

Dédoubler une pierre, se dit en termes de Carriers, de l'actionde diviser une pierre en deux parties dans toute sa longueur, ce qui se pratique avec des coins de fer.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉDUCTION; substantif féminin. *Deductio.* Soustraction. *Il a reçu dix écus en déduction de ce que je lui dois. Cette Abbaye rapporte dix mille livres de rente, déduction faite des charges.*

Déduction, se dit aussi d'une narration, d'une suite, & d'une chaîne de raisonnemens par lesquels on arrive à la preuve d'une proposition.

Pour qu'une déduction soit bonne, il faut en général, 1°. que le premier principe d'où l'on part, soit évident par lui-même ou reconnu pour vrai. 2°. Que chaque proposition ou conséquence suive exactement de la proposition ou conséquence précédente, & que la liaison entre l'une & l'autre puisse être facilement apperçue.

Déduction, se dit encore en termes de Musique, d'une suite de notes montant diatoniquement ou par degrés conjoints.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

DÉDUIRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Séduire. *Deducere.* Soustraire, retrancher, rabattre. *Il faut déduire de cette somme les mille écus que vous avez touchés.*

Déduire, signifie aussi narrer, tirer d'une suite & d'une chaîne de raisonnemens, la preuve de quelque proposition. *Voyez* Déduction.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez au mot Verbe, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉDUIT, ITE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉDUIRE.

DÉDUYER; vieux mot qui signifioit autrefois se divertir.

DÉE; nom propre d'une rivière considérable d'Angleterre, qui a sa source dans la Principauté de Galles, au midi de Bala, & son embouchure dans la mer d'Irlande, entre les Comtés de Flint & de Chester.

Il y a en Ecosse deux autres rivières de même nom, dont l'une a sa source dans les montagnes qui bornent à l'occident le Comté de Marr, & son embouchure dans la mer du nord, sous le 16e degré de longitude, & le 57e 20 minutes de latitude. L'autre a sa source dans la Province de Nidisdale, & son embouchure dans la mer, sous le 13e degré 10 minutes de longitude, & le 55e 5 minutes de latitude.

DÉERNE; vieux mot qui signifioit autrefois fille, servante.

DÉESSE; substantif féminin. *Dea*. Divinité fabuleuse du sèxe féminin. Telles étoient Junon, Pallas, Cybèle, Cerès, Proserpine, Vénus, Diane, Thétis, la Fortune, *&c.* Voyez *ces mots*.

Saint Evremond a dit qu'un des priviléges propres aux Déesses, étoit d'être représentées nues sur les Médailles, & que l'imagination demeuroit dans le respect à leur égard.

Ces Divinités daignèrent quelquefois s'unir avec des mortels: Thétis épousa Pélée, & Vénus aima Anchise; mais on croyoit communément que les hommes honorés des faveurs des Déesses, ne vivoient pas long temps.

DÉESSES MÈRES, se dit de certaines Divinités communes à plusieurs Peuples, & particulièrement aux Gaulois & aux Germains, chez qui elles présidoient principalement aux campagnes & aux fruits de la terre.

Les Déesses mères furent aussi connues des Espagnols & des Anglois; & il est probable que tous ces Peuples en avoient reçu le culte des Romains qui, de leur côté, le devoient aux Grecs, tandis que ceux-ci le tenoient des Egyptiens & des Phéniciens, par les colonies qui étoient venues s'établir dans leur pays.

On voit souvent les Déesses mères représentées sur les médailles avec des fleurs & des fruits à la main, & quelquefois avec la corne d'abondance. On leur faisoit des offrandes de lait & de miel, & on leur immoloit le cochon comme un animal nuisible aux biens de la terre.

On dit figurément d'une belle femme qui a l'air & le port majestueux, qu'*elle a l'air, le port d'une Déesse*.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

DÉESTANCE; vieux mot qui signifioit autrefois douleur, tristesse.

DÉFÂCHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFÂCHER.

DÉFÂCHER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Iram sedare*. S'appaiser après s'être mis en colère. On ne s'en sert guères que dans quelques phrases proverbiales & du style familier, comme quand on dit: *s'il se fâche il aura deux peines, de se fâcher & de se défâcher. S'il est fâché qu'il se défâche.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève.

DÉFAILLANCE; substantif féminin. *Animæ defectio*. Foiblesse, évanouissement, pamoison. *Elle va tomber en défaillance*.

DÉFAILLANCE DE NATURE, se dit de l'état où est une personne qui vient à s'affoiblir par vieillesse ou autrement.

La défaillance vient de l'épuisement des esprits, occasionné par des exercices violens, des maladies longues, des évacuations copieuses & abondantes, une diète opiniâtre, *&c.* Cet état précède les syncopes qui annoncent une mort prochaine.

DÉFAILLANCE, se dit en termes de Chimie, d'un corps solide que l'humidité de l'air rend liquide.

On dit, *de l'huile de tartre par défaillance;* pour dire, du sel de tartre devenu liquide à la cave.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉFAILLANT, ANTE; adjectif verbal, pris substantivement & terme de Palais, par lequel on désigne celui qui ne comparoît pas, qui ne se trouve pas à l'assignation donnée en Justice. *Le défaillant fut condamné aux dépens*.

DÉFAILLANT, signifie aussi quelquefois manquant; & c'est dans cette acception qu'on dit, *une ligne défaillante*, une ligne qui n'existe plus, qui manque, qui est éteinte.

DÉFAILLIR; verbe neutre, irrégulier & défectif de la seconde conjugaison. *Deficere*. Manquer. *Tout va leur défaillir*. Ce verbe vieillit dans cette acception.

DÉFAILLIR, signifie aussi dépérir, s'affoiblir. *La santé commence à lui défaillir*.

On dit, qu'*une personne se sent défaillir;* pour dire, qu'elle se sent tomber en foiblesse, ou simplement, qu'elle sent que ses forces diminuent.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième brève en conversation, où le *r* final est muet & longue dans le discours soutenu, où ce *r* se fait sentir.

Les *ll* se prononcent mouillés dans tous les temps du verbe.

Conjugaison & quantité prosodique des temps usités du verbe DÉFAILLIR.

INDICATIF. PRÉSENT. *Pluriel*. Nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent.

Les deux premières personnes ont la première syllabe brève, & les deux autres longues. La troisième personne a la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

IMPARFAIT. *Singulier*. Je défaillois, tu défaillois, il défailloit.

Pluriel. Nous défaillions, vous défailliez, ils défailloient.

Les deux nombres ont la quantité prosodique des deux premières personnes du temps précédent, excepté que la troisième personne du singulier a sa dernière syllabe moyenne.

Il faudroit écrire *je défaliais*, &c. *Voyez* ORTHOGRAPHE.

PRÉTÉRIT INDÉFINI. *Singulier*. Je défaillis, tu défaillis, il défaillit.

Pluriel. Nous défaillîmes, vous défaillîtes, ils défaillirent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & les autres longues. La troisième personne a la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième brève.

Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, les deux suivantes longues; & la dernière très-brève.

PARTICIPE ACTIF ET GÉRONDIF. Défaillant.

La première syllabe est brève, & les autres longues.

PARTICIPE PASSIF. Défailli.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième brève.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire AVOIR. *Il a défailli*, &c.

Les autres temps de ce verbe ne sont d'aucun usage.

DÉFAIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FAIRE. *Destruere.* Détruire une chose faite, la rendre différente de ce qu'elle étoit. *Il ne faut pas défaire cet ouvrage. Elle défait la tapisserie qu'elle avoit commencée.*

DÉFAIRE, signifie aussi mettre à mort. *Elle défit son enfant.*

On dit d'un suicide, qu'*il s'est défait.*

On dit aussi, *se défaire de son ennemi*; pour dire, le faire mourir.

DÉFAIRE, signifie en termes de l'Art Militaire, mettre en déroute, tailler en pièces. *On défit la Flotte des ennemis. Il conquit cette province après avoir défait l'Armée ennemie.*

On dit figurément, qu'*une maladie a bien défait une personne*; pour dire, qu'elle l'a bien amaigrie. *La fièvre vous a bien défait.*

On dit aussi que *du vin se défait*; pour dire, qu'il perd sa force & qu'il diminue de qualité. *Ce vin commence à se défaire.*

On dit aussi figurément, qu'*une personne en défait une autre*; pour dire, qu'elle l'obscurcit par plus de beauté, par plus de mérite, par plus d'éclat. *Cette dame défait par ses charmes, toutes les beautés de la Cour.*

DÉFAIRE, signifie aussi délivrer, dégager. *Je voudrois bien qu'on nous défît de cette femme. Il devroit se défaire de cette inclination.*

DÉFAIRE, se dit encore dans le sens de deshabituer. *Défaites-vous de ce ton ridicule.*

On dit, *se défaire d'un Domestique*; pour dire, lui donner son congé, le renvoyer. *Il se défit de son Valet de chambre.*

On dit aussi, *se défaire d'une chose*; pour dire, l'aliéner, en céder le droit & la possession à un autre. *Il s'est défait de son équipage. Il veut se défaire de sa maison de campagne.*

On dit encore, *se défaire d'un Bénéfice*; pour dire, s'en démettre, le résigner. *Il s'est défait de son Abbaye.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez FAIRE, pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉFAIT, AITE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFAIRE.

On dit d'une personne amaigrie, abattue, atténuée, qu'*elle est toute défaite*, qu'*elle a le visage défait.*

Différences relatives entre DÉFAILLIR, VAINCU, BATTU.

Ces termes, dit M. d'Alembert, s'appliquent en général à une Armée qui a eu du dessous dans une action. Voici les nuances qui les distinguent. Une Armée est *vaincue*, quand elle perd le champ de bataille. Elle est *battue*, quand elle le perd avec un échec considérable, c'est-à-dire, en laissant beaucoup de morts & de prisonniers. Elle est *défaite*, lorsque cet échec va au point que l'Armée est dissipée ou tellement affoiblie, qu'elle ne puisse

plus tenir la campagne. On a dit de plusieurs Généraux, qu'ils avoient été *vaincus*, sans avoir été *défaits*, parce que le lendemain de la perte d'une bataille, ils étoient en état d'en donner une nouvelle : on peut aussi observer que les mots *vaincu* & *défait*, ne s'appliquent qu'à des Armées ou à de grands Corps ; ainsi on ne dit point d'un Détachement qu'il a été *défait* ou *vaincu*, mais qu'il a été *battu*.

DÉFAITE ; substantif féminin. *Strages*. Perte d'une Bataille, déroute d'une Armée ou de quelques autres Troupes. *La défaite fut entière. On lui imputa la défaite de la Cavalerie.*

Défaite, signifie aussi débit, facilité de se défaire de quelques marchandises. *Ces étoffes sont de défaite.*

On dit d'un cheval, qu'*il est de belle défaite* ; pour dire, qu'il est bien fait, & qu'on peut le vendre aisément.

Défaite, signifie encore excuse artificieuse. *Ce prétendu départ n'étoit qu'une défaite.*

Différences relatives entre Défaite, Déroute.

Ces mots désignent la perte d'une Bataille faite par une Armée ; avec cette différence que déroute ajoute à défaite, & désigne une Armée qui fuit en désordre, & qui est totalement dissipée.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

DÉFAIX ; substantif masculin & terme de Coutume, qui se dit des lieux en défenses, tels que la garenne & l'étang du Seigneur.

DÉFALCATION ; substantif féminin. Terme usité parmi les commerçans, dans le même sens que soustraction, déduction d'une petite somme sur une plus grande. *Après défalcation de cette somme sur les intérêts.*

DÉFALQUÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Défalquer.

DÉFALQUER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Deducere.* Déduire, faire soustraction, rabattre d'une somme. *Il faut défalquer de cette somme les mille écus qu'il vous a envoyés.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

On prononce & l'on devroit écrire *défalker*, &c. *Voyez* Orthographe.

DÉFAVEUR ; substantif féminin. Cessation de faveur, de crédit. *Il paroît bien humble depuis sa défaveur. Les Billets de banque tombèrent dans la défaveur.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

DÉFAVORABLE ; adjectif des deux genres. *Damnosus, a, um.* Désavantageux, qui n'est pas propice, qui n'est pas favorable. *Le cas se trouva défavorable. Ce Ministre lui fut défavorable.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième moyenne, & la cinquième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas un *défavorable Juge*, mais un *Juge défavorable*.

DÉFAVORABLEMENT ; adverbe. *Damnosè*. D'une manière défavorable. *On pense défavorablement sur son compte.*

DÉFAUT ; substantif masculin. *Vitium*. Imperfection. *On lui reproche bien des défauts. Il cherche à corriger ses défauts. Cette Dame est sans défauts.*

Défaut, signifie aussi absence, pri-

vation de quelque personne, de quelque chose. Mais dans cette acception, on ne s'en sert guères qu'en cette phrase adverbiale, *au défaut ;* pour dire, au lieu, à la place. *Il prit un cheval au défaut de son cabriolet. Servez-vous de son Laquais au défaut du vôtre.*

DÉFAUT, se dit en termes de Palais, d'un Jugement rendu sur la demande de l'une des Parties, sans que l'autre ait été ouie.

On distingue plusieurs sortes de défauts en matière civile. Les principaux sont le défaut faute de comparoir, le défaut faute de défendre, d'affirmer ou de reprendre, & le défaut faute de plaider.

Le défaut faute de comparoir s'accorde, lorsque la Partie assignée ne constitue point de Procureur.

Le défaut faute de défendre, affirmer ou reprendre, s'accorde lorsque le défendeur, après avoir constitué Procureur, ne fait pas signifier ses défenses, affirmation ou reprise.

Le défaut faute de plaider, est celui qui s'accorde à l'Audience sur la plaidoirie de l'une des Parties seulement. Ce défaut ne peut régulièrement s'obtenir par l'une des Parties, que quand l'autre a été sommée de se trouver à l'Audience, par un acte que l'on nomme *avenir.*

Ceux contre lesquels il intervient des Jugemens par défaut faute de comparoir, de défendre & de plaider, affirmer ou reprendre, peuvent les attaquer par la voie de l'opposition, dans la huitaine du jour qu'ils sont signifiés, pourvu que le défaut faute de plaider, ne soit pas pris à l'Audience à tour de rôle.

Au Palais, on reçoit les oppositions formées aux Sentences & Arrêts obtenus faute de comparoir, même après la huitaine de la signification : mais on est inexorable pour les oppositions aux Sentences & Arrêts par défaut, faute de plaider; il faut qu'elles soient formées dans la huitaine de la signification des Jugemens, des Arrêts, autrement les défauts sont réputés contradictoires. Il en est de même des oppositions aux Arrêts ou Sentences faute de défendre, affirmer ou reprendre ; elles doivent être formées dans la huitaine de la signification, attendu que ces sortes de Jugemens se signifient de Procureur à Procureur, y en ayant toujours dans ces cas-là de constitués.

Le Parlement de Rouen a jugé par plusieurs Arrêts, que l'on pouvoit encore le neuvième jour, donner des Requêtes d'opposition contre les Arrêts rendus par défaut.

Aux Requêtes du Palais & de l'Hôtel, on admet successivement les oppositions aux deux premières Sentences par défaut ; mais la troisième est fatale, & elle n'est plus susceptible que de l'appel, parce-qu'elle est réputée contradictoire.

Au Parlement, à la Cour des Aides, *&c.* on ne peut se pourvoir par opposition que contre le premier défaut, le second est fatal; on ne peut réclamer contre que par la voie de la requête civile ou de la cassation s'il y a lieu.

Au Châtelet, l'opposition aux Sentences par défaut qui ne sont pas rendues, ni au premier ni au second chef de l'Edit, se reçoit même après la huitaine de la signification, & l'on ne distingue point la Sentence par défaut faute de plaider, d'avec les autres défauts, comme au Palais ; mais quand les Sen-

tences sont par défaut au premier ou second chef de l'Edit des Présidiaux, soit qu'elles aient été rendues par défaut faute de comparoir, faute de défendre ou de plaider, l'opposition n'est pas reçue après la huitaine de la signification de la Sentence, il faut avoir recours à la requête civile, comme si la Sentence étoit contradictoire.

Les défauts faute de comparoir, de défendre, affirmer & reprendre, occasionnent des frais de contumace, que le défaillant doit payer avant que son opposition soit admise : on les exige en rigueur au Palais ; mais au Châtelet cette règle n'est pas exactement observée, si ce n'est aux Auditeurs.

Les Sentences & Arrêts par défaut susceptibles d'oppositions, ne peuvent s'exécuter qu'après que la huitaine pendant laquelle l'opposition peut se former, est écoulée ; ce qui seroit fait avant ce délai seroit nul ; le Parlement d'Aix ajoute même un jour pour dix lieues outre la huitaine, en faveur de ceux qui sont domiciliés dans des lieux éloignés, suivant un acte de notoriété du Parquet de ce Parlement, du 11 Mars 1723.

Ces règles n'ont pas lieu en matière de commerce, & en effet on exécute les Sentences des Consuls & des autres Juges qui prononcent consulairement dès le lendemain ou le jour même de la signification. On en use de même pour les Sentences rendues en la Chambre Foraine du Châtelet, en matière de commerce.

Défaut contumace, se dit en matière criminelle, de celui que l'on prononce contre l'accusé qui n'obéit pas au decret décerné contre lui.

On dit en termes d'Escrime, *prendre le défaut d'un mouvement d'une attaque ;* pour dire, profiter du mouvement que l'ennemi fait pour le frapper à l'endroit où il se découvre.

On dit en termes de Vénerie, que *les chiens sont en défaut ;* pour dire, que les chiens ont perdu la voie de la bête que l'on chasse. Et l'on dit, qu'*ils ont relevé le défaut ;* pour dire, qu'ils se sont remis sur les voies.

Défaut des côtes, se dit de l'endroit où se terminent les côtes. *Il reçut un coup de feu au défaut des côtes.*

Défaut de la cuirasse, se dit de l'intervalle qui est entre la cuirasse & les autres pièces de l'armure qui s'y joignent. *Il lui tira un coup de carabine au défaut de la cuirasse.*

Défaut de la cuirasse, se dit aussi figurément & familièrement, du foible d'une personne, de l'endroit par lequel on peut venir plus aisément à bout d'elle. *Cette proposition l'embarrassera, c'est le défaut de la cuirasse.*

Voyez Faute, pour les différences relatives qui en distinguent Défaut, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉFÉCATION ; substantif féminin, & terme de Chimie & de Pharmacie, par lequel on exprime la dépuration d'une liqueur qui se fait par la chute spontanée des parties qui la rendoient trouble.

Les sucs des différens fruits & de certaines plantes se clarifient par défécation. On met ces sucs dans des bouteilles de verre, que l'on remplit de manière qu'il y ait assez de vide pour y mettre un travers de doigt d'huile d'olive ou d'amandes

d'amandes douces, avec le bouchon; on place ces bouteilles dans un endroit frais; & on les laisse en repos: il s'excite bientôt dans la liqueur un petit mouvement de fermentation, lequel rompt la légère union qui retenoit suspendus les débris des petites cellules qui contenoient ce suc dans la plante ou dans le fruit, & les fait tomber au fond du vase. La liqueur étant devenue claire, on enlève l'huile, & à l'aide d'un syphon ou de la décantation, on retire le suc.

DÉFECTIF, IVE; adjectif, & terme de Grammaire. On appelle *verbe défectif*, un verbe qui n'a pas tous ses temps ou tous ses modes. FAILLIR, *est un verbe défectif.*

NOMBRES DÉFECTIFS, se dit en termes d'Arithmétique, dans la même acception que nombres déficiens.

HYPERBOLES DÉFECTIVES, se dit en termes de Géométrie, des courbes du troisième ordre, ainsi appelées par Newton, parce qu'ayant une seule asymptote droite, elles n'en ont qu'une de moins que l'hyperbole conique. Elles sont opposées aux hyperboles redondantes du même ordre.

DÉFECTION; substantif féminin. *Defectio.* Abandonnement d'un parti auquel on étoit lié. Il se dit de Sujets qui abandonnent leur Souverain, de Troupes qui abandonnent leur Général, d'Alliés qui abandonnent leurs Alliés. *La défection de plusieurs Corps, força le Général à se retirer. On ne s'attendoit pas à la défection des Alliés.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉFECTUEUSEMENT; adverbe. *Vitiosè.* D'une manière défectueuse. *Il travaille défectueusement.*

DÉFECTUEUX, EUSE; adjectif. *Vitiosus, a, um.* Qui a des défauts, qui n'a pas les conditions requises. *Un livre défectueux. Une procédure défectueuse.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième brève, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un défectueux acte*, mais *un acte défectueux.*

DÉFECTUOSITÉ; substantif féminin. *Vitium.* Vice, défaut, manquement en quelque chose. *On remarque plusieurs défectuosités dans cet édifice.*

Voyez FAUTE, pour les différences relatives qui en distinguent DÉFECTUOSITÉ, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉFENDEUR, ERESSE; substantifs. *Reus, rea.* Terme de Palais, par lequel on désigne celui ou celle à qui l'on fait une demande en Justice.

Le défendeur doit être assigné devant un Juge compétent, sinon il peut demander son renvoi.

On doit laisser au défendeur copie de l'exploit & des pièces justificatives de la demande.

Si le défendeur ne se présente pas à l'échéance de l'assignation, le demandeur peut obtenir défaut contre lui: & si le demandeur ne comparoît pas, le défendeur demande congé contre lui, & pour le profit d'être renvoyé de la demande avec dépens.

Quand il y a du doute sur la demande, on incline plutôt pour le défendeur que pour le demandeur.

DÉFENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Tueri*. Protéger, soutenir une personne, en s'opposant à ce qu'on entreprend contre elle. *Il a mal défendu sa Sœur. Il vous défendra contre lui.*

DÉFENDRE, se dit aussi des choses dans la même acception. *Il défendit sa patrie, son honneur.*

On dit d'un homme, qu'*il a tué quelqu'un à son corps défendant*; pour dire, qu'il l'a tué par la nécessité de se défendre.

On dit aussi figurément & proverbialement, *faire une chose à son corps défendant*; pour dire, la faire malgré soi, avec répugnance, avec contrainte.

On dit d'une personne qui a peu de bien, & qui soutient un procès où il s'agit de toute sa fortune, qu'*elle défend son pain*.

DÉFENDRE UNE PLACE, signifie en termes de l'Art Militaire, résister, s'opposer aux ennemis qui l'attaquent pour s'en emparer. *Ce Général est chargé de défendre la Citadelle.*

On dit d'une Place aisée à défendre & difficile à attaquer, qu'*elle se défend d'elle-même*.

On dit aussi, qu'*une batterie défend l'entrée d'un Port*; pour dire, qu'elle empêche que l'on puisse y entrer, sans s'exposer beaucoup.

DÉFENDRE, signifie en termes de Palais, fournir des défenses aux demandes de sa partie adverse.

DÉFENDRE, signifie aussi prohiber, interdire quelque chose. *On a défendu l'entrée de ces étoffes dans le Royaume. Cet Edit défend les jeux publics.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *C'est une femme qui sait se défendre.*

SE DÉFENDRE, signifie encore se garantir. *Il se mit sous un arbre pour se défendre de la pluie.*

SE DÉFENDRE, signifie aussi s'excuser de faire une chose, à laquelle on voudroit nous obliger. *Elle se défendit d'aller chez lui. Vous ne pourrez pas vous défendre de le présenter au Ministre.*

SE DÉFENDRE, signifie encore se disculper, nier quelque chose que l'on reproche. *On prétend qu'il a révélé ce secret, mais il s'en défend.*

On dit d'une marchandise qu'on veut acheter, *cette marchandise est bonne, il n'y a qu'à se défendre du prix*; pour dire, qu'il n'y a qu'à disputer sur le prix.

Différences relatives entre DÉFENDRE, PROTÉGER, SOUTENIR.

Ces trois mots, dit M. d'Alembert, signifient, en général, l'action de mettre quelqu'un ou quelque chose, à couvert du mal qu'on lui fait, ou qui peut lui arriver. Voici les nuances qui les distinguent. On *défend* ce qui est attaqué, on *soutient* ce qui peut l'être, on *protège* ce qui a besoin d'être encouragé. *Exemple* : Un Roi sage & puissant doit *protéger* le commerce dans ses Etats, le *soutenir* contre les Etrangers, & le *défendre* contre ses ennemis. On dit *défendre* une ville, *soutenir* un assaut, & *protéger* un pays contre les incursions de l'ennemi; *défendre* une cause, *soutenir* une entreprise, *protéger* les Sciences & les Arts. On est *protégé* par ses supérieurs, on peut être *défendu* & *soutenu* par ses égaux; on est *protégé* par les autres; on peut se *défendre* & se *soutenir* par soi-même. *Protéger* suppose de la puissance,

& ne demande point d'action ; *défendre* & se *soutenir* en demandent, mais le premier suppose une action plus marquée. *Exemple :* Un petit État, en temps de guerre, est ou *défendu* ouvertement, ou secrétement *soutenu* par un plus grand, qui se contente de le *protéger* en temps de paix.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez au mot VERBE, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉFENDS ; substantif masculin, & terme de Jurisprudence coutumière, qui se dit d'une chose dont l'usage est actuellement défendu. Ainsi l'on dit que *des bois sont en défends*, quand il est défendu de les couper, ou d'y laisser entrer des bestiaux.

On dit de même, que *des prés, des vignes sont en défends.*

La même chose se dit encore des animaux, qu'il est défendu de mener en certains endroits.

DÉFENDU, UE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFENDRE.

On dit proverbialement & figurément, *bien attaqué bien défendu ;* pour dire, que, de part & d'autre, les choses se sont passées avec la même vivacité & un avantage égal.

Différences relatives entre DÉFENDU & PROHIBÉ.

Ces deux mots désignent, en général, une chose qu'il n'est pas permis de faire, en conséquence d'un ordre ou d'une loi positive. Ils diffèrent en ce que *prohibé* ne se dit guères que des choses qui sont défendues par une loi humaine & de police. La fornication est *défendue*, & la contrebande *prohibée.*

DÉFENSABLE ; adjectif des deux genres, & terme de Jurisprudence coutumière, qui se dit d'un héritage dont l'usage n'est pas abandonné à chacun pour y faire paître ses bestiaux, ou du moins qui est en défends pendant un certain temps.

DÉFENSE ; substantif féminin. *Defensio.* Protection, appui, soutien qu'on accorde à quelqu'un ou à quelque chose contre les entreprises d'autrui. *Il combattit pour la défense de ses Concitoyens. La défense de l'esprit des Loix est un bon ouvrage.*

On dit d'une personne, qu'*elle se met en défense ;* pour dire, qu'elle se met en état de se défendre. Et qu'*elle est hors de défense ;* pour dire, qu'elle n'est pas en état de se défendre.

DÉFENSE DES PLACES, se dit de l'Art de résister aux attaques de l'ennemi, qui veut s'emparer de la ville par un siége en forme.

Cette partie de l'Art Militaire étoit beaucoup plus parfaite chez les Anciens, que chez les Modernes. Il étoit ordinaire, avant l'invention de la poudre à canon, de voir des villes médiocres se défendre plusieurs années. L'usage du canon & des mines a donné depuis une si grande supériorité à l'attaque, que les villes les plus fortes & les mieux défendues, ne peuvent guères se soutenir plus de deux ou trois mois, malgré la défense d'une nombreuse & courageuse garnison.

On dit d'un Officier, qu'*il a fait une belle défense dans une Place ;* pour dire, qu'il a fait une belle résistance.

On dit aussi d'une Place, qu'*elle est de défense ;* pour dire, qu'elle peut soutenir un siége. Et qu'*elle est en état de défense ;* pour dire, qu'on l'a fortifiée de manière qu'on peut fort bien la défendre.

Défenses, se dit encore en termes de Fortifications, de tout ce qui sert à conserver & à couvrir les ouvrages & les Soldats qui défendent une Place. Les parapets, les flancs, les demi-lunes, *&c.* sont les défenses d'une Place. Quand le canon a battu ces sortes d'ouvrages, de manière qu'ils ne peuvent plus couvrir les troupes de la garnison, on dit que *les défenses de la Place sont ruinées.*

Défenses, se dit en termes de Palais, de ce que le défendeur répond par écrit, à la demande formée contre lui par la partie adverse.

Les exceptions différent des défenses, en ce que les premières sont sur la forme, & que les autres concernent le fond.

Défenses au contraire; c'est une clause que l'on insère dans un Jugement, pour dire, qu'on laisse la liberté à une des parties, de répondre par écrit à ce qui a pu être dit à son préjudice.

Défenses, se dit encore d'un Jugement qu'on obtient pour empêcher l'exécution d'un autre Jugement.

Quand il est dit par une Sentence qu'elle sera exécutée par provision, nonobstant l'appel, l'exécution ne peut en être suspendue que par Arrêt de défenses.

Suivant la Déclaration du mois de Décembre 1680, les Cours ne peuvent donner d'Arrêts de défenses d'exécuter les décrets d'ajournement personnel, décernés tant par les Juges Ecclésiastiques que Séculiers, qu'après avoir vu les charges & informations.

Défenses par atténuation, se dit des exceptions que pouvoit autrefois proposer un accusé, pour détruire les preuves & moyens que l'accusateur employoit contre lui. Ces sortes de défenses ont été abrogées par l'Ordonnance criminelle; mais l'accusé peut répondre par requête signifiée, en donnant copie de ses pièces justificatives, sans néanmoins que le défaut de présenter cette requête, puisse retarder le jugement du procès.

Défenses générales, se dit de Lettres de Chancellerie, ou d'un Jugement obtenu par un débiteur contre ses créanciers, pour faire homologuer le contrat qu'il a fait avec la plus grande partie d'entr'eux; ou pour faire enthériner les Lettres de répi qui lui ont été accordées.

Il faut remarquer que ceux qui ont obtenu de ces sortes de défenses, ne peuvent plus parvenir à aucune charge ou fonction publique, qu'ils n'ayent obtenu des Lettres de réhabilitation, & prouvé qu'ils ont depuis entièrement payé leurs créanciers.

On dit d'un bois, qu'*il est en défense*; pour dire, qu'il est en tel état, qu'on ne doit plus empêcher les bestiaux d'y aller. Un *bois en défense* est l'opposé d'un *bois en défends*, quoique le Dictionnaire de Trévoux enseigne que ces deux expressions signifient la même chose.

Défense, se dit en termes de Couvreurs, d'une corde à laquelle ces Ouvriers s'attachent, quand ils vont sur un toît où il y a du danger.

Défense, se dit aussi d'une corde, au bout de laquelle pend une latte, pour avertir les passans dans la rue qu'on travaille sur le toît du bâtiment où cette corde est attachée.

Défenses, se dit en termes de Marine, de longues perches armées de crocs, qu'on appelle autrement *boute-dehors*. Voyez ce mot.

Défenses, se dit aussi des bouts de cables ou de cordes, qu'on laisse

pendre le long des flancs d'un navire, pour empêcher l'effet du choc contre un autre bâtiment.

Défenses, se dit en termes de Vénerie, des deux dents d'en bas qui sortent de la gueule du sanglier, & dont il se sert pour se défendre.

Défense, se dit aussi dans la signification de prohibition. *On vient de publier la défense de porter des armes à feu.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *défanse.* Voyez Orthographe.

DÉFENSEUR; substantif masculin. *Defensor.* Celui qui défend, qui protège, qui soutient. *Les défenseurs des loix. Les défenseurs des malheureux.*

Défenseurs, s'est dit des Titulaires d'un office ou dignité, qui fut autrefois en usage dans l'Eglise & dans l'Empire. Ils étoient chargés, par état, de veiller au bien public, de protéger les pauvres & les malheureux, & de défendre les intérêts des Eglises & des Monastères.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

DÉFENSIF, IVE; adjectif. Fait pour la défense. Il ne se dit guères qu'au féminin & dans ces phrases, *armes défensives. Ligue défensive & offensive.*

Il s'emploie quelquefois substantivement; & l'on dit, *être sur la défensive, se tenir sur la défensive;* pour dire, ne faire simplement que se défendre.

Défensif, se dit en termes de Médecine & de Chirurgie, d'un remède topique qu'on applique sur une partie, pour empêcher l'inflammation qui pourroit y survenir, la défendre des impressions de l'air, & calmer la violence de la douleur. Tels sont les sucs de laitue, de plantain, d'oseille, d'eau vulnéraire, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième encore au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin, qui a une quatrième syllabe très-brève.

DÉFÉQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déféquer.

DÉFÉQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Chimie & de Pharmacie, par lequel on exprime l'action d'ôter les féces, les impuretés d'une liqueur. *Voyez* Défécation.

DÉFÉRANT, ANTE; adjectif. *Commodus, a, um.* Qui cède, qui a des égards. *Il est d'un caractère déférant, d'une humeur déférante.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un déférant esprit*, mais *un esprit déférant.*

DÉFÉRENCE; substantif féminin. *Obsequium.* Condescendance. *Il a beaucoup de déférence pour les volontés de sa Sœur.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉFÉRENT; adjectif & terme d'Astronomie, par lequel les anciens Astronomes désignoient un cercle inventé pour expliquer l'excentricité, le périgée, & l'apogée des planètes.

Comme les obſervations avoient enſeigné que les planètes ſont différemment éloignées de la terre en différens temps, on ſuppoſoit que leur mouvement propre ſe faiſoit dans un cercle qui n'étoit pas concentrique à la terre ; & ce cercle excentrique étoit appelé *déférent*, parce que, paſſant par le centre de la planète, il ſembloit la porter & la ſoutenir, pour ainſi dire, dans ſon orbite.

Képler a depuis changé les cercles déférens ou excentriques, en ellipſes, dont le ſoleil occupe le foyer commun ; & Newton a fait voir par ſon ſyſtème de la gravitation univerſelle, que les planètes devoient en effet décrire des ellipſes autour du ſoleil, ſuivant les loix que Képler avoit indiquées.

Vaisseaux déférens, ſe dit en termes d'Anatomie, de deux tuyaux du corps humain, blancs, fermes, un peu aplatis, un à droite, & l'autre à gauche, qui naiſſent chacun de l'extrémité interne, ou de la queue de l'épididyme dont ils ſont la continuation, & portent la ſemence dans les teſticules.

Déférent, ſe dit auſſi ſubſtantivement en termes de Monnoies, des marques qui indiquent le lieu de la fabrication, le directeur & le graveur.

Le déférent de la fabrication ſe place au bas de l'écuſſon, celui du directeur au bas de l'effigie, & celui du graveur avant le milléſime.

DÉFÉRÉ, ÉE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Déférer.

DÉFÉRER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Aliquem colere.* Céder, avoir égard, condeſcendre. *Chacun défére au mérite de ce Magiſtrat. Il ne voulut pas déférer à l'avis de ſon Frère.*

Déférer, eſt auſſi verbe actif, & ſignifie donner, décerner. Il ſe dit particulièrement des honneurs & des dignités, dont une multitude diſpoſe en faveur d'un particulier. *Le Peuple Romain lui déféra les honneurs du triomphe. Les Grands lui déférèrent la couronne.*

On dit en termes de Palais, *déférer le ſerment à quelqu'un ;* pour dire, s'en rapporter à ſon ſerment. *La Cour déféra le ſerment au défendeur.*

Déférer, ſignifie auſſi dénoncer. *Il faut le déférer en Juſtice. On le déféra à l'Inquiſition.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou perſonnes, qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

DÉFERLÉ, ÉE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Déferler.

DÉFERLER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Terme de Marine, qui ſe dit de l'action de déployer les voiles pour en faire uſage.

DÉFERRÉ, ÉE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Déferrer.

DÉFERRER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Ferramenta detrahere.* Ôter le fer. Il ſe dit particulièrement du fer du pied d'un cheval, d'un mulet. *On vient de déferrer ce cheval des pieds de devant.*

Déferrer, ſe dit figurément & familièrement, & ſignifie rendre

muet, confus, interdit. *Elle parvint sans peine à le déferrer.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi, & se dit tant des fers d'un cheval quand ils tombent, que de la ferrure d'un lacet, d'une aiguillette, lorsqu'elle vient à se défaire, à se détacher. *Mon cheval se déferra en entrant dans la ville. Cette aiguillette va se déferrer.*

SE DÉFERRER, se dit encore dans le sens figuré, & signifie se déconcerter, demeurer interdit, confus. *Elle se déferra en le voyant.*

DÉFET; substantif masculin, & terme de Librairie, qui ne s'emploie guères qu'au pluriel pour désigner les feuilles qui restent d'une édition après que les assemblages sont faits, & desquelles on ne peut pas former un exemplaire complet.

DÉFFUBLER; vieux verbe qui signifioit autrefois découvrir.

DÉFI; substantif masculin. *Provocatio.* Appel, provocation au combat. *Il lui envoya un défi. Il accepta le cartel de défi.*

DÉFI, se dit par extension, de toute sorte de provocations. *Il lui fit un défi aux échecs.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

DÉFIANCE; substantif féminin. *Diffidentia.* Soupçon, crainte d'être trompé. *Elle est dans une défiance continuelle. Il en conçut de la défiance.*

DÉFIANCE, se dit aussi du doute, de la crainte qu'une chose manque des qualités nécessaires. *Il auroit dû avoir quelque defiance de sa capacité.*

On dit proverbialement, que *la défiance est mère de sureté;* pour dire, que pour n'être pas trompé, il ne faut pas accorder trop légérement sa confiance.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉFIANT, ANTE; adjectif verbal. *Suspicax.* Qui est soupçonneux, qui craint toujours qu'on ne le trompe. *Cette dame est trop défiante.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un défiant homme,* mais *un homme défiant.*

DÉFICIENT; adjectif & terme d'Arithmétique, qui se dit d'un nombre dont les parties aliquotes ajoutées ensemble, font une somme moindre que le tout dont elles sont parties. 8, est un nombre déficient dont les parties aliquotes, 1, 2, 4 prises ensemble, ne font que 7.

DÉFICIT; substantif masculin indéclinable, & emprunté du Latin, pour désigner ce qui manque. *Il faut annoter les deficit de ces deux caisses.*

DÉFIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFIER.

DÉFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Provocare.* Appeler quelqu'un au combat, l'y provoquer. *Ce Prince envoya défier le Général ennemi.*

DÉFIER, se dit par extension de toute autre sorte de provocation entre deux personnes. *Il le défia à la course, au billard. Je vous défie de deviner la nouvelle qui se débite*

DÉFIER, signifie aussi declarer à quelqu'un qu'on n'en a pas peur. *Il vous défie de l'attaquer.*

Proverbialement, quand quelqu'un propose une chose extravagante, & qu'il demande si on l'en défie; on dit, qu'*il ne faut pas défier un fou.*

DÉFIER, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie se donner de garde de quelqu'un, ne pas se fier à sa parole, à ses promesses, parce qu'on le croit peu fidelle, peu sincère. *Il faut se défier des politesses de cette femme.*

On dit, *se défier de ses forces, de son esprit, de sa capacité, de ses lumières;* pour dire, n'avoir pas trop de confiance en ses propres forces, en son esprit, en sa capacité, en ses lumières.

SE DÉFIER, signifie aussi se douter, prévoir. *Elle se défia qu'il empêcheroit ce mariage.*

SE DÉFIER, signifie en termes de Marine, être en garde, & prendre ses précautions pour empêcher qu'il n'arrive quelque accident.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉFIGURÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFIGURER.

DÉFIGURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER *Deformare.* Gâter les traits, la figure, rendre difforme. *Elle étoit jolie, mais la petite vérole l'a défigurée.*

DÉFIGURER, se dit figurément des ouvrages d'esprit. *C'est un mauvais Traducteur qui a tout défiguré cet ouvrage.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉFILÉ; substantif masculin. *Angustiæ.* Passage étroit où il ne peut passer que peu de personnes de front. *On détacha une Compagnie de Grenadiers pour la garde du défilé.*

Les trois premières syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉFILÉ, EE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFILER.

DÉFILER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Filum detrahere.* Ôter le fil, le cordon qui étoit passé dans quelque chose. *Il faut défiler ces grenats.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Votre collier se défile.*

On dit figurément & familièrement, que *le chapelet se défile*, ou *s'est défilé*; pour dire, qu'entre un nombre de personnes liées ensemble d'amitié ou d'intérêt, plusieurs se désunissent, se sont désunies par quelque accident que ce soit.

DÉFILER, se dit en termes de Chandeliers, de l'action de lever de dessus les baguettes, les chandelles quand elles sont finies, & qu'il n'est plus question que de les encaisser.

DÉFILER, est aussi verbe neutre, & se dit particulièrement en termes de l'Art Militaire, des Soldats qui marchent les uns après les autres, ensorte qu'il y ait peu de front.

DÉFILER, se dit aussi du mouvement qu'on fait faire à des troupes pour les voir plus en détail.

Les manières de défiler sont fort variées: on appelle *défiler par rang*, quand tous les hommes d'un même

rang marchent les premiers, ensuite ceux d'un autre rang, *&c.* Et *défiler par file*, quand un nombre de files marchent ensemble, puis un autre nombre pareil, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉFINAILLE; vieux mot qui signifioit autrefois mort.

DÉFINER; vieux verbe qui signifioit autrefois mourir.

DEFINI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFINIR.

DÉFINI, se dit en termes de Grammaire, du prétérit simple de l'indicatif. *Je fis*, *je chantai*, sont des prétérits définis.

L'Académie Françoise appelle indéfinis ces *prétérits;* mais voyez ce que nous avons dit au mot *Aoriste*.

DÉFINIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Definire.* Expliquer l'essence & la nature d'une chose, par son genre & par sa différence. *Descartes définit l'ame une substance qui pense.*

On dit, *définir le temps & le lieu auquel une chose se fera;* pour dire, marquer, déterminer le temps & le lieu, *&c.*

On dit aussi, *définir une personne;* pour dire, la faire connoître par ses qualités bonnes ou mauvaises. *C'est un homme difficile à définir.*

DÉFINIR, signifie encore décider. *Les Pères de l'Eglise ont défini que cette opinion étoit contraire à l'Evangile.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉFINITEUR; substantif masculin. *Definitor.* C'est dans certains Ordres Religieux, celui qui est choisi parmi les Supérieurs & Réguliers du même Ordre, à l'effet de régler les affaires de l'Ordre, de la Province, ou de la Congrégation; lors de la tenue des Chapitres. Toute l'autorité est commise aux Définiteurs pour faire les Règlemens, Définitions, Statuts, Décrets qu'ils jugent convenables au bien du Corps. Ce sont eux aussi qui font les élections des Supérieurs pour les maisons de leur Ordre.

On a distingué les *Définiteurs* généraux, & les *Définiteurs* particuliers. Les premiers sont ceux que chaque Chapitre provincial députe au Chapitre général pour règler les affaires de tout l'Ordre. Les Définiteurs particuliers sont ceux que chaque Monastère députe au Chapitre provincial, pour y tenir le Définitoire, dans lequel se règlent les affaires de la Province.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

DÉFINITIF, IVE; adjectif. *Decretorius, a, um.* Qui décide, qui termine une contestation. *Un Arrêt définitif. Un Jugement définitif.*

EN DÉFINITIVE, se dit adverbialement en termes de Palais, pour dire, par Jugement définitif. *Ses dépens lui seront adjugés en définitive.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin, qui a une cinquième syllabe trèsbrève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *définitive Sentence*, mais une *Sentence définitive.*

DÉFINITION; substantif féminin. *Definitio.* Explication de la nature d'une chose par son genre & par

ſa différence, ou énumération que l'on fait des principaux attributs d'une choſe pour expliquer & faire connoître ſa nature.

Trois choſes doivent concourir pour qu'une définition ſoit bonne : 1°. Il faut qu'elle ſoit claire, c'eſt-à dire, qu'elle nous ſerve à avoir une idée plus claire & plus diſtincte de la choſe qu'on définit, & qu'elle nous en faſſe, autant qu'il ſe peut, comprendre la nature : 2°. Qu'elle ſoit univerſelle ou adéquate, c'eſt-à-dire, qu'elle convienne à tout ce qui eſt contenu dans l'eſpèce définie : 3°. Qu'elle ſoit propre ou parculière à la choſe définie.

Définition, ſignifie auſſi déciſion, règlement. *La définition des Pères de l'Egliſe ſur la Confeſſion.*

Tout eſt bref au ſingulier; mais la dernière ſyllabe eſt longue au pluriel.

DÉFINITIVEMENT ; adverbe. *Ultimâ definitione.* En Jugement définitif. *Il ſera jugé demain définitivement.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève, & la dernière moyenne.

DEFINITOIRE; ſubſtantif maſculin. *Definitorium.* Aſſemblée des Définiteurs, où ſe règlent les affaires d'un Ordre Religieux, ou d'une Province du même Ordre. *Cela fut ainſi réſolu dans le Définitoire.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

DÉFLAGRATION ; ſubſtantif féminin, & terme de Chimie, qui ſe dit de l'opération par laquelle un corps eſt brûlé.

DÉFLEGMATION ; ſubſtantif féminin, & terme de Chimie. Opération par laquelle on enlève à une ſubſtance l'eau qui lui eſt mêlée par ſurabondance.

DÉFLEGMÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Deflegmer.

DÉFLEGMER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Phlegma extrahere.* Terme de Chimie, qui ſe dit de l'action d'enlever à une ſubſtance ſa partie flegmatique ou aqueuſe.

DÉFLEURI, IE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Défleurir.

DÉFLEURIR ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Ravir. *Defloreſcere.* Il ſe dit des Arbres qui viennent à perdre leurs fleurs. *Les ceriſiers commencent à défleurir.*

Défleurir, eſt auſſi verbe actif, & ſignifie faire tomber les fleurs d'un arbre, d'une plante. *La grêle a défleuri ces pêchers.*

Défleurir, ſe dit encore de certains fruits, comme les prunes, les pêches, quand en les maniant on leur fait perdre leur velouté. *Si vous touchez ces prunes, vous les défleurirez.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉFLÉXION ; ſubſtantif féminin. Terme de Phyſique, qui ſe dit de l'action par laquelle un corps ſe détourne de ſon chemin, en vertu d'une cauſe étrangère.

Défléxion des rayons de lumière, ſe dit en termes d'Optique, de cette propriété qui conſiſte en ce que les rayons de lumière qui raſent un corps opaque, ne continuent pas leur chemin en ligne droite, mais ſe détournent en ſe pliant, & ſe plient d'autant plus qu'ils ſont plus proches du corps.

DÉFLORATION; subſtantif féminin. *Vitiatio.* Action par laquelle on ravit à une fille ſa virginité. La mort ou le mariage ſont la réparation du crime de défloration.

Les anciens avoient tant de reſpect pour les vierges, qu'on ne les faiſoit pas mourir ſans les avoir déflorées. Tacite rapporte que le bourreau viola dans la priſon la fille encore jeune de Séjan, avant de la faire mourir.

On aſſure que les habitans de la côte de Malabar ont la coutume ſingulière d'inviter les étrangers à ôter la virginité de leurs femmes.

DÉFLORÉ, ÉE, adjectif & participe paſſif. *Voyez* DÉFLORER.

DÉFLORER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vitiare.* Ravir à une fille la fleur de la virginité.

Les Seigneurs avoient autrefois, à ce qu'on prétend, le droit en Ecoſſe, en Flandre, en Allemagne, *&c.* de déflorer la nouvelle mariée.

La coutume d'Anjou & du Maine porte qu'une fille de vingt-cinq ans peut ſe faire déflorer ſans que ſon père puiſſe pour cela l'exhéréder. *Voyez* DÉFLORATION.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

DÉFONCÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* DÉFONCER.

DÉFONCEMENT; ſubſtantif maſculin. *Fundi exemptio.* Action de défoncer une futaille, un tonneau, *&c.*

DÉFONCER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Dolio fundum eximere.* Il ſe dit des futailles, des tonneaux, des barrils dont on lève les douves qui ſervent de fond. *Il faut défoncer ce tonneau.*

DÉFONCER, ſe dit en termes d'Artificiers, de l'effet de l'action du feu ſur la compoſition d'un artifice, lorſque n'étant pas ſuffiſamment retenue par un étranglement ou du carton bien replié, elle eſt chaſſée hors de la cartouche avant d'être conſumée.

DÉFONCER UN CUIR, ſe dit en termes de Corroyeurs, de l'action de le fouler aux pieds après qu'on l'a mouillé.

DÉFONCER, ſe dit en termes de Jardiniers, de l'action d'enlever en creuſant deux ou trois pieds de terre, pour placer au même endroit un lit de fumier & de nouvelle terre par deſſus.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou perſonnes, qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

DÉFORMÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* DÉFORMER.

DÉFORMER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Formam detrahere.* Gâter, corrompre la forme d'un chapeau, d'un ſoulier, ou de quelque autre choſe de même genre. *Vous déformerez ces ſouliers.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉFORS; vieux mot qui ſignifioit autrefois dehors.

DÉFOUETTÉ, ÉE; adjectif & participe & paſſif. *Voyez* DÉFOUETTER.

DÉFOUETTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se comme CHANTER. Terme de Relieurs, qui se dit de l'action de reploter les ficelles sur les ais, quand les livres fouettés sont secs & défaits de dedans les ais.

DÉFOURNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFOURNER.

DÉFOURNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tirer d'un four. *Il est temps de défourner ce pâté.*

DÉFOURNER, signifie en termes du Jeu de Billard, faire passer sa bille dans la passe, par l'endroit opposé à celui de la sonnette, lorsqu'elle étoit passée auparavant par l'autre.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉFOYS; vieux mot qui signifioit autrefois défense.

DÉFRAYÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFRAYER.

DÉFRAYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sumtus alicui suppeditare.* Payer la dépense de quelqu'un. *Il défraya toute la troupe. Le Roi fit défrayer l'Ambassadeur.*

On dit figurément & familièrement, *défrayer une assemblée, une compagnie;* pour dire, l'entretenir de propos agréables.

DÉFRAYER UNE ASSEMBLÉE, UNE COMPAGNIE, signifie aussi figurément & familièrement, la faire rire, ou lui servir de risée. *Il ne s'apperçut pas qu'il défrayoit la compagnie.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que *l'e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, fait partie de la dernière syllabe, & la rend longue.

DÉFRICHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFRICHER.

DÉFRICHEMENT; substantif masculin. *Agri novatio.* Action de défricher. *Le défrichement de ces terres lui fut très-profitable.*

DÉFRICHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Agrum incultum colere.* Arracher les broussailles, les épines, *&c.* d'une terre inculte pour la mettre en valeur. *Il défricha cinq arpens de terre autour de ce marais.*

DÉFRICHER, se dit figurément des choses que l'on commence à cultiver & à polir par l'étude. *Il s'occupa toute sa vie à défricher les élémens de cette science.*

DÉFRICHER, signifie aussi figurément éclaircir, démêler une question, une affaire épineuse & embrouillée. *Il falloit être plus habile que lui pour défricher cette matière.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉFRICHEUR; substantif masculin. *Arator agri inculti.* Celui qui défriche une terre pour la mettre en valeur. *Les défricheurs firent des profits considérables dans cette colonie.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Le *r* final se fait toujours sentir.

DÉFRISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉFRISER.

DÉFRISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se con-

jugue comme Chanter. *Crispatos capillos perturbare.* Défaire la frisure. *Le brouillard défrisera vos cheveux.*

Défriser, signifie aussi ôter les cheveux de dessous les papillotes. *Il défrisoit une perruque.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉFROC; vieux mot qui signifioit autrefois désastre, désordre.

DÉFRONCÉ; ÉE, adjectif & participe passif. *Voyez* Défroncer.

DÉFRONCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Rugas explicare.* Déplisser, ôter les plis. *Il faut défroncer les poignets de cette chemise.*

Défroncer le sourcil, se dit figurément & signifie prendre un air serein, se dérider le front. *Quand elle parut, il défronça le sourcil.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉFROQUE; substantif féminin. *Monachi hæreditas.* Les meubles & effets qu'un Moine, un bénéficier regulier laisse en mourant. *La défroque de ce Moine fut adjugée au Monastère.*

Défroque, se dit familièrement & par extension, des meubles & effets de tout autre particulier, quand quelqu'un en profite autrement que par droit de succession. *La défroque de cet officier fut pour son valet de chambre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DÉFROQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Défroquer.

DÉFROQUER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Religiosum amictum relinquere.* Il ne se dit guères qu'en mauvaise part pour désigner un Moine qui quitte son état pour en embrasser un autre. *Ce Moine vint about de se défroquer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉFTERDAR; substantif masculin. Titre que porte le Surintendant des Finances, ou le grand Trésorier de l'Empire Ottoman. Cet officier tient les rôles & les états de la milice & des finances; il reçoit tous les revenus du Grand Seigneur, paye les troupes & toutes les dépenses nécessaires pour les affaires publiques. Il a séance au Divan, & en tient un particulier dans son serail pour ce qui concerne les finances.

DÉFUNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Défuner.

DÉFUNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine, qui exprime l'action de dégarnir un mât de ses cordages & de ses manœuvres, comme cela se pratique dans de gros temps.

DÉFUNT, UNTE; adjectif. *Defunctus, a, um.* Qui est décédé. *C'est un Officier du Roi défunt, de la défunte Reine.*

Défunt, s'emploie d'ordinaire subs-

tantivement. *Les héritiers du défunt, de la défunte.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

DÉGAGEMENT; substantif masculin. *Libertas.* L'état d'une chose qui est dégagée, l'action par laquelle une chose est dégagée. Il se dit au propre & au figuré. *Exemple :* au propre. *Le dégagement de la taille.* Au figuré. *Le dégagement de sa promesse.*

Dégagement, se dit en termes d'Architecture, de tout petit passage ou corridor pratiqué pour la commodité d'un appartement, & par lequel on peut s'échapper sans passer par les grandes pièces. *Cette chambre a son dégagement. Il fit faire un escalier de dégagement.*

Dégagement forcé, se dit en termes d'Escrime, de celui que l'ennemi nous contraint de faire lorsqu'il place le fort de son épée sur le foible de la nôtre pour la détourner de la ligne. Et l'on appelle *dégagement volontaire*, celui qui se fait sans y être contraint par l'épée de l'ennemi.

Dégagement, se dit en termes de Graveurs en bois, de l'action de repasser fortement la pointe à graver autour des traits & des contours deja gravés, soit qu'ils embrassent ou non les champs à vider : ainsi c'est avoir disposé le bois à pouvoir être enlevé sans courir le risque d'offenser en même-temps les traits & contours.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉGAGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dégager.

Chambre dégagée, se dit d'une chambre qui a une autre issue que la principale. Et l'on appelle *degré dégagé*, un petit degré qui sert d'issue secrète à un appartement.

On appelle, *taille dégagée*, *air dégagé*, une taille aisée, un air aisé. Et l'on dit de quelqu'un, qu'*il a des airs dégagés ;* pour dire, qu'il a des airs un peu trop libres, trop familiers.

DÉGAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Redimere.* Retirer la chose que l'on avoit engagée, hypothéquée ou donnée en gage, en nantissement. *Il lui faut mille écus pour dégager ses bijoux.*

On dit, *dégager un soldat ;* pour dire, obtenir son congé.

Dégager, signifie débarrasser en retirant d'un endroit quelqu'un qui s'y trouvoit engagé, embarrassé. *On parvint à le dégager de la presse. Il eut bien de la peine à se dégager du milieu de la forêt.*

Dégager, signifie en termes de Marine, délivrer un vaisseau que poursuit l'ennemi, & le mettre en liberté de continuer sa route.

Dégager, se dit en termes de Metteurs en œuvre, de l'action de dépouiller une pierre de la matière superflue, quand cette pierre a été serrée au poinçon, & qu'on a formé à l'échope les griffes qui doivent la retenir.

Dégager un appartement, se dit en termes d'Architecture, de l'action de lui donner une autre issue que la principale. *Il y a un degré dérobé pour dégager cet appartement.*

Dégager la grille, se dit en termes de Verrerie, de l'action de séparer à coups de barres les crasses qui s'attachent aux siéges, & les

nettoyer de cette croute en la rompant.

DÉGAGER LA TÊTE, LA POITRINE, signifie rendre la tête, la poitrine plus libre, débarrasser, soulager ces parties de ce qui les incommode.

On dit en parlant d'un habit qui fait bien paroître la taille de la personne pour laquelle il est fait, qu'*il dégage la taille.*

On dit figurément, *dégager sa parole;* pour dire, retirer une parole que l'on n'avoit donnée que sous certaines conditions dont l'accomplissement n'a pas dépendu de celui qui l'avoit engagée.

On dit aussi, *dégager sa parole;* pour dire, tenir sa parole. *Quand dégagerez-vous votre parole?* Et l'on dit à peu près dans la même acception, *dégager sa foi, sa promesse.*

On dit aussi, *dégager son cœur;* pour dire, se retirer de la liaison que l'on avoit contractée avec une femme. *Il a cherché à dégager son cœur.*

DÉGAGER, s'emploie encore absolument en termes d'Escrime, & signifie faire passer son épée d'un côté à l'autre de celle de l'ennemi.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe moyenne.

DÉGAINE; substantif féminin, qui n'est usité que dans cette manière de parler proverbiale, populaire & ironique, *d'une belle dégaine;* pour dire, d'une façon maussade. *Voilà une démarche qui est d'une belle dégaine.*

DEGAINÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGAINER.

DÉGAINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ensem distringere.* Tirer une épée du fourreau. Ce verbe, quoiqu'actif, s'emploie ordinairement sans régime, & il n'a d'usage que dans le style familier. *Il veut le forcer à dégainer.*

On dit figurément, qu'*un homme est brave jusqu'au dégainer;* pour dire, qu'il fait le brave, tandis qu'il n'est qu'un lâche dans l'occasion.

On dit aussi figurément d'une personne, qui a promis merveilles en quelque chose que ce soit, & qui ne fait rien lorsqu'il est question d'agir, qu'*elle est brave jusqu'au dégainer.*

DÉGANTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGANTER.

DÉGANTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Chirothecas ponere.* Ôter les gants. *Dégantez-vous.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉGARNI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGARNIR.

DÉGARNIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Spoliare.* Ôter la garniture de quelque chose. *Il faut dégarnir ces fauteuils.*

DÉGARNIR, signifie aussi ôter les meubles d'une chambre, d'un appartement. *Les Huissiers ont dégarni sa maison.*

DÉGARNIR UNE PLACE, se dit en

termes de l'Art Militaire, & signifie en ôter une partie de la garnison ou des munitions. *On n'auroit pas dû dégarnir cette Place.*

DÉGARNIR UN VAISSEAU, se dit en termes de Marine, & signifie en ôter les agrès. Et l'on dit, *dégarnir le cabestan;* pour dire, en ôter les barres & la tournevire.

DÉGARNIR, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie se vêtir plus légèrement qu'on n'étoit. *Il ne se dégarnit pas, de peur de s'enrhumer.*

SE DÉGARNIR, se dit en termes de Jardinage, des arbres qui perdent leurs branches, qui dépérissent. *Un pêcher qui se dégarnit.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉGÂT; substantif masculin. *Vastatio.* Ruine, ravage, perte arrivée par une force majeure, ou par quelque cause violente, comme grêle, tempête, guerre, incendie, &c. *Le feu fit bien du dégât dans la forêt. Il empêcha l'ennemi de faire le dégât dans cette contrée.*

DÉGÂT, se dit aussi d'une consommation de vivres, de denrées, qui se fait sans ordre & sans économie. *Les valets firent un grand dégât de vin dans cette campagne.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

DÉGAUCHI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGAUCHIR.

DÉGAUCHIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Complanare.* Terme d'Artistes, qui signifie dresser un ouvrage en bois, en pierre, en métal, en retranchant ce qu'il a d'irrégulier. *Il faut dégauchir cette pierre.*

DÉGAUCHISSEMENT; substantif masculin. Action de dégauchir. *Le dégauchissement de cette pierre sera difficile.*

DÉGEL; substantif masculin. *Glaciei solutio.* Adoucissement de l'air qui résout la glace.

Les causes générales du dégel sont le retour du Soleil vers nous, la précipitation des crépuscules nitreux & salins de l'air, les vents de sud chauds, ou tempérés & humides, & surtout le relâchement des parties extérieures du terrain, par une sortie plus abondante des vapeurs terrestres. Quoique le froid diminue réellement au commencement du dégel, il paroît néanmoins quelquefois augmenté, parce que l'air est alors plus humide & plus pénétrant.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Le *l* final se fait toujours sentir.

DÉGELÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGELER.

DÉGELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Glaciem solvere.* Faire cesser l'effet de la gelée. *Le retour du Soleil dégèlera les eaux.*

DÉGELER, est aussi verbe neutre. *Les eaux commencent à dégeler.*

DÉGELER, s'emploie encore impersonnellement. *Il dégèlera bientôt.*

DÉGELER, est aussi verbe pronominal réfléchi. *La rivière se dégèle.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que le pénultième *e* des temps qui se terminent par un *e* féminin, prend le son de l'*e* moyen, parce que le génie de la langue ne souffre pas régulièrement

ment deux *e* de suite absolument muets.

DÉGÉNÉRATION ; substantif féminin. Dégradation de la nature, soit dans les hommes, soit dans les animaux, soit dans les plantes.

La température du climat, la qualité de la nourriture, & les maux d'esclavage, sont les trois causes de changement, d'altération & de dégénération dans les animaux. *Voyez* l'Histoire Naturelle de MM. de Buffon & d'Aubenton, vol. 14, page 317 & suivantes.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉGÉNÉRÉ ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉGÉNÉRER.

DÉGÉNÉRER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Degenerare.* S'abâtardir, s'écarter de la valeur, de la vertu, des bons exemples de ses ancêtres. *Ils ont dégénéré du mérite de leurs ayeux.*

Ce verbe, dans cette acception, gouverne, en régime composé, les prépositions *de*, *du*, *de la*, *des*.

DÉGÉNÉRER, s'emploie aussi absolument dans l'acception précédente. *Ces enfans ne dégénéreront pas.*

DÉGÉNÉRER, se dit encore en parlant des animaux, pour dire, qu'ils sont inférieurs en beauté & en qualité à ceux dont ils viennent. *Ces sortes d'animaux dégénèrent en Amérique.*

DÉGÉNÉRER, se dit aussi en parlant des arbres & des plantes, pour dire, qu'ils sont moins beaux, produisent des fruits moins bons qu'au commencement. *Un pêcher qui a dégénéré.*

DÉGÉNÉRER, signifie encore, en parlant des personnes, valoir moins qu'on ne valoit autrefois. *Cet Auteur commence à dégénérer.*

DÉGÉNÉRER, employé avec la préposition *en*, se dit en parlant des choses qui changent de bien en mal. *Son amour dégénéra en fureur.*

On dit aussi, *qu'une maladie dégénère ;* soit pour dire, qu'elle se change en une maladie moins violente ; soit pour dire, qu'elle se change en une maladie plus violente. *Une inflammation qui dégénère en abcès. Un rhume qui dégénère en fluxion de poitrine.*

Les temps composés de ce verbe se conjuguent avec l'auxiliaire AVOIR. *Ils auroient dégénéré*, &c.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉGINGANDÉ, ÉE ; adjectif du style familier, qui se dit de quelqu'un dont la contenance & la démarche sont mal assurées, comme s'il étoit tout disloqué. *Il est bien dégingandé. Il fait la cour à une grande femme dégingandée.*

DÉGLAVIER ; vieux verbe qui signifioit autrefois tirer l'épée hors du fourreau.

DÉGLUÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGLUER.

DÉGLUER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ôter la glu. *Dégluez ce chardonneret.*

Il est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie se débarrasser de la glu. *Cette grive vint à bout de se dégluer.*

DÉGLUER LES YEUX, signifie ôter la

chassie qui colle les paupières. *Allez vous dégluer les yeux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que l'*e* féminin, qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉGLUTITION; substantif féminin. *Sorbitio.* Terme de Médecine, qui se dit de cette fonction naturelle, par laquelle on avale les alimens.

DÉGOBILLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dégobiller.

DÉGOBILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Vomere.* Terme du style familier, qui signifie vomir le vin & les alimens qu'on a pris avec excès. *Il vient de dégobiller tout ce qu'il a mangé.*

DÉGOBILLIS; substantif masculin. Terme du style familier, qui se dit des alimens pris avec excès, que l'on a vomis.

DÉGOISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dégoiser.

DÉGOISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Modulari.* Chanter. Il ne se dit, au propre, que du chant des oiseaux; & dans cette acception, il n'est plus guères usité.

Dégoiser, se dit figurément & familièrement, & signifie parler plus qu'il ne faudroit, dire ce qu'il ne faudroit pas dire. *Il vient de dégoiser tout ce qui s'est dit dans cette compagnie.*

Dégoiser, est aussi verbe neutre, & se dit populairement en parlant d'un accusé, qui fait quelque aveu qui peut lui nuire. *Le Lieutenant-Criminel eut le secret de faire dégoiser les coupables.*

On dit encore, qu'*une femme aime à dégoiser;* pour dire, qu'elle aime trop à parler.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉGORGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dégorger.

DÉGORGEMENT; substantif masculin. *Effusio.* Débordement, épanchement des eaux & des immondices retenues. *Cela procurera le dégorgement du canal.*

Dégorgement, se dit aussi du débordement & de l'épanchement de la bile & des autres humeurs du corps humain. *Un dégorgement d'humeurs fort dangereux.*

Dégorgement, se dit encore en termes de Teinturiers, de l'action de dégager une étoffe de la terre, du savon, de l'urine, *&c.* qui lui restent du dégraissage.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉGORGEOIR; substantif masculin, & terme d'Artillerie, par lequel on désigne un petit fer ou fil d'archal, qui sert à sonder la lumière du canon & à la nettoyer, pour y mettre l'amorce.

Dégorgeoir, se dit en termes de Serrurerie, d'une sorte de ciseau à chaud, dont le Forgeron se sert, ou pour enlever aux pièces qu'il forge, des parties qu'il ne peut détacher avec le marteau, ou pour

leur donner des formes qu'elles ne peuvent recevoir que d'un instrument tranchant.

DÉGORGER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Déboucher un canal, un égoût, un conduit, un tuyau, un passage engorgé. *Il faut dégorger les tuyaux.*

DÉGORGER, est aussi verbe neutre dans l'acception précédente. *Si le canal dégorgeoit, ces eaux auroient une issue.*

DÉGORGER LES CUIRS, se dit en termes de Tanneurs, de l'action de les faire tremper dans la rivière pour en ôter les ordures, & les disposer à être tannés.

DÉGORGER, se dit dans les Manufactures, des étoffes de laine qu'on fait fouler à l'eau claire, pour les dégager de la terre, du savon, *&c.* qui leur restent du dégraissage.

DÉGORGER, se dit aussi des soieries qu'on bat dans de l'eau claire, pour les débarrasser du savon & de l'alun qu'elles contiennent.

DÉGORGER, se dit absolument en termes de Pêche, du poisson qui se purge, dans de l'eau claire, du goût de la marée ou de la senteur de la bourbe. *Il faut faire dégorger ces carpes.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi dans l'acception précédente. *Des poissons qui se dégorgent en remontant la rivière.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉGOURDI, IE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGOURDIR.

DÉGOURDI, se dit aussi substantivement de quelqu'un, à qui l'on n'en fait point accroire. *C'est un dégourdi.*

DÉGOURDIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Torporem discutere.* Rendre du mouvement, de la chaleur à ce qui étoit engourdi par le froid ou par quelque autre cause. *Cette course lui dégourdira les jambes.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *On se dégourdit en marchant.*

On dit, *faire dégourdir de l'eau ;* pour dire, faire un peu chauffer de l'eau froide, pour lui ôter sa grande froideur. Dans cette acception, *dégourdir* est verbe neutre.

DÉGOURDIR, se dit figurément & familièrement d'un jeune homme, & signifie le façonner, le polir pour le commerce du monde. *Il faut l'envoyer à Paris pour lui dégourdir l'esprit.*



La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉGOURDISSEMENT ; substantif masculin. *Torporis discussio.* Action par laquelle les membres engourdis reprennent de la chaleur, du mouvement. *On s'apperçut du dégourdissement des mains de ce paralytique.*

DÉGOÛT ; substantif masculin. *Fastidium.* Manque de goût, défaut d'appétit. *Il a un dégoût singulier pour les liqueurs.*

DÉGOÛT, se dit dans le sens figuré, de l'aversion qu'on prend pour une chose ou pour une personne. *Il a pris du dégoût pour sa profession. Elle a un grand dégoût pour son mari.*

DÉGOÛT, signifie aussi figurément, chagrin, déplaisir. *Il eut bien des dégoûts à essuyer à la Cour.*

La première syllabe est brève ; & la seconde longue.

DÉGOÛTANT, ANTE ; adjectif

verbal. *Fastidiosus, a, um.* Qui cause du dégoût, qui ôte l'appétit. *Une sausse dégoûtante.*

Dégoûtant, se dit figurément de ce qui cause de l'aversion, de la répugnance. *C'est un personnage bien dégoûtant. Sa mine est dégoûtante.*

Dégoûtant, se dit encore figurément de ce qui cause du chagrin, du déplaisir. *Il est occupé d'affaires bien dégoûtantes.*

La première syllabe est brève, les deux suivantes longues, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *une dégoûtante viande*, mais *une viande dégoûtante.*

DÉGOÛTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dégoûter.

Dégoûté, se dit aussi substantivement dans le style familier, & signfie difficile, délicat. *Il fait le dégoûté.*

Dégoûté, se dit encore substantivement & familièrement par contre vérité, d'une personne de bonne humeur, de bonne chère, de bon appétit. *C'est une bonne dégoûtée.*

DÉGOÛTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Fastidium afferre.* Ôter le goût, l'appétit. *Ce vin le dégoûta.*

Dégoûter, signifie dans le sens figuré, donner de la répugnance, de l'éloignement pour quelque chose, pour quelque personne. *Cette aventure le dégoûta de son métier. On voudroit bien le dégoûter de sa maîtresse.*

Se dégoûter, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie prendre de la répugnance, de l'aversion. *Il se dégoûtera de cette Société.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉGOUTTANT, ANTE; adjectif verbal. *Stillans.* Qui coule goutte à goutte. *Une plaie dégouttante de sang.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas un *dégouttant linge*, mais un *linge dégouttant.*

DÉGOUTTÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Dégoutter.

DÉGOUTTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Stillare.* Couler goutte à goutte. *Le sang lui dégoutte de toutes les parties du corps.*

Dégoutter, se dit aussi des choses par où l'eau ou quelque autre liqueur tombe goutte à goutte. *Il faut prendre garde à ces tonneaux, il y en a plusieurs qui dégouttent.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*à la Cour*, qu'*auprès des Grands, s'il n'y pleut, il y dégoutte*; pour dire, que si l'on n'y fait pas toujours une fortune considérable, au moins on en tire quelque profit, quelque avantage.

On dit aussi proverbialement & figurément, *s'il pleut sur moi, il dégouttera sur vous*; pour dire, vous participerez à tout ce qui m'arrivera, soit en bien, soit en mal.

On dit encore proverbialement & figurément dans l'acception précédente, *quand il pleut sur le Curé, il dégoutte sur le Vicaire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉGRADATION ; substantif féminin. *De gradu dejectio.* C'est en général la destitution du grade. Il y a plusieurs sortes de dégradations.

DÉGRADATION D'UN ECCLÉSIASTIQUE, s'est dit originairement de la déposition même, ou de la privation des grades & des ordres Ecclésiastiques : on distingue aujourd'hui deux sortes de dégradations d'un Ecclésiastique ; savoir, la simple ou verbale, l'actuelle ou solennelle.

La *Dégradation* simple ou verbale, est proprement la Sentence par laquelle un Ecclésiastique est privé de ses offices & bénéfices.

La *Dégradation* actuelle ou solennelle, est l'acte par lequel un Evêque dépouille publiquement un Ecclésiastique de tous ses ornemens, & lui enlève jusqu'à la tonsure, en lui faisant raser toute la tête, pour ne laisser sur sa personne aucune marque de Cléricature.

On ne fait cette dégradation que lorsqu'on doit livrer à la Cour Séculière un Clerc dégradé : 1°. Pour crime d'hérésie, à moins que le coupable ne l'abjure & n'en fasse pénitence : 2°. Pour le crime de faux, commis sur des lettres du Pape : 3°. Pour calomnie portée contre son propre Evêque.

Il est nécessaire que le Juge Séculier, au Tribunal duquel on doit livrer le Clerc dégradé, soit présent à la dégradation, afin que l'Evêque puisse lui porter la parole, & lui dire de faire de ce Clerc ce que la Justice demande ; c'est ce qui s'appelle *livrer au bras Séculier.*

Lorsque l'Evêque a livré un Clerc au bras Séculier, il doit demander sa grâce ; & s'il peut l'obtenir, il fait renfermer le coupable.

La *Dégradation* verbale se fait suivant les Canons par l'Evêque ou son Vicaire ; elle ne prive pas un Ecclésiastique des privilèges de la Cléricature ; elle peut être faite en l'absence du déposé ; elle n'ôte pas à un Clerc le droit de se faire rétablir, s'il se rend digne de cette grâce ; elle peut ne s'étendre que sur une partie de ses droits, comme sur son office, ou sur ses bénéfices ; elle ne livre pas le Clerc au bras Séculier ; le contraire arrive dans la dégradation actuelle ou solennelle.

Voici ce qu'elles ont de commun : l'une & l'autre doivent être prononcées & exécutées par une Sentence ; elles privent également le dégradé des fonctions de son ordre, des droits de Juridiction qu'il pouvoit avoir, de la jouissance de ses bénéfices qu'elles rendent impétrables du jour de la Sentence, & des honneurs ecclésiastiques : mais en le réduisant à l'état de simple Laïque, elles ne lui ôtent pas le caractère de l'ordre sacré qui est indélébile. Le dégradé peut célébrer validement, quoiqu'il péche en célébrant ; il demeure soumis aux charges de son état, sans en recevoir les honneurs ; il ne peut point se marier ; il est obligé de réciter l'Office divin, attaché à son ordre, & ne doit jamais dire *Dominus vobiscum.*

Autrefois on n'envoyoit point un Ecclésiastique au supplice, qu'il n'eût été auparavant dégradé par son Evêque ; mais les délais que demandoit cette dégradation, ayant occasionné des inconvéniens dans la poursuite des crimes, les Magistrats passèrent par dessus cette formalité au commencement du siècle dernier.

Au reste, la dégradation des personnes consacrées au culte divin, a

été en usage chez différens peuples dans les temps les plus reculés: les vestales mêmes chez les Romains, ne pouvoient être exécutées à mort, qu'elles n'eussent été solennellement dégradées par les Pontifes, qui leur ôtoient les bandelettes & autres ornemens du Sacerdoce.

DÉGRADATION D'UN OFFICE ou ORDRE CIVIL, se dit de celle qui a lieu quand on dépouille avec ignominie quelqu'un de l'office, ordre, ou dignité dont il étoit revêtu.

Lorsqu'une personne constituée en dignité est condamnée à mort, ou à quelque peine infamante, on lui ôte avant l'exécution, les marques d'honneurs dont elle est revêtue.

Il se fit une dégradation publique d'un Conseiller au Parlement, le 15 Avril 1693: on l'amena pour cet effet, de la Conciergerie en la Grand'Chambre sur les neuf heures, toutes les Chambres du Parlement étant assemblées, & les portes ouvertes; il étoit revêtu de sa robe rouge, le bonnet carré à la main: il entendit debout la lecture de l'Arrêt qui le bannissoit à perpétuité, ordonnoit que sa robe & autres marques de Magistrature lui seroient ôtées par les Huissiers de service, avec condamnation d'amende envers le Roi, & réparation envers la partie, ce qui fut exécuté.

Lorsqu'on veut imprimer une plus grande flétrissure à un Juge que l'on dégrade, on ordonne que sa robe sera déchirée par la main du Bourreau.

DÉGRADATION DE NOBLESSE, se dit de la privation de la qualité de Noble, & des priviléges qui y sont a[illegible].

[illegible] a lieu de plein droit contre ceux qui sont condamnés à mort naturelle ou civile, à l'exception néanmoins de ceux qui sont condamnés à être décapités, & de ceux qui sont condamnés à mort pour simple délit militaire, par un Jugement du Conseil de Guerre, qui n'emporte point infamie.

Elle a aussi lieu lorsque le condamné est expressément déclaré déchu de la qualité & des priviléges de Noblesse; ce qui arrive ordinairement lorsque le Jugement condamne à quelque peine afflictive, ou qui emporte infamie.

Toute condamnation qui emporte *dégradation de Noblesse* contre le condamné, en fait aussi déchoir ses descendans qui tenoient de lui la qualité de Noble.

DÉGRADATION, se dit aussi du dégât considérable qu'on fait dans des bois, dans un héritage. *Il y a bien des dégradations dans cette forêt.*

DÉGRADATION, se dit en termes de Peinture & de Gravure, de l'affoiblissement ou diminution par degrés de la lumière & des couleurs d'un tableau ou d'une estampe. Les dégradations doivent être insensibles; celles de la lumière, en s'affoiblissant peu à peu jusqu'aux plus grandes ombres; celles de la couleur, depuis la plus entière jusqu'à la plus rompue relativement à leurs plans.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉGRADÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGRADER.

DÉGRADER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Aliquem de gradu dejicere.* Démettre de quel-

que grade par Justice, & en observant certaines formalités. *On le dégrada de Noblesse. Voyez* DÉGRADATION.

DÉGRADER, se dit quelquefois dans un sens plus doux. *Vous lui refusiez ce titre pour le dégrader.*

DÉGRADER DES BOIS, UNE MAISON, UN MUR, UN HÉRITAGE, signifie y faire quelque dégât considérable, ou les laisser ruiner, les laisser dépérir par négligence. *On dégrade cette forêt. Les pluies ont dégradé ce bâtiment.*

DÉGRADER UN VAISSEAU, signifie en termes de Marine, abandonner un vaisseau après en avoir ôté les agrès, & tout ce qui servoit à l'équiper.

DÉGRADER, signifie en termes de Peinture, diminuer, affoiblir insensiblement la lumière ou les couleurs d'un tableau.

On dit, qu'*un Peintre fait bien dégrader ses couleurs*, quand les figures qui sont dans le lointain, ne se distinguent presque que par des masses légères, & que celles qui sont sur le devant, sont bien prononcées, & peintes avec des couleurs vigoureuses, éclatantes & fortes.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe moyenne.

DÉGRAFFÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGRAFFER.

DÉGRAFFER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Uncinis rem aliquam expedire.* Détacher une agraffe, défaire le crochet d'une agraffe de l'endroit où il est passé. *Il faut dégraffer sa jupe.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉGRAISSAGE; substantif masculin, & terme usité dans les Manufactures, pour exprimer l'action de dégraisser, & l'effet qui résulte de cette action.

DÉGRAISSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGRAISSER.

DÉGRAISSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Adipem detrahere.* Ôter la graisse de quelque chose. *Il faudroit dégraisser ce ragoût.*

DÉGRAISSER, signifie aussi ôter les taches que la graisse a faites. *Elle fait dégraisser sa robe.*

DÉGRAISSER, se dit dans les Manufactures de laine, de l'action de faire fouler une étoffe avec la terre & l'urine, pour en séparer la graisse ou l'huile.

DÉGRAISSER LES CHEVEUX, se dit en termes de Perruquiers, de l'action de frotter à sec avec les mains, les mèches, les unes après les autres, dans du gruau, pour en ôter la graisse.

DÉGRAISSER LE VIN, se dit en parlant de certains vins qui tournent à la graisse en vieillissant, de l'action de leur ôter cette mauvaise qualité. On prend pour cet effet, deux onces de bonne colle de poisson; on la dissout à froid dans une chopine de vin blanc; on passe la dissolution dans un linge, & on la jette par le trou du bondon dans un tonneau de vin qu'on remue fortement à deux ou trois reprises avec un bâton, au bout duquel on a attaché une serviette: cela fait, on laisse reposer le vin.

DÉGRAISSER, se dit aussi en parlant du mauvais effet que les torrens & les ravines d'eau font sur les terres labourables, en emportant ce qu'il y a de plus propre à les fertiliser. *Les torrens ont dégraissé ces terres.*

DÉGRAISSER QUELQU'UN, se dit figurément & par une sorte de raillerie, pour signifier, priver quelqu'un d'une partie des richesses considérables qu'il avoit mal acquises. *Ce Prince dégraissa les Traitans.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉGRAISSEUR; substantif masculin. *Purgator.* Qui dégraisse les habits, les étoffes.

Les *Dégraisseurs* de Paris font partie de la Communauté des Fripiers.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue.

DÉGRAISSOIR; substantif masculin, & terme de Manufactures en laine, qui se dit d'un instrument, par le moyen duquel on tord la laine trempée dans de l'eau de savon, avant de la mettre sur le peigne.

DÉGRAS; substantif masculin, & terme de Chamoiseurs. Il se dit de l'huile de poisson qui a servi à passer des peaux en Chamois.

DÉGRAVELÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGRAVELER.

DÉGRAVELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme d'Hydraulique. Il se dit de l'action d'ôter d'un tuyau de fer ou de plomb, servant à conduire les eaux dans les fontaines, le sédiment qui s'y forme. *Il faut dégraveler ces tuyaux.*

DÉGRAVOIMENT; substantif masculin. Effet d'une eau courante qui déchausse des murs, des pilotis, *&c.* *Un dégravoiment considérable.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

DÉGRAVOYÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉGRAVOYER.

DÉGRAVOYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Labefactare.* Dégrader, déchausser des murs, des pilotis, *&c.* *Les pluies ont dégravoyé les murs de cette Eglise.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DEGRÉ; substantif masculin. *Scala.* L'escalier d'un bâtiment. *Je le rencontrai sur un degré dérobé. Ce degré est trop roide.*

DEGRÉ, se dit aussi de chaque marche d'un escalier. *Les degrés de cet escalier sont de marbre.*

DEGRÉ, se dit figurement des emplois, des charges, des titres, des dignités par où l'on s'élève successivement à de plus grandes. *Il s'éleva de degré en degré à la dignité de Maréchal de France. Cette action fut le premier degré de son élévation.*

DEGRÉ, se dit figurément de la différence interne qui se trouve entre les mêmes qualités, lesquelles ne peuvent

vent être distinguées que par là, c'est-à-dire, par le plus ou le moins de force avec quoi elles existent dans divers sujets, ou successivement dans le même sujet.

Comme une ligne droite, ajoute M. Formey, peut être double, triple, quadruple d'une autre; de même un degré de froid, de lumière, de mouvement, peut avoir de pareilles proportions avec un autre degré.

En parlant des qualités morales, bonnes ou mauvaises, on dit, *le plus haut degré, le dernier degré, le souverain degré, le suprême degré;* pour dire, le comble de ces qualités, ce qu'il y a de plus excessif dans les unes & dans les autres. *Il est généreux au dernier degré. Elle est impertinente au suprême degré.*

Degré, se dit encore pour marquer la différence de plus & de moins, que les Philosophes supposent dans chacune des quatre premières qualités. Et suivant cela, on dit, *le feu est chaud au huitième degré. La terre est sèche au huitième degré. Cette plante est chaude au quatrième degré.*

On dit en parlant des opérations de Chimie, & des autres qui se font par le moyen du feu; *savoir donner les degrés du feu;* pour dire, savoir à quel point il faut que le feu soit ardent pour bien faire l'opération qu'on se propose.

Degré, s'emploie aussi en termes de Médecine, pour déterminer les différens états des malades hectiques. On compte trois différens degrés d'hectisie: quand la maladie est parvenue au troisième degré, elle est absolument incurable.

Degré de comparaison, ou de signification, se dit en termes de Grammaire, pour exprimer cette propriété des adjectifs, qui consiste en ce que par leur différente terminaison, ou par des particules prépositives, ils marquent le plus ou le moins, l'égalité ou l'excès dans la qualification que l'on donne au substantif. *Voyez* Positif, Comparatif, Superlatif.

Degré, se dit en termes de Physique, des différentes parties dans lesquelles le Baromètre & le Thermomètre sont divisés, & qui servent à marquer dans le premier, la pesanteur actuelle de l'air, & dans le second, le plus ou moins de froid & de chaud. *Voyez* Baromètre & Thermomètre.

Degré, se dit en termes de Géométrie, de la 360[e] partie de la circonférence d'un cercle quelconque.

Chaque signe du Zodiaque renferme trente degrés de l'Ecliptique.

Degré de Latitude. *Voyez* Latitude.

Degré de Longitude. *Voyez* Longitude.

Degré, se dit en termes d'Algèbre, en parlant des équations. On dit, qu'*une équation est du second degré*, quand l'exposant de la plus haute dimension est 2; du troisième degré, quand cette plus haute dimension est 3, *&c.*

Degré, se dit aussi en parlant des courbes. On dit qu'une courbe est du second degré, quand la plus haute dimension des deux inconnues, ou d'une seule, est 2; du troisième degré, lorsque cette plus haute dimension est 3.

Degrés, se dit des rangs que l'on obtient dans une Université. En France, on distingue quatre sortes de degrés: celui de Maître-ès-Arts, celui de Bachelier, celui de Licencié, & celui de Docteur. La Prag-

matique & le Concordat ont déterminé un temps précis d'études pour chaque degré. Aucun Gradué ne peut faire usage de ses degrés, à l'effet de requérir des Bénéfices, s'il n'a étudié pendant cinq ans dans une Université.

Pour obtenir des Grades dans l'Université de Paris, il faut avoir étudié deux ans en Philosophie, trois ans dans une des Facultés supérieures; avoir copié les Cahiers que les Professeurs dictent pendant ce temps, & avoir obtenu le degré de Maître-ès-Arts. On n'est dispensé d'écrire les Cahiers, qu'en présentant un Certificat de Médecin, qui atteste que l'exercice de l'écriture est nuisible à la santé : & celui qui a cette dispense, doit présenter les Cahiers de ses Professeurs écrits d'une autre main.

On peut prendre le degré de Maître ou de Docteur-ès-Arts, après deux ans de Philosophie.

Les Séculiers ne parviennent au Baccalauréat en Théologie, qu'après cinq ans d'étude, tant en Philosophie qu'en Théologie, & après avoir eu le degré de Maître-ès-Arts. Il faut pour cela une attestation de vie & mœurs, des lettres de tonsure, l'extrait baptistaire, être né en légitime mariage, & avoir atteint l'âge de vingt-deux ans. On supplie alors *pro primo cursu :* c'est le premier examen. Le second doit être sur cinq Traités de Théologie. On n'obtient le degré de Bachelier, qu'après avoir soutenu, dans la même année, une Thèse de cinq heures, appelée *tentative.*

Les Réguliers qui aspirent au Baccalauréat, doivent produire des attestations de trois ans d'étude. Les Prémontrés & les Mendians, sont obligés de prouver qu'ils ont fait deux ans de Philosophie à Paris sous un Professeur de leur ordre, Bachelier de Paris. Ils sont reconnus Maître-ès-Arts, quand ils ont subi les examens convenables devant les Docteurs de leur ordre, que la Faculté de Théologie a chargés de ce soin. Les Jacobins sont reçus Maître-ès-Arts dans leur Couvent de la rue Saint-Jacques, par la Faculté de Roberus, qui n'est composée que des jeunes Etudians en Théologie dans ce Collége, à l'exclusion des Prêtres.

Un Bachelier n'est admis à la Licence qu'au bout de dix-huit mois, du jour où il a reçu ce degré; & il subit deux examens. La Faculté de Théologie n'admet, dans un Cours, que cinq Jacobins, quatre Cordeliers, trois Carmes & trois Augustins. La Licence dure deux ans. On est obligé de payer une amende, quand on n'assiste pas aux Thèses; une absence de deux mois fait renvoyer à la Licence suivante. On soutient trois Thèses pendant ce Cours; la première dure cinq heures, on la nomme *minor ordinaria*, elle roule sur la Controverse. La seconde, *major ordinaria*, dure dix heures, elle doit avoir trois colonnes sur l'Ecriture-Sainte, trois sur les Conciles, & trois sur l'Histoire Ecclésiastique. La Sorbonnique dure douze heures, sans interruption : on y traite de la Théologie scholastique, des Matières de la grâce, de l'Incarnation, & des Actes humains. Elle n'a lieu que depuis *Maironis*, Cordelier, Provençal, qui, ayant été refusé en 1515, demanda à donner des preuves de sa capacité, en soutenant Thèse pendant douze heures, seul & sans Président. La Faculté en a

fait une Loi formelle, par sa Conclusion du 4 Septembre 1688.

Les deux ans de Licence révolus, les Bacheliers obtiennent *missionem à scholâ;* & dans une seconde assemblée, ils signent & jurent d'observer les Articles de la Faculté, sur la Foi.

Il étoit d'usage autrefois de faire des Paranymphes; mais les abus qui s'y glissoient, y ont fait substituer des Discours latins.

Le Licencié qui veut être reçu Docteur, fait un Acte de Vespéries, qui n'est que de pure cérémonie. Sa Thèse a six colonnes, deux sur l'Ecriture-Sainte, deux sur l'Histoire Ecclésiastique, & deux sur la Morale. Le lendemain, à dix heures, il reçoit le Bonnet de Docteur dans une Salle de l'Archevêché, par les mains du Chancelier ou Sous-Chancelier de Notre-Dame. On y soutient une Thèse Aulique sous sa Présidence; ensuite il va jurer à l'Autel des Martyrs de l'Eglise Métropolitaine, de défendre la Foi jusqu'à l'effusion de son sang.

Un Docteur n'a droit d'assister aux assemblées de la Faculté, qu'après avoir soutenu une Thèse de cinq heures, qu'on nomme *Resumptè*. Il faut, pour la soutenir, être Docteur depuis cinq ans. Cette Thèse, en six colonnes, roule sur les points les plus difficiles de l'Ecriture-Sainte, & les plus contestés par les Hérétiques. Les Evêques en sont dispensés.

Le plus ancien des Docteurs préside dans les assemblées de la Faculté, & chacun y est assis selon son rang de réception. Parmi les Réguliers, deux seulement dans chaque famille opinent, *ex capite*. On ne compte point les suffrages de ceux qui arrivent lorsque la séance est ouverte, ou qui sortent avant qu'elle soit terminée.

On fait jurer aux Argumentans & aux Répondans, de ne point se communiquer les difficultés & les réponses. Les trois Docteurs, qui signent les Thèses avant qu'on les imprime, sont responsables de ce qu'elles pourroient contenir de reprochable.

Outre ces assemblées générales, la Faculté tient tous les Lundis libres, des assemblées particulières.

A l'égard de la Faculté de Droit, on a réduit à quinze mois le temps d'étude nécessaire pour parvenir aux Degrés de cette Faculté. A la fin de la première année, l'Etudiant subit un examen sur les Institutes de Justinien. Il soutient sa Thèse, *pro Baccalaureatu*, dans le premier trimestre de la seconde année; & à la fin de la troisième, il est admis au degré de Licencié. Les Actes probatoires sont un examen sur les Institutes de Justinien, sur quelques Livres du Digeste, & sur les Elémens du Droit Canonique, & une Thèse de trois heures. On tire au sort la matière de la Thèse. C'est d'un côté, un Titre des Décrétales de Grégoire IX; & de l'autre, un Titre du Droit Civil. Il y a encore un examen en forme de Thèse, sur le Droit François.

On peut prendre ses degrés de Bachelier & de Licencié en Droit Canon, ou en Droit Civil seulement; mais la dépense étant égale, on les prend *in utroque jure*. On les obtient, *jure communi* ou *beneficio ætatis*. Il ne faut que six mois d'étude pour les avoir par bénéfice d'âge; les Actes probatoires sont les mêmes, excepté l'examen sur le Droit François, dont les Béné-

ficiers d'âge sont dispensés. Ils peuvent commencer leur étude de six mois, en tel trimestre de l'année qu'ils jugent à propos; il est nécessaire qu'ils aient au moins vingt-quatre ans accomplis. Ceux qui étudient *jure communi*, perdent l'année, s'ils négligent de s'inscrire au trimestre qui commence le jour de la Saint Remi.

Un Licencié en Droit par bénéfice d'âge, n'est point reçu par la Faculté des Arts, comme suppôt de cette Faculté, à moins qu'il ne soit Maître-ès-Arts, & de la Nation de France, de Picardie, ou de Normandie. La Faculté de Droit prétend que les Licenciés *jure communi*, doivent être immatriculés à l'Université : la Faculté des Arts refuse de les admettre.

Ceux qui veulent être agrégés à la Faculté, ou qui aspirent à une des douze place des Docteurs agrégés, supplient *pro Doctoratu*; & après l'année révolue du jour de la Supplique, ils soutiennent une Thèse, & reçoivent le Bonnet de Docteur. Il y a un Stage ou Noviciat d'une année, qui consiste à assister aux Thèses pendant ce temps, & à y argumenter.

On a appelé *Lettres des Degrés d'étude*, celles qui attestent les Degrés que l'on a obtenus dans une Université. Ces Lettres sont nécessaires pour jouir du privilége des Gradués, soit à l'effet de requérir les Bénéfices, soit à l'effet de les posséder. On en distingue de trois sortes, les Lettres de Degrés, les Lettres de *Quinquennium*, & les Lettres de Nomination. Il y a autant de Lettres de Degrés, qu'il y a de Degrés différens. La facilité avec laquelle on accordoit des Degrés dans plusieurs Universités, sans faire observer le temps d'étude prescrit par les Ordonnances, a donné lieu à une Déclaration du 6 Septembre 1756, par laquelle le Roi ordonne que les Gradués rempliront dans les Universités du Royaume, le temps prescrit par le Concordat, par les Ordonnances du Royaume, par les Statuts & les Règlemens particuliers de chaque Université, à peine de nullité des Titres, & en outre de déchéance des Dignités. Il n'y a d'excepté que ceux qui, en vertu de ces Lettres, auront acquis la paisible triennale possession.

Les Degrés obtenus dans une Faculté de Droit par bénéfice d'âge, donnent la capacité requise pour posséder les Dignités des Eglises Cathédrales, & les premières des Collégiales. Si néanmoins le pourvu d'une Dignité n'avoit obtenu le Degré requis, que postérieurement à sa prise de possession, il seroit préféré à un Dévolutaire, pourvu qu'il eût obtenu ce Degré avant d'être assigné en complainte.

Les Degrés d'étude servent à requérir & à posséder certains Bénéfices. Ils n'étoient pas nécessaires autrefois; les Collateurs se chargeoient du choix des meilleurs sujets. Depuis l'établissement des Universités, il n'y a que des Gradués qui puissent posséder les Archevêchés, les Evêchés, les Dignités des Cathédrales, les Prébendes Théologales, les Pénitenceries, les Ecolâtreries, les Dignités principales des Collégiales, & les Cures dans les Villes murées & les lieux considérables.

Suivant le Concordat, ceux que le Roi présente au Pape pour les Evêchés, doivent être Docteurs ou Licenciés en Théologie ou en Droit:

on en excepte ceux qui ont l'honneur d'être parens du Roi, les Religieux qui ont renoncé aux Degrés, & ceux qui sont élevés en dignité.

Si cependant l'Episcopat étoit déféré à un non Gradué, les Expectans n'auroient aucun droit de se plaindre & de le requérir.

Le Concile de Trente engage à ne conférer qu'à des Gradués les dignités, & au moins la moitié des Canonicats des Eglises Cathédrales & Collégiales; notre Pragmatique fait la même exhortation. Le Clergé de Paris en obtint la confirmation par Edit de 1606; cet Edit a été enregistré au Parlement de Paris; mais plusieurs Parlemens du Royaume & le Grand'Conseil ne l'ont pas enregistré.

Il arrive assez ordinairement que l'on confond les deux manières de parler, *avoir des Grades* & *avoir des Degrés* : cependant elles signifient des choses très-différentes. *Avoir des Grades*, c'est en France avoir droit à certains bénéfices, en vertu du temps des études faites dans une Université où l'on a reçu le titre de Maître ès Arts; & *avoir des Degrés*; c'est être outre cela Bachelier, ou Licencié, ou Docteur. On peut avoir des Degrés & n'être point gradué avec prétention aux bénéfices, comme sont les Avocats qui ont les Degrés de Bacheliers, de Licenciés en Droit, sans être Maîtres ès Arts dans la Faculté de Droit; néanmoins homme gradué & homme qui a des Degrés, sont des termes synonymes.

La Faculté de Médecine a, comme la Faculté de Droit, ses Degrés de Baccalauréat, de Licence & de Doctorat.

La Faculté des Arts ne reconnoît que deux Degrés; celui de Bachelier ès Arts, & celui de Maître-ès-Arts.

DEGRÉS DE PARENTÉ, se dit de la distance qu'il y a entre ceux qui sont unis par les liens du sang.

Les successions étant ordinairement déférées aux parens les plus proches, il est important de connoître parfaitement les degrés de parenté, pour savoir à qui l'on doit adjuger une succession lorsqu'elle est contestée entre plusieurs parens.

Cette connoissance est aussi nécessaire pour les mariages qui sont défendus en de certains degrés, & permis aux autres.

Il y a deux manières de compter les degrés de parenté, celle du Droit Romain & celle du Droit Canon; elles sont toutes deux importantes à connoître; car nous admettons en France celle du Droit Romain à l'égard des successions, & celle du Droit Canon à l'égard des mariages.

Dans l'un & l'autre Droit, la parenté est composée de deux lignes, qui sont la directe & la collatérale.

La ligne directe comprend tous les ascendans & tous les descendans.

Les degrés en sont faciles à compter : car elle dépend d'une seule règle, qui est de compter autant de degrés qu'il y a de personnes, en comptant celles qui sont entre deux, & retranchant néanmoins toujours une personne; ainsi le père & le fils sont au premier degré, parce qu'il n'y a que deux personnes, dont une doit être retranchée; l'aïeul & le petit-fils sont au second degré, parce qu'il y a trois personnes, savoir; l'aïeul, le petit-fils, & le père qui est entre deux. Le bisayeul & l'arrière petit-fils sont au troisième degré, & ainsi du reste. Cela s'appelle proprement *compter les degrés*

res, les oncles, grands oncles, cousins-germains; le reste ne se connoît que par les degrés : cousin au quatrième, au cinquième, au sixième degré, *&c.*

Dans quelques Coutumes, comme en Normandie, on ne succède que jusqu'au septième degré inclusivement; mais suivant le Droit commun, on succède à l'infini, pourvu que l'on puisse prouver sa parenté.

Les mariages sont défendus entre parens, jusqu'au quatrième degré inclusivement.

Degré d'affinité, se dit de la distance qu'il y a entre deux personnes alliées par mariage, ou par une conjonction illicite, ou par le Sacrement de Baptême, qui produit une affinité spirituelle.

Degré de Noblesse, se dit de la distance qu'il y a d'une génération à l'autre, depuis le premier annobli. Ces degrés ne se comptent qu'en ligne directe, de manière que l'annobli fait dans sa ligne le premier degré, ses enfans font le second, ses petits enfans le troisième, *&c.*

Il y a des Offices qui transmettent la Noblesse au premier *degré*, c'est-à-dire, qui communiquent la Noblesse aux enfans de l'Officier qui meurt revêtu de son Office, ou qui a acquis droit de vétérance. Tels sont les Offices de Présidens & Conseillers des Parlemens de Paris, de Dauphiné & de Besançon; ceux des Sénats, Conseils & Cours Souveraines de toute l'Italie; les Offices de Secrétaire du Roi, du Grand Collége; les Offices d'Echevins, Capitouls & Jurats, dans les Villes où ils donnent la Noblesse. La plupart des autres Offices qui annoblissent celui qui en est pourvu, ne transmettent la Noblesse aux descendans de l'Officier, qu'au second degré, ou, comme on dit ordinairement, *Patre & avo Consulibus*; c'est-à-dire, qu'il faut que le perè & le fils aient rempli successivement un Office noble pendant chacun vingt ans, ou qu'ils soient décédés revêtus de leur Office, pour transmettre la Noblesse aux petits enfans du premier qui a été annobli.

Degrés des substitutions, se dit des différentes parties de la durée des substitutions.

Avant l'Ordonnance donnée sur cette matière en 1747, la manière de compter les degrés de substitution, n'étoit pas uniforme dans le Royaume. Dans le Pays de Droit Ecrit, & dans le ressort de plusieurs Parlemens, chaque tête formoit un degré; dans d'autres Parlemens, on les comptoit par souche.

L'Ordonnance de Moulins permettoit les substitutions jusqu'à quatre degrés; & celle de 1629 ordonna que les degrés fussent comptés par tête, & non par souche.

La nouvelle Ordonnance n'a point introduit un droit nouveau pour les Pays où les substitutions n'ont pas encore été restreintes à un certain nombre de degrés; mais elle contient, sur le surplus, des dispositions qui fixent la Jurisprudence d'une manière à prévenir toutes les contestations qui s'élevoient journellement sur ce point.

Degrés de Juridiction, se dit de la supériorité qu'une Juridiction a sur une autre.

Il y a trois degrés de Juridiction Seigneuriale, la basse, la moyenne & la haute Justice; mais on n'appelle point de la basse Justice à la

moyenne : on va droit à la haute.

Il y a aussi trois degrés de Juridiction Royale.

Le premier est celui des Châtelains, Prévôts Royaux ou Viguiers, qui connoissent des appellations interjetées des Sentences des hauts Justiciers.

Le second est celui des Baillifs, Sénéchaux & Présidiaux, qui connoissent des appellations interjetées des Sentences des Châtelains & Prévôts Royaux.

Le troisième est celui des Parlemens qui jugent souverainement & en dernier ressort les appellations des Baillifs, Sénéchaux & Présidiaux.

Il faut néanmoins remarquer que l'on n'observe ces trois degrés de Juridiction, que dans les appellations interjetées en matière civile; car en matière criminelle, où il s'agit d'une condamnation à quelque peine afflictive, l'appel des Sentences de tout Juge ressortit au Parlement, *omisso medio*.

Remarquez encore que, quoique dans certains cas on puisse se pourvoir au Conseil du Roi contre les Arrêts des Cours Souveraines, le Conseil ne forme pas un quatrième degré de Juridiction, attendu que les Requêtes en cassation ne sont point une voie ordinaire.

Dans certaines matières, dont la connoissance est attribuée à des Juges particuliers, le nombre des *degrés* de Juridiction se compte différemment. Par exemple, en matière d'Eaux & Forêts, le premier *degré* est la Gruerie; le second est la Maîtrise; le troisième est la Table de Marbre, & le quatrième le Parlement.

En matière d'Amirauté, il n'y a que trois degrés; savoir, les Amirautés particulières, l'Amirauté générale, & le Parlement.

En matière de Tailles, de Gabelles & d'Aides, il n'y a que deux degrés de Juridiction; le premier est celui des Elections, Greniers à Sel, Juges des Traites Foraines, Juges de la Marque des Fers, *&c.* le second est celui des Cours des Aides.

Pour les Monnoies, il n'y a pareillement que deux degrés; savoir, les Prévôtés des Monnoies, & les Cours des Monnoies.

Dans la Juridiction Ecclésiastique, il y a quatre *degrés*; le premier est celui de l'Evèque; le second, celui du Métropolitain; le troisième, celui du Primat; & le quatrième, celui du Pape.

Ces degrés de la Juridiction Ecclésiastique doivent toujours être gardés; on ne va point même par appel devant un Juge supérieur, *omisso medio*.

Il y a seulement une exception, qui est le cas d'appels comme d'abus, lesquels sont portés directement aux Parlemens, chacun dans leur ressort.

Quelques Evêques & Archevêques sont soumis immédiatement au Saint-Siége; ce qui abrége à leur égard le nombre des *degrés* de Juridiction.

Quand il y a en Cour d'Eglise trois Sentences définitives conformes les unes aux autres, on ne peut plus appeler; ensorte que si ces Sentences sont émanées des trois premiers degrés de Juridiction, on n'est pas obligé d'en essuyer un quatrième, qui est celui du Pape.

DEGRÉ, se dit en termes de Musique, de la différence de position ou d'élévation

lévation qui se trouve entre deux notes placées dans une même portée. Sur la même ligne ou dans le même espace, elles sont au même *degré*, & elles y seroient encore, quand même l'une des deux seroit haussée ou baissée d'un sémi ton par un dièse ou par un bémol. Au contraire, elles pourroient être à l'unisson, quoique posées sur différens *degrés ;* comme l'*ut* bémol & le *si* naturel ; le *fa* dièse & le *sol* bémol, *&c.*

Si deux notes se suivent diatoniquement, de sorte que l'une étant sur une ligne, l'autre soit dans l'espace voisin, l'intervalle est d'un *degré ;* de deux, si elles sont à la tierce ; de trois, si elles sont à la quarte ; de sept, si elles sont à l'octave, *&c,*

Ainsi, en ôtant un du nombre exprimé par le nom de l'intervalle, on a toujours le nombre des *degrés* diatoniques qui séparent les deux notes.

Ces *degrés* diatoniques, ou simplement *degrés*, sont encore appelés *degrés conjoints*, par opposition aux *degrés disjoints*, qui sont composés de plusieurs *degrés* conjoints. Par exemple, l'intervalle de seconde est un *degré* conjoint ; mais celui de tierce est un *degré* disjoint, composé de deux *degrés* conjoints, & ainsi des autres.

La première syllabe est très-brève, & la seconde brève au singulier, mais longue au pluriel.

DEGRÉÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Degréer.

DEGRÉER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine, qui signifie ôter les agrès d'un vaisseau. *Ces deux vaisseaux furent degréés par le canon de l'ennemi.*

DÉGREVANCE ; vieux mot qui signifioit autrefois dommage.

DÉGRINGOLÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Dégringoler.

DÉGRINGOLER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier. Sauter, descendre rapidement. *On lui fit dégringoler les degrés.*

DÉGROSSAGE ; substantif masculin, & termes de Tireurs d'Or, qui se dit de l'action de dégrosser ou dégrossir les lingots d'or ou d'argent.

DÉGROSSER ; terme de Tireurs d'Or. *Voyez* Dégrossir.

DÉGROSSI, IE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Dégrossir.

DÉGROSSIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Extenuare.* Terme de Sculpture & de Menuiserie, par lequel on exprime l'action d'ôter le plus gros de la matière, pour commencer à lui faire recevoir la forme qu'on veut lui donner. *Dégrossir un bloc de pierre, de marbre.*

Dégrossir, signifie en termes d'Orfévrerie, donner aux métaux leur premier travail, en employant le marteau, la lime, l'échope pour les purger des impuretés provenues de la fonte.

Dégrossir, se dit en termes de Batteurs d'or, de l'action de battre les feuilles d'or ou d'argent, dans une sorte de moule de vélin, appelé *petit moule à gaucher.*

Dégrossir ou Dégrosser l'or et l'argent, se dit en termes de Tireurs d'or, & signifie faire passer

les lingots de ces métaux dans les trous d'une filière, pour diminuer leur volume.

Dégrossir l'acier, se dit en termes d'Aiguilliers, de l'action de passer un cylindre d'acier par les différens trous de la filière, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au degré de finesse nécessaire pour en faire des aiguilles.

Dégrossir, se dit figurément en parlant de sciences, d'affaires, & signifie commencer à les éclaircir, à les débrouiller. *Commencez par dégrossir la matière, avant de la traiter à fond.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉGUELLEUX; substantif masculin, & terme d'Architecture Hydraulique. On donne ce nom à de gros masques de pierre ou de plomb, dont on orne les cascades, & qui vomissent l'eau dans un bassin.

DÉGUENILLÉ, ÉE; adjectif. *Pannosâ veste indutus, a, um.* Celui, celle dont les habits sont troués, déchirés. *Elle est bien déguenillée.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième brève, & la quatrième encore au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin, qui a une cinquième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un déguenillé homme*, mais *un homme déguenillé.*

DÉGUERPI, IE, adjectif & participe passif. *Voyez* Déguerpir.

DÉGUERPIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. Terme de Palais. Abandonner la possession d'un héritage, d'un immeuble. *Il fut condamné à déguerpir cette maison.*

Déguerpir, s'emploie aussi absolument. *Il est prêt à déguerpir.*

Déguerpir, s'emploie encore figurément & familièrement comme verbe neutre, & signifie sortir d'un endroit par quelque motif de crainte. *On le fit déguerpir de cette assemblée. Quand elle arriva, il s'empressa de déguerpir.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉGUERPISSEMENT; substantif masculin. *Hæreditatis abdicatio.* Abandonnement de la possession d'un immeuble, fait par le détenteur pour s'exempter de quelque charge réelle.

Celui qui a pris un héritage à la charge d'une rente, peut être reçu au déguerpissement, en payant les arrérages du passé & le terme suivant, & en laissant l'héritage dans l'état où il étoit lorsqu'il l'a pris à rente, quoiqu'il ait hypothéqué tous ses biens à la continuation de la rente, parce que cette promesse de payer la rente, n'a d'effet qu'autant qu'il demeure propriétaire de l'héritage.

Celui qui a pris l'héritage à la charge d'une rente, & qui a promis fournir & faire valoir la rente, & a pour cet effet obligé tous ses biens, ne peut plus déguerpir, parce qu'il s'est obligé personnellement à faire ensorte que la rente soit toujours exigible, indépendamment de l'héritage qui en est chargé; c'est ce que signifient ces mots, *fournir & faire valoir.*

Le premier qui a promis de mettre quelque amendement, c'est-à-dire, de faire quelques améliora-

tions à l'héritage chargé de la rente, & qui n'y a pas satisfait, ne peut pas déguerpir, parce qu'il est toujours réputé être de mauvaise foi, jusqu'à ce qu'il ait exécuté toutes les clauses & conditions portées par le bail à rente.

Celui qui a acquis l'héritage du preneur de la rente, peut déguerpir, quand même il auroit acquis à la charge de la rente, & que son auteur seroit tenu personnellement de la continuation de la rente, à moins qu'il n'ait promis expressément de faire quelques améliorations, de fournir & faire valoir, ou d'acquitter & garantir son vendeur.

Le tiers acquéreur de l'héritage, qui a ignoré la rente dont il étoit chargé, peut déguerpir avant la plaidoirie de la cause, sans payer d'arrérages, pas même ceux de son temps, & sans rendre les fruits qu'il a perçus : mais après la contestation en cause, il ne peut plus déguerpir qu'en payant les arrérages de son temps, jusqu'à concurrence des fruits par lui perçus, si mieux il n'aime rendre ces mêmes fruits.

Dans les coutumes qui n'ont point de disposition semblable à celle de Paris, le tiers détenteur qui déguerpit, ne doit les arrérages que depuis la contestation : mais s'il a passé titre nouvel, il ne peut plus déguerpir sans payer tous les arrérages qui sont dûs, tant de son temps, que du temps de ses auteurs.

Le tiers acquéreur de l'héritage, qui n'a point acquis à la charge de la rente, n'est pas obligé, comme le preneur originaire, à laisser l'héritage au même état qu'il étoit lors du bail à rente, parce qu'il n'a rien fait contre la bonne foi, en laissant dépérir un héritage qu'il croyoit lui appartenir sans aucune charge, à moins qu'il n'ait détérioré l'héritage depuis les poursuites faites contre lui.

Il faut que le déguerpissement soit fait en Jugement, si ce n'est que toutes les parties soient d'accord de le faire par un acte moins solennel.

Après que l'héritage chargé d'une rente foncière, a été déguerpi, le propriétaire de la rente peut, si bon lui semble, s'en mettre en possession de plein droit ; il peut aussi faire créer un curateur à l'héritage déguerpi, & le faire vendre par décret ; ce qui n'arrive presque jamais ; car comme le propriétaire de la rente est toujours le premier créancier, il n'a rien à craindre en reprenant l'héritage, & il évite les frais d'un décret, qui coûtent quelquefois plus que l'héritage ne vaut. S'il se trouve des créanciers qui prétendent que l'héritage est suffisant pour payer & la rente, & leurs créances, ils ont la faculté de le faire vendre : mais aussi, pour ne pas exposer le propriétaire de la rente au caprice d'un créancier qui voudroit tout consumer en frais, on a coutume d'ordonner que le propriétaire de la rente rentrera dans l'héritage déguerpi, si mieux n'aiment les autres créanciers se soumettre de porter l'héritage à si haut prix, que le propriétaire soit payé de sa rente.

Le tiers acquéreur, qui est poursuivi pour une rente foncière, & qui n'a point acquis à la charge de la rente, fait ordinairement assigner son vendeur en garantie dès le commencement du procès, & avant de déguerpir, afin que le garant n'ait pas à se plaindre, & que le re-

cours ne souffre aucune difficulté.

Quoique le déguerpissement & le délaissement opèrent une mutation de propriété, ils ne produisent aucun droit seigneurial; mais si la vente, qui suit ordinairement le délaissement, étoit portée à un prix plus considérable que celle qui a précédé, le Seigneur pourroit exiger les droits seigneuriaux sur le pied de la première ou de la seconde vente, à son choix.

En général, tout détenteur peut déguerpir; cependant le tuteur ne peut le faire pour son mineur, qu'en conséquence d'un avis de parens, homologué en Justice.

Le déguerpissement du bien de la femme ne peut être fait par le mari, sans son consentement.

Le Bénéficier ne peut déguerpir que dans un cas de nécessité, dûment vérifié en Justice.

DÉGUEULÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* Dégueuler.

DÉGUEULER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Vomere.* Terme populaire, qui signifie vomir le vin & les alimens qu'on a pris avec excès. *Ils burent pendant une partie de la nuit, & ils dégueulèrent ensuite dans l'appartement.*

DÉGUISEMENT; substantif masculin. *Habitus mutatio.* L'état dans lequel est une personne travestie. *Il s'évada à la faveur de ce déguisement.*

Déguisement, s'emploie aussi dans le sens figuré. *Son esprit, fécond en déguisemens, cherchoit à cacher son amour.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉGUISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déguiser.

Voyez Masqué, pour les différences relatives qui en distinguent Déguisé, &c.

DÉGUISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Alienum habitum induere.* Travestir une personne, de manière qu'il soit difficile de la reconnoître. *On le déguisa en Prêtre pour le faire sortir de la ville.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Il veut se déguiser en Sauvage pour aller au bal.*

Déguiser une viande, se dit en termes de Cuisine, & signifie l'assaisonner de manière qu'on ne puisse pas la reconnoître aisément. *Ce Cuisinier fait déguiser les viandes.*

Déguiser la voix, se dit de quelqu'un qui parle avec un autre son de voix que celui qui lui est naturel. *Il déguisa sa voix pour n'être pas connu.*

Déguiser son Ecriture, se dit de quelqu'un qui écrit d'un autre caractère que celui dont il fait usage ordinairement. *On prétend que cette lettre est de lui, & qu'il a déguisé son écriture.*

Déguiser son Style, signifie composer dans un style différent du sien. *L'Auteur de cet ouvrage a déguisé son style.*

Déguiser la vérité, signifie dans le sens figuré, raconter une chose autrement qu'elle n'est, dans la vue de surprendre les personnes à qui l'on parle. *Il déguisa la vérité.*

Se déguiser, est aussi verbe pronominal réfléchi dans le sens figuré, & signifie se montrer tout autre que l'on n'est. *Il a le secret de se déguiser quand il veut.*

Voyez Cacher, pour les diffé-

rences relatives qui en distinguent Déguiser, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉGUSTATION; substantif féminin. *Experimentum degustando factum.* Essai qu'on fait des liqueurs en les goûtant. *Le procès-verbal porte que les Commis des Aides ont reconnu la fraude par la dégustation de ces liqueurs.*

DÉHAIT; vieux mot qui signifioit autrefois tristesse, chagrin, maladie.

DÉHAITÉ, DÉHAITIÉ; vieux mots qui signifioient autrefois triste, chagrin, malade.

DÉHÂLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déhâler.

DÉHÂLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Adustam cutem restituere.* Ôter l'impression que le hâle a faite sur le teint. *Cette pâte pourra la déhâler.*

Déhâler, s'emploie aussi absolument. *Une pommade qui déhâle.*

Ce verbe est encore pronominal réfléchi. *Elle fait ce qu'elle peut pour se déhâler.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

DÉHANCHÉ, ÉE; adjectif. Qui a les hanches rompues ou disloquées. Il se dit des personnes & des chevaux. *Une femme déhanchée. Un cheval déhanché.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième brève au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin, qui a une quatrième syllabe très-brève.

DÉHARDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déharder.

DÉHARDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Vénerie, par lequel on exprime l'action de lâcher des chiens qui sont liés quatre à quatre, ou six à six.

DÉHARNACHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déharnacher.

DÉHARNACHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Instructu suo equum eximere.* Ôter le harnois à un cheval de trait. *Faites déharnacher ces chevaux.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

DÉHAUX; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, nord-ouest, de la Ferté-Bernard.

DEHLI; *voyez* Dély.

DEHORS; adverbe de lieu. *Foris.* Hors de. Il est opposé à dedans. *Cela n'est pas assez en dehors.*

On dit d'une personne, qu'*elle a mis un ou plusieurs Domestiques dehors*; pour dire, qu'elle les a renvoyés, qu'elle leur a donné leur congé.

On dit en termes de Marine, *mettre un vaisseau dehors*; pour dire, le faire sortir du port lorsqu'il est équipé, & en état de faire le voyage pour lequel il est destiné.

On dit, *porter la pointe du pied en dehors*; pour dire, marcher de manière que les pieds soient bien

ouverts, & qu'il y ait plus de distance entre les deux pointes des pieds, qu'entre les talons.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il ne sait s'il est dedans ou dehors ;* pour dire, qu'il est incertain de l'état de ses affaires, de la situation où il est auprès de quelque personne, du parti qu'il prendra, de l'opinion qu'il embrassera.

Dehors, est aussi quelquefois préposition, comme dans cette phrase : *Passer par dehors la ville.*

Dehors, est aussi substantif masculin, & signifie la partie extérieure de quelque chose. *Cette Eglise est belle par le dehors.*

On dit, *les dehors d'un château, d'une maison ;* pour dire, les avenues, avant-cour, parc, *&c.* qui font partie du total d'un château, d'une maison. *Les dehors de ce château annoncent la magnificence.*

Dehors d'une Place, se dit en termes de Fortifications, de toutes les pièces détachées, & de tous les travaux avancés qui servent de défense au corps de la place du côté de la campagne : tels sont les demilunes, les ouvrages à corne & à couronne.

Dehors, se dit en termes de Manège, du côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. Si le cheval tourne à droite, toutes les parties gauches du cheval & du cavalier, comme les hanches, la main, l'épaule, *&c.* sont les parties de dehors.

On dit figurément, *les dehors ;* pour dire, les apparences. *Il auroit au moins fallu sauver les dehors.*

Voyez Extérieur, pour les différences relatives qui en distinguent Dehors, *&c.*

La première syllabe est très-brève, & la seconde longue.

DEHOUSER ; vieux mot qui signifioit autrefois débotter.

DEHUNE ; nom propre d'une rivière de France, en Bourgogne, qui a sa source à deux lieues, est-sud-est, de Mont-Cénis, & son embouchure dans la Saone, à deux lieues & demie, nord-est, de Châlons, après un cours d'environ douze lieues.

DÉJA ; adverbe de temps. *Jam.* Dès cette heure, dès-à-présent. *A-t-il déjà vu cette Dame ?*

Déja, signifie aussi dès l'heure dont on parle. *Déjà le bruit du canon se faisoit entendre, quand l'armée auxiliaire parut.*

Déja, signifie encore auparavant. *Je lui avois déjà appris cette nouvelle.*

Les deux syllabes sont brèves.

DÉJANIRE ; terme de Mythologie, & nom propre de la fille d'Oenée, Roi de Calydon, dans l'Etolie. Elle fut recherchée en même temps par plusieurs Princes, & son père déclara qu'il la donneroit à celui des prétendans qui seroit le plus fort en luttant. Tous se retirèrent, à l'exception d'Hercule & d'Achéloüs, qui se livrèrent un furieux combat, dans lequel Acheloüs fut vaincu, & Déjanire fut le prix du vainqueur : prix fatal qui causa dans la suite la mort du héros ; car Hercule, ayant repris la route de sa patrie avec sa nouvelle épouse, fut arrêté en chemin par le fleuve Evenus, que la fonte des neiges avoit extrêmement grossi. Il craignit d'exposer Déjanire à la rapidité des eaux. Le centaure Nessus, qui étoit fort & qui connoissoit les gués, offre de la passer. Hercule la lui confie, mais non sans inquiétude ; & ayant jeté au-delà du fleu-

ve son arc & sa massue, il ne garde que son carquois & la peau de lion qu'il ne quittoit jamais : il traverse le fleuve à la nage : il étoit déjà à l'autre bord, & dans le temps qu'il reprenoit son arc, il entendit les cris de Déjanire qui lui demandoit du secours contre le Centaure qui vouloit l'enlever.

Téméraire, lui cria Hercule, la vîtesse que te donnent tes quatre pieds, pourra te dérober à ma poursuite ; mais elle ne te garantira pas de mes flèches. Aussitôt il en décoche une, qui le perce de part en part : elle avoit été trempée dans le sang de l'hydre de Lerne ; & le venin, dont elle étoit infectée, s'étant mêlé avec le sang du Centaure, rendit la blessure incurable. Nessus en mourant songe à se venger : il prend sa tunique ensanglantée, & la donne à Déjanire comme un remède infaillible pour rallumer l'amour de son mari, s'il venoit à se refroidir. Elle le crut longtemps fidèle, & uniquement livré à l'amour de la gloire ; cependant ayant passé par l'île d'Eubée, & ayant vu dans la ville d'Oëchalie, Iole, fille du Roi Eurytus, il conçut le dessein de l'épouser. Sur le refus que lui en fit son père, il prit le parti de l'enlever. Mais la Renommée, toujours prompte à publier le mal, vient annoncer à Déjanire qu'elle a une rivale. Dans les premiers momens de sa douleur, elle s'abandonne aux larmes ; elle se ressouvient ensuite de la tunique que le Centaure lui avoit donnée, & se flatte qu'elle produira l'effet qu'il lui en avoit promis. Hercule se disposoit à faire sur le Mont-Œta, dans la Thessalie, un sacrifice à Jupiter, en action de grâces des secours que ce Dieu lui avoit donnés dans tous les dangers qu'il avoit courus. Il envoya Lichas pour lui chercher une robe propre à cette cérémonie. Déjanire lui donna la fatale tunique ; & Hercule s'en étant revêtu, n'avoit pas encore allumé sur l'autel le feu sacré, que le venin, dont elle étoit abreuvée, pénétra dans son sang, & répandit dans tout son corps une ardeur qui le dévoroit. Il surmonta d'abord, par son courage, la douleur qu'il sentoit ; mais il céda enfin à la violence du mal : il abandonna le sacrifice & l'autel, & fit retentir le Mont-Œta de ses cris douloureux : il voulut en vain arracher la cruelle tunique ; mais elle étoit tellement attachée à sa peau, qu'il déchira son corps par lambeaux.

DÉICIDE ; substantif masculin. *Deïcidium.* Ce mot n'est usité qu'en parlant de la mort à laquelle Pilate & les Juifs condamnèrent Jesus-Christ. *Les Juifs commirent un déïcide.*

DÉÏDAMIE ; terme de Mythologie, & nom propre de la fille de Lycomède, Roi de Scyros, de laquelle Achille devint amoureux. *Voyez* Achille.

DÉJECTION ; substantif féminin. *Dejectio.* Terme de Médecine, qui se dit des excrémens, des selles d'un malade. *Les déjections sont de mauvaise qualité.*

DÉJETÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Déjeter.

DÉJETER ; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Incurvari.* Il se dit du bois qui se tourmente, qui se courbe, s'enfle & s'étend. *Des solives qui se sont déjetées.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troi-

sième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Observez que le pénultième *e* des temps ou personnes qui se terminent par un *e* muet, prend le son de l'*e* moyen, parce que le génie de la langue ne souffre pas régulièrement deux *e* de suite absolument muets.

DÉJEÛNÉ; substantif masculin. *Jentaculum.* Le repas qu'on fait le matin avant le dîner. *On nous servit un bon dejeûné.*

DÉJEÛNÉ-DÎNER, se dit d'un grand déjeûné qui tient lieu de dîner. *Il doit donner demain un déjeûné-dîner à ses Amis.*

On dit proverbialement & figurément en parlant d'un bien, qu'*il n'y en a pas pour un dejeûné;* pour dire, qu'il peut aisément être dissipé en très-peu de temps.

On dit dans la même acception, d'un prodigue, d'un dissipateur qui se dépêche de manger son bien, qu'*il n'en a pas pour un déjeûné.*

On dit aussi figurément & familièrement, d'une place, d'une armée trop foible pour résister aux attaques de l'ennemi, qu'*il n'y en a pas pour un bon déjeûné.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième brève au singulier, mais longue au pluriel.

DÉJEÛNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Jentare.* Il se dit du repas qu'on fait le matin avant le dîner. *Nous déjeûnerons ensemble.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉIFICATION; substantif féminin. *Apotheosis.* Apothéose, action par laquelle on met au rang des Dieux. *La Déification d'un Empereur Romain.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉIFIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉIFIER.

DÉIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *In numerum Deorum referre.* Admettre au rang des Dieux. *Les Romains déifièrent la plupart de leurs Empereurs.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉIFIQUE; vieux mot qui signifioit autrefois excellent, admirable.

DÉINCLINANT, ou DÉINCLINÉ; adjectif & terme de Gnomonique. On appelle *Cadrans déinclinans* ou *déinclinés*, ceux qui déclinent & inclinent, ou réclinent tout à la fois; c'est-à-dire, qui ne passent, ni par la ligne du Zénith, ni par la commune section du Méridien avec l'horizon, ni par celle du premier vertical avec l'horizon.

DEINSE; nom propre d'une petite ville de la Flandre Autrichienne, sur la Lys, à trois lieues, sud-ouest, de Gand.

DÉJOINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme CRAINDRE. *Disjungere.* Il ne se dit que des ouvrages de Charpenterie, de Menuiserie & de Maçonnerie, & signifie faire que ce qui étoit, joint ne le soit plus. *Le hâle*

hâle a déjoint les panneaux du lambris.

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Une boiserie qui commence à se déjoindre.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Voyez au mot Verbe, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉJOINT, OINTE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déjoindre.

DÉIOPÉE; Terme de Mythologie, & nom propre d'une Nymphe d'une rare beauté, de la suite de Junon, qui la promit à Eole, à condition qu'il feroit périr la flotte d'Enée.

DÉJOTARUS; nom propre de ce Tétrarque de Galatie, à qui les Romains déférèrent le titre de Roi, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus à la République. Il est particulièrement connu par cette belle harangue, dans laquelle Ciceron le défend contre Castor, petit-fils de ce Prince, qui l'avoit accusé d'avoir attenté à la vie de Jules-César.

DÉJOUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine. Il se dit d'un pavillon, d'une girouette qui voltige au gré du vent. *Un pavillon qui déjoue.*

DÉIPHILE; nom propre de cette fille d'Adraste, Roi d'Argos, qui épousa Tydée, & qui devint mère de Diomède.

DEIPHOBE; nom propre de ce fils de Priam, qui épousa la belle Hélène après la mort de Pàris: mais la nuit de la prise de Troye, cette femme livra ce nouvel époux à Ménélas son premier mari, qui le fit mourir.

DÉIPHON; terme de Mythologie, & nom propre d'un Amant de Cérès, que cette Déesse voulut rendre immortel. Mais comme elle le faisoit passer dans des flammes pour remplir son objet, la mère de Déiphon, alarmée, troubla par ses cris les mystères de la Déesse, qui monta aussitôt sur un char traîné par des dragons, & laissa brûler son Amant.

DÉISME; substantif masculin. *Deistarum opinio.* Système de ceux qui n'ayant aucun culte particulier, & rejetant toute sorte de révélation, se bornent à admettre l'existence d'un Dieu, & à suivre la Loi naturelle.

DÉISTE; substantif des deux genres. *Deista.* Celui ou celle qui n'ayant aucun culte particulier, & rejetant toute sorte de révélation, admet seulement l'existence d'un Dieu, & l'obligation de suivre la Loi naturelle.

DÉITÉ; substantif féminin. *Divinitas.* Dieu ou Déesse de la Fable. *Déité propice.* Il n'est guères usité que dans la poësie.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

DÉJUC; vieux mot qui s'est dit autrefois du temps du lever des oiseaux, & même de celui des hommes.

DÉJUCHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déjucher.

DÉJUCHER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Dormitoriâ perticâ exilire.* Il se dit des poules quand elles sortent du Juchoir. *Les poules viennent de déjucher.*

Déjucher, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie se dé-

placer d'un lieu haut & élevé. *Il faut le faire déjucher de là haut.*

DÉJUCHER, est aussi verbe actif dans l'acception précédente. *On le déjucha de cette place.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DEIVIRIL, ILE; adjectif & terme dont les Théologiens font usage pour exprimer les opérations de JESUS-CHRIST, qui tenoient en même temps de la nature divine, & de la nature humaine.

DE-LA, *voyez* LA.

DÉLABRÉE, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉLABRER.

On dit d'un bien, d'une maison, d'une terre en mauvais état, que *c'est un bien délabré*, *une maison délabrée*, &c.

On dit de quelqu'un dont les habits sont tout déchirés, qu'*il est bien delabré*.

On dit aussi figurément d'une personne, d'une famille ruinée, que *leurs affaires sont bien délabrées*; qu'*elles sont bien délabrées*.

DÉLABREMENT; substantif masculin. *Dilaceratio*. État de ce qui est délabré. *Tout étoit chez lui dans le délabrement.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉLABRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Lacerare*. Déchirer, mettre en lambeaux. *Tous ses meubles étoient délabrés.*

DÉLABRER, se dit figurément d'une Armée qui est en mauvais état. *Les marches forcées avoient délabré l'Armée.*

DÉLABRER, se dit aussi figurément dans le sens de ruiner. *Les procès ont délabré sa fortune, ses affaires.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉLACÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉLACER.

DÉLACER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Laxare funiculo serico*. Défaire un lacet qui est passé dans les œillets d'un corps de jupe. *Elle délace son corps de jupe.*

DÉLACER, se dit aussi d'une femme dont on délace le corps de jupe. *Hâtez-vous de délacer cette Dame.*

DÉLACER LA BONNETTE, signifie en termes de Marine, détacher la bonnette de la voile où elle étoit.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉLAI; substantif masculin. *Dilatio*. Retardement, remise. *Ce Délai lui parut long.*

DÉLAI, se dit en termes de Palais, d'un temps accordé par la Loi, ou par la Coutume, ou par le Juge, ou par les Parties pour faire quelque chose.

Les Ordonnances & les Coutumes accordent différens délais pour les ajournemens ou assignations, pour fournir des défenses, pour prendre un défaut, pour former une opposition, pour interjeter appel, *&c.*

L'usage veut qu'après l'expiration du terme dans lequel une lettre ou billet de change paroît payable, il soit encore accordé un délai qui est plus ou moins long, selon les lieux : à Paris ce délai est de dix jours, si la lettre de change est causée pour valeur reçue, & d'un mois si c'est pour valeur en marchandises.

Délai de l'Ordonnance, se dit du temps dans lequel l'Ordonnance veut qu'on fasse chaque procédure.

Délai Bref, se dit de celui qui est plus court que les délais ordinaires.

Délai Franc, se dit de celui qui est accordé pleinement, sans compter le jour de la signification, & celui de l'échéance.

Délai de Grâce, se dit de celui qui est accordé par le Juge, ou par les Parties au-delà des délais ordinaires, par des considérations d'équité.

Délai Fatal, ou Péremption, se dit de celui qui est accordé sans espérance de prolongation.

Délais Frustratoires, se dit de ceux qui sont demandés par affectation, de la part d'une partie de mauvaise foi.

Délai d'Avis, se dit dans la Province d'Artois, du temps accordé au Seigneur, pour délibérer s'il usera du retrait ou non.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier ; mais elle est longue au pluriel.

DÉLAISSÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Délaisser.

DÉLAISSEMENT ; substantif masculin. *Derelictio.* Manque de tout secours, de toute assistance. *Elle étoit dans un grand délaissement.*

Délaissement, se dit en général en termes de Palais, de l'abandonnement d'un immeuble.

Il y a plusieurs sortes de délaissement, comme le *Déguerpissement*, la *Cession des biens*, &c. Nous parlons de chaque espèce sous le nom qui lui est propre.

Délaissement par hypothèque, se dit de l'abandonnement d'un immeuble fait par celui qui en est propriétaire à un Créancier auquel cet héritage est hypothéqué, pour se libérer des poursuites de ce Créancier.

Il ne faut pas confondre, comme font plusieurs Praticiens, le délaissement par hypothèque avec le déguerpissement. Ils différent d'abord l'un de l'autre, en ce que le délaissement par hypothèque, n'empêche pas que le débiteur ne demeure obligé personnellemement.

La seconde différence est que dans le déguerpissement, le Seigneur de la rente à qui le déguerpissement a été fait, peut de plein droit se mettre en possession de la chose déguerpie ; au lieu que dans le délaissement par hypothèque, il faut nécessairement faire créer un Curateur à la chose abandonnée, & la faire vendre par décret sur lui.

Le délaissement par hypothèque, produit un effet très-singulier ; il fait revivre les hypothèques des Créanciers négligens qui avoient laissé prescrire le tiers-détenteur, parce que dès le moment qu'il quitte l'héritage, personne ne peut plus opposer la prescription aux Créanciers qui n'avoient pas agi en déclaration d'hypothèque, dans le temps porté par les Coutumes.

Celui qui est poursuivi hypothécairement, & qui est contraint

féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉLARDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Délarder.

DÉLARDEMENT; substantif masculin & terme d'Architecture, qui se dit particulièrement de l'amaigrissement que l'on fait au-dessous des marches d'un escalier.

DÉLARDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme d'Architecture, qui signifie couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier, ou piquer avec le marteau le lit d'une pierre.

DÉLASSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Délasser.

DÉLASSEMENT; substantif masculin. Repos, relâche qu'on prend pour se délasser de quelque ouvrage. *Cette lecture est un délassement. Il lui faut du délassement.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la dernière moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉLASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire cesser l'effet de la lassitude. *Le Jeu le délassera de son travail.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Il se délassera en dormant.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉLATEUR; substantif masculin. *Delator.* Celui qui dénonce à la Justice un crime ou délit, & qui en désigne l'auteur sans se rendre partie civile.

Les délateurs furent communs à Rome sous le Règne de Tybère & de quelques autres tyrans: quiconque, remarque M. de Montesquieu, avoit bien des vices & bien des talens, une ame bien basse & un esprit ambitieux, cherchoit un criminel, dont la condamnation pût plaire au Prince; c'étoit la voie pour aller aux honneurs & à la fortune. Les délateurs avoient le quart des biens de ceux qu'ils faisoient condamner comme coupables du crime de lèse-Majesté.

Sous les bons Empereurs, ces hommes funestes furent inconnus ou en horreur. Antonin le pieux en fit mourir plusieurs; d'autres furent battus de verges, envoyés en exil, ou mis au rang des esclaves.

Selon les Loix du digeste & du code, les délateurs étoient odieux.

En France, les délateurs sont proprement ce que nous appelons *Dénonciateurs.* Voyez *ce mot.*

DÉLATION; substantif féminin. *Delatio.* Accusation, dénonciation. *Constantin défendit d'écouter les délations.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉLATTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Délatter.

DÉLATTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Tegulas detrahere.* Ôter les lattes de l'endroit où elles sont attachées. *Il faut délatter le toît.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉLAVÉ, ÉE; adjectif, qui se dit des couleurs foibles & blafardes. *Une pierre d'un bleu délavé.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la troisième est longue au pluriel & au fé-

plaisir à quelque chose. *Il se délecte à lui faire l'amour. Elle se délectoit à caresser son perroquet.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉLÉGATION; substantif féminin. *Delegatio.* Commission donnée à quelqu'un pour juger, pour connoître d'une affaire.

A Rome où les Magistrats furent en petit nombre, tant que dura le Gouvernement populaire; on leur laissa la liberté de commettre d'autres personnes pour les soulager dans leurs fonctions: mais sous les Empereurs on reconnut l'abus de ces délégations, en ce que des Magistrats qui avoient été choisis pour leur capacité, commettoient en leur place des personnes privées, qui pouvoient manquer des qualités nécessaires, & que d'ailleurs ceux auxquels l'exercice de l'autorité publique est confié personnellement, ne peuvent pas transférer à d'autres un droit qu'ils n'ont pas de leur chef.

Aujourd'hui les délégations n'ont lieu parmi nous qu'en certains cas; comme quand il s'agit de faire quelque expédition de Justice dans un endroit éloigné, ou quelque instruction de procédure, telle qu'une enquête, un interrogatoire, *&c.* Sur quoi il faut remarquer, 1°. Qu'un Juge délégué ne peut en déléguer un autre. 2°. Qu'il ne peut rien faire au-delà de ce qui est prescrit par la délégation.

Nous connoissons aussi en matière ecclésiastique, les délégations du Pape, pour juger les appellations à Rome, ou pour fulminer certains rescrits.

Dans ce cas, il faut que le Juge délégué fasse sa résidence dans le ressort du Parlement, où l'affaire a été jugée, afin de ne point troubler l'ordre des Juridictions.

Les Juges délégués doivent être Gradués en Droit ou en Théologie; il faut qu'ils soient nés, ou naturalisés dans le Royaume.

L'appel d'un Jugement rendu par un Juge délégué, se porte à Rome, & le Pape commet de nouveaux délégués pour juger sur les lieux, jusqu'à trois Sentences conformes; mais la plainte du refus de fulminer un rescrit, ou d'accorder un *visa*, doit se porter devant le Supérieur ecclésiastique, immédiat de celui qui a refusé, & non à Rome.

Les Evêques peuvent être délégués pour juger les causes *in partibus.* Les Commissaires apostoliques rendent leur Jugement en François, & la procédure se fait dans la même langue. Les rescrits délégatoires contiennent ordinairement ces mots, *in omnibus autoritate apostolicâ procedatis;* mais quoique cette clause semble distraire les Sujets du Roi des mains de leurs Juges naturels, on la souffre néanmoins, parce que l'on n'exécute les Jugemens des délégués que sous l'autorité du Souverain.

DÉLÉGATION, se dit aussi en termes de Jurisprudence, d'un acte par lequel un débiteur donne à son créancier un autre débiteur qui se charge de payer la dette.

La délégation ne peut se faire sans le consentement de trois personnes; savoir, du débiteur qui délègue un autre débiteur en sa place; du débiteur qui est délégué, & qui s'oblige envers le créancier; & du créancier qui accepte la nouvelle obligation, & c'est en quoi la délégation est différente de la cession ou transport; ici le consentement du

débiteur n'est point nécessaire.

Quand la délégation est acceptée purement & simplement, par le créancier, le débiteur qui l'a faite, est déchargé de plein droit; de sorte que quand le débiteur qui a été délégué, seroit insolvable, le créancier qui l'a accepté, n'a plus de recours contre son premier débiteur; aussi voit-on rarement parmi nous des délégations pures & simples; un créancier se réserve presque toujours un recours à exercer contre le premier débiteur, dans le cas qu'il ne pourroit pas être payé par le second.

Il y a une autre sorte de délégation imparfaite qui se fait par le débiteur en l'absence du créancier; telle est celle qui a lieu dans un contrat de vente, quand le débiteur délègue à son créancier le prix de l'immeuble vendu. Cette délégation opère que le prix de la vente ne peut être saisi par aucun créancier au préjudice de celui qui est délégué, & si l'acquéreur fait faire sur lui un décret volontaire, & que la délégation ait été acceptée par le créancier délégué avant le décret, on le maintient dans ses droits comme s'il avoit formé son opposition au décret.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉLÉGATOIRE; adjectif des deux genres, & terme de Jurisprudence canonique. Il se dit des lettres, rescrits ou commissions par lesquelles le Pape commet des Juges pour connoître de certaines affaires. *Lettres délégatoires.*

DÉLÉGUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déléguer.

DÉLÉGUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Delegare.* Députer, commettre quelqu'un avec pouvoir & autorité d'agir, de Juger, de connoître de quelque affaire. *La Cour délégua le Lieutenant Civil du Châtelet, pour procéder à cette enquête.*

Déléguer, se dit aussi en parlant des fonds qu'on assigne pour le payement d'une dette. *Il délégua le prix de cette terre pour payer ses créanciers.*

On dit encore dans la même acception, *déléguer un débiteur, déléguer un créancier. Voyez* Délégation.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉLESTAGE; substantif masculin, & terme de Marine, qui se dit de l'action de délester ou de décharger un navire de son lest. *On travaille au délestage de ces vaisseaux.*

DÉLESTÉ, ÉE, adjectif & participe passif. *Voyez* Délester.

DÉLESTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Saburram ejicere.* Terme de Marine. Ôter le lest d'un navire.

L'Ordonnance de la Marine, de 1681, veut qu'il soit désigné un endroit pour délester les vaisseaux, situé de manière que le lest ne puisse être emporté dans la mer, ni combler les ports ou les rades.

La même Ordonnance défend de délester les vaisseaux pendant la nuit, à peine de 500 livres d'amende.

DÉLESTEUR; substantif masculin, & terme de Marine. Celui qui est chargé de faire délester les vaisseaux, & de veiller à l'exécution des

des règlemens concernant le déleſtage.

DELFT ; nom propre d'une ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, ſur la Schie, entre Rotterdam & la Haie.

DELFZY ; nom propre d'une Forteresſe des Provinces-Unies, dans la Seigneurie de Groningue, ſur le Fivel, à quatre lieues, ſud-oueſt, d'Embden.

DELHI, ou Deli ; *voyez* Dely.

DÉLIADE ; ſubſtantif féminin, & terme de Mythologie. Les Athéniens donnèrent ce nom au navire ſur lequel leurs députés alloient à Délos, pour la célébration des Fêtes qu'ils appeloient *Déliennes*. *Voyez* ce mot.

DÉLIAQUE ; ſubſtantif maſculin. On déſignoit ainſi chez les anciens, ceux qui chaponnoient les coqs & engraiſſoient la volaille. Ils furent ainſi appelés, de ce que les habitans de Délos inventèrent cette pratique.

DÉLIASTES ; (les) terme de Mythologie, par lequel les Athéniens déſignèrent autrefois les Députés qu'ils envoyoient à Délos ſur la Déliade. *Voyez* Déliade & Déliennes.

DÉLIBÉRATIF, IVE ; adjectif, & terme de Rhétorique, qui ſe dit de ce genre de diſcours par lequel l'Orateur veut perſuader une choſe miſe en délibération, ou en diſſuader.

Le genre délibératif fut fort en uſage chez les anciens, où les Orateurs haranguoient ſouvent le peuple ſur les matières politiques. Il a encore lieu dans les Républiques & dans le Parlement d'Angleterre, où les Bills & propoſitions relatives au gouvernement paſſent ou ſont rejetés à la pluralité des voix.

Pour réuſſir dans ce genre, l'Orateur, comme le remarque un Académicien, doit connoître à fond ſon ſujet, & l'avoir conſidéré attentivement dans toutes ſes faces, non-ſeulement réelles, mais poſſibles.

On propoſe une entrepriſe. Eſt-elle utile ? Ne l'eſt-elle pas ? Il s'agit de déclarer la guerre, pour venger une injure reçue. Il faut calculer avec ſoin le pour & le contre des probabilités, ce qu'il y a à craindre, ce qu'il y a à eſpérer ; quelles ſont les reſſources de l'Etat & celles de l'ennemi ; quelles ſuites peuvent avoir les revers ; par quels moyens ils ſeront réparés ; enfin ſi le dommage auquel on s'expoſe, ne ſera point plus grand que celui qu'on a reçu.

Toutes ces choſes peſées mûrement par un eſprit ſolide, déſintéreſſé, & paroiſſant tel, il ne reſte qu'à les expoſer avec force & ſimplicité. Il ne s'agit plus ici d'étaler des grâces, de chatouiller l'oreille, de flatter l'imagination, c'eſt une éloquence de ſervice, qui rejette tout ce qui a plus d'éclat que de ſolidité. Qu'on entende Démoſthène, lorſqu'il donne ſon avis au peuple d'Athènes, délibérant s'il déclarera la guerre à Philippe : cet Orateur eſt riche, il eſt pompeux ; mais il ne l'eſt que par la force de ſon bon ſens.

On dit, *avoir voix délibérative ;* pour dire, avoir voix de ſuffrage dans les délibérations d'une compagnie.

Les Juges dans les Parlemens & autres Cours, n'ont pas voix délibérative avant vingt-cinq ans pour les matières civiles, ni avant vingt-ſept ans en matière criminelle, à moins d'une diſpenſe d'âge accordée par le Prince.

Voix délibérative eſt oppoſée à

voix conſultative. Dans les Conciles, les Evêques ſeuls ont voix délibérative, & les Députés du ſecond ordre n'ont que voix conſultative.

DÉLIBÉRATION; ſubſtantif féminin. *Deliberatio*. Conſeil que l'on tient ſur quelque objet. *Après que la matière eût été miſe en délibération*.

Délibération, ſe dit auſſi de la réſolution priſe dans une aſſemblée.

Pour la validité d'une délibération, il faut que l'aſſemblée ait été convoquée dans les règles, que les ſuffrages aient été libres, & que la délibération ait été rédigée conformément à ce qui a été arrêté à la pluralité des voix.

Dans les aſſemblées de créanciers unis en corps de direction, les délibérations relatives aux affaires communes doivent être arrêtées à la pluralité des voix; & pour que ces délibérations ſervent de règles contre les créanciers abſens ou qui ont refuſé d'y ſouſtrire, il faut qu'elles ſoient faites par des créanciers dont les créances forment les trois quarts au total des créances, & qu'elles ſoient homologuées en juſtice avec ceux qui refuſent d'y acquieſcer.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au ſingulier; mais la dernière eſt longue au pluriel.

DÉLIBÉRÉ; ſubſtantif maſculin. *Deliberatum*. Terme de Palais. Il ſe dit d'un Jugement rendu après la plaidoirie des parties, par lequel les Juges, au lieu de réduire une cauſe en procès par écrit, ordonnent qu'avant faire droit ſur l'affaire qui a été plaidée, il en ſera délibéré pour la diſcuter & examiner plus amplement ſur le champ ou dans la chambre du Conſeil.

Les délibérés ſe jugent ſouvent à l'iſſue de l'audience, c'eſt pourquoi l'on fait ordinairement laiſſer les pièces ſur le bureau.

Quelquefois on remet le jugement de délibéré à un autre *jour*, & alors on nomme un Rapporteur du délibéré, devant lequel on joint les pièces de la cauſe & les mémoires; mais on ne peut ni produire de nouvelles pièces, ni former de nouvelles demandes; c'eſt la raiſon pour laquelle on dit que les délibérés ſe jugent en l'état qu'ils ſe trouvent.

Si l'une des parties a quelque nouvelle demande à former depuis le délibéré, elle doit la porter à l'audience; & ſi les Juges trouvent qu'il y ait connexité, ils ordonnent ſur cette nouvelle demande *un délibéré*, & *joint au premier délibéré*.

A la Cour des Aides, il y a certaines cauſes légères, comme les appels de ſurtaux, où il eſt d'uſage d'ordonner des délibérés; & quand cette Cour fait écrire le jugement de délibéré ſur la feuille du Greffier, ſans le prononcer à l'audience, on l'appelle *un délibéré ſur le regiſtre*.

Un Arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 14 Décembre 1683, ordonne que les délibérés ſur le regiſtre, dans les élections du reſſort, ſeront jugés dans trois jours, & prononcés à l'audience ſuivante.

Délibéré, ée, eſt auſſi adjectif & participe paſſif du verbe Délibérer.

On dit, *c'eſt une choſe délibérée*; pour dire, c'eſt une choſe arrêtée, concluë, déterminée.

On dit, & preſque toujours en mauvaiſe part, que *quelqu'un a fait une choſe de propos délibéré*; pour

dire, qu'il l'a faite à dessein, exprès, après y avoir bien pensé. *Il publia cette aventure de propos délibéré.*

Délibéré, employé adjectivement, signifie encore aisé, libre. *Il marchoit d'un pas délibéré. Elle a un air délibéré.*

DÉLIBÉRÉMENT; adverbe. D'une manière délibérée. *Une troupe qui marche délibérément.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la dernière moyenne.

DÉLIBÉRER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Deliberare.* Examiner, consulter en soi-même ou avec les autres. *Ils délibérèrent sur cette matière. Nous délibérerons de cette affaire en nous promenant.*

Délibérer, signifie aussi prendre une résolution, se déterminer.

L'Ordonnance de 1667, accorde à l'héritier trois mois depuis l'ouverture de la succession, pour faire inventaire, & quarante jours pour délibérer, c'est-à-dire, pour se déterminer à accepter la succession ou à y renoncer.

L'Ordonnance accorde à la veuve assignée en qualité de commune, les mêmes délais qu'à l'héritier, pour faire inventaire & pour délibérer si elle acceptera la communauté ou si elle y renoncera.

On dit en termes de Palais, *délibérer sur le registre;* pour dire, prendre une dernière résolution sur l'examen des pièces, & la faire écrire sur le registre. *Voyez* Délibéré.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire Avoir. *Ils ont délibéré*, &c.

Quand ce verbe précède un infinitif avec lequel il forme un sens, il s'y lie par le moyen de la particule De. *Nous délibérâmes de livrer la bataille.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉLICAT, ATE; adjectif. *Exquisitus, a, um.* Exquis, délicieux, agréable au goût. *On boit chez lui un vin délicat. Cette viande est délicate.*

On dit, qu'*une table est délicate;* pour dire, que les mets en sont recherchés, & pour la qualité, & pour l'assaisonnement.

Délicat, signifie aussi fin, délié; & dans cette acception, il est opposé à grossier. *Cette jeune Dame a la peau bien délicate. Rien n'est plus délicat que les petites chaînes qui nous viennent d'Allemagne.*

On dit d'un ouvrage, que *le travail en est délicat;* pour dire, qu'on y remarque une grande légèreté de dessein, de burin, de lime, & un goût exquis.

On dit aussi, qu'*un Ouvrier a la main délicate;* pour dire, qu'il travaille avec une grande adresse.

On dit d'un Peintre, qu'*il a le pinceau délicat;* pour dire, que la touche en est fine, douce, moelleuse.

On dit dans la même acception, d'un Sculpteur, d'un Graveur, qu'*ils ont le ciseau, le burin délicats.*

On dit d'une chose, qu'*elle est délicate à manier;* pour dire, qu'il ne faut pas la manier rudement.

Délicat, signifie encore foible, qui peut recevoir aisément quelque altération. Il est opposé à robuste.

Elle est d'un tempérament bien délicat.

On dit, qu'*une personne a le sommeil délicat;* pour dire, que le moindre bruit l'éveille.

On dit proverbialement & par plaisanterie de quelqu'un qui aime trop ses aises, & qui trouve que la moindre chose l'incommode, qu'*il est délicat & blond.*

Délicat, signifie figurément, qui juge finement de ce qui concerne les sens ou l'esprit. *Elle a l'oreille délicate, le goût délicat.*

Délicat, se dit aussi dans le sens figuré, de quelqu'un qui est difficile à satisfaire, soit pour les choses des sens, soit pour celles de l'esprit. *Vous êtes trop délicat.*

On dit encore figurément, qu'*une pensée est délicate;* pour dire, qu'elle est tournée & exprimée d'une manière fine & adroite; que les idées en sont liées entr'elles par des rapports peu communs, qui, sans être éloignés, ne s'apperçoivent pas d'abord, & causent une surprise agréable.

On dit aussi figurément, qu'*une affaire, qu'une matière est délicate à traiter;* pour dire, qu'elle est difficile, épineuse. *Il se trouva dans une circonstance bien délicate.*

On dit encore figurément, qu'*une personne est délicate sur le point d'honneur;* pour dire, qu'elle est aisée à choquer sur les choses qui concernent l'honneur.

On dit à peu près dans la même acception, *être délicat sur l'amitié.*

On dit aussi de quelqu'un, qu'*il est très-délicat sur ce qui concerne ses amis;* pour dire, qu'il ne souffre pas qu'on parle contr'eux, ni qu'on les offense.

On dit aussi figurément, qu'*une personne a la conscience délicate;* pour dire, que sa conscience est aisée à blesser, qu'elle fait scrupule des moindres choses.

Voyez Fin, pour les différences relatives qui en distinguent Délicat.

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la troisième est longue au pluriel, & brève au féminin, qui a une quatrième syllabe très brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un délicat vin*, mais *un vin délicat.*

DÉLICATÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Délicater.

DÉLICATEMENT; adverbe. *Delicatè.* Avec délicatesse, d'une manière délicate. *Une table servie délicatement. Cet Artiste travaille délicatement.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième très-brève, & la cinquième moyenne.

DÉLICATER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Traiter avec mollesse. *Il ne faut pas délicater les jeunes gens.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Un Militaire ne doit pas se délicater.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉLICATESSE; substantif féminin. Qualité d'une chose ou d'une personne délicate. *Il vante la délicatesse de son vin. Elle a une grande délicatesse d'oreille. La délicatesse de sa santé ne le permet pas. Cet ouvrage est travaillé avec beaucoup de délicatesse. Elle a une extrême délicatesse de conscience.* Voyez Délicat.

On dit au pluriel, *les délicatesses*

de la table; pour dire, les mets délicats. Et *les délicatesses de la langue*; pour dire, les finesses de la langue.

Délicatesse, se dit encore quelquefois pour mollesse. *On ne doit pas élever les enfans avec tant de délicatesse.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième moyenne, & la dernière très-brève.

DÉLICE; substantif masculin. Plaisir, volupté. *C'est un délice de vivre avec elle.*

Délices, se dit plus particulièrement au pluriel, & alors il est du genre féminin. *Il met ses délices dans la bonne chère. Il vécut long-temps dans les délices.*

On dit d'un bon Prince, qu'*il fait les délices de son Peuple.*

Voyez Plaisir, pour les différences relatives qui en distinguent Délice, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DÉLICIEUSEMENT; adverbe. *Suaviter.* D'une manière délicieuse. *On y voit les jours s'écouler délicieusement.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève, & la sixième moyenne.

DÉLICIEUX, EUSE; adjectif. *Suavis.* Très-agréable. *Ces fruits sont délicieux.*

Délicieux, signifie aussi voluptueux, qui aime le plaisir; mais dans cette acception on ne l'emploie guères absolument. *Elle est délicieuse dans sa manière de vivre.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas *un délicieux vin*, mais *un vin délicieux.*

DÉLICOTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Délicoter.

DÉLICOTER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Capistrum disjicere.* Terme de Manège. Il se dit d'un cheval qui se défait de son licou. *On doit mettre une sous-gorge à un cheval qui se délicote.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉLIÉ, ÉE; adjectif. *Tenuis.* Grêle, mince, menu. *Cette Dame a la taille déliée.*

Délié, se dit adjectivement & substantivement en termes d'Ecriture, par opposition à plein. On dit, *un trait de plume délié.* Et l'on dit aussi, *les déliés & les pleins* de l'écriture. Les déliés sont les parties fines & menues des lettres; les pleins sont les parties grosses & fortes.

On dit figurément, qu'*une personne est déliée*, qu'*elle a l'esprit délié*; pour dire, qu'elle a beaucoup de finesse, d'esprit, d'habileté, de pénétration, d'adresse.

Délié, se dit aussi quelquefois dans le sens de rusé, subtil, artificieux. *Défiez-vous de cet homme, il est fin & délié.*

Différences relatives entre Fin, Subtil, Délié.

Un homme *fin* marche avec précaution par des chemins couverts. Un homme *subtil* avance adroitement par des voies courtes. Un homme *délié* va d'un air libre & aisé, par des routes sûres.

La défiance rend *fin.* L'envie de réussir, jointe à la présence d'esprit,

rend *ſubtil.* L'uſage du monde & des affaires rend *délié.*

Les Normands ont la réputation d'être *fins.* Les Gaſcons paſſent pour *ſubtils.* La Cour fournit les gens les plus *déliés,*

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin ; mais la dernière eſt longue au pluriel & au féminin, qui a une quatrième ſyllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le ſubſtantif auquel il ſe rapporte. On ne dira pas *un delié fil*, mais *un fil delié.*

DÉLIÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* DÉLIER.

DÉLIENNES ; adjectif féminin pluriel ſubſtantivement pris, & terme de Mythologie. Fêtes qui ſe célébroient à Athènes, en l'honneur d'Apollon, & dont la principale cérémonie conſiſtoit dans l'ambaſſade que les Athéniens envoyoient tous les cinq ans à l'Apollon de Délos. Les Citoyens députés étoient appelés *Déliaſtes*, & le navire qui les portoit, *Déliade.* On aſſocioit à ces députés, quatre perſonnes de la famille des Céryques, Prêtres deſcendans de Mercure, qui demeuroient à Délos toute l'année, pour y ſervir dans le temple.

Les Déliaſtes étoient couronnés de laurier, arbre conſacré à Apollon. En arrivant, ils offroient d'abord un ſacrifice à ce Dieu ; après quoi, de jeunes filles danſoient autour de l'autel, une danſe, dans laquelle leurs mouvemens embarraſſés, & la manière dont elles figuroient enſemble, repréſentoient les tours & les détours du labyrinthe.

Quand les Déliaſtes revenoient à Athènes, le Peuple accouroit au-devant d'eux, & les recevoit avec de grandes démonſtrations de joie. Tant que duroit l'allée, le retour, & toute la cérémonie, les loix défendoient d'exécuter aucun criminel : cette raiſon fit retarder de trente jours la mort de Socrate.

Les Déliaſtes gardoient leurs couronnes de laurier pendant toute la durée de leur commiſſion ; & lorſqu'elle étoit finie, ils alloient les conſacrer dans le temple de quelque Divinité.

DÉLIER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Solvere.* Détacher, défaire ce qui lie quelque choſe. *Il faut delier ce ruban.*

DÉLIER, ſignifie dans le ſens figuré, abſoudre. *Les Succeſſeurs de Saint Pierre ont le pouvoir de lier & de délier,*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois perſonnes du ſingulier du préſent de l'indicatif, & celles qui leur reſſemblent, s'unit à la pénultième ſyllabe, & la rend longue.

DÉLILERS ; (les) ſorte de Huſſards Turcs qu'on tire de la Servie, de la Bulgarie & de la Croatie. Ils ſont robuſtes & adroits à manier le cimeterre qu'ils portent pendu à l'arçon de la ſelle. Ils ſont d'ailleurs armés d'un bouclier & d'une lance. Leur habillement eſt compoſé d'une veſte de peau de lion, de longues chauſſes de peau d'ours ou de loup, dont le poil eſt en dehors, avec des éperons longs d'un pied, & d'un bonnet de peau de léopard, ſurmonté d'un grand vol d'aigle, avec la queue ſuſpendue à un fil de fer.

Les principaux Officiers Turcs

ont des Délilers à leur solde, quand ils vont à la guerre.

DÉLINÉATION ; substantif féminin. *Delineatio.* Description faite avec de simples lignes, avec de simples traits. *La délinéation d'un plan.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉLINQUANT ; adjectif qui ne s'emploie guères que substantivement en termes de Palais, pour désigner quelqu'un qui s'est rendu coupable de quelque crime ou délit. *On vient d'arrêter les délinquans.* Voyez DÉLIT.

DÉLINQUÉ ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉLINQUER.

DÉLINQUER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Delinquere.* Terme de Palais, qui signifie faillir, contrevenir à la loi, & qui n'a guères d'usage qu'au prétérit indéfini. *Ils ont délinqué.*

DÉLIQUESCENCE ; substantif féminin, & terme de Chimie. Qualité de ce qui est déliquescent. *Voyez* ce mot.

DÉLIQUESCENT, ENTE ; adjectif, & terme de Chimie. Il se dit d'une substance qui a la propriété de s'emparer de l'humidité de l'air qui l'environne, & de se résoudre en liqueur au moyen de cette humidité.

Cette propriété, remarque un savant Chimiste, ne se rencontre jamais que dans les substances salines, ou dans les matières qui en contiennent ; elle n'est que l'effet de la grande affinité qu'ont produite avec l'eau les substances salines : de-là vient que plus ces substances sont simples, & plus elles sont déliquescentes. Les acides, par exemple, & certains alkalis, qui sont les sels les plus simples, sont aussi les plus déliquescens ; les acides minéraux le sont au point qu'ils attirent fortement l'humidité de l'air, quoiqu'ils soient déjà mêlés avec une assez grande quantité d'eau, pour être en liqueur ; il suffit pour cela qu'ils soient seulement concentrés jusqu'à un certain point.

Il y a une grande quantité de sels neutres qui sont déliquescens ; ce sont principalement ceux qui ont pour base une substance non-saline. La déliquescence de ces sels vient toujours de ce que leurs principes sont foiblement unis les uns aux autres ; leur acide n'est, en quelque sorte, qu'imparfaitement saturé ; & quoiqu'il ne donne point les mêmes marques d'acidité que donnent les acides libres, on peut le regarder comme étant en partie à nu : son activité n'est point entièrement épuisée sur la substance avec laquelle il est uni ; il lui en reste encore assez, pour l'exercer avec force sur l'humidité qui l'environne, & qu'il semble attirer ; ce qui prouve que les acides des sels neutres déliquescens sont dans un état moyen entre celui d'un acide libre, & celui d'un acide parfaitement combiné & saturé.

Tous les phénomènes que présentent les sels, relativement à la déliquescence, sont autant de preuves de ce qu'on vient d'avancer à ce sujet.

Les sels que forme l'acide vitriolique avec les alkalis fixes ou volatils, avec les terres, avec les substances métalliques, ne sont point déliquescens, quoique cet acide soit le plus puissant de tous, & celui qui attire le plus fortement

l'humidité lorsqu'il est libre; mais c'est précisément à cause de sa force, qu'il est en état de se combiner avec ces différentes substances d'une manière assez complète & assez intime, pour que les sels neutres, qui résultent de ces combinaisons, ne soient pas déliquescens.

Au contraire, les acides nitreux & marins ne forment avec les terres absorbantes & avec certaines substances métalliques, surtout avec le fer & le cuivre, que des sels déliquescens, à cause de la foiblesse de l'union qu'ils contractent avec ces matières; & ces mêmes acides font avec l'argent, le mercure, le plomb, le bismuth, des sels non-déliquescens, parce qu'ils se combinent d'une manière beaucoup plus intime & plus complète, avec ces derniers métaux.

Les acides végétaux offrent des phénomènes singuliers, relativement à la déliquescence des sels neutres, dans la combinaison desquels ils entrent. L'acide du vinaigre, par exemple, ne forme avec l'alkali fixe végétal, qu'un sel très-déliquescent, qu'on nomme *terre foliée du tartre;* tandis qu'il fait avec le cuivre un sel qui ne l'est pas, comme on le voit par l'exemple des *crystaux de Vénus*. Ces effets sont directement opposés à ceux des acides nitreux & marins, unis aux mêmes substances, puisque ces acides minéraux font des sels non-déliquescens avec l'alkali fixe végétal, & des sels très-déliquescens avec le cuivre.

L'acide tartareux, qui, lorsqu'il est libre, est en forme concrète, & bien éloigné de la déliquescence, puisqu'il est à peine dissoluble dans l'eau, forme avec le fer (autre substance qui est encore moins dissoluble) un tartre soluble très-déliquescent, connu sous le nom de *teinture de Mars tartarisée*.

Il est certain qu'il reste encore beaucoup de recherches & d'expériences à faire, pour développer entièrement les causes de ces effets singuliers; mais il est à croire qu'il en résultera toujours, que la déliquescence ou la qualité opposée de ces différens sels, dépend de l'état où se trouve leur acide, comme on vient de le dire.

L'alkali fixe végétal est déliquescent; le minéral ne l'est pas: c'est, sans doute, parce que le principe salin de ce dernier est combiné plus intimément, ou avec une plus grande quantité de matière non saline, que celui du premier, ainsi que l'indiquent les autres propriétés de ces deux alkalis.

L'alkali fixe végétal, traité par la chaux, devient plus déliquescent: les alkalis volatils, de non déliquescens qu'ils sont naturellement, deviennent fort déliquescens lorsqu'ils sont traités avec la même substance. Comment expliquer ces phénomènes, si ce n'est en supposant que la chaux enlève aux alkalis en général une portion de matières grasse ou autre qui lie, sature en quelque sorte leur principe salin, lorsqu'ils sont dans leur état naturel?

Les extraits secs de presque toutes les matières végétales s'humectent facilement à l'air; mais il est constant qu'ils ont cette propriété d'une manière d'autant plus marquée, qu'on sépare d'abord de leurs infusions & décoctions une plus grande quantité de matière terreuse ou résineuse qui se dépose toujours pendant l'évaporation.

Il est à propos d'observer qu'il arrive quelquefois que des corps s'humectent

s'humectent beaucoup à l'air, & même se résolvent en liqueur, s'ils sont salins ou dissolubles dans l'eau, quoiqu'ils ne soient nullement déliquescens; cet effet a lieu pour tous les corps qui sont beaucoup plus froids que l'air auquel on les expose. La raison en est que l'humidité contenue dans l'air étant toujours dans l'état des vapeurs insensibles, se condense par le froid des corps auxquels elle touche, se rassemble en gouttes, & devient par-là très-sensible. Mais il est aisé de concevoir que ceci est bien différent de la véritable déliquescence. Il est bon néanmoins d'être prévenu de cet effet, parce que faute d'y faire attention, on pourroit être induit en erreur dans des expériences sur la déliquescence.

Enfin il faut remarquer que quelques corps, après avoir été exposés long-temps à l'air, peuvent rester très-secs en apparence, quoiqu'ils soient réellement dans la même disposition que les corps déliquescens, & qu'ils s'emparent en effet d'une très-grande quantité d'humidité de l'air qui les environne. La chaux vive, par exemple, est dans ce cas; elle prend dans l'air son poids égal d'humidité, & cependant elle a toujours une apparence sèche & poudreuse; cela ne vient que de la grande quantité de parties terreuses avec lesquelles sont mêlées celles des parties de la chaux qu'on peut regarder comme déliquescentes, quoique dans le fait elles ne se résolvent point en liqueur.

DÉLIRE; substantif masculin. *Delirium.* Egarement d'esprit causé par maladie.

La cause immédiate du délire vient du changement de la disposition du cerveau. Le délire peut donc être produit par tout ce qui peut augmenter ou retarder le cours des liquides dans cette partie; telles sont les passions vives, comme le chagrin, la tristesse, la congestion & l'abondance du sang & des humeurs dans la même partie; par le séjour d'une matière âcre & caustique qui irrite les membranes du cerveau, & y cause une nouvelle espèce de sensation; c'est particulièrement ce délire qui accompagne les fièvres & les maladies aigues.

Quand le délire vient de l'inflammation du cerveau, ce qui s'annonce par une fièvre violente, un pouls dur & plein, des yeux enflammés, des hémorragies, il faut traiter cette maladie comme une véritable inflammation: la saignée au pied plus ou moins répétée, celle de la jugulaire, les lavemens, les boissons abondantes, la diète, les sangsues, & généralement tout ce qui peut détourner l'humeur de la tête, convient dans cette occasion; tels sont aussi les bains tièdes des pieds & les fomentations émollientes sur la tête. On doit d'ailleurs procurer au malade le plus de repos & de tranquillité qu'il est possible.

Quand le délire est occasionné par une matière âcre qui se porte au cerveau, comme on le voit tous les jours dans les fièvres putrides & dans les fièvres malignes après les saignées multipliées, il faut bien se donner de garde d'avoir recours à la saignée, qui ne peut qu'augmenter l'engorgement du cerveau, en y attirant plus abondamment la matière des premières voies, & en épuisant les forces du malade; il faut dans ce cas avoir recours aux purgatifs unis, aux cordiaux légers, aux lavemens, aux emplâtres vésicatoires que l'on appliquera au

cou, aux jambes qu'on laissera suppurer pendant quelques jours. Quand l'épuisement est trop grand, on peut faire mettre les pieds du malade dans de l'eau tiède, & appliquer sur l'extérieur de la tête des serviettes trempées dans de l'eau froide; ce remède est surtout efficace quand le délire est occasionné par une matière âcre qui séjourne dans ces parties, & qui met les nerfs dans une crispation, une irritation & une chaleur considérable.

Si le délire vient à la suite de quelque chagrin violent, ou de quelque révolution subite de joie ou de peine, il faut pour lors tenter le moins de remèdes qu'il est possible; se garantir surtout de la saignée, purger de temps en temps le malade, lui prescrire un régime fort doux, & principalement tâcher de le ramener, en éloignant de son esprit les causes de son délire; il faut quelquefois avoir recours aux expédiens singuliers, comme à la musique, à la danse, *&c.* pour opposer des affections contraires à celles qui sont dominantes.

Les délires qui ne subsistent pas continuellement, & donnent quelque relâche, sont les moins mauvais, surtout ceux qui ne durent pas long-temps, & qui ne sont accompagnés d'aucun signe fâcheux.

C'est un très-bon signe quand le sommeil calme le délire, pourvu que le sommeil soit tranquille; mais s'il est agité, c'est un signe mortel.

Les fréquens changemens de la tranquillité à l'agitation, sont pernicieux: le délire accompagné de défaut de mémoire, d'affaissement, de stupidité, est un signe de mort évident, parce qu'il indique un relâchement de toutes les fibres du cerveau qui ont perdu leur ressort; effet toujours funeste après la chaleur contre nature, qui avoit fait naître le délire: si le froid ou la roideur des membres s'y joint, la perte du malade est inévitable, comme aussi dans le cas où ayant les yeux ouverts il ne voit rien; dans celui ou les yeux se ferment à la lumière, répandent des larmes involontairement, sont inégalement entre-ouverts, rouges ou teints de sang.

Les palpitations, le hoquet, la langue rude, sèche, sans soif, la perte de la voix, l'inquiétude, les sueurs froides de la tête, du cou, des épaules; les moiteurs par tout le corps, les urines aqueuses, blanches, claires; les déjections blanchâtres, abondantes, sans calmer le délire; les abcès dont la matière rentre dans l'intérieur, & les éruptions cutanées qui disparoissent; les douleurs dans les membres qui cessent bientôt, la difficulté de respirer, le pouls petit & languissant, & l'horreur pour les alimens & la boisson: tous ces accidens sont très-funestes, chacun pris séparément; à plus forte raison, si plusieurs & la plupart sont réunis avec le délire.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DÉLIT; substantif masculin. *Delictum.* Terme de Palais, par lequel on désigne un crime grave ou léger, & même le dommage que quelqu'un cause à autrui, soit volontairement ou par accident, soit qu'il y ait eu dessein de nuire.

Les délits sont personnels, c'est-à-dire, que chacun est tenu de subir la peine & la réparation dûe pour son délit, & que le délit de l'un ne nuit point aux autres.

Cette dernière maxime reçoit néanmoins trois exceptions : la première, est que le délit du défunt nuit à ses héritiers pour les amendes, la confiscation, & autres peines pécuniaires qui sont à prendre sur ses biens : la seconde exception est que les Pères sont tenus civilement des délits commis par leurs enfans étant en bas âge & sous leur puissance ; les maîtres sont pareillement tenus des délits de leurs domestiques, & du dommage causé par leurs animaux. Un Brasseur a été condamné à faire une pension à un homme estropié par la voiture que conduisoit son garçon Brasseur. La troisième exception, est qu'il y a quelques exemples, qu'en punissant le père & le fils pour certains crimes graves, comme celui de lèse-Majesté au premier chef, on a étendu l'ignominie jusques sur les ascendans & les descendans, dans la vue d'inspirer plus d'horreur de ces sortes de crimes.

Tout délit est public ou privé : il est réputé de la dernière espèce, à moins que la loi ne déclare le contraire.

Un particulier ne peut pas poursuivre la peine d'un délit, mais seulement la réparation civile & pécuniaire.

Les complices d'un délinquant sont solidairement tenus des peines pécuniaires prononcées à cause du délit.

Les impubères ne peuvent être poursuivis pour délits par eux commis.

On distingue en matière Ecclésiastique, trois sortes de délits : le délit Ecclésiastique, le délit commun, & le délit ou cas privilégié.

Le délit Ecclésiastique est celui qui est commis singulièrement contre les Saints Décrets & les Constitutions Canoniques, comme la simonie, la confidence, l'hérésie, *&c.*

Le délit commun est celui qui de sa nature ne mérite pas de plus grandes peines que celles que l'Eglise peut infliger.

Le délit ou cas privilégié, est celui qui, outre les peines Canoniques, mérite des peines afflictives, que le Juge d'Eglise ne peut pas prononcer : telles sont celles qui iroient jusqu'à l'effusion du sang.

On appelle quelquefois *cas mixte*, le cas privilégié, à raison de ce que les deux Juges Ecclésiastique & Séculier en connoissent conjointement.

Par le privilége *de foro & Canone*, les Ecclésiastiques ne doivent être punis que par des Juges Ecclésiastiques : Justinien ordonna que la connoissance du crime sujet aux peines que l'Eglise peut infliger, appartiendroit à l'Evêque seul, & que s'il étoit civil ou commun, le Président ou Préfet du Prétoire en connoîtroit. Comme les Ecclésiastiques refusoient de reconnoître la Justice Séculière sous les deux premières races de nos Rois, on a conservé la distinction du délit commun & de cas privilégié. L'Auteur du Traité des Matières Criminelles, dit que tout crime sujet à l'animadversion du Ministère public pour la vengeance publique, & qui mérite une peine afflictive ou infamante, ne sauroit passer pour un délit commun, s'il est commis par un Ecclésiastique, parce que les Juges d'Eglise ne peuvent point condamner à des peines corporelles & afflictives ; ainsi tout cas royal ou prévôtal, qui emporte nécessai-

rement la peine & l'infamie, devient un délit privilégié en matière criminelle.

La connoissance du délit commun commis par un Ecclésiastique, appartient au Juge d'Eglise seul, & le cas privilégié au Juge Séculier, conjointement avec le Juge d'Eglise; enfin il y a certains crimes commis par des Ecclésiastiques, qui appartiennent au Juge Séculier seul. L'Ordonnance de Moulins, article 58, a voulu que leurs procès, introduits en première instance dans les Cours du Royaume, fussent jugés & instruits dans la Grand'Chambre, si faire se pouvoit, & si les accusés le requéroient, sinon à la Tournelle Criminelle. Ce privilége a été confirmé par l'article 21 de l'Ordonnance de 1670, mais il n'a lieu pour les causes en première instance, qu'en faveur de celles des Prélats, Chapitres, Communautés, qui ont droit de les porter à la Cour, suivant l'article 7 de l'Edit de Charles VII de 1453.

Les cas où le Juge Séculier connoît seul, sont ceux 1°. d'un Officier-Clerc qui prévarique dans l'exercice de son Office Royal. 2°. De la simonie & de l'homicide de soi-même. 3°. Du délit d'un Clerc, qui est déchu du privilége de Cléricature.

L'Ordonnance de 1680, porte que les Officiers des Greniers à Sel & les Juges des Dépôts, connoîtront chacun dans leur ressort du faux-saunage qui aura été commis par les Ecclésiastiques, & pourront les contraindre par corps & par saisie du temporel, au payement des amendes.

Lorsque des Religieux ont commis quelques délits qui ne méritent qu'une correction légère, il suffit que les Supérieurs soient assurés de ces délits, pour condamner ceux qui en sont coupables, sans être obligés d'instruire le procès avec les formalités prescrites par les Ordonnances: mais, lorsque les délits ont mérité une peine fort grave, comme une prison, la privation d'un Bénéfice, ou d'une Dignité possédée en titre, ou d'autres peines de même nature, celui qui instruit le procès criminel, doit suivre toutes les règles prescrites par l'Ordonnance de 1670, parce que cette Ordonnance a été rendue pour tous les Tribunaux. Il y a néanmoins une exception en faveur des Monastères, dans les Statuts desquels il se trouve une forme de procédure plus simple & plus sommaire que celle de l'Ordonnance. Mais il faut, dans ce cas, que ces Statuts aient été confirmés par des Lettres patentes enregistrées dans les Parlemens.

Remarquez que si un Ecclésiastique est déchargé de l'accusation par des Juges Laïques, après l'instruction du cas privilégié, l'absolution emporte la décharge du délit commun, s'il ne s'agit que de la même accusation.

La décharge qui résulteroit de Lettres d'abolition ou de rémission, n'opéreroit pas le même effet.

Si, au contraire, un Ecclésiastique avoit été absous par le Juge d'Eglise pour le délit commun, le Juge Royal pourroit néanmoins encore lui faire son procès, pour le délit privilégié.

Dans les procès qui se font conjointement par le Juge d'Eglise pour le délit commun, & par le Juge Royal, pour le délit privilégié, la

Déclaration du 4 Février 1711, veut que le Juge d'Eglise ait la parole, prenne le serment des accusés & des témoins, & fasse, en présence du Juge Royal, les interrogatoires, récollemens & confrontations.

On appelle, *le corps du délit*, *le corps de délit*, ce qui constate le crime commis; comme en matière de vol, une effraction; en matière d'assassinat, un cadavre: on le dit par opposition aux circonstances.

On appelle *flagrant délit*, le moment même où le coupable vient de commettre le crime ou le délit dont on se plaint. Et l'on dit, que *quelqu'un a été pris en flagrant délit*; pour dire, qu'il a été pris sur le fait.

Voyez FORFAIT, pour les différences relatives qui en distinguent DÉLIT, *&c.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉLIT; sustantif masculin, & terme d'Architecture, par lequel on désigne le côté, le sens différent du lit qu'une pierre avoit dans la carrière.

On dit, *mettre une pierre en délit*; pour dire, la poser de côté, & hors de son lit de carrière.

DÉLITÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉLITER.

DÉLITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme d'Architecture, qui se dit de l'action de poser des pierres dans un sens contraire à celui qu'elles avoient dans la carrière. *Il ne faut pas déliter cette pierre.*

DÉLITESCENCE; substantif féminin, & terme de Médecine. Reflux subit de l'humeur morbifique de dehors en dedans, qui fait disparoître tout à coup une tumeur.

La délitescence est fort avantageuse au malade, quand la matière rentrée dans les vaisseaux, sort par les urines, par les selles, ou par la transpiration. Cette dépuration empêche qu'il n'arrive aucun accident au malade. La *délitescence* est fort à craindre dans les inflammations malignes & dépuratoires; elle est désavantageuse, quand l'humeur se dépose dans quelques parties; mais elle l'est plus ou moins, selon que l'humeur est bénigne ou maligne, & que les parties où elle se dépose, sont externes ou internes.

Parmi les internes, il y en a certaines où il est plus dangereux qu'elle se fasse, que dans d'autres: par exemple, il est plus dangereux qu'elle se fasse dans le cerveau que dans le foie; il est plus dangereux qu'elle se fasse dans le foie que dans la poitrine.

Les causes de la *délitescence* sont la fluidité de l'humeur, le mauvais usage des répercussifs, l'exposition de la tumeur à l'air froid, un régime mal observé, la fièvre, l'usage des narcotiques, les passions de l'ame, *&c.* On peut prévenir la *délitescence*, en éloignant les causes autant qu'il est possible, ou en les combattant, par les moyens que l'art indique.

La diminution de la tumeur, les frissons irréguliers, la fièvre, les douleurs dans une partie différente de celle où est la maladie, annoncent la *délitescence*.

La phrénésie, l'assoupissement, l'accablement, les mouvemens convulsifs, le délire, *&c.* font connoître que la matière s'est déposée dans le caveau. La difficulté de respirer, la douleur de côté, *&c.*

marquent qu'elle s'est faite à la poitrine.

La douleur & la tension de l'hypocondre droit, les hoquets, font connoître qu'elle s'est faite au foie.

DÉLITEX; vieux mot qui signifioit autrefois délicieux.

DÉLIVRANCE; substantif féminin. *Liberatio.* Affranchissement, action par laquelle on met en liberté. *Il fut envoyé à Alger pour travailler à la délivrance des Captifs. Elle s'intéresse pour la délivrance de ce Prisonnier.*

On dit d'une femme, qu'*elle a eu une heureuse délivrance;* pour dire, qu'elle est accouchée heureusement.

DÉLIVRANCE, signifie aussi livraison, action par laquelle on livre quelque chose entre les mains d'une personne.

Ce terme est particulièrement usité en Jurisprudence, pour exprimer la remise de certaines choses.

On dit, *faire la délivrance d'un legs;* pour dire, remettre au légataire la chose léguée. Cette délivrance peut être faite par un acte devant Notaire, ou par une Sentence, qu'on appelle *Sentence de délivrance.*

Dans le ressort de la Coutume de Paris, les légataires particuliers & universels ne peuvent se mettre en possession de leurs legs qu'après en avoir obtenu la délivrance. Il en est de même des dons mutuels. Mais ces dispositions ne sont pas suivies par toute la France. Il y a des Coutumes où le don mutuel & les legs saisissent ceux qui doivent en profiter, sans qu'ils soient obligés d'en demander la délivrance.

Celui qui prétend droit à des deniers saisis, doit en faire ordonner la délivrance à son profit, avec la partie saisie, & avec les saisissans & opposans.

DÉLIVRANCE DE NAMPS, se dit dans la Coutume de Normandie, de la remise des effets saisis. Ce mot *namps* dérive de *nantir.*

DÉLIVRANCE TRANCHÉE, se dit en Bourgogne, d'une délivrance définitive, en matière d'adjudication par décret.

On dit en termes de Monnoies, *faire une délivrance;* pour dire, donner permission d'exposer les Monnoies en public; ce qui n'a lieu qu'après que les Officiers les ont bien examinées. Les Juges-Gardes répondent de la justesse du poids, & les Essayeurs de la bonté du titre. On dresse en conséquence un acte de cette délivrance, & le Directeur l'emploie lorsqu'il rend ses comptes.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

DÉLIVRE; substantif masculin. Arrière-faix, enveloppe du fœtus. *Le délivre de cette femme.*

DÉLIVRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉLIVRER.

En termes de Fauconnerie, on dit d'un héron maigre, *qu'il est délivré;* pour dire, que son vol n'est pas retardé par le poids que lui donneroit sa chair, s'il en avoit beaucoup.

DÉLIVRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Liberare.* Mettre en liberté, affranchir de quelque mal, de quelque incommodité. *On le délivra des mains des Sergens. Charles Martel parvint à délivrer la France des Sarrasins.*

Délivrer, se dit en parlant d'une femme, & signifie accoucher. *C'est un Chirurgien qui a délivré cette Dame.*

On dit aussi, dans une acception un peu différente, qu'*une femme est accouchée, mais qu'elle n'est pas entièrement délivrée;* pour dire, que l'arrière-faix n'est pas encore venu.

Délivrer, signifie encore livrer, mettre entre les mains. *Il lui délivra sur le champ le prix de cette étoffe. Elle est prête à vous délivrer les meubles qui sont chez elle.*

On dit, *délivrer des ouvrages à un Entrepreneur, à un Maçon;* pour dire, donner des ouvrages à un Entrepreneur, à un Maçon.

Et l'on dit, qu'*un Entrepreneur doit délivrer des ouvrages dans un certain temps;* pour dire, qu'il doit les rendre achevés & parfaits dans ce temps-là.

On dit en termes de Jurisprudence, *délivrer un legs;* pour dire, mettre le légataire en possession de la chose léguée. *Voyez* Délivrance.

Différences relatives entre Affranchir & Délivrer.

Affranchir, dit M. Diderot, marque plus d'effort que d'adresse. *Délivrer*, marque au contraire plus d'adresse que d'effort. On *s'affranchit* de la tyrannie des grands; on se *délivre* de l'importunité des sots.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉLIVREUR; substantif masculin. Il se dit d'un Domestique d'écurie chargé de distribuer l'avoine des chevaux aux heures marquées.

DELLE ou DALLE; nom propre d'une petite ville de France, en Alsace, sur la rivière de Hall, environ à trois lieues, sud-est, de Bedrfort.

DELME; nom propre d'une rivière d'Allemagne, qui se jette dans le Weser, après avoir arrosé la ville de Delmenhorst, à laquelle elle communique son nom.

DELMENHORST; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans le Cercle de Westphalie, sur la rivière de Delme, à trois lieues, sud-ouest, de Brême. Elle est capitale d'un Comté de même nom, qui appartient au Roi de Dannemarck, & qui est situé entre le Duché de Brême, l'Evêché de Munster & le Comté d'Oldenbourg. Il a environ six lieues de longueur & trois de largeur.

DELMINO; nom propre d'une petite ville de Turquie, dans la Bosnie. Elle fut autrefois considérable, & la capitale de la Dalmatie.

DÉLOER; vieux mot qui signifioit autrefois blâmer.

DÉLOGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déloger.

DÉLOGEMENT; substantif masculin. *Migratio.* Action de changer de logement. *A Paris les délogemens ont ordinairement lieu à Pâques, à la S. Jean, à la S. Remi & à Noël. Je ne l'ai pas rencontré depuis son délogement.*

Délogement, se dit aussi du départ des gens de guerre, logés par étape. *La ville obtint le délogement des deux Bataillons.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, &

la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉLOGER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Migrare domo.* Sortir d'un logement pour aller en occuper un autre. *Nous délogerons incessamment.*

DÉLOGER, se dit aussi en parlant des Troupes logés par étape, qui partent d'un lieu pour aller dans un autre. *La Cavalerie délogera avant l'Infanterie.*

DÉLOGER, se dit encore quelquefois dans le sens de décamper. *L'Armée des ennemis délogea pendant la nuit.*

DÉLOGER, signifie aussi sortir d'un lieu, d'une place qu'on occupe. *Il faut le faire déloger de cette place.*

On dit figurément & familièrement, *déloger sans trompette*; pour dire, sortir à la sourdine de l'endroit où l'on est, soit par discrétion, soit pour ne pas payer ce qu'on doit, soit pour éviter une peine dont on est menacé. *Dès que la mère parut, la fille délogea sans trompette.*

DÉLOGER, est aussi verbe actif, & signifie ôter, faire sortir quelqu'un de son logement, de son appartement. *Le Propriétaire de la maison veut le déloger.*

DÉLOGER, se dit encore activement en termes de l'Art Militaire, & signifie faire quitter un poste. *Notre Artillerie délogea la Cavalerie des ennemis.*

DÉLOGER, signifie aussi faire sortir une personne d'une place commode qu'elle occupoit. *Il fut assez grossier pour déloger cette Dame.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième est longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉLOI; vieux mot qui signifioit autrefois contravention aux Loix.

DÉLOIR; vieux mot qui signifioit autrefois retarder, différer.

DÉLONGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉLONGER.

DÉLONGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Fauconnerie, qui signifie ôter la longe à l'oiseau, soit pour le faire voler, soit pour autre chose.

DÉLOS; nom propre d'une île de la mer Égée, l'une des Cyclades, qui fut célèbre dans l'antiquité par la naissance de Diane & d'Apollon. Elle sortit, disent les Poëtes, du fond des eaux, pour servir de retraite à Latone, que la jalouse Junon poursuivoit sans relâche, pour l'empêcher d'accoucher des deux Divinités qu'elle portoit dans son sein, & dont Jupiter étoit le père. Cette île fut tellement respectée des Anciens, que les Perses mêmes, qui ravageoient tout, y ayant mouillé avec une flotte de mille Navires, n'osèrent y faire le moindre dommage. Apollon y rendoit des oracles durant les six plus beaux mois de l'année: on ne voyoit aucun chien dans l'île de Délos; il étoit défendu d'y en nourrir, & d'y enterrer des cadavres.

Il ne reste de cette île fameuse, si riche autrefois, & si chère aux Athéniens, & dans laquelle Pline dit bonnement qu'on trouva le feu, que des ruines & des recoupes de marbre. Tous les Maçons du voisinage, y vont comme dans une carrière, choisir les morceaux qui leur sont propres.

Dille est le nom moderne de l'île de Délos, qui appartient aujourd'hui aux Turcs.

DÉLOT; substantif masculin. Terme de Marine, qui se dit d'une sorte d'anneau de fer, concave, qu'on met

met dans une boucle de corde, pour empêcher que celle qui entre dedans, ne la coupe.

DÉLOYAL, ALE; adjectif. *Perfidus, a, um.* Perfide, qui n'a ni foi, ni parole, qui compte pour rien les engagemens les plus forts. *Un Amant Déloyal.*

Ce mot est moins usité en prose qu'en poësie.

DÉLOYALEMENT; adverbe. *Perfidè.* D'une manière perfide. *C'étoit agir déloyalement.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

DÉLOYAUTÉ; substantif féminin. *Perfidia.* Perfidie, infidélité. *Elle l'accuse de déloyauté.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, la quatrième brève au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

DELPHES; nom propre d'une ville de Grèce, dans la Béotie, fameuse autrefois par le Temple d'Apollon, & par ses Oracles.

Cette ville fut, dit-on, bâtie avant le déluge de Deucalion, par Parnasse, fils de Neptune & de la nymphe Cléodore, & prit son nom de Delphe, fils d'Apollon, & de la Prêtresse Thya. Elle comprenoit seize stades dans son circuit, c'est-à-dire, deux mille pas géométriques. Elle devoit toutes ses fortifications à la nature: un des sommets du Mont-Parnasse, dont la pointe suspendue, avoit la forme d'un dais, la couvroit du côté du Nord: deux vastes rochers l'embrassoient par les côtés, & la rendoient inaccessible: un troisième rocher que l'on nommoit *Cirphis*, en défendoit l'abord du côté du Midi, de sorte que l'on ne pouvoit y pénétrer que par des sentiers étroits, pratiqués pour la commodité des Habitans. Entre la basse ville & le rocher Cirphis, couloit le fleuve Plistus.

Tous ces rochers cependant qui entouroient la ville, s'abaissoient comme par degrés; de manièreque l'arrangement & la magnificence des Edifices ne pouvoient échapper à la vue du Voyageur curieux.

Le Temple qu'Apollon eut dans cette ville chérie des Dieux, fut bâti cinq fois, si l'on en croit les Auteurs de l'Antiquité. Le premier fut construit de branches de lauriers entrelacées, qu'on apporta de la vallée de Tempé.

Le second fut construit par des abeilles, qui n'y employèrent d'autres matériaux que leur cire, & des plumes d'oiseaux.

Le troisième fut l'ouvrage de Vulcain, qui, pour le rendre plus durable, l'avoit fait d'airain, & avoit placé sur son frontispice un groupe de figures d'or qui charmoient les oreilles par d'agréables concerts.

Le quatrième dont l'existence n'est pas chimérique comme celle des trois premiers, fut construit en pierres la première année de la cinquième olimpiade, par Trophonius & Agamèdes, excellens Architectes. Celui-ci fut brûlé, 548 ans avant l'ère chrétienne.

Le cinquième fut bâti trente-cinq ans après l'embrasement du quatrième par les Amphictions, qui traitèrent à cet effet avec l'Architecte Spinthare, moyennant trois cens talens, c'est-à dire, environ soixante mille louis de notre monnoie. Toutes les villes de Grèce, & un grand nombre de Particuliers contribuèrent à cette dépense.

Les offrandes qui enrichirent dans tous les temps le Temple de Del-

phes, l'avoient fait appeler par les Grecs, *le Palais des Richesses*. Au temps de Xerxès, ce Temple passoit pour contenir autant de trésors qu'en possédoit ce Souverain des Perses, qui parut dans la Grèce à la tête d'une Armée de 600 mille hommes, & qui couvrit l'Hellespont de ses vaisseaux. Il ne faut dès-lors pas s'étonner que ces immenses richesses aient tant de fois excité la cupidité des Princes & des Nations. Le fils de Crius, Roi des Eubéens; Danaus, Roi d'Argos; Philas, Roi des Driopes; & Phlégias, Roi des Phlégiens, pillèrent successivement ce Temple fameux. Les Crisséens les imitèrent l'an 605 avant l'ère chrétienne, & 125 ans après, Xerxès voulut en faire autant, mais son entreprise fut vaine.

Les Phocéens qui habitoient dans le voisinage du Temple, en enlevèrent les richesses à trois différentes reprises, dont la première s'exécuta l'an 365 avant Jesus-Christ. Les Gaulois conduits par Brennus, formèrent infructueusement le même projet, environ 86 ans après la première expédition des Phocéens: Brennus y perdit la vie. D'autres Gaulois plus heureux, que les premiers, emportèrent les richesses que les uns & les autres avoient ambitionnées, après quoi les Thraces, non contens de piller le Temple, comme tant d'autres avoient fait, le brûlèrent encore l'an 670, depuis la fondation de Rome.

Enfin, quarante-neuf ans après cette dernière époque, Néron voyageant en Grèce, & ayant visité le Temple de Delphes, y enleva 500 belles statues de bronze, qu'il fit conduire à Rome.

Le Gardien des richesses du Temple, habitoit à l'entrée du Sanctuaire. Les Prophètes désignés pour accompagner la Pythie, & pour être assis autour du Trépied sacré, tenoient un rang distingué parmi les Ministres d'Apollon, parce que c'étoit par leur moyen, que se proposoient les questions à l'Oracle, & que l'on y recevoit ses réponses.

Les femmes consacrées au service du Dieu, étoient rangées en haie sur le perron, pour empêcher que les Profanes n'approchassent du Trépied. D'autres Prêtresses étoient chargées de la garde & de l'entretien du feu sacré qui brûloit jour & nuit. Quelques-unes étoient aussi préposées pour les bains & les purifications du Temple.

Il y avoit d'ailleurs les Joueurs d'instrumens, les hérauts qui annonçoient les festins publics, les chœurs de jeunes garçons & de jeunes filles choisis pour chanter les louanges du Dieu, & pour danser dans son Temple, *&c.*

Quant à l'Oracle de Delphes, il fut le plus célèbre de tous ceux de l'antiquité. Il étoit situé entre des précipices & des rochers, dont le seul aspect étoit capable d'inspirer une religieuse horreur. Il se trouvoit comme au centre de la Grèce, & selon l'ancien préjugé, au centre de la terre; d'ailleurs un hasard singulier avoit concouru à le mettre en crédit, & même à le garantir de tout soupçon d'imposture & de fourberie: il s'étoit fait à mi-côte du Mont-Parnasse une espèce de crevasse, dont l'ouverture étoit étroite. Des chèvres en rodant s'en approchèrent, & une maligne exhalaison qui en sortoit, les enivra au point de leur donner des mouve-

mens convulsifs. Le Pâtre qui les gardoit, surpris de ce prodige, baissa la tête à l'entrée de la crevasse, & eut les mêmes convulsions accompagnées d'un délire qui lui fit prononcer des discours sans suite, qu'on prit pour des inspirations, & la terre fut la première divinité à qui on les attribua. L'Oracle passa ensuite à Thémis, & cette Déesse en étoit en possession dans le temps du déluge de Deucalion; mais bientôt Apollon qui avoit par excellence le don de la divination, devint le Dieu de l'Oracle, & s'y maintint jusqu'à la fin. Il venoit de se signaler par la défaite d'un monstrueux serpent nommé *Python*, qui désoloit le pays, & empêchoit qu'on ne s'approchât du Sanctuaire de l'Oracle: selon l'opinion la plus raisonnable, ce serpent n'étoit autre chose qu'un Brigand nommé *Pythis*, qui guettoit les passans, & leur enlevoit les offrandes qu'ils apportoient à Delphes. On regarda sa mort comme l'effet du courage d'Apollon; & pour conserver le souvenir de cette victoire, on donna le nom de *Pytho* à la ville de *Delphes*, & celui de *Pythies* aux Prêtresses destinées à recevoir les inspirations d'Apollon. Avant l'établissement de ces Prêtresses, devenoit Prophète qui vouloit; car il suffisoit de respirer l'exhalaison qui sortoit de la crevasse, pour acquérir le don de prophétiser; mais plusieurs de ces enthousiastes s'y étant précipités, pour remédier à ces accidens, on dressa sur le trou une machine qu'on appela *Trépied*, parce qu'elle avoit trois bases, & l'on commit d'abord de jeunes filles pour monter sur le Trépied, & recevoir les exhalaisons prophétiques: mais Phœbade, l'une d'entre elles, ayant été ravie par le Thessalien Echécrate, on leur substitua des filles de cinquante ans. On préparoit chaque Pythie à recevoir les inspirations d'Apollon, par une abstinence de trois jours; & supposé que l'exhalaison qui sortoit de l'entrée prophétique, eût perdu sa vertu, on y suppléoit par des odeurs fortes & capables de lui troubler le cerveau. Alors on voyoit ses cheveux se dresser sur sa tête; son regard étoit farouche, sa bouche écumoit, un tremblement subit & violent s'emparoit de tout son corps: elle tâchoit de s'arracher aux Ministres qui la retenoient par force sur le Trépied; ses cris, ses hurlemens faisoient retentir le Temple, & jetoient une sainte frayeur dans l'ame des Assistans. Elle proféroit par intervalles quelques paroles mal articulées que des Prophètes dont elle étoit environnée, recueilloient avec soin; ils les arrangeoient, & leur donnoient un sens suivi, mais toujours ambigu, & qui quadroit à coup sûr avec l'événement quel qu'il fût. Ces Prophètes avoient à leurs ordres des poëtes dont la fonction étoit de mettre les Oracles en vers, & souvent ces vers étoient peu dignes du Dieu qui présidoit au Parnasse. Cet Oracle, comme on le peut croire, n'étoit pas à l'épreuve de la corruption; & Philippe, Roi de Macédoine, qui connoissoit mieux que personne la vertu de l'or, l'avoit prodigué à Delphes, pour mettre la Pythie dans ses intérêts.

Au reste, cette Ville, ce Temple & cet Oracle si mémorables, & si respectés par toutes les puissances de ces temps reculés, ne sont plus aujourd'hui qu'un amas de ruines où l'on voit un petit village

appelé *Castri*, entte Salone & Livadia.

DELPHINAL, ALE; adjectif. Qui appartient, qui a rapport au Dauphin. *Conseil Delphinal. Lettres Delphinales*. Voyez CONSEIL DELPHINAL.

DELPHINIEN; adjectif masculin, & terme de Mythologie. Surnom d'Apollon, ainsi appelé, ou du Temple qu'il avoit à Delphes, ou parce qu'il prit la figure d'un Dauphin pour conduire Castalius & sa Colonie, depuis l'île de Crète, jusqu'auprès de l'endroit, où fut bâtie dans la suite la ville de Delphes.

DELPHINIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Habitans d'Egine célébroient en l'honneur d'Apollon Delphinien.

DELPHINIUM; voyez PIED D'ALOUETTE.

DELRIO; (Martin Antoine) nom propre d'un Jésuite né à Anvers en 1551, & mort à Louvain en 1608. Il est Auteur de plusieurs ouvrages, dont l'un en trois volumes in-folio, est intitulé, *Disquisitions magiques*, & renferme toutes sortes de contes & d'absurdités. Les autres, plus estimés, sont des Commentaires sur l'Ecriture; les Adages sacrés de l'Ancien Testament, & trois volumes des Passages les plus difficiles de l'Ecriture-Sainte.

DELTA; nom propre. Les Grecs donnèrent autrefois ce nom à la basse Egypte, parce qu'elle avoit la figure de la lettre Delta, qui est ainsi formée Δ. En effet, la mer Méditerranée fait un des côtés du triangle, & les bras extérieurs du Nil les deux autres côtés. Le Delta étoit un des pays les plus fertiles de l'Egypte.

DELTOÏDE; adjectif masculin substantivement pris, & terme d'Anatomie, qui se dit du muscle triangulaire de l'épaule, ainsi appelé de sa ressemblance avec le Delta des Grecs. Ce muscle sert à lever le bras en haut. Il est opposé au trapèze. Il s'attache à un tiers du rebord extérieur de la clavicule, à l'acromion, & tout le long de la lèvre inférieure de l'épine de l'omoplate. Il n'est séparé du grand pectoral que par une ligne cellulaire ou graisseuse, & une petite veine appelée *Céphalique*.

DÉLUGE; substantif masculin. *Diluvium*. Inondation, grand débordement d'eau. Il se dit particulièrement du déluge universel, qu'on appelle aussi absolument *le déluge*.

L'histoire parle de plusieurs déluges: celui qui arriva en Grèce du temps de Deucalion, est fort renommé; il inonda la Thessalie. Deucalion, qui en échappa, bâtit par reconnoissance, un temple à Jupiter *Phryxius*. Ce monument subsistoit encore du temps de Pisistrate, qui, en le réparant & le consacrant à Jupiter Olympien, en fit un des beaux édifices de la Grèce. L'Empereur Adrien y fit beaucoup travailler dans la suite; & les fêtes que Deucalion avoit instituées en l'honneur de ceux qui avoient péri dans l'inondation, se célébroient encore du vivant de Sylla.

Plusieurs savans ont prétendu que le déluge d'Ogigès avoit précédé d'environ trois cens ans celui de Deucalion, dont on a fixé l'époque à l'an 1529 avant l'ère chrétienne. Celui-ci dévasta l'Attique, & selon quelques-uns, la Béotie, contrée basse & marécageuse, qui fut près de deux cens ans à redevenir habitable.

Les Historiens parlent aussi des

déluges de Prométhée, de Xisuthrus, de celui qui inonda l'île de Samothrace, & qui causa le débordement subit du Pont-Euxin; mais le plus mémorable de tous, est celui dont parle l'Ecriture, l'inondation générale que Dieu permit pour punir la corruption des hommes.

M. de Buffon, dans son ingénieuse théorie de la terre, réfute solidement les Auteurs, tels que Burnet, Wisthon & Voodward, qui ont regardé ce dernier déluge comme possible par l'action des causes naturelles; & il détruit avec la même force l'opinion de ceux qui attribuent à l'action du déluge universel, le transport & la position des productions marines que l'on trouve en si grande quantité dans l'intérieur de la terre. Il n'y a aucune cause naturelle, remarque l'illustre Physicien, qui puisse produire sur la surface entière de la terre la quantité d'eau qu'il a fallu pour couvrir les plus hautes montagnes; & quand même on pourroit imaginer une cause proportionnée à cet effet, il seroit encore impossible de trouver quelqu'autre cause capable de faire disparoître les eaux; car en accordant à Whiston que ces eaux sont venues de la queue d'une comète, on doit lui nier qu'il en soit venu du grand abîme, & qu'elles y soient toutes rentrées, puisque le grand abîme étant, selon lui, environné & pressé de tous côtés par la croûte ou l'orbe terrestre, il est impossible que l'attraction de la comète ait pu causer aux fluides contenus dans l'intérieur de cet orbe, le moindre mouvement, par conséquent le grand abîme n'aura pas éprouvé, comme il le dit, un flux & reflux violent, dès-lors il n'en sera pas sorti & il n'y sera pas rentré une seule goutte d'eau; & à moins de supposer que l'eau tombée de la comète a été détruite par miracle, elle seroit encore aujourd'hui sur la surface de la terre, couvrant les sommets des plus hautes montagnes. Rien ne caractérise mieux un miracle que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par les causes naturelles; nos Auteurs ont fait de vains efforts pour rendre raison du déluge: leurs erreurs de physique au sujet des causes secondes qu'ils emploient, prouvent la vérité du fait tel qu'il est rapporté dans l'Ecriture Sainte, & démontre qu'il n'a pu être opéré que par la cause première, par la volonté de Dieu.

D'ailleurs, il est aisé de se convaincre que ce n'est ni dans un seul & même temps, ni par l'effet du déluge, que la mer a laissé à découvert les continens que nous habitons; car il certain, par le témoignage des livres sacrés, que le paradis terrestre étoit en Asie, & que l'Asie étoit un continent habité avant le déluge, par conséquent ce n'est pas dans ce temps que les mers ont couvert cette partie considérable du globe. La terre étoit donc avant le déluge telle à peu près qu'elle est aujourd'hui; & cette énorme quantité d'eau que la Justice Divine fit tomber sur la terre pour punir l'homme coupable, donna en effet la mort à toutes les créatures; mais elle ne produisit aucun changement à la surface de la terre; elle ne détruisit pas même les plantes, puisque la colombe rapporta une branche d'olivier.

Pourquoi donc imaginer, comme l'ont fait la plupart de nos Naturalistes, que cette eau changea totalement la surface du globe jusqu'à mille & deux mille pieds de pro-

fondeur ? Pourquoi veulent-ils que ce soit le déluge qui ait apporté sur la terre les coquilles qu'on trouve à sept ou huit cens pieds dans les rochers & dans les marbres ? Pourquoi dire que c'est dans ce temps que ce sont formées les montagnes & les collines ? Et comment peut-on se figurer qu'il soit possible que ces eaux aient amené des masses & des bancs de coquilles de cent lieues de longueur ? On ne doit pas persister dans cette opinion, à moins qu'on n'admette dans le déluge un double miracle, le premier pour l'augmentation des eaux, & le second pour le transport des coquilles ; mais comme il n'y a que le premier qui soit rapporté dans l'Écriture Sainte, il n'est pas nécessaire de faire un article de foi du second.

D'un autre côté, si les eaux du déluge, après avoir séjourné au-dessus des plus hautes montagnes, se fussent ensuite retirées tout-à-coup, elles auroient amené une si grande quantité de limon & d'immondices, que les terres n'auroient point été labourables ni propres à recevoir des arbres & des vignes, que plusieurs siècles après cette inondation, comme l'on sait que dans le déluge qui arriva en Grèce, le pays submergé fut totalement abandonné, & ne put recevoir aucune culture que plus de trois siècles après cette inondation. Aussi doit-on regarder le déluge universel comme un moyen surnaturel dont s'est servi la Toute-puissance Divine pour le châtiment des hommes, & non comme un effet naturel dans lequel tout se seroit passé selon les loix de la physique. Le déluge universel est donc un miracle dans sa cause & dans ses effets ; on voit clairement, par le texte de l'Écriture Sainte, qu'il a servi uniquement pour détruire l'homme & les animaux, & qu'il n'a changé en aucune façon la terre ; puisqu'après la retraite des eaux, les montagnes, & même les arbres, étoient à leur place, & que la surface de la terre étoit propre à recevoir la culture, & à produire des vignes & des fruits. Comment toute la race des poissons, qui n'entra pas dans l'arche, auroit-elle pu être conservée, si la terre eût été dissoute dans l'eau, ou seulement si les eaux eussent été assez agitées, pour transporter les coquilles des Indes en Europe, *&c.*

Cependant cette supposition, que c'est le déluge universel qui a transporté les coquilles de la mer dans tous les climats de la terre, est devenue l'opinion, ou plutôt la superstition du commun des Naturalistes.

Woodward, Scheuchzer & quelques autres, appellent ces coquilles pétrifiées les *restes du déluge* ; ils les regardent comme les médailles & les monumens que Dieu nous a laissés de ce terrible événement, afin qu'il ne s'effaçât jamais de la mémoire du genre humain ; enfin ils ont adopté cette hypothèse avec tant de respect, pour ne pas dire d'aveuglement, qu'ils ne paroissent s'être occupés qu'à chercher les moyens de concilier l'Écriture Sainte avec leur opinion, & qu'au lieu de se servir de leurs observations, & d'en tirer des lumières, ils se sont enveloppés dans les nuages d'une théologie physique, dont l'obscurité & la petitesse dérogent à la clarté & à la dignité de la religion, & ne laissent appercevoir aux incrédules, qu'un mélange ridicule d'idées humaines & de faits divins. Prétendre en effet expliquer le déluge universel & ses causes physiques, vou-

loir nous apprendre le détail de ce qui s'est passé dans le temps de cette grande révolution, deviner quels en ont été les effets, ajouter des faits à ceux du livre sacré, tirer des conséquences de ces faits, n'est-ce pas vouloir mesurer la puissance du Très-Haut ? Les merveilles que sa main bienfaisante opère dans la nature d'une manière uniforme & régulière, sont incompréhensibles, à plus forte raison les coups d'éclat, les miracles doivent nous tenir dans le saisissement & dans le silence.

Mais, diront-ils, le déluge universel étant un fait certain, n'est-il pas permis de raisonner sur les conséquences de ce fait ? A la bonne heure; mais il faut que vous commenciez par convenir que le déluge universel n'a pu s'opérer par les puissances physiques, il faut que vous le reconnoissiez comme un effet immédiat de la volonté du Tout-Puissant, il faut que vous vous borniez à en savoir seulement ce que les livres sacrés nous en apprennent, avouer en même temps qu'il ne vous est pas permis d'en savoir davantage, & sur tout ne pas mêler une mauvaise physique avec la pureté du livre saint. Ces précautions qu'exige le respect que nous devons aux décrets de Dieu, étant prises, que reste-t-il à examiner au sujet du déluge ? Est-il dit dans l'Ecriture Sainte que le déluge ait formé les montagnes ? Il est dit le contraire. Est-il dit que les eaux fussent dans une agitation assez grande pour enlever du fond des mers les coquilles, & les transporter par toute la terre ? Non, l'arche voguoit tranquillement sur les flots. Est-il dit que la terre souffrit une dissolution totale ? Point du tout, le récit de l'Historien sacré est simple & vrai, celui de ces Naturalistes est composé & fabuleux.

On dit figurément & poëtiquement, *un déluge de larmes*, *un déluge de pleurs*.

On dit aussi figurément, *un déluge de feu*, *un déluge de maux*, *un déluge de sang*.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très brève.

DE L'UN A L'AUTRE; phrase usitée en termes de l'art Héraldique. Elle se dit des pièces étendues qui passent sur les deux de la partition, ou sur toutes les fasces, bandes, paux, en alternant les émaux de ces partitions.

RODES BARBAREL, dans la Principauté de Dombes, parti de sable & d'argent, à treize étoiles, cinq en pal de l'un à l'autre, accostées de huit, de l'un en l'autre, quatre d'argent sur le sable & de sable sur l'argent.

DE L'UN EN L'AUTRE; phrase usitée en termes de l'art Héraldique. Elle se dit du parti, du coupé, du tranché, de l'écartelé, du fascé, du pallé, du bandé, &c. lorsqu'ils sont chargés de plusieurs pièces qui sont sur l'une de ces parties, de l'émail de l'autre, réciproquement & alternativement, comme aux armoiries de Bullioud, à Lyon, où l'écu est tranché d'argent & d'azur, à trois tourteaux d'azur sur l'argent, & trois besans d'argent, sur l'azur en orle.

DÉLUTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉLUTER.

DÉLUTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ôter le lut ou l'enduit qui tient collés ensemble les vaisseaux dans lesquels on a fait

ou plus à l'aigu. Le compositeur doit connoître l'étendue qu'a l'instrument sans démancher, afin que quand il passe cette étendue, & qu'il démanche, cela se fasse d'une manière praticable.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisiéme longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DEMANDE; substantif féminin. *Petitio.* Action par laquelle on demande. *Le Ministre lui accorda sa demande.*

Demande, se dit absolument pour exprimer ce que fait un tiers en demandant une fille en mariage à ses parens. *Le frère du marié fut chargé de faire la demande.*

Demande, se dit aussi d'une chose demandée. *Sa demande merite d'être examinée.*

Demande, se dit en termes de Jurisprudence, de l'action qu'on intente en Justice pour obtenir une chose à laquelle on croit avoir droit.

Une demande peut être formée par une requête ou par un exploit; elle doit être pour un objet certain, & les moyens sur lesquels on la fonde doivent être énoncés sommairement. Il faut laisser copie du tout & des pièces justificatives au défendeur.

Comme il y a diverses espèces de demande, chacune reçoit une dénomination particulière: ainsi,

Demande principale, se dit de celle par laquelle on commence une contestation. Elle doit être faite à personne ou domicile, par le ministère d'un Huissier ou Sergent.

Demande incidente, se dit de celle qui est formée dans le cours d'une contestation, pour obtenir quelque chose qui a rapport à l'objet principal. Les demandes incidentes peuvent se former par requête ou par des défenses qui se signifient de Procureur à Procureur.

Demande sur le barreau, se dit de celle que la Partie, ou son Procureur, ou l'Avocat assisté de la Partie ou du Procureur, forment judiciairement en plaidant la cause, sans qu'elle ait été précédée d'aucune demande par écrit.

Demande connexe, se dit de celle dont l'objet est naturellement lié avec celui d'une autre demande.

Demande originaire, se dit en matière de garantie, de la première demande qui a donné lieu à la demande en garantie.

Demande subsidiaire, se dit de celle qui tend à obtenir une chose, dans le cas que le Juge ou la Partie feroient difficulté d'en accorder une autre.

Demande provisoire, se dit de celle qui tend à faire ordonner quelque chose par provision, en attendant le jugement définitif de la contestation.

Demande préparatoire, se dit de celle qui tend seulement à faire ordonner quelque chose pour l'instruction de la procédure; par exemple, que les pièces seront communiquées.

Demande en déclaration d'hypothèque, se dit de celle que fait un créancier contre l'acquéreur d'un immeuble affecté & hypothéqué à une rente, ou à une dette dûe par le vendeur.

Il y a d'ailleurs les demandes possessoires, les demandes pétitoires, les demandes en intervention, en partage, en retrait, en sommation, en garantie, en complainte,

&c. mais *voyez* Possessoire, Pétitoire, *&c.*

Demande, signifie aussi question. *Ce livre est par demandes & par reponses.*

On dit en parlant d'une chose où l'on n'apperçoit aucune difficulté, *belle demande ! voilà une belle demande !*

On dit aussi proverbialement, *à folle, à sotte demande point de reponse.*

Demande, se dit en termes de Mathématique, d'une certaine supposition très-simple que l'on fait pour parvenir à la démonstration d'un théorème, ou à la solution d'un problème; par exemple, qu'un cercle peut être décrit avec un intervalle quelconque & d'un point quelconque, qu'on peut tirer une ligne droite d'un point à un autre, *&c.*

La première syllabe est très-brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DEMANDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Demander.

DEMANDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Petere.* Avoir recours à quelqu'un, pour obtenir quelque chose. *Les ennemis furent obligés de demander quartier. Il lui demanda sa protection.*

Demander, se dit aussi des choses pour lesquelles on s'adresse à la Justice. *Il demande d'être renvoyé de l'accusation intentée contre lui.*

On dit d'une personne, qu'*elle ne demande pas mieux ;* pour dire, qu'elle est très-contente des propositions qu'on lui fait.

On dit dans la même acception, *faut-il demander à un malade s'il veut santé ?*

On dit proverbialement d'une personne, qu'*elle ne demande qu'amour & simplesse ;* pour dire, qu'elle ne cherche qu'à vivre en repos & à y laisser les autres.

On dit aussi proverbialement, *qui nous doit nous demande ;* pour dire, qu'on auroit sujet de se plaindre de celui qui se plaint.

Demander la bourse, signifie exiger par violence l'argent que quelqu'un a sur lui. *On lui demanda la bourse ou la vie.*

Demander son pain, sa vie, signifie demander l'aumône. *Il est obligé de demander son pain.*

Demander, s'emploie aussi absolument. *Il demande dans les rues.*

Demander, signifie encore chercher quelqu'un pour le voir, pour lui parler. *On vous demande à la porte. Cette dame vint le demander.*

Demander, signifie aussi interroger quelqu'un pour être instruit des choses que l'on veut savoir. *Vous a-t-on demandé des nouvelles de mon affaire ? Il nous demanda si vous passeriez l'hiver à Paris.*

Demander, signifie encore désirer, avoir besoin. *Il ne demande que votre avancement. Ces terres demandent de la pluie.*

On dit proverbialement & familièrement, qu'*un habit en demande un autre ;* pour dire, qu'il commence à être vieux, & qu'il n'est plus en état d'être porté.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*une personne ne demande que plaie & bosse ;* pour dire, qu'elle cherche à faire son profit dans les malheurs, dans les afflictions d'autrui.

Demander, se dit en termes des Jeux de Tri & de Quadrille, d'un Joueur qui n'ayant pas par son propre jeu de quoi faire les six mains nécessaires pour gagner, nomme un roi pour le seconder.

Voyez QUESTIONNER pour les différences relatives qui en distinguent DEMANDER, *&c.*

La première syllabe est très-brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DEMANDEUR, EUSE; substantif. *Flagitator.* Qui demande quelque chose, qui importune en demandant. *Il n'est pas possible de se défaire de ce demandeur, de cette demandeuse.*

DEMANDEUR, se dit en termes de Palais, de celui qui fait appeler un autre qu'on appelle *défendeur*, pardevant le Juge.

Le demandeur doit faire assigner le défendeur devant son Juge naturel, qui est le Juge ordinaire du lieu de son domicile, selon la maxime *actor sequitur forum rei.*

Il faut excepter le cas où le demandeur a droit de *committimus*, & celui où il est question d'une matière dont la connoissance est attribuée à un autre Juge qu'à celui du domicile.

C'est au demandeur à prouver ce qu'il avance, & s'il ne le fait pas, le défendeur doit être déchargé de la demande.

Lorsque le demandeur est fondé en titre, c'est à lui que doit être régulièrement déféré le serment supplétif.

DEMANDEUR ORIGINAIRE EN MATIÈRE DE GARANTIE, se dit de celui qui poursuit en déclaration d'hypothèque le possesseur d'un héritage que le propriétaire avoit affecté & hypothéqué pour sûreté de la dette qu'il avoit contractée.

Ce demandeur est opposé au demandeur en garantie; ce dernier est celui qui somme son garant de venir prendre le fait & cause pour lui, en cas de garantie formelle.

DEMANDEUR EN REQUÊTE CIVILE, se dit de celui qui a obtenu des lettres du Prince, pour être remis dans le même état qu'il étoit avant l'arrêt.

DEMANDEUR EN TAXE, se dit de celui qui poursuit la taxe des dépens à lui adjugés.

DEMANDEUR EN INTERVENTION; *Voy.* INTERVENTION.

DEMANDEUR EN PARTAGE; *Voyez* PARTAGE.

DEMANDEUR EN SOMMATION; *Voyez* SOMMATION, & les autres espèces de demandes.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

DEMANDERESSE; substantif féminin & terme de Palais, par lequel on désigne celle qui intente en Justice une action contre un autre. *Voyez* DEMANDEUR.

DÉMANGEAISON; substantif féminin. *Pruritus.* Espèce de picotement entre cuir & chair, qui excite à se gratter.

Il paroît que la démangeaison consiste dans une irritation des mammelons nerveux; c'est une lymphe âcre qui se verse sur ces parties, qui les irrite & produit la cuisson que l'on ressent après s'être gratté.

Les remèdes généraux internes qui conviennent dans les démangeaisons, sont la saignée, la purgation, les diaphorétiques, les altérans, la diète, & tout ce qui pourra servir à corriger l'âcreté du sang, des humeurs, de la lymphe.

Les remèdes externes sont ceux qui peuvent servir à diminuer la tension & l'inflammation des hou-

pes nerveuses de la peau, sans causer une répercussion dans les humeurs : tels sont les bains, les fomentations, vapeurs d'eau tiède, *&c.*

Le mucilage de l'écorce moyenne de tilleul, fait avec l'eau rose, adoucit les démangeaisons sèches ; l'onguent de céruse, uni aux fleurs de soufre, convient dans les démangeaisons humides ; l'esprit de vin pur, ou mêlé avec de l'huile de pétrole & le baume de soufre, calme la démangeaison des engelures.

Il y a une espèce de démangeaison occasionnée par l'attouchement de quelques insectes, ou par le frottement de l'ortie : on s'en guérit en lavant plusieurs fois la partie avec de l'eau de luce ou de l'esprit de vin.

On dit figurément & familièrement, qu'*on a une grande démangeaison d'écrire, de parler, de se battre*, &c. pour dire, qu'on en a une envie immodérée.

La première syllabe est brève, les deux suivantes moyennes, & la dernière brève au singulier, mais longue au pluriel.

DÉMANGÉ ; participe passif indéclinable. *Voyez* Démanger.

DÉMANGER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Prurire.* Il se dit d'une sensation vive & piquante dans quelque partie du corps, & qui excite à se gratter. *Les pieds lui démangent.*

On dit proverbialement & figurément, que *les mains démangent à quelqu'un ;* pour dire, qu'il a grande envie de se battre ou d'écrire contre quelqu'autre.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*on gratte une personne où il lui démange ;* pour dire, qu'on fait ou qu'on dit quelque chose qui lui donne beaucoup de plaisir. *Quand on lui parle de ses voyages, on le gratte où il lui démange.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉMANTELÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Démanteler.

DÉMANTELEMENT ; substantif masculin. *Murorum eversio.* L'action de démolir les murs d'une place, ou l'état d'une place démantelée. *Le Général ordonna le démantelement de la Citadelle.*

DÉMANTELER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Muros diruere.* Ruiner les murs d'une place, les démolir. *On a ordonné de démanteler la Ville & la Citadelle.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la dernière longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que le pénultième *e* des temps qui se terminent par un *e* féminin, prend le son de l'*e* moyen, parce que le génie de la langue ne souffre pas régulièrement deux *e* de suite absolument muets.

DÉMANTIBULÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Démantibuler.

DÉMANTIBULER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Ce mot signifioit autrefois au propre, rompre la mâchoire ; mais il n'a plus d'usage dans cette acception.

Démantibuler, se dit figurément &

familièrement de l'action de rompre ou déranger les parties de certains meubles ou ouvrages de l'Art, de manière qu'ils sont hors d'état de servir: *On a tout démantibulé ces lits.*

DÉMARCATION; (ligne de) les différens survenus entre Ferdinand le Catholique & Jean II, Roi de Portugal, au sujet de leurs conquêtes, engagèrent le Pape Aléxandre VI à en fixer les limites, par une ligne méridienne qui s'appela *ligne de marcation;* mais les parties intéressées ne s'étant pas accommodées du méridien que le Pape avoit marqué, en réglèrent un autre qui s'appela *ligne de démarcation*, parce qu'elle décline de celle d'Aléxandre VI.

Cet article est bien fautif dans le Dictionnaire de Trévoux. Il donne la ligne de démarcation comme l'ouvrage d'Alexandre VI.

DÉMARCHE; substantif féminin. *Ingressus.* Manière, façon d'aller, de marcher. *Il a la démarche prompte.*

DÉMARCHE, se dit aussi dans le sens figuré de la manière de se conduire, de procéder dans une affaire. *On éclaire ses démarches de près. Il fit une fausse démarche dans cette affaire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

DÉMARCHIE; sustantif féminin. C'est le nom que les Athéniens donnèrent à chacun des quartiers ou districts dans lesquels ils avoient divisé l'Attique.

DÉMARIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMARIER.

DÉMARIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Conjugium solvere.* Dissoudre un mariage, le déclarer nul. *Le défaut de publication de bans fit qu'on les démaria.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Elle plaide pour se démarier.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin, qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉMARQUE; substantif masculin. C'étoit chez les Athéniens, le chef d'un district appelé *Démarchie.* Voy. *ce mot.*

DÉMARQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMARQUER.

DÉMARQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Notam eximere.* Ôter une marque. *Il faut démarquer vos points.*

DÉMARQUER, est aussi verbe neutre, & se dit en termes de manège, d'un cheval qui ne marque plus l'âge qu'il a. *Ce cheval démarquera bientôt.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉMARRAGE; substantif masculin, & terme de Marine, par lequel on exprime l'effet du mouvement d'un vaisseau qui rompt ses amarres.

DÉMARRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMARRER.

DÉMARRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marine, qui se dit de l'action de détacher. *On démarra le canon.*

DÉMARRER, se dit aussi familièrement & par extension, de toutes les choses lourdes & pesantes. *Il faut tâcher de démarrer cette poutre.*

DEMARRER, est encore verbe neutre

& signifie familièrement changer de place. *Il ne démarre pas de chez cette Dame.*

Démarrer, se dit aussi dans la signification de partir, sur-tout en parlant des vaisseaux qui sortent d'un port. *La Flotte démarra du port la veille de la Saint Louis.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉMASQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Démasquer.

DÉMASQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Os detegere.* Ôter le masque qui est sur le visage. *Il mit l'épée à la main quand on voulut le démasquer.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Ils se démasquèrent en entrant.*

Démasquer, se dit figurément, & signifie faire connoître une personne telle qu'elle est. *Il étoit bon de démasquer cet homme.*

On dit aussi figurément, qu'*une personne se démasque elle-même*; pour dire, qu'elle se fait connoître pour ce qu'elle est. *Bientôt vous la verrez se démasquer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉMASTIQUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Démastiquer.

DÉMASTIQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Ôter le mastic. *Démastiquer des morceaux de marbre.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉMÂTÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Démâter.

DÉMÂTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Malo navem exarmare.* Abattre, rompre le mât d'un vaisseau. *On démâta ces vaisseaux aussitôt qu'ils furent arrivés.*

Démâter, est aussi verbe neutre, & se dit des vaisseaux dont la tempête a brisé les mâts. *Ce vaisseau a démâté de tous ses mâts.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DEMBROWITZ; nom propre d'un bourg de Walachie, situé sur une rivière de même nom, environ à six lieues, sud, de Targowitz.

DEME; nom propre d'une petite rivière de la Prusse Ducale, qui coule entre la Nadrovie & la Samlandie.

DÉMÊLÉ; substantif masculin. *Rixa.* Querelle, dispute, brouillerie. *Je ne veux point avoir de démêlé avec lui.*

Différences relatives entre Démêlé & Différent.

Le sujet du *différent* est une chose précise & déterminée sur laquelle on se contrarie, l'un disant oui & l'autre non. Le sujet du *démêlé* est une chose moins éclaircie dont on n'est pas d'accord, & sur laquelle on cherche à s'expliquer pour savoir à quoi s'en tenir.

La concurrence cause des *différents* entre les particuliers. L'ambition est la source de bien des *démêlés* entre les Puissances.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième brève au singulier, mais longue au pluriel.

DÉMÊLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Démêler.

DÉMÊLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Extricare.*

Tirer & séparer les choses qui sont mêlées ensemble. *Démêlez les pièces de vingt-quatre sous d'avec les écus.*

On dit, *démêler un cheval de voiture;* pour dire, lui remettre les jambes où elles doivent être, quand il vient à les passer pardessus ses traits.

DÉMÊLER, se dit figurément dans la signification de distinguer. *Il est quelquefois difficile de démêler l'honnête homme d'avec le fripon.*

DÉMÊLER, signifie aussi appercevoir, reconnoître. *L'assemblée étoit si nombreuse, qu'on fut long-temps avant de pouvoir l'y démêler.*

On dit en termes de Vénerie, *démêler la voie;* pour dire, trouver la voie du cerf couru parmi d'autres cerfs.

DÉMÊLER, signifie encore dans le sens figuré, débrouiller, éclaircir. *Jamais nous ne parviendrons à démêler cette intrigue. Il démêla cette difficulté fort habilement.*

On dit aussi figurément, *se démêler d'un combat, d'une affaire, d'un embarras;* pour dire, s'en tirer sans danger, heureusement. *Il eut bien de la peine à se démêler d'entre les mains des sergens. Elle vint à bout de se démêler des chicanes qu'on lui avoit faites.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *démêler une fusée;* pour dire, débrouiller une intrigue, une affaire, un procès. *Il falloit être plus habile qu'il ne l'est pour démêler cette fusée.*

DÉMÊLER, signifie encore quereller; débattre, disputer. *Je ne veux rien avoir à démêler avec lui.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉMEMBRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMEMBRER.

DÉMEMBRÉ, se dit en termes de l'Art héraldique, des oiseaux qui n'ont ni pieds ni cuisses, & des animaux dont les membres ont été séparés.

DÉMEMBREMENT; substantif masculin. *Disjunctio.* Il n'a point d'usage au propre, & se dit figurément de l'action de retrancher quelque partie d'un corps politique. *Le démembrement de l'Empire Romain.*

DÉMEMBREMENT, se dit aussi de la chose démembrée. *La Hollande est un démembrement de la Monarchie d'Espagne.*

DÉMEMBREMENT DE FIEF, se dit en termes de Jurisprudence, de la division de l'unité & de l'intégrité d'un Fief, pour en faire plusieurs, tenus également du même Seigneur en hommage séparé. C'est ce qui arrive, lorsqu'on aliène partie de son Fief avec démission de foi sur la partie aliénée; il y a dans ce cas démembrement, & l'acquéreur tient la partie aliénée du Seigneur dominant, comme un Fief séparé.

Dans quelques Coutumes, & particulièrement dans celles d'Anjou & du Maine, on nomme *dépié de Fief*, ce que l'on appelle ailleurs *démembrement.*

Le démembrement étant préjudiciable au Seigneur dominant, il ne peut se faire sans son consentement. L'on ne peut donner à cens ou autrement aliéner la totalité de son Fief, même en se réservant la mouvance censuelle ou féodale, au préjudice du Seigneur dont ce Fief relève.

Le *jeu de Fief*, est lorsque le Vassal aliène une partie de son Fief, sans en former un Fief séparé & indépendant du sien; au lieu que le démembrement se fait lorsque

d'un Fief, on en fait plusieurs séparés & indépendans les uns des autres.

Il faut à cet égard, voir les dispositions des Coutumes, qui régissent les biens; l'article 51 de celle de Paris, porte que le Vassal ne peut démembrer son Fief au préjudice & sans le consentement de son Seigneur; mais qu'il peut se jouer de son Fief, sans payer profit au Seigneur dominant, pourvu que l'aliénation n'excède pas les deux tiers, & qu'il retienne la foi entière, & quelque droit seigneurial & domanial sur ce qu'il aliène. Ainsi, trois conditions sont nécessaires pour le jeu de Fief dans cette Coutume.

1°. Que ce soit sans démission de foi, c'est-à-dire, que le Vassal se réserve la foi entière de tout son Fief, pour la porter au Seigneur; ce qui conserve en quelque façon l'intégrité de la féodalité, de manière qu'à chaque mutation de la partie réservée, la foi & les droits accessoires sont dûs au Seigneur dominant.

2°. Que l'aliénation n'excède point les deux tiers du domaine, cens & rentes de son Fief, & qu'il y ait réserve du tiers au moins.

3°. Que le Vassal qui aliène, retienne sur la portion aliénée quelque devoir seigneurial, comme la justice, ou autre droit honorifique & domanial, tel que l'hommage, le cens, ou même une rente foncière, si elle est la première imposée.

Au moyen de ces conditions, il n'est point dû de droits au Seigneur dominant pour cette aliénation permise; mais s'il ne l'a pas agréée ou inféodée, il aura à toutes les ouvertures & mutations de Fief, qui arriveront du chef du Vassal, tous ses droits, profits & émolumens féodaux, tant sur ce qui a été aliéné, que sur ce qui a été réservé, de même que s'il n'y avoit pas eu de jeu de Fief.

Lorsqu'il y a démembrement ou jeu de Fief, qui excède ce qui est permis par les Coutumes, le possesseur tient les biens noblement; & s'il est roturier, il doit en payer le droit de franc fief.

Suivant l'article 19 de l'Arrêt du Conseil du 21 Janvier 1738, le droit de franc fief n'est dû, à l'occasion des accensemens ou aliénations à titre de cens & rentes faits par les Propriétaires des Fiefs, que dans le cas où ces aliénations excèdent la permission qui leur est accordée par les Coutumes, de se jouer de leurs Fiefs, ou d'en aliéner une partie.

Lorsqu'un héritage est affranchi par le Seigneur, du cens dont il étoit chargé, il reprend, par l'effet de cet affranchissement, la nobilité dont il jouissoit dans la main du Seigneur de Fief. Et cette conversion ne peut être empêchée par le Seigneur dominant, qui, loin d'en souffrir aucun préjudice, y trouve une augmentation de droits.

Dans les aliénations avec réserve de censive, le Seigneur ne peut aliéner avec rétention de directe, qu'une partie de son domaine; & lorsque cet objet est rempli, la partie qui doit demeurer entre ses mains, pour former la glèbe du Fief, ne peut être entamée par des aliénations nouvelles, sans opérer le *dépié* de Fief, dont l'effet est que l'acquéreur devient immédiatement Vassal du Suzerain, au même titre que le

le Seigneur du Fief l'étoit lui-même.

Il y a des Coutumes qui ne permettent pas même le jeu de Fief. Suivant l'article IX de l'Usance de Saintes, le Seigneur direct ne peut se jouer de son Fief, au préjudice du Suzerain : ainsi tous les accensemens donnent lieu au droit de franc fief, si l'acquéreur est roturier, nonobstant l'imposition du cens.

Les Fiefs de dignité, comme Duchés, Marquisats, Comtés & Baronnies, sont indivisibles, & ne peuvent se démembrer, pas même par partage.

Démembrement d'une Justice, se dit de la division d'une seule Justice en plusieurs.

Aucun Seigneur, quelque qualifié qu'il soit, ne peut démembrer sa Justice sans le consentement du Roi.

Celui qui a haute, moyenne & basse justice, ne peut céder à qui que ce soit la haute, la moyenne ou la basse, à moins que ce ne soit avec la glèbe à laquelle le Roi a attaché le droit de Justice.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la dernière moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

On prononce & l'on devroit écrire *démanbremant*. Voyez Orthographe.

DÉMEMBRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Lacerare*. Séparer les membres d'un corps, les arracher. *Les Poëtes ont écrit que les Bacchantes démembrèrent autrefois Orphée & Penthée.*

Démembrer, se dit figurément d'un corps politique, & signifie le diviser en plusieurs parties. *Démembrer un Etat, un Fief, une Seigneurie.* Voyez Démembrement.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉMÉNAGÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Déménager.

DÉMÉNAGEMENT; substantif masculin. *Supellectilis exportatio.* Transport de meubles d'une maison à une autre, où l'on va loger. *Il est occupé de son déménagement.*

DÉMÉNAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Supellectilem exportare.* Transporter ses meubles de la maison d'où l'on déloge, dans celle où l'on va loger. *Il faut d'abord déménager les lits & la batterie de cuisine.*

Déménager, s'emploie aussi substantivement. *Cette Dame doit déménager demain.*

Déménager, se dit figurément & familièrement, & signifie sortir du lieu où l'on est. Il se dit ordinairement quand on en fait sortir par force. *Il voulut parler haut dans cette assemblée, mais on le fit bien vîte déménager.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe moyenne.

DÉMENCE; substantif féminin. *Dementia.* Folie, aliénation d'esprit. Il se dit particulièrement de l'alié-

nation d'esprit, reconnue par les Médecins ou par les Juges.

L'exercice de l'entendement se faisant par le moyen du changement de l'impression que reçoit la surface ou la substance des fibres du cerveau, l'altération dans la disposition de ces fibres peut occasionner la démence.

Elle peut aussi être causée par le vice des esprits, s'ils n'ont pas assez d'activité pour mouvoir les fibres, s'ils sont languissans, épuisés; s'ils sont trop séreux, ou trop visqueux.

Le petit volume de la tête, & particulièrement la petite quantité de cerveau, une secousse violente dans cette partie, *&c.* sont encore des causes de démence.

Cette maladie est très-difficile à guérir, parce qu'elle suppose, de quelque cause qu'elle provienne, un grand vice dans les fibres médullaires, ou dans le fluide nerveux; elle est incurable, quand elle est un effet de l'âge ou d'un défaut de conformation. Au reste, la curation doit être conforme aux indications que présente la cause du mal.

En Jurisprudence, les personnes qui sont en démence, ne peuvent régulièrement, ni contracter, ni tester, ni ester en jugement; c'est pourquoi on les fait interdire, & on leur donne un curateur pour administrer leurs biens.

A l'égard des actes passés avant l'interdiction, ils sont valables, à moins que l'on ne prouve que la démence avoit déja commencé au temps de l'acte.

Les preuves de démence se font par les écrits de la personne, par ses réponses verbales aux interrogations qu'on lui fait en Justice, par le rapport des Médecins, & par les Témoins qui attestent les faits de démence.

La démence seule n'est pas une cause de séparation de corps; mais elle donne ouverture à la séparation de biens.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

DÉMENÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMENER.

DÉMENER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sese agitare.* Terme du style familier, qui signifie s'agiter, se débattre, se remuer violemment. *Elle s'est bien démenée.*

DÉMENTER; (se) vieux verbe pronominal réfléchi, qui signifioit autrefois se tourmenter, s'affliger.

DÉMENTI; substantif masculin. *Mendacii exprobratio.* Parole ou discours, par lequel on dit à quelqu'un qu'*il en a menti.*

Le démenti est regardé parmi nous comme une injure plus ou moins grave, selon les circonstances. L'illustre Auteur de l'Esprit des Loix remarque que nous devons, sur cet objet, nos principes ou nos préjugés à l'institution du combat judiciaire. L'accusateur commençoit par déclarer devant le Juge, qu'un tel avoit commis une telle action; & celui-ci répondoit, que l'autre en avoit menti: sur quoi le Juge ordonnoit le duel. Ainsi la maxime s'établit, que lorsqu'on avoit reçu un démenti, il falloit se battre.

Depuis la défense des duels, on a établi des loix pénales contre ceux qui donneroient des démentis aux autres.

L'Edit du mois de Décembre

1604, veut que celui qui aura donné un démenti à un Officier de Robe, soit condamné à demander pardon, & à quatre ans de prison.

Selon le Règlement des Maréchaux de France, du mois d'Août 1653, les Gentilshommes & Officiers qui auront donné un démenti, doivent être condamnés à deux mois de prison, & à demander pardon à l'offensé.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième brève au singulier, mais longue au pluriel.

DÉMENTI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMENTIR.

DÉMENTIERS; vieux mot qui signifioit autrefois cependant.

DÉMENTIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme SENTIR. *Mendacium exprobrare.* Dire à quelqu'un qu'il a menti, lui soutenir qu'il n'a pas dit vrai. *Vous ne deviez pas le démentir.*

DÉMENTIR, signifie aussi contredire une personne, faire voir qu'elle n'a pas dit vrai, qu'une chose n'est pas vraie. *On a démenti cet Auteur par le témoignage des Anciens. Cela sera démenti par les faits.*

On dit figurément, *démentir sa naissance, son caractère, son état,* &c. pour dire, faire des actions indignes de sa naissance, de son caractère, de son état, &c. *Il ne démentira pas sa naissance.*

SE DÉMENTIR, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie se dédire. *Puisqu'il vous a promis ses services, vous pouvez compter sur lui, il ne se démentira pas.*

SE DÉMENTIR, se dit aussi dans le sens figuré, & signifie se relâcher, déchoir d'un état. *Les gens de bien ne se démentent jamais. Ce Poëme ne s'est point démenti.*

SE DÉMENTIR, se dit encore figurément des édifices, de la charpente, de la menuiserie. *Ce château ne s'est pas démenti jusqu'à présent. Ce lambris ne tardera pas à se démentir.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DEMER; nom propre d'une rivière des Pays-Bas, qui a sa source dans le Pays de Liége, à l'occident de Mastricht, & son embouchure dans la Dile, au-dessous d'Alost.

DÉMÉRITE; substantif masculin. *Delictum.* Qui excite le blâme, qui rend digne de punition. *On lui reprocha le démérite de sa conduite.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

DÉMÉRITÉ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉMÉRITER.

DÉMÉRITER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Peccare.* Perdre, par quelque discours ou action reprochable, la bienveillance, l'affection d'une personne. *Elle tâchera de ne pas démériter auprès de vous.*

DÉMÉRITER, s'emploie dans le dogmatique, & signifie faire quelque chose qui prive de la grâce de Dieu. *Il faut que les actions soient libres pour mériter & démériter.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉMESURÉ, ÉE; adjectif. *Immodicus, a, um.* Qui excède la mesure ordinaire. *Les patagons sont d'une grandeur démesurée.*

DÉMESURÉ, se dit aussi figurément

en choses morales, & signifie extrême, excessif. *Il a toujours eu une ambition démesurée. Elle a une envie démesurée de paroître à la Cour.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & les autres brèves au singulier masculin; mais la quatrième est longue au pluriel & au féminin, qui a une cinquième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas *une démesurée ambition*, mais *une ambition démesurée*.

DÉMESURÉMENT; adverbe. *Immodicè.* D'une manière démesurée, excessive. *Elle avoit démesurément envie de vous voir.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, les deux suivantes brèves, & la dernière moyenne.

On prononce & l'on devroit écrire *démezurémant*. Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉMÉTRIADE; nom propre d'une ancienne ville de Grèce, dans la Thessalie.

DÉMÉTRIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Grecs célébrèrent autrefois à l'honneur de Cérès, & dont une des principales cérémonies consistoit à se frapper avec des fouets d'écorce d'arbre.

Il y a encore eu une autre Fête de même nom, instituée à l'honneur de Démétrius Poliorcete, ou le Preneur de Villes.

DÉMÉTRIOWITZ; nom propre d'une ville de Russie, située dans le duché de Smolensko, sur la rivière d'Ugra, au 54e degré de longitude, & au 52e 30 minutes de latitude.

DÉMÉTRIUS; nom propre d'un Philosophe Cynique, que Vespasien voulut attacher à ses intérêts par un présent. Le Cynique répondit : *Si l'Empereur a dessein de me tenter, qu'il m'envoye son Diadème.* Le Prince, peu accoutumé à cette liberté, le chassa de Rome avec tous les autres Philosophes, & le relégua dans une île. Le Cynique égaya son exil, en vomissant des injures contre l'Empereur. Ce Prince lui fit dire : *Tu fais tout ce que tu peux pour que je te fasse mourir, mais je ne m'amuse pas à faire tuer tous les Chiens qui aboient.* Ce *Démétrius* avoit été Disciple d'*Appollonius de Thyane.*

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE; nom propre d'un Philosophe célèbre, Disciple de Théophraste, qui acquit un tel crédit sur l'esprit des Athéniens, par ses vertus & par son éloquence, qu'ils lui confièrent le gouvernement de leur Ville, en qualité d'Archonte, 309 ans avant l'ère chrétienne. Pendant les dix années qu'il fut à la tête des affaires dans Athènes, il embellit cette ville d'un grand nombre d'édifices, & rendit heureux ses concitoyens, qui, par reconnoissance, lui élevèrent autant de Statues d'airain, qu'il y avoit de jours dans l'année. Son mérite excita l'envie : il fut condamné à mort, & ses Statues furent renversées. *Au moins*, répondit-il à celui qui lui annonça cette nouvelle, *ils ne m'ôteront pas la vertu qui me les a méritées.* Le Philosophe se retira, sans se plaindre, chez *Ptolémée Lagus*, Roi d'Egypte. Ce Prince le consulta sur la succession de ses enfans. On dit qu'il lui conseilla de mettre la Couronne sur la tête des fils d'*Euridice. Philadelphe*, fils de *Bérénice*, fut si outré de ce conseil, qu'après la mort de son

père, l'an 283 avant l'ère chrétienne, il relégua le Philosophe dans la haute Egypte. *Démétrius* ennuyé de son exil, & dégoûté de la vie, se donna la mort, en se faisant mordre par un aspic. C'est du moins ce qu'assure *Diogène Laerce*, mais il est contredit par d'autres Auteurs. Ceux-ci assurent que *Démétrius* eut beaucoup de crédit auprès de *Ptolémée Philadelphe*, qu'il enrichit sa Bibliothèque de deux cent mille volumes, & qu'il engagea ce Prince à faire traduire la Loi des Juifs d'hébreu en grec. Tous les Ouvrages que *Démétrius de Phalère* avoit composés sur l'histoire, la politique & l'éloquence, sont perdus. La Rhéthorique, que plusieurs Historiens lui attribuent, est de *Denys d'Halicarnasse*.

DÉMÉTRIUS GRISKA; nom propre d'un Moine Greç, de l'Ordre de Saint-Basile, qui naquit avec de l'esprit & une figure agréable. Un Religieux du même Monastère que lui, ne voulant pas qu'un tel homme restât enseveli dans le Cloître, entreprit de le placer sur le Trône. Après que ce vieux Moine eut donné au jeune homme des instructions sur le rôle qu'il devoit jouer, il l'envoya en Lithuanie au service d'un Seigneur distingué. *Démétrius* ayant été un jour insulté par son Maître, se mit à pleurer, & dit qu'on ne le traiteroit pas de la sorte si on le connoissoit. *Eh! qui es-tu donc*, lui demanda le Seigneur Lithuanien? *Je suis*, répondit le Moscovite, *fils du Czar Jean Basilowits; l'usurpateur Boris voulut me faire assassiner, mais on substitua à ma place le fils d'un Prêtre, qui me ressembloit parfaitement, & on me fit ensuite évader.* Le Lithuanien frappé de l'air de vérité que le fourbe avoit mis dans son récit, le reconnut pour le véritable *Démétrius*. Ce Seigneur l'ayant recommandé au Vaivode de *Sandomir*, la Pologne arma pour lui, à condition qu'il établiroit la Religion Romaine en Moscovie. Ses succès étonnèrent les Russes; ils lui envoyèrent des Députés, pour le prier de venir prendre possession de ses Etats. On lui livra le *Czar Foëdor* & toute sa famille. L'usurpateur fit étrangler la mère & le fils de ce Prince. Mais la résolution que prit *Démétrius*, d'épouser une Catholique Romaine, le rendit bientôt odieux : c'étoit la fille du Vaivode de *Sandomir*. Le Peuple vit avec horreur un Roi & une Reine Catholiques, une Cour composée d'Etrangers, sur tout une Eglise qu'on bâtissoit pour des Jésuites. Un Bojard, nommé *Zuski*, se met à la tête de plusieurs Conjurés, au milieu des fêtes qu'on donnoit pour le mariage du *Czar*: il entre dans le Palais, le sabre dans une main & une croix dans l'autre, & casse la tête à l'Imposteur d'un coup de pistolet. Son corps, traîné sur la place qui étoit devant le Château, demeura exposé pendant trois jours à la vue du Peuple. Le Vaivode de *Sandomir*, son fils, & sa fille, qui n'avoit goûté que très peu de temps le plaisir de se voir Grande Duchesse de Moscovie, furent mis en prison. *Zuski*, Chef de la Conspiration, fut élu Grand Duc, & Couronné le premier Juin 1606. On prétend que ce qui irrita le plus les Moscovites contre *Démétrius*, fut que ce Prince ne demanda pas au Patriarche la permission de coucher avec sa femme; qu'il ne se lavoit point dans certaines étuves après avoir couché avec elle,

suivant l'usage du Pays; & que la nouvelle Mariée & les autres Dames Polonoises, jouant au Piquet, avoient marqué leurs points avec de la craye sur le revers d'une image de *Saint Nicolas*.

DÉMETTRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Artus laxare*. Disloquer, faire sortir un os de sa place. *Cet effort lui démit un membre*.

DÉMETTRE, signifie aussi déposer, destituer d'une charge, d'un emploi. *On le démit de sa charge pour avoir malversé*.

SE DÉMETTRE, est aussi verbe pronominal réfléchi, & signifie se défaire d'une charge, d'un emploi, d'une dignité. *Il s'est démis de son régiment. Il veut se démettre de son emploi*.

Différences relatives entre ABDIQUER & SE DÉMETTRE.

Ces deux mots signifient en général quitter une charge, un emploi, une dignité, avec cette différence, qu'*abdiquer* ne se dit guères que des postes considérables, & suppose de plus un abandon volontaire; au lieu que *se démettre* peut être forcé, & peut s'appliquer aux petites places. *Exemples*. Dioclétien & Charles-Quint *abdiquèrent* l'Empire. Ce Prince fut contraint d'*abdiquer* la Couronne. Le Lieutenant Général de ce Bailliage s'est *démis* de sa charge en faveur de son neveu.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

Vous trouverez au mot ADMETTRE, la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps de DÉMETTRE, n'y ayant que la sylabe *ad* à changer en *de*.

DÉMEUBLÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMEUBLER.

DÉMEUBLEMENT; substantif masculin. Action de démeubler. *C'est un démeublement difficile*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

DÉMEUBLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Supellectilem eximere*. Ôter les meubles d'une chambre, d'une maison, d'un appartement. *On démeuble son château*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DEMEURANCE; vieux mot qui signifioit autrefois demeure.

DEMEURANT, ANTE; adjectif. *Habitans*. Qui habite dans un endroit. *Pardevant le Notaire soussigné, sont comparus le sieur* un tel, *demeurant à Lyon; & la dame* une telle, *demeurante à Paris*.

AU DEMEURANT, s'est dit autrefois adverbialement, pour dire, au reste, au surplus. Il est encore usité quelquefois dans cette acception, mais seulement dans le style familier.

DEMEURE; substantif féminin. *Domicilium*. Habitation, domicile, endroit dans lequel on habite. *C'est une demeure bien gaie, bien triste. Il doit changer de demeure au premier jour*.

DEMEURE, se dit aussi du temps pendant lequel on reste dans un endroit. *Ils firent une assez longue demeure dans ce château*.

On dit d'une chose, qu'*elle n'est pas à demeure, qu'elle n'est pas faite à demeure;* pour dire, qu'elle ne doit pas demeurer en l'état où elle est.

Demeure, se dit en termes de Palais, du retardement du temps qui court au-delà du terme, où l'on doit payer ou faire quelque chose. Ainsi l'on dit, qu'*une personne est en demeure de faire quelque chose;* pour dire, qu'elle a laissé écouler le temps dans lequel elle auroit dû remplir son obligation.

On dit aussi, *constituer*, *mettre quelqu'un en demeure;* pour dire, le sommer juridiquement de remplir son obligation. On peut constituer quelqu'un en demeure par un acte extrajudiciaire; mais pour faire courir les intérêts, il est nécessaire de former une demande judiciaire.

Il est inutile de constituer son adversaire en demeure, dans les cas où les délais, pour faire quelque chose, sont fixés par les coutumes & les ordonnances, parce qu'alors *dies interpellat pro homine.*

On dit, qu'*il y a péril dans la demeure;* pour dire, que le retardement peut causer du préjudice.

On dit de quelqu'un, qu'*il est en demeure envers son ami*, *envers une personne;* pour dire, qu'il ne leur rend pas les bienfaits, les plaisirs qu'il en a reçus.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

DEMEURÉ ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Demeurer.

DEMEURER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Manere.* Habiter en quelque endroit. *Il va demeurer dans ce château. Elle demeure à la campagne.*

Dans cette acception, les temps composés de ce verbe se forment avec l'auxiliaire Avoir. *Il a demeuré*, &c.

Demeurer, signifie aussi rester. *Il en demeure encore plus qu'il n'en faut.*

Dans cette acception, les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire Être. *Il ne lui est rien demeuré de cette succession.*

On dit, qu'*il est demeuré tant d'hommes sur la place;* pour dire, qu'il y a eu tant d'hommes de tués. *Il demeura six cens hommes sur la place, sur le champ de bataille.*

On dit, *demeurer confus*, *demeurer interdit*, *demeurer inutile*, *demeurer à ne rien faire*, *demeurer les bras croisés;* pour dire, rester confus, interdit, *&c.*

On dit aussi, *demeurer d'accord;* pour dire, consentir.

On dit encore, *demeurer au filet;* pour dire, manquer de mémoire. *Ce Prédicateur demeura au filet en débitant son sermon.*

On dit de quelqu'un qui a paru tout étonné sur une nouvelle qu'on lui a apprise, qu'*il est demeuré froid comme glace.*

Demeurer garant, se dit en termes de Palais, & signifie répondre de l'exécution d'une promesse faite par un autre, s'en rendre caution.

Demeurer du croire, se dit en termes de Commerce, & signifie être garant de la solvabilité de ceux à qui l'on vend des marchandises à crédit, pour le compte d'autrui.

On dit de quelqu'un, qu'*il demeure en arrière*, *en reste;* pour dire, qu'il reste débiteur. *Ce Fermier demeure tous les ans en arrière.*

On dit en termes de compte, qu'*une partie*, *qu'un article est demeuré en souffrance;* pour dire, qu'il n'est passé & alloué qu'à la charge

d'en justifier par quittances, décharges, ordres ou autrement.

Demeurer, signifie aussi tarder. *Cette maladie demeure long-temps à se guérir.*

Demeurer, signifie encore s'arrêter. *Il nous faudra demeurer ici jusqu'à ce qu'il soit revenu de la ville.*

On dit en parlant de choses qu'il est dangereux d'écrire, *la parole vole, & l'écriture demeure.*

On dit d'une chose qu'on a avalée, qu'*elle est demeurée sur le cœur, sur l'estomac ;* pour dire, qu'elle cause des soulevemens de cœur, des maux d'estomac ; qu'elle pèse sur l'estomac.

On dit aussi figurément, qu'*une chose est demeurée sur le cœur à quelqu'un ;* pour dire, qu'il en conserve du ressentiment.

On dit encore figurément, *la victoire nous est demeurée, l'affront leur en est demeuré ;* pour dire, nous avons eu la victoire, ils en ont eu l'affront.

On dit, *demeurer sur son appétit ;* pour dire, se retenir de manger quand on a encore appétit.

On dit aussi figurément & familièrement, *demeurer sur son appétit ;* pour dire, quitter avec regret quelque chose d'agréable, qui fait plaisir.

On dit encore figurément & familièrement, *demeurer sur la bonne bouche*, lorsque dans les choses qui regardent ou les sens, ou l'esprit, la dernière affecte plus agréablement que les autres, & que l'on s'y arrête.

On dit figurément, en parlant de l'endroit où l'on a discontinué un discours, une lecture, *nous en sommes demeurés-là.*

On dit, *demeurer dans un discours, dans une harangue*, &c. pour dire, manquer tellement de mémoire en prononçant un discours, une harangue, qu'on ne sauroit plus continuer ce qu'on avoit à dire. *Cet Avocat fut obligé de demeurer au milieu de son plaidoyer.*

Demeurer, signifie dans le sens figuré, être permanent. *Cette machine demeure en état.*

On dit proverbialement d'une chose qu'on a perdue dans quelque endroit, qu'*elle y est demeurée pour les gages.*

On dit aussi populairement de quelqu'un qui est mort dans un voyage, dans une guerre, dans une expédition, qu'*il y est demeuré pour les gages.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il est demeuré en beau chemin ;* pour dire, qu'il a manqué une fortune, une entreprise, lorsqu'il y avoit le plus d'apparence qu'il y réussiroit, lorsque le succès en paroissoit infaillible.

On dit aussi dans la même acception, *il ne faut pas en demeurer en si beau chemin.*

On dit encore de quelqu'un, qu'*il n'en demeurera pas là ;* pour dire, que sa fortune deviendra plus considérable dans la suite.

On dit aussi d'une personne à qui l'on a fait quelque offense, qu'*elle n'en demeurera pas là ;* pour dire, qu'elle poussera loin son ressentiment.

On dit encore figurément, qu'*une affaire n'en demeurera pas là ;* pour dire, qu'elle pourra avoir des suites bonnes ou mauvaises.

On dit aussi figurément d'une chose que l'on préfére à plusieurs autres, entre lesquelles il s'agit de choisir, *il faut en demeurer là : demeurons-en là ;* pour dire, c'est celle-là qu'il faut choisir.

On

On dit encore figurément, quand on voit qu'une contestation devient trop échauffée, *demeurons-en là;* pour dire, n'en parlons pas davantage.

Différences relatives entre Demeurer, Rester.

L'idée commune à ces deux mots est de ne se point en aller; & leur différence consiste, dit M. l'Abbé Girard, en ce que *demeurer* ne présente que cette idée simple & générale, de ne pas quitter le lieu où l'on est; & que *rester* a de plus une idée accessoire de laisser aller les autres.

Il faut être Hypocondre pour *demeurer* toujours chez soi, sans compagnie & sans occupation. Il y a des femmes qui ont la politique de *rester* les dernières aux cercles, pour dispenser les autres de médire d'elles.

Il paroît aussi que le second de ces mots convient mieux dans les occasions où il y a une nécessité indispensable de ne pas bouger de l'endroit, & que le premier figure bien où il y a pleine liberté. Ainsi l'on dit que la Sentinelle *reste* à son poste, & que le Dévôt *demeure* long-temps à l'Eglise.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DEMI, IE; adjectif singulier. *Semis.* Qui contient une des portions d'un tout divisé en deux parties égales. Dans cette acception, lorsqu'il se met après le substantif, il en prend le genre, & il est ordinairement précédé par un nom de nombre avec la particule Et. *Un pied & demi. Une livre & demie.*

Lorsque *demi* précède le substantif, il est indéclinable. *Un demi-pied. Une demi-livre.*

On dit, *midi & demi*, *minuit & demi;* pour dire, demi-heure après midi, après minuit.

On dit, *entendre à demi-mot;* pour dire, entendre ce que quelqu'un veut dire, quoiqu'il ne s'explique pas entièrement.

On dit, *il n'y en a pas à demi;* pour dire, il y en a beaucoup.

Demi, se dit quelquefois proverbialement & familièrement à la suite de certains mots, qui dénotent quelque mauvaise qualité, & alors il signifie qui enrichit sur cette qualité, comme dans ces phrases: *A fourbe, fourbe & demi. A trompeur, trompeur & demi. A menteur, menteur & demi.*

On dit aussi proverbialement, figurément & familièrement, *en diable & demi;* pour dire, excessivement. *Il le battit en diable & demi.*

Demi, se joint quelquefois à un substantif, de manière qu'ils ne peuvent être détachés l'un de l'autre pour former un sens qui se rapporte à celui qu'ils ont étant joints ensemble, comme dans cette expression, *demi-setier.* Voyez *ce mot*,

Demi, s'emploie aussi devant divers substantifs qui expriment quelque qualité, & alors il signifie qui participe à cette qualité. *Demi-Dieu, demi-Déesse*; sont des mots de cette classe. *Voyez* Demi-Dieu.

On dit par mépris, *un demi-Savant;* pour dire, un homme qui ne sait rien qu'à demi, ou qui présume savoir beaucoup, quoiqu'il sache peu.

Demi, s'emploie encore devant divers

adjectifs, & signifie presque. *Ces fruits sont demi-mûrs. Des confitures demi-cuites.*

DEMIE, se dit quelquefois substantivement au féminin, dans la signification de demi-heure, & alors il reçoit un pluriel. *Cette horloge sonne-t-elle les demies?*

La première syllabe est très-brève, & la seconde brève au masculin, mais longue au féminin.

DEMI-AIR; substantif masculin, & terme de Manège, qui se dit d'un des sept mouvemens qu'on fait faire au cheval. Dans ce mouvement les parties antérieures du cheval sont plus élevées que dans le terre-à-terre; mais le mouvement des jambes du cheval est plus prompt dans le terre-à-terre, que dans le demi-air.

DEMI-ARIENS, ou SEMI-ARIENS; (les) On a ainsi appelé ceux qui condamnèrent, en apparence, les erreurs d'Arius, en se séparant de sa faction; mais qui ne laissèrent pas de les conserver, puisqu'en disant que le Fils n'étoit point dans l'ordre des autres créatures, ils refusèrent de reconnoître qu'il fût consubstantiel au Père.

DEMI-BASTION; substantif masculin, & terme de l'Art Militaire, qui se dit de la partie du bastion, comprise entre la capitale, la face, le flanc, & la demi-gorge.

DEMI-CASE; substantif féminin, & terme de Trictrac, qui se dit de la flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame abattue.

DEMI-CASTOR; substantif masculin. *Voyez* CASTOR.

DEMI-CEINT; substantif masculin. *Semi-cinctium.* Ceinture faite de chaînons de métal, & dont les femmes se servoient autrefois pour accrocher des clefs, des ciseaux, *&c.*

DEMI-CEINTIER; substantif masculin. Les Chaînetiers prennent cette qualité dans leurs statuts, parce qu'ils faisoient les demi-ceints lorsqu'ils étoient à la mode.

DEMI-CERCLE; substantif masculin, & terme de Géométrie, qui se dit de la moitié d'un cercle, ou de l'espace compris entre le diamètre d'un cercle, & la moitié de la circonférence.

DEMI-CERCLE, se dit aussi d'un instrument d'arpentage, que l'on appelle quelquefois *Graphomètre.*

DEMI-CLEF; substantif féminin, & terme de Marine, qui se dit d'un nœud que l'on fait d'une corde sur une autre corde.

DEMI-CORDE; substantif féminin. C'est ce qu'on appelle à Paris *une voie de bois*, ou ce qu'il peut y avoir de buches dans une membrure haute de quatre pieds, & longue de quatre.

DEMI-DIAMÈTRE; substantif masculin, & terme de Géométrie, qui se dit d'une ligne droite tirée du centre d'un cercle ou d'une sphère, à sa circonférence; c'est ce qu'on appelle autrement *rayon.*

DEMI-DIEU, DEMI-DÉESSE; substantifs, & termes de Mythologie. L'antiquité désigna sous ces noms les enfans nés du commerce des Dieux avec les humains, parce qu'elle croyoit qu'ils participoient de la nature divine. Tels furent Hercule, les Faunes, les Nymphes, *&c.*

DEMI-DIEU, se dit poëtiquement de quelqu'un qui semble participer, en quelque sorte, de la divinité, par la grandeur de ses actions, & par l'éclat de son rang.

DEMI-ÉPINEUX; adjectif masculin,

& terme d'Anatomie. Winslow donne ce nom à trois muscles différens. Le premier est un muscle du cou, qui fait partie du muscle épineux du dos.

Le second est un muscle du dos, qui est situé entre les apophyses épineuses & les transverses des vertèbres dorsales.

Le troisième est un muscle des lombes, que l'on appelle autrement *transversaire épineux des lombes*.

DEMI-FLEURON; substantif masculin. Les Botanistes appellent *fleurs à demi-fleurons*, des bouquets composés de plusieurs pièces fistuleuses par le bas, plates dans le haut, & garnies d'une espèce de languette qui passe au travers de la gaîne du demi-fleuron, comme dans le pissenlit, la chicorée, *&c.*

DEMI-FUTAYE; substantif féminin. Forêt dont les arbres ont depuis quarante ans jusqu'à soixante.

DEMI-GORGE; substantif féminin, & terme de Fortifications, qui se dit du prolongement de la courtine, depuis l'angle du flanc, ou du flanc jusqu'à la rencontre de la capitale du bastion.

La *Demi-gorge* du bastion doit être au moins égale au flanc, afin que le bastion soit bien proportionné; ainsi elle peut avoir depuis 20 jusqu'à 30 toises: elle peut être plus grande, quand l'angle du polygone qu'on fortifie, est fort obtus.

On appelle *Demi-gorge des Demi-lunes*, les parties de la contrescarpe comprises entre son angle rentrant, & l'extrémité des faces de la demi-lune. Et l'on appelle *Demi-gorges des places d'armes du chemin couvert*, les parties du côté intérieur sur lesquelles se font les places d'armes.

DEMI-HOLLANDE; substantif féminin. On donne ce nom dans le Commerce, aux toiles de lin blanches & fines qui se fabriquent pour la plupart, en Picardie, sur quinze aunes de longueur, & trois quarts de largeur.

DEMI-JEU; substantif masculin. Terme de Musique instrumentale, par lequel on désigne une manière de jouer, qui tient le milieu entre le fort & le doux.

DEMI-INTEROSSEUX; adjectif, & terme d'anatomie, qui se dit d'un petit muscle situé entre le pouce & l'index. Il s'attache par une de ses extrémités à la première phalange du pouce, & se termine à la base de la première phalange du doigt index. Ce muscle par son action, éloigne ce doigt des autres, & l'approche du pouce.

DEMI-LUNE; substantif féminin. *Lunatum propugnaculum*. Terme de Fortifications, qui se dit d'un ouvrage fait en triangle, dans les dehors d'une place de guerre, au-devant de la courtine de la place, & servant à couvrir la contrescarpe & le fossé.

On pratique quelquefois des flancs aux demi-lunes; alors elles ressemblent à des bastions détachés de l'enceinte.

On construit aussi quelquefois une autre demi-lune dans la première pour augmenter la défense.

Demi-lune, se dit aussi en termes d'Architecture civile, d'une portion circulaire en tour creuse, qu'on emploie avantageusement dans la distribution des portes-cochères, lorsque la voie publique est trop resserrée pour le passage des voitures. Les demi-lunes s'emploient aussi dans l'intérieur des cours pour donner plus d'étendue aux murs de face, & faciliter les dégagemens;

ou pour éclairer des anti-chambres, des salles à manger, *&c.*

DEMI-LUNE D'EAU, se dit en termes de Décorations de Jardins, d'une sorte d'amphithéâtre circulaire, orné de pilastres, de niches ou renfoncemens rustiques, avec des fontaines en nappes, ou des statues hydrauliques, comme à Frescati, près de Rome.

DEMI-MEMBRANEUX, adjectif, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne un muscle qui vient par un tendon plat, de la tuberosité de l'os ischium, descend postérieurement, & un peu intérieurement le long de la cuisse, & va s'insérer à la partie postérieure & supérieure du tibia, par un tendon court. Il est placé immédiatement sous le demi-nerveux, & il aide à la fléxion de la jambe vers la cuisse.

DEMI-MESURE; substantif féminin, & terme de Musique, par lequel on désigne un espace de temps qui dure la moitié d'une mesure.

DEMI-MÉTAL; substantif masculin. Subsistance minérale qui a plusieurs propriétés des vrais métaux, dont elle diffère néanmoins par sa pesanteur spécifique, & parce qu'elle n'est, ni ductile, ni malléable, ni fixe au feu, comme les vrais métaux.

On ne connoît jusqu'à présent que cinq demi-métaux qui sont le régule d'antimoine, le zinc, le bismuth, le régule de cobalt, & le régule d'arsenic. *Voyez* ces mots.

DEMI-METOPE; substantif féminin, & terme d'Architecture, qui se dit d'un espace un peu moindre que la moitié d'une metope, à l'encoignure de la frise dorique.

DEMI-NERVEUX; adjectif, & terme d'Anatomie, qui se dit d'un muscle long ainsi appelé de ce qu'il est moitié charnu & moitié nerveux. Son extrémité supérieure est attachée à la tubérosité de l'os ischium, où il s'unit à la longue tête du biceps, l'espace d'environ trois travers de doigt; il descend ensuite le long de la partie postérieure, & un peu interne de la cuisse; vers le milieu de cette partie, son corps se change en un tendon menu, rond, qui s'élargit lorsqu'il est parvenu au côté interne du genou, & se termine à la partie supérieure interne du tibia, environ trois travers de doigt au-dessous de la tubérosité de cet os, & immédiatement au-dessous du tendon du muscle grêle interne. Son extrémité inférieure jette des fibres aponévrotiques, par lesquelles se forme en partie l'aponévrose qui couvre les muscles de la partie postérieure de la jambe. Ce muscle est un des fléchisseurs de la jambe.

DEMI-ORBICULAIRE; adjectif, & terme d'Anatomie. Winslow donne ce nom aux deux portions du muscle orbiculaire des lèvres dont il fait deux muscles particuliers. L'un est supérieur; il l'appelle *demi-orbiculaire supérieur.* L'autre fait le muscle *demi-orbiculaire inférieur;* il dit qu'il vaudroit mieux les appeler *demi-ovalaires;* ce qui a engagé ce savant Anatomiste à faire deux muscles de l'orbiculaire, c'est qu'il a remarqué que les deux portions sont distinguées l'une de l'autre, & qu'elles communiquent ensemble à la commissure des lèvres. Le demi-orbiculaire supérieur est élargi par un faisceau musculaire qui est fait d'une des deux portions du muscle canin: Winslow en a fait encore un muscle nommé *sur demi-orbiculaire.*

Les muscles demi-orbiculaires approchent les lèvres l'une de l'autre, & peuvent même les alonger en-dehors.

DEMI-ORDONNÉE; substantif féminin, & terme de Géométrie, qui se dit de la moitié d'une ligne droite, tirée au dedans d'une courbe, & divisée par le diamètre de cette courbe en deux parties.

DEMI-PAUSE; substantif féminin, & terme de Musique. Il se dit d'un caractère qui marque un silence dont la durée doit être égale à celle d'une demi-mesure à quatre temps, ou d'une blanche. Comme il y a des mesures de différentes valeurs, & que celle de la *demi-pause* ne varie point, elle n'équivaut à la moitié d'une mesure, que quand la mesure entière vaut une ronde; à la différence de la pause entière qui vaut toujours exactement une mesure grande ou petite.

DEMI-PIQUE; *voyez* Esponton, c'est la même chose.

DEMI-PONT; substantif masculin, & terme de Marine, qui se dit du corps-de-garde d'un vaisseau.

DEMI-REVÊTEMENT; substantif masculin, & terme de Fortifications, par lequel on désigne un revêtement de Maçonnerie, qui soutient les terres du rempart, seulement depuis le fond du fossé jusqu'au niveau de la campagne, ou un pied au-dessus.

DEMIS, ISE; adjectif & participe passif. *Voyez* Démettre.

DEMI-SCEAU; substantif masculin. On appelle ainsi le sceau dont on se sert à la Chancellerie d'Angleterre, pour sceller les Commissions des Juges délégués sur un appel en matière Ecclésiastique ou de Marine.

DEMI-SETIER; substantif masculin. Petite mesure de liqueur qui contient le quart d'une pinte. *Nous bûmes chacun un demi-setier de vin.*

Demi-Setier, se dit aussi de la quantité de liqueur contenue dans le demi-setier. *Voulez-vous boire un demi-setier?*

On dit encore, *un demi-setier d'olives*, parce qu'on vend les olives à cette mesure.

DEMI-SOUPIR; substantif masculin, & terme de Musique. Il se dit d'un caractère qui marque un silence, dont la durée est égale à celle d'une croche, ou de la moitié d'un soupir.

DÉMISSION; substantif féminin. *Abdicatio.* C'est en général, l'acte par lequel on se démet de quelque chose.

Démission d'un Bénéfice, qu'on appelle aussi *résignation*, se dit de l'acte par lequel un Ecclésiastique renonce à un Bénéfice dont il étoit pourvu.

On distingue deux sortes de démissions bénéficiales. L'une qui est pure & simple, & au moyen de laquelle le Collateur peut disposer du Bénéfice au profit de qui bon lui semble; & l'autre qui se fait en faveur de quelqu'un.

Celui qui se démet, doit faire remettre sa démission entre les mains de son supérieur.

Le Pape peut recevoir les démissions par un effet de la prévention dont il jouit en France. Celui qui craint d'avoir commis quelque simonie, ou fait quelque confidence dans l'obtention de son Bénéfice, peut lui en faire une démission pure & simple, & ensuite, par une autre supplique, lui demander le Bénéfice vacant par cette démission. Dans ce cas, il se fait deux signatures, l'une de démission, l'autre de provision par démission; & la première doit

contenir deux choses, l'admission de la démission, & la déclaration que le Bénéfice est vacant par cette démission.

Le Légat d'Avignon peut admettre des résignations pures & simples, & non point *in favorem*. En y insérant la clause *quovis modo*, le Démissionnaire peut obtenir ce Bénéfice *per obitum*, en cas que le Démettant meure avant que la démission soit admise.

Les Patrons qui n'ont que le droit de présenter aux Collateurs pour les Bénéfices, n'ont point celui de recevoir les démissions, à moins que l'Evêque ou le Collateur ne les ratifie.

Les Grands-Vicaires ne peuvent point admettre les résignations pures & simples, si leur Commission ne leur en donne expressément le pouvoir. Les Chapitres pendant la vacance du siége, reçoivent celles des Curés, & conférent sur ce genre de vacance.

Les procurations pour résigner ou permuter, & les provisions expédiées en conséquence par les Ordinaires ou leurs Vicaires, doivent être contrôlées & enregistrées deux jours avant le décès du Résignant, ou du Permutant, le jour du contrôle, & le jour du décès non compris.

Comme la loi qui s'observe à ce sujet, n'a en vue que l'intérêt des Expectans & des Patrons ecclésiastiques, la nullité du défaut d'insinuation ne vicie pas les provisions au point de rendre le Bénéfice vacant de plein droit, parce qu'elle n'est pas radicale, mais seulement relative, & qu'elle peut être couverte par la possession triennale. Les circonstances qui font soupçonner la fraude dans les démissions au profit de telle ou telle personne que suggère le Démettant, sont, 1°. Lorsque la démission est faite par un malade : 2°. Lorsqu'elle se trouve dans un mois affectée aux Gradués, ou qu'elle est faite au préjudice des Indultaires, Brévetaires & autres Expectans.

Dans le cas où la démission se fait dans un autre Diocèse que celui où se trouve le Bénéfice résigné, l'esprit de la loi est rempli, lorsque l'insinuation se fait dans l'un ou l'autre Diocèse.

Le principal effet de la démission est de dépouiller le Démettant de tous ses droits au Bénéfice : lorsqu'elle est faite par Procureur, elle ne produit son effet, selon Corras, que du jour que le Procureur a fait la résignation, & non du jour qu'on lui a donné pouvoir de la faire; ainsi elle peut être révoquée jusqu'à ce moment. En France, une démission pure & simple n'opère la vacance du Bénéfice que quand elle a été admise. Avant ce temps, elle n'est que préparation, projet ou mandat pour résigner. Si le Démettant meurt auparavant, le Bénéfice vaque par mort, comme il vaque de droit, si, dans le même intervalle, il tombe dans un des cas qui font encourir une privation de plein droit. Les Gradués ne peuvent point requérir, *in vim Gradus*, des Bénéfices vacans par démission pure ou en faveur.

Les démissions faites entre les mains du Pape, sont admises comme les résignations du jour du premier Consens.

Celle du Titulaire d'un Bénéfice à la nomination du Roi, n'a lieu que lorsqu'elle a été admise par le Pape, quoiqu'elle ait d'abord été

faite entre les mains de Sa Majesté.

Une résignation pourroit être admise par le Supérieur, & le Bénéfice vaquer par mort, si le Titulaire décédoit sans que l'on eût rempli la formalité de l'insinuation prescrite par l'article 13 de l'Edit de 1691.

DÉMISSION DÉCRÉTÉE, ou EX DECRETO, se dit de la démission ordonnée par un décret du Pape, dans les provisions d'un Bénéfice qu'il accorde. Un Impétrant fait mention, dans sa Supplique, de certains Bénéfices qu'il possède, & qui sont incompatibles avec celui qu'il demande; le Pape n'accorde le Bénéfice qui est demandé, qu'à condition que l'Impétrant se démettra, dans l'espace de deux mois, des autres Bénéfices incompatibles.

DÉMISSION DE BIENS, se dit d'un acte par lequel une personne fait de son vivant un abandonnement général de ses biens à ses héritiers présomptifs.

La *Démission* n'est pas une donation entre vifs, puisqu'elle est révocable de sa nature, excepté dans quelques cas particuliers.

Ce n'est pas non plus une donation à cause de mort, puisqu'elle a un effet présent, & qu'elle n'est point sujète aux formalités des Testamens.

Mais, c'est quelquefois un abandonnement pur & simple, & elle tient le plus souvent de ces conventions que les Romains appeloient *Contrats innominés*, à cause des charges que le Démettant y impose au Démissionnaire, soit en se réservant l'usufruit, soit en stipulant une pension viagère, ou que le Démissionnaire le logera, le nourrira, & l'entretiendra sa vie durant.

Une condition essentielle pour la validité d'une démission, est qu'elle soit acceptée par tous ceux au profit de qui elle est faite.

Les autres conditions requises, sont,

1°. Que la démission soit faite en faveur des héritiers présomptifs du Démettant, c'est-à-dire, de ceux qui lui doivent succéder suivant l'ordre qui est désigné par la loi.

2°. Qu'elle soit faite à tous ceux qui sont actuellement dans le même degré, soit de leur chef, soit par le moyen de la représentation, sans en excepter aucun.

°. Que l'acte de démission ne contienne point de partage, ou que celui que le Démettant aura fait, soit entièrement conforme à la loi des Successions *ab intestat*; c'est-à-dire, que le Démettant doit laisser ses biens à tous ceux que la loi appelle à sa succession, & de la même manière qu'elle les y appelle, sans y rien changer.

4°. Que la démission comprenne tous les biens du Démettant, à l'imitation du droit d'hérédité qui est universel. Cependant s'il se réservoit quelques meubles pour son usage, & même la faculté de disposer par Testament ou autrement, de quelques effets, la démission n'en seroit pas moins valable, pourvu que la disposition embrassât par elle-même tous les biens, & que la réserve ne fût que de quelque chose en particulier.

5°. Que la démission soit faite par forme d'universalité, & non à titre singulier; parce qu'une démission est une succession anticipée, & qu'une succession ne se défére qu'à titre d'universalité.

6°. Que le Démettant ne donne

point à ses biens une qualité qu'il ne leur pourroit donner par Testament, comme d'ordonner que ses meubles tiendront nature de propre aux Démissionnaires.

7°. Que la démission ait un effet présent, & transfére la possession & la propriété des biens donnés au Démissionnaire, pour en jouir tant que la démission ne sera point révoquée.

La *Démission* proprement dite, est de sa nature révocable jusqu'à la mort, quelque espace de temps qui se soit écoulé depuis qu'elle a été faite.

Il faut cependant excepter de cette règle générale, les démissions faites par contrat de mariage, lesquelles sont irrévocables.

La *Démission* faite en ligne collatérale, est révoquée de plein droit par la naissance d'un enfant légitime du Démettant, & en ligne directe la naissance d'un enfant opère seulement la nécessité d'un partage avec les autres enfans Démissionnaires.

La révocation de la démission en fait regarder l'acte comme non avenu, desorte qu'elle éteint les hypothèques que les Démissionnaires auroient pu créer sur les biens qui leur avoient été abandonnés.

Lorsqu'un Démissionnaire vient à décéder du vivant du Démettant, sa part accroît aux autres Démissionnaires, s'il n'a point d'enfans habiles à le représenter.

Le Démissionnaire peut renoncer à la succession du Démettant, & par ce moyen il n'est pas tenu des dettes créées depuis la démission.

En Bretagne, on fait des principes particuliers pour les démissions de biens : elles n'y sont permises qu'en faveur de l'héritier principal & noble, & non entre roturiers. On y peut faire une démission d'une partie de ses biens seulement. Les démissions doivent être bannies & publiées en la manière prescrite par l'article 537 de la coutume, ce qui n'est nécessaire néanmoins que par rapport aux Créanciers. Les démissions y sont tellement irrévocables, que si le démettant se marie, les biens dont il s'est démis ne sont pas jets au douaire. Enfin, les droits Seigneuriaux ne sont acquis au Seigneur qu'au temps de la mort du démettant.

Démission de propriété, se dit dans les Coutumes *de Vest & de Devest*, de l'acte par lequel celui qui a transmis la propriété d'un héritage à quelqu'un, déclare pardevant les Officiers du Seigneur de qui relève cet héritage, qu'il s'en est démis & devêtu en faveur de l'Acquéreur.

Démission d'un Office, Charge, ou Commission, se dit de l'acte par lequel celui qui est pourvu d'un Office, Charge ou Commission, déclare purement & simplement qu'il s'en démet, c'est-à-dire, qu'il y renonce, & qu'il n'entend plus en faire aucune fonction.

Remarquez qu'un Officier royal qui donne sa démission entre les mains de M. le Chancelier, ne peut pas renonner à ses fonctions que sa démission ne soit acceptée.

Démission de foi, se dit de l'aliénation que fait un Vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi ; ensorte que le nouvel Acquéreur la tienne en plein fief du Seigneur dominant, comme un fief séparé de la partie que le Vassal s'est retenue ; ce qui est un démembrement de fief qui ne peut

se

se faire sans le consentement du Seigneur.

La plupart de nos Coutumes permettent bien au Vassal de se jouer de son fief, mais jusqu'à démission de foi ; c'est-à-dire, que les Vassaux ne peuvent se jouer de leur fief, qu'autant qu'ils retiennent à eux la foi qui est dûe au Seigneur dominant.

Tout est bref au singulier ; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

DÉMISSIONNAIRE ; adjectif & substantif des deux genres. Terme de Jurisprudence, par lequel on désigne celui ou celle en faveur de qui l'on a fait une démission de biens. *Voyez* DÉMISSION.

DEMI-TEINTE ; substantif féminin. Terme de Peinture, qui se dit d'un ton de couleur moyenne entre la lumière & l'ombre. C'est proprement le passage des clairs aux bruns, par le moyen des couleurs qui les forment, rompues les unes avec les autres. La *Demi-teinte* a plus de rapport au clair obscur qu'à la couleur ; mais la beauté des carnations en dépend presque absolument ; d'où elles font une partie capitale de la Peinture. Il faut pour y réussir avoir une parfaite intelligence du clair obscur, de la qualité des couleurs que l'on emploie, & de l'effet qu'elles produisent par leur mélange. L'outremer est excellent pour les *Demi-teintes* des carnations des femmes & des enfans, parce qu'il les tient fraîches & délicates.

DEMI-TEINTE, se dit aussi en termes de Gravure, du passage des clairs aux ombres. Pour le former, on doit arranger les tailles avec une pointe plus fine, observant de ne mettre que fort peu d'ouvrage, ou du moins très tendre dans les masse de la lumière, afin de n'en pas interrompre l'effet par des travaux trop noirs ou inutiles, qui saliroient les parties où il faut de la pureté. Ces tailles doivent se lier aveo celles des ombres ; & si c'est une *Demi-teinte* fort colorée, qui demande deux hachures, quand on ne peut joindre la seconde avec aucune de celles de l'ombre, il est bon qu'elle puisse du moins s'y perdre, ou y servir de troisième. Il vaut mieux les joindre au burin qu'à l'eau-forte.

On peut hasarder avec la pointe quelques tailles fines près de la lumière ; mais il faut qu'elles soient plus larges, c'est-à-dire, plus écartées les unes des autres, que celles des ombres. En général on doit tenir les lumières grandes & peu approchées à l'eau-forte, afin de laisser quelque chose à faire à la douceur du burin.

DEMI-TEMPS ; substantif masculin, & terme de Musique. Il se dit d'un intervalle de temps, dont la durée est de la moitié d'un temps.

DEMI-TENDINEUX ; *voyez* DEMI-NERVEUX, c'est la même chose.

DEMI-TON ; *voyez* SEMI-TON.

DEMI-TOUR A DROITE, & DEMI-TOUR A GAUCHE ; termes de l'Art Militaire, qui sont des commandemens usités pour faire changer de front à un bataillon, soit à droite, soit à gauche.

DEMITTE ; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une sorte de toile de coton qu'on tire de Smyrne, & qui se fabrique à Ménemen & dans l'île de Chypre.

DEMITTON ; substantif masculin. C'est encore le nom d'une toile de

coton de l'espèce des précédentes, mais qui est moins large & moins serrée. Elle se fabrique aux mêmes endroits que les demittes.

DEMI-VOL; substantif masculin, & terme de l'Art Héraldique, qui se dit d'une aîle seule d'un oiseau, sans qu'il soit besoin d'en marquer l'espèce.

DEMI-VOLTE; *voyez* Demi-air.

DEMLOUEH; nom propre d'un château fort de l'Arabie Heureuse, situé sur la montagne qui est au nord de la ville d'Aden. Il est remarquable pour avoir été l'endroit où les Rois d'Yemen faisoient garder leurs trésors.

DEMMIN; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans le Duché de Stétin, sur la Péene, au 32e degré 20 minutes de longitude, & au 54e 3 minutes de latitude.

DÉMOCRATIE; substantif féminin. *Democratia*. Forme de gouvernement dans lequel le peuple en corps a la souveraine autorité.

On a de tout temps beaucoup disputé, remarque un Auteur célèbre, sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas, & la pire en d'autres.

Si, dans les différens Etats, le nombre des Magistrats suprêmes doit être en raison inverse de celui des citoyens, il s'ensuit qu'en général le gouvernement démocratique convient aux petits Etats, l'aristocratique aux médiocres, & le monarchique aux grands. Cette règle se tire immédiatement du principe; mais comment compter la multitude des circonstances qui peuvent fournir des exceptions?

A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, & il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne & que le petit soit gouverné. On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques, & l'on voit aisément qu'il ne sauroit établir pour cela des commissions sans que la forme de l'administration change.

En effet, on peut poser en principes que quand les fonctions du gouvernement sont partagées entre plusieurs Tribunaux, les moins nombreux acquièrent tôt ou tard la plus grande *autorité*, ne fût-ce qu'à cause de la facilité d'expédier les affaires, qui les y amène naturellement.

D'ailleurs, que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement? Premièrement, un Etat très-petit, où le peuple soit facile à rassembler, & où chaque citoyen puisse aisément connoître tous les autres; secondement, une grande simplicité de mœurs, qui prévienne la multitude d'affaires & les discussions épineuses; ensuite, beaucoup d'égalité dans les rangs & dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne sauroit subsister long-temps dans les droits & l'autorité; enfin, peu ou point de luxe; car ou le luxe est l'effet des richesses, ou il les rend nécessaires; il corrompt à la fois le riche & le pauvre, l'un par *la possession*, l'autre par la convoitise; il vend la patrie à la mollesse, à la vanité; il ôte à l'Etat tous ses citoyens, pour les asservir les uns aux autres, & tous à l'opinion.

Voilà pourquoi un Auteur illustre a donné la vertu pour principe à la République; car toutes ces conditions ne sauroient subsister sans la vertu.

Ajoutons qu'il n'y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles & aux agitations intestines, que le démocratique ou populaire, parce qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement & si continuellement à changer de forme, ni qui demande plus de vigilance & de courage pour être maintenu dans la sienne. C'est sur tout dans cette constitution que le citoyen doit s'armer de force & de constance, & dire chaque jour de sa vie au fond de son cœur, ce que disoit un Palatin dans la Diète de Pologne : *Malo periculosam libertatem quàm quietum servitium.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

Il faudroit écrire *Démokrasie.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉMOCRATIQUE ; adjectif des deux genres. *Democraticus, a, um.* Qui appartient, qui a rapport à la démocratie. *Un État démocratique.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la cinquième longue.

DÉMOCRATIQUEMENT ; adverbe. D'une manière démocratique. *Cette ville se gouverne démocratiquement.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, la cinquième très-brève, & la dernière moyenne.

On prononce & l'on devroit écrire *démokratikemant.* Voyez ORTHOGRAPHE.

DÉMOCRITE ; nom propre d'un Philosophe célébre, qui naquit à Abdère, dans la Thrace. Son père ayant logé Xercès, lors de son expédition dans la Grèce, ce Prince lui laissa quelques Mages, qu'il chargea de l'éducation du jeune Abdéritain. Ils lui enseignèrent la théologie & l'astrologie. Il étudia ensuite sous Leucippe, qui lui apprit le systême des atômes & du vide. L'inclination extraordinaire qu'il eut pour les sciences, le porta à voyager dans tous les pays du monde, où il espéra de trouver d'habiles gens. Il visita les Prêtres d'Egypte ; il consulta les Chaldéens, les Philosophes Persans ; & l'on veut même qu'il ait pénétré jusques dans les Indes & dans l'Ethiopie, pour conférer avec les Gymnosophistes. L'esprit des grands voyageurs régna en lui : il alla chercher à l'extrémité de l'univers les richesses de l'érudition, & il ne se soucia guères des trésors qu'il avoit presque à sa porte. Il n'alla jamais à Athènes, ou s'il y alla, comme quelques Auteurs l'assurent, il ne s'y fit connoître à personne.

Les dépenses qu'il fit daus ses voyages, épuisèrent tout son patrimoine, qui montoit à plus de cent talens, & il fut sur le point d'encourir une note d'infamie à titre de dissipateur ; car une loi du pays excluoit de la sépulture ceux qui avoient mangé leur bien. Démocrite voulant prévenir cet opprobre, alla trouver les Magistrats, & leur lut un de ses meilleurs ouvrages. Ils en furent si charmés, qu'ils lui firent présent de cinq cens talens, lui érigèrent des statues, & ordonnèrent qu'après sa mort le public auroit soin de ses funérailles.

Démocrite composa un grand nombre de livres. Il avoit un génie vaste, pénétrant, qui lui fit embrasser la Physique, la Morale, les Mathématiques, les Belles-Lettres & les beaux Arts. On dit que pour vaquer plus librement à l'étude, il choisit une maison située au milieu d'un jardin, & il sortoit rarement de cette solitude. On prétend même qu'il s'enfermoit quelquefois dans un tombeau, pour sonder les forces

de son imagination, & pour éprouver tous les sens selon lesquels elles pourroient se mouvoir. Lucien fait là-dessus le conte suivant : il dit que Démocrite étant un jour entré dans un sépulchre, quelques jeunes gens qui s'en apperçurent, essayèrent de l'effrayer. Déguisés en phantômes, & couverts de masques les plus hideux, ils rodèrent autour de lui, faisant des cris & des contorsions de toute espèce : notre Philosophe ne daigna pas les regarder, & continuant d'écrire, paix, dit-il, *cessez de faire les fous.* Lucien remarque que la sécurité de Démocrite venoit de ce qu'il étoit fortement persuadé que l'ame meurt avec le corps, & que tout ce qu'on disoit des spectres, des phantômes, & du retour des esprits, ne pouvoit être qu'une chimère.

On a dit que les Abéritains, allarmés de la vie sauvage que menoit notre Philosophe, & craignant qu'il ne tombât en démence, écrivirent à Hippocrate pour lui recommander sa santé. Ils le voyoient ne se soucier de rien, rire de tout, dire que l'air étoit plein d'images, prêter l'oreille au chant des oiseaux, se vanter qu'il faisoit de temps en temps un voyage dans l'espace immense de l'infini. Tout cela leur faisoit craindre que ses longues études ne lui eussent troublé le cerveau, & ils regardoient cela comme un malheur public.

Démocrite croyoit que les atômes & le vide étoient les principes de toutes choses, qu'ils rouloient & étoient portés dans l'univers, & que de leur rencontre se formoient le feu, l'eau, l'air & la terre. Il croyoit aussi que notre dernière fin est la tranquillité d'esprit. On lui a d'ailleurs attribué beaucoup de rêveries. Au reste, il ne nous reste aucun de ses ouvrages, & l'on ne trouve rien de certain ni sur le temps de sa naissance, ni sur celui de sa mort. Quelques-uns assurent qu'il vécut 109 ans, & qu'il recula son trépas de quelques jours par complaisance pour sa sœur. Cette femme s'attristoit, non pas de le voir mourir, mais de ce que son deuil l'empêcheroit d'assister aux fêtes de Cérès. Démocrite, pour lui épargner ce chagrin, se faisoit apporter tous les matins un pain chaud, dont il respiroit la vapeur : on prétend que par ce moyen il prolongea sa vie jusqu'à ce que les trois jours de la fête fussent passés.

DÉMOGORGON ; terme de Mythologie, & nom propre d'un Dieu qui avoit la figure d'un vieillard pâle, couvert de mousse, & qui habitoit dans les entrailles de la terre, avec le chaos & l'éternité. Sa solitude l'ennuya, & il fit un petit globe, sur lequel il s'assit & s'éleva dans l'espace : il s'ennuya encore, & il créa le ciel, dont il entoura la terre. Il tira ensuite de la terre une petite portion de limon enflammé, dont il forma le soleil, qu'il maria avec la terre. De cette alliance naquirent la nuit, le jour & le tartare. Démogorgon engendra, de son côté, Pan, les trois Parques, la Discorde & l'Erèbe.

DEMOISELLE ; substantif féminin. Fille née de parens nobles. Il se dit des femmes mariées aussi bien que des filles. *Elle est née demoiselle.*

DEMOISELLE, se dit aussi aujourd'hui de toutes les filles d'honnête famille, pour les distinguer des femmes mariées. *Autrefois le titre de demoiselle ne se donnoit qu'aux filles des Princes, des Chevaliers, &c.*

Cette demoiselle est la fille d'un Avocat.

Demoiselle, se dit encore d'un oiseau originaire de Numidie, dont le plumage est gris cendré & comme bleuâtre. Sa longueur est de trois pieds six pouces, depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité des pieds. Il a sur la tête des plumes élevées en forme de crête longue d'un pouce & demi. Les côtes de cette crête sont noirâtres. On remarque au coin de chaque œil un trait de plumes blanches & déliées, qui passe sous l'appendice, & qui lui forme des éminences ou des espèces de grandes oreilles. Le devant de son cou a des plumes noires plus déliées encore, qui pendent sur l'estomac avec grâce; ses jambes sont couvertes d'écailles; ses ongles sont noirs & médiocrement crochus : la plante de ses pieds est picotée comme du chagrin.

Comme cet oiseau imite les gestes qu'il voit faire aux hommes, on prétend que les chasseurs qui en veulent prendre, se frottent les yeux en sa présence avec de l'eau qu'ils tirent d'un vase, & qu'ensuite ils s'éloignent en emportant ce vase, auquel ils en substituent un autre qui est plein de glu : alors la *demoiselle de Numidie* vient auprès du nouveau vase, & se cole les yeux & les pieds avec la glu, en imitant les gestes qu'elle a vu faire au chasseur.

Demoiselle, se dit aussi d'un petit poisson épineux ou armé d'aiguillons, qui se trouve aux Indes orientales. On lui a donné le nom de *Demoiselle*, à cause des bandes transversales de différentes couleurs, belles & vives, qui ornent sa robe. Dans les uns le ventre est jaune, le dos est orné de bandes rouges, & les côtés le sont de lignes bleues; dans d'autres de la même espèce, la tête est rouge & la bouche bleue, le corps chargé de taches violettes, quelquefois blanchâtres, mêlées de noir : les aiguillons de ce poisson sortent de la queue & des nageoires.

Demoiselles, se dit aussi de mouches qui ont quatre aîles extrêmement transparentes, & comme celles de beaucoup de différentes mouches; elles paroissent de gaze, mais d'une gaze plus éclatante qui semble de talc, ou n'être qu'un talc ouvragé. Regardées en certains sens, on leur découvre du luisant; celui des unes est doré, & celui des autres est argenté; quelques-unes ont pourtant des taches colorées. C'est sur le corps, la tête, le corselet des *demoiselles* de beaucoup d'espèces différentes, que brillent les couleurs qui les parent. On ne trouve nulle part un plus beau bleu tendre que celui qui est couché sur tout le corps de quelques-unes; d'autres n'ont de ce beau bleu qu'aux extrémités du corps & sur le corselet; le reste est brun : le corps de quelques autres est vert; celui de plusieurs est jaune; & il y en a d'autres encore qui l'ont de couleur rouge. Ces couleurs se trouvent combinées sur le corps; le corselet & la tête de plusieurs sont marqués par raies & par taches, avec différens bruns & du noir; il y en a dont les couleurs modestes sont rehaussées par l'éclat de l'or qui y est mêlé. Ce ne sont pas seulement les bruns & les gris de quelques-unes qui sont dorés, les verts & les bleuâtres de plusieurs autres le sont aussi; mais on en voit, de ces mouches, qui sont simplement brunes ou grises.

Les demoiselles fréquentent les jardins; elles parcourent les campagnes; elles volent volontiers le long

des haies : mais où on les voit en plus grand nombre, c'eſt dans les prairies, & ſur tout le long des rúiſſeaux & des petites rivières, & près des bords des étangs & des grandes mares. L'eau eſt leur pays natal : après en être ſorties, elles en approchent pour dépoſer leurs œufs. Quoique par la gentilleſſe de leur figure, par un air de propreté & de netteté, & par une ſorte de brillant, elles paroiſſent dignes du nom de *Demoiſelles*, on le leur eût peut-être refuſé, dit M. de Réaumur, ſi leurs inclinations meurtrières euſſent été mieux connues. Loin d'avoir la douceur en partage, loin de n'aimer à ſe nourrir que du ſuc des fleurs & des fruits, elles ſont des guerrières ; elles ſe tiennent dans les airs pour fondre ſur les inſectes aîlés qu'elles y peuvent découvrir ; elles croquent à belles dents les mouches dont elles ſe ſaiſiſſent. Elles ne ſont pas difficiles ſur le choix de l'eſpèce ; car M. de Réaumur en a vu ſe rendre maîtreſſes de petites mouches à deux aîles, & d'autres qui attrapoient devant lui de groſſes mouches bleues. Il en a auſſi vu une qui tenoit entre ſes dents, & emportoit en l'air, un papillon diurne à grandes aîles blanches.

On diſtingue pluſieurs ſortes d'inſectes de ce nom, tous du genre des mouches.

Demoiselle, ſe dit en termes de Paveurs, d'une pièce de bois ronde, haute de trois ou quatre pieds, ferrée par un bout, & dont les Paveurs ſe ſervent pour enfoncer les pavés.

Demoiselle, ſe dit dans les Monnoies, d'une eſpèce de verge de fer, qui ſert à empêcher que les charbons ne coulent avec la matière, de la cuiller dans les moules.

Demoiselle, ſe dit en termes d'Epingliers, d'une broſſe avec laquelle on étend le vermillon ſur les marques pour imprimer le nom de l'Ouvrier & de la fabrique.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième moyenne, & la quatrième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *demoizèle*. Voyez Orthographe.

DÉMOLI, IE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Démolir.

DÉMOLIR ; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Ravir. *Diruere.* Détruire, abattre, ruiner un mur, une maiſon, un bâtiment, un édifice. *Il y a ordre de démolir ce château.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

DÉMOLITION ; ſubſtantif féminin. *Demolitio.* L'action de démolir. *On travaille à la démolition des murs du rempart.*

Démolitions, ſe dit auſſi au pluriel, des matériaux qui reſtent des ouvrages qu'on a démolis. *Je viens d'acheter les démolitions de ce château.*

Tout eſt bref au ſingulier ; mais la dernière ſyllabe eſt longue au pluriel.

DÉMON ; ſubſtantif maſculin. *Demon.* Les anciens qualifièrent ainſi certains eſprits ou génies qu'ils ſuppoſoient apparoître aux hommes, pour les ſervir ou pour leur nuire.

La première idée des démons eſt venue de Chaldée ; de-là elle s'eſt répandue chez les Perſes, chez les Egyptiens & chez les Grecs. Platon regardoit les démons comme des eſprits inférieurs aux Dieux, mais ſupérieurs aux hommes : il prétendoit qu'ils habitoient la moyenne région de l'air, & entretenoient la

communication entre les Dieux & les hommes, portant aux Dieux les offrandes & les prières des hommes, & annonçant aux hommes la volonté des Dieux. Ce Philosophe n'admettoit que des démons bienfaisans; mais dans la suite, ses disciples embarrassés de rendre raison de l'origine du mal, en adoptèrent d'autres ennemis des hommes.

Le sage Socrate disoit avoir un démon familier, dont les avertissemens ne le portoient jamais à aucune entreprise, mais le détournoient seulement d'agir lorsqu'une action auroit pu lui nuire. Ciceron rapporte à ce propos, que Socrate fuyant avec le Général Lachez après la défaite de l'armée Athénienne, & étant arrivé avec ce Général & d'autres fuyards dans un lieu où aboutissoient plusieurs chemins différens, il ne voulut jamais suivre la même route que les autres, sous prétexte que son démon l'en détournoit. Socrate en effet se sauva, tandis que tous ses compagnons furent tués ou pris par la cavalerie ennemie.

DÉMON, signifie chez les Chrétiens, diable, malin esprit. *Les démons de l'enfer.*

DÉMON, se dit figurément d'une personne qui tourmente les autres continuellement. *Cette femme est un démon, un démon incarné.*

On dit aussi figurément & familièrement, que *quelqu'un fait le démon;* pour dire, qu'il tempête, qu'il fait du bruit, qu'il donne de la peine.

On dit en bonne part, d'une personne qui a beaucoup d'esprit, qu'*elle a de l'esprit comme un démon.*

DÉMON, se prend quelquefois dans le sens des anciens, pour génie, esprit, soit bon, soit mauvais; mais dans cette acception, il n'a plus guères d'usage qu'en poësie. *Le démon qui l'agite. Le démon des combats.*

Voyez DIABLE, pour les différences relatives qui en distiguent DÉMON.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

DÉMONE; (vallée de) nom propre de la partie la plus septentrionale & la plus orientale de la Sicile : elle est aussi la plus considérable des trois parties dont cette île est composée. Elle est bornée à l'orient par la mer & le détroit qui la sépare du Royaume de Naples; au nord, par la mer de Toscane; à l'occident, par la vallée de Mazare; & au midi par celle de Noto. Messine, la ville la plus importante de la Sicile, est située dans la vallée de Démone, dont la longueur est d'environ 120 milles, & la largeur de 70 milles.

DÉMONIAQUE; adjectif & substantif des deux genres. *Demoniacus, a, um.* Qui est possédé du démon. *Une personne démoniaque. L'Eglise a des prières & des formules particulières pour exorciser les démoniaques.*

DÉMONIAQUE, se dit aussi figurément, d'une personne colère, emportée, passionnée. *C'est un démoniaque dont on ne peut pas venir à bout.*

DÉMONIAQUE, s'est dit de quelques anabaptistes, qui soutenoient que les démons seroient sauvés à la fin du monde.

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la dernière très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas une *démoniaque femme*, mais une *femme démoniaque.*

DÉMONOGRAPHE; substantif mas-

culin. Auteur qui a écrit sur les démons. *Agrippa*, *Bodin*, *Glanvil*, *Wyer*, *Delrio*, &c. *sont des Démonographes.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième très-brève.

DÉMONOMANIE; substantif féminin. Traité sur les démons. *La démonomanie de Bodin.*

DÉMONOMANIE, se dit aussi d'une sorte de délire ou maladie d'esprit, qui consiste à se croire possédé ou obsédé du démon; quelques-uns de ceux qui sont affectés de cette maladie, s'imaginent qu'ils se sont trouvés, ou qu'ils peuvent se trouver aux assemblées chimériques du sabat; d'autres se regardent comme sorciers, *&c.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième longue.

DÉMONSTRANCE; vieux mot qui signifioit autrefois exhibition.

DÉMONSTRATEUR; substantif masculin. *Demonstrator.* Celui qui démontre, qui donne des leçons d'Anatomie ou de Botanique. *Démonstrateur en Anatomie, en Botanique.*

DÉMONSTRATIF, IVE; adjectif qui se dit des preuves, des raisons, des argumens par lesquels on démontre quelque chose. *Une preuve démonstrative. Un argument démonstratif.*

DÉMONSTRATIF, se dit en termes de Grammaire, des pronoms qui servent à indiquer quelque chose. *Ce, cette, celui-ci, celle-là*, sont des pronoms démonstratifs. *Voyez* PRONOM.

DÉMONSTRATIF, se dit en termes de Rhétorique, d'un des trois genres d'éloquence.

Le genre démonstratif, remarque un Académicien, renferme les Panégyriques, les Oraisons funèbres, les Discours académiques, les Complimens faits aux Rois & aux Princes, *&c.* Il s'agit, dans ces occasions, de recueillir tout ce qui peut faire honneur & plaire à la personne qu'on loue. On loue sa naissance: c'est le sang généreux de ses pères qui coule dans ses veines: l'aigle courageuse n'enfante point de timides colombes.

Si son origine est obscure, c'est un héros qui ne doit rien qu'à lui-même: sa gloire est l'ouvrage de sa seule vertu.

On loue son éducation: il est né si heureusement, il a été élevé avec tant de soin, que l'un de ces deux avantages, sans le secours de l'autre, auroit suffi pour en faire un homme extraordinaire.

Si l'éducation lui a manqué, son naturel, presque divin, a pris de lui-même un essor généreux, & a franchi tous les obstacles.

On loue de même les mœurs, les actions d'éclat, la conduite extérieure, la vie privée, l'esprit, les grâces, les vertus.

Mais l'Orateur doit songer qu'en voulant faire trop d'honneur à son héros, il peut quelquefois se deshonorer lui-même. Quoique l'auditeur ne soit alors ni juge, ni partie, il a cependant ses droits, dont il est jaloux, & qu'il exerce ordinairement dans toute leur étendue. Si vos preuves sont mal choisies, si elles sont tirées avec peine du fond de la flatterie, plutôt que du sein de la vérité, il s'irrite contre l'adulateur, qui veut le rendre complice de sa bassesse.

Il n'est pas difficile, disoit Socrate, de louer les Athéniens à Athènes; mais de réussir devant un Scythe, un Lacédémonien, un Philosophe, ce seroit le comble de la gloire, & du Héros, & du Panégyriste.

gyriste. Un Scythe & un Philosophe ne se rendent qu'à la vérité ; & la vérité en ce genre est toute entière dans les faits. Pour bien louer, il ne s'agit donc que de présenter les faits d'une manière vive & frappante. Les éloges qui ne se soutiennent que par des mots & des phrases sonores, ressemblent aux boules de savon qui brillent dans l'air, & que le moindre souffle fait disparoître.

Qu'on revête les faits de tout l'appareil de l'éloquence ; qu'on emploie les termes nobles & magnifiques, les tours hardis, les périodes nombreuses, les chutes préparées, les figures brillantes ; que tout paroisse choisi, mesuré, paré de fleurs & de guirlandes, l'auditeur y consent. Les Panégyristes, depuis Périclès jusqu'à nous, se sont maintenus dans cette possession. On sait que tout panégyrique est une sorte de triomphe accordé à la vertu : loin donc de trouver mauvais qu'on le rende pompeux & magnifique, notre amour propre semble payé pour y applaudir ; mais il faut des faits.

DÉMONSTRATION ; substantif féminin. *Demonstratio*. Preuve claire & convaincante de la vérité d'une proposition.

Une démonstration est ordinairement composée de trois parties, qui sont l'explication, la préparation & la conclusion.

Dans l'explication, on expose & l'on fait connoître les choses qu'on suppose données ou accordées, & dont on fera usage pour parvenir à la démonstration.

Dans la préparation, on fait quelques remarques ou opérations préliminaires, nécessaires à la démonstration.

Enfin dans la conclusion, on établit, par des argumens invincibles, la vérité de la proposition dont on a entrepris la preuve.

DÉMONSTRATION AFFIRMATIVE, se dit de celle où l'on procède par une suite de propositions affirmatives & évidentes, liées l'une à l'autre, pour parvenir à la vérité qu'il s'agit de démontrer.

DÉMONSTRATION APAGOGIQUE, se dit de celle où l'on ne prouve pas une chose directement ; mais par l'absurdité & l'impossibilité qu'il y auroit de la nier.

DÉMONSTRATION GÉOMÉTRIQUE, se dit de celle qui est fondée sur des propositions géométriques.

DÉMONSTRATION MÉCANIQUE, se dit de celle qui est fondée sur les règles des mécaniques.

DÉMONSTRATION, signifie aussi marque, témoignage. *C'est une nouvelle démonstration de tendresse, d'amitié.*

DÉMONSTRATION, se dit encore des leçons que donnent quelques Professeurs, en faisant voir la chose même qu'ils expliquent. *Démonstration d'Anatomie. Démonstration élémentaire de Botanique.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & les autres brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉMONSTRATIVEMENT ; adverbe. *Demonstrativè.* D'une manière démonstrative & convaincante. Il a prouvé cette proposition démonstrativement.

DÉMONTÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMONTER.

DÉMONTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Alieni equum eripere.* Faire quitter à quelqu'un sa monture. *Un voleur voulut le démonter au milieu de la forêt.*

On dit, qu'*un cheval a démonté son Cavalier;* pour dire, qu'il l'a jeté par terre.

DÉMONTER, se dit en parlant de meubles, de machines & d'ouvrages de main, & signifie désassembler les différentes pièces qui les composent. *Il faut démonter ces lits, cette horloge.*

DÉMONTER UN GOUVERNAIL, signifie en termes de Marine, l'ôter de l'arrière du vaisseau où il étoit attaché.

DÉMONTER UN CANON, signifie l'ôter de dessus son affût.

On dit aussi, *démonter un canon;* pour dire, en briser les affûts, les roues, *&c.* à coups de canon, & le mettre hors d'état de servir.

On dit, que *des chevaux sont démontés;* pour dire, qu'ils sont hors d'état de servir.

On dit figurément en parlant de quelqu'un qui, après avoir joui long-temps d'une bonne santé, devient valétudinaire, que *la machine commence à se démonter.*

DÉMONTER, signifie aussi dans le sens figuré, déconcerter, mettre hors d'état d'agir, de répondre. *Ce reproche la démonta. Vous lui démonterez la cervelle.*

On dit encore figurément, en parlant de certaines personnes qui font à leur gré paroître de la joie, du chagrin, de l'espérance, de la crainte sur leur visage, qu'*ils se démontent le visage;* qu'*ils démontent leur visage;* qu'*ils ont des visages qui se démontent.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉMONTRABLE; adjectif du style didactique. Il signifie qui peut être démontré. *Une proposition démontrable.*

DÉMONTRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMONTRER.

DÉMONTRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Demonstrare.* Prouver d'une manière claire & convaincante, par des conséquences nécessaires d'un principe évident & incontestable. *Il a clairement démontré sa proposition.*

DÉMONTRER, se dit aussi en termes d'Anatomie, de Botanique, d'Histoire Naturelle, & signifie faire voir aux yeux la chose dont il s'agit. *Cet Anatomiste vient de leur démontrer les muscles du bras.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DEMOR; vieux mot qui signifioit autrefois délai, retardement.

DÉMORDRE; verbe neutre de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Rem mordicus apprehensam dimittere.* Quitter prise après avoir mordu. Il se dit particulièrement des chiens, des loups, des renards, *&c. Le renard ne démord pas.*

DÉMORDRE, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie se départir de quelque entreprise, de quelque projet, abandonner une opinion à laquelle on étoit fortement attaché. *Il ne voulut pas démordre de son entreprise.*

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire AVOIR. *Ils ont démordu.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Voyez au mot VERBE, les règles pour la conjugaison & la quantité prosodique des autres temps.

DÉMORDU ; participe passif indéclinable. *Voyez* DÉMORDRE.

DEMOSTHÈNES ; nom propre du plus grand Orateur qui ait paru chez les Grecs. Il naquit à Athènes 381 ans avant l'ère chrétienne, & devint orphelin à l'âge de sept ans. Des Tuteurs intéressés volèrent une partie de son bien, laissèrent perdre l'autre, & négligèrent entièrement son éducation. Il se livra de lui-même à l'étude de l'éloquence, dont il prit des leçons sous Socrate & sous Platon. Le premier essai qu'il fit de ses talens, fut contre ses Tuteurs qu'il obligea de lui restituer une partie de son bien. Il s'exerça encore pendant quelque temps à traiter des causes particulières, ensuite il se livra aux affaires publiques. On vit alors éclorre ces Chefs-d'œuvre d'éloquence que la postérité admire Il tonna, il éclata dans ses harangues contre Philippe, Roi de Macédoine, & inspira aux Athéniens la haine dont il étoit pénétré.

Démosthènes passe pour le prince des Orateurs, au jugement de Ciceron lui-même, son rival de gloire. Il remplit, dit celui-ci, l'idée que j'ai de l'éloquence. Il atteint à ce degré de perfection que j'imagine, mais que je ne trouve qu'en lui seul. Son éloquence étoit rapide, forte, sublime, & d'autant plus frappante, qu'elle paroissoit sans art & naître du sujet. A cette éloquence mâle & toute de choses, il joignoit une déclamation véhémente, & pleine d'expression. Son génie tiroit encore une nouvelle force de son zèle pour la Patrie, de sa haine pour ses ennemis, & de son amour pour la gloire & la liberté. On a souvent comparé *Démosthènes* avec *Ciceron*, & on ne sait pas encore lequel on doit préférer. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ces deux grands hommes surent parvenir par des routes opposées, au même but, & acquérir une gloire immortelle.

Démosthènes mourut 322 ans avant l'ère chrétienne, du poison qu'il prit lui-même, pour éviter de tomber entre les mains des Soldats d'Antipater, Roi de Macédoine, qui le poursuivoient.

DÉMOURÉE ; vieux mot qui signifioit autrefois absence, séjour.

DÉMOUVOIR ; verbe actif irrégulier de la troisième conjugaison. *Dimovere.* Terme de Palais, qui n'est guères usité qu'à l'infinitif, & qui signifie détourner quelqu'un de faire une chose, faire ensorte qu'il se déporte d'une demande, d'une prétention. *On lui fit des offres réelles pour le démouvoir de ses poursuites.*

DEMU, UE ; participe passif du verbe démouvoir. Il n'est plus en usage.

DÉMUNI, IE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMUNIR.

DÉMUNIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Spoliare munimentis.* Ôter les munitions d'une place. *Le Gouverneur de cette place eut soin de ne la pas laisser démunir.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉMURÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉMURER.

DÉMURER ; verbe actif de la pre-

mière conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Januam, feneſtram obturatam aperire.* Ouvrir une porte ou une fenêtre que l'on avoit murée, enlever la maçonnerie qui les bouchoit. *Vous avez raiſon de faire démurer cette porte.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou perſonnes, qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

DÉNAIN; nom propre d'un village de France, ſitué dans le Haynault, ſur l'Eſcaut, entre Bouchain & Valenciennes. Il eſt fameux par la victoire mémorable que le Maréchal de Villars y remporta ſur le Prince Eugène, en 1712. Le Maréchal vouloit ſecourir Landreci, dit M. le Préſident Hénault, mais trouvant le Prince Eugène trop bien retranché, il ſe détermina à forcer le poſte de Dénain, qui favoriſoit le paſſage des convois que les ennemis faiſoient venir de Marchiennes à Landreci: pour y parvenir, il étoit queſtion de tromper le Prince Eugène, & de lui donner de la jalouſie ſur ſon camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Dénain; c'eſt à quoi le Maréchal de Villars réuſſit. Les diſpoſitions qui précédèrent cette grande journée, où la France trouva ſon ſalut, ſont autant d'honneur à ce Général que la victoire même. Dénain fut forcé le 24 Juillet, Marchiennes où étoient tous les magaſins des ennemis, le 30 du même mois. Le ſiége de Landreci fut levé le 2 Août. Saint-Amand fut pris par Albergotti. Douai ſe rendit au Maréchal de Villars, le 8 Septembre, le Queſnoi le 4 Octobre, & Bouchain le 19.

DÉNAIRE; adjectif des deux genres. Qui a rapport au nombre dix. *Arithmétique Dénaire.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

DENAT; nom propre d'une ville de France, en Languedoc, ſur l'Arſon, à trois lieues, ſud-ſud-eſt, d'Alby.

DÉNATES; ſubſtantif maſculin pluriel, & terme de Mythologie. Dieux domeſtiques que l'on appelle plus communément *Pénates.* Voyez ce *mot.*

DÉNATTÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* DÉNATTER.

DÉNATTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Storeas detrahere.* Détortiller ce qui étoit tortillé en natte. *Il faut dénatter les crins de ce cheval.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉNATURÉ; participe paſſif. *Voyez* DÉNATURER.

DÉNATURÉ, ſe dit auſſi adjectivement, de quelqu'un qui manque de tendreſſe, d'affection pour ſes plus proches parens. *Un père dénaturé. Une fille dénaturée.*

DÉNATURÉ, ſe dit encore de ce qui eſt oppoſé aux ſentimens naturels, d'affection, de tendreſſe, d'humanité. *Un cœur dur & dénaturé. Une action perfide & dénaturée.*

DÉNATURER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il n'a guères d'uſage que dans ces façons de parler, *dénaturer ſon bien, ſes propres;* pour dire, vendre ſes biens propres pour faire des acquêts dont on puiſſe diſpoſer librement.

Elle dénatura son bien avant de se marier.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉNAZÉ ; nom propre d'un Bourg de France, en Anjou, à trois lieues, nord-ouest, de Château-Gontier.

DENBIGH ; nom propre d'une ville d'Angleterre, capitale du Denbighshire, dans la Principauté de Galles, sur la rivière de Cluyd, à cinquante-quatre lieues, nord-ouest, de Londres, sous le 13e degré 55 minutes de longitude, & le 53e 13 minutes de latitude.

DENBIGHSHIRE ; nom propre d'une Province d'Angleterre, située dans la partie septentrionale de la Principauté de Galles, entre la mer d'Irlande & les Comtés de Flint, de Chester, de Montgomery & de Caernavan. Elle a cent seize milles de circonférence. Il y a des montagnes qui renferment des mines de plomb. Les terres que la Cluyd arrose, y sont très-fertiles.

DENDRE ; nom propre d'une rivière des Pays-Bas, qui a sa source auprès de Leuse dans le Hainault, & son embouchure dans l'Escaut, à Dendremonde.

DENDREMONDE, ou DENDERMONDE ; nom propre d'une ville forte des Pays-Bas Autrichiens, située au confluent de la Dendre & de l'Escaut, à six lieues, sud-ouest, d'Anvers. Elle fut assiégée & prise par le Duc de Marlboroug en 1706, & par les François en 1745.

DENDRITE ; substantif féminin, & terme d'Histoire Naturelle, par lequel on désigne une pierre sur laquelle on trouve des accidens qui représentent des buissons, des arbres, des mousses, des bruyères, des arbrisseaux formés naturellement.

Les pierres figurées ont été de tout temps l'objet des recherches des curieux, aussi plusieurs Naturalistes ont-ils écrit sur les Dendrites. Pline, Aldrovande, Kircker, Agricola, *&c.* ont la plupart prétendu que la formation des Arbustes figurés sur ces pierres, est dûe à de certaines exhalaisons d'une matière minérale colorée, qui s'est infiltrée dans les mêmes pierres. Quoiqu'il en soit, il y a des Dendrites dont les traits sont si délicats, & le dessein si bien conduit, qu'un Peintre pourroit à peine les copier : on en voit dans lesquelles les extrémités des ramifications sont d'une belle couleur jaune, ou d'un rouge vif. Il y en a d'autres qui imitent parfaitement les herbes ; mais elles ne sont pas toutes aussi parfaites les unes que les autres : quelques-unes n'ont que des taches informes, tandis que d'autres sont parsemées de traits qui semblent imiter les premières productions de la végétation, mais qui sont mal dessinés, & qui n'ont aucun rapport les uns aux autres.

DENDROÏDE ; substantif féminin. *Dendroïtes.* Terme de Naturalistes, par lequel on désigne un fossile ramifié, ou qui a des branches comme les arbres.

Ce nom se donne particulièrement à la mine d'argent vierge ramifié.

DENDROPHORE ; substantif masculin. *Dendrophorus.* Terme de Mythologie, par lequel les Anciens désignoient ceux qui portoient des arbres par la Ville dans les céré-

monies appelées *Dendrophories*. Voyez *ce mot*.

DENDROPHORIES ; ſubſtantif féminin, & terme de Mythologie. Cérémonie des Anciens qui conſiſtoit à porter un ou pluſieurs arbres par la Ville, dans certains ſacrifices, & à l'honneur de quelque Divinité.

Cette cérémonie avoit lieu aux ſacrifices de Bacchus, de Cybèle, & du Dieu Silvain. Arnobe parle de la Dendrophorie qui étoit pratiquée aux ſacrifices de la mère des Dieux, & dit qu'elle conſiſtoit à porter un pin par la Ville, & à le planter enſuite en mémoire de celui ſous lequel Atys, favori de la Déeſſe, s'étoit mutilé. On couronnoit les branches de cet arbre, parce que Cybèle l'avoit fait ; & l'on entouroit ſon tronc de laine, en mémoire de ce que la Déeſſe s'étoit ſervie de la toiſon d'une brebis, pour couvrir la poitrine d'Atys, afin de la réchauffer.

DENÉE ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, ſur la Loire, à deux lieues, ſud-ſud-oueſt, d'Angers.

DÉNÉGATION ; ſubſtantif féminin. *Negatio*. Action par laquelle on dénie quelque choſe en Juſtice. *Un Accuſé qui perſiſte dans ſes confeſſions & dénégations*.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves au ſingulier ; mais la dernière eſt longue au pluriel.

DENERAL ; ſubſtantif maſculin, & terme de Monnoie, qui ſe dit d'une ſorte de poids étalonné, dont les Ajuſteurs & les Tailleresses ſont obligés de ſe ſervir pour ajuſter les flans au poids preſcrit par l'Ordonnance : les Juges-Gardes doivent auſſi en faire uſage pour peſer les eſpèces nouvellement monnoyées, avant d'en faire la délivrance au Maître.

DENEUVRE ; nom propre d'un bourg de France, en Lorraine, ſur la Meurte, environ à cinq lieues, ſud eſt, de Lunéville.

DENEZE ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, environ à trois lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Saumur.

DENGHÉ ; nom propre d'un bourg de Perſe, ſitué au pied d'une montagne, ſur la route de Casbin à Iſpaham.

DENHAM ; (le Chevalier *Jean*) nom propre d'un Poëte Anglois, né à Dublin en Irlande, & mort à Londres en 1668. Ses premières années furent conſacrées au jeu & aux plaiſirs : mais doué d'un génie rare, il le développa dans la première Tragédie qu'il mit au jour, & qu'il intitula *le Sophi*. Les Ouvrages qu'il publia dans la ſuite, furent dignes de la réputation que ſes premiers ſuccès lui avoient acquiſe : on eſtime particulièrement ſon Poëme de la *Montagne de Cooper*, que les Anglois regardent comme ſon chef-d'œuvre. Ses vers ſont harmonieux, ſes idées ſublimes, & ſon ſtyle rempli de force & d'énergie.

DÉNI ; ſubſtantif maſculin. *Denegatio*. Terme de Palais, qui ſe dit du refus d'une choſe dûe.

DÉNI DE JUSTICE, ſe dit du refus que fait un Juge de rendre la Juſtice quand elle lui eſt demandée.

Si un Seigneur a participé au Déni de Juſtice de ſes Officiers, il eſt repréhenſible comme eux.

On trouve dans les Regiſtres du Parlement, des années 1309 & 1311, qu'un Appelant de *Déni de Juſtice* ayant gagné ſa cauſe contre

la Comtesse d'Artois, fut déclaré exempt de sa Juridiction, lui, sa femme, sa fille, & ses biens étant en sa Seigneurie & Justice; il fut absous de la foi & obéissance qu'il lui devoit, & déclaré vassal du Seigneur supérieur.

La même chose fut jugée contre le Roi d'Angleterre, touchant l'hommage du Château de Gimel, suivant un Arrêt de la Toussaint de 1279.

Un Appelant de *Deni de Justice* du Comte de Bretagne, fut reçu à se départir de son appel, sauf son fief qu'il tenoit de ce Comte, en payant l'amende, par Arrêt de la Pentecôte de l'an 1285.

Le *Déni de Justice* donne lieu à la prise à partie; mais auparavant, il faut faire aux Juges deux sommations de juger: elles se font au Rapporteur, si l'affaire est appointée, ou à celui qui doit présider si c'est une affaire d'Audience. Dans l'un & l'autre cas, ces deux sommations doivent se faire de huitaine en huitaine, si les appelations des Sentences du Juge ressortissent immédiatement aux Cours supérieures, & de trois en trois jours à l'égard des autres Juges.

Après ces sommations, pour lesquelles l'Ordonnance enjoint aux Huissiers de prêter leur ministère à peine d'interdiction de leurs Charges, les Parties peuvent interjeter appel de Déni de Justice, & faire intimer les Juges en leur pur & privé nom.

Le Parlement de Paris a jugé par Arrêt du 14 Mars 1731, que des Laïques ayant pour co-accusés des Ecclésiastiques, le Juge royal est bien fondé à différer le Jugement des accusés Laïques, jusqu'à ce qu'il soit décidé lequel de plusieurs Officiaux qui se disputent la compétence, doit juger avec lui le procès des Ecclésiastiques.

Les Officiaux métropolitains ne peuvent recevoir aucun appel de Déni de Justice, des Officiaux leurs suffragans, & les parties doivent dans ce cas, se pourvoir aux Parlemens par la voie d'appel comme d'abus; c'est du moins ce qu'ont jugé le Parlement de Normandie, au mois de Mars 1533, & le Parlement de Paris au mois de Juillet 1701.

DÉNI DE RENVOI, se dit du refus que fait un Juge d'accorder le renvoi qui lui est demandé par une des Parties, soit pour cause d'incompétence, privilége, *&c.*

L'appel de *Déni de renvoi*, se porte directement au Parlement, & se juge au Parquet par l'avis d'un des Avocats Généraux, sur lequel on obtient Arrêt conforme.

DENIA; nom propre d'une ville forte maritime d'Espagne, au Royaume de Valence, à 21 lieues, nord-est, d'Alicante, vis-à-vis de l'île d'Yvica. Les alliés la prirent en 1705; le Chevalier d'Asfeld la reprit d'assaut le 12 Novembre 1708, & fit passer au fil de l'épée tout ce qui ne put pas se réfugier dans le Château avec le Commandant, qui capitula & se rendit prisonnier de guerre cinq jours après.

DÉNIAISÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉNIAISER.

DÉNIAISÉ, se dit aussi substantivement de quelqu'un qui est adroit & rusé. *C'est un déniaisé.*

DÉNIAISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier qui signifie faire ensorte que quelqu'un soit moins niais, moins simple, plus adroit,

plus rusé qu'il n'étoit. *On le déniaisera à Paris.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Il s'est déniaisé à la Cour.*

DÉNIAISER, se dit aussi de quelqu'un qu'on trompe, en abusant de sa simplicité au jeu, ou dans quelque autre circonstance. *Il trouva dans ce café un filou qui le déniaisa en jouant au piquet.*

DÉNICALES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Cérémonies qui se faisoient chez les Romains après les obsèques des morts, pour purifier la famille.

DÉNICHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉNICHER.

On dit proverbialement & figurément, *les oiseaux sont dénichés ;* pour dire, que les personnes ou les choses que l'on cherche, ne se trouvent plus dans l'endroit où on les supposoit être.

DÉNICHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Pullos nido detrahere.* Ôter du nid. *Ils vont dénicher des oiseaux.*

DÉNICHER, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie faire sortir par force de quelque endroit. Il se dit particulièrement dans cette acception, en parlant d'une bande de voleurs ou d'une troupe d'ennemis. *On dénicha les ennemis qui s'étoient retranchés près du ruisseau.*

DÉNICHER, est aussi verbe neutre, & signifie s'évader, se retirer avec précipitation de quelque endroit. *Il dénicha dès le matin. Les ennemis dénichèrent quand notre Armée se mit en marche.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉNICHEUR; substantif masculin. *Qui pullos nido detrahit.* Celui qui déniche les petits oiseaux. *Voilà le dénicheur de vos oiseaux.*

On dit figurément & familièrement, *un dénicheur de merles, de fauvettes ;* pour dire, quelqu'un fort ardent & fort appliqué à rechercher & à découvrir tout ce qui peut contribuer à son plaisir.

On appelle aussi figurément, familièrement & par plaisanterie, *dénicheur de Saints*, un critique qui diminue le nombre des Saints, ou en faisant voir que le même Saint est révéré sous différens noms, ou que le peuple regarde comme Saint quelqu'un en qui l'Eglise ne reconnoît pas cette qualité.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

DÉNIÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉNIER.

DÉNIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Negare.* Nier. Il n'est guères usité dans cette acception, qu'en parlant d'un fait, d'un crime, d'un délit, d'une dette, d'un dépôt. *Il a dénié le fait, le crime, le délit, la dette, le dépôt.*

DÉNIER, signifie aussi refuser quelque chose que la bienséance, l'équité & la justice ne veulent pas qu'on refuse. *On lui dénia tout secours chez ses parens.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que l'*e* féminin qui termine les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, & celles qui leur ressemblent, s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

DÉNIER; substantif masculin. Espèce de monnoie de cuivre valant la douzième

zième partie d'un sou, & qui est aussi monnoie de compte.

Le denier a lui-même ses parties, & se divise en deux oboles; l'obole en deux pittes, & la pitte en deux semi-pittes; mais cette division n'est plus guères usitée qu'en matière de censives. Il y a des terres chargées envers certains Seigneurs, d'un denier, obole, pitte & demi de cens par arpent.

DENIER, est aussi le nom d'une ancienne monnoie qui, selon les temps, étoit fabriquée d'or, d'argent ou de cuivre, & dont la valeur a aussi varié.

Le denier Romain étoit d'argent, & équivaloit à dix sous de France. On commença à en frapper l'An de Rome 485. Ce denier fut appelé *consulaire*, à la différence de celui qu'on frappa sous les Empereurs, & qui fut surnommé *Impérial.*

Le denier consulaire portoit pour empreinte d'un côté une tête aîlée de Rome, & de l'autre un charriot à deux ou quatre chevaux. Dans la suite on mit sur le revers Castor & Pollux, & quelquefois une victoire sur un char à deux ou quatre chevaux.

Il y a eu en France des deniers d'argent, de même figure que les sous; mais souvent sans aucune empreinte de tête.

Du temps de Charlemagne, & encore long-temps après, le denier étoit la cent vingt-quatrième partie d'une livre pondérale d'argent composée de douze onces.

DENIER, se dit de toute somme d'or ou d'argent. *Cette somme est payable en deniers & non en billets. On dit qu'il a diverti les deniers de sa recette.*

Dans cette acception, on dit d'une personne qui a tiré un profit considérable d'une affaire, qui en a touché beaucoup d'argent, qu'*elle en a tiré un grand denier, un bon denier.*

DENIER, se dit aussi de l'intérêt d'une somme principale: ainsi, l'on dit, *mettre son argent au denier vingt-cinq*; pour dire, le donner à rente pour en tirer la vingt-cinquième partie tous les ans.

DENIER DU ROI, ou DE L'ORDONNANCE, se dit du taux auquel il est permis par la loi de mettre son argent à rente, ou auquel on estime les intérêts qui sont adjugés.

DENIER FORT, se dit d'un taux qui excède le taux ordinaire des intérêts. Par exemple, le taux de l'Ordonnance étant présentement au denier vingt-cinq; quand on veut estimer quelque chose au denier fort, on l'estime au denier trente ou quarante. Ainsi au lieu d'estimer un héritage deux mille cinq cens livres sur le pied des cent livres qu'il produit annuellement, on l'estime trois ou quatre mille livres.

FORT DENIER, se dit de la fraction modique qui excède une somme. Ainsi dans la somme de dix livres, cinq sous, un denier, une obole, une pitte; le denier, l'obole & la pitte qui ne peuvent se payer, n'y ayant point de monnoie réelle de cette espèce, sont ce qu'on appelle *le fort denier*, qu'on dit communément appartenir à celui qui reçoit, parce qu'il ne peut le rendre à celui qui paye.

DENIERS CLAIRS, ou CLAIRS DENIERS, se dit des sommes les plus liquides: on dit, par exemple, qu'une telle somme est à prendre sur les plus clairs deniers d'une succession. Et l'on appelle *deniers francs*, ou *francs deniers*, une somme exempte de toute déduction.

DENIER, se dit d'une certaine part

qu'on a dans une affaire, dans un traité, à proportion de laquelle on partage le gain ou la perte. Ainsi l'on dit, que *quelqu'un a un denier dans une ferme ;* pour dire, qu'il y a la douzième partie d'un vingtième.

Denier a dieu, se dit de ce qu'on donne pour arrhes d'un marché.

Il est d'usage en fait de locations verbales, que celui qui est convenu de prendre à loyer, peut retirer son denier à dieu dans les vingt-quatre heures, au moyen de quoi la convention est comme non-avenue.

Deniers immobilisés, se dit en termes de Jurisprudence, de ceux que l'on répute immeubles par fiction

Deniers ameublis, se dit de ceux que la femme met en communauté. Et l'on appelle *deniers propres* ou *stipulés propres*, ceux que l'on exclut de la communauté.

Deniers dotaux, se dit des sommes qui composent la dot de la femme. *Voyez* Dot.

Deniers pupillaires, se dit de ceux qui appartiennent à des pupilles ou mineurs. Le tuteur ne doit point laisser oisifs les deniers pupillaires ; & s'il néglige d'en faire l'emploi au bout de six mois, il en doit personnellement les intérêts.

Deniers réalisés, se dit de ceux dont on a fait l'emploi en fonds.

Deniers d'entrée, se dit de ceux qu'un nouveau propriétaire a payés pour avoir la possession d'un héritage.

On appelle aussi quelquefois *deniers d'entrée*, ce qu'un fermier paye d'avance en entrant dans une ferme.

Deniers a découvert, se dit de ceux que l'on offre réellement, & dont on fait exhibition, en offrant le payement.

Deniers communs, se dit de ceux qui appartiennent à plusieurs personnes, & notamment aux Villes, Colléges & Communautés.

Deniers patrimoniaux, se dit de ceux qui appartiennent aux Villes & Communautés autrement que par octroi du Prince.

Deniers d'octroi, se dit de ceux que le Roi permet aux villes de lever sur elles-mêmes. *Voy.* Octroi.

Deniers publics, se dit de ceux qui appartiennent, soit au Roi, soit aux Provinces, soit aux Villes.

Deniers royaux, se dit de ceux qui appartiennent au Roi, & qui proviennent, soit de ses *domaines*, soit des impositions qu'il lève sur ses Sujets.

Un traitant, pour recouvrement des deniers royaux, n'est point reçu au bénéfice de cession de biens à l'égard du Roi, ni à l'égard de son associé qui a payé le prix entier du traité commun.

Suivant la Déclaration du 5 Mai 1690, conforme aux anciennes Ordonnances, ceux qui ont le maniement des deniers royaux, & qui les divertissent, doivent être punis de mort, lorsqu'il s'agit d'une somme de trois mille livres & au-dessus, & de peine afflictive à l'arbitrage des Juges, lorsqu'il s'agit d'une somme au-dessous de trois mille livres.

Denier César, se dit d'un droit qui se perçoit dans la Châtellenie de Lille, sur chaque chef de famille, à raison de trois deniers par année.

Denier St. André, se dit d'un droit qui se lève en quelques bureaux du Languedoc & des Provinces voisines, depuis le passage de Roquemaure, en Vivarais, jusqu'au port de Cossande inclusivement.

Denier de St. Pierre, s'est dit d'une

redevance qui consistoit en un denier sur chaque maison, & qui se payoit annuellement au Pape par forme d'offrande ou d'aumône.

Ce droit fut établi en Angleterre en 740, par Offa, Roi de Mercie, & par Ina, Roi de Westsex. Une partie de cette taxe étoit employée à l'entretien d'une Eglise de Rome nommée *l'Ecole des Ecoles*.

Un Roi Danois d'Angleterre, nommé *Edelvof* ou *Etheluffe*, s'y soumit en 852, & augmenta cette taxe. Grégoire VII prit de là occasion de demander à Guillaume le conquérant, qu'il lui fit hommage de l'Angleterre. Cette prestation qui se payoit pour chaque maison, revenoit environ à trois livres de notre monnoie. Elle cessa d'être payée lorsque Henri VIII se déclara chef de l'Eglise Anglicanne.

Le denier de St. Pierre se payoit aussi dans quelques autres Royaumes, comme en Pologne & en Bohême.

Deniers tournois, s'est dit autrefois des deniers que l'Archevêque de Tours faisoit frapper à son coin. Ils valoient un quart moins que les deniers parisis qui étoient frappés à Paris. Aujourd'hui, toutes les sommes se comptent par livres, sous & deniers tournois.

Deniers Viennois, s'est dit de ceux que le Dauphin de Viennois faisoit frapper à son coin. Aujourd'hui, le denier Viennois n'est qu'une valeur numéraire, qui est le double du denier tournois.

Denier de poids, se dit dans les Monnoies, de la vingt-quatrième partie d'une once.

Denier de fin ou de loi, se dit des parties fictives, dans lesquelles on suppose divisée une masse d'argent quelconque, pour en spécifier le degré de fin ou le titre. *Voyez* au mot Argent, denier d'argent.

Denier de boîte, se dit encore dans les Monnoies, de la pièce d'or ou d'argent ou de billon, qu'on met dans la boîte d'essai.

On dit proverbialement, d'une chose qui a été mise en beaucoup meilleur état qu'elle n'étoit, qu'*elle vaut mieux denier, qu'elle ne valoit maille*.

On dit aussi, que l'*on mettroit bien son denier à une chose*; pour dire, que si la chose dont on parle, étoit à vendre, on en feroit volontiers l'acquisition.

On dit encore proverbialement & figurément, *vendre quelqu'un à beaux deniers comptans*; pour dire, trahir quelqu'un par intérêt.

On appelle *Gagne deniers*, les Crocheteurs, les Portefaix qui gagnent leur vie à porter des fardeaux, des marchandises.

DÉNIGRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Dénigrer.

DÉNIGREMENT; substantif masculin. Action de dénigrer. *Il y a bien du dénigrement dans cet écrit.*

Dénigrement, se dit aussi du mépris où tombe quelqu'un, dont la réputation est devenue mauvaise. *On l'estimoit autrefois, mais il est aujourd'hui dans le dénigrement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

DÉNIGRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Chercher, par des paroles ou des actions, à diminuer la réputation de quelqu'un ou le prix de quelque chose, à les rendre méprisables. *Chacun*

dénigroit ce Ministre. Il tâchoit de dénigrer cet ouvrage.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉNOMBREMENT; substantif masculin. *Enumeratio.* Compte & détail.

C'étoit la coutume, chez les Romains, de faire, de cinq années à autres, le dénombrement des Citoyens & de leurs fortunes. Les Censeurs étoient chargés de ce travail, qui consistoit à inscrire dans un Registre tous les Citoyens Romains, leurs femmes, leurs enfans, leurs esclaves, leur âge, leur qualité, leurs professions, leurs emplois, & leurs biens, meubles & immeubles.

DÉNOMBREMENT, se dit aussi en termes de Jurisprudence féodale, du détail qu'un Vassal donne à son Seigneur, de tout ce qu'il tient de lui en fief.

Le dénombrement doit être donné par le Vassal propriétaire du fief servant, & non par l'usufruitier.

Si le fief servant appartient par indivis à plusieurs particuliers, ils doivent tous donner ensemble leur aveu & dénombrement.

Si le fief servant est partagé, chacun des propriétaires donne séparément son aveu & dénombrement.

Lorsque le Vassal ne connoît pas ce qui compose son fief, il peut, mais à ses frais, obliger le Seigneur à lui donner copie des anciens dénombremens.

Le Vassal peut ne donner qu'un seul aveu & dénombrement pour plusieurs fiefs, lorsqu'ils relèvent tous du même Seigneur & pour une même Seigneurie.

S'il y a plusieurs propriétaires du fief dominant, l'aveu & dénombrement se donne à l'aîné, ou à celui qui a la principale portion.

Si le Vassal est poursuivi par un autre Seigneur, il doit dénoncer cette prétention à celui qui a reçu son dénombrement, parce que ce dernier est garant de ce qui concerne la foi & hommage.

Voyez d'ailleurs AVEU.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier, mais *longue au* pluriel.

DÉNOMINATEUR; substantif masculin, & terme d'Arithmétique. C'est des deux nombres qui expriment une fraction, celui qui est au-dessous, & qui marque en combien de parties l'unité est supposée divisée. Le nombre qui est au-dessus, s'appelle *numérateur*.

Ainsi, dans la fraction $\frac{3}{8}$, trois huitièmes, le nombre 8 est le dénominateur, & indique que l'unité est divisée en huit parties égales. De même dans la fraction $\frac{a}{b}$, *b* est le dénominateur.

Pour réduire deux fractions à un même dénominateur, multipliez les deux termes de la première, chacun par le dénominateur de la seconde, & les deux termes de la seconde, chacun par le dénominateur de la première.

Par exemple, pour réduire à un même dénominateur les deux fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, on multiplie 2 & 3, qui sont les deux termes de la première fraction, chacun par le dénominateur de la seconde, & l'on a $\frac{8}{12}$, qui est de même valeur que $\frac{2}{3}$.

On multiplie de même les deux termes 3 & 4 de la seconde frac-

tion, chacun par 3 dénominateur de la première, & l'on a $\frac{9}{12}$, qui est de même valeur que $\frac{3}{4}$; ensorte que les fractions $\frac{2}{3}$ & $\frac{3}{4}$, sont changées en $\frac{8}{12}$ & $\frac{9}{12}$, qui sont respectivement de même valeur que celles-là, & qui ont le même dénominateur entr'elles.

Il est aisé de voir que, par cette méthode, le dénominateur sera toujours le même pour chacune des deux nouvelles fractions, puisque, dans chaque opération, le nouveau dénominateur est formé de la multiplication des deux dénominateurs primitifs.

Si on a plus de deux fractions, on les réduira toutes au même dénominateur, en multipliant les deux termes de chacune par le produit résultant de la multiplication des dénominateurs des autres fractions.

Par exemple, pour réduire à un même dénominateur les quatre fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{5}$, $\frac{5}{7}$, on multipliera les deux termes 2 & 3 de la première par le produit des trois dénominateurs 4, 5, 7 des autres fractions, produit qu'on trouve en disant : 4 fois 5 font 20, puis 7 fois 20 font 140 ; on multiplie donc 2 & 3 chacun par 140, & l'on a $\frac{280}{420}$ qui est de même valeur que $\frac{2}{3}$.

On multiplie pareillement les deux termes 3 & 4 de la seconde fraction par le produit de 3, 5, 7, produit que l'on forme en disant : 3 fois 5 font 15, puis 7 fois 15 font 105 ; on multiplie donc 3 & 4 chacun par 105, ce qui donne $\frac{315}{420}$, fraction de même valeur que $\frac{3}{4}$.

Passant à la troisième fraction, on multiplie ses deux termes 4 & 5 chacun par 84, produit des trois dénominateurs 3, 4 & 7, & l'on a $\frac{336}{420}$ aulieu de $\frac{4}{5}$.

Enfin pour la quatrième, on multipliera 5 & 7, chacun par le produit des dénominateurs 3, 4, 5, des trois premières fractions, & l'on aura $\frac{300}{420}$ aulieu de $\frac{5}{7}$; ensorte que les quatre fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{5}$, $\frac{5}{7}$ sont changées en $\frac{280}{420}$, $\frac{315}{420}$, $\frac{336}{420}$, $\frac{300}{420}$, moins simples à la vérité que celles-là, mais de même valeur qu'elles, & plus susceptibles par leur dénominateur commun des opérations de l'addition & de la soustraction.

Remarquez que le dénominateur de chaque nouvelle fraction étant formé du produit de tous les dénominateurs primitifs, ce nouveau dénominateur ne peut manquer d'être le même pour chaque fraction.

DÉNOMINATIF, IVE ; adjectif. Qui dénomme. *La grammaire a ses termes dénominatifs, appellatifs, &c.*

DÉNOMINATION ; substantif féminin. *Nuncupatio.* L'imposition d'un nom. *Voilà d'où cette chose tire sa dénomination.*

On dit en termes d'Arithmétique, *réduire des fractions à même dénomination ;* pour dire, leur donner le même dénominateur. *Voyez* DENOMINATEUR.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

DÉNOMMÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* DENOMMER.

DÉNOMMER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Denominare.* Terme de Palais, qui signifie nommer une personne dans un acte de Justice. *Il faudra dénommer toutes les parties dans la requête.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

DÉNONCÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* DÉNONCER.

DENONCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Denunciare.* Déclarer, publier. *On dénonça la guerre.*

DÉNONCER, signifie aussi déférer en Justice. *On vient de dénoncer les auteurs du délit. On a dénoncé cet ouvrage comme attentatoire à l'honneur de la Magistrature.*

On dit d'un soldat qui a déserté, que *son capitaine l'a dénoncé comme déserteur.*

On dit aussi, *dénoncer une personne;* pour dire, en déclarer publiquement le nom suivant certaines formes prescrites. Ainsi en parlant d'un homme qui a encouru la peine de l'excommunication, on dit, qu'*il a été dénoncé au prône pour excommunié.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Remarquez que les temps ou personnes, qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

DÉNONCIATEUR; substantif masculin. *Delator.* Celui qui fait en Justice la déclaration secrète du crime de quelqu'un.

Il y a parmi nous deux sortes de dénonciateurs, les uns volontaires, les autres forcés : les premiers sont ceux qui se portent volontairement à faire une dénonciation sans y être obligés par état ni par aucune loi: les dénonciateurs forcés sont ceux qui par état sont obligés de dénoncer les délits dont ils ont connoissance, tels sont les Sergens forestiers, les Messiers & autres préposés semblables, qui prêtent même serment à cet effet. Il y a aussi certains cas où le loi oblige tous ceux qui ont connoissance d'un crime à le dénoncer, comme en fait de crime de *lèse-*Majesté humaine, ce qui comprend toutes les conspirations faites contre le Roi ou contre l'Etat. Celui qui auroit connoissance de ces sortes de crimes, & ne les dénonceroit pas, seroit punissable aux termes des Ordonnances.

Il y a néanmoins certaines personnes qui ne sont pas obligées d'en dénoncer d'autres, comme la femme à l'égard de son mari, *& vice versa*, le père à l'égard de son fils, & le fils à l'égard de son père.

On ne doit recevoir aucune dénonciation de la part des personnes notées d'infamie, c'est-à-dire, que le Ministère Public ne doit point asseoir une procédure sur une telle dénonciation; il peut seulement la regarder comme un mémoire, & s'informer d'ailleurs des faits qu'elle contient.

L'Ordonnance criminelle veut que les Procureurs du Roi & ceux des Seigneurs, aient un registre pour recevoir & faire écrire les *dénonciations* qui seront circonstanciées & signées par les dénonciateurs; sinon qu'elles soient écrites en leur présence par le Greffier du Siège qui en fera réception; il n'est pas permis de faire des dénonciations sous des noms empruntés, comme de Titius & de Mœvius; il faut que le dénonciateur se fasse connoître.

Les dénonciateurs dont la déclaration se trouve mal fondée, doivent être condamnés aux dépens, dommages & intérêts des accusés, & à plus grande peine s'il y échet. S'il paroît que le dénonciateur ait été de mauvaise foi, par vengeance, & à dessein de perdre l'accusé, *le*

dénonciateur doit être puni comme calomniateur.

Celui qui ne seroit plus recevable à se porter partie civile, parce qu'il auroit transigé avec l'accusé, peut encore se rendre dénonciateur.

Si le dénonciateur se désiste de sa dénonciation, il peut être poursuivi par l'accusé pour ses dommages & intérêts ; ce qui est conforme à la disposition du Sénatus Consulte Turpillien, dont il est parlé au Digeste, *Livre XLVIII*, *Titre XVI*, & au Code, *Livre IX*, *Titre XIV*.

Les Procureurs Généraux, les Procureurs du Roi & Procureurs fiscaux, sont tenus en fin de cause de nommer leurs dénonciateurs à l'accusé, lorsqu'il est pleinement déchargé de l'accusation, mais non pas s'il est seulement reçu en procès ordinaire ; on renvoie à la charge de se représenter toutes fois & quantes.

Si le Procureur du Roi ou fiscal refusoit de nommer son dénonciateur au cas qu'il en eût eu quelqu'un, il seroit tenu personnellement des dommages & intérêts, & dépens des accusés ; mais le Ministère public peut rendre plainte d'office sans dénonciateur.

Quoique le registre du Ministère public ne fit pas mention de celui qui s'est rendu dénonciateur, l'accusé peut être admis à en faire preuve, tant par titre que par témoins.

Des particuliers qui n'ont aucun intérêt à former une accusation de mauvaises mœurs contre un Ecclésiastique, ne doivent pas être admis à en porter leurs plaintes au Juge d'Eglise, & à se rendre parties civiles ; ce droit est réservé au Promoteur : du moins c'est ce qu'a jugé le Parlement de Paris en 1717. Il est vrai que le Parlement de Provence avoit jugé le contraire en 1686.

Différences relatives entre Dénominateur, Accusateur & Délateur.

Ces termes, dit M. Diderot, ont rapport à l'action de révéler à un supérieur une chose dont il doit être offensé, & qu'il doit punir. L'attachement sévère à la loi, semble être le motif du *dénonciateur ;* un sentiment d'honneur, ou un mouvement raisonnable de vengeance ou de quelque autre passion, celui de *l'accusateur ;* un dévouement bas, mercenaire & servile, ou une méchanceté qui se plaît à faire le mal, sans qu'il en revienne aucun bien, celui du *délateur*. On est porté à croire que le *délateur* est un homme vendu ; *l'accusateur*, un homme irrité ; le *dénonciateur*, un homme indigné. Quoique ces trois personnages soient également odieux aux yeux du peuple, il est des occasions où le Philosophe ne peut s'empêcher de louer le *dénonciateur*, & d'approuver *l'accusateur ;* le *délateur* lui paroît méprisable dans toutes. Il a fallu que le *dénonciateur* surmontât le préjugé pour dénoncer ; il faudroit que *l'accusateur* vainquît sa passion, & quelquefois le préjugé pour ne point accuser ; on n'est point *délateur* tant qu'on a dans l'ame une ombre d'élévation, d'honnêteté, de dignité.

DÉNONCIATION ; substantif féminin. *Denunciatio*. Action de déclarer, de publier. *Ces vaisseaux furent pris avant la dénonciation de la guerre.*

Dénonciation, se dit en général en termes de Jurisprudence, de l'acte par lequel on donne connoissance

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS les Souscripteurs doivent payer les Reliûres & les Brochures des Tomes V, X, XV & dernier, qui leur seront délivrés gratis. *Les difficultés que quelques Souscripteurs ont faites à ce sujet, ne peuvent être fondées, par la nature même de toute souscription, où la Loi doit être égale pour chaque Souscripteur ; ceux qui prennent leurs Exemplaires reliés ou brochés ne devant pas être plus favorisés que ceux qui les prennent en feuilles.*

L'Approbation de ce Volume & des suivans se trouvera à la fin du dernier Volume, avec le Privilége.

85d002



